ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

8e ANNÉE — 1879

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU

Reprinted with the permission of Librairie Honoré Champion Éditeur
JOHNSON REPRINT CORPORATION KRAUS REPRINT CORPORATION

First reprinting, 1966
Printed in the United States of America

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

L'ÉLÉMENT HISTORIQUE

DE *HUON DE BORDEAUX.*

L'histoire de Huon de Bordeaux ne nous est point parvenue sous une forme plus ancienne que le poème français publié en 1860 par MM. Guessard et Grandmaison dans la Collection des anciens poètes de la France; mais, contrairement à l'opinion de ces savants éditeurs, il est probable que ce poème est seulement un remaniement datant de la première moitié du règne de saint Louis. M. Guessard le suppose composé entre les années 1170 à 1210 par un contemporain de Chrétien de Troyes [1], et, pour justifier cette date, il s'appuie d'abord sur un passage de la Chronique d'Aubri de Troisfontaines, écrite de 1223 à 1241, puis sur l'âge du manuscrit de Tours qui, bien que n'étant pas un original, ne serait pas toutefois postérieur à 1250 [2]. Il n'admet pas, avec M. Ferdinand Wolf [3], l'existence d'un poème antérieur presque identique pour le sujet, lequel aurait servi de modèle à un poème néerlandais rédigé vers l'an 1400 et qu'on ne connaît plus que par quelques fragments relatifs au retour de Huon et par un abrégé en prose imprimé dans la première moitié du XVI^e^ siècle [4].

L'allusion faite par Aubri de Troisfontaines à l'histoire de Huon [5],

1. *Huon de Bordeaux*, édit. Guessard et Grandmaison, p. vij-viij.
2. *Ibid.*, p. xij.
3. *Ueber die beiden wiederaufgefundenen Niederlændischen Volksbücher von der Kœniginn Sibille und von Huon von Bordeaux*, p. 198-199. Ce mémoire de M. Wolf a été publié dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Vienne*, section d'histoire, t. VIII (1857), où il occupe les pages 180 à 282.
4. C'est le *Huyge van Bourdeus* que M. Ferdinand Wolf a réimprimé en 1860 dans la *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart* dont il forme le tome LV.
5. « Anno DCCCX... Mortuus est etiam hoc anno Sewinus, dux Burdegalensis, cujus fratres fuerunt Alelmus et Ancherus. Hujus Sewini filii, Gerardus et Hugo, qui Karolum filium Karoli casu interfecit, Almaricum proditorem in duello vicit, exul de patria ad mandatum regis fugit, Alberonem virum mirabi-

dont s'arme M. Guessard, est précisément contraire à sa thèse, car, si elle se rapporte à une chanson de geste relatant déjà la liaison du duc de Bordeaux avec Auberon, elle mentionne deux oncles paternels de Huon, Aleaume et Anchier, qu'on ne retrouve pas dans la plus ancienne version connue de *Huon de Bordeaux*. Il y a plus : l'un de ces deux oncles, Aleaume, figure dans la version néerlandaise[1], où il joue le rôle attribué par le poète français au vieux Géreaume[2] qui, ici, n'est plus un parent de Séguin de Bordeaux et de Huon, mais seulement un de leurs vassaux et le frère de Guirré, le bon prévôt de Bordeaux[3]. Ce fait nous semble de nature à faire prévaloir l'opinion de M. Wolf contre celle de M. Guessard, et si quelqu'un des lecteurs de la *Romania* s'étonne avec le savant académicien qu'une version française délaissée depuis un siècle et demi ait pu parvenir vers l'an 1400 à l'auteur d'un poème néerlandais[4], nous répondrons que sans doute cet auteur ne travaillait pas sur une version française, mais que, probablement, il rajeunit un poème néerlandais du XIII^e^ siècle qui avait bien moins de chances de nous parvenir que l'œuvre nouvelle dont on a seulement conservé de courts fragments.

Mais le poème français que connaissait Aubri de Troisfontaines, — nous partageons complètement sur ce point le sentiment de M. Guessard, — ne saurait remonter plus haut que le règne de Philippe-Auguste :

---

lem et fortunatum reperit, et cetera sive fabulosa sive historica annexa. » (*Chronicon Alberici.*) — M. Scheffer-Boichorst, dans l'édition qu'il a donnée d'Aubri (*Monumenta historiae Germanica*, tomus XXIII scriptorum, p. 726) a imprimé à tort, d'après le ms. de Paris, *Alelinus et Ancerus ;* le texte du ms. de Hanovre *Adelmus et Ancherus* aurait dû lui indiquer la leçon véritable. Au reste, le nom *Ancerus* n'est pas connu dans l'onomastique du moyen âge ; on y trouve au contraire le vocable *Anchier*, dont les écrivains latins du XIII^e^ siècle faisaient *Ancherus*, bien que sa forme véritable fût *Anscharius* ou *Ansgarius* qu'on rencontre dans les auteurs du IX^e^ siècle.

1. Aleaume, ou *Aliames* comme on lit dans le *Huyge van Bourdeus* du XVI^e^ siècle, se dit fils du comte palatin (*palsgrave*) et neveu de Séguin (*Huyge van Bourdeus*, édit. Wolf, p. 17), mais il y a là une confusion évidente, bien commune du reste dans nos vieux poèmes où les titres d' « oncle » et de « neveu » sont aussi prodigués que possible et, la plupart du temps, sans vraisemblance aucune. Au reste, deux lignes plus bas, Huon présente Garin comme le fils de la tante (*moyen-sone*) ou le cousin germain d'Aleaume, alors qu'à la page précédente le même Garin est donné (p. 16) comme le frère du duc Séguin, et par conséquent l'oncle d'Aleaume. L'âge d'Aleaume devait d'ailleurs bien plutôt permettre d'en faire l'oncle que le cousin germain de Huon.

2. Protestons en passant contre l'identification de ce nom Géreaume, *Geriaumes* dans le poème du XIII^e^ siècle, avec celui de Jérôme qu'on trouve non seulement dans les réimpressions modernes du roman en prose, mais aussi dans le sommaire de l'édition de MM. Guessard et Grandmaison. Géreaume est un nom d'origine germanique formé de racines qu'on retrouve, par exemple, dans les noms *Gérard*, *Gerbert*, *Aleaume*, *Guillaume*, etc.; sa forme latine est *Gerelmus* et non *Hieronymus*.

3. *Huon de Bordeaux*, édition *Guessard et Grandmaison*, page 91.

4. *Ibid.*, p. xj-xij.

l'introduction dans un récit carolingien de l'élément merveilleux qui assura le succès de *Huon de Bordeaux* ne peut être antérieure à cette époque. Les traditions relatives à Huon ne comportaient pas originairement le récit de ses aventures en Orient : ce fait, admis à titre de conjecture dès 1861 par M. Gaston Paris[1], est aujourd'hui hors de doute, grâce au résumé suivant des aventures de Huon de Bordeaux qu'on trouve dans une sorte de prologue de la geste lorraine, conservé seulement dans un manuscrit de la bibliothèque de Turin et dont la publication est due à M. Edmond Stengel :

Em Bourdeloit ot .i. franc duc Seuwin
Qui eut .i. fil qui fu preus et hardis.
Hues ot non, si com dist li escris :
S'ocist un conte en la salle a Paris.
Por ce fu Hues bannis hors du païs
De douce France et de l'Empire ausi,
En Lonbardie s'en ala por servir
Quens Guinemer, le fil a saint Bertin
Qui les foires cria et establi,
Chelle de Troies, de Bar et de Lagni[2].
Une pucelle ot ou palais votis :
Hues l'ama et la pucelle li,
Em bascelage i engenra .i. fil :
Quant ot batesme, si ot a nom Henris.
Hues moru par force de venin,
Henris ot peur que il ne fust ocis,
Si vint a Mies por sa vie garir[3].

Henri, le fils naturel de Huon de Bordeaux, aurait été, selon l'auteur des vers qui précèdent, le père de Thierri prévôt de Metz et l'aïeul paternel du duc Hervis, père de Garin le Loherain et de Begon de Belin. Cette généalogie n'a, on le conçoit, aucun caractère traditionnel, mais on doit savoir gré au rimeur qui l'a imaginée, puisqu'elle lui a fourni l'occasion de résumer, très succinctement à la vérité, l'histoire de Huon de Bordeaux, telle qu'on devait la raconter avant le XIII^e^ siècle.

Autant qu'on en peut juger par le prologue des *Lorrains*, la tradition du XII^e^ siècle et la chanson du XIII^e^ n'ont guère de commun que cette donnée générale : Huon, fils de Séguin, duc de Bordeaux, a tué un personnage de la cour impériale et il est condamné à l'exil. Mais

1. *Revue germanique*, t. XVI, page 376.
2. Ces vers doivent être ajoutés aux textes poétiques que Bourquelot a réunis dans ses savantes *Etudes sur les foires de Champagne*, chapitre v.
3. Stengel, *Mittheilungen aus franzœsischen Handschriften der Turiner Universitæts-Bibliothek* (Marburg, 1873, in-4°), p. 28*a*.

presque tout diffère dans les détails. Selon la tradition du XII[e] siècle, la victime de Huon est un simple comte : il le tue à Paris, dans le palais de l'empereur ; banni de France, il cherche un refuge auprès du comte Guinemer dont il séduit la fille, et après un temps assez long il meurt empoisonné. Les causes de l'exil de Huon de Bordeaux ont un caractère bien autrement épique dans le poème du XIII[e] siècle, où Huon est le meurtrier du fils unique de l'empereur : Charlot, ainsi se nomme le jeune prince, s'est embusqué non loin de Paris, aux abords de la route qui conduit à Bordeaux, attendant les fils du feu duc Séguin, qui, appelés par Charlemagne, se rendent à la cour ; il blesse grièvement Girard, le plus jeune des deux frères, mais tombe lui-même sous les coups de Huon, qui apprend seulement au palais de Charlemagne quel adversaire il a combattu. Le nom du comte Guinemer est commun à l'une et à l'autre version de l'histoire de Huon de Bordeaux, et toutes deux y lient le souvenir de la ville de Saint-Omer[1] ; toutes deux parlent de la fille du comte ; mais dans le poème du XIII[e] siècle, celle-ci n'est plus l' « amie » de Huon, qui se contente de rendre la liberté à Sébille, retenue prisonnière depuis sept ans par un géant dans le château de Dunostre[2].

II.

Les dix-sept vers que nous avons reproduits d'après M. E. Stengel renferment tout ce que l'on sait actuellement de la forme primitive de l'histoire traditionnelle de Huon. Il convient donc de les étudier de près pour essayer de déterminer l'époque à laquelle vivait le personnage réel du nom de Hugues (*Hugo*) dont la tradition s'est emparée pour en faire le héros d'un poème épique.

---

1. L'auteur du prologue des *Lorrains* fait de Guinemer le fils de saint Bertin, lequel, selon l'histoire, fut le second abbé de Sithieu, abbaye qui prit depuis le nom de ce bienheureux et donna naissance à la ville de Saint-Omer, où le poème de *Huon de Bordeaux* (p. 144) fait naître la fille du comte Guinemer. Il est possible que ce Guinemer ait été emprunté par nos trouvères à quelque ancienne tradition wallonne, car son nom, en latin *Winemarus*, paraît surtout avoir été employé dans les pays qui, du IX[e] au XII[e] siècle, firent partie du comté de Flandre. Le *Cartulaire de Saint-Bertin*, lui seul, nous fait connaître : 1° un diacre nommé *Winidmarus* qui, en 723, rédige un acte de vente à Saint-Omer même (édition Guérard, p. 50) ; 2° un chevalier du comte de Flandre, *Winemarus*, qui assassina l'archevêque de Reims, Foulques, lequel était alors abbé de Saint-Bertin (*ibid.*, p. 135) ; 3° *Winemarus*, vassal de l'abbaye nommé dans un acte de 1075 (*ibid.*, p. 195) ; 4° *Winemarus*, châtelain de Gand, témoin d'une charte du comte Baudouin VII en 1114 (*ibid.*, p. 255). — On pourrait aussi rapprocher du personnage de *Huon de Bordeaux* Guimer, châtelain de Saint-Omer, qui paraît au début d'*Ogier le Danois*, si cette forme *Guimer* ne semblait pas plutôt dériver de *Withmarus*.

2. *Huon de Bordeaux*, édit. Guessard et Grandmaison, p. 144 à 157.

A vrai dire, les rares érudits qui consentent à étudier les traditions carolingiennes ne paraissent pas mettre en doute la contemporanéité de Huon de Bordeaux et de Charlemagne, contemporanéité qui, attestée formellement dès le début du poème, semble corroborée par l'existence d'un personnage historique du nom de Séguin, auquel Charlemagne confia l'administration du comté de Bordeaux en 778 [1], et qui ne serait pas différent du père de Huon; vers le déclin du règne de Charlemagne, le fils de Séguin aurait pu être ainsi en âge de se mesurer avec le roi Charles le Jeune, fils aîné de Charlemagne, que la mort enleva en 811 à l'affection paternelle.

Malheureusement pour cette suite d'hypothèses, on ne peut plus, après la publication de M. Stengel, fonder de conjectures sur le fait de la mort de Charles le Jeune du vivant de son père, puisqu'on sait maintenant que le meurtre de Charlot n'était pour rien dans l'histoire primitive de Huon de Bordeaux. Bien plus, il est permis de supposer qu'ici, comme dans plusieurs autres traditions carolingiennes, Charlemagne a remplacé Charles le Chauve, car Bordeaux et la Gascogne furent gouvernés durant les six premières années du règne de Charles le Chauve par un comte ou duc nommé Séguin [2], de même que le lieutenant de Charlemagne, et il est possible que la fin glorieuse de cet autre Séguin de Bordeaux, mort en défendant la Saintonge contre les incursions des Normands [3], ait donné naissance à une sorte de geste bordelaise dont la

---

1. L'Astronome, *Vita Ludovici Pii imperatoris*, c. III.

2. Louis le Pieux nomma ce personnage au comté de Bordeaux après la mort de Pepin, roi d'Aquitaine, c'est-à-dire en 839 (*Chronicon Ademari Cabanensis*).

3. Les Annales de Saint-Bertin ne mentionnent pas cet événement, qui eut lieu en 845 et que Loup de Ferrières a heureusement consigné dans une lettre écrite quelques mois après le désastre à Ganelon, archevêque de Sens : « Quidam vero de Aquitania venientes, Nortmannos inter Burdegalam et Santones eruptionem his diebus fecisse retulerunt, et nostros, id est Christianos, pedestri cum eis praelio congressos, et miserabiliter, nisi quos fuga eripere potuit, peremptos. In quo bello comprehensum ducem Vasconum Siguinum et peremptum, etiam jurando testati sunt » (Bouquet, t. VII, p. 494). La mort de Séguin est aussi relatée par Adémar de Chabannes, qui qualifie Séguin de « comes Burdegalensis et Santonensis. » (Pertz, *Scriptores*, t. IV, p. 121; cf. le *Chronicon Aquitanicum*, apud Bouquet, t. VII, p. 222-223.) Ce texte, rapproché de celui de Loup de Ferrières, indique que le gouvernement de Séguin, « duc des Gascons », n'était pas restreint aux pays d'entre les Pyrénées et la Garonne, et qu'il comprenait la Saintonge. — Le duc Séguin, pris et tué par les Normands en 845, doit sans doute être distingué d'un duc de Gascogne de même nom, que l'empereur Louis le Pieux avait révoqué trente années auparavant à cause de son insolence et de ses mauvaises mœurs, et dont la destitution provoqua une insurrection gasconne (*Annales Eginhardi*, anno 816 ; *Vita Ludovici Pii imperatoris*, par l'Astronome, c. XXVI); mais il était probablement de la même famille que ce personnage et que le comte Séguin de 778. Rappelons à ce propos que l'auteur de la fameuse charte fausse d'Alaon a fait du duc révoqué en 816 un petit-fils du fabuleux duc

légende de Huon serait le dernier vestige. Mais les trop rares documents historiques du IXe siècle ne nous font pas connaître la postérité du duc Séguin et l'on n'y trouve rien non plus qui puisse être rapproché des démêlés que Huon de Bordeaux, au dire des trouvères, eut avec Charlemagne un certain nombre d'années après la mort de son père[1].

Le récit des aventures de Huon, tel qu'on le trouve dans le texte publié par M. Stengel, est favorable à l'hypothèse qui fait vivre Huon de Bordeaux sous Charles le Chauve. On y voit, en effet, que Huon, banni « de douce France et de l'empire ausi », c'est-à-dire des états du roi Charles, se réfugia en Lombardie : son exil ne saurait donc être rapporté au temps de Charlemagne, qui régna sur l'Italie depuis 774; par contre, il peut l'être au règne de Charles le Chauve, qui ne posséda l'Italie que durant les deux dernières années (875-877) d'un règne de trente-sept ans.

III.

Le récit du meurtre de Charlot, dans les circonstances duquel réside tout l'intérêt de la première partie de *Huon de Bordeaux*, cet important épisode qui permet au trouvère du XIIIe siècle de conserver à son œuvre le caractère d'une véritable chanson de geste durant plus de 2000 vers ; cette lamentable histoire d'un fils de roi, coupable de guet-apens envers un vassal de son père, est-elle sortie tout entière de l'imagination du poète qui, on le sait maintenant, l'a introduite dans l'histoire de son héros ? C'est ce qu'on paraît avoir communément admis jusqu'ici. Cependant le meurtre de Charlot a sa source dans l'histoire du IXe siècle, et sans doute l'auteur de *Huon de Bordeaux* en devait la connaissance à quelque tradition épique dont un autre que Huon était le héros.

Mais en recueillant cette tradition, le trouvère assimile bien à tort le Charlot dont il raconte la triste fin avec le prince « violent, téméraire, jaloux, mais brave, loyal et à un certain moment d'une générosité toute chevaleresque »[2], qui figure sous le même nom dans la chanson d'*Ogier le Danois*. On doit évidemment retrouver dans l'histoire de l'émule d'Ogier un souvenir lointain du fils aîné de Charlemagne, tandis que l'adversaire

---

Loup de Gascogne et qu'il a transformé son nom germanique Séguin en un nom basque, *Sciminus*, que les Espagnols écrivent *Ximeno ;* c'est le même faussaire qui a imaginé de désigner le duc tué par les Normands sous le surnom de *Mostellanicus* dont on ne le débarrassera pas facilement.

1. La chanson de *Huon de Bordeaux* dit que la mort de Séguin remontait bien à « sept ans entiers » (vers 233), mais on sait que « sept ans » était, chez nos trouvères, une expression épique pour désigner un temps fort long et qu'elle ne peut servir, par conséquent, à étayer aucun calcul chronologique.

2. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 402.

de Huon de Bordeaux représente certainement Charles l'Enfant, roi d'Aquitaine, l'un des fils de Charles le Chauve et de la reine Ermentrude.

Nous résumons le peu que les annalistes du IXe siècle nous ont appris de Charles l'Enfant. Ce prince était né en 847 [1]. Les Aquitains demandèrent à son père dès l'an 855 de le leur donner pour roi [2], et il ceignit la couronne à Limoges où l'archevêque de Bourges le sacra vers le milieu d'octobre de la même année [3]. Cependant, quelques mois plus tard, ses sujets, avec cette légèreté que les chroniqueurs carolingiens disent être le trait distinctif du caractère aquitain, rappellent leur ancien roi Pépin II, le neveu de Charles le Chauve [4], puis ils rétablissent presque aussi vite le jeune Charles [5]. Au début de l'année 857, une partie de son peuple fait de nouveau cause commune avec Pépin [6] et ne se soumet qu'au bout de deux années [7]. Charles l'Enfant venait de temps à autre dans les pays en deçà de la Loire rendre visite à son père [8], mais il n'avait pas encore atteint sa quinzième année qu'il songeait à s'affranchir complètement de l'autorité paternelle pour suivre aveuglément les conseils de deux grands de son royaume, Etienne, comte d'Auvergne, et Aifroi [9]. En 862, à la suggestion d'Etienne, il épousait, sans le consentement de son père, la veuve du comte Humbert, et Charles le Chauve [10], comme le père de Charlot dans *Huon de Bordeaux*, devait se

1. Cette date résulte du texte qu'on trouve à la note 10 de cette page.

2. « Karlus Aquitanis petentibus Karlum, filium suum, regem designatum attribuit. » (*Annales Bertiniani*, anno 855.)

3. « Aquitani urbem Lemovicum, mediante octobri mense, convenientes, Karlum puerum, filium Karli, regem generaliter constituunt, unctoque per pontificem coronam regni imponunt, sceptrumque attribuunt » (*ibid.*, anno 855).— « Carolus Calvus (*sic*) in regem Lemovicas unctus est a Rodulfo, Biturícensi archiepiscopo, et Stodilo, Lemovicensi episcopo... » (Adémar de Chabannes, *Commemoratio abbatum Lemovicensium*, apud Bouquet, t. VII, p. 273.) Cf. la Chronique du même Adémar.

4. « Aquitani Karlum puerum, quem nuper regem constituerant, spernentes, Pippinum ex monacho, qui de monasterio sancti Medardi aufugerat, eductum custodia regem simulant. » (*Annales Bertiniani*, anno 856.)

5. « Et Aquitani, spreto Pippino, Karlum puerum, filium Karli regis quem antea pepulerant, recipiunt, et in Aquitaniam reducunt. » (*ibid.*)

6. « Aquitanorum aliqui persuasione occulte conspirantium Francorum quorumdam in Karlum, a Karlo admodum puero deficientes, Pippino sociantur. » (*ibid.*, anno 857.)

7. « Aquitani ad Karlum puerum omnes pene convertuntur, Pippinus Rotbertum comiti et Britonibus sociatur. » (*ibid.*, anno 859.)

8. Notamment en 858, tandis que Charles le Chauve assiégeait les Normands dans une île de la Seine : « Karlus rex insulam Sequanae vocabulo Oscellum, Danos in ea commorantes obsessurus, mense julio adgreditur, ubi ad eum Karolum puer, filius ejus, ab Aquitania pervenit. » (*ibid.*, anno 858.)

9. « Egfridus, qui transactis temporibus cum Stephano filium et aequivocum regis ad obedientia paterna subtraxerat... » (*ibid.*, anno 864.)

10. « Carolus rex Aquitanorum, Caroli regis filius, necdum quindecim annos complens, persuasione Stephani relictam Humberti comitis sine voluntate et conscientia patris in conjugem ducit. » (*ibid.*, anno 862.)

dire affligé d'avoir donné le jour à un « mauvais héritier » qui préférait la compagnie des traîtres à celles des « prudhommes [1] ». Il ne paraît pas toutefois avoir agi rigoureusement avec ce fils rebelle [2] qui, vers la fin de l'année 863, vint avec les principaux seigneurs aquitains lui jurer fidélité à Nevers où les deux rois célébrèrent ensemble la fête de Noël [3].

Tandis que les Normands ravageaient plusieurs provinces d'Aquitaine, notamment le Poitou et l'Auvergne où ils tuèrent le comte Etienne, le favori de Charles l'Enfant, celui-ci accompagnait son père à Compiègne où on le rapporta, un certain jour, presque mort et le cerveau atteint par une horrible blessure qui le défigurait complètement. Si l'on en croit les annales quasi officielles, rédigées sous l'inspiration de l'archevêque Hincmar, l'un des plus fidèles serviteurs de Charles le Chauve, le roi d'Aquitaine, revenant nuitamment de chasser dans la forêt de Cuise avec plusieurs jeunes gens de son âge, et se livrant en leur compagnie à de dangereux amusements, aurait reçu cette blessure de l'épée d'Aubouin, l'un de ses compagnons [4].

Un chroniqueur qui, une trentaine d'années après cet événement, gouvernait la fameuse abbaye de Prüm, au royaume de Lorraine, et qui doit sans doute à sa qualité de Lorrain d'avoir pu échapper à l'influence de la version officielle reproduite par les annales d'Hincmar, Reginon, en un mot, raconte les choses différemment. Selon lui, l'auteur de la blessure de Charles l'Enfant, Aubouin, qu'il dit frère de Bivin et de

---

1. « Si engerrai .i. malvais iretier :
« Karlos a non; s'en ai le cuer irié
« Quant ne me veut secorre ne edier :
« Miex aimme asés les traîtors laniers
« Que les preudommes : s'en ai mon cuer irié. »
(*Huon de Bordeaux*, vers 92 à 96.)

2. Une entrevue eut lieu entre Charles l'Enfant et ses parents vers le milieu de l'année 862, à Meung-sur-Loire, mais elle n'eut aucun résultat : « Ipse [Carolus rex] cum uxore in Ligerim, in loco qui Maidunus dicitur, datis per suos sacramentis, cum Carolo filio loquitur, et eo quasi subito sed voce submissa, et animo contumaci erecto, in Aquitaniam remeante, ipse ad Pistis..... redit. » (*Annales Bertiniani*, anno 862.)

3. Inde [Carolus rex] Nivernum civitatem perrexit, ubi filium suum Carolum ad se venientem recepit, et sibi fidelitatem et debitem subjectionem promitti sacramento præcepit, et omnes primores Aquitaniæ iterum sibi jurare fecit. Natale autem Domini in eodem loco secus Nivernum civitatem, ubi filium suum receperat, celebravit. » (*Annales Bertiniani*, anno 863.) C'est probablement à cette occasion que le pape Nicolas Ier adressa au jeune Charles et à son frère Louis le Bègue une lettre où il les félicitait d'être rentrés en grâce auprès du roi leur père (Bouquet, t. VII, p. 398).

4. « Carolus juvenis, quem pater nuper ab Aquitania receptum Compendium secum duxerat, noctu rediens de venatione in silva Cotia, jocari cum aliis juvenibus et coævis suis putans, operante diabolo ab Albuino juvene in capita spatha percutitur pene usque ad cerebrum ; quæ plaga a tempore sinistro usque ad malam dextrae maxillae pervenit. » (*Annales Bertiniani*, anno 864.)

Beton, jouissait d'une telle réputation de bravoure que le jeune roi voulut éprouver par lui-même si cette réputation était fondée. Charles attendit donc nuitamment Aubouin qui revenait de la chasse, et, lorsque celui-ci fut à portée, il fondit sur lui comme pour lui dérober son cheval. Aubouin, ignorant à qui il avait affaire, frappa le fils de Charles le Chauve sur la tête avec son épée [1] et le renversa à terre, où il le laissa à demi mort et criblé de blessures. Il s'était emparé des armes et du cheval de son agresseur [2] ; mais, ayant appris quel était celui-ci, il s'enfuit au plus vite pour échapper à une mort certaine [3].

Telles sont les deux versions qui coururent au IX^e^ siècle sur le funeste accident survenu à Charles l'Enfant. Ajoutons que le jeune prince échappa momentanément à la mort. Un an plus tard les Aquitains réclamèrent leur roi [4] ; mais le malheureux, dont les blessures avaient oblitéré l'intel-

---

1. Dans la lutte entre Huon et Charlot, c'est également sur la tête du prince que porte le coup de son adversaire :

> En trespasant le fiert si Huelins ;
> Amont sor l'elme le feri par aïr
> Ne li valut vaillant .ii. parisis
> Le blance coiffe qu'il ot desous asis,
> Ne li haubers qui fu blans et trelis
> Nel porent onques tenser ne garendir
> Que nel pourfende enfressi que el pis.
>
> (*Huon de Bordeaux*, vers 882-888.)

2. De même dans *Huon de Bordeaux*, le meurtrier de Charlot emmène le cheval du prince :

> Et Hues prent le ceval arrabi
> Qui fut Karlot, que il avoit ochis.
>
> (*Ibid.*, vers 897-899.)

3. « Siquidem praedictus rex [Carolus] ex Hirmindrude regina tres filios susceperat, Carolum scilicet, Carolomannum et Hludowicum ; sed duo ex his infeliciter perierunt ; nempe Carolus, levitate juvenili ductus, temptare volens Albuini, fratris Bivini et Bettonis, audaciam ac saepe laudatam constantiam, alium se esse simulans, cum ex venatione vespertinis horis idem Albuinus quadam die reverteretur, super eum solus impetum fecit, veluti equum in quo sedebat violenter ablaturus. Ille nihil minus existimans quam filium regis, evaginato gladio ex adverso eum in capite percussit, moxque terrae prostravit, deinde multis vulneribus confossum semivivum reliquit, arma pariter et caballum secum auferens ; debilitatis ergo membris, ac vultu deformatus, pauco tempore supervixit. Albuinus, cognito quod filius regis esset, in quem talia exercuerat, celeriter aufugit, mortisque periculum declinavit. » (*Reginonis chronicon* apud Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 583.) — Un autre écrivain contemporain de Charles le Chauve, Adon, archevêque de Vienne de 859 à 874, parle de la triste fin de Charles l'Enfant en quelques mots qui sont presque inintelligibles sans le secours de Hincmar et de Reginon : « Carolus quoque vir satis honestae formae juvenis, rex Aquitanis jam constitutus, adversa primum molestatus et dehonestatus injuria moritur. » (Bouquet, t. VII, p. 55.) En effet, le *Chronicon Andegavense*, qui a connu le texte d'Adon, fait périr Charles par le poison : « Karolus minor veneno periit, id est ille, quem dicit Ado Aquitanorum regem jam factum adversa fuisse dehonestatus injuria. » (*ibid.*, t. VII, p. 238.)

4. « [Carolus] demum Vernum villam veniens, episcopos ac ceteros Aquitaniae primores ibidem obvius suscepit. Ad quorum multam petitionem filium suum

ligence et qui depuis lors était sujet à de fréquentes attaques d'épilepsie, mourut, après plus de deux ans et demi de souffrances, dans un domaine voisin de Buzançais, en Berry, le 29 septembre 866, à peine âgé de dix-neuf ans. Son frère Carloman et l'archevêque Gouffé lui donnèrent la sépulture dans l'église abbatiale de Saint-Sulpice de Bourges [1].

IV.

A notre avis, il suffira de comparer le début de *Huon de Bordeaux* avec le texte de Reginon pour être convaincu que le récit du meurtre de Charlot est l'écho traditionnel du terrible accident qui causa la mort de Charles l'Enfant. Il se pourrait même que la lutte d'Aubouin et du jeune Charles ait offert encore plus de rapports avec celle de Huon de Bordeaux et de Charlot. Reginon est loin, il est vrai, de présenter Charles l'Enfant comme une victime complètement innocente ; mais la version dont il est l'écho, pour n'être pas la version de cour, semble avoir été néanmoins imaginée pour atténuer un peu ce que la conduite du malheureux prince pouvait avoir de répréhensible. Il est assez difficile de croire que l'attaque nocturne dont Charles se rendit coupable avait pour but d'éprouver la bravoure d'Aubouin, et l'on peut supposer que la valeur d'Aubouin, les faveurs qu'elle lui avait sans doute values, les éloges dont il était l'objet, avaient éveillé la jalousie du roi d'Aquitaine : Charles aurait alors conçu la pensée de se débarrasser par un crime de celui que tous désignaient comme le plus brillant des jeunes gens de son âge. Les auteurs de la version reproduite par Reginon n'ont pas dit toute la vérité et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que, d'après eux, la lutte de Charles avec Aubouin n'aurait pas eu de témoins, alors que Hincmar lui-même assure le contraire.

La tradition recueillie par l'auteur de *Huon de Bordeaux* dérivait sans doute de quelque chant consacré au récit des aventures d'Aubouin, sur le sort duquel l'histoire ne contient rien de certain [2]. Mais on ne saura probablement jamais comment les jongleurs arrivèrent à substituer Huon

---

Carolum necdum bene spassatum in Aquitaniam cum regio nomine ac potestate redire permittit. » (*Annales Bertiniani*, anno 865.)

1. « Caroli filius nomine Carolus et Aquitanorum rex, plaga quam in capite ante aliquot annos acceperat cerebro commoto, diutius epelemptica passione vexatus, III° kalendas octobris in quadam villa secus Bosentiacas moritur, et a Carolomanno, fratre sue, atque a Vulfado in ecclesia sancti Sulpitii apud Biturigum sepelitur. » (*ibid*, anno 866.)

2. On ne peut assurer que le meurtrier de Charles l'Enfant doive être reconnu dans le « comte Aubouin » qu'à son lit de mort le roi Louis le Bègue chargea, conjointement à l'évêque de Beauvais, de porter la couronne et les ornements royaux à son fils aîné (*Annales Bertiniani*, anno 879).

à Aubouin. Il y avait, il est vrai, un point de contact entre l'histoire d'Aubouin et les traditions relatives à Huon : tous deux étaient partis pour l'exil après avoir commis un meurtre. Ce n'était pas là, toutefois, une raison de confondre l'histoire de l'un avec celle de l'autre, et il faut peut-être supposer que les deux personnages furent unis dans une tradition commune avant qu'on n'attribuât à Huon ce qui concernait Aubouin. Le fils de Séguin de Bordeaux, banni de France et réfugié en Lombardie postérieurement à 845, a pu rencontrer Aubouin sur la terre d'exil ; il a pu se lier d'amitié avec cet autre fugitif, partager les mêmes dangers que lui ; les poètes auront ensuite chanté leurs exploits communs, et un jour la légende de Huon de Bordeaux se sera trouvée transformée au contact de celle d'Aubouin.

Auguste LONGNON.

MIRACLES DE NOTRE DAME

EN PROVENÇAL.

Les miracles que je publie ci-après se trouvent dans un ms. du Musée britannique, Addit. 17920, fol. 1-6, dont M. P. Meyer a donné la description dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, III, 307. M. P. Meyer indique les miracles de Gautier de Coincy qui correspondent à ceux de notre ms., faisant remarquer que le numéro VIII ne se trouve pas dans l'édition de l'abbé Poquet. Ce miracle est en effet un de ceux que cet éditeur, soucieux de l'honneur de la sainte Vierge, a cru devoir supprimer. Il se trouve dans le ms. de Londres Harl. 4401 fol. 45 d. Malgré mes recherches, je n'ai rien trouvé sur les numéros I, IV, X et XII, et pas grand'chose sur III; pour les autres miracles j'ai été plus heureux. Plusieurs collections latines du Musée brit. présentent des miracles qui, à en juger par leur étendue et leur caractère, peuvent très-bien avoir été les originaux des nôtres, et je les ai appelés ainsi dans mon énumération pour être plus bref. J'ajoute encore quelques autres observations.

II. L'original se trouve Cleop. C. X., fol. 126 *b*, Arund. 346 fol. 6 *a*.

III. Ce miracle est le sujet du nº XXXV de la collection de miracles par personnages que MM. G. Paris et U. Robert publient pour la Société des Anciens textes français. — Cf. G. de Coincy, col. 445.

V. L'original se trouve dans Harl. 2316 fol. 8 *a*. Une version plus développée se trouve dans Cleop. C. X. fol. 133 *a*. — G. de Coincy, col. 347.

VI. L'original se trouve dans Cleop. C. X., fol. 108 *a*. — Ce miracle, d'après M. Meyer, est rapporté par Guillaume de Saint-Pair, *Rom. du mont Saint-Michel*, v. 3532 ss., et une version en vers français se trouve dans le ms. B. N. fr. 375, au verso du dernier feuillet. [Cf. Et. de Bourbon, § 114.]

VII. L'original se trouve dans Arund., fol. 64 *r*. Cleop. C. X., fol. 124 *b*.

VIII. L'original qui se trouve dans Harl. 2316, fol. 6, a été imprimé par Th. Wright dans ses *Latin Stories*, nº LXXXIII; cf. sur le miracle, *Hist. litt.*, XXIII, 124. Une version française est imprimée dans Barbazan-Méon, II, 314-330. Il se trouve sous forme dramatique dans les *Miracles de N.-D. par personnages*, I, 57. — Sur G. de Coincy, voy. ci-dessus. [Cf. Et. de Bourbon, § 135.]

IX. 'original se trouve dans Arund. 346, fol. 64 *v*., Addit. 11579, fol.

11 *a*, cf. Barbazan-Méon, II, 420. Hagen, *Gesammtabenteuer*, III, CXXV. Legrand d'Aussy, V, 55. Une autre version dans Pfeiffer, *Marienlegenden*, cap. XVI. Une version en moyen-haut allemand, p. 53[1]. — G. de Coincy, col. 355.

X. G. de Coincy, col. 606.

XI. Pfeiffer, *Marienlegenden*, Anhang, CXXVIII. Une version en moyen-haut-allemand, ib., p. 83. — G. de Coincy, col. 517[2].

XIII. L'original se trouve Harl. 2316, fol. 4 *b*. Une rédaction un peu plus succincte se trouve dans Harl. 463, fol. 21 *v*, et a été imprimée par Wright dans ses *Latin Stories*, CX. Cf. Méon II, 394. Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, 79, *Gesta Romanorum*, éd. Oesterley, nº 13.

Disons quelques mots de la langue des miracles. Elle est loin d'être régulière. *Ct* latin par exemple devient généralement *ch;* ainsi nous avons *facha* 71, *dicha* 70, mais il se maintient dans *retraita* 68. L'*s* du nom. sing. est quelquefois mis, comme *lo crestias* 15, 21, *lo Jugieus* 15, quelquefois omis, comme *un crestia* 20, *lo Jugieu* 18.

On sait qu'en prov. *s* peut tomber devant un *jod* roman. Diez, *Gramm.*, I[3], 239 (trad. 222), cite comme exemples dans lesquels *s* est tombé entre deux voyelles, les mots *baiar, mayo, ocaio, gleia, preio*. Dans tous ces exemples il s'agit de la combinaison *sj*, dans laquelle *s* tombe, tandis que *j* garde sa valeur gutturale ou devient palatal, égalant *ǵ* et plus tard *s*. Il est souvent difficile de dire si dans certains documents de la langue provençale il faut lire par exemple *aia* ou *aja;* mais il me semble hors de doute que dans nos miracles il faut se décider partout pour la palatale. Car nous y trouvons deux exemples, dans lesquels la notation par *g* enlève tous les doutes : *vegio*, 3, 6*b* et *confugio* 185. J'ai donc aussi écrit *majos* 8, et *glieja* 1. La palatale est encore préférée à la gutturale dans *verguonja* qu'on trouve aussi dans le poème de Peirol, *Manta gens me mal rajona*, rimant avec *lonja* (Mahn, *Werke* II, 3).

Notre texte présente une particularité qui ne se trouve pas ailleurs, que je sache. C'est que *s* et *z* — que ce dernier soit issu de *d* ou de *c* latin — devant *a, c, i*, se change en *j*, noté aussi par *g*. Citons des exemples :

1º *S* devant *a : accujada* 90, *doloiroja* 62, *merevilhojamen* 89, *mesprejamen* 107, *paujar* 42, *paujat* 124, *paujada* 67, 109, *empaujat* 88, *prepaujamen* 146, *repreja* 76.

---

1. Cette célèbre légende a inspiré la *Vénus d'Ille* de Mérimée; le poète allemand Eichendorff en a également tiré une nouvelle : *l'Image de marbre* (*Œuvres complètes*, II, 105). H. Heine, dans sa fantaisie sur les *Dieux en exil*, la rapporte d'après le curieux livre de Kornmann, *Mons Veneris* (Frankf. 1614), où elle se trouve en effet à la p. 77 : Kornmann l'avait prise dans saint Antonin, qui lui-même l'avait empruntée à Vincent de Beauvais.

2. [Un récit semblable, sauf quelques changements introduits pour un but spécial, est donné par plusieurs auteurs comme ayant été l'occasion de l'établissement de la fête de la Conception de la Vierge. Voy. Et. de Bourbon, édit. Lecoy de la Marche, § 106. — G. P.]

3. [C'est ici le lieu de rappeler que M. l'abbé Vayssier indique parmi les caractères du dialecte rouergat, parlé sur la rive droite du Lot, au nord du dép. de l'Aveyron, l'usage de remplacer « le *s* doux par *j*, qui a un son chuintant : *bijio*, bise, *comijio*, chemise » (*Revue des lang. rom.*, III, 355. — P. M.]

S devant *e* : *degemparet* 37, *dejesparava* 153, *prejes* 43, *remagero* 71.

S devant *i* : *vegitar* 59, *devegida* 61, *vigiblamen* 188.

2° *Z* issu de *d* : *augi* 37, *augit* 82, 102, *augeria* 34, *benegitz* 51, *benegeita* 65, *cagia* 121, *cagec* 71, *cregia* 13, *crejes* 176, *jugieu* II, *laujar* 123, *sucegir* 95, *vegia* 114, 115.

3° *Z* issu de *c* : *degia* 49, *digen* 6, *duojamen* 183, *fagia* 6, *fagio* 53, *fagen* 82, *fejes* 172, *jagen* 54, *plagio* 100, *servigi* 58, *vegi* 136; *fereja* IX, *anegregitz* 71.

Pour expliquer ce phénomène, il faut partir d'*s*. Comme pour arriver de *c* à *č*, il faut admettre le développement d'un *y* après le *c*, un *y* s'est intercalé après l'*s* et *s* donne *š*, tout à fait comme *visionem* = *vegio*.

Diez, *Gramm.*, II[3], 198 (trad. 181) remarque que Faidit présente pour *an* aussi *au* et que les *Leys* connaissent ce changement. Notre texte offre deux exemples de ce phénomène : *vau* (1, 4, 42, 48, 78, 94, 102, etc.) et *au* 51. Diez a raison d'admettre comme fondé ce passage d'*an* en *au*. C'est en effet un phénomène qui se trouve dans beaucoup de langues indoeuropéennes que *a* nasal se change en *au* quand cette combinaison se présente 1° devant une consonne, 2° à la fin du mot. Si l'on disait que *m* ou *n* se change en *u*, on donnerait le résultat du développement, mais on se représenterait celui-ci d'une manière inexacte : *a*+*m* et *a*+*n* ont dû subir la nasalisation comme la présente le port. *vão*, puis le timbre nasal s'est émancipé et s'est changé en *u* (fr. *ou*). Cf. Joh. Schmidt, *Zur Geschichte des Indogermanischen Vocalismus*, I, 147). Nous avons le même phénomène dans la troisième pers. plur. du présent ind. de la première et de l'imparfait de toutes les conjugaisons, quand les textes présentent les formes *o;* seulement *a* offre encore une évolution de plus, *au* devenant *o*. La différence entre *vau* et *avio* s'explique parfaitement par l'accent. Je pense qu'il faut voir la même influence dans les adverbes qui dérivent de part. prés. comme dans *erraument*, de même dans *graument*[1].

---

1. [L'emploi de *au* pour *an* à la 3e pers. plur. de l'ind. prés. d'*aver* et à la même personne du futur, *au*, *aurau*, *amarau*, est en effet incontestable comme Diez le reconnaît, mais je doute fort que l'auteur de la *Grammaire des langues romanes* eût expliqué cette forme comme le fait notre collaborateur. Pour moi je considère *au* comme régulièrement d'*habent* en passant par *avent*, *av'nt*. Une forme plus pleine est *aun* qui se trouve aussi (voy. Diez à l'endroit cité), notamment dans le chansonnier de Peiresc (Bibl. nat., fr. 1749). — Quant à l'*o* de l'imp. 3e pers. du plur. je ne puis admettre qu'il vienne d'*au;* on n'a jamais dit *aviau*. Il me paraît évident qu'*avio* (ou *avion*) s'est produit à côté d'*avian*, forme plus étymologique, de la même façon qu'*amo*, *amon* à côté d'*aman*. — Je crois enfin qu'*erraument* et *graument*, si *graument* il y a, n'ont rien à faire ici. — P. M.]

[J'objecte à M. P. Meyer qu'il n'explique pas la chute de l'*n* devant une consonne. Diez I[3] 402 dit que *n*, quand il se trouve dans la terminaison atone pour *nt* latin, est inséparable dans *cantan* et *canten*, parce que *canta* et *cante* auraient causé une confusion avec le sing., mais que l'omission de l'*n* est permise dans les formes en *on*, parce que cette confusion n'existe pas pour elles. Cette raison n'est pas sérieuse. Les langues se servent des pronoms pers. pour distinguer des formes verbales devenues égales par les lois phonétiques; le français n'a même plus cette ressource dans *il parle* et *ils parlent*. Si l'on admet que *au* + cons. peut donner en prov. comme ailleurs 1) à la tonique : *aun* ou *au*, 2) à l'atone : *on* ou *o*, on a la solution de la question. *Cantan* et *canten* ne peuvent pas perdre leur *n*, parce qu'il est devant une consonne, mais *cantan* peut

Diez, *Gramm.*, III[3], 341 (trad. 317), fait observer que le roman préposait, pour marquer l'insistance, certaines particules au second membre de la proposition, lorsque le premier avait une signification temporelle, causale ou conditionnelle. Ces particules sont *sic* et *et*. Mais, d'après lui, *et* n'est employé que lorsque les deux propositions ont des sujets différents. Cette assertion est contredite par les exemples suivants de notre texte : — *E quan l'efas lo vi, e el ac paor en se meteihs*, 101. — *E quan aquest clers fo excitat de son somje, e el anet queren la ymagina*, 105. — *E quan aquest evesque fo vengut a port amb sos companhos, e el vi lo sieu companho* 118. Cf. encore 121, 148.

(I) (Fol. 2[a]) *Assi dejotz s'ensec dels miracles de Sainhta Maria vergena.* (rubrique) *E prumeiramen : Cossi nostra dona donet forsa e poder als efans que levesso las colomnas basten la sua glieja* (rubrique).

1. Coma Costanti fees bastir una merevilhoja glieja ha la honor de nostra dona, e agues fah amenar alqunas grans colomnas a obs de la dicha glieja, vau venir pluros homes per levar aisselas colompnas ella glieja. 2. Mas anc levar no las pogro, et de jorn en jorn s'estudiavo de levar amb gran forsa, e re finalmen no pogro acabar. 3. Mas aprop nostra dona fetz appareisser en vegio al maestre que bastia la glieja que apeles tres efans de l'escola lhi qual no ero ples enquera de perfectio de vertut, et levario las colomnas. 4. E lo maestre va los apelar, e aissi quan foro vengut, vau se penre a las colomnas, e de contenen vau las levar per lo miracle de nostra dona.

(II) *En qual maneira nostra dona no suofre las enjurias fachas al sieu glorios filh, e aisil aparec en la ymagina contra la qual lhi Jugieu fagio escarnimens de la passio.*

5. Un arcivesque cantava una vetz ella ciotat de Toleta lo jorn de la

---

donner *canton* ou *canto* parce qu'*n*, en exerçant son influence sur *a*, peut se maintenir ou s'user. Les autres formes en *on*, comme *servon* et *agron*, ont subi l'influence de la première conjugaison et des imparfaits. — J. U.]

[Je n'explique pas comment il se fait que l'*n* de *cantan* subsiste toujours, tandis que l'*n* de *canton* disparaît en certains pays, et je reconnais que la raison donnée par Diez est faible; mais je persiste à regarder comme absolument inadmissible l'explication proposée par M. Ulrich, car elle suppose la production d'un *u* là où il n'en existe aucun exemple avéré en provençal ; l'anglo-normand *graunt*, le ladin *domaun* (Ascoli, *Saggi*, I, p. 10) sont sans équivalents au midi de la France. Il faut encore supposer, d'après M. U., 1° que *a* atone puisse devenir *o* sous l'influence d'*n*, 2° que l'*n* après avoir exercé cette influence, et parce qu'il l'a exercée, puisse tomber plus facilement que s'il ne l'avait pas exercée. L'enchaînement même de ces hypothèses, dont aucune n'est appuyée de la moindre preuve, suffit à montrer tout ce que le système de M. U. a d'invraisemblable. — P. M.]

festa de la assumptio de nostra dona. 6. E aissi quan lo arcivesque fagia la secreta e lo pobol fagia orazos a Dieu, va una votz appareisser del cel, plangen e digen enaissi : 7. Oi ! Oi ! Oi ! Qual malvastat que [es] entre los homes signat[z] del signe del creador ! La nequicia dels Jugieus regnha e aussis e vitupera seguondamen lo salvaire del mon. 8. E aisso lo pobol retenc amb gran entendemen, aissi que fo del cosselh del arcevesque e del pobol que hom anes sercar diligenment per tota la ciotat las majos dels Jugieus, si hi trobaria hom re que fos fah contra Dieu ; aissi que va hom trobar la ymagina de Crist en una majo d'un Juzieu [1] la qual lhi Jugieu batio, escupio e vituperavo a maneira de la sua passio. 9. E d'aisso lhi crestia foro mot corossat e trist e vau metre a (f. 2 *b*) mort los Jugieus de contenen.

(III) *En qual maneira un crestia mes en guatge la ymagina de Crist vas un Jugieu per pretz d'una soma d'argen, e en qual maneira, quan lo crestia lo ac paguat, la ymagina portet testimoni de la pagua.*

10. Ella ciotat de Bisancea que d'autre maneira es apelada Costantinoble, fo un ciotada que volc divulgar la fama ; per que el acomenset sas riquezas largamen a despendre. 11. E quan sas riquezas lhi defalhiro, e el manlevet de sos amics, aissi que tot ho despendet, e pues el no trobet amic ni autre crestia que prestar li volgues, aissi que ac recors a .1. Jugieu ric, e va lo mot caramen preguar que lhi prestes argen. 12. E lo Jugieu va lhi dire que sobre guatge lhi prestaria. 13. Mas lo crestia dis que el no avia guatge que lhi bailes, si no Jezucrist lo qual colia e gregia. 14. E lo Jugieus respos lhi e ditz que el no cregia Jezucrist esser dieu, empero quar sabia que drechuriers homs era e propheta, el ditz que si lo lhi bailava en guatge que el lo penria. 15. E adonc lo crestias lhi ditz que anesson a la glieja facha ha la honor de nostra dona. 16. E quan foro vengutz ha la glieja, ditz al Jugieu que el en persona presenmen no li podia bailar Jezuscrist, mas e luoc [2] del lhi bailava la sua ymagina laqual fos obliguada pel crestia. 17. E ditz lhi plus que si no lo avia paguat al terme que lhi avia mes, que el volia esser sers del Jugieu tostems, e enquerda que aprop lo terme fos tengutz de paguar so que lhi avia prestat. 18. E adonc lo Jugieu ditz que fos fah aissi quan lo crestia lo degia, aissi que quan lo crestia denan sos amics e aquels del Jugieu lhi a bailat la ymagina de nostra dona que tenia so filh en sa fauta [3], no pas que le Jugieu l'enportes a sa majo, lo crestia va dire en aquesta maneira : 19. Senher Dieu Jezucrist, del qual la tua ymagina per aquesta pecunia

1. *zieu* est ajouté par une main postérieure.
2. *c* est ajouté par le correcteur.
3. Une main postérieure a corrigé *fauda*.

hieu ei bailat en guatge e obliguada, hieu te prec que si per alqun cas hieu so empachatz de redre aquest argen al terme que (*f.* 2 *c.*) m'es assignatz per lo Jugieu, que si hieu la te baile que tu la redas per me per la maneira que mas te plaira. 20. E quan ac aisso dih, lo Jugieu e lo crestia se departiro del temple el Jugieu anet s'en am lo crestia a sa majo e prestet lhi argen so que volc e assignet lhi jorn de paguar. 21. E aprop lo crestias quan ac pres l'argen, apparelhet una nau(s) e fetz la carguar de mercadarias e mes se en la mar e anes s'en si que pervenc en las partidas de Barbaria. 22. E quan ac vendut so que portava e el fo molt enrequigitz, e adonc (e)el doblet autras naus e carguet las d'autras mercadarias, aissi que tan se donet en aquetz negociis que lo jorn que lhi era assignatz a paguar se va oblidar. 23. Mas pues .i. jorn denan lo terme lhi va membrar que l'endema el avia a paguar, e fo motz trist e tuh sei familiar, e d'aisso el fetz mainhs plains. 24. Mas aprop quan fo tornatz en se meteihs, el cogitet que bailes aquel argen a Jezucrist loqual avia obliguat. 25. E fetz far .i. escrin e *de*dins[1] el va metre l'argen que devia al Jugieu e metz lo ella mar e comandet lo ha aquel que fetz las mars, aissi que Dieu volc, al qual es tota cauza possibla, que aquel escrin en una nueh passet per divers pass de la mar e anet ferir costa la ciotat de Bisancea que Costantinoble es apelada. 26. E quan venc lo mati, .i. dels familiars del Jugieu va venir costa las ondas de la mar e vi aquel escrin e cujet lo penre amb la ma. 27. Mas l'escrin se alonget *del*[2]; e pueis aquel familiar tornet s'en a l'ostal e ditz al Jugieu que .i. escrin avia vist costa las ondas de l'aigua; el Jugieu anet la e va penre l'escrin e portet l'en a l'ostal e va penre aquel argen e va lo rescondre en so lieh. 28. E aprop un pauc de tems lo crestia va venir a la dicha ciotat, e quan lo Jugieu lo saup, el va venir al crestia e demandet lhi l'argen que lhi avia prestat. 29. Mas lo crestia lhi ditz que d'aisso que el lhi avia prestat el lo avia paguat. 30. Mas lo Jugieu lhi repliquet et ditz que el avia pro testimonis cossi el lhi avia prestat tan d'argen. 31. E l'autre no avia testimoni cossi el lo agues paguat. 32. Mas lo crestia (*f.* 2 *d*) lhi ditz que el avia en testimoni aquel que lhi avia obliguat e donat per fermansa. 33. E ditz lhi que anes amb el a la glieja e augiria so testimoni, aissi que amb .ii. s'en hanero ha la glieja amb mains d'autres dena*n*[3] la ymagina de Jezucrist. 34. E adonc lo crestias va dire : 35. Senher Dieu Jezucrist, aissi quan tu es filhs d'ome et de Dieu, tu me porta testimoni de vertat, si hieu ei bailat ha aquest Jugieu so que el me avia prestat. 36. E adonc la ymagina denan trestotz va dire que al Jugieu era satifah de so qu'el avia prestat al crestia, e ditz que l'argen que era ell

1. *de* est ajouté par une main postérieure. — 2. *del* est ajouté.
3. *n* est ajouté par une main postérieure.

escrin, lo Jugieu l'avia agut e avia lo rescondut jotz son lieh. 37. E quan lo Jugieu augi aisso, el ac verguonja e reconoug que vertatz era, e per aquest miracle lo Jugieu degemparet la error des Jugieus e queric lo baptisme, aissi que receup lo baptisme e la fe de Crist. 38. E per aquest miracle aquela glieja es apelada Testimoni, ella qual glieja es facha festa lo jorn que aisso s'endevenc.

(IV). *En qual maneira la ymagina de nostra dona receup lo quairel que sos aversaris trametia al sieu devot, e cossi la ymagina mes patz entre los enemics, e quan foro covertit, los receup a penedansa.*

39. Prop d'Orlhis a un castel lo qual es apelatz Avenon, on lhi ciotada ha honor de nostra dona avio fah una glieja, aissi que alquna vetz s'endevenia que aquels del castel avio paor de lors enemics. 40. Mas els que se fiavo de nostra dona anavo ha la glieja amb lors molhers e amb lors efans e aqui de gran coratge demandavo ajutori ha la ymagina contra lors enemics, 41. E quan un jorn agro fah lor pregueiras amb gran lagrimas, ilh emportero la ymagina amb lor. 42. E a defendemen de lor e a terror de lors enemics ilh la vau paujar e la vau metre a la porta del castel, aissi que un dels ciotadas estava tras la ymagina e trametia contra los aversaris dartz et sajetas per que naussegia motz. 43. Mas un dels enemics va ha aquest recondudamen e ditz lhi que si no se ostava d'aqui que la ymagina no lo poiria guardar que mort no prejes, e trames lhi lo dart e cujet lo aussirre. 44. Mas la ymagina (*f.* 3 *a*) se va girar e retenc lo, e per aquesta maneira la vergena lhiuret lo sieu devot de mort. 45. E d'aisso aquest devot ac ta gran gauh de la vergena que de contenen el trames sa sajeta contra aquel sieu aversari e anet lo ausirre. 46. E aprop aquest miracle fo divulgatz als enemics, els devotz de la vergena crido que ela lor sia ajutori e defendemen. 47. E quan lhi enemic ho viro, ilh agro gran paor e gitero lors armas ho arnes puor, e demandero patz e intrero ella glieja de nostra dona, on feiro mainht*a* [1] offerendas. 48. E aprop vau prometre que nuls tems no (no) irio en aquel luoc, e tro al jorn de hoeu [2] aquela ymagina a tengut e te aquel dart tot dreh ella ma.

(V). *En qual maneira la vergena Maria un clers sieu devot que la saludava tot jorn lo lhieuret de mort e de son lah propri lo alachet e lhi reparet la lengua e las lavras e lhi donet sanitat.*

49. Un clers fo que avia mot fort son entendement ellas riquezas del mon; empero nul temp no intrera en glieja ho passera denan que el no saludes nostra dona de la salut del angel, e degia : *Ave Maria gratia plena,*

1. *ta* est ajouté par une main postérieure. — 2. *o* est remplacé par *u*.

dominus tecum et cet. 50. E aisso degia a genolhos e pues degia en aissi meteihs en aquesta maneira : *Beatus venter qui te portavit Christum e*[*t*] *beata ubera qui te lactaverunt salvatorem nostrum.* 51. E volo aisso dire aquestas paraulas : Benegitz sia lo ventre que te Christ a portat, e benauradas sio las tetinas que te salvaire nostre au alachat. 52. Mas endevenc se a haventura que aquest clers perdet lo sen, aissi que per gran dolor que avia manjava sas lavras e sa lengua. 53. E aissi ho volia far dels autres membres de son cors si hom lh' o sufertes, e per aisso lo fagia[1] mot lah veire. 54. Mas .1. jorn jagen en son lieh el vi a son cap una persona mot bela e de bela faisso, e aisso era l'angels de Dieu que plora[va] en aquesta maneira e degia[2] : que es aisso, dona de misericordia e fon de pietat ? e membre te del tieu devot loqual te saludava tos tems devotamen. 55. E pues degia : Maire de Dieu, si tu defalhes als tieus, qui aura recors a tu ? no sia, dona, no sia. 56. Quar la esperansa del mon sira anullada si no trobo en te remedi e cosselh. 57. E quan degia aisso, e la maire de Dieu va (f. 3 *b*) paresser al angel e al(s) clers e volc satisfar al clers de la demora que avia fah, aissi que se apropiet del liet del clers e fo lhi en vejaire que la vergena lhi mes ella boca sas tetinas si que la lengua li soudet, e las lavras que ero mot laias a veire lhi restituit a sanitat. 58. E pues lo clers quan fo gueritz de totz ponhs, prediquet a totz lo servigi de la maire Dieu, e pues tan quan visquet menet vida religiosa.

(VI). *En qual maneira nostra dona delhieuret la fenna prenhs del perilh*[3] *de la mar e la fenna amb son efan amenet al port de salut*[4].

59. Es un luoc apelat Tumba on ha una glieja de San Miquel arcangel la qual es mot merevilhojamen bastida, e aquel luoc es evironatz de la gran mar e es mot perelhos pass per lo cressemen el descressemen de la mar, si que es de tal natura aquel luoc que a aquels que volo vegitar la glieja de S. Miquel aquela mar se depart doas vetz lo jorn, mas no pas pauc e pauc, aissi coma las autras mars, ans ho fa amb gran enbrivament e amb terrible soo, e per so aquel luoc es apelatz perilh de mar. 60. E ella festa de S. Miquel aquels que so aqui entorn de cascuna terra se perforso de vegitar aquella gleja. 61. E endevenc se, que una festa de S. Miquel una multitut de gen volc vegitar la gleja aquesta quan la mar se fo sopdamen devegida. 62. Entre los quals fo una fenna paura preinhs que era venguda al tems d'enfantamen, aissi que quan foro dens lo cami en la rena, la mar mouc sopda-

1. Ms. *fagio.* — 2. *degia* est ajouté.
3. *h* est ajouté. — 4. En marge on lit ces mots en partie coupés par le couteau du relieur : *Aquest m*[*iracle*] *semblan v*[*os*] *aves el l*[*ibre*] *de Sta Ma*[*ria*].

men soo devenir, si que aquels que ero amb la fenna s'en fugiro corren e la fenna remas aqui tota doloiroja clamans e requerens ajutori coma aquela que no podia corre. 63. E sentia las dolors d'efantar perque ela cridava ajutori. 64. Mas cascus dels autres no curava d'ela, quar plus cascuns curava de se salvar que no fagia remaner amb la fenna. 65. E quan ela vi que l'ajutori humanal lhi defalhia, ela envoquet l'ajutori divinal e apelet ploran en ajutori dieu Jezucrist e la sua benegeita maire e S. Miquel arcangel. 66. El pobol que aquesta fenna vegia en (*f.* 3 *c*) tal perilh levava las mas junhtas vas lo cel e preguava per ela, aissi que quan aquestas pregueiras se fagio, e la maire de Dieu va venir, aissi que ha la fenna era en vejaire que la vergena lhi tenia sobre son cap la ma, si que la fenna fo deliurada senes perilh del enbrivamen de la mar, que anc de una gota d'aigua sa vestidura no fo tocada. 67. E aqui estan ela va efantar senes paor coma si fos en fort e en segur luoc paujada. 68. E estet tan en aquel luoc enaissi troque la mar s'en fo retraita. 69. E aisso viro aquels que sobrevengro a la dona.

(VII). *En qual maneira lo vel de la ymagina de nostra dona e la cortina que era costa la dicha ymagina no foro cremat, jaciaisso que tot autra cauza que era de costa cremes.*

70. En la dicha gleja de S. Miquel que es el pueh apela Tumba, so relegios moines que servo ha nostre senhor. 71. En aquesta glieja s'esdevenc una vetz que lo folgre cagec del cel que tot quan que hac ella glieja va cremar, exceptat que quan lo fuoc fo prop de la ymagina que lo fuoc tocava lo vel que era blancs e grans, loqual aquesta ymagina facha de fust portava en son cap, nol cremet, anc nil fums no lo anegregi ni en pauc ni en pro, ans la ymagina aquela e lo vel e la cortina que pendia denan la ymagina remagero senes deca, perque se manifesto los miracles de nostra dona en fuoc celestial aissi coma en aquest miracle presen e ell' aigua de la mar aissi coma el denan dih miracle.

(VIII). E*n qual maneira nostra dona lhiuret la abbadessa preinhs senes diffamatio* [2].

72. Fo una abadessa morgua laqual avia fort cura de sa relegio e de sas subjeitas e en aisso guardar era mot rigurosa. 73. Mas quar lo profeh dels bos es pena e dolor als envejos, comensero las morguas contra aquesta abadessa redre mal per be, queren encontra aquesta ocaizo de paraulas. 74. E quar l'engin del enemic es mot enguanables, per lo engin d'aquest aquesta morgua abadessa se va acompanhar amb aquel

---

1. *lo fuoc* est ajouté.—2. En marge : [*exemple?*] *avetz de mot* [*semblan*] *miracle el* [*libre de las*] *auctoritaz* [*dels sainhs*].

que lhi aportava la vianda si que la va enprenhar. 75. Mas per so no remas que aquesta abadessa no regigues si coma avia acostumat (*f.* 3 *d*). 76. Mas quan vene lo tems de l'efantamen, ela fo repreja del prenho e aisso fo vas totz manifestat. 77. E d'aisso las morguas se alegrero e degio que ela era per sos pecatz e delietz finchamen rigoroja. 78. E aprop aquestas morguas vau escrire al evesque d'aquel luoc que aital cauza era, si que l'evesque aquel venia vas ela. E ela no ho sabia. 79. E lo tems era vengutz d'efantar e ela no sabia que cocelh prejes, si no que selava aisso tan quan podia. 80. Mas costa ela avia una capela de nostra dona, on ela avia acostumat preguar e far lauzors a nostra dona, si que va intrar en aquela capela e preguet nostra dona aissi coma avia acostumat. 81. E quan ac fah aquelas orazos, ela va preguar la vergena Maria amb grans lagrimas que en sa colpa lhi dones cosselh, si que aquel fah ela passes senes desfamatio. 82. E aisso fagen ela se va a condormir, e quan dormia nostra dona va venir ha ela aconpanhada amb .ii. angels, e va lhi dire que ela avia augit sa orazo e que avia empetrat de son car filh perdo d'aquel fah que avia fah, e ditz lhi que no agues doptansa. 83. E aprop nostra dona va comandar als angels que delhiuresso l'abadessa d'aquel fais que portava amb se, e que portesso l'efan a un hermita que era aqui prop; al qual la vergena mandet que agues cura de l'efan per .vii. ans. 84. E aissi quan nostra dona ho avia comandat, aissi fo fah. 85. E pues la abadessa se va revelhar, e sentisse pleneiramen descarguada del fais que portava denan, e adonc ela redet gracias ha Dieu e ha la vergena Maria. 86. E aprop las morguas feiro capitol quan l'evesque fo vengutz, e aquesta abadessa anet hi e anet se seire el luoc hon avia acostumat costa l'evesque. 87. E adonc l'evesque va la repenre amb gran[s] enjurias, e ditz lhi que issigues fora lo capitol. 88. E aprop ela va trametre .ii. clers que diligenmen enqueriguesso del crim que lhi era enpaujat, els clerc feiro ho, mas anc signe de preinho nolh trobero. 89. E d'aisso feiro relacio al evesque, mas l'evesque cujet que aquels clers fosso estatz corromputz per pecunia. 90. E el meteihs va enquerir del fah, si que nolh trobet senhal de so de que era accujada. 91. E adonc l'evesque se gitet (*f.* 4*a*) a sos pes e va lhi demandar perdo de las enjurias que dih lhi avia e va comandar que breumen issiguessen del mostier totas aquelas e aquels que avio l'abadessa accujada. 92. Mas la abadessa cogites en se meteihs que vertat avio dih aisselas personas que accujada l'avio, jaciaisso que de mala volontat ho avio fah, perque volc plus cofessar lo pecat al evesque que si las morguas aguesso sufertat alquna pena, si que se va gitar als pes del evesque e demandet lhi perdo de so que avia fah e va lh'o tot comtar per ordre. 93. E d'aisso l'evesque se va mot fort merevilhar e fetz gracias a nostra dona, e pues trames al hermita dos clers, si era vertat de l'efan. 94. E vau trobar que aissi era quan la abadessa

ho avia dih al evesque, si que quan l'ermita lo ac tengut per .vii. ans, el evesque lo va penre e mes lo a letra e fetz lo en sciensa essenhar e en bonas costumas[1]. 95. E pues l'evesque va murir, el efas va lhi succegir el evescat e va predicar mot fort en sa vida dels miracles e de la gloria de la vergena Maria.

(IX). *En qual maneira un efan clers espozet la ymagina de nostra dona amb un anel e pueis aquest efas lhi mentic ho nolh vole atendre sos covenens e nostra dona va lo apelar a son servigi.*

96. Denan una glieja foro alqus efans que jogavo al joc de la pilota, e ac n'i un que ac un anel en sa mà, loqual lh'avia donat una piucela per afectio carnal, aissi que el ac temensa que per lo joguar de la pilota l'anel se rompes. 97. E va se girar vas la gleja e aguardet .i. luoc on pogues metre l'anel troque lo jocs fos complitz e que pueis lo prees. 98. E pueis el intret en la glieja e va veire la ymagina de nostra dona que fo mot bela, e va la saludar e ajostet ha sa salut aisso, e ditz que la ymagina de nostra dona era plus bela en totas cauzas de totas autras fennas, enquera plus bela que no era la piucela que lhi avia donat l'anel per amor, e per so el ditz enaissi : 99. Hieu renoncie ha *la*[2] amor e prende l'amor de la vergena e prometi lhi que tostems la amarei e la servirei, mas que en sia dignes. 100. E aprop aquest efas va metre son anel el det de la ymagina tot dreh, e la ymagina va pliguar lo det quan l'anel fo dins (*f* 4 *b*) ha donar, a signifiar que los covenens aquetz plagio ha la ymagina. 101. E quan l'efas lo vi, e el ac paor en se meteihs e va apelar aquels que lhi ero decosta, e va lor comtar tot per ordre aissi quan lhi era pres. 102. E quan aquels ho agron augit, ilh lhi vau dire e cosselhir que renoncies al segle e pagues lo vot que avia fah e que fos amics e servidor de la vergena aissi quan lh'o avia promes. 103. Ma el que fo poinhs de las affectios de riquejas, aprop un pauc de tems va penre molher e mentic a la ymagina del vot que lhi avia fah. 104. Mas la prumeira nueh que aquest jac amb sa molher, nostra dona va venir e va se metre entre el[s] doos e mostret al clers l'anel e va lo repenre mot fort, quar lhi avia mentit. 105. E quan aquest clers fo excitat de son somje, e el anet queren la ymagina costa se e no la trobet. 106. E adonc el cujet que la vergena no fos pas ha el venguda e cujet que fos estada qualque cauza de folhia que agues somjat. 107. E pueis lo clers se anet a condormir autra vetz, e fo lhi e vejaire que la vergena era venguda a el e que lhi fagia mala cara pel mesprejament que lhi avia

1. En marge : *Aissi no ditz pas que sia estat despensat am aquest efan que pogues tener evescat, laquala causa era requizida expressamen, no pas solamen legitimatio.*

2. *la* est ajouté.

fah, e menassava lo de greus tormens. 108. E aprop el se va evelhar e ac gran paor, e aquela nueh meteihs el se va levar e laisset totas cauzas e anet se reclaure en hermitatge, hon servi devotamen per tota sa vida a nostra dona aissi quan lhi avia promes, mot devotamen.

(X). *En qual maneira nostra dona envolopet un home de so mantel, loqual home era en gran perilh de mar e pues lo amenet a port de salut.*

109. Una naus fo ella mar carguada de peleris lhi qual anavo en Jerusalem. 110. Mas endevenc se que lo nautonier conoc e senti que la naus era en tal perilh paujada, que escapar no podia. 110. E va penre un batel que portava en la nau e dissendet lo en l'aigua e aqui el fetz descendre de la nau .i. evesque e d'autres. 111. E aissi quan .i. home hi deissendia, e el va caire ella mar e decontenen el va afonjar que anc no fo vist. 112. E aprop lo nautonher va aparlar aquels que avia laissat ella nau, e ditz lor en qual perilh ero, e que lor membres de lor armas e que se confessesso e ilh feiro ho de contenen. 113. E tan leu la nau va perir e intra s'en en la mar que hom non vi tan ni quan. 114. E a- (*f.* 4*c*) donc l'evesque amb los autres fetz mainhs plors per l'arma dels cors de sos companhos, losquals vegia perir. 115. E aprop el aguardava sa e la per la mar, si vegia per aventura alqus essenhamens dels cors dels negatz. 116. Mas de contenen el vi elas undas de la mar volar e revolar a cuora una colomba e pues doas, e pues tres mot belas que intravo ell'aigua, e pues se intravo ho montavo el cel[1]. 117. E adonc l'evesque estimet que aquo ero las armas dels negatz [e] ero portadas [el] paradis e ac mot gran dolor que la sua arma no era aqui. 118. E quan aquest evesque fo vengut a port amb sos companhos, e el vi lo sieu companho que era cazutz ell'aigua, quan dissendia de la nau(s) el naves, e vi que issi de l'aigua sas e sals. 119. E adonc l'evesque e sos companhos foro mot esbaitz, e d'autra part agro gran gauh quar viro lor companho. 128. E vau lhi demandar que lhi era endevengut e cossi era vengutz a port de salut. 121. E el adonc va lor respondre e ditz lor que quan cagia ell'aigua, e[l] apelet lo nom de la vergena Maria, e quan ho avia fah, el era vengutz a salvatio per lo nom de la vergena Maria, la qual no enblida sels que dignamen l'apelo. 112. E diz plus que nostra dona lo avia cubert de so mantel jotz las aiguas troque pervenc a port de salut. 123. E per so nostra dona fo per totz laujada e fo predicada per totz coma maire de misericordia.

(XI). *En qual maneira nostra dona delhiuret de perilh sels que ero en gran perilh de tempesta sobre la mar.*

---

1. Les quatre derniers mots sont ajoutés.

124. Un abat fo amb d'autres en una nau sobre la mar de Bretenha en gran perilh paujat quar lo fagia ta gran [tem]pesta[1] que ilh de totz poinhs[2] se desperavo de lor vida, si que l'us clamava lo nom de S. Nicolaus[3], l'autre de S. Andrieu, l'autre de S. Clar, e aissi cascus apelava lo S. que plus lhi era familiars. 125. Li autre atressi fagio e offrio petitz doos, si coma es acostumat vas aquels que so en perilh de tempesta sobre mar. 126. E quan l'abas vi que cascus apelava lo S. que plus lhi plagia e negu no apelava la maire de Dieu, va dire en aquesta maneira. 127. O fraires[4], que faitz? que apelatz los S. que meinhs podo e laissas aquela que plus pot? 128. Sapias que bo es so que faitz; mas melhor fora trop, si tuh essems apelassetz la maire (*f.* 4 *d*) de Dieu. 129. E adonc tuh vau clamar la maire de Dieu que agues merse de lor. 130. El abas que era mot debles, quar de .ii. jorns e de doas nuetz no avia manjat mas un pom, va acomensar aquel respos que ditz : *Felix namque es* amb lo verset *Ora pro populo*, etc. 130. E aisso feni a greugs penas amb sos monges. 131. Mas no se guardero que ella summitat de l'albre de la nau vau veire una clardat a maneira d'un gran tortez que fuguet tota escurdat de la nueh, si que tuh aquels que ero ella nau veiro claramen. 132. E adonc la tempesta cesset e ilh per la vergena agro tranquillitat e patz. 133. E aprop no triguet gaire fo jorn, e la nau anet ferir vas aquel luoc on els volio anar.

(XII). *En qual maneira nostra dona delhiuret la piucela del perilh de la lengua e de las lavras.*

134. En un borc de l'evescat de Noyo ac una piucela que queria[5] so vivre amb sas mas filan, si que lo jorn de la assumptio de nostra dona aquesta piucela comenset lo filh a torser e molhar amb sa saliva. 135. E aissi quan fagia aisso, e lo filh se pres ha las lavras e ha la lengua e va lhi torser la lengua en tal maneira que las lavras e la lengua foro de sus de jotz giradas, si que la saliva apparessia de fora la boca, laqual escupir no podia; perque avia perdut lo parlar e era mot laia a veire. 136. Aquesta piucela plorava e menava gran dolor e no sabia que devia far, si que lhi vegi n'agro fereja e vau la menar ha S. Elegi e vau l'en tornar, que anc no fo guerida. 137. E pues ilh la vau menar al mostier de nostra dona que es cap del evescat de Noyo e vau la metre denan l'autar e vau preguar per ela. 138. E per la gracia de Dieu las lavras se vau destorser decontenen, e ac planeira salut.

(XIII). *En qual maneira la fenna deceubuda jotz senblansa de pietat con-*

---

1. *perilh* est effacé. — 2. *s* est ajouté. — 3. *s* est effacé.
4. *s* est ajouté. — 5. *a* est ajouté.

ceup de son propri filh, e quan aç efantat, estranguolet l'efan e lo gitet ella privada (rubrique).

139. Un ric home fo a Roma amb sa molher, e l'us e l'autre era de paratge. 140. Mas negu efan no avio. 141. Aquetz fagio grans almornas per so que lor dones .1. filh. 142. E nostre senhe que vi lor volontat, va lor donar que agro .1. filh. 143. E quan agro agut, ilh (a) (f. 5 *a*) agro gran gauh. 144. Mas pues lo paire no fo tan escalfatz de caritat-coma quan no avia filh. 145. Empera alquna vetz lhi endevenia que era mot ples de affectio de caritat, aissi que una vetz lhi venc en devotio que intres en religio ho que anes estar e qualque luoc soletari hon pogues vivre que no fos conogutz e guardes puritat de patz eternal. 146. Mas quar avia molher, lo sieu prepaujamen lhi mudava. 147. Mas aprop mainhs gemimens el ho va dire a sa molher e ditz que jaciaisso que lhi desplagues estar senes ela, empero plus volia servir a Dieu, aissi que va dire ha la molher que en sa absensa lo agues en coratge, en amor de castetat. 148. E quan la maire aquesta se senti sola, e ela cogitet far volonteiramen las obras de Crist, e fagia mainhs almornas. 149. E domentre ela alachava e noiria so filh aitan quan podia, e tot jorn lo tenia ella fauta ho lo portava al col. 150. E la nueh el lo tenia entre sos bratz costa sas tetinas. 151. E passan aissi lo tems, el de etat de puericia pervenc a etat de adolessencia. 152. E adonc la maire lo noiric e lo alachet el tenc aissi coma avia denan, aissi que la amor carnal, quar la maire no s'en guardet, se va enclinar ha corruptio, si que lo filh aquest se va metre e luoc de marit et va enprenhar sa maire. 153. E quan la maire se senti prenhs, ela ac gran dolor el cors e el coratge, si que ab un pauc no se dejesperava per la gran dolor e la gran verguonja que avia. 154. Empero alquna vetz cogitava la mizericordia de Dieu e fagia almosnas e dejuns e orajos. 155. E quan venc al jorn de l'efantar, la verguonja que avia lhi fagia dissimular la dolor que avia ela cara, aissi que la groissa de son ventre per gran verguonja celava quan que podia. 156. E aprop aissi dissimular ela va efantar. 157. E quan l'efas fo natz, la maire lo va estranguolar e pues lo va neguar ella privada on lo dampnet de sepultura. 158. E fetz aquesta maire en tal maneira que ta gran baratz fo vas toz homes celatz.

En qual maneira lo dyable revelet lo crim de la dicha maire per so que fos cremada. Mas ela per (f. 5 *b*) *gran conpunctio se tornet a Crist.*

159. L'enemic ansia, so es a dire lo dyable, que tenia l'arma de la dicha fenna liguada e captivada, volc procesir contra la dicha fenna per tormens, si que aquest enemic se va metre en habit de clers e anet s'en a Roma. 160. E quan fo qui, el saludet los us e los autres e la gen va lo enterroguar qui era. 161. E el respos que el era si poderos en la escriptura que no avia so par en questios dissolver ho determenar ni en secretz

revelar. 162. E aprop el ditz a la gen que, per so que il conoguesso sa experiencia e sa sciensa, dicesso cascus si re avia perdut, quar el manifestaria lo laire que auria agut aquesta cauza. 163. E adonc cascus ditz qual cauza avia perdut e aquest enemic ditz a cascu qui avia agut certanamen lor cauza e degia si aquet lairo era presens ho s'en era anatz. 164. E per aquesta fama aissels que ero prop d'el e li autre de longas terras avio recors ha el. 165. E atressi per la paor d'aquest enemic sels que ero lairo s'en fugio o laissavo que re no emblesso, aissi coma avio acostumat ha emblar, si que la gen conoc que aisso era lor gran profih. 166. Et aprop aquest fo apelatz denan lo rei e lo pobol, als quals aquest clers va dire que si els se volessò atendre a sas paraulas, que el lor dissera una cauza merevilhoja e apenas que se pogra adonar ha entendemen, tan es laia a dire. 167. E aprop el va dire que merevilha era de Dieu cossi Roma no era fonduda de tot en tot per so quar aitals crim se era fatz aqui. 168. E ditz lor que aquela fenna laqual ilh tenio per sainhta, que era ypocrita e plus malvaja de totas autras fennas, avia conceubut de son propri filh un filh, loqual aquela ypocrita avia de sas proprias mas aussit, e per so que no fos vist lo avia gitat ella privada. 169. E quan ac dih aisso, tut lo vau repenre e dissero lhi que no volgues blasmar ni mal dire de tal fenna que era sainhta e era temple de pietat. 170. E pues lo pobol lhi ditz que mainhtas filhas avio amassat riquejas de vertut, mas aquesta fenna de laqual aquest clers degia mal, n'avia plus amassat senes comparacio. 171. E adonc lo clers o l'enemic ditz que per so el avia dih aquela paraula, que apenas l'en poirio creire. 172. E adonc el ditz que hom (f. 5 *c*) la fejes venir e que l'hom la examines e ditz que domentre que hom la examinaria que hom adobes un gran fuoc ella plassa, el qual aquela fenna fos cremada si confessava so que el degia, ho lh'o proava. 173. E si no lh'o podia proar, que hom lh'i gites el fuoc las mas liguadas tras lo dos. 174. E aisso que aquest ditz plac al rei e dic a son prebost e als autres sieus sirvens que la anesso quere e que la amenesso honradamen. 175. E els feiro ho, e quan [la] fenna intret el palaitz, e tuh se vau levar, el rei va comandar que hom lhi apparelhes sa sees on segues. 176. E quan se fo assetjada, e lo rei lhi anet dire que aquel clers que era aqui la accujava, jaciaisso que lo rei ne lo crejes, empero ditz que de la accujassio mot se dolia, e aprop el lhi ditz que ho cofesses, si fah ho avia, e que dones gloria a Dieu ho se purgues del crim empaujat contra ela. 177. E adonc ela, espirada de sus del cel, va respondre e va dire que aquel crims era greus, e quar lo sabi ditz que senes cosselh no deu home re far, ela va demandar cosselh e jorn a respondre al rei e als sieus sabis, el rei va lhi donar dilatios e cosselh. 178. E adonc ela s'en anet e nos cofiet de cosselh d'ome, ans de tot per veraia penedensa tornet son cors ha Jezucrist.

En qual maneira nostra dona venc a aquesta femna peneden de lo que avia fah, e la deliuret del crim denan totz el dyable s'en anet totz confus.

179. El temps que la dicha femna fo accujada del dih crim, era de Roma evesque un apelat Lucianus ho Lucius, e aquesta fenna anet vas aquest evesque e anet se gitar a sos pes lagriman e claman. 180. E va lhi dire tota la ystoria denandicha, e quan se fo be fracha e sa rauba e sos cabelhs, ela va demandar al evesque si siria cauza que ela pogues far en penedensa, que pogues purguar lo malvatz pecat que ela avia fah. 181. E quan l'evesque vi la compunctio d'aquesta, el se cofiet per pietat ella mizericordia de Dieu de perdonar aquest horrible pecat e de trobar remedi contra la vida que aquesta fenna avia menat. 182. E quan ac cogitat aisso en se meteihs, el ditz ha la fenna : Filha mia, ajas patz. Sapias que majors es la pietat de Dieu que no es iniquitat que sia. E ditz aprop que S. Peire e Sta Magdalena per plorar avio effassat e damnat lor pecatz. 183. E pues el lhi ditz que apeles assi (f. 5 *d*) duojamen la maire de Jesucrist denan totas cauzas, quar ela es sola esperansa de reconciliatio d'arma pecairitz. 184. E ditz lhi que el lhi no volia mainhtas cauzas[2] injunger, quar avia breu tems a respondre al rei sobredih, mas que la orazo de Dieu, so es a dire lo pater noster, lhi fos absolutio e remessio del pecat. 185. E quan la fenna ac augit aisso tot, ela ac ferm coratge e levet las mas sus al cel el cor e sa pessa ha nostra donna, laqual preguava[3] ploran que per sa mizéricordia la delhiures de la acujatio de son aversari e de la confugio del pobol. 186. E pueis quan venc lo jorn que lhi era assignatz a respondre, ela s'en anet ab sos familiars en cort. 187. Aquesta fenna avia gran esperansa ello aiutori de Dieu e gran cofiansa en nostra dona. 188. E la maire de misericordia no lhi defalic pas, quar al jorn que lhi era assignatz nostra dona fo no vigiblamen amb ela[4] e conparec denan la cadeira del jutge terrenal e defendet la fenna si que aquesta fenna amb tal companheira intres en jutgamen, laqual fo pel rei e pel pobol honorablamen receubuda. 189. E va se seire el metz de totz e fo a totz mirailhs e clardat. 190. E adonc tut se calero e obriro las aurelhas, e adonc lo rei va dire al clers que parles si re volia dire. 191. E adonc el ditz que lo aguardamen d'aquela fenna era mot merevilhos e ditz que aquo no era plus la fenna prumeira, ans era autra que per la gracia del s. esperit s'era cambiada.

192. E adonc tuh lo cochero si volia re dire que o disses. 193. E adonc el ditz que aquo no era pas la fenna malvaja que avia coceubut de so filh e l'efan avia mort, laqual el avia accujat, an[s] era sainhta e merevilhoja entre las filhas del mon, e era aquela que s'en anera pojada sus al

---

1. *Ta* est ajouté. — 2. *Cauzas* est ajouté en marge.—3. *Preguava* est ajouté. 4. *Amb ela* est ajouté en marge.

cel del dezert, etc. 194. E aprop el ditz que d'aisso dire el avia gran paor, empero calar no ho podia, per so quan nostra dona lhi era decosta aquela laqual el avia accujat, que lhi ajudava e la sostenia. 195. E adonc tuh sels que ero aqui se vau senhar per so quar aquest clers alleguava aisso. 196. E adonc lo clers aquest que era diable s'en fugi coma fums e avali, quar no poc sostener lo signe de la crotz. 197. E d'aisso tuh agro gauh e redero gracias ha nostre senhor. 198. E en aissi la dona fo delhiura onradamen per l'ajutori de nostra dona sainhta Maria.

J. ULRICH.

LAIS INÉDITS

DE TYOLET, DE GUINGAMOR, DE DOON, DU LECHEOR ET DE TYDOREL.

J'ai déjà extrait du ms. cédé par M. le comte de Seyssel-Sothonod à la Bibliothèque Nationale, où il porte actuellement le n° 1104 des *Nouvelles Acquisitions* du *Fonds français*, le *Lai de l'Épervier* (*Rom.*, VII, 1) et le *Lai d'Amours* (*Rom.*, VII, 407). Avant de publier ce qu'il contient encore d'inédit, je vais en donner la description et la table.

Le manuscrit est, comme je l'ai dit, de la fin du XIII^e^ siècle. Il n'a pas de feuilles de garde au commencement ni à la fin. Il est muni d'une ancienne reliure en bois couvert de cuivre et doublé de parchemin grossier. Dans cette reliure on a compris, outre notre manuscrit, un *quaternio* extrait d'un manuscrit latin tout à fait étranger, et d'un format beaucoup plus petit ; au milieu de ce *quaternio* est insérée une feuille (deux feuillets) d'un manuscrit français également tout différent : je parlerai ailleurs de cette addition. — Le manuscrit en lui-même est complet, sauf une feuille. Il comprend 79 feuillets, ainsi distribués : quatre quaternions formant les fol. 1–32, un quaternion dont la feuille du milieu a été enlevée, 33 à 38, cinq quaternions de 38 à 78, et un feuillet isolé, 79. Les feuillets ont en général un peu plus de 0,28 de hauteur sur un peu moins de 0,20 de largeur ; mais ils ont été certainement coupés lors de la reliure, et ils avaient à l'origine des marges sensiblement plus grandes ; en effet les réclames placées au bas de la 2^e^ colonne du verso du dernier feuillet de chaque cahier sont coupées à moitié en plus d'un endroit ; et il en est de même des indications, destinées au rubricateur, dont je parlerai tout à l'heure. Le vélin est très ordinaire ; en plus d'un endroit, il avait, avant qu'on ne s'en servît, des trous ou des déchirures, dont plusieurs ont été recousues. Le ms. ne porte aucune indication sur les personnes par qui et pour qui il a été écrit.

Les vers sont écrits sur deux colonnes, comprenant généralement quarante vers. En tête de chacun des lais il y a une initiale peinte et dorée, accompagnée du titre du lai, écrit en rouge. Le haut de la première colonne est occupé par une petite miniature, fort effacée aujourd'hui, qui représente un jongleur debout jouant de la vielle devant un roi assis ; on distingue à peine un troisième personnage derrière. Les lettrines et les rubriques ont été ajoutées après coup par un autre que l'écrivain : celui-ci a indiqué, par une petite lettre dans la marge (elle n'est oubliée qu'une ou deux fois), quelle devait être l'initiale de chaque pièce, et il a écrit dans la marge inférieure, fort au-dessous de la colonne afférente, les titres des lais, que le rubricateur a reproduits en rouge. Ces titres ont souvent été enlevés par le couteau du relieur ; d'autres fois il en a laissé subsister des traces visibles ; d'autres fois enfin ils ont été conservés tout entiers. Comme le rubricateur ne les a pas toujours très exactement reproduits, j'indiquerai plus bas les variantes quand il y aura lieu.

Le texte s'arrête au bas de la 1re colonne du verso du fol. 39 ; la même main a écrit au bas : *Explicit les lais de Breteigne*. Différents barbouillages du xve siècle, tracés d'une encre fort pâle, se lisent au-dessous et sur la moitié restée blanche de la page ; d'autres sont sur les plats de la reliure.

Ce manuscrit est une collection de *lais*, et, si on s'en rapporte au titre (en rouge) *Ci commencent les lays de Bretaigne* et à l'*explicit*, spécialement de lais bretons. Il ne contient en effet que des pièces portant le titre de lais, mais parmi ces pièces, plusieurs, comme les lais de l'*Épervier*, de l'*Ombre*, du *Conseil*, d'*Amours*, d'*Aristote*, de l'*Oiselet*, n'ont rien de breton. Les lais étant venus de Bretagne (voy. *Rom.*, VII, 1), toutes les imitations qu'on en fit passèrent pour des lais bretons : de là le titre général de notre manuscrit. Avec le ms. harléien 978 [1] et le manuscrit qui a servi d'original au rédacteur norvégien des *Strengleikar* [2], c'est la troisième collection de ce genre qui nous est parvenue. C'est la plus riche des trois : elle comprend 24 pièces, tandis que le ms. harléien n'en a que 12, le recueil norvégien (à la vérité incomplet) que 19. Sur ces 24 pièces, 7 [3] ne se trouvent en français que dans notre manuscrit, et sur ces 7, trois seulement existent en vieux norois ; encore deux de ces

1. Publié par Roquefort, avec deux autres lais tirés de mss. de Paris, dans le tome I des *Poésies de Marie de France* (Paris, Maresq, 1820).

2. *Strengleikar, eda Liodabok....* udgivet af R. Keyser og C. R. Unger. Christiania, 1850.

3. J'ai dit par erreur, dans l'introduction au *Lai de l'Epervier*, qu'il contenait 22 lais, dont 8 inédits.

trois sont-elles fort incomplètes dans le manuscrit unique des *Strengleikar*. Je vais donner la liste exacte de nos 24 lais, en indiquant la correspondance avec les autres manuscrits et avec les éditions imprimées.

I. F° 1 *a*[1]. *Ci commencent les lays de Bretaigne. Cist est de Guimar* (rappel manque[2]). — Ms. Harl. 978; B. N. Fr. 2168 (anc. 7989[2]), fol. 48. — Roquefort, I, p. 48; *Strengleikar*, I, p. 2. — Le texte de Roquefort appelle le héros *Gugemer*, en variante *Guigmar ;* dans les *Strengleikar* on lit *Guiamar ;* dans notre ms. on trouve, au cours du texte, *Guimor*.

II. 6 *b*. *C'est le lay de Lanval* (rappel coupé). — Ms. Harl. 978; Cott. Vesp. B. XIV; B. N. Fr. 2168, fol. 54. — Roquefort V, p. 202; *Strengl.* XVI, p. 69 (incomplet du début, parce qu'il suit le n° XV, notre XV, voy. plus bas). — Dans le texte norvégien, le héros s'appelle *Ianval*.

III. 10 *c*. *C'est le lay du Desirré* (rappel disparu). — Ms. de la bibliothèque de feu sir Th. Phillipps. — Fr. Michel, *Lais inédits* (Paris, 1836), p. 5 ; *Strengl.* VI, p. 37.

IV. 15 *c*. *C'est le lay de Tyoulot* (le rappel porte avec raison *Tyolet*). — Inédit.

V. 20 *a*. *C'est le lay de Dyonet* (rappel coupé). — Ms. Harl. 978; B. N. 24432 (anc. N.-D. 198). — Roquef. VII, 272; *Strengl.* XVII, 74. — Le héros se nomme *Ywenec* dans le texte de Roquefort, *Ionet* dans les *Strengleikar ; Dyonet* dans notre ms. est une faute, mais elle n'appartient pas au rubricateur : on la retrouve dans le texte, à côté des formes *Yonet* et *Yomet*.

VI. 23 *b*. *C'est le lay de Guingamor* (rappel conforme). — Inédit.

VII. 27 *c*. *C'est le lay de l'Espine* (rappel coupé, mais suffisamment visible, et conforme). — Ms. B. N. Fr. 1553 (anc. 7595), fol. 480. — Roquef. XIV, 542.

VIII. 30 *d*. *C'est le lay de l'Espervier* (rappel coupé). — *Romania*, VII, 1.

IX. 32 *b*. *C'est le lay du Chievrefueil* (rappel coupé). — Harl. 978. — Roquef. XI, 388; Michel, *Tristan*, t. II, p. 141; Bartsch, *Chrest. fr.*[3], 257; *Strengl.* XIII, 65.

X. 33 *a*. *C'est le lay de Doon* (rappel disparu). — Inédit. — *Strengl.* IX, 51.

XI. 34 *d*. *C'est le lay des .II. Amanz* (rappel disparu). — Harl. 978. — Roquef. VI, 252 ; *Strengl.* X, 54. — Ce lai est incomplet dans notre

---

1. Chaque page ayant deux colonnes, le fol. en a quatre, que je marque *a b c d*.

2. Au-dessous de chaque titre en rouge doit se trouver le *rappel* ou l'indication en noir, écrite par le scribe du texte (voy. ci-dessus). Quand ce rappel est conservé, je l'indique ; quand les traces en sont visibles, je mets *rappel coupé ;* quand il n'en reste rien, *rappel disparu*.

manuscrit, par suite de la perte de la feuille interne du quaternion (voy. ci-dessus) ; il s'arrête, à la fin du fol. 35, avec le v. 157 de Roquefort.

XII. Les deux feuillets manquants étant cotés 35 *bis* et 35 *ter*, le lai de *Bisclaret* devait commencer au haut de 35 *bis b*. Il rejoint, au fol. 36 *a*, le texte de Roquefort au v. 233. — Harl. 978. — Roquef. IV, 178 ; *Strengl.* IV, 30. — Le nom du lai est dans Roquefort *Bisclavaret*, ici et dans la traduction norvégienne *Bisclaret*.

XIII. 36 *c*. *C'est le lay de Milon* (rappel coupé). — Harl. 978. — Roquef. IX, 328 ; *Strengl.* XII, 61.

XIV. 39 *d*. *C'est le lay du Fresne* (rappel disparu). — Harl. 978 ; ms. d'Edimbourg (d'après Roquefort, p. 139, note). — Roquef. III, 138 ; *Strengl.* II, 15.

XV. 13 *a*. *C'est le lay dou Lecheor* (rappel *Ce est le l. del l.*). — Inédit. — *Strengl.* XV, 68, s'arrête après les premiers vers de notre texte, le feuillet qui contenait la suite ayant été enlevé, ce qui a entraîné la perte du commencement du lai de *Lanval ;* cf. ci-dessus, n° II.

XVI. 43 *d*. *C'est le lay d'Aquitan* (rappel *Ce est*). — Harl. 978. — Roquef. II, 114 ; *Strengl.* III, 23. — Le texte de Roquefort et la version norvégienne ont *Equitan*.

XVII. 45 *d*. *C'est le lay de Tydorel* (rappel coupé). — Inédit. — *Strengl.* VII, 48 ; s'arrête au v. 57 de notre texte, par suite de la perte de deux feuillets à cet endroit du ms. norvégien. — Le nom du héros est écrit *Tidorel* dans les *Strengleikar*.

XVIII. 48 *d*. *C'est le lay du Cort Mantel* (rappel disparu). — Ms. B. N. Fr. 353 (anc. 6973), f° 42 ; 837 (anc. 7218), f° 27 ; 1593 (anc. 7615), f° 111 ; Berne, 354. — Wolf, *Ueber die Lais* (Heidelberg, 1841), p. 342 ; Cederschiœld et Wulff, *Versions nordiques du Mantel mautaillé* (Lund, 1878) ; cf. *Rom.* VII, 159.

XIX. 54 *c*. *C'est le lay de l'Ombre* (rappel coupé). — Ms. B. N. Fr. 837, f° 40 ; 1593. — Michel, *Lais inédits*, p. 125.

XX. 61 *d*. *C'est le lay du Conseill* (rappel *Li lays du Conseil*). — B. N. Fr. 837, f° 33 ; 1593, f° 133 ; 19152 (anc. S. Germ. 1239[1]), Barrois, etc. — Michel, *Lais inédits*, p. 83.

XXI. 66 *b*. *C'est le lay d'Amours* (rappel disparu). — *Roman.* VII, 407.

XXII. 69 *c*. *C'est le lay d'Aristote* (rappel *Li lays*). — Ms. B. N. Fr. 837, 1593, 19152 (anc. S.-Germ. 1239). — Barbazan-Méon, *Fabliaux et Contes*, III, 96. Cf. *Romania*, I, 192.

XXIII. 72 *b*. *C'est le lay de Graalant* (rappel disparu). — B. N. Fr.

1. Et non S.-Germ. 1830, comme on l'a souvent dit par erreur. Voy. *Rev. crit.* 1869, t. I, p. 316, note.

2168, fol. 65 (anc. 7989²). — Barbazan, *Fabliaux et Contes*, IV, 147; Roquef. XIII, 486. Un fragment de traduction norvégienne se trouve dans l'Appendice des *Strengleikar*, p. 89.

XXIV. 77 *b*. *C'est le lay de l'Oiselet* (rappel *Le lay*). — Ms. B. N. Fr. 837, f° 45. — Barbazan, *Fabliaux*, I, 114.

Explicit les lays de Breteigne.

Les manuscrits qui contiennent des lais sont, comme on le voit, assez peu nombreux, et il ne serait pas difficile de réunir tous les éléments d'une édition aussi bonne que nos ressources nous le permettent. Cette édition, qui comprendrait, outre les collections de Roquefort et de M. Michel, les lais qui ont été publiés isolément, les pièces propres à notre manuscrit, la traduction exacte des lais qui ne nous sont parvenus que dans la version islandaise, et l'indication de tous ceux qui, sans nous être parvenus, sont mentionnés dans la littérature du moyen âge, j'ai l'intention de la proposer un de ces jours à la *Société des anciens textes français*. Elle sera naturellement précédée d'une introduction étendue, où j'examinerai toutes les questions qui se rattachent aux lais, soit pour le fond soit pour la forme. Je ne veux toucher ici que deux points, sur lesquels les morceaux inédits du ms. fr. N. Acq. 1104 apportent quelques lumières nouvelles. Il s'agit de la signification du mot *lai* et de l'origine des pièces qui portent ce nom. Le caractère musical et la provenance celtique des lais ont été fort bien reconnus par Wolf dans son livre si instructif *Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche ;* mais je pense qu'il s'est trop éloigné de son point de départ en disant que *lai* avait fini par prendre le sens général de chant populaire. Les lais sont l'explication en français du sujet de mélodies que chantaient et jouaient, sur la rote, la harpe et aussi sur la vielle et la flûte (voy. Wolf, *Ueber die Lais*, p. 3 ss.), des jongleurs « bretons » et, à leur imitation, des jongleurs français et anglais. La forme de ces lais narratifs (qu'il ne faut pas confondre avec les lais purement lyriques) est toujours le vers de huit syllabes rimant par paires (un seul, le *Lai du Corn*, offre des vers de six syllabes). Cette forme ne paraît guère s'accommoder au chant ; cependant Roquefort a déjà remarqué que le lai de *Graelent*, dans le ms. B. N. Fr. 7989² (auj. 2168), présente une portée de musique (elle n'a pas été notée) au-dessous du premier vers de chaque paragraphe. Il est donc possible qu'on ait essayé, par souvenir de leur origine musicale, de chanter quelques-uns de nos lais narratifs ; mais en général il n'en dut pas être ainsi, et en tout cas la mélodie qu'on leur adaptait ne devait ressembler en rien à la mélodie bretonne originale.

Que les lais fussent originairement celtiques, c'est ce qu'attestent mille circonstances, notamment les noms de lieux et de personnages. Il

est plus difficile de savoir s'ils ont pour patrie la Bretagne française ou le pays de Galles. L'emploi des mots *breton* et *Bretagne* semble assez flottant au XII^e^ siècle, et ce n'est pas seulement sur la question des lais que cette confusion jette de l'obscurité. Dans les lais de Marie, en ne comprenant provisoirement sous ce nom que les douze premiers de ceux qu'a publiés Roquefort (voyez Mall, *De Mar. Franc.*, p. 56), il semble qu'il y ait contradiction. Le lai de Gugemer se passe en Bretagne, et ce doit être la Bretagne française, puisqu'il s'agit de Léon (*Lions*, v. 32) ; cependant, d'après le v. 29, *En cel tens tint Artus la terre.* Mais le ms. harléien donne (d'après Roquefort) au lieu d'Artus *Troilas*, notre ms. a *Hoilas*, la traduction noroise (p. 2) porte *Odel*, et il faut certainement lire *Hoels* ou *Hoiaus*, roi de Bretagne célèbre dans la tradition. — Je ne sais ce que sont les *Nans* dont Equitan était roi (v. 12); le norv. le fait régner à *Namsborg;* son histoire fut mise en lai par les *Bretuns de Bretaigne* (v. 2). — Dans le lai de *Lanval* il s'agit bien d'Artus, qui réside à Cardueil en Galles (Carlisle) et guerroie contre *les Escos et les Pis* (v. 7), et cependant *Ce nus recuntent li Breton* (v. 634) et *En bretons* (l. *bretans*) *l'apelent Lanval* (v. 4). — La légende des *Deux Amants* a la Normandie pour théâtre et elle n'y est pas encore oubliée : certainement ici les Bretons qui *en firent un lai* (v. 5) étaient de France, et non d'Angleterre. — Le lai d'*Ywenec* présente quelques difficultés. On ne peut guère méconnaître dans Caerwent (v. 125) la ville actuelle du même nom, l'ancienne *Venta Silurum*, située non loin de Caerleon, sur la Wie ; cependant il semble résulter du v. 15 : *La cité si est sor Duglas*, que Caerwent était sur une rivière appelée Duglas. Notre ms. lit autrement les vers 12 et 15 : *De Carnot estoit avouez..... La cité fu suer dualas*, mais cette leçon dénuée de sens est visiblement inférieure à celle de Roquefort. La bonne leçon semblerait être : *La cité siet sor Dualas.* La traduction noroise omet ce passage embarrassant, mais met la scène en Cornouailles, ce qui paraît peu justifié. Une rivière de Duglas est mentionnée dans Nennius comme le théâtre de trois victoires d'Arthur, « in regione Linuis. » On a voulu la reconnaître dans un cours d'eau du même nom dans le Lancashire ; mais c'est bien loin de Caerwent. — Le *Laustic* a pour théâtre *Saint Mallo*, et il est bien probable que c'est le Saint-Malo actuel : *Un lai en firent li Bretun.* — Milon était de *Suthwales* (v. 9), mais le dénouement de son aventure a lieu au Mont Saint-Michel, à un tournoi où il y avait des Normands, des Bretons, des Français, des Flamands et fort peu d'Anglais (v. 390). — L'héroïne du lai du *Chaitivel* demeurait *en Bretaine a Nantes* (v. 9). — L'épisode des amours de Tristan et d'Iseut qui a fourni le sujet du *Chevrefueil* se passe en Angleterre, et le nom du chèvrefeuille est traduit en anglais ; le lai original est attribué à Tristan lui-même : le mot *breton* n'est pas pro-

noncé. — Eliduc est un Breton de France : il passe la mer pour aller en Angleterre (v. 87). — Les autres lais publiés jusqu'à présent offrent des indications du même genre : une des plus intéressantes se trouve dans le *Lai de l'Espine*. D'après l'auteur de ce morceau, qui n'est certainement pas Guillaume le Normand (voy. Mall, l. l.; Martin, *Besant de Dieu*, p. xlij), les aventures qui sont le sujet des lais ne sont pas des inventions : *Nes ai pas dites sans garant : Les estores en trai avant, Ki encor sont a Carlion, Enz el mostier saint Aaron, Et en Bretaigne sont seues Et en pluisors lius conneues* [1]. Et à la fin il ajoute : *De l'aventure que dite ai Li Breton en firent un lai ; Por ce que il avint au gué En ont li Breton esgardé Que li lais ne recevroit non De rien se de l'Espine non ; Ne l'ont pas des Enfanz nomé, Ainz l'ont de l'Espine apelé, Si a non li lais de l'Espine* [2]. Carlion, si souvent cité dans les romans arthuriens et déjà dans Nennius, est Caerleon dans le pays de Galles, l'ancienne *Isca Silurum* [3]. Saint Aaron, qu'il ne faut pas confondre avec l'ermite du même nom vénéré à Saint-Malo, n'est pas mentionné par les Bollandistes ; c'était pourtant le saint local et le patron de Caerleon : on lit dans le onzième itinéraire de Richard de Cirencester : *Isca, unde fuit Aaron martyr* [4]. Le vers *Et en Bretaigne sont seues* implique-t-il que le pays de Galles s'appelle Bretagne, ou le contraire ? — La question n'est pas douteuse pour le *lai del Prison* ou d'*Ignaure : Franchois, Poitevin et Breton L'apelent le lai del Prison ;* le rapprochement de ces trois noms indique bien que nous avons à faire aux Bretons de France. — Il est curieux, si *Breton* dans ces passages et autres semblables peut être synonyme de *Galois*, qu'on ne rencontre jamais ce mot à la place du premier : au moins je n'en connais qu'un exemple, dans un passage du *Tristan* de Gotfrid de Strasbourg qu'a cité Wolf : dans ce passage, fort précieux pour la connaissance du mode d'exécution des lais, il s'agit des lais que Tristan fait entendre à la cour du père d'Iseut : *Er sanc diu leichnotelîn Britûnsche und gâloise, Latînsche und franzoise* [5] ; mais la présence même des deux mots *britûnsche* et *gâloise* semble indiquer qu'ils ne sont pas synonymes. — Un autre passage à noter se trouve dans le lai de l'*Espine ;* il contient la mention d'un lai qui ne nous est point arrivé [6] et qui est exécuté par un

1. Roquefort, p. 542, f° 27 *c* de notre manuscrit. Roquefort lit *Ens le mostier*. Les deux vers suivants sont ainsi dans notre ms. : *Et en Bretaigne conneues, Et en pluseurs leus sont veues.*

2. Roquefort, p. 580, f° 30 *d* de notre ms.; j'ai suivi la leçon de notre ms., celle de Roquefort étant inintelligible.

3. Chester porte aussi en gallois le nom de *Caerleion ;* mais la mention de saint Aaron lève tous les doutes en faveur de la ville du Monmouthshire.

4. Cf. Galfr. Monem., IX, 13. Giraud de Barri (*Itiner. Kambr.* I, 5) parle de la belle église que saint Aaron avait à Caerleon.

5. *Tristan*, éd. Bechstein, v. 3624-27.

6. Le *lai d'Aelis*, publié par Wolf, p. 477, d'après le ms. de la B. N. 12615,

musicien irlandais : *Le lais escoutent d'Aeliz Que uns irois sone en sa rote ; Mout doucement le chante et note* [1]. — La conclusion à tirer de tous ces textes et d'autres recherches que je ne veux pas exposer ici semble être que les lais étaient surtout répandus dans la Bretagne française et exécutés par des Bretons armoricains ; que cependant ils n'étaient pas inconnus dans le pays de Galles, où plusieurs plaçaient la scène des aventures qu'ils chantaient ; et enfin qu'ils étaient connus en Irlande et exécutés parfois par des Irlandais. La question de savoir si le mot *Breton* peut signifier *Gallois* reste réservée ; en ce qui concerne le mot *Bretagne*, elle paraît plus claire : il est certain que *Bretagne* s'est dit à la fois pour *Armorique* et pour *Angleterre* [2].

Voyons ce qui, dans les cinq lais inédits que je publie, se rapporte aux deux questions qui viennent d'être abordées, celle de la nature des lais et celle de leur origine. Que les lais narratifs en rimes plates fussent destinés à faire connaître le sujet de pièces musicales célèbres, jouées et chantées par des Bretons, c'est ce qui était déjà établi par beaucoup de passages et ce qui ressort encore de ceux que je vais indiquer. — Le lai de Doon débute ainsi : *Doon, cest lai sévent plusor; N'i a gueres bon harpeor Ne sache les notes harper ; Mes je vos voil dire et conter L'aventure dont li Breton Apelerent cest lai Doon.* Ainsi tout le monde connaissait les notes, c'est-à-dire la musique du *lai Doon ;* tout bon harpeur se piquait de pouvoir le jouer, mais personne ne savait quel en était le sujet. A la fin on lit : *De lui et de son bon destrier..... Et de la dame qu'il ama Firent les notes li Breton Du lai c'om apele Doon.* — Le lai du *Lecheor*, dans son début extrêmement curieux, nous raconte comment se faisaient les anciens lais chez les « Bretons » : chevaliers et dames se réunissaient une fois par an ; on racontait les « aventures » de l'année, et la meilleure était choisie comme sujet d'un lai, qui, approuvé par l'assemblée, se répandait bientôt partout : *Car cil qui savoient de note* (= de musique) *En viele, en harpe et en rote Fors de la terre le portoient Es roiaumes ou il aloient.* Les lais de *Tyolet*, de *Guingamor* et de *Tydorel* n'offrent sur ce point rien de particulièrement intéressant.

Pour la question d'origine, nous trouvons aussi dans nos lais des indications précieuses. La scène de *Tyolet* est en Bretagne, *Qui Engleterre est apelée*, sous le règne d'Artur. D'après l'auteur les clercs de la cour

---

(anc. Suppl. fr. 184), est une composition lyrique qui suit peut-être la mélodie du lai original. Le *Cantus de domina post cantum Aaliz*, publié également par Wolf, p. 475, d'après un ms. anglais, a cependant une tout autre construction rhythmique.

1. Je suis la leçon de notre ms. de préférence à celle de Roquefort, visiblement fautive ; cependant je garde *d'Aieliz ;* notre ms. lit *dealis*.

2. Voyez dans notre ms. même le début du lai de Tyolet : *Jadis au tens qu'Artur regna, Que il Bretaingne governa, Qui Engleterre est* (ms. *ert*) *apelée*.

d'Artur recueillaient toutes les aventures notables qui étaient racontées à la cour : *Mises estoient en latin Et en escrit, em parchemin, Por ce qu'encor tel tens seroit Que l'en volentiers les orroit. Or sont dites et racontées, De latin en romanz trovées : Bretons en firent lais plusors, Si con dient nos ancessors. Un en firent que je dirai Selonc le conte que je sai.* Il s'agit sans doute ici du même recueil d'aventures que l'auteur du lai de l'*Espine* prétend exister à Carlion : il faut remarquer en ce cas les « Bretons » qui font leurs lais sur ces *matières* purement galloises. — L'aventure de Guingamor se passe en *Bretagne*, et *Un lai en firent li Breton* : nous restons dans le vague. — Au contraire, dans le lai de *Doon*, nous trouvons nettement indiquées trois contrées celtiques, l'Ecosse, l'Angleterre et l'Armorique. L'héroïne demeure à Edimbourg [1], le héros *En Bretaingne dela la mer* [2] ; il traverse l'Angleterre après avoir débarqué à *Hantone ;* enfin il retrouve son fils *Au mont saint Michiel en Bretaingne*, au milieu des « Bretons », qui encore ici sont bien ceux de France. — Les chevaliers et les dames qui s'assemblent chaque année pour composer un lai, d'après le lai du *Lecheor*, se réunissent à *Saint Pantelion ;* je ne puis dire où se trouve, soit en Bretagne, soit en Galles, une localité de ce nom [3]. — Le roi de Bretagne, mari de la mère de Tidorel, séjourne à Nantes ; c'est à Nantes aussi que Tidorel règne après lui ; le lac qui tient une si grande place dans le récit pourrait bien être le lac de Grandlieu.

En résumé, par la précision des indications qu'ils contiennent sur leur origine musicale et par l'ambiguïté des renseignements qu'ils donnent sur leur patrie, — Bretagne ou Galles, — nos cinq lais inédits sont parfaitement semblables à ceux qu'on connaissait déjà et se montrent comme évidemment sortis du même milieu.

Faut-il les attribuer à Marie de France ? La question ne saurait être résolue que par un examen approfondi de tous les lais, par la détermination des caractères linguistiques et littéraires de ceux qui lui appartiennent indubitablement, et par l'examen subséquent de ceux qu'on peut être tenté de lui attribuer. Je n'aborderai pas ici ces recherches, qui auraient besoin de prendre d'abord pour base l'édition critique des fables

---

1. Le ms. a ici une mauvaise leçon : *Des Daneborc qui est au nort*, et plus loin encore il appelle la ville *Daneborc ;* mais la traduction norvégienne nomme expressément *Edenburg* en Ecosse (*Strengleikar*, p. 51). La preuve est d'ailleurs donnée par les vers 15-16 de notre lai, qui prétendent nous expliquer pourquoi Edimbourg s'appelait anciennement le *Château des Pucelles ;* or c'est bien là le nom ancien attribué à la capitale de l'Ecosse par Gaufrei de Monmouth et d'autres (voy. Martin, *Fergus*, p. xix).

2. Ce lai a donc été composé en Grande-Bretagne.

3. La version norvégienne, visiblement altérée ici, a supprimé ce nom ; elle place la scène en Cornouailles.

de Marie que nous promet M. Mall. Je ferai seulement une remarque à propos de cette femme célèbre, c'est qu'il faut certainement reculer plus qu'on ne le fait l'époque où elle a vécu. Son style est du XII^e^ et non du XIII^e^ siècle ; l'auteur de la *Vie de saint Edmond*, Denis Pyramus, qui mentionne ses lais comme célèbres, n'est pas lui-même, si je ne me trompe, plus récent que le premier tiers du XIII^e^ siècle[1] ; enfin le recueil norvégien des *Strengleikar*, où plusieurs de ses lais sont traduits, est sans aucun doute du règne d'Hakon IV (1217-1263), et il faut nécessairement supposer un certain intervalle entre l'époque de la composition des lais et celle de leur traduction en Norvège. Il est vrai que le passage souvent cité du *Couronnement Renart* paraît décisif en sens contraire : l'auteur y fait un grand éloge du comte Williaume, « qui fut jadis comte de Flandres », et il déclare en finissant qu'à cause de ses qualités extraordinaires il a fait de cet éloge le sujet de son prologue[2] : *Et pour çou dou conte Guillaume..... Pris mon prologue, com Marie Qui pour lui traita d'Ysopet.* Il s'agit ici de Guillaume de Dampierre, comte de Flandres, et Guillaume étant mort en 1251 âgé de 31 ans au plus (voy. Mall, *Mar. Franc.*, p. 51), c'est dans les quelques années précédentes que Marie, s'il fallait en croire l'auteur du *Couronnement*, aurait composé ses fables. Et en effet le prologue des fables (ou *Ysopet*) dit qu'elles ont été écrites *Pur amur le cumte Willaume, Le plus vaillant de cest roiaume.* Mais malgré cette confirmation apparente du témoignage de l'auteur de *Renart couronné*, il ne faut y attacher aucune importance. Marie a certainement écrit l'*Isopet* en Angleterre, et *cest roiaume* ne peut signifier que l'Angleterre (c'est-à-dire *le royaume ou je suis*) ; donc le comte Willaume n'est pas le comte de Flandres. L'auteur du *Renart couronné* a eu entre les mains un manuscrit des fables de Marie, où se trouvait la dédicace ; il a cru que le comte Guillaume dont elle parle était le comte Guillaume de Flandres, mort jeune en laissant un brillant renom, et pour la famille duquel il écrivait (voy. Mall, p. 49), et il a été si frappé de ce rapprochement qu'il l'a signalé dans son épilogue et qu'il paraît bien avoir fait transcrire, pour son protecteur, les fables de Marie à la suite de son ouvrage (voy. Mall, p. 47). Mais il ne faut pas oublier qu'il écrivait longtemps après la mort du comte Guillaume (*Qui jadis fu conte de Flandres*). Il a donc commis tout simplement une erreur d'attribution

1. M. Suchier (*Ueber die Vie de seint Auban*, p. 3) est porté à le placer vers le milieu du XII^e^ siècle; mais c'est certainement trop le reculer.

2. Méon, *Renart*, t. IV, v. 3361. Ce passage a été ordinairement mal interprété : le poète ne dit nullement qu'il ait travaillé pour Guillaume, ni même qu'il l'ait connu ; il parle de ses qualités comme propres à l'ancien temps, si supérieur à l'époque contemporaine, où on ne rencontre plus de semblables héros.

comme les critiques de nos jours en commettent souvent. Mais la coïncidence avec le prologue d'Isopet a paru tellement forte, que, sauf Rothe, qui se tire bien mal d'embarras en interprétant *pour lui* par « pour un homme tel que lui », tous les critiques, et dans ces derniers temps, l'*Histoire littéraire* (XXIII, 62), Reiffenberg, Hertz (*Marie de France*, p. xij), M. Mall, et moi-même en rendant compte de son opuscule [1], ont admis que les *fables* avaient été dédiées au comte de Flandres qui fut en Egypte le compagnon de saint Louis et de Joinville. Il est impossible, quand on les lit avec soin, qu'on ne rejette pas une pareille erreur, et M. Mall lui-même, si je ne me trompe, en est tout à fait revenu [2]. Si on se méfiait des preuves internes, je crois que l'examen d'un des ouvrages de Marie, *l'Espurgatoire saint Patrice*, pourrait fournir des preuves externes ; mais je laisse le soin d'établir et de préciser tout cela au savant éditeur du *Comput*, qui fera certainement précéder son édition des fables de Marie d'une nouvelle étude sur sa vie et ses œuvres. Je n'ajouterai qu'un mot à propos de Marie ; c'est qu'on ne peut songer à lui attribuer, quelle que soit l'opinion qu'on ait sur les autres pièces que je publie, le *Lai du Lecheor*. Quoique sa morale ne soit pas rigoriste et qu'elle pardonne beaucoup à l'amour, Marie n'a jamais dégradé sa plume par des expressions ou même par des peintures déshonnêtes. Aucune femme, à coup sûr, n'imaginerait ou ne répéterait la cynique profession de foi que les demoiselles et les dames de Bretagne, d'après l'auteur du lai, n'approuvent pas moins que les chevaliers ; mais, eût-elle été capable de s'amuser de pareilles facéties, Marie, moins que toute autre, les aurait exprimées avec la crudité de notre lai. Je le remarque pour signaler le sens, à mon avis évident, et que cependant personne ne paraît avoir saisi, de quelques vers qui se trouvent dans le prologue des fables : *A moi..... N'avenist noient a retraire Plusors paroles qui i sunt ; Mais.... Quant tels hom m'en a requise, Ne voil lessier en nule guise Que n'i mete travail e peine, Ki* (éd. *Or*) *ke m'en tiegne pur vileine.* Il y a en effet dans Romulus, que Marie a mis en vers, quelques contes assez grossiers ; il lui répugnait de les traduire, et elle s'excuse de l'avoir fait pour obéir à son haut patron : assurément elle n'aurait pas de gaieté de cœur rimé la vilaine boutade du *Lecheor*.

Un mot encore sur le système dans lequel j'ai publié ces lais. Le manuscrit offre évidemment une langue qui diffère, et comme date et comme

---

1. *Rev. Crit.*, 1867, art. 151.
2. Le roi auquel les lais sont dédiés n'étant pas Henri III, et ne pouvant guère être, comme l'a montré M. Mall, ni Richard ni Jean, est donc Henri II, ce qui convient tout à fait et place avant 1189 la rédaction de ce recueil.

dialecte, de celle dans laquelle ils ont été composés. Dans une édition critique qui s'appuiera sur une investigation philologique préalable, on pourra essayer de les ramener à leur forme primitive. Je ne l'ai pas tenté ici ; je les ai publiés d'après le manuscrit, que j'ai pu apprécier en le comparant, pour les lais qu'il a en commun avec d'autres, aux versions imprimées : il résulte de cette comparaison que nous avons un texte assez bon, quoique rajeuni, modifié en plusieurs points, parfois défiguré, mais qui en somme n'est pas trop éloigné de l'original. Il a l'avantage d'être généralement intelligible, ce qui, souvent, il est vrai, indique des remaniements plutôt qu'une fidélité scrupuleuse. Je me suis borné à corriger les fautes évidentes contre la langue, la mesure ou le sens.

I.

TYOLET.

Ce lai, fort intéressant et complètement inconnu jusqu'ici, se divise en deux parties distinctes. La première, où est décrite l'éducation sauvage de Tyolet et sa surprise à la rencontre d'un chevalier, ressemble d'une manière frappante au début du *Conte del Graal* de Crestien. Perceval, comme Tyolet, est le fils de la veuve de la forêt ; comme lui, il est élevé par sa mère dans l'ignorance de la chevalerie et ne connaît d'autre plaisir que la chasse ; comme lui il rencontre des chevaliers, demande le nom et l'usage de chaque pièce de leur armure, apprend d'eux que c'est à la cour d'Artur qu'on est armé chevalier, se résout à y aller, et reçoit en partant de sa mère, désolée de le voir partir, des armes et des conseils (ces derniers n'ont d'ailleurs dans le lai aucune conséquence) ; enfin Perceval et Tyolet entrent à cheval dans la salle du palais d'Artur. A ces éléments communs notre lai joint des éléments particuliers d'un caractère fantastique assez vague : on ne sait comment une fée avait fait à Tyolet ce don merveilleux d'attirer les animaux sauvages en sifflant, ni ce que veut dire cette métamorphose d'un cerf en chevalier. Comme dans la plupart des lais bretons, nous trouvons ici les débris de vieilles traditions effacées et mal comprises. Tout est beaucoup plus simple et plus clair dans Crestien ; cela ne veut pas dire que tout soit plus ancien. Il est inadmissible que notre lai provienne du *Conte del Graal ;* faut-il croire que c'est Crestien qui l'a connu et utilisé ? Il est plus probable, pour bien des raisons que je ne veux pas exposer ici, que les deux poètes ont puisé à une source commune. Il faut seulement reconnaître que cet épisode, dans sa partie la plus intéressante, ne peut

remonter à une grande antiquité : la description de l'armement des chevaliers, l'importance même donnée à la chevalerie indiquent que le récit n'est pas antérieur au XII^e siècle. Mais il n'est sans doute que la modification d'un conte antérieur où les éléments récents n'étaient pas introduits. Dans le poème de Crestien, l'éducation solitaire et l'ignorance de Perceval ne sont pas sans rapport avec la suite de ses aventures, et le développement de sa biographie poétique se passerait difficilement de ce début, ce qui n'empêche pas que Crestien a fort bien pu l'emprunter à une autre source que la suite de son récit. Dans notre lai, on ne voit pas de lien nécessaire entre la première et la seconde partie : l'aventure qui fait le sujet de celle-ci pourrait aussi bien arriver à tout autre qu'à Tyolet. Les deux parties sont cependant rattachées par une circonstance matérielle, l'emploi que fait Tyolet de son don merveilleux pour appeler à lui le blanc cerf. Cela porterait à croire que les deux parties ont été anciennement soudées l'une à l'autre.

Cette deuxième partie est proprement une des nombreuses variantes du conte si répandu du tueur de dragon, auquel un imposteur prétend enlever l'honneur de sa victoire (voy. les n^os V et XXXVII des contes lorrains publiés ici par M. Cosquin, avec ses remarques). Une forme celtique plus ancienne de ce conte a été insérée dans l'histoire de Tristan. — Ici le dragon est remplacé par sept lions, sa langue par le pied du blanc cerf; l'imposteur pousse la perfidie plus loin que dans aucune autre variante (au moins n'en connais-je pas où il essaie, comme dans notre lai, de tuer le héros) ; le rôle du « blanc brachet » pourrait bien être un reste presque effacé du rôle des trois chiens merveilleux dans plusieurs contes de ce genre (voy. Cosquin, n° XXXVII). — Il est clair, par la façon dont se présente à la cour la fille du roi de Logres, que cet épisode a été rattaché indûment à Artur. Dans tous les autres contes, la princesse que le héros épouse après avoir tué le monstre est la fille du roi régnant dans le pays même. L'introduction du récit dans le cycle d'Artur a amené les noms de Lodoer et de Gauvain, chevaliers connus de la Table Ronde ; le dernier montre ici la courtoisie et la loyauté qui lui sont toujours attribuées.

C'est le lay de Tyolet.

Jadis au tens qu'Artur regna,
Que il Bretaingne governa
Qui Engleterre est apelée,
Dont n'estoit mie si puplée
Conme ele ore est, ce m'est avis;
Mes Artur, qui ert de grant pris,
Avoit o lui tex chevaliers
Qui molt érent hardiz et fiers :
Encor en i a il assez
Qui molt sont preuz et alosez,
Mes ne sont pas de la maniére

3 ert — 5 *le premier* est *manque*

Qu'il estoient du tens ariére,
Que li chevalier plus poissant,
Li miedre, li plus despendant,
Soloient molt par nuit errer,
Aventures querre et trover,
Et par jor ensement erroient
Que il escuier nen avoient,
Si erroient si toute jor
Ne trovassent meson ne tor,
Ou dui ou troi par aventure,
Et ensement par nuit oscure
Aventures beles trovoient,
Qu'il disoient et racontoient ;
A la cort érent racontées
Si come eles érent trovées ;
Li preude clerc qui donc estoient
Totes escrire les fesoient :
Mises estoient en latin
Et en escrit em parchemin,
Por ce qu'encor tel tens seroit
Que l'en volentiers les orroit.
Or sont dites et racontées,
De latin en romanz trovées ;
Bretons en firent lais plusors,
Si con dient nos ancessors.
Un en firent que vos dirai,
Selonc le conte que je sai,
D'un vallet bel et engingnos,
Hardi et fier et coragos.
Tyolet estoit apelez :
De bestes prendre sot assez,
Que par son siffler les prenoit,
Totes les bestes qu'il voloit ;
Une fée ce li ora,
Et a sifler li enseigna :
Dex onc nule beste ne fist
Qu'il a son sifler ne preist.
Une dame sa mére estoit
Qui en un bois adès manoit :
Un chevalier ot a seignor,
Qui mest ilec et nuit et jor ;
Tot seul en la forest manoit,
De dis liues meson n'avoit.
Mort ert ben ot passé quinze anz ;
Et Tyolet fu biaus et granz,
Mes onques chevalier armé
N'ot veu en tot son aé,
Ne autres genz gueres sovent
N'ot il pas veu ensement
El bois o sa mere manoit.
Onques jor fors issu n'avoit :
En la forez ot sejorné,
Car sa méré l'ot molt amé.
Dont i ala quant li plesoit,
Nul autre mestier ne faisoit :
Quant les bestes sifler l'ooient,
Tot erranment a li venoient :
De teus que il voloit tuoit
Et a sa méré les portoit ;
De ce vivoit lui et sa méré ;
Et il n'avoit ne suer ne frére.
La dame molt vaillanz estoit,
Et leaument se contenoit.
A son filz un jor demanda
Bonement, car forment l'ama,
El bois alast, un cerf preist ;
Et il son conmandement fist :
El bois hastivement ala
Si con sa méré conmanda.
Desqu'a tierce a el bois alé ;
Beste ne cerf n'i a trouvé.
A soi molt corrouciez estoit
De ce que beste ne trouvoit ;
Droit vers meson s'en volt aler,
Quant soz un arbre vit ester
Un cerf qui ert et grant et gras,
Et il sifla en es le pas ;
Li cers l'oi, si regarda,
Ne l'atendi, ainz s'en ala :
Le petit pas du bois issi,
Et Tyolet tant le sevi
Qu'a une eve l'a droit mené :
Le cerf s'en est outre passé.
L'eve estoit grant et ravineuse

39 Du — 43 siffle — 47 onques — 48 sifle — 55 est — 69 ceus quil

Et lée et longue et perilleuse :
Li cers outre l'eve passa,
Et Tyolet se regarda
Triés soi, si vit venir errant
Un chevrel cras et lonc et grant.
Arestut soi et si sifla,
Et li chevreus vers lui ala :
Sa main tendi, illec l'ocist,
Son costel trest, el cors li mist.
Endementres qu'il l'escorcha,
Et li cers se tranfigura
Qui outre l'eve s'estoit mis
. . . . . .
Et un chevalier resembloit :
Tot armé sor l'eve s'estoit
Sor un cheval detriés comé,
S'estoit com chevalier armé.
Le vallet l'a aparceu,
Onques mes tel n'avoit veu :
A merveilles l'a esgardé
Et longuement l'a avisé ;
De tel chose se merveilloit
Que onques mes veu n'avoit.
Ententivement l'avisa :
Li chevaliers l'aresonna,
A lui parla premiérement
Molt bel et amiablement,
Demande li qui il estoit
Qu'aloit querant, quel non avoit ;
Et Tyolet li respondi,
Qui molt estoit preuz et hardi,
Filz a la veve dame estoit
Qui en la grant forez manoit,
« Et Tyolet m'apele l'on,
Cil qui nomer veulent mon non.
Or me dites, se vos savez,
Qui vos estes, quel non avez. »
Et cil li respondi errant
Qui seur la rive fu estant
Que chevalier ert apelé ;
Et Tyolet a demandé
Quel beste chevalier estoit,
Ou conversoit et dont venoit.
« Par foi, » fet il, « jel te dirai,
Que ja mot ne t'en mentirai :
C'est une beste molt cremue,
Autres bestes prent et menjue,
El bois converse molt souvent,
Et a plainne terre ensement. »
« Par foi, » fet il, « merveilles oi.
Car onques, puis que aler soi
Et que par bois pris a aler,
Ainz tel beste ne poi trover.
Si connois je ors et lions,
Et totes autres venoisons ;
N'a beste el bois que ne connoisse
Et que ne preigne sanz angoisse,
Ne mes vos que ne connois mie.
Molt resemblez beste hardie.
Or me dites, chevalier beste,
Que est ice sor vostre teste ?
Et qu'est ice qu'au col vos pent ?
Roge est et si reluist forment. »
« Par foi, » fet il, « jel te dirai,
Que ja de mot n'en mentirai :
C'est une coiffe, hiaume a non,
Si est d'acier tout environ ;
Et cest mantel qu'ai afublé,
C'est un escu a or bendé. »
« Et qu'est ice qu'avez vestu
Qui si est pertuisiez menu ? »
« Une cote est de fer ovrée,
Hauberc est par non apelée. »
« Et qu'est ice qu'avez chaucié ?
Dites le moi par amistié. »
« Chauces de fer sont apelées,
Bien sont fetes et bien ovrées. »
« Et ce que est que ceint avez ?
Dites le moi se vos volez. »
« Espée a non, molt par est bele,
Trenchant et dure la lemele. »
« Ice lonc fust que vos portez ?
Dites le moi, ne me celez. »
« Veus le savoir ? » « Oil par foi. »

---

104 tret — 118 Car o. — 165-6 vestuz menuz

« Une lance que port o moi.
Or t'en ai dit la verité
De qanque tu m'as demandé. »
« Sire, » fet il, « vostre merci.
Car pleust Dieu qui ne menti
Que j'eusse tiex garnemenz
Con vos avez, si biaus, si genz,
Tel cote eusse et tel mantel
Con vos avez et tel chapel!
Or me dites, chevalier beste,
Por Deu et por la seue feste,
Se il est auques de tiex bestes
Ne de si beles con vos estes. »
« Oil, » fet il, « veraiement :
Ja t'en mosterré plus de cent. »
Ne demora que un petit,
Si conme li contes nos dit,
Que deus cenz chevaliers armez
Erroient trés parmi uns prez,
Qui de la cort au roi venoient;
Son conmandement fet avoient :
Une fort meson orent prise
Et en feu et en charbon mise ;
Si s'en repairent tuit armé,
En trois eschiéles bien serré.
Chevalier beste dont parla
A Tyolet, et conmanda
C'un seul petit avant alast,
Outre la riviére gardast ;
Cil a fet son conmandement,
Outre regarde isnelement,
Si voit errer les chevaliers
Trestoz armés sor les destriers.
« Par foi, » fet il, « or voi les bestes
Qui totes ont coiffes es testes ;
Onques mes tex bestes ne vi
Ne tiex coiffes con je voi ci.
Car pleust or Dieu et sa feste
Que je fusse chevalier beste! »
Cil ra donques a lui parlé
Qui sor la rive estoit armé :
« Seroies tu preuz et hardi? »
« Oil, par foi le vos afi. »
Si li a dit : « Or t'en iras,
Et quant ta mére reverras
Et ele parlera a toi,
Ele dira : biaus filz, di moi
De quoi tu penses et que as.
Et tu li di en es le pas
Que tu as assez a penser,
Que tu vorroies resembler
Chevalier beste que veis,
Et por ce éres tu pensis.
Et ele te dira briément
Que ce li poise molt forment
Que tu as tel beste veue,
Qui autre engingne et autre tue.
Et tu li di que par ta foi,
Que male joie avra de toi
Se tu ne puez estre tel beste
Et tel coiffe avoir en ta teste ;
Et des ce qu'ele ce orra,
Isnelement t'aportera
Toute autretele vesteure,
Cote et mantel, coiffe et ceinture,
Et chauces et lonc fust plané,
Tex con tu as ci esgardé. »
Atant Tyolet s'en depart :
Qu'en meson soit molt li est tart ;
Puis a a sa mére donné
Le chevrel qu'il ot aporté,
Et s'aventure li conta
Tot ainsi conme il la trova.
Sa mére li respont briément
Que ce li poise molt forment
« Que tu as tel beste veue
Qui mainte autre prent et menjue. »
« Par foi, » fet il, « or est ainsi :
Si je tel beste con je vi
Ne puis estre, bien sai et voi
Que male joie avrez de moi. »
Mes sa mére, quant ce oi,
Isnelement li respondi ;
Totes les armes que ele a

216 t. bestes — 228 dis — 237 dis

Isnelement li aporta,
Qui son seignor orent esté :
Molt en a bien son filz armé;
Et quant el cheval fu monté,
Chevalier beste a bien semblé.
« Sez or, biaus filz, que tu feras?
Tot droit au roi Artur iras,
Et de ce te dirai la somme :
Ne t'aconpaingnes a nul homme;
Ne a fame ne donoier
Qui conmune soit de mestier. »
Atant s'en est de li torné,
El l'a baisié et acolé.
Tant a erré par ses jornées,
Que monz que terres que valées,
Qu'a la cort le roi est venu,
Qui cortois rois et vaillanz fu.
Li rois a son mengier seoit,
Servir richement se fesoit;
Et Tyolet est enz entrez
Si conme il vint trestoz armez;
A cheval vint devant le dois
La ou seoit Artur li rois;
Onques un mot ne li sonna,
Ne noient ne l'aresonna.
« Amis, » fet li rois, « descendez,
Et avec nos mengier venez;
Si me dites que vos querez,
Qui vos estes, quel non avez. »
« Par foi, » fet il, « jel vos dirai,
Que ja ançois ne mengerai.
Rois, j'ai a non chevalier beste,
A mainte en ai trenchié la teste,
Et Tyolet m'apele l'on.
Molt sai bien prendre venoison.
Filz sui, biau sire, s'il vos plest,
A la veve de la forest;
A vos m'envoie certement,
Tot por aprendre afetement;
Sens voil aprendre et cortoisie,
Savoir voil de chevalerie,
A tornoier et a joster,
Et a despendre et a donner;
Car ainz ne fu ja cort de roi,
Ne ja mes n'iert, si con je croi,
Ou tant ait bien n'afetement,
Cortoisie n'ensaingnement.
Or vos ai dit ce que j'ai quis;
Rois, or me dites vostre avis. »
Li rois li dit : « Dan chevalier,
Je vos retien, venés mengier. »
« Sire, » fet il, « vostre merci. »
Tyolet donques descendi,
De ses armes s'est desarmé,
Si s'est vestu et afublé
De cote et de mantel legier;
Ses mains léve, si va mengier.
Atant es vos une pucele,
Une orgueilleuse damoisele;
De sa biauté ne voil parler
. . . . . .
Onques Dido, ce m'est avis,
Ne Elainne n'ot si cler vis :
Fille au roi de Logres estoit;
Sor un blanc palefroi seoit,
Un blanc brachet triés soi portoit;
Une sonnete d'or avoit
Pendue au col du blanc brachet:
Molt ot le poil deugié et net.
Tot a cheval en est venue
Devant le roi, si le salue :
« Rois Artur, sire, Dex te saut,
Le tot poissant qui maint en haut! »
« Bele amie, celui vos gart
Qui les bons retient a sa part! »
« Sire, je sui une meschine,
Fille de roi et de roine,
Et de Logres est rois mon pére;
N'ont plus enfanz li ne ma mére.
Et si vos mandent par amor,

---

267 montez — 280 fu *manque* — 284 trestot arme — 285 d. le roi — 286 le roi — 302 afement — 306 Et *manque* — 307 ne fui a — 308 nierc — 331 blanc *manque*

Conme a roi de molt grant valor,
S'il i a de vos chevaliers
Nul qui tant soit hardiz ne fiers
Qui le blanc pié du cerf trenchast,
Biau sire, celui me donnast :
Icelui a seignor prendroie,
De nul autre cure n'avroie ;
Ja nus hon n'avra m'amistié,
S'il ne me donne le blanc pié
Du cerf qui est et bel et grant,
Et qui tant a le poil luisant
Por poi qu'il ne semble doré :
De set lions est bien gardé. »
« Par foi, » fet li rois, « vos creant
Que itel soit le covenant
Que cil a fame vos avra
Qui le pié du cerf vos donra. »
« Et je, dan rois, si le creant
Que itel soit le covenant. »
Tel covenant ont afermé,
Et entr'eus deus bien devisé.
En la sale n'ot chevalier
Qui de rien feist a prisier
Qui ne deist que il iroit
Querre le cerf, s'il le savoit.
« Cest brachet, » dist el, « vos menra
La ou le cerf converse et va. »
Lodoer molt le covoita,
Le cerf querre premiers ala ;
Au roi Artu l'a demandé,
Et il ne li a pas veé.
Le brachet prit, si est montez,
Le pié du cerf est querre alez.
Le brachet qui o lui ala
Droit a une eve le mena,
Qui molt estoit et grant et lée,
Et noire et hisdeuse et enflée :
Quatre cent toises ot de lé
Et bien cent de parfondeé,
Et le brachet en l'eve entra ;
Selonc son sens trés bien cuida
Que Lodoer enz se meist,
Mes de tot ce noient ne fist.
Il dit que il n'i enterra,
Car de morir nul talent n'a ;
A soi redit a chief de pose :
« Qui soi nen a n'a nule chose ;
Bon chastel garde, ce m'est vis,
Qui garde qu'il ne soit maumis. »
Dont s'en est li brachez issuz,
A Lodoer est revenuz,
Et Lodoer si s'en ala
Et le brachet triés soi porta ;
Droit a la cort en vint errant,
Ou li barnages estoit grant ;
Le brachet rent a la pucele
Qui molt estoit cortoise et bele;
Dont li a li rois demandé
S'il avoit le pié aporté,
Et Lodoer li respondi
Qu'encor en ert autre escharni :
Dont l'ont par la sale gabé,
Et il lor a le chief crollé,
Si lor a dit que il alassent
Querre le pié, si l'aportassent.
Querre le cerf molt i alérent,
Et la pucele demandérent :
N'en i ot nul qui la alast
Q'autretel chançon ne chantast
Que Lodoer chanté avoit,
Qui vaillanz chevaliers estoit,
Fors seulement un chevalier
Qui molt estoit preuz et legier :
Chevalier beste ert apelé,
Et Tyolet estoit nommé.
Cil s'en est droit au roi alé,
Hastivement a demandé
Que cele gardée li soit,
Que le pié blanc conquerre iroit ;
Ja mes, ce dit, ne revendra
Devant ice que il avra
Le pié blanc destre au cerf trenchié.
Li rois li a donné congié,
Et Tyolet s'est adoubé

344 molt *manque* — 358, 362 Que il tel — 413 lodier — 422 querre — 424 laura

Et de ses armes bien armé.
A la pucele dont ala :
Son blanc brachet requis li a ;
El li a bonement baillié,
Et il a pris de li congié.
Tant ont chevauchié et erré
Que andui sont venu au gué,
A la grant eve ravineuse,
Qui molt ert parfonde et hisdeuse.
Le brachet s'est en l'eve mis,
Outre s'en vet noant tot dis ;
Après lui se met Tyolet :
Tant a sui le blanc brachet,
Sor son destrier sor coi il sist,
Que a la terre fors s'en ist.
Dont l'a le brachet tant mené
Que il li a le cerf moustré :
Set granz lions le cerf gardoient
Et de molt grant amor l'amoient.
Et Tyolet garde, sel voit
Enmi un pré ou il paissoit :
N'i avoit nul des set lions.
Tyolet fiert des esperons,
Devant le cerf le fet aler.
Tyolet prent lors a sifler,
Et li cerf molt beninement
Vers Tyolet vient erramment,
Et Tyolet set foiz sifla :
Li cers du tot donc s'aresta ;
S'espée tret isnelement,
Du cerf le blanc pié destre prent,
Parmi la jointe li trencha,
Dedenz sa huese le bouta.
Le cerf cria molt hautement,
Et li lion tout erroment
Grant aleure i sont venu :
Tyolet ont aparceu.
Uns des lions a si navré
Le cheval ou il sist armé
Que la destre espaule devant
Et cuir et char en va portant.
Quant Tyolet a ce veu,
Un des lions a si feru
De l'espée que il porta
Que les ners du piz li trencha :
De ce lion n'ot il plus guerre.
Son cheval chiet soz lui a terre ;
Donques Tyolet le guerpi,
Et li lion l'ont assailli :
De totes parz assailli l'ont,
Son bon hauberc rompu li ont,
La char des braz et des costez ;
En plusours leus est si navrez
A poi que il nel devoroient ;
Tote la char li desciroient,
Mes il les a trestoz tuez :
A poine s'en est delivrez.
Dejoste les lions chai
Qui malement l'orent bailli
Et de son cors si domagié
Ja par li n'ert mes redrecié.
Es vos errant un chevalier,
Et sist sor un ferrant destrier.
Arestut soi, si resgarda :
Molt par le plaint et regreta ;
Et Tyolet les eulz ouvri,
Qui du travail ert endormi :
S'aventure li a contée
Et de chief en chief racontée ;
De sa huese le pié sacha
Et au chevalier le bailla ;
Et cil l'en a molt mercié,
Car le pié a forment amé.
De lui prent congié, si s'en va.
En la voie se porpensa
Que se le chevalier vivoit
Qui le pié donné li avoit,
Se il ne s'en voloit fuir
Que mal l'en porroit avenir.
Ariére torne maintenant :
En pensé a et en talent
Que le chevalier ocirra,
Ja mes ne li chalengera.
Par mi le cors bien l'asena :
De cele plaie bien garra :
Bien le cuida avoir ocis.
Atant s'est a la voie mis.
Tant a son droit chemin tenu

Qu'a la cort le roi est venu.
La pucele au roi demanda,
Le blanc pié du cerf li mostra,
Mes si n'ot pas le blanc brachet
Qui au cerf conduit Tyolet :
Bien le garda et main et soir ;
Mes de ce ne puet il chaloir :
Cil qui le pié ot aporté,
Qui que l'eust au cerf copé,
Par covenant velt la pucele
Qui tant par est et noble et bele.
Mes li rois qui tant sages fu
Por Tyolet qui n'ert venu
Respit d'uit jors li demanda :
Adonc sa cort assemblera ;
N'i avoit or fors sa mesniée,
Qui molt ert franche et ensaingniée.
Dont a cil le respit donné,
Et en la cort tant sejorné.
Mes Gauvains qui tant fu cortois
Et bien apris en toutes lois
Est alé querre Tyolet :
Car repairié fu le brachet,
Et il l'a avec lui mené.
Tost le brachet l'a amené,
Qu'il l'a trové en pasmoisons
El pré dejoste les lions.
Quant Gauvains le chevalier voit
Et l'ocise que fet avoit,
Molt plaint le vaillant chevalier.
Sempres descent de son destrier :
Molt doucement l'aresonna.
Tyolet foiblement parla,
Et neporquant de s'aventure
Li a conté toute la pure.
Atant es vos une pucele
Sor une mule gente et bele :
Gauvain gentement salua,
Et Gauvains bien rendu li a,
Et puis l'a a soi apelée :
Estroitement l'a acolée,
Si li prie molt doucement
Et molt trés amiablement
Qu'ele portast cest chevalier
Qui molt par fesoit a proisier
A la noire montaingne au miére ;
Et cele a fete sa proiére :
Le chevalier en a porté,
Et au mire l'a conmandé :
De par Gauvain li conmanda,
Cil volentiers receu l'a.
De ses armes l'a despoillié,
Sor une table l'a couchié,
Et ses plaies li a lavées
Qui molt érent ensanglentées.
Quant il l'a par trestout curé,
Le sanc fegié d'entor osté,
Bien a veu que il garroit,
Au chief d'un mois tot sain seroit.
Entretant fu Gauvains venu
Et en la sale descendu :
Le chevalier i a trouvé
Qui le blanc pié ot aporté ;
Tant s'est en la cort demorez
Que les vuit jors sont trespassez.
Dont vint au roi, su salua :
Son covenant li demanda
Que la pucele ot devisé
Et il endroit soi creanté,
Que qui le blanc pié li donroit
Que ele a seignor le prendroit.
Li rois dist : « Ce est verité. »
Quant Gauvains ot tot escouté,
En es le pas avant sailli,
Et dist au roi : « N'est pas ainsi.
Se por ce non que je ne doi
Ci, devant vos qui estes roi,
Desmentir onques chevalier,
Serjant, garçon ne escuier,
Je deisse qu'il mespreist,
N'onques du cerf le pié ne prist
En la maniére que il conte.
Molt fet aus chevaliers grant honte
Qui d'autrui fet se velt loer

---

542 br. lamene — 598 au ch^{s}r

Et autrui mantel afubler,
Et d'autrui bouzon velt bien trere
Et loer soi d'autrui afere,
Et par autrui main velt joster
Et hors du buisson trainer
Le serpent qui tant est cremu.
Or si n'i sera ja veu :
Ce que vos dites rien ne vaut ;
Aillors ferez vos vostre assaut,
Aillors porchacier vos irez ;
La pucele n'em porterez. »
« Par foi, » fet il, « sire Gauvain,
Or me tenez vos por vilain,
Qui me dites que n'os porter
Ma lance en estor por joster,
Bien sai trere d'autrui bouzon
Et par autrui main du buisson
Le serpent trere qu'avez dit.
Mes n'est nul, si con croi et cuit,
Se vers moi le voleit prover,
Qu'en champ ne m'en peust trover.»
En ce qu'en cel estrif estoient,
Par la sale gardent, si voient
Tyolet, qui estoit venu
Et hors au perron descendu.
Li rois contre lui s'est levez,
Ses braz li a au col getez,
Puis le baise par grant amor.
Cil l'encline conme a seignor.
Gauvain le baise et Uriain,
Keu et Evain, le filz Morgain ;
Et Lodoer l'ala besier,
Et tuit li autre chevalier.
Li chevaliers, quant il ce voit,
Qui la pucele avoir voloit
Par le pié qu'il ot aporté
Que Tyolet li ot donné,
Au roi Artur dont reparla
Et sa requeste demanda.
Mes Tyolet, quant il ce sot
Que la pucele demandot,
A lui parla molt doucement,
Et li demanda bonement :
« Dan chevaliers, dites le moi,
Tant conme estes devant le roi :
Par quel raison volez avoir
La pucele je voil savoir. »
« Par foi, » fet il, « je vos dirai :
Por ce que aporté li ai
Le blanc pié du cerf sejorné.
Li rois et li l'ont creanté. »
« Trenchastes vos au cerf le pié?
Se ce est voir, ne soit noié. »
« Ouil, » fet il, « je li trenchai
Et ici o moi l'aportai. »
« Et les set lions qui ocist? »
Cil l'esgarda, nul mot ne dit,
Ainz rogi molt et eschaufa.
Et Tyolet dont reparla :
« Dan chevalier, et cil qui fu
Qui de l'espée fu feru,
Et qui fu cil qui l'en feri?
Dites le moi vostre merci.
Ce m'est avis ce fustes vos. »
Cil s'embroncha, molt fu hontos.
« Mes ce fu de bien fet col fret
Quant vos feistes tel forfet.
Bonement doné vos avoie
Le pié qu'au cerf trenchié avoie,
Et vos tel loier en sousistes,
Por un pou que ne m'oceistes :
Mort en dui estre voirement.
Je vos donnai, or m'en repent :
Vostre espée que vos portastes
Trés parmi le cors me boutastes ;
Trés bien me cuidastes ocirre.
Se vos ce volez escondire,
De prover voiant cest bernage
Au roi Artur en tent mon gage. »
Cil entent qu'il dit verité,
Du coup li a merci crié :
Plus doute la mort que la honte.

---

604 besoing — 606 Ot — 608 vos *manque* — 610 nemporteroit — 618 Mais nul si con je croi — 631 lodoier — 642 benement — 668 qu' *manque*

De rien ne contredit son conte:
Devant li roi a lui se rent
A fere son conmandement.
Et Tyolet li pardonna,
Au conseil que il pris en a
Du roi et de toz ses barons ;
Et cil l'en vait a genoillons :
Dont l'en eust le pié besié,
Quant Tyolet l'a redrecié,
Si l'en bese par grant amor :
N'en oi puis parler nul jor.
Li chevaliers le pié li rent,
Et Tyolet donques le prent,
Si l'a donné a la pucele :
Fleur de lis ou rose novele,
Quant primes nest el tans d'esté,
Trespassoit ele de biauté.
Tyolet l'a donc demandée ;
Li rois Artur li a donnée,
Et la pucele l'otroia,
En son pais donc le mena;
Rois fu et ele fu roine.
De Tyolet le lai ci fine.

II.

GUINGAMOR.

Ce lai, le plus beau de ceux qui paraissent ici pour la première fois, et complètement inconnu à tous les recueils, nous présente une variante de cette légende bien connue qui a trouvé dans les chansons populaires allemandes relatives à Tannhaüser son expression la plus célèbre. Il y a longtemps que je m'occupe des diverses formes de cette légende, qui, en Allemagne, n'est pas plus ancienne que le XVI^e^ siècle, et qui, populaire et localisée en Italie longtemps auparavant, se retrouve également chez les Celtes. Quelques traits du lai de Guingamor offrent des traces d'altération : on ne comprend pas bien, par exemple, quelle est la destinée des dix chevaliers qui ont avant lui essayé la chasse du « blanc porc », et qu'il retrouve dans le palais de la fée (v. 520 ss.). Il est regrettable aussi que le poète ne nous dise nulle part si la scène se passe dans la petite ou dans la grande Bretagne.

Un trait intéressant est celui du fruit que mange Guingamor et qui en fait en un instant un vieillard décrépit. C'est ainsi que Perséphone, pour avoir mangé une pomme dans les jardins d'Hadès, est condamnée à rester sa femme. Seulement ici nous avons exactement l'inverse. Le pays où Guingamor a passé trois siècles comme trois jours est évidemment la terre fortunée où on ne meurt plus, le « lieu d'éternelle jeunesse » des traditions irlandaises. Manger du fruit de la terre des morts assigne Perséphone à leur compagnie ; manger du fruit de la terre des vivants rend Guingamor aux conditions de la vie mortelle. Dans un poème populaire italien fort intéressant, fondé sur une légende analogue, le chevalier Senno, qui a quitté le pays de l'immortalité, meurt quand son pied touche la terre

686 puis — 696 ou *manque*

des mortels. Le symbole est moins clair dans l'histoire d'Oger le Danois qui, revenant, comme Guingamor, du pays de féerie après des siècles, perd sa jeunesse surnaturelle quand on enlève de sa tête la couronne que Morgain y a posée. Dans *Baudouin de Sebourc*, les fruits merveilleux du paradis terrestre rappellent plus directement la légende primitive ; mais ils ont perdu leur vraie signification : ceux que produit l'un des arbres rajeunissent, ceux que donne l'autre vieillissent en un moment. Je ne fais ici qu'indiquer ces traits, sur lesquels je reviendrai longuement quelque jour.

Enlever ses vêtements à une fée qui se baigne et ne les lui rendre qu'à certaines conditions est un moyen d'obtenir des dons merveilleux qui se retrouve souvent dans les contes : c'est ainsi que le chevalier dont Garin a raconté l'aventure acquiert l'étrange pouvoir que l'on connaît. Ce trait est probablement une altération récente de la forme plus ancienne, dans laquelle on retenait captive une fille-oiseau en lui dérobant son vêtement de plumes, laissé par elle au bord de l'eau où elle se baigne (voy. les notes de M. Cosquin sur son n° XXXII). Ici, du reste, ce trait paraît assez inutile, car la fée semble disposée d'avance à bien accueillir Guingamor. Le château désert qu'il traverse, et qui se trouve ensuite abondamment peuplé, sans qu'on sache comment, rappelle ceux qu'on rencontre souvent dans des récits analogues, par exemple, pour n'en citer qu'un, dans *Partenopeus de Blois*.

C'est le lay de Guingamor.

D'un lay vos dirai l'aventure :
Nel tenez pas a troveure,
Veritez est ce que dirai ;
Guingamor apele on le lai.
En Bretaingne ot un roi jadis,
La terre tint et le pais ;
Molt ot en lui noble baron,
Ne sai por voir nomer son non ;
Un sien neveu avoit li rois,
Qui molt fu sages et cortois :
Guingamor estoit apelez,
Chevalier ert preuz et senez ;
Por sa valor, por sa biauté,
Li rois le tint en grant chierté ;
De lui voloit faire son oir,
Car ne pooit enfant avoir.
Et il fesoit molt a amer,
Biau sot promestre et bien doner,
Molt ennoroit les chevaliers,
Les serjanz et les escuiers;
Par toute la terre ert proisiez,
Car molt ert franz et enseigniez.
Li rois ala un jor chacier,
En la forest esbanoier ;
Ses niés estoit ce jor seingniez,
Si estoit auques deshetiez,
Ne pot le jor em bois aler ;
A son ostel vet sejorner :
Pluseurs des conpaingnons le roi
A retenuz ensemble o soi.
A prime de jor se leva,
Por deduire el chastel ala ;
Le seneschal l'a encontré,
Ses braz li a au col gité ;
Tant ont parlé qu'a un tablier

19 Mol — 29 conpaingnors — 31 priue

Se sont alé esbanoier.
La roine estoit fors issue,
A l'uis de la chambre est venue ;
Aler voloit a la chapele.
Molt estoit longue et gente et bele;
Por le chevalier esgarder
Qu'ele vit au tablier jouer
Une grant piéce s'arestut;
N'ala avant ne ne se mut :
Bel li sembla de grant mesure
De cors, de vis et de feture ;
Contre une fenestre seoit :
Un rai de soleil li venoit
El vis, qui tout l'enluminoit
Et bone color li donnoit :
Tant l'a la roine esgardé
Que tout en change som pensé;
Por sa biauté, por sa franchise,
De l'amor de lui ert esprise.
Ariére s'en vait la roine,
Si apela une meschine :
« Alez, » fet ele, « au chevalier
Qui laienz siet a l'eschequier,
Guingamor, le neveu le roi ;
Si li dites qu'il viengne a moi. »
Cele est au chevalier venue,
De par sa dame le salue
Et dit qu'il viengne a lui parler ;
Guingamor let le jeu ester,
O la meschine s'en ala,
Et la roine l'apela,
Dejoste li le fist seoir :
Cil ne se pot apercevoir
Por coi li fet si bel semblant ;
La roine parla avant :
« Guingamor, molt estes vaillans,
Preuz et cortois et avenans :
Riche aventure vos atent ;
Amer pouez molt hautement.
Amie avez cortoise et bele :
Je ne sai dame ne danzele
El roiaume de sa valor,
Si vos aimme de grant amor :
Bien la tenez por vostre drue. »
Li chevaliers l'a respondue :
« Dame, » fet il, « ne sai conment
J'amasse dame durement,
S'ançois ne l'eusse veue
Et acointie et conneue :
Onques mes n'en oi parler;
Ne quier ouan d'amor ovrer. »
La roine li dist : « Amis,
Ne soiez mie si eschis :
Moi devez vos trés bien amer ;
Je ne faz mie à refuser,
Car je vos aim de bon corage
Et amerai tout mon aage. »
Li chevaliers s'est porpensez,
Si respondi conme senez :
« Bien sai, dame, qu'amer vos doi :
Fame estes mon seignor le roi,
Et si vos doi porter honnor
Conme a la fame mon seignor. »
La roine li respondi :
« Je ne di mie amer ainsi :
Amer vos voil de druerie,
Et que je soie vostre amie.
Vos estes biax et je sui gente :
S'a moi amer metez entente,
Molt poons estre andui hetié. »
Vers lui le tret, si l'a besié.
Guingamor entent qu'ele dit
Et quele amor ele requist :
Grant honte en a, tout en rogi ;
Par mautalent se departi,
De la chambre s'en vost issir ;
La dame le vet retenir,
Par le mantel l'avoit saisi
Que les ataches en rompi ;
Fors s'en issi toz desfublez.
Au tablier dont estoit tornez
Se rest assis molt triboulez ;
Tant avoit esté esfreez
Que du mantel ne li membra ;

---

42 tables — 54 dubu — 79 dru — 84 et aconneue — 91 mon — 118 corouciez

Desfublez fu et si joua.
La roine ert en grant effroi :
Molt fu dolente por le roi.
Quant Guingamor a si parlé
Et de son estre tant mostré,
Peor ot qu'il ne l'encusast,
Envers son oncle l'empirast :
Une meschine a apelée
Qui molt estoit de li privée ;
Le mantel li avoit baillié,
A Guingamor l'a envoié ;
Ele li a entor lui mis :
Tant ert esfreez et pensis
Qu'il ne sot quant el li bailla ;
Et la pucele ariére ala.
Desqu'a vespre toute ensi fu
En grant paor, que venu fu
Li rois et qu'il vint de chacier,
Et qu'il s'assist a son mengier :
Molt ot le jor bien esploitié;
Si conpaingnon sont tuit hetié.
Après mengier joent et rient,
Lor aventures s'entredient,
Chascuns parole de son fet,
Qui ot failli, qui ot bien tret,
Guingamor n'i ot pas esté,
Molt l'en a durement pesé ;
Em pais se tint, mot ne sonna ;
Et la roine l'esgarda :
Por lui grever et corroucier
Vet tel parole conmencier
Dont chascun par soi pesera.
Vers les chevaliers s'en torna :
« Molt vos oi, » fet ele, « vanter,
Et vos aventures conter.
Mes n'a ceanz nul si hardi,
De toz iceus que je voi ci,
Qui en la forest ci defors,
La ou converse li blans pors,
Osast chacier ne soner cor,
Qui li donroit mil livres d'or.
En merveilleus los le metroit,
Qui le sengler prendre porroit. »
Tuit se taisent li chevalier,
Qui ne se veulent essaier.
Guingamors a bien entendu
Qu'elle a por lui cest plet meu.
Par la sale sont tuit pensif,
N'i ot ne noise ne estrif ;
Li rois premiers la respondi :
« Dame, sovent avez oi
L'aventure de la forest :
Ce sachiez vos, molt me desplet
Quant en nul leu en oi parler ;
Onques nus hom n'i pot aler
Qui puis em peust reperier,
Por qoi le porc peust chacier ;
La lande i est aventureuse
Et la riviére perilleuse.
Molt grant dommage i ai eu :
Diz chevaliers i ai perdu,
Toz les meillors de ceste terre,
Qui le sengler alérent querre. »
La parole ont atant lessie ;
Atant departi la mesnie ;
A lor ostex vont herbergier,
Et li rois est alez couchier.
Guingamors si n'oublia mie
La parole qu'il ot oie :
En la chambre le roi entra,
Et devant lui s'agenoilla :
« Sire, » fet il, « je vos requier
D'une chose dont j'é mestier,
Que je vos pri que me doigniez :
Du donner ne m'escondisiez. »
Li rois li dist : « Je vos otroi,
Biaus niés : ce que toi plet di moi;
Seurement me demandez :
Ja cele chose ne vosdrez
Ne face vostre volenté. »
Li chevaliers l'a mercié,
Puis li dit qu'il li requeroit,
Et quel don donné li avoit :
« En la forest ira chacier; »

133 ele — 150 corroucier — 152 le cheualier — 162 senglier — 182 senglier

Si li requiert son liemmier,
Som brachet et son chaceor
Et sa muete li prest le jor.
Li rois oi que ses niés dist
Et la requeste que il fist ;
Molt fu dolent, ne set que fere,
De l'otroi se voloit retraire,
Et dist qu'il le lessast ester,
Ne li doit pas ce demander,
Ne soufreroit qu'il i alast
Por qoi le blanc sengler chaçast,
Qui son pesant d'or li donroit ;
Car ja mes ne repereroit :
Se son bon brachet li prestoit,
Et son chaceor li bailloit,
N'avoit avoir qu'il amast tant,
Ne le donroit por rien vivant,
Car il les avroit lues perduz,
Ja mes n'esteroient veuz ;
Ce dit, se perduz les avoit,
Que totjors mes dolenz seroit.
Guingamors respondi le roi :
« Sire, en la foi que je vos doi,
Ne lerroie por rien qui soit,
Qui tot le monde me donroit,
Que demain ne chaz le sengler.
Se vos ne me volez prester
Le brachet que tant avez chier,
Le cheval et le liamier
Et la muete des autres chiens,
Tex con il sont prendré les miens. »
La roine i est sorvenue,
Qui la parole a entendue,
Ce que Guingamors demandot ;
Trés bien sachiez forment li plot.
Au roi proia que il feist
Ce que li chevaliers requist ;
Delivrée en cuide estre atant,
Nel verra mes en son vivant.
Tant l'a la roine proié
Que li rois li a ostroié.
Guingamor congié demanda,
A son ostel liez s'en ala ;
Onques ne pot la nuit dormir.
Quant il vit le jor esclarcir,
Son oirre fet tost aprester
Et toz ses compaingnons mander,
Toute la mesnie le roi,
Qui por lui érent en esfroi,
Qui destorbassent et nuisissent
Molt volentiers se il poissent ;
Le chaceor le roi manda,
Que la nuit devant li presta,
Et le brachet et son bon cor,
Qu'il ne donnast por son pois d'or;
Deus muetes de bons chiens le roi
Fet Guingamors mener o soi,
N'oublia pas son liamier.
Li rois l'est alez convoier;
Cil de la vile, li borjois,
Et li vilain et li cortois
Le convoiérent autresi
O grant dolor et o grant cri ;
Et nes les dames i aloient,
Merveilleus duel por lui faisoient.
Au brueil plus pres de la cité
Sont tuit li veneor alé ;
Li veneor avant alérent,
Le liamier o eus menérent ;
La trace quiérent du sengler
Por ce qu'ilec sieut converser.
Trovée l'ont et conneue,
Car plusors foiz l'ont porveue ;
Tant ont tracié qu'il l'ont trové
En un buisson espès ramé;
Avant mainnent le liamier,
Si le lessiérent abaier ;
Par force l'ont du brueil geté.
Guingamor a le cor sonné ;
L'une muete fist descoupler,
Et l'autre fist avant mener :
Pres de la forest l'atendront,

---

229 senglier — 235 souenue — 237 demandoit — 245 Guigamor — 248 esclarciz — 255 L. c. que il m. — 273 senglier

Mes ja dedenz nen enterront.
Guingamors conmence a chacier,
Et li pors prist a tornoier,
Du brueil se part molt a envis :
Li chien le siévent a hauz cris,
Pres de la forest l'ont mené,
Mes il estoient tuit lassé,
Ne se pooient preu aidier ;
Les autres i ont fet lessier.
Guingamors va sovent sonnant,
Et la muete va glatissant,
De toutes pars le siévent pres :
El brueil ne tornera hui mes.
En la forest s'est embatuz,
Guingamors est après venuz,
Le brachet porte detriers soi
Qu'il avoit emprunté au roi.
Cil qui l'alérent convoier,
Li rois et tuit si chevalier
Et li autre de la cité,
Defors le bois sont aresté :
N'en lesse nul aler avant.
Illeques sont demoré tant
Conme il porent le cor oir
Et les chiens oirent glatir ;
Ariére sont tuit retorné,
A Dieu du ciel l'ont conmandé.
Li senglers s'en va esloingnant
Et les plusors des chiens lassant.
Guingamors a pris le brachet,
Le lien oste, après li met,
Et il i corut volentiers ;
Dont s'esforça li chevaliers
De bien corner et d'enchaucier,
Por le brachet son oncle aidier:
Molt li plesoient li doz cri ;
Mes en poi d'eure les guerpi,
Et le brachet et le sengler ;
N'oi abaier ne crier ;
Molt est dolenz, molt li desplet:
L'espoisse erre de la forest,
Cuide q'ait le brachet perdu ;
Onques mes si dolent ne fu,
Por son oncle qui tant l'ama ;
Parmi la forest s'adreça :
En un haut tertre est arestez,
Molt est dolenz et esgarez.
Li tens fu clers et li jors biaus :
De toutes parz ot les oissiaus,
Mes il n'i entendoit noient;
N'i estut gueres longuement,
Le brachet oi loinz crier,
Et il conmença a corner ;
Angoisseus ert ainz qu'il le voie.
En une clére fouteloie
Vit venir lui et le sengler,
Et vers la lande trespasser ;
Hastivement le cuide ataindre,
Hurte, si point, ne s'i veut faindre :
En son corage s'esjooit,
Et a soi meismes disoit
Que s'il puet prendre le sengler
Et sainz ariére retorner,
Parlé en ert mes a toz dis,
Et molt en acuidra grant pris.
En la grant joie qu'il en a
Mist cor a bouche, si sonna ;
Merveilleus son donna li cors.
Par devant lui passa li pors,
Et li brachez le sieut de pres;
Guingamors point a grant eslès
Parmi la lande aventureuse
Et la riviére perilleuse,
Tot droit parmi la praierie
Dont l'erbe estoit vert et florie :
Par poi ne l'aloit ataingnant,
Mes il a esgardé avant :
D'un grant palès vit les muraus
Qui molt estoit bien fez senz chaus :
De vert marbre fu clos entor,
Et sor l'entrée ot une tor,
D'argent paroit qui l'esgardoit :
Merveilleuse clarté rendoit ;
Les portes sont de fin yvoire,

322 le — 332 dolez — 362 il la — 364 Car m. — 366 s. lautre auoit

D'or entaillies a trifoire ;
N'i ot barre ne fermeure.
Guingamors vint grant aleure :
Quant la porte vit si overte
Et l'entrée du tout aperte,
Porpensa soi qu'il enterra,
Aucun preudome i trovera
Qui ce porpris a a garder ;
Savoir vorra et demander
Qui sires est de ce palais ;
Onques si riche ne vit mais ;
Molt se delite en esgarder,
A son porc cuide recovrer
Ainz que gueres soit esloingnié,
Por ce que molt ert traveillié.
Enz est entrez tot a cheval,
Emmi le palès prist estal,
Et esgarde tout entor soi :
Mes n'i trueve ne ce ne qoi,
Ne trova rien se fin or non :
Neis les chambres environ
Sont a pierres de paradis.
De ce li a semblé le pis
C'ome ne fame n'i trova,
Mes autre part se reheta
Que tele aventure a trovée
Por raconter en sa contrée.
Grant aleure vet ariére
Parmi les prez lez la riviére :
N'a mie de son porc veu,
Et lui et le chien a perdu.
Or est Guingamors escharniz :
« Par foi, » fet il, « je sui traiz.
Bien me puis tenir a bricon :
Por esgarder une messon
Cuit avoir perdu mon travail.
Se n'ai mon chien et au porc fail
Ja mes joie ne bien n'avrai,
N'en mon pais ne tornerai. »
Guingamors estoit molt pensis :
El haut de la forest s'est mis,
Et commença a escouter
Se le brachet oist crier :
A destre de lui l'a oi.
Tant escouta, tant entendi,
Qu'il l'oi loing et le sengler.
Donques reconmence a corner :
A l'encontre lor est alez ;
Li pors s'en est outre passez,
Et Guingamors après se met,
Semont et hue le brachet :
Enz el chief de la lande entra ;
Une fontaine illec trova
Desoz un olivier foillu
Vert et flori et bien branchu :
La fontaingne ert et clére et bele,
D'or et d'argent ert la gravele ;
Une pucele s'i baingnoit,
Et une autre son chief pingnoit
Et li lavoit et piez et mains ;
Biaus membres ot et lons et plains :
El siecle n'a tant bele chose,
Ne fleur de liz ne flor de rose,
Conme cele qui estoit nue.
Des que Guingamors l'ot veue,
Conmeuz est de sa biauté ;
Le frain du cheval a tiré ;
Sor un grant arbre vit ses dras :
Cele part vint, ne targe pas,
El crues d'un chiesne les a mis :
Quant il avra le sengler pris,
Ariére vorra retorner
Et a la pucele parler ;
Bien set qu'ele n'ira pas nue.
Mes ele s'est aparceue,
Le chevalier a apelé
Et fiérement aresonné :
« Guingamors, lessiez ma despoille.
Ja Deu ne place ne ne voille
Qu'entre chevaliers soit retret
Que vos faciez si grant mesfet
D'embler les dras d'une meschine
En l'espoisse de la gaudine.
Venez avant, n'aiez esfroi ;

383 eslesloingnie — 393 Home — 403 luiton — 429 Elli l.

Herbergiez vos hui mes o moi.
Toute jor avez traveillié,
Si n'avez gueres esploitié. »
Guingamors est alé vers li,
Ses dras li porta et tendi,
De son offre la mercia,
Et dit pas ne herbergera,
Car il avoit son porc perdu
Et le brachet qui l'a seu.
La damoisele li respont :
« Amis, tuit cil qui sont el mont
Nu porroient hui mes trover,
Tant ne s'en savroient pener,
Se de moi n'aviez aie.
Lessiez ester vostre folie ;
Venez o moi par tel covent,
Et je vos promet loiaument
Que le sengler pris vos rendrai
Et le brachet vos baillerai
A porter en vostre pais
Jusqu'a tierz jor : je vos plevis. »
« Bele, » ce dit li chevaliers,
« Je herbergerai volentiers
Par tel covent con dit avez. »
Descenduz est et arestez.
La pucele tost se vesti,
Et cele qui fu avec li
Li a une mule amenée,
De riche ator bien afeutrée,
Avec son oes un palefroi,
Meillor nen ot ne quens ne roi.
Guingamors sivi la pucele,
Quant levée l'ot en la sele,
Puis est montez, sa resne prent;
De bon cuer l'esgarde sovent :
Molt la vit bele et longue et gente,
Volentiers i metoit s'entente
Qu'ele l'amast de druerie ;
Doucement la regarde et prie
Que s'amor li doint et otroit :
Onques mes n'ot le cuer destroit
Por nule fame qu'il veist,
Ne d'amor garde ne se prist.
Cele fu sage et bien aprise,
Guingamor respont en tel guise
Qu'ele l'amera volentiers,
Dont ot joie li chevaliers.
Puis que l'amor fu ostroiée
Acolée l'a et besiée.
La meschine en ala devant,
El palès vint esperonnant
Ou Guingamors avoit esté,
Molt l'a richement atorné.
Les chevaliers a fet monter
Et encontre lor dame aler
Por son ami qu'ele amenot :
Tex trois cenz ou plus en i ot,
N'i ot celui n'eust vestu
Bliaut de soie a or batu ;
Chascuns de ceus menoit s'amie :
Molt ert bele la compaingnie ;
Vallez i ot a espreviers
O biaus ostors fors et muiers ;
El palès en ot autretant,
As tables, as eschès jouant.
Quant Guingamors fu descenduz,
Les diz chevaliers a veuz
Qui perdu érent de sa terre,
Qui le sengler alérent querre :
Tuit sont encontre lui levé,
A grant joie l'ont salué ;
Et Guingamors les a besiez;
Molt fu la nuit bien herbergiez,
Bons mengiers ot a grant plenté,
O grant deduit, o grant fierté,
Sons de herpes et de vieles,
Chanz de vallez et de puceles;
Grant merveille ot de la noblece.
De la biauté, de la richesce.
N'i cuida que deus jors ester,
Et au tierz s'en cuida raler :
Son chien et son porc volt avoir,
Et son oncle fere savoir
L'aventure qu'il ot veue ;

457 lui — 459 le — 506 l' *manque* — 509 amenoit — 528 On

Puis reperera a sa drue.
Autrement li fu trestorné :
Car trois cenz anz i ot esté.
Mors fu li rois et sa mesnie,
Et toz iceus de sa lingnie,
Et les citez qu'il ot veues
Furent destruites et cheues.
Guingamor a le congié pris
De reperier en son pais ;
Le porc et son brachet requist
A sa mie qu'el li rendist.
« Amis, » fet ele, « vos l'avrez,
Mes por noient vos en irez :
Trois cenz anz a, si sont passé,
Que vos avez ici esté.
Mors est vostre oncles et sa gent,
N'i avez ami ne parent;
Une chose vos di ge bien :
N'i a home si ancien
Qui vos en sache riens conter,
Tant n'en savriez demander. »
« Dame, » fet il, « ne puis pas croire
Que ceste parole soit voire;
Et s'ainsi est con dit avez
Tost iére ariére retornez :
Ci revendrai, je vos afi. »
Ele li dist : « Je vos chasti,
Quant la riviére avrez passée
Por raler en vostre contrée,
Que ne bevez ne ne mengiez
Por nule fain que vos aiez,
De si que serez reperiez :
Tost en seriez engingniez. »
Son cheval li fet amener
Et le grant sengler aporter;
Après li a rendu son chien,
Rendu li a par le lien.
Il prist la teste du sengler :
N'en pooit mie plus porter ;
El cheval monte, si s'en va,
Et sa mie le convoia,
A la riviére l'a mené,
S'est el batel outre passé :
A Dieu l'a conmandé, sel let.
Le chevalier avant s'en vet,
Le jor erra jusqu'a midi,
De la forest onques n'issi.
Tant la vit laide et haut creue
Que toute l'a desconneue ;
Loing sor senestre oi taillier
A sa coingnie un charpentier :
Son feu fesoit et son charbon :
Cele part vint a esperon,
Le pauvre homme avoit salué,
Enquis li a et demandé
Ou li rois ses oncles estoit,
Et a quel chastel i manoit.
Li charboniers respont briément :
« Par foi, sire, n'en sai noient.
Icil rois dont vos demandez
Plus a de trois cenz anz passez
Que il morut, mien escient,
Il et tuit si homme et sa gent;
Et les corz que avez nomées
Sont grant tens a totes gastées.
Tex i a de la vielle gent
Qui racontent assez sovent
De ce roi et de son neveu,
Que il avoit merveilles preu :
Dedenz ceste forez chaça,
Mes onques puis ne retorna. »
Guingamor oi ce qu'il dit,
Merveilleuse pitié l'em prist
Du roi qu'il ot ainsi perdu.
Au charbonier a respondu :
« Entent a moi, ce que dirai.
M'aventure reconterai :
Ce sui je qui alai chacier;
Ariére cuidai reperier
Et aporter le grant sengler. »
Dont li conmença a conter
Du palès qu'il avoit trové,
Et conment ot dedenz esté,
De la pucele qu'il trova,

---

545 le *manque* — 551 passez — 552 estez — 585 creuee — 600 Il *manque*

Conment ele le herberga
Deus jors entiers, « puis m'en parti,
Mon porc et mon chien me rendi. »
La teste du porc li donna,
Et a garder li conmanda
Tant qu'a sa meson revenist,
Et as genz du pais deist
Conme il avoit a lui parlé.
Li povres hon l'a mercié;
Guingamors prent de lui congié,
Ariére vient, si l'a lessié.
Ja estoit bien none passée,
Li jor torna a la vesprée:
Si grant fain prist au chevalier
Qu'il se cuida vif enragier :
Lez le chemin que il erra
Un pomier sauvage trova,
De grosses pomes fu chargiez;
Il est cele part aprouchiez,
Trois en a prises, ses menja :
De ce fist mal qu'il oublia
Ce que s'amie ot conmandé.
Si tost comme il en ot gouté,
Tost fu desfez et envielliz,
Et de son cors si afoibliz
Que du cheval l'estut cheoir;
Ne pot ne pié ne main avoir.
Foiblement, quant il pot parler,
Se conmença a dementer :
Li charboniers l'avoit seu :
Bien voit con li est avenu;
Ne cuidoit mie au sien espoir
Qu'il peust vivre jusqu'au soir :
Vers lui voloit aler avant;
Deus damoiseles voit errant
De riche ator et bien vestues;
Lez Guingamor sont descendues,
Molt blamérent le chevalier
Et commencent a reprouchier
Le conmandement trespassé,
Que mauvesement l'a gardé;
Belement et souef l'ont pris,
Si l'ont sor un cheval asis,
A la riviére le menérent,
En un bastel outre passérent
Son brachet et son chaceor.
Li vilains se mist el retor,
A son ostel la nuit ala;
La teste du sengler porta,
Par trestout conte l'aventure,
Par serement l'aferme et jure,
Et au roi presenta la teste :
Mostrer la fait a mainte feste.
Por l'aventure recorder
En fist li rois un lai trover :
De Guingamor retint le non;
Einsi l'apelent li Breton.

III.

DOON.

Nous trouvons ici, comme dans plusieurs autres lais, la réunion de deux thèmes qui n'ont pas grand'chose à faire l'un avec l'autre. Le premier, évidemment fort altéré dans la forme qu'il a prise ici, appartient aux vieilles traditions celtiques. L'épreuve à laquelle Doon résiste seul, et à laquelle succombent tous les autres prétendants de la demoiselle d'Édimbourg, paraît bien n'être qu'une variante fort défigurée de celle qui forme le sujet du conte n° 5 du *Dolopathos*, du n° 195 (éd. Oesterley)

---

637 Let, quil — 675 reconter

des *Gesta Romanorum* et de la 1re nouvelle de la 4e journée du *Pecorone*, d'où Shakespere a tiré le *Marchand de Venise*. Dans ces trois récits, il faut payer une somme considérable à une jeune fille pour passer une nuit avec elle ; tous ceux qui ont tenté l'aventure se sont endormis dès qu'ils se sont mis dans le lit : le héros réussit, après avoir échoué comme les autres, à se préserver de ce sommeil, en faisant tomber (par mégarde) une plume enchantée cachée sous l'oreiller (*Dolopathos*), en enlevant (à bon escient) une « charte » magique placée sous la couverture (*Gesta*), en ne buvant pas un breuvage qu'on lui présente (*Pecorone*) [1]. Dans le *Dolopathos*, le jeune homme jette l'oreiller, parce qu'il attribue à la trop grande mollesse de la couche le sommeil qui s'est emparé de lui une première fois ; il semble qu'il y ait quelque lien entre ce détail et le récit que donne notre lai. — L'autre épreuve, répétée en double, qui tient à la rapidité d'un voyage à cheval, paraît originairement distincte de la première. Aller à cheval de Southampton à Édimbourg en un jour est tellement impossible qu'on ne conçoit pas comment notre poète dit (v. 47 ss.) que plusieurs le firent : il doit y avoir là quelque remaniement géographique maladroit et postérieur : peut-être a-t-on placé la résidence de la demoiselle à Edimbourg à cause du nom de « Château des pucelles » qu'on prétendait ainsi expliquer. La seconde forme de l'épreuve, la course à la suite du cygne, a visiblement un caractère de merveilleux fort ancien ; mais l'auteur du lai ne la comprend plus et se borne à peu près à l'indiquer.

Le départ de Doon trois jours après son mariage n'est nullement motivé : il ne sert qu'à rattacher la seconde partie à la première. Cette seconde partie ressemble de fort près à la seconde partie du lai de *Milon*, de Marie de France : dans l'une et dans l'autre un fils combat contre son père dans un tournoi et le désarçonne ; dans l'une et dans l'autre le père reconnaît son fils à l'anneau qu'il porte ; enfin, ce qui est le plus frappant, dans l'une et dans l'autre l'aventure a lieu à un tournoi donné au Mont Saint-Michel. La ressemblance exacte du fonds et la diversité de la forme de ces deux récits ne permettent pas assurément de les attribuer au même auteur. — Il est à remarquer que dans le lai de Milon un cygne joue un grand rôle, reste visiblement altéré d'une tradition plus ancienne, comme messager d'amour entre Milon et sa dame. Y aurait-il quelque rapport entre ce cygne et celui qui figure dans la première partie de *Doon?* — Sur les combats entre père et fils il faut voir les

1. Dans tous ces récits, cette épreuve est liée à l'histoire de la livre de chair ; il est intéressant de la rencontrer ici isolée. — Shakespere a supprimé cette épreuve (en la remplaçant par celle des trois coffrets) pour ne pas présenter sous un mauvais jour le caractère de Portia.

renseignements que M. Reinhold Kœhler a fournis à M. Fœrster pour sa préface de *Richart le Bel*.

C'est le lay de Doon.

Doon, cest lai sévent plusor :
N'i a gueres bon harpeor
Ne sache les notes harper ;
Mes je vos voil dire et conter
L'aventure dont li Breton
Apelérent cest lai Doon.
Ce m'est avis, se droit recort,
Des Daneborc qui est au nort
Manoit jadis une pucele
A merveille cortoise et bele.
Le pais ot en heritage :
N'i orent autre seignorage ;
Et a Daneborc conversoit,
Ce ert le leu que molt amoit :
Por li et por ses damoiseles
Fu dit le chastel as puceles.
La pucele dont je vos di
Por sa richesce s'orgueilli :
Toz desdaignoit ceus du pais.
N'en i ot nul de si haut pris
Qu'ele vousist amer ne prendre,
Ne de li fere a li entendre :
Ne se voloit metre en servage
Por achoison de mariage.
Tuit li preudomme de la terre
Sovent l'en alérent requerre :
Seignor voloient qu'el preist ;
Mes el du tout les escondist :
Ja ne prendra, ce dit, seignor,
Se tant ne feist por s'amor
Qu'en un seul jor vosist errer
De Suthantone sor la mer
Desi que la ou ele estoit ;
Ce lor a dit, celui prendroit :
Par tant se cuidoit delivrer ;
Et cil la lessiérent ester,
Mes ne pot remanoir ensi.
Qant cil du pais l'ont oi,
La verité vos en dirai,
Plusor se mistrent en essai
Par les chemins qu'errer devoient;
Sus granz chevaus tantost montoient
Et fors et bons por bien errer,
Car ne voloient demorer.
Li plusor n'i porent durer
Ne la jornée parerrer ;
De tex i ot qui parvenoient,
Mes las et traveilliez estoient :
Quant ill estoient descendu
Et au chastel amont venu,
La pucele contre eus aloit,
Molt durement les ennoroit,
Puis les fesoit par eus mener
En ses chambres por reposer :
Liz lor fesoit apareillier,
Por eus ocirre et engingnier,
De bones coutes, de bons dras :
Cil qui pené furent et las
Se couchoient et se dormoient ;
El soef lit dormant moroient ;
Li chanbellenc mort les trovoient,
Et a lor dame racontoient :
Et cele en ert durement lie,
Por ce que d'eus estoit vengie.
Loing fu portée la novele
De l'orgueilleuse damoisele ;
En Bretaingne dela la mer
L'oi un chevalier conter,
Qui molt estoit preuz et vaillanz,
Sage et cortois et enprenanz :
Doon avoit non le vassal ;
Icil avoit un bon cheval,
Baiart ot non, molt fu isniaus ;
Il nu donast por deus chastiaus.
Por la fiance du destrier

---

6 apelent — 26 en *manque* — 32 Desor houtone — 59 couchierent — 61 mort — 74 ne

Voudra cele oevre conmencier,
Por la meschine et por la terre,
Savoir s'il la porra conquerre.
A l'ainz qu'il pot est mer passez,
A Suthantone est arivez,
A la damoisele envoia :
Par son mesage li manda
Qu'el pais estoit arivez,
Envoiast li de ses privez
Qui li deissent verité
Q'au jor qu'el lor avoit nommé
. . . . . .
. . . . . .
Quant ele vit ses mesagiers,
A lui envoia volentiers :
Le jor li a nomé et mis
Quant el vendra en son pais.
Ce fu un samedi matin
Que Doon s'est mis el chemin,
Tant erra que en la vesprée
Ot parfornie sa jornée,
Et a Daneborc est venuz :
A grant joie fu receuz.
Li chevalier et li sergant,
N'i ot un seul petit ne grant
Ne l'ennorast et nu servist
Et bel semblant ne li feist.
Quant a la pucele a parlé,
En une chambre l'ont mené
Por reposer quant lui plera ;
Li chevalier lor commanda
Que seche buche li trovassent
Et en la chambre l'aportassent,
Puis le lessassent reposer,
Car traveilliez ert de l'errer ;
Cil ont fete sa volenté.
Il a l'uis clos et bien fermé,
Ne velt pas que nus d'eus l'agait ;
O un fusil a du feu fait,
Pres du feu vint, si se chaufa ;
Onques la nuit ne se coucha
El lit qu'il ot apareillié :
S'il qui fu las et traveillié
En ce bon lit voloit gesir,
Molt tost l'em pot mesavenir.
Qui plus dur gist tant se deult mains,
Et plus hastivement est sains.
Au matin quant il ajorna
Il vint a l'uis, sel desferma,
El lit coucha, si se covri
Que bons li fu, si se dormi.
Cil le cuidérent mort trover
Qui la chambre deurent garder ;
Mes il le virent tot hetié,
Entr'eus en sont joieus et lié.
A prime de jor est levé
Si s'est vestu et afublé,
A la pucele vet parler
Et ses covenanz demander.
La pucele li respondi :
« Amis, ne puet pas estre ensi.
Plus vos estovra traveillier
Vostre cors et vostre destrier :
En un jor vos estuet errer
Tant conme uns cisnes puet voler ;
Puis vos prendré sans contredit. »
Il en a demandé respit
Tant que Baiart soit sejorné
Et il meisme reposé.
Au quart jor fu li termes pris.
Doon fu a la voie mis :
Baiart erre, le cisne vole ;
C'est merveille qu'il ne l'afole ;
Le cisne ne pot tant voler
Conme Baiart pooit errer.
La nuit sont en un leu venu
A un chastel qui riche fu ;
Ilec est il bien herbergiez
Et son cheval bien aaisiez ;
Tant con lui plot si sejorna,
Quant bon li fu si s'en ala,
Et a Daneborc est alez,

---

80 Et sus hantone — 86 quil — 87 *Il manque ici deux vers et peut-être plus* — 118 Cil qui sont — 124 ses — 126 Se — 128 deuoient

Ses covenanz a demandez.
Cele nu pot avant mener,
Toz ses barons a fet mander :
Par lor conseil a Doon pris,
Seignor l'a fet de son pais.
Quant espousée ot la pucele,
Trois jors tint cort et grant et bele ;
Au quart s'est par matin levez,
Son cheval li est amenez,
Sa fame a a Dieu conmandée,
Qu'aler s'en velt en sa contrée.
La dame pleure et grant duel fet
De ce que ses amis s'en vet ;
Merci li crie doucement,
Mes ce ne li valut noient ;
De remanoir merci li crie,
Et bien li dit qu'il l'a traie ;
Il ne la volt de rien oir,
Car tart li est du departir :
« Dame, » fet il, « je m'en irai ;
Ne sai se mes vos troverai.
Vos estesençainte de moi,
Un filz avrez, si con je croi ;
Mon anel d'or li garderoiz ;
Quant il ert granz si li donroiz,
Bien li conmandez a garder,
Par l'anel me porra trover.
Au roi de France l'envoiez,
La soit norriz et ensaingniez. »
L'anel li baille, ele le prent :
Atant s'em part, plus n'i atent ;
Alez s'en est, plus n'i remaint.
Molt est dolente et molt se plaint ;
Ençainte fu, c'est veritez.
Au terme que son filz fu nez
Grant joie en orent si ami.
Tant le garda, tant le cheri,
Que li enfes pot chevauchier,
Aler em bois et rivoier ;
L'anel son pére li bailla,
Et a garder li conmanda.
Li vallez fu appareilliez
Et au roi de France envoiez ;
Assez porta or et argent,
Si despendi molt largement ;
En la cort se fist molt amer,
Car il ert larges de donner ;
Molt fu de bon afetement.
En France fu si longuement
Que li rois en fist chevalier,
Et il erra por tornoier,
Querant son pris et pres et loing ;
N'oi parler de nul besoing
Ne vosist estre li premiers ;
Molt fu amez de chevaliers ;
A merveille fu de grant pris,
N'ot si vaillant homme el pais,
De chevaliers ot grant compaingne.
Au mont saint Michiel en Bretaingne
Ala li vallez tornoier :
As Bretons se volt acointier ;
N'i ot un seul tant i jostast
Ne de sa main tant gaaingnast.
Ses péres ert de l'autre part,
Molt durement li estoit tart
Qu'il eust josté au vallet :
Lance levée el ranc se met,
Envie avoit du bien de lui.
De grant eslais muevent andui ;
Granz cox se sont entreferu ;
Le filz a le pére abatu :
S'il seust que son pére fust,
Molt li pesast que fet l'eust ;
Mes il ne sot que il estoit,
Ne Doon ne le connoissoit ;
El braz le navra durement.
Au partir du tornoiement
Doon fet le vallet mander
Que il venist a lui parler,
Et cil i vait a esperon ;
Et Doon l'a mis a raison :
« Qui es tu, » fet il, « biaus amis,
Qui de mon cheval m'as jus mis ? »
Li damoisiaus a respondu :

175 na l. — 176 tant — 190 dolenz

« Sire, ne sai conment il fu ;
Ce sévent cil qui furent la. »
Doon l'oi, si l'apela :
« Mostre ça tost, » fet il, « tes mains. »
Li vallez ne fu pas vilains,
Ses ganz oste hastivement,
Andeus ses mains li mostre et tent.
Quant vit les mains au damoisel,
En son doit reconnut l'anel
Qu'il ot a sa fame baillié ;
Molt ot le cuer joieus et lié :
Par l'anel que il a veu
A bien son filz reconneu
Que ses filz ert, il l'engendra ;
Oiant toz li dit et conta :
« Vallet, » fet il, « bien m'aparçui,
Quant tu jostas a moi jehui,
Que tu éres de mon lingnage ;
Molt a en toi grant vasselage :
Onques por coup a chevalier
Ne chai mes de mon destrier,
Ne ja mes nul ne m'abatra,
Ja si grant coup ne me donra.
Vien moi besier, je sui ton pére ;
Molt ert orgueilleuse ta mére ;
Par grant travail la porchaçai ;
Quant prise l'oi, si m'en tornai,
Onques puis ne la regardai ;
Cel anel d'or li conmandai,
Et dis qu'ele le vos donnast,
Quant en France vos envoiast. »
« Sire, » fet il, « c'est vérité. »
Baisié se sont et acolé,
Merveilleuse joie menérent :
A un ostel ensemble alérent.
En Engleterre sont alé :
Li filz a le pére mené
A sa mére, qui molt l'amot
Et durement le desirrot ;
El le reçut conme seignor ;
Puis vesquirent a grant honor.
De lui et de son bon destrier,
Et de son filz qu'il ot molt chier,
Et des jornées qu'il erra
Por la dame que il ama,
Firent les notes li Breton
Du lay c'om apele Doon.

IV.

LE LECHEOR.

L'introduction de ce lai est fort curieuse pour la manière dont on se représentait au XII^e^ siècle la production de la poésie traditionnelle bretonne : naturellement il ne faut pas lui accorder d'autre importance. Quant à la plaisanterie qui en fait le fonds, l'auteur a voulu la rendre plus piquante en la faisant émettre par une dame et approuver, non-seulement par les clercs et les chevaliers, mais par les dames et les demoiselles les plus sages, les plus « enseignées » et les plus courtoises. Rien n'est cependant moins « courtois » que le thème développé ici, et moins conforme à la galanterie chevaleresque. Ce qui est toutefois frappant, dans cette petite pièce, c'est le ton élégant qui y règne ; le poète veut exciter le sourire et non le gros rire que provoquent les fableaux obscènes. Le même ton de badinage élégant, mêlé à une sorte d'étrange poésie, se retrouve dans un petit poème allemand du XIII^e^ siècle, *Der*

252 cors — 266 est — 287 noces

weisse Rosendorn (*Gesammtabenteuer*, n° LIII), où la thèse de notre lai est mise en action de la façon la plus extraordinaire.

C'est le lay dou Lecheor.

Jadis a saint Pantelion,
Ce nos racontent li Breton,
Soloient granz genz asembler
Por la feste au saint honorer,
Les plus nobles et les plus beles
Du pais, dames et puceles,
Qui dont estoient el pais;
N'i avoit dame de nul pris
Qui n'i venist a icel jor;
Molt estoient de riche ator
. . . . . .
Chascuns i metoit son pooir
En lui vestir et atorner.
. . . . . .
La estoient tenu li plet,
Et la érent conté li fet
Des amors et des drueries
Et des nobles chevaleries;
Ce que l'an estoit avenu
Tot ert oi et retenu :
Lor aventure racontoient
Et li autre les escoutoient.
Tote la meillor retenoient
Et recordoient et disoient;
Sovent ert dite et racontée,
Tant que de touz estoit loée;
Un lai en fesoient entr'eus,
Ce fu la cóstume d'iceus;
Cil a qui l'aventure estoit
Son non meismes i metoit :
Après lui ert li lais nomez,
Sachoiz ce est la veritez;
Puis estoit li lais maintenuz
Tant que partout estoit seuz;
Car cil qui savoient de note
En viele, en herpe et en rote
Fors de la terre le portoient
Es roiaumes ou il aloient.

A la feste dont je vos di,
Ou li Breton venoient si,
En un grant mont fu l'asemblée
Por ce que miex fust escoutée.
Molt i ot clers et chevaliers,
Et plusors genz d'autres mestiers;
Dames i ot nobles et beles,
Et meschines et damoiseles.
Quant du mostier furent parti,
Au leu qu'il orent establi
Communement sont assemblé;
Chascuns a son fet reconté;
S'aventure disoit chascuns,
Avant venoient uns et uns.
Dont aloient apareillant
Lequel il metroient avant.
Huit dames sistrent d'une part,
Si disoient de lor esgart;
Sages érent et ensaingnies,
Franches, cortoises et proisies :
C'estoit de Bretaigne la flors
Et la proesce et la valors.
L'une parla premiérement,
Et dit molt afichiement :
« Dames, car me donnez conseil
D'une rien dont molt me merveil :
Molt oi ces chevaliers parler
De tornoier et de joster,
D'aventures, de drueries,
Et de requerre lor amies :
D'icelui ne tiénent nul plet
Por qui li grant bien sont tuit fet.
Par cui sont li bon chevalier?
Por qoi aimment a tornoier?
Por qui s'atornent li danzel?
Por qui se vestent de novel?
Por qui envoient lor joieaus,
Lor treceors et lor aneaus?
Por qui sont franc et debonere?

---

26 loe — 29 a *manque* — 55 Les d. — 75 aneaus

Por qoi se gardent de mal fere?
Por qoi aimment le donoier,
Et l'acoler et l'embracier?
Savez i vos nule achoison
Fors sol por une chose non?
Ja n'avra nus tant donoié
Ne biau parlé ne biau proié,
Ainz qu'il s'em puisse departir,
A ce ne veille revertir;
D'ice viénent les granz douçors
Por coi sont fetes les honors;
Maint homme i sont si amendé
Et mis em pris et em bonté,
Qui ne vausissent un bouton
Se par l'entente du con non.
La moie foi vos em plevis,
Nule fame n'a si bel vis
Por qu'ele eust le con perdu,
Ja mes eust ami ne dru.
Quant tuit li bien sont fet por lui,
Nu metons mie sor autrui :
Faisons du con le lai novel;
Si l'orront tel cui ert molt bel.
Conmant qui miex savra noter :
Ja verrez toz vers nos torner. »
Les set li ont acreanté,
Dient que molt a bien parlé :
Le lai commencent aitant,
Chascune i mist et son et chant,
Et douces notes a haut ton :
Le lai firent cortois et bon.
Tuit cil qui a la feste estoient
Le lai lessiérent qu'il faisoient,
Vers les dames se sont torné,
Si ont lor fet forment loé :
Ensemble o eles le lai firent,
Quant la bone matire oirent;
Et as clers et as chevaliers
Fu li laiz maintenuz et chiers;
Molt fu amez, molt fu joiz,
Encore n'est il mie haiz.
D'icest lai dient li plusor
Que c'est le lai du lecheor;
Ne voil pas dire le droit non,
C'on nu me tort a mesprison.
Selonc le conte que j'oi
Vos ai le lai einsint feni.

V.

TYDOREL.

Ce beau lai était à peu près inconnu, la version norvégienne étant, comme on l'a vu plus haut, mutilée presqu'au début. Il a le mérite de nous conserver un fragment des traditions poétiques des Bretons de France. Le comte Alain et son fils Conain, qui sont présentés aux vers 147-8 comme devant descendre de la sœur de Tydorel, peuvent être reconnus soit dans Alain III (1008–1040) et Conan II (1040-1066), soit plutôt dans Alain Fergent (1084-1113) et Conan le Gros (1113-1148) : c'est pour rattacher leur généalogie au père surnaturel de Tydorel qu'a été introduite dans le récit cette sœur qui ne sert à rien [1]; et par là même nous avons la preuve de l'ancienneté et du caractère bien armo-

81 vos *manque* — 95 Par — 96 drui — 101 monter

1. Il faut remarquer, dans le passage relatif à ces personnages, ce qui est dit de leur sommeil plus grand que celui des hommes ordinaires. Peut-être trouverait-on ailleurs quelque trace de cette croyance relative à Alain et Conan.

ricain de la tradition. En elle-même, elle est assurément fort poétique. Le chevalier du lac fait le pendant de la dame du lac qui servit de mère à Lancelot. L'étonnement de la reine à son apparition et l'empire mystérieux qu'il exerce sur elle sont bien rendus. Le trait des gens qu'on recrute par force pour venir conter des histoires au roi, et dont l'un finit par se révolter et amener la catastrophe, en rappelle d'analogues dans divers contes orientaux et celtiques. C'est un proverbe qu'on retrouve assez souvent dans les textes du moyen-âge que « Qui ne dort pas n'est pas d'homme ».

C'est le lay de Tydorel.

L'aventure d'un lai novel,
Que l'en apele Tydorel,
Vous conterai conme ele avint.
Li sires qui Bretaingne tint
Et rois en fu par heritage
Après plusors de son lignage
En sa jovente fame prist,
Fille a un duc, que il requist :
Por sa biauté, por sa franchise,
L'a li sire des Bretons prise ;
Molt la chieri et ennora,
Et ele durement l'ama.
Onques ne fu jalous de li,
Et cele onques nu deservi.
Ensemble furent ben dis anz,
Qu'il ne porent avoir enfanz.
En mi esté, ce m'est avis,
Si con dient cil du pais,
Li rois a Nantes sejorna
Por la forest que il ama.
Un jor estoit alez chacier,
Et la roine esbanoier
Estoit en un vergier entrée,
Après mengier, de relevée.
Dames, puceles i mena ;
Ensemble o elles sejorna ;
Molt demenérent grant deduit ;
Li plusor ont mengié du fruit.
La roine s'apesanti
Soz une ente qu'ele choisi ;
Desor l'erbe s'estoit couchiée,
Sor une meschine apuiée :
Se la roine fu pesanz,
La pucele fu quatre tanz :
Endormi soi, son chief clina ;
Et la roine s'esveilla.
Après les autres volt aler,
Mes n'en porra nule trover :
Molt durement s'en merveilla.
Contreval le jardin garda,
Si vit un chevalier venir,
Soef le pas, tout a loisir :
Ce fu li plus biaus hon du mont,
De toz iceus qui ore i sont ;
De raineborc estoit vestuz,
Genz ert et granz et bien membruz.
Quant el le voit venir vers soi,
Grant honte en ot et grant esfroi,
Un poi s'estut et si pensa.
Savez que la dame cuida ?
Que ce fust aucun riche ber
Qui fust venuz au roi parler,
Et quant il le roi ne trova
Qu'a li venist, sel salua.
Li chevaliers cortoisement
Par la main senestre la prent,
Mercie la de ses saluz.
« Dame, » fet il, « ci sui venuz
Por vos que molt aim et desir :
Si me dites vostre plesir,
Se vos savez et vos cuidiez
Que vos amer me peussiez
D'itele amor con je vos quier,

10 mise — 13 lui — 53 trouast — 54 saluast — 55 le pr.

Ne me fetes longues proier :
Je vos ameré loiaument;
Et si ne puet estre autrement,
Je m'en irai, vos remaindrez :
Sachiez ja mes joie n'avrez. »
La dame l'a molt esgardé
Et son semblant et sa biauté ;
Angoisseusement l'aama,
Otroie li qu'el l'amera,
S'ele seust qui il estoit,
Conment ot non et dont venoit.
« Par foi, » fet il, « je vos dirai :
Noient ne vos en mentirai.
Venez o moi, si le verrez,
Car ja autrement nu savrez. »
Il l'a menée ensemble o lui ;
Fors du vergier viénent andui ;
Son cheval truevent aresnié
Qu'il ot a un arbre atachié :
Li destriers fu blans conme flor,
Soz ciel n'ot plus bel ne meillor ;
S'espée et ses armes trova,
Hastivement illec s'arma,
Puis est montez, la dame a prise,
Sor le col du cheval l'a mise ;
O li s'en vet si faitement.
N'ot erré gueres longuement,
Lez la forest, en un pendant,
Desoz un tertre lé et grant
L'a descendue, sor un lai
Ou plusor firent lor essai :
Qui le lac peust tresnoer,
Ja ne seust de cuer penser
Nule chose qu'il ne l'eust,
Et qanque desirrast seust.
Sor la rive seoir la fist ;
Tot el cheval el lac se mist :
L'eve li clot desus le front,
Et il se met el plus parfont ;
Qatre loées i estut :
Onques la dame ne se mut.
De l'autre part est fors issuz,
Si est a la dame venuz :
« Dame, » fet il, « desoz cest bois
Par ceste voie vien et vois :
Ne me demandez noient plus. »
Sor le cheval la liéve sus.
« Longuement nos entrameron,
Desi qu'aparceu seron.
De moi avrez un fiz molt bel,
Sel ferez nomer Tydorel :
Molt ert vaillanz et molt ert prouz,
De biauté sormontera touz
Les chevaliers de ceste terre,
Ne ja nul ne li fera guerre ;
Toz ses voisins sormontera,
Car grant proesce en li avra ;
De Bretaigne seignor sera,
Mes ja des eulz ne dormira.
Quant il avra aage et sens,
Fetes o li veillier toz tens ;
Ou qu'il onques soit a sejor,
De chascune meson entor
Face un home prendre a son tor
Qui chant et face grant baudor,
Et si li cont aucune rien,
Ce qu'il savra, ou mal ou bien.
Nel porroient la gent soffrir,
Q'aucun n'en esteust morir.
Puis avrez une fille bele :
Qant creue ert la damoisele,
A un conte sera donnée
En meismes ceste contrée :
Deus filz avra preuz et vaillanz,
Preuz et hardiz et combatanz,
Preuz et cortois et vertuos,
Et molt seront chevaleros ;
Molt seront bel a desmesure,
Molt s'en entremetra nature,
Car molt seront preuz et vaillanz ;
Et si ravront assez enfanz ;
Mes par lignage dormiront
Molt miex que autre gent ne font.
De ceus istra li quens Alains,

81 trueue — 82 a son a. — 126 encor

Et puis après ses filz Conains. »
Quant tot li ot dit son talent,
El jardin vient, si la descent,
La l'amena ou il la prist,
Toute sa volenté en fist :
De li se part, si prent congié.
Quant il fu issu du vergié,
Les puceles sont reperies,
Qui ainz estoient esloingnies.
Et la roine s'en ala,
S'aventure trés bien cela ;
Sovent parloit a son ami,
Car assez reperoit o li.
Son ventre crut et engroissa ;
Li rois le sot, grant joie en a
De ce qu'ençainte ert la raine,
Mes ne sot pas tout le covine.
Li vilains dit a son voisin
Par mal respit en son latin :
« Tex cuide norir son enfant,
Ne li partient ne tant ne qant. »
Issi fist li rois de cestui :
N'iert mie siens, ainz ert autrui;
A merveille liez en estoit
Que la roine enceinte estoit,
Et tuit si homme et si ami :
Ne sorent pas qu'il fust ainsi.
Li termes vint, li filz fu nez
Et bien norriz et bien gardez ;
Tydorel le firent nomer
En droit baptesme et apeler.
Onques des eulz ne someilla
Ne ne dormi; totjors veilla ;
A grant merveille l'ont tenu
Tuit si homme qui l'ont veu.
Quant en aage fu venuz,
Et il estoit granz et creuz,
Firent o lui veillier la gent
Chascune nuit diversement ;
Fables contoient et respit,
Si con sa mére li ot dit.
La suer qui fu aprés lui née
A un conte fu mariée.
Li chevaliers ques engendra
A la roine repera
Soventes foiz, car molt l'amot
Et ele lui, que plus ne pot,
Tant que furent aperceuz
Par un vassal ques a veuz.
Uns chevaliers gisoit plaiez
En la vile, forment bleciez ;
De secors eust grant mestier,
Failli li érent si denier.
Il s'est esforciez et levez,
A la roine en est alez,
A li requerre et demander
Que du sien li face donner ;
Car ele acostumé avoit
As besoingneus assez donoit :
Dras et chevaus, or et argent,
As besoigneus donoit sovent.
L'uis de la chambre ou ele gist
Trova overt, dedenz se mist :
Lez la roine vit celui,
Dont il ot puis ire et ennui ;
Entre ses braz la dame tint :
Dont s'en ala, puis ne revint.
Et cil amaladi le jor,
Et empoira de sa dolor :
L'endemain a l'eure fina
Que il les vit et esgarda.
Après cest fet que je vos di
Li rois de Bretaingne feni :
De Tydorel firent seignor.
Onques n'orent eu meillor,
Tant preu, tant cortois, tant vaillant,
Tant large, ne tant despendant,
Ne miex tenist em pes la terre :
Nus ne li osa fere guerre ;
De puceles ert molt amez
Et de dames molt desirrez ;
Li sien l'amoient et servoient,
Et li estrange le cremoient.
Dis anz fu rois poesteis,
Si con dient cil du pais.
Quant li dis anz furent passé

160 lui — 170 est — 172 encaintee — 208 b. assez s. — 217 a eure — 221 De *manque*

Qu'il ot tenu em poesté,
A Nantes ala sejorner :
Molt pot cele contrée amer
Por sa mére qui la manoit,
Et ou tot son conseil estoit.
Tant conme il i a sejorné,
Par les mesons de la cité
Prenoient hommes chascun jor,
Einsi conme il venoit en tor,
Qui o le roi la nuit veillassent,
Fables deissent et contassent.
Un samedi, oi conter,
Si conme il vint a l'avesprer,
Sont a une meson venu,
L'ome semons au roi meu ;
Car trop avoient demoré;
Il estoient dedenz entré.
Une veve laienz manoit,
Foible et viele, malade estoit ;
Un filz avoit ensemble o li
Qu'ele ot molt longuement norri.
Onques ne volt de lui partir
Ne fors de la cité issir.
A un orfévre l'out baillié,
Apris l'avoit et ensaignié ;
Assez savoit de son mestier :
De ce qu'il pooit gaaingnier
Pessoit sa mere chascun jor
Et conreoit a grant honor.
Cil le ruevent apareillier
D'aler ensemble o eus veillier
En la chambre le roi la nuit ;
Si gart qu'il sache aucun deduit.
Il lor respont : « Alez avant!
Onques n'en soi ne tant ne quant ;
Je ne sai fable ne chançon,
Ne bien conter une reson. »
Li mesage furent irié,
Le bacheler ont menacié,
Se il n'i veut par bel aler,
Il l'i feront par mal mener,
Et si sera en tel leu mis
Dont a totjors li ert mes pis.
Sa mére ot grant poor d'iceus :
« Biaus filz, » fet ele, « alez o eus. »
Il li respont : « Lessiez m'ester.
Se je ne savoie chanter,
En sa prison me getera
Et un des eulz me crevera. »
« Biaus fiz, » fet ele, « entent a moi :
Tu iras veillier o le roi ;
Quant il te rovera conter,
Ne fable dire, ne chanter,
Respon que tu n'en sez noient.
S'il se corrouce durement,
Si li di tant que n'est pas d'ome
Qui ne dort ne qui ne prent some :
Par tant le feras tu penser,
Et si qu'il te lera ester.
Va t'en, biau fiz, tot asseur :
Diex te doint vers lui bon eur! »
Quant cil oi l'enseignement,
A la cort vint hastivement ;
Es chambres le roi est entrez,
Cil sont a lor ostiex alez ;
Celui lessérent o le roi,
Qui l'apela dejoste soi.
Quant vespres fu et anuitié,
Li chambellenc se sont couchié.
Li rois seoit sor un haut lit,
Celui apele, si li dist :
« Amis, di moi aucune rien
Ou j'entendré; si feras bien. »
« Sire, » fet il, « onc ne contai,
Si m'ait Dex, ne ne chantai.
Bien a quinze anz mort fu mon pére,
Une povre fame est ma mére,
A grant angoisse m'a norri ;
Onques de li ne departi ;
Petit ai oi et veu,
Et encor ai mains retenu. »
Li rois li dist : « Merveilles oi!
Il n'est nus hom tant sache poi
Conme tu sés, si con tu dis :
Dont es tu molt fol esbahiz.
Mes ja si ne m'en gaberas :

238 Et ci t. — 248 *Vers altéré?* — 316 Il nes

Quant tu de moi departiras
N'avras tu talent de gaber,
Ne de nul autre homme afoler. »
Molt le conmence a menacier
. . . . . .
« Sire, » fet il, « si con je di,
Petit ai veu et oi,
Fors tant que j'ai oi parler
Et a plusors genz raconter
Por verité que n'est pas d'ome
Qui ne dort ne qui ne prent somme. »
Li rois se tut, son chief clina,
Molt angoisseusement pensa
D'ice qu'il onques ne dormi ;
Bien set que cil avoit oi
Qu'il n'estoit mie d'ome nez ;
Dolenz en est et trespensez,
Que toz li mondes reposoit,
Et il par nuit et jor veilloit.
Il s'est levez hastivement,
Soz son chevez s'espée prent,
En la chambre sa mére entra ;
A son lit vint, si l'esveilla.
Quant el le vit, si s'est drecie,
Sor son coute s'est apuie :
« Filz, » fet ele, « por Deu merci,
Qu'est ce ? que querez vos ici ? »
« Par Deu ! » fet il, « toute i morrez ;
Ja de mes mains n'eschaperez
Se vos ne me dites le voir :
Qui filz je sui je veil savoir.
Cil qui o moi devoit veillier
Ce dit orainz en reprovier,
Ce m'est avis, se droit recort,
Que n'est pas d'ome qui ne dort.
Totes genz dorment et je veil :
Or l'ai oi, si m'en merveil. »
Ele respont : « Ce que j'en sai
Volentiers, biaus fiz, vos dirai.
Tu es mes filz, je sui ta mére ;
Li rois ne fu pas vostre pére.
Nos fumes ensemble dis anz,
Ne peusmes avoir enfanz.
En ceste vile molt sovent
Sejornoit li rois o sa gent ;
Un jor ala em bois chacier,
Et je m'alai esbanoier
En un vergier, por la chalor,
Sor l'erbe fresche et sor la flor.
De mes puceles i menai ;
Ensemble o eles me joai,
Assez menasmes grant deduit ;
Li plusor menjoient du fruit.
Assis moi soz une ente bele :
O moi avoit une pucele ;
Molt durement m'apesanti
Et la damoisele autresi
Endormi soi si fetement
Ne la poi esveillier noient.
Je m'esveillai, si m'esfreai,
Grant peor oi, si la lessai.
Quant verité dire vos doi,
La vint un chevalier a moi :
Molt estoit biaus a desmesure,
Por estuide l'ot fet nature ;
Nature ot en li asemblé
Qanque sot fere de biauté ;
Et si estoit molt bien vestuz,
Et granz et larges et membruz.
De druerie me requist,
Menaça moi, et si me dist,
Se je ne l'amoie d'amor,
Ja mes n'avroie bien nul jor ;
Il s'en iroit, je remaindroie,
Ja mes joie ne bien n'avroie ;
Forment en fui espoerie.
Molt me requist ma druerie ;
Tant le vi bel et avenant,
Et si cortois et si parlant,
Que je l'amai molt durement,
Et il moi angoisseusement ;
Demandai li qui il estoit,
Dit moi qu'il le me mostreroit :
Il m'en mena fors du vergié,
Ou son cheval ot atachié ;
Toutes ses armes i trouva

340 Sa — 343 ele — 346 Quesce — 401 Demanda

Que il avec soi aporta,
Armez s'en est molt gentement :
Molt furent bel si garnement;
Delivrement s'estoit armez,
Puis est sor son cheval montez,
Par la main destre dont me prist,
Sor le col du cheval m'asist ;
O lui alai si faitement :
Sachiez de riens ne vos en ment.
Desoz ce bois, en ce grant lai,
La ou les genz font lor essai,
Me porta, si me descendi :
Ilec m'asis, si atendi.
Ce sachiez bien veraiement,
De moi parti isnelement,
A cheval est el lai entrez,
El plus parfont, trestoz armez ;
Quatre loées demora,
A moi revint et reparla,
Et si me dit que il venoit
De son pais quant il voloit ;
Par illec venoit et aloit
Si fetement quant li plesoit ;
N'avoit cure d'ome mener
Ne au venir ne a l'aler ;
Il seus ses garnemenz portoit,
Tot sol venoit, tot sol aloit,
N'avoit cure de conpaingnie.
Onques, tant con je fui s'amie,
Ne vi garçon ne escuier
Qui o lui deust chevauchier.
O moi revint trestot ainsi,
Et maintes foiz me desfendi
Por ma vie bien me gardasse
Que je plus ne li demandasse
De son estre ; plus ne l'enquis,
Car son conmandement bien fis ;
Bien gardai son conmandement,
Car plus ne li enquis noient.
Longuement, ce dit, m'ameroit
De ci qu'aparceuz seroit ;
Il savoit bien certainement,
Et bien le me disoit sovent,
Que il seroit aparceuz
Et enterchiez et conneuz ;
« Et si avrez de moi un fis,
« Qui molt sera preuz et gentis
« Et biaus et genz et avenanz,
« Larges, cortois et despendanz,
« Et preuz a pié et a cheval ; »
En vos avroit noble vassal,
Petiz serez ne gueres granz,
Mes molt serez preuz et vaillanz,
Mes ja someil ne vos prendra ;
« Ne nuit ne jor ne dormira ; »
Quant il avroit entendement,
Chascune nuit diversement
Meisse gent o lui veillier
Por chanter et por fabloier.
Quant tot m'ot dit et enseignié,
Si m'amena desqu'au vergié :
Biau fiz, ce est la verité,
Ce jor fustes vos engendré.
Longuement repera a moi,
Plus de vint anz, si con je croi,
Tant c'uns chevaliers l'aparçut,
Qui de male mort en morut ;
Il s'en ala, puis ne revint,
Ne je ne sai qex voies tint. »
Quant Tydorel a tot oi,
De sa mére se departi ;
En ses chambres est reperiez,
Ses chambellans a esveilliez,
Ses armes rova aporter
Et son bon cheval amener.
Cil ont fet son conmandement,
Et il s'arma delivrement ;
Si tost conme il se fu armez,
Sor son cheval estoit montez ;
Poignant en est au lai venuz,
El plus parfont s'est enz feruz :
Illec remest, en tel maniére
Que puis ne retorna ariére.
Cest conte tiénent a verai
Li Breton qui firent le lai.

Gaston Paris.

---

430 Ne a v. — 450 encerchiez

CHANSONS FRANÇAISES

TIRÉES D'UN MS. DE FLORENCE.

Le ms. Strozzi-Magliab. Cl. VII, n° 1040, contient une collection de Miscellanées, entre autres choses le Dialogue de Pétrarque *Della vera Sapientia*, plusieurs chansons de Dante, etc. A la fin se trouve un cahier de dix feuillets, numérotés 48-57, contenant des chansons populaires, partie en italien, partie en français, mêlées sans ordre et très-mal copiées. On voit au feuillet 49 les mots anglais « lorde God help » ; au revers du feuillet 54 des « Parole di Santo Bernardo » traduites en vers italiens ; et en tête de la même page encore trois fois les mots « God help ». Le ms. paraît dater du commencement du XV^e^ siècle.

Une partie des chansons italiennes a été publiée par M. le professeur G. Carducci dans ses *Cantilene e Ballate, Strambotti e Madrigali nei secoli XIII et XIV* (Pisa, 1871), livre dont on trouvera un compte-rendu dans le premier volume de la *Romania*.

Les chansons françaises, copiées assurément par un Italien, présentent un intérêt varié; elles sont reproduites ici aussi exactement que possible. La division des strophes a été rétablie, ce que la mauvaise disposition du ms. a rendu parfois très-difficile. Quelques erreurs du copiste ont été corrigées; mais d'autres ont été laissées telles quelles, parce qu'elles ont paru offrir de l'intérêt pour la notation des sons. Toute transposition ou correction a été indiquée dans les notes. Il en est parmi ces chansons qui, soit pour leur contenu, soit pour la difficulté d'en tirer un sens satisfaisant, méritaient à peine d'être publiées; mais il a semblé préférable de donner la collection complète.

Ainsi qu'il arrive souvent dans les copies anciennes de poésies populaires, où la fréquence des refrains est une cause perpétuelle d'erreurs, certains vers ont été omis çà et là. Nous les avons restitués entre [ ] toutes les fois que nous avons pu le faire avec certitude. D'autres fois des vers ont été répétés à tort. Nous les avons enfermés, comme aussi les mots ou lettres surabondants, entre ( ). — Les chiffres arabes entre ( ) sont les n^os^ d'ordre des chansons dans le manuscrit.

I (22).

Dé! qu'en bone ore fu nés
Chi s'amie tient au pré
En l'erba giolie!

« Ma trés douse amie,
« Dieu vous dont le bon giort.
« Vos estes aviséa (*sic*)
« Se m'amaris o non?
— Nani voyr, mon dous amis,
« Le parti en est tout pris :
« Ne vos amerai mie.

— Or ma trés douse amie,
« Ora a Dieu vos chomant ;
« Ge vos ai servie
« E amé mot lielmant.
— Il est voir, mon dous amis :
« Vos etes gay e giolis
« E ge sui plus jolïe. »

Quant ge le vi sus son cival monter,
(E) s'espeia sendre, (e) ses gans blans enformer,
En sospirant ge li dis : « Revenés :
Mon dous amis, ge serai vostra amie. »

Dé! qu'en bone ore fu nés.....

II (27).

Bergereita, ciaschun vos pria,
E ge pour amor vos demant :
Se vos volés estre m'amia,
Ge vous serai loial amant.
Je vos tendrai chuende e giolia,
E vos serai loial amant.
Ge vos merrai en l'erba jolie,
E vos serai loial sergiant.
Quant ella oï la chortoisia,
Ella fit un saut en riant.

Leçons corrigées. I 1 et 22 quant b.

III (28).

D'amor non partiray mays
Si ge non ai chomandemant.

A l'onbreta d'un olivier
Je vis trois civaliers gioster;
Mon ami 'n et le mieus giostant.
De la venoit un mesagier :
« Chui estes vos, mon amis cier?
— Je sui a monsenhor le duch,
« Por feire son chomandemant. »

IV (29).

Elas(se)! pour quoy, mestre de Rodes,
En menés vous mon dous amis,
Qui me semble li plus jolis
De trestut ses qui la cros porten?

Ge aroye plus ciere estre morte :
Char il m'a mis en oblis.
(E) lasse! pour quoy.....

Set anelet qu'al doy ge porte
Me fet le cuer par mi partir;
Quar ge ne sai le revenir,
E sesi moy trop deschonforte.

V (30).

Per ont m'en iroye, ma douse dame,
Se aler m'en voldroie?

Se je m'en voy par les cians,
Les ciardons i sont trop grans :
Je me ponheroie, ma ciere dame,
Se aler m'en voldroye.

Si je m'en voy par les boys,
Les boysons i sont estroys :
E me mangeroye, ma douse dame,
Se aler m'en voldroye.

III 7 *L'écriture est un peu confuse : il pourrait y avoir* A qui — IV 3 me, *ms.* ma — 8 pour — V 7 *et* 11 pour

Se je m'en voy par le pré,
Mes ciauses sont semelés ;
Je me banheroye, ma douse dame,
S'aler m'en voldroie.

Per ont m'en iroye....

VI (31).

En paradis va
Qui a belle amie.
Nul autre n'i va.

Ne le di pour moy,
Quar je ne l'ay mie :
Bon aler i fay.

Mès je la pendray
Chuende e bien jolie,
Belle, se Diex play.

Nul n'i doyt aler,
Si n'a belle amie :
Ellas! je n'iray.

En paradis va.....

VII (32).

Varlet qu'a moy parler non osas,
Ghinha moy, ghinha,
Fetes moy sinhe.
Ge vos deray ciapel de soya,
Varlet ch'a moy parler non osas.

Ge vos deray ciapel de soya,
O de surzia ;
Ghinha moy, ghinha,
Fetes moy sinhe.
Ge vos deray une esmeroda,
Varlet qu'a moy parler non osas.

Ge vos daray una esmeroda,
Chuenda e giolie;
Ghinha moy, ghinha,

Fetes moy sinhe.
[Ge ne seray si fort enclose,
Varlet qu'a moy parler non osas.]

Ge ne seray si fort enclose
Que ge ne vienha ;
Ghinha moy, ghinha,
Fetes moy sinhe,
Varlet qu'a moy parler non osas.

VIII (33).

Mes solars usés les ay
An marcier sus l'erba la nut.
(An marcier sus l'erba la nnut.)

Un bien matin me levay,
Mes solers usés les ay,
Tres rosetas la culhay.
Gi ay lo ciant d'un merle e d'un giay
E d'un rosinholet plus gay.

Tres rosetas la culhay,
Mes solers usés les ay,
L'una boy, l'aultre mangiay.
Gi ay lo ciant d'un merle e d'un giay
E d'un rosinholet plus gay.

L'una boy, l'altre mangiay,
Mes solers usés les ay ;
De l'altre ciapel feray.
Gi ay lo ciant d'un merle e d'un giay
E d'un rosinholet plus gay.

De l'altre ciapel feray,
Mes solers usés les ay,
A mon ami lo deray.
Gi ay lo ciant d'un merle e d'un giay
E d'un rosinholet plus gay.

Mes solers usés les ay.

VIII 7 *Ms.* Gay. Gi ay *pour* J'oi.

IX (34).

En l'erbetta verdoyant
Fet bon gioier.

L'altrier m'aloy desportant
En l'erbetta verdoyant,
Sus mon palefroy portant.
. . . . . .

Sus mon palefroy portant,
En l'erbetta verdoiant ;
Trovoy piuseles durmant
Gius l'olivier.

Trovoy piuseles dormant
En l'erbetta verdoyant.
Ge lur dis tot an riant :
« Volés moy amer? »

Ge lur dis tout an riant,
En l'erbetta verdoyant ;
Ilh moy respont plenamant :
« Oy, volontier. »

Ilh moy respont plenemant,
En l'erbetta verdoyant.
Lor ge m'en tornoy gioyant
Sus mon corsier.

En l'erbetta verdoyant
Fet bon gioier.

X (Le n° manque).

Gi ay l'alo, l'alo, l'aloetta,
Gi ay l'aloetta que s'en vay!

Mon pere m'a marié,
E gi ay l'aloetta!
A un vilen m'a doné.
E gi ay l'alo, l'alo, l'aloetta,
E gi ay l'aloetta que s'en vay!

IX 6 Fet bon gioier — 18 *Ici le ms. répète le refrain.*

A un vilen m'a doné,
E gi ay l'aloetta!
E dit qu'i me battera.
E gi ay l'alo, l'alo, l'aloetta,
E gi ay l'aloetta que s'en vay!

Il dit que me battera,
E gi ay l'aloetta!
E ge dis que non fera.
E gi ay l'alo, l'alo, l'aloetta,
E gi ay l'aloetta que s'en vay!

E ge dis que non fera;
E gi ay l'aloetta!
Mon ami m'en gardera.
E gi ay l'alo, l'alo, l'aloetta,
E gi ay l'aloetta que s'e[n] vay!

Mon ami m'en gardera;
E gi ay l'aloetta!
Altre foys gardé m'en a.
E gi ay l'alo, l'alo, l'aloetta,
E gi ay l'aloetta que s'en vay!

Gi ay l'alo, l'alo, l'aloetta,
Gi ay l'aloetta que s'en vay!

XI (35).

Ansi la doy om mener s'amietta.

Quant ge suy leveya matin sus l'albetta,
Introy en un pré, trovoy piuselletta.

Introy en un pré, trovoy piuselletta,
Ge li demandoy : « Sarés m'amietta? »

Ge li demandoy : « Sarés m'amietta? »
Il m'a respondu : « Trop sui giovinetta; »

Il m'a respondu : « Trop sui giovinetta;
« Ne poyroy sufrir le gioch d'amoretas.

« Ne poroy sufrir le gioch d'amoretas. »
[A]lors ge la pris par sa men blancietta.

XI 11, 12 par, *ms.* pour

[A]lors ge la pris par sa men blancietta,
E si la ruay sus l'erba freschetta.

Ansy la doyt hom mener s'amietta.

XII (36).

Ge le doy doy bien porter,
Le ciapelet du sauge.

M'amie m'a congié doné;
Ge le doy doy bien porter.
M'amie m'a congié doné,
Quar 'n a pris un altre

Las! ge ne li avoy forfet,
Ge le doy doy bien porter,
[Las! ge ne li avoy forfet,]
Ni pansé nul blaime.

A Diex m'en vuel reclamer,
Ge le doy doy bien po[r]ter,
Qu'i lui dont un tiel trover
Qu'il more d'espaime.

Ge le doy doy bien porter,
Le ciapelet du sauge.

XIII (37).

Gioyna filhetta, fay ton ami de moy.

C'est a Paris en la ciambre du roy,
Il y a troys filhes qui font crier tornoy.
Gioyna filhetta, fay ton ami de moy.

Il y a troys filhes qui font crier tornoy,
Filhes de dames e de duch e de roy.
Gioyna filheta, fay ton ami de moy.

Filhes de dames e de duch et de roy ;
M'amie 'n est, la plus belle qui soy.
Gioyna filhetta, fay ton amy de moy.

XII 7-10, *ms.* las ge neli auoy forfet | (ni panse nul blayme las ge) ge le doy doy bien portes | ni panse nul blaime; *les mots entre parenthèses sont rayés.*

M'amie 'n est, la plus belle qui soy;
Degios le rame la violetta croy.
Gioyna filhetta, fay ton ami de moy.

XIV (38).

Giamays non iray al boy
La flor culhir,
Quar le forestier du boy
Mon ghage en a pris.

Forestier, ghay forestier,
Pren sinch sous de mes deniers,
Pren .v. sous de mes deniers,
Quar je t'en pri;
E moy layse aler
Piusella a mon ami.
Giamays non iray.....

Le forestier fut cortoys:
De .v. sous n'a pris que troys;
De .v. sous n'a pris que troys
Quant je li dis;
E moy a laysié
Piusella a mon ami.
Giamays non iray.....

XV (39).

Bella, triés vostre avoyr,
Bergeyron, bergeyron, bergeyroneta,
Bella, triés vostre avoyr
Aveche le moy.

Un bien matin me levoy,
Bella, triés vostre avoyr,
En un giardin m'en introy.
Bergeyron, bergeyron, bergeyronetta,
Bella, triés vostre avoyr
Aveche le moy.

Tres rosetas la culhoy,
Bella, triés vostre avoyr.
Un ciapelet en feroy.

Bergeyron, bergeyron, bergeyronetta,
Bella, triés vostre avoyr
Aveche le moy.

Un ciapelet en feroy,
Bella, triés vostre avoyr,
A mon ami le daroy.
Bergeyron, bergeyron, bergeyronetta,
[Bella, triés vostre avoyr]
Aveche le moy.

XVI (Le n° d'ordre manque).

Gi ay le cuer gay e gioliet.

Quant me levey un matinet,
Ge m'en intray en un giardinet.
Gi ay le cuer gay e gioliet.

Ge m'en introy en un giardinet,
Si la trovoy rosinholet.
Gi ay le cuer gay e gioliet.

Si la trovoy rosinholet
Que ciantava son giarghonet.
Je ay le cuer gay e gioliet.

Que ciantava son giarghonet,
E si 'n dizoyt en son verset.
Gi ay le cuer gay e gioliet.

E si 'n dizoyt en son verset :
« Or n'amés poynt sel clergionet. »
Gi ay le cuer gay e gioliet.

« Or n'amés poynt sel clergionet,
Mès sel gentil conpanhonet. »
Gi ay le cuer ghay e gioliet.

XVII (40).

Marciés la roseya
Degios le puymant (*sic*).
Or la doblés joli, jolietemant,
Or la doblés gioli, giolietemant.

XV 15 auech — 20 *Au lieu de ce vers le copiste a écrit par erreur* A mon ami le daroy. — 21 Aveche *manque*. — XVI 14 *Cette strophe est répétée dans le ms.*

M'amie est plus bella,
Marciés la roseya.

. . . . . .

. . . . . .

M'amie est plus bella,
La miex ciantant.
Or la doblés gioli, giolietemant,
Or la doblés gioli, giolietemant.

M'amie est plus blancie,
La miex balant.
Or la doblés gioli, giolietement,
Or la doblés gioli, giolietemant.

M'amie me mande
Qu'al vert boy l'atande.
Or la doblés gioli, giolietemant,
Or la doblés gioli, giolietemant.

Marciés.....

XVIII (41).

Mirfaloridayna, mirfalorion.

A Paris sus Petit-pont,
Mirfaloridayna,
Fi jo feyre una mayson.
Mirfaloridayna, mirfalorion.

Fi jo feyre una mayson,
Mirfaloridayna,
An .xiiij. piés de lonch.
Mirfaloridayna, mirfalorion.

An .xiiij. piés de lonch,
Mirfaloridayna;
Mès il n'intrara nesun.
Mirfaloridayna, mirfalorion.

Mès il n'intrara nesun,
Mirfaloridayna,
Si n'est clier o gientis homs.
Mirfaloridayna, mirfalorion.

XIX (41 *bis*).

Bien la pert (qui la pert) qui la done
Giona fame a viel home.

E quant se fut au chocier, se fut une :
« Mari, virés vous ver moy en bone ore.
— Non feray, turulura, non feray, non ay cure. »

E quant se fut a mie nut, se fut dus :
« Mari, virés vos ver moy, de par Diex!
— Non feray, turulura, non feray, non ay chure. »

E quant se fut au prin giort, se fut troys :
« Mari, virés vos ver moy, baysiés moy.
— Non feray, turulura, non feray, non 'n ay cure. »

Bien la pert.....

XX (42).

Ay (ay) lorin lorin, ay lorinetta.

Ge me levoy un matin,
Ay lorin lorin;
Introy m'en en un giardin
Pour culhir la violeta.

Introy m'en en un giardin,
Ay lorin lorin;
E al myey de mon ciamin
Trovay une filhetta.

E al miey de mon ciamin,
Ay lorin lorin;
Ge li dis, pour sant Martin,
Que sera m'amietta.

Ge li dis, pour sant Martin,
Ay lorin lorin;
E desot un albespin
Li baisoy la bocietta.

Ay lorin lorin, ay lorinetta.

XIX 1 *Le ms. donne une seconde fois la même chanson avec les variantes suivantes :* 5 *pour* non ay cure — non est ore; 11 *pour* non ay cure — tel ordure. — XX 13 *Le ms. répète ici le refrain.*

XXI (43).

Est il ore du venir,
Est il ore, dous amis?

Un bien matin me levay,
Viron viron viron vai,
En un giardin m'en intray
En bone ore.
Est il ore.....

En un giardin m'en intray,
Viron viron viron vai,
Tres rozetas la culhai
En bone ore.
Est il ore.....

Tres rosetas la culhai,
Viron viron viron vai,
Un ciapelet en feray
En bone ore.
Est ilh ore.....

Un ciapelet en ferai,
Viron viron viron vai,
A mon ami lo deray
En bone ore.
Est il ore.....

A mon ami lo derai,
Viron viron viron vai;
Par chui lo li trametrai
En bone ore?
Est il ore.....

Par qui lo li trametrai?
Viron viron viron vai;
Par lo rosinholet gai
En bone ore.

Est il ore du venir,
Est il ore, dous amis?

XXI 21, 23, par, *ms.* ꝑ. — 26 *le ms. répète deux fois* est il ore

XXII (45 *bis*).

Robin turulura, Robin m'ama.

Alla claretta fontana,
Robin m'ama,
Si 'n enchontroi une dama.
Robin turulura, Robin m'ama.

Si 'n enchontroi une dama,
Robin m'ama;
Oy nà dame, douse dame,
Robin turulura, Robin m'ama.

Oy na dame, douse dama,
Robin m'ama,
Li ghay chivalier vos ama,
Robin turulura, Robin m'ama.

Li ghai civalier vos ama,
Robin m'ama.
[Mon ami s'en vet en Franza,
Robin turulura, Robin m'ama.]

Mon ami (si) s'en vet en Franza,
Robin m'ama,
E s'en vet an sinch sens lanses.
Robin turulura, Robin m'ama.

E s'en vet a sinch sens lanses,
Robin m'ama,
Pour giuster au roy de Franze.
Robin turulura, Robin m'ama.

XXIII (46).

Elas! je more pour amors.

Quant je fuy levéa
A l'aubeta du giort,
Si m'en fuy aleya
Ver mon amy dous.
Ellas! je more pour amor.

Si m'en fuy aleya
Ver mon amy dous.

Quant fuy revenua,
Il estoit gran giort.
Ellas! je mori pour amor.

Quant fuy revenua,
Il estoit grant jort;
Mon mari me demande :
« E dont vené vos? »
Ellas! je more pour amor.

Mon mari me demande :
« E dont venés vos?
— Je vien du mostier,
« Les autres i vont tos. »
Ellas! je more pour amor.

« Je vien du mostier,
« Les autres i vont tos(t).
— Il fet si grant froyt
« E anchor gelés vos. »
Ellas! je more pour amor.
(« Il fet si grant froyt
« E ancor gelés vos. »
Ellas! je more pour amor.)

XXIV (45).

En despit du mal dizant
Feray je tout mon talant
De sely qui j'am.
Li gelos, li gelos
N'ont poyor
De moy destorner.

Li gelos fit un engin
Que me cudoyt pendrey ;
[Li gelos, etc.]

Quant je fuy la nuyt chocié
Aveque sa fame ;
[Li gelos, etc.]

E ge mi suy avisé :
Gi ay un autre tort trové ;
[Li gelos, etc.]

Si sottilemant
Las! ge me suy,
Ge me suy,
Dieu mersy,
17 Mot bien esciapé.

XXV (12).

Je ne vos am ne croy, ne dutte fort
Ver ma dame que nul me puisse noyre,
Quar je ye (*sic*) le sent en tout fet si seiure
4 Ch'obeisant a son voloyr m'acort,
Tout di deuray (*sic*) esperanze en soy,
Pour sovenir que si formant me lia.
He! loyalmant, sertes, en bone foy
8 L'ay je lontens améa e servia
E serviray, car trestot mon resort
Ay je la mis ; e pour mal que je andure,
Ne me leyray, e de se suy seiure,
12 Pour endurer poyne a fin de mort.

Je ne vos am.....

XXVI (14).

Jusque[s] a tant que ma pas soyt fineya
Avec seli que m'a pris en ayr,
Mon las de cuer ne fara que languir;
4 Dont longemant ne puis avoyr dureya,
Quar nul for Diex ne me put tant grever
Quant ella fa, se fort m'en dunt ayr,
Ni tant valoyr, se me vut pardoner,
8 O retorner par ly en gré seruir;
Pour se li pri alla trés desireya
Non me vuelha si sodemant grepir,
Ni par congié feyre de noyr vestir,
12 Quar san rayson mort ne me soyt livreya.

Jusque[s] atant que ma pas soyt fineya.....

XXV *Pièce fort corrompue, probablement composée par un Italien, à en juger par l'emploi de* seure, *v.* 3 *et* 11, *au masculin. Au v.* 2, *on pourrait corriger* Quar je me sent, *et au v.* 5, auray, *au lieu de* deuray.

XXVI 2 Avec, *ms.* apes — 6 se, *ms.* si — 8 par, *corriger* pour?

XXVII (15).

Ne te dotter, mon dous amis,
Que je fasse departie,
Quar jamès giort de ma vie
Je ne leyray l'amor de ty.
E pour se ge te vuel proyer
Que tu ne te dones esmay,
Ans te vuelhas reconforter,
Quar sacches (que) grant mestier en ay,
Quar je te am trop plus que my;
E sans feyre despartie
Or mena joyose vie,
Puys qu'ilh en vient an tel party.

Ne te dotter mon dous amis.

XXVIII (48).

Si j'ay rien fait qui soyt vous desplasanse,
Chiera dame, je soi en vos marsy :
Faite de moy vostre bone plesanse,
E sy volli estre a vostre obbiesanse,
Coma sely que e vostre sogit.
Mes se j'ay feyt tro longue demoranse,
Nolle tenis an nulle desplasir,
Ma moy doñés de tout ma perdonanse.

Si g'ay ryen fayt.

XXIX (49).

Mout chonvient de poyna endurer
Qui vut avoyr le nom d'amy;
Il ne l'a pas pour dire : Emy!
Pour plandre ne pour sospirer.
Je ne finay puis de tirer,
E si ne puys avoyr l'outry.
Sely qui l'a le doy garder
E rendre grases e merzy,
Quar il l'a mot bien deservi
Tiel noble nom a conquister.

XXVIII 3 Faite, *ms.* faide.

XXX (16).

Si vuos playsoyt que je fusse en lyesse,
Sy me donés l'autroy de vostre amour,
E sy n'avray jamès nulle dolour.
Ilh n'est dolour ni corrous ni tristes[s]e
. . . . . .
. . . . . .
Si vous playsoyt que je fusse en lyesse
. . . . . .
. . . . . .
J'ay grant pauor que je ne vous corrose,
De requerir an vous si grant dousor,
Si non avray jamès tout me bon giort.
Si vous playsoyt que je fusse en lyesse,
Si me donés l'autroy de vostre amor,
E si n'avray jamès tot mes bon giort.

XXXI (17).

Se vos savés chomant amour me mayne
Pour vous amer, ma dame soveyrayne,
Vous en deusiés au cuer pitié avoyr,
Qua[r] par vous n'ay ni matin ni bon soyr;
Pour vous sufre mante(s) dure(s) semayne,
E sufreray si vous n'i metés payne.
Or me gités de cestie dure payne,
E si sacchés e sy soyés sertayne
Vous serviray de tout a mon poyor,
De tout mon cuer qui est a vous voloyr.

XXXII (51).

A Dieu, amoretes, a Dieu vos chomant.
Je me levoy un matin au jort prenant,
Entroy m'en en un giardin la flor culhant;
Si chulhoy de violetas mes pleyn gans,
E plantoy m'un' espineta par le mayn.
Je ne gharray de ces moy ne de cest an,
Si je ne ghar pour mon amy per qui ciant.

XXXII 5 pour

XXXIII (52).

A Dieu, fines amoretes, vous chomant.
Je me levoy un matin lié e joyant,
Intray m'en en un giardin d'amour pensant,
Si chulhoy de violetas mon plen pain,
Pour donner a mon amy qui je am taint,
Qui m'a fichié la spinetta au cuer dedans,
Dont ne gharrai de cest [moys] ne ancor de l'ayn
Si je ne ghar pour sely de qui je chant.
A Dieu, fines amoretes, vos comant.

TABLE.

A Dieu, amoretes, a Dieu vos chomant. XXXII
A Dieu, fines amoretes, vous chomant XXXIII
Ay, lorin, ay lorinetta XX
Ansi la doy om mener s'amietta XI
Bella, triés vostre avoyr XV
Bergereita, ciaschun vos pria II
Bien la pert qui la done. XIX
D'amor non partiray mays III
Dé! qu'en bone ore fu nés. I
Elas! je more pour amors XXIII
Elas(se)! pourquoy, mestre de Rodes. IV
En despit du mal dizant XXIV
En l'erbetta verdoyant IX
En paradis va. VI
Est il ore du venir XXI
Gi ay le cuer gay e gioliet. XVI
Giamays (Jamais) non iray al boy XIV
Gi ay (J'oi) l'alo, l'alo, l'aloetta X
Je ne vos am ne croy, ne dutte fort XXV
Ge le doy doy bien porter. XII
Gioyna (Juene) filhetta, fay ton ami de moy XIII
Jusque[s] a tant que ma pas soyt fineya. XXVI
Marciés la roseya XVII
Mes solars usés les ay VIII

Mirfaloridayna, mirfalorion XVIII
Mout chonvient de poyna endurer. XXIX
Ne te dotter, mon dous amis XXVII
Per ont m'en iroye, ma douse dame. V
Robin turulura, Robin m'ama. XXII
Si j'ay rien fait qui soit vous desplasanse XXVIII
Si vuos playsoyt que je fusse en liesse XXX
Se vos savés chomant amour me mayne. XXXI
Varlet qu'a moy parler non osas VII

Austin STICKNEY.

MÉLANGES.

I.

L'ITALIEN *ANCHE*, LE FRANÇAIS *ENCORE*.

L'article que Diez consacre dans son *Etymologisches Wörterbuch* à l'adverbe italien *anche* n'est pas le plus net que contienne ce précieux recueil. Diez y étudie pêle-mêle des adverbes équivalents de *etiam*, comme l'it. *anche*, et des adverbes équivalents de *unquam*, comme le fç. *onc ;* il y discute pêle-mêle trois étymologies, *unquam*, *adhuc* et *hanc* [*horam*]. Au risque d'augmenter momentanément cette confusion, mais avec l'espoir de fournir quelque indice qui aide un jour à la débrouiller, je propose une étymologie de surcroît. Elle s'applique exclusivement aux adverbes qui ont le sens de *etiam*.

Je pense que *anche* vient du latin *atque*.

Atque est d'abord devenu **acque*, c'est-à-dire **akkwe*. Le premier des deux *k* s'est ensuite changé en la nasale de son ordre, c'est-à-dire dans le son qu'a encore l'*n* de *anche* en italien, celui du γ nasal des Grecs, du *n adulterinum* des grammairiens latins, du *ng* anglais de *song* ou allemand de *gang*. C'est ainsi que *reddere* est devenu *rendere* par le changement du premier des deux *d* en la nasale de son ordre, une *n* dentale ordinaire. Ce changement de la première muette en nasale est roman commun pour *reddere ;* il l'est aussi pour **akkwe*. Outre l'italien *anche*, qui représente exactement *atque*, il y a encore en italien *anco*, qui est pour **anc* comme *amano* pour *aman* et comme en espagnol *cinco* pour **cinc* [1]. En français il y a *hanc* (dans le Saint Léger), en roumanche *aunc*. En outre un type élargi en *-a*, comme le vieil italien *dunqua*, le vfç. *avecques*, le fç. *jusque* ou *jusques*, etc., est conservé dans le composé vfç. *enque-nuit*, pç. *anca-nuech* (cette nuit), et a donné le roumanche

1. [Je reconnaîtrais plutôt dans l'*o* de *anco* et de *cinco* l'*u* de *atque* et de *quinque*. — G. P.]

aunca et le roumain *incę*. — La forme non élargie *anc* a fourni le composé vfç. *enc-ui*, pç. *ancui*, it. *ancoi* (aujourd'hui), où le sens de *atque* s'est effacé comme dans *enquenuit*, et un autre composé où le sens de *atque* est encore très sensible, fç. *enc-or*, *enc-ore*, it. *anc-ora* etc., des éléments latins *atque ad horam* [1].

Encui montre qu'il ne faut pas voir dans *enquenuit* l'accusatif féminin *hanc*. Ce mot paraît n'avoir laissé aucun souvenir en roman.

Le changement d'une muette en nasale devant une muette semblable n'est point borné aux exemples *rendere* et *anche*. L'espagnol a *lampazo* (bardane) = *lappaceum*, *fincar* = it. *ficcare*, *encentar* = *inceptare* **incettare* ; toutes les langues romanes ont **amindala* pour **amiddala*, *amygdala* (*amande*, *mandola*, *almendra*, *mandulę*), etc. Les nasales insérées dans les mots italiens tels que *Campidoglio*, *imbriaco*, *santoreggia*, *fangotto*, dans les mots espagnols tels que *embriago*, *alondra*, ont bien pu n'être à l'origine que de simples redoublements : l'étymologie populaire a eu plus beau jeu à tirer *Campidoglio* de **Cappit-* que de *Capitolium*, *santoreggia* de **satt-* que de *satureia*. Ces insertions de nasales pourront aider à connaître l'histoire des consonnes redoublées dans les langues galliques et hispaniques, qui d'ordinaire ont détruit les redoublements de consonnes tant romans que latins.

Si de deux muettes consécutives qui s'écrivent de même la première se change aisément en nasale, — bien plus fréquemment que la seconde, — cela tient à une raison qu'on peut démêler. Deux consonnes consécutives de notation semblable sont en réalité deux phonèmes fort différents l'un de l'autre. Le second se forme en écartant d'une paroi contre laquelle il s'appliquait un organe mobile (langue, lèvre inférieure), c'est-à-dire en livrant passage à l'air à travers la bouche ; le premier se forme au contraire en appliquant l'organe mobile vers la paroi, en interceptant le flux d'air qui vient du larynx. Deux *d* consécutifs sont le premier un *d fermant* et le second un *d ouvrant*, deux *n* consécutives sont une *n fermante* et une *n ouvrante*. Or les consonnes fermantes ont un son beaucoup moins intense que les consonnes ouvrantes. A quelques mètres de la personne qui parle, l'oreille ne les discerne plus ; si à cette distance on distingue encore une phrase comme *le sac craque* d'une phrase comme *ça craque*, ce n'est point que le *c* de *sac* reste perceptible, c'est que l'esprit, guidé par le rhythme des deux phrases, rétablit instinctivement les éléments qui manquent. A proximité même les consonnes fermantes, les muettes surtout, sont extrêmement faibles ;

---

1. Le vfç. *uncore* vient peut-être de *unquam* et non de *atque*. *Il n'a uncore* représenterait ces mots : *ille non habet unquam ad horam*. Si cela est, *uncore* n'a dû figurer originairement que dans des phrases négatives.

si, devant un observateur non prévenu, on prononce *sec*, *sept*, *cap*, *cab* en ne formant les consonnes finales que par fermeture, il s'imaginera qu'on les supprime ; même prévenu, il devra être assez attentif s'il veut distinguer dans ces conditions *sept* de *sec* ou *cep*, *Joad* de *Joab*, *dime* de *dine*, *dine* sera encore assez différent de *dites*, mais *dine donc* ressemblera fort à *dites donc* [1]. La faiblesse particulière aux consonnes fermantes est ce qui a amené l'échange entre une muette fermante et une nasale fermante dans les mots comme *rendere*.

L. HAVET.

II.

DINER.

On a proposé pour ce mot, — it. *desinare* ou *disinare*, pr. *disnar* et *dirnar*, fr. *disner*, — dix étymologies à ma connaissance. Autrefois on était parfaitement satisfait de δειπνεῖν, que Diez a écarté ainsi que *dignari*. Il rejette lui-même, après l'avoir mise en avant, une forme verbale tirée de *decima* (*hora*). Il cherche à démontrer que la véritable origine est **decoenare*. M. Mahn ne l'ayant pas acceptée et ayant suggéré **disjejunare*, Diez l'a réfuté dans la seconde édition du Dictionnaire et a maintenu *decoenare*. Bien que depuis lors généralement acceptée, cette étymologie n'a pas satisfait tous les philologues [2] : M. Storm ne s'en est que peu écarté en proposant **discenare* (*Roman.* V, 177) ; mais dans un même numéro du t. I de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, M. Rönsch et M. Suchier ont proposé deux explications nouvelles : le premier (p. 418) rattache *disner* à *esca* par les intermédiaires **escinare* et **deescinare* ; le second (p. 429) le tire de *discus*, table à manger, d'où on aurait fait *discinare* (cf. *Rom.* VI 629). M. Scheler, dans l'appendice qu'il vient de joindre à la quatrième édition de l'*Etymologisches Wörterbuch*, fait remarquer que ces deux étymologies ont le défaut de supposer un suffixe verbal *-inare* qui n'existe pas. Il aurait pu ajouter que *discinare* et *deescinare* (!) donneraient nécessairement en a. fr. *disnier* ou *doisnier*, tandis que *disner* rime toujours en *é* pur. Je ne rappelle que pour mémoire l'idée que j'ai eue un moment et dont j'ai entretenu la *Société de Linguistique* de rattacher *disner* à *destinare*. Enfin tout récemment un savant qui n'est pas romaniste par état me proposait *die coenare*, qui est assurément fort ingénieux.

---

1. Après une voyelle nasale les muettes fermantes se changent purement et simplement en nasales. Dans *vingt-deux*, *vingt-trois*, *trente dames*, *quarante tours*, *grande dame*, *la trombe passe*, les *t*, *d*, *b* fermants sont remplacés par des *n* et *m* fermantes. Je dois cette observation à M. Storm.

2. M. Brachet range *dîner* parmi les mots dont l'origine est inconnue.

La concurrence ne peut réellement exister qu'entre un composé de *coenare*, avec *de* ou *dis*, et l'étymologie de M. Mahn, *disjejunare*. Or il faut bien reconnaître que la formation d'un mot comme *decoenare* n'a aucune vraisemblance : la *coena* est le repas du soir ; *coenare* était nécessairement encore en usage à l'époque où on aurait créé *decoenare* : on aurait imaginé une singulière façon de distinguer le repas de midi et celui du soir en disant *decoenare* pour le premier en regard de *coenare* pour le second. Les analogies invoquées par Diez pour l'adjonction du préfixe *de* sont fort lointaines. D'ailleurs *decoenare* ou *discoenare*, tout comme *discinare* ou *deescinare*, aurait donné *disnier*. Pour le fond comme pour la forme, l'étymologie de Diez est donc fort peu acceptable ; il faut en dire autant de ses variantes.

Diez oppose également des objections de fond et de forme à l'étymologie soutenue par M. Mahn et par M. Littré (qui l'a abandonnée devant ces objections). « On ne peut guère comprendre, dit-il (*Kritischer Anhang*, p. 15 ; *Wb.*³ I, *desinare*), comment notre mot aurait pu naître de *dis-jejunare*, qui a trouvé sa représentation correcte dans *dé-jeûner* : le thème tout entier, avec l'*u* long, aurait disparu. Puis il serait étrange que les Français, qui envisageaient à bon droit le repas du matin comme la rupture du jeûne, eussent appliqué la même dénomination au repas du milieu du jour. » A mon avis, ces deux objections sont sans valeur ; mais pour le démontrer il faut rétablir la véritable forme et le véritable sens du mot qui nous occupe.

Disner ne vient pas de *disjejunare*, mais de *disjunare*. Le latin populaire possédait les deux formes *jejunare* et *junare*, et elles se sont maintenues, souvent l'une à côté de l'autre, dans les langues romanes. A l'article *giunare*, Diez tire lui-même l'esp. *ayunar* de [*je*]*junare* avec un *a* préposé ; il aurait dû faire la même remarque pour l'it. *giunare* (de même *digiuno*), pour le prov. *dejunar* (et *dejun*), pour le roumain *ajunà* (et *ajun*). Ce *junare*, — formé de *jejunare* par une aphérèse qu'explique la presque identité des deux premières syllabes, — existait aussi en français sous la forme *juner*, qui apparaît trop fréquemment et trop anciennement pour qu'on puisse y voir une contraction de *jeüner*. Ainsi dans *S. Brandan* (éd. Suchier), v. 133 : *E junun la quarenteine ;* dans *S. Gile* (inédit), v. 609 : *Melz lur venist juner le jur ;* dans le *Nicolas* de Wace, v. 1477 : *Quant remés esteit, si junout ;* dans *Ignaure* (cité par Littré à *jeûner*) : *Ce dist li uns : les ordes gloutes Ont creanté a juner toutes ;* dans le *Théophile* d'Adgar, v. 915 et 930 ; dans *Huon de Bordeaux*, v. 5872 ; dans d'autres textes cités par Littré, etc. A *juner* correspond le subjonctif *junie*, qu'on trouve dans des textes encore plus anciens, par exemple dans le Psautier de Montebourg, XXXIV, 18, où M. Suchier (*Zeitschr.* I, 470) a tort de voir une faute de copiste ; dans le Psautier de Canterbury, LXVIII, 12 ;

dans le *Comput* de Philippe de Than, v. 3300 (lisez, dans S et dans le texte, *les junies* pour *les livres*) ; dans le *Livre des Rois* (cité par Littré), etc.[1] A *junare* se rapporte la forme *desjuner*, qu'on trouve concurremment à *desjeüner*, par exemple dans *Guillaume d'Engletere* (Bartsch, *Chrest.*³ 146, 25), dans le *Chastoiement des Dames* (*Ib.* 275, 21, 30), dans le *Jeu Adam* (*Anc. Th. Fr.* p. 88), dans un *Mir. de N.-D.* (*Ib.* p. 336), et dans un autre (VII, 1030) où il est écrit *dejeune*, mais rime avec *aucune*. — Or *disner* n'est autre chose qu'une variante de *desjuner*. Il fut un temps où le verbe devait se conjuguer ainsi :

Ind. pr.	desjun	*Subj. pr.*	desjun	*Impér.*	desjune
	desjunes		desjuns		disnez
	desjune		desjunt		
	disnons		disnons	*Part. pr.*	disnant
	disnez		disnez	— *pass.*	disné
	desjunent		desjunent		
Imp.	disnove, disneve			*Inf.*	disner
Inf.	disnai	*Pass.*	disnasse		

Puis par la suite il s'est formé de là deux verbes distincts, *desjuner* et *disner*, qui ont eu chacun leurs temps complets. Comparez les remarques de M. Cornu sur *parler* (*Rom.* IV, 257), sur *mangier*, *aidier* et *araisnier* (VII, 420), celles de M. Darmesteter sur *empaistrer* (V, 155), etc.

La synonymie des formes verbales qui se rattachent à *desjuner* et à *disner* n'est pas douteuse et fait tomber la plus grave des objections de Diez. Celle qu'il tire de la contraction trop forte n'existe plus quand on pose comme point de départ *disjunare* : on sait aujourd'hui que les voyelles longues protoniques tombent aussi bien que les brèves, et que les langues, dans leur développement phonétique, s'inquiètent peu de conserver les thèmes des mots, jadis dépositaires du sens. Mais il peut en effet paraître bizarre que le même mot signifie « déjeûner » et « dîner », prendre le repas du matin et celui de midi. La vérité est que ces deux repas n'en faisaient qu'un autrefois. Le *disner* était le premier repas qu'on faisait, après la messe, comme il serait facile de le montrer par bien des exemples. En voici quelques-uns :

> Après messe furent dignez. *S. Gile*, v. 1833.
>
> Brutus de son lit s'est levez,
> Dinne s'un poi, puis s'est armez. *Brut* (de Munich), v. 1694
>
> Cant virent le jor esclairier,
> Dont ne jurent plus ne dormirent,

1. Il faut remarquer que les mêmes textes qui ont *juner*, *junie* ont souvent *jeüner*. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré pour *jejunus* une autre forme que *jeüns*, *geüns*.

Ains leverent et messe oirent ;
Et tantost com il ont disné,
Armer se font. *Durmart*, v. 5045.

Et quant il est tens de lever,
Lors se font chaucier et vestir :
Al mostier vont la messe oir,
Puis repairierent maintenant,
Si se disnerent. *Durmart*, v. 8726.

Dont se leverent par l'ost li cevallier,
La messe oirent li pluseur au mostier,
Puis s'en monterent haut el palais plenier :
Li quens Guillaumes a fait par l'ost nonchier
Après disner pensent de l'esploitier. *Aliscans*, v. 4485.

Alons diner ysnel le pas,
Puis que nos heures dit avons. *Mir. de N.-D.*, VII, 468 [1].

De là l'expression fréquente de « dîner au matin » : *par matin disner* (*Alex.* 3348) ; *par matin Et estoit heure de disner* (*Châtel. de Couci*, v. 429) ; *nous sommes tous disnez a ce matin* (*Chronique de B. du Guesclin*, citée dans Sainte-Palaye) ; *disner matinet* (Eust. Deschamps, cité par Sainte-Palaye). Il est d'ailleurs à remarquer que Papias, allégué par Diez lui-même, attribue à *disner* le sens de « déjeûner » : *jentare disnare dicitur vulgo*. Ce sens de « prendre le premier repas » s'est conservé fort longtemps. Montaigne (cité par Sainte-Palaye) dit encore : « La paresse à me lever donne loisir à ceux qui me servent de disner à leur aise avant partir. » Un proverbe qu'on entend encore souvent est celui-ci : « Lever à six, dîner à neuf, souper à six, coucher à neuf, fait vivre d'ans nonante-neuf. » Dans plusieurs patois de l'Est, *dîner* a conservé le sens de « déjeûner » au propre, c'est-à-dire « rompre le jeûne, prendre le premier repas. » Dans le Morvan, d'après M. de Chambure, « *dîner* s'emploie pour désigner le repas du matin. » Dans le Queyras, d'après MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, on dit *dinar* et *se dinar* pour « prendre le repas du matin. » Dans toute la Suisse romande, à ce qu'on m'a assuré, *dinà* se dit du repas qu'on prend en se levant, souvent de grand matin et même dans la nuit, par exemple avant d'aller au pâturage. De là sans doute la locution proverbiale : *Qui dort dîne ;* celui qui reste trop tard au lit perd son droit au repas que les autres font pendant qu'il dort.

C'est ainsi, par sa signification propre de « rompre le jeûne », que *disner* signifie en général « repaître ». Les exemples des *Livres des Rois* cités dans Littré sont frappants : *Li poples jesque il vienge ne mangerad,*

1. Les nonnes qui parlent ici viennent de se lever.

kar il la viande benistrad, puis od ses hostes se dignerad ; Se li poples se fust disné, dunne sereit de mielz aisied ses enemis a pursievre ? Il serait aussi aisé que superflu d'en apporter d'autres en grand nombre.

L'emploi, souvent remarqué, de *disner* comme actif ou *se disner* comme réfléchi (déjà au IXe siècle, dans les Gloses du Vatican, *disnavi me, disnasti te*) vient encore appuyer le rapprochement avec *disjunare*, car *desjuner* ou *desjeüner* s'emploient exactement de même. Je rappellerai seulement qu'au moyen âge on emploie particulièrement *disner* au sens actif pour « gorger » un oiseau de proie ; ainsi dans l'*Atre perilleus*, v. 2628 : *L'espervier a disner emprist*, etc., etc. L'ancienne façon de parler *je sui disnez* pour « j'ai pris mon repas » (par exemple dans *Audigier : E Dex ! dist Audigiers, com sui disnez !*) n'est pas encore tout à fait disparue : dans le Morvan, d'après M. de Chambure, on dit : *i seu diné* pour « j'ai déjeûné. »

Au reste, ce qui est décisif, c'est que *desjuner* et *disner* sont quelquefois pris l'un pour l'autre dans la même phrase. Dans la *Vie de seint Auban*, v. 1362, on lit :

> Ne se desjuneront nis de un disner
> Einz ke a Verolame aient fait mener
> Le clerc.

Et dans un *Miracle de Nostre-Dame* (*Anc. Th. Fr.* p. 336) :

> J'ay faim, si me vueil desjuner :
> Delivrez vous, alez au vin ;
> Et vous, fille, tandis Aubin
> Alez querre, si disnerons.

La forme *desjeüner*, qui vient, non de *disjejunare*, mais de *des* et de *jeün*, qui appartient par conséquent en propre au français, se trouve aussi employée indifféremment avec *disner*, par exemple dans ce passage de Froissart, cité par Sainte-Palaye : « Les Gantois se desjeunerent d'un peu de pain et de vin pour tout.... Quand cestui disner fut passé, etc. »

On pourrait faire à l'étymologie, évidente à mon sens, qui vient d'être exposée, une objection de forme. Le *j* contenu dans *disjunare* n'aurait-il pas dû agir sur l'*a* de la terminaison et le changer en *ié* ? Ne devrait-on pas avoir *disnier* et non *disner* ? Cette objection, qui est invincible pour *decoenare*, *discoenare*, *discinare*, *deescinare*, ne me paraît pas applicable à *disjunare*. Nous n'avons pas d'autre exemple de mots ainsi construits, et par conséquent on ne peut savoir comment se comporte régulièrement le *j* en pareil cas. *Adjutare*, qui a donné *aidier*, n'est point tout à fait semblable, le *d* étant de très bonne heure tombé devant le *j*, *ajutare*. Un exemple qui a beaucoup d'analogie est *ma(n)sionata* : on a ici en

français les deux formes *maisniede* et *maisnede ;* mais, à en juger par l'*i* de ces mots et de *maison*, un *j* avait de bonne heure passé par-dessus l'*s* de façon à donner *majsjone*, etc. *Disjunare* devenant *disner* n'a en somme rien de surprenant.

L'ital. *disinare* ou *desinare* peut venir directement de *disjunare*, comme *aitare* de *adjutare ;* cependant il n'est pas impossible que, comme on l'a conjecturé, il ait été emprunté au français.

G. P.

III.

RIGOT ; *A TIRE-LARIGOT* = A TIRE LE RIGOT.

Diez, *Et. Wb.*[4], 670, cite le mot provençal *rigot*[1] = *frisure, boucle de cheveux*, qu'il rattache à l'ancien haut allemand *rîga* = *circuli linea* (cf. la forme actuelle allemande et anglaise *ring* = *cercle, anneau*).

Ce mot n'existe pas seulement en provençal : il se trouve aussi en ancien français au sens de *ceinture*. On le rencontre avec cette signification dans le ms. 354 de la bibliothèque de la ville de Berne, fol. 10*c* : Un vilain de Farbus[2] part pour le marché ; sa femme lui donne quelques deniers, et, nous dit le trouvère [3],

Çaus li lia en son *rigot*.

Le ms. 2168 (anc. 7989[2]) de la Bibliothèque nationale, qui contient une variante de ce fableau, n'a pas ce vers, remplacé par la leçon :

Ceus en sa *borse* li bouta.

Le sens est le même dans les deux versions ; dans le ms. de Paris il s'agit d'une *bourse*, dans le ms. de Berne d'un *rigot*, c'est-à-dire, comme le prouve d'une part la comparaison des deux leçons, et de l'autre l'idée étymologique attachée au mot *rîga*, d'une ceinture où l'on serre l'argent, et qui est ainsi à la fois une bourse et une ceinture. L'usage de cette bourse-ceinture, portée encore de nos jours par les paysans de certaines parties de la France, semble tout naturel au moyen âge, si l'on se rappelle qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles la bourse et la courroie, formant la

1. L'autre mot de l'anc. fr. *rigot* = *rigole, petit ruisseau*, n'est pas de la même famille.

2. Le fableau du *Vilain de Farbu* (voy. *Recueil... des fabliaux*, p. p. A. de Montaiglon et G. Raynaud, IV, 82-60, *sous presse*) est encore connu sous deux autres titres : *Le Morteruel*, dans le fableau des *Deus chevaus* (*Rec.* I, 153) et *De celui qui cracha sor ses morterés*. Jusqu'ici Legrand d'Aussy en avait seul publié un court extrait traduit (éd. Renouard, IV, 237-80).

3. Ce fableau est de Jean de Boves : les caractères picards de la langue de l'auteur apparaissent dans le ms. de Paris. Le ms. de Berne, dû à un copiste de l'est de la France, offre d'assez grandes différences.

ceinture, sont choses inséparables et toujours citées l'une avec l'autre[1]. Le mot *rigot* semble du reste s'être conservé sous la forme féminine *riote*, plus anciennement *rigote*[2], dans le patois bisontin, avec le sens de *boursicot* (primitivement faisant corps avec la ceinture). — Je répète ici, ce qu'il est peut-être important de signaler au point de vue de l'origine du mot, que le ms. de Berne a été certainement écrit dans l'est de la France.

Le sens de *rigot* une fois admis, il est permis d'en déduire une nouvelle étymologie, plus probable et surtout moins fantaisiste que celles qui ont été données jusqu'à présent, de l'expression proverbiale *boire à tire-larigot*. Cette locution n'est, me semble-t-il, qu'un des nombreux mots, composés d'un impératif et d'un substantif, dont M. Ars. Darmesteter a fait l'histoire[3]. Boire *à tire-larigot* serait boire *à tire le rigot* = *à étire la ceinture ;* la même image est conservée dans la phrase populaire, bien connue, *s'en faire péter la sous-ventrière* (cf. L. Rigaud, *Dict. du jargon parisien*, 1878, p. 317), qui n'a plus que le sens figuré.

L'expression devait être connue aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, du vivant même du mot *rigot ;* toutefois il est à noter que Leroux de Lincy n'en a pas d'exemples dans son *Livre des proverbes français*, II², 187, et les citations données par Littré ne sont pas antérieures au XV^e^ siècle. Cotgrave, qui range dans une même famille *larigau*, *laringue*, *laringau* (= *the root of the tongue*), a perdu la notion de l'orthographe étymologique de l'expression ; un exemple seul de Littré, tiré d'Ambr. Paré, fournit la lecture *à tire-lerigot*, où la confusion n'a pas encore eu lieu entre les deux formes, masculine et féminine, qui ont dû coexister, bien que nous ne retrouvions la première que dans le ms. de Berne et la seconde qu'en patois bisontin.

En résumé le mot *rigot* (orig. germanique, se rattachant à l'idée de *cercle*) existe en ancien français (peut-être plus particulièrement dans l'est), et signifie *ceinture ;* c'est ce mot qui très probablement entre dans la composition de la locution *à tire-larigot*, qui devrait alors s'écrire et se prononcer *à tire le rigot*.

Gaston RAYNAUD.

14 décembre 1878.

---

1. Voy. J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, 232, et l'*Oustillement au Vilain* (*Rec.* II, 154). Dans le fableau de *Constant du Hamel* (*Rec.* IV, 185), le provost donne à la dame sa « corroie, Qui mout estoit plaine et farsie. »

2. Communication de M. H. Bouchot. Je n'ai vu mentionné ce mot dans aucun des glossaires de l'est de la France : d'Artois, Monnier, Tissot, Toubin, Contejean, etc., ne le connaissent pas.

3. *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, 146-205.

IV.

NON' ET ON.

J'ai mentionné (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. III, p. 241) l'emploi en normand de la forme *no* — *no-z* devant une voyelle — pour *on;* ce patois se sert-il aussi de la forme *non* dans le même cas? M. Louis Havet (*Romania*, 1878, p. 109) l'admet et dit qu'on « emploie ce mot devant une *n*. » Si un linguiste aussi sagace donnait cette forme pour l'avoir entendue, je n'aurais qu'à m'incliner devant une autorité de sa compétence ; mais il n'en est rien ; M. L. Havet cite d'après des textes, ce qui est tout autre chose, et les exemples qu'il donne ne sont pas également probants ; il en est même qui ne prouvent rien ou ne peuvent du moins prouver l'emploi de *non* pour *on* dans le normand. C'est le cas en particulier pour un exemple qu'il m'emprunte, il est vrai, en le modifiant et en y corrigeant une prétendue faute d'impression [1]. Or, comme cet exemple ne renferme pas de faute pareille, il ne saurait entrer en ligne de compte. Il y a plus, la forme que, grâce à cette correction, M. L. Havet a trouvée dans le patois du Bessin, et que j'aurais dès lors eu le tort de n'avoir pas « cataloguée » dans mon essai sur cet idiome, ne s'y rencontre pas, je puis l'affirmer, et je crains presque qu'elle n'existe pas beaucoup plus dans les autres patois normands. La forme, en effet, qu'on trouve dans le Bessin et dans diverses régions de la Basse et de la Haute Normandie est, comme je l'ai écrite, *non'* ou *no-n*, c'est-à-dire *no* + *n*, ce qui est bien différent, on le voit, de *non*, c'est-à-dire *no*˜. Ex. *Non' n'li di pā*, on ne lui dit pas.

Mais quand emploie-t-on cette forme ? Non pas devant *n*, comme le dit M. L. Havet pour *non*, bien que les exemples qu'il apporte ne l'autorisent pas à donner une règle aussi générale [2], mais seulement devant *n* suivie d'un *e* muet qui s'élide ; ainsi :

non' v'é goutte : on *ne* voit goutte,

mais *no n'i vé pā :* on *n'*y voit pas.

Maintenant quelle est cette forme *non' ?* C'est tout simplement le mot *no* après lequel se développe le son *n* devant *n* (+ *e*), phénomène qui d'ailleurs n'est pas particulier à ce mot ; on dit, en effet :

---

1. Cet exemple est *non' n'ẽe contan*. M. L. Havet suppose qu'il faut lire *non n'ẽe contan*, ce qui est de tout point inexact.

2. De ces exemples, l'un emprunté à Métivier : *en verrait non*, ne peut compter, puisque *non* n'est point suivi de *n*, un autre tiré des ordonnances de la cour royale de Guernesey : *non n'en chergera* me paraît douteux, les deux autres peuvent et peut-être doivent se lire : *non' ne prendra*, *non' n'vé goutte* et non *non ne prendra*, *non n'vé goutte*.

in' n'viindra pā : il *ne* viendra pas,
mais *i n'i viindra pā* : il *n'*y viendra pas,
von' n'no créyĕe pā : vous *ne* nous croyez pas,
et *vo n'i créyĕe pā* : vous *n'*y croyez pas.
De même *jën' n'vé pā* : je *ne* vois pas,
mais *jë* ou mieux *j'n'i vé pā* : je *n'*y vois pas.

Au reste le son *l* se développe de la même manière et absolument dans les mêmes conditions, c'est-à-dire devant *l* suivie d'un *e* muet élidé ; ainsi on dit :

nol' l' di : on *le* dit,
mais *no li di* : on *lui* dit.
jël l' vĕré : je *le* verrai,
mais *j' l'avĕe veu* : je *l'*avais vu.

Charles Joret.

Aix-en-Provence, mars 1878.

V.

UN TESTAMENT MARSEILLAIS EN 1316.

Le testament de R. d'Argilès, personnage qui ne nous est pas autrement connu, a été écrit à Marseille au commencement du XIV^e^ siècle (27 mai 1316) sur un feuillet de papier de coton, aujourd'hui en assez mauvais état de conservation ; ce feuillet, plié en deux, nous donne quatre pages d'une grosse écriture méridionale[1]. Bien que les pièces provençales de cette époque ne soient pas rares, il nous a toutefois paru utile de publier celle-ci, qui présente certaines particularités linguistiques bonnes à noter.

Le testateur, R. d'Argilès, ou la personne qui écrivait sous sa dictée le testament dont nous n'avons ici que le brouillon, — comme le prouve clairement (*l.* 71) une correction incomplète, — n'avait certainement pas de règles bien fixes d'orthographe, et plus d'une fois nous rencontrons le même mot écrit de plusieurs façons ; le mot *estitusion* entre autres, fr. *institution*, semble lui être tout à fait inconnu, et nous en trouvons jusqu'à quatre orthographes différentes ; preuve évidente que le testament n'est pas l'œuvre d'un notaire, qui eût connu et bien écrit ce terme de droit romain. De même aussi le rédacteur de la pièce abuse du *c* final, qu'il place un peu à tort et à travers. Toutefois le manque de régularité dans l'orthographe n'est pas tel qu'il n'y ait moyen de recueillir dans ce document quelques remarques linguistiques intéressantes.

Ce sont les liquides qui nous offrent les faits les plus nouveaux.

Les formes *apers* 8 pour *apres*, *celges* 12 pour *clerges*, *derc* 17, 33, 47, etc.

---

1. Cette pièce appartient à la collection Montreuil dont le département des mss. de la Bibliothèque nationale de Paris s'est enrichi tout récemment (Nouv. acq. lat. 1340, fol. 77-8).

pour *drec*, *escircha* 53 pour *escricha*, *escirs* pour *escris* 30, 36, *fars* pour *fras* (*frans*) 91, *palzer* 3 pour *plazer*, *sargarda* 28 pour *sagrada*, nous montrent des métathèses peu fréquentes ailleurs.

L'*n* suivie d'une consonne, principalement d'une dentale ou d'une sifflante, ne se prononce pas à la syllabe protonique, ou du moins ne sonne que très sourdement : *cabiador* 23, *catar* 7, 9, *codesions* 82, *coten* 59, *demadar* 64, *despediec* 23, 25, 27, 28, *efra* 30, 58, 105, *Ermeses* 6, 11, 100, *esmedar* 11, *fars* 91, *itrada* 59, 105, *magar* 37, 69.

Il est impossible, croyons-nous, de voir dans ces mots des formes où aurait été oublié le signe abréviatif de l'*n* : d'un côté leur fréquence (nous n'avons que peu d'exceptions, *condesions* 85, *conten* 56, *demandar* 33, 45, 79, 89, *enfra* 36, *mangar* 94), et de l'autre la présence bien marquée de la nasale dans des mots comme *cant* 20, 26, etc., *capelans* 12, *lom* 1, *tetamen* 2, etc., où elle figure à la tonique, ou dans des mots comme *almona* 20, *monega* 18, *monetier* 18, etc., où elle n'est à côté d'aucune autre consonne, montre bien que ce n'est pas par inadvertance que l'*n* a été omise dans les cas signalés plus haut.

Remarquons la chute de *l* et de *r* dans les groupes de deux lettres :

escaus 91
estabics 98
geza 13, 15
mobis 96, 97
pus 52
celges 12
univesal 36, 39, 41, 98

Pour les voyelles, signalons la forme *sara* 34, 43, 68, où l'*e* suivi de *r* est remplacé par *a;* ici encore le changement n'a lieu qu'à la tonique (cf. *seran* 12). C'est aussi à la tonique que nous rencontrons la notation *uo*, *uou*, prononcé *vò*, *vou* (cf. *vo* 10, 11, *vou* 97, *votra* 65, *voutra* 28), où il faut voir le développement par l'*o* ou l'*u* d'un *v* initial, fait déjà signalé par M. P. Meyer dans un ms. exécuté en Provence (*Derniers Troubadours*, p. 20-1).

Citons enfin comme particularités les formes *despediec* 25, *doniec* 19, *pagiec* 55, où il faut peut-être voir une notation fautive, personnelle au rédacteur, car la finale en *c* n'est pas ordinaire aux premières personnes des parfaits provençaux. C'est peut-être aussi de même qu'il faut expliquer la forme de l'invocation du commencement *En lom de Dieu*, bien que *n* venant à la tonique après une autre *n*, puisse facilement passer à *l* dans la prononciation.

Tels sont les faits assez remarquables qui se dégagent de cette courte pièce ; d'autres encore seraient à signaler, p. ex. la chute de l'*s* devant le *t* dans le groupe *st*, mais ils n'ont pas le même caractère de singularité. Nous avons du reste fait quelques corrections indispensables, et il sera loisible au lecteur, en comparant nos notes et le document que nous reproduisons ligne pour ligne, de reconstituer en son entier, avec sa graphie quelque peu fantaisiste, le testament de R. d'Argilès.

Gaston RAYNAUD.

En lom de Dieu
Tetamen de R. d'Argilies la sota sia :

---

2 Argilès *est sans doute la petite commune du Gard qui porte aujourd'hui le nom*

It. lais, cant Dieus fara son palzer de mi, R. d'Argilies, lo mieu cos sia sebelic en lo semeteri de Notra Dona de Las Acolas en lo vas que gas Ermeses, moler miua que fon.

It. lais per mas ensecias et per lo catar que si fara apers mon sebelir .IIII. ℔.

It. .XX. s. lais per lo catar que si fara a cap de l'an.

It. .LX. s. lais a far un vas, vo a cel vas en que gas Ermeses esmedar vo hadobar.

It. .VI s. lais als capelans et als celges que seran a mon sebelir de la geza de Notra Dona de Las Acolas.

It. .LX. s. lais [a] l'obra de la geza de Notra Dona de Las Acolas.

It. lais per derc d'estitusion a Riseneta, fila miua et monega que es del monetier de Sant Sauvador de Marsela, .LXXX. ℔ que ieu doniec d'almona al monetier, cant itrec en lo monetier, las cals .LXXX. ℔ pres per lo monetier et baliec a En Peire Alaman, fil que fon d'En Girauc Alaman, cabiador, et .X. ℔ que despedie(i)c per vels et per bendas que doniec a las donas monegas, et per .XV. ℔ que despe(s)diec en vetimen et en sos arezamens, cant itrec en l'orde, et en .X. ℔ que despediec cant fon velada, et en .XXX. ℔ que despediec, cant fon sa(r)garda, et voutra haso li la[i]s .XX. s., que li sien donac per mon eres d'efra escirs, cacun an, ta[n]c con vira tan solamenc, et vel que d'aso si tenga per pagada et pus non puca demandar sus mos bens.

It. lais per derc d'estitusion ha Marinet(u)a, fila miua, .C. ℔ de rials et tanc con se sara que non vora eser pagada de las .C. ℔, vel que mon eres univesal, d'enfra escirs, li fasa tota sa mesion de magar et de bevre et de vetir et de causar ben et sufisienc menc, esta-

---

*d'*Argilliers ; *c'est la seule localité dont le nom ait quelque rapport avec celui du testateur.* — 5, 14, 16 *Ms.* lazacolas, *N.-D. des Accoules, aujourd'hui archidiaconé du diocèse de Marseille* — 7 *et partout* et *est indiqué par le sigle* ⁊ — 9 catā — 17 ders de tutisizon — 18-9 *L'abbaye des Religieuses bénédictines de S.-Sauveur était située à Marseille, sans doute au pied de la montagne de la Garde* (*Voy. Ruffi*, Hist. de Marseille, *II*, 55-6). — 20 itrē — 24 donē — 25 vetī — 27, 28 despediē — 28 uō — 29 donā — mos — 31 solamens — 32 mō

nc am lo mieu eres univesal; et si Marineta
mais vora estar amb una de sa[s] sores, vel(c)
en acest cas(t) lo mieu eres univesal li dega
donar cacun an .x. ℔ rials per sas mesions,
aita[n]t con Marineta se sara que non vora eser
pagada de las .c. ℔ rials, et d'aso si tega per
pagada, et pus non puca demandar en mos
bens.

It. lais per derc d'estitusion a Gameta, fila
miua et moler que es d'Ugo Auriol, fil que fon
de lo seiner Nicolau Auriol, la vercira que ieu,
R. d'Argilies, asiniec a Ugo Auriol, maric sieu,
per Gameta, moler d'Ugo Auriol et fila miua,
en asi con es pus manifest per .Iª. carta
escircha per la man de Peire Eszials, notari,
en l'an que corre .M CCC X., en lo mes d'abric, et la
cal vercira pagiec a Ugo Auriol en asi con
si conten en una carta faicha per la man
de Peire Eszias, notari, en l'an que corre .M CCC
XII., en lo mes de maic, ha .VIII. gors d'efra
a l'itrada del mes, et en asi con si coten en una
autra carta que fon faicha ennans acela de-
sus dicha, cant si promes la vercira en l'an
que core .M CCC X., en lo mes d'abric, de ce fes
carta Peire Eszias, notari, et vel que pus non
puca demadar sus mos bens, et d'aso si tega
per pagada, et, votra la vercira, li lais .v. s.

It. lais per derc d'estitusion ha Goneta, fila
miua, .CCC. ℔ de rials a son maridar, et tanc
con se sara que non si maridara, vel que haga
magar et bevre et vestir et causar, estant en
l'aberc del mieu eres et que non sia teguc de
pagar las .CCC. ℔, mais cant a son maridar, et que la me-
sion de sa vida non li sia contada en sort ni
en paga per mon eres, et, si ela mais amava
estar ab una de sas sores que am lo mieu eres,
vel que en acest cas lo mieu eres li dega donar
.x. ℔ rials cascun an, entro que sia maridada,

---

45 mō — 47 ders de estitusion — 48 mieuza — 50 asiniē — 64 esimos bens — 66 destutision — 67 tañ — 70 tegū — 71 a son *est effacé et remplacé par* cant : *la grammaire exige les deux mots. On peut aussi lire* cant [si] maridar[a] — 72 contā — 75 donā — 76 cācun

per sa vida, et que non li sia contac en sort ni
en paga, et d'aso si tega per pagada que pus non puca
demandar sus mos bens.

It. lais per derc d'estitusion ha Marita, fila
miua, a son maridar, .ccc. ℔ rials, am totas
acelas codesions que si contenan en lasa de Gone-
t(u)a desus dicha.

It. lais per derc d'estitusion a Felipa, fila miua,
.c. ℔ rials amb aitals condesions con la lasa
de Marinet(u)a desus dicha.

It. lais per derc d'estitusion ha Mardec, fil
mieu, .cl. ℔ de rials, et vel que d'aso si tega
per pagac, et pus non puca demandar sus
mos bens.

It. lais a Ugo, escau(s) mieu, que sia fars, et vel que,
tanc con Ugo vira et vora estar en l'a-
berc de mon eres, que mon eres li fasa
tota sa mesion de mangar et de bevre et de
vestir et de causar.

It. en tos(t) los autres bens mieus, mobis et
non mobis, cals que sien et vou que sien, fas
et estabics eres univesal Peirec d'Argilies,
fil mieu, nac que es del matremoni que
fon entre Ermese(n)s, moler miua, fila
que fon de lo seiner Ninarc d'Altebe et de
la dona Fizas, moler que fon de lo seiner Ninarc
d'Altebe, et acest tetamenc fes Peire Eszias
not(r)ari, en l'an que corre .m ccc xvi., en lo mes
de maic, ha .xxvii. gors d'efra a l'itrada.

VI.

UN MS. DU XV^e SIÈCLE DE LA CHRONIQUE DE DINO COMPAGNI.

Nous avons dit (*Romania*, VII, 471), en rendant compte du n° X des

---

78 pū — 80 destutision — 82 gonētua — 84 detutision — 91 *Les esclaves existaient à Marseille au XIV^e siècle (cf. coll. Mortreuil*, B. N. Nouv. acq. lat. 1324), *et notre pièce fait ici mention d'un affranchissement par testament* — 100 miza — 103 *La collection Mortreuil, qui compte un assez grand nombre de registres de notaires marseillais* (B. N. Nouv. acq. lat. 1341-57), *ne nous a malheureusement pas conservé ceux de* Peire Eszias, *où l'on aurait pu trouver quelques renseignements sur tous ces personnages* — 104 mē

Romanische Studien, que M. Bœhmer avait pris rang dans la troupe déjà nombreuse de ceux qui, guidés par M. P. Scheffer-Boichhorst, marchent à l'attaque de la chronique de Dino Compagni. Toutefois M. Bœhmer n'accepte pas aveuglément toutes les idées de son chef de file, et il faut lui savoir gré de s'être séparé de M. Sch.-B. en un point où celui-ci s'est montré d'une légèreté qui mérite le blâme le plus sévère. Cet historien, en effet, sans se donner la peine de vérifier à quelle date remontait la tradition manuscrite de la chronique en question, n'a pas hésité à supposer que la fabrication de ce texte avait eu lieu au XVII^e^ siècle, et qu'elle avait pour auteurs des membres de l'Académie de la Crusca. Mais dès lors on savait que l'un des mss. de Dino, le cod. Strozzi de la Bibliothèque nationale de Florence (cl. VIII, n° 39), remontait au XVI^e^ siècle. C'est l'opinion qu'adopte M. Bœhmer, donnant sur le ms. quelques indications recueillies *de visu*. Ce ms. contient divers ouvrages outre Dino : d'abord (fol. 1) la vie de Dante de Leonardo Aretino, puis (fol. 84) le troisième livre de la chronique de Pietro Buoninsegni. Au début de chacun de ces deux ouvrages on lit, d'une écriture qui est celle même du ms., la date M D xiij, ainsi que M. Bœhmer lit avec raison, et non M D xiiij, comme on avait lu avant lui. M. B. ne pense pas que cette date soit celle du ms., dont l'écriture me paraît en effet un peu moins ancienne, et il ne croit pas non plus qu'elle se soit trouvée sur un ms. plus ancien de Dino. Puis il s'efforce de montrer que la fabrication doit avoir eu lieu en 1529.

Cette conjecture, comme celles de MM. P. Scheffer-Boichhorst, Fanfani, et autres adversaires de l'authenticité du document, s'écroule comme un château de cartes en présence de ce fait qu'il existe de la chronique de Dino un ms. du XV^e^ siècle, à savoir le n° 443 de la collection Libri chez le comte d'Ashburnham.

M. Isidoro del Lungo, qui achève en ce moment l'impression d'une édition critique de Dino, accompagnée d'un commentaire très développé (l'ouvrage formera deux volumes in-8°), eut connaissance, par un Anglais habitant Florence, de l'existence de ce ms. et me demanda, par l'intermédiaire de M. Comparetti, de vérifier l'exactitude de ce renseignement. M'étant rendu à Ashburnham-Place au mois de septembre dernier, j'ai pu, grâce à l'obligeance du propriétaire de la plus précieuse bibliothèque qu'aucun particulier ait jamais possédée, examiner le ms. de Dino (ou plutôt les mss., car il y en a deux) et en collationner quelques parties sur l'édition de D. Carbone (Florence, Barbera, 1868). Me trouvant à Florence vers la fin du même mois, j'ai communiqué mes notes et collations à M. Isid. del Lungo, qui appréciera ce nouveau ms. beaucoup mieux que je ne saurais faire. Je me borne ici, en attendant l'édition de M. del Lungo, à quelques indications sommaires.

Le ms. Libri 443 est un petit volume de 225 mill. de hauteur sur 160 de largeur. Il contient :

1° La vie de Dante par Leonardo Aretino, en 13 feuillets suivis de 3 feuillets blancs ;

2° la « Cronica di Dino Compagni delle cose occorrenti ne tempi sui », en 61 feuillets suivis de 3 feuillets blancs ;

3° « il terzo libro della cronica di Domenico di Lionardo Boninsegni. »

A la fin de la chronique de Dino, une écriture contemporaine, peut-être celle du copiste, mais pourtant beaucoup plus fine, a écrit : « Mori « Dino Compagni a di .xxvi. di Febraio 1323, sepulto in Sancta Trinita « e c.... (?) questa della sua propria. »

De la même écriture, à la fin de Buoninsegni : « Mori Domenico di « Lionardo Boninsegni, auctor di questa chronaca laquale e .....[1] dalla « sua propria, a di .xvi. di giennaio 1465 ... d'anni lxxj, et e sepulto in « Santa Maria Novella. »

Le contenu de ce ms. ressemble assez à celui du ms. de Florence mentionné ci-dessus ; notons toutefois que ce dernier contient en plus la vie de Pétrarque par Leonardo Aretino (fol. 10 v°), et un sonnet de « Mess. Cholucio Salutati » (fol. 15 v°).

Le ms. Libri 443 est incontestablement antérieur au XVI^e siècle ; il ne saurait, pour un paléographe, s'élever le moindre doute sur ce point. Ayant vu, à peu de semaines d'intervalle, le ms. Libri et le ms. de Florence, il m'a paru que le second était d'au moins un demi-siècle postérieur au premier. Le copiste du ms. Libri écrivait si bien au XV^e siècle, que dans un passage où il avait à écrire la date 1282 (= éd. Carbone, p. 5) il avait commencé à écrire 14, qu'il a rayé, étant entraîné par l'habitude d'écrire le millésime du siècle où il vivait.

Ce ms., comparé à l'édition précitée, offre un assez grand nombre de variantes généralement peu importantes ; les plus notables sont celles qu'offrent les distances de Florence aux villes voisines (p. 2) ; mais M. del Lungo m'avertit qu'elles se retrouvent dans toute une série d'autres mss.

Le second ms. de Dino que possède Lord Ashburnham (Libri, 481) est une copie de la fin du XVII^e siècle, sur laquelle j'ai pris quelques notes que j'ai également communiquées à M. del Lungo.

Il s'agira maintenant, pour les adversaires de l'authenticité de la chronique, de changer leurs plans d'attaque et de montrer que la falsification a eu lieu au XV^e siècle[2].

P. M.

---

1. L'écriture de ces deux notes finales est par places un peu barbouillée et usée.

2. Cette note était imprimée lorsque j'ai reçu de Florence : 1° un numéro

VII.

T FINAL NON ÉTYMOLOGIQUE EN LANGUE D'OC.

La présente note a pour objet de répondre à l'invitation que M. Meyer adresse à ses lecteurs dans le dernier volume de la *Romania*, p. 107, en lui signalant d'autres exemples du phénomène qu'il y étudie.

Il faut d'abord distinguer avec soin le cas où la présence du *t* se justifie par une loi phonique de celui où cette lettre est purement paragogique.

Premier cas. — C'est celui où *t* suit soit une *n* sonore (ou qui le fut autrefois), soit *l* résidu de *lh* (*ll*) ou même, abusivement, *lh* elle-même. Dans ces positions la plus ancienne langue remplaçait par *z* l'*s* flexionnelle. Je renvoie, pour l'explication du fait et pour les détails, à mon mémoire sur le *z final en français et en langue d'oc* (*Revue des langues romanes*, V et VI). Plus tard ce *z* se développa en *tz*. Mais cela, à l'encontre de ce qui eut lieu pour *z* issu de *t* + *s* ou de *ç*, ne fut pas général. Ainsi, tandis que l'orthographe de *lucem*, *amatis* est à peu près partout, au XIII^e^ s., *lutz*, *amatz*, des formes telles que *antz* (*annos*), *trebaltz*, ne sont usitées communément que dans un petit nombre de textes. Tels sont le poème de la *Guerre de Navarre*, *Jaufre*, *St-Honorat*. Aux exemples rapportés par M. Meyer, on peut joindre les suivants :

GUERRE DE NAVARRE : *corntz* v. 4480; *luyntz* (*nullus*) 3480; *nuilltz* (*id.*) 82, 195, 1279; *filtz* 212, 236; *meiltz* 11; *hueilltz* 560; *celtz*; *soleylltz* 5042; *ayltz* 3392.

JAUFRE : *puintz* 64; *antz* (*annos*) 98; *sentz* (*sensus*) 69; *sentz* (*sine*) 198; *meintz*[1] (*minus*) 57; *umiltz* 195; *mieltz* 134, 345; *nultz* 140; *beltz* 145; *filltz* 48, 122, 123; *orgueltz* 105.

ST HONORAT : *antz* 53, 61; *dantz* (**damnos*) 5; *sentz* (*sensus*) 20, 66; *compantz* (= ... *anhs*) 99; *lentz* (**lignos*) 200; *pontz* (**pugnos*) 204; *jortz* (pour *jorntz*)[2] 33, 53, 108, 172; *cartz* (pour *carntz*[3]) 34, 121;

---

du *Borghini* (16 déc.) où M. Fanfani, informé de la découverte du ms. du XV^e^ siècle, exprime, dans ce style de parade qui lui est habituel, l'opinion que cette découverte n'a point d'importance dans la question (elle a au moins celle de ruiner les hypothèses de MM. Scheffer-Boichorst et Bœhmer); 2° une note extraite de l'*Archivio storico*, et datée du 21 décembre 1878, où M. Isid. Del Lungo donne sur les deux mss. de lord Ashburnham quelques renseignements et annonce son édition comme devant paraître dans la première moitié de l'année 1879.

1. On écrit encore aujourd'hui *ments* à Toulouse.

2. Cf. *jorz* dans *Alexis* et *Roland*. La forme pleine *jorntz* est fréquente, comme M. Meyer l'a remarqué, dans la *Guerre de Navarre*.

3. *Carnz* persiste encore dans *Ste Agnès* (608) dont le ms., pour le dire en

beltz 7, 14 ; *valtz* 9 ; *hueltz* 4 ; *vieylltz* 88 ; *conceylltz* 199 ; *vassayltz* 192; *filltz* 193.

Autres textes : *Donat provençal : cavaltz* 41 *a* ; *baltz* 41 *b*. — Ms. Chigi LIV 106 [1] : *olts* 15 *a* ; *nultz* 54 *a*. — *Sentz* (*sensum*) se lit dans la vie de sainte Douceline (Bartsch *Chrestom.* 301, 2); *antz* (*annos*) est dans la vie de sainte Marguerite, publiée par M. Noulet, et se rencontre aussi assez fréquemment dans des documents purement gascons. Je citerai encore *cartz* (*carnes*) dans une pièce datée de Lodève 1610 (*Revue des l. r.* I, 204).

L'*s* latine étant ainsi devenue, dans les mots que je viens de noter et dans quelques autres, d'abord *z* puis *tz*, on s'explique facilement que le *t*, ainsi une fois introduit, ait pu être parfois conservé, du moins dans quelques dialectes, au régime singulier et au sujet pluriel. Pour l'ancien français j'ai cité, dans le travail rappelé plus haut, *Fescant*, *dant* (*dominum*), *tirant*, *romant* [2]. J'ai cité également, pour le provençal, le *jornt* auvergnat que mentionne M. Meyer. La même forme (moins complète, il est vrai, en ce que l'*n* n'y figure plus) et d'autres pareilles se rencontrent dans divers textes de Provence des XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Ainsi :

jort (Meyer, *Recueil* 185, 186, 192 (Tarascon, La Cadière) ; *Rev. des soc. sav.* 1876. p. 465 (Draguignan);

jourt (Bellaud, *Bugado prouvençalo*) ;

fourt (*Bugado*) ;

cart (Bellaud, *Bugado*) ;

dant = *damnum* (*Derniers troubadours*, p. 105).

C'est dans le même cas que ce dernier mot que se trouvent probablement les formes lyonnaises rapportées par M. Meyer, *ant* et *engint*, le *z* se plaçant après *nh* comme après *nn*.

Nous expliquerons de la même manière, c'est-à-dire par la réduction à *t* du *z* final de *noelz*, *belz*, les formes limousines *noeut*, *bet* (corr. *beut?*) que M. Meyer nous fait connaître [3]. De ce dernier cas on a un exemple plus ancien dans *aut* = *auz* = *alz* du *Versus Sancte Marie* [4], contenu dans le ms. lat. 1139, forme que nous offre également l'ancienne tra-

passant, reste en général fidèle, en ce qui concerne le *z* final, à l'ancienne orthographe, le développement en *tz* y étant assez rare, sauf dans la dernière partie, qui est, paraît-il, d'une autre main.

1. *Die provenzalische Blumenlese der Chigiana...* von E. Stengel.

2. Cette dernière forme est le résultat d'une méprise. Le *z* de *romanz*, bien qu'il appartienne tout entier au radical, aura été considéré comme contenant une *s* flexionnelle ; de là *romant* au cas oblique. La même méprise explique *sent* qu'on lit au v. 3223 de la *Croisade albigeoise*, si, comme je le pense, ce mot y représente *sensum*. Cf. *sentz* parmi les exemples rapportés plus haut.

3. Cf. *amiralt* dans la *Chanson de Roland*, v. 1664.

4. P. Meyer, *Anciennes poésies populaires en langue d'oc*, p. 19.

duction de l'évangile de saint Jean [1], et qu'on peut voir encore dans une charte auvergnate du XIII^e^ s. publiée en appendice à la fin de la *Guerre de Navarre*, p. 777. Dans cette charte *aut* est au singulier et l'absence de la sifflante y est normale ; l'*aut* limousin est au contraire au pluriel ; mais il n'y faut pas voir pour cela une faute ; c'est en effet au caractère commun aux plus anciens textes du haut Limousin, et spécialement aux mss. de St-Martial, que *z* final, quelle qu'en soit la source, s'y réduit à *t*. Cette règle ne souffre pas une seule exception dans le ms. 1139. Je n'insiste pas aujourd'hui là-dessus, devant très-prochainement publier un travail dans lequel la question est traitée tout au long. Je me bornerai à faire remarquer que des textes, même récents, offrent encore en assez grand nombre de ces formes en $t = z$, surtout *z* provenant de *c* ou *ti*. Telle est, sans parler de nombreux documents d'une origine limousine plus certaine, la *Prière à Notre-Dame des Sept Douleurs* publiée au tome I, p. 410 seq. de la *Romania*, où l'on trouve *crot*, *empereirit* et *governeyrit* (vv. 38, 65, 66, 87).

Dans tous les cas que nous venons d'examiner, on doit considérer le *t* final, sinon comme étymologique, du moins comme justifié par la phonétique et la tradition. Cette tradition, on l'a vu par les exemples rapportés, spécialement ceux de *jort* et de *cart*, se montre non interrompue du XIII^e^ s. au XVII^e^, et, en y joignant ceux que M. Meyer note en dernier lieu, jusqu'à nos jours. D'autres formes pareilles dont je n'ai pas d'exemples anciens, mais qui peuvent s'expliquer comme les précédentes, sont *gobert* (de *gobernz-gobernt*) et *tourt* (de *tornz-tornt*) que je trouve usitées dans la Gascogne et le Bas-Quercy.

Mais on trouve aujourd'hui dans quelques localités, particulièrement dans le Bordelais, le *t* adjoint ainsi à l'*r* finale, non pas seulement dans les mots où une *n* étymologique en avait autrefois provoqué l'introduction, mais encore dans beaucoup d'autres où, la même raison n'existant pas, on est réduit à invoquer, avec l'analogie, cause première du phénomène, un certain goût maladif pour la combinaison *rt*. C'est ainsi qu'à Bordeaux on dit, et peut-être plus encore dans le mauvais français du crû qu'en pur gascon : *amourt*, *discourt*, *voulurt*, etc. etc. Ce goût se manifeste dès le moyen âge par la fréquence de la forme *vert* (*devert*, *envert*) = *vers* dans les chartes gasconnes.

La Saintonge aime aussi cette combinaison. Ainsi, dans les environs de Cognac, où j'écris ceci, les paysans prononcent volontiers *ort*, *trésort*, *desoirt* (*ce soir*) etc.

Hors de ces deux contrées, je n'ai pas constaté l'adjonction habituelle de *t* à *r* final. Mais le cas doit, je pense, se présenter dans les parties

1. Voy. Bartsch, *Chrestom. prov.* 10, 12, et Meyer, *Recueil*, p. 38.

de la Provence et du Dauphiné où les formes *jourt*, *fourt*, *chart* ont persisté. Je trouve *Cesart* (exemple peut-être isolé) dans une citation du poète montpelliérain Sage, dont je n'ai pas les œuvres à ma portée (*Revue des l. r.* X, 324)[1]. Dans les anciens textes, je ne connais que deux seuls exemples de *rt* = *r*, et il faut probablement y voir des fautes de scribe. Ce sont : 1° le *cavalliertz* de *St-Honorat*, déjà relevé par M. Meyer, et 2° *chartz* = *chars* (*carrus*) dans *G. de Rossillon* v. 8390.

Après *n* simple, les exemples de l'adjonction de *t* pourraient être un peu plus nombreux, au moins dans les textes de la Provence propre, sans qu'on en dût être beaucoup surpris. Je n'en puis pourtant citer que trois, et il est probable que, comme tout à l'heure dans *chartz* et *cavalliertz*, le *t* n'y est qu'un lapsus. Ce sont *nantz* (*nanus*) dans *Jaufre* suppl. 60 ; et, dans *St-Honorat*, *cozintz* (p. 197) et *hermitant* (67).

A défaut d'exemples modernes de cette adjonction de *t* à *n* final simple, j'en citerai quelques-uns, tous gascons, de *nc* pour *n*. Ce sont : *sounc* = *sum* (déjà *sonc* dans un texte du xv^e^ s. Cf. *fonc*, qui se rencontre assez fréquemment) ; *senc* (*sinum*), *berenc* (*venenum*), *tabenc* (*tantum bene*)[2].

Je passe au dernier des cas signalés par M. Meyer, celui où le *t* parasite s'adjoint à une voyelle finale. J'écarte tout d'abord les mots comme *crout* = *crucem*, *det* = *decem*[3] (Quercy, etc.) où le *t* doit n'être que le résidu d'un ancien *z*, et dont j'ai montré les pareils ou les équivalents dans des textes anciens. Les mots de ce genre sont d'ailleurs trop peu nombreux pour qu'ils aient pu exercer beaucoup d'influence ; aussi est-ce, je pense, à l'imitation des participes passés qu'est dû le *t* paragogique de *jolit* et autres formes pareilles. Je connais un homme de Martel (Lot) qui, transportant au français les habitudes de son patois, ne dit jamais autrement que : *je suis venut*, *il est partit*, et par analogie, même après une voyelle longue qu'il abrège, *écurit* (*écurie*), *burot* (*bureau*) etc., etc. Ce goût pour le *t* final après une voyelle va, dans les dialectes qui y sont enclins, jusqu'à le substituer à une autre consonne étymologique, et

---

1. En limousin on a joint, dans quelques mots, à *our* final non pas *t*, mais *n*, d'après l'analogie de *jorn*, *forn*, *torn*. Ex. : *talhourn*, *voulourn* (= fr. *tailleur*, *voleur*). Il est vrai que cette *n*, aujourd'hui du moins, ne se prononce pas ; mais son existence est prouvée par les formes féminines *talhourno*, *voulourno*, etc. Un exemple fort ancien du même phénomène est *chandorn*, dans Bernard de Ventadour (*Be m'an perdut*), si du moins ce mot est bien *candorem*, comme le dit Raynouard. — Les formes languedociennes *milhoun-milhouno* doivent probablement s'expliquer de la même manière : on aura sur *jorn* refait *milhorn*, et ensuite traité *milhorn* comme *jorn* lui-même, devenu *joun*.

2. Cf., après *r*, *ahierc* (Montauban). On trouve de même *erc* (= *erit*), p. ex. *Gedichte* 278, 9.

3. A propos de *det*, citons en passant la forme saintongeaise *dist*. Y a-t-il là une métathèse de *dits* (*diz*), ou le *t* y est-il simplement paragogique ?

voilà pourquoi le Quercy, l'Agenais, une notable partie de la Gascogne, prononcent *cat, cot, lout* pour *cap, cop, loup*, etc. [1].

On connaît dans l'ancienne langue les formes *fauc*, *vauc*. Cette dernière au moins existe à Toulouse (*baouc*) et à Bordeaux. Mais là on dit aussi *baout*, et de même, concurremment, *chéric* et *chérit*, etc. Dans le bas Quercy je trouve *niouc* (*nidum*), et dans la Saintonge *nic* (*id.*) et *louc* (*lupum*).

L'addition d'un *t* inorganique se remarque encore après l'adverbe *ici* (*iqui*) dans le Berry et dans la Saintonge : *icit*, *iquit*. Quelquefois, en Berry, un *e* s'adjoint ensuite à ce *t* parasite. La même chose se remarque en Provence, non pas seulement après ce même adverbe (*eici*), mais encore après *eila* et après le pronom neutre *aquo*. Ex : *eicit, eicito ; eilat, eilato ; aquot, aquoto* ou *aquote*. — *Ansinto* ou *ansindo* (= *ainsi*), fréquent chez Mistral, est un cas analogue. Cf. l'ancien français *einsint*.

C. Chabaneau.

P. S. Depuis que la note précédente a été envoyée à la *Romania*, j'ai eu l'occasion de relever d'autres exemples du phénomène étudié. J'en rapporterai ici un certain nombre :

1° *rt* résidu de *rnt* provenant de *rnz : jort* et *fort* (*furnum*) dans le *Ludus sancti Jacobi ;* — *cart*, *govert*, *ivert*, *jourt* dans les *Chansons du Carrateyron ;* — *enfert* dans la Bollandière ; — *ivert* dans une charte gasconne de 1397.

2° *nt* provenant de *nz : sent* (*sine*) dans une charte gasconne de 1341.

3° *rt* pour *r : fert* (*ferrum*) dans une charte gasconne de 1484. En Saintonge on dit de même *fart* et aussi *farc*. Voy. *Revue des l. r.*, IX, 48.

4° *nt* pour *n : pant* (*panem*) dans le *Ludus sancti Jacobi*, v. 695 ; — *sont* (*sum*) et *parropiant* — *parropianta* dans des chartes gasconnes de 1396, 1460, 1477. On dit aujourd'hui *paysant* — *paysanto* dans la Lomagne, et le limousin Foucaud, ordinairement plus correct, s'est même servi de cette dernière forme. C. C.

VIII.

CHANGEMENT DE *TS* FINAL EN *CS* ET EN *TCH*.

Le *t* final des anciennes terminaisons provençales en *-at*, *-et*, *-it*, *-ot*, *-ut*, a subi des fortunes diverses : ici il est tombé, là il s'est main-

1. Dans la partie du bas Limousin la plus voisine du Quercy, on aime mieux introduire le *t* comme lettre de liaison, après certains infinitifs, que de faire revivre pour cet emploi l'*r* étymologique. Ex. : *fat aquo* = *far aquo ; restat en pa* = *restar en patz*.

tenu. Au pluriel, ce *t* suivi de *s* (bien entendu dans les patois où il n'est pas déjà tombé au singulier) a donné lieu à plusieurs traitements : *ts* se maintient tel quel, ou bien il se remplace, 1° soit par *cs*, 2° soit par *tch*.

1° Le changement de TS final en CS s'est effectué dans le patois d'Avèze, village voisin du Vigan (Gard). Nous prenons nos exemples dans les poésies de Laurent Cabanis (5 juillet 1785—15 décembre 1862) publiées partiellement après la mort de l'auteur par le premier président à la cour d'appel de Montpellier [1]. On y voit que les patois parlés dans le pays cévenol ne sont pas uniformes, même sur le versant oriental des Cévennes. Cela n'a rien d'étonnant, mais on ne pouvait guère que le supposer, M. d'Hombres n'en ayant pas dit un traître mot dans les verbeux *excursus* de son *Dictionnaire languedocien*. Le cévenol d'Avèze se distingue tout d'abord du patois d'Alais par le traitement de l'*a*. L'article féminin y devient *lo*, *los*, les adjectifs possessifs féminins *so*, *sos*, etc. Dans les terminaisons masculines des verbes, l'*á* tonique devient *ó : debendró*, *seró*, *fó ;* dans les autres cas l'*á* tonique se maintient : *trámo*, *ámo*, *blonquásso*, *bostárd*, *estoufát*, etc. *An* protonique ou tonique devient *on : elefont*, *blonquasso*. L'*a* protonique se change en *o : oprès*, *bostard*, *omigo*, *ocò*, *corbous*, *plosé* [2].

Pour en venir au changement de TS final en CS, voici les mots où s'observe ce phénomène : *despengiacs*, *pracs*, *dauracs*, *coupacs*, *coustacs*, *balacs* (fossés), *coumbacs*, *noèecs* (= *nabets*, navets), *caoulecs*, *monics* (= *manits*, mignons), *cobrics réunics*, *counfounducs*. (Le *t* tout seul ne se change pas en *c : rat*, *estoufat*, *mascarat*, *cugat*, *renegat*.)

a. — Le phénomène inverse, c'est-à-dire le changement de CS final en TS, se montre dans l'arrondissement de Saint-Pons (Hérault) : *garrics*, *trucs*, *aqueducs* s'y prononcent et devraient s'y écrire *garrits*, *truts*, *aqueduts* [3]. Dans un texte du XVI^e^ s., des environs de Lodève, on trouve deux fois *portz* pour *porcs* [4].

b. — Un fait plus général, c'est le changement de CS médial en TS, et de GZ médial en TS ou en TZ, dans les mots patois d'origine savante et moderne. Ex. : dans l'arr. de Saint-Pons, *atcìu* = fr. acsion (action),

---

1. *Un poète cévenol, à propos de l'idiome languedocien. Laurent Cabanis*. Notice par M. Aragon. Montpellier, Boehm impr., 1874, in-4° (Ext. des *Mém. de l'Ac. de Montpellier*, V, 539-72). La langue de Cabanis n'est pas très pure, on y sent trop l'influence du français.

2. Exceptions : *balacs* au lieu de *bolacs*, *mascarat* au lieu de *moscorat*. Ce ne sont sans doute que des fautes d'orthographe, comme d'avoir écrit deux ou trois fois *la* quand il faudrait *lo*.

3. *Glossaire botanique de l'arrondissement de Saint-Pons précédé d'une étude du dialecte languedocien* par Melchior Barthés. Montpellier, 1873, in-8°, p. 14.

4. *Revue des langues romanes*, I, p. 203, art. VIII.

etsamèn[1] = fr. egzamen (examen), *etsat* = fr. egzact (exact) ; — dans le narbonnais, *atciu, reflexiu*[2], *Alexandre, exita, maladitciu, couretciu, beneditciu, tradutciu* = fr. acsion, reflecsion, Alecsandre, ecsiter, malédicsion, correcsion, bénédicsion, traducsion ; — « dans le Rouergue et une partie du haut Languedoc, on prononce communément *etzemple, par etzample*[3] » ; — dans le bordelais, *etzersa, etzécute, etcès, atcident, lutsuriux, atcétez, etcellent, infetsion, etcécravle, etzigé, etzistence* = fr. egzercer, il egzécute, ecsès, acsident, lucsurieux (ami du luxe), acseptez, ecsellent, infecsion, egzécrable, egziger, egzistence[4] ; — dans la Haute-Garonne, un soldat de ma connaissance ne manquait jamais de prononcer *setsion, etzercice ;* — dans Lot-et-Garonne, *etsacraplé* = egzécrable (*Lou Ritchouné* par Delbès, 2e éd. Agen, 1876, p. 23) ; — et ailleurs, sans doute.

2° Le changement de TS final en CH (fr. TCH) se remarque dans le Gévaudan : *ratchs* 13, 25 (rats), *tarachs* 13, 25 (tarats), *granachs* 18 (granats), *ménachs* 18 (menats), *aoussechs* 13 (aussets, diminutif de *aus*, toison), *beilechs* 31 (varlets), *bousquechs* 37 (bousquets), *aoubrechs* 42 (aubrets), *poulichs* 29 (poulits), *rabichs* 41 (rabits), *crouchuchs* 5 (croucuts), *muchs* 37 (muts), etc.[5]. L'abbé Baldit écrit toujours *chs* (deux fois *tchs*), avec une s finale, sans doute pour marquer le pluriel ; mais cette s orthographique est inutile, puisque la vraie s du pluriel dans *ratch*,

---

1. M. Barthés écrit *examen* et *exat* (p. 13), mais dans son système orthographique, beau système, en vérité ! *x* s'emploie concurremment avec *j*, *g* et *ch* pour figurer le son *ts* : *chabal, xaine, chaine, laxugo, lachugo, xenìbre, genìbre, rouxe, xaussemì, jaussemì, jounc, jugé*. D'après M. Barthés, dans l'arr. de Saint-Pons, les sons *j* (fr. *dj*) et *ch* (fr. *tch*) sont indistinctement devenus *ts ;* au contraire, d'après M. Cantagrel (*Revue des langues romanes*, I, 314), *j* = *dz*, et *ch* = *ts :* juch*ats* = dzuts*ats*.

2. Dans cet exemple et les deux suivants *x* = *ts*. Ces exemples sont pris dans la grammaire qui précède *La Cansou de la Lauseto* d'Achille Mir, et dans les poésies elles-mêmes (Montpellier, 1876, pp. xxj, lij, 130, 174, 277).

3. Sauvages, *Dictionnaire languedocien-françois*, s. v. *ëzémple*.

4. Les deux premiers ex. sont pris dans un texte de 1790 (*Revue des langues romanes*, 2e s., III, pp. 182, 183), les autres dans les *Œuvres complètes* de Meste Verdié (12e éd. Bordeaux, 1876, in-16, pp. 6, 20, 21, 26, 29, 42, 24, 24, 20). Dans Verdié, *bs* devient aussi *ts : atcence* 11, *atsente* 51, *otcerbe* 55 = fr. absence, absente, observe. De même dans l'arr. de Saint-Pons, *ps* devient *ts* dans *esclops* et *sirops* qui se prononcent et devraient s'écrire *esclots* et *sirots* (Barthés, p. 14). — Dans Lot-et-Garonne, *c* final et *p* final se changent en *t : estoumat, couat, trut, pit, rot, set*, — *cot set, cat, esclot, tat, pret* = « estoumac, couac, truc, pic, roc, sec, — cop sec (tout de suite), cap, esclop, tap, prep*. » (*Lou Ritchouné* par Delbès, 2e éd. Agen, 1876, pp. 175, 175, 113, 60, 60, 30, 30, 47, 60, 107, 242) ; *aoulot, en lot, cat* = « au loc, en loc (nulle part) cap » (Jasmin *L'abuglo de Castèl-Cuillè*, 1838, pp. 27, 27, 25).

5. *Glanes gévaudanaises. Poésies patoises et françaises* par l'abbé Baldit. Mende, 1859, in-8°.

* [Voy. ci-dessus, p. 113-14, l'explication que donne M. Chabaneau de ce phénomène. — *Réd.*]

granach, etc. est devenue partie intégrante de CH (fr. TCH). — « Dans quelques sous-dialectes et même, croyons-nous, dans une variété du sous-dialecte de Montpellier, la dentale et la sifflante, réunies à la fin d'un mot, se prononcent à peu près *tch*. On dit, par exemple, *agantatch* (pour *agantats*), *vestitch* (pour *vestits*) » [1]. Dans un texte recueilli en 1826 à la Billière, village dépendant de la commune de Taussac, canton de Saint-Gervais, arr. de Béziers, on lit *arribachs* (= arribats) [2]. A Castres (Alexandre Plazolles, *l'Ouberturo d'uno missiou à Moularés*. Castres, 1877, in-12, — cité par Alph. Roque-Ferrier, *Revue des langues romanes*, 2e s., VI, p. 31), à Bessan, Lodève, Agde et Béziers (*loco citato*, pp. 28, 29, 31), *ts* final primitif devient *ch : ficax*, *dechs*, *roumplich*, *brasselex*. Dans ces cinq localités, *cs* final primitif arrive de son côté à *ch : amix*, *rochs*, *rechs*, sans doute après avoir passé par *ts : amics*, *amits*, *amich*. — Dans la parabole de l'Enfant prodigue en patois d'Embrun on trouve : *varletchs* (varlets), *jourchs* (jourts, jourt, jour), *antchs* (ants, ant, an) [3].

a. — A ces pluriels en TS devenant CH (fr. TCH), se rattache l'ancien cas direct singulier, -TS, -LLS d'où -TS, devenant CH (fr. TCH), changement qui s'observe dans la région montagneuse du béarnais : *betetch* = « *betets vitellus », *budetch* = « *budets botellus », *cotch* = « *cots *collus collum », *motch* = « *mots mollis », *gritch* = « *grits grillus [4]. »

J. BAUQUIER.

---

1. Ch. de Tourtoulon, *Revue des langues romanes*, I, p. 124, n. 1.

2. *Poésies populaires en langue d'oc* recueillies par A. Atger. Montpellier, 1875, in-8°, p. 43.

3. Dans Chabrand et Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes cottiennes*. Grenoble, 1877, in-8°, pp. 157, 158. Cette parabole avait déjà été publiée par Ladoucette. Pour *jourt* et *ant* au lieu de *jour* et *an*, voir P. Meyer, *Romania*, 1878, p. 107-8.

4. Ex. pris dans Luchaire, *De lingua aquitannica*, p. 40. — C'est M. Ascoli (*Archivio glottologico italiano*, III, 1, p. 78, n. 2) qui a découvert la survivance en gascon de l'anc. cas direct singulier dans les participes passés (*plegach*, *plegax*, *rentrach*, *rentrax*, etc.) et dans les mots comme *coch*, *bedech*, etc. — Ici, comme plus haut, nous croyons que le maintien de TS, ou son changement en TCH, exclut toute marque du pluriel, puisque l'*s* du pluriel se trouve déjà dans le singulier. Aussi nous ne savons pourquoi dans les poésies de Victor Cazos (*Massouquets de Sent Biach*... Saint-Gaudens, 1852, in-8°) qui, au dire de l'éditeur, « peuvent être regardées comme un spécimen exact de l'idiome parlé à Saint-Béat, à Saint-Bertrand et dans tout le Comminges », il est fait une différence orthographique entre le singulier et le pluriel :

singulier :	pluriel :
reboultach	*estacax*
accassach	*goujax*
rabatjach	*petix*
pietach	*boussux*
pagach	*perdux*
farsich	Exceptions :
nebouch	*letrats*

IX.

L'AME EN GAGE.

Dans Méon, *Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes*, t. II, p. 427, on lit, sous le titre « D'un hermite qui mist s'ame en plege pour cele au fevre [1] », le conte dont voici le résumé.

Il y avait une fois un pauvre forgeron qui était très pieux et faisait aux pauvres tout le bien qu'il pouvait. Aussi sa réputation était-elle grande dans le pays. Un ermite qui en entendit parler alla le voir et s'assura que cette réputation était méritée. Le forgeron lui demanda de prier Dieu qu'il le rendît riche, afin de pouvoir faire plus de bien. L'ermite pria trois nuits de suite : dans la troisième, comme il s'était endormi, un ange lui apparut et lui révéla que Dieu n'exaucerait sa prière que s'il mettait son âme « en gage » pour celle du forgeron. L'ermite se déclara prêt à le faire. Le lendemain matin le forgeron trouva dans son fourneau quinze barres d'or. Il partit pour Rome et devint sénéchal de l'empereur, mais il ne fit plus de bien aux pauvres ; au contraire « a tout orgueil s'abandona. » Quand l'ermite apprit ce qui était arrivé au forgeron, il se rendit à Rome, et là pendant un mois il essaya, mais en vain, de lui parler : il rentra alors dans son ermitage. Là, une nuit, en dormant, il se voit « mené tout droitement devant le juge au jugement. » Comme l'âme du forgeron est perdue par lui, et qu'il a mis la sienne en gage pour celle-ci, il est condamné à être pendu, ce qui est exécuté sur-le-champ. Mais à la prière de la vierge Marie, qu'il implore, il est « despendu », et Dieu lui demande s'il veut que le forgeron reste riche ou

---

metuch *massouquets*
benguch
Exception :
perseguix

D'où en apparence l'équation (*x* = ch) = *ts* ; pour les mots terminés primitivement en *lls* au cas direct singulier, nous trouvons généralement la notation *ch : cast*èch, *b*èch, *c*och, *e*ch (*illus ille, art. fr. le), *aque*ch, mais M. Cazos emploie une fois *ts : aque*ts, d'où il semblerait encore une fois résulter que *ch* = *ts*. Je crois néanmoins que ces équations ne valent rien ; dans le patois de M. Cazos, *-ts* primitif et *-lls* primitif d'où *-ts*, doivent être devenus *-ch ;* seulement M. Cazos, en écrivain expérimenté, a admis les formes du patois voisin ; à gauche il entendait dire *aque*ch, à droite *aque*ts, et il les a employés tous les deux dans ses poésies, comme lui et d'autres sans doute le font dans la conversation.

1. Probablement d'après le ms. de la Bibl. Nat. de Paris fr. 1546 (anc. $7588^{3.3}$), décrit par A. Weber, *Handschriftliche Studien auf dem Gebiete romanische Literatur der mittelalters*, I, 7-10 : c'est le 56e des contes qui s'y trouvent. Il est aussi dans le ms. Steiger-Mai à Berne : voy. A. Tobler, *Jahrbuch*, II, 414.

qu'il redevienne pauvre. L'ermite choisit le second parti. Le jour suivant, le sénéchal de Rome est « pris a plet », condamné et « de la vile fustez. » Il retourne plein de repentir dans sa patrie, redevient forgeron et charitable comme par le passé. L'ermite va le voir et lui raconte ce qui lui est arrivé à son sujet.

La même légende, avec peu de différence, se retrouve dans *La Cour Sainte* du jésuite Nicolas Caussin (1651) comme « exemple sur la v^e^ maxime du second traité du premier livre (tome I, traité II, p. 41 de l'édition de Paris de 1657). N. Caussin dit que l'histoire est « tirée d'un rare autheur grec, nommé Paul, qui a compilé quantité de narrations qu'il avoit apprises des plus grands hommes de son siècle. » En marge est imprimée la remarque : Paul. Syllogus. L. 3, c. 48. » Plus haut, en tête de la courte introduction à ce récit, on lit la note marginale : « Tiré des Observations de Paul Autheur Grec d'un manuscrit du R. P. Sirmond. »

Je ne connais pas un auteur grec du nom de Paul qui ait écrit un « Syllogus », une « quantité de narrations », et l'indication du P. Caussin m'est suspecte. En tout cas il ne me semble pas inutile de reproduire son texte en abrégé.

« Du temps de l'Empereur Justin le vieil, qui estoit environ l'an cinq cens vingt-huict, depuis la Naissance de Nostre Seigneur, il y avoit en la Thebaïde un certain Eulogius qui estoit tailleur de pierre de son mestier, pauvre de biens, mais grandement riche de vertus. » Il était surtout extrêmement charitable. « Il arriva qu'un sainct Hermite, qu'on appelloit Daniel, en passant son chemin, sejourna en la pauvre cabane d'Eulogius, qui le receut comme un Ange descendu du Ciel. » L'ermite fut tellement touché des bonnes œuvres d'Eulogius que, rentré chez lui, il chercha, par des jeûnes et des prières, à obtenir de Dieu qu'il devînt riche. Enfin une voix du ciel l'invita à « se deporter d'une demande si indiscrette », car « si Eulogius perdoit la pauvreté, il perdroit la conscience. » Mais Daniel persista dans sa prière et déclara « qu'il repondoit pour Eulogius, corps pour corps, ame pour ame. » Dieu fait alors trouver par Eulogius un trésor dans la terre. Aussitôt il devient un autre homme. Il se rend avec son trésor à Constantinople, y devient « Capitaine des gardes de l'Empereur Justin », et vit dans l'orgueil et l'arrogance. Daniel ne sut pas pendant longtemps ce qu'Eulogius était devenu ; mais une nuit il « eut une effroyable vision, dans laquelle il se vit transporté soudainement au jugement de Dieu. Il luy sembloit qu'il estoit tout tremblant devant ce trône redoutable environné d'Anges de feu, qui tenoient en main des instruments de terreur. Le Juge assis avec une majesté nonpareille le regardoit d'un œil irrité et luy monstroit un homme ensevely dans les roses et tout consommé de voluptez, luy disant : Est-ce donc là le soin que tu as eu de l'ame de ton frère ! Puis

se tournant devers les Anges executeurs de sa justice, Frappez, adjoustoit-il, et n'épargnez point ce respondant. Le pauvre homme, demy-mort de la peur qu'il avoit, entendit incontinent que ce perdu qu'on luy monstroit estoit Eulogius qui, pour avoir trouvé de grandes richesses par son moyen, menoit à Constantinople une vie débordée. Il se jetta promptement aux pieds du Juge, le suppliant avec larmes et gemissemens de suspendre la verge de son courroux, à condition qu'il ramèneroit son homme au devoir. » Il se rendit dès le lendemain à Constantinople, où, après un mois d'efforts vains, il réussit à parler à Eulogius. Il se fit reconnaître par lui et essaya de le convertir, mais Eulogius « le chassa brutalement de son cabinet. » Alors Daniel pria « Dieu ardemment d'envoyer à Eulogius non plus des richesses et des honneurs, mais de l'opprobre et de la pauvreté, sçachant que c'estoit l'unique moyen de le reduire à la raison. » Ses prières furent bientôt exaucées. Justin meurt et Justinien lui succède. Hypatius et Pompée, neveux de l'Empereur Anastase, qui avoit précédé Justin, excitent contre le nouvel empereur un soulèvement auquel Eulogius prend part. Le soulèvement est écrasé : Eulogius est obligé de fuir, et tout son bien est confisqué. Il retourne à son ancien métier, et « agité des remords de la conscience, il commence dans ce changement d'estat à faire vertu de ses necessitez et immoler à la penitence les membres qu'il avoit devouez au libertinage. » Un jour il rencontra « par occasion » l'ermite ; il lui demanda de prier encore Dieu pour lui, « non pour le remettre à la Cour, mais pour luy adoucir un peu les rigueurs de sa pauvreté. Mais l'hermite repliqua : Mon amy, vous ne m'y tenez plus, l'experience de vos folies m'a fait plus sage que je n'estois. Si la pauvreté vous est fascheuse, c'est un mal qui vous est necessaire. Demeurez en la condition où votre naissance vous avoit mis, et ne demandez plus de biens qui ne serviroient qu'à vous rendre mauvais. »

J'ajouterai encore que le jésuite Alfonsus Antonius de Savasa († 1667), dans son livre souvent imprimé « Ars semper gaudendi ex principiis divinæ providentiæ et rectæ conscientiæ deducta (Pars I, Tract. 12, § 6), » raconte l'histoire d'Eulogius d'après Caussin, qu'il cite dans une note comme sa source, et qu'une pièce de théâtre latine sur le même sujet fut représentée par les élèves des Jésuites en 1666 à Munich et en 1678 à Aschaffenburg : voy. Ed. Weller, *Annalen der poetischen National-Literatur der Deutschen*, II, 259, et F.-W. Ebeling, *Mosaik* (Leipzig, 1867), p. 124 ss. Dans le *prospectus* de ce drame, qu'a donné Ebeling, c'est le livre de Savasa qui est indiqué comme source.

Reinhold KŒHLER.

X.

CHANTS POPULAIRES DU VELAY ET DU FOREZ.

FRAGMENTS DE BESTIAIRES CHANTÉS.

Les chants de dialogues d'animaux sont assez rares aujourd'hui. On m'avait dit que sur certains points du plateau forézien et vellavien qu'on appelle la Montagne, les jeunes gens s'amusaient à chanter des chansons où les animaux se faisaient part de leur façon de vivre, de leurs plaisirs et de leurs peines, et que ces chansons avaient ceci de particulier qu'elles n'étaient pas dans un patois homogène, mais que chaque animal parlait un langage spécial, le rossignol, par exemple, le langage de tel village, le pinson, le langage de tel autre, et ainsi de suite. J'ai cherché vainement un de ces chants mélangés. Je n'ai pu me procurer que les fragments de deux bestiaires qui, chacun d'eux, appartiennent à un patois unique. Le premier de ces chants est dû à une communication, le second a été écrit directement sous la dictée de la chanteuse.

Je ne saurais dissimuler l'embarras que j'éprouve à écrire un patois que je ne connais pas et dont j'ai reçu de la même main deux copies où les mêmes mots sont parfois différemment orthographiés. Dans mon incertitude, je choisirai l'orthographe qui se rapproche le plus des mots tels que je les ai entendus dans des villages dont le patois m'est plus accessible.

1 *Le geai.* — Chi dhigait le geain : « Ieu chantou quand me plain,
Nen devinou la plovo, incaro main le ven [1],
Quand ieu n'ai prou migeo, ieu me playe à chanta. »

2 *Le coucou.* — Chi dhigait le coucou : « Ieu nen chain man vedhu [2],
Ieu van d'un abre en l'antro, ieu van par chanta,
Le moudent m'inchangnou [3], me fan bien inthiata [4]. »

3 *Le rossignol.*—Chi dhigait le ressignen : « m'en van par invilia[5] le moudent,

1. On dit du geai qu'il devine la pluie et le vent, parce qu'on le voit à l'époque de sa migration (du 1er au 15 octobre), les jours de vent du midi, qui nous amène la pluie, voler en nombre à contre-vent pour gagner un climat plus doux. *Ven* signifie chez nous le vent du midi ; le nord c'est la *biso*, le vent d'est le *mâtina*, le vent d'ouest la *traverso*. Quelquefois on se sert d'appellations moins générales ; suivant qu'on occupe telle ou telle place, on donne à tel vent le nom d'une province ou même d'une localité. A Fraisses, le vent d'ouest se nomme vent d'Auvergne, le vent d'est, le *Chambonnaire*, du Chambon, commune voisine, située à l'est.
2. Mal vu.
3. Me contrefait.
4. Endêver.
5. Eveiller.

Ieu chante naint et jour,
Ma quand lo vigno pousso, ieu derme pas toujours [1]. »

4 *La grive.*—Chi dhigait le prounsean[2] : « Ieu chain gras coumo un lebrant,
Lou moussus e la damas me voudriant bien pluma,
Ma ieu lèvou lo queto, n'an mâ à me sougna. »

5 *Le chardonneret.*— Chi dhigait le chardougni : « Ieu savou bien faire moun [maintain [3],
Chiou d'uno caso en l'antro, me tenant par chanta,
Fan plaisain à la damas, me fant bien migea.

6 *La pie-grièche.* — Chi dhigait le pendard [4] : « Fan bien de moun gaillard,
Ieu van d'un abre en l'antro, ieu van me percha,
Chi gni n'o quanquantra lou fan bien marcha. »

7 *L'épervier.* — Chi dhigait l'imparvié : « Ieu chain un boun garrié,
Van d'un village en l'antro, ieu van fiala [5]
Chi y o quanquo cloussado [6], l'ain betain [7] pendoulado. »

8 *L'étourneau.* — Chi dhigait l'intourné : « Anen bien par troupé,
D'uno mountagno en l'antro nous saven bien dimpacha,
Chi y o quanquo graneto, l'aven betain levo. »

9 *Le levraut.* — Chi dhigait le lebrant : « Ieu van bien a sant [8]
Ieu van d'un cainre à l'antro par me cacha,
Quand le chassainre passo, tâche de me pa moutra. »

10 *Le loup.* — Chi dhigait le loup : « Ieu vivou en penrou,

---

1. Une courte légende nous apprend pourquoi le rossignol ne dort pas, quand la vigne pousse. — Une nuit de mai un rossignol s'endormit sur une branche de vigne. De cette branche sortirent des vrilles si longues et si abondantes qu'elles enveloppèrent l'oiseau et le prirent comme dans un filet, et à la première heure du jour, quand il voulut s'envoler, il ne le put. Les rossignols, ses frères, le voyant prisonnier, se promirent d'éviter le piége ; ils résolurent de se tenir éveillés pour n'être pas surpris par les rapides jets de la vigne, et, pour rester éveillés, ils chantèrent, et c'est depuis ce moment que le rossignol chante la nuit.

2. Je ne puis dire quelle sorte de grive on appelle, en certains lieux du Velay, *prounsean* ou *prounseau*. Dans les montagnes voisines de Saint-Etienne, on ne connaît, je crois, que trois sortes de grives : l'une, la plus grosse, qu'on nomme *gabiate* et quelquefois *thia-thia*, comme en lyonnais ; l'autre qu'on nomme *trie*, c'est la grive qui nous vient par bandes, dans les premiers jours de novembre, et qui passe chez nous une partie de l'hiver ; enfin la petite grive, qui traverse notre pays après les vendanges, dans les premiers jours d'octobre ; nous l'appelons *pioure* ou *pioule*. C'est le *tourdre* du midi.

3. Métier.

4. On donne ce nom à la pie-grièche parce qu'elle a l'habitude de suspendre aux épines des buissons des insectes, et, m'assure-t-on, quelquefois des rats et les petits oiseaux qu'elle peut saisir, malgré l'épouvante que jette parmi eux son approche.

5. *Fiala* semble exprimer une double action, celle de planer et chasser à la fois. On dit de l'épervier qui plane et cherche sa proie : « il fiale ».

6. Poule que suit sa couvée.

7. Bientôt.

8. Saut.

D'uno parzado[1] à[2] l'antro, me cha be dimpacha,
Parça que chi m'attrapavant, m'impargnariant pa. »

11 *L'écureuil.* — Chi dhigait l'inchiren : Ieu mautre bien moun quiou,
Grimpou d'un abre en l'antro, nen lève moun plumé,
Et tant que ieu le lève nen mautrou moun boufé[3]. »

Le chant qu'on vient de lire m'a été envoyé par une institutrice, qui l'avait transcrit sous la dictée d'un jeune homme de Saint-Hostien, canton de Saint-Julien-de-Chapteuil. Quatre couplets d'un autre bestiaire m'ont été dictés à Vorey par Marie Chabrier-Chastel.

1 *Le coucou.* — Chi nen guit lou coucu : « Zamais io n'ai poudiu[4];
L'hiver m'a ten tendiu dien ma présou[5] :
Aice[6] le mé d'abria, vindrai en ma sésou. »

2 *La grive.* — Chi nen guit la trida : « Io sé la plus marida,
Me io n'aia mâ tré-z-ocelou,
Lou coucu, lou rénar vin de m'en manza dou. »

3 *La limace.* — Chi nen guit la llimaçou : « Io fan be ma trainassou,
Me levari un zour de bon mathi,
N'èri à la cougourlère[7] de mon végi[8]. »

4 *L'alouette.* — Chi nen guit l'arausa : « Zamais io ne népausa[9],
Tant l'hiver couma l'estiou;
Tau que fait un bon zour souvent que n'é pa siou. »

«Tel qui fait un bon jour souvent n'est pas pour lui.» C'est par ce *sic vos non vobis* que Marie Chabrier terminait ce court dialogue que la vieille femme me disait avoir jadis fréquemment chanté en berçant ses enfants.

Nous ne pensons pas que le Velay soit le seul pays à chanter des *bestiaires.* Quand les pays voisins auront été un peu plus interrogés, ils

---

1. Parc à brebis.
2. L'emploi de la forme *à*, après celui de la forme *en* aux couplets précédents, ne s'explique pas.
3. Littéralement, soufflet.
4. Pu. Hémistiche inexplicable. *Poudiu* est probablement un mot ou mal chanté, ou mal transcrit. On peut croire que le coucou parle de l'impuissance où il est de couver ses œufs, qu'il va pondre dans le nid de la fauvette, qui, à son tour, les fait éclore; mais c'est là un sens que le lecteur suppose, sans que l'hémistiche l'exprime.
5. Allusion à la claustration que subirait le coucou pendant l'hiver, s'il était vrai, comme on le croit à la campagne, qu'il passe cette saison prisonnier dans un creux d'arbre, d'où il ne sortirait qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril.
6. Voici (?) Peut-être faut-il écrire : *esse,* être.
7. Lieu planté de courges. On dit, dans un français local, *courgère.*
8. Voisin.
9. Repose.

nous montreront sans doute des chants analogues. Nous savons déjà que, dans certaines parties du midi, les animaux sont considérés comme les éducateurs de l'homme[1], et qu'on place dans leur parler des règles de conduite à notre usage. En voici une qui tient plus de la prudence humaine que de la charité évangélique. En Provence, l'alouette chante :

« Que te fa, fa-li[2]. »

Elle chante, en Bas-Languedoc :

« Que te fai, fai-ié. »

En Rouergue : « Que te fo, fa-li. »

En Béarn : « A qui fay, fay-li. »

D'autres fois, les animaux posent entre eux et l'homme des conditions de bonne entente.

En Provence, le cheval dit :

« Meno-me plan à la mountado,
Descende-te à la valado,
Et me ves manjar la civado,
You ti farai boueno journado[3]. »

Il dit, en Armagnac :

« Mounto piau à la mountado,
Debaro piau à la debarado,
E bejes minja la ciuada,
Atau haras bouno journado[4]. »

Il est probable qu'en Velay les animaux sermonnent l'homme de même façon; mais, faute de recherches, je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion de constater dans notre pays ces sortes de *dits moraux*[5].

V. SMITH.

---

1. Voy. Alph. Roque-Ferrier, *Revue des langues romanes*, VI, 303.
2. Qui te fait, fais-lui.
3. La Bugado provençalo, 66.
4. Bladé, *Contes et proverbes de l'Armagnac*, p. 81.
5. Nous corrigerons ici deux fautes d'impression qui se sont glissées dans deux articles insérés en 1877 dans la *Romania*. P. 429, n° 1, au lieu de « amb' un baston *pournio*, » lisez : « amb'un baston *de poumio*, » c'est-à-dire « avec un bâton de pommier. » — P. 599, il faut lire 1615, au lieu de 1655, pour que le raisonnement ait un sens.

CORRECTIONS.

I.

MARCABRU. — *Pax in nomine Domini*. (Voy. la *Romania* VI, 121-122, et le *Recueil d'anciens textes* de M. Paul Meyer, pp. 74-76.)

V. 33. « Plus que l'estela *guari-naus*. » Des sept mss. qui, d'après M. Bartsch, renferment la célèbre pièce de Marcabru, il n'y en a que cinq dont j'aie pu comparer les leçons. Ce sont, pour les désigner par les sigles de M. Meyer, A, B, F, I, N. Trois (A, F, N) donnent, pour le mot souligné ci-dessus, *gauzignaus* (...*gnous* N) ; les deux autres *gaurinaus* (*guau*... I). La diphthongue de la première syllabe étant, à mon avis, garantie par l'accord de tous ces mss., je crois qu'il faut corriger (au lieu de *guarinaus*) *gauzi-naus*, en donnant à *gauzir*, dans cette composition, la signification active de *réjouir*, pareille ou analogue à celle qu'on trouve quelquefois à ce verbe en ancien français [1], et qu'admettait aussi le provençal. *Gaurinaus* des mss. B et I est d'ailleurs identique à *gauzinaus*, ces mss. offrant d'autres exemples de la mutation de *z* en *r*.

V. 48. « Crup' en cami. » Je crois qu'il ne faut pas d'apostrophe. Nous avons ici un mot composé pareil à tous les autres de la même pièce, et dont le premier élément est par conséquent un verbe, soit l'impératif, soit l'indicatif de *crupir*.

C. CHABANEAU.

---

1. P. ex. dans Benoit, *Chronique*, v. 1882 :

Mult le joï, mult le baisa.

Cf., dans une des poésies religieuses publiées par M. Paul Meyer (*Versus sancte Marie*) :

Si l'amet e siu (= si lo) jauvit,

où il ne faut pas corriger *sin*, comme je l'ai, à tort, proposé ailleurs.

II.

CERCAMON. *Car vey fenir a tot dia.* (Voy. *Romania* VI, 118.)

Le sixième couplet de cette pièce commence par les deux vers suivants :

Maistre, josca la brösta
Vos pareis al test novel,

d'où il ne me paraît pas possible de tirer un sens satisfaisant. L'interprétation de M. Rajna, qui ne diffère pas d'ailleurs de celle de M. Mahn, est évidemment inadmissible. Tout deviendrait clair si on lisait *fosca*[1] au lieu de *josca* et *Nos* au lieu de *Vos*. Cette dernière correction ne serait même pas, à la rigueur, nécessaire; mais les deux vers se lieraient mieux ainsi, ce me semble, avec ce qui précède et ce qui suit. Le sens serait : « Maître, le brou ne paraît pas noir à la coquille nouvelle », c.-à-d. : « la noix n'est pas mûre dès que la coquille commence à se former », façon peut-être proverbiale de dire : « patientez encore un peu », ce qui fait le fond de tout ce que, dans notre tenson, dit à Cercamon son interlocuteur.

C. CHABANEAU.

---

1. *Fosc* manque à Raynouard et à Rochegude, bien que ce dernier ait le verbe *enfosquir;* mais *fousc* existe dans la langue actuelle. Quant à *brosta*, c'est la forme féminine de *brost,* substantif auquel Rochegude, qui le mentionne sous la forme du cas sujet (*brotz*), attribue justement, entre autres significations, celle de *brou*, dont Raynouard ne parle pas.

COMPTES-RENDUS.

Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen, von Friedrich Diez. Vierte Ausgabe, mit einem Anhange, von August Scheler. Bonn, Marcus, 1878, in-8, xxvi-820 p.

Le *Dictionnaire étymologique* de Diez était épuisé. L'éditeur n'a voulu ni le réimprimer tel quel, sans tenir compte des additions et des corrections qui ont été proposées depuis huit ans, ni toucher indiscrètement à l'œuvre du maître. Il a reproduit la dernière édition, en priant seulement M. Scheler d'y joindre un appendice, où seraient résumées les recherches faites en ces dernières années dans le domaine de l'étymologie romane. M. Scheler, auquel cette science doit beaucoup, a compris sa tâche avec une grande modestie et s'en est consciencieusement acquitté. L'appendice n'a pas moins de soixante-quinze pages, et cependant, à très peu d'exceptions près, M. Sch. s'est abstenu d'ajouter des mots à ceux que Diez avait choisis pour les expliquer. Il s'est contenté de relever dans les livres et surtout dans les journaux de philologie romane (et avant tout dans la *Romania*) les étymologies nouvelles proposées pour des mots que Diez ou n'avait pas su expliquer ou avait expliqués inexactement. Ce relevé n'est pas complet, et il aurait fallu pour qu'il le fût une attention extraordinaire : citons seulement, dans la *Romania,* l'omission des étymologies d'*adeser* (*Rom.* IV 501), d'*effrayer* (VII 121), de *cheville* (V 382[1]) ; tel qu'il est, il est assurément fort utile. M. Scheler exprime, quand il y a lieu, son opinion sur les propositions étymologiques qu'il enregistre, et il ajoute plus d'un article de son chef. En somme, cet appendice donne à la nouvelle édition une valeur toute particulière : dans une édition subséquente, où il devrait être fort augmenté, il sera, je pense, préférable de faire suivre chaque article de Diez des adjonctions ou rectifications qu'il comporte. L'index est enrichi par rapport à l'édition précédente, mais il est encore loin d'être suffisant. Malheureusement celui que vient de publier M. Jarnik (voy. ci-dessous p. 143) a paru avant l'édition nouvelle, mais il peut cependant aider à s'en servir.

G. P.

---

1. Il aurait fallu dire que *froissier* de *frustiare* a été indiqué par M. Havet (*Rom.*, III, 338) et plus tard par M. Lücking.

Etudes sur Girart de Rossilho, chanson de geste provençale, suivis (*sic*) de la partie inédite du manuscrit d'Oxford, par Karl Schweppe, docteur ès-lettres. Stettin, Dannenberg, 1878. In-8°, 52 pages.

Ces « études » se composent de 16 pages dont huit sont consacrées à une bibliographie sommaire et souvent peu exacte du sujet, et huit à des observations décousues sur les rapports des divers mss. entre eux. M. Schweppe, autant que je puis le comprendre, s'étonne qu'après avoir, en 1860 (*Bibl. de l'Ecole des chartes*), considéré le ms. de Paris comme le meilleur, j'aie en 1869 (*Jahrb. f. romanische Literatur*, t. XI) donné la préférence au ms. d'Oxford. C'est qu'en 1860 je ne connaissais le ms. d'Oxford que par le fragment publié par M. Mahn dans le t. I des *Gedichte der Troubadours*, et tout autre que M. Schweppe comprendra que puisant à une source aussi impure je ne pouvais concevoir qu'une idée très imparfaite de la valeur du ms. en question. En outre, c'est seulement en 1867 que j'ai été mis en possession d'un fragment (celui que je désigne par II) fort important pour la critique du texte, à l'aide duquel j'ai pu me former sur la relation des mss. une opinion que je crois exacte. Je ne discuterai pas les arguments que M. Schw. fait valoir contre ma classification des mss. du poème; d'abord parce que ces arguments, dans ce que j'en puis saisir, sont superficiels et insuffisants. Ensuite parce que l'idiome dont M. Schw. se sert et qui paraît lui être propre, est d'une lecture pénible et d'une intelligence difficile. Cet idiome est apparenté d'assez près au français; il en a dans une certaine mesure le vocabulaire et la grammaire, mais il s'en distingue très sensiblement par la syntaxe et par l'emploi des mots. Le lecteur en jugera par ces phrases qui me paraissent contenir la conclusion de M. Schweppe, et que je reproduis littéralement, sans y changer une virgule :

Je ne peux pas non plus espérer avec Paul Meyer qu'on réussira un jour à restituer avec le matérial que nous possédons le texte original, au contraire, je crois que chaque essai dans cette direction doit débaucher. Le procédé de Paul Meyer dans les passages publiés dans ses « anciens textes » s'éprouve incorrect. Aussi ne puis-je consentir a lui qu'il faille d'une édition du meilleur texte avec les variantes des autres, ou que P doive servir de base à une édition, comme M. Mahn le veut. On ne peut pas prétendre qu'un manuscrit soit supérieur à l'autre, mais chacun à ses supériorités. »

Il serait intéressant de savoir quelle est l'Université qui a conféré à M. Schweppe le titre de « docteur ès-lettres », que je ne savais pas exister en Allemagne. On doit y suivre des principes tout particuliers dans l'enseignement des langues. J'ajoute que si M. Schw. se sent assez supérieur aux préjugés régnants pour ne pas craindre d'exprimer sa pensée dans le jargon qu'on a pu apprécier par l'échantillon ci-dessus rapporté, il devrait cependant s'abstenir de prêter à autrui son langage. Ainsi j'avoue que je suis mécontent de lire dans une phrase tirée d'un de mes mémoires sur *Girart de Roussillon* : «... fragment de cinq feuillets dont deux fort *dommagés* ». J'ai dit, et, avec la permission de M. Schw., je persiste à dire *endommagés*. J'ai aussi l'habitude d'écrire *Michel* et non *Mischel*.

Ce qui, *a priori*, diminue très notablement la valeur des opinions de M. Schw. au sujet de *Girart de Roussillon*, c'est que ce « docteur ès-lettres » ignore visiblement les premiers éléments de la langue dans laquelle le poème est écrit. Un

coup d'œil sur les 1,550 vers environ qu'il a publiés à la suite de ses « Etudes », le démontre d'une façon surabondante. Possédant moi-même de cette partie du ms. d'Oxford une copie que j'ai lieu de croire fort exacte, il me serait aisé de faire ici l'errata de la publication de M. Schweppe. Ce serait aisé, mais long : je me borne à quelques grosses fautes choisies dans les premières pages. Vers 7887, M. Schw. nous dit qu'il y a dans le ms. *Contrailes quen dist il fait poor*, qu'il corrige : *Contrailos qu'en dist li fait paor*, s'imaginant apparemment que cela fait un vers. Il y a *Per contrailes* (ce dernier mot devant être gardé tel que le donne le ms.), et *li*, non pas *il* — V. 7890, *Esi cum auiront lei vigeor;* ms. non pas *lei* mais *tei*, et le *uigeor* du ms. doit être lu, tout naturellement, *jugeor*, cf. le ms. de Paris *tei jutgador*. — V. 7903 *a, e non guis pais;* au lieu de *guis* qui n'a pas de sens, lis. *gins*. — V. 7904, *Car trop tost mont mo guerre e plitais,* telle serait, selon M. Schw., la leçon du ms., à laquelle il croit rendre un sens en lisant *mut* au lieu de *mo* et en ajoutant *lo* avant *plitais;* M. Schw. sait probablement ce que veut dire *plitais*. Je lis dans le ms. non pas *plitais* mais *pertais*, que je corrige, d'après le ms. de Paris, *pantais*, et je suppose que le vers entier doit être rétabli ainsi : *Car trop tost m'ont mogut guerre e pantais*. — V. 7921, *o vil crebat*, lis. avec le ms. *o oil*. — V. 7935 *g, Perque oudis climen sient quitat*, ce qui n'a aucun sens; lis. *Oudis* (le même qui figure au v. 7896) *e li men*. — V. 7964, *siretat*, si M. Schw. avait compris ce mot, il aurait lu *s'iretat* et probablemen corrigé, comme il a fait au v. 7942, sans nécessité aucune, *s'eretat*. — V. 7987, le poète veut dire que le roi accepte tout ce que dit la reine : *e el tot col;* M. Schw. lit *tort* au lieu de *tot!* — V. 7993, *to.brace al col;* non pas *to*, mais *lo*. — V. 8007, *A Verzelai la loc*, M. Schw. croit-il que *loc* soit féminin? lis. avec le ms., *l'aloe* (l'alleu). — V. 8017 *per un jons die*, lis. *jousdie* (jeudi), il y a *josdia* dans le ms. de Paris. — V. 8030 *Quin refut bone part gent pauperine,* non pas *refut*, qui n'a pas de sens, mais *refeit*. — V. 8069, *rei furent bon*, non pas *rei*, mais *ki*. — V. 8094, *Enoiz m'en partirai*, ms. *enuiz*, lis. *enviz*.

Ce sont là non pas toutes les fautes, mais les principales seulement de celles qu'on peut relever dans les premières pages de la publication de M. Schweppe. Le lecteur jugera si ce « docteur ès-lettres » est autorisé à donner son opinion dans les questions difficiles que soulève la chanson de *Girart de Roussillon*.

P. M.

Arturo GRAF. **La Leggenda del Paradiso terrestre,** lettura fatta nella R. Università di Torino addi 11 novembre 1878. Torino, Lœscher, 1878, in-18, 103 p. (Prix : 2 fr.).

La lecture de M. A. Graf est en elle-même fort intéressante. Les rêveries auxquelles a donné lieu le paradis terrestre chez les Juifs et les chrétiens, rêveries qui souvent avaient leurs origines dans des mythes fort étrangers à la Bible, sont présentées ici dans leur richesse et leur variété surprenante, groupées avec art, exposées avec habileté et éclairées par des réflexions judicieuses. Mais pour nous la principale valeur de cet opuscule est naturellement dans les notes dont l'auteur a fait suivre sa lecture. Ces notes, qui ne comprennent pas moins de 56 pages de petit texte, sont remplies d'une érudition aussi étendue que critique et ne

seront, je pense, lues sans profit par aucun de ceux qui s'intéressent à la littérature du moyen âge. Il est impossible de donner ici une idée de ces curieuses recherches; nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à les suivre eux-mêmes dans le travail de M. Graf. Nous signalerons seulement comme ayant un intérêt particulier le long extrait du ms. de Turin L. II, 14, le même qui contient, avec tant d'autres choses, le roman d'*Auberon* que M. Graf a publié et les suites de *Huon de Bordeaux* qu'il doit publier. L'auteur de la singulière histoire sainte dont nous avons ici un fragment me semble être le même que celui d'*Auberon :* on retrouve ici ses inventions baroques, son style à la fois lourd et bizarre et les singularités de sa versification (Voy. *Rom.*, VII, 334). Il serait intéressant d'avoir plus de détails sur cette œuvre curieuse, dont M. Stengel n'a fait connaître que les grandes divisions. — Voici quelques corrections au texte donné par M. Graf (j'ai numéroté les vers, ce qu'il a oublié de faire). V. 5 *pie*, l. *pié*. — V. 14 *Droit en terrestre iras en paradis;* M. Gr. corrige *Droit iras en terrestre paradis*, je préférerais : *Droit en terrestre en iras paradis*. — V. 28 *En rouge mer et l'ancire et flatir*, l. *et lancier et flatir*, comme au v. 281. — V. 65 *Es purcatoire*, l. *Espurcatoire*. — V. 116 *Encore*, l. *encor*. — V. 170 *Et cille boivent*, l. *cil le*. — V. 175 *Mes tant fort s'anme ne se sei astenir*, l. *sainne* (= saigne). — V. 245 *Mes cis dous enfes et ses sans qui tant leve*, je lirais *qui tout leve*. — V. 256 *Or tost va tant ariere, ensi n'ais le grant*, l. *en Sinais le grant*. — V. 286 *tourblés*, l. *tourbles*. — V. 295 *Grant il sunt, hors si se vont esperdant*, l. *Quant il sont hors*.

G. P.

Société pour l'étude des langues romanes, Publications spéciales. *Les patois de la Basse-Auvergne, leur grammaire et leur littérature*, par H. Doniol. Maisonneuve, 1877. In-8°, 114 p.

Brochure sans valeur à laquelle il est regrettable que la Société pour l'étude des langues romanes ait cru pouvoir accorder son patronage. M. Doniol est un admirateur de M. Granier de Cassagnac. Il croit comme lui que nos patois viennent du celtique et il en donne comme preuve qu'ils ne connaissent pas le passif ni les déponents, qu'ils ont l'article et les auxiliaires *être* et *avoir*. Il invoque à ce propos (p. 10) l'autorité de M. Boucherie, qui jadis a partagé dans une certaine mesure les vues de M. Granier de Cassagnac, mais qui maintenant est revenu, croyons-nous, à des idées plus saines. Ne voulant pas prendre pour terme de comparaison le latin, ne pouvant, et pour cause, partir du celtique, M. Doniol compare tout simplement les patois de l'Auvergne au français, ce qui l'amène à dire, par exemple, que *a* devant les nasales « fait *i* : *din*, *dedin*, dans » tandis que la vérité est que dans ces mots l'*i* du latin *de intus* s'est conservé. Confondant perpétuellement les sons avec les signes qui les représentent, il écrit des phrases comme celle-ci (p. 25) : « L'auvergnat a toutes les voyelles de la langue fran-« çaise, *mais il les modifie par la prononciation* », où la seconde proposition détruit la première. Il écrit même des phrases absolument inintelligibles, celle-ci par exemple : « La prosodie des mots, toutefois, le nombre de leurs syllabes, et con-« séquemment leur effet d'articulation ont été très généralement maintenus; c'est « le latin qui a le plus allongé » (p. 30). Qui pourrait expliquer ce charabia?

D'autres fois, quand M. D. explique sa pensée clairement, on découvre que cette pensée est d'une extraordinaire naïveté, comme lorsqu'il dit : « Ce sont les verbes « en *oir* qui font défaut; la cause en est sans doute en ce que (*sic*) la plupart des « mots ou verbes français en *oir* se terminent en patois par *re* ou *bre* » (p. 42). Si au moins M. D. avait su employer un système raisonnable de graphie, on pourrait faire usage des exemples patois qu'il cite, mais malheureusement sa graphie est fort arbitraire; ainsi il nous donne pour conditionnel du verbe « *esse* ou *estre* » (lequel des deux?) *serio* et nous dit en note (p. 44) : « prononcez la plupart du temps, comme dans presque tous les dialectes du Midi, *sei-ò* ». Que signifie « la plupart du temps »? En quel lieu l'*r* se fait-il entendre, en quel autre a-t-il disparu? D'ailleurs M. Doniol sait si peu son propre patois qu'il cite p. 62 comme un texte auvergnat un livre d'heures espagnol (*las horas de nuestra señora con muchos otros oficios y oraciones*).Tout ce qu'il y a d'intéressant dans le travail de M. Doniol consiste en un fragment de mystère, publié p. 73-8, tiré des papiers de Dulaure que possède la Bibliothèque de Clermont-Ferrand. Ce mystère, daté de 1477, contient un rôle en auvergnat. Dulaure, malheureusement, ne donne aucun renseignement sur le mystère lui-même, et n'en fait même pas connaître le sujet.

P. M.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 2e série, t. VI, nos 5-6 (15-mai-15 juin 1878). — P. 214, Chabaneau, *Extrait d'une traduction catalane de la légende dorée*, cette traduction est contenue dans le ms. Esp. 44 de la Bibliothèque nationale. La vie que publie M. Ch., et qui a été copiée pour lui, à titre de specimen, par M. Boucherie, est celle de sainte Anastasie. — P. 217, *Trois poésies milanaises de Carlo Porta*, réimpression. — P. 217, *Un alleluia pascal en Velay*, communiqué par M. V. Smith. — P. 221, *Poesias Dioisas de Guste Boueissier* († 1867), publiées par J. Saint-Remy; se continue dans les nos suivants. — P. 237-61, Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France*. — Bibliographie. Comptes-rendus : P. Meyer, *Prise de Damiette ;* Stengel, *Die provenzalische Blumenlese der Chigiana* (Chab.); *Aiol*, éd. Normand et Raynaud (A. B.). M. Ch. a proposé plusieurs corrections, fort admissibles pour la plupart, au texte de la *Prise de Damiette* que j'ai publié l'an dernier. Je les avais faites presque toutes de mon côté dans une nouvelle édition, avec traduction, qui est imprimée depuis plusieurs mois, et paraîtra avec d'autres textes, dans l'un des volumes de la Société de l'Orient latin.

Nos 7-8-9 (15 juillet-15 septembre). P. 5, Chabaneau, *Cantique provençal sur la Résurrection*, pièce du XIVe ou du XVe siècle, tirée d'une copie exécutée en 1616 (Bibl. nat. fr. 1058). — P. 10, Chabaneau, *Noël languedocien inédit;* pièce du XVIIe s. tirée du ms. fr. 13173 de la Bibl. nat. — P. 11, M. Rivière, *Notes sur le langage de Saint-Maurice de l'Exil* (canton de Roussillon, Isère). Ces notes révèlent quelques faits intéressants mais mal exposés; suivent quelques poésies composées par le même auteur, et à l'aide desquelles on peut se faire une certaine idée du patois en question. Toutefois, comme M. Rivière s'explique très peu clairement sur la valeur des notations qu'il emploie, comme parfois il se borne à dire que pour saisir telle prononciation, il faudrait l'entendre, on est souvent fort en peine de savoir quel son représente tel groupe de lettres. De plus, il y a dans les vers de M. Rivière des variations de formes qui ne laissent pas d'être embarrassantes, ainsi *plena* et *pluena* (pleine) dans la même page (p. 16). Ce qui me paraît le plus singulier dans ce patois, c'est le passage de divers *i* romans à *ue*, ainsi, p. 15, *tsuet*, (*toi*, prov. *ti*), *dsuet* (dit), *puetsuet* (petit); p. 17 *habuete* (habite), *arruevan* (arrivant), p. 20 *gniuet* (ni), *dsuessuet* (d'ici). On remarquera dans les mêmes exemples le passage de *t* et *d* romans à *ts*, *ds*, devant un ancien *i*, fait qui s'observe ailleurs encore; mais je ne sais quelle est la valeur du *t* final dans la plupart des mots cités; je conçois sa présence dans *puetsuet* (petit) ou *dsuet* (dit), mais que vient-il faire dans *tsuet* (toi)? Serait-il muet? alors pour-

quoi l'écrire? On remarquera le son mouillé de l'*n* devant *i* dans *gniuet* (ni) précité, de même, p. 17, *Gnuiecoulo* (Nicolas)[1]. La Société pour l'étude des langues romanes, ayant mainte occasion de mettre à profit la bonne volonté de personnes qui s'intéressent aux patois, et qui, sans avoir reçu une éducation philologique, ont l'esprit d'observation, rendrait à nos études un véritable service en dressant un plan, divisé par sections numérotées, dans lequel pourraient prendre place au moins les principaux faits qui constituent les patois du midi. Il faudrait que ce plan fût assez simple, plus simple et moins subdivisé que celui des *Saggi Ladini* de M. Ascoli, ouvrage dont l'éloge n'est plus à faire, mais qui n'est accessible qu'aux personnes déjà avancées dans les études linguistiques; il faudrait que ce plan fût surtout *suggestive*, qu'il indiquât aux travailleurs, en leur présentant en quelque sorte des cases à remplir, ce qu'ils ont à faire; il faudrait surtout insister sur la nécessité de noter les sons d'une monière purement phonique, sans aucune préoccupation d'étymologie. Notre pauvre alphabet est à peine capable, dans la plupart des cas, de noter approximativement les sons romans. Si on veut encore, dans un même mot, indiquer, outre le son actuel, l'étymologie (c'est-à-dire le son d'autrefois), on arrivera à une cacographie digne de l'Académie française. Sur ce point il ne me semble pas que tous les rédacteurs de la *Rev. d. l. rom.* aient des idées bien nettes. Ainsi, p. 110 du numéro dont je rends compte, je lis ceci : « l'orthographe de M. Barthès atteste « un effort sérieux pour revenir aux habitudes de l'ancienne langue : ainsi l'em« ploi du *v* pour le *b*, là où l'étymologie latine l'exige ». Le dialecte de M. Barthès étant celui de Saint-Pons (Hérault), où le son *v* est remplacé par le son *b*, il est contraire à toute raison de conserver le signe qui signifie *v*. Pourquoi reprendre dans ce cas particulier une forme archaïque et tombée de l'usage? Où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Que M. Barthès écrive des vers latins, si les formes latines lui plaisent si fort! — P. 51. Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France*. Notons, p. 64-72, de judicieuses observations d'un des correspondants de Grégoire sur le patois wallon et sur sa littérature; les trois dernières pages sont occupées par un recueil de proverbes. — P. 73-92. A. Montel et L. Lambert, *Chants populaires du Languedoc. Les petites rondes* (suite).

— N° 10 (15 octobre). — P. 161, Chabaneau, *Inscription provençale en vers du XVI^e^ siècle, conservée dans l'église paroissiale du Bar (Alpes-Maritimes)*; c'est une pièce qui forme en quelque sorte la légende d'une peinture sur bois représentant une sorte de danse macabre. M. Ch. la réédite d'après l'édition fort exacte donnée en 1851 dans le *Bulletin du Comité historique*, III, 62-3. Il y a de plus dans le *Bulletin* un dessin au trait du tableau en question. — P. 164-6, Chabaneau, *Noël périgourdin*. — P. 168, Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (suite); contient un petit vocabulaire du patois du duché de Bouillon. — P. 184-8, M. Rivière, *Un conte dauphinois sur le loup et le renard;* variante, recueillie à Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère), d'un conte connu dont une version languedocienne a déjà été publiée dans la *Rev. des l. rom.*, IV, 315; on aurait pu renvoyer aussi au *Dictionnaire du patois forézien* de M. Gras, où s'en trouve une troisième version (p. 220) qui a été réimprimée avec commentaire par M. Kœhler,

1. L'*l* se mouille aussi dans le même cas.

Iahrb. f. rom. u. engl. Literatur, IX, 399. Le texte est accompagné d'une traduction qui aurait gagné à être plus littérale. Il ne s'agit pas de faire du français élégant, mais d'aider à l'intelligence du texte; par exemple, quand il y a, p. 186, « Ou gli dsuessuet de z'i allo », il est bien plus simple de traduire « il lui dit d'y aller », que « accède néanmoins à la demande du renard ». — P. 199-205, Bibliographie et périodiques. — P. 205, la *Revue* annonce qu'elle publiera dans un de ses prochains nos des *Documents sur le langage de Rodez et le langage de Milhau* (du XIIe au XVIe siècle), réunis par M. Affre, archiviste de l'Aveyron » ; seraient-ce les mêmes que ceux qui ont été adressés au Ministère de l'Instruction publique par M. Affre, à la date du 29 août 1878, pour être communiqués au Comité des travaux historiques? Ils seraient peut-être mieux placés dans la *Rev. des l. rom.* que dans la *Revue des Sociétés savantes*, mais il faudrait éviter un double emploi. P. M.

II. — Zeitschrift fur romanische Philologie, II, 3. — P. 1, Gaster, *Zur rumænischen Lautgeschichte : die Gutturalen*. Ce travail très bien fait est le commencement d'une phonétique historique qui manque encore au roumain. L'auteur ne s'est pas contenté de relever les traits de la langue littéraire actuelle; d'une part il a dépouillé un certain nombre d'ouvrages du XVIe et du XVIIe s.; d'autre part il a indiqué l'usage vulgaire de la Valachie et de la Moldavie, souvent assez différent de la forme grammaticale; enfin il a rapproché autant que possible le macédo-valaque et le roumain de l'Istrie. Il a d'ailleurs examiné le sort non-seulement des phonèmes latins, mais encore des phonèmes slaves, turcs et grecs en roumain. Ce premier chapitre est consacré aux gutturales, qui, on le sait, offrent des particularités intéressantes. Elles sont étudiées et examinées avec soin et jugement. Le changement isolé de *c* en *p* dans *potârnic* et *porumb* me paraît devoir s'expliquer par la nature labiale de la voyelle qui suit le *c* : elle a appelé un *u* devant elle, et on a dit *quoturnix, quolumba*. Notons, d'ailleurs, que le changement roumain de *qu* en *p*, bien que se retrouvant dans l'ancien dace, comme en gaulois, en grec et dans bien d'autres langues indo-européennes, est parfaitement indépendant : c'est le même procédé physiologique qui s'est renouvelé à des siècles de distance. M. G. ne motive pas l'antériorité qu'il accorde, contrairement à Diez, à *tch* sur *ts* dans le développement du *c* palatal : c'est cependant un point fort controversé et sur lequel, pour ma part, je ne suis pas de son avis. Les conclusions chronologiques qui terminent cette étude sont intéressantes en ce qui concerne l'ordre où les éléments empruntés au latin et aux autres langues ont pénétré en roumain; elles sont vagues et incomplètes en ce qui touche le développement phonétique du roumain lui-même. — P. 389, Tobler, *Vermischte Beitræge zur Grammatik des Franzœsischen* (suite). 8. *Mie, pas, point*, etc., employés avec *de*. 9. *Que* après un adverbe ou une exclamation d'affirmation (dans les phrases modernes citées, *que* équivaut pour moi à *comme*). 10. Interversion des éléments de la proposition interrogative (*ce que peut estre? que ce vaut?*). 11. Suppression de l'article devant un nom commun au génitif précédant un autre nom dans un rapport de possession (*Dieu merci, de roi cort*, etc.). 12. Accord de l'adjectif avec un participe suivant, comme dans *nouvelle venue* (exemples de cet emploi pour les adjectifs *bel, bon, chaut, chier, cler, coi, demi, dur, fin, fres, gent, grant, grief, haut, mol, menu*,

novel, nu, soef, tel, tot, vieil). 13. Proposition infinitive, plus fréquente que ne le dit Diez, et acception singulière de l'infinitif dans certaines phrases (*Grant paour a d'occire son destrier* = qu'on ne tue). Toutes ces petites études se distinguent par la richesse d'exemples, la pénétration grammaticale, la prise en considération de toutes les explications possibles, le sentiment du génie de notre ancienne langue qui sont habituels à l'auteur. Notons qu'il se prononce catégoriquement (p. 398) contre M. Osthoff pour la théorie qui voit dans le premier élément des mots comme *coupe-gorge* un impératif et non un substantif originaire. — P. 407, Perle, *Die Negation im Altfranzœsischen* (fin, voy. *Rom.*, VII, 465). M. P. traite la même question que M. Tobler (n° 8 de l'article ci-dessus), et ajoute des exemples aux siens, mais entre moins profondément dans l'analyse des phénomènes. Au reste son travail, utile pour les citations et le classement, n'épuise pas le sujet et ne manque pas d'inexactitudes. On ne peut pas, dit l'auteur, en fr. mod. dire *Ce n'est pas de mon père* pour *Ce n'est pas mon père* : on ne le pouvait pas davantage en ancien français. Il y avait beaucoup plus à dire sur *giens* (p. 411), mais il ne fallait pas citer *gyn*, dans une chanson savoyarde, comme français. Les vers de Corneille, cités p. 410, sont inintelligibles si on ne leur adjoint pas le vers précédent qui contient *plutôt*. Le premier des exemples cités dans la note de la p. 407 n'a que faire là, etc. — P. 419, Rajna, *Il Cantare dei Cantari e il Serventese del Maestro di tutte l'arti* (suite). — P. 438, *le* Brandan *du ms. de l'Arsenal B.L.F.* 283, publié diplomatiquement par M. Auracher : on sait que ce texte est un remaniement du poème contenu dans deux mss. anglais et imprimé d'après l'un d'eux par MM. Suchier et Michel.

Mélanges. 1. *Métrique*. P. 459, Bartsch, *Nouvel exemple du vers de* 11 *syllabes*, curieuse petite pièce latine sur Samson, tirée d'un ms. de Karlsruhe du XIV^e^ siècle. — 2. *Grammaire*. P. 458, Grœber, *f final* = *dentale en français*. L'auteur essaie de prouver 1° que dans *soif* et *bief* l'*f* est une pure addition graphique, qui pour le premier mot s'est introduite dans la prononciation ; 2° que *mœuf* vient de *mouvoir* et non de *modus* ; 3° que les noms propres en *-beuf* (Marbeuf, etc.) ont été influencés par *bœuf* ; 4° que *fief* est le substantif verbal de *fiever*, tiré de *fieu*, seule forme régulière correspondante à l'all. *fehu*. Les raisonnements de M. G. sont solides et appuyés de très nombreux exemples. Il ne réussit cependant pas à persuader qu'on ait ajouté un *f* à *soi* de *sitim*, seul entre tous les mots pareils, pour le distinguer de ses homophones, ni que ce produit d'un caprice aussi extraordinaire des scribes soit entré dans la prononciation. Si *mœuf* vient de *mouvoir*, comment se fait-il qu'il traduise toujours et uniquement *modus* ? Il est curieux d'ailleurs, sans que je veuille en faire une règle, que les substantifs verbaux tirés de verbes de conjugaisons autres que la première ne proviennent que de composés (je regarde *faille, groin, veuil* comme différents, puisqu'ils présentent un *i* étranger à ce procédé de dérivation). A *soif* il faut d'ailleurs ajouter la forme fréquente *faudestuef* (en regard de *faudestuet, faldestoed*), *nif* (cité par Littré au mot *nid*) et d'autres. L'histoire des dérivés français de *fehu* est savamment traitée par M. Gr. ; mais il ne prouve, à mon sens, ni que *fiet* n'atteste pas l'existence d'une forme *feod*, ni que *fief* ne puisse venir de *fieu* (je n'ai jamais dit que je visse dans l'*f* une transformation du *d* de *feodum*). Abordant ensuite la question tant discutée de l'assonance de *fieus* en *oe* dans le *Roland*, M. Gr. la résout contre moi par

des arguments que je ne saisis pas très bien. Je reconnais que cette assonance est isolée et surprenante (voy. cependant *Rom.* VII, 132); mais toute correction paraît impossible, le sens du vers est excellent, et avant de changer un vers appuyé par l'accord des manuscrits, il faut y regarder à plusieurs fois. — 3. *Vocabulaire.* P. 443, P. (non pas W.) Fœrster, remarques sur le livre de M^me^ C. Michaelis, *Zur rom. Wortschœpfung.*

Comptes-rendus. P. 470. Jung, *Rœmer und Romanen in den Donaulændern* (M. Gaster, dans un article court et substantiel, repousse comme nous l'avons fait les conclusions de l'auteur). — P. 473. *Crónica de San Juan de la Peña, impresa ahora per primera vez y publicada por la Exc^ma^ Diputacion provincial de Zaragoza* (publication faite par M. Embun, et mauvaise de tout point d'après le jugement motivé de M. Baist). — P. 476. Scheler, *Trouvères belges au XIII^e^ siècle* (art. de M. Bartsch, apportant beaucoup de corrections et d'observations de détail). — P. 480, Meister, *die Flexion im Oxforder Psalter* (très long article de M. Koschwitz, qui critique ce livre par le menu, tout en le déclarant méritoire, et fait sur le sujet plusieurs remarques intéressantes). — Buchholtz, *Priscæ latinitatis originum libri tres* (art. de M. Kœrting sur un livre rempli de fantaisies qu'on ne croirait plus possibles de nos jours, surtout chez un érudit qui se dit disciple de Bopp : l'auteur pense que l'italien représente sans grand changement le latin archaïque, que la grammaire latine n'a eu qu'une existence artificielle, etc.). — P. 492, comptes-rendus des n^os^ 25 et 26 du t. VII de la *Romania.* M. Grœber ajoute des rapprochements à ceux de M. Smith pour les chansons du Velay et du Forez, m'apprend que la leçon *Alithie* ou *Alethiae* dans la *Confessio Goliae* avait déjà été adoptée dans un recueil qui m'était inconnu (*Gaudeamus!* Leipzig, Teubner, 1877; cependant l'antériorité de ce recueil sur mon article paraît douteuse; en tout cas je ne pouvais guère le connaître); examine la *Chanson* du ms. de Stockholm que j'ai réimprimée, conteste avec vraisemblance ce que j'ai dit sur le picardisme de *vain*, *tain*, s'étonne à tort de la graphie *pouoir* en regard de *movoir*, le *v* de *pouvoir* étant un développement postérieur, et de la graphie *vueut* = *volet* et non *vult* (ms. *vuelt*), ne comprend pas *avant hui que demain* (= aujourd'hui plutôt que demain), et critique au v. 23 le changement de *per* en *par;* ajoute des faits tirés du français à ceux que Meyer a rassemblés pour l'emploi non étymologique du *t* final, etc. M. Gaster constate l'exactitude des résultats obtenus par M. Lambrior dans son étude sur l'*ĕ* en roumain. M. Ulbrich rend compte de l'article de M. Picot sur la *sottie.* MM. von Napolski et Bartsch ajoutent les variantes de G à celles qu'a communiquées M. Wesselofski pour les *Novas del papagai*, et le dernier propose une classification des manuscrits. — [M. Varnhagen constate avec raison (je l'ai vérifié depuis à Londres) qu'en décrivant le court ms. de motets récemment acquis par le Musée britannique (ci-dessus VII, 99) j'ai passé sous silence deux petites pièces latines, du reste sans importance. Les autres remarques de M. V. sont inexactes ou sans portée; aucune, en tout cas, ne lui donnait le droit d'accuser mon travail d'être fait avec peu de soin, surtout si on considère que M. V., décrivant le même ms., a commis les fautes grossières que j'ai relevées ici même (VII, 345) et sur lesquelles, naturellement, il garde un silence prudent. — Ayant à rendre compte de ma publication de la légende latine de Girart de Roussillon, M. Bartsch se prend à une seule des questions que j'ai traitées ou

indiquées, et croit y trouver matière à contestation. J'ai dit qu'il était impossible que l'auteur de la Vie latine eût connu la chanson même qui nous est parvenue : cette Vie latine, en effet, date de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e, et la chanson que nous avons ne peut guère être antérieure au milieu du XII^e siècle; elle est en rimes et est le remaniement d'une chanson plus ancienne en assonances qu'a utilisée l'auteur de la Vie latine. Là-dessus M. Bartsch se donne la peine de me démontrer que le fait d'être en rimes n'empêche pas qu'une poésie provençale puisse être très ancienne. Je le sais bien, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. M. B., qui paraît avoir lu mon travail avec légèreté, perd de vue les points suivants : 1° qu'il a, en fait, existé une ancienne rédaction de *G. de Rouss.* différente de celle qui nous est parvenue, l'existence de cette ancienne rédaction était surabondamment démontrée par les témoignages que j'ai cités aux pages 169 et 170 de mon mémoire, auxquels il faut maintenant ajouter le témoignage récemment produit par M. Longnon (voy. ci-après, n° IV, la notice de la *Revue historique*); 2° que rien ne prouve que cette rédaction perdue de *G. de Rouss.* ait été provençale, qu'il est au contraire infiniment probable qu'elle était originaire du pays du héros, c'est-à-dire de la Bourgogne, qu'il est par suite extrêmement vraisemblable qu'elle était en vers assonnants. J'ajoute enfin que lorsque j'ai indiqué sans le démontrer (ce n'était pas le lieu) que notre *G. de Rouss.* est le remaniement rimé d'un poème assonnant, je me suis fondé, non pas seulement sur la grande vraisemblance qui résulte des faits sus-indiqués, mais sur une étude approfondie des rimes. Que M. B., qui est versé dans ce genre d'études, veuille bien examiner les rimes de *G. de Rouss.*, et il arrivera indubitablement au résultat qu'il vient de contester. Il est puéril de vouloir, comme le prétend M. B., trouver une preuve particulière de l'antiquité de notre *G. de Rouss.* dans l'emploi du mot *enquar;* et il est inexact de dire que le fragment limousin de la traduction de Saint-Jean (Musée Brit. Hall. 2928), où ce mot paraît, ait été écrit sur les limites du XI^e et du XII^e siècle, n'y ayant aucune raison de faire remonter ce fragment au-delà du milieu du XII^e siècle. Mais, quoi qu'il en soit de ces détails, c'est un fait absolument démontré qu'il a existé de *G. de Rouss.* une ancienne rédaction différente de la nôtre, fait capital que M. B. a le tort de négliger. — P. M.] — P. 501, *Giornale di Filologia romanza.* — P. 503, *Romanische Studien.* — P. 509, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen.* G. P.

III. — Nuova Antologia, 15 décembre. — P. Rajna, *I. Rinaldi o Cantastorie di Napoli;* renseignements intéressants, présentés d'une manière fort agréable, sur les chanteurs ou plutôt les récitateurs de poèmes chevaleresques à Naples. Ils n'y sont plus aujourd'hui qu'au nombre de trois. Le plus célèbre, établi sur le Môle, est le plus fidèle à la tradition. Il lit, d'après des imprimés ou des manuscrits généralement copiés sur des imprimés (cependant il y en a d'inédits, composés il y a une trentaine d'années, mais d'après des textes en prose), tout le cycle des poèmes carolingiens, depuis les *Reali di Francia* jusqu'à l'*Orlando Furioso*, en y comprenant l'*Ancroia*, l'*Orlando innamorato*, etc.; il y joint le *Guerrino Meschino* et même le *Caloandro*, qui doit assurément être peu intelligible à ses auditeurs. M. R. pense que le métier des *Rinaldi* (c'est ainsi que le peuple appelle ces rhapsodes, à cause du rôle prépondérant de Renaud dans leurs histoires) ne

pourra pas subsister longtemps. Cette forme dernière et curieuse de l'épopée française a plus de vitalité en Sicile; M. Pitrè nous a promis depuis longtemps sur ce sujet un travail qu'on lira certainement avec le plus grand intérêt.

IV. — Revue historique, nov.-déc. 1878. P. 242-79, A. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*. La publication de la vie latine de G. de Roussillon dans notre précédent volume a donné occasion à M. Longnon de publier de curieuses recherches sur ce personnage. J'avais dit qu'il n'y avait d'assuré que l'identification du Girart fondateur de Pothières et de Vézelai avec le Girart épique; que l'identité du même personnage avec le Girart comte et duc de Provence n'était nullement démontrée. Et en effet, elle ne l'était pas, à s'en tenir aux travaux publiés jusqu'au moment où j'écrivais. M. L. reprenant la question *ab ovo* et faisant usage d'un texte d'Hincmar jusqu'ici non produit, et qui est décisif, a établi cette identité. Je tiens ce point pour acquis. M. L. est moins heureux, à mon avis, lorsqu'il essaie de montrer que les luttes soutenues par le Girart historique contre Charles le Chauve ont quelque rapport avec celles que raconte le poème; il est obligé d'exagérer notablement ce que nous savons de ces luttes. Sur divers points accessoires M. L. donne d'utiles éclaircissements. Ainsi j'avais dit, à l'occasion du § 79 de la vie latine, que je ne trouvais aucune trace d'une abbaye de Sainte-Marie-Madeleine dans le diocèse de Soissons (p. 229); M. L. montre (p. 251, note 2) qu'il s'agit de l'église collégiale du Mont-Notre-Dame, « successivement appelée Mont-Sainte-Marie-Madeleine, puis simplement Mont-Sainte-Marie, et enfin Mont-Notre-Dame ». J'avais appelé l'attention sur un récit que l'auteur de la Vie latine devait avoir tiré, selon moi, de la rédaction primitive du poème, le récit où on voit le roi battu par Girart et refoulé jusque dans Paris (p. 172), et j'avais dû me borner à constater que cet épisode ne se trouvait pas dans le poème tel qu'il nous est parvenu. M. L. a signalé un autre témoignage sur le même épisode dans *Renaut de Montauban* (éd. Michelant, p. 45). Comme cette allusion ne peut, par les termes mêmes dans lesquels elle est conçue, avoir été tirée de la Vie latine, il faut bien qu'elle se réfère au poème perdu, dont l'existence est ainsi de mieux en mieux établie. A la fin de son intéressant travail M. L. présente une conjecture digne d'attention au sujet de Girart de Frette. P. M.

V. — Zeitschrift für deutsches Alterthum, N. F. X. — P. 1-19, Mannhardt, *Accord de traditions populaires antiques et modernes;* remarques comparatives pleines d'intérêt. — P. 19-25, Scherer, *Salomon et le dragon;* recherches sur ce petit poème allemand du XII^e^ siècle, dont le sujet n'est pas étranger à la littérature française. — P. 25-75, Naumann, *Sur la chronologie des œuvres de Hartmann d'Aue;* ce poète ayant traduit trois ouvrages français, il n'est pas inutile pour notre histoire littéraire de savoir la date de ces versions : d'après M. N. *Erec* est le début de Hartmann, il a été écrit peu après 1191; *Ivain* est son dernier ouvrage. — P. 145-210, fragment d'une légende de *Saint Sylvestre*, p. p. Rœdiger; cette légende a aussi été traitée en français; M. R. en étudie les sources. — P. 256-258, note de M. Dümmler, qu'il serait facile de grossir considérablement, sur la diffusion de la sodomie au moyen-âge, notamment parmi les clercs. — P. 258-263, Enigmes latines, tirées par le même d'un ms. de Lorsch; remarquons que la 3^e^ désigne

la pluie plutôt que l'eau, la 4e la glace plutôt que la gelée, que la 9e est la plume qui écrit, et la 12e peut-être l'encre (composée d'eau, de noix de galle et d'un troisième élément). Dans la 3e je comprendrais le cœur (et non l'âme), le premier vers étant une allusion à un passage biblique connu, et je lirais au v. 10 *claudar* pour *claudas*. — P. 328, Ebert, *Naso, Angilbert und der Conflictus veris et hiemis;* M. Ebert conjecture que le *Naso* auteur d'une églogue publiée par M. Dümmler était Anglais, que c'est à lui qu'Alcuin a adressé des vers sous le nom de Corydon; que le *Micon* de cette églogue est Angilbert, et qu'il en résulte qu'Angilbert est bien l'auteur du poème épique sur Charlemagne et Léon; enfin que l'auteur du *Conflictus veris et hiemis* est un certain Dodon, élève d'Alcuin, qui lui a adressé une pièce allégorique où il l'appelle *Cuculus* par allusion à son poème. Ces conjectures sont ingénieuses, mais M. Ebert reconnaît lui-même qu'elles sont peu certaines. — P. 389-406, Strauch, *Secundus;* remarques sur les dialogues attribués à ce philosophe, qui ont été très répandus dans les diverses littératures du moyen âge. — P. 421-428, Enigmes latines, proverbes latins et poème sur les six âges du monde, publiés par Dümmler. G. P.

VI. — Revue celtique, III, 3-4. — P. 365, deux contes écossais, avec de savantes observations de M. Kœhler. — P. 379, *L'homme juste*, conte breton publié par M. Luzel, avec des remarques comparatives. — Les *Mélanges* contiennent diverses notes relatives au *folk-lore* qui intéressent les romanistes. — Dans la bibliographie, nous relèverons les comptes-rendus de : Luchaire, *les Origines linguistiques de l'Aquitaine* (H. G.) ; Michel, *Les voyages de saint Brandan* (H. G.) ; *Mélusine* (P. Regnaud), etc.

VII. — Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1876, t. VIII (publié en 1877-1878). — P. 73-7, *Lettre à M. G. Charvet sur le texte languedocien de la charte alaisienne de MCC* par J. Bauquier. Le texte languedocien (ms. d'Alais) publié par M. d'Hombres est une mauvaise traduction de l'original latin; relevé des incorrections, des contre-sens et des non-sens de cette traduction, ainsi que des erreurs de lecture et de transcription commises par l'éditeur. — P. 86-133. *Un épisode d'histoire locale sous le règne de Charles VI*, par G. Charvet. Les habitants de Castillon-du-Gard refusèrent en 1396 de payer aux commissaires du sénéchal de Nimes une taille de 12 fr. par feu imposée par le roi. Une enquête fut faite le 17 janvier 1396 (1397) ; elle est en latin, mais les dépositions sont en langue vulgaire. — P. 134-6. *Des mots slaves adoptés dans la langue française*, par J. Malinowski. Cette note fait suite à celle que j'avais publiée sur le même sujet dans le Bulletin de la Société d'Alais. Les mots nouveaux apportés par M. Malinowski sont *baba*, *briska* ou *bresque*, *hospodar*, *hussard* ou *houssard*, *kawiar*, *kurtka*, *pope*, *skouptchina*, *ulan*, *vladika*, *witchura*, *zubr*. Ces mots ne sont pas tous originairement slaves.

J. Bauquier.

VIII. — Revue Critique, octobre-décembre. — Art. 192, Trochon, *Essai sur l'histoire de la Bible dans la France chrétienne au moyen âge* (ce qui concerne les versions françaises n'est ni complet ni exact). — 210. Lücking, *Die æltesten*

franzœsischen Mundarten (A. Darmesteter). — 231. Von Lebinski, *Die Declination in der Oil-Sprache ;* Suchier, *Ueber die Vie de seint Auban ;* Hofmann et Vollmœller, *Der Münchener Brut* (A. Darmesteter). — 239. Froissart, *Chroniques,* p. p. Luce, t. VI (T.). — 240. Bastin, *Étude philologique de la langue française,* I (A. Darmesteter). — 244. Morel-Fatio, *L'Espagne au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle* (A. C.)

IX. — Literarisches Centralblatt, octobre-septembre. — N° 43, Müller, *Etymologisches Wœrterbuch der englischen Sprache,* 2^e^ éd.; Fleck, *Der betonte Vocalismus einiger altostfranzœsischen Sprachdenkmæler.* — 47. Knust, *Dos obras didacticas y dos legendas sacras, de manuscritos de la Biblioteca del Escorial* (les deux légendes sont celles de S. Eustache et de Guillaume d'Angleterre ; les deux traités didactiques sont les *Flores de filosofia* et la traduction du livre du Chevalier de la Tour-Landri).

X. — Jenaer Literaturzeitung, octobre-décembre. — N° 44, *La Chanson de Roland,* p. p. Müller (Stengel). — N° 47, Gaspary, *Die sicilianische Dichterschule* (Tobler : livre digne d'éloges).

CHRONIQUE.

Nous avons reçu la *Leçon d'ouverture* qu'a prononcée M. A. Boucherie à Montpellier, le 16 novembre, en inaugurant les conférences de philologie romane (langue d'oïl). Nous l'avons lue avec le plus grand plaisir. M. Boucherie a fort bien divisé le sujet qu'il voulait traiter : dans la première partie il a exposé les motifs qui justifient la création à Montpellier de deux conférences pour la philologie romane, et il a expliqué le sens de ce mot ; dans la seconde il a retracé l'histoire de la philologie romane depuis le commencement de ce siècle, et dans la troisième il a tracé un rapide tableau des phases diverses du développement de la langue et de la littérature françaises au moyen âge. Nous avons trouvé partout des vues intéressantes et bien exprimées, et nous n'avons que bien peu d'objections à faire. Pourquoi le français du nord est-il qualifié (p. 20) de plus « barbare » au IX^e^ siècle que les autres dialectes néolatins ? *Dreit*, *pois*, *meon* ne sont pas plus barbares que *dritto*, *puedo*, *mio*, ou les autres formes contemporaines des divers parlers romans. Charlemagne, d'après l'auteur, parlait le « gallo-romain » comme « son autre langue quasi-maternelle. » Nous ne connaissons aucune preuve à l'appui de cette assertion, et nous avouons ignorer où se trouve le passage cité par M. Boucherie, qui le représente entouré *teutonicis gallicisque vatibus* (ce qui d'ailleurs ne prouverait rien pour la question). On doit à Génin, d'après M. Boucherie (p. 15), « en ce qui concerne la prononciation du vieux français, de véritables découvertes » ; c'est sur ce terrain, à notre avis, qu'il s'est le plus complètement fourvoyé, et nous serions curieux de savoir quelles sont ces découvertes, et comment M. Boucherie concilie l'opinion qu'il exprime ici avec ce qu'il dit ailleurs fort justement de l'accord, au XII^e^ siècle, de l'orthographe et de la prononciation. L'auteur donne une idée inexacte de la différence qui sépare ce que nous appelons notre enseignement supérieur de celui de l'Allemagne en disant (p. 14) que les universités allemandes sont « plus complètes que les nôtres », comme si nous avions des universités ! Il s'écarte encore plus de la vérité quand il cherche subtilement à justifier la création à Montpellier de deux chaires de philologie romane, — l'une consacrée à la langue d'oc, l'autre à la langue d'oïl, en sorte que ni l'italien, ni l'espagnol, ni le portugais, ni le roumain ne sont représentés, — tandis que dans une université allemande le professeur de langues romanes enseigne dans leur ensemble les langues et les littératures néolatines. M. Boucherie a découvert de cette différence une raison fort extraordinaire : c'est, dit-il, que les professeurs allemands ne sont pas obligés d'étudier les patois

vivants, tandis que lui et M. Chabaneau, son collègue, seront obligés de leur consacrer une grande partie de leur temps. La vraie raison, c'est qu'on est habitué en France, pour la plus grande commodité des professeurs, à ne faire par semaine que deux ou au plus trois leçons, et qu'en outre on a assez de peine à trouver quelqu'un qui puisse enseigner convenablement un seul des dialectes néolatins ; dans ces conditions, pour faire représenter à Montpellier la langue d'oc et la langue d'oïl, il fallait deux professeurs (quoique la seconde considération n'existât pas pour M. Chabaneau) ; mais en Allemagne, un professeur ordinaire, qui fait quatre fois plus de leçons par semaine et qui est d'habitude assez instruit pour remplir une plus vaste tâche, aurait été largement suffisant. Nous n'aurions pas chicané M. Boucherie sur cette innocente apologie, s'il ne présentait pas la double création de Montpellier comme un progrès, comme ayant « rendu à la France tous ses avantages vis-à-vis des étrangers, qui en sont *encore* à l'unité de chaire en fait de philologie romane (p. 10). » C'est vraiment aller un peu trop loin, et nous sommes obligés de dire les choses comme elles sont. — M. Boucherie termine sa leçon par un court exposé de la manière dont il entend faire ses conférences : il nous paraît avoir parfaitement compris sa tâche, avec modestie et décision à la fois, écartant d'avance les oisifs et attirant les travailleurs sérieux, résigné à fonder lentement et sûrement la petite église dont il sera le chef quand il l'aura créée. Nous ne doutons pas que cette attitude exempte de tout charlatanisme ne produise avec le temps les meilleurs effets. — La leçon de M. Boucherie a paru en brochure (Montpellier, imprimerie centrale du Midi) ; nous espérons avoir bientôt celle de M. Chabaneau, chargé des conférences sur la langue d'oc.

— Nous avons appris la mort de M. Meister, qui s'était fait avantageusement connaître par son travail de début, récemment publié : *Die Flexion im Oxforder Psalter*.

— La Société de l'Histoire de France mettra bientôt en distribution (mars 1879) le tome II de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, éditée et traduite par P. Meyer. Ce volume, dont l'impression est terminée depuis décembre dernier, contient : 1° l'introduction (CXX pages) à joindre au t. I; 2° la traduction accompagnée d'un commentaire surtout historique (pp. 1-478); 3° une table analytique (pp. 479-513); 4° des additions et corrections (pp. 514-28).

— La publication, faite en 1868 par lord Ashburnham, d'une ancienne traduction du *Lévitique* et des *Nombres*, dont il possédait le manuscrit, a vivement intéressé les romanistes aussi bien que les théologiens. C'est en effet un des textes les plus importants pour l'étude du latin populaire qu'on ait fait connaître jusqu'à nos jours. Le manuscrit d'Ashburnham-Place était visiblement un fragment ; en effet, à la première page on lisait *Explicit exodus incipit leviticus*, et à la dernière *Explicit numeri incipit deuteronomium*, et il était à présumer que ce fragment avait été enlevé à quelque manuscrit d'une bibliothèque française. M. Léopold Delisle a eu le bonheur de retrouver ce manuscrit dans la bibliothèque de la ville de Lyon ; il a annoncé cette découverte à l'Académie des inscriptions dans la séance du 23 octobre 1878. M. Ulysse Robert a entrepris la publication de l'ensemble de cette version du Pentateuque (car le ms. de

Lyon ne contient que le Pentateuque, encore n'y est-il pas complet) : il en donnera d'abord une reproduction diplomatique, puis un texte lisible. Il joindra à son édition le texte grec qui a servi de base au traducteur latin, — c'est un texte qui se rapproche beaucoup du *Codex Alexandrinus*, — et une collection des fragments, conservés par les Pères, des anciennes versions latines du Pentateuque. Cette publication sera d'autant plus importante que, comme l'a montré M. Reusch, la version conservée dans le manuscrit de Lyon est celle qu'a connue saint Cyprien : cette circonstance en rend l'origine africaine très vraisemblable.

— P. Meyer vient de mettre sous presse une traduction de Girart de Roussillon avec commentaire, qui formera un assez fort volume in-8°. Cette traduction, qui sera bientôt suivie d'une édition du poème, aura pour base principale, mais non pas exclusive, le ms. d'Oxford. Dans les notes le traducteur aura soin de signaler toutes les difficultés dont il ne trouve pas la solution.

— J'ai dit ci-dessus (p. 109) que M. le comte d'Ashburnham possédait deux mss. de Dino Compagni, l'un (Libri 443) du XV^e^ siècle, l'autre (Libri 481) du XVII^e^ siècle. Dans le *Borghini* du 1^er^ janvier, qui me parvient au moment où cette feuille va être tirée, M. Fanfani assure (p. 196), d'après une communication du prince Boncompagni, que le catalogue de la collection Libri, imprimé par les soins du comte d'Ashburnham, attribue le second de ces mss. au XV^e^ siècle tout comme le premier. Il y a là une erreur de copie qui s'explique par le fait que le prince Boncompagni ne possède pas, autant que je puis croire, le catalogue imprimé de la collection Libri, mais une copie qui a été prise sur mon exemplaire. Le ms. 481 est du XVII^e^ siècle, et c'est au XVII^e^ siècle que le catalogue l'attribue. — P. M.

— Livres adressés à la *Romania* :

Aucassin et Nicolette, chantefable du XII^e^ siècle, traduite par A. Bida ; révision du texte original et préface par Gaston Paris. Paris, Hachette, petit in-4°, XXXI-104 p. — Nous donnerons dans notre prochain numéro un article étendu sur l'édition de M. Suchier (voy. *Rom.* VII, 637) comparée à celle-ci.

Grammàtic'a limbei romanesci. Partea I. Etimologia. De Irimi'a Çirca. Bucuresci, Socecu, in-8°, 146 p.

Histoire et théorie de la conjugaison française par Camille Chabaneau. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Vieweg, in-8°, quatre-135 p. — Nos lecteurs connaissent le livre de M. Chabaneau, qui fut son début si remarqué. Il reparaît accru des résultats accumulés depuis dix ans par les travaux des romanistes et les réflexions personnelles de l'auteur. Il est inutile de recommander un pareil livre : nous en reparlerons.

Notice sur René Macé et ses œuvres, par Gaston Raynaud. Paris, Picard, in-8°, 15 p. (Extrait du *Cabinet historique*.)

Studi di Etimologia italiana e romanza... del D^r^ P. Caix. Firenze, Sautrei, in-12, XXXV-273 p. (l. 2,50). — Nous avons souvent entretenu nos lecteurs des étymologies, d'ordinaire excellentes, que M. Caix a publiées à diverses reprises. Il a eu la bonne idée de les réunir dans ce petit volume, qui forme

un supplément indispensable à la partie italienne du Dictionnaire de Diez.

Glossaire du Morvan. Etude sur le langage de cette contrée comparé avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande, par A. de CHAMBURE. Paris, Champion, in-4°, XXII-54-966 p. — Ouvrage inspiré par celui du comte Jaubert, mais qui lui est supérieur comme méthode et comme exécution.

Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge d'après les travaux les plus récents, par M. Ch. AUBERTIN, tome second. Paris, Belin, in-8°, VI-585 p.

Etude philologique de la langue française ou Grammaire comparée et basée sur le latin par J. BASTIN. Seconde partie (syntaxe). Paris, Maisonneuve, in-8°, XIV-309 p., plus 65 p. consacrées aux *Homographes, homonymes et paronymes*.

Index zu Diez' Etymologischem Wœrterbuch der romanischen Sprachen, von Dr G. U. JARNIK. Berlin, Langenscheidt, in-8°, VI-237 p. — Cet index, très bien conçu et exécuté avec soin, était un besoin véritable et sera fort utile. Il est fâcheux que l'éditeur ne se soit pas entendu avec celui du *Wœrterbuch* de façon à ce que cet index s'appliquât à la nouvelle édition. Toutefois l'inconvénient est léger : il se restreint presque à l'omission forcée du supplément de la nouvelle édition ; l'index peut servir pour toute la partie qui est de Diez, puisque chaque mot renvoie à un mot qui est tête d'article, et qu'on trouve par conséquent à son ordre alphabétique, sans avoir besoin de l'indication de la page. On doit être reconnaissant à M. Jarnik de la peine qu'il a prise et de l'intelligence qu'il a montrée dans l'accomplissement de sa tâche.

Dauer und Klang. Ein Beitrag zur Geschichte der Vocalquantitæt in altfranzœsischen, von Bernhard TEN BRINK. Strasbourg, Trübner, in-18, V-54 p. — Ce mémoire, qui a pour point de départ un article de M. Bœhmer (v. *Rom.* VII, 632), est, dans sa petite dimension, d'une grande importance. L'exposition lumineuse et le raisonnement solide de M. ten Brink ne dissipent pas toutes les obscurités du sujet ardu qu'il a traité, mais il apporte à l'histoire phonétique du français une contribution d'une haute valeur. Nous reviendrons sur ce livret, pour en exposer et en critiquer les résultats.

Les Enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à sa fille Suzanne de Bourbon..... texte original publié d'après le ms. unique de Saint-Pétersbourg, et suivi des catalogues des bibliothèques du duc de Bourbon existant au XVIe siècle tant à Aigueperse qu'au château de Moulins, et d'un glossaire, par A.-M. CHAZAUD, archiviste de l'Allier. Reproduction des miniatures originales d'après les dessins de M. A. Gregory. Moulins, Desrosiers, in-4°, XL-340 p. — Très belle publication d'un ouvrage extrêmement intéressant. Anne de Beaujeu, dont on connaissait la sage et ferme politique, se présente ici sous un aspect moral et intellectuel tres élevé.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

DES

RAPPORTS DE LA VERSIFICATION

DU VIEIL IRLANDAIS

AVEC LA VERSIFICATION ROMANE.

Avant d'examiner une question quelconque concernant la versification du vieil irlandais, il est essentiel de fixer la date de cette versification. Cette date n'est autre que la date de la langue à laquelle cette versification appartient. Quand a commencé le vieil irlandais ? Il a commencé quand a cessé d'exister l'irlandais qu'on peut appeler préhistorique. L'irlandais préhistorique était principalement caractérisé par l'existence des flexions externes que le vieil irlandais a remplacées par des flexions internes. Le vieil irlandais écrit *maic* le génitif (singulier) de *mac* « fils » ; l'irlandais préhistorique écrivait *maqi* le génitif de ce nom dont le nominatif était alors *maqas*.

Les manuscrits irlandais les plus anciens sont du VIII^e^ et du IX^e^ siècle : le génitif de *mac* « fils » s'y écrit toujours *maic*. Mais dans le pays de Galles, dont les Irlandais ont possédé une partie depuis la fin de l'occupation romaine, V^e^ siècle, jusqu'à la conquête faite par la dynastie royale galloise de Cunedda [1], on trouve des inscriptions bilingues, partie latines, partie irlandaises, qui nous offrent quelques exemples d'irlandais préhistorique. Ce sont des inscriptions funéraires. A côté de l'épitaphe latine, gravée en majuscules romaines de la décadence, se lit l'épitaphe irlandaise gravée en caractères oghamiques. La forme des caractères latins indique une date approximative. M. Hübner, *Inscriptiones Britanniae Christianae*, distingue trois périodes : 1° 450-550 ; 2° 550-650 ; 3° 650-750 de notre ère. Nous trouvons un exemple du génitif *maqi* dans la première période (n° 106). Nous en avons relevé quatre dans la seconde (n^os^ 24, 34, 88) et un dans la troisième (n° 108). Il résulte de là que,

1. Nennius, c. 14 et 62.

vers l'an 700, l'irlandais avait encore ses flexions externes. Donc aucun des vers irlandais que nous possédons ne peut être antérieur à cette date approximative, car il est clair que si on rétablissait les flexions externes, la plupart de ces vers ne seraient plus sur leurs pieds.

Le VIIIe et le IXe siècle paraissent avoir été pour la littérature irlandaise une période de grande fécondité. C'est à cette époque que semblent avoir été rédigés par écrit : 1° les récits mythologiques concernant les guerres des Firbolgs, des Fômoris, des Tuathas-Dê-Danann, et les aventures des fils de Miled ; 2° les récits épiques partie historiques, partie fabuleux, relatifs à Cûchulain et Oisin. Les citations contenues dans le *Glossaire* de Cormac, fin du IXe siècle, les allusions qu'on trouve chez Nennius, même siècle, ne peuvent s'expliquer autrement. La rédaction a été un peu hâtive, puisqu'elle a été faite en prose pour la plus grande partie et que les portions les plus saillantes ont seules été mises en vers. Le recueil de jurisprudence connu sous le nom de *Senchus Môr* nous est parvenu sous les formes de la langue du VIIIe siècle, sauf les rajeunissements dus à la maladresse des copistes : je dis les formes de la langue du VIIIe siècle, quoique une tradition constatée par Cormac au IXe siècle attribuât ce recueil au Ve siècle et que nous n'ayons aucune raison pour contester le fondement de cette tradition ; je parle de la langue du VIIIe siècle et non de celle du IXe puisqu'à la fin du IXe siècle le *Senchus Môr* renfermait déjà, comme il est constaté par Cormac, des termes inusités qui avaient besoin d'une glose. A la période du VIIIe au IXe siècle appartiennent aussi diverses poésies lyriques, quelques-unes attribuées à des auteurs plus anciens et qui évidemment ont été refaites dans cette période, comme l'hymne sur saint Patrice, Ve siècle, attribué à son contemporain Fiacc, évêque de Sletty. De cette époque datent aussi certains travaux grammaticaux dont nous pourrons parler ailleurs et qui mériteraient d'être plus connus.

Ces dates étant bien établies, nous passons aux lois de la versification. Ces lois ayant l'accent pour base ne peuvent être comprises si l'on ne commence par déterminer la place de l'accent dans le vieil irlandais. Il est, ce me semble, évident que tous les polysyllabes du vieil irlandais étaient accentués sur la dernière syllabe. Dans l'irlandais préhistorique, les polysyllabes étaient accentués tantôt sur la dernière syllabe, tantôt sur la pénultième. La dernière syllabe était accentuée dans l'irlandais préhistorique : 1° quand elle était suivie de deux consonnes ; 2° quand, étant longue, elle était suivie d'une seule consonne, pourvu que cette consonne fût *r*, *s*, *t* ou *d*. Dans ces deux cas, les polysyllabes de l'irlandais préhistorique ont conservé en vieil irlandais leur syllabe finale. Hors ces deux cas, c'est-à-dire quand, dans l'irlandais préhistorique, le polysyllabe se terminait par une voyelle longue ou brève, par une voyelle

brève suivie d'une seule consonne, par une voyelle longue suivie d'une consonne autre que *r*, *s*, *t* ou *d*, l'accent portait sur la pénultième syllabe, qui par la chute de la suivante est devenue la dernière en vieil irlandais [1]. Tandis que dans l'irlandais moderne tous les polysyllabes sont paroxytons, le vieil irlandais n'a que des oxytons et l'irlandais préhistorique avait à la fois des oxytons et des paroxytons : l'accusatif pluriel *firû* « hommes » du vieil irlandais était oxyton, l'irlandais préhistorique * *virûs* l'était également. Le nom d'homme *Corpimáqas* de l'irlandais préhistorique était paroxyton, *Cormác* en vieil irlandais était oxyton. Ces deux systèmes diffèrent de celui de la langue latine qui a des proparoxytons et qui n'a pas d'oxytons, de celui de l'irlandais moderne où tous les polysyllabes sont paroxytons.

A l'époque où s'est formé le vieil irlandais, la prononciation populaire du latin en Irlande était conforme aux lois de l'accentuation de l'irlandais préhistorique et non aux lois de l'accentuation latine. L'irlandais préhistorique faisait paroxytons les proparoxytons latins. Il prononçait :

angélus,
apostólus,
bacúlum,
basilíca,
capitúlum, etc., etc.

Quand, à la création du vieil irlandais, les désinences des paroxytons de l'irlandais préhistorique sont tombées, la désinence des proparoxytons latins, qui en pénétrant dans la langue irlandaise y étaient devenus paroxytons, a eu le même sort que la désinence des paroxytons d'origine irlandaise. Voilà pourquoi nous trouvons dans le vieil irlandais à côté de Cormác = *Corpimáqas* :

aingel = angélus
apstal = apostólus
bachall = bacúlum
baislec = basilíca
caiptel = capitúlum, etc., etc.

Ces mots vieil irlandais étaient accentués sur la dernière syllabe. En voici un exemple fourni par un fragment de poème grammatical que le *Glossaire* de Cormac nous a conservé :

Iath ainm do chluc con-a-fâeid
No cochelad in-glan-gâith

---

1. Sur les finales de l'irlandais préhistorique et du vieil irlandais, voir le savant mémoire de M. Windisch intitulé : *Die irischen Auslautgesetze*, dans les *Beitraege zur Geschichte der deutschen Sprache*, t. IV, p. 203 et suivantes. J'en ai donné un résumé dans la dernière livraison de la *Revue celtique*.

Bach buain in-a-dhorus tall
Bricht ocus bacc is-*bachall*[1].

« *Iath* est le nom de la cloche à cause de sa voix :
« Je ne cacherai pas la pure vérité.
« *Bach* frappe sa porte là-bas ;
« *Bricht* et *bacc* signifie *bachall* « crosse[2] ».

Bachall = *baculum* rime avec *tall* et est donc accentué sur la dernière syllabe qui est identique à la pénultième de *baculum*, c'est-à-dire à une atone latine. Voici deux autres exemples où la finale d'*aingel* = *angelus* se trouve à la césure d'un vers de quatorze pieds ; ils nous sont fournis par deux des hymnes les plus anciennes du *Liber hymnorum :*

Amal-foedes in-aingel tarslaic Petrum as-labreid.
« Comme il envoya l'ange délivrer Pierre de sa chaîne[3]. »

Ateog rig n-amra n-aingel uair-is-ed ainm as tressam.
« Je prie le merveilleux roi des anges, car c'est un nom tout puissant[4]. »

Pendant la période historique à laquelle appartient le vieil irlandais, la prononciation du latin changea en Irlande, et comme tous les mots du vieil irlandais étaient oxytons, tous les mots latins y furent prononcés avec l'accent sur la dernière syllabe. Il me paraît impossible d'expliquer autrement les vers suivants de l'hymne de Colman. Ils sont de quatorze syllabes avec césure à la septième, l'irlandais y est mêlé de latin :

Maire Joseph do-n-ringrat *et spiritus Stephani!*
As-cach-ing do-n-forslaice taithmet aṇma *Ignati!*
. . . . . .
Regem nostrum rogamus in nostris sermonibus,
Anacht Noe a luchtlach *diluvi temporibus.*
. . . . . .
Soter soeras Loth di-thein, *qui per secla habetur,*
Ut nos omnes precamur liberare dignetur.
. . . . . .
Flaithem nime locharnaig ar-do-n-roigse di-ar-trôgi,
Nat-leic *suum profetam ulli leonum ori!*
. . . . . .
Di-ar-fiadait rontolomar *nostro opere digno*
Ro-bbem occ-a im-bethaid *in paradisi regno.*
Amal-soeras Jonas faith a-bru mil moir monar n-gle.
. . . . . .

1. Ces vers sont de sept syllabes ; *fâeid, buain*, ne forment qu'une syllabe.
2. Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 6 ; *Sanas Chormaic*, p. 18.
3. Hymne de Colman, v. 33 : Whitley Stokes, *Goidilica*, 1re édition, p. 78.
4. Hymne de Sanctan, v. 1 : Whitley Stokes, *Goidilica*, 1re édition, p. 92.

Que Marie, Joseph et l'esprit d'Etienne nous choisissent !
De tout danger puisse nous délivrer la mémoire du nom d'Ignace !
Nous prions dans nos discours le roi des rois
Qui protégea Noé et son peuple aux temps du déluge,
Le Sauveur qui sauva Loth du feu, et qui est dans les siècles,
Nous le prions qu'il daigne nous délivrer tous.
Que le prince du ciel lumineux nous arrache à notre misère
Lui qui n'abandonna pas son prophète à la gueule des lions !
A notre Dieu disons notre désir par notre œuvre digne :
Puissions-nous être avec lui en vie dans le royaume du paradis.
Comme il sauva Jonas prophète du ventre de la grande bête, acte éclatant.
. . . . . .[1]

Ces principes posés, je passe aux lois de la versification irlandaise.

Pour comprendre ce que c'est que la versification irlandaise, il est essentiel de se mettre dans l'esprit que l'idée du vers, cette unité de la versification grecque et latine, est étrangère à la versification irlandaise. Dans la versification irlandaise, l'unité est le quatrain, si l'on se sert de l'expression employée de nos jours par les grammairiens irlandais. Mais cette expression, qui suppose l'idée d'un composé de quatre unités, ne rend pas d'une façon exacte la pensée de l'irlandais du VIII^e^ siècle. Pour désigner la formule poétique que le grammairien irlandais moderne appelle quatrain, l'irlandais du VIII^e^ siècle se sert du mot *rann*, littéralement « partie », ou de ses équivalents *comrach* et *duar*. Et il divise cette unité en deux sections appelées chacune demi-*rann : leth-rann*, ou demi-*comrach : leth-comrach*[2]. Quand le grammairien vieil irlandais veut exprimer l'idée de vers, il faut qu'il sorte de sa langue, il faut qu'il emprunte le mot latin *versus*, *fers* suivant la prononciation irlandaise ; or il ne se sert de ce terme que quand il parle du vers latin[3]. L'idée du vers irlandais, subdivision de la demi-*rann* (du demi-quatrain), est une conception étrangère à la théorie de la versification du vieil irlandais. Voici une *rann* à laquelle le *Glossaire* de Cormac assigne une origine légendaire ; le dieu même de la poésie y aurait collaboré : si elle paraît à peu près dénuée de sens, on ne peut lui contester une réelle valeur comme assemblage de sons. Elle est donnée avec une autre *rann* comme l'œuvre de deux personnages dont l'un, une vieille mystérieuse, improvisait la première moitié, en défiant les assistants d'achever ; l'autre, le dieu, après constatation de l'impuissance universelle, terminait la *rann*. Notons que, parmi les assistants réduits au silence, se trouvait Senchan Torpeist,

1. Whitley Stokes, *Goidilica*, 1^re^ édition, p. 78 et s.
2. *Glossaire* de Cormac aux mots *Prûll* et *Duar fine*. Cf. *Three Irish glossaries*, p. LXX.
3. *Grammatica celtica*, 2^e^ édition, p. 992.

poète en chef d'Irlande vers l'an 600 de notre ère; les autres étaient ses élèves, école célèbre dans la littérature irlandaise : c'est à elle que la légende attribue une des compositions épiques les plus importantes de cette littérature[1]. La *rann* est ainsi conçue :

Nisam eolach imnid adbaig
Ciasa femnach bolgach bug :
Domhuin charrgi môri Manand
Dorônad mor saland sund[2].

Ce morceau offre à peu près le genre spécial de *rann* que les Irlandais modernes appellent *seadna*. Le premier et le troisième vers ont huit syllabes, se terminent par un disyllabe et assonent; le second et le quatrième ont sept syllabes, se terminent par un monosyllabe et assonent. Mais l'assonance, en irlandais *comharda*, n'existe pas seulement ici entre les finales des vers, elle se trouve aussi ailleurs : le premier hémistiche du premier vers rime avec le premier hémistiche du second et avec l'avant-dernier mot de ce dernier vers; le dernier mot du troisième vers rime avec l'avant-dernier du quatrième. Enfin il faut faire entrer en ligne de compte l'allitération, *uaim* en irlandais. L'allitération a lieu quand, particules déduites, deux mots qui se suivent dans le même vers commencent ou par une voyelle ou par la même consonne : or, dans chacun des quatre vers de la *rann*, les deux derniers mots remplissent cette condition[3].

Cette *rann* peut donc être considérée comme un modèle du genre. Nous l'avons décomposée en vers, les uns de huit syllabes, les autres de sept; en cela nous avons suivi les idées modernes, mais pour être dans l'idée primitive nous aurions dû diviser ses trente syllabes en deux sections chacune de quinze syllabes, auxquelles leurs rimes internes et leurs allitérations donnent une physionomie toute différente de celle du vers provençal et français.

La plupart des *rann* irlandaises sont non de trente, mais de vingt-huit syllabes qui se divisent en demi-*rann* de quatorze et où l'on peut distinguer quatre vers de sept syllabes chacun. On y trouve habituellement l'un ou l'autre des deux systèmes que voici : 1° les deux premiers vers assonent entre eux, et il en est de même pour les deux derniers; 2° c'est le second vers qui assone avec le quatrième. Le premier système est celui des deux poèmes du ms. C. 301 de la bibliothèque ambroisienne de Milan, VIII^e siècle, qui ont l'un trente-six vers ou neuf *rann*, l'autre

1. Le *Tain bo Chuailgne;* O'Curry, *Ms. Materials*, p. 29, 30.
2. *Glossaire* de Cormac, au mot *Prûll.*
3. *Grammatica celtica*, 2^e édition, p. 952.

trente-deux vers ou huit *rann*[1]. C'est aussi le système des vers irlandais que, vers la même époque, un moine écrivait sur les marges du Priscien de Saint-Gall :

Is-acher in-gâith in-nocht,
Fufuasna fairggae find-folt :
Ni âgor reimm mora minn
Dond-laechraid lainn oa-Lochlind.

Le vent est violent cette nuit,
L'Océan agite sa blanche chevelure :
Je ne crains pas de course sur la mer limpide
Par les armées impitoyables de Scandinavie[2].

Dans le second système, c'est-à-dire quand le second vers de chaque *rann* assone avec le quatrième, souvent l'assonance affecte, outre la dernière syllabe, l'avant-dernière syllabe du vers. Ainsi dans l'hymne de Fiacc sur saint Patrice :

1 A-Druid fri-Loegaire
Tichtu Phatraic ni-cheilltis :
Ro-firad ind-fastine
Inna-flatha as-beirtis.
2 Ba-leir Patraicc com-beba,
Ba-sab indarba cloene ;
Is-ed tuargaib a-eua
Suas de sech-treba doine.
3 Ymmuin ocus abcolips,
Na-tri-coicat no-s-canad ;
Pridcad, baitsed, arniged,
De-molad Dê ni-anad.

1 Ses druides à Loegaire
Ne cachèrent pas la venue de Patrice,
Se vérifièrent les prophéties
Du royaume qu'ils avaient dites.
2 Patrice fut pieux jusqu'à ce qu'il mourût.
Il était un vigoureux chasseur de démons :
C'est ce qui éleva sa bonté
Au-dessus des tribus des hommes.
3 Les hymnes et l'Apocalypse,
Les trois fois cinquante [psaumes] il chantait.
Il prêchait, baptisait, priait ;
De louer Dieu il ne cessait.

1. Sur les lois de la versification irlandaise, voir O'Donovan, *A grammar of the irish language*, p. 412 et suivantes.
2. Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 118; Whitley Stokes, *Beitraege* de Kuhn, VIII, 320.

Quand le deuxième vers assone avec le quatrième, le premier peut aussi assoner avec le troisième, mais cette assonance supplémentaire peut manquer : on trouve cette assonance dans les deux premières des *rann* que nous venons de reproduire ; elle fait défaut dans la dernière.

Dans la *rann* de vingt-huit syllabes comme dans celle de trente, l'assonance se combine souvent avec l'allitération.

Laeguire, Corc, Daire dur
Patraic, Beneoin, Cairnech coir
Ross, Dubthach, Fergus co-fheib
No sailge-sin Senchais Moir.

Laiguire, Corc, Daire le ferme
Patrice Benen, Cairnech le juste,
Ross, Dubthach, Fergus le bon,
Tels furent les neuf supports du *Senchus Môr*[1].

Chaque vers offre un exemple d'allitération : le premier *Daire dur*, le second *Cairnech coir*, le troisième *Fergus fheib*, le quatrième *sailge Senchais*.

Ces principes posés, la solution de la question de savoir s'il y a des rapports de filiation entre la versification irlandaise et celle des Provençaux et des Français me semble ne présenter aucune difficulté : elle ne peut être que négative, quant à présent du moins.

Il est possible que la versification de l'irlandais préhistorique obéît aux mêmes règles que la versification des Gaulois ; mais rien ne prouve que les lois de la versification de l'irlandais préhistorique fussent identiques aux lois de la versification du vieil irlandais : la révolution qui, en modifiant la langue, a détruit la mesure des vers préhistoriques, peut avoir amené la création d'un nouveau système de versification. Les règles de la versification du vieil irlandais ne nous apprennent donc rien de certain sur les règles de la versification de l'irlandais préhistorique ; nous ne pouvons avec certitude attribuer à l'irlandais préhistorique ni le quatrain, ni le vers de sept syllabes, ni l'assonance, ni l'allitération ; donc nous n'avons aucune raison déterminante d'attribuer aux Gaulois ces règles de la versification du vieil irlandais.

Pour les transmettre aux Provençaux et aux Français, les Gaulois auraient dû préalablement les posséder, ce qui n'est pas prouvé. D'ailleurs, si les Gaulois les avaient transmises aux Provençaux et aux Français, les Provençaux et les Français les auraient observées, ce qui n'est point : le quatrain n'est pas l'unité fondamentale de la versification provençale et française ; l'allitération n'est pas un des ornements de cette

1. *Three irish glossaries*, p. 32. *Sanas Chormaic*, p. 122.

poésie. Le vers de sept syllabes n'a pas chez les Provençaux et les Français la même importance qu'en Irlande.

Dans la versification vulgaire des Romains, où l'on croit voir l'origine de la versification provençale et française, je ne trouve rien non plus qui doive être considéré à mon sens comme le type du quatrain irlandais. Les vers célèbres des soldats romains sur César montant au Capitole ne nous offrent en rien les caractères de ce quatrain :

I.

Galli | as Cae | sar sub | egit, || Nico | medes | Caesa | rem.
Ecce | Caesar | nunc tri | umphat, || qui su | begit | Galli | as :
Nico | medes | non tri | umphat, || qui sub | egit | Caesa | rem.

II.

Urba | ni, ser | vate u | xores : || moechum | calvum ad | duci | mus.
Aurum in | Galli | a effutu | isti || hic sum | sisti | mutu | um [1].

Point d'assonance, sauf celle d'*adducimus* et de *mutuum* qui est évidemment fortuite puisqu'elle manque ailleurs; point d'allitération. Des deux morceaux, le premier ne peut se diviser en quatre parties, le second n'offre pas dans ses quatre parties la correspondance de nombre qui est de l'essence du quatrain irlandais : le premier vers a huit syllabes, le second sept, le troisième neuf, le quatrième sept [2]. Un élément essentiel de cette versification populaire des Latins est la place de l'accent qui, au premier hémistiche, est sur la pénultième, et qui au second est sur l'antépénultième, tandis qu'en vieil irlandais tous les mots étant paroxytons, cette alternance de la syllabe accentuée est impossible. Suivant moi, la versification irlandaise est une création originale, à laquelle il peut se trouver sur le continent certaines analogies de détail, mais rien d'identique. Les vers latins que voici ont été fabriqués en Irlande sur le modèle irlandais vers l'an 800 de notre ère : je terminerai par eux.

I.

Benchuir bona regula,
Recta atque divina,
Stricta, sancta, sedula,
Summa, justa ac mira.

---

1. Suétone, César, 49-51. Sur cette espèce de vers, dite trochaïque septenaire ou tétramètre catalectique, voir L. Quicherat, *Traité de la versification latine*, 20e édition, p. 282 ; G. Paris, *Lettre à M. L. Gautier*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, VIe série, t. II, p. 601-604 ; Corssen, *Ueber Aussprache... der lateinischen Sprache*, 2e édition, t. II, p. 957, 978.

2. [Je pense qu'il faut prononcer *effutvisti* et non *effutuisti;* ainsi le 2e vers du second chant a, comme tous les autres, huit syllabes à son premier hémistiche. — G. P.]

II.

Munther [1] Benchuir beata,
Fide fundata certa
Spe salutis ornata
Caritate perfecta [2].

Les vers sont de sept syllabes, les allitérations se multiplient, les rimes alternent et atteignent l'avant-dernière syllabe. Cette versification diffère de celle des soldats romains, autant que les idées exprimées par la poésie rustique de ces vainqueurs de la Gaule diffèrent des croyances chantées par les moines de Bangor [3].

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

---

1. *Munther,* mot irlandais qui veut dire « famille ». Il s'agit de la famille monastique de Bangor.

2. *Grammatica celtica,* 2e édition, p. 943.

3. [Cet article se rattache à la proposition faite par M. Bartsch et déjà discutée ici (VII, 628) à un autre point de vue, de reconnaître dans certains vers romans l'imitation de vers celtiques et notamment irlandais. Les explications de notre savant collaborateur montrent combien il est dangereux, quand on n'est point celtiste, de s'aventurer sur un terrain aussi difficile et aussi éloigné. Mais il me semble que ces explications n'excluent pas la possibilité d'une origine latine (rhythmique) pour la versification irlandaise. Les raffinements décrits par M. d'Arbois de Jubainville peuvent fort bien être postérieurs, et la *rann* peut n'être que le développement d'un *couplet* de deux vers primitivement assez analogues aux vers populaires latins. L'assonance s'est développée en latin vulgaire; quant à l'allitération, n'aurait-elle pas été apportée en Irlande par les Scandinaves? — G. P.]

L'IMPARFAIT
DU SUBJONCTIF EN *ES*
(PROVENÇAL).

L'imparfait du subjonctif se présente en provençal sous deux formes, l'une en *es*, l'autre en *is* : *ames*, « que j'aimasse », *partis* « que je partisse », toutes deux admettant, en certains pays, un allongement en *a* : *amessa*, *partissa*[1]. C'est la première de ces deux formes que je vais étudier. Je me propose de montrer qu'ici, comme en beaucoup de cas, la même graphie s'est appliquée à deux sons différents et qu'il y a en réalité deux formes en *-es*, l'une avec *e* fermé, *estreit*, selon l'expression du Donat provençal, l'autre avec l'*e* ouvert, *larc*.

Le Donat provençal, du moins dans l'état où il nous est parvenu, ne nous renseigne pas sur le son de la finale *-es* des conditionnels. Il y a bien (édition Stengel, p. 15 et 26) deux passages où l'auteur paraît avoir voulu donner ce renseignement, mais le texte est obscur et probablement corrompu en ces endroits dans les deux mss., et semble dire, dans l'un d'eux, le contraire de la vérité[2]. Nous avons heureusement un

1. Je mets à part les dialectes du sud-ouest, Bigorre, Béarn, Gascogne, qui ont en ce cas des terminaisons tout autres (*as*, *os*, *is*).

2. Voici les deux leçons, d'après l'édition de M. Stengel, p. 26 :

Bibl. S. Lorenzo, S. Maria del Fiore, 187 : El preterit non perfeit del conjunctiu, si es de la segonda o de la terça, *es*, *esses*, *es*, *essem*, *essetz*, *essen*, cum de la prima, si cum *cum eu agues*, *tu aguesses*, *el agues*, *cum nos aguessem*, *vos aguessetz*, *cel aguessen* vel *aguesson*.

Bibl. Riccardi 2814 : El preterit non perfeit del conjunctiu, si es de la segonda e de la terza conjugazon, fenis la prima persona de singular in *es*, si cum *eu agues*, *cum eu prendes*, *cum eu fotes* ; la segonda in *esses*, si cum *tu aguesses* o *tu prendesses* ; la terza in *es*, si cum *cel agues* o *tenes*.....

Puis les deux textes passent aux imparfaits en *-is*. Il semble donc que l'auteur considère comme parfaitement semblables tous les imparfaits du subjonctif en *es*, assimilant ceux de la 2e et de la 3e conjugaison à ceux de la première (*cum de la prima*, ms. Laurentien). Si maintenant on se reporte à la p. 15 de l'édition précitée, on y trouve un passage très confus, visiblement corrompu dans les deux textes, où l'auteur semble dire que la finale de *agues* est en *es* fermé, ce qui est juste, et paraît ensuite assimiler à cette finale celle de *cantes* (imparfait du subj. de *cantar*), en quoi, si c'est là ce qu'il veut dire, il se trompe certainement.

moyen d'information très sûr, ce sont les rimes mêmes des troubadours.

Dans la table des rimes de Donat, nous trouvons (éd. Stengel, p. 49) ces quatre mots sous la rubrique ES *larc :*

pes, *pes, -dis ;*
confes, *confessus* vel *confiteatur ;*
ades, *cito ;*
pres, *prope.*

Ces mots ont en latin *ĕ* ou *e* en position. *Ades*, qu'on fait venir ordinairement de *ad ipsum* [1], paraît faire exception ; mais c'est que l'étymologie est fausse, d'autant qu'elle soulève d'ailleurs une difficulté : la conservation du *d* tant en provençal qu'en français. Je n'en ai pas de meilleure à proposer : je me contente de constater que dans ce mot l'*e* est réellement ouvert. Il ne s'agit plus que de rechercher quels sont les imparfaits du subjonctif qui riment avec ces mots en *es* ouvert. J'ai examiné à ce sujet les rimes d'une très notable portion de la poésie provençale ; je me borne à donner les résultats que m'ont fournis un petit nombre de pièces de troubadours et quelques poèmes. Dans les citations qui suivent, j'imprime en italiques les imparfaits qui n'appartiennent pas à la première conjugaison, et je mets entre ( ) les mots qui ne sont pas des imparfaits du subjonctif.

BERNART DE VENTADOUR, *Gen m'estera que chantes* (*Arch.* XXXVI, 400) : chantes, mandes, (engres [2]), celes, ames, (pres), tornes, (ades), *nasques*, (pes).

RAMBAUT D'ORANGE, *Peire Rogier* (Raynouard, *Choix*, IV, 3) : (cofes), (ades), (apres [3]), ames, azires, (pes), *visques, pendes.*

GUILLEM DE CABESTANY, *Lo dous consire* (*Parn. occitan.* 39) : trobes, *nasques*, (pes), des.

GUIRAUT DE BORNEIL, *Alegrar me volgr'en cantan* (*Parn. occit.* 124) : alegres, ajudes, desconortes, cantes, esforses, (apres), (ades), meillures, corailles, agrades, cujes, (es [4]), ensenhes, destorbes, *atendes*, prezes, demandes, *entendes*, ames, trobes, cosselhes.

BERTRAN DE BORN, *Pus Ventedorn* (*Choix*, IV, 145) : (pes [5]) ajudes.

GUIRAUT D'ESPANHA, *S'ieu en pascor* (*Parn. occit.* 369) : blasmes, (pres), ames, estes, *perdes*, (pes), aprusmes, membres, dones, denhes, azires, (ades), (pres).

Poursuivons maintenant la même recherche ailleurs que dans les poésies des troubadours :

O Maria Deu maire (pièce limousine du XII[e] s.) *crees*, manges.

---

1. Diez, *Etym. Wœrt.* I, ESSO.
2. D'*agrestis*, Diez, *Etym. Wœrt.* II *c.*
3. Composé de *pres*, franç. *après ;* le participe *apres* (appris) est fermé.
4. *Es* est ici la 2[e] pers. du sing. prés. de l'ind. ; *es*, 3[e] pers., est fermé.
5. Ici *pes* me paraît être le français *paix.*

Girart de Roussillon a une tirade en *es* ouvert, éd. Michel, p. 149 (ms. de Paris) et 352 (ms. de Londres), éd. Hofmann, v. 4725-32 (ms. de Paris), Mahn, *Ged. d. Troub.*, IV, 232 (ms. d'Oxford) ; je cite la leçon du ms. d'Oxford :

(crees[1]), (pres), (engres), juges, mandes, trobes, razones.

Flamenca. Je ne m'étais pas avisé, lorsque je publiai ce poème, de la distinction d'*és* et d'*ès*, de sorte que j'avais été plus d'une fois choqué de rencontrer dans ce poème, si élégamment écrit, quatre rimes consécutives d'apparence semblable ; ainsi, v. 6146-9 :

A l'ui s'en vai ans ques intres
En Archimbautz, e dis ades :
« Segner, segner, non sa intres !
« Ma domna dorm, ben tornares
« Vaus lo vespre..... »

Les deux dernières rimes (*intres* au subj. et *tornares* au futur) sont en *es* fermé, les deux autres en *es* ouvert. Voici le dépouillement par ordre alphabétique des rimes en *ès* que présente ce poème :

(ades) 3758, 6147, 6686.
ajostes 1584.
amenes 368.
ames 1188, 1683, 7165.
anes, annes 367, 886, 1867, 6626, 6933, 7485, 7568.
atendes 2939.
baines 5692, baignes 6328.
baises 4024, 4492.
bates 1016.
blasmes 1187.
blesmes 2146.
cenes 2436.
coches 2147.
compres 4838.
(confes) 4028.
crezes 4411.
deines 2825.
dejunes 530.
demandes 4942.
demores 1478.
des 1684.
desires 4358.
desroques 7758.
dompnejes 3817.
dones 465, 2826, 3165.
dures 2533, 7837.
endomengues 326.
enujes 4548.
estalbies 5693.
estendes 7979.
gardes 1442, 3938, 6687.
gares 2437.
greves 2534.
intres 6146, 6331.
laines 1470.
laisses 887.
leves 7567, 7980.
liures, desliures 6235-6.
maleges 1469.
manges 1866, 6111, 6327.
meillures 7836.
meravilles 8065.
mudes 4156.
parles 529, 2749, 2940, 3740, 3759, 4093, 6905.
passes 2728, 7657.
pauses 787.
penses, pesses 4092, 4547, 7166.
perdes 466.

1. 2e pers. du plur. du prétérit.

(pes) 788, *etc.*
portes 2540, 7256.
pregues 325, 6110, 6968.
(pres) 1441, *etc.*
recordes 4359.
re[s]condes 4025.
respondes 5665.
saludes 7656.
segues 4410.
sones 5664, 6332, 6627, 6904.
sospires 4157.
tondes 3816.
toques 2539, 2727, 2750, 4943, 6283.
tornejes 7255.
tornes 1477, 3741, 6932.
trobes 1015, 1615, 3166, 4839, 6282.
(Ulixes [1]) 1583.
vanes 7759.

Ajoutons quelques exemples fournis par des premières personnes du pluriel :

trobesson, laissesson, 573-4 ; deportesson, amesson, 6435-6.

Je donne, également par ordre alphabétique, le dépouillement des 2000 premiers vers de *Guillaume de la Barre*.

(ades) 1170, 1400, 1464, *etc.*
anes 791, 1369.
(apres) 953.
assignes 1482.
batejes 1463.
defendes 1169.
demostres 379.
dones 380.
intres 1546.
mandes 700, 792.
marques 1481.
menes 1370, 1385.
mostres 954.
mulhes 1607.
nasques 1386.
negues 710.
parles 1399.
(pes) 1552, 1709.
senhes 1810.
toques 1710, 1809.

Dans les *Leys d'amors* (I, 196) est cité un couplet à rimes *utrisonans*, c'est-à-dire où les mots placés en rime sont semblables par la graphie, mais distincts par le son. Ces mots sont : *aprés*, *après*, *pés*, *près*. Les rimes sont alternées, ou, selon la terminologie des *Leys*, enchaînées.

Voici maintenant les rimes en *ès* du mystère de sainte Agnès, où on remarquera des secondes personnes, pluriel, présent de l'indicatif, des verbes de la seconde et de la troisième conjugaison, lesquelles secondes personnes du pluriel ont *e* ouvert, comme l'a montré récemment M. A. Thomas [2], alors même qu'elles répondent à la terminaison latine *-ētis* :

(voles)-(ades) 222-3, (aves)-(Aines [3]) 495-6, (cores [4])-(Aines) 792-3, (creses)-(ades) 919-20, (Aines)-des 1201-2, (Aines)-(ades) 1303-4. (Aines)-(pres) 1414-5.

Plus tard encore, dans un jugement prononcé en 1418 par le conseil de Béziers contre l'un des consuls de cette ville et qui nous est parvenu

1. Les finales latines en *es* sont ouvertes ; ainsi dans une pièce de Peire d'Auvergne (*Dieus, vera vida, verays*) : *requies, Moyses, pes.*
2. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3, V, 441.
3. Agnès, voir plus haut, n. 1, la remarque sur *Ulixes*.
4. Impératif de *corre*, la seconde pers. du plur. de ce mode étant empruntée, comme on sait, à l'indicatif présent.

rédigé en vers [1], la distinction entre *ès* et *és* paraît bien observée. On y rencontre en effet les rimes suivantes : *pogues-Laures, Laures-es* (*e* fermé), *prives-uses* (imp. du subj., *e* ouvert).

Il serait inutile de citer un plus grand nombre d'exemples. Je vais, pour faire la contre-partie des listes qui précèdent, donner une série d'imparfaits du subjonctif en *es* fermé. Elle ne sera pas difficile à former, car les rimes en *es* fermé abondent. Peire Vidal, qui n'a pas une seule rime en *es* ouvert, nous offre la rime en *es* fermé dans sept de ses pièces [2]. Ce n'est pas que les verbes où l'imparfait du subjonctif a le son fermé soient plus nombreux que les autres — ils le sont moins, — mais plusieurs, tels que *aver* (*agues*) et *poder* (*pogues*) sont d'un emploi très-fréquent, et de plus la série des mots où *es* fermé correspond au latin *-ensis* est considérable. La liste suivante est puisée tout entière dans *Flamenca*. Tous les imparfaits du subjonctif qu'on y voit figurer riment soit entre eux, soit avec des mots où le son fermé est bien établi, tant par l'étymologie que par la riche liste des mots en *es estreit* que donne Ugo Faidit (édit. Stengel, p. 49-50).

agues 1415, 4510, 4655, 5473, 6369, 6430, 6677, 6906, 7151.
conogues 2422, 2711, 4189, 4903, 7602.
corregues 1732.
degues 2768.
disses, 737, 1563, 4210, 4431, 5499.
dolgues 5116.
escriusses 7064.
esteisses 2771.
estreisses 281.
feses 5092.
meses 5104, 7558.
mogués 738, 2772, 4155, 6728, 7557.
perceupes 5658.
plagues 1634, 3533, 6421, 7603.
plaisses 4902, 5117.
pogues 1416, 1733, 2166, 3061, 3534, 4154, 4635, 5472, 6551, 6727, 7152, 7798.
preses 280, 1033, 3295.
respondes 4458.
resposes 2947.
saupes 1770, 4634, 6422, 7065.
somoses 7197.
tengues 2423, 4459, 6665.
traisses 3047, 5636.
tramezes 57.
valgues 2284, 3341.
vengues 320, 2167, 2948, 5093, 6664 7198, 7955.
volgues 1633, 4654, 4832, 6907, 7799.

Pourquoi ces verbes ont-ils *e* fermé tandis que les autres ont *e* ouvert ? Quelle est la cause étymologique de cette différence ?

La série en *és* ne contient que des verbes en *-er* et en *-re ;* la série en *ès* contient quelques verbes en *-er* et en *-re*, et a de plus la totalité des verbes en *-ar*. Il s'agit donc de trouver le point commun aux verbes en *-ar* et aux quelques verbes en *-er* et *-re* qui font *ès* à l'imparfait du

1. Pièce publiée dans le Bulletin de la Société de Béziers, 2, IV, 336-9, et dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5, III, 421-4 ; cf. *Romania*, I, 504.
2. Edition Bartsch, nos 2, 12, 23, 24, 25, 27, 41.

subjonctif. Ce point commun, c'est que les uns et les autres ont le prétérit en *et* — *et* ouvert comme l'atteste le Donat (édit. Stengel, p. 23) et comme on pourrait le démontrer par des rimes innombrables. En effet, les verbes non en *-ar* qui ont *ès* à l'imparfait du subjonctif, sont, d'après les listes dressées ci-dessus, que je ne donne pas comme complètes : *atendes*, *entendes*, *estendes*, *bates*, *crezes*, *defendes*, *nasques*, *pendes*, *perdes*, *rescondes*, *respondes*, *segues*, *tondes*, *visques*, qui font au prétérit *atendet*, *batet*, *crezet*, *defendet*, *nasquet*, *pendet*, *perdet*, *rescondet*, *respondet*, *seguet*, *tondet*, *visquet*. Ainsi on peut ériger en règle que les verbes, de quelque conjugaison qu'ils soient, qui font *et* au prétérit, 3e personne du singulier, font *ès* à l'imparfait du subjonctif. Au contraire, dans les verbes qui ne font pas *et* au prétérit, la force de la terminaison latine *-issem* reste entière, et donne *és*.

On sait que plusieurs verbes de la 2e et de la 3e conjugaison ont deux parfaits : *respondre* fait *respondet* et *respos*. De là deux imparfaits, l'un en *ès*, l'autre en *és*. Ainsi, dans *Flamenca*, v. 5665, *respondès* (en rime avec *sonès*), et au v. 2947 *resposés* (en rime avec *vengués*). Il faut probablement corriger en *resposes* le *respondes* du v. 4458 qui rime avec *tengues*.

Ici, comme en toute règle, on rencontre des exceptions : il y a eu de tout temps des rimeurs négligents, dans le pays des troubadours comme ailleurs. Ainsi, l'auteur de la seconde partie du poème de la croisade contre les Albigeois (où ne se rencontre aucune tirade en *ès*) fait entrer *nasques* dans une tirade en *és* aux vers 3543 et 8040 ; mais c'est la seule erreur de ce genre que j'aie relevée dans ses cinq tirades en *és* qui renferment un total de près de 400 vers.

J'ai à mentionner d'autres exceptions mieux caractérisées, mais dont il est possible de se rendre compte.

Entre tous les troubadours, je n'en ai rencontré qu'un seul qui mêle dans ses rimes les finales (y compris les imparfaits) en *ès* et celles en *és*. C'est le vénitien Bartolomeo Zorzi.

Aisi col fuocx (*Archiv*, XXXIV, 182, Bartsch, *Chrest. prov.* p. 273) coupl. 3 : *restaurès*, *plagués*, *deignès* ; coupl. 4 : *degués*, *confès*, *volgués* ; coupl. 5 : *més*, *acordès*, *agradès* ; coupl. 7 : *pés*, *sobreprés*, *adès*.

Mal aia cel (Mahn, *Ged.*, n° 574) ; coupl. 7 : *promés*, *restaurès*.

Sil monz fondes (Mahn, *Ged.*, n° 571) ; coupl. 2 : *auciés*, *sobrandès*, *conogués* ; coupl. 4 : *mesprés*, *remembrès*, *trés* ; coupl. 6 : *adès*.

Sitot m'estauc en cadena (*Archiv.* XXXIV, 181) ; coupl. 4 : *pogués*, *grevès*, *bés*, *rés*.

Il n'est pas surprenant qu'un troubadour italien ait commis ces fautes ; il y aurait plutôt lieu d'être étonné de ne les point rencontrer chez

d'autres parmi ceux de ses compatriotes qui ont composé en provençal.

C'est en Italie, bien certainement, qu'a été transcrit, et sans doute aussi composé, le recueil de poésies religieuses qu'Immanuel Bekker a publié d'après un ms. de Wolfenbüttel, sous le titre de *Provenzalische Geistliche Lieder des dreizehnten Jahrhunderts* [1]. On y remarque notamment un emploi de *ç*, pour *z* et *tz*, qui se rencontre dans plusieurs mss. provençaux exécutés en Italie, notamment dans le ms. 2909 de la bibliothèque du palais Riccardi, à Florence [2]. Ce qui me fait croire que les poésies du ms. de Wolfenbüttel sont, comme le ms. lui-même, d'origine italienne, c'est que les rimes en *ès* et celles en *és* y sont confondues. Ainsi, pièce 2, v. 11-2, *pès* [3]*-és ;* v. 17-8, *béns-après ;* pièce 3, v. 3-4, *és-près ;* pièce 4, v. 33-4, *adès-defés ;* pièce 5, v. 7-8, *més-cofès ;* pièce 13, v. 11-2, *vengués-nasquès ;* pièce 18, v. 1-4, *cofès-mesprés* [4].

Je ne vois pas que les troubadours d'outre-Pyrénées qui ont écrit en provençal aient mélangé *ès* et *és*. Mais en catalan ce mélange était autorisé par la prononciation, ce qui équivaut à dire que les deux finales se prononçaient de même, c'est-à-dire, si je ne me trompe, ouvertes. Ramon Lull fait rimer *confes*, ouvert en provençal, avec *res* qui est fermé dans la même langue (édit. Rosselló, p. 453), *ades* avec *marques* et *es* (*ibid.*, p. 600), *estes* (imp. du subj. d'*estar*) avec *pres* (de *prehensus*), son fermé (*ibid.*, p. 583). Les auteurs des *Leys d'amors*, se plaçant au point de vue exclusif de leur prononciation et considérant comme fautif tout ce qui s'en éloignait, avaient déjà signalé la tendance des Catalans à faire *plenissonans*, c'est-à-dire ouverts, les mots *semissonans*, ou fermés [5].

Les seuls exemples de la confusion entre *és* et *ès* que j'ai rencontrés dans des textes originaires des pays de langue d'oc sont fournis par des ouvrages postérieurs au XIII[e] siècle et composés avec négligence. La Vie de sainte Marguerite publiée par M. Noulet [6] offre les rimes *tramés* (prétérit de *trametre*) et *sobrès* (imp. de *sobrar*) v. 326-7. Dans le mystère de la Passion dont le ms., écrit en 1342 ou un peu avant, appartient à M. Didot, je retrouve *nasquès* [7]*-rés, rés-adès, és-près, fezés-liurès, fezés-*

1. Mémoires de l'Académie de Berlin, 1842, pp. 387-410.
2. On en trouvera des spécimens dans l'*Archiv* de Herrig, XXXIII, 420-5.
3. Il y a dans l'édition : *Nos lairia impes, Tallar.* Il est évident qu'au lieu d'*impes* il faut lire *un pes.*
4. J'avais pensé un moment que l'auteur anonyme de ces poésies et B. Zorzi pourraient être une seule et même personne, le premier déclarant (pièce 14) qu'il est en prison depuis plus de vingt ans, et Zorzi ayant été prisonnier des Génois, mais la captivité de ce dernier ne dura que sept ans.
5. *Leys d'amors*, I, 18.
6. Voy. *Romania*, IV, 482.
7. On a vu plus haut que *nasques*, bien qu'ayant originairement *e* ouvert, a

donès, *nasquès-fezés*, etc. Dans *Blandin de Cornouaille* on trouve aussi *visquès-prés*, 775-6, *traméssa-serquèssa*, 1769-70, mais il y a dans ce poème bien d'autres rimes extraordinaires.

Je crois donc qu'au moyen âge la confusion d'*ès* et d'*és*, là où elle se produit, est, soit une erreur propre à l'auteur qui la commet — c'est le cas de Bartolomeo Zorzi, — soit un fait local de prononciation, tel doit être le cas du mystère de la Passion. Je ne pense pas que cette confusion se soit jamais généralisée, que, même à l'époque moderne, elle se soit étendue à toutes les finales en *ès* et *és*. Mais il est très admissible qu'en certaines contrées l'analogie ait amené à un son unique celles de ces finales en *ès* et en *és* qui appartiennent aux imparfaits du subjonctif[1]. Seulement il faut examiner comment l'assimilation s'est opérée, et peut-être trouvera-t-on qu'elle a eu lieu sans qu'il y ait eu violation de la règle selon laquelle se sont formés ces imparfaits du subjonctif. C'est du moins ce qui se vérifie dans le provençal de Provence, où toutes ces finales sont en *ès*. Ainsi, dans la seconde stance du premier chant de *Mireio*, *lusiguèsse-aguèsse*, imparfait du subjonctif, 3e pers., de *lusi(r)* et d'*avé(r)*. Le premier de ces verbes nous offre une formation nouvelle (l'ancien provençal était *luzis*), mais le second avait l'*é* fermé, comme on l'a vu plus haut. Maintenant *aguèsse*, *veguèsse*, peuvent rimer avec les imparfaits qui, déjà au moyen-âge, avaient *e* ouvert. C'est que la loi selon laquelle l'imparfait du subjonctif reste dans la dépendance des prétérits continue à produire son effet. Tous les verbes ont maintenant en Provence la 3e pers. du prétérit sing. en *è*, et par suite l'imparfait du subjonctif est en *èsse*. C'est ainsi que bien souvent l'idiome populaire obéit avec une régularité instinctive à ses lois traditionnelles, alors même qu'il paraît s'en écarter.

Paul MEYER.

été introduit par l'auteur de la seconde partie du poème des Albigeois dans une rime en *és*.

1. La vérification, à l'aide des documents patois qui sont à ma disposition, n'est possible que dans une mesure très restreinte, les auteurs de dictionnaires et les éditeurs de textes patois ayant rarement le soin de distinguer par des accents les sons ouverts des sons fermés.

LA VIE DE SAINT ALEXI

EN VERS OCTOSYLLABIQUES.

La conférence des langues romanes à l'Ecole pratique des hautes études avait employé les premiers mois de son existence (janvier-juin 1869) à étudier la légende de saint Alexis sous toutes les formes qu'elle a revêtues au moyen âge. De ces travaux devaient sortir deux volumes de textes et d'études critiques. Le premier, consacré uniquement au poème français du XI^e^ siècle et à ses renouvellements, a paru en 1872. Dans la préface je disais : « La légende latine de saint Alexis a joui au moyen âge d'une popularité immense : en dehors du poème du XI^e^ siècle et de ses trois rajeunissements successifs, nous en possédons en vers français deux autres traductions indépendantes et diverses rédactions en prose; elle a été également mise en vers provençaux, et elle a fourni le sujet d'un *Miracle*. Elle a eu un succès plus ou moins semblable en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre. Tous ces textes seront publiés ou étudiés dans un second volume, dû principalement à la collaboration des membres de la conférence des langues romanes, et qui contiendra aussi une étude critique sur la légende elle-même, ses sources, sa valeur historique et ses formes diverses. »

Ce volume trop retardé ne paraîtra pas et n'aurait plus grande raison d'être. L'histoire de l'introduction à Rome du culte de saint Alexis a été traitée par M. l'abbé Duchesne, dans une monographie qui, il faut l'espérer, verra bientôt le jour, avec une compétence et une sûreté de critique telles qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ce sujet. Un autre élève de l'Ecole des hautes études, M. Amiaud, étudie depuis quelque temps, sous la direction de M. Carrière, la légende syriaque, et il arrivera sans doute, par l'examen des textes originaux, aux résultats que j'avais cru pouvoir atteindre à l'aide de la traduction donnée par les Bollandistes. La

de saint Alexis, telle qu'elle existe en syriaque, se compose de

deux parties, l'une originale, l'autre traduite du grec. La première est à peu près historique; elle raconte, d'après des témoins contemporains, la vie bizarre d'un homme qui, par ascétisme, s'était mêlé aux pauvres de l'église d'Edesse, bien qu'il fût d'une condition noble et opulente : il avait quitté sa famille, à Constantinople, pour embrasser cette existence misérable et dégradée. De pareilles singularités étaient loin au Ve siècle d'être sans exemple; elles édifiaient ceux qui les voyaient ou les apprenaient, mais elles n'avaient rien de merveilleux. Le merveilleux était à l'origine complètement absent de la vie du pauvre *anonyme* dont un clerc de l'église d'Edesse a raconté, peu de temps après sa mort, les austérités et les vertus. Mais cette biographie, portée à Constantinople, y reçut des embellissements tout nouveaux. Tandis que la légende d'Edesse disait expressément que « l'homme de Dieu » était mort à Edesse, le biographe ou plutôt le romancier grec supposa qu'*Alexis* était revenu à Constantinople, qu'il s'était présenté, méconnaissable, chez ses parents, qu'il avait, pendant de longues années, vécu chez eux de leurs aumônes, et qu'à sa mort seulement un miracle le leur avait fait connaître et avait en même temps révélé son extraordinaire sainteté. C'est le même auteur qui a introduit dans la légende le mariage d'Alexis, son départ dans la nuit de ses noces, et tout le rôle de la fiancée. Composé avec art et mêlant un pathétique profondément humain aux sentiments de la piété la plus exaltée, ce petit roman eut un prodigieux succès. On traduisit en syriaque cette seconde partie de la vie du saint d'Edesse, et on la raccorda tant bien que mal à la première, où sa mort était racontée. Le culte de saint Alexis se répandit dans tout l'Orient; mais il était inconnu à l'Occident jusqu'à la fin du Xe siècle. L'archevêque de Damas, Serge, réfugié à Rome à cette époque, fut surpris de ne trouver dans cette ville aucune connaissance d'un saint que la Syrie, trompée par l'emploi du mot Ῥωμή pour Constantinople dans la légende grecque, considérait comme romain. Il répandit à Rome sa merveilleuse histoire, en la rattachant à l'église de saint Boniface, que lui avait donnée le pape Benoît, et elle y eut la plus grande vogue, attestée bientôt et confirmée par des miracles éclatants. La légende latine fut sans doute composée alors d'après la légende grecque : le rédacteur substitua Rome à Constantinople, remplaça le patriarche que mentionnait le texte grec par le pape Innocent (402-417), et, ayant trouvé dans l'histoire que ce pape était contemporain des empereurs Honorius et Arcadius[1], il supposa naturellement que tous deux régnaient

1. Voici sans doute l'ordre naturel de ces modifications successives : la légende grecque plaçait l'événement sous Arcadius; l'écrivain latin trouvait dans les sources historiques qu'il avait à sa disposition qu'Arcadius avait régné conjointement avec Honorius, et que le pape Innocent était leur contemporain. Il remania le récit d'après ces données.

ensemble à Rome[1] et les fit assister en commun à l'enterrement de saint Alexis. Bientôt la légende s'acclimata de plus en plus à Rome : on montra, on montre encore la maison du père d'Alexis, et les Bollandistes furent gravement censurés pour avoir dit sur cet amas de fables une partie de la vérité, qu'ils rétractèrent ensuite à demi[2]. C'est au développement de ces indications que devait être consacrée l'introduction de notre second volume. J'y aurais aussi fait voir combien Massmann s'est trompé en regardant la version latine de notre légende où Alexis remet sa fameuse *charte* à sa femme et non au pape comme plus ancienne que l'autre : elle en est au contraire un remaniement assez récent et, sans doute, spécialement italien[3].

Des études sur la légende de saint Alexis en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, par divers membres de la conférence, devaient encore faire partie de ce volume. Les vies anglaises ont récemment été publiées par M. Horstmann. Le culte du saint homme, extraordinairement répandu en Russie, a été l'objet de nombreuses publications russes, qui permettent de remonter jusqu'aux sources byzantines, et que je comptais analyser.

Enfin quatre textes devaient être publiés dans ce second volume. Le premier, traduction de la *Vita* en laisses monorimes, a été préparé par M. J. Herz, qui va le publier à part. Le second est celui que j'imprime. Le troisième est le poème provençal, dont M. Bonnardot devait se charger, que M. Suchier a copié de son côté, et dont il a mis l'édition sous presse. Le quatrième était le *Miracle de N. D. de saint Alexis*, qui avait été copié par M. Sepet, et qui trouvera sa place dans l'édition complète des *Miracles de Notre Dame par personnages*, publiée par la Société des anciens textes[4].

Le groupe des membres de la conférence de cette première année de l'Ecole des hautes études est aujourd'hui dispersé. Le pauvre Pannier, qui seul a pu faire quelque chose pour saint Alexis, est mort. Plusieurs des anciens collaborateurs se sont adonnés à d'autres études et ne retrouveraient plus le loisir et la disposition nécessaires pour se soumettre à un travail commun. De ce naufrage quelques épaves peuvent encore être sauvées et utilisées : tel est le morceau que j'offre aux lecteurs de la

1. Arcadius n'y vint jamais. Pendant le pontificat de saint Innocent, qui vit la prise de Rome par Alaric, Honorius y séjourna fort peu.

2. Voy. *AA. SS. Jul.* IV, p. 238.

3. Pise et Lucques sont substituées à Laodicée et à Édesse, etc.

4. Les versions en prose française, qui soulèvent diverses questions intéressantes, n'avaient pas été l'objet d'une étude spéciale. Celle qui figure dans les mss. de la B. N. fr. 411 (f° ccxix r° a), 412 (f° 167 v° a) et 23117 (f° 318 v° a) paraît faite sur un texte latin quelque peu différent de celui qu'ont publié les Bollandistes. J'en dois l'indication à l'obligeance de M. L. Delisle.

Romania. Cette pièce, contenue dans le ms. de la B. N. fr. 25408, y avait été transcrite pour la conférence par M. Beljame : je l'ai collationnée sur le manuscrit. Elle a déjà été imprimée, — ce que P. Meyer m'a appris quand j'avais terminé mon travail, — par M. Hippeau dans les *Mémoires de l'Académie de Caen* pour l'année 1856 (p. 234 et suiv.); mais outre que cette édition n'est pas exempte de fautes (plusieurs vers y sont notamment passés), elle est trop peu accessible pour rendre inutile celle que je donne.

Ce poème mérite assurément d'être connu. Il est loin d'être sans mérite et sans intérêt, bien qu'il ne puisse, naturellement, se comparer sous aucun rapport à l'œuvre admirable du XI^e^ siècle. Le poète paraît avoir eu sous les yeux la légende latine qu'ont publiée les Bollandistes, mais il l'a traitée fort librement, et ses nombreuses additions sont de nature à lui faire honneur. Il amplifie d'ordinaire, dans un langage familier et pittoresque, les indications assez sèches du latin. Ces simples mots : *coepit nobilissimus juvenis et in Christo sapientissimus instruere sponsam suam et plura ei sacramenta discere*, lui ont fourni la matière des vers 161-284, l'une des meilleures formes qu'on ait données à l'entretien d'Alexis et de son épouse dans leur étrange nuit de noces. Il introduit dans les sentiments de ses personnages plus de nuances que son original (par ex. les v. 359-362 ne sont pas dans le latin, ni 442-447, 577-579). Les plaintes du père, de la mère et de l'épouse sur le corps d'Alexis sont ici beaucoup plus longues et plus intéressantes. L'auteur se plaît surtout aux morceaux qui se prêtent à une peinture des mœurs et des usages de son temps, et il exécute cette peinture avec un vif sentiment de réalité (p. ex. v. 37 ss., 124 ss., 495 ss., 924 ss.). Il aime aussi les réflexions morales et pieuses, et il y réussit (voy. p. ex. les v. 520-534). En revanche il omet des traits qui ne l'intéressent pas (comme ce qui concerne l'image miraculeuse d'Edesse[1], la promesse de l'affranchissement faite par Euphémien au gardien d'Alexis, le nom du chapelain qui lit la *charte* du saint homme, etc.), ou peut-être qu'il ne comprend pas (*rendam baltei, die parasceve*, etc.). Il écrit avec animation et simplicité; il rime exactement sans affectation puérile, et il se montre en tout comme appartenant à la bonne époque de notre ancienne littérature.

L'étude de la mesure et des rimes de ses vers nous montre cependant qu'il n'a pas dû écrire avant la fin du XII^e^ siècle. Il ajoute parfois une *s* à des nominatifs qui n'en avaient pas en latin : *sires* 54, 57; ce qui est plus grave, il emploie souvent la forme du régime pour celle du nominatif : *Archade* 18, 616, *Honoire* 18, 616, *creable* 32, *labor* 92, *deduit*

1. Il sait qu'Edesse *ore est Rohès apelée* (306); avait-il trouvé ce renseignement dans une glose de sa source latine?

98, 269, *sage* 216, *home* 292, *desguisé* 356, *despit* 357, *changié* 360, *usage* 383, *veus* 430, *effant* 453, *novel* 491, *innocent* 572, *deable* 578, *demage* 582, *Innocent* 614, 909, *esperit* 834[1] ; il emploie aussi la forme du rég. pl. pour celle du sujet : *serjanz* 319, *enrievres* 498, *encreables* 502 ; enfin il traite fort étrangement, — mais d'accord avec un usage assez répandu vers la fin de la période de la déclinaison, — le mot *emperere* dont il fait un rég. sg. (456) ou même un sj. pluriel (19, 615). Cependant, la déclinaison régulière prévaut. — Dans la conjugaison, je n'ai remarqué aucun trait notable : *dongie*, au v. 464, n'a peut-être pas besoin d'être corrigé en *donget ; ou esteit* 619, compté pour deux syllabes, est un trait ancien. — Le vocabulaire a plutôt un caractère archaïque : on peut relever dans ce court poème un assez grand nombre d'expressions rares, quelques-unes même, comme *baulande* (63), *gaimentos* (323), *despit* (357), *encreable* (502), *corsaument* (737)[2], *essanicier* (934)[3], que je ne me souviens pas d'avoir rencontrées ailleurs. — Le style aussi a une couleur ancienne, en sorte qu'il ne faut sans doute pas assigner à notre poème une date plus récente que le règne de Philippe-Auguste.

Il est plus difficile d'en déterminer le dialecte. L'auteur confond *ein* et *ain : sein : sain* 258, *plains : vilains* 498, *peine : semaine* 948 ; *ei* (de *ē ĭ*) et *oi* (de *au* + *i*) : *seie : joie* 146, *atendeie : joie* 772, etc. ; il fait rimer *oculos* avec *articulos* 210, *leu* (*loco*) avec *preu* 6 et d'autre part avec *Deu* 392 ; il contracte en *ie* l'*i* de *materia* (*: dire* 10), *ecclesia* (*: servise* 30, 376), *ingenium* (*: fin* 538) ; il ne contracte pas *iée* en *ie* (496 l. *mesniée* : *enseigniée ;* cf. 898) ; il ne confond pas *é* avec *ié* (*avisé* rimant 355, 843 avec *desguisé* doit être lu *avisié*, comme dans d'autres textes) ; il semble avoir diphthongué l'*ŏ* accentué, même devant une nasale (*boen : soen* 266, 294, 490) ; il distingue rigoureusement le *z* (*ts*) final de l'*s* (*contenz : parenz* 122, *genz : estrumenz* 128, *samiz : deliz* 132, *genz : dedenz* 148, *laz : solaz* 224, *pechiez : entechiez* 228, *marcheanz : mescheanz* 234, *serjanz : granz* 320, *serjanz : anz* 380, *enz : lenz* 388, *lediz : escharniz* 514, *assez : nez* 810, *marriz : ploreiz* 906, — *pais : nais* 440, *près : Rohès* 344, *adès : Rohès* 432, 506, *ocis : avis* 736, *amis : mis* 858, 956) ; il emploie des 3[es] pers. de l'impf. de la 1[re] conj. en *-out* (*sout : alout* 292, *gardout : out* 590), mais d'ordinaire il assimile *-abam* à *-ebam* (*aveit : doneit* 372, *esteit : kemandeit* 620, *atendeie : joie* 772, où il faut partout *oi* au lieu de *ei*) ; il semble avoir dit à la 1[re] pers. plur. *-on* et non *-ons* ou *-omes*

1. Je ne compte pas *poisson* 229, qu'on peut regarder comme intermédiaire entre *peis* et *poisson*, *pescion* cependant déjà dans le *Fr. de Val.* — Le poète fait *Alexi* invariable, ce qui semble indiquer qu'il ne connaissait le saint que par le texte latin qu'il a traduit.

2. *Corsal* est connu ; Roquefort donne *corsablement* et *coursablement*.

3. Voy. sur ce mot ci-dessous aux *Mélanges*.

(*sachon : non* 640). Je ne vois rien dans tout cela qui ne pût se trouver dans Chrétien de Troyes, et je pense que la langue de notre auteur ne devait pas sensiblement différer de celle du trouveur champenois.

Mais le seul copiste qui nous ait conservé son œuvre n'était certainement ni son compatriote ni son contemporain. Il parlait une langue beaucoup plus moderne, et notamment ses nombreuses altérations de la déclinaison prouvent qu'il n'en avait plus qu'une idée vague. Il présente en outre des traits dialectaux. Il écrit souvent *e* pour *ier*, d'ordinaire seulement dans les verbes : *apparelees* 35, *changee* 307, *depecee* 308, *auise* 355, 843, *desguise* 356, 844, *cercher* 758, *corocee* 897, *espurgee* 960 [1], mais aussi *ches* 548, 596 ; mais d'autre part il a une tendance à contracter *iee* en *ie* : *enveisie* 126, *mesnie* 495 [2], *enseignie* 496, *esragie* 802 et même *preire* 77, 963. — Il écrit *e* pour *i* provenant de *ĕ* latin devant *jod* (cf. *Rom.* V, 66 ss.) : *let* 142, *parmé* 300, *des* 380, *delez* 541, *pret* 602, *pez* 805. L'original avait certainement *i*, comme il résulte d'une curieuse correction du copiste : au v. 573 il avait d'abord écrit *despet*, mais le mot devant rimer au v. 574 avec *contredit*, qui avait un *i* dans son dialecte comme dans celui de l'auteur, il a changé l'*e* de *despet* en *i*. Il distingue *ei* de *oi*, ce que ne faisait pas l'auteur, et ne songe pas toujours, comme dans le cas précédent, à harmoniser l'orthographe aux rimes ; de là des rimes comme *seie : joie* 146, *atendeie : joie* 772. — Dans les imparfaits il paraît avoir étendu à *-abam* le produit de *-ebam* par une analogie inverse de celle qui en français a assimilé *-ebam* à *-abam* (*Rom.* VII, 138) ; de là des formes comme *ameit* 29, *kemandeit* 620, *doneit* 372, et à côté des restes des anciennes formes en *-out, ot : lessot* 27, *manjout* 43, *alout* 292, *gardout* 590, etc. — Des formes particulières sont : *poer* 24, *veer* 907, — *avet* (*habetis*) 592, — *beu* (à côté de *beau* et de *bel*) 713, 767, — et *jose* (*causa*) 442. — Tous ceux de ces traits auxquels on peut assigner une patrie nous conduisent vers le sud-ouest du domaine français : *beus*, par exemple, se trouve en Saintonge (trad. de Turpin) ; des formes comme *poer* et *veer* apparaissent dans la même région ; *let, des, pret*, etc., apparaissent plus ou moins fréquemment dans Etienne de Fougères (*let*, str. 69), dans Jehan Le Marchant (*lere* p. 17, *lés* = *lits* rimant avec *lés* = *latus* p. 91), dans Paien Gatinel (*set* = *sequitur* p. 97, *leire* rimant avec *ére* p. 23, *enpére* rimant avec *ére* p. 150, etc.), et sont tout à fait caractéristiques pour l'ouest. La forme *avet* est surtout significative ; en dehors de l'*Epître farcie* pour le jour de S. Etienne, bien probablement écrite à Tours (*Jahrb.* IV, 315), je ne me souviens de l'avoir rencontrée que dans le drame des Vierges folles,

1. *Enpireir*, tout à fait isolé au v. 850, doit être un lapsus pour *enpirier*.
2. Je ne compte pas *mesnee* 898 comme exemple de *e* pour *ie*, parce que *maisnée* existe à côté de *maisniée*.

composé assurément sur la limite des langues d'oïl et d'oc. C'est donc, vraisemblablement, dans la Touraine, le Poitou ou l'Angoumois que notre pièce a été copiée. Je n'ai pas étudié le reste du manuscrit, qui offrirait sans doute les mêmes phénomènes.

Ce manuscrit est de la fin du XIII^e^ siècle; il provient du fonds de l'église de Paris, où il portait jadis le n° 273 *bis;* il a été décrit en détail par M. Marius Sepet, à l'occasion d'une pièce latine qu'il en a tirée (voy. *Rom.* IV, 296); il est donc inutile d'en parler plus longuement. C'est d'après ce ms. que M. Hippeau a publié le *Bestiaire* de Guillaume le Clerc; au jugement de M. Martin (*Besant*, p. XXI), on ne pouvait plus mal choisir entre les nombreux manuscrits qui contiennent ce poème.

Les abréviations n'offrent de difficultés que dans deux cas : dans *cõme, tẽpeste,* etc., faut-il écrire *n* ou *m ?* ꝑ doit-il être résolu en *per* ou en *par?* J'ai écrit *m* partout où l'usage actuel le demande, parce que le ms. le fait d'ordinaire quand il écrit en toutes lettres, p. ex. *embrazemenz* 132, *chambre* 143, *ensemble* 164, 166, *semble* 165, et *semble* 206 rimant avec *ẽsẽble, femme* 884 etc. (l'autre orthographe, comme *conpaignie* 158, *enprent* 220, *menbra* 474, *enbrace* 699, *enpireir* 850, est plus rare). — L'abréviation ꝑ peut représenter *per* ou *par,* ainsi *apte* 110 rime avec *perte,* et d'autre part *partir* 188, *parmé* 300 prouvent qu'il faut lire de même *ꝑtie* 363, *ꝑage* 118, etc.; j'ai choisi l'un ou l'autre suivant les cas. — *Por* n'est jamais abrégé. — Le ms. écrit d'ordinaire *mont* de *multum,* quand il ne l'abrège pas en *ml't;* j'ai dans ce dernier cas écrit *mout,* qui d'ailleurs se trouve aussi en toutes lettres (p. ex. v. 138, 910). — Au reste, sauf quelques corrections indispensables, j'ai reproduit le manuscrit tel quel.

Ici commence le prologue en la vie saint Alexi. (30 *a*).

Bone parrole boen leu tient;
Et cil qui l'ot et la retient
Et met a ovre fet que sage;
Et cil ne fet pas son demage
Qui la dit, enceis fet son preu
Vers Deu, qui en tens et en leu
Li merira, ge n'en dout rien :
Kar il guerredone tot bien.
Por ce m'es pris talant de dire
Un conte de bone matire
Por crestiens edifier,
Et pour ce que il m'est mestier
Que bone parole me tienge [ge
Boen leu vers Deu, qui me meintien-
En son servise, et tel me face
Que je le veie face a face[1].

Or commence la vie saint Alexi.

[(30 *b*)

Jadis avint, ce dit l'estoiere,
Que dui frére, Archade et Honoire,
Furent emperére de Rome
Ensemble; en lor tens out un home
En la cité, boen crestien,
Ki aveit non Eufemien :

1. Ce prologue n'est pas dans le latin.

Riches hom ert de grant noblece,
De grant poer, de grant hautece;
C'ert le plus haut por verité
De la cort et de la cité.
Mes por ce ne lessot il mie
Ke i ne fust de bone vie,
K'il ameit Deu et sainte iglise,
Et quanqu'apent a son servise.
Il ert home de boen afere,
Douz et creable et debenere,
Et aumoniers et charitables :
Treis feiz le jor erent les tables (30 *c*)
Aparrelées richement
En son ostel a povre gent,
Aus vueves et aus orfelins,
Aus trespassanz, aus pelerins,
A ceus qui mestier en aveient,
Et qui por Deu le requereient.
Et quant c'ert que mengier voleit,
A none, si comme il soleit,
Menjout; mès son mengier n'ert pas
Farsi de chufles ne de gas,
De bordes ne de lecheries,
De guerseiz ne de gloutonnies;
Eins aveit en sa conpaignie
Prodesomes de sainte vie,
Qui de chufleis n'aveient cure.
Einzceis parloient d'escriture,
De Deu, d'edificacion,
De sens et de religion,
Del preu et del salu de l'ame.
Tel ert li sires; et la dame,
Ki Aglaes aveit a non,
Ne valeit pas meins, se meuz non,
Que si sires en sun endreit :
Kar ele amoit Deu et cremoit,
Et se peneit de lui servir
A son gré et a sun plesir;
Ne fu fole ne jangleresse,
Ne baulande ne beverresse, (30 *d*)
Ne felonnesse n'orguellose;
Einz ert sainte et relegiose,
Et debenere et aumosniére,
Et vaillant en tote maniére
Sanz vilanie et sanz meffet.
Mès moult érent en grant dehet
Andui qu'il n'aveient nul heir,
Qui fust sire de lor aveir;
Si érent en aflictions,
En jeunes, en oreisons
Vers nostre seignor Jhesu Crist
Qu'il lor donast, et il si fist :
Un fiz orent, k'il apelérent
Alexi; Deu en merciérent
Qui lor preire aveit oie,
Et pramistrent que chaste vie
Tendreient d'ilec en avant
A toz les jors de lor vivant.
Li enfes crut et amenda,
Tant que sis péres kemanda
Et vout qu'il fust a letres mis;
Et il s'est d'aprendre entremis
Comme soutil et de boen sens,
Si bien qu'il fu en poi de tens
De plusors arz preuz et vallanz,
Et sages et bien responnanz.
Mès en la divine escriture (31 *a*)
Out plus mis s'ententе et sa cure:
Il i penseit et nuit et jor;
C'ert s'estuide, c'ert son labor,
Son solaz et s'enveiseure.
D'autre deduit n'aveit il cure,
Kar il aveit trové sanz faille
Illec le grein desoz la paille;
Et par le taster de cel fruit
Saveit il que tot le deduit
De cest siecle, por verité,
N'est fors folie et vanité,
Et qui plus i met son corage,
Plus fet son duel et son demage;
Kar s'il i a rien qui bien plese
Perdre l'estuet a grant mesese
Ou a la vie ou a la mort,
Sanz recovrier et sanz confort;
Kar quant plus est la chose amée,
Plus est griéve la desevrée,
Et plus dolorose la perte.
Por itel vanité aperte
Et por meinte autre aveit issi
Le siecle adossé Alexi

23 Richers — 29 saint — 37 Au — 40 requereint — 46 de *manque* — 49 naueint — 51 De deu et — 61 El ne ne f. f. ne ianglerese — 63 ne o. — 92 sestuide et s. — 93 seueiseure — 111 meint

Et doné a Deu tot son cuer,
N'il n'en fust parti a nul fuer;
Mès son pére, qui mout l'amot,
Tot autrement de lui pensot.
Kar quant il le vit en aage, [(31 *b*)
Femme li quist de grant parage.
K'en diroie plus? Le jor vint
K'esposer fame li covint;
N'i osa metre nul contenz
Por son pére et por ses parenz;
Mès en son cuer out grand tempeste.
Et par dehors esteit la feste
Grant et planiére et gloriouse,
Si enveisie et si joiouse
Come il coveneit a teus genz:
Mout i out divers estrumenz,
Gigues et harpes et vieles,
Dames et vaillez et puceles,
Cendaus et pailes et samiz,
Tanz embrasemenz de deliz
Et alumalles de luxure,
Des geus et de l'enveiseure,
Des sonez et des meloudies
Dont les noces érent farsies,
Ke bien poez saveir sanz faille
Que mout out en son cuer bataille,
Et grant loier de la victoire
Qui por Deu refusa tel gloire.
Li jor trespassa; la nuit vint:
A lor let aler les covint;
Si fu menée l'esposée
En une chambre encortinée
Et parée de dras de seie,
Si cointement comme a tel joie(31 *c*)
Covient, et a si hautes genz.
Et quant il orent la dedenz
Trestot lor afere atorné,
Li vaillet n'a pas sejorné
Mout longuement; einceis ala
Après, et en la chambre entra,
Et fist la costume et l'usage
Del pais et de mariage:
A tant s'en partent et s'en vont
Cil qui plus a fere n'i unt,
Et il remestrent sol andui,
Sans conpaignie de nului.
Quant il furent privéement
Tot sol a sol, primiérement
Commence a parler Alexi:
« Dame, » fet il, « ore est issi:
Dex qui tot a fet et crié
Nos a ensemble marié.
Por ce si est dreit, ce me semble,
Ke nos aiun amor ensemble,
Et porton leauté et fei
Et je a vos, et vos a mei;
Et nostre amor seit si planiére
Qu'el seit et veraie et entière. »
« Sire, » ce respont la pucele,
« Vos dites reson bone et bele,
Et j'en ai bone volenté. (31 *d*)
Vostre amor et vostre bon gré
Voudreie je mout deservir,
Et j'ai talent de vos servir
Et amer et porter ennor
Comme a ami et a seignor;
Et moult me plest itel maniére
D'amor qui seit veire et entiére,
Si com j'entent vostre devise.
Et j'en vérité, sanz feintise,
Vos aim issi entiérement,
Bien le sachiez certeinement:
Ker ja home n'i partira;
Tote m'avra cil qui m'avra;
Dex me gart de tel vilanie
Ke je face a nului partie
Ne de mon cors ne de mon cuer. »
« Vos dites mout bien, bele suer, »
Fet il; « c'est droite amor charnel
De mariage; mès por el
Le dis que vos n'entendez mie.
Qui bien vuelt a une partie
De mon cors, et a autre mal,
Est ce amor entiére? nenal;
N'amor veraie n'est ce mie
S'ele veut mal ne vilanie;
N'el n'est ne veraie ne sage
S'el veut por bien mal et demage.
Tel est amor luxuriose, [(32 *a*)
Dont la fin est mout dolerose;

---

128 iouse — 139 *le copiste avait écrit* uictorie, *qu'il a remplacé par* uictoire — 143-144 *intervertis* — 170 Que el s. — 197 Ne a. — 199 Ne el, na s.

Et je vos di tot ensement :
Se vos m'amez entiérement,
Amez m'ame et mon cors ensemble.
Et si devez vos, ce me semble,
Mieuz amer m'ame, qui mieuz vaut,
Que j'aim mout mieuz, se Dex me [saut,
En moi et en vos un des euz
Que je ne faz un des orteuz.
Amon nos donc, ma douce amie,
Sanz pechié et sanz vilanie.
Quer autre amor n'est fors hain- [gne. »
« Comment ! » dist, « sire, » la mes- [chine,
« Est donkes pechié mariage? »
« Nenil, » fet il, « mès cil est sage
Qui let cel bien por un graignor.
Virginité est mont meillor;
Et a mont haute gloire vient
Qui bien l'enprent et bien la tient.
Ensorquetot mont doit douter
Home qui tent a soi sauver
Le grand peril et le fort laz
Qui si est près de cel solaz
Come il couvient a mari fere;
Et se il veut al monde plere,
Il encort mont d'autres pechiez (32 *b*)
Dont touz li monz est entechiez.
Si fet que saige li poisson
Qui fuit le verm por l'ameçon,
Ker trop i a chiére golée,
Povre et petite, et tost alée.
N'est pas donc sages marcheanz,
Einceis est fol et mescheanz
Qui si chier achate tel chose
Dont si tost vient a la parclose.
Qui voudreit a Deu barkennier,
Qui nulhui ne veut enginnier,
Mout porreit grant ennor con- [querre:
Il done le ciel por la terre,
Il done le grein por la palle.
Est il marchié qui cestui vaille?
Or puet l'en bien dire a dreiture
Que cest marchié est troveure.
Ore esgardez de chief en chief
A quel dolor, a quel meschief
Hom nest et vit et tret a fin,
Tot comme nue de matin :
Il est conceuz en ordure,
Et nest a grant malaventure,
Et vit en peinne et en labor,
Et muert d'angoisse et de dolor.
Toz devun treu a la mort
Et ariveron a son port, (32 *c*)
Et passeron parmi sa porte :
N'i a si fort qui li estorte,
Que le plus fort et le plus sain
A ele tost mis en son sain.
Nus n'a por or ne por argent
D'ele treves ne tensement;
La mort tret de l'arc qui ne faut;
El n'esparne ne bas ne haut,
Einz met tote gent en un conte,
Et povre et riche, et rei et conte,
Et fol et sage, et mal et boen,
Et le chalenge tot por soen.
Que vaut donc beauté et richece,
Force, puissance, gentillece,
Beaus solaz, et joie, et deduit,
Quant mort tot abat et destruit?
Quanque l'en a toz jorz bracié
Et laboré et porchacié,
Et escreu et essaucié,
A ele a un cop crabacié
Et fet revenir a neent,
Et esvanoir comme vent,
Et defire comme fumée.
Por ce a non li mont « fol i bée, »
Et santé d'ome « fol s'i fie, »
Et sa joie « chace folie. »
Dahez ait fruit qui ne meure, (32 *d*)
Et folie qui toz jorz dure. »
Issi a sa fame parla,
Mès ne dist pas quanqu'il pensa.
Et quant asez out sarmoné,
Un anel d'or li a doné,
Comme a sa douce chiére amie,
Et li encharche et dit et prie
Que por l'amor de lui le gart.
A tant d'ele par nuit s'en part

---

281 Mes d.

Si coiement c'onques ne sout
Home ne fame ou il alout.
Et a pris ove sei de soen
Tant con li plout et sembla boen,
Et s'en est issu, por Deu querre,
De son pais et de sa terre.
A la mer vint; outre passa
En une nef que il trova.
Lores a sa veie aquellie
Parmé la tere de Sulie;
Et erra tant par ses jornées,
Par monteignes et par valées,
Que il ne fine ne ne cesse
Devant que il vint a Edesse,
Une cité bien renomée
Qui ore est Rohès apelée.
Ilec a sa robe changée
Por une viez et depecée, (33 *a*)
Et a doné a povre gent
Ce qu'il aveit d'or et d'argent,
Et departi si quanque il out
C'onques riens retenir n'en vout;
Ainz s'en fist por Deu si delivre
Qu'il le covint d'aumones vivre.
Mout furent dolent au matin
Tuit li parent et li veisin,
Quant il fut seu qu'Alexi
Les aveit deguerpiz issi.
Les baesses et les serjanz
En firent duel et plaintes granz,
Mès sor toz le pére et la mére:
Mout fu lor contenance amére,
Triste et plaintive et gaimentose.
« Lasse, cheitive, dolorose, »
Fet la mére, « que devendré?
Ou est mon fiz? ou le kerré?
Je morreie orendreit mon vuel;
Quer jamès jor n'istrai de duel,
D'angoisse ne d'aflictiun,
De plor, de tribulaciun,
Devant que je sache novele
De mon bel fiz. » Et la pucele,
Qu'il aveit novel esposée,
Est durement adolosée, [(33 *b*)
Et plaint, et plore, et dit et jure
Que jamès, por nulle aventure,
Autre seignor de lui n'avra:
Que qu'il demort el l'atendra.
Eufemien fet duel mout grant,
Comme pére de tel enfant,
Et enveia por son fiz querre
De ses serjanz parmi la terre,
Et ça et la, et loinz et près.
Li uns passérent par Rohès;
Mès Alexi pas ne trovérent;
Sil virent il, et li donérent
De lor aumones, qu'il requist
Tot porpenseément et prist
D'eus por ce qu'il les quenut bien,
Mes il nel quenurent de rien
Por ce qu'il ert mal atorné.
Si s'en sunt sanz lui retorné.
Quant Alexi a ce veu
Qu'il ne l'ont pas aperceu
Ne requeneu n'avisé,
Por ce qu'il ert si desguisé,
Megres et pales et despit,
En povre estat, en mal abit,
N'est mie qu'il n'eust pitié
De ce qu'il est issi changié
De sa terre et de son pais,
De sa fame et de ses amis; (33 *c*)
Mès liez en fu d'autre partie,
S'en aore Deu et mercie,
Por qui amor muez esteit,
Si que nus nel requenoisseit.
Alexi a grant mesestance
Del cors feseit la penitance,
En jeunes, en oreisons,
En veilles, en afflictions;
Et, de tant poi com il aveit
D'aumones que l'en li doneit,
Mout volentiers et doucement
En reparteit a povre gent;
Por orer et por le servise
Deu oir hantot mout l'iglise
Nostre dame sainte Marie,
Tant que Dex, qui n'oblie mie
Ses boens amis et ses serjanz
En la fin de des et set anz

---

298 un — 301 iornes — 323 gameitose — 331 je *manque* — 339 mout *manque* — 364 Si en — 370 affictions — 372 De a.

Demonstra queus home il esteit.
A l'uis del mostier se seeit
Un jor : tel esteit son usage;
Lores plout a Deu que l'image
Nostre dame parla, et dist
Au segreistein que il queist
L'ome Deu, et l'apelast enz.
Li segreistain ne fu pas lenz, (33*d*)
Einz essi hors, si baata,
Mès nel quenut ne nel trova;
Lors retorna et preia Deu
Qu'il li enseignast en quel leu
Et queus il ert, qu'il n'i fausist.
Lors reparla l'image, et dist :
« Li povres hom qui a l'uis siet,
C'est cil qui a Deu plest et siet.
C'est cil qui a Deu atalente,
Kar il le sert o boenne entente. »
Atant li segreitein s'esmut,
Et vint a lui et le quenut
Si li chai a piez et dist :
« Sire, merci : por Jhesu Crist
Le fiz Deu vos pri et requier
Ke vos entreiz en cest mostier,
Et fetes a vostre devise
Quanque vos plera en l'iglise;
Ker il plest a Deu et a nos. »
Cil qui fu simples et hontos
En out la face aukes vermelle;
Et li pueples en out mervelle
Qui ce ont oi et veu :
Por ce l'ont puis bien queneu,
Et l'enorérent et chiérirent
Tuit cil qui parler en oirent.
Cil qui le monde entiérement
Out, por plere a Deu solement,
Adossé, quant il vit l'enor (34*a*)
Qu'en li feseit, out grant poor
Ke vaine gloire et vanité
Ne li tousist humilité,
Sanz qui tot est ypocrisie
Quanqu'apartient a sainte vie.
Por si grant peril eschiver,
Por ce que fort est l'estriver,
Qu'il est soutil et souduiant,
Par nuit s'en est torné fuiant
Dreit a la mer, et dist qu'ireit
A Tarse, se Dex le voleit :
C'est la vile dont saint Pol fu;
Et quant il sereit la venu
Il i sejorreit tot adès,
Cum il aveit fet a Rohès,
En l'iglise saint Pol de Tarse,
Qui n'ert ne povre ne escharse.
Por la aler sus mer monta;
Mès un vent la nef desvoia
Et chaça tant qu'a la parsomme
Est arivée au port de Rome.
Quant Alexi veit le pais
Et quenoist dont il est nais,
Ce peise lui; mès plus n'en puet,
Quer fort jose est « fere l'estuet ».
Lors se porpense en sei et dit : (34*b*)
« Quant il plest au saint esperit
Ke j'en la terre ou je fui nez
Sui en tel maniére arivez
Contre mon cuer, g'irai a Rome;
Ne ja ne requerré nul home
D'ostel, fors solement mon pére;
Quer je ne cuit pas que j'apére
N'a ma color n'a mon semblant
Que j'onkes fusse son effant. »
Issi le dist; lors s'en torna.
A Rome vint, et encontra,
Si comme Dex le vout, son pére
Qui de la cort a l'emperére
A son ostel s'en retorneit,
Et grant plenté o sei meneit
De conpaignons et de serjanz,
Comme haut home et bien puissanz.
Alexi s'avance vers lui :
« Sire, » fet il, « por Deu, je sui
Un povres hom qui ai mestier
Ke l'en me doigie a mengier;
Si vos requier par cherité,
Por Deu qui maint en trinité,
Qui de mal vos gart et deffende,
Et vostre fiz uncor vos rende

---

381 homes — 382 m. ou seit — 410 meruerble — 413 lenorent — 427 quil ireit — 431 i *manque* — 443 seit — 444 ie en — 450 ie a. — 452 ie o. — 456 alempere — 459 conpaignos

Vif et sain et sauf et hetié,
Que vos aiez de mei pitié, (34 *c*)
Et me doingiez ma garison
De voz aumones en meson. »
Eufemien bien l'escouta;
D'Alexi son fiz li menbra,
Dont grant tendror au cuer li prist.
Un serjant apela, et dist :
« Meinne cest home a mon ostel;
Garde qu'il n'ait ne d'un ne d'el
Besoig, soufrete, ne mesese,
Ne nule rien qui li desplese,
Ne moleste ne nule rien.
Ce te commant je mout trés bien;
Ainz fai vers lui quanqu'il voudra
Et quanque mestier li sera. »
« Sire, » respont cil, « je l'otrei. »
Lors l'en mainne a l'ostel o sei,
Si li enseigne et leu et place
Ou il gise et menjust, et face
Sa volenté et tot son boen,
Ausi comme se tot fust soen.
Tant comme Alexi fu novel
Fu il ostelez bien et bel;
Mès quant l'en s'ennuia de lui,
Mout trova qui li fist ennui.
Garchonnalle, male mesnie,
Mout mal duite et mal enseignie,
Dont ces riches osteus sunt plains,
Qui sunt enrievres et vilains [(34 *d*)
Et porvers et de mal afere,
Lau il osent et puent fere;
Et qui plus est vers eus soufrables
Et eus plus fous et encreables;
Qui ne se claime ne deffent
Cel folent il seurement.
S'eus trovent home simple et mol,
Il en geuent au chapifol,
Et li font honte et vilanie,
Que li seignor ne sévent mie
Toz les meffez de lor ostel,
Por ce qu'il entendent a el.
Ç'avient sovent; et tot issi
Aveneit il a Alexi :
Mout deboté fu et lediz,
Et ramponez et escharniz,
Tant que neis les laveures
Des poz et chureaus et ordures
Sor son chief li meteient il;
Mout le teneient cort et vil
Et feseient mal a foison.
Mès il beveit tot por poison,
Quer poison esteit ce sanz dote;
Qu'ausi con l'en garist de gote
Ou d'autre mal par poison beivre,
Tot autresi qui veut receivre (35 *a*)
Aversité en penitance
Humblement et en pacience,
Il garist s'ame de pechié,
S'en a Deu merci et pitié.
Mout se dist veir saint Pol qui dist :
Quicunques selon Jhesu Crist
Veut vivre o boenne intenciun,
Il avra persecuciun;
Ker qui plus est religios,
Et plus li est contralios
Cil qui deçut par une pome
Eve et Adam le primier home,
Et qui toz veut a male fin
Treire par force et par engin :
Por ce assaut en meinte guise,
Ker meinte feiz par coveitisse
Des delez charnaus l'escommuet;
Et quant il veit que il nel puet
Veintre par coveitise d'ese,
Si li fet dolor et mesese,
Ou par lui ou par ses serjanz
Dont mout est, c'est demage granz.
Il veit que Alexi esteit
Chés son pére, et lez lui aveit
Biens terriens a grant plenté,
Dont il feist sa volenté
Se il vousist changier sa vie; (35 *b*)
Dont il aveit duel et envie,
Que il ne poeit pas tant fere
Qu'il le peust a ce atrere;
Sis entiçout encontre lui
Et li feseit asez ennui
Que par angoise ou par destrece
S'en reperast a sa richece
Et sa sainte vie chanchast,
Ou seveaus non qu'il s'en vengast.

---

474 De a. — 500 La ou — 543 de ese — 547 Il ueient qua a.

Isint est quant aucuns estrive
Boter desor l'or de la rive
Un autre en l'eve, s'il ne puet,
Si s'en aire et escommuet
Et le fiert de pié et de poig
Qu'il salle en l'eve par besoig
Ou seveaus qu'il s'en seit vengié
Tant qu'il s'en tienge a bien paié.
Alexi, qui ce bien saveit,
Comme cil qui grant sens aveit,
Soufreit mout debenerement,
Comme aignel simple et innocent,
La vilennie et le despit,
Sanz meffet et sanz contredit,
Sans contençon et sans clamor
Fere n'a dame n'a seignor,
Et plus esteit d'eus corouciez,
Que deable aveit si soz piez (35 *c*)
Qu'il en feseit son estrument,
Qu'il n'ert de son avilement,
De son mal ne de son hontage :
Quer c'ert son preu et lor demage,
Et en atendeit grant corone
De Deu qui les biens guerredone.
Autres dis et set anz vesqui
Enz la meson son pére issi;
Et quant il senti près sa fin,
Il a demandé parchemin
Et enque a cil qui le gardout,
Si li aporte; quant il l'out,
Il i escrit tote sa vie,
Si comme vos l'avet oie,
Et escrit tot de chief en chief
La mesestance et le meschief
Et les maus dont ill out adès,
Et chés son père et a Rohès.
Devant ce qu'il dut trespaser
Vout Dex son tresor encuser,
Et dist une voiz en l'iglise
Au poeple qui ert au servise :
« Alez, si querez le saint home,
Qu'il pret por la cité de Rome!
Ker il est si près de sa fin
Qu'il trespasera le matin. »
De cele voiz qui fu oie (35 *d*)
Fu tote la gent esbahie,
Et la novele tost seue
Par la cité et espandue.
Mès ne saveient en quel terre
Il deussent tel homme querre :
Quistrent le, mès pas nel trovérent.
Pour ce par matin asemblérent
Le vendredi communement
A l'iglise. Pape Innocent
I fu, et li dui enperére
Archade et Honoire son frére,
Et mout grant plenté d'autre gent;
Et preiérent devotement
Deu qui lor enseignast ou esteit
Cil qui querre lor kemandeit.
Par la volenté Jhesu Christ
Revint une voiz et lor dist :
« En la meson Eufemien
Trovereiz le saint crestien. »
De la voiz qu'ill orent oi.
Mervellosement esjoi
Furent tuit, et grant et petit.
Lors ont a Eufemien dit :
« Sire, » font il, « qu'avez vos fet?
Certes mout nos avez meffet
Qui tel tresor avez celé. » (36 *a*)
« Non ai, » fet il, « por verité
Le sachiez; ainzceis vos di bien
Que uncore n'en sai je rien. »
Lors apele et met a reson
Le seneschal de sa meson :
« Sez tu, » fet il, « nul home itel
Que tu oz ci en mon ostel? »
« Certes, » sire, fet il, « je non. »
« Alon i donc; et si sachon, »
Fet pape Innocent. « Volentiers! »
Lors va devant tot li primiers
Eufemien por atorner
L'ostel qu'il n'i ait qu'amender
A receveir si haute gent.
Atant evos isnelement
Le vallet qui en garde aveit
Alexi tant comme il viveit :

---

563 Une — 574 *Le copiste a écrit* despet, *puis remplacé l'*e *par un* i — 577 de eus — 591 i *manque* — 609 saueint — 611 lei m. p. ne tr. — 616 Archarde — 625 oi — 626 esioie — 628 Lores — 642 li *manque*

« Sire, » fet il, « pernez vos garde
Se ce fust cil que j'ai en garde;
Ker je sai bien, je n'en dot mie,
Qu'il esteit mout de sainte vie,
Et aveit mout por verité
Pacience et humilité,
Et mout feseit grant penitance
De jeunes et d'austinance,
Et mout esteit en oreison
Et a l'iglise et en meson. »
Eufemien cele part vet : (36 *b*)
Mort le treuve; vers lui se tret,
Si le descovre et veit sa face
Qui semblout clére comme glace,
Si con Dex l'out enluminée
Quant sa vie fu terminée.
Tant l'esgarde qu'il aperceit
Le parchemin que il teneit.
Il s'abessa; prendre le vout,
Mès unkes aveir ne le pout.
Lors vient ariére isnelement,
Et a dit a pape Innocent
Et as autres : « Trové avun
L'omme Deu que nos queriun. »
Lores lor conte de sa vie
Comme il l'out du vallet oie,
Et del parchemin qu'il teneit
Qu'il vout prendre, mès ne poeit.
Parlant les a issi menez
Au cors; ilec sont asemblez
Et font o grant devociun
Devant lui lor estaciun.
Son cors et sa face et sa chiére
Esgardent en meinte maniére,
Et le parchemin que il tint.
Pape Innocent près de lui vint
Et a pris l'escrit en sa main,
Et le baille a son chapelein. (36 *c*)
Cil lut l'escrit en audience,
Et li autre tindrent silence.
Quant Eufemien l'entendi,
Par poi le cuer ne li fendi :
D'angoisse et de duel que il ot
Ne pout unkes parler un mot;
Le cuer li tremble et refreidist,
Il pert la color et palist;
Pasmé s'est et esvanoiz;
Ker le sanc est au cuer foiz.
Quant il revint de pasmeison
En son sens et en sa reison,
Il cort a son fiz, si l'enbrace,
Bese li la bouche et la face,
Les euz, le front, sanz dire mot;
Et quant ce fu que parler pot,
Il se commence a doloser,
Et a pleindre et a regreter
Alexi si pitosement
Qu'il feseit mal a tote gent :
« Alas, » fet il, « alas, cheitif!
C'est grant dolor que je tant vif.
Ker la meie vie ne dure
Fors por aveir malaventure
Et dolor dès ore en avant
A toz les jorz de mon vivant.
« Alexi, beu fiz Alexi, (36 *d*)
Por quei m'avez vos si trahi
Que vos tanz maus avez eu
Si près de mei sanz mon seu,
Et si lonc tens? unkes nel soi,
Ne requenoistre ne vos poi.
Souffert avez tantes injures,
Tanz hontages, tantes leidures
De vos garçons demeinement!
Si ne vos failleit solement
Fors parler et vos descouvrir
A aveir tot vostre plesir.
« Je cuidai, quant vos fustes né,
Beau fiz, que Dex m'eust doné
Force et aide en ma flebece,
Et sostenance en ma viellece,
Et ballif et seignor et eir
De mon or et de mon aveir.
Mès Dex m'a si dessesperé,
Desconfit et desbareté
La mort vers qui nus n'a deffense!
Mout remaint de ce que fol pense!
« Beau fiz, se vos fussiez ocis
En batalle, ce m'est avis,
Por ce que ç'avient corsaument
J'en fusse plus legiérement
Et confortez et apaiez.
Mès j'esgart que vos estiez (37 *a*)

---

674 de — 691 quil ot — 715 tanz tant m. — 737 ce auient

En mon ostel et en ma garde;
Si estes mort par ma mesgarde,
Quer ne fis pas ce que je dui :
Vers est, si quenois que j'en sui
Mout copable de vostre mort,
Et vos veir de mon desconfort
Iestes copable sans dotance,
Quer saviez la grant pesance
Et saviez le grant torment
Que j'aveie por vos sovent;
Et veiez la lede hére
Et de mei et de vostre mére,
N'onques ne vos en prist pitié;
Vos feistes veir grant pechié,
Ker mout tost, se vos vousisiez,
En grant joie nos meissiez.
« Bel douz fiz, je vos ai fet querre
Et cercher par mer et par terre,
N'onques noveles n'en oi.
Or vos ai trové mort ici;
Je ment : trové ne ai ge mie,
Que j'ai trové le cors sanz vie :
Trover mort n'est pas troveure,
Mès perte dolerose et dure;
J'ai donc perdu, non pas trové,
Mon fiz que j'aveie adiré.
« Alexi, beu fiz Alexi,
Vos ai je donc perdu issi? (37 *b*)
Oil veir, je ne m'en puis tere,
Seveaus quant je n'en puis plus fere.
Alexi, bel fiz, j'atendeie
De vos toz jors aucune joie,
Et a oir d'aucune part
Bone novele ou tost ou tart
De vos en aucune maniére.
Mès or n'i atent fors la biére,
Quer n'ai retor de vostre mort,
Ne rien a qui je m'en confort;
Quer vos n'avez frére ne suer;
Et por ce n'istra de mon cuer
Jamès ceste amertume hors,
Tant cum j'aie la vie el cors. »
Que que cil feseit comme pére,
Atant evos venir la mére,
Marmitouse et eschevelée,
Breant comme beste effreée,
Qui por ses foons est engresse.
A grant peine derompt la presse;
Quant el vint la et le cors vit,
Li cors li faut et l'esperit :
Sor lui se pame plusors feiz;
Quer mout esteit si cuers destreiz.
Quant el revint de pameison
En son sens et en sa reson,
El cort a son fiz, si l'enbrace, (37*c*)
Bese li la bouche et la face,
Les euz, le front sanz dire mot;
Et quant ce fu que parler pot,
El se commence a doloser
Et a pleindre et a regreter.
En sun cuer a si grant hachiée
Qu'el se contient conme esragiée :
El tuert ses poins, ses cheveus tire,
Ele s'esgratine et descire,
El bat et son pez et sa teste,
Et fet tel noise et tel tampeste
Et bret et crie et haut et bas
Que je ne cuidereie pas
Qu'ele criast si haut d'assez
Quant Alexi son fiz fu nez;
S'est merveille qu'el ne se lasse
De crier : « Lasse! lasse! lasse!
Lasse! » fet ele, « mon effant!
Lasse! ja l'amoie je tant!
Trente et quatre anz l'ai atendu :
Or l'ai trové, or l'ai perdu!
Or puis je certeinement dire
Que j'ai trové dolor et ire
Et que j'ai perdu tote joie,
Quer j'ai perdu quanque j'amoie,
« Douz Dez, por que ne me gardastes
Mon fiz, quant vos le me donastes?
Ou por quei le me doniez, (37 *d*)
Quant tolir le me voliez?
Ce fu por mei plus corocier :
Kar l'ai perdu sanz recovrier;
Ce peise mei, quer plus est pire

---

743 je *manque* — 744 ie en s. — 750 ie a. — 757 fiz *manque* — 766 ie a. — 771 ie a. — 781 cest — 786 effree — 802 esragie — 803 cheuaus — 811 Si est

Le retolir que l'escondire.
« Beau fiz, dont vos vint tel durece
Que vos seveaus en ma viellece
Ne me feistes nul confort,
Au meins einz que vos fussiez mort?
Que se j'eusse un sol petit
A vos parlé, mon esperit
En fust mès toz jorz plus a ese;
Mès je dei bien estre a mesese.
Mes euz, or del plorer asez,
Tant que vos seiez toz lassez,
Et tant que vos aiez perdue
Et la clarté et la veue:
C'est dreiz, quer se vos eusiez
Si bien comme vos deussiez
Alexi mon fiz avisé,
Il ne fust ja si desguisé
Que ne l'eusiez queneu:
Quer asez l'aviez veu
A mes mains lever et chouchier,
A mes mameles aletier.
. . . . . (38 *a*)
Or ne faz mes fors enpireir:
C'est cil qui torna en mes flans,
Par qui j'ai soffert tant ahans
Jadis au nestre e au norrir,
Mais li plus griés est au morir:
Quer cels alejoit esperance;
Or nos griéve desesperance.
« Alexi, beaus fiz, beaus amis,
En tel duel avez mon cuer mis
Que jamès nul jor que ge vive
Ne serai fors lasse chaitive,
Ne n'istrai de dolor amére.
Vos qui savez le cuer de mére,
Aiez pitié en vostre cuer
De ma dolor, quer a nul fuer
Ne porroit prou pitié avoir
Cil qui mon cuer ne puet savoir. »
Iloques revint l'esposée,
Triste, mate, deschevelée,
Qui le regrete durement,
Quer el l'amoit veraiement.
« Lasse chaitive! » fet el, « lasse!
Onques n'oi de rien que j'amasse
Joie, solaz, ne compaignie.
Or ai usé tote ma vie
Et despendue ma jovente
En esperance et en atente,
Et or ai je del tot perdu (38 *b*)
Ce que j'ai toz jorz atendu.
Ceste perte est sor totes pertes,
Kar or sui je vueve adecertes.
Ainceis que mi sires morust,
Aveie je, quel part qu'il fust,
Grant hennor del non de mari,
Qu'em m'apelot femme Alexi;
Mès or sui vueve sanz seignor,
Sanz cest non et sanz cest ennor;
Or n'ai je mès point de garant,
Fors Deu a qui je me commant.
Certes je suis mout corociée
Qu'il m'a issi de tot lessiée,
Quer il out m'amor primereine,
Si avra il la desreeine.
Je ne sai nul autre confort
Que je puisse aveir de sa mort
Fors que jamès autre n'avrai:
Virge sui et virge morrai. »
Mout en est triste et corocée
Et le regretent la mesnée,
Et doucement se repenteient
Tuit cil qui meffet li aveient.
Touz le plorent communement,
Ker aus suens grant pitié en prent,
Et li autre en sont mout irié.
Que de corouz que de pitié, (38 *c*)
N'i a cil qui n'en seit marriz:
Pleine meson de ploreiz
Peust l'en veer a cele hore.
Chascun le pleint, chascun le plore.
Lors kemanda pape Innocent
Que li cors fust mout richement
Conreez et en biére mis:
Plusors s'en sunt si entremis
Que il l'ont mout bien atorné;
Atant s'en sunt d'ilec torné
Et en portent dreit a l'iglise

---

829 vos *manque* — 830 uielle — 833 ie e. — 845 le e. — 866 que — 871 ele — 872 ie a. — 883 h. de ennor d. — 890 lessie — 892 desreine — 902 au — 907 cel

Le cors por fere le servise.
Mes einzceis que il fussent la,
Mout grant pueples i asembla.
Chascun se peine d'aprochier
A la biére et a le touchier
Por reverence et por santé;
Et tant en i vint grant plenté
Que il i firent mout grant presse.
L'un se drece, l'autre s'abesse;
L'un enpeint l'autre et hurte et bote
De teste ou d'espaule ou de cote;
L'un chiet adenz et l'autre envers,
L'un del tort, l'autre del travers;
L'un vet avant, et l'autre arriére,
Por passer par desouz la biére.
Mout ont les porteors lassez,
Mès miracles i out asez, (38 *d*)
Comme de contrez redrecier,
De malades essanicier,
Et de rendre oie et veue
A ceus qui l'aveient perdue.
Quant li dui enperére veient
Les miracles qui aveneient,
Sor lor cous ont la biére mise;
Si l'en portent dreit a l'iglise
Saint Boniface. Por la presse
Departir, qui mout les compresse,
Font semer deniers ça et la;
Mès gueres ne lor profita,
Car li pueples plus volentiers
Cort a la biére qu'aus deniers;
Au mostier viénent a grant peine.
Le cors gardent une semeine,
Et ont fet fere de novel
Un sarcoil mout riche et mout bel
Et bien ovré d'or et d'argent,
Et entallié bien soutilment
A flors, a pierres precioses
Bien cléres et bien vertuoses.
Ileques ont le saint cors mis.
Issi fet Dex de ses amis.
Or preun Deu devotement,
Tuit et totes communement,
Que il nos doint par sa pitié (39 *a*)
Si espurger nos de pechié
Et d'ore en avant vivre issi
Que nos ovec saint Alexi
Puisson estre par sa preiére
En vie et en joie planiére.
Amen.

Gaston PARIS.

---

918 grant pueple — 926 de e. — 931 portoors — 935 Et *manque* — 942 copresse — 946 quau — 963 preire

TRAITÉS CATALANS

DE GRAMMAIRE ET DE POÉTIQUE

(*Suite*[1]).

III. — Terramagnino de Pise, *Doctrina de cort.*

Le titre de « traités catalans », sous lequel je continue la publication du ms. de Madrid, ne convient proprement qu'à certains des traités qui s'y trouvent contenus. Il doit être entendu surtout en ce sens que le ms. maintenant perdu, sur lequel a été exécutée la copie de Madrid, était d'origine catalane. Mais rien n'est moins catalan que l'opuscule qui verra le jour pour la première fois dans les pages qui suivent.

Cet opuscule, en effet, est l'œuvre provençale d'un Pisan : « ieu *Teramayguis de Piza* », dit-il au v. 25. Plus loin, v. 143, Pise est encore nommée, et ailleurs encore, en un passage sur lequel je reviendrai un peu plus loin, ayant à citer quelques noms de lieux, sans que son choix fût déterminé par aucun autre motif que sa fantaisie, l'auteur nomme Pise, en première ligne, puis Lucques, Florence, Marseille, Gênes et Plaisance : cinq noms italiens sur six (voy. vers 321-2).

Teramayguis est un nom dont on chercherait en vain un second exemple soit en Italie, soit ailleurs. C'est à tout le moins une forme suspecte. On peut être assuré toutefois qu'elle n'est pas le résultat d'une erreur de lecture qu'aurait commise l'auteur de la copie conservée à Madrid : Jaime de Villanueva donne la même forme, ce qui prouve qu'elle se trouvait dans le ms. perdu de Barcelone[2]. Mais l'erreur en tout cas n'est pas considérable, si, comme tout porte à le croire, notre Teramayguis n'est pas différent de Girolamo *Terramagnino*, de Pise, poète de qui Crescimbeni[3] a publié une pièce, un *sonetto rinterzato*, dont voici le premier couplet :

Poi dal maestro Guitton l'arte tenete
Assai mi par dovere[4]
Di vera conoscensa avere effetto,
E defettar da voi onni defetto
Che non bon agia espetto,
Se di tal mastro bon saver avete.

1. Voy. pour le premier article, *Romania*, VI, 341.
2. Voy. Milá y Fontanals, *Trovadores en España*, 480.
3. *Dell' Istoria della volgar poesia*, éd. de 1730, III, 57.
4. *Sic*, lis. *dovete*.

Nous ignorons à qui Terramagnino s'adresse en ces termes, mais l'éloge qu'il fait de « maestro Guittone » montre qu'il était contemporain de ce poète[1]. Guittone d'Arezzo, poète de valeur, à qui un mot dur et injuste de Dante a fait tort, fleurit après 1250; notre Terramagnino peut donc être placé avec certitude dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Il n'y a d'ailleurs dans l'opuscule de lui que je vais faire connaître rien qui répugne à cette attribution chronologique. Cet opuscule, qui n'est guère autre chose qu'une mise en vers des *Razos de trobar* de Raimon Vidal, a dû être composé à une époque où la poésie provençale était encore cultivée en Italie, et cette époque peut être étendue jusque vers le troisième quart du XIII^e siècle. Dante de Maiano, qui florissait au temps où l'Alighieri composait ses premières poésies, vers 1285, nous a laissé, comme on sait, deux sonnets en provençal; mais quand l'auteur de la *Vita nuova* adressait ses premiers essais aux « fidèles d'amour », la poésie italienne était bien près de supplanter définitivement sur le sol italien la poésie provençale, et par conséquent le traité de notre Terramagnino ne peut guère être placé, ce me semble, plus tard que 1270 ou 1280.

Ce traité n'est, ainsi que je l'ai dit, que la mise en vers des *Razos de trobar* de Raimon Vidal. Terramagnino suit pas à pas son modèle — qu'il se garde bien de nommer, — et sa paraphrase est parfois assez proche de l'original pour qu'on puisse se rendre compte du texte qu'il a eu sous les yeux. C'était un texte fort analogue à la leçon que représente le ms. Riccardi (*C* dans l'édition récente de M. Stengel). On voit en deux endroits que son ms. avait les mêmes fautes que cette leçon (voy. les notes des vers 134 et 149). Je n'insiste point sur le rapport de l'opuscule de Terramagnino avec celui de B. Vidal, ayant donné à cet égard dans les notes toutes les indications qui m'ont paru nécessaires.

Terramagnino est un grammairien peu intelligent. Il ne comprend pas toujours son modèle et dans aucun cas il ne se montre capable de le perfectionner. Une rare preuve d'inintelligence est celle qu'il donne aux vers 319-22. R. Vidal avait cité une série de mots qui « s'allongent » à tous les cas du pluriel, c'est-à-dire où l'*s* appartient au thème, comme *fals*, de *falsus;* il ajoutait que certains noms de lieu, tels que *Paris, Peiteus, Angieus*[2], se rangent dans la même catégorie. Notre brave Pisan a cru que des noms de lieux italiens prouveraient bien mieux la règle qu'il venait de formuler d'après R. Vidal, et il remplace les exemples de son modèle par *Piza*, *Lucca*, *Florensa*, etc., qui ne présentent aucunement le fait qu'il s'agit de justifier.

Toute l'originalité de Terramagnino consiste dans le choix des exemples, en général tirés des poésies des troubadours, qu'il allègue pour justifier chacune des règles qu'il emprunte à R. Vidal, même en des cas où les faits sont tellement constants et fréquents qu'il n'est pas besoin de les justifier. Ces exemples ne

1. C'est du reste l'opinion de Crescimbeni, et, avant lui, de Fr. Redi, qui mentionne « Geronimo Terramagnino Pisano » parmi les poètes qui fleurirent au temps de Guittone; voy. *Bacco in Toscana, ditirambo* di Fr. Redi, éd. de Naples 1687, p. 147.

2. D'après le Riccardi, l'autre leçon donne comme exemples *Paris, païs, Ponz.*

sont jamais ceux de R. Vidal. Notre auteur semble s'être fait une loi de remplacer toutes les citations de son devancier; on vient de voir qu'il n'a pas toujours été heureux dans ses substitutions. La série des exemples qu'il rapporte révèle des faits qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la poésie des troubadours. Voici la liste des auteurs cités; un astérisque est placé au-devant des citations que je n'ai pas réussi à retrouver dans les recueils des poésies des troubadours.

*Andrians, v. 265-8, Andrians del Palais, v. 201-8.

Arnaut de Mareuil, v. 350-1.

Bernart de Ventadour, v. 262, 290-1, 545-7, 558-9.

*Fabre d'Uzès, v. 254-6.

Folquet de Marseille, *v. 224-5, 296-8, 301-5, *571-2, *575-6, *625-6, 646-7.

Gaucelm Faidit, v. 211-2, 353.

Gausbert de Puicibot, v. 283-6.

Guiraut de Borneil, v. 219-21, 564-7.

*Guiraudo lo ros, v. 180-2.

Peire Vidal, v. 195-6, 250-2, 360-2, 534-6, *589-90.

Pons de Chapteuil, v. 191-2.

Rambaut d'Orange, v. 141, 594, 596-8, 601-4.

Richart de Barbezieux, v. 294, 356-6 *bis*.

*Ugo, v. 215-6.

A ces noms il faut ajouter un anonyme, l'auteur inconnu désigné par ces mots « cell qui fes la cort », de qui deux vers sont cités (v. 186-7).

Il y a dans cette liste un nom qui, à ma connaissance, ne figure dans aucune collection des poésies des troubadours, celui « d'Andrian del Palais ». On peut à *Andrian* substituer *Andrieu*, faisant ainsi une correction vraisemblable en soi, sans obtenir par là aucune notion sur cet auteur jusqu'à présent inconnu. Je ne réussis pas non plus à identifier « celui qui fit la cour ». Les trois vers cités,

> Amics, q'has dich? no sa[b]s confort?
> Son e[n]gieignos, e gallart
> Miey dich e miei sotil dart,

ont tout l'air d'être tirés de quelque dialogue entre Amour et un amant malheureux, ou qui craint de l'être, comme il y en a dans *Flamenca* et ailleurs[1]. J'ai vainement relu, dans l'espoir de les rencontrer, les nouvelles de Raimon Vidal et celle de Peire Guillem. On est donc conduit à supposer que nos trois vers sont tirés d'un poème perdu qui aurait probablement été intitulé « la cort d'amors ». Il existe en français un poème du XIII^e^ siècle portant ce titre.

Puisqu'il est avéré que Terramagnino connaissait des poésies provençales qui ne nous sont pas parvenues, ou qui du moins n'ont pas été signalées jusqu'à ce jour, nous ne devons pas être surpris si, parmi les poésies d'auteurs connus qu'il cite, il s'en trouve que nos chansonniers ne contiennent pas. On a vu par la

---

1. Cf. par ex. la pièce en dialogue de G. de Borneil *Ailas! com mor!* les deux derniers couplets de *Ges non posc en bon vers faillir*, de Peire Rogier, la pièce *Be volgra* d'Arnaut Plages, le couplet cité dans les *Leys d'amors*, I, 246, etc.

liste dressée plus haut que je n'ai pas toujours réussi à retrouver les citations faites par notre auteur. Il y a présomption qu'elles sont tirées de pièces perdues. Ce n'est, je me hâte de le dire, qu'une présomption, car d'une part je sais bien qu'en certains cas je n'ai pas, faute de temps, épuisé tous les moyens de recherche, et d'autre part il a pu arriver que Terramagnino ait donné de fausses attributions, et dans ce cas ce n'est pas chez un seul poète, mais dans toute l'étendue de la poésie des troubadours, qu'il faudrait rechercher la citation. Ce n'est pas là une vaine supposition. Deux fois au moins notre Pisan s'est trompé d'auteur. Les vers 191-2, qu'il met sous le nom de Pons de Chapteuil, sont de Guilhem de Saint-Didier, — comme Bertran y est mentionné, la rectification se présentait d'elle-même, — et au v. 591, Rambaut d'Orange est nommé à la place de Rambaut de Vaqueiras. Ces confusions ont dû se produire pour quelque autre assurément des citations que je n'ai pas su retrouver. Il serait trop étonnant par exemple que ce Terramagnino eût eu connaissance de deux ou trois pièces de Folquet de Marseille que nous n'aurions plus (v. 224-5, 571-6, 625-6).

Quoi qu'il en soit, ce médiocre traité n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la poésie provençale et de son développement en Italie. Le texte en est malheureusement très corrompu, à ce point qu'il est impossible d'attribuer au seul copiste du ms. de Madrid les fautes sans nombre qui à chaque instant détruisent le sens ou la mesure. Beaucoup devaient se trouver déjà dans le ms. de Barcelone. Je n'ai admis dans le texte que les corrections qui pouvaient être indiquées d'une façon visible par des [ ] ou des ( ), c'est-à-dire celles qui consistent en additions ou en suppressions; les autres sont proposées en note. Il est difficile en maint cas de décider si les incorrections sont le fait des copistes, ou, si elles remontent à l'auteur, Terramagnino ayant une versification et une langue également défectueuses. On trouvera à cet égard quelques remarques dans une note sur la versification que je rejette à la suite du texte.

PROEMI DE DOCTRINA DE CORT.

En lo nom de Dieu qu'es subiranz,
Pa[i]re [e] fill e [e]speritz sanz,
E guidanz de totz pecadors,
Faut mon acort per els amadors
Ques amon saber ab drechura,
Qals es aycella parladura
Ques ha en chanz major plajensa
E may avinen s'ajensa.
E si enten molt [a] estendre
Mon dic, mils ab drech reprehendre
M'en deu hom, quar en pauch [e]scrich

1 *Corr.* El n. — 4 *Corr.* Fauc m. a. pels a. — 8 *Corr.* avinenment? — 10 dic, mils, *sans doute* dit (*ou* dich), nuls; *au lieu de* nuls *on pourrait lire* negus *et corriger* reprendre. — 11 *Le sens est :* « *Si je développe trop mon dit, on ne saurait à bon droit me le reprocher* »; *cf. R. Vidal, éd. Stengel*, 67, 12-7.

No podon ges caber gran dich,
E [en] breus ditz confusios
[Se] concreja mantas sazos.
Mas si eu claramen dezir
E may mas paraular dir,
Obs es que mos ditz s'espanda
Per drech' e per longa landa;
E s'afanz feyra menz mestreygir,
Vigors mon coratg' enpeeygir,
Car [ben] say que ses gran afan
Hom no pot far obra prezan.
Eu voil que cascus q'a pretz rics
L'entende, no avols ni tritz.
Don ieu, TERAMAYGUIS DE PIZA,
Commenz en aquesta guiza.

COMENÇAMENT DE DOCTRINA PROVINCIAL VERA, E DE RAHONABLE LOCUCIO.

Tot en aysi con le rubis
Sobre totas peyras es fis
E l'aurs sobrels metailz cars,
Sobre totz razonatz parlars
Parladura lemoyzina
Es mays avinentz e fina,
Quar il quays se razona
Con la gramatica bona
Per tots los nombres singulars
E per tots los plurals en ars,
E per ca(r)s e per drech genre
La deu dir qui l'am' apenre,
E per paraulas ajectivas
E per finas substantivas,
Per comunas, oblichs e retz;
Masculis ies e femnis dretz,
Per personas e per temps
E per motz eseratz ensemps,

---

16 *Corr.* paraulas, *mais* may *est sans doute aussi corrompu.* — 19 *Corr.* feira m'en? *la fin de ce vers, comme du suivant, est corrompue.* — 29 *Corr.* Sobre altres? — 31 *Cf. R. Vidal, éd. Stengel,* 71, 9. — 36 en ars, *corr.* anars, *cf. v.* 241, 268. — 38 *Corr.* qui la vol a.? — 42 ies, *corr.* genre, *cf. v.* 58 *et la note;* i es *ferait le vers trop long.* — 44 eseratz, *corr.* escriutz?

E per razon continuada
Qui per obs no sia b[i]aysada,
E per totas verayas parts
D'orazion qui grazid'artz
Qui te lo sieu cami ubert
Del parlar razonat per cert :
So es pels verbs e per los noms,
Pels particips e pels pronoms,
Averbis, prepozicions,
Conjunsions, interjesions.

Perque vuoil sapchatz, amador
Qui deziratz haver valor,
Que totas paraulas bonas
Subs[tan]tivas ies personas
Demostron puramen e genz
E sostenon grandamenz,
E sostengudas son vez tal
E substansi' han natural.

Las ajectivas son del mon,
Del particip et del pronom,
Qui no podon sens nom estar
E han plural e sengular,
E mostron calitat e gen
E person'en entendimen.
De preposicions aqui
E dels averbis atressi
E conjunsion, ies vos dic,
E enterjession, amic,
Quar singulars ni plurals han
Ni demostron ien, ni van
Per personas ni per temps jes,
La lur parladura no es

51-4 *Cf. R. Vidal, éd. Stengel*, 71, 19-22; *Madrid*, 9. — 57-62 *Cf. R. Vidal, St.* 71, 29-33; *Madrid*, 10. *La meilleure leçon est celle du ms. Riccardi, ainsi rapportée par M. St.:* substantivas sun aqellas qi han singularitat e pluralitat e demostron genus e personas e sosteno e son sostengudas et han substantia. *D'après cela on pourrait corriger au v.* 58 substantivas genr'e p. — 63-78 *Cf. R. Vidal, St.*, 71, 33 (*très corrompu dans Laurent., manque dans Riccardi*), *Madrid*, 10. — 63 mon, *corr.* nom — 67 *Il faudrait* genre — 71 ies, *corr.* ieu. — 74 ien, *corr.* genre.

Sostenguda per alcun fach
Ni sosten, can ha flach contrac.

Las sustantivas aytals son :
Emperayre, reys e *baron,*
E totas autras qui en ver
Mostron substansa qui vezer
Se pot o qui vezer nos pot.
Don ieu vos dich entestiu mot
Qu'am nom per ço substantivas
Car sostenon ajectivas;
E podets far oracion
Ses ajectivas ab razon,
Ab lo verb, aysi com ieu dic :
Seigner suy del castell de Vic.
Encara : *Cavalliers me lur*
Per jutge o golim de galur.

Ajectivas hom appella,
Aysi com *bos, bels, bona, bella,*
Fortz, plazens, sufrens e *vils,*
Avinenz, temenz e *sotils,*
E las autras per semblansa
Qui mostron qual ses substansa,
O que conta, o que fay
O que soste, o con vay;
Ajectivas hom las clama
Quar dreig entendimen brama
Le lur lavors ses valedor
De la substantiva color.

---

78 can, *corr.* tan. — 79-92 *Cf. R. Vidal, St.*, 72, 7-17; *Madrid*, 12; *L'imitation est fort libre et substitue de nouveaux exemples à ceux de R. Vidal.* — 84 entestiu, *corr.* en cestui. — 85 *Corr.* Qu'an. — 91-2 *Corrompus.* — 93-104 *Cf. R. Vidal, St.*, 71, 44-72, 6; *Madrid* 11. *On remarquera que l'imitateur a supprimé les exemples de verbes rangés par R. Vidal parmi les* paraulas adjectivas. — 97-8 *Il y a dans Madrid* qui demostron substancia, *leçon visiblement impossible (ce dont je ne m'étais pas aperçu en publiant ce texte), puisqu'il s'agit d'adjectifs qui précisément ont pour caractère de ne point exprimer l'idée de substance. Je conjecture qu'il faut* qui demostron [qualitat ses] substancia; *ce membre de phrase manque dans les deux autres mss. Les vers* 97-8 *pourraient être corrigés ainsi :* E las autras [qui] per semblansa | Mostron qual[itat] ses substansa. — 99 O que conta *ne veut rien dire : il y a dans R. Vidal* o cant a o que fay o que sufre; *la faute appartient sans doute à l'imitateur qui n'a pas compris le texte qu'il suivait; s'il l'avait compris, il aurait retranché cette partie de la définition, puisqu'elle se rapporte au verbe, et qu'il a retranché les verbes du nombre des* paraulas adjectivas. — 100 soste, *corr.* sofre; con, *corr.* can que.

Dels ajectius parlars
De tres maneyras es l'afars :
Masculin apeyla hom l'un,
L'autre fe[m]nin, l'autre comun.
Mascolis con *bos*, e *blancs*,
Gays e *beyls*, e *larcs* e *francs*,
E tuyt cill qui mascle mostron.
Le femnis es tot aysi con
Ieu divisi aqui : *franca*,
Bona, *bella*, *gaya*, *blanca*,
E tuyt acill q'hom repauza
Ges en la femnina cauza.
Le comuns es si con *sufrenz*,
Ffortz, *vils* e *sotils* e *plazenz*,
E tots ceyls de tal maniera
Obs [es] q'hom comuns enquiera,
Car los pot hom tan ben asir
Ab mascle com ab femne dir.

Ara tot ayso voil sapchatz
Que gramatica en vertatz
Cinc(s) genres razonatz fay :
Masculin e femnin veray,
Neutre, comu et omne cert,
Mas, si con hay enanc proert,
Las paraulas substantivas
E totas las ajectivas
Son en chanz sotz masculinas
O comunas o femninas,
E en la lur entens[i]on.
Petitas e grandas son,
E hom las grandas asear
Ben pot e breumen pauzar

105-22 *Cf. R. Vidal, St.*, 72, 18-41, *Madrid*, 13. — 106 Dels, *corr.* De los? — 115-6 *Ms. Riccardi :* e totz aqellas qe demostron feminil chauza. — 123-64 *Cf. R. Vidal, St.*, 73, 20-74, 8, *Madrid*, 16. — 128 proert, *qui est assuré, en partie du moins, par la rime, est sans doute ici pour* proat ; *R. Vidal :* aisi com ieu vos ai dig desus. — 131 chanz *doit être équivalent de* romanz, *cf.* 146 *et* 150 *et la note ;* sotz, *corr.* totas? — 134 *L'imitateur a été induit en erreur par la mauvaise leçon* petitas e grandas, e pot hom abreujar las grandas... *que porte le ms. Riccardi* (*St.* 73 *b*, 28); *la bonne leçon est celle de Madrid :* de petitas en fora, *c.-à-d.* « *à l'exception des petits mots* », *parce qu'en effet il se trouve (c'est une circonstance toute fortuite) que les adjectifs qui s'emploient le plus souvent au neutre sont des monosyllabes.*

Enl sengular nominatiu
E encar[as] el vocatiu
Pel neutre qu[es] es tant adautz,
Con dis d'[A]URENGA REMBAUTZ:
Assats m'es bel, que de novell;
E con dic : *Mal mes q'has castell,*
E *ben m'es aupranar vas Piza.*
Si van li autre d'aytal guiza.
Gramatica fay femnina
Arbres e chanz mascolina,
[E] en chanz es femnin *amors*,
En gramatica mascle *cors*,
En gramatica neutre *amar*
E comuns es ditz en chantar.
Aysi totas autras del mon
Paraulas masculinas son
O femninas o comunas,
Que no ne romanen alcunas
Enforas aycellas totas
De las quals hay fachas notas
Qui per cert han breviamenz
Pel neutre so sapcha, laienz;
E nos pot noms substantius
Abreviar, mas l'ajectius.
Ben devetz tuyt saber ara
Lo parlar qui non esgara
E celui qu'entendimen fin
Ha de mascolin e de femenin.

La parladura [a]jetiva
E tota la substantiva
Se luoygna enls nombres amdos,
E dels ses cas es la razos :

---

141 *Pièce publiée dans Mahn,* Ged. d. Troub., *n*os 326 *et* 354. — 143 m'es aupranar, *corr.* me fai l'anar? — 146-7 Chanz, *encore au sens de* romanz. — 148 *Il faudrait* neutre *et non* mascle; *p.-ê. y a-t-il une lacune.* — 149 amar *est la mauvaise leçon du ms. Riccardi* (*St.* 73, 41) *au lieu de* mar. — 150 Chantar *est assuré par la rime et par suite assure* chanz *au vers* 131 et 146; *le sens, dans ces trois cas, ne peut être que* romanz. — 165-96 *Cf. R. Vidal, St.* 74, 9-76, 13; *l'imitation est fort libre. Les exemples cités sont différents de part et d'autre.* — 167 *Corr.* s'alonga. — 168 *Corr.* Et els, *cf. R. Vidal :* s'alongon en dos nombres, en singular et en plural, et en .vj. cas (*St.* 74 *b,* 14-6).

So es dels singular retz rics
E de tots les plurals oblics,
Quar ensemps [tuit] se resemblon;
[E] atressi s'abrevion
En tots los oblics sengulars,
Encar en los rets plurals cars,
Car se [re]semblo eyzamen;
Don vos daray semblan parven
De totz retz e oblics complitz
Con dis us trobayre grazitz,
E hac nom (en) GIRAUDOS LE ROS :
E qui es mos *amichs* bos
Mostren sa beyla semblança mi desplay
Quar jur que longe sperança mi desplay.
Amics es le nominatius
Singula[r]s, mas vocatius
Es, con dis cell qui fes la cort :
Amics, q'has dich? no sa[b]s confort?
Son egieignos, e gallart
Miey dich e miei sotil dart.
Encar escriu en aquest fueil
Si con dis en PONS DE CAPDUEILL :
Amichs Beutranz, lo trop amar
No vullatz ni lonc esperar.
E le pros en PEYRE VIDALS
Enls oblics plurals ditz motz tals :
E mos cars filz le coms Henrics
Ha destrutz totz sos enemics.

Ara vuoill dir dels plurals retz,
Q'auzitz los sengulars havetz,
Con dis ANDRIANS DEL PALAIS,
Trobayre bos e verays :
Per qu'ieu part egalmenz
Lo mal quin fay doler,
Qual terc vuoll retener,
Quar totz es trop cozenz.
L'autre terç per m'amor

---

169 rics *n'offre ici aucun sens et paraît introduit pour la rime.* — 181-2 mi desplay *est de trop, au moins dans le premier cas.* — 191-2 *Ces deux vers ne sont pas de Pons de Chapteuil, mais de Guillem de Saint-Didier, voy. Mahn*, Werke, II, 47. — 195-6 *Bartsch*, Peire Vidal's Lieder, *n°* 29, *v.* 8-9. — 202 quin, *corr.* quim. — 203 Qual, *corr.* quel.

Partan tot entre lor
Miei amich a lur taill;
Qui no n'ha nos baraill.
GAUSELM FAYDITZ qui hac pretz fi
Dis enl nominatiu aysi :
Quan *dui amic* s'acordon deu voler
So que l'us vol zo deu l'autre voler.
Del vocatiu plural retrayre
Vuoill con dis n'UCS, fis trobayre :
Amic veray, a vos me playgis
Quar fin' amors no me refraygis.
L'oblic singular vos desveill
Com dis en GIRAUTZ DE BORNEIL :
E *tot home* qui ben ames
Hag'robs q'un bon amic trobes
En cuy no s'anen duptan.
E dis FOLQUETZ de pretz prezan
Qui dis sobre tots chantars amoros :
Mas trop servirs tendan mantas sazos,
Quar *son amic* en pert hom, so auch dir.
Per qu[e] ieu vuoill que deiatz presumir
E conoyser ben o may
Lo parlar tot qu'aysi vay,
Quar totz per aytal semblan
Se parla con dic denan;
E per que may entendimen
N'aiatz, dic son variamen.

Nominatiu, *hic amics;* genetiu, *amic;* datiu *amic;* acusatiu *amic;* vocatiu, *amics;* ablatiu, *ab amic, per amic, del amic, en amic, ses* e *senes amich.* E plural, *amic;* genitiu, *amics;* datiu, *amics;* acusatiu, *amics;* vocatiu, *amic;* ablatiu, *ab amics, pels amics, dels amics, en amichs, ses* e *senes amics,* etc.

Dich ay con en aluoygnamen
Es ditz e en abreviamen
Le parlars ad retz mascolis,
Ara diray dels fem[i]nis.

Parladura fem[i]nina

211-2 *Dans la pièce* Tuit cil que amon valor, *Raynouard,* Choix, III, 295 : Q. dui aman s'a. d'un v. | Tot quan l'us vol deu a l'autre plazer. — 219-21 *Dans la pièce* Alegrar me volgr'en cantan (Parn. occit. 125), *au troisième vers, il faut:* On de re no s'anes. — 237-59 *Cf. R. Vidal, St.* 76, 30-1, 39-42.

Tals en *a* finis es declina,
Aysi com *domna*, *blanca*, *bella*,
Gaya, *poma*, e *isnella*,
E mantas de cestui anar
Con savis hom pot [e]sgarar,
E con diray vas sos cors,
Ses alcunaz autras colors,
E es breus els cars sengulars
E long els plurals variars.
Dels singulars vos dauc aytals
Semblanç com dis Peyre Vidals
Qui no hac la valor manca :
Car'*amia* dos'e *franca*,
Convinenz e bell'e *bona*,
Mos cors a vos s'abandona.
Encara dis Fabres d'Uzes (e) le bos :
Nom platz rics hom si no es amoros,
Nim play domna si gent no acuellis,
Nim play donzelz si de gauch no servis.

Dich hay co(n)s deu abreviar,
Ara dich cons deu aluoignar.
D'en Bernat de(n) Ventador, q'hac
Pretz sobrels bos, ieu vos retrac
Qar dis en sa chanson en ver :
De las *domnas* me dezesper
Encara vos don semblanz
Aysi con dis en Andrianz :
Ay *domnas* e seygnor
De Proens'e d'aillor.

Eu voil que vos dejatz garar
Si con ieu vari son amar

Nominatio, *franca;* genetiu, *franca;* datiu, *franca;* acusatiu, *franca;* vocatiu, *franca;* ablatiu, *ab franca;* e plural, *francas;* genetiu, *francas;* datiu, *francas;* acusatiu, *francas;* vocatiu, *o francas;* ablatiu, *ab francas*, etc.

De la femnina qui en *a*
Vay, dic hay segon mon tala
Ara vuos vuoill ieu dir ies

---

243 vas, *corr.* vai. — 250-2 Peire Vidal's Lieder, *n°* 18. — 261 *Dans la pièce* Quan vei l'alauzeta mover, *Bartsch*, Chrestom. prov. 54. — 268 amar, *corr.* anar. — 271-88 *Cf. R. Vidal, St.* 76, 43-77, 6.

De ceylla qui fenis en *es*,
Aysi con *sazos* e *amors*,
Calo[*r*]*s* e *chansos* e *colors*,
E l'autre qu'es de simil guiza
En aysi com hom prims desguiza;
Enls oblichs singulars breumen
Es ditz, e en aluoyg(u)amen
Si deu dir en totz autres cas
Per ver, e autramen no pas;
E diray vos en testiu mot,
Si com dis GIRBERTZ DE SI BO TOT :
Ques dobla *valors*
De far ben e *honors*
Lay on mestier han,
Ans q'hom quera ni deman(a).
BERNATZ DE VENTADOR le gays,
Qui molt avinent retrays,
Dis en son chan eizamen :
Be es mortz qui d'*amor* no sen
Al cor qalqe dosa *sabor*.
REIGALS DE BERBEZIL, q'honor
Hac molt, dis en un dels sos canz :
Mas *chansos* er dorgumanz,
E dis en FOLQUETZ de pretz bon :
Tant mou de corteza *razon*
Mon chan que no y puesc fallir,
E manz i dei mell avenir.
Encara vos vuoil ieu mostrar
Con dis en celui eis chantar
S'anc parley en ma *canson;*
E dis :
Per tal no m'abandon,
Qu'ieu sempharai auzit dir
Que mensoygna nos pot cobrir
Que no mora qualque *sazon*.
E tot aysi vay es espon;

---

272 es *veut dire* s. — 281 testiu, *corr.* cestui. — 282 *Dans la pièce* Quar no m'abelis solatz, *Herrig*, Archiv, XXXIII, 457; XXXV, 419. — 288, molt avinen, *corr.* motz avinentz? — 290-2 *Dans la pièce* Non es meravilha s'ieu chant. Parn. occ. 3. — 294 *Dans la pièce* Atressi com l'olifans, *Raynouard*, Choix, V, 433. — 296-8 Parn. occit. 62, *au troisième vers lis.* Enanz. — 301 *Premier vers du deuxième couplet de la même pièce.* — 302-5 *Troisième couplet. Au second vers* sempharai *est corrompu; la leçon des mss. est* mantas vetz ai.

E per que haiatz cor mellor
Diray con sos variars cor :

Nominatio, *hec amors;* genetiu, *amor;* datiu, *amor;* acusatiu, *amor;* vocatiu, *amors;* ablatiu, *ab amor*, etc. E plural, *amors;* genetiu, *amors;* datiu, *amors;* accusatiu, *amors;* vocatiu, *amors;* ablatiu, *ab amors*, etc.

Encara vuoill qe sapchatz
Que i ha de paraulas assatz
Qui en los nombres sengulars
Se luoygnon e els plurals anars,
Aysi con *nis* e *volentos*,
Cors, solatz, lais e *delechos*,
E *bras, glas, vas, nas*, e *cas*,
Pres, engres, lus e *fals* e *gras*,
Reclus, claus, repaus, envers
Us, romanz, vers, travers, convers,
E nom propri eizamen
De luets han tal aluoygnamen,
Con *Piza, Luca, Fflorensa*,
Marseylla, Jenova(*b*), *Plajensa.*

Nominatio, *cors;* genetiu, *cors;* datiu, *cors;* acusatiu, *cors;* vocatiu, *cors;* ablatiu, *ab cors;* et plural, *cors;* genetiu, *cors;* datiu, *cors;* acusatiu, *cors;* vocatiu, *cors;* ablatiu, *cors*, etc.

Per aquestas lau autras saber
Podon li entendedor en ver.
Paraulas i ha encara,
Aysi con hom prims [e]sgara,
Qui se luoygno ab drechura
Sol per us de parladura
En totz los nombres, qar laienz
Las ditz assatz may avinenz,
Con *caucayritz* e *amayritz*,
Emperayritz e *trobayritz.*

Nominatio, *chantayritz;* genetiu, *chantayritz;* datiu, *chantayritz;* acusatiu, *chantayritz;* vocatiu, *o chantayritz;* ablatiu, *ab chantayritz*, etc. Et plural, *chantayritz;* genetio, *chantayritz;* datiu, *chantayritz;* acusatiu,

---

309-18. *Cf. R. Vidal, St.* 77, 25-32. — 312 anars, *corr.* cars. — 313 nis, *corr.* ris. — 320 luets, *corr.* luecs ; *ms. Riccardi :* et noms propres de luec ; *dans le Laurentien :* noms propres d'omes e de terras. *Les noms cités par R. Vidal sont* Paris, Peiteus, Angueus (*ms. Riccardi*), *où en effet l's doit subsister à tous les cas ; au contraire les exemples imaginés par notre auteur n'ont aucun rapport avec la règle qu'il s'agit de justifier.* — 323-32 *Cf. R. Vidal, St.* 77, 37-43 ; lau, *corr.* las.

chantayritz; vocatiu, *o chantayritz;* ablatiu, *ab chantayritz, ses* o *senes chantayritz*, etc.

E en aysi con dic hai
Totz le lur variars vai.

Paraulas hi a qui luoygnar
Se podon e abreviar
Enls acuzatius singulars,
Tant es avinenz lur afars,
Con dis : per *pagat* ni has delleygn,
E ieu per *pagatz* mi teygn
Em teygn per *gays*, e per *gay;*
Aysi totz l'autre parlars vay
Qui es de la lur mainiera ;
Per qu[e] ieus diray enquera.

E entendatz vos qui prim etz,
Que *totz* en los singulars retz
Es loncs e enls plurals oblics,
Con dis Arnautz de Maruill rics
De pretz e de valor fin e grazida :
Si con li peys han e l'ayga lur vida,
Hay en amors e *totz* temps lh'aurai.
Gauselms Faiditz en son complanch retrai
Fortz can es e *tot* lo major dan.
Ara doni dels retz plurals semblan,
Quar fan *tuit*, con dis Rigals de valors :
Tuit demandon qu'es devengud'amors,
E ieu a *totz* en diray la vertat.
Avans dic en cestui mot
Qu'enls oblics sengula[r]s fay *tot,*
Con dis Peyre Vidals en ver :
Tan hai de sen e de saber
Que del tot say mon mell chauzir,
E say conoyser e grazir.
Mas encara vos vuoill donar
Semblansa del sieu variar.

335-43 *Cf. R. Vidal, St.* 77, 44-78, 9. — 339 *La fin du vers est corrompue.* 350-1 *Raynouard*, Choix, III, 207. — 345-64 *Cf. R. Vidal, St.* 78, 10-7. — 353 *Premier vers de la complainte sur la mort de Richard Cœur de Lion, Rayn.* Choix, IV, 54; *corr.* Fortz causa es que. 356-7 *Rayn.* Choix, III, 455. — 361-3, Peire Vidal's Lieder, n° 23.

Nominatio, *tots;* gen., *tot;* datiu, *tot*; acusatiu, *tot;* vocatiu, *totz;* ablatiu, *ab tot;* Et plural, *tuyt;* genetiu, *totz;* datiu, *totz;* acusatiu, *totz;* vocatiu, *tuyt;* ablatiu, *totz.*

Enl vostre cor sapchatz, ama[n],
Q'aysi li ajectiu comun van
Con *sotils, vils, temenz, sufrenz*
Fortz, avinenz e *plazens,*
Els singulars se luoygnon
E enls oblics s'a(i)brevion,
Enls retz plurals breviamen
Han e els oblics luoygnamen,
E dezir dir verayamenz
Con vay le lur variamen.

Nominatio, *sotils;* genetio, *sotil(s)*; datio, *sotil;* acusatio, *sotil;* vocatio, *sotils;* ablatio, *ab sotil, ses* o *senes sotil,* etc. Et plural, *sotil;* genetio, *sotils;* datio, *sotils;* acusatio, *sotils;* vocatiu, *soti(l);* ablatiu, *ab sotils, ses* o *senes sotils*, etc.

Enls primiers retz deu hom *us* dire
E en tots oblics *un* assire,
E en totz retz si deu dir *dui*
En totz oblics *doz* s'adui;
Totz autres nombres true a mil
Deu hom dir per aytal [e]stil,
Ses cen, quar sol d'una manieyra
Es ops que cascuns l'enquera,
E per voler primamen far
Dezir *un* e *doz* variar.

Nominatio, *us;* genetiu, *un;* datiu, *un*; acusatio, *un;* vocatio, *us;* ablatio, *ab un*, etc. Nominatio, *dui;* genetio, *dos;* datio, *dos*; acusatio, *dos;* vocatio, *dui;* ablatio, *dos*, etc.

Parlat vos hay de mascolina
Parladura e fem[i]nina,
Mas encara semblanz vos don
De las femnas quis ressemblon
Els primiers retz, con *sor, mi donz,*
Nessa, gasca, garza, se donz;
Els primiers oblics *mi don,*
Soror, neboda e *si don,*

365-72 *Cf. R. Vidal, St.*, 78, 33-9. — 374-84 *Cf. R. Vidal, St.*, 78, 45-79-10. — 385-97 *Cf. R. Vidal, St.*, 79, 13-27.

E *gascona* ab *garzona;*
E en totz plurals se razona
Sorors, gasconas, e *mas domnas,*
E *nebodas, asas domnas,*
E *garzonas,* e aysi van
Las autras de cestui semblan;
E per q'haiatz entelech fi
Variaray *soror* aqui.

Nominatio, *sor;* genetio, *sor;* datio, *soror;* acusatio, *soror;* vocatio, *sor;* ablatio, *ab soror*(*or*). Et plural, nominatio, *sorors*; genetio, *sorors;* datio, *sorors;* acusatio, *sorors;* vocatio, *sorors;* ablatio, *ab sorors, ses* o *senes sorors*, etc.

Dels mascolis noms diray
Con fan els primiers retz oimai,
Qui fan *Bos, glotz compaygnos,*
Ges, bayles, totz, Gui(*tz*) e *Peyros;*
En totz los oblics sengulars,
Encara els retz plurals cars,
Fan *compaygnon, Ugon, Peyron,*
Aysi li autre se varion
Enls oblics plurals en *ons,*
Con *fellons, barons,* e *Peyrons;*
E tuyt li autre se varion
En aysi com vari *baron:*

Nominatio, *baros;* genetio, *baron;* datio, *baron;* acusatio, *baron;* vocatio, *baros;* ablatio, *ab baron.* Et plural, *baron;* genetio, *barons;* datio, *barons;* acusatio, *barons;* vocatio, *o baron*; ablatio, *ab barons*, etc.

Encar', amic, devetz saber
Q'els primiers retz hom ditz *seygner,*
Hom e *nebotz, abas* e *coms,*
Prestres e *pastres* e *vescoms,*
E tuyt li sengular oblic;
E li rech plural van cous dic,
Si con : *home, nebot* e *comte,*
Preveyre, pastor e *vezcomte,*

---

396 asas, *corr.* e sas.

401-12 *Cf. R. Vidal, St.*, 79, 28-80, 3. *L'auteur a fait un choix parmi les exemples que cite R. Vidal, et a négligé de répéter le cas régime du singulier, et, pour le pluriel, quelques-uns des exemples cités pour le cas sujet du singulier.* — 404 ges... totz, *mots corrompus, corr.* gasc (*ou* fel, *cf. v.* 410), *et* Uc (*cf. v.* 407)?

413-24 *Cf. R. Vidal, St.*, 80, 4-11.

Seygnor e *abat* e *enfan;*
Li oblic plural con diray van,
Con *coms*, e *enfans*, e *senyors*,
Homes, *preveres* e *pastors;*
E per que may saber n'haiatz
Ieu vari *seygnor*, so sabchatz :

Nominatio, *seygner;* genetio, *seignor* ; datio, *seignor*, acusatio, *seignor;* vocatio, *seigner;* ablatio, *seignor*. Et plural, *seignor;* genetio, *seignors* ; datio, *senyors* ; acusatio, *seignors* ; vocatio, *seignor;* ablatio, *ab seignors*.

Dels verbals nons sapchatz aqi
Que de tres manieras son, si
Con *trobayre* e *chantayre*,
Consirayre e *amayre*,
E *contrayre* e *mentire*,
E *sufrire* e *jauzire*,
E encara *devineyre*,
E *valeyre* e *condeyre;*
Aysi con hai escrig adretz
Fan tuit els singulars retz
E en totz los oblics primiers
E en los retz plurals en vers,
Aysi fan tuit con *chantador*,
Mentidor e *devinador*,
Els plurals oblics en *ors*
Fan aysi con fay *amadors;*
E per un mostraran si con
Tuit li autre se varion :

Nominatio, *trobayre;* genetio, *trobador;* datio, *trobador*, acusatio, *trobador*, vocatio, *trobayre* ; ablatio, *ab trobador*. Et plural, *trobador;* genetio, *trobador*[*s*]; datio, *trobadors;* acusatio, *trobadors;* vocatio, *trobador* ; ablatio, *ab trobadors*.

De los comuns ajectius,
Vuoill dir e de lur cors honrius,
Qui fan enls primiers retz, *mellers*,
Menres, *jensers* e *maers*
Pejers, *sordejers* e *bellayre;*
Del[s] primiers oblics retrayre

427-44. *Cf. R. Vidal*, *St.*, 80, 22-42. — 434 *Corr.* tondeyre, *leçon du ms. Riccardi.* — 443 mil, *corr.* un? — 445-58 *Cf. R. Vidal.*, *St.*, 80, 43-81, 8.

Vos dei, qi fan tuit en *-or*,
Si con *jensor* e *bellazor*.
Eu plural hom los deu luoygnar
Con s'eschar e abreviar,
Segon que lur er ayziva
Parladura substantiva;
Per que ab la mascolina
Parladura ysis declina :

Nominatio, *mellers;* genetio, *mellor;* datio, *mellor;* acusatio, *mellor;* vocatio, *mellers;* ablatio, *ab mellor*. Et plural, nominatio, *mellor;* genetio, *mellors;* datio, *mellors;* acusatio, *mellors;* vocatio *mellor;* ablatio, *ab mellors*, etc.

Pois qu'eu [vos] hai parlat del nom
Razonar dezir del pronom,
E derrier del verb diray,
En aysi con mell sabray,
Perque sapchas, emanz grazitz,
Que en lo primier rech hom ditz
Aycel, *aquel*, e *el*, *cel*, *cest*,
Autre, *nos*, *tos* e *aquest*.
En los primiers oblics s'adui
Luy, *celuy* e *cestui;*
Enl rech plural ditz humil
Aquil, *autre*, *aquest* e *cill;*
Enl oblics plurals ditz homs *els*,
Autres, *sos*, *mos*, *los*, e *aquells;*
E tot aysi con *cel* declin
Van tuyt li autre mascolin :

Nominatio, *cel;* genetiu, *celui;* datio, *celui;* accusatio, *celui;* ablatio, *celui*. Et pluraliter, *cel;* genetio, *cels;* datio, *cels;* acusatio, *cels*.

Auzit havetz del mascolin,
Araus diray del fem[i]nin
Qu'el primier rech deu hom dir *il*,
Ma, *ta*, *sa*, *autra* e *cil;*
E tuyt li singular oblic
Van en aysi com ieu vos dic :

---

454 *Corr.* s'eschai. — 459-72 *Cf. R. Vidal, St.*, 81, 9-22; *Madrid*, 37. — 463 *Corr.* amanz. — 469 humil, *corr.* hom il. — 475-90 *Cf. R. Vidal, St.*, 81, 23-41; *Madrid*, 37-8. *On pourra constater ici encore que l'auteur se tient bien plus près de la leçon du ms. Riccardi que de l'autre.*

Mă, ta, sa, la, cella, cesta,
Autra, lei e *aquesta;*
E en totz los plurals cas
Van aysi com *mas, tas, las, sas,*
Encara *autras* e *cellas,*
Aquestas, cestas e *aquellas.*
Enls singulars ditz hom *nostra,*
Sieua, tieua e *vostra,*
E en los plurals fay *sieuas*
Nostras, tieuas e *mieuas;*
E per q'haiatz major membrança
Ies vos declin *il* ses duptansa :

Nominatio, *il;* genetio, *il;* datio, *lei;* acusatio, *lei;* ablatio, *ab ley*. Et pluraliter, *ellas;* genetio, *ellas;* datio, *ellas;* acusatio, *ellas;* vocatio, *ellas,* etc.

Las autras d'aytal conven
Paraulas vay eizamen.

Oymay dels averbis vuoill
Ieu parlar, e jes no m'en tuoill,
Que tals hi a q'hom deu en ver
Dir breus e loncs, segons q'obs er,
Aysi con *mays* e *may*,
E *aillor* e *allors* n'ay
E *finamen* e *finamenz;*
L'autre van eizamenz.
L'autra tota parladura
De l'averbi, gay' e pura,
E de la preposion,
E tota la conjuntsion
Ab la interjession hi es.
Totz hom qui prims e savis es,
Si ben l'esgar, ha obs que sia
D'un sol semblan tota via.

Oymay els parlars acurs
Del verb, per que es fortz e oscurs,
Vuoill que ma obra s'espanda

---

492 Ies, *corr.* Ieu?
495-510 *Cf. R. Vidal, St.*, 82, 3-18; *Madrid*, 39.
511-32 *Cf. R. Vidal, St.*, 82, 19-83, 39; *Madrid*, 40-2. — 511 *Corrompu.*

Per haver larguessa granda,
So es de *trac*, *tras* e *trai*,
Retrai, *retras* e *retrai*;
Encara *crei* e *cre*,
Recrei, *recres* e *recre*,
Mescrei, *mescres* e *mescrei* i es;
Encara *sui*, *es* e *es*,
E los quals parlars han fallit
Mant bon trobador e grazit,
Per ço car son may salvatge
A cells qui no han lo lengatge
Adrech del provensal parlar
Q'alcun autre q'auga contar,
E per aquo en lo prezen
De l'indicatiu veramen
Trac e *retrac* variaray :
Ieu trac, *tu tras*, *aquell trai*.
Retrac es de guizas aytals,
Mas i fayllic Peyre Vidals
En aquest xan qu'es tan plazenz
Ges car estius es bells e genz ;
E dis :
Per qu'eu hai dol esmai
Tant que per pauc los huoilz non *tray*,
Quar ell la tersa persona
El luec de prima razona,
E en luec de *trai* degra dir *trac*,
Mas Peyre d'ayso gach no hac.
Bernatz de Ventador valenç
Dis, e fallic eizamenz,
En lo sieu chanz verai e fi
Qui comensa e dis aysi
Qan ver la lauzeta mover :
D'ayso[s] fay ben femna(s) parer
Ma domna, per q'eu li *retrai*.
Mas aquest [es] parlars malvay
Qar tersa persona pauzet
En luec de prim' e razonec,

---

534 Peire Vidal's Lieder, nº 28. — 535 *L'auteur a réduit le vers pour le besoin de la mesure. Ce vers est ainsi conçu :* Per qu'eu n'ai dolor et esmai. — 545 *Cf. la note sur le v.* 261.

Qar c'ell *retrac* hagues dich
Nulls lh'agra jes contradich.

Ara dich aqi ton vaycre :
Yeu crey, *tu cres*, *aquell cre*,
Mescre e *recre*, aysi cor,
Mas ditz Bernatz de Ventador
May en cella sieua chanson :
D'ayso quem destruy em confon
Totas l[as] autras en *mescre*.
Mas Girautz de Borneyll, qui be
Passet totz los bons trovadors,
Segon lo dich d'homes mellors,
Fallich en la chanson, sa[i] ieu,
Q'aysi comensa : *Jen m'aten*,
E dis aysi con diray :
Quem tray vas tal, ieu sai,
Q'a la mia fe bem *cre*.
E ayso chascus savis ve.
Folquetz de Marseyla le fis
Fallic en sa chanson e dis :
Aysi bem play e m'es jen
D'amic qu'en joi s'aten.
D'aquest chan en la cobla quarta,
Si con dic en cesta carta :
E nom semblon be
Qu'ieu sai e pens e *cre*
E en un autre sieu chantar
Lo fez aquest *cre* pecar,
E dis aysi :
sai e *cre*,
Ques cuciet far de me.
Encar en un autre son chan
Fallic si con doni semblan :
Que l'us l'autre mal i ve,
Mas tan say ieu e cre.
E le valenç Peyre Vidals,
Qui fo trobayre molt cabals,

553-610 *Cf. R. Vidal, St.*, 83, 41-84, 35 ; *Madrid*, 43. — 553 *Corr.* con vay *cre* — 559 *C'est la leçon des mss.* 856 *et La Vallière, voy. Bartsch.*, Chrest. prov. 55, 5, *et la note. Le second de ces deux vers est cité par R. Vidal, mais d'après une leçon différente.* — 563 *Rime corrompue.* — 564 *Mahn*, Ged. d. Troub. 833-5.

Faillic en *cre* eizamen,
Si con diray a prezen :
E doncs poys tan l'am e la *cre*,
Ja no i dei trobar mala fe.
En REMBAUTZ qui d'Orenga fo
Fallic en la seua chanso
Q'aysi comença en vertat :
Eysamen hay guerrejat,
En ceylla cobla qui ditz ies
Domna, be say si merces
Quar no puesc far tan ric don cous cove
D'amic qu'ieu am, e per tant non recre
E en REMBAUTZ faillic encara
En sa chanson, e qui l'esgara
La ditz hom : *Nuls e re nom faill ;*
E dis :
Tan sufri grieu trabaill
Qu'ieu a pauc nom *recre*,
Mas aysom fay gran be.
Tuyt aquest trobador valen
Yeu dic q'an fallic malamen,
Qar en los de prim'an parlada
Tersa person' e razonada,
Q'hom deu dir *crey* e *recrey*,
En prima persona *mescrei*.

Ara desiu es es vuoill dir,
Per que nuls e puesca fallir,
Qar ja mant trobador plazen
Y han fallit eizamen,
Qar il no han fach esqiu
De dir el endicatiu
Del temps prezen en plural car,
Si con auzirez razonar,

589-90 *Ces deux vers ne se trouvent pas dans les poésies de Peire Vidal qui nous sont parvenues. Peut-être l'auteur a-t-il voulu citer ceux-ci :* Tan vos am de cor e de fe | Que nulh amic de vos non cre, *éd. Bartsch, n° 5.* — 591 *Il veut dire Rambaut de Vaqueiras; la pièce citée se trouve dans Mahn,* Ged. d. Troub. *n°s 54-5.* — 596 *Le vers complet serait ...* si merces nom secor ; *il a coupé le vers après* merces *pour faire sa rime.* — 601 *Mahn,* Ged. d. Troub. *n°s 76, 896.* — 607 los, *corr.* loc.

611-32 *Ce passage n'a pas son original dans R. Vidal.* — 611 *Corr.* A. dic ieu es ieu v.? — 612 e, *corr.* i.

Son la tersa persona
E luec de prima, qis razona,
Suy el endicatiu prezen;
Mas FOLQUETZ le bos, malamen
Fallic enl chantar que retray,
E en aysi con vos dirai :
True que m'esfortz de far una chanson
Qui me resid'aquest tramen on *son.*
En luec de *son, sui* devia dir,
So sapcha chascus ses fallir,
Q'hom lo deu variar ies :
Ieu suy, tu es, aquell es,
Plural *nos em, vos etz, cill son.*
Qar ell vay d'aytal razon.

Ar vuoil dir de *grazi,*
Sufri, parti, trahi, noyri,
Aysi en la persona prima
La deu dir cell qui s'aprima
Del preterit perfech singular,
En l'endicatiu parlar;
E ayceil qui no vol fallir
Deu en tersa persona dir :
Partic, sufric, feric, trihc,
Grazic, muric, vic e *noyric;*
Mas en FOLQUETZ, trobayre fis,
Y fallic en son chan e dis,
En una cobl'ab tal comensame :
On trobaretz may tan de bona fe
Quant mai nulls hom se meteys no *trai :*
Son e sieu com ieu quis seru trai.
Mas *trahic* deuri' aver retrach
Si el volgues haver ben fach.
E si alcus er demandatz
Con pot anar aquest fatz
Pois que la rima cor en *i*
Que puesca anar en *ic* aysi,

---

626 *Corr.* Qui me resit d'aquest turmen.
633-50 *Cf. R. Vidal, St.*, 84, 36-85, 8; *Madrid*, 44. — 641 trihc, *corr.* trahic. — 646-8 *C'est l'exemple de R. Vidal avec un vers de plus qu'il faut rétablir :* Son escien si com ieu queus servi. — 651-66 *Développement propre à l'auteur, mais dont il avait pu trouver l'idée chez R. Vidal, voy. par ex. St.*, 86, 21-9.

Adoncs le prims deu respondre
Q'alcuns no deu confondre
Del parlar la drecha via
Per rima qui obs li sia,
Mas ell si deu percassar
De tal paraula trobar
Que la rima cora en *i*
Aysi con fay *parti*, *sufri*,
E qui no sia b[i]aissada
Ni en nombre des[a]cordada,
Ni en persona ni en temps,
Poys li er le dretz ademps.

Ben say q'hai gran ardimen dich
D'ayso qu'ieu hai contradich
Lo dich q'aytan bon trobador
Han dich, mas li entendedor
D'ayso qu'ieu hai dich m'amaran,
Q'aytals paraulas aysi van;
E qui volgues ben esgarar
En tot l'autre grazit chantar
D'aquest meteys trobadors,
Si fos dels prims entendedors,
Certanament majors falsuras
Y trobera ab drechuras.
Si aytal trobador grazit
En lo lur chantar han fallit,
Chascus en lo sieu cor albir
So q'hom pogues del[s] malvatz dir.

L'autra del verb parladura
No poyria dir sens rancura,
Ni ses grans afan e pena,
Mas esgaratz con s'amena
Per los trobadors verays
En totz los lur chantars gays.
E si trobaretz alcun motz
Qui per vos no s'entenda tot
Ab tot lo vari entendimen,

667-82 *Cf. R. Vidal, St.*, 85, 19-26; *Madrid, fin du* § 44.
683-8 *Cf. R. Vidal, St.*, 85, 31-39, *Madrid*, 45. — 686 *Corr.* si mena?

Y metatz lo cor e la men;
E si vos no havetz poder
D'entendre celuy e vezer,
Ya nous devetz vergoygnar
De los plus sabis demandar,
Q[ue] asatz deu haver major
Vergoygna cel qu'a dezhonor
Y es de demandar s'atrai
Q[ue] aicel qui demandan vai,
Car nuls es qui sapcha tan
Q'us autre no sapch' atrestan.
Doncs chascus en la sa obra
Per aytal razon se cobra,
Quar cert ben fora fortz cauza
Q'us hom hagues en cor clauza
Tota l'esciens' ab lo sen;
Mas ben crei que no ha talen
D'apenre qui no demanda
Totas cellas res a randa
La[s]qals per se meteys no sab,
E qui d'ayso tem algun gab,
Quar nulls pot saber per se sol
Totas las res q'ama ni vol.

Per ço q'aiatz major menbransa
Vos donarai aytal semblansa
Del parlar qui en doas rimas cor,
Si con l'an dich li trobador,
Si con *leial*, *chascun*, *talan*,
Fin e *chanson* e *vilan* ;
E pot hom dir encara isi :
Leiau, *tala*, *villa* e *fi*,
Chanso, mas aquest parlar jes
Con le primiers adretz no es.

Ara chascus entendeyre
Cui es sabers valeyre

693-9 *Cf. R. Vidal, St.*, 68, 39-69, 13 ; *Madrid*, 3. — 698-9 *Corr.* cel e d. | Qui de d. no s'a.? — 715-24. *Cf. R. Vidal, St.*, 85, 43-86, 6 ; *Madrid*, 46. *Terramagnino s'écarte de son original en supposant* tala *à côté de* talan, *tandis que les deux formes données par R. Vidal sont* talen *et* talan. — 725-34 *Cf. R. Vidal, St.*, 86, 13-29 ; *Madrid*, 48.

Deu ben saber uimay
Si con aquest parlar vay,
E con si deu aluoignar,
Abreviar e variar;
E chascus qu'es fis trobayre
Nol deu desari ni estrayre
Ni de la sa drecha via
Per rima qui obs li sia.
E si ell comensa chanson,
Deu continuar sa razon
En aysi com le comensa,
Si ell no vol far fallensa;
Car may mi play e agrada
Razos ben continuada
Que mot qan alcus los entresca
Ab rimas e entrebesca;
E si en la tersa persona
Le comence, la razona
Tota d'aycella maniera
Que le comensa [e] l'enquera;
E si enl prim'o en segonda,
Tocha ops q'aisi responda,
E celui nombre q'el en ver
Y comensa deu mantener.
E nulls per(l) proensal diga
Alcun mot frances, qar eniga
Es aytal parladura dir
Ab la proensal, ses mentir;
E a chascun verb son conduch
Y don segon qe l'ha construch
Per los oblics e per los retz
Si con enquier lo sieu dretz,
Con s'estay en aluoygnamen,
Encara en abreviamen;
Eu voil qe visi barbarism
No y meyta ni solecism,
Tot que mant trobador preza[t]
Y han en lur chantar pauzat,
Mas per aqo s'en escuzon

---

732 *Corr.* de sa rima estraire? — 735-54 *Inspiré de la fin du traité de R. Vidal.* — 748 *Corr.* Donch [a] ops, *ou* Donchas [es] ops?

Qar qan alcus i fai lo son
Chantan lo pot abreviar,
Si con se tayn, e aluoygnar;
Eu vuoill qe en la sc(h)richura
Meta primamen sa cura.
Encara sia perceubutz
Que meta los accens agutz
Els greus si con s'esthai
En celui chantar qe fay,
En lonch chantar no se luoygn :
Mas ieu ami que se poygn
De trobar razon tan gaya
E tan prima q'a totz playa.

Oymay chascus entendenz
Deu saber verayamenz
Qals es l'avinenz parlars
Qu'es pro grazitz en chantars,
E si con lo deu retrar
Le bos trobayre amenar,
E si con se deu penre gach
Enl trobar de celui empach
De cui hai dith e parlat
E mel q'ieu seu razonat.
E per ayso finiray
Mon acort com mell sabray
En aysi con ley comensey,
Qar, per cert, aysi far dey
Si eu vuoill ies prezumir
De ben lo mieu lavor finir,
Em torn vas lo seygnor Dieu
A lei d'ome de pecat grieu,
Qar si diray o hay ren dicha
Qui per luy sia contradicha
Lui prech qe m'en deja donar
Lo sieu perdon, e autrejar.
E sopley totz vos, aman,
Que qan vos a mi don denan
Se(c)retz, dejatz clamar pro me,

---

784 *Corr.* e menar, *cf. la note du v.* 686. — 788 seu, *corr.* sai. — 791 ley, *corr.* lo.

804 Qar ieu mi muer : Merce! merce!
E qar il mi donec conort
E gieygn de far aquest acord.

Acababa es la doctrina d'acord[1] provincial e de vera e rahonable[2] locucio.

NOTE SUR LA VERSIFICATION.

Terramagnino a voulu faire des vers octosyllabiques rimant deux à deux, et il me paraît très probable que toutes les fois qu'un vers à rime masculine n'a pas ses huit syllabes, la faute en est au copiste (abstraction faite d'un cas dont il sera question dans un instant). Mais pour les vers à rime féminine je n'oserais fixer avec assurance la règle suivie par notre auteur. Dans beaucoup de cas le vers féminin est accentué sur la septième syllabe; ainsi vers 17-8, 31-2, 33-4, 37-8, 101-2, 113-4, 129-30, 145-6, 154-5, 161-2, 165-6, etc. C'est le système du *Breviari d'amor* et de la poésie lyrique. Mais il y a aussi quelques paires de vers féminins qui ont l'accent à la huitième syllabe : 5-6, 45-6, 143-4, 275-6, etc., et qui d'ailleurs paraissent correctes. De sorte qu'il ne serait pas impossible que Terramagnino eût employé concurremment les deux systèmes, donnant pourtant plus ordinairement la préférence au premier. La difficulté devient pratique lorsqu'on se trouve en présence de paires inégales, l'un des vers ayant l'accent à la septième syllabe, l'autre à la huitième, comme aux vers 25-6, 39-40, 93-4. On peut supposer que l'un des deux vers est incorrect, mais lequel? Pour corriger avec méthode il faudrait d'abord avoir résolu la question de savoir si l'auteur admettait les deux systèmes indiqués plus haut, ou le premier seulement, celui où l'accent est sur la septième syllabe. Cette seconde alternative me paraît la plus probable, non-seulement parce qu'elle a pour elle la majorité des cas, mais encore parce que Terramagnino ne paraît pas avoir la notion de la différence qui existe entre une rime féminine et une rime masculine. Il les associe sans scrupule, ainsi *mostron-con*, 111-2 ; *Peyron-varion*, 407-8 ; *con-varion*, 443-4. Cette irrégularité n'est pas sans exemple[3], mais ce qui est plus extraordinaire, c'est la rime de deux atones, comme aux vers 171-2, *asemblon-abrevion*. Il y a, vers 772-3, un passage assez peu clair sur les accents *aigus* et les accents *graves*. Par ces termes on désignait depuis l'antiquité les toniques et les atones[4]. Je doute que Terramagnino, tout en les employant, ait eu une idée nette de leur valeur : les rimes que j'ai citées portent à croire qu'il ne faisait guère de différence entre les finales toniques et les atones.

---

1. *Corr.* de cort. — 2. Forme catalane.
3. Voyez mon introduction à la Chanson de la Croisade albigeoise, p. cx, note 2.
4. Voy. Weil et Benlœw, *Théorie générale de l'accentuation latine*, p. 6-7 ; Thurot, dans les *Notices et extraits des mss.*, XXII, 394-5 ; *Leys d'amors*, I, 60, 64-92.

Les rimes de Terramagnino présentent d'autres singularités ; ainsi *primiers* rime avec *vers*[1], 437-8 ; *talan* est réduit à *tala* pour rimer avec *a*, 269-70, et *comensamen* perd son *n* final pour rimer avec *fe* (*fidem*), 645-6. Ces licences ne suffisant pas toujours à procurer la rime, l'auteur a recours, non-seulement aux chevilles les plus invraisemblables (par ex. vers 446, 504), mais à des barbarismes véritablement inouïs ; ainsi *proat* devient *proert*, v. 128, pour rimer avec *cert*, qui lui-même n'est qu'une cheville ; *retrar*, v. 783, probablement sous l'influence de l'italien *ritrarre*, prend la place de *retraire ; cas* s'allonge en *cars*, v. 174, et *genre* se réduit à *gen*, v. 67, pour rimer, l'un en *ars*, l'autre en *en*. Je ne sais quelle espèce de cheville peut bien être le *ges* des vers 116 et 595, le *ies* du v. 42.

Remarquons, pour terminer ce qui a trait à la versification, que lorsque Terramagnino se trouve dans le cas de faire rimer un de ses vers avec un vers de troubadour cité comme exemple, il s'attache à donner à son vers la mesure du vers cité. Ainsi les vers 223 et 226 sont de dix syllabes parce qu'ils riment avec deux vers cités qui ont cette mesure.

Il n'y aurait pas grande utilité à dresser le vocabulaire d'un aussi mauvais écrivain. Notons seulement *anar* pris souvent substantivement pour désigner la manière d'être, la façon d'*aller* d'un mot déclinable, 36 (note), 241, 268, cf. *van*, 74, *vai*, 243 ; — *chanz*, 7, 131, 146 ; *chantar*, 150, au sens de « langue des troubadours ». — *dauc*, 247, 1re pers. de l'ind. prés. de *dar*, cf. *estauc* d'*estar ; — variar*, 246, 268, 308, 334, décliner, et *variamen*, 232, déclinaison. — J'ai signalé comme probablement corrompu le mot *enpeeygir* (il y a exactement dans le ms. *coratgen peeygir*) du vers 20. Je ne sais s'il y a lieu de rapprocher cette forme bizarre du mot *empegir* qui dans le glossaire provençal-italien de la Laurentienne est traduit par *embiensiere*[2]. La traduction m'est aussi obscure que l'original.

Paul Meyer.

(*A suivre.*)

---

1. A cet endroit il faudrait plutôt, pour le sens, non pour la rime, *ver* au singulier.

2. Stengel, *Die beiden ältesten prov. gram.*, p. 80 *b*.

STROPHES AU SAINT ESPRIT

SUIVIES DES

STATUTS D'UNE CONFRÉRIE DU SAINT ESPRIT

EN DIALECTE AUVERGNAT.

Le manuscrit qui est ici publié pour la première fois appartient aux archives départementales du Puy-de-Dôme. Il contient : 1° des strophes en l'honneur du Saint Esprit ; 2° les statuts versifiés d'une confrérie du Saint Esprit ; 3° une petite prière à la Vierge. Ces trois pièces forment ensemble 430 vers, en dialecte auvergnat. A la suite, le scribe, un certain Peyrichon[1], a ajouté quelques vers français de sa façon, indiquant qu'il avait terminé son travail le 5 juillet 1507. Au point de vue matériel, le manuscrit ne laisse pas que d'être assez curieux. C'est un rouleau formé de quatre bandes de parchemin réunies bout à bout par un collage et sans lacs, d'une hauteur totale de 2 mètres sur $0^{m}12$ de largeur, et roulées sur un tourillon de bois évidé, auquel elles sont fixées par de forts fils d'attache. Le manuscrit ne porte aucun titre ; il commence par une série de sixains marqués par de grandes lettres gothiques en couleur rouge ; les initiales de chacun des cinq autres vers qui composent le sixain sont aussi des majuscules gothiques, mais moins grandes et sans addition de couleur. Ensuite vient une série de 183 vers disposés irrégulièrement en quatrains et en versets par l'indication d'initiales majuscules en rouge.

Si notre manuscrit a été exécuté en 1507, l'œuvre qu'il contient est certainement antérieure de plusieurs siècles : il suffit pour s'en convaincre de la lire attentivement. C'est là un fait si évident pour quiconque est versé dans la philologie provençale qu'il est inutile d'en faire une longue démonstration. Il est clair, pour ne pas citer d'autre preuve, que ce n'est pas un auteur du commencement du XVI^e^ siècle qui aurait imaginé des formes de nominatifs singuliers comme *lo bons homs* (*Str.* XI, 3), *folz* (XIV, 1), *Damideos* (XXXI, 1), *Sainctz Martis* (XXXII, 1), *Deos* (*passim*), *us lhums* (*Stat.* 55), *chascus* (*passim*), ou de nominatifs pluriels comme : *molt pechat* (*Str.* IX, 4), *li apostol* (XXIII, 2), *li mal* (XXVII, 3), *li blat* (XXX, 4), *cilh* (XXXIX, 4), *lh'autre* (*ib.* 5), *li just florit*

---

1. Peut-être faut-il lire *Reynchon*. — M. C.

(XLI, 4), *ly bayle* (*Stat.* 19), *li home* (50), *ly paubre* (59), *duy* (67), *ly seo parent* (90), *lhi petre* (92), *li clergue* (93), etc. Ajoutons que, sauf une ou deux exceptions tout au plus, la déclinaison est partout fidèlement observée, et il nous sera permis avec assez de vraisemblance de reporter au commencement du XIII[e] siècle, peut-être même au XII[e], la composition des strophes et des statuts.

Malheureusement le texte, tel que nous l'avons, n'est qu'une reproduction bien altérée de l'original ; non-seulement le scribe ne comprenait guère ce qu'il transcrivait, mais il copiait encore avec la plus déplorable inattention. On peut s'en convaincre particulièrement en examinant la strophe XXXVI, qui est cependant une des plus faciles à restituer. Notre intention n'était pas de viser à la reconstitution du texte original : nous avions des éléments trop insuffisants pour tenter d'atteindre ce résultat. Nous nous sommes bornés à faire, autant que possible, toutes les corrections que le sens, la mesure ou la rime réclamaient impérieusement : c'était déjà une tâche considérable, et nous ne nous dissimulons pas que ceux qui viendront après nous y trouveront amplement à glaner.

Les *Strophes au Saint Esprit* sont au nombre de 42 ; les deux premières, qui se trouvent à la tête du rouleau, sont très endommagées. Ces strophes se composent de six vers[1] construits sur deux rimes alternant de la façon suivante : *a, a, a, b, a, b ; b* est toujours une rime en *it*, et, sauf à la strophe XXXVIII, *a* est toujours une rime paroxytonique ; enfin les vers sont de sept pieds. C'est précisément le rhythme d'une chanson de Guillaume de Poitiers plus d'une fois publiée[2], où la rime *b* est constamment en *am :* la seule petite différence est que dans Guillaume de Poitiers le sixième vers a un pied de plus que les autres. Peut-être faut-il voir dans cette coïncidence une preuve de plus de la très grande ancienneté du monument que nous publions. Trois de nos strophes demeurent imparfaites, par le fait sans doute du copiste : la str. VII, qui offre l'alternance de rimes suivante : *a, a, b, a, a, b ;* la str. XXVII, où se trouve par erreur répété le second vers de la strophe précédente, et qui en outre offre la même construction défectueuse que la str. VII ; enfin la strophe XXXI, dans laquelle le scribe semble avoir fondu deux strophes distinctes en ajoutant aux deux premiers vers de l'une les quatre derniers de l'autre.

Les *Statuts* paraissent avoir été moins altérés que les strophes ; ils sont en rimes plates, bien que nous y trouvions deux ou trois exemples isolés de rimes croisées, que l'on ne saurait attribuer à l'inattention du scribe (v. 24-27, 38-41, et peut-être 28-31) ; les vers ne sont plus de sept pieds, comme dans les strophes, mais de huit. On y remarquera un grand désordre dans la composition ; une bonne part de responsabilité en revient sans doute à l'auteur, mais le scribe paraît néanmoins avoir commis plusieurs interversions. Ainsi il y a une

---

1. Le copiste a par inadvertance donné sept vers à la strophe XX.
2. Raynouard, *Choix*, III, 1 :

Farai chansoneta nueva
Ans que vent, ni gel, ni plueva ;
Ma dona m'assaya em prueva
Quossi de qual guiza l'am ;
E ja, per plag que m'en mueva,
Nom solvera de son liam.

brusque solution de continuité entre les vers 33 et 34, 83 et 84, 105 et 106, tandis que les vers 34 et suivants semblent devoir être placés après le vers 105; le scribe a également omis un vers avant le v. 17 qui par ce fait ne rime plus. Nous avons comparé utilement avec notre texte et cité deux fois en note les statuts en prose d'une confrérie du Saint Sauveur, fondée à Limoges en 1212[1].

La petite prière à la Vierge fait dans le manuscrit partie intégrante des statuts; mais outre que les statuts se terminent fort bien par le vers *Deus lor y do joy et bel temps*, nos dix derniers vers sont des vers de sept pieds, ce qui indique bien une composition distincte.

Le manuscrit ayant été trouvé à Saint-Julien de Coppel, près de Billom, il est très probable que l'œuvre qu'il contient a été composée dans cette localité, et par conséquent écrite en dialecte auvergnat. Bien que les caractères dialectaux se perdent un peu dans le remaniement orthographique du scribe, nous signalerons cependant les suivants : l'emploi constant de *ch*, répondant au *c* latin devant *a;* la forme nominative de l'article féminin singulier *li* ou *ly*[2], et enfin la notation *gh* pour indiquer le son doux du *g* (= *dj*) devant *a* ou *o*, notation très employée, dès le XIV^e^ siècle au moins, dans la nomenclature géographique de l'Auvergne. — Au point de vue du vocabulaire, nous relèverons plusieurs mots qui ont échappé à Raynouard. Quelques-uns, comme *atassa* (*Str.* XVI, 92), *acala* (XXV, 147), *gauchat* (XXX, 178), *anfara* (XXXIX, 230), *agenda* (*Stat.* 71), *jangot* (*ib.* 124) nous paraissent obscurs ou douteux et appellent sans doute des corrections; mais les suivants méritent le droit de cité :

agualla (V, 27), 3^e^ pers. s. ind. pr. de *agualar*, égaliser : Raynouard ne donne que la forme *agular;*

aünit (XXXIII, 136), part. pas. de *aünir*, réunir : R. ne donne que *aünar* (aüner) qui est plus français que provençal;

durmida (XIII, 74), subst. part. fém., sommeil;

hostala (V, 26), 3^e^ p. s. ind. pr. de *hostalar*, avec le sens de recevoir l'hospitalité;

revelhos (*Stat.* 144), comme *revel*, rebelle.

Michel Cohendy. Antoine Thomas.

---

1. Voy. *Annales manuscrites de Limoges, dites Manuscrit de* 1638, p. p. E. Ruben, F. Achard et P. Ducourtieux; Limoges, 1873, p. 183-6. En 1646, lors de travaux faits au grand autel de l'église de Saint-Sauveur, auj. Saint-Martial, on retrouva dans un coffre les statuts originaux de 1212, scellés du sceau des consuls, avec une copie signée Queyrois, 1545. Les statuts de Saint-Julien de Copel n'ont pas eu la même fortune, et la copie seule a été retrouvée.

2. On trouve constamment *lhi vila* au nominatif dans un document écrit à Montferrant au milieu du XIII^e^ siècle et publié par M. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 171-2.

I.

I.

Seigneurs que cy . . . . .
Venus trestous . . . . . .
Escoutes en patience
Sans faire aulcun bruict
La parole qui commence
Au nom du sainct Esperit.

II.

Dieu que ses ennemis escoute
Fit les trois jours de Pentecoste
Sa .... hommes le ..... poste
Et en a tous convertist :
Que la sienne amour nous jouste
Par l'oevre sainct Esperit.

III.

Ung, deux ou tris per ben faire
S'ajousta nostre Salvaire ;
Ey au melhour adjudaire :
So dict el que no mentit :
Per que nons debven extraire
De l'oevre sainct Esperit.

IV.

En aissi crezen que sia
Dios en nostre compaignia,
Que so dis li prophetia :
Prop ey, et tost a auzit
Qui l'apela ni s'i fia,
L'ajude sainct Esperit.

V.

Charitat del cel devala ;
So ey Deos qu'e nous hostala,
Ung seignour que noz agualla,
Per cuy noz sen confrayrit ;
En rics, en paures s'esgala
Ly vertus sainct Esperit.

VI.

Temen Dio, que eis temensa
Veray cap de sapiensa :
De ren non aura fallença
— Se nos enseigne David —
Qui a temor ni crezensa
Ni fey o sainct Esperit.

VII.

Deos vol que on l'ame el reblanda,
Mas l'amour te per truanda,
Quar per nostre amour souffrit
En la croix peyna tant granda,
Tout [so] per faire l'emanda
De pecha[t] que nous nuyzit.

VIII.

Amistas non eis gens vera
Si bonne obre non l'esmera :
Qui ben obre ben espera,
Qu'amour non eis en sol dit ;
Mas qui en ben persevera,
Cel ame sainct Esperit.

IX.

Qui de ben ne s'eivertuda
Esgals eis a bestia muda ;
On charitat eis tenguda
Molt pechat y son delit.
Dious lo paire nos ajuda,
Lo filz et sainct Esperit.

X.

Lay eys Dios, que no vol lanha,
Ont eys amort et companha ;

---

4 bruict aulcun — 12 du sainct e. — 13 Ung ou deux — 16 na mentit — 17 non — 19 Estre ainsi — 21 *L'auteur a probablement en vue ce passage des Psaumes* (CXLIV, 18) : Prope est Dominus omnibus invocantibus eum — 22 ey auzit — 23 ni se fia — 24 Esprit — 29 Ou riches et en paures — 31 qui — 32 Et vray. *C'est la parole bien connue :* Initium sapientiæ timor Domini (*Psaumes*, CX, 10) — 33 Et de ren non oren f. — 37 et lo reblenda — 41 lemande — 44 Si b. umbre — 45 Qui b. umbre — 46 Qua li amour... dict — 48 Tel a. — 49 Qui de ben faire ne seiuercue — 51 Ou c. non e. t. — 52 ey son d. — 55-56 *Allusion probable à ces paroles de Jésus-Christ :* Ubi sunt duo vel tres

La pax del cel noz gazanha
Charitat, dom sem faydit ;
Coratges feyns nos estranha
De l'amour sainct Esperit.

XI.

Qui eys feyns et ypocrita,
Al frut par qual ey sa vita :
Lo bons homs pays et visita
L'encarcerat el languit ;
Hostal ey ont Deos habita
Et temple sainct Esperit.

XII.

Qui mal faict et lou ben sella,
Aquel s'art com ly chandela.
Tant sec l'arania la tella
Tro c'a lo corps consumit,
Et lo sec tand no sen s'ela
Damnal corps et l'esperit.

XIII.

Mal yra qui no rechida,
Qui fay trop longua durmida,
Car ly mors gaita la vida,
Et sem en durment trahit
Si no velhem : so nos crida
La voix do sainct Esperit.

XIV.

Per so ey folz qui demora,
Car no velha et no plora,
Qui no sap lo jour ni l'hora
Que ey de luy decernit ;
Peus no cuy que allors y corra
Al plaint de sainct Esperit.

XV.

Pechat fay bonne chadena
Don chascun tire [a] sa pena,
Et non sent ren quant l'enmena,
Tant soit suau endormit,
Si del cel no l'enlumena
Ly vertus sainct Esperit.

XVI.

Pauc fay horas que a Deo plassa :
Enclinal corps et atassa,
Tant lo destruyct et l'enlassa
Covoytat, qu'al mont sazit ;
Per que non ey que ben fassa
Ni serva sainct Esperit.

XVII.

Coveytat ey commensansa
Et raïtz de malestansa ;
De re non a habondansa
Sobres ont trop que nurit
Qui en aveir a fiansa
Major qu'en sainct Esperit.

XVIII.

Per l'aver mort et trabalha
Cossi crezas que nolh falha,
El voria per mealha
Tut fussent mort et perit,
Et non cre que ey en la palha
L'adjuda sainct Esperit.

XIX.

Gardar dio en sa fazenda
Avans que l'aultruy reprenda ;
Tut pechen en pauc d'eymenda
Et sen tut vers Deo falhit,
Parlen d'alre qu'apertenha (*sic*)
Al jour do sainct Esperit.

XX.

Lo seignor cui sen confraire

---

congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum (*Matt.* XVIII, 4) — 58 dom cez f. — 59 feys — 61 feyus — 62 Al frut per q. e. s. vida — 64 et ley languit — 67 salla — 68 chandala — 70 consumiz — 71 no sen sala — 72 Damna lo c. — 73 que no r. — 75 Ca ly m. agaita — 76 en diuine — 77 Si nos v. — 82 del ny deservit — 85 Pechant f. b. la ch. — 86 Auquel c. — 88 lendormit — 89 enlumina — 92 Enclina lo c. — 94 qua lo m. fazit — 95 que ben sassa — 97 commensanse — 98 malestasa. *Ce vers et le précédent sont la traduction de ce passage de S. Paul :* Radix enim omnium malorum est cupiditas (*Timoth.* 6, 10). — 100 *Corr.?* — 101 Que en a. a la f. — 102 que do s. e. — 103 traballia — 104 no li f. — 105 Et v. que p. m. — 108 do sainct e. — 114 A jour d.

Eys appelat consolaire,
Amour del filh et del payre,
Et avem en be chozit,
Car salvs no velha aultre faire
Mas per do sainct Esperit.

XXI.

Qui vol estre de s'escola,
Sainct Espirit lo consola,
Si maleza no l'afola,
Qui sap gen a Deo servir ;
Mas ira lo geta fora
De l'amour sainct Esperit.

XXII.

Non eis bos cuy non ey bona
Font de be, qui tout be dona ;
Acel lo ceos be corona
Qu'en terre l'ant obezit :
So ey aquelha persona
Qu'apelam sainct Esperit.

XXIII.

Lo seo sola[z] apeytavont
Li apostol et deziravont,
Qu'en l'ostal on l'azouravont
Ajostat et aünit
Lor tramey cel cui amavont,
Lo l[um] del sainct Esperit.

XXIV.

Sobre chascu paressia
Reys de fuec et resplandia,
Que al courage lor metia
Amor et cor ben ardit ;
Dal ceo ja lor aunplia
Ly vertus sainct Esperit.

XXV.

D'aquest fuec vol Deo c'on chala,
Et arda volu[n]tat mala
Que al corps del homme s'acala ;
Nos en siam tut garnit,
No nos fassa mal ni tala :
Pregen en sainct Esperit.

XXVI.

Confraire ey par folatge
Qui porte ira ny dommage,
Qu'en lhuy no fay Deo ostage
Ni son be no vailhit,
Tan que laissal mal coratge
E torna a sainct Esperit.

XXVII.

Ja homs confraire non tenha
Que porta ira ni damnage,
Et li mal siunt tut fenit,
Mas amour, pax y convenha,
Si voules qu'entre vous venha
Lo solas sainct Esperit.

XXVIII.

Qui ves Deo tost se humilia
Et a aultruy no faria
Aquo qu'a se no volria,
Si com ly ey establit,
Cel a leal confrairia
Et segunt sainct Esperit.

XXIX.

Mas qui presta a l'uzura,
Neys quant pot et se perjura,
Et dal paubre no a cura,
Mas qu'aye lou ventre emplit,
No ey segunt l'Escriptura
Cofrayres sainct Esperit.

XXX.

Confrairia ey vana gloria

---

116 conselhaire — 117 Et a. de filhet de p.; *après ce vers le ms. répète le v. 15 ci-dessus :* Et a melhour ajudaire, *ce qui fait une strophe de sept vers* — 118 Et aues — 120 Mas per lo do s. e. — 121 sa escola — 123 vola fola 129 Et acel — 132 Quapela — 135 Quen la mayso on lazouravon — 136 Ni ostat — 137 amauū — 138 *Il y a un blanc dans le ms.* — 139 chascune — 140 R. de fect — 141 metya — 142 et corps — 143 lor a unplit. — 145 Daquest faict — 147 de homme — 148 Et nos en siant — 149 No vos f. m. ni tella — 153 Que uelhuy no suy d. o. — 154 *Corr.?* — 155 Tanqua l. lo m. c. — 157 confraires nou celha. *Il est fort difficile de rétablir cette strophe défigurée par l'inattention du scribe.* — 167 Sel la leal c. — 169 apresta — 170 Noy... et se p̄sura — 171 Et dal paul ly n.

Si l'us l'aultre non apoya
D'aquo que soubra estoya.
Per que son li blat gauchat,
Qu'en lhoc de bel aven ploya?
De l'yra sainct Esperit.

XXXI.

Damideos manda c'om parta
Las soubras que sunt en l'archa ;
De doas gonelas l'una
Vol que on donne al devestit,
Et al paubre que dejuna
C'om don per sainct Esperit.

XXXII.

Sainctz Martis quan Deo *renueiqua* [(*sic*)
Feys may c'om nolh comandava,
Que un sol mantel que portava
Al pelleri mei partit :
So fo Deos que l'eyssayava
De l'amour sainct Esperit.

XXXIII.

Deos per essayar qui l'ama
Nos quer pa et aus us brama ;
Per un pauc salh de grand flama
En lo jay qu'a conquerit
Qui dona al paure que clama
Per amour sainct Espirit.

XXXIV.

Qui l'amour Deo vol conquerre
No lo chal aultruy proferre,
Qu'el mezeis nos ve requerre
En semblant de deysaizit :
Donen lh'en, qu'el nos desserre
Lo rengne sainct Espirit.

XXXV.

Si col fuec s'estenh per l'onda
Tout pechat almorna monda ;
Sol bos coraiges l'aumda
D'aygua freyda un petit,
Qui n'aqueulh gent dezironda
Per l'amor sainct Esperit.

XXXVI.

A donar devem apprendre
Non a ostar ni ren prendre,
Que peus o covenha rendre ;
De tot c'om a conquerit,
Ly soa parts ey li mendre,
Si no sers sainct Esperit.

XXXVII.

Donen per Deo tut ensemble,
L'una mas a l'autre emble ;
Quant do cels movra lo tremble
Et tot sera art ou transit,
Noy a tant fort que no tremble
Si no sers sainct Esperit.

XXXVIII.

Quand ardran ly element,
Ceals, mars et aigua courent,
Et serant playt et torment
Per mey lo mont tremolit,
Chetios aurant aleoghament
Per l'amor sainct Espirit.

XXXIX.

Aqui sera l'hora amara,
Que venra om feocz et anfara
Que venrant a rada chara

---

176 laultres non a paya — 178 *Corr.?* — 179 Quen culhet d. b. — 180 Du lyra s. e. — XXXI *Comme nous l'avons déjà fait remarquer, cette strophe, dont le sens est satisfaisant, est défectueuse au point de vue de la rime ; il semble bien que le scribe ait par inadvertance fondu deux strophes en une.* — 183 De d. garielas la una — 184 donne oy d. — 185 deiuue — 186 Com done — 188 com no ly c. — 190 mespartit — 194 aus us bramaua — 199 lamour de D. — 200 No vo chal — 201 Quel mezio non veyo querre — 203 quel no deserva — 205 Si com lo faict cestend — 206 T. p. al moria m. — 209 Q. naqueulhe gens dezironde — 211 deues a. — 212 N. ostar ni p. ren — 213 Q. p. a cove restituir — 214 D. t. com cum a c. — 215 Ly sios parcs ey li mercs. — 218 enble — 219 lo trembla — 220 Et sera tost a. — 223 Quand ardria li terra et ly elementz — 224 Lo ceals li m. aiguas courentz — 225 et grant torment — 227 *Corr.?* — 229 Aqui lhora sera — 230 *Corr.?*

Cilh quant los ora pugnit,
Et lh' autre, lusent et clara,
Que servunt sainct Esperit.
XL.
Clara factz orant et genta
Plus quel solelh no presenta.
Ly mala gent fraudulenta
Irant torbat et marrit,
Si com lo pols lh' aura venta,
Sebra[t] de sainct Espirit.
XLI.
Plorant nos deven penedre,
Qu'en lhoc de plors, peuchan medre
Lo jay que Deo promeys redre,
Sus ont sont li just florit,
Et palma alta comme sedre
En la cort sainct Espirit.
XLII.
Sainct Espirit nos espire
Que chascus pense et cossire
Coment sia sos servire :
No se meta en oblit,
Et rem dal mont non dezire
Mas l'amor sainct Espirit.

II.

Qui sainct Espirit vol servir
Ni sos cofrayre devenir,
Dreit ey que augha et aprenda
Qual ey l'ordes et ben l'entenda.
En mas de tal deu om jurar
Que sapcha mesura guardar ;
Et jure chascus et ben tenha
Que fassa aysso que covenha.
Lo cofraire quant jurara
Quatre pogeys appourtera
Dels quals hom lo chiri achapte
Que benezit ey al sainct sapte.
Al service de tot confraire,
Quel meyters sia de bon aire,
Portarant chandela chascus
Que comprarant dal sobreplus...
Et si pensas ren ey sobra,
Estoarant ho, si lhoc eys,
Ly bayle que y serant meys.
En grant festa, a grant toneris
Devont alumenar lo[s] cheris.
Quant [us] cofraires y morra,
De paubra gent que re non a,
Cil qu'en la perrocha serant,
Quant lo confraires eis finit
Velhont, et no s'en partirant
Entro que sia sebulhit.
Lauen louelhe (*sic*) per inter
Lo confraires quan demes (*sic*) ;
May done home al messageir
Uns soulars ou dotze deners.
Lo vilholas, si adonc obra,
Si laisse obra en aquel hora....
Et faire lor comandament
Que sionl bayle fialment.
A missos deu chascus payar
Quarta de froment cuminal,
Et a vendengnas presentar

---

232 pugnis — 236 Plus que lo s. — 237 Et ly m. — 240 Sobra — 242 Quo lhoc d. p. nos p. — 245 Ut p. alt c. — 247 nos espira — 248 pensa et cossira — 249 a son service

2 N. s. c. ey d. — 3 apenda — 4 ben *manque* — 5 deuont — 11 Don hom — 12 Quey benezit al s. s. — 13 dal c. — 14 Q. lo m. s. ben ayze — 15 Portont chanda c. — 16 Q. comparant — 19 que ysserant m. — 21 D. alumar lo chiris — 23 Lo paubra gens — 24 Aquil q. — 28 *Corr.?* — 29 *Corr.?* — 33 *Corr.* Si l. en aquel hora obra? — 36 den ch. — 37 al cuminal

Dotges pozes en lhoc de vi,
Autrei dotge a char comprar
A la sainct Andreo atrassi :
D'aysso argen devon corren
A Pandecosta reglarmen.
Tres jours fasson la festa grant :
Lo mescre apres messas partrant.
Adobat sia al sapte asseyr
On peuchont mangha et jazeyr,
Si que noy falha al endema
De so que besoin y fara.
Li hom gayrant a un escart
Et las donas a aultre part :
L'us al aultre no digha meyns,
A tout sia pax et joy dins.
Laïns conve per bon enghinh
Que lay arda us lhums al meyns,
Que esten dal dyable segur
Que ama tenebras et obscur.
Los tres jours fassunt charitat
Si que ly paubre siont payat ;
Ly confraires non mangharant
Tant que aus paubres donat orant.
No devon liorar vi trop fort
Qu'a dengun home fassa tort.
Et devon aveir un lector,
Manghar en pax et sen clamour.
Peus en la glesa intrarant ;
Ly clers duy et duy chantarant,
Et tut lh' autre, quar rasou eys,
Rendrant gracias et merces.
Trenta vet[z] dighan per eymenda
Pater noster en lhoc d'agenda.
L'endema fassunt telament
Processio al monument.
Deu chascus un poges uffrir
Et lo mescres devont auzir
D'aquel argent que ufrit aurant
Grant messa que chantar farant
Au[s] confraires aordenat[z],
Qu'a la[s] arma[s] donne Deus [pat[z] ;
D'aysso ilh farant a l'aultar
Una lampa alumenar,
Et cressarant peu en aprop
Las chandela[s], si mermon trop.
Si no eys d'ayssi perrochas,
Et di que hom sçay lo sostere,
Si y cossens lo chapellas,
Doas legas l'ane l'hon querre,
Si que vos tut planeyrament
Fassas l'usatge que conve,
Et ja per so ly seo parent
Nolh devont faire meyns de be.
Lhi petre y vant que sunt tengut[z],
Li clergue portont las vertutz,
L'aygua beneita et la crotz
El corps remissio de totz.
Qui per sainct Esperit non ret
Pauc tem sainct Espirit
Sos valement al darer playt
Et que enquest segle l'esplait....
D'alcum si non ey redut
Et trenta deners reseyrant,
Quar aitant vendet son seignor
Judas, a guiza de traitor.
Quatre sabis deu hom chauzir
Cui lh' otre devont obezir.
Loquebantur devont chantar,
Lhi sinh devont sonar a clar,

---

41 adreo — 43 regladauent — 44 la f. granda — 45 Lo mescres a. m. pertrant — 50 Li home — 52 no dighas meyus, *corr.* nientz? — 53 de dius — 54 Lauis — 55 al meyus — 60 Ett ly c. — 69 Rendre grans et m. — 70 T. v. dighas deymenda — 74 Peus ch. — 75 Et lo mestres — 77 Trenta messas ch. f. — *Cf. Confrérie de Limoges :* E a chascun menjar, deu dir lo chapelas de la cofrairia una messa per los mortz e far l'absolucio cuminal. — 80 Daysso illi f. — 81 alumar — 91 No ly d. f. meyus — 93 vertus — 95 Et lo c. quey r. de tout — 97 *vers tronqué* — 99 *Corr.?* — 100-1 *Corr.?* — 102 Q. tant — 103 dedraitor — 105 Qtir shotre — 107 L. saynct deuot

Et prezar Deo per sa pietat
Qu'aquesta festa queulha en grat,
Et a las armas don repaus ;
Et tornon s'en apres lo[s] laus.
Gens s'en iscan en lor ostal
Du[i] et du[i], come home reglar.
Sainctz nom porta homs barbari,
Qui digha mal de son vezi,
Dampnatge de corps ni d'aveir,
Que nengus o pocha sabeir.
Si nengus a clam de son par,
Layns o devont acordar.
Si y demore ni char ni pa
Ni dal releo del endema,
Gens lou portont per la[s] maysos
Ou sont li paubre vergonhios ;
Aus altres siont li jangot,
Lo releo menus et lo brot.
Nengus d'aquo que layns eis
No do mays que ont non velhe.
Aus bayles sia lo somos,
Lhi armorna servida el dos.
Qui a la festa ve de lonh,
Vezer la vol, non per bezonh,
Somonunt lo do cuminal
Lhi bayle, s'ey hom que re val.
Lo jour mangharant doas vetz
Qu'en ayssil commanda li leys,
Quar de may estaria lait.
Lo sopar sia de jour fait.
Tut jazon en aquel hostal,
Mas qui bezonh auria aistal,
Aus quatre bayles o demant
Et fassa so que ilh dirant.
Qui contrals bayles re fara
Justiciat layns sera,
Et si ey revelhos ni durs,
Non eys preys, mas eis perjurs.
Lo mars devont esse menbrat,
Devant que siont entornat,
Reformont aquel qu'a l'aultre an
La confrayria mantenrant :
Escriot sciont et reformat,
Lh' autre dal paper effassat.
Quant sera faict lo sagrammentz,
Aportont los establimentz.
Quand aurant de vey seir souppa[t],
D'aquo que lor sera soubrat
Portont aus hommes desaizit[z],
Que lors conseilh sainct Espirit[z].
Et l'endema aiont conseilh
Coussi estoiont l'appareilh,
Que tenhon la feste d'empres
Si Deos los [y] conserve letz.
Si bayles y a re mespris,
Sia mudat par laus de tris
Et so que lh' autre lozarant
Do plus sabis en chauzirant.
Si re y a [de] trop petit
En tout aysso qu'aves auzit,
Melhoras lo adreytament,
Si que noy aia falhiment.
Aques afar ey acourdat :
L'an venent sia atemprat ;
Estarant li confraire essems :
Deus lor y do joy et bel temps.

---

110 E a larmas done r. — 111 Et tonon — 112 G. et scan en l. austau — 117 nengut — 118 S. n. al na ou de s. p. — *Cf. Confr. de Limoges :* Si cofrair a tenso ab l'autre, non o deu mostrar a senhoria dosc'a que o an mostrar au paguedors, e li paguedor, auvit lo clam e apresa la vertat, deven lor donar patz — 119 Layus o deuot a. — 121 relevat — 126 layus eis — 127 *Corr.?* — 129 servisit et lo dos — 130 de loyul — 133 si ey homme querre v. — 134 vet — 135 Qua nayssi lo c. li ley — 136 fait — 139 bezoh — 141 Et fasson — 142 contre lo b. — 145 prejus ; *v. faux* — 147 entolnat — 148 Refermont.. laultran — 151 Et l. — 153 establimens — 155 soubrat sera — 156 dezezit — 157 conseih — 159 apparel — 160 Affin q. — 165 enchangirant — 169 non y — 171 sian atenplat — 172 Estrarent los confraires tous sens

III.

La dona saincta Maria,
Que porta es del cel e via,
Sus apres Deo seignoria
Qu'alaictet saincta Maria,
Quar fo bona custos pia,
Plena del sanct Espirit ;
Prezen la tut que nous guit
Sus devant sainct Espirit ;
Amen dizen, que nos guit
En la court sainct Espirit.
Amen.

IV.

L'an de grace mil cinq centz et sept,
Par moy soubz signé escript et faict,
Le vie jour de jullet,
Du commendement du viccaire
Des luminiers, cueur debonnaire,
Ayant a l'aultain confraire
Illumineur sainct Espirit :
A luy redons tous l'esperit.
PEYRICHON.

D'une autre main, même époque environ :
Estant luminier
Jehan Renco.

---

2 Q. porta del celebia — 4 loqual a. — 7 guide — 9 guide

CONTES, PETITES LÉGENDES,

CROYANCES POPULAIRES, COUTUMES, FORMULETTES, JEUX D'ENFANTS,

RECUEILLIS A WARLOY-BAILLON (SOMME), OU A MAILLY.

CONTES.

I.

DICK-ET-DON.

Un tisserand reçut un jour la visite d'un homme qui lui apportait une balle de lin à tisser. L'homme lui dit :

« Je viendrai chercher ma toile dans huit jours, et je vous donnerai neuf écus. Si elle n'est pas prête pour le jour dit, vous aurez de mes nouvelles. »

Puis il partit laissant le paysan fort étonné. Celui-ci travailla à sa toile avec ardeur, il y employa même ses nuits sans pouvoir en faire le quart. « Je suis perdu, se dit-il ; il me faudrait encore un mois pour terminer le tissage de ce maudit fil. Ah ! je donnerais beaucoup à celui qui pourrait m'aider. »

Comme il finissait de parler, un petit homme habillé de vert ouvrit la porte de la maison et sauta aux pieds du tisserand.

« Je viens te tirer d'embarras, dit-il en entrant ; j'ai entendu ta demande et me voici. Je commande que ta toile soit achevée à l'instant. En échange, je prendrai ton âme, si tu ne me dis pas quel est mon nom dans trois jours. Tu auras trois noms à dire : le mien devra s'y trouver. Au revoir ! »

Le petit homme vert sauta dans la cheminée et disparut. Quant au tisserand, jetant les yeux sur sa toile, il la vit achevée, prête enfin à être livrée à son propriétaire. Le pauvre homme se trouva encore plus

mal pris qu'auparavant. Comment découvrir le nom de ce diable (car c'en était un assurément) ? C'était difficile, ou plutôt impossible. Le lendemain, l'homme mystérieux se présenta chez le tisserand, prit la toile, et donna douze écus au lieu des neuf promis.

Le paysan avait sa marraine au village voisin. Or elle était fée. Il alla la trouver et lui demanda ce qu'il devait faire. « Va demain au bois ; cache-toi bien dans les broussailles et ne manque pas de venir me dire ce que tu auras entendu. »

Le lendemain le tisserand alla se cacher de bonne heure dans le bois. Le soir arriva ; il n'avait rien entendu. Il commençait à perdre espoir lorsqu'il entendit les branches craquer au-dessus de sa tête. Un grand diable noir sauta et vint tomber aux pieds du paysan qui ne bougea pas. Le diable remonta sur un arbre et se mit à dire d'une voix criarde :

Dick-et-Don ; Dick-et-Don ;
Ch'é min nom.
I nol séro point [1] !

Il répéta longtemps ces mots, et toujours de plus en plus fort. A la fin il s'éloigna. Longtemps encore le paysan entendit résonner dans le lointain :

Dick-et-Don ; Dick-et-Don ;
Ch'é min nom ;
I nol séro point !

Le tisserand revint et alla trouver de nouveau la fée sa marraine.

« Eh bien ! » lui dit-elle ; « qu'a dit le diable ?

— Il a dit : Dick-et-Don, ch'é min nom, i nol séro point.

— Tu peux te jouer de lui ; il se nomme Dick-et-Don ; retourne chez toi ; il ne tardera point à y arriver. »

Le paysan fut bientôt chez lui. Il s'assit tranquillement devant un bon feu et attendit l'arrivée de messire Satan. Un grand bruit se fit entendre dans la cheminée et un petit homme tomba dans le feu et fit voler des myriades d'étincelles. C'était le diable qui, s'adressant au tisserand, lui dit d'un ton sarcastique :

« Eh bien ! as-tu trouvé mon nom ? Voyons un peu jusqu'où va ton savoir.

— Je crois l'avoir trouvé. T'appelles-tu Jean ?

— Non ; répondit le diable tout joyeux. Il dévorait le paysan des yeux.

— T'appelles-tu Pierre ?

---

1. C'est-à-dire : Dick-et-Don ; Dick-et-Don ;
C'est mon nom.
Il ne le saura point !

— Non. »

Cette fois le diable se tint prêt à sauter sur sa victime pour l'emporter avec lui.

« T'appelles-tu... Il ne faut pas se tromper. Ne serait-ce pas... Dick-et-Don ? »

Satan poussa un rugissement affreux et se sauva par où il était venu. La maison se trouva remplie d'une fumée noire et suffocante qui obligea le paysan à sortir pour quelques instants.

Depuis ce temps, le tisserand n'entendit plus parler du diable Dick-et-Don.

Conté le 12 janvier 1878 par Alfred Haboury, d'Acheux (Somme).

II.

LA BICHE BLANCHE.

Un jeune prince partit un jour pour la chasse. Une trentaine des plus grands seigneurs de la cour le précédaient. Lorsqu'on fut dans la forêt, on se dispersa de côté et d'autre selon son caprice et sa fantaisie. Le prince ayant aperçu un cerf magnifique s'élança sur ses traces. Il courut presque toute la journée, toujours devancé par l'animal qui semblait ne point se lasser de la poursuite à laquelle il donnait lieu. Enfin le cheval du prince tomba mort et le cerf disparut dans le lointain. Le prince s'arrêta dans une clairière, tira quelques provisions de sa gibecière, et se mit à manger avec un appétit aiguisé par la longue course qu'il venait de faire. Puis le jeune homme se reposa sur le gazon. Il fut tout étonné de voir dans un fourré quelque chose de blanc qui s'avançait vers lui. Le prince ne bougea pas et reconnut une biche blanche.

« Quel joli animal ! » se dit-il; « je donnerais beaucoup pour l'avoir. Comme ma mère serait contente si je la lui rapportais ! »

En disant ces mots, il prit de petits morceaux de pain et les jeta à la biche blanche qui les mangea sans se montrer effrayée. Le prince continua ce manège et voulut amener l'animal à ses pieds en lui jetant du pain près de lui. Mais la biche n'approcha pas. « Puisqu'elle ne veut point approcher, je vais la tuer. Cela me sera facile, elle est si près de moi ! »

Le prince prit son fusil, ajusta la bête, tira, et..... ne vit plus rien : la biche blanche avait disparu.

Après avoir erré à l'aventure pour trouver un chemin qui le conduisît hors de la forêt, le jeune homme s'aperçut qu'il était perdu. Le soir était venu. Il fallait trouver une cabane, ou se résoudre à passer la nuit

à la belle étoile. Le prince grimpa sur un arbre élevé et regarda autour de lui. Une petite lumière brillait au loin à travers les branches. Il prit son mouchoir blanc dans lequel il avait lié une pierre, et le jeta du côté de la maison. Ensuite il descendit de l'arbre et marcha dans la direction de son mouchoir. Il ne tarda pas à arriver devant une riche habitation.

« Pan ! pan ! — Qui est là ? — C'est le fils du roi qui vous demande l'hospitalité.

— Entrez ; vous serez le bienvenu. »

Une grande et belle femme vint ouvrir au prince. Elle lui servit à manger, lui montra sa chambre et le fit coucher. Le lendemain matin, il lui raconta ses aventures dans la forêt sans omettre sa rencontre avec la biche blanche.

« Ah ! vous avez vu la biche blanche ? lui dit la femme.

— Oui ; et je donnerais mille écus pour la rapporter à la reine, ma mère.

— Eh bien ! cette biche m'appartient. Elle n'est ni à vendre ni à donner, mais elle est à gagner.

— Que me faudrait-il faire ? Je suis prêt à tout entreprendre pour l'obtenir.

— Alors, suivez-moi ; je vais vous montrer la tâche que vous avez à remplir. »

La fée (car c'en était une) conduisit le prince dans une grande forêt, et, lui donnant une scie, une pioche et une hache, lui dit :

« Vous allez, à l'aide de ces instruments, couper, lier, mettre en bûches et en fagots le bois que vous avez devant les yeux. Ensuite vous défricherez le terrain, qui devra pour ce soir être rempli de plantes rares et de fleurs précieuses. Je veux aussi qu'on puisse voir une mouche voler d'un bout à l'autre du jardin. Si vous n'avez point terminé au coucher du soleil, j'enverrai des dragons vous dévorer. »

La fée s'éloigna. Le prince se mit aussitôt au travail. Aux premiers coups ses outils se brisèrent : ils étaient en carton. Le jeune homme se mit à pleurer. « Hélas ! » disait-il, « que ne suis-je resté au château de mon père ; je ne serais point exposé à être dévoré par les dragons ! Maintenant ma perte est certaine ! » Tout en se lamentant ainsi, il vit venir à lui une belle demoiselle qui lui apportait à manger. Elle était envoyée par la fée dont elle était fille.

« Mon beau prince, qu'avez-vous à pleurer ainsi ? Ne pourrait-on pas vous consoler ? »

Le jeune homme lui dit quelle tâche il devait remplir pour le soir.

« N'est-ce que cela ? Il y a vraiment de quoi pleurer ! ah ! ah ! mangez : je vous tirerai d'affaire. »

La fille de la fée prit une baguette et dit :

« Par la vertu de ma petite baguette, je commande que ce bois soit coupé et lié, et qu'à la place s'élève un jardin magnifique entouré d'une grille et rempli de fleurs. »

Elle avait à peine terminé que tout se trouva fait. Puis elle retourna au château. Le soir venu, la fée vint trouver le prince et fut tout étonnée de voir un beau jardin à la place de la forêt.

« C'est bien, » dit-elle ; « mais la biche blanche n'est pas encore gagnée. Je vous ferai subir demain une nouvelle épreuve. »

Le lendemain, elle conduisit le fils du roi devant un grand étang, lui remit trois seaux, et lui dit :

« Ce soir, cette eau devra être vidée et jetée par-dessus la montagne. A la place vous construirez un château plus beau que celui du roi votre père. Sinon, vous serez dévoré par les dragons. »

La fée partie, le prince voulut enlever un seau d'eau. Le seau creva et l'eau retomba dans l'étang. Il essaya les deux autres seaux sans plus de succès : ils étaient en papier. Le jeune homme s'assit sur le bord de l'étang et se mit à pleurer. La deuxième fille de la fée lui apporta à manger et résolut de le tirer encore d'embarras. Prenant sa baguette magique, elle dit :

« Par ma baguette, j'ordonne que cet étang soit desséché à l'instant, et qu'à la place on aperçoive un palais magnifique. »

L'eau du lac se vida aussitôt et un château la remplaça. Il était éclairé par trois cent soixante-cinq fenêtres, formées chacune de deux vitres ; douze portes donnaient accès dans son intérieur.

« Ne dites point cela à ma mère. Elle est si méchante qu'elle me tuerait, » lui dit la jeune fille en s'éloignant.

La fée ne voulut point encore donner la biche blanche au jeune prince.

Elle voulut lui imposer le lendemain une épreuve définitive. A cet effet, le prince eut pour mission d'aller porter un fruit à un des dragons enfermés dans une tour. S'il revenait sain et sauf, il aurait à choisir entre les trois filles de la fée. La biche blanche y serait. S'il la prenait, il l'aurait pour épouse ; s'il choisissait mal, il serait dévoré. Le prince dut accepter.

En allant porter à manger au dragon, il rencontra une des filles de la fée qui lui dit :

« Au-dessous de la porte de la tour, vous verrez un trou. Jetez-y le fruit et sauvez-vous. Je suis la biche blanche. Je me ferai reconnaître de vous en avançant mon pied droit devant ma jambe gauche. Adieu ! »

Le prince se conforma aux instructions qu'il venait de recevoir et revint au château. La fée fit placer ses trois filles devant lui et lui dit de choisir. Après les avoir examinées quelque temps, le prince désigna la biche blanche. La fée fut contrainte de la lui donner.

Le soir venu, le prince alla se coucher avec la jeune fée.

« Je crains ma mère, » lui dit-elle ; « je vais aller écouter ce qu'elle dit à mes sœurs. Elle est si cruelle qu'elle peut venir nous égorger d'un moment à l'autre. »

Elle rentra quelques instants après et annonça au prince que sa mère allait venir les étrangler. « Prends les bottes de sept lieues qui sont sous le lit, et suis-moi. Si tu vois venir quelqu'un derrière nous, avertis-moi. »

Ils partirent tous deux en grande hâte. La fée arriva bientôt pour les tuer : le lit était vide. Elle appela une de ses filles et lui remit des bottes de quatorze lieues pour aller à la recherche des fugitifs. Elle lui recommanda aussi de les toucher si elle les apercevait, ce qui les rendrait immobiles jusqu'à son arrivée.

La jeune fille partit. Elle traversait en un saut les plus hautes montagnes et les villes les plus grandes.

Le prince ne tarda pas à l'apercevoir.

« Voici ta sœur, » dit-il à sa femme ; « nous allons être ramenés au château.

— Par la vertu de ma baguette, je commande que tu sois changé en chapelle et moi en curé. »

La jeune fille passa presque aussitôt sans faire attention à la chapelle. Ne trouvant aucune trace des fugitifs, elle revint trouver sa mère.

« Eh bien ! tu n'as rien vu ?

— Non, si ce n'est une chapelle et un sonneur.

— Et tu n'as point vu que c'étaient le prince et ta sœur ! »

De colère elle précipita sa fille dans la rivière. Puis elle envoya sa deuxième fille avec des bottes de vingt lieues. Le prince vit venir la jeune fille et en avertit la biche blanche qui s'écria :

« Par ma baguette, je commande que tu te changes en prunes et moi en prunier. »

Sa sœur passa et repassa devant le prunier sans se douter de rien.

« As-tu rejoint ta sœur ? » lui dit la fée à son retour ?

— Non ; je n'ai vu sur mon chemin qu'un prunier chargé de beaux fruits rouges.

— Et tu n'as pas vu que c'étaient le prince et la biche blanche ! Tu vas périr comme ta sœur. »

La fée précipita sa dernière fille dans la rivière et partit avec des bottes de trente lieues.

« Voici ma mère, s'écria la biche blanche. Je commande que tu te changes en poisson et moi en rivière. »

La fée arriva aussitôt et ne fut point dupe du stratagème. Elle voulut toucher avec sa baguette le poisson et le ruisseau. L'eau se retira, et la méchante femme s'enfonça dans la boue et y mourut.

Le fils du roi partit seul pour le château de son père, laissant la biche blanche retourner à sa maison, d'où elle devait bientôt revenir. Elle avait recommandé au prince de ne point se laisser embrasser par ses parents, sinon il oublierait complètement et ses aventures et sa femme.

Il n'oublia point cette recommandation et ne voulut point permettre à ses parents de l'embrasser. Il se coucha. Sa mère s'approcha doucement du lit de son fils et l'embrassa. En se levant le lendemain, le prince reçut la visite de son père, qui lui demanda pourquoi il était resté si longtemps absent du palais. Le jeune homme soutint qu'il revenait de la chasse et qu'il n'y était resté qu'une journée. On crut qu'il plaisantait.

Quelque temps après, le prince alla se promener avec deux jeunes seigneurs de ses amis. Ils entrèrent dans un des douze moulins du roi et y virent une belle demoiselle qui y était comme servante. Tous trois prétendirent la posséder. Ils convinrent de venir la trouver chacun leur tour pendant trois nuits.

Un des seigneurs arriva le soir et s'introduisit en secret dans le moulin. Il allait entrer dans le lit auprès de la servante, quand elle lui commanda de couvrir les tisons du foyer afin d'avoir du feu pour le lendemain. Le jeune homme prit la pelle et les pincettes et se mit au travail. Le feu continua toujours à brûler malgré ses efforts. Trois heures sonnèrent à l'horloge : il n'avait point encore réussi. De colère, il jeta les pincettes sur le pavé et fit un tel bruit que le meunier se leva et le mit en fuite.

Le lendemain, l'autre seigneur vint trouver la demoiselle. Elle lui donna à vider dans la cour un vase plein d'eau. Il eut beau verser, le vase resta toujours plein. Il n'avait point terminé à deux heures du matin. Prenant le vase malencontreux, il le jeta sur une pierre et le brisa. La meunière se leva et chassa encore le seigneur.

C'était au tour du prince. Il arriva au moulin et alla trouver la servante qui lui dit :

« Vous ne coucherez avec moi qu'après avoir changé de chemise. En voici une ; mettez-la. »

Le fils du roi ôta sa chemise et voulut la remplacer par celle qu'on lui donnait. Il ne put y parvenir : il en avait à peine une demi-aune sur le corps qu'elle se retirait d'une telle façon que le prince découragé déchira la chemise et la jeta par la fenêtre. Le bruit attira le meunier qui chassa le jeune homme à coups de fouet. Le fils du roi ne se vanta de rien, comme on doit le penser.

Un autre jour, il entra chez un cordonnier pour y acheter des souliers. La fille de celui-ci était belle ; elle plut au prince qui voulut l'épouser. Ses parents cherchèrent en vain à l'en détourner. Le mariage fut convenu. Les noces devaient durer trois jours. On y invita les douze

meuniers du roi avec leur famille. La biche blanche, déguisée en servante, y fut appelée. Elle parut tout à coup avec une robe couverte de pierres précieuses. La cordonnière lui témoigna le désir de posséder la robe.

« Je vous la donnerai, » lui répondit la meunière, « si vous voulez me laisser passer la nuit avec le prince. »

Cela déplaisait fort à la cordonnière. Mais la robe était si belle ! Elle accepta et fit coucher la biche blanche dans le lit du jeune roi. Elle ordonna aux valets de mêler de l'opium au vin du prince, de sorte qu'il s'endormit en se couchant. La biche blanche voulut le réveiller. Il continua à dormir de plus en plus fort.

« Ah ! beau prince, » s'écria-t-elle, « si tu savais que je suis celle qui te tira des mains de ma méchante mère, tu repousserais bientôt la vilaine cordonnière que tu dois épouser dans deux jours ! Mais on t'a endormi. »

La biche blanche fut obligée de se lever de grand matin. Elle sortit du palais pour rentrer bientôt après avec une robe encore plus belle que la première. Elle la céda à sa rivale aux mêmes conditions que l'autre. On endormit encore le prince. Il ne put entendre ce que lui dit la biche blanche. Un des valets avait tout écouté. Il raconta tout au jeune homme à son réveil. Celui-ci se promit de ne pas boire de vin de toute la journée.

Le soir la meunière se présenta avec une robe toute blanche qu'elle offrit encore à la cordonnière. Celle-ci n'en voulait point. La fille de la fée fit éteindre tous les flambeaux et l'on vit une robe de feu qui éblouissait les yeux par sa lumière. La cordonnière prit l'habit et fit entrer la biche blanche dans le cabinet du prince. Le jeune homme se coucha bientôt après et écouta ce que disait la jeune fille. Il la reconnut et lui jura de l'épouser.

Le roi son père fut bien étonné lorsqu'il vit son fils lui amener une belle princesse et lui dire :

« Sire, voici une jeune fille qui m'a sauvé la vie dans la forêt où j'avais été chasser. Elle m'avait recommandé de ne point me laisser embrasser par personne à ma rentrée. On l'a fait sans doute, car je ne me rappelais plus rien. Elle se nomme la Biche Blanche ; je veux l'épouser à l'instant.

— Mais la cordonnière ?

— On lui donnera cent écus et on la mettra à la porte. »

Les noces durèrent trois jours encore. J'y assistais. J'eus le malheur de laisser tomber un plat ; on me donna un coup de pied dans le derrière pour m'envoyer vous raconter ce conte.

Conté en janvier 1878 par A. Haboury, d'Acheux (Somme).

III.

JEAN DES POIS VERTS.

Une femme n'avait pas d'enfants. Elle entendit un jour une de ses voisines raconter qu'on en pouvait avoir en plantant des pois dans une terre préparée d'une certaine façon.

« Si j'essayais, se dit-elle, je pourrais peut-être réussir à en avoir un! Je vais en planter un boisseau. »

Elle bêcha un carré de son jardin et y planta ses pois. Elle les arrosa tous les jours jusqu'au moment où elle vit paraître des milliers de petites têtes d'enfants qui s'élevaient au-dessus du sol. Le lendemain, les petits garçons, hauts tout au plus d'un demi-pouce, couraient de tous côtés. La paysanne en fut embarrassée. Elle prit le parti d'aller voir une fée, sa marraine, pour lui demander conseil.

La fée prit tous les enfants, à l'exception d'un seul, et les changea en lutins qui s'envolèrent de tous côtés. Voilà pourquoi il y a tant de gobelins, d'houppeurs, d'herminettes, de fioles [1], qui, jaloux de n'être point des hommes, n'ont point de plus grand plaisir que d'égarer les voyageurs et de leur jouer toutes sortes de tours.

Le petit conservé fut appelé Jean des Pois Verts. Il resta toujours tout petit. La fée lui fit présent d'une voiture et d'un habit magnifiques. Celle-là était faite d'une aile de dor-midi (coccinelle); les chevaux étaient deux bibaches (demoiselles) ; le cocher, une petite guêpe, et les laquais, deux fourmis noires. Son habit était une toile d'araignée, ses jarretières deux filés-madame (fils de la Vierge).

Il vivait heureux avec sa mère, lorsque des voleurs attaquèrent la maison. Ceux-ci voulaient le tuer et allaient mettre leur projet à exécution, lorsque le chef les en détourna en leur disant qu'il leur serait utile dans une entreprise qu'il méditait. On laissa la vie à Jean, mais il fut emmené prisonnier. Les brigands allèrent aussitôt piller une église. La porte était close. Jean fut obligé d'entrer par le trou de la serrure et de tirer les verrous. Les bandits s'emparèrent de l'or et des objets précieux et se sauvèrent dans la campagne. Jean des Pois Verts fut placé dans la poche du chef qui ne s'en inquiéta pas davantage. L'enfant sortit doucement, se cacha dans les broussailles et guetta les voleurs. Il vit ceux-ci déposer leur butin dans une caverne et repartir bientôt pour une nouvelle expédition. Jean des Pois Verts entra dans la grotte et en emporta toutes les richesses. Il ne tarda pas à arriver à sa maison. Sa mère

1. Lutins familiers picards.

ouvrit et reçut son fils avec joie. Ils vécurent désormais riches et heureux.....

A la mort de Jean des Pois Verts, la fée l'enleva au ciel sur une aigrette de chardon.

Conté en janvier 1878 par A. Haboury, d'Acheux (Somme).

IV.

JEAN A LA TIGE D'HARICOT.

Un pauvre homme, nommé Jean, planta un jour des haricots. Un de ceux-ci poussa si haut, si haut, que le sommet se perdait dans les nues. Lorsque les plantes se trouvèrent bonnes à récolter, le paysan se mit à en cueillir les gousses. Après avoir travaillé jusqu'au soir et rempli plusieurs paniers, Jean alla se coucher, remettant au lendemain la récolte de la plante gigantesque. Il jugea utile de commencer par le haut. Il mit dix jours pour grimper au sommet. Là il aperçut la maison du bon Dieu. Il alla y frapper. Saint Pierre vint ouvrir et demanda ce qu'il voulait.

« Une petite aumône, car je suis un pauvre malheureux. »

Le saint voulut le jeter à la porte. Le bon Dieu, attiré par le bruit, donna un âne à Jean en lui disant :

« Voici un âne qui te rendra heureux si tu le veux. Lorsque tu lui diras : Ane, montre ton talent, il fera des louis d'or au lieu de crottes. »

Jean à la tige d'haricot partit et descendit sur la terre avec son âne. Il voulut avoir de l'argent pour acheter de quoi manger. A cet effet, il ordonna au baudet de montrer son talent. Jean eut de l'or à foison. Il en emplit ses poches et alla dans une hôtellerie qui se trouvait non loin de là. Il voulut se faire servir du vin le plus cher. L'hôtesse hésitait.

« Vous croyez que je n'ai pas d'argent ! Ah ! ah ! en voici, et des pièces toutes neuves encore ! ah ! ah ! »

On lui apporta plusieurs bouteilles de vin qu'il paya aussitôt en recommandant à la femme de ne pas dire à son âne de montrer son talent. Jean ne tarda pas à s'endormir sur une table. L'hôtesse s'approcha du baudet et lui dit :

« Ane, fais voir ton talent à l'instant. »

Elle fut tout étonnée de voir le sol se couvrir aussitôt de pièces d'or qu'elle ramassa avec soin. Elle conduisit le grison dans une écurie et le remplaça par le sien. Jean se réveilla enfin, prit l'âne et alla retrouver sa femme.

« Tu as été bien longtemps parti, » lui dit-elle ; « je te croyais mort.

— Ah ! femme ; j'ai été trouver le bon Dieu ; il m'a fait cadeau de cet âne qui donne de l'or à discrétion. Vois plutôt. »

En disant ces mots, il étendit un tablier sous l'âne et lui commanda de faire voir son talent. L'animal ne bougea pas. Jean le battit et ne réussit qu'à faire pousser au grison des *hi ! han !* formidables, et à remplir le tablier de toute autre chose que ce qu'il en attendait.

Il remonta le long de la tige d'haricot et alla se présenter de nouveau à la porte du paradis. Cette fois le bon Dieu donna au paysan une table magique qui apprêtait à dîner. Jean la prit sur son épaule et commença à descendre le long de la plante. Le froid était vif ; de gros flocons de neige tombaient de toutes parts. Le pauvre homme s'enveloppa dans une des feuilles de la plante et y passa la nuit. Le lendemain il redescendit sur la terre et alla à l'hôtellerie. La femme lui demanda ce qu'il voulait qu'on lui servît.

« Oh ! pas grand'chose ; voici une table qui va me fournir ce dont j'ai besoin. Voyez..... Table, fais ton devoir ! »

Un festin magnifique se trouva prêt en un clin d'œil. Jean à la tige d'haricot mangea, but et s'endormit. L'aubergiste lui prit la table et la changea contre une autre. A son réveil, le paysan retourna à sa chaumière.

« Cette fois, femme, nous ne manquerons plus de rien. Cette table nous donnera des aliments délicieux..... Table, fais ton devoir... Table, fais ton devoir..... » Mais rien ne parut.

Il remonta une troisième fois au ciel et obtint du bon Dieu une poêle qui frappait tous ceux qu'on désignait. Jean retourna à l'auberge.

Dès que l'hôtesse le vit paraître avec sa poêle, elle le fit entrer et lui demanda ce qu'il désirait.

« Peu de chose. Une bouteille de vin d'abord ; ensuite..... nous verrons. »

La femme apporta du vin ; Jean le but et dit à sa poêle de faire son devoir. L'ustensile de cuisine se mit à l'instant à battre l'hôtesse.

« Grâce !..... Grâce !..... » hurlait-elle. La poêle frappait de plus en plus fort.

« Grâce !..... et..... je vous..... rendrai votre âne.....

— Et ma table ?

— Aussi... mais faites arrêter la poêle !..... »

La table et l'âne furent rendus à Jean, qui partit retrouver sa femme. Il arriva bientôt devant la porte de son habitation.

« Femme, femme, » s'écria-t-il joyeux ; « j'ai retrouvé mon âne et ma table. Les voici... Ane, fais voir ton talent ! Table, fais ton devoir. »

Un repas somptueux se trouva prêt à l'instant. Quant à l'âne, il se mit à remplir la maison d'or et d'argent. Jean à la tige d'haricot en remplit

plusieurs caisses et fit construire un beau château. Quelques années après on trouva l'âne mort dans son écurie ; la table pourrit ; la poêle s'usa. On ne s'en inquiéta plus : on n'avait plus besoin de leurs services.

Conté le 2 février 1878 par J. Patte, de Colincamps (Somme).

V.

PIERRE LE BADAUD.

Un pauvre homme avait un fils qu'il pouvait à peine élever par suite de la misère dans laquelle il se trouvait. Ce garçon ne brillait pas par la sagesse, aussi était-il battu souvent par ses parents. Si bien qu'un jour Pierre, pour éviter les coups dont on le gratifiait, se sauva, décidé à ne plus revenir à la maison paternelle.

Il lui fallait avant tout trouver un emploi. Pierre alla donc demander de l'ouvrage à un boulanger du village voisin.

« Sais-tu passer la farine, pétrir la pâte, chauffer le four, enfourner le pain ? » lui demanda le boulanger.

« Oui, maître, je connais tout cela. Commandez-moi quelque chose et vous verrez que je connais mon métier.

— Allons, tu vas commencer par passer la farine, tandis que j'irai au village voisin chercher du blé. »

Pierre se mit au travail avec ardeur ; il commença par délier tous les sacs de farine et, croyant que son maître voulait passer la farine dans la cour, il se mit en devoir d'ouvrir la fenêtre et de jeter le contenu des sacs au beau milieu du ruisseau.

Les poules, les canards, les porcs profitèrent joyeusement de la bonne aubaine.

Lorsque son maître revint, Pierre était en train de jeter le dernier sac.

« Malheureux idiot ! » s'écria le boulanger, « tu jettes toute ma fortune aux bêtes. Je ne te laisserai pas aller sans me venger. »

Et prenant un fouet, il en donna plusieurs bons coups au pauvre enfant, qui se sauva.

Ne voulant pas néanmoins retourner chez ses parents, Pierre s'en alla demander de l'ouvrage à un cordonnier qui lui commanda de couper des souliers pendant qu'il irait voir ses pratiques.

Pierre prit le tranchet et coupa une belle pièce de cuir en morceaux de toutes les formes et de toutes les dimensions. De sorte que, quand le cordonnier rentra dans son échoppe, il ne vit plus de sa belle pièce de cuir qu'un amas de morceaux au milieu desquels se tenait Pierre, attendant sans doute des compliments.

Malheureusement pour lui, il ne reçut pour sa peine qu'une volée de coups de tire-pied.

Prenant ses jambes à son cou, Pierre se sauva une seconde fois, décidé à rentrer chez ses parents. Comme il était encore à trois lieues de leur demeure et qu'il faisait déjà nuit, l'enfant se décida à rester en route et à coucher à la belle étoile.

Il se plaça sous une ruche et s'endormit. Des voleurs vinrent au milieu de la nuit pour s'emparer du miel, prirent les plus lourdes ruches et s'enfuirent, emportant dans un sac Pierre et la ruche.

Justement, l'enfant avait pris un paquet d'alênes au cordonnier. Il en prit une et l'enfonça un petit coup dans les côtes de son porteur.

« Aïe ! aïe ! vilaines bêtes, » cria celui-ci.

Un instant après, Pierre recommença son manège d'une telle façon que le voleur, croyant avoir affaire à tous les diables, laissa tomber le sac et son contenu et s'enfuit au plus vite.

La position de Pierre n'était pas plus belle pour cela, étant enfermé dans un sac bien lié. Néanmoins, à force de se démener, il parvint à trouer le sac et à en sortir après six heures de réclusion.

On voyait clair ; Pierre se hâta de rejoindre la maison de ses parents, où il rentra après avoir déclaré qu'on ne l'y prendrait plus et peu satisfait de ses deux jours d'apprentissage.

Le coq chanta alors ; messieurs, il était jour.

Conté en picard, le 7 mars 1877, par Auguste Gourdin, ancien meunier à Warloy-Baillon (près Amiens).

VI.

LE MERLE BLANC.

Un roi assez vieux avait trois fils. Les deux aînés étaient méchants, emportés, brutaux même. Quant au cadet, il était doux, mais assez simple d'esprit. Un certain jour, le roi les assembla tous trois et leur dit : « On m'a assuré qu'à cinquante lieues d'ici, dans une grande forêt, il y a une bête merveilleuse qu'on nomme le merle blanc. Cette bête a le pouvoir de rajeunir celui qui peut la posséder. Me voilà avancé en âge : si donc quelqu'un pouvait m'apporter cette bête merveilleuse, je suis disposé à l'en récompenser par ma couronne. »

L'aîné, prenant alors la parole, demanda à son père de le laisser aller à la recherche du merle blanc et déclara qu'il ne reviendrait point sans l'avoir trouvé.

Le roi lui fit donner des armes, un bon cheval et de l'argent, et le laissa partir.

Après avoir marché bien longtemps, il arriva dans une grande et belle ville, où régnait alors un roi débonnaire et ami du plaisir. Le prince, bien accueilli par les habitants qui le voyaient porteur d'un beau sac rempli d'or, ne tarda pas à être introduit au milieu de la cour dissipée du roi régnant. De sorte qu'un an après son départ, il n'était pas encore de retour.

Voyant cela, le second des fils du roi partit à la recherche du fameux merle blanç, emportant comme son frère un beau cheval, des armes et de l'or. Il lui arriva les mêmes aventures qu'à son frère, qu'il rencontra, dépouillé de tout, dans la ville des plaisirs. Malgré cet exemple, il y mena une vie dissipée, oubliant complètement et son père et la couronne promise à celui qui pourrait ramener le grand merle blanc.

De sorte qu'un an après son départ, le roi n'en avait encore reçu aucune nouvelle.

Alors le cadet dit à son père : « Sire, si vous me le permettez, j'irai, moi aussi, à la recherche de la bête merveilleuse, et, Dieu aidant, j'espère vous revenir avant trois mois. Faites-moi donner un peu d'argent. Je n'ai pas besoin d'armes et de cheval pour faire ce voyage. C'est à ma bonne étoile que je remets le soin de mon succès. »

Après quelques difficultés, le roi laissa partir son dernier fils.

Cinq jours après avoir quitté le palais de son père, le prince traversait une forêt lorsqu'il entendit les cris d'une bête. Courir dans cette direction et arriver auprès d'un renard pris au piège, fut pour lui l'affaire d'un instant. Ému de pitié, le jeune prince débarrassa le renard, qui le remerçia en lui disant : « Écoute, tu m'as sauvé la vie. Pour te récompenser de ton bon cœur, je me mets à ta disposition ; quand tu auras besoin de mon assistance, tu diras : Renard, renard, passe monts et vallées, j'ai besoin de ton secours. Je viendrai, et il n'est point de chose qui puisse me résister. Je sais que tu vas pour t'emparer du merle blanc. Il se trouve à deux lieues d'ici, à cent pas de la grosse tour de la ville. Il est dans une grotte gardée par deux dragons. Pour endormir ces bêtes tu prendras seize pains de quatre livres et deux oies. Tu mettras tremper les pains dans l'eau-de-vie et tu iras près de la grotte jeter ces provisions aux dragons. Une heure après, le merle blanc sera en ta possession. Cours, et surtout fais diligence. Un dernier conseil : ne rends service à personne avant que je ne t'aie revu. Adieu ! »

Ayant ainsi parlé, le renard disparut dans la profondeur du bois.

Resté seul, le prince continua sa route et arriva bientôt aux portes de la ville où sa mise simple ne le fit pas remarquer. Ayant entendu le bruit de la trompette dans une rue voisine, il s'y rendit et y vit une nombreuse populace entourant les officiers du roi qui annonçaient l'exécution pour le lendemain matin de deux princes étrangers coupables de haute trahison.

Le jeune homme ne douta pas que ce ne fussent ses deux frères. Il alla acheter les pains, les oies et l'eau-de-vie qui lui étaient nécessaires, et partit pour rejoindre la grosse tour de la ville. Il y arriva, compta cent pas en allant droit devant lui et trouva effectivement la grotte du merle blanc. Une grande odeur de soufre le suffoqua, mais il s'approcha et jeta aux dragons les provisions qu'il avait apportées. Une heure après, le fameux merle blanc était en sa possession. C'était un oiseau gigantesque dont les ailes brillaient comme le soleil.

« Que veux-tu de moi? » demanda l'oiseau ; « parle ! je suis à tes ordres.

— Je voudrais d'abord que tu me fisses délivrer mes deux frères qui sont prisonniers du roi.

— Soit ! monte sur mon cou et je t'y conduirai. »

Ce disant, le merle blanc se rapetissa tellement qu'il ne parut pas plus gros qu'un coq. Le prince enfourcha ce nouveau coursier et se trouva bientôt au milieu de ses frères, qu'il enleva au nez de leurs gardiens ébahis.

Malgré le bon service que venait de leur rendre leur cadet, les deux princes ne songèrent, aussitôt libres, qu'à s'emparer de la bête merveilleuse.

« As-tu vu, dit l'un, la belle carrière d'or qui se trouve là-bas ?

— Non, je n'ai pas songé à la regarder en passant.

— Alors, venez la voir. »

Et les trois frères de s'approcher du gouffre. Pendant que le cadet se penchait pour mieux voir, il fut poussé par ses deux frères et tomba au fond de la mine.

Lorsqu'il revint à lui, il songea au renard qu'il avait sauvé et se mit à crier : « Renard, renard, passe monts et vallées, j'ai besoin de ton secours ! »

Ces mots étaient à peine prononcés que déjà le renard était auprès de lui, et, en lui léchant les plaies que lui avait faites sa chute au fond du souterrain, le guérit complètement.

« Maintenant que te voilà guéri, » lui dit le renard, « il te reste à sortir du trou. A cet effet, tu vas te tenir à ma queue et je te remonterai. Ne t'avise pas de lâcher ma queue, car ce serait à recommencer. Tiens-toi bien ! Je monte. »

Et le renard monta en l'air, traînant après lui le prince cramponné à sa queue. Le renard allait atteindre le bord du gouffre lorsque le prince, fatigué, lâcha le renard et retomba tout meurtri au fond du gouffre.

Le renard revint trouver le jeune prince, le ranima et lui fit recommencer l'ascension du souterrain.

Cette fois, le prince arriva heureusement en terre ferme.

Après avoir remercié le renard des services qu'il lui avait rendus, le jeune prince s'en alla rejoindre le château de son père. Avant d'y arriver, il se vêtit d'un habit de garçon de ferme, se teignit le visage et vint demander au roi son père, qui ne le reconnut pas sous ses habits d'emprunt, de lui donner la garde du merle blanc que ses deux frères avaient rapporté comme leur conquête. Il fut accepté.

Il apprit alors que le merle blanc avait déclaré au roi qu'il ne le rajeunirait pas si on ne lui amenait celui qui l'avait conquis sur les deux dragons.

Les deux princes avaient dit à leur père que c'étaient eux-mêmes qui avaient pris la bête, et que c'était pour se venger que le merle blanc disait que ce n'étaient pas eux qui l'avaient pris.

Dès que le jeune prince fut entré dans la salle où se trouvait le merle blanc, il vit l'oiseau s'abaisser et lui commander de monter sur son cou, ce qu'il fit. Une seconde après, tous deux étaient dans la salle du roi à qui ils racontèrent les supercheries des deux princes.

Outré de colère, le roi fit dresser deux bûchers dans la cour du palais, y fit lier ses deux fils aînés et les fit brûler vifs. Puis il prit sa couronne et la donna au jeune prince.

Un instant après le vieux roi était devenu jeune, grâce au fameux merle blanc.

Conté le 7 mars 1877 par M. Eugène Dupré, à Warloy-Baillon.

VII.

JEAN DES POIS VERTS ET JEAN DES POIS SECS.

Une femme avait deux fils qu'elle nomma, à leur naissance, l'un Jean des Pois Verts, l'autre Jean des Pois Secs. Celui-ci était peureux et lâche, un rien le faisait fuir. Le premier, au contraire, était vaillant et brave.

Jean des Pois Secs dit un jour à sa mère : « C'est vraiment un malheur que je sois si peureux. Mon frère va tous les soirs au village voisin voir les demoiselles sans crainte, et moi je n'ose faire un pas la nuit. Je voudrais bien y aller avec lui, mais il ne veut pas de ma société.

— Tu dis que ton frère est vaillant : eh bien ! nous l'éprouverons ce soir. Je ferai la malade, et quand il rentrera je lui dirai de m'aller chercher une pomme dans le grenier. Quant à toi, tu t'envelopperas d'un linceul et tu te coucheras sur les pommes. »

Le soir, Jean des Pois Verts rentra à l'heure habituelle. Voyant sa mère assise au coin du feu, il lui dit : « Comment, mère, tu es encore levée à cette heure ?

— C'est que je ne suis pas bien portante. Je désirerais une pomme. Cours m'en chercher une belle dans le grenier.

— Soit, mère, j'y vais ! »

Ce disant, il monta au grenier chercher le fruit. Au lieu de s'enfuir à la vue du fantôme, Jean des Pois Verts prit un bâton et en frappa plusieurs bons coups sur le dos de son frère en disant : « Tiens, on m'a toujours dit que les revenants n'avaient pas de corps. En voilà un qui a les côtes bien dures ! Ha ! ha ! Tu iras porter au diable des nouvelles de mon bâton ! »

Et prenant une pomme, Jean des Pois Verts descendit comme si de rien n'était.

« Comment, » lui dit sa mère, « tu n'as pas eu peur du revenant qui est sur les pommes et que j'ai vu tout à l'heure ?

— Mère, je sais bien que le fantôme n'est autre que mon frère. Je lui ai donné une bonne volée ; s'il n'a pas crié, c'est qu'il ne voulait pas que l'on sût que c'était lui. »

Le lendemain soir, le brave Jean des Pois Verts repartit comme de coutume.

Alors son frère vint trouver sa mère et lui dit :

« Je verrai ce soir si Jean sera aussi courageux qu'hier. Nous avons la peau de la vache que nous avons tuée hier ; je la mettrai sur mon dos et je monterai dans le prunier qui est au bout du jardin. Lorsqu'il reviendra le soir, tu l'enverras quérir quelques prunes, et nous verrons.

— Soit. Mais prends tes précautions ! »

Quand Jean des Pois Verts rentra le soir, il demanda à sa mère si elle était encore indisposée. Elle répondit que oui, et qu'elle avait envie de manger des prunes de l'arbre près de la clôture.

Jean alla au jardin et se dirigea vers le prunier, sur lequel il grimpa. Ce fut alors qu'il aperçut un animal étrange qui ressemblait assez à une vache. Sans s'en inquiéter, Jean cueillit quelques prunes qu'il alla porter à sa mère. Revenant ensuite avec son fusil, il fit feu sur l'animal qui tomba à terre en jetant un cri.

Au bruit, Marianne arriva et cria :

« Malheureux, que viens-tu de faire ? Tu as tué ton frère !

— Eh bien, mère, si je l'ai tué, c'est de sa faute. Pourquoi se cacher ainsi pour me faire peur ? Néanmoins, je vais me sauver au plus vite pour éviter les soldats de la maréchaussée. Donne-moi un pain et la peau de vache, que je m'en aille ! »

Et ce disant, Jean des Pois Verts partit.

A force de marcher, de marcher, il arriva dans une grande forêt, dans laquelle il résolut de passer la nuit. Il monta sur un chêne et s'installa

dans les branches. Il vit alors au loin une faible lumière. Prenant son chapeau, Jean le jeta dans cette direction et s'apprêta à descendre.

Mais ayant entendu du bruit au bas du chêne, il regarda et vit quatre voleurs qui venaient de s'asseoir et comptaient leur argent.

« 1500 francs ! 1550 ! 1700 ! 1702 ! Ce qui nous fait chacun 425 francs !

— C'est-à-dire 425 fr. 50, mon vieux !

— Tiens, tu n'es pas bête ! tu auras 425 fr., te dis-je ! et j'aurai 2 fr. en sus, car j'ai fait le coup. »

Ainsi parlaient les voleurs. Jean, prenant alors sa peau, la laissa tomber au milieu des brigands qui, se croyant surpris par le diable, s'enfuirent en courant, abandonnant ainsi leur or que Jean des Pois Verts se hâta de ramasser.

Ensuite, il chercha son chapeau et se dirigea vers la chaumière.

« Pan pan ! pan pan !

— Qui est là ? » lui demanda une vieille femme qui parut à la porte.

« Je suis un pauvre voyageur. Donnez-moi l'hospitalité pour cette nuit.

— On ne loge pas ici, car c'est la cabane des voleurs ! »

Jean sollicita tant la vieille qu'elle le laissa entrer et lui donna une chambre, du pain et du vin. Ensuite Jean demanda des clous et un marteau, et cloua la porte ; il ouvrit la fenêtre et se coucha, après avoir mis un sabre à sa portée.

Bientôt il fut réveillé par le bruit que faisaient les voleurs en rentrant.

La vieille disait : « Il y a ici un drôle qu'il faut vous dépêcher de tuer. Il a une bourse bien garnie. Comme il a cloué la porte, il faut passer par la fenêtre qui donne sur les champs. »

Aussitôt les brigands sortirent et vinrent pour escalader la fenêtre. Le premier qui se présenta eut la tête coupée net par Jean, et ainsi des autres. Ensuite, comme le soleil venait de se lever, Jean des Pois Verts décloua sa porte et sortit de sa chambre.

La vieille était là.

« Vieille gueuse, tu as voulu me faire tuer hier ; mais il n'en a été rien. J'ai tué tous tes compagnons, et je vais t'en faire autant !

— Fais-moi grâce, » lui dit-elle, « et je t'indiquerai tous les trésors des brigands ! »

Jean accepta et fut conduit par la vieille dans un caveau tout rempli d'or. Une charrette en fut remplie.

Le jeune homme prit son sabre et coupa la tête de la femme pour l'empêcher de révéler sa venue aux brigands qui pourraient encore exister.

Il marcha, marcha tant, qu'enfin il arriva à la maison de sa mère huit jours après l'avoir quittée. Il déchargea secrètement sa charrette et dit à

sa mère d'aller emprunter le boisseau du roi pour mesurer les louis. Ce qu'elle fit. Jean mesura son or et ordonna à sa mère d'aller reporter le boisseau. Par malheur, un louis fut trouvé par le roi entre les cercles. Marianne fut appelée de nouveau.

« Qu'as-tu mesuré hier dans mon boisseau ? » lui dit le roi.

« Sire, qu'aurais-je mesuré, si ce n'est de l'avoine ?

— Tu mens. Tu as mesuré des louis. Et pour preuve, nous avons trouvé un louis entre les cercles.

— Noble seigneur ! oui, j'ai mesuré l'or que m'a rapporté mon fils. Nous avons tué notre vache, et il a été en vendre la peau dans le royaume voisin. Il criait : « Tant d'écus qu'il y a de poils ! Tant d'écus qu'il y a de poils ! » Les paysans lui ont acheté la peau, et voilà pourquoi j'ai tant d'or. »

Marianne fut congédiée. Le roi fit tuer tous ses bœufs et fit porter les peaux dans les royaumes voisins par ses serviteurs qui criaient : « Tant d'écus qu'il y a de poils ! » Ce que voyant, les paysans les chassèrent à coups de pierres.

Le roi fit de nouveau appeler Marianne.

« Malheur ! j'ai fait tuer tous mes bœufs pour en vendre les peaux, et voilà que personne ne veut me les acheter. On a voulu tuer mes serviteurs qui ont été les vendre. Pour t'être jouée de moi, tu vas périr !

— Sire, » répondit Marianne, « il est certain que si on n'a pas voulu acheter vos peaux, c'est parce que les paysans, trompés une fois, n'ont pas voulu s'y laisser prendre une deuxième fois. Tenez, je vais vous payer vos bœufs et vous me laisserez libre. »

Heureuse d'en être quitte à si bon marché, la mère de Jean alla chercher de l'or, paya le roi, et finit heureusement sa vie avec Jean des Pois Verts.

Conté le 10 février 1877 par M. Antonin Morel, à Warloy (Somme).

VIII.

LE CORPS SANS AME, OU LE LION, LA PIE ET LA FOURMI.

Autrefois vivait un chiffonnier que ses parents avaient appelé « Kiou Cher » [1]. Un jour qu'il allait exercer son métier dans le village voisin, il passa à son habitude à travers bois pour raccourcir sa route. Il arriva à une clairière et là ses cheveux se dressèrent d'effroi et d'horreur. Devant lui étaient un lion, une fourmi et une épique [2]. Ces animaux hurlaient à

1. C.-à-d. petit chéri.
2. C.-à-d. oiseau du genre pie.

qui mieux mieux pour le partage d'un animal qui se trouvait près d'eux sur le gazon.

Le lion s'avança alors vers le chiffonnier qui s'attendait à être dévoré, et lui dit :

« Jeune homme, nous sommes ici pour le partage de cette proie et nous ne pouvons nous entendre. Si tu veux nous donner à chacun notre part, tu auras une belle récompense. »

Plus mort que vif, Kiou-Cher prit son couteau et coupa la charogne en trois parts égales qui ne tardèrent pas à être dévorées.

Le lion s'approcha alors du chiffonnier et lui dit : « Pour te récompenser, ôte un poil de ma queue et conserve-le dans un étui. Lorsque tu auras besoin de ma force, tu diras : « Par la vertu de mon poil de lion, que je sois lion, » et tu le deviendras. »

La pie lui donna une plume de sa queue en lui disant les mêmes paroles que le lion. Il en fut de même de la fourmi, qui donna une patte. Lorsqu'il eut reçu ces trois présents, Kiou-Cher reprit sa route. Arrivé au village, il alla de porte en porte offrir à échanger ses marchandises contre des chiffons. « A loques ! à loques ! » criait-il. A son grand étonnement, personne ne lui répondait. « Qu'y a-t-il donc ? » demanda-t-il à une vieille femme assise à son rouet devant la porte de sa cabane, « je n'ai encore vu personne au village, si ce n'est vous.

— C'est que la fille du roi a été emmenée dans une tour sur la mer par le Corps-sans-Ame.

— Et qu'est-ce que ce Corps-sans-Ame ?

— C'est un monstre formidable qui a sept têtes. Personne n'a pu le tuer jusqu'à présent. Le roi promet la main de sa fille à celui qui la délivrera. Personne ne s'est encore présenté.

— Allez, ma bonne femme, je vais aller délivrer la fille du roi ; vous en entendrez bientôt parler. Adieu. »

Kiou-Cher partit vers la mer emportant avec lui son étui. Après plusieurs jours de marche, il rencontra un homme qui gardait un immense troupeau de bœufs.

« Bonjour, bouvier ; pourriez-vous me donner un morceau de pain et m'indiquer le château du Corps-sans-Ame ?

— Du Corps-sans-Ame ! Je suis son bouvier. Il va venir tout à l'heure, et il m'étranglerait s'il apprenait que je vous ai indiqué sa tour. Voici du pain. Sauvez-vous si vous tenez à la vie, car le dragon va venir et il vous dévorerait.

— Je ne le crains pas. Je vais rester et je le tuerai.

— Oh ! oh ! mon brave, vous voulez rire ! Si vous tenez à vous cacher, mettez-vous ici.

— Non, non. Je resterai. »

Le Corps-sans-Ame arrivait. Il mugissait comme mille tonnerres. Apercevant Kiou-Cher, le monstre lui dit :

« Qui es-tu, ombre de mes moustaches, poussière du néant[1] ? Que viens-tu faire dans mes domaines ?

— Je suis Kiou-Cher, et je viens pour te tuer et t'enlever la fille du roi. Tu vas voir. Par la vertu de mon poil de lion, que je sois lion. »

Et voilà le chiffonnier qui se jette, changé en lion, sur le monstre dont il arrache les sept têtes et qu'il laisse expirant sur un rocher. Puis, renseigné sur la position du château par le bouvier, le jeune homme se changea en pie et s'envola dans les airs. Il avait faim, il prit un poisson dans son bec et l'avala. Il arriva bientôt près du château, qui était fermé par de lourdes portes. Comment entrer ? Kiou-Cher se changea en fourmi, passa sous une des portes, délivra la princesse et se changea de nouveau en pie.

Prenant alors la fille du roi, il la conduisit au balcon d'une des fenêtres du château de son père. Celui-ci accourut et demanda à sa fille celui qui l'avait délivrée. Elle montra le chiffonnier qu'on fit entrer au palais. La princesse avait un ancien amant qui était sur le point de l'épouser lors de son enlèvement. Il était désespéré de perdre celle qu'il aimait.

Un jour, la fille du roi se promenait sur le bord de la mer avec son sauveur et son ancien amant. Celui-ci précipita Kiou-Cher dans les eaux et revint avec la princesse, à laquelle il déclara que le chiffonnier était tombé à la mer dans un moment de distraction. A peine dans l'eau, le jeune homme s'était écrié :

« Par la vertu de ma plume, que je sois changé en pie. »

Aussitôt il se vit de nouveau oiseau, s'envola et alla se percher sur le toit du palais.

La princesse y pleurait la perte de celui qui l'avait sauvée au péril de ses jours. Ce qui ajoutait encore à sa tristesse, c'est que le roi avait déclaré qu'on la marierait le lendemain au brillant seigneur, qui ne lui plaisait plus maintenant. Vainement elle avait essayé de toucher le cœur du roi par ses prières, celui-ci s'était montré insensible. Le roi avait fait tuer tous ses bestiaux pour le festin de noces.

Tout le peuple était en fête. Seule la princesse avait le cœur navré. On l'emmena de force dans la salle du palais pour la marier. Au milieu du festin le chiffonnier se présenta au roi et lui dit de faire fermer les portes, ce qui fut fait. Le marié, prétextant une indisposition, voulut se retirer ; on ne lui en donna pas le droit. Ensuite Kiou-Cher raconta comment il avait été précipité à la mer.

---

1. Ces jurements se trouvent dans beaucoup de contes picards pour exprimer le mépris pour la petite taille de celui à qui un géant s'adresse.

La princesse se jeta dans ses bras en pleurant de joie. Les soldats du roi s'emparèrent du traître, le lièrent à un poteau et assemblèrent du bois auquel ils mirent le feu. L'amant fut bientôt brûlé.

Puis on maria solennellement le chiffonnier à la princesse qu'il avait sauvée par son courage.

Ils vécurent heureux et aimés par leurs sujets. S'ils ont encore le poil de lion, la plume de pie et la patte de fourmi, ils peuvent faire ce qui leur plaît et ne craindre personne.

Conté en picard par Juliette Sallé, de Warloy-Baillon (Somme), le 9 août 1877.

IX.

LA BAGUE MAGIQUE.

Un boulanger avait trois fils, qui tous trois désiraient se marier avec la fille du meunier Thomas. Celle-ci répondait mal à leurs avances. Un jour, l'aîné des jeunes gens allait passer la soirée chez la meunière ; il rencontra une vieille femme appuyée sur un bâton, qui avait tout l'air d'une sorcière.

« Bonjour, mon fils, où allez-vous ainsi ? Ne craignez-vous pas le gobelin de la vallée ?

— Hé ! la vieille, croyez-vous que je vais vous conter ainsi mes secrets ? Qu'il vous suffise de savoir que je ne suis pas venu ici pour votre laide personne. »

Et il passa son chemin. Il fut poursuivi jusqu'au moulin par les cris sarcastiques de la sorcière, car c'en était vraiment une. En arrivant, il parla de son amour à la belle meunière ; mais elle n'en fit que rire.

Le puîné partit le même jour pour le moulin avec les mêmes intentions que son frère. Il rencontra la vieille femme ridée et cassée qui lui parla comme à son aîné. Il répondit aussi insolemment à celle-ci. Il en fut puni, car la meunière repoussa ses propositions.

Le lendemain, le cadet rencontra la sorcière.

« Bonjour, mon fils ; où allez-vous ainsi ? Ne craignez-vous pas le cavalier sans tête de la montagne ?

— Ma bonne mère, je vais au moulin demander la meunière en mariage. Je crains fort d'être rebuté. Quant au cavalier sans tête, je le crains peu, parce que je reviendrai avant le soir.

— Mon fils, prends cette bague et passe-la à ton doigt. Chaque fois que tu diras *Dominus vobiscum,* le nez de la belle meunière s'allongera d'un pouce. Elle consentira ainsi à t'épouser. En disant *Et cum spiritu tuo*, le nez se raccourcira d'un demi-pouce. Adieu. »

En arrivant au moulin, il eut le bonheur de voir ses propositions agréées. Il n'eut pas besoin d'employer la bague magique. Peu de jours après, le mariage fut célébré en grande pompe.

A quelque temps de là, le jeune meunier se baignait dans la rivière. Il avait déposé ses habits sur la berge. Le curé du village voisin passa près de là quelque temps après. Voyant des habits à ses pieds, il fouilla dans les poches, et y trouvant la bague magique se la mit au doigt et s'en alla.

Le dimanche suivant, le prêtre officiait. Au premier *Dominus vobiscum*, il fut tout étonné de voir son nez allongé d'un pouce. A la fin de la messe, une véritable trompe ornait la figure du pauvre pasteur. Et pour comble de malheur, le nez allait chaque jour s'augmentant ; de sorte que le curé fut bientôt en état de faire cinquante fois le tour de son corps avec son nez. Dire son désespoir serait superflu. Il fit publier partout qu'il donnerait dix mille écus à celui qui pourrait le guérir. Plusieurs médecins se présentèrent : aucun ne put réussir.

Enfin le meunier vint trouver le curé et s'offrit pour lui ôter sa difformité. A cet effet, il prit la bague et récita des *cum spiritu tuo ! cum spiritu tuo !* etc. jusqu'au moment où le nez arriva à sa longueur ordinaire.

Il reçut les dix mille écus qu'il apporta tout joyeux à sa femme.

Conté en septembre 1877 par Alph. Ladent, de Warloy-Baillon (Somme).

X.

LE VIOLON MERVEILLEUX.

Un jeune homme nommé Jean s'engagea un jour dans une ferme pour soigner les bestiaux. Au bout de trois ans, il résolut de s'en aller. A cet effet, il demanda à son maître de lui payer ce qu'il avait gagné. Celui-ci prit dans sa bourse..... trois liards et les donna à Jean, qui s'en alla tout joyeux. Après avoir marché trois jours, il arriva à un carrefour où se tenait assis un vieillard sale, malpropre, en haillons, qui lui dit :

« Faites-moi une petite charité pour l'amour de Dieu !

— J'ai justement trois liards ; je vais vous les donner. En trois ans j'en pourrai gagner autant. Prenez-les.

— Pour récompenser votre bon caractère, je vous donne trois souhaits à faire. Choisissez.

— En ce cas, je demande un fusil qui ne manque jamais son but, un violon qui oblige à danser, et la parole franche, c'est-à-dire qu'on ne me refuse jamais rien. »

Le pauvre homme réalisa les souhaits de Jean, qui continua son che-

min moitié dansant et moitié courant. Il arriva ainsi dans un bois où il s'arrêta pour se reposer. Jean entendit alors une voix qui disait : « Ah ! que ne donnerais-je pas pour avoir ce beau rossignol qui chante sur cet arbre ! »

C'était le fermier qui avait donné trois liards au jeune homme. Celui-ci prit son fusil qui ne manquait jamais son but et tua le rossignol, qui tomba dans un buisson de ronces et d'épines. L'avare se baissa et entra dans le fourré épineux où se trouvait l'oiseau. Prenant alors son violon magique, Jean joua, et l'avare, emporté par une force supérieure, se mit à sauter, à bondir dans les ronces qui le déchiraient de toutes parts.

« Arrête ! arrête ! » criait-il au jeune homme ; « je te donnerai cinq cents écus. Mais hâte-toi : je n'en puis plus. »

Jean cessa de jouer et reçut les écus du fermier qui s'en alla en grommelant et partit le dénoncer à la justice. Le jeune paysan fut donc arrêté, jugé et condamné à mort. L'exécution fut fixée au lendemain.

Le fermier, les juges, toute la population de la ville, étaient réunis sur la place, où une haute potence avait été dressée. Jean arriva et demanda aux juges de lui donner son violon pour en jouer encore une fois avant d'être pendu. Le fermier se mit alors à crier : « Ne lui donnez pas le violon ! Liez-moi ! Liez-moi ! » Mais Jean avait la parole franche : on ne put lui refuser. Prenant le violon merveilleux, il joua, et chacun se mit à danser sans pouvoir s'en empêcher, le fermier tout le premier. Lassés, exténués, mourant de fatigue, les juges prièrent Jean d'arrêter, lui promettant de le laisser libre. Le jeune homme cessa de jouer, et il put retourner à son village avec son violon et son fusil, dont il se servit encore dans maintes occasions.

Conté en décembre 1877 par A. Ladent, de Warloy-Baillon (Somme).

XI.

BRAS D'ACIER.

Un soldat, surnommé Bras-d'Acier, était passé caporal depuis vingt ans. Ne pouvant devenir sergent, il alla trouver son colonel et lui demanda son congé. Comme ses supérieurs n'avaient rien à lui reprocher, il fut libéré. Avant de quitter son régiment, il reçut en don six écus de cinq francs pour faire sa route. Le voilà parti, heureux comme un roi, pour retourner dans ses foyers. A peu de distance de la ville, il rencontra un pauvre homme qui lui demanda la charité.

« Mon cher monsieur, j'ai six beaux écus tout neufs ; je vais vous en donner un. Il m'en restera encore cinq pour faire mon voyage. »

Le mendiant s'éloigna. Après s'être reposé quelques instants, le caporal repartit. Il s'arrêta dans une ferme où il reçut la plus cordiale hospitalité. En quittant son hôte, il rencontra de nouveau le pauvre à qui il avait déjà fait l'aumône.

« La charité pour l'amour du bon Dieu ! » dit celui-ci. Le soldat tira un nouvel écu de sa bourse et le donna. Quatre fois encore le mendiant se présenta à lui et reçut jusqu'au dernier les écus du caporal.

Pour le récompenser il reçut du pauvre, qui n'était autre que le bon Dieu, une baguette magique qui accomplissait tous les désirs de celui qui la possédait. Le soldat alla dans une hôtellerie pour passer la nuit. L'hôtesse crut qu'il se moquait d'elle, car depuis longtemps personne n'osait plus venir y loger, le diable hantant la maison et faisant mourir les voyageurs.

« Logez-moi tout de même et je ferai déloger Satan. Pour cela je ne demande que du pain, un jambon, du vin, un jeu de cartes et une chandelle. »

L'hôtelier le laissa faire et lui donna ce qu'il demandait. Le soldat s'enferma dans l'appartement, s'assit devant un bon feu qui pétillait dans l'âtre, soupa et attendit. Minuit allait sonner. Un grognement se fit entendre et un objet pesant tomba par la cheminée aux pieds du caporal : c'était une jambe, qu'il jeta dans un coin de la salle. Une autre jambe suivit, puis un tronc humain, deux bras et une tête portant deux longues cornes recourbées. Tout cela rejoignit la jambe et forma le corps du diable, qui vint s'asseoir devant le militaire. « Tu n'as pas peur, mon brave. Mais pourquoi ne m'as-tu pas laissé dans le foyer?

— Fallait le dire, fallait le dire, et je vous aurais laissé griller. C'est fait, n'y pensons plus. Jouons une partie de cartes.

— Je le veux bien; jouons. »

Et les deux ennemis se mirent à jouer à « berniques ». Une des cartes tomba par terre. Satan voulut forcer le soldat à la ramasser.

« Je ne la ramasserai point.

— Tu le feras.

— Ce sera toi.

— Je vais te tuer si tu ne te hâtes point.

— Tu crois, Satan. Eh bien! dis-moi des nouvelles de ceci : Par la vertu de ma baguette, je commande que tu sois lié, garrotté et enfermé dans mon sac. »

Ce qui fut fait. Le lendemain, le soldat alla trouver des forgerons auxquels il donna quelque argent pour battre le diable sur une enclume pendant deux heures. Le diable hurlait, criait sans pouvoir s'ôter du mauvais pas dans lequel il se trouvait. Il dut consentir à signer un acte par lequel il consentait à ne plus jamais entrer dans l'hôtellerie. De cette

façon, il put reprendre sa liberté. Le soldat n'était plus loin de son village lorsqu'il passa devant la boutique d'un pâtissier. Des gâteaux de toute espèce étaient exposés à la vitrine. L'ex-caporal entra et demanda le prix des brioches et des gâteaux. On lui en montra à cinq francs, à trois francs et à cinquante centimes.

« Voulez-vous, » dit-il au pâtissier, « me donner ces trois gâteaux pour un sou ?

— Pour un sou ! vous raillez. Je vous les donnerai pour dix francs.

— Je les aurai pour rien, en ce cas. Par la vertu de ma baguette, que tous vos gâteaux se mettent dans mon sac. »

A l'instant le sac fut rempli de pâtisseries. Le soldat s'en alla sans payer, poursuivi par les cris du marchand qui le dénonça à la police.

Les archers conduisirent le voleur en prison.

Il fut condamné à être pendu le surlendemain. Il s'échappa trois fois de prison, et trois fois il fut repris. On fut obligé de le lier pour l'amener au lieu de l'exécution. Il avait conservé en secret un morceau du bâton merveilleux, et en l'invoquant, il fit enfermer tous les assistants, sans qu'ils pussent comprendre comment cela se faisait, dans la prison qu'il venait de quitter. Il n'eut pas de peine à s'enfuir.

Lorsqu'il fut rentré dans son pays, il s'écria : « Par mon bâton, que mon sac revienne me trouver. » Et le sac se trouva à l'instant près de lui. Le soldat se maria avec une jolie femme, qu'il obtint encore au moyen de sa baguette, eut de nombreux enfants, et vécut longtemps aussi heureux qu'il est possible de l'être.

Lorsqu'il mourut, son âme partit pour le royaume des esprits, emportant avec elle le sac et la baguette magique. Le soldat alla frapper à la porte du paradis.

« Pan ! pan ! — Qui est là ? — Ouvrez. C'est moi, Pierre Bras-d'acier, ex-caporal de son vivant. — Ah ! c'est toi. Que veux-tu ? — Je voudrais une petite place dans le paradis. — Il n'y a pas de place pour un voleur. Va-t'en, » lui dit saint Pierre en lui fermant la porte au nez.

Sans se déconcerter, l'esprit alla frapper à la porte du purgatoire. Un grand ange aux longues ailes dorées vint entrebâiller la porte. Après avoir écouté le caporal, l'ange regarda sur un grand livre, et, n'y trouvant point le nom de celui-ci, le jeta à la porte.

« Pour le coup, se dit notre homme, je suis perdu. Il faudra aller en enfer. J'aurais pourtant mieux aimé grelotter de froid dans le paradis que de griller dans le logis de Satan, qui ne m'épargnera pas, je le crains. »

Aux coups appliqués sur la porte de l'enfer, Satan se montra.

« Que désires-tu ? » dit-il à l'âme du soldat.

— Une place dans l'enfer. On ne veut point me recevoir dans le paradis ni dans le purgatoire ; je suis forcé de venir ici.

— Ah! c'est toi qui m'as mis dans ton sac autrefois. Crois-tu que je veuille renouveler connaissance avec lui? Par l'enfer, il n'en sera pas ainsi. Tu peux t'en retourner. »

Egalement repoussé partout, le soldat prit le parti de retourner trouver saint Pierre. Celui-ci vint ouvrir et, voyant que c'était Bras-d'Acier, s'apprêta à refermer la porte. Le soldat le pria de mettre son sac dans le séjour céleste. Le saint accepta.

« Par la vertu de mon bâton, que je sois transporté dans mon sac, » dit le caporal, qui se trouva aussitôt dans le paradis. Le portier voulut le faire sortir : il ne put y réussir. Il alla trouver la sainte Vierge, qui ne fut pas plus heureuse. Jésus-Christ n'eut pas plus de pouvoir. On fit venir le Père éternel, qui demanda au soldat pourquoi il s'obstinait à rester. Celui-ci s'expliqua et dit qu'il tenait sa baguette d'un mendiant. Dieu le laissa dans le paradis, et comme saint Pierre et Jésus-Christ persistaient à vouloir faire sortir son protégé, il prit le parti de s'en aller dans une autre partie de l'univers. Les saints, les saintes, les anges, les chérubins, le saint Esprit le suivirent dans sa retraite. Jésus-Christ, se voyant abandonné, dit à saint Pierre : « Il faut laisser ce rustre ici et rappeler mon père. Sans cela je craindrais fort de m'ennuyer ici pendant toute l'éternité. »

Le Père éternel revint. C'est de cette façon que Bras-d'Acier est entré dans le paradis, où il est encore, s'il a conservé sa baguette magique.

Conté en septembre 1877 par Alph. Ladent, de Warloy-Baillon (Somme).

XII.

LES TROIS SOUHAITS.

Un soldat avait perdu ses parents. Il ne lui restait plus qu'un grand-père qu'il n'avait point vu depuis longtemps. Ce militaire, nommé Tholomé, alla trouver un jour son capitaine et lui demanda un congé de trois mois.

« Comme je n'ai rien à te reprocher, » lui répondit son supérieur, « je t'accorde volontiers la permission de t'en retourner. Je te ferai délivrer trois livres de pain et six liards. Tu pourras alors partir. »

Tholomé s'en alla par la grande route.

Il ne tarda pas à rencontrer une vieille femme qui lui demanda l'aumône. Le soldat prit une livre de pain et la lui donna. « Dieu vous le rendra, » dit la vieille en s'éloignant.

A quelques pas de là, Tholomé rencontra un vieillard qui lui dit d'une voix glapissante :

« Faites la charité à un pauvre malheureux qui n'a pas mangé depuis deux jours.

— Depuis deux jours! Tenez, voici une livre de pain, mangez-la.

— Dieu vous en récompensera, Tholomé. Adieu. »

« C'est drôle tout de même, » se dit le soldat en s'éloignant. « Je n'ai jamais vu cet homme, et il me connaît. »

Il fut tiré de ses rêveries par un nouveau mendiant à qui il donna sa dernière portion de pain. Trois autres suivirent et reçurent chacun deux liards. Le dernier mendiant se changea en un être brillant comme le soleil, qui lui dit :

« Tu viens de faire la charité à Dieu. Pour te récompenser, j'accomplirai les trois souhaits que tu vas former.

— En ce cas, je vous demande que la personne que je ferai asseoir sur le banc de pierre qui se trouve à la porte de notre maison y reste tout autant que je le désirerai. Pour deuxième souhait, je demande que celui que je ferai monter sur notre cerisier y reste aussi longtemps que je le voudrai. Enfin, pour dernière demande, je veux une bourse qui ne laisse sortir ce que j'y enfermerai que sur ma volonté expresse.

— C'est bien. Je t'accorde tout ce que tu viens de me demander. »

Tholomé rentra à la maison paternelle, embrassa son grand-père, qui ne pensait plus le revoir, et se maria avec une de ses cousines. Les trois mois de congé se trouvèrent bientôt passés. Il fallait donc retourner au régiment, ce qui ne faisait pas son affaire. Le soldat jugea qu'avec les souhaits qu'il avait formés, il ne devait craindre personne, toute la maréchaussée fût-elle à ses trousses. Il attendit les événements.

Quelques jours après, un gendarme se présenta chez Tholomé pour le conduire au régiment. « Je suis prêt à partir. Laissez-moi seulement le temps d'embrasser mon pauvre grand-père. Il est si bon pour moi! En attendant, asseyez-vous sur le banc de pierre. »

Un moment après, Tholomé se présenta et sortit dans la rue. Le gendarme voulut se lever pour le suivre, il ne put bouger de place.

« Tholomé, laisse-moi libre de m'en aller, et je te donnerai un congé de six mois.

— Volontiers, volontiers.

Grand Dieu, fais que l'archer
Se lève et s'en aille chez lui;
Grand Dieu, laisse-le aller :
C'est Tholomé qui t'en prie. »

Le gendarme s'en alla, laissant libre le soldat, qui passa ses six mois aussi vite que les trois mois qu'on lui avait accordés auparavant.

Un autre archer revint chercher Tholomé.

« Mon ami, laisse-moi dire adieu à mon grand-père. En attendant, assieds-toi sur le banc de pierre.

— Ah! tu crois que je vais rester comme un terme sur le banc de pierre. Non, non, il n'en sera pas ainsi. Suis-moi à l'instant. »

Le soldat passa par le jardin et grimpa sur un grand cerisier chargé de fruits rouges et vermeils. Le gendarme l'y suivit et se mit à manger. Lorsqu'il voulut descendre, il se vit retenu par une force invisible qui le tenait attaché aux branches. Il fut obligé de promettre au soldat de le laisser libre pendant un an. Tholomé s'écria :

Grand Dieu, fais que l'archer
Descende et s'en aille chez lui;
Grand Dieu, laisse-le aller :
C'est Tholomé qui t'en prie. »

Au bout d'un an, un autre gendarme arriva et emmena Tholomé. En passant près d'un grand peuplier, l'archer s'allongea tant qu'il s'éleva fort au-dessus de l'arbre.

« Puisque tu es si adroit, » lui dit le soldat, « pourrais-tu te raccourcir jusqu'au point de devenir semblable à une mouche? »

Le gendarme se changea aussitôt en une mouche qui vint se poser sur le bras du militaire, qui l'attrapa et l'enferma dans sa bourse magique. Puis il alla trouver un forgeron, à qui il donna un demi-écu pour donner un coup de marteau sur la bourse.

« Laisse-moi! laisse-moi! » hurla le gendarme. « Ne me tue pas, et je te donnerai un congé définitif.

— Soit, puisque tu le veux. Va-t'en. »

Et l'archer s'en retourna.

Quant à Tholomé, il vécut longtemps, si longtemps, qu'il ne pouvait plus compter ses années lorsqu'il mourut.

Conté le 1er janvier 1878 par Emile Duchemin, de Warloy-Baillon (Somme).

XIII.

LA TIGE DE FÈVES.

Un pauvre paysan se plaignait un jour dans un bois de ses infortunes. Un mendiant qui passait lui dit :

« Hé! l'ami. Qu'avez-vous à vous lamenter?

— Mon brave homme, je meurs presque de faim; je gagne à peine de quoi acheter du pain pour moi et ma femme. J'ai beau m'adresser au bon Dieu, ma fortune ne s'en augmente pas d'un denier. Sans doute qu'il est trop haut placé pour m'entendre.

— Console-toi; voici une fève que tu planteras près de l'âtre. Elle montera si haut qu'en y grimpant tu arriveras au ciel. Adieu! »

Le mendiant disparut aussitôt. Quoique peu confiant dans sa fève merveilleuse, le paysan la planta. Deux jours après, elle sortit de terre, monta jusqu'au haut de sa cheminée et finit par se perdre dans le ciel. Le manant grimpa à la tige dont les feuilles lui servaient d'échelons. Après de longues heures de marche, il arriva dans une plaine délicieuse embellie par une multitude de fleurs qui l'embaumaient. Il suivit un sentier qui le conduisit à une riche habitation. C'était la demeure de saint Pierre.

« Pan! pan! — Qui est là? — Ouvrez toujours. » Saint Pierre parut et demanda au paysan ce qu'il venait faire dans ce lieu.

« Je suis venu vous trouver pour obtenir du bon Dieu une petite maison sur le penchant de la colline, avec une petite somme d'argent pour m'aider si je deviens malade.

— N'est-ce que cela? Tu peux retourner chez toi, ton souhait est exaucé. »

Après avoir remercié le portier du paradis, le paysan redescendit. Il trouva sa femme en extase devant une belle maison dans la cour de laquelle picoraient de nombreux volatiles. Malheureusement l'ambition s'empara de la paysanne. Son heureuse médiocrité ne lui suffit plus. Elle força son mari à grimper de nouveau au ciel. Il le fit et arriva de nouveau devant saint Pierre.

« Te voilà encore. Que te manque-t-il donc, pour venir me trouver? N'as-tu pas trouvé ta maison et le petit trésor?

— J'ai reçu tout cela et j'en serais heureux, Dieu merci, si ma femme ne m'avait pas forcé de revenir pour obtenir de Dieu un château magnifique avec de grands trésors et de riches équipages.

— Tu auras tout cela puisque tu le veux. Mais je crains que cela ne te nuise. »

En rentrant, il eut peine à se frayer un passage dans la foule de valets qui encombraient un salon magnifique. Il osa à peine lever les yeux vers sa belle compagne, habillée richement et couverte de diamants, trônant au milieu de camérístes et de suivantes attentives à prévenir ses moindres désirs. L'ambitieuse princesse ne se contenta point de sa position.

« Retourne trouver le bon Dieu et demande-lui de me faire reine.

— Il m'est impossible d'en agir ainsi. J'y ai déjà été deux fois, c'est bien assez. Saint Pierre serait capable de me précipiter du haut du ciel.

— Pars, je le veux, ou bien je te quitte. On n'a jamais vu un homme si peu complaisant : il serait capable de me faire mourir plutôt que de me satisfaire. Ah! que j'ai du malheur! »

Le paysan, le cœur gros, grimpa une troisième fois le long de la tige

de fève. Il trouva le visage du saint singulièrement sévère. Néanmoins il fut fait droit à sa demande.

Le voilà entouré de gardes, de soldats qui veillent sur lui. Des ambassadeurs étrangers arrivent chaque jour lui apporter des présents et lui demander sa protection.

Quant à la reine, elle aurait dû jouir d'une félicité complète. Il semblait que rien n'eût dû manquer à son bonheur. Il n'en était pas ainsi. On ne devinerait pas ce qu'elle convoitait. Elle força de nouveau son mari d'aller demander pour elle le titre de pape. Il fallut obéir. Cette fois, le roi manqua tomber évanoui à l'aspect de saint Pierre. Il s'expliqua pourtant.

« Misérable, s'écria le saint; comment oses-tu me demander pareille chose? Je te préviens que je ne céderai plus à tes désirs. Puisque ta femme veut être pape, qu'elle le soit; grand bien lui en arrive! »

Ce nouveau titre ne put pas plus que les autres suffire à la femme; elle voulut être Dieu. Son mari grimpa une dernière fois à la tige de fève. Il n'eut pas sitôt expliqué sa demande qu'il fut précipité du haut du ciel. Il tomba meurtri devant sa cabane d'autrefois et y trouva sa femme dans ses pauvres habits de jadis. Quant à la fève, elle fut brisée par un coup de foudre épouvantable qui manqua de renverser la cabane.

Conté en décembre 1877 par Zélia Graux, de Warloy-Baillon (Somme).

XIV.

LES SIX COMPAGNONS.

Six paysans se trouvaient un jour réunis à la veillée.

« J'ai toujours eu l'intention, » dit l'un, « d'aller voir la mer. Malheureusement il ne m'a pas encore été permis de me contenter. Vous plairait-il de partir demain avec moi pour voir cette grande masse d'eau dont on dit tant de merveilles? »

Tous ayant accepté, on convint de partir le lendemain. Le jour fixé, les paysans se mirent en marche. Ils arrivèrent bientôt en vue d'une grande plaine remplie de blés auxquels le vent communiquait des ondulations pareilles à celles de l'Océan.

« La mer! la mer! » s'écrièrent à la fois les six compagnons, qui se jetèrent à plat ventre dans les épis pour nager.

Ils arrivèrent à un puits profond. Craignant qu'un d'eux ne fût dans le gouffre, ils se comptèrent. « Un, deux, trois, quatre, cinq, » dit l'un en oubliant de se compter. « Il y en a un dans le puits. Que faire? Ecoutez, je vais l'appeler. Hé! Thomas, y es-tu? »

Il leur sembla distinguer le mot : Oui. Afin d'arriver au fond pour remonter leur camarade, ils appuyèrent par les deux bouts un bâton sur les bords du trou ; puis Jacques, le plus fort de la bande, se suspendit par les mains à la canne. Un autre se cramponna à ses pieds, puis encore un autre, jusqu'au dernier.

« Le vois-tu ? » cria Jacques à celui-ci. « Hâte-toi, car mes mains me font mal.

— Je ne l'aperçois point.

— Il m'est impossible de vous soutenir ainsi plus longtemps. Tenez-vous bien pendant que je vais cracher dans mes mains. »

Et le paysan, lâchant le bâton, tomba avec ses compagnons au fond de l'eau bourbeuse, qui les engloutit à jamais.

Conté en 1876 par M. Bonneville, âgé de 70 ans, à Warloy-Baillon (Somme).

XV.

L'ENFANT ET LE CURÉ.

Un paysan avait une truie qui mit au monde dix cochons bien faits, ce qui fit la grande joie du curé qui, en vertu de la dîme, alla pour chercher le dixième. Il arriva. L'enfant le plus âgé s'y trouvait seul. « Que font ton père et ta mère ? demanda le pasteur. — Mon père est parti faire un trou pour en boucher deux, et ma mère est à la chasse : ce qu'elle tue, elle le laisse, ce qu'elle ne tue pas, elle le rapporte. Ce qui veut dire que mon père est parti emprunter cent francs pour payer deux dettes et que ma mère tue les poux de mon frère. — Bien, mon garçon ! je viens pour emporter l'un des jeunes de votre truie, qui a eu dix beaux gorets. — — Mais, j'y pense, monsieur le curé, nous sommes dix enfants. Pourquoi n'en emportez-vous pas un ? — Je n'ai pas couché avec ta mère ! — Vous avez donc couché avec notre truie ?..... »

Conté en juillet 1877 par Am. Debart, de Warloy (Somme).

PETITES LÉGENDES.

I.

CRÉATION DU MONDE.

Au temps où il n'y avait rien, si ce n'est Dieu, le Père éternel, s'ennuyant d'être seul, prit dans les mains deux poignées de *rien* et, les semant autour de lui, créa les étoiles, la lune, le soleil et tout ce qui existe.

II.

HOMME DE LA LUNE.

Lorsque la lune est pleine et que le temps est clair, on peut voir la tête de Judas Iscariote, pendu là en punition de sa perfidie. Il y restera jusqu'à la fin du monde.

III.

EAU CHANGÉE EN SANG.

Une femme commit un jour un affreux sacrilège. Elle alla communier, et là, au lieu d'avaler l'hostie consacrée, elle la cacha dans la poche de son tablier. Arrivée chez elle, elle la coupa en quatre morceaux qu'elle jeta dans un chaudron plein d'eau. Le lendemain, elle fut tout étonnée de voir l'eau changée en sang. La couleur rouge resta jusqu'à ce que la femme eût été confesser son péché au curé. L'eau reprit alors sa couleur naturelle.

IV.

LE GOBELIN.

Il y a quatre-vingts ans, un lutin hantait de temps immémorial la grange d'un cultivateur de Warloy. On raconte que lorsqu'on entrait dans ce bâtiment, le lutin criait : « Combien vous faut-il de gerbes? » On répondait : quatre, par exemple.

Et le lutin en jetait quatre, puis une autre en disant : « En voici encore une par-dessus le marché. »

Ce lutin était appelé « gobelin » par les paysans.

V.

L'HOMME DU SOLEIL.

Si l'on regarde le soleil à travers un morceau de soie, on peut, disent les paysans, voir une personne agenouillée sur un banc de pierre. C'est, dit-on, un homme qui ne priait jamais Dieu comme un autre. Aussi est-il à genoux jusqu'au jour du jugement dernier.

VI.

LES LUTINS ROULIERS.

On entendait autrefois sur la route de Warloy à Baizieux, vers l'heure de minuit, le roulement de plusieurs chariots paraissant traîner de lourdes

charges. On pouvait distinguer les hue! hue! des rouliers. Lorsqu'on tentait d'aller voir ce qu'étaient ces bruits, on n'entendait plus rien. C'étaient des lutins.

VII.

LE SAUT D'UN VEAU.

Un paysan revenait un soir d'un village voisin de Warloy, nommé Baizieux. Il aperçut un grand feu dans une prairie. En approchant, il vit que c'était le sabbat. Une foule de démons, de mégères et de sorciers montés sur un manche à balai, dansaient en rond autour du diable. Notre homme se blottit dans un fourré et écouta. « Attention! notre seigneur et maître est prêt à vous écouter. »

Le démon se leva et écouta les rapports des sorcières. Puis il dit : « Quelqu'un s'est introduit parmi nous pour nous épier. Cherchez, mes fidèles; amenez-moi ce curieux. »

Le paysan fut jeté plus mort que vif aux pieds de Satan, qui le fit monter sur un veau qui prit aussitôt sa course. Le Warloyen se cramponna au dos de son coursier dont les pieds touchaient à peine à la terre. Arrivé à un rideau élevé, le veau le franchit d'un seul bond : « Voilà un beau saut pour un veau, » ne put s'empêcher de dire le paysan. « En voilà encore un plus beau, » dit le veau en lançant son cavalier dans l'espace. L'homme alla retomber à deux cents mètres de là au beau milieu d'un champ.

Cette place porte le nom de *Veudien* ou saut du veau, depuis ce temps.

VIII.

LE SABBAT.

Un jeune homme de Warloy allait voir une demoiselle d'un village des environs. Il était sur le point de l'épouser, lorsqu'on lui rapporta que sa belle se rendait souvent au sabbat avec sa mère. Voulant savoir à quoi s'en tenir, il se rendit chez la demoiselle. Après avoir causé un certain temps avec les deux sorcières, il fit semblant de s'endormir. Minuit allait bientôt sonner. Le jeune homme écouta.

« Voyons donc, mon ami; réveille-toi, il est l'heure de retourner, » disait la jeune fille à l'endormi qui ronflait de plus en plus fort. Les deux femmes, ne pouvant réveiller l'intrus, se mirent à cheval sur un bâton en s'écriant : « Saute haies, saute buissons; fais-nous aller où ils sont! »

A l'instant la femme et sa fille disparurent de la maison. Le paysan songea alors à suivre celles-ci au sabbat. A cet effet, il s'écria : « Traverse haies; traverse buissons; fais-moi aller où ils sont! »

Il se sentit aussitôt emporté par une puissance supérieure à travers les haies et les buissons qui le meurtrissaient et le déchiraient au passage. Enfin il arriva au lieu où se tenait l'assemblée des sorcières. Il y vit les deux femmes en conférence avec le diable. Il retourna alors chez elles et s'assit dans le fauteuil qu'il avait quitté quelques instants auparavant. Les deux sorcières rentrèrent, et, voyant que le jeune paysan dormait, elles prirent le parti de l'éveiller.

Inutile de dire qu'il ne retourna plus chez elles à partir de ce jour.

IX.

LE REVENANT.

Un homme, qui n'avait point fait dire de messe pour le repos de l'âme de son frère, mort depuis deux mois, revenait un soir du marché d'Arras où il avait été vendre ses denrées. A mi-chemin il rencontra trois neveux morts depuis longtemps; il leur demanda où ils allaient. « Nous venons de chez vous, mon oncle, et nous retournons à Arras. »

Cette apparition l'intrigua beaucoup. Il arriva bientôt auprès du village. Une croix s'y trouvait. Près du crucifix se tenait un cavalier monté sur un cheval blanc comme la neige. Le paysan reconnut son frère. Le fantôme se précipita sur lui sans dire un seul mot et, d'un seul coup de bâton, l'étendit par terre. Puis il s'enfuit. En rentrant dans son écurie, le paysan fut surpris d'y voir le cheval blanc et son cavalier. Il alla se coucher : son frère le suivit et se coucha de même avec lui. La frayeur saisit le vivant qui se leva, alluma une lampe et resta levé.

Le revenant continua de hanter son frère, jusqu'au moment où celui-ci fit dire une messe pour le défunt.

X.

L'HOMME CANARD.

Il y a longtemps, une mare de Warloy était habitée à l'heure de minuit par une foule de canards, que plusieurs personnes avaient entendus plus d'une fois pousser des can! can! qu'on aurait dits articulés par des voix humaines.

Un paysan, voulant s'assurer de la nature des canards, se cacha un soir derrière un mur, prit une grosse pierre et attendit. Il vit bientôt apparaître de petits hommes qui tenaient tous une peau de canard à la main. Celui qui paraissait le chef fit un signe, et les lutins, métamorphosés en canards, se jetèrent à l'eau. L'homme ne put attendre plus longtemps. Prenant sa pierre, il la lança avec tant de force que l'un des volatiles fut touché et ne put s'échapper avec les autres. Après lui avoir ôté la peau

qui le couvrait, le paysan reconnut un jeune homme enlevé quelques années auparavant par les gobelins. Ramené à ses parents, il resta triste jusqu'au moment où il put s'échapper avec la peau et rejoindre les lutins ses camarades. Depuis ce jour, on n'en entendit plus parler.

Légendes racontées en août 1877 par Antonin Morel, de Warloy-Baillon (Somme), et J.-B. Dhiers, d'Auchonvillers (Somme).

FORMULETTES.

I. SAINT THOMAS.

Saint Thomas, cuis ton pain, lave tes draps;
Tu n'auras pas sitôt fait ça
Que le jour de Noël reviendra.

II. CONCLUSION D'UN MARCHÉ.

Bon beurre; bon fromage;
La vache est vendue.
Cent écus! cent écus!

III.

Bonjour, Madame!
— Je ne suis pas dame.
— Qu'êtes-vous donc?
— Fille de comtesse.
— Vous êtes bien pâle?
— Je suis malade.
— Un p'tit bouillon?
— C'est trop chaud.
— La promenade?
— Ça m'ennuie.
— Le spectacle?
— Ça me fatigue.
— Un p'tit mari?
— Ne m'en parlez pas; vous me faites rire.

IV. SIGNE DE LA CROIX ENFANTIN.

Au nom du père, et de la mère, et de l'enfant, ce qu'on trouve se met là-dedans.

Se dit en montrant le front, les joues et la bouche de l'enfant.

V. POUR GUÉRIR LE HOQUET.

Souglot! hoquet!
Dieu me l'a fait,

Dieu me l'ôtera
Quand il voudra.

VI. BERCEUSE.

As tu con'u Matiu,
Min kiou fiu,
Ki plantoi ed's ognon,
Min kiou blon?
Is o plantè si dru
Min kiou fiu,
Ki l'on montai à bord'on,
Min kiou blond.

VII. LES BONS MÉTIERS.

Alleluia pour les maçons!
Les cordonniers sont des fripons,
Les tailleurs sont des voleurs,
Et les menuisiers des tripoteurs.

PRIÈRES POPULAIRES.

I.

Le jour du grand vendredi saint
Notre Seigneur s'est mis en croix.
Marie sa douce mère,
Elle criait à haute voix :
Jésus, mon fils! Jésus, mon enfant,
Je vous ai porté neuf mois en mon côté,
Neuf mois dans mon ventre;
Donc je ne suis t'y point une mère dolente?
Dieu vous voit entre deux larrons.
Jean, mon fils, entends-tu ma voix?
Il a répondu : Femme douce,
Ouvrez les yeux, ouvrez la bouche.
Ceux qui l'entendront dire
Et qui ne la retiendront pas,
Au jour du grand jugement
Il s'en repentira.

II.

Sainte Agnès, cœur d'une vierge!
Jésus-Christ est bon; Jésus-Christ est doux;
Il sera mon époux;
Je l'aimerai toujours
Tout le temps de ma vie.

III.

Mon Dieu! Je vous adore de tout mon cœur,
Je vous remercie de m'avoir créé,
Mis au monde et racheté
Par le sang précieux de Jésus-Christ,
Votre aimable et doux fils.
Père, catholique je suis.
Vous m'avez fait la grâce
De passer la sainte nuit;
Faites-moi la grâce
De passer la journée
Sans vous offenser.
Pater noster! pater noster!
Ceux et celles qui réciteront
Dévotement cette oraison,
Aucun mal ne leur arrivera
Moyennant la grâce de Dieu[1].

Ces prières m'ont été récitées en mars 1877, par Elisa Carnoy, septuagénaire de Warloy (Somme).

CROYANCES POPULAIRES.

On croit qu'il existe un oiseau nommé houppe, qui pond dans son nid une pierre aux couleurs brillantes. Si on pouvait trouver cette pierre, on serait invisible en la portant sur ses vêtements.

En faisant brûler du bois le jour de Noël à minuit, et en en plaçant les morceaux sur le grain, on empêche, au dire des paysans, les chats de fienter sur le grain.

Les enfants croient que lorsqu'il y a un arc-en-ciel (qui conserve ici ce nom), il ne faut pas lui montrer son doigt. Sans cela il serait coupé.

---

1. Cette prière était récitée autrefois par le père de famille agenouillé le matin et le soir autour de la cheminée, avec ses enfants et sa femme.

On nomme ici la voie lactée pied de vent ; je ne sais pourquoi.

La grande ourse porte le nom de chariot de David, *Car David* en picard.

Saint Médard,
Grand puisard.

Quand il pleut le jour de saint Médard,
Le temps est à la pluie durant six semaines.

S'il pleut le jour de saint Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

Quand le soleil est caché par les nuages, on dit que le diable se bat avec sa femme.

Quand il neige, les paysans disent que le bon Dieu vanne son avoine, parce que toute la poussière, qui est la neige, tombe.

Quand à une forte pluie il succède une forte gelée, on dit que les chiens ont mangé les boues.

Quand il tonne, on dit que c'est le bon Dieu qui tamboure.

On nomme arbre de Jephté un assemblage de nuages affectant la forme d'un pied de fleurs. Quand le pied est tourné au S.-O., c'est signe de pluie ; s'il est tourné au N.-O., c'est signe de beau temps.

On appelle les orages queues d'ours.

COUTUMES DES JOURS DE FÊTES.

Le soir du jeudi saint, les enfants, sous la conduite des plus grands, vont par les rues *écaléter ;* c'est-à-dire frapper avec un instrument appelé *écalète* ou *tape-maillet*, pour avertir les fidèles d'aller au salut. Tout le long du chemin ils crient :

Au grand salut !
Au grand salut !

Le lendemain matin, ils vont pour avertir d'aller à la grand'messe, et recommencent encore le soir pour avertir d'aller au salut. Le samedi saint, dans la matinée, les enfants vont chanter de porte en porte l'hymne *O filii*, etc... ; lorsqu'ils ont fini, ils ajoutent :

O fils des fils ! soyez joyeux !
Donnez des œufs *à ché* (aux) rouleurs.
Dieu vous en récompensera !
Alleluia !.....

Les fermiers donnent des œufs, et ceux qui n'en ont pas, de l'argent, que les enfants se partagent ensuite.

Autrefois, le jour de Pâques on faisait une omelette que l'on se partageait entre les membres de la famille.

Ou bien encore on faisait cuire une bonne tranche de viande que l'on se partageait de même.

Anciennement, le jour de la fête patronale était signalé par des danses particulières. Les jeunes gens se rendaient chez les filles du village et emportaient leurs jarretières ou tout autre objet qu'on était obligé de leur donner. Afin d'activer le don, deux ou trois jeunes gens se tenaient avec une pioche et enfonçaient les murs de la maison jusqu'à ce qu'on leur eût donné un objet. Une jeune fille s'était enfermée un jour pour ne rien donner, on lui prit sa chèvre. L'après-midi, on se réunissait chez un débitant, et là on y vendait les objets donnés, que les jeunes filles étaient tenues de racheter; le produit était destiné aux libations des garçons. Le commencement de la danse était annoncé par un coup de fusil tiré par le garde-champêtre. Dans cette danse, les célibataires étaient tenus de danser avec les femmes, et les hommes mariés avec les jeunes filles. Toute infraction à cette règle était punie par un procès-verbal dressé par le *mars* et ses compères. On nommait *mars* le dernier marié, monté sur un âne à l'envers. Les deux derniers mariés avant lui l'entouraient. Le procès était dressé avec un pied d'ortie; c'est-à-dire qu'on amenait le délinquant et qu'on le frottait avec des orties. La danse, nommée *branle* ou cotillon, se faisait ainsi : les jeunes filles se tenaient en cercle, et les garçons, après avoir dansé avec l'une, prenaient la suivante pour revenir en fin de compte à leur point de départ. Pendant ce temps, les plus agiles sautaient par-dessus la tête de leur dame.

La fin de la danse était annoncée par un coup de fusil, tiré de même par le garde-champêtre.

Telles étaient les danses de la Picardie il y a quelque cinquante ans.

JEUX D'ENFANTS.

I. A LA QUEUE DU LOUP.

Les enfants se tiennent par leur blouse à la queue les uns des autres. En tête se place le plus fort de la bande. Un des enfants se met alors à faire le loup. Il arrive devant le chef de la bande et lui dit :

Bon berger,
Peux-tu m'enseigner
Le chemin de Paris?

— Passez par ici, par là, monsieur le loup.

— Bon berger,

Veux-tu m'enseigner
Le chemin d'Amiens?
— Passez par ici, par là, monsieur le loup.
— Ah berger,
Je vais te croquer!
Toi et tes brebis,
Ça te plaît-il?
— Beau loup! je vais te tuer! Ça te plaît-il?

Alors le loup court pour prendre un des enfants, qu'il met de côté jusqu'à ce qu'il ait tout pris.

II. PASSE, PASSE TROIS FOIS LA.

Ici les jeunes enfants jouent au jeu de passe. On se tient à la queue les uns des autres et on passe au-dessous de deux autres enfants se tenant les bras étendus en l'air. Ils chantent :

Passe, passe, trois fois là!
La dernière y périra!
Passe, passe, trois fois là!
La dernière y périra!

Lorsque toute la bande a passé trois fois, on prend le dernier à la queue. Puis un de ceux qui chantaient passe, passe! emmène son prisonnier dans un coin. Celui-ci est tenu de dire le nom de sa bonne amie, et si c'est une fille, elle doit indiquer le nom de son préféré.

Alors on ramène l'enfant dans le groupe, on le balance à deux en chantant :

[1].... Est bien lourd (ou lourde).
..... Est bien lourd.

TABLE.

CONTES.

I. Dick-et-Don.
II. La biche blanche.
III. Jean des pois verts.
IV. Jean à la tige d'haricot.
V. Pierre le badaud.

---

1. Ici on place le nom indiqué par le garçon ou la fille.

VI. Le merle blanc.
VII. Jean des pois verts et Jean des pois secs.
VIII. Le corps sans âme, ou le lion, la pie et la fourmi.
IX. La bague magique.
X. Le violon merveilleux.
XI. Bras d'acier.
XII. Les trois souhaits.
XIII. La tige de fèves.
XIV. Les six compagnons.
XV. L'enfant et le curé.

PETITES LÉGENDES.

I. Création du monde.
II. Homme de la lune.
III. Eau changée en sang.
IV. Le gobelin.
V. L'homme du soleil.
VI. Les lutins rouliers.
VII. Le saut d'un veau.
VIII. Le sabbat.
IX. Le revenant.
X. L'homme canard.

FORMULETTES.

I. Saint Thomas. — II. Conclusion d'un marché. — III. Un p'tit mari. — IV. Signe de la croix enfantin. — V. Pour guérir le hoquet. — VI. Berceuse. — VII. Les bons métiers.

PRIÈRES POPULAIRES.

CROYANCES POPULAIRES.

COUTUMES DES JOURS DE FÊTES.

JEUX D'ENFANTS.

Henri Carnoy.

MÉLANGES.

I.

ÉTYMOLOGIES.

AMONESTAR, *CARESTIA*.

On trouve en roman plusieurs verbes composés pour lesquels la langue avait tellement perdu le sentiment de la composition que le verbe simple, sauf la consonne initiale, est devenu la flexion du verbe nouveau. C'est ce qui est arrivé pour *calefacere calfare chauffer ; colligere cueillir ; benedicere bénir.* De la même manière que *facere* a donné *farre fare*, *ducere durre*, *comedere* donne *comérre*, *comēre* (esp. pg. *comer*), et ce verbe, avec son part. *comestus*, forme une nouvelle classe de participes modelés sur le type *comēre* = *comestus*. C'est ainsi qu'on a les formes *savest*, *valest*, *volest*, *plavest*, *movest* dans les dialectes de l'Italie du Nord (cf. Bœhmer, *Rom. Stud.* III, 76. Mussafia, *Beitrag zur kunde*, etc. 121. Ascoli, *Saggi Ladini* 402, 406, 409, 415, 419, etc.). *Monēre* donne de même *monestus*, d'où *amonestar* en esp. et prov., *amoestar* en pg., *amonester* en ancien fr.; *carēre* donne *carestus*, et de là *carestia* en it., esp., pg., provençal[1].

DESVER.

Comme *calefacere* donne *chauffer* en fr. au lieu de *chauffaire*, *disvadere* donne *desver* au lieu de *desvére*. Il faut supposer une forme romane *disvarre disvare*, comme *comerre comere*, *calfarre calfare*. Quant à la signification, il faut partir de *desver du sens*. De là on aurait dit *desver* tout court, comme en lat. *usurpare* pour *usurpare oculis*. Puis on aurait ajouté *se* comme dans beaucoup de verbes (Diez, III, 192), et enfin *desver* a pu devenir transitif comme p. e. *sortir*[2].

J. Ulrich.

---

1. [Le substantif *moneste*, *monneste*, « avertissement, admonestation », existe en ancien français, bien que je n'en aie pas pour le moment d'exemple sous la main. — G. P.]

2. [Toute cette évolution aurait été accomplie à une époque bien ancienne, puisque nous trouvons *femme desvede* déjà dans *Alexis;* elle n'aurait d'ailleurs laissé aucune trace de ses différentes phases. D'autres raisons encore rendent peu vraisemblable cette conjecture, d'ailleurs fort ingénieuse. — G. P.]

II.

SANCIER, ESSANCIER.

Le mot *sancier* (*sanchier*) et son composé *essancier* (*essanchier*) se rencontrent dans un certain nombre de textes, tous du nord-est de la France et du XIII^e^ au XV^e^ siècle : Baudouin de Condé, *Bauduin de Sebourc*, *le Bastart de Buillon*, *Hugues Capet*, Froissart, Chastellain. M. Tobler, en rejetant justement l'assimilation faite par M. Scheler d'*essanchier* à *estanchier*, admet pour ces deux mots le même rapport que pour *saier* et *essaier*, et propose, avec toute réserve d'ailleurs, de les tirer d'un latin **exemptiare* (*G. G. Anz.*, 1877, p. 1622 ss.). Cette étymologie est acceptable pour le sens et pour la forme ; cependant, s'il est possible qu'un *en* originaire devienne *an* et rime en conséquence dans des textes (B. Cond., Froissart, *B. Seb.*, *H. Cap.*) où *en* est d'ordinaire séparé de *an*, il est bien singulier qu'on trouve toujours *en* et jamais *an*, soit comme orthographe soit comme rime. Le sens de presque tous les passages cités par M. Tobler (auxquels il faut en ajouter deux rapportés par M. Scheler dans son glossaire de la chronique de Froissart) est assez peu net ; cependant quelques-uns donnent l'idée de reconnaître dans le mot un dérivé de *sanus*. Ainsi, pour les passer en revue, dans les suivants : *Ceste maladie..... ne sera garie Ne sancie* (Froissart, *Poés.* I, p. 35, v. 1160) ; *Mès j'ai tant de cognissance Qu'elle sance En partie ma souffrance* (*Ib.*, p. 208, v. 4121). Ici *sancier* paraît bien signifier « guérir », puis par extension « soulager, calmer » une souffrance. Il s'est dit spécialement de la colère ou d'un autre sentiment vif, qu'on calme en le satisfaisant : *ja ne m'avenra..... tel viltance A un home afolé men mautalent essance* (*B. Seb.* t. II, p. 369) ; *lequel cuidant avoir sanchy son courroux* (Chastellain IV, 106, où *sanchy*, forme dialectale de *sanchié*, est une correction de M. Scheler [Gloss. de Froissart] pour *sauchy*). De là *se sancier* ou *s'essancier* pour « se soulager » en assouvissant son désir : *Et quant je me fui bien sanciés* (de le maltraiter) *Sur une pierre l'estendi* (Froissart, *Poés.* II, p. 224, v. 122) ; *Elle se sance après de moi maudire* (*Ib.*, p. 359, v. 11) ; *Sire, vous n'avés que faire d'employer vos gens contre ces forcenés ; laissiés les aler et yaus sancier* (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, VIII, 34, où M. Scheler traduit fort bien *yaus sancier* par « assouvir leur rage ») ; .... *il esragera, ce dist, s'il ne se sanche De la franche roine* (*H. Cap.*, v. 1016) ; *Mes n'iert ja petit hons prisiez s'il ne s'essanche* (*Ib.*, 1409), c'est-à-dire, comme l'explique M. Tobler, « s'il n'accomplit sa volonté ». Toutefois « calmer » son désir, c'est aussi quelquefois le dompter, et *se sancier* paraît avoir le

sens de « s'abstenir » : .... *il vault trop mieulx que de ce je me sanche, Car j'ay du fet d'amour trop ouvré* (*H. Cap.*, v. 444). *Sancier* a le sens de « dompter » dans cet exemple, où il s'agit de l'amour : .... *vertus ne puissance D'autrui le sien pooir ne sanche* (Baud. de Condé, p. 277, *var.*). Il paraît enfin signifier « céder », — signification qui répond aux précédentes comme le neutre à l'actif, — dans ce passage de Baudouin de Condé (p. 134) : *Car Amours a tres grant poissanche : Cuidiés que contre son pois sanche Por riens c'on encontre hardie* (c'est-à-dire « qu'il cède malgré lui ») ? — Un seul, parmi les exemples cités par M. Tobler, ne rentre pas dans cette série, c'est celui qu'il emprunte à *Aiol* (v. 2341) : *Mon cuer essancheroie et tout mon sens ;* mais *essancheroie* est une faute de l'édition de M. Fœrster pour *essaucheroie,* qui se lit dans l'édition de MM. Normand et Raynaud.

Le rapprochement de *essancier*, *sancier* et *sanus* m'avait semblé autrefois possible ; il m'est rendu très probable par la forme *essanicier*, qui se trouve dans la *Vie de saint Alexis* publiée plus haut, au v. 934 : *De malades essanicier*. D'après cela, le type latin est **sanitiare*, **exsanitiare*, formé sur **sanitia* pour *sanitas*. La conjugaison primitive a dû être : *saniz sanices sanice sançons sanciez sanicent* etc., d'où plus tard les deux conjugaisons complètes *sancier essancier* (*sanchier essanchier* sont picards) et *sanicier essanicier*. Ainsi s'applique une fois de plus le principe fécond posé par M. Cornu dans son étude sur la conjugaison de *parler*.

Exagiare, *exaltiare* donnent *essaier*, *essaucier* et aussi *esaier* (*asaier*), *esaucier ; exemptiare* pourrait de même donner *esencier* à côté de *essencier*, mais il est difficile d'admettre qu'*exsanitiare* ait produit *esancier*. Aussi les deux exemples de *Hugues Capet* (v. 444 et 1016), où l'éditeur a imprimé *s'esanche*, *m'esanche*, doivent-ils être lus, comme je l'ai fait plus haut, *se sanche*, *me sanche*. — Il est probable qu'on retrouvera dans plus d'un texte les formes diverses de *sancier*, *essancier*, — *sanicier*, *essanicier*[1]. Cette dernière, qui éclaircit l'étymologie du mot, ne s'est pas encore rencontrée en dehors du petit poème imprimé plus haut.

G. P.

III.

UN FRAGMENT INCONNU.

M. Wesselofsky nous a communiqué (*Rom.* VII, 327) un fragment des *Novas del papagay*, qui se trouve écrit sur le dernier feuillet du ms. n° 2756 de la Riccardienne de Florence. Il ajoutait dans sa lettre

1. On a sans doute lu et imprimé plus d'une fois *essaucier* pour *essancier*, comme on vient de voir que l'inverse était arrivé.

d'envoi : « Ce fragment, qui est clos dans le ms. par une ligne transversale, est suivi d'un autre contenant, en treize lignes, des vers écrits comme prose. » Il joignait 17 vers extraits de ce fragment. M. A. Stickney a bien voulu copier pour nous le fragment tout entier ; le voici [1] :

Alisandre le roi salue
Que la langhe avoit esmolue
A bien parler et saggement :
« Rois, » fet il, « [se] de vus ne ment
Le renome[e] che (de) vus nome,
Po che De fis le primer ome
Non a pus (om) de vettre puissançe
Rois ch'en Deu(s) a[ie]d sa creançe.
Le renome[e] (che) de vus curt,
Si m'a mené a vettre curt
Per vu servir ed onorer
. . . . . .
Et sel moi servig ve sera bie[l],
Ge serai civalier novel
De vettre man et non t(*sic*)'autrui.
Et se de vettre man non sui,
(Ge) non serai civalier clamez. »

. . . . . .
« Vu soiez le tresbien venuz,
Bien (*sic*) duz amis, » fet li rois...
« Chi et[es] vus? » . . . . .
. . . . . « Sire, de Grece
Sumes [nus]. » Et chi e[st] tan (*sic*)
[per[e]? »
Per ma foi, sire, l'*enperer*[e]. »
« Et come [as] tu nom? ».....
E foi meresi medim (*sic*) battesme
Alixandre mi fu nomez. »
. . . . . .
. . . . . .
« Alixandre, bien (*sic*) dux amis,
Mul me plet [il] et mul m'aet[e],
Et mul m'avez grant onor fet[e]. »

Ce fragment, évidemment écrit par une main italienne, appartient à un poème que je ne saurais identifier. J'avais pensé que ce pourrait être l'original du récit sur *Alexandre et Louis* (variante d'*Amis et Amile*), inséré dans l'*Historia Septem Sapientum* (voy. *Deux rédactions en prose du roman des Sept Sages*, p. XXXIII) ; mais là c'est l'empereur qu'Alexandre vient trouver à sa cour, et il s'y présente comme fils du roi d'Égypte (voy. p. 168 du livre cité), tandis qu'ici il est fils de l'empereur et il se présente à un roi. Peut-être ce fragment fait-il partie d'un poème connu, qui échappe à mon souvenir et qu'un lecteur de la *Romania* retrouvera : il est toujours intéressant de savoir quels sont ceux de nos anciens romans qui ont été connus et copiés en Italie.

G. P.

---

1. Les lettres italiques représentent des abréviations résolues ; les parenthèses enferment des lettres à retrancher, les crochets des lettres à ajouter.

IV.

LE SIRVENTES

BEM PLAI LO GAIS TEMPS DE PASCOR.

Entre les poésies des troubadours, une des plus célèbres, sinon la plus célèbre, est certainement *Bem plai lo gais temps de pascor.* M. Stimming vient d'en donner une édition nouvelle, à la suite des œuvres de Bertrand de Born [1], bien que, dans la biographie qui est en tête du volume, il conteste cette pièce à B. de Born. Or, dans un livre qui s'imprimait en même temps que celui de M. Stimming [2], j'ai émis une opinion contraire à la sienne sur le classement des manuscrits de *Bem plai* et sur la détermination de l'auteur; c'est ce qui m'amène à discuter ici les conclusions de M. Stimming, et à défendre les miennes.

Pour la désignation des mss., M. Stimming a adopté les signes de M. Bartsch [3]; j'ai adopté ceux de M. Meyer, ce système me paraissant plus logique et plus simple. Dans la présente dissertation, je ferai en sorte que l'emploi de signes différents ne soit pas une cause de confusion.

D'après M. Stimming, le classement des manuscrits de *Bem plai* serait d'une complication extraordinaire, car il propose un classement particulier pour les strophes 1, 3 et 4, un second pour la strophe 2, un troisième pour la strophe 5, et un quatrième pour la fin. J'ai, au contraire, publié un tableau généalogique [4] qui s'applique à la pièce entière, avec cette seule réserve que le ms. P (mais le ms. P seul) se rattache à une famille pour la première partie du *sirventes*, et à l'autre pour la seconde : c'est ce que j'ai exprimé par la notation P^1 et P^2.

Je vais d'abord discuter le premier classement partiel de M. Stimming, en le comparant à mon classement unique. Mais auparavant je dois signaler une allégation erronée de M. Stimming qui, n'étant pas allé à Venise, affirme, sur la foi de l'*Archiv* de Herrig, que le ms. V ne contient que la première strophe de *Bem plai*. Je puis l'assurer non seulement que V contient *Bem plai* en entier, mais encore qu'il a, pour cette pièce, une strophe de plus que tous les autres manuscrits : j'ai publié la strophe nouvelle p. 120 du *Rôle historique de B. de Born*.

Le classement de M. Stimming pour les strophes 1, 3 et 4, est ainsi présenté :

---

1. *Bertran de Born; sein Leben und seine Werke*, Halle, 1879.
2. *Du rôle historique de Bertrand de Born*, Paris, Thorin, 1879.
3. Je signalerai, entre autres inconvénients du système Bartsch, celui qui résulte des petites lettres employées également pour désigner les mss. en papier et les mss. perdus : d'où une confusion inévitable.
4. *Du rôle historique, etc.*, p. 89.

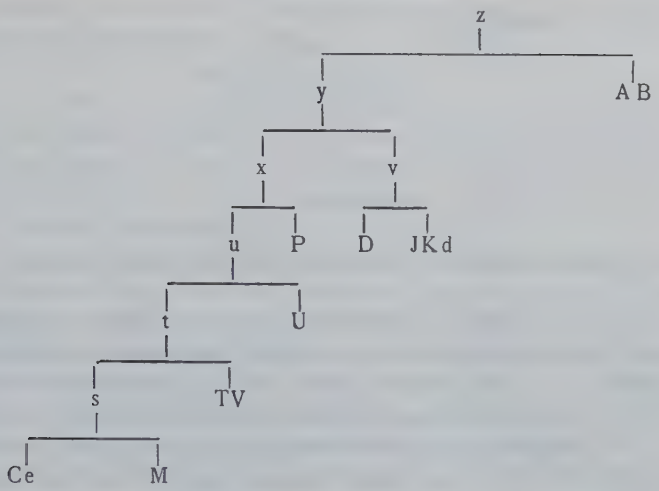

On remarquera que M. Stimming fait de J, K, d (A, F, U en notation Meyer) des manuscrits frères, tandis que je les dispose de la façon suivante :

ou, d'après la notation que j'ai adoptée :

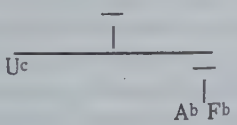

J'ai indiqué les raisons de ma formule p. 119 du *Rôle historique, etc.* Cette différence est d'ailleurs peu importante, et il ne me paraît pas nécessaire d'y insister.

Mais, sur deux points, mon dissentiment avec M. Stimming est plus grave :

1° Je fais entrer AB (NC), que M. Stimming érige en famille distincte, dans la sous-famille v, de la façon suivante :

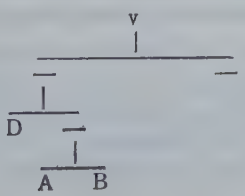

ou, d'après ma notation :

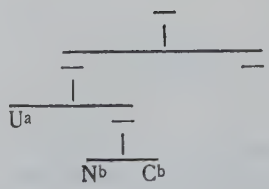

2° Je fais au contraire de la sous-famille *s* une famille distincte.

Examinons d'abord le premier point [1]. Le procédé le plus simple consiste, il me semble, à prendre mon résultat [2] comme point de départ, et à rechercher si les arguments de M. Stimming pour faire d'AB une famille à part sont de nature à rendre mon classement impossible.

Pour éviter toute cause de confusion, je négligerai le ms. B, dont la parenté avec A ne fait pas doute. M. Stimming prétend qu'A forme une famille à part :

1° Parce que, au vers 5, il met *lo*, au lieu de *lor*, qu'ont tous les autres manuscrits. Mais D a aussi *lo*, et, d'ailleurs, on reconnaîtra avec moi que l'argument n'est pas bien fort.

2° Parce que, au vers 6, il met *per los pratz* au lieu de *sobrels pratz*.

v. 9, — *campanhas* — *campanha*.
v. 34, — *maint vassal* — *mains vassals*.
v. 36, — *cavalh* — *cavals*.

Pour que ces variantes pussent m'être opposées, il faudrait admettre que, dans tous ces cas, A possède la bonne leçon contre tous les autres manuscrits. Alors, en effet, il deviendrait impossible de soutenir qu'A, se rattachant à une famille qui avait la mauvaise leçon, a spontanément, et à plusieurs reprises, rétabli la bonne. Mais si, au contraire, dans ces différents exemples, il n'y a pas de raisons, *à priori*, pour préférer les leçons d'A aux autres, mon classement devient possible, et j'ai le droit d'en conclure que ce sont précisément les leçons d'A qui doivent être rejetées ; car on ne peut plus les attribuer qu'à la fantaisie du copiste.

Or, pourquoi préférer *per los pratz* à *sobrels pratz ?* Il serait peut-être spécieux de trouver dans *sobrels pratz* une image plus relevée que dans *per los pratz*, mais, pour le moins, les deux termes se valent. *Campanha* me paraît tout aussi admissible que *campanhas*. Quant à *maint vassal*, il

1. Dorénavant, pour simplifier les choses, je transcrirai d'après la notation Bartsch, adoptée par M. St., tous les résultats que je prendrai dans mon livre et que j'opposerai à ceux de M. Stimming.

2. J'ai exposé les raisons qui m'y ont conduit p. 117 et 118 de mon *Rôle historique*, etc.

est évident que ce singulier s'accorde moins bien avec l'*essems* qui suit, que le pluriel *mains vassals* donné par les autres mss. :

e mains vassals essems ferir.

Pour le vers 36, A possède sûrement la leçon correcte, *cavalh* au lieu de *cavals ;* mais, si mes notes ne me trompent, le ms. D aussi a exponctué l'*s* de *cavals*. D'ailleurs il peut arriver qu'un manuscrit original ait une faute de ce genre, et que l'un des copistes la corrige, pendant que tous les autres la reproduisent.

La seule conclusion à tirer des remarques de M. Stimming est donc que le scribe d'A, ou du ms. d'où A émane, était un homme intelligent, qu'il savait au besoin corriger une faute de son original, mais qu'il n'éprouvait pas de scrupule à faire des modifications personnelles qui n'étaient point des corrections. Il faudrait donc se défier de lui, en raison même de son intelligence, et nous craignons que M. Stimming, pour cette pièce et pour d'autres, lui ait accordé trop de confiance.

Nous arrivons au second point. J'ai fait de la sous-famille *s* de M. Stimming une famille à part, en m'appuyant surtout sur la strophe 6, qui est caractéristique. M. Stimming est de mon avis quant à cette strophe. Mais il croit qu'il en est autrement des strophes 1, 3 et 4. Les leçons particulières que la famille *s* donne en même temps que d'autres mss.,— comme *quan vei* au lieu de *que fai*, au vers 2, leçon donnée aussi par T et V — ne me semblent rien prouver. J'en conclurai seulement que cette leçon, se trouvant dans tous les mss. d'une famille (la famille *s*) et dans deux mss. de l'autre famille (T et V), est celle que portait le ms. original. En effet, *quan vei* répond mieux que *que fai* au mouvement de la strophe, au *quand auch* du v. 3 et aux deux autres *quan vei* des vers suivants : la triple répétition de ces deux mots ne fait pas difficulté, car elle est parfaitement dans le goût habituel des troubadours. Il est vrai qu'avec notre hypothèse il faut admettre que P et U se sont rencontrés fortuitement pour le *que fai* avec la sous-famille *v ;* mais cette rencontre ne me paraît pas impossible, « lo gais temps *que fai* venir flors » étant une locution courante, qui se présentait d'elle-même à l'esprit du copiste. Pour la même raison, je ne pense pas qu'il faille tenir un compte absolu, dans la classification, de *douz* au lieu de *gais*. M. Stimming l'a reconnu lui-même, puisqu'il a placé dans la sous-famille *x* le ms. U, bien qu'il donne *douz*.

M. Stimming constate ensuite que, au vers 26, la famille *s* a « *en lo camp* » au lieu de « *l'estorns es* » que portent les autres manuscrits ; que, au v. 32, la même famille a « *asclar et desgarnir* », tandis que tous les autres mss. ont « *traucar e desgarnir* », etc. Tous ces faits sont des arguments pour mon classement. Il faut considérer en outre que la famille *s* seule (avec D il est vrai, mais D nous donne un texte visiblement tron-

qué) ne contient pas le couplet 5 : *e* ne fait pas exception, car, dans ce manuscrit, des guillemets, auxquels M. Stimming n'a pas pris garde, indiquent que le couplet 5 a été pris par le copiste (le bibliothécaire Plà de la Barberine) à une autre source que le reste de la pièce. Enfin, si on ajoute à tous ces arguments le couplet 6, qui est décisif, il me paraît impossible de ne pas ériger la sous-famille *s* en famille. Toutefois, plusieurs des particularités communes à *s* et à TV, qui sont relevées par M. Stimming, doivent faire admettre que le scribe du ms. *t* a consulté pour certains vers un ms. appartenant à la famille *s* : c'est ainsi qu'il faut peut-être expliquer le *quan vei*, pour lequel nous avons proposé d'ailleurs une autre hypothèse.

Dans son classement partiel pour la strophe 2, M. Stimming constate lui-même, bien qu'il n'en tienne pas compte, plusieurs rapprochements entre JKd et AB, et plusieurs différences entre CMe et tous les autres manuscrits, rapprochements et différences dont je réclame le bénéfice pour ma cause. D'autre part, M. Stimming ne fournit aucun argument probant, — et il signale lui-même une objection qu'il ne réussit pas à écarter, — pour séparer comme il le fait le ms. D des mss. JKd.

Pour le troisième classement de M. Stimming, je n'aurais qu'à répéter ce que j'ai dit des deux premiers. Quant au quatrième, nous sommes d'accord.

En résumé, je crois pouvoir maintenir intégralement mon classement unique. Les quelques difficultés apparentes qu'il rencontre se résolvent toutes soit par une coïncidence fortuite, dans les cas où cette coïncidence est vraisemblable, soit par ce fait que certains scribes, comme cela est matériellement prouvé pour le ms. *e*, se servaient de plusieurs mss. différents.

Voici donc le classement général [1] que je propose de substituer aux quatre classements partiels de M. Stimming :

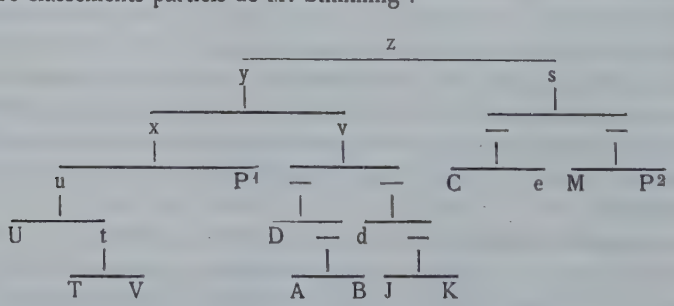

Il nous reste à discuter la question de l'auteur. M. Stimming attribue

1. C'est la transcription, en notation Bartsch, de celui que j'ai déjà publié.

Bem plai à Guillaume de San Gregori « d'après le témoignage des meilleurs manuscrits ». Or, ces meilleurs manuscrits sont précisément A et B, dont l'autorité est sortie, ce me semble, un peu ébranlée, de la discussion ci-dessus. La seule objection de M. Stimming contre l'attribution à B. de Born est le couplet 6, où est célébrée une comtesse Béatrix qui ne se retrouve dans aucune autre poésie de ce troubadour. Mais pourquoi Bertrand de Born n'aurait-il pas parlé d'une femme du nom de Béatrix dans une de ses pièces seulement[1]? D'autre part, M. Stimming néglige de nous dire son avis sur l'envoi à *Oc-e-No* (surnom que B. de Born donnait à Richard Cœur de Lion), envoi confié au jongleur bien connu de Bertrand, Papiol. Il est vrai que ces trois vers sont supprimés par M. Stimming, comme se trouvant dans le seul ms. T. Mais ils sont aussi dans le ms. de Venise, que M. Stimming ne connaît pas ; et d'ailleurs, avant de les détacher de la pièce *Bem plai*, il faudrait nous apprendre à quelle autre pièce ils ont pu être empruntés. Car le scribe de T ne les a évidemment pas inventés. Enfin, M. Stimming est obligé de signaler des rapprochements frappants entre plusieurs vers de *Bem plai* et des vers analogues ou identiques d'autres poésies de Bertrand de Born, et il se tire de cette difficulté par la supposition invraisemblable que G. de San Gregori a voulu imiter Bertrand de Born. Je crois qu'il suffit de lire *Bem plai* pour être persuadé que cette pièce n'est pas un pastiche, mais qu'elle a bien tous les caractères d'une œuvre originale et spontanée.

Nous donnons ci-après le texte de *Bem plai* d'après le ms. de Venise :

EM BLAGAÇIM.

I.

Ben platz lo gai tenps del pascor
Can uei foillas et fior uenir
E plas mi can uei la baudor
Dels auzels qe fan retentir
Lur cant per boscagie
E plasmi can uei sobrels pratz
Tendas e pauellos fermatz
E platz en mon corage
Can uei per canpaiha rengatz
Chaualier a chauaus armaz

II.

E plas mi can li corridor
Fan la gen e lauer fugir
E plas mi can uei apres lor
Gran ren darmas ensems brugir
E ac grand alegragie
Can uei fort castell aseiatz
El bair qe rotz e desforatz
. . . . . .
. . . . . .
Ab licchas de fort pals singnatz.

III.

E autresim platz de sengnor
Cant es primiers alenuasir
En chauauls armatz ses tremor
Caissi fa li sieu eshadir
Aualen uasalage

1. Cette strophe a pu d'ailleurs être ajoutée après coup, tandis qu'il est difficile de faire la même supposition pour l'envoi.

E cant es en lestorm entratz
Chascun deu eser acismatz
De segre dagradagie
Car nulh hom non es ren presatz
Tro ca mainz colps pres e donatz.

IV.

Ben us dic caitant non ma sabor
Manjar ni beure ni dormir
Con fai cant aug gridar alor
Anbas las partz e aug agnir
Chauals uoitz per lerbagie
E aug gridar aidatz aidatz
E uei iazer per lo fosagie
Pauc e grand a lonhagie
E uei los mortz ab los nauratz
Can pels costatz lo troncon ab lo [sendatz.

V.

Maza e bran elm de color
Eschu tranchar e desgarnir
Verem alintrar delestor
E manz uasas ensems ferir
Dond aneran aratgie
Chauals dels mortz e dels nauratz
E can lestroz sera mesclaz
Negunz hom de paragie
Nos cug esclar caps ni bratz
Car mai ual mortz car uiu sobratz

VI.

Amor uol drutz caualcador
Franc darmas e larc de servir
Gen parlan e ben garnidor
Tal qe ben sapcha far e dir
E for e dinz son hostagie
Segon lo poder qe lies datz
E sia dauinenz solatz
Cortes e dagradatge
Adonc aital drutz uiatz
Sesmenda de totz sos pecatz [1].

VII.

Pros contessa per la meglor
Canc se miret ni mais se mir
Vos ten hom per la gensor
Donna del mon segon caug dir
Beatris daut parage
Bona donna en ditz en fatz
Fonz lai on sors tota beutatz
Bella sens maestrage
Vostre ric pretz es tan montatz
Sobrę totz autres e ensegnatz

VIII.

Baron metes en gatge
Castelh uillas e citatz
Ab anz qe uos non gereiatz

IX.

Papiol dagradatge
Ad oc e no ten uai uiatz
E digas li qe trop estat en patz.

L. Clédat.

---

1. Cf. pour cette strophe l'*Archiv* de Herrig, t. XXXV, p. 109.

COMPTES-RENDUS.

La vie de sainte Marguerite, poème inédit de Wace, précédé de l'histoire de ses transformations et suivi de divers textes inédits et autres et de l'analyse détaillée du mystère de sainte Marguerite, par A. Joly. Paris, Vieweg, 1879. In-8°, 179 pages (Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie).

Nous avons rendu compte l'année dernière (*Romania*, VII, 339) d'une publication de M. Scheler consistant en deux vies de sainte Marguerite : l'une, très fréquemment copiée et imprimée, est celle qui commence par *Après la sainte passion | Jesu Crist, a l'Ascension | Quant il fu ens ou ciel montés...;* l'autre, dont on ne connaît qu'une copie (Bibl. nat. fr. 19525), commence ainsi : *Escotez tote bone gent.* Voici que M. Joly nous donne une nouvelle édition de ces deux mêmes vies, n'ayant appris l'existence du travail de M. Scheler que par l'article de la *Romania*, alors que sa propre édition était sous presse.

Pour la vie dont on n'a qu'un ms. l'édition de M. Joly fait naturellement double emploi avec celle de M. Scheler [1]. Il n'en est pas tout à fait de même pour l'autre, M. Joly ayant suivi pour celle-ci (*Après la sainte passion*) un ms. différent de celui qu'a reproduit M. Scheler; toutefois, le second éditeur, de même que le premier, est très loin d'avoir connu tous les mss. qu'on en possède, et il n'a pas non plus tenté de classer ceux qu'il a connus.

En tout cas la nouveauté du travail de M. Joly ne saurait consister dans l'édition de ces deux vies déjà suffisamment accessibles. Elle consiste bien plutôt dans la publication de la vie de sainte Marguerite composée par Wace et dont une copie a été signalée à Tours, il y a bien des années, par M. Luzarche. Cette copie se trouve comprise dans le ms. de Tours décrit ici même par M. Delisle (*Romania*, II, 93-4). Malheureusement le texte en est incomplet. Il y manque au début plus d'une centaine de vers, et il y a d'autres lacunes constatées par M. J. dans le cours du texte. La copie de Tours n'a que 420 vers : la vie complète, M. J. sera bien aise de l'apprendre, compte environ 700 vers. M. J. exprime cette idée incontestablement juste qu'on peut compléter, pour le récit, le ms. de Tours à l'aide des autres versions en vers et surtout à l'aide de la vie latine qui est l'original commun de celles-ci. Mais je doute qu'il réussisse à

1. Elle est meilleure toutefois, M. Joly ayant profité à tout le moins des corrections faites dans la *Romania*.

convaincre personne qu'il existe un rapport bien étroit entre le poème de Wace et celui du ms. 19525 (*Escotez tote bone gent*). Les rapprochements qu'il établit entre ces deux textes, p. 10-11, ont peu de valeur et s'expliquent tout naturellement par la communauté d'origine. Je tiens ces deux versions, que j'ai étudiées de près, pour indépendantes l'une de l'autre.

Le meilleur moyen de combler les lacunes du ms. de Tours, c'est de s'adresser à un ms. complet. Or il en existe deux qui présentent cette condition. Je n'en veux pas dire davantage présentement, me proposant de revenir prochainement sur ce point avec des développements qui ne sauraient prendre place dans un compte-rendu. Je me borne à transcrire ici les premiers vers de la vie de Wace d'après l'un des deux mss. complets que j'en connais :

A l'anor Deu et a s'aïe
Dirai d'une virge la vie,
D'une damoisele saintime
Qui s'amor ot vers Deu hautisme
Et son pensé si fermement
Que por paine ne por torment
Ne vout onques son cuer retraire
De Deu servir ne d'enor faire....

La publication de M. J. contient encore des extraits de la vie latine (p. 131-41) et d'une traduction en prose du XIV^e^ siècle (Bibl. n. fr. 411) ; le début de la rédaction en vers imprimée tant de fois depuis le XV^e^ siècle (p. 144-5), rédaction qui n'est point autre que celle dont le texte occupe les pages 99 à 118 de la brochure de M. J.; enfin une analyse du mystère de sainte Marguerite d'après l'exemplaire imprimé de la Bibliothèque nationale (p. 145-79). Les rapports entre ces divers textes ne sont pas indiqués avec toute la précision qu'il serait possible d'atteindre. M. J. n'a pas toujours dans sa façon de s'exprimer la netteté désirable. Ainsi lorsque, p. 14, il dit que la Bibliothèque possède « jusqu'à treize *rédactions* latines de la vie de sainte Marguerite, » il s'agit seulement de *copies* plus ou moins différentes les unes des autres, non de rédactions.

Je ne crois pas utile d'entrer dans une critique plus détaillée, ayant, comme je l'ai dit, l'intention de reprendre dans son ensemble le sujet étudié par M. Joly.

P. M.

Saga af Tristram ok Isond samt Mœttuls Saga, udgivne af det kgl. nordiske Oldskrift-Selskab. Copenhague 1878, in-8°, 456 pages.

On connaît depuis longtemps le grand intérêt qui s'attache aux remaniements scandinaves de la littérature française du moyen âge et leur valeur souvent considérable comme moyen de reconstituer un original français perdu. Le désir exprimé par M. Gaston Paris dans son *Histoire poétique de Charlemagne* (p. 151) que tous ces documents fussent bientôt mis au jour a commencé à se réaliser peu à peu dans ces derniers temps. La Société des anciens textes scandinaves à Copenhague vient d'entreprendre la publication de la traduction islandaise de Tristan et Iseut ; l'éditeur de cet ouvrage important est M. G. Brynjulfson.

Ce n'est pas la première fois que ce savant islandais s'occupe de ce sujet; il y a déjà plus de vingt ans qu'il a publié une petite *Saga af Tristram ok Isond*[1], qui cependant n'a que peu d'intérêt à côté du texte original et complet qu'il vient de nous donner. Ce texte, traduit dans la première moitié du XIII[e] siècle (1226) sur le commandement de Haquin V (Haakon Haakonsœn) par un moine (*brodhir Robert*), est bien digne d'attirer l'attention, et on verra dans la suite à quels résultats importants M. B. est arrivé; pour mettre le lecteur tout-à-fait au courant du contenu de la Saga, nous allons en donner un résumé assez étendu; l'éditeur a joint au texte islandais un abrégé en danois, mais même en cette langue le récit ne sera que péniblement abordable à beaucoup de personnes.

La *Saga* commence par nous parler de *Ranelangres*[2], chevalier de Bretagne (*sydra Bretland*) et de ses nombreuses guerres victorieuses avec les rois voisins. Un beau jour l'envie lui prend de connaître l'Angleterre et, suivi de vingt hardis chevaliers, il part et arrive en Cornouailles (*Kornbretaland*), où il est bien reçu par le roi *Markis* à son château de *Tintajol*. Le roi fait faire un tournoi en son honneur, et il y fait preuve d'une si grande valeur que la jeune sœur du roi, *Blensinbil*, se prend aussitôt d'amour pour lui. Après le tournoi il va saluer la princesse et prie Dieu de la bénir; elle lui rend son salut avec un doux sourire et lui dit : « Que Dieu te bénisse aussi, toi, si tu veux seulement réparer le mal que tu m'as fait (chap. 8)! » Il ne comprend pas bien ce qu'elle veut dire, mais son esprit est troublé par ces mots. Quelque temps après R., gravement blessé dans une guerre où il a accompagné le roi Markis, est ramené à demi mort. Blensinbil est au désespoir, mais à l'aide d'une vieille servante elle parvient à le visiter, ils s'aiment, et bientôt elle devient enceinte. Quand R. est guéri, il est obligé de retourner dans son pays à cause d'un géant terrible, nommé Morgan, qui ravageait ses terres; son amante s'esquive furtivement avec lui, et ils arrivent sains et saufs en France (Bretagne); mais R. est tué dans le combat, et sa femme (car aussitôt revenu chez lui il l'avait épousée) meurt peu de temps après, ayant d'abord donné la vie à un fils, qui, à cause des circonstances malheureuses de sa naissance, reçut au baptême le nom de *Tristram* ou *Tristhum*, car *trist* veut dire douloureux et *hum* signifie homme (chap. 16). Viennent ensuite les aventures bien connues de son enfance, son adoption par un vieux et fidèle serviteur (*Roald*), son enlèvement par des marchands qui plus tard lui rendent sa liberté et le débarquent en Cornouailles, son arrivée à la cour de son oncle le roi Markis, etc., etc.; on expose longuement comment il venge son père en tuant le duc Morgan (chap. 25) et comment, retourné auprès de son oncle, il le délivre du joug irlandais imposé par le géant *Morhold*, qui l'avait forcé à payer un tribut annuel de soixante jeunes garçons; grièvement blessé dans ce combat, il va en Irlande (sous le nom de *Trantris*) chercher la sœur de Morhold, *Isodd*, qui seule est en état de guérir ses blessures; après sa guérison, il se charge de finir l'éducation de la fille d'Isodd, nommée *Isond*, et retourne enfin en Angleterre. Le reste de l'histoire, le retour de Tristram en Irlande pour demander Isœnd en mariage pour

1. Voir les *Annaler for nordisk Oldkyndighed*. Copenhague, 1851, p. 1-160.
2. Le poème allemand de Gotfrit de Strasbourg le nomme « Rivalin surnommé Ranelagres »; ce dernier nom a seul passé dans notre poème, le premier au contraire dans le Sir Tristrem (Rowland Ris).

son oncle, son combat avec le dragon[1], etc., etc., tout se développe comme dans G. de Strasbourg. Peu de temps après son mariage avec le roi, auprès duquel *Bringuet* (Brangien) a pris sa place la première nuit, Isond s'avise du danger qu'il y a pour elle à ce que sa suivante partage son secret, et ordonne à deux serfs de la tuer; mais ceux-ci se prennent de pitié pour elle, quand elle leur dit que son seul crime est d'avoir prêté pour une nuit sa chemise à la reine, celle d'Isond n'étant pas blanche : les serfs la mettent donc en liberté et présentent à la reine la langue d'un lièvre; Isond se repent aussitôt de son méfait et les serfs sont heureux de pouvoir lui rendre sa fidèle amie. — Un jour un ancien prétendant de la reine se présente à la cour déguisé en harpeur, et le roi, charmé de son jeu, lui jure de lui donner tout ce qu'il demandera en récompense; il demande la reine elle-même, et le roi est obligé de lui laisser enlever sa femme; mais Tristram, qui était à la chasse, rentre bientôt à la cour, et ayant appris la nouvelle il se déguise, suit le ravisseur et l'atteint; celui-ci l'engage, sans le reconnaître, à jouer un morceau pour consoler et égayer la reine. Il prend sa « gigue » et joue, la reine le reconnaît, et ils trouvent bientôt le moyen de s'échapper ensemble; en s'enfuyant Tristram dit à l'Irlandais stupéfait : « Tu as gagné Isond par une harpe, et tu l'as perdue par une gigue (Thú sóttir Isœnd med thinni hœrpu; enn nu hefir thú tynt henni sakir einnar gigju, chap. 50). » Après cette aventure Markis se fie entièrement à son neveu, et ce n'est qu'après les scènes bien connues qui enfin éveillent les soupçons du roi, qu'Isond est obligée de se soumettre à un jugement de Dieu[2]. L'honneur de la reine est complètement rétabli, mais néanmoins Tristram quitte le pays et prend service auprès d'un duc, et ici se place l'épisode du chien merveilleux (chap. 61). — Tr. rentre plus tard à la cour du roi, mais il en est bientôt exilé, cette fois en compagnie d'Isond; ils vivent ensemble dans la forêt, où le roi les trouve un jour endormis, et voyant l'épée nue de Tr. entre eux deux, il est persuadé de leur innocence et leur pardonne. — Tr. s'attire de nouveau les soupçons du roi et est obligé de s'enfuir; il se rend en Bretagne, se lie avec *Kardin* (Caedin) et épouse sa sœur *Isodd*[3]; ici est intercalé un épisode tout-à-fait étranger à l'histoire de Tristram et qui appartient en propre au cycle du roi Artus : il s'agit du géant qui ravageait les pays, tuant les barons et leur ôtant la barbe; le frère Robert dit lui-même d'après son original français que cette histoire n'a rien à faire ici (nu thó at thetta falli ekki vidh sœguna, thá vil ek thetta vita láta, chap. 71), mais elle semble avoir été intercalée pour donner occasion de raconter un combat de Tristram (pendant son séjour en Espagne) avec un géant, fils de la sœur de ce « demandeur de barbes »; c'est le même combat dont il est parlé dans les fragments du poème de Thomas (Bossert l. c. p. 102-3). Dans tout le reste du poème la saga suit de très près ces fragments, jusqu'à la fin tragique de Tristram, qui offre un si grand intérêt à cause de sa ressemblance avec le mythe de Thésée.

1. La Saga raconte que Tristan, presque suffoqué par l'haleine brûlante du dragon, le tue, lui coupe la langue et la met dans sa *heuse* (ok skar tungu ur hausnum ok stakk í hosu sína, chap. 36).

2. La ruse par laquelle la reine se sauve est trop connue pour que j'y insiste ici; elle se retrouve, comme on sait, dans les contes indiens. Voy. Benfey : *Pantschatantra* I, p. 24 et 457 sq. (cf. *Schimpf und Ernst* n. 206).

3. Voir Bossert : *Tristan et Iseult*, p. 77.

Voilà pour la Saga, mais l'histoire de Tr. s'est aussi répandue dans le nord scandinave sous une forme poétique, dans les chansons populaires (*kæmpeviser*), et M. B., aidé par Svend Grundtvig, en a publié de l'Islande, du Danemark et des îles de Færoë. Les chansons islandaises, publiées déjà en 1854[1], traitent la mort de Tristan et Iseut et suivent la tradition ordinaire; les chansons danoises au contraire sont publiées ici pour la première fois et doivent se diviser en deux classes qui suivent chacune une tradition différente; la première classe est représentée par une seule chanson dont les mss. remontent au XVI^e^ siècle et qui semble se rapprocher des poèmes français: elle ne contient qu'une description d'un rendez-vous de *Tristram* et d'*Isalt;* la servante a tout-à-fait le caractère de Brangien et sait très bien excuser les deux amants auprès du roi Magnus (Mark). La seconde classe est représentée par 6 chansons, mais la tradition primitive y est si fortement défigurée qu'il n'y a plus guère que les noms qui les rattachent encore à l'histoire de Tristan. Considérons par exemple la chanson A : le jeune Tristram prend congé de sa mère et se rend à la cour de l'empereur où il sert pendant huit années pour gagner l'amour d'Isoldtt; une « Fru Krimoldtt » (l'impératrice, la mère d'I.?) s'oppose à leur union et fait préparer un breuvage empoisonné pour tuer Tr., mais elle est forcée de le boire elle-même, et Tr. enlève son amante avec tous ses biens. Dans une autre chanson « Fru Krimoldtt » est appelée la marâtre d'Iseut et c'est sa tentative mal réussie qui y joue le premier rôle. La quatrième variante (D) mérite une attention spéciale : Tristan et Iseut sont ici frère et sœur, et la prédiction de leur futur amour a fait qu'on les a séparés dès leur naissance, mais l'*ineluctabile fatum* les rassemble plus tard à la cour de l'empereur, et ils se prennent d'amour l'un pour l'autre; l'impératrice, voyant leur fatale inclination, les fait empoisonner tous deux. On voit ainsi que l'histoire de Tristan et Iseut dans les chansons populaires danoises est devenue une simple histoire d'amour, où la proche parenté des deux amants est venue s'adjoindre comme élément tragique.

La dernière partie du livre est consacrée à la recherche des sources de la Saga du frère Robert et à une comparaison sommaire avec les poèmes allemands et anglais[2]. M. B. est arrivé à un résultat vraiment important; en effet il a très bien montré que la Saga pour une grande partie peut nous dédommager de la perte du poème complet de Thomas; nous renvoyons du reste le lecteur à l'ouvrage même de M. B. où est traitée cette question (p. 390 et suiv.). Les passages comparés (il s'agit de la première pièce du 2^e^ vol. de l'éd. de Michel et du 89^e^ chap. de la Saga et des suivants) montrent suffisamment que le frère Robert nous a donné une traduction fidèle et souvent presque littérale du poème de Thomas, mais d'autres passages prouvent en même temps que le bon moine n'a pas toujours été également consciencieux, et qu'il a parfois abrégé son original. M. Brynjulfson est enfin porté à croire que les fragments qui nous restent

1. V. *Islenzk Fornkvædi* p. p. S. Grundtvig et Jon Sigurdsson. Copenhague, 1854, p. 188-200.

2. M. B. n'est pas ici bien au courant des derniers travaux; il ne connaît pas p. ex. la dissertation de M. Bossert, et commet une petite erreur en traitant de la parenté de ces poèmes; au sujet du poème où est nommé Berol, il émet (p. 382) l'opinion que ce serait l'œuvre même de Chrétien de Troies (!).

du poème de Thomas ne sont pas l'original, mais un remaniement postérieur; son argumentation sur ce point est loin d'être convaincante.

Sur le frère Robert on ne sait presque rien; il est supposé être originaire des îles Orcades, et M. B. émet l'opinion assez probable que ces îles, ainsi que les Færoë, auraient joué un rôle important comme intermédiaire dans le passage de la littérature française au moyen-âge vers le Nord; en ce cas les ouvrages français auraient dû passer par l'Angleterre, et on sait en effet, quant à Haquin V, que ce roi était en relations intimes et fréquentes avec le savant moine anglais Mathieu Paris, qui est même allé deux fois en Norvège[1].

Le dernier chapitre (p. 423-56) se compose de quelques remarques détachées sur le *Tristram* et le *Mœttul Saga*[2]; M. B. y parle d'abord des raisons qui l'ont conduit à présumer qu'il y a eu communication entre les Scandinaves et les Celtes d'Angleterre *avant* les excursions des Vikings : sans cela il ne saurait s'expliquer les nombreux rapports entre la poésie mythique des Celtes et celle des Scandinaves, et il cherche même à montrer une certaine ressemblance entre Tristan et Sigur Fafnersbane, tout en se réservant de revenir plus tard sur cette hypothèse et de la traiter plus amplement; il fait ensuite quelques remarques intéressantes sur la famille et le nom de Tristan et sur ses rapports avec le cycle d'Artus, sur les différents géants tués par Tristan[3], et surtout une note remarquable sur le « demandeur de barbes », celte *Rhitta Sawr*.

On voit que ces remarques sont assez variées, quoique très brèves et sommaires : on aurait su gré au savant professeur de Copenhague s'il avait un peu plus développé ses différentes hypothèses aussi nouvelles qu'intéressantes; mais à tout prendre, il faut le remercier vivement de la publication importante qu'il vient d'entreprendre et qui à l'avenir sera indispensable pour tous ceux qui voudront s'occuper de l'histoire de Tristan et Iseut.

Avant de finir, je me permettrai d'attirer l'attention sur deux livres populaires danois touchant ce même sujet qui, de nos jours encore, se réimpriment souvent; le premier s'appelle: « Histoire de Tristan et de la belle Isalde, qui eurent beaucoup de joie l'un avec l'autre, et comment ils subirent une mort douloureuse » (Historie om Herr Tristan og den skjœnne Isalde, som oplevede stor Glæde med hinanden og hvorledes de fik en heel sœrgelig Ende); il suffit de citer le titre du premier chapitre : « hvorunde Kong March af Kurneval formœlede sin Sœster Blancheflor med Kong Ribalin af Leaonois, » pour voir qu'il se rattache aux romans français en prose; il nous est sans doute venu par l'allemand; l'autre

---

1. Voy. Storm : *Sagnkredserne om Karl den Store ok Didrik af Bern*. Kristiania, 1874, p. 13.

2. A la suite du texte islandais de Tristan, M. B. a donné une réimpression de la *Mœttuls Saga;* il y a joint un abrégé en danois et une comparaison très rapide avec le poème français (*li Mantels mautaillies*); pour de plus amples renseignements sur ce curieux petit poème et sur sa forme islandaise il faut se reporter à la publication de MM. Cederschiœld et Wulff (voy. *Romania* VII, p. 159).

3. Dans la Saga les quatre géants Morold, Morgain, Urgain et Beliagog (Moldagog), sont frères de la reine d'Irlande; son mari n'est pas nommé, mais G. de Strasbourg l'appelle *Gormun*, le plus ancien conquérant de l'Irlande, et autre part il porte le surnom de roi des Africains; d'après M. B. nous avons ici affaire à une singulière méprise : *afraighe* est un mot celtique signifiant guerre et tout ce qui s'y rapporte : le roi des Africains veut donc simplement dire le roi des guerriers, des Vikings (v. p. 443 et suiv.). C'est une conjecture fort ingénieuse, mais peu probable. Gormond a été tout simplement transformé en Sarrazin.

livre est plus curieux. Tr. est ici devenu fils d'un duc de Bourgogne, Iseut s'appelle *Indiane*, et elle est fille de l'empereur des Indes; le roi Marc a également changé de nom et de pays, et est devenu Alphonse, roi d'Espagne; l'un des géants tués par Tr. s'appelle Kunchin et est originaire de la Chine, etc. Les noms et les lieux de la scène sont ainsi fortement défigurés, mais néanmoins notre récit suit très bien dans tous les détails les versions primitives et semble se rapprocher tantôt de Thomas, tantôt de Berol; il contient par exemple la scène où Iseut est livrée par son mari à une bande de lépreux. Tristan finit par épouser une certaine Jouanete, reine de France, et a d'elle deux fils, Robert et *Dagobert* (voilà un nouveau père de ce « bon roi »), et deux filles, Théresie et Philippine. Après la mort de Tristan et d'Indiane, notre histoire ajoute que deux *lis* poussèrent sur leurs tombeaux et s'entrelacèrent, et c'est à cet épisode que fait allusion, vers la fin, le titre assez long du livre : « comment il se fit à leur mort un grand miracle, qui se voit encore dans les armes de France[1] »; peut-être faut-il voir dans ce trait une forte altération de la fin de la Saga abrégée dont nous avons parlé au commencement de ce compte-rendu : on y raconte que le fils de Tristan, Tristan le jeune, épousa une jeune fille, la plus belle après Iseut, nommée *Lilia*. Je noterai enfin que le second livre dont j'ai parlé n'a pas été connu de Nyerup, qui au contraire a eu connaissance de la Saga de Robert et a déjà montré ses rapports intimes avec les versions allemande et anglaise, sans du reste deviner le grand intérêt qui s'attache à ce texte[2].

K. NYROP.

Die nordische und die englische Version der Tristan-Sage. Herausgegeben von Eugen KŒLBING. I. Theil. Tristrams saga ok Isondar. Heilbronn, 1878.

La légende de Tristran, qui pendant longtemps avait été un peu négligée, a commencé maintenant à occuper le monde savant, de sorte qu'on aura bientôt tous les moyens de bien connaître cette intéressante production du moyen âge. Un grand pas a été fait par la publication de la traduction islandaise (ou plus exactement norvégienne) du *Tristran*. Cette édition, désirée depuis longtemps, a été donnée presque en même temps par deux savants qui travaillaient indépendamment l'un de l'autre, M. G. Brynjulfson à Copenhague et M. Eug. Kœlbing à Breslau. C'est ce dernier qui nous occupera dans les lignes suivantes.

Outre le *texte islandais* complet, le livre de M. Kœlbing comprend une *traduction en allemand* et quelques *notes concernant le texte islandais;* mais surtout il

1. Le titre complet est ainsi conçu : « Histoire de Tristram, fils du duc de Bourgogne, et d'Indiane, la belle et vertueuse fille de l'empereur des Indes ; comment un breuvage d'amour les fit s'aimer jusqu'à la mort, bien qu'elle eût épousé le roi d'Espagne et lui la fille du roi de France; et comment il se fit à leur mort un grand miracle, qui se voit encore dans les armes de France. »

2. [Cet article nous avait déjà été adressé quand nous avons reçu le volume de M. Kœlbing, dont il est rendu compte ci-après, et qui contient également la *Tristram-Saga*, avec une introduction plus détaillée, plus complète et surtout plus au courant de l'état de la science que celle de M. Brynjulfson. M. Nyrop, quand il a écrit le compte-rendu qu'on vient de lire, ne pouvait encore connaître la publication de M. Kœlbing. — *Réd.*]

faut signaler l'*introduction littéraire* intitulée : *Zur Ueberlieferung der Tristan-Sage*.

D'abord un mot sur le *texte islandais*. Il est publié d'après le seul ms. complet, datant de la fin du XVII[e] siècle et écrit sur papier, et d'après quelques petits fragments sur parchemin, restes d'un ms. du XV[e] siècle. La traduction elle-même a été exécutée en 1226 par un clerc, nommé Robert (*bródhir Robert*) sur l'ordre du roi Haquin V. L'appréciation du texte au point de vue de la langue appartient à la philologie germanique, je la laisse donc de côté. Mais cette traduction islandaise est de la plus grande importance pour le romaniste, en ce qu'elle est la seule version complète du *Tristran* de Thomas et qu'elle nous permet de lui comparer tous les fragments du poème français que nous possédons.

Au texte de la Saga M. Kœlbing a ajouté une *traduction allemande*, qui me semble faite avec fidélité; il s'y est glissé çà et là des expressions un peu modernes, mais en général l'auteur a tâché de conserver le caractère antique de la langue, et on saura gré au savant allemand d'avoir mis la Saga à la portée de tout le monde.

Les *notes* qui suivent cette traduction ayant rapport uniquement à la critique du texte islandais, elles ne peuvent nous occuper ici, et je passe immédiatement à l'*introduction* du livre. L'édition de la Saga donnée par M. Kœlbing est de beaucoup supérieure en valeur scientifique à celle de M. Brynjulfson. Le professeur allemand, en se livrant à une étude comparative des différentes versions du poème de Thomas, aborde un domaine que M. Brynjulfson a à peine touché dans son livre, où il semble même ignorer tout ce qui a été publié sur le *Tristran* pendant les dernières années. M. K. au contraire est au courant de tous les travaux modernes sur ce sujet, et il en tire profit. Prenant en général pour base l'étude de M. R. Heinzel : « Gottfrieds von Strassburg Tristan und seine Quelle » dans la *Zeitschr. f. d. Alterth.* XIV, p. 272-447, et tout en le réfutant et le rectifiant çà et là, M. K. étudie épisode par épisode la légende, en faisant une comparaison détaillée des différentes versions et en mettant en lumière leur relation entre elles et avec l'original français. Dans l'examen des 19 premiers épisodes, jusqu'à la p. cxviij, il tâche surtout de prouver que les trois traducteurs : le frère Robert, Gotfried de Strasbourg et l'auteur du *Sir Tristrem*, ont suivi la même version française[1], et en effet on n'a qu'à comparer les passages où M. K. a placé les différents textes en parallèle l'un à côté de l'autre pour prouver la justesse de cette thèse et pour voir l'accord intime qui existe entre ces trois rédactions. La plupart des objections soulevées par M. Heinzel contre l'usage d'une même source par S, E et G, sont réfutées par M. R. à l'aide du texte islandais, qui nous fait presque toujours voir ou du moins deviner les raisons du changement dans l'une ou l'autre des versions; d'autres passages où G et E sont d'accord contre S nous montrent le procédé du traducteur islandais. Entrer ici dans tous les détails, ce serait reproduire le travail du professeur allemand; je me borne donc à quelques passages où celui-ci s'arrête plus longuement. Ainsi à l'égard du XV[e] épisode, qui raconte le rendez-vous de Tristran et d'Isolt sous l'arbre où le roi est caché, M. K. repousse la proposi-

1. Pour simplifier, j'emploierai les mêmes abréviations qu'a choisies M. K. : S = Saga islandaise; E = Sir Tristrem (*English Version*); G = Gotfried de Strasbourg.

tion de Walter Scott de placer la strophe 86 du II^e *fytte* du *Sir Tristrem* avant la strophe 85, proposition qui avait été suivie par von der Hagen et Heinzel, mais non sans de graves objections de la part de ce dernier; M. K. propose à son tour de placer la strophe 85 avant 84, ce qui a l'avantage de mettre d'accord le poème anglais avec l'ordre suivi dans S et G; toutefois il reste toujours quelque difficulté à cause du v. 2055 : *In the tree*, qui est tout à fait mal placé ici, comme le dit du reste M. Kœlbing. Dans le même épisode, v. 2104-2107 (W. Scott II, 90) il propose de lire *Ysonde* où il y a *Tristrem* dans le ms. et *Tristrem* où il y a *Ysonde*, tout en avouant que le changement est très fort; on hésite d'autant plus à l'accepter que, d'après G et le petit poème français de Tristran déguisé en fou (v. 793-814), c'est aussi Tristran qui arrive le premier sous l'arbre et aperçoit l'ombre du roi, ce qui ne serait plus le cas dans E, si on adoptait le changement proposé par M. Kœlbing. A partir du 20^e épisode : « Isolt aux blanches mains » p. cxviij, M. K. fait entrer en comparaison les fragments du poème français de Thomas, et il nous montre que dès lors il n'y a presque plus de doute possible sur la source commune de S, E et G, puisque surtout dans la saga islandaise de longs passages correspondent à peu près mot à mot au poème français. Il repousse ensuite, p. cxxxvij, l'opinion de M. Heinzel, qui avait voulu éliminer le fragment de Strasbourg du poème de Thomas : M. K. nous montre au contraire par le texte islandais que les 20 premiers vers au moins de ce fragment appartiennent réellement à ce poème, puisqu'ils se trouvent traduits dans la Saga tout aussi bien que les autres fragments connus. De même il montre que M. Lichtenstein a eu tort de supposer que la version de Thomas avait emprunté certains motifs au poème suivi par Eilhart d'Oberg pour cet épisode, et il fait remarquer avec raison que ce récit a beaucoup plus d'unité dans Thomas et forme un meilleur ensemble que dans Eilhart.

Le résultat auquel M. K. arrive par son travail est donc à peu près celui-ci : *S, E et G ont eu pour source un même poème français, le poème de Thomas*, et en général c'est le texte suivi le plus fidèlement. *L'auteur du Sir Tristrem a travaillé très probablement de mémoire,* ce qui explique la plupart des cas où il n'est pas d'accord avec les autres versions; néanmoins S et E vont encore plus fréquemment ensemble que S et G (ou E et G). C'est donc G qui diffère le plus souvent du poème français, soit qu'il ait eu pour base déjà une rédaction française du poème de Thomas un peu différente de celle dont se servaient S et E, soit qu'il ait puisé pour certains passages dans le poème d'Eilhart ou de Berol; mais en tout cas la thèse de M. Bossert, que *le poème de Thomas a été la source de Gotfried*, est maintenant à peu près certaine. Le mérite de Gotfried de Strasbourg, élevé si haut par M. Heinzel (et surtout par M. Bechstein dans l'introduction de son édition), est donc singulièrement diminué, et Gotfried n'est plus qu'un traducteur de beaucoup de talent. L'opinion de M. Heinzel, d'après laquelle G aurait suivi Berol, puis Thomas à partir d'un certain endroit, doit être rejetée, et il est presque certain que ce dernier n'avait pas seulement traité une partie de la vie de Tristran, comme le prétend M. H., mais que *son poème embrassait le roman entier de Tristran.* L'hypothèse de M. H. se trouve du reste renversée par la seule existence du fragment de Cambridge, publié par M. de La Villemarqué dans les *Arch. des miss. scientif.*, tome V, p. 97, et qui a échappé

à tous les savants qui, dans ces derniers temps, se sont occupés de Thomas et de Gotfried. Ce fragment, qui appartient à une partie antérieure du poème, est traduit en entier presque mot à mot dans la Saga, peut-être même plus fidèlement qu'aucun autre morceau. — Je me demande pourquoi M. K. a gardé l'orthographe *Tristan* dans son livre, tandis que tous les mss. français (celui de Berne excepté) donnent *Tristran*, de même que E et S ont *Tristrem* et *Tristram*. — Enfin je crois que M. K. aurait bien pu tirer parti aussi du poème sur Tristran déguisé en fou, du ms. Douce, en le faisant entrer dans sa comparaison, et il aurait pu faire remarquer davantage l'ordre différent de l'action dans Berol d'un côté, dans S, E et G de l'autre. Cela n'empêche pas que le livre de M. K. ne soit fait en général avec beaucoup de soin. Si M. Heinzel a eu surtout le mérite de signaler les difficultés et les contradictions réelles ou apparentes qui se trouvent dans la légende de Tristran, l'étude approfondie de M. Kœlbing a le mérite plus grand d'avoir fait la lumière sur le poème de Thomas et les trois traductions, si intéressantes à des points de vue divers, qui en ont été composées au XIII^e^ siècle en Allemagne, en Angleterre et en Norvège.

Fr. Vetter.

Aucassin und Nicolete neu nach der Handschrift, mit Paradigmen und Glossar, von Hermann Suchier. Paderborn, Schœningh, 1878, in-8°, VIII-118 p.

Aucassin et Nicolette, chantefable du XII^e^ siècle, traduite par A. Bida; révision du texte original et préface par Gaston Paris. Paris, Hachette, MDCCCLXXVIII, pet. in-4°, XXXI-104 p. (avec neuf eaux-fortes de Bida).

Ces deux éditions d'*Aucassin et Nicolete,* qui ont paru simultanément, ont un caractère très différent. Celle que j'ai jointe à la traduction de Bida, pour compléter l'élégant volume publié par la librairie Hachette, n'a aucune prétention scientifique; le texte a été revu sur le manuscrit, mais non traité par les procédés de la critique rigoureuse, qui auraient exigé un appareil d'érudition déplacé en semblable occurrence; la préface n'a d'autre visée que de préparer à la lecture du vieux récit un public supposé complètement étranger à l'ancienne littérature de la France. — M. Suchier s'est proposé un tout autre but; il a voulu faire d'*Aucassin* un livre de lecture pour les étudiants en langue d'oïl; il a donc établi son texte avec un soin minutieux et il y a joint un commentaire détaillé, d'un caractère plus philologique que littéraire. Sa publication me paraît répondre parfaitement à son intention, et je ne doute pas qu'elle n'obtienne le genre de succès qu'il a cherché. Je vais l'examiner avec d'autant plus d'intérêt qu'elle me fournira l'occasion de développer certains points que je n'ai pu qu'effleurer.

Le texte de M. S. a été *copié* sur le manuscrit — qui lui avait été envoyé à Halle — tandis que j'ai simplement *collationné* sur ce manuscrit le texte de la Bibliothèque elzévirienne. Tous ceux qui ont fait des collations savent combien il est difficile de ne pas conserver quelques-unes des fautes de la première copie. C'est ce qui m'est arrivé en plus d'un endroit, et presque partout où nous divergeons la leçon de M. S. est préférable à la mienne. Voici le relevé de ces pas-

sages. Quand je me borne à indiquer les deux leçons, c'est que celle de S est conforme au manuscrit. I 4 P *Aucassin*, S *Aucassins* (je cite d'après l'édition de M. Suchier); 9 P *assis*, S *asis*. — II 3 P *ne*, S *na*. — III 4 P *Nuls*, S *Nuis*. — III 18 *donc*, dans mes *Leçons corrigées*, est une faute d'impression pour *douc*. — IV 11 P *ce poise moi qu'il i va ne qu'il i vient ne qu'il i parole*, S *ne qu'il i vient a ce qu'il i parole;* ici c'est M. S. qui a été influencé par la mauvaise leçon des éditeurs précédents : le ms. porte *ne* (quoiqu'on puisse lire *a ce*); d'ailleurs la leçon que j'ai adoptée, n'y fût-elle pas, devrait y être introduite. — VI 9 P *en*, S *e* (mais en corrigeant *en*). — VI 30 P *decaus*, S *decauc;* 31 P *de soi*, S *desci* (qu'il interprète *d'esci*, c'est-à-dire *d'escil*) : on peut lire *de soi* dans le ms., et cette leçon devrait être rétablie si elle n'y était pas. — VII 42 P *et Aucassin falie* (corr. *fait lié*), S *et Aucassins fu lié;* ma leçon est bonne pour la fin ; quant au nom propre, il est écrit *Au*. — IX 16 j'ai lu *li* comme M. S.; c'est une faute d'impression qui, aux *Leçons corrigées*, attribue celle-ci au v. 13. — X 14 P *mainent*, S *mannent;* le ms. semble en effet porter *mannent*, mais il aurait fallu corriger (de même pour *planne* XXIV 17); 15 P *feroient*, S *foroient;* 23 P *sor*, S *so* (corr. en *sor*); 26 P *un caple*, S *i caple* (ma leçon est la bonne); 39 P *ceste*, S *cest* (corr. en *ceste*); 45 P *quez*, S *quex;* 46 P *Quoi*, S *Avoi* avec les précédents éditeurs, mais je crois que ma leçon est meilleure ; 63 P *fait*, S *fiat* (corr. en *fait*); 75 P *Bougars*, S *Bor*[*gars*] (trace intéressante de la forme originaire de ce nom, qui est le même que Burchard). — XIV 4 P *m'ariés*, S *mariis* (corr. en *m'ariiés*); 20 P *oeil*, S *oeul*. — XVI 2 P *beneoit*, S *benooit*. — XVII 16 P *mix*, S *nix* (corr. en *mix*). — XVIII 2 P *vint*, S *uit* (corr. en *vint*). — XIX 18 P *lei*, S *la*. — XX 14 P *Qui que demenast joie, Aucassins n'en ot talent*, S *Qui que derve, n'ost joie Aucassins ne n'ot talent;* la leçon de M. S., évidemment erronée, lui a été suggérée par les précédents éditeurs. — XXII 30 P *come*, S *con;* 43 P *enfait* (corr. en *enfant*, mais *enfait* est la leçon du ms.), S *enfant*. — XXIII 16 P *Deu* (*Dex* est une faute d'impression puisque j'ai supprimé l'*x* partout), S *dix* (corr. en *diu*). — XXIV 1 P *Aucassins ala par le forest devers Nicolete*, S *par le forest de voie en voie ;* j'ai suivi ici, sans m'en apercevoir, une conjecture de Méon ; M. S., en regardant le ms. de plus près, a déchiffré la vraie leçon ; 28 P *fait*, S *fiat* (corr. en *fait*); 47 P *luiés*, S *liués;* on peut lire d'une ou d'autre façon, mais la forme *liués* est préférable, comme l'a montré M. S. dans son commentaire; 49 j'ai lu *li* comme M. S., bien que la *leçon corrigée* ait ici à l'imprimé *l.* au lieu de *li;* 65 P *vint sols*, S omet *sols* avec le ms., mais il faudrait le suppléer. — XXVIII 6 P *missent*, S *missen*. — XXIX 12 P *si com mes ancestre fist*, S *m. a. ains tint*, ce qui doit en effet avoir été la leçon du ms., aujourd'hui presque détruite. — XXXI 2 M. S., en retrouvant la trace d'un vers omis par tous les éditeurs, l'a restitué à peu près sûrement. — XXXI 8 P *caupés*, S *canpés*, leçon sûre, et d'ailleurs meilleure. — XXXIII 6 P *tele*, S *cele* avec les précédents éditeurs, et à tort. — XXXV 12 P *de regné*, S *ce regné;* je crois ma leçon préférable, et je lis *de* dans le ms. — XXXVI 11 *Mais ele ne fu mie si petis enfes que ne seust bien qu'ele avoit esté* [*fille au roi de Cartage et qu'ele avoit esté*] *norie en le cité ;* c'est ici une faute inexcusable de ma part : j'ai omis, à la suite d'un *bourdon* des précédents éditeurs, les mots placés entre crochets, que M. S. a rétablis. — XXXVIII 5 P *fille*, S *filla*

(corr. en *fille*). — XL 17 P *voul*, S *veul*, en remarquant qu'on pourrait lire *voul*, qui est préférable pour le sens ; 18 P *l'estent*, S *l'estenc ;* 4 P *canc* (corr. en *ainc*), S *ainc ;* 14 P *racaulli*, S *recaulli* ou *recoulli*.

On voit que, à une ou deux exceptions près, nos divergences ne sont pas graves ; ajoutons que M. S. a d'autant plus de mérite à avoir lu exactement presque partout que l'écriture du ms. est aussi mauvaise que possible. — Je vais maintenant examiner les corrections que chacun des nouveaux éditeurs a cru devoir faire au texte. Plus d'une avait déjà été faite par Méon ou par les éditeurs des *Nouvelles du XIII^e siècle* dans la Bibliothèque elzévirienne et a été adoptée par nous. Plusieurs autres nous sont communes. La plus digne de remarque est celle du v. III 16 ; le ms. porte : *Sa biautés le cuer mel craire* ; nous avons corrigé l'un et l'autre *m'esclaire*. IX 5 *demanda ciers* pour *deman d'aciers* n'est pas une correction, mais la simple division correcte des mots ; au reste je l'avais indiquée il y a longtemps dans un article de la *Revue critique* (1867, t. I, p. 16). IX 13 *Bien li sissent es estriers*, nous avons tous les deux ajouté *es*, omis par le copiste à cause de *estriers* qui suit immédiatement ; de m. XXXVI 2 nous avons suppléé *estoit* (comme déjà Orelli, que je n'avais pas consulté) ; XXXV 11 nous avons corrigé *ai* en *sai*. Je ne dis rien des cas où nous avons tous les deux restitué la leçon du manuscrit, défigurée par tous les éditeurs.

Les corrections sur lesquelles nous ne nous sommes pas accordés sont assez nombreuses. Tantôt nous avons tous deux vu la faute, mais chacun l'a corrigée d'une façon différente ; tantôt l'un ou l'autre de nous a gardé la leçon du ms. que l'autre croyait devoir rectifier. En général, M. S. a respecté plus de passages incorrects comme forme et a cherché à corriger plus de passages défectueux comme sens : c'est assurément faire l'éloge de son édition, puisqu'il a laissé les premiers subsister par principe et que les cas où j'ai laissé les autres à tort sont des marques d'une attention moins pénétrante que la sienne. Voici les divergences que j'ai remarquées : I 2 *Del deport du viel caitif*, M. S. lit *Del deport, du duel caitif* ; c'est fort ingénieux, et je conviens que le vers tel qu'il est est obscur (cf. ma préface, p. xvij), mais je trouve téméraire de supprimer ainsi des difficultés qui peuvent tenir à tant de causes, et le vers de M. S. me satisfait peu[1]. — II 6 le ms. porte *Si li argoit sa terre*, M. S. corrige *ardoit*, contrairement à ses habitudes et sans raison, car le part. *argant*, bien connu, permet d'admettre l'existence d'un imparfait *argoit*. — II 17 M. S. garde *cevalers*, que je change en *cevaliers*. — II 17 S *fare*, P corr. *faire*. — V 4 *Panturee a miramie*, P garde *miramie* et corr. *peinturee*, S garde *panturee* et corr. *mirabile*. Je ne saurais voir dans *panturee* qu'une faute du copiste, et je n'oserais pas supprimer *miramie ;* M. S. allègue qu'on n'en a pas d'exemple, tandis que *mirabile* se trouve ; mais dans les mots semi-populaires comme celui-là il est difficile de dire jusqu'où peut aller l'altération. — VI 15 S a gardé *li quens ;* j'ai corrigé, certainement avec raison, *li visquens*. — VI 17 *as Sarasins* me paraît une correction inutile ; *a Sarasins* signifie « à des Sarrazins, » et le pas-

1. Il est assez curieux que l'auteur de la version la plus répandue de *Floire et Blancheflor*, si semblable à notre conte, dit qu'il tient son récit d'une demoiselle qui elle-même l'avait appris d'un clerc. Ces contes byzantins circulaient oralement.

sage parallèle II 29 ne prouve rien. — VI 25 ms. *Cen* (= *Qu'en*), S *C'en*, P *Qu'en*. — VI 28 *crapent*, S *cropent ;* cette correction me paraît fort bonne, bien que j'aie cru pouvoir expliquer *crapent* en le rapprochant de *crapaud* et de l'angl. *creep*. — VI 29 *cil a ces viés capes ereses et a ces viés tateceles vestues ;* sauf que nous ne savons pas ce que veut dire *tatecele*, cette phrase est excellente ; la correction de M. S., *a ces viés tacelés vestures*, est fort peu satisfaisante : d'abord il faudrait au moins *tacelées ;* puis que vient faire ici le mot *tacelé*, qui signifie « marqueté » ? *Tatecele* est peut-être fautif, peut-être aussi est-ce le seul exemple qui nous soit parvenu d'un mot très réel. — VI 35 *li bien sergant ;* je corrige *buen*, M. S. conserve *bien*, pensant que *serjant* a pu garder quelque chose du sens participial (cf. *li bien vueillant*) ; mais la faute est facile à admettre, et il s'agit plutôt ici de sergents qui sont « bons » au sens où le prend Aucassin que d'hommes qui servent bien ; 46 *Ise se depart*, j'ai corrigé *Si se depart*, M. S. lit simplement *I se depart ;* il lit de même *i* pour *il* X 15 (ms. *il foroient morir*, P *il le feroient*, S *i le feroient*), X 34 (*si qui li enbare el cief*, P *si qu'il*, S *si qu'i*), XIV 26 (*quil ocesissent*, P *qu'il l'ocesissent*, S *qu'i*), XIV 37 (*si locient*, P *se l'ocient*, S *s'i l'ocient* dans une correction faite à la main sur l'exemplaire que l'auteur m'a envoyé), XVIII 19 (*qui le viegne cacier*, P *qu'il*, S *qu'i*), XIX 11 (*si l'aime*, P *se l'aime*, S *s'i*), XXVIII 6 (*qui le missen*, P *qu'il le missent*, S *qu'i le missen*), XXXII 9 (*qui les ocioit*, P *qu'il*, S *qu'i*). Si on considère tous ces exemples, on voit qu'à l'exception du premier, où le ms. est visiblement altéré, du second et du quatrième, où le ms. a *il* et où on est en droit de suppléer *le* ou *l'*, tous présentent le prétendu *i* agglutiné avec *que* ou *se* sous la forme de *qui* ou *si ;* si on remarque en outre que tous ces exemples, à l'exception du premier, se trouvent devant une *l*, on ne regarde la chute de l'*l* de *il* que comme un accident purement graphique, et on n'hésite pas à rétablir partout *il*. — VII 13 *biax uenir et biax alers*, P *venirs*, S *venir*. — X 12 *se se ;* ici et dans plusieurs autres passages (X 33 *se le*, XII 6 *se li*, XVIII 24 *se le*, XXX 19 *se s'en*, XXXVI 4 *se li*, XXXVIII 19 *se fist*, XL 2 *se li*, XL 22 *se li*, XL 26 *se que*, XL 35 *se se*) M. S. garde le *se* du ms. que je corrige en *si* (je l'ai laissé une fois par mégarde XVIII 9) ; il est certain que *si* s'est souvent affaibli en *se ;* on peut douter qu'il l'ait fait à l'époque de notre poète ; en tout cas *si* est plus clair (*Se Dius t'ait* XXIV 2 offre une confusion réelle et faite par l'auteur de *se* = *si* avec *si* = *sic ;* je dis faite par l'auteur, parce que s'il avait compris *si* comme *sic* il aurait dit *Si t'ait Dius*). — X 25 *si comence a destre et a senestre ;* M. S. intercale avec raison, avec Orelli, *a ferir* après *comence*. — X 28 *et qu'il lor abat ;* cet *et* impossible, M. S. se contente de le supprimer ; je crois mieux faire en le remplaçant par *si*. — X 41, 42 *gerre* et *gerroié*, je crois que le copiste a voulu écrire et j'ai imprimé *guerre* et *guerroié*. — X 51-3 *Enne meustes uos en couent que uos me lairies nicolete ma douce amie tant ueir que larroie parle a li .ij. paroles ou trois et que ie laroie une fois baisie meustes uos en couent et ie uoil ie que uos me tenes*, P *que j'aroie parlé a li deus paroles ou trois, et que je l'aroie une fois baisie ? Ce m'eustes vos en covent, et ce voil je que vos me tenés*, S *que j'aroie parlé a li .ij. paroles ou trois ? Et que je l'aroie une fois baisie m'eüstes vos en covent, et ja voil je que vos me tenés*. Ma restitution me paraît plus claire et meilleure. — X 62 *Sire fait auoire fait li quens,*

P *Sire, voire, fait avés, fait li quens*, S *Sire, voire, fait li quens ;* l'explication graphique sur laquelle M. S. base sa correction est fort admissible ; la leçon que je propose est bonne aussi. — X 78 *enondu*, P *E non Du*, S *Enon Diu* ; la forme *Du* pour *Diu* est cependant acceptable. — XII 6 M. S. garde *center*, où j'ai corrigé *canter*. — XII 21 *le levretes ;* ce n'est pas par distraction que M. S. a conservé *le*, puisque cette forme est citée dans les paradigmes ; y voit-il autre chose qu'une faute analogue à *des* pour *del*, etc., qu'il corrige ? — XIII 4 *S'oi Aucassin plorer Et s'amie a regreter ;* je supprime *a*, M. S. le conserve, mais ne l'explique pas. — XIII 14 *S'irai en autre regnés*, M. S. garde ces deux mots en désaccord. — XV 3 *Li*, P *Si*, S *Li*. — XV 7 *Cors as gent et avenant, Le poil blont et avenant*, P *Le poil blont et reluisant*, S *Le poil blont et les dens blans ;* ma correction me paraît plus naturelle. — XV 12 *Jel te di et tu l'entens ;* M. S. essaie de justifier cette forme : je corrige *entent*. — XVI 25-7 la leçon de M. S. est sans doute préférable. — XVII 10 P *Dont il i a* [*grant*] *plenté*, S *Dont il i a* [*a*] *plenté*, plus vraisemblable, le second *a* ayant pu facilement être omis. — XVIII 4 le ms. a *sauuaces*, S garde *sauvaćes* (c. à d. *sauvaches*) ; j'ai corrigé *sauvages*. — XVIII 7 ms. S *traien*, P *traient*. — XVIII 29 ms. S *ma dehait*, P *mal dehait*. — XXI 8 *Et le mescine au cors corset ;* le vers est trop long, et *corset* ne peut être un adj. qualifiant *cors ;* j'ai corrigé *au cors net*, M. S. lit *au corset*, mais je ne vois pas bien ce que ces mots voudraient dire. — XXII 39 et 41 S garde *covien* et *laiscié*, tandis que je corrige *covient* et *laisciés*. — XXIII 13 S garde *oiel*, je corrige *oeil*. — XXIV 16 *plus noire qu'une carbouclée*, 19 *plus rouges d'une carbonnée ;* M. S., pensant qu'une *charbonnée* est noire et que *carbouclée* n'a pas de sens, a lu *plus noire qu'une carbonnée* et *plus rouges d'une carbouncle :* le groupe *oun* + consonne est inconnu à la graphie de notre ms., et je ne connais *carboncle* ou *carboucle* que masculin — XXIII 44 *il n'a si rice home en ceste terre, si vos peres l'en mandoit dis u quinze u vint* [*de chiens*], *qu'il ne les eust trop volentiers, et s'en esteroit trop liés*, M. S. a remarqué avec raison que la phrase clochait ; il lit *qu'il ne les eust donés ;* je préférerais *qu'il ne les donast* ou *envoiast*. — XXIV 56 S garde *desou*, P corr. *desous*. — XXIV 66 S garde *plouerai*, P corr. *plourerai*. — XXIV 70-72 le ms. a une lacune ; je me suis borné à la signaler, M. S. l'a comblée assez heureusement, il lit : *il erra tant qu'il vin*[*t pres de la u li set cemin aforkent*], *si* [*vit devant soi le loge que vos savés que*] *Nicolete* [*avoit faite, et le loge estoit forree*] *defors et dedens*. — XXIV 84 S garde *tant*, que je corrige, avec raison je crois, en *tout*. — XXV 6-9 les quatre vers qui manquent sont également refaits par M. S., mais je ne goûte pas beaucoup sa restitution. — XXVI 11 *ele le mania tant a ses blances mains et porsaca... qu'ele* [*l'espaulle*] *revint a liu*. A cause de *tant*, le second verbe doit, comme le premier, avoir *le* pour régime ; aussi ne doit-on pas corriger avec M. S. *porcacha :* pour remettre une épaule démise, il faut tirer fortement le bras, c'est ce qu'exprime à mon sens le verbe *porsachier*. — XXVI 21 je change *monta* en *monte*, les autres verbes étant au présent ; M. S. garde *monta*. — XXVIII 4 M. S. a très bien démêlé que la lacune de ce passage était causée par un bourdon, et l'a comblée d'une façon admissible. — XXIX 7 S g. *fau*, P corr. *faus*. — XXIX 10 P g. *sarai*, S corrige, sans nécessité d'après son système, *serai*. — XXXII 11 M. S. garde *en*, où je corrige *enne*, avec certitude à ce qu'il me

semble ; il n'explique nulle part ce qu'il entend ici par *en*. — XXXII 18 ma correction *a ues* (ou *a ueus*) pour *aueuc* aura, je pense, l'approbation de M. Suchier. — XXXIV 5 le ms. porte *uns estores*, que M. S. garde ; j'ai corrigé *unes*, mais M. S. montre qu'*estore* n'est pas toujours du féminin. — XXXVI 6 *mont sembloit bien gentix fenme et de haut ;* M. S. croit nécessaire d'ajouter *parage* ; je pense qu'on peut s'en passer. — XXXVI 8 et XXXVIII 5 S garde la leçon *pree*, que je corrige en *preée*. — XXXVII 3 ms. S *astages*, P *estages*. — XXXVII 8 ms. P *amuaffle*, S *amuraffle :* l'un ne me paraît pas beaucoup plus explicable que l'autre, ou qu'*amustant*, *amulaine*, etc. — XXXVII 9 *Ci me mainnent gent sauvages*, P *gent sauvage*, S *gens sauvages*. — XXXVIII 8 ms. S *fissen*, P *fissent*. — XL 17 on peut lire *voul* dans le ms., comme le remarque M. S., et *voul* est préférable à *veul*. — XL 30 *ele se hergala*, mot que j'ai laissé sans le comprendre ; M. S. a excellemment corrigé *ele se herbega la*. — XL 44 ms. S *duce*, P *douce*.

M. S., par une innovation bien entendue, a cru devoir rendre compte de la manière dont il a résolu les abréviations du manuscrit. Je suis d'accord avec lui sur tous les points, sauf pour *gerre* et *gerrier*, que j'ai déjà indiqués plus haut. — Il a imprimé le texte dans un système particulier : il emploie l'accent aigu uniquement pour marquer l'*e* tonique, qu'il soit ouvert ou fermé ; il se sert du tréma pour indiquer la diérèse dans les cas où on pourrait croire à une diphthongue ; enfin il marque les trois prononciations diverses du *c* (*k*, *tch*, *ss*) par les signes *c*, *ć*, *ç*. Ce procédé est simple et a l'avantage de ne rien changer aux lettres du manuscrit. On retrouve dans ces détails la marque d'un esprit critique, indépendant et réfléchi.

Les notes qui suivent le texte contiennent l'explication de passages difficiles et quelques remarques grammaticales. Elles sont généralement instructives. J'en ai contesté trois ou quatre en examinant les leçons où M. S. s'est écarté du manuscrit. Je ne crois pas non plus que *faire messeant* puisse admettre une autre explication que la seconde de M. Tobler, « faire [à quelqu'un] quelque chose de désagréable, » comme *faire lait ;* les exemples allégués par M. S. ne prouvent nullement que *mesceant* ait pu devenir *messeant*.

J'ai rapporté dans ma préface la composition d'*Aucassin* au XII^e^ siècle, et plutôt au règne de Louis VII qu'à celui de Philippe-Auguste. M. S., dans la sienne, propose la première moitié du XIII^e^ siècle. Je ne pense pas qu'on ait écrit aussi tard en assonances aussi libres. M. S. (p. 73) compare les assonances de notre poème, qui, dit-il, « tendent vers la rime, à celles de *Huon de Bordeaux* et de *Girart de Vienne*, qu'on place d'ordinaire au commencement du XIII^e^ siècle. » Je crois *Huon* plus ancien ; ce poème est d'ailleurs beaucoup plus près de la rime que le nôtre ; *Girart* est presque rimé. L'étude des assonances, telle que M. S. la donne lui-même, nous présente des faits très archaïques, comme l'absence de nasalisation pour *on*, l'assonance de *ai* en *a*, la distinction (douteuse il est vrai) de $e = i$ et de $e = \breve{e}$ (en position), et probablement même la distinction de *ei* et *oi* (voy. § 26, où M. S. insère *ostoit*, qui ferait seul exception). Les assonances de *leu* en *é* (17) et d'*arestiut* en *i* (29), que j'admets avec M. S., sont également des traits anciens. L'allure générale des parties en vers est fort archaïque. Je n'attache pas d'importance au fait que le droit de *lagan*, mentionné par notre

auteur, fut aboli en 1191; il s'exerça en réalité beaucoup plus tard. — Depuis la publication de M. Suchier, M. ten Brink, dans son remarquable travail sur l'*e* en français, qui sera examiné en détail dans la *Romania*, concilie l'archaïsme des assonances d'*Aucassin* avec la date admise pour l'ensemble de l'ouvrage par M. S. en supposant que les parties en prose sont postérieures aux parties en vers. « La partie poétique, dit-il (p. IV), n'a pas été composée avec la partie prosaïque et écrite en même temps : c'est ce dont il me semble qu'on peut à peine douter. Le récit en prose doit être sorti d'une espèce de commentaire aux vers et par conséquent avoir reçu plus tard une forme fixe. En tout cas l'auteur des vers du § 3 ne peut guère être celui de la prose du § 2. » Je ne vois pas la difficulté qui frappe ici le critique : l'auteur reprend dans le § 3 une partie de ce qu'il a dit dans le § 2, comme le font les auteurs de chansons de geste en passant d'un *merc* à l'autre. Pour que la prose pût être regardée comme une sorte de commentaire aux vers, il faudrait que ceux-ci pris à part formassent un récit suivi, ce qui n'est nullement le cas; au contraire les vers sont généralement consacrés à des tableaux, à des dialogues, à des effusions lyriques; le vrai récit est dans la prose. Mais ce qui prouve surtout que l'œuvre est sortie du cerveau de son auteur avec la forme qu'elle a gardée, c'est le nom *chantefable* qu'il lui donne dans les derniers vers : cette expression, comme je l'ai fait remarquer dans ma préface, s'applique et peut uniquement s'appliquer à une composition comme la nôtre, mélangée de récit (en prose) et de chant (en vers). L'observation de M. ten Brink n'en est pas moins juste en partie. Si l'œuvre du trouveur du XII[e] siècle a été transmise quelque temps oralement avant d'être confiée au manuscrit d'où dérive le nôtre, la prose a dû s'altérer dans cette transmission bien plus fortement que les vers, préservés par la mesure et la rime. Si même notre ms. remonte directement, par une série plus ou moins nombreuse d'intermédiaires, à l'autographe de l'auteur, dans le siècle qui l'en sépare la langue a dû être profondément modifiée. Les assonances ont conservé quelques formes anciennes qui sans elles auraient assurément disparu; la syntaxe, le tour général ont été forcément respectés dans les vers, dont la brièveté même rendait l'altération difficile. Dans la prose au contraire rien ne gênait le besoin de rajeunissement bien naturel à ceux qui voulaient lire pour leur plaisir ou réciter pour leur profit l'œuvre charmante qu'ils copiaient. Il suffit de se rappeler ce qu'est devenue dans les mss. la langue de Villehardouin et de Joinville pour comprendre que les parties en prose nous sont certainement arrivées sous une forme plus éloignée de l'original que les parties en vers. Mais il n'y a aucune raison pour aller plus loin.

La scène d'*Aucassin* est en Provence : Garin est comte de Beaucaire et guerroie contre le comte de Valence. Ces deux noms sont les seules indications géographiques précises (car le royaume de « Torelore, » où les deux amants sont jetés par la tempête, est difficile à identifier, et le poète aurait été sans doute embarrassé de dire où il plaçait « Cartage, » la patrie de Nicolette). En est-ce assez pour conclure avec M. S. qu'il connaissait la Provence? Je ne l'ai pas cru et ne le crois pas encore. Beaucaire n'a jamais eu de comtes; aux portes de la ville, d'après l'auteur, s'étend une forêt qui a trente lieues de long et autant de large (§ 16); le château de Beaucaire est situé sur la mer même,

car la nef d'Aucassin *arive* (= aborde) *au castel de Biaucaire* (§ 34); il est vrai qu'ailleurs les deux héros, partis de cette fameuse forêt, *passent les vaus et les mons et les viles et les bors* (§ 27) avant de gagner le rivage de la mer. Il est clair à mes yeux que la Provence n'est là que pour rapprocher de la Méditerranée, sur les rivages de laquelle sont les pays sarrazins de Torelore et de Cartage, le point de départ des voyages de nos amoureux. M. Suchier en juge autrement. « Ce n'est sûrement point un hasard, dit-il (p. vj), si Nicolette construit avec des lis et des branches de houx (*erbe du garris* XIX 13) la loge où elle veut attendre son amant. Le houx couvre encore aujourd'hui les steppes de la Provence, qui lui doivent leur nom de *garrigo*, comme le savent tous les lecteurs de *Miréio*. Bien que natif du nord de la France, notre poète aura connu par ses propres yeux les riantes vallées de la Provence, et ce sont certainement des souvenirs du genre le plus aimable qui l'ont engagé à choisir précisément cette contrée pour la scène de son récit. » L'étymologie de *garrigo* est extrêmement incertaine; le mot *garri*, qui est peut-être fort étranger à *garrigo*, signifie tantôt « houx », tantôt « yeuse »; mais ici il n'a certainement pas ce sens. *De l'erbe du garris* ne peut signifier « des branches de houx »; *garris* veut dire ici « lande »; voy. Du Cange au mot *garricum*. Dans un article que M. S. a donné à l'*Allgemeine Zeitung* sur mon édition d'*Aucassin*, il maintient son opinion première, et fait observer que la mer a été jadis plus près de Beaucaire qu'aujourd'hui : elle en a toujours été beaucoup trop loin pour qu'un homme qui aurait connu Beaucaire autrement que de nom eût songé à en faire un port maritime.

Dans ce même article, M. S. reproche à la traduction de Bida l'omission d'une partie du récit qu'il ne juge nullement inférieure au reste. C'est là une question de goût; pour moi je trouve tout l'épisode des aventures lointaines des deux amants ennuyeux autant qu'absurde, et j'approuve le traducteur de n'avoir pas compromis, auprès des lecteurs modernes, le succès de son joli renouvellement en le chargeant de ces pages insipides. M. S., qui juge, comme E. du Méril et moi, que notre *chantefable* est intimement apparentée à *Floire et Blancheflor*, trouve que l'auteur « a soumis son modèle à beaucoup de changements graves mais heureux, » et que « dans le détail il a traité le sujet avec plus d'art et de finesse. » Je ne me représente pas les choses ainsi. Les différences très grandes qui séparent *Aucassin* de *Floire* tiennent, à mon sens, à ce que l'auteur d'*Aucassin* ne connaissait le sujet de *Floire* que vaguement; s'il fallait considérer ces différences comme des changements voulus, il n'y aurait guère lieu de les approuver. La seconde partie est extrêmement inférieure à celle de *Floire*, et le dénouement, si je ne me trompe, est imité de *Beuve de Hanstone*. Si la première partie a un charme incomparable, c'est que le poète a traité son sujet avec amour, qu'il avait le genre de talent approprié à ce sujet, et qu'il a laissé sa fantaisie créer des situations et des caractères dont le thème qu'il suivait de loin ne lui avait fourni qu'une indication très générale.

M. Suchier a consacré une étude fort intéressante et fort bien faite au dialecte d'*Aucassin*. Après avoir relevé soigneusement tous les traits dialectaux *négatifs* et *positifs* que présente le ms., soit dans la phonétique, soit dans la flexion, il reconnaît que le scribe de notre ms. était picard, et se demande ensuite s'il faut en dire autant de l'auteur : il examine pour résoudre cette question la mesure et l'asso-

nance des vers, et conclut ainsi (p. 72) : « Quatre points rendent vraisemblable que notre auteur appartenait au nord du domaine d'oïl. Le dialecte du ms. est donc identique au moins en gros à celui de l'original, et il faut repousser d'autres opinions, d'après lesquelles la patrie de notre nouvelle serait la Champagne et l'Ile-de-France. » De « *wahrscheinlich* » à « *sind zurückzuweisen* » il y a une distance que le critique franchit bien aisément. J'ai dit pour ma part (p. xviij), sans me prononcer nettement, qu'il fallait chercher notre auteur du « côté de la Champagne et de la Picardie. » Voyons s'il faut rayer la première de ces provinces, d'après les quatre points allégués par M. Suchier. 1° Le poète dit *prendera* et *acatrons*. M. S. remarque que la première de ces formes apparaît « çà et là dans toutes les contrées de langue d'oïl, mais plus souvent chez les poètes picards », et que la seconde se trouve « en Bourgogne et en Picardie, » entre lesquelles est la Champagne. 2° La finale *iés* d'*afferriés* est monosyllabique une fois dans le poème, et assez fréquemment chez les versificateurs picards. 3° « *Jou* (*ego*) assuré par l'assonance indique le dialecte picard. » Les preuves manquent à l'appui de cette assertion. 4° *Arestiut*, fort bien restitué par M. S., « a été commun à tout le nord de la langue d'oïl. » M. S. peut-il dire où était, à ce point de vue, la ligne de démarcation entre le nord et le centre? Malgré les progrès considérables, dont quelques-uns sont dus à M. S. lui-même, qu'a faits dans ces dernières années la dialectologie française, nous devrons encore longtemps répéter en cette matière la sage parole d'Ad. Tobler : νῆφε, καὶ μέμνησο ἀπιστεῖν.

Après le chapitre consacré au dialecte vient, sous le titre modeste de *Paradigmes*, un exposé très utile de la flexion dans notre texte. Le ms. est pris ici tel qu'il est, et les formes contradictoires qu'on y rencontre sont mises à côté l'une de l'autre sans préférence. Notons, à propos des petites remarques phonétiques qui précèdent, que la chute de l'*e* féminin n'est pas aussi assurée que le croit l'auteur. *Tacelés* pour *tateceles* est une correction peu heureuse de lui, *estrousement* me paraît aussi légitime qu'*estrousseement*, *faele* est un mot inconnu qui peut être interprété *fael* aussi bien que *faelee*, *waumonnés* peut s'expliquer soit comme *waumonnels* soit en corrigeant *pumes* en *pums*, *pree* pour *preee* est une erreur de copiste qui se trouve sans cesse ; dès lors *mi* pour *mie*, complètement isolé, doit être regardé comme une simple faute sans importance. — M. S. fait de *pape* une déclinaison masculine à cause de *li gaite*, mais comme on trouve dans notre texte *li* art. fém., la raison est insuffisante; au nom. plur. on aurait *li pape*, *li gaite* (et non *les gaites*) : j'en doute. — M. S. range *viés* parmi les mots dont le thème se termine en *s;* il est vrai qu'il se comporte comme eux ; mais quelle étymologie lui assigne-t-il? Pour moi ce mot m'a toujours fort embarrassé : *vetus*, d'où on le tire (*Jahrb.*, VIII, 343), doit donner *viez*, mais *veterem* devrait donner *viere, veteres vieres;* au fém. on ne devrait avoir que *viere*, *vieres*. Les dérivés *enviesir*, *enviesier*, *viesier* ne s'expliquent pas mieux. Les formes françaises (en admettant que *viez* soit pour *viés*) postulent un type comme *vĕsis vĕs*, mais comment l'obtenir du latin[1]?

1. En présence de ce postulat, la forme *ves*, signalée par M. Boucherie dans un ms. du VIII[e] siècle, et contestée ici (II, 139, 269), reprendrait peut-être quelque valeur. En tout cas, *ves* ne saurait être un développement régulier de *vetus*.

Un glossaire excellent termine le livre de M. Suchier. — *Cateron* est traduit par *Kætzchen, Brustwarze :* le dernier sens est indiqué par le contexte (*en son le cateron de la mamele*) ; le premier est conjecturé comme primitif, mais je ne vois d'analogie ni à une dérivation comme *cateron* de *cat*, ni à la comparaison du bouton de la mamelle à un petit chat. — *Estrumelé* est traduit par « déguenillé, qui a les jambes nues. » Si *estrumelé* venait de *trumel*, il ne pourrait signifier autre chose que « privé de jambes, » comme *esnasé*, etc., et c'est le sens que lui attribue Gachet. Mais, si je ne me trompe, il n'a aucun rapport avec ce mot : il signifie « couvert d'écrouelles, de tumeurs », et vient de *strumella*, dimin. de *struma*. — *Faelé* est interprété par « flanqué de piliers, » ce qui est le sens indiqué pas le contexte ; mais pour le rattacher à *flael* il faudrait d'abord trouver *flael* dans ce sens, puis avoir des exemples de la chute de l'*l*. — Je ne vois pas de raison de lire *puïe*, c'est-à-dire *puiee*, pour *puie; puie* peut être le fém. de *pui* ou un subst. verbal de *puier*. M. S. le traduit ainsi : « Appui : de quelle sorte? » Je pense qu'il signifie « rampe, montée, » et non « appui » (cf. Gachet, s. v. *puie*). — *Souduiant* est traduit par « soldat, » distraction évidente ; M. S. ne peut ignorer que *souduiant* est le participe de *souduire*, et signifie « traître, perfide. » — M. S. se demande quelle différence il y a entre *viele* et *viole :* ce dernier mot est inconnu à l'ancien français, qui n'a accepté que le dimin. *vitella,* tandis que *vitula* a été admis par d'autres dialectes et est plus tard rentré en français. — Pour l'origine du nom d'*Aucassin* on serait tenté de songer à l'arabe, s'il y avait dans notre poème quelque chose qui rappelât le monde musulman. Il ne serait pas suffisant d'alléguer que *Floire et Blancheflor* sont nos deux héros sous d'autres noms, et que Floire est un sarrazin de naissance, fils du roi d'Almérie (dans *Aucassin*, c'est l'inverse : il est chrétien, c'est Nicolette qui est née sarrazine).

G. P.

Cet article était terminé quand j'ai lu dans la *Zeitschrift* celui de M. Tobler sur la publication de M. Suchier. M. Tobler se prononce comme je l'ai fait sur plusieurs points douteux : ainsi il appuie par des exemples le maintien de *argoit* II 6 ; il prouve que M. S. a eu tort de changer *carbouclee* en *carbonnee* et réciproquement ; il démontre qu'*amuaffle* est aussi usité qu'*amuraffle*, etc. — Il apporte aussi quelques corrections nouvelles, comme *contreval el gardin* XII 15, etc., et il y joint de précieuses remarques grammaticales. Je ne puis partager son opinion sur le passage suivant (XXIV, 4) : *Ne quidiés mie que les ronces et les espines l'esparnaiscent : nenil nient, ains li desronpent ses dras, qu'a peines peust on nouer desus el plus entier.* Le sens indiqué par Bida : « au point qu'on pourrait à peine faire un nœud avec ce qui en reste à l'endroit le moins endommagé, » me paraît acceptable ; je crois bien avoir rencontré d'autres exemples d'une locution analogue. M. T. veut lire *naier* et traduire : « dass man kaum an der am wenigsten schadhaften Stelle einen Fleck darauf hætte setzen kœnnen. » J'avoue ne pas bien comprendre la traduction ; le sens donné à *naier* me paraît douteux.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 2e série, t. VI, nos 11-2 (15 novembre-15 décembre 1878. — P. 213, Boucherie, *L'enseignement de la philologie romane en France,* leçon d'ouverture des conférences de philologie romane faites à la Faculté des lettres de Montpellier le 16 novembre 1878. Cette leçon ayant paru d'abord en brochure, sans mention d'origine, nous en avons rendu compte dans la chronique de notre dernier numéro, ignorant qu'elle fût extraite de la *Revue des langues romanes.* — P. 23, Bauquier, *De quelques pronoms provençaux.* 1° Formes diverses du pronom personnel *la las;* 2° de l'adj. poss. *ma;* 3° du pronom démonstratif neutre régime direct *ço, çou, ça, ce;* 4° d'un emploi particulier du pronom démonstratif neutre *ço.* Le n° 1 seul nous paraît avoir quelque importance. M. B. fait voir qu'en divers lieux du Midi (on pourrait dire presque partout, d'après les exemples cités) le pronom féminin de la 3e pers., singulier et pluriel, change de forme, lorsqu'il est employé comme régime, selon qu'il est placé avant ou après le verbe, étant *la, las,* dans le premier cas, et *lo, los,* dans le second ; ainsi : *la faou,* « je la fais », et *fasé-lo,* « faites la ». Cet exemple cité par M. B. (p. 242), d'après le dictionnaire des patois du Queyras de MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, est le plus concluant ; dans les autres exemples, je ne vois guère *la, las,* employé autrement que comme article. Je dois dire que des remarques de ce genre sur nos patois du Midi pourraient être multipliées à l'infini sans grand profit. L'attention la plus soutenue ne pourrait suffire à retenir et à classer tous ces petits faits, si ceux qui les font connaître ne veulent pas prendre la peine de les présenter selon un ordre méthodique. On peut concevoir deux manières de procéder : soit des grammaires particulières pour des régions déterminées, soit des études comparatives embrassant un seul groupe de faits (les pronoms, le verbe, quelques faits de phonétique, etc.), mais les suivant dans toute l'étendue du domaine de la langue d'oc. Des remarques isolées, comme il s'en publie maintenant beaucoup, ne se rattachant à aucun travail d'ensemble, ne peuvent qu'engendrer la confusion. — P. 257, V. Smith, *Le Moine,* chanson du Velay. — P. 283-303, *Le Parage à Maguelone,* récit bien long, non encore achevé, des fêtes poétiques célébrées en novembre 1878 à Maguelone. — Dans la Chronique, nous voyons exprimer le désir qu'il soit créé à Montpellier « une sorte de succursale du Collège de France » ou tout au moins « des chaires de sanscrit, de philologie germanique et de roumain. » Nous ne croyons pas que l'expression « succursale du Collège de France » réponde à aucune idée bien précise, le Collège de France étant une réunion de

chaires absolument indépendantes, bien plutôt qu'un établissement d'instruction supérieure à but déterminé. L'enseignement de la philologie germanique nous paraît être à sa place à Montpellier comme dans toute autre Faculté, mais que fait le professeur de langues et littératures étrangères? Quant au roumain, nous ne pouvons reconnaître qu'il y ait la moindre utilité à créer une chaire spéciale pour cette langue ailleurs qu'à l'École des langues orientales, où cet enseignement existe en effet et a un but surtout pratique. Dans l'enseignement scientifique des langues romanes tel qu'il doit exister dans les Facultés, le roumain ne peut prétendre qu'à une place accessoire; il doit être enseigné d'après la même méthode que les autres langues romanes et autant que possible par la même personne. Il y a déjà à Montpellier deux chaires de langues romanes, l'une pour le français, l'autre pour le provençal; en faudra-t-il une troisième pour le roumain, une quatrième pour l'italien, une cinquième pour l'espagnol, une sixième pour le portugais? Nous l'avons dit dans notre dernier numéro (p. 142) : en Allemagne un seul professeur suffit à tous ces enseignements, et souvent même a de plus à enseigner la philologie germanique ou anglaise.

— 3e série, t. I, nos 1-3 (janvier, février et mars 1879). — P. 1, Affre, *Documents sur le langage de Rodez et le langage de Millau du XIIe au XVIe siècle.* Une pièce s. d. du XIIe siècle, deux de 1191 et 1192, les autres de 1253 à 1506. Ces documents, dépourvus de ponctuation et de commentaire, sont, comme je l'avais conjecturé (ci-dessus, p. 134), ceux que M. Affre a déjà adressés au Comité des Travaux historiques à la date du 29 août 1878, dont il lui a été accusé réception par le ministre le 5 septembre suivant. La correction laisse bien à désirer; ainsi, dans la pièce de 1190, il faut couper *tot lor o* (et non *loro*) *lais, e lor o done;* dans celle de 1192 et ailleurs, *adevant*, lis. *adenant;* pièce de 1204, *louc*, lis. *lonc;* pièce de 1253 (p. 8, l. 2), *razol*, lis. *razos;* ibid., *actaner* est mal lu; *es castel*, lis. *el;* plus bas, lis. *e seinhorias;* pièce de 1254, *emasempre*, lis. *en ja sempre?* Je n'entends pas, dans la même pièce, *avetz en donatz e desempresen*, ni *Fabre teuli e des sa moilher.* Plusieurs de ces documents auraient dû être accompagnés d'explications; ainsi, deux courts fragments se présentent avec cette sèche mention : « Extrait de l'article coté C 1266 », « extrait de l'article coté C 1241 ». Il n'eût pas été superflu de faire connaître l'étendue de ces « articles », de dire aussi s'ils sont tout entiers en langue vulgaire. Dans les documents de 1504 et de 1553 des traits verticaux intercalés dans le texte semblent indiquer la division des lignes de l'original. Quelle raison particulière y avait-il de suivre ce système dans ces deux seules pièces? — P. 18, *Ordinacions y bans del comtat d'Empurias,* publ. avec introd. et notes en catalan par M. Balaguer y Merino. Texte intéressant pour l'histoire de la langue comme pour celle des institutions. L'auteur a eu le soin de numéroter les articles de ces ordonnances. On y remarque la fréquente substitution de *a* à *e* avant la tonique, constatée depuis longtemps par M. Milá y Fontanals dans le catalan oriental (*Trovad. en Esp.*, p. 462), ainsi *nagu, vaguade*, pour *negu, veguade.* — P. 48, Castels, *Dante philologue;* trois pages extrêmement superficielles sur le *De vulgari eloquentia;* l'auteur n'est pas au courant des travaux publiés sur ce traité, notamment par M. Bœhmer en Allemagne, M. d'Ovidio, et tout récemment M. Giuliani, en Italie. Suivent, sans aucun commentaire, les vers provençaux

placés par Dante dans la bouche d'Arnaut Daniel (*Purg.* XXVI) et la chanson en trois langues *Ahi faulx ris ;* la réimpression de textes aussi connus ne se justifierait que si l'auteur avait quelque chose de nouveau à nous dire sur ce sujet. — P. 53-78, *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (suite). — P. 105-13, *Le pitit tro de jau*, conte en patois marchois des environs de Sardent (Creuse, arr. de Bourganeuf), p. p. le Dr Vincent. — Bibliographie. P. 135, *Le Mystère de la Passion*, p. p. G. Paris et G. Raynaud (art. de M. Boucherie). — P. 139-49, Périodiques. Plusieurs des observations de M. Boucherie sur divers articles de la *Romania*, n° 27, sont d'une valeur très contestable, par exemple ce qui est dit du groupe *ft* à l'occasion des articles de M. Cornu (*Rom.* VII, 356) et Havet (*ibid.*, 416-7). M. B. dit que dans les *Serments* on ne peut lire *dift* tant que ce groupe *ft* n'aura pas été rencontré en ancien français. Mais il se pourrait que le son *ft* eût existé au temps des serments, texte unique, et eût disparu peu après ; ainsi l'objection élevée par M. B. n'a pas grande force. On ne peut non plus considérer comme bien sérieux l'argument tiré de la prononciation populaire *bistek* au lieu de *biftek*. Mais est-il bien sûr que ce groupe *ft* soit si inconnu en ancien français? Je n'ai pas fait de recherches sur ce point, mais le matin même du jour où j'écris cette note, j'ai rencontré dans une ancienne légende que je copiais à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, la forme *cheftif* (Cambridge, Univ. libr., Ee. 6. 11, fol. 6 r°, l. 5). Le ms. paraît être du commencement du XIII[e] siècle.

P. M.

II. — Zeitschrift für romanische Philologie, II, 4. — P. 515, Von Flügi, *les Drames ladins au XVI[e] siècle.* — P. 522, Ulbrich, *les Consonnes vocalisées de l'ancien français*. Ce travail, rempli d'observations utiles et de conjectures probables sur l'histoire de la phonétique française, ne saurait être analysé et critiqué en passant. L'auteur ne tient pas toujours assez compte des travaux de ses devanciers. La liste des doubles formes en *é* et *ié* (p. 529) pourrait naturellement être fort augmentée (*plenier*, *Rol.* CCVII est une faute pour *campel*, et en effet les mots en *arius* ne peuvent avoir d'autre forme que *ier*). La proposition d'attribuer à l'*e* = *l* un son trouble, analogue à *o*, intermédiaire entre *e* et *o*, me plaît assez, d'autant que dans certains dialectes cet *e* est représenté par diverses autres voyelles, en lorrain par *a* (Ulbr. p. 531), en bourguignon par *o* (voy. *Rom.*, VI 42), en berrichon par *oi* (*Rom.* VII 125). Je ne crois pas en revanche au changement en *u* d'une gutturale suivie d'une consonne ; dans *gracula graeco foco*, etc., le *c* s'est absorbé dans la voyelle labiale suivante : on a prononcé *grahula* ou quelque chose d'analogue, et il en est résulté que cette aspiration étant de bonne heure tombée, l'*u* (= *o*) a fait diphthongue avec la voyelle précédente et a échappé ainsi à la destruction (*grieus grius gris* et *greus gres*, *fueu feu* et *fiu ;* cf. *Rom.* VII 464). *Faus* ou *fagus*, *regula*, *tegula* doivent être jugés de même ; *Bagdas*, *flegma*, *sagma*, *smaragda* sont des mots étrangers, et il faudrait en connaître la prononciation en latin vulgaire ; *pigmentum* reste seul. L'affinité de *n* et *u* est aussi très douteuse ; dans *mont* = *mout* c'est plutôt l'*l* qui s'est changée en *n ;* comment l'intercalation d'une *n* dans *ingal jongleur langouste*, etc., repose sur cette affinité m'est incompréhensible ; ce qui est dit

en terminant sur l'*n* est peu clair. — P. 549, Tobler, *Mélanges de grammaire française ancienne* (suite). 14. *Sur la formation des adverbes en* ment (*communément* rattaché à *communel*, *aveuglément* à *aveuglée*, etc.). 15. *Ellipse et représentation* (a. *Tant fu biaus varlès que nus plus*. b. *Gaydes fu liès, onques mais ne fu si*. c. *Nous li avons valu souvent, Aussi avons nous mainte gent*. d. *A li se sont tourné et lor dame oubliee*. e. *Paor avez eu sanz faille.... Ja si grant ne cuidai avoir*. f. *poserat mes piez sicume de cerf*). 16. Emploi de *après*, *avant* etc. avec une phrase participiale (*après l'aube crevant, ainz le soleil cochié*). 17. Que *relatif sans antécédent* (*que je crois, que je sache*, etc.). 18. Que *adverbe relatif*. 19. Ja *dans une phrase elliptique* (*Ne refuse cose nesune Ja n'est si vius ne si despite*). 20. De *explétif* (*Chel diable de bareil ;* l'explication de la forme bizarre *prozdoem* par une locution *proz de ome*, devenue *prozdome* puis déclinée comme un seul mot, est fort ingénieuse ; cependant je me demande si *prozdoem* ou *prozdome* sont autre chose que des confusions orthographiques). 21. *Nom servant à la fois de régime ou de sujet à une phrase et de régime ou de sujet à la suivante* (*Des trois filles ot non l'ainznee Andromacha fu apelée ;* les exemples, comme le dit l'auteur, sont tous un peu douteux). Il est inutile d'apprécier ces remarques, où on trouve toujours autant de réflexion que de science, et qui montrent bien que M. Tobler est actuellement sans conteste le plus profond connaisseur de notre ancienne langue. — P. 572. Gessner. Si = jusqu'à, avant que *en ancien français*. L'auteur essaie de prouver que *si* dans cette locution (cf. *Rom*. VII, 468) est la simple particule de coordination ; je ne le crois pas. Dans le vers *Onques ne s'aresta si vint à la chapele* on a un tout autre sens suivant qu'on regarde *si* comme équivalent à *et* ou qu'on retrouve ici la construction où il signifie « jusqu'à ce qu'il. » C'est, au reste, pour ce vers la première explication que j'admettrais. En effet dans *tous* les exemples (au moins en français) où *si* a sûrement le sens de « jusqu'à ce que, » le verbe de la seconde proposition est à un temps périphrastique, c'est-à-dire à un temps contenant à la fois l'idée de présent (ou de futur) et l'idée de passé : celui qui parle nie qu'il fasse une action avant d'en avoir accompli une autre, puis il se représente, par un tour extrêmement vif et tout à fait populaire, faisant cette première action et ayant par conséquent accompli la seconde : *Ne mangerai de pain fet de farine S'avrai veu com Orenge est assise*, c'est-à-dire « Je ne mangerai pas de pain, ou du moins, quand j'en mangerai, j'aurai vu Orange, » etc.; *Ne crées chose si l'aiés esprovée*, c'est-à-dire « ne croyez aucune chose, ou du moins quand vous la croirez, que ce soit après en avoir fait l'épreuve. » La substitution de *ainz*, *ainçois*, à *si* dans ce sens (voy. *Ztschr*., II, 98) appuie cette explication ; suivant moi, *si* dans ces phrases a une valeur adversative ou plutôt restrictive.

Mélanges. I. *Histoire littéraire*. P. 583. *La source retrouvée de Raimon Feraut et de la Vie latine de S. Honorat* (Stengel ; nous reviendrons prochainement sur ce sujet). — II. *Bibliographie*. P. 586. Notice d'un *romancero* conservé au British Museum (Vollmœller). — III. *Textes*. P. 588. Fragment d'une pièce française en 36 quatrains monorimes, qui se trouve sur la feuille de garde du ms. d'Amsterdam (*Bongars*. I) du *Bellum Gallicum* (Dinter ; la pièce, qui exprime les regrets d'une femme abandonnée, paraît intéressante ; plusieurs fautes de lecture dans les 15 vers publiés, comme 3 *une* pour *mie*, 5 *leidement* pour *lealment*, etc.). P. 589. *Le ms. Corsini du Mystère de la Passion* (Tobler : cette notice intéres-

sante permet de classer ce ms. dans la famille BC). — IV. *Étymologies*. P. 592. Fr. *aller* (Baur : le point de départ serait *allatus est*, d'où *il est alés*, puis un verbe, pareil à *prostrare* tiré de *prostratus* ; j'avais songé autrefois à cette explication, mais je crois avoir fait remarquer depuis que toute étymologie qui contient *ad* est à rejeter, car *aler*, comme *andare*, exprime toujours l'idée d'éloignement. Au reste, reprenant en partie une idée de M. Langensiepen, je regarde *andare*, et probablement *aler*, comme dérivés de *addere*, qui se trouve absolument au sens de *addere gradum*, « marcher, avancer. » Seulement il faut admettre que *addere* a été changé par le roman en *addare* (cf. *tradare*, etc.), d'où *andare* comme *rendere* de *reddere*; ainsi s'explique le parf. it. *andiedi*, incompréhensible autrement, et aussi les parf. esp. *andido*, *andudo*. On peut rattacher *aler*, soit à une forme plus ancienne *aner*, soit, ce qui est plus probable, directement à *addare*. Tout cela demanderait à être exposé en détail. — 2. Lad. *gomgnia*, *giamgia*, rattachés à *gannire* (Baur). — V. *Grammaire*. P. 594. *Gli*, *egli*, *ogni* (article remarquable de M. Grœber, qui cherche à établir que ces formes n'ont d'abord existé que devant des voyelles initiales et résultent du mouillement de l'*ll* de *illi* devant ces voyelles : *(i)gli occhi* comme *migliore*, d'où la preuve que l'*i* prothétique devant l'*s* impure était autrefois général en italien, et s'est conservé, comme mouillement, dans *gli stessi*, etc.).

Comptes-rendus. P. 601. *Acta Seminarii philologici Erlangensis* (Suchier : un mémoire concerne la latinité, souvent vulgaire, du *Bellum Africanum*). — P. 602. Albanès, *la Vie de saint Benezet* (Bartsch). — P. 603. Meyer, *La Prise de Damiette* (Bartsch). — P. 605. Philipon, *Œuvres de Marguerite d'Oyngt*. [M. Cornu, qui avait pris une copie du même ouvrage, montre que l'édition de M. Philipon laisse beaucoup à désirer, ce que du reste nous avions fait entrevoir (*Rom.* VII, 144), sans toutefois pouvoir faire la récension complète du texte, n'ayant par devers nous comme terme de comparaison que la copie de deux ou trois pages du ms. Je crois que M. Cornu s'avance trop en disant : « Il est faux de dire le ms. unique. » Son argument est que le chapitre publié par Champollion dans ses *Nouv. Rech. sur les patois de l'Isère* ne peut pas être tiré du ms. actuellement conservé à la bibliothèque de Grenoble. Sans doute il y a de nombreuses différences dans la *graphie* entre le texte de Grenoble et celui de Champollion ; mais Champollion était le plus inexact des éditeurs, et les variantes qui ont étonné M. C. (et qui ne sont que des omissions de mots ou de fausses lectures) n'ont dès lors rien de surprenant. En tout cas la notice donnée par Champollion, p. 160-1 de son opuscule, ne peut se rapporter qu'au ms. de Grenoble ou à une copie de ce ms. A la vérité, M. C. a entendu dire à la Grande Chartreuse qu'un autre ms. se trouvait en Angleterre. Mais les renseignements littéraires qu'on peut obtenir à la Grande Chartreuse n'ont guère de valeur, et d'ailleurs il ne s'agirait encore que d'une copie moderne du ms. publié par M. Philipon, ms. qui dès lors peut être dit unique (voy. *Hist. litt.* XX, 309 et 791). — P. M.]. — P. 609. Graf, *I Complementi di Huon de Bordeaux* (M. Stimming avait pris une copie du poème d'*Auberon* ; en le comparant à l'édition de M. Graf, il a relevé plus d'inexactitudes que je n'avais pu le faire et les a corrigées plus sûrement ; il y joint des remarques intéressantes). — P. 617. Birch-Hirschfeld, *Die Sage vom Gral* (M. Koschwitz veut prouver, et n'y réussit guère,

que le *Saint Graal* en vers et le *Petit Saint Graal* en prose dérivent d'un poème antérieur en tirades monorimes remanié en Angleterre, et trouve dans le *Grand Saint Graal* et la *Queste de Saint Graal* des traces tout à fait imaginaires d'une rédaction également en tirades monorimes qui leur aurait servi de fondement).— P. 623. Jarnik, *Sprachliches aus rumænischen Volksmærchen* (Graf; éloges mérités). — P. 624. Suchier, *Aucassin et Nicolete* (Tobler). — P. 629. Malfatti, *Degli idiomi del Trentino* (Bidermann; cf. *Rom.* VII, 627). — Tables et index.

III. — Romanische Studien, XII (fin du t. III). — P. 373. Willenberg, *Étude historique sur le subjonctif présent de la première conjugaison faible en français*. Ce travail excellent, appuyé sur un grand nombre de textes, donne lieu à peu d'observations. La transformation, sous l'influence de l'analogie, des formes en question, à l'origine purement déterminées par la phonétique, y est parfaitement mise en lumière. P. 381 *lieve*, *Alisc.* 2935, pourrait facilement être corrigé en *lief*. De m. p. 382, il aurait fallu distinguer, entre les formes citées avec *s* inorganique, celles qui sont attestées par la rime et celles qui, ne l'étant pas, peuvent provenir des scribes ou même des éditeurs. P. 384, *cui* pour *cuit* est différent d'*aï* pour *aït*, parce qu'il a existé un verbe *cuier* à côté de *cuidier*, comme *voier* à côté de *vuidier*. P. 385 M. W. énumère, parmi les groupes de consonnes qui appellent après eux un *e* euphonique, « *ch* ou *g* palatal, » et il cite les formes *pecche* et, à côté, *change, aprouche,* etc.; le cas n'est pas du tout le même : *peccem* n'a pu produire régulièrement que *pez* ou *peis ; pecche* est refait sur l'indicatif, où la 1re pers. elle-même a été modelée sur la 3e ; de même *judicem* a donné *juz* qu'on trouve dans le *Roland* et que l'auteur cite ailleurs; tous les autres verbes dont le thème se termine par *c*, *g*, auraient été à examiner à part; la même confusion règne p. 415 : *esculurst* n'est nullement « une forme euphonique où le *g* palatal est traité comme le *c* assibilé », il vient directement de *excolubricet* comme *chevalzt* de *caballicet*, etc. Sur les subj. en *oie* (p. 392) et en *eche* (p. 413) il y aurait des additions à faire, mais l'auteur est le premier à les mentionner dans un travail systématique. Son mémoire se termine par une tentative remarquable d'expliquer les formes du subj. prés. et de la 1re pers. du présent de l'indicatif des six verbes *aler doner ester trover prover rover*, qui sont, comme on sait, *voise vois, doinse doins, estoise estois, truisse truis, pruisse pruis, ruisse ruis*. M. W. rejette avec raison toutes les explications proposées avant lui (cf. *Rom.*, VII, 623) et cherche à établir celle qu'enseigne M. Th. Müller : ces formes sont analogiques, et le point de départ de l'analogie est le verbe *po(v)oir* avec son subj. *puisse* et sa 1re pers. *puis*, *pois ;* ce verbe a tantôt *ui,* tantôt *oi*, d'où *huis* d'un côté et *vois* de l'autre. Mais pourquoi *aler ester doner* auraient-ils subi l'influence de *pooir ?* quel rapport les unissait entre eux et les disposait à subir cette étrange analogie? comment croire que pour un temps et une personne seulement *pooir* aurait agi si bizarrement sur ces trois verbes entre tous ? L'alternance de *oi* (*vois estois*) et *ui* (*pruis ruis truis*), expliquée ici par *pois* et *puis*, est un phénomène bien différent. L'*oi* de *vois estois* repose sur l'*au* des formes du latin populaire *vao estao* (cf. *Rom.*, VII, 355) et n'a jamais pu être *ui ;* l'*ui* de *pruis truis ruis* au contraire repose sur l'*o* bref de *prŏbo trŏpo* (?) *rŏgo* et a passé par *uei*. L'explication des formes de *pooir* est d'ailleurs inexacte (voy. *Rom.*, VII, 622).

Voise et *estoise*, où l'*s* est douce, ne peuvent être mis dans la même classe que *ruisse pruisse truisse*, et ne sauraient en aucun cas remonter à l'influence de *puisse*. *Doinse* est aussi à mettre à part. On ne pourrait accepter l'explication de M. W. que pour *ruis pruis truis*, — non que le point de départ de l'analogie puisse être cherché dans les formes *povons*, etc., rapprochées de *trovons*, car *povons povoir*, etc., ne sont pas antérieurs à la fin du moyen âge (*Rom.*, VIII, 136), — mais par la position isolée de ces trois verbes et la ressemblance de certaines de leurs formes avec celles de *poeir*. On peut supposer que l'alternance à la 1re pers. du pr. de l'ind. d'une forme *pue* issue de *poto* avec une forme *pu(e)is* issue de *pocso* a amené l'alternance des formes régulières *prue(f) true(f) ruei* (ou *rue(f)*, car *rogare* est devenu de très bonne heure *roare* puis *rovare*) avec des formes *pruis ruis truis* créées par analogie avec *puis*. De même pour le subjonctif. Remarquons qu'aucun autre verbe de la 1re conjugaison ne présentait de pareilles formes (sauf peut-être quelques verbes comme *rotare*, dont la 1re pers. du prés. était à peu près inusitée). Le fait n'en reste pas moins bizarre et l'explication douteuse. — P. 443. Stock, *Phonétique du* « Roman de Troie » *et de la* « Chronique des ducs de Normandie. » Ce travail très soigné, qui est une révision critique de celui de M. Settegast sur le même sujet (voy. *Rom.*, V, 381), arrive à supprimer les différences que le précédent auteur avait cru devoir laisser subsister entre les deux ouvrages attribués à Beneoit et à conclure : 1° que le roman et la chronique sont du même auteur ; 2° que le roman a été composé avant la chronique ; 3° que le dialecte de l'auteur était voisin du normand, mais plus méridional, ce qui concorderait avec la patrie présumée de Beneoit (la Touraine). Il y aurait à faire sur ce travail, dont les résultats paraissent très vraisemblables, plus d'une observation de détail ; je me borne à remarquer que l'abréviation de *vos* en *os* (*nos* = *ne vos*, *jos* = *je vos*, etc.) n'est pas aussi inconnue à l'ancien français que le dit M. Stock (p. 485). — P. 493. Koschwitz, *Le vocatif dans les plus anciens textes français*. La conclusion du dépouillement de M. K. est que dans ces textes le vocatif est toujours semblable au nominatif, excepté au pluriel de la 3e déclinaison masc., où il est semblable au cas régime. — P. 501. Heiligbrodt, *Fragment de Gormund et Isambard*, texte, introduction, notes et index complet. Ce travail consciencieux fait faire un véritable progrès à la restitution et à l'intelligence de ce précieux fragment (voy. *Rom.*, V, 377). Je ne discuterai pas par le menu ce qui est propre au nouvel éditeur dans les corrections et explications qu'il donne ; l'occasion s'en retrouvera quelque jour. Je noterai seulement qu'en traduisant *plei* (v. 94) par « pli, » je n'ai pas prétendu le tirer de *plicitum* : c'est le subst. verbal de *plier* ; *k'avueron*, p. 277, n'est pas une correction de moi, c'est la leçon même du ms. (*kaweron*) et elle est excellente. La correction de M. H. au v. 115 (*Sor un destrier sor bauzan ert*) est digne d'approbation, mais *concend* pour *consent*, v. 27, qu'il faut certainement lire *conseut*, est peu heureux ; la correction du v. 46 est inintelligible ; pourquoi écrire *menee* pour *mainee* 475 et 487? *des meis* 105 est *de illis mensibus* et non *de ex mensibus;* le v. 296 est expliqué d'une façon aussi obscure qu'erronée ; il faut lire avec M. Scheler *El tor qu'il prist le fiert Gormunt* ; « prendre un tour » est une expression connue de la technique des combats chevaleresques. V. 464, l. *jut* pour *vit*. M. H. emploie un système de lettres cédillées, d'italiques, de parenthèses et

de crochets qui aboutit souvent à des résultats peu agréables, comme 321 esl*u*i(n)[g]n[i]e[s]. — P. 597. Bœhmer. *Quel était le son de o/u ?* L'auteur cherche à préciser dans les anciens dialectes français le son de la voyelle notée tantôt *o*, tantôt *u* ; il la fixe à celui qu'il désigne par *u* et qui n'est pas facile à saisir clairement, malgré la définition qu'il en a antérieurement donnée. Il recherche les diverses dérivations de ce son en français moderne et s'efforce d'expliquer leur divergence. — P. 603. Bœhmer. *Dous*. Pourquoi *dous* et non *dos* ou *dus* dans nos anciens textes? L'auteur pense que c'est peut-être parce qu'on n'a pas voulu écrire *deus*, qui aurait été la vraie prononciation, afin de réserver cette graphie à *Deus*, « Dieu » ! A mon avis *duos* se comporte comme *locos focos* qui, dans les mêmes textes, donnent *lous fous* ; le *c* devant une voyelle labiale tombe (cf. ci-dessus p. 296) et on a *loos foos* (ou *lous fous* pour *locus jocus*) analogue à *duos ;* à la vérité l'*o* de *dous* est fermé, celui de *lous* est ouvert ; mais le parallélisme est complet dans *lous* de *lupus* (la labiale se comporte comme la gutturale), devenu *leus* comme *dous* est devenu *deus*. — P. 605. Bœhmer. *Tirolerisches*, observations détachées ; sur les participes en *estus*, voy. ci-dessus, p. 296. — P. 608. Bœhmer. *Eulalia* ; anciennes conjectures plus qu'arbitraires, que l'auteur imprime sans leur attribuer lui-même, à ce qu'il semble, une grande valeur. — P. 605. Bœhmer. *Timbre et non quantité* (II) ; nous reviendrons incessamment sur la question reprise ici par M. Bœhmer en contradiction avec M. ten Brink. — Le cahier se termine par un appendice contenant des statistiques et des réflexions intéressantes sur l'enseignement de la philologie romane en Allemagne, et un exposé, sans intérêt pour nos lecteurs, des compétitions et des dissentiments de M. Bœhmer et de M. ten Brink à l'Université de Strasbourg. G. P.

IV. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen, LX. — P. 294-342, Hummel. *Le rapport d'Ortnit et de Huon de Bordeaux*. L'auteur, peu satisfait, et avec raison, du travail de M. Lindner sur le même sujet (voy. *Rom.* III, 494), a repris la question et est arrivé aux mêmes conclusions que j'avais exposées il y a dix-huit ans (*Rev. Germ.*, 1861). Il s'étend sur les différences qui séparent les deux poèmes et montre avec évidence que l'un ne peut dériver de l'autre. Sur la forme de l'ancienne tradition dont ils sont issus tous les deux il n'apporte rien de nouveau, mais il précise en certains points le caractère d'Alberich-Auberon. Il dit (p. 337) que j'avais exposé mon opinion en quelques pages et sans la motiver en détail ; mais à vrai dire il n'ajoute rien à mes preuves. Il accorde au poème allemand sur la chanson française une supériorité que je ne saurais lui reconnaître. Son travail est d'ailleurs intéressant et exact. — P. 343-360, Buchholtz, *Sur les serments de* 842. Amas d'absurdités, dont l'auteur est cependant versé dans la philologie ancienne et romane, connaît et respecte Bopp aussi bien que Diez, mais n'a aucun sentiment du développement historique et des variations dialectales des langues (cf. *Rom.* VIII, 136). G. P.

V. — Le Bibliophile belge, t. XIII (1878). — *La Geste de Guillaume d'Orange*, fragments inédits du XIII^e^ siècle. Sous ce titre, M. Stanislas Bormans, auquel nous devons déjà des fragments de *Doon de Maience* (voy. *Rom.* IV, 298), nous offre 248 vers qu'il a trouvés, écrits « en jolie écriture du XIII^e^ siècle, »

dans une ancienne reliure. Ces vers appartiennent à *Foulque de Candie*, et l'éditeur aurait pu l'affirmer sans hésitation, car Foulque et son amie Amfelise, qui figurent ici, ne paraissent dans aucun autre poème du cycle. Tarbé n'ayant publié que le tiers environ de *Foulque*, il n'est pas étonnant que nos fragments ne se retrouvent pas dans son édition : ils se lisent dans les trois manuscrits de Paris, mais dans l'ordre inverse de celui où les a rangés M. B., c'est-à-dire qu'il aurait dû plier dans l'autre sens le double feuillet qu'il a découvert. Le premier fragment (v. 125 de M. B.) commence dans le ms. fr. 778 au f° 187 r° a, dans le ms. 25518 au f° 49 r° ; le ms. 774, auquel manque tout le début du poème, commence cinq vers plus loin (B. 130) au f° 99 r° a ; le 2e fragment (B. 155) commence au f° 100 v° a du ms. 774, 188 r° a de 778, 53 r° de 25518. Le ms. auquel appartenaient les fragments ressemblait assez, d'après la description de M. B., à notre 25518 ; mais il était plus ancien et paraît avoir été meilleur que tous les autres (au moins ceux de Paris). Il conserve la graphie *ei*, changée en *oi* dans les autres, et il a en plusieurs endroits des leçons tout à fait propres, qui paraissent supérieures aux leçons communes aux trois autres. Dans une classification des mss. de *Foulque*, ces fragments auraient sans doute une réelle importance. — La publication de M. B. est bien faite, et les notes, qui ont été revues par M. Scheler, sont satisfaisantes. — V. 83, lisez *Ja i bevront de lor branz li coutel*, « les tranchants (expression fréquente) de leurs épées vont s'abreuver (de sang). » — V. 115. *De son osberc mainte maille estendue ;* M. B. propose *escendue*, qui viendrait de *scindere*, mais qui n'existe pas : *estendue* (donné aussi par un des autres mss.; deux ont *rompue*) est bon ; il s'agit de la maille élargie, distendue, par la pointe de la lame qui y pénètre. — V. 135, lisez certainement *As les vos cinc*. — V. 151, *Lors veit Boevon que mult bien li esteit* (la rime est en *ait*). « *Esteit*, dit M. B., ne se justifie pas pour le sens et est contraire à la rime. Il faut probablement lire *esciet*. » *Esteit*, qui devrait être écrit *estait*, est la 3e pers. sg. ind. pr. de *stare*, et convient aussi bien pour le sens que pour la rime ; *esciet* fausserait doublement la rime (774 a *estoit*, les deux autres mss. *estait*). — V. 179, *Li gloz ra lui sa longue cane assise Sor son escu*. « Le mot *cane*, qui n'est jamais employé dans le sens de lance, paraît suspect à M. Scheler. » A tort : il se retrouve ailleurs pour désigner particulièrement une sorte de longue lance employée par les Turcs (les autres mss. ont *cane*, *kane* ou *quane*). — V. 190, *desplei* est pour *despleit* et non pour *despleié*. — On pourrait contester plus d'une remarque grammaticale. G. P.

VI. — Mémoires de la Société de linguistique de Paris, IV, 1. — P. 17. Sayce. *La position de l'article défini* (quelques remarques sur les langues romanes). — P. 21-27. Havet, *les Syllabes* μακραὶ θέσει (excellente exposition d'un point délicat de grammaire, où il est tenu compte du latin et du roman). — P. 30-36, Guyard. *Une particularité de l'accentuation française* (remarques fines, mais discutables). — P. 45-82. Joret. *Essai sur le patois normand du Bessin* (suite du dictionnaire étymologique : *crignache-gvile*).

CHRONIQUE.

L'Académie de Stanislas a décidé d'ouvrir une enquête sur les patois de la Lorraine, du Barrois et du Pays Messin. Elle demande à toutes les personnes qui sont en état de l'aider de lui envoyer des *textes*, des *études grammaticales* et des *glossaires* des divers patois de ces régions. Les collecteurs devront s'attacher à reproduire fidèlement le patois qu'ils sont à même de connaître, sans se préoccuper de le rattacher à un groupe linguistique quelconque. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Ballon, archiviste de l'Académie de Stanislas et bibliothécaire de la ville, à Nancy.

— La première livraison du *Tresor dòu felibrige* de Mistral a paru et justifie tout ce qu'on pouvait attendre de cette œuvre grandiose. L'étendue et l'exactitude des informations y sont également remarquables. Le provençal des bords du Rhône y est pris comme type, mais les formes des autres dialectes y sont données aussi, commodément classées, avec indication précise de provenance. Le nombre des locutions, des dictons populaires, des proverbes, est plus considérable qu'en aucun autre dictionnaire du même genre. Nous rendrons compte du *Tresor* quand la publication en sera un peu plus avancée. On peut toujours souscrire en s'adressant directement à l'auteur, à Maillane, par Graveson (Bouches-du-Rhône), ou à M. Champion, libraire à Paris.

— On annonce une nouvelle édition du *Chevalier au Lion* de M. Holland.

— M. P. Fanfani est mort subitement à Florence le 4 mars dernier, à l'âge de 64 ans. Il s'était acquis une réputation méritée par sa connaissance profonde de l'idiome toscan. Ses dictionnaires de l'usage toscan et de la langue parlée font justement autorité et serviront puissamment à l'unification de la langue; mais sa critique, appliquée aux documents anciens, était moins sûre, bien qu'elle affectât volontiers les allures de l'infaillibilité. Ses éditions de textes du moyen âge ne s'élèvent pas au-dessus du niveau médiocre qu'atteignait la généralité des éditeurs italiens, jusqu'au moment où MM. d'Ancona, Mussafia, Comparetti, Carducci, donnèrent l'exemple d'une méthode plus exacte et d'une connaissance plus étendue des littératures dont se sont inspirés les anciens auteurs italiens. Dans ces dernières années, Fanfani s'était jeté à corps perdu dans la polémique relative à l'authenticité de la chronique de Dino Compagni, sans beaucoup de profit, croyons-nous, pour la cause qu'il défendait avec plus d'ardeur que de jugement.

— MM. Otto Behaghel et Fritz Neumann annoncent qu'ils publieront, à partir de l'année prochaine (un numéro spécimen sera distribué en octobre), avec le concours de M. Bartsch, une feuille mensuelle intitulée *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*. Ce nouveau journal contiendra : 1° des comptes-rendus ; 2° une bibliographie ; 3° le dépouillement des périodiques ; 4° des annonces de livres en préparation ; 5° l'indication des cours relatifs aux études romanes ; 6° des notices personnelles. Chaque numéro contiendra au moins 32 colonnes in-4° ; le prix de l'abonnement sera de 8 marks (10 fr.) par an. Le *Literaturblatt* paraîtra chez les frères Henninger, à Heilbronn ; leur correspondant parisien, auquel on devra adresser les livres destinés au journal, est M. Le Soudier, 19, rue de Lille.

— La Vie de saint Alexis en vers de douze syllabes, dont la publication par M. Joseph Herz est annoncée plus haut (p. 165), vient de paraître à Francfort (programme de la *Realschule* israélite). Nous en rendrons compte. Elle contient, outre le texte, une introduction philologique.

— M. A. Morel-Fatio publiera prochainement chez Vieweg une *Chrestomathie catalane*, en vers et en prose, depuis les plus anciens temps jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

— M. Wolfflin imprime à Erlangen un ouvrage sur « La comparaison latine et romane. »

— M. Vollmœller prépare (chez Henninger, à Heilbronn) l'impression du *Lapi varie* espagnol qui se trouve dans le ms. de Londres Add. 21245.

— Livres adressés à la *Romania :*

Saggi critici di Fr. d'Ovidio, professore nella R. Università di Napoli. Napoli, Morano, in-12, XVI-677 p. (6 l.). — La plupart des articles qui composent ce volume ont paru dans différents recueils; plusieurs cependant, et non des moins importants, sont inédits. Nous donnons la liste de ceux qui intéressent directement nos études; tous joignent un grand agrément de forme à un solide mérite de fond. L'auteur nous fait espérer un second volume, qui comprendrait des articles d'un caractère plus spécialement philologique: il sera accueilli, comme celui-ci, des romanistes *ultramontains* avec d'autant plus d'empressement qu'ils ont bien de la peine à se procurer les périodiques épars et souvent éphémères qui paraissent en Italie. — Après plusieurs articles sur la littérature moderne ou contemporaine, se trouvent ici les suivants : *Pio Rajna e le sue Fonti dell' Ariosto; Sul trattato* de vulgari eloquentia *di Dante Alighieri* (cf. *Rom.* III, 501); *La Metrica della Canzone secondo Dante* (inédit); *Lingua e dialetto; Della questione della nostra lingua, e della questione di Ciullo d'Alcamo, risposta al prof. Caix* (inédit); *La Lingua dei Promessi Sposi.* Il est peu de ces articles sur lesquels la *Romania* n'aura pas l'occasion de revenir.

La Friquassée crotestyllonnée, commentée par M[e] Epiphane Sidredoulx, avec une préface de Prosper Blanchemain. Paris, libr. des Bibliophiles, in-18, VI-161 p. (8 fr.). — Cette réimpression d'une facétie rouennaise du XVI[e] siècle mérite l'attention de tous les amateurs de *folk-lore.* C'est un recueil, ou plutôt un pêle-mêle de tous les dictons, refrains, proverbes, mots de gueule et autres qu'on pouvait entendre dans les rues de Rouen il y a 322 ans. Le texte est malheureusement très altéré dans l'édition de 1604, à laquelle appartient le seul exemplaire connu. Il y a là, même après le commentaire de M. Epiphane Sidredoulx, plus d'une trouvaille à faire.

Etudes sur les idiomes pyrénéens de la région française, par A. Luchaire, maître de Conférences d'histoire et de langues de la France méridionale à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Paris, Maisonneuve, in-8°, XII-373 p. — Ce volume, enrichi d'une carte, est la suite et le développement des *Origines linguistiques* du même auteur (voy. *Rom.* VII, 142).

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

LES MANUSCRITS FRANÇAIS

DE CAMBRIDGE.

I. — SAINT JOHN'S COLLEGE.

Les bibliothèques de Cambridge n'ont fourni jusqu'à ce jour que bien peu de matériaux à l'histoire de notre langue et de notre littérature. Elles sont riches pourtant en manuscrits français de tous genres et de toutes les époques, à partir du XII[e] siècle. On y trouve des chansons de geste, des poèmes d'aventure, des poèmes didactiques, des vies de saints, des chroniques, etc., et les recherches y sont, comme partout en Angleterre, rendues faciles par l'inépuisable obligeance des bibliothécaires. Mais encore faut-il savoir chercher, et le nombre des érudits qui savent explorer une bibliothèque autrement qu'en jetant les yeux sur la table d'un catalogue est fort limité, surtout parmi les romanistes. Or, à Cambridge, les catalogues des collections manuscrites ne sont pas toujours satisfaisants. Pour la plupart des collèges on en est encore réduit à l'ancien catalogue des mss. d'Angleterre et d'Irlande de Bernard[1], qui est une simple liste, et les catalogues qui ont été rédigés plus récemment pour la bibliothèque de l'Université et pour celles de divers collèges (Corpus, Caius, Saint John's), sont insuffisants, surtout en ce qui concerne les mss. français. Tel est probablement le motif pour lequel les romanistes ont jusqu'ici négligé Cambridge pour Oxford, où les catalogues de M. Coxe mettent les découvertes à la portée des plus novices.

1. *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ.* Oxoniæ, 1697, in-fol. La préface est datée du 13 sept. 1698. — Les collèges de Cambridge dont l'inventaire se trouve dans ce recueil sont : Emmanuel, II, 89-92; Trinity, 93-102 et 185-95; Sidney Sussex, 103-6; Caius, 107-30; Corpus, 131-46; Peterhouse, 147-55; Pembroke, 156-61; Jesus, 162; King's, 162; Trinity Hall, 163. Les mêmes catalogues, moins ceux de Trinity et de Sidney Sussex, avaient déjà été publiés par le premier bibliothécaire de la Bodleienne, Thomas James, dans la première partie de son *Ecloga Oxonio-Cantabrigiensis* (Londini, 1600) : Corpus (p. 70), Caius (98), Peterhouse (111), Pembroke (126), Emmanuel (136), Jesus (137), King's (137), Trinity Hall (138).

Il y a huit ans, publiant dans le premier numéro de la *Romania* une pièce tirée d'un ms. de Corpus, j'annonçais l'intention de réserver pour les *Archives des Missions* les résultats, dès cette époque assez considérables, des recherches que j'avais faites à Cambridge en mai et juin 1871. Mais depuis lors je suis allé bien souvent à Cambridge, et le nombre de mes extraits et de mes notices s'est accru au point de réclamer un espace que les *Archives des Missions* pourraient difficilement leur accorder. J'ai donc résolu de les publier dans la *Romania*, en une série d'articles dont chacun aura pour objet l'exploration, au point de vue des études romanes, de l'une des bibliothèques de Cambridge. Je commence par Saint John's.

Le collège de Saint-Jean l'Évangéliste n'est pas, à beaucoup près, l'un des plus anciens de Cambridge. Il ne fut fondé qu'en 1511, deux siècles et demi après Peterhouse, et dans la série chronologique des Collèges et *Halls* il n'occupe que le douzième rang. C'est néanmoins l'un des plus riches en livres imprimés et manuscrits. Les bibliothèques les plus importantes ne sont pas toujours les plus anciennes. Celles des collèges notamment se sont constituées par voie de dons et de legs, et les donations de ce genre les plus considérables ont eu lieu au XVI^e^ siècle et au XVII^e^. C'est surtout au XVI^e^ siècle, en Angleterre plus peut-être qu'ailleurs, qu'ont été formées ces admirables collections de livres entre lesquelles beaucoup, heureusement pour nous, sont parvenues intactes aux établissements d'instruction. Ainsi les collèges fondés à cette époque commencèrent leur existence au moment le plus favorable pour l'acquisition des richesses littéraires.

Les mss. de Saint John's n'ont pas été compris dans la série des catalogues publiés en 1697 par Bernard. C'est pour suppléer à cette lacune que le Rev. Morgan Cowie rédigea, de la partie la plus ancienne de la collection, un catalogue qui fut publié en deux fascicules par la *Cambridge Antiquarian Society*[1]. Le premier fascicule fut publié en 1842 et le second en 1843. C'est un travail exécuté avec soin, mais aussi avec une absence de préparation que l'on appréciera par ce simple fait que l'auteur n'a pas cru pouvoir se hasarder à déterminer l'âge des mss. qu'il essayait de faire connaître[2].

La meilleure partie des mss. de Saint John's a été recueillie par William Crashawe, élu *fellow* de ce collège le 19 janvier 1593[3]. Il paraît que l'Université

1. *A descriptive catalogue of the manuscripts and scarce books in the library of St John's College, Cambridge*. N^os^ VI et VIII des publications de la *Cambridge Antiquarian Society*, in-4°, VII-162 pages. La pagination se continue d'un fascicule à l'autre.

2. « The age of the mss. I have not attempted to assign, being very far from « satisfied of the criteria usually given ; at any rate of my own ability to make « use of them. Where any ms. has an undoubtedly ancient form and appea- « rance, it has been put down, but the majority of those for which no date is « assigned I consider generally to belong to the interval between A. D. 1000 « and 1500 : a range wide enough to redeem me from any charge of dogmatism « on the subject » (p. vij).

3. *History of the College of St-John the Evangelist*, by Thomas Baker, B. D., ejected Fellow, edited by John E. B. Mayor; p. 187.

de Cambridge eut un instant la pensée d'acquérir cette collection. C'est du moins ce qui paraît résulter d'un article des comptes de l'Université pour les années 1614-5, où est portée une dépense causée par l'examen de la bibliothèque de maître Crashawe[1]. Toutefois l'acquisition ne se fit pas, et la collection du *fellow* de Saint John's, environ 200 mss. et 2,000 livres imprimés, fut achetée par Henry Wriothesley, comte de Southampton († 10 nov. 1624[2]). En 1635, le fils et successeur de celui-ci, Thomas, fit don à Saint John's de toute la collection, qui, formée par un *fellow* de ce collège, revint ainsi à son point de départ[3]. Les livres ayant cette origine sont reconnaissables aux initiales du donateur, *Tho. C. S.*, inscrites sur le plat intérieur de la reliure. On y lit parfois aussi la devise de Crashawe : *Servire Deo regnare est.* Il est arrivé pour un certain nombre de volumes qu'une nouvelle reliure a fait disparaître les initiales du comte de Southampton, mais on peut toujours arriver à identifier les volumes donnés par ce personnage à l'aide d'un ancien catalogue manuscrit conservé dans les archives du collège[4], où sont inventoriés sommairement les livres ayant cette provenance.

Après le comte de Southampton, le principal bienfaiteur de la bibliothèque de Saint John's fut Thomas Baker, l'auteur de l'histoire du collège publiée par M. le professeur Mayor. Les livres de Baker († 1740) portent tous la mention autographe du donateur. Baker, outre quelques mss. anciens, a légué à son collège un assez grand nombre de mss. modernes qui n'ont pas été compris dans le catalogue de M. Cowie.

Enfin, en 1762, un ancien fellow de Saint-John's, W. Grove, enrichit la bibliothèque du collège de huit ouvrages ou recueils, formant 18 volumes, qui, à cause de leur origine, méritent de retenir un instant notre attention. Ce sont les mss. cotés T 1 à 18. L'un d'entre eux, T 14, porte les armes de l'évêque de Lodève Plantavit de la Pause, l'auteur d'un ouvrage érudit sur les évêques qui l'avaient précédé sur le même siège[5]; le même ms. et d'autres encore (T 8, 15-18) portent l'*ex libris* de Charles de Pradel, évêque de Montpellier; tous enfin ont fait partie de la riche bibliothèque d'un autre évêque de Montpellier, Colbert de Croissi. A la mort de Jean de Plantavit de la Pause (1648), sa bibliothèque fut achetée par son successeur, l'érudit François Bosquet. Devenu évêque de Montpellier (1655), celui-ci transporta dans sa nouvelle résidence sa précieuse collection de livres imprimés et manuscrits, qui, à sa mort (1676), passa à son neveu et

---

1. H. Bradshaw, *Cambridge Antiquarian Society*, III, 252.

2. Dugdale, *Baronage of England*, III, 384.

3. Voy. la note de M. le Prof. Mayor, *Th. Baker*, I, 187. Dans le « Register of letters in the College Treasury », qui fait suite dans l'édition de Baker au texte des Mémoires, M. Mayor cite, à la date du mois d'avril 1635, deux lettres de remerciements adressées par le *Master* et les *Fellows* de Saint John's au comte et à la comtesse de Southampton.

4. Ce catalogue, non mentionné dans la publication du Rev. M. Cowie, m'a été obligeamment signalé par M. le Dr Wood, bibliothécaire de Saint John's. M. Mayor en fait mention dans le « Register of letters », à l'endroit indiqué à la note précédente.

5. *Chronologia præsulum Lodovensium*, authore Joanne Plantavitio de la Pause. Aramontii, M DC XXXIIII, 4°.

successeur Charles de Pradel. Colbert de Croissi, qui succéda (1696) à Charles de Pradel, acheta la bibliothèque de son prédécesseur et l'accrut par de nouvelles acquisitions. Il la légua par testament avec tous ses biens à l'Hôpital général de Montpellier, qui, ne sachant qu'en faire, en fit dresser le catalogue et la mit en vente, en 1740, deux ans après la mort du prélat[1]. Un libraire de Toulouse, nommé Caseneuve, en fit l'acquisition, et sans doute la revendit en détail[2]. C'est de lui, directement ou par intermédiaire, que W. Grove dut acquérir les dix-huit volumes maintenant conservés à Saint-John's. Ces dix-huit volumes, que je vais énumérer selon leur ordre de classement à Saint-John's, sont ainsi décrits dans le catalogue de 1740 :

(II, 447.) Mémoires et actes touchant ceux de la Religion pretendue reformée, commençant par l'Assemblée de Saint-Jean d'Angeli en 1582, et finissant au Synode de Privas en 1611. *Ms. sur grand papier, beau caractère. Veau, 7 vol. in-fol.* — Saint-John's, T 1-7.

(II, 443.) Le Rational du Divin Office, composé par Guillaume Durand, évêque de Mende, et translaté en françois par Jean Gollin (*lisez* Golein), carme, par le commandement du Roy Charles V, qui vivoit l'an 1379, avec quantité d'enluminures, mignatures, et lettres ornées. *Ms. en caractère gothique sur vélin, relié en bois, couvert de velours cramoisi. Vol. in-fol.* — Saint-John's, T 8.

(II, 441.) Divers traités de M. de Marca, savoir 1° De la jurisdiction ecclésiastique touchant la deposition des évêques. 2° Des appellations comme d'abus. 3° De l'origine et des progrès de la Régale. 4° Des Conciles nationaux et provinciaux. 5° Divers opuscules, mémoires et traités sur différentes matières. *Ms. sur papier proprement relié en veau fauve. 3 vol. in-fol.* — Saint-John's, T 9-11.

(II, 439.) Recueil d'epîtres de plusieurs papes qui ont tenu le Saint Siege à Avignon, Anagni et à Rome, avec des remarques sur lesdites epîtres. *Ms. sur papier, veau, 2 vol. in-fol.* — Saint-John's, T 12, 13.

(II, 446.) Instruction à (*lisez* de) la vie mortelle; c'est comme une histoire universelle en vers françois, d'un langage gaulois, sans nom d'auteur. *Ms. sur vélin en très anciens caractères, maroquin rouge. 1 vol. in-fol.* — Saint-John's, T 14[3].

(II, 438.) Concilium Parisiense congregatum in Aula Parisiensi episcopali an. 1416, ad decidendum M. Joannis Parvi allegationes supra mortem Ducis Aurelianensis, in concilio Constantiensi damnatus, et in Parlamento Parisiensi. *Ms. in carta, veau, 4 vol. in-fol.* — Saint-John's, T 15-8.

Ces mss. ne sont pas les seuls de la collection de Colbert de Croissi qui aient trouvé place sur les rayons d'une bibliothèque anglaise. La perle de cette collection, le volume unique contenant les livres X, XI et XII de la correspondance

---

1. *Catalogus librorum bibliothecæ illustrissimi ac reverendissimi D. D.* Caroli-Joachimi Colbert de Croissi, *episcopi Montispessulani.* M.DCC.XL. Deux vol. in-8°, [12]-426, [18]-464 pages.

2. Je dois ces renseignements à l'obligeance du savant historien de Montpellier, M. Germain, de l'Institut.

3. Énorme ms. du XV[e] siècle. L'ouvrage est composé en vers décasyllabiques rimant deux à deux. Je n'en connais pas d'autre exemplaire. S'il est, en effet, demeuré jusqu'à ce jour inconnu, il mériterait une notice à part. En voici les deux premiers vers :

Prologue ou livre appelé l'instruction de la vie mortelle ou de la vie humaine.

Ezechiel nous tesmoingne en son livre
Qui le mauvais de mauvestié delivre
Par beau parler....

d'Innocent III, confié par l'évêque Bosquet à Baluze qui le publia, est mentionné dans le catalogue de 1740 (II, 439) et fait actuellement partie de la bibliothèque de M. le comte d'Ashburnham (*Appendix*, n° 98).

Il est temps maintenant de passer à la description de ceux des mss. de Saint John's qui m'ont paru d'un intérêt particulier pour l'histoire de notre ancienne littérature.

I.

B 9. — WACE, La Conception. — Les quinze signes. — CRESTIEN, Vie de saint Guillaume d'Angleterre. — Vie de sainte Paule. — Vies de saints en prose. — La Somme le Roi.

Vélin, 240 feuillets[1], 0m29 sur 0m21 ; écriture soignée des premières années du XIVe s.; ancienne pagination en chiffres romains[2] marquée au v° des feuillets. Nombreuses miniatures dont la description sera donnée plus loin. Ce ms. est sûrement d'origine française : l'écriture, la langue, l'ornementation ne laissent aucun doute sur ce point. Il a dû être exécuté pour quelque riche personnage de notre pays. Toutefois il ne figure sur aucun des catalogues connus des bibliothèques royales ou princières de la maison de France. Sur l'un des feuillets de garde a été écrite au XVIIe siècle une pièce en vers anglais[3]. La reliure est moderne. Avec l'ancienne reliure ont disparu les initiales *Tho. C. S.* qui indiquent la provenance d'un si grand nombre des mss. de Saint John's, mais il n'est pas douteux que celui-ci a appartenu à Crashawe et aux comtes de Southampton, car il figure sur l'ancien inventaire mentionné plus haut. La description donnée dans le catalogue de M. Cowie est ainsi conçue :

« Legenda, metro gallico.

Vitæ et martyria Apostolorum. Gallice.

De Virtutibus et Vitiis. Gallice.

4° ms. vellum, handsomely illuminated. »

---

1. Je ne tiens compte que des feuillets numérotés et écrits par l'ancien copiste. En outre il y a au commencement six feuillets blancs; sur le verso du dernier une main du XVe siècle a écrit une table du ms., rédigée à l'aide des rubriques et des indications placées dans les marges pour le miniateur. A la fin, deux autres feuillets blancs ; au haut du premier, un morceau du parchemin a été coupé au canif, peut-être pour faire disparaître une mention de propriété. — Le ms., bien que de la même main d'un bout à l'autre, est en réalité composé de deux parties. La première compte 20 cahiers de 4 ff. doubles et un cahier de 3 ff. doubles, soit en tout 166 ff. simples ; le verso du 166e feuillet est resté blanc. La seconde partie, qui contient la Somme le Roi, a 9 cahiers de 4 ff. doubles et un cahier de 2 ff. doubles, soit quatre feuillets simples, dont le premier seul est écrit ; le dernier a été enlevé.

2. Pour plus de commodité, je remplace dans les citations les chiffres romains par des chiffres arabes. Par erreur le chiffre 168 (viijxx viij) a été sauté.

3. Six stances de six vers. Voici les deux premiers vers :

When slepe had slipt out of my heade,
And sundrie thoughts amaisd my brayne....

Suivent la copie de l'explicit du dernier ouvrage, la *Somme le Roi*, et quelques indications bibliographiques sur ce livre.

On va voir combien cette notice est insuffisante.

1. — WACE, La Conception.

Je renvoie pour la bibliographie de ce poème à un précédent article de la *Romania*, VI, 10, où sont signalés dix mss. de la *Conception*, y compris celui qui nous occupe actuellement. A ces dix mss. il en faut ajouter deux : Paris, Bibl. nat. fr. 19166 (anc. S. G. fr. 1672), et Carpentras 465. Il faut aussi noter que le ms. fr. 1504 ne contient que la copie des 180 premiers vers environ, et que cette copie est faite sur le ms. de Londres Addit. 15606 ou sur un tout semblable. C'est un morceau de copie qu'on peut négliger sans inconvénient. — Je joins au fragment publié ci-après, à titre de spécimen, les variantes principales des autres mss. J'avais l'intention de publier un court passage du poème d'après chaque ms., afin de fournir une base pour le classement des leçons, mais j'y ai renoncé pour cette fois, de peur d'introduire dans ce mémoire une dissertation épisodique d'une étendue disproportionnée avec l'ensemble du travail.

C'est de Dieu et de sa mere (*f.* 1).

Ou non Dieu qui nous doint sa grace,
Oez que nous dist maistre Gace,
En quel temps, coumant et par qui
Fu comancié et establi
Que la feste fust celebrée
Et conceüe et angendrée
De ma dame sainte Marie.
Onques n'an fu parole oye
De ci au temps le roy Guilliaume,
Qui les Ainglois et le roiaume
Par force et par bataillie prist,
Viles, chatiaus, citez conquist ;
Homes i ot et mors et pris,
Li roys Heraus i fu ocis.
Donc fu Guill. sires et roys,
Dus des Normans, roys des Anglois.
Quant li roys des Denoys oy
Dou roy Heraut, de son ami
Qui mors estoit, mont l'an pesa ;
Nés et armes appareilla,
Si dist qu'en Aingleterre iroit,
Et aus Ainglois ce combatroit
Qui le roy Heraut orent mort
Et la terre anvaïe a tort.
Quant li roys Guill. ce sot,
Dolans an fu, peor an ot.
Mander a feit bons chevaliers
De maintes terres sodoiers ;
Ses chastiaus et ses fermetez
A fait bien clorre et ses fossés
Com cil qui mout savoit de guerre (*b*)
Et bien son einnemi conquierre ;
A ses barons ce conseillia
Qu'an Denemarche anvoiera
Savoir ce ja an nul androit
Aus Denois paiz feire pouroit.
Helins, uns hom qui mont valoit,
De Ramesye abes estoit,

5, 6 *Corr.* Que c. et a | Fu... — 8 *Deux vers sont omis ; d'après* 1527 : Que a nul tens celebrest (*sic*) on | Feste de sa conception — 19 *Pour* mont *il y a l'abréviation* ml't, *mais quand le mot est écrit en toutes lettres il y a bien visiblement* mont — 36 *L's d'*aus *est ajoutée par une main postérieure*

Qui cointemant savoit parler
Et bien .j. grant consoil doner;
Mont estoit de grant elloquance,
Si parloit par grant sapience,
Li roys Guill. lou manda
An Denemarche l'anvoia,
Livra li mont chiers garnemans,
D'or et d'argent mont grans pesans,
Qu'il au roy des Denois portast,
Anseignes de paiz li donast,
Si li deïst quant ce seroit
Que li navies s'esmovroit.
Helins en une nef antra,
Bone heure ot : la mer passa,
Au roy vint, si fist son presant;
Cil le reçut mont bonemant,
Et au[s] contes et au[s] barons
De la terre dona grans dons;
Et tiex i ot cui tant promist
L'ost fist remenoir, tant lor dist.
Quant il ot bien feit son affeire
Maintenant ce mist au repaire,
Et li roys li dona congié,
Mont trés bel l'an a anvoié,
A la nef vindrent, ans antrerent,
An mer s'ampointrent, puis sigle-
[rent.
An haute mer bien loing estoient,
Fors ciel et mer rien ne veoient,
Lors comansa mers a trobler,
Ondes a croistre et a anfler,
Nerci li ciaus, nerci la nue,
Tost fu la mers toute esmeüe;
Li vans vint a la nef devant,
Un merveillex tormans si grans,
De toutes pars la mer leur saut,
Rompent cordes, leur trez leur faut.
Li marinier orent peeur;
Onques de mer n'orent greigneur.
L'uns ne sot l'autre conseillier,
Ne s'antresevent ahidier.
Li plus saige po i savoient,
Et li plus preu rien(r)s n'i valoient.
Tout ont laissi[é] lou gouverner;
Gaucrant s'an vont parmi la mer.
Chascuns ce gist et crie et pleure,
Grant paor ont, ne gardent l'ore
Que la tormente les cravant.
Dieu reclaiment l'omnipotent,
Et ma dame sainte Marie
Que anvers son fil lor face ahie;
Batent courpes, pleurent et crient,
An leur vies petit ce fient;
Tuit sont au noier atorné,
A Dieu s'estoient comandé,
Quant uns ainges lor apparut
Qui dejoste la nef c'estut;
Si iert de roial vestemant
Appareliez mout gentemant,
A çaus de la nef ce monstra
Et l'abé par non apela :
« Hellin, » feit il, « adrece toi,
« Lieve sus, vien parler a moi. »
Tuit cil de la nef s'esbaïrent
Quant il le virent et oïrent.
Hellins li abbes ce leva,
Si com il pot a li ala.
Li ainges comance a parler :
« Hellin, ce tu t'an viaus aler,
« Se tu de la mer viaus issir
« Et sains an ton païs venir,
« Veue et promet que tu feras

---

46 pesans, *corr.* presans — 72 *Ms.* 1527 : A mervoilles tormant mevant; 818 : Li torment furent fier et grant; 19166, 24429, 25532, *Tours :* O merveilleus torment et grant — 82 25532 : A grant duel vont wacrant par mer; *Tours :* Et vont glaceant parmi la mer. *Mais* 818 : A grant peril sont par la mer; 1504 : Et foloiant vont par la mer; 1527 : A aincres vont par celle mer; 24429 : Esgaré vont par cele mer — 85 *Tours :* Que ne les crave le torment; 818 : Que les noient li grant torment. *La bonne leçon est :* Que li tormans nes acravant (1527) — 86 omnipotent, *le* titulus *qui représente l'm est ajouté* — 92 s'estoient, *l's est ajoutée sur grattage* — 95 *Au lieu de* royal *il faut* evescal

« Tretouz les ans que tu vivras,
« Et a feire l'anseigneras (*d*)
« Es esglises que tu pouras,
« La sainte feste et le saint jour
« Ou la mere nostre Signor,
« La reïne bien eürée
« Fu conceüe et angendrée.
« Veue, Hellin, a celebrer
« Et aus autres faire garder
« Le jour que elle ot angendremant,
« Sainte Marie, charnelmant,
« Que fu conceüe Marie
« Et de son pere angenoïe.
« Saichiez que cil qui la fera,
« Et mors et vis preu i avra.»
Hellins dist : « Comant la feré
« Quant je le jour nomer ne sé
« Que ce avint ne quant ce fu? »
Li mès Dieu li a respondu :
« La concepcion que je di
« Est de septembre a l'uime di;
« A l'uime jour devers l'antrée
« Doit la feste estre celebrée.

— Quel servise » feit il « feron
« Quant nous servise n'an avon?
« Quant tu la feste m'as aprisse,
« Or me ranseigne lou servisse. »
Li ainges respont a l'abé :
« Tout ce[l] de sa nativité,
« Qui est huit jours dedans septam-[bre,
« Tel meïsmes di an novambre
« Tout [le servise sans muance]
« Fors [sol] le non de sa naissance,
« La ou nativité dit l'on,
« Illeuc diras concepcion. »
Quant li abbes ot ce oï
A Damedieu graces randi;
Si a voé mout bonemant
Que il fera son comandemant.
Quant li abes ot ce voé
E-vous d'ileuc l'ainge torné.
Lors cessa li vans et chaï,
Cler temps fist, la mer rambeli (*f.* 2)
Et cil lor nef rappareillerent,
En Angleterre s'en alerent.

Fin :

Cil Damediex qui tout forma
Et qui lou monde anlumina,
Et resoucita (*sic*) Lazaron,
Si com nous an escrit trovons,
Et seint Jonas an la baleigne
Sauva si c'onques n'i ot poine,
Et les trois anfans delivra
Dou feu que onques ne leur brula,
Nes uns seus de leur chevex,
Dont devons croirre que cil Diex
Pot sa mere feire revivre
Et ou ciel porter a delivre.

120-1 *Tours :* Que fu conceüe en sa mere | Et engendrée de son pere. — 130 septembre, *corr.* decembre. — 140 novambre, *même correction.* — 141-2 *Les mots entre* [ ] *sont restitués d'après* 1527. — 149 *Le vers un peu rentré indique la présence dans le ms. d'une grande capitale, alternativement bleue ou rouge.*

8269 *Les autres mss. (il ne s'agit que de ceux qui ont cette partie du poème) offrent ici une variante considérable. Ainsi, dans* 24429, *fol.* 83 :

Cil Dameldieu qui homme fist
Et cors et ame ensamble mist
. . . . . .
Cil Diex qui tot le mont forma
Et pluseurs mors resuscita
Et Jonas en la mer sauva
Et les enfanz ou feu garda
Bien pot donques resuciter,
Sa mere en vie et* el ciel porter.
Or creons tuit communement
Qu'ele est ou ciel corporelment
Et si prions la glorieuse
La sainte mere precieuse...

* *Corr.* Sa m. vive

Et saichiez nus ne doit recroirre
De ceste chose mout bien croirre.
Eur creions donc coumunemant
Que toute est ou ciel hautemant
Marie par la volonté
De sa seintisme majesté.
Eur deprions la glorieuse,
La douce vierge precieuse,
Si voiremant com Diex l'ost chiere
Que ele oie nostre proiere (*f.* liij *b*)
Et face a nous sa joie avoir,
Que onques iaus ne pot veoir
Ne boiche de home reconter,
Oroillie oïr ne escouter,
Que Jhesu Criz par sa bonté
Et par sa douce poesté
Tretouz parçonniers nous an face
Par sa pitié et par sa grace,
Et por l'amour sainte Marie.
Amen, amen chascuns an die.

Explicit de l'estoire de Dieu et de sa glorieuse mere.

2. — Les quinze signes de la fin du monde.

J'ai indiqué dix-huit autres mss. de cette composition dans la *Romania*, VI, 22-4.

Li quinze signe.

S'il ne vous devoit esnuier
Ou destourber d'aucun metier,
Les quinze signes vous deïsse,
Ains que remuer me queïsse,
Toute la pure verité.
Eur en aiez tuit volanté
A oïr la fin de cest mont,
Que toutes choses feniront.
Diex ne fist home si felon,
Se vers moi a s'antancion,
Se un po m'escoute a parler,
Que ja ne l'estuisse plorer.
Ce nous raconte Geremyes,
Zorobabel et Ysaïes,
Un po devant lou jugement, (*fol.* liij *c*)
Ou li felon seront dolant
Monsterra Diex sa poesté,
An terre de sa majesté.
Qui or viaut oïr la mervoillie
Anvers cui riens ne s'aparoille,
Adrest son ceur et si m'esgart :
Je li diré de quele part
Vandra la grant mesavanture
Qui passera toute nature.
Eur escoutez de la jornée
Qui tant doit estre redoutée.
Dou ciel cherra pluie sanglante ;
Ne cuidiez pas que je vous mante.
Toute terre an iert colorée,
Mont avra si aspre journée.
Li anfant qui né ne seront
A haute voiz tuit crieront
Dedans les vantres hautemant :
« Merci ! rois Diex omnipotent.
« Sire, nous ne querons ja naistre :
« Miaus voudroiens nous neiant estre
« Que nasquesien an icel jour,
« Que toute rien avra dolor. »
Li anfant palleront einsin,
Et crieront a Dieu merci.
Li prumiers signes iert itaus,
Mais li secons sera plus maus,
Car dou ciel charront les estoiles ;
Ce iert une des grans mervoillies.
N'i avra nule si fichiée
Qui a ce jour dou ciel ne chiée,
Et charront si tost desus terre
Com feit foudre quant au desserre.
Desus les mons iront pleignant,
Come gens lermes respandant,

48 au *pour* el (*elle*).

Et ne porquant mot ne diront,
Jusqu'an abisme descendront;
Perdue avront leur grant clarté
Ausin come la nuist d'esté,
Noires seront come charbons. (*d*)
Hé! Dieux peres, nous que ferons
Qui si somes anvenimé
De noir pechié anvelopé?
Li tiers signes iert merveillieus,
Pleins de soupirs et pleins de pleurs,
Que li solaus que vous veez,
Qui si est bien anluminez,
Qui anlumine toute rien,
Ce veez vous chascun jour bien,
Sera plus noirs que une heire,
Ice ne covient mie a teire,
Car li solaus androit midi
Verra li peuples tout nerci
Et que ja goute n'i verront
Tuit cil qui leures i seront.
Hé! Diex, que feront donques cil
Qui des hors pechiez ont feit mil
Et a Dieu se sont courrecié?
Jamais nul jour ne seront lié.
Li quars signes est plus dotables
. . . . . .

Fin (fol. liiij *d*) :

Lou quinzoime signe diron,
De la dolor quanque savon,
Que li sires dou ciel fera
Quant icil signes avendra;
Le non qu'il avra vous diron :
Ce sera asomacion.
Li ciaus, la terre toute ardra
Et a neiant revertira;
La mer qui toute rien anclot
Et les eives et tuit li flot
Repeirera tout a neant,
Si con fu au comancemant.
Donques seront les voiz oïes
An sanblance de syphonies,
Et diront : « Oez, pecheeur!
« Fuiez de ci : vez ci le jour
« Trestout plein de male avanture. »
Diex ne fist cele criature,
S'il se porpance des mesfeiz
Que jamès an son ceur ait pez.
Donques soneront les buisines
Qui a dolor seront visines;
Lors resouciteront li mort,
Chascuns avra escrit son sort,
Et nostres Sires refera
Ciel et terre que desfeite a;
Puis descendra au jugemant,
Ce saichiez vous, mont cruielmant.
Devant lui asambler fera
Tout lou peuple qu'i[l] racheta
De son precieus sanc ou mont,
Et bon et mal tuit i seront.
De l'evangile oez lou dit :
Si com li pastres les berbiz
Dessoivre les bons et depart,
Si tornera Diex a sa part,
Les oaillies li bon seront (*f.* lv)
Li beuf sont mal, a Dieu purront.
Dieus an içaus se retorra
Que a sa destre mis avra,
Puis lor dira mont bonemant :
« Venez, bone aürée gent:
« La joie dou ciel porverrez
« Que pieça que vous ai pretez.
« Anfe[r]s fui, vous me visetastes;
« Nu et orfelim me trovastes,
« Et simplemant me revestistes;
« Mors fui et vous m'ansevelistes. »
Cil respondront an cele assise :
« Quant te feïsmes tel servisse? »
Et nostres Sires respondra,
Et un de ses ostes prandra,

---

243 soneront, *ms.* sonerent. — 250 *Tout ce qui suit est remplacé dans Tours par ces deux vers :* Si nos i doinst il parvenir | Que nos seüm al soen plaisir — 256-7 *Corr.* des b. | D. les bous; *cf.* MATT., XXV, 32.

Dira : « Quant cestui le feïstes,
« An moi meïsmes lou meïstes.
« Vostre guerredon an avroiz :
« Touz jours mais aves (*sic*) moi
« An la joie de paradis [serez
« Que prestée ai a mes amis. »
Au[s] bons dira : « Seignor, venez. »
Et aus autres dira : « Alez,
« Alez, maleürée gent,
« An duel, an poine et an tormant! »
Ha! las, tant dure descevrance
Que puis n'a mestier penitance
Ne ausmone ne oroison,
Ne riens que faire an saiche l'on!
De ce vous devez porpansser,
Vous qui a Dieu volez aler,
Que tel euvre an cest mont faciez
Que vous an la gloire soiez,
Et par sa trés douce amistié,
Par sa douçor vous face lié.

Deproions Dieu de majesté
Que il, par sa sainte pitié,
An terre dessandi por nous
Et de son cler sanc precious
Nous raaint touz comunemant, (*b*)
Qu'il nous aint touz si bonemant
Que devant lui puissins venir,
Si que soiens a son plaissir,
Quant il an eslira les bons
Que nous soiens avuec les siens.
Proions an tuit sainte Marie
Par sa douçor nous face ahie,
Et amprist les seignors des ciaus
Que il nous meite avuecques çaus
Qui seront a sa destre mis
Es sainz ciaus avec ses amis,
An joie, an solaz, an deduit.
Dites an *Pater noster* tuit.

Explicit des quinze signes.

3. — CRESTIEN, Vie de saint Guillaume, roi d'Angleterre.

On ne connaissait jusqu'à présent qu'une seule copie de ce poème, celle que renferme le ms. Bibl. nat. fr. 375 (fol. 240 et suiv.) et qui a été publiée en 1840 par M. Fr. Michel dans le t. III de ses *Chroniques anglo-normandes*. Le ms. 375, daté de 1288, est probablement de quelques années plus ancien que le ms. de Saint John's; il offre en maint cas de meilleures leçons, mais l'inverse se produit aussi en des cas non moins nombreux. En somme ces deux mss. représentent chacun une famille distincte et se corrigent mutuellement. Les morceaux transcrits ci-après sont accompagnés des variantes du ms. 375. On reconnaîtra sans peine qu'aux vers 7, 15-6, 23, 42, 55, pour m'en tenir au commencement, le ms. de Cambridge mérite la préférence.

Une nouvelle édition de la *Vie de saint Guillaume* serait très désirable, non seulement parce que le ms. que je fais connaître permet d'améliorer considérablement le texte publié, mais encore parce que l'ouvrage lui-même, dont la source n'a pas été déterminée jusqu'ici, et l'auteur ordinairement confondu[1],

1. G. Paris me fait remarquer que M. C. Hofmann s'est déjà prononcé d'une manière très décidée contre l'attribution du *Guill. d'Angleterre* à Chrétien de Troyes (Comptes-rendus de l'Académie de Munich, 1870, II, 51). Il resterait à examiner si l'auteur du *Saint Guillaume* est le même qu'un *Crestien* qui se nomme à la fin d'une version en vers de l'évangile apocryphe de Nicodème, copiée dans un ms. de Florence (Laurent., Conventi soppressi 99), et que la Société des

mais bien à tort, avec Chrétien de Troyes, appellent de nouvelles recherches[1].

La vie saint Guillaume, roy d'Angleterre.

Crestiens se viaut antremestre,
Sans riens oster et sans riens mestre,
De conter un conte par rime
Ou consonant ou lionime,
Aussin com par ci lou me taillie, (*f.* lvc)
Mais que par lou conte s'an aillie,
Ja autre garde n'i prandra,
La plus droite voie tandra
Qu'il onques la puisse tenir,
Si que tost puisse a fin venir.
Qui les estoires d'Angleterre
Voudroit ancerchier et anquierre,
Une qui mout feit bien a croirre
Pour ce que plaissant est et voire
An trouveroiz a Seint Esmont.
Se nus m'an demande le non
La l'aillie quierre se il viaut.
Crestiens dit qui dire siaut
Qu'an Angleterre ot ja un roi
Qui mont ama Dieu et la loi
Et mont esnora sainte yglise.
Chascun jour ooit son servisse,
Qui Dieu ot feit veu et promesse,
Que ja ne matine ne messe
Ne perdroit tant com il ahust.
Qui dire et chanter li saüst. (*f.* lv)
Li rois fu pleins de charité,
Mont ot an lui humilité
Et mont tint an paiz son reiaume;
L'an l'apela lou roi Guilliaume.
Li rois ot famme belle et saige
Et si fu de roial lignaige,
Mais l'estoire plus n'an raconte,
Ne je ne vueil mantir dou 9te.
La reïne ot non Graciene,
Si fut mont bone crestiene,
Li rois Guill. mont l'ama,
Touz jours sa dame la clama.
La dame rama son signor
D'autel amour ou de greignor.
Se li rois ama Dieu et crut
La reïne riens ne l'an dut :
Se cil fu de charité pleins,
An cele n'an ot mie moins;
S'il ot humilité an lui (*d*)
Et l'estoire trovons et lui
Que autant an ot an la reïne.
Onques cil ne perdi matine
Tant com il ot propereté;
La reïne, por verité,
I rala tant com ele pot;
An ansdeus mont de touz biens ot.
Sis ans antre aus 9peignie orent
Que nul anfant avoir ne porent;

---

anciens Textes français publiera prochainement. Voici les vers :

Issi est finie l'estorie
E en rumanz mis' en memorie
Des ouvraignes nostre Seignur,
Jesu Crist nostre salveür;
Jo Crestien l'ai translaté[e],
De latin en romanz turné[e].

1. L'édition de M. Fr. Michel n'est qu'une copie, sans introduction ni notes.

5 *Voir d'autres exemples de cette locution*, Romania, VI, 498, *note; on y peut ajouter*, Meraugis, *p.* 154 : Aussi com par mi le me taille. *La locution se présente sous deux formes*, par ci *et* par mi — 7 a. conte — 9 Que il o. porra t. — 10 puist — 13 bien fait — 15 Esmoing — 16 d. tesmoing — 17 le voise q. — 17-8 veut-seut — 20 sa l. — 23 Qu'il en ot f. voir et — 25 perdoit — 26 Santé et k'aler i peüst — 29 d'umilité — 33 ne r. — 34 m. el c. — 39 d. ama mout s. — 42 plus ne l'en d. — 43 Et cil — 44 En celi — 46 trovai et — 52 En ces .ij. gens m. de bien ot

La reïne ou sepme conçut.
Quant li rois lou sot et parçut,
Servir et bien garder la fist,
Il meïsmes garde s'an prist,
Que nule rien n'avoit tant chiere.
Tant com ele fu si legiere
Que li fais troup ne li greva
Aus matines adès ala,
A l'eure que li rois levoit
Si com an coustume l'avoit;
Mais quant li rois vit aprochier
Lou temps que ele dut acouchier,
Crient que troup li poïst grever,
Si ne l'i laissa pas aler,
A remenoir la comanda :
Ele remest ; il i ala,
Que nulle perdre n'an voloit.
Une nuit si com il souloit
Fu esveilliez a la droite eure,
Mervoillie soi por coi demeure
Qu'il n'ot les matines soner ;
Aussin com s'il deüst toner
Ot un escrois et si tressaut,
Son chief en a levé en haust,
S'a par la chambre regardé
Et vit une si grant clarté
Que dou veoir touz esbloy.
Avec ce une voiz oï
Qui li dist : « Rois, va an essil.
« De par Dieu et de par son fil
« Lou te di je qu'il lou te mande,
[(*f.* lvj)
« Fei tost ce que il te comande. »
Li rois de ce mont ce mervoillie,
A son chapelein s'an consoillie
Après matines l'andemein.
Cil mont leial conseil et sain
L'an dona, lonc s'antancion :
« Sire, de ceste avision »
Fait il « que vous avez veüe,
« Ce ne sai je se elle est venue
« De par Dieu, ne vous nou savez ;
« Mais je sai bien que vous avez
« Mainte chose ou vous n'avez droit.
« Faites crier tout orandroit,
« Se nus vous set que demander,
« Que praus (*sic*) estes de l'amander.
« C'est mes consaus i n'i a tel :
« Ne retenez autrui chatel,
« Mais aquitez vous bien par tout.
« De ceste avision redout
« Que d'aucun fantosme ne dut. »
Li rois n'a talant qu'il refust
Ce que cil li loe et comande.
Tout meintenant an sa court mande
Tretouz çaus de cui il savoit
Que riens dou leur a tort avoit ;
S'a a chascun randu lou sien ;
Tout son creante et tout son bien
Fist a chascun dou miaus que il pot
De quanque demander li sos (*sic*).
Quant li rois fu couchiez la nuit,
Droit a l'eure roï lou bruit,
Vit la clarté, oï la voiz,
Anmi son viz a faite croiz ;
De la mervoillie que il ot
Se leva sus plus tost que il pot,
Si ala orer au montier,
Batre sa courpe et Dieu proier,
Tant que ot matines chantées.

---

55 au siesme — 56 Et q. li r. s'en aperçut — 59 Q. riens nule n'a. si — 61 Q. ses fruis trop — 62 A m. — 64 acoustumé — 66 Le terme q. dut — 67 C. q. ne li deüst g. — 68 l. plus — 69 li c. — 74 Mervilla — 75 Que n'ooit m. — 79 esgardé — 81 tos s'esbleuï — 85-6 Le te di jou qu'il le commande | Et de par moi le te commande — 87 s'esmerveille — 94 Je ne sai se — 95 ne s. — 98 tost o. — 100 Car près — 101 *ou* mia tel, *Paris* il n'i a tel, *corr.* il n'i at el — 105 ne viegne — 106 qu'il desdigne — 113 au mix — 114 li sot — 118 en a fait c. — 119-20 qu'il oï | Saciés que mout s'en esbahi | Sus se leva plus tost qu'il pot | Mout se douta de çou qu'il ot — 121 Si rala o. — 123 Q. m. furent c.

Quant toutes les ot escoustées,
A une part de la chapelle (*b*)
Lou chapelein tout seul apelle,
Si li ra consoil demandé,
Et dist que Diex li a mandé
Que an essil s'an aillie tost.
Cil n'est teix que veer li ost,
Mais il li dist : « Ne vous esnuit;
« Sire, atandez ancore nuit,
« Et se tierce foiz vous avient,
« Si saichiez que de par Dieu vient
« Et la clartez et li escrois.
« Bien lou vous di et requenois,
« Tierce foiz ancor atandez,
« Ja puis consoil ne demandez.
« Se tierce foiz vous an semont,
« Mis au despit aiez lou mont,
« Et vous meïsmes despisiet :
« Dieu seul amez et Dieu prisiez,
« Pour Dieu aiet tout an despit,
« Et departez sans nul respit
« Tout vostre or et tout vostre ar-
« Feites bien a la povre gent, [gent.
« Aus maissons Dieu et aus yglises.
« La sont bien les ausmones mises;
« Donez cotes, donez mantiaus,
« Dounez coupes, dounés esmaus,
« Donez chapes et couvertours,
« Donez girfaus, donez ostoirs,
« Donez destriers et palefroiz,
« Donez si tout a ceste foiz,
« Que li vaillians de une chasteigne
« De touz meubles ne vous remei-
[gne,
« N'amportez vailliant un festu
« Fors tant con vous avroiz vestu;
« Et saichiez li termes vandra
« Qu'a .c. doubles lou vous randra
« Lou guerredon et la merite. »
Li rois ot que cil li a dite
Bone parole et veritable
Et dit : « Par Dieu l'esperitable,
« Biaus sire, celez ceste chose, (*c*)
« Que parole n'an soit desclose,
« Ne plus que de confession.
— Ja n'aie je remission,
« Sire, quant par moi iert seüe
« Chose qui doie estre teüe. »
Atant de l'eyglise s'an part
Li rois et cil de l'autre part;
Mais li rois ne s'oublia pas,
Mais son tresor en el le pas
Devant lui a porter comande,
Les abez et les prieus mande
Des povres maisons souffreiteuses,
Mande abeesses et prieusses,
Mande povres, mande degiez,
De son tresour s'est alegiez
Et de son meuble se delivre;
Por Dieu lou donne tout et livre,
Et ausins done la reïne
Son vair, son gris et son hermine,
Et ses joiaus et ses deduiz
Car ele avoit les deus nuiz
La voiz oïe et lou tonoirre.
Vaillant un[e] coupe de voirre
De touz meubles n'ont retenu.
Dou jor sont a la nuit venu.
Tout ont doné et departi;
Cele nuit n'ont gueires dormi

---

124 Et li rois les ot — 130 q. blasmer li — 131 anuit — 132 ne v. anuit — 134 Dont s. — 135 li esfrois — 136 remanois — 139 *Paris omet* foiz — 140 Mais en — 141 mesprisiés — 142 et D. proiiés — 144 s. contredit — 146 Departés a — 149 D. copes, d. aniaus — 150 D. cotes, d. mantiaus — 151 D. sourcos et c. — 155 le vaillant — 158 que v. — 159 Et Diex quant li — 160 *Le ms. de Paris omet* qu' *et ajoute :* Ne descroistra pas vostre moebles | Car vos rarés tot a. c. doubles — 171 se p. — 173 s'oublie — 174 Tout s. t. en es. — 177 De — 180 s' *manque dans Paris* — 186 ravoit — 187-8 tounoile-voile. — 189 De nul m. n'a — 191 S'ont t. d.

Car andui ierent an escout ;
Et a chascun demeure troup
Que l'escrois et la voiz oïssent
Et que la clarté reveïssent.
A la droite eure l'escrois oient,
Ammedui Damedieu an loent,
Et la clarté virent ansamble,
Et la voiz dist : « Rois, car t'an amble,
« Va t'an tost ; si feras que saiges.
« Je te sui de par Dieu messaiges,
« Car il viaut que an essil t'an aillies.
« Mont lou courrouces et traviaillies [(*sic*)
« De ce que tu demeures tant. » (*d*)
Tantost s'est levez an estant
Li rois touz nuz et si se seigne,
Lou plaisir Dieu pas ne desdeigne,
Car il se leva meintenant
Et chauce et veist isnellemant.

Fin (fol. 75 *c*) :

Quant li rois vers la roiche vient
Le roi de Quatenasse tient
Par la mein, et si li a dit :
« Biaus sire veez ci lou lit,
« Vez ci lou lit, vez ci la chambre,
« Bien m'an sovient et bien m'an
« Par ci après le lou corui, [mambre:
« Tant le chaçai que je recrui.
« Arriers estoit marins remés,
« An un batel antre les nés.
« Biau me sont mi duel a retreire,
« Li grant esnui et li contreire
« Qui m'avindrent an ce porpris ;
« Talant m'est eur an droites pris
« Que ja de ci ne partirai,
« N'a ville n'a chastel n'irai
« Tant que mes niés iert ci venuz,
« Qui eure por rois est tenuz. »
Lez la roiche orent tout porpris,
Et lors par trestout le païs
Fu ja la parole esmeüe ; (*d*)
Ses niés i vint sanz atandue,
Si li baillia sanz plus atandre,
Com cil qui ot mont le cuer tandre,
La querone et la terre toute.
A Londres vint a mont grant rote,
S'i fu mont volantiers veüz,
Et a grant joie receüz.
A Londres sejorna li rois
Tant que venuz fu li borjois
De Galvaide qu'il ot mandé,
Et a sa gent ot comandé
Qu'il le servissent et amassent
Et seur toute rien l'esnorassent.
Si firent il, mont l'esnorerent
Et lou servirent et amerent.
Et li rois, qui feire lou dut,
Sor touz homes l'ama et crut ;
Si fu ses maistres conseilliers,
Ses filz fist andeus chevaliers,
Ses maria, ce dit li contes,
Es fillies a deus riches contes ;
Si furent andui chastelein,
Dou vallet fist son chambellein

---

194 demoroit mout — 195 la noise et l'escrois — 197 orent — 199 voient — 200 cor t'e. — 209 lieve — 210 Et vest e c.

3225 a la r. vint — 3226 Catanasse tint — 3229 Ves ici le lit et la — 3230 *En plus dans Paris :* Vers la roïne travilla | Quant de ses fix se delivra — 3231 A. le leu par ci courui — 3232 T. que le lassai et r. — 3234 En .j. batel entre l. — 3235 Or me s. si douc a r. — 3238 Que t. m'est orendroit — 3239 Q. jou — 3240 N'a castel n'a cité — 3241 niés sera — 3242 Cil qui ore est p. r. t. — 3244 Et lues — 3245 Fu d'aus la p. espandue — 3246 S. n. vient et li a rendue, *et les vers* 3247-8 *manquent* — 3255-6 Cil qui estoit por rois clamés | Et il a ses gens commandés — 3258 Et deseure tos — 3259-60 *Manquent* — 3262 amer le dut — 3263 s. primes c. — 3265 Si m. — 3266 As f. a

Qui an la foire de Britot
Les deniers qui por le cor ot
Departi aus povres por s'ame,
Si li dona mont riche famme
Tel que .c. mars de rante i prist,
Et aus deus marcheans assist
Mil mars de rante a estellins.
Tele est de ce conte la fins,
Plus n'an sai ne plus n'an i a.
La matiere si me conta
Uns miens 9peins, Rogiers li cointes,
Qui de meins (*sic*) preudome iert acointes.

Explicit la vie seint Guill. qui fu rois d'Angleterre.

4. — La vie de sainte Paule.

Cette vie, dont je ne connais aucune autre copie, est une composition de la fin du XIII[e] siècle, comme le montrent la langue et les rimes léonines. Je me borne à en citer les premiers et les derniers vers, me réservant de la publier en son entier dans un travail d'ensemble sur les légendes pieuses en langue vulgaire dont j'espère commencer prochainement la publication.

La vie sainte Paule.

Li proverbes au vilein(s) dist
Que [1] l'an a trové maint bon dit
Que ja nus ne vendra am pris
Jusqu'il ait tel affaire ampris
Qu'il puisse prover an l'afaire
Que il puisse dire ne faire.
Droiz est que chas9s se travaut
Por mostrer an quel chose il vaut;
Chas9s doit mostrer sa bonté,
Car plusor sont am pris monté
Qui ja ne fussient queneü
S'il se fussient touz jours theü.
. . . . . .
. . . . . .

5. — Vies des Saints, en prose.

Je me borne à donner, lorsqu'il y a lieu, la concordance de ces vies traduites en prose avec celles que renferment deux mss. de la Bibliothèque nationale, les n[os] 13496 (décrit ci-dessus, VII, 163) et 23112 du fonds français.

1. *De saint Jehan l'evangelistre.* (fol. 84 *a*)

Ou temps que Domiciens fu ampereres après Noiron, seins Jehans li apostres et esveingelistres vint an une cité qui est apelée Epheson...[2]

2. *C'est de saint Andri l'apostre.* (fol. 89 *b*)

Au temps que seins Andrius preechoit am Patras la cité, si vint Egeus, uns haus hom et riches...[3]

3269 feste de Bristot — 3270 d. que — 3273 Car de r. m. m. — 3275 a e. — 3280 est a.

1. Que, *corr.* ou?

2. La version du ms. fr. 23112 fol. 27 est différente.

3. Simple extrait. Version complète et différente dans le ms. fr. 23112 fol. 187 *d*.

3. *C'est de saint Thomas l'apostre.* (fol. 90 *c*)

Nostres sires Jhesu Criz s'aparut a saint Thomas l'apostre an ce temps que il estoit an Cesaire...[1]

4. *C'est de saint Pol.* (fol. 97 *b*)

Saules estoit uns juïs, et requist dou prince des provoires de Jherusalem que il li bailliast une espitre que il portast a Domas an sinagogues...

5. *C'est de saint Jasque de Galice.* (fol. c *d*)

A ce temps que seins Jasques li apostres, freres saint Jehan l'evangelistre et apostre praachoit, il visita toute Judée et antroit par les synagogues...[2]

6. *C'est de saint Berthelmiau l'apostre.* (fol. 102 *d*)

Trois Yndes sont, ce nous reconte l'estoire : la prumiere Ynde si veit a Ethiope, la seconde qui veit aus Mediens, et la tierce qui feit fin...[3]

7. *C'est de saint Macé l'apostre.* (fol. 105 *d*)

Pour ce que la cure est a Dieu des homes, et plus a grant cure des ames que des cors, por ce anvoia il s. Macé a Ethyope...

8. *C'est de saint Symon et Jude.* (fol. 109 *d*)

Dès lou temps que s. Symons et seins Judes li apostre de nostre seignor Jhesu Crist furent antré am Persse...[4]

9. *C'est de saint Phelippe l'apostre.* (fol. 115 *a*)

Seins Phelippes li apostres de nostre seignor Jhesu Crist, après l'acension de nostre Sauveor preescha par .xx. ans sans cesser l'esveingile...[5]

10. *C'est de saint Jasques qui fu freres saint Symon et saint Jude* (fol. 116 *a*)

An ce temps que seins Jaques li apostres qui fu freres seint Symon et seint Jude tenoit la cheere de l'esglise de Jherosolimes, grans troublacions estoit antre les Juïs et les mastres (*sic*) des Pharises...

11. *C'est de saint Pere l'apostre.* (fol. 116 *d*)

Seins Macés nous raconte que ou temps que nostres sires Jhesu Criz trespassoit es parties de Cesaire Phelippe, que il demandoit a ses apostres...

12. *C'est de saint Agapiste.* (fol. 131)

Desous Anthiocus, un roy paien, fu uns anfes qui estoit apelés Agapiste qui doutoit mont Dieu et amoit...

13. *C'est de saint Climant.* (fol. 133 *d*)

Seins Climans fu li tiers apostoles de Rome. Il faisoit mont volantiers les anseignemans seint Pere...[6]

---

1. Même version, ms. fr. 23112 fol. 21.
2. Version différente, fr. 23112 fol. 135 *b*.
3. Version différente, fr. 23112 fol. 123.
4. Version différente, fr. 23112 fol. 130.
5. Version différente dans le ms. fr. 23112 fol. 50 *d*.
6. Même version, ms. fr. 23112 fol. 1.

14. *C'est de saint Crisant et de sainte Daire.* (fol. 136 *a*)

Pollemius, trés nobles hom honorez, prumiers de la cité d'Alixandre, come il vint a la cité de Rome avuec son fil Crisant, il fu honorez de grans dons de l'ampereor Numerien...[1]

15. *C'est de saint Cervestre, apostole.* (fol. 139 *c*)

Seins Cervestres, quant il fu anfes, si lou baillia Juste sa mere qui veve estoit, a un provoire por aprandre...[2]

16. *C'est li martires sainte Agnès et sa vie.* (fol. 152 *c*)

Seins Ambroises nous reconte qu'il estoit une seinte vierge a Rome née de noble ligniée, et estoit apelée Agnès. Icelle vierge desputoit contre les rois et contre les princes des theniebres...[3]

17. *C'est li martires sainte Luce virge.* (fol. 156 *a*)

An ce temps que seinte Agathe fu martiriée, avint que seinte Luce et sa mere et bien .l. mille que homes que fammes de la cité de Sarragoce alerent an Sarreteigne por veoir son sepucre et por honorer...[4]

18. *C'est la vie et li martires sainte Agace virge.* (fol. 157 *b*)

Au temps que Decius fu ampereres de Rome, avint qu'il ot an Secile une pucelle qui fu apelée Agacais, et qui de tout son cuer amoit et cremoit Dieu nostre Seignor...[5]

19. *C'est li martires seinte Juliene virge.* (fol. 160 *a*)

Ou temps que Maximiens, qui estoit ampereres de Rome, faisoit les crestiens tormanter et seinte Eglyse destruire, avoit un signator a Nichomedie qui avoit non Helyseus...[6]

20. *C'est li martires saint Marc evangelistre.* (fol. 163)

An ce temps que seins Peres li apostres ot preechié a Antioche, et il ot grant partie de la gent de la terre convertie a nostre Seignor, si prist seint Marc son deciple, qui ses filliaus estoit...[7]

6. — La Somme le Roi.

(*Fol.* 167). Le prumier comandement que Diex comande, c'est cestui : Tu n'avras mie divers Diex ; c'est a dire que tu n'avras Dieu fors moi, ne n'aoureras ne serviras et ne metras t'esperance fors an moi. Car cil qui met s'esperance principaument[8] peche mortelement, et fait contre cest commandement. Tiex sont cil qui aorent les ydoles et font leur Dieu de creature quele qu'elle soit...

1. Même version, ms. fr. 23112 fol. 3.
2. Même version, fr. 13496 fol. 282 et 23112 fol. 30 *b*.
3. Version différente dans fr. 23112 fol. 52 *d*.
4. Même version dans le ms. fr. 13496 fol. 39 *d*.
5. Version différente dans 23112 fol. 59.
6. Même version, fr. 13496 fol. 36 *c*, 23112 fol. 61 *b*.
7. Même version, fr. 23112 fol. 73.
8. *Suppl.* en creature.

Fin (fol. 240 *c*) :

..... Car cuers ne porroit penser ne langue devisier quel chose est cele pez que Diex estuie a ses amis. Et por ce je n'en savroie fors bauboier ne dire chose souffisant, dont je ne veil ores plus dire, mès ci fenira ma matiere, a la gloire nostre Seignor, a cui en soit toute l'onor, qui nous maint en la 9peignie la ou est pardurable vie. Amen.

Ce livre compila et fist uns freres de l'ordre des prescheors a la requeste dou roy de France Phelippe, en l'an de l'incarnacion Jhesu Crist .M. et .cc. lxxix. Deo gracias.

Le ms. B 9 est orné d'un grand nombre de miniatures très-finement exécutées et qui sont accompagnées dans la première partie du volume (ff. 1-166) de courtes indications marginales, destinées sans doute à guider le peintre. Ces indications manquent dans la Somme le Roi (ff. 167 et suiv.), où chaque miniature a sa rubrique. Je laisse de côté cette seconde partie, dont l'illustration est, autant qu'il m'a semblé, identique à celle qu'offrent de nombreux mss. de l'œuvre de frère Laurent. Les miniatures y sont tantôt à fond d'or bruni et tantôt à fond quadrillé : elles sont uniformément à fond d'or dans la première partie. J'imprime en italiques les notes marginales.

Fol. 1 *a*. Miniature inscrite dans un O : deux personnages en prière devant la Vierge.

Fol. 8 *a*. *L'anoncion des pastors*, miniature inscrite dans un *A*.

Fol. 34 *c*. Le Christ entre les deux larrons ; l'indication marginale a été en partie coupée par le couteau du relieur : *... ou il pent | ... la croiz | ... les .ij. larrons*.

Fol. 41 *a*. Jésus debout, tenant une croix à la main ; devant lui la Madeleine agenouillée : *9me il apparut a Magd.*

Fol. 45 *c*. L'Ascension : *Si 9me il se depart de ses apostres e monte es ciels.*

Fol. 47 *a*. La descente du Saint-Esprit : *Si 9me il envoie lou Saint Esperit a ses apostres.*

Fol. 59 *b*. En tête des *Quinze Signes*. Le Jugement dernier. Le Christ est assis sur son trône ; à chacun de ses côtés un ange volant, l'un portant la lance, l'autre la couronne d'épines et les clous : *Lou jugement quent* (sic) *Diex jugera le monde.*

Fol. 55 *b*. *Un roy et une reine qui vont en pelerinage.* Ils ont la couronne en tête et le bourdon à la main.

Fol. 76 *a*. En tête de la vie de Sainte Paule : *Si 9me dui evesque la portent en une biere en terre, et nonains blanches après.*

Fol. 84 *a*. Saint Jean l'évangéliste dans une chaudière placée sur un feu ardent que souffle un enfant ; l'empereur, assis, étend la main en signe de commandement : *De S. Jehan l'evangeliste si 9me en le brust et l'empereour le 9mande.*

Fol. 84 *c*. Miniature inscrite dans un A : *Si 9 S. Jehans touz revestuz est devant l'autel, et gens darrier lui.*

Fol. 84 *b*. : *Si 9 l'an lie en la croiz de travers S. André.*

Fol. 90 *c*. Miniature inscrite dans un N : *Si 9me en pierce S. Thomas d'un*

tariere parmi le cuer tout revetu (sic) *devant .j. autel.* Le saint est debout : on voit l'instrument lui traverser le corps.

Fol. 97 *b.* Saint Paul sur le chemin de Damas : *Si 9 S. Pols trabuche desus .j. cheval a tout le cheval, et une main qui ist d'une nue retient le cheval par le frain.*

Fol. 100 *c.* Saint Jacques répand sur un homme agenouillé le contenu d'une fiole, tandis qu'on lui coupe la tête : *Si 9me en cope S. Jasque la teste en bapteant .j. crestien.*

Fol. 102 *d. Si 9 l'en defole S. Berthemi et decope a coustiaus.*

Fol. 105 *d. Si 9 S. Macez chante a l'autel et l'en le fiert d'un glaive par le cuer en faisant levacion.* Le *glaive* est naturellement une courte lance qui, entrant par le dos, ressort par le ventre.

Fol. 109 *d. Si 9me en lapide S. Simon et S. Jude.* Les saints sont agenouillés; deux hommes leur jettent des pierres ; un troisième, l'épée à la main, se tient en arrière.

Fol. 115 *a. Si 9 ens porte S. Phelipe en terre.*

Fol. 116 *a. Si 9 l'en fie[r]t S. Jasques d'un baston a deux mains par la teste.*

Fol. 116 *d. Si 9 nostre Sires baillie les clés de Paradis a S. Pere.* Jésus remet à saint Pierre agenouillé une clef de dimensions colossales.

Fol. 130 *d. Si 9 l'an lie S. Pere en la croiz, ce dessouz dessus.*

Fol. 131 *c. Si 9me .j. rois fet coper la teste S. Agapiste et .j. tirans li pierce le cuer d'un glaive.* Les deux actes sont exécutés simultanément en présence du roi assis, l'épée à la main.

Fol. 132 *c. Si 9me an giete S. Climant en la mer revestu 9me evesque et une ancre de mer pendue à son col.*

Fol. 136 *a. Si 9me an lapide S. Crisant et Sainte Daire.*

Fol. 139 *c. Si 9 S. Cervestres apostoles despute aus maistre[s] de la loi.*

Fol. 146 *a.* Miniature à deux compartiments superposés. *Si 9me Constantins et sa mere et li evesques d'une part desputent au mestres de la loy, et li pueples les escote qui se siet desouz.*

Fol. 152 *c. Si 9me li prevos 9mande que Sainte Agnès soit ferue d'un glaive par la gorge.* La sainte prie agenouillée ; le prévôt, assis derrière, fait un geste de commandement.

Fol. 155 *a. Si 9 li prevos fest S. Luce ferir d'une espée par le cuer.* Sainte Luce prie debout; le prévôt, assis derrière, a l'épée à la main.

Fol. 157 *b. Si 9 li emperere fest teurdre les mamelles S. Agate.* Tableau d'un réalisme effroyable : les deux bourreaux ont chacun en main un instrument qui semble composé de deux barres parallèles, entre lesquelles est tordu le sein ensanglanté de la vierge.

Fol. 160 *a. Si 9me on rotist S. Juliene en une roe au feu.*

Fol. 163 *c.* Saint Marc traîné à terre par deux bourreaux. L'indication marginale manque ; un morceau du parchemin, où peut-être elle se trouvait, a été coupé.

II.

F 30. — PIERRE DE PECKHAM, La Lumiere as lais. — WILLIAM DE WADDINGTON, Le Manuel de pechés.

Livre composé de deux mss. de même format reliés ensemble. Vélin, 0^m245 sur 0^m175. Deux colonnes à la page. Dans le premier ouvrage les colonnes sont de 38 vers; elles sont de 38 à 42 vers dans le second. Les deux mss. sont de la seconde moitié du XIII[e] siècle environ.

1. — La Lumiere as Lais.

Ce poème occupe dans la littérature anglo-normande une place considérable, ne fût-ce que par son étendue, puisqu'il compte près de 15,000 vers. Il appartient à la série, si nombreuse en Angleterre, des ouvrages par lesquels des clercs s'efforcèrent de rendre la science du temps accessible aux personnes désireuses d'une certaine instruction, mais ne sachant pas ou sachant peu le latin. Toute cette littérature didactique, qui remonte déjà avec Philippe de Thaon à la première moitié du XII[e] siècle, mais qui est sans doute plus ancienne encore, doit avoir été composée pour des seigneurs normands ou plutôt pour leurs femmes. Entre les ouvrages de cette classe, la *Lumiere as lais* paraît avoir été l'un des plus goûtés, car il en existe actuellement au moins dix exemplaires. De tous ces mss. aucun ne se trouve à notre Bibliothèque nationale, et par suite Pierre de Peckham est resté ignoré de l'*Histoire littéraire*. Il est plus surprenant qu'il n'ait pas été mentionné par Th. Wright qui avait à sa portée plusieurs mss. de la *Lumiere as lais*, et qui, dans sa *Biographia Britannica literaria*, a consacré des notices à des ouvrages de bien moindre importance. Récemment on annonçait la publication du poème de Pierre de Peckham d'après trois mss.[1]. J'ignore quelle suite a été donnée à ce projet dont la réalisation serait certainement désirable. Mais il importe que l'éditeur ne se contente pas des premiers exemplaires qui lui tomberont sous la main : il est nécessaire qu'il ne procède à l'établissement de son texte qu'après examen sérieux des mss. dont la liste suit :

Ashburnham place, Barrois 44.
Cambridge, University Library, Gg. 1. 1, fol. 17-111.
— Saint John's F 30.
Dublin, Trinity Coll. B. 5. 1.
Londres, Musée Britannique, Old royal 15. D. II, fol. 1-103.
— — — 16. E. IX.
— — Harley 4390.
Oxford, Bodleienne, Bodley 399[2].
York, Bibliothèque du Chapitre, 16. N. 3.

Il y aurait lieu aussi de rechercher les mss. ci-après indiqués :
Entre les onze mss. que Bernard (II, 358-9) énumère comme appartenant à

1. Voy. *Romania*, VI, 635.
2. Le n° 2230 (D 9) de Bernard.

H. Farmer, de Tusmore (Oxon.), je trouve, sous le n° 9154. 3, un ouvrage ainsi intitulé : « De Deo, creaturis, articulis fidei et sacramentis, in sermone « gallicano, rhythmice, pergam. fol. » Cette rubrique s'applique assez bien à la *Lumiere as lais*. Le ms. contient en outre un Sidrac, comme le ms. de Dublin mentionné ci-dessus. Malgré cette coïncidence ce sont bien deux mss. distincts. Des onze mss. de Farmer décrits par Bernard, il en est un qui est aujourd'hui dans la bibliothèque de feu sir Th. Phillips, le n° 9159. 9 de Bernard, actuellement 8336 à Cheltenham, qui contient le traité de Gautier de Biblesworth [1]. J'ignore ce que sont devenus les dix autres mss.

Dans la *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens mss.... réunis par les soins de M. J. Techener*, 2e partie (1864), figure sous le n° 218 un exemplaire de la *Lumiere as lais*, auquel fait suite une traduction française du *Speculum Ecclesiæ* de saint Edmond de Pontigny [2]. J'ignore le sort de ce ms.

Dans le catalogue des livres de feu E. de Coussemaker (Bruxelles, 1877), est décrit (n° 1173) un exemplaire de la *Lumiere as lais* faisant suite à une traduction en prose de l'Apocalypse [3]. Ce ms. a appartenu à Charles de Croy, prince de Chimay.

L'ancien inventaire de la bibliothèque de la cathédrale de Peterborough contient, sous la cote B XVI, un article ainsi conçu :

Amours ou estiz venus [4]. — *Lumer as lais*, gallice. — Speculum Edmundi, gallice. — Pater noster, gallice. — Contemplationes pro diversis horis diei, gallice. — Contemplatio de Passione Christi, gallice. — Disputatio inter spiritum et animam, gallice [5].

La bibliothèque de la cathédrale de Peterborough fut mise à sac en 1643 par une troupe de partisans de Cromwell [6]. La destruction, à laquelle échappa pourtant l'inventaire dont je viens de transcrire un article, doit avoir été à peu près complète, car non-seulement aucun des mss. portés sur l'ancien inventaire et suffisamment décrits pour que l'identification en soit possible dans la plupart des cas, ne se retrouve à Peterborough, mais même il ne m'est pas encore arrivé d'en reconnaître un seul dans aucune bibliothèque, ni en Angleterre ni à l'étranger.

La copie de la *Lumiere as lais* que renferme le ms. F 30 de Saint John's est l'une des plus mauvaises que nous possédions de cet ouvrage. Les fautes les plus grossières y fourmillent. Je me suis contenté de faire, soit dans le texte, à l'aide de [ ] et de ( ), soit en note, les corrections les plus nécessaires, non pas

---

1. M. Kervyn de Lettenhove a cité quelques extraits de ce ms. dans le t. I de son Froissart (pp. 95-6 et 554-6), mais il a eu tort d'attribuer à Gautier un ouvrage, « le chastel de leal amour », qui n'est sûrement pas de lui.

2. On a de cette traduction bien d'autres exemplaires, bien que le rédacteur de la notice considère celui-ci comme unique.

3. Début : « Seint Pol le apostle dit... » On en a une infinité d'exemplaires, par ex. Bibl. nat. fr. 375, 403 (le prologue manque), 9574, 9575 ; Musée brit. Old. roy. 15 D. II (qui contient aussi la *Lumiere as Lais*) ; Lincoln Coll., Oxf., 16, etc.

4. Petit poème dont il existe plusieurs mss. : Cambridge, Univ. libr., Gg. 1. 1 fol. 114 ; Tr. C., O. 2. 14 ; Mus. brit. Harl. 273, etc.

5. Gunton, *The history of the Church of Peterburgh*, London 1686, p. 224.

6. *Ibid.*, p. 333 et suiv.

par conjecture, mais à l'aide du ms. Gg. 1. 1. de la Bibliothèque de l'Université. Il est toujours instructif de voir de quelles bévues les copistes sont capables. Je note en passant que le ms. de Saint John's m'a semblé être apparenté de très près avec le ms. 15. D. II de la bibliothèque royale au Musée.

Je ne saurais introduire ici, à l'occasion d'un mauvais ms. de la *Lumiere as lais*, une dissertation sur cet ouvrage. Je me borne à quelques indications sommaires. L'auteur, qui paraît avoir composé vers le milieu du XIII^e^ siècle, s'est nommé deux fois : dans son prologue (ci-après, v. 516) et à la fin de son œuvre. Il s'est nommé, non pas par vanité, mais pour obtenir le bénéfice des prières de ses lecteurs, pieux motif auquel nous devons en plus d'un cas de connaître les noms de ceux qui, au moyen âge, composèrent des poésies morales et religieuses. Le surnom de notre Pierre se trouve en rubrique dans deux copies : Bodley 399 et Cambridge, Bibl. de l'Université Gg. 1. 1. Dans ce dernier ms. la rubrique est ainsi conçue : *Ceo est le oreisoun mestre Peres de Pecchame auctour de ceste livre*. Il y a un Peckham dans Kent et un autre dans Surrey. La principale source de notre auteur a été, comme il le dit au v. 584, l'*Elucidarius* d'Honorius d'Autun, dont j'ai eu précédemment occasion d'indiquer une ancienne traduction en prose française[1]. Y ayant aperçu, en certains points, des erreurs, il l'abandonna pour avoir recours à d'autres livres (v. 585-8).

Pierre de Peckham nous apprend qu'il était clerc, « clerc de petit renom et de petite valeur » (v. 500-1), dit-il modestement. Il avait les habitudes de l'école et les a transportées dans son ouvrage, faisant connaître dans son prologue : 1° l'auteur, 2° le titre, 3° la matière, 4° la forme (*causa formalis*), 5° la fin (*causa finalis*) de son livre. Ainsi faisaient tous les scolastiques. Alexandre Neckam, Jean de Garlande, Adam du Petit-Pont ont grand soin de nous faire connaître au début de leurs traités lexicographiques l'*auctor*, la *materia*, l'*intentio*, la *causa*, l'*utilitas*, le *titulus* de leurs compositions[2]. Cette méthode n'était pas inusitée dans les œuvres en langue vulgaire : on la retrouve par exemple dans le *Doctrinal d'amour* que F. Wolf a analysé d'après un ms. de Vienne[3]. Dante l'a appliquée à sa troisième *cantica*[4], et son fils Pietro à la Comédie tout entière[5].

---

1. *Romania*, I, 421. — Une traduction différente, également en prose, se trouve dans le ms. 431 du palais de Lambeth. — Il y en a une traduction en vers octosyllabiques dans les mss. Bibl. nat. fr. 1807 et 25427; Ashburnham, Barrois 171; Florence, Laurentienne, *Conventi soppressi* 99 (incomplet de la fin). Une notice du ms. 25427 (alors 2709 du Catalogue La Vallière) a été donnée par Legrand d'Aussy dans les *Notices et extraits des mss.*, V, 155. Cette notice, qui a une demi-page, est absolument nulle, l'auteur n'ayant pas cité un seul vers du texte, ni donné la moindre indication qui puisse servir à distinguer cette version de l'*Elucidarius* des autres qu'on possède du même ouvrage. Il y aurait un travail intéressant à faire sur les traductions ou imitations de l'œuvre si répandue d'Honorius d'Autun. Je l'entreprendrai peut-être quelque jour si personne ne veut s'en occuper.

2. M. Scheler a publié le préambule d'Adam du Petit-Pont, *Jahrb. f. rom. lit.*, VIII, 76; M. Hauréau celui du *Dictionarius* de J. de Garlande, *Notices et extraits des mss.*, XXVII, 2^e^ partie, 40.

3. Voy. Mém. de l'Acad. de Vienne (classe d'histoire et de philosophie), XIII, 178.

4. Dans la lettre à Can grande della Scala:

5. « Porro in præsenti nostro opere, ut in quolibet alio actuali, quadruplex

J'aurai, dans la suite de ces études, occasion de décrire d'autres mss. de *La Lumiere as lais*. Il est temps de laisser la parole à l'auteur lui-même.

[V]errai Deu omnipotent,
Ke estis fin et commencement
De tutes les choses k'en le secle sunt,
Ke avant furent e après serrunt,
Ke criastes al comencement,
Ciel e tere e angles de nient,
Avant ke tens fust numement
Del solail ou de li firmament,
Ke al primere jur lumere feïstes
E la nuit de la jur departistes,
Le firmament feïst le jur secunde
Entre les ewes ke sunt el munde;
Le tiers jour le ewe departistes
De la tere ke decoveristes
De l'ewe k'avant fu tote coverte,
Issi ke il aparuit tute aperte.
La tere comandatis a germiner,
Arbres porte[r] fruit e fflurir;
Les ewes en un liu comandastis
Assembler e(n) meres les appelastes;
Le ciel ahurnates le quarte jur,
Si cum afferment les seintes plusur,
Del solail e de la lune ensement
Et des esteiles ou firmament;
Le quinte jur les ewes e l'eir
Ahurnastes, ceo crei de voir,
Lem deifians, e de pessuns
Les ewes, cum escrit tramuns;
Le sixe jur la tere ahurnastes
De anmale e de bestes ki coman-
[dastes
De tut manere que fust replenie,
Ke home après en hut aïe
Après sunt pechee, kar, n'est pas
[gas,
Bien saner, sire, de sun trespas,
Ke vostre comandement enfrende-
[reit
E ke pur ceo paraïs perdereit;
Dunt après aveit grant mester
De aumaille de meuz sei governer,
Mais tute bestes ne furent pas (*b*)
En sa poesté par sun trespas,
E poüm bien aparcever
Ke pas ne sunt en nostre poer;
Meme cel jur acun pleiser,
Pur nostre overaine acomplir,
Feïstes home après ta figure
Cum sire de tute creature;
Après ta ymaige en semblance
Le fistes, sire, n'est pas dutance,
Endreit del alme ke nent creastes
Le cors de la tere furmastes
En la champe de Damanatene,
Si cum est en estorie trové;
Puis en paraïs terestre
Le meïstes pur garder cel estre
Ke delites fu repleniz,
Si cum nº trovom en escriz.
Sire, entre les arbres ke plantastes,
Deus en mi liu i ordinastes :
L'un arbre fu apelé
Le fuist de vostre, car ki mangé
En eut del frut ke portereit
A tuz jours sanz morir vivereit,
L'autre, le fust de mal e(n) bien

---

erit causa principaliter intimanda, scilicet *causa efficiens*, *materialis*, *formalis* et *finalis*. Magistraliter solet addi quis sit libri titulus, et cui parti philosophiæ supponitur. » *Petri Allegherii ..... commentarium*, cur. V. Nannucci, Florentiæ, 1845, p. 3.

7 numement, *corr.* u movement; *le vers est trop long, mais il n'est pas sûr que l'auteur ait su compter exactement le nombre des syllabes; on pourrait du reste substituer* ainz *à* avant — 27 *Corr.* L'eir de oiseaus — 28 *Corr.* truvuns — 34 *Corr.* Bien saviez — 43 *Corr.* a tun plaisir — 51 Damacene numé, *ms. de l'Univ. de Cambridge* — 55 *Corr.* de delices — 60 *Corr.* Le fust de vie

Saver, out sur tute rien
Vertir dunt bien s'aparsut
Adam kant manga del frut;
Ne mie pur ceo bien saveit avant
Ke bien e mal fu, nepurkant
N'aveit nul mal esprové
Deske tant kat d'el frut mangé.
Sire, dunc après kant aveit mis
Adam pur garder cel purpris
Sil comandastes ke n'en manga[st] [rien
Del frut de saver mal e bien;
Si li deïstes: «Quel oure k'en mangés,
« De mort sachez ke vus murrés. »
Pus veistes bien que solail le fu[s]t(*c*)
Ke akune companie elist:
Dormir le feïstes par ta posté
E une femme feistes de sun coisté,
De une de costes nomement
Ot l'os e la char ensement,
E puis, kant Adam l'avisa,
S'esjoï e proplietiza:
« Icest char est de ma char
« E os dolos, n'est pas eschar;
« Pur ceo pere e mere lerra
« Home a sa femme sa eydra. »
En iteu manere fu, saun faille,
E[n] paraïs trové espusaille;
Si signifia lui carnaciun,
Si cum nus en escrit trovom;
E si signifia en sun
La seint[ime] conjunctiun
De seinte Eglise e Jhesu Crist
Vostre fiz, si cum trovom escrit.
. . . . . .
. . . . . .
Cinc choses sunt en ja enquere
Au comencement en liver fere:

Ki fut autur e l'enti[t]lement
E la matire e la furme ensement,
E la fin, par quei ceo est resun
Fu fete la composiciun.
[D]e ceste liver si est autur
Principalment (de) nostre Seignur,
Kar a ceo ne sui veraiment
For sun notur e estruement,
Ke ceo ke enpensé me fet lier
Mis en ceste liver par escriver. (*f.* 4 *b*)
Ki ke neut enquer mun nun
U[n] cler sui de petite resun,
De poi de value veraiment
En dreit del cors e de l'entendement,
Mès pur ceo ke priere me puet valer
De bone gent, si me volunt nomer,
Dunt jeo pri pur l'amur Jhesu Crist
Pur PIER prier ke ceste liver fist,
Kant l'em l'ot n'en grevera mie,
Pater noster et ave Marie.

Le sujet de ceste livere ou la matire
Si l'em put veraiment dire
Ke [est] Jhesu Crist nostre Seignur
Ke est creature au creatur
Kant a deité, kant a nature
Humeine si est creature;
Ke cest liver est de Deu veraiment
Et de la creature ensement.
Pur ceo, kant creature fu sauvé
Par Jhesu Crist e rechaté
De lur peché e de lur peine,
Issi come ceste liver enseigne,
Rien poüm par resun dire
Ke Jhesu Crist en est matire,
Ke kant ke est en cest liver trové
A li cum a chef est ordiné,
Ke les pechez enseigne pur eschievre

---

66 *Corr.* Vertu — 70 at, *corr.* ot — 71 aveit, *corr.* aviez — 77 solail, *corr.* solaz — 79 elist, *corr.* eüst — 86 *Corr.* de l'os — 88 *Corr.* s'aerdra — 91 *Corr.* l'incarnaciun — 487 *Ms. de l'Univ.* s. en la e., *Dublin et Old Roy.* c. ch. s. a e. — 491 *Corr.* ceo est par quel r. — 497 fet, *corr.* fist — 499 neut, *corr.* veut — 500 resun, *corr.* renun — 504 volunt, *corr.* voil — 508 *D'autres mss. ajoutent* dire *ou* die *après* noster — 512 au, *corr.* e — 521 *Corr.* Bien

E les biens k'enseigne deit l'em [siwre,
Dunt tut retret ordinement
De Jhesu Crist kant ke a liver apent;
Dunc les pecheurs au drein punira
E a bons reioer demora.

La furme ou la cause furmele
En chescun liver deit estre tele
Ke l'em deit la maner saver
E um l'en put fetement aver
Des parties numbre e cunissance,
De saver en ert plus aseurance. (*c*)

Les parties principaus numez
Ai en sis liveres ordinez :
Le primer est [de] nostre Seignur
Ke est verrai Deu e creatur,
Le secund est de sa creature,
Ordre resemble e dreiture ;
E pur ceo ke creature pecheit,
De pecchés [est] le terce (livere) a [dreit;
Pur ceo ke tote nature humeine
Par peché perist e ala en peine,
E de ceo fu nostre rechatur,
Jhesu Crist e nostre corur,
Dunt resun le donne e ordre dreit
De le quart liver de li seit,
Cum de le seint incarnaciun
E de sa seintime passiun
E de autres choses ke li apendent,
Si cum resun la se rendunt.
E pur ceo ke Jhesu Crist nostre Sei- [gnur
E[st] nostre mi(e)re e nostre crea- [tur,
E pus ke mere lumere par messine,
Le quinte liver est par ceste covine
De messine de set sacremenz
Dunt il cure ki bien treit genz.
E pur ceo k'il veut les bons sauver
E les mals pecheürs dampner
Au drein jur de jugement,
Pur ceo le drein liver veraiment
Ke entre les autres est, si me dit,
Est del jur [de] juïsse escrit
E des peines e des turment
Ke averunt les dampnée gent
E de la joie k'en ciel averunt
Ces ke avant deservi [l']unt.

Les principales parties ai nomez
K'en le sime liver sunt descuntez,
Mès nepurkant chescun liver en [sei
Est destincté en bone fei (*d*)
Par chapitres e destincciuns,
Si cum en imbrites trommus,
E unt cum desciples muet questiuns
E plus cum mestre face respuns,
Solum ceo ke Deu m'enseine
Par escripture e resun meine,
Ke plus i ad solace, ceo me semble,
Kant deus s'entredailent ensemble.

Le primer liver en acun endreit
Est de Lucidarie estreit,
Mès pus jo me percevoie
Ke mes priz en poinz, ne vuloie
Plus de cel liver treiter,
Einz comensai en autres estudier
E morer les questiuns
Ke sunt escrit e (nº) les respuns
Donai cum Deu m'enseigneit
Cum aliurs escrit esteit.
Tant suffit de la cause furmele,
Ore seit a dire de la finele :

---

530 *Corr.* reguerdonera — 534 *Corr.* Cum — 548 *Corr.* curur — 550 *Corr.* Que — 556 creatur, *corr.* auctur — 557 mere lumere, *corr.* mire oevre — 572 *Corr.* destinctez — 576 *Corr.* Si c. en rubrices trovums — 576 *Corr.* Dunt. *Ce vers et le suivant doivent être intervertis.* — 586 *Corr.* mesprist — 589 *Corr.* E nomement — 594 seit, *corr.* fait.

La fin est dit veraiment
Deu meimes principaument
Ke fin est e perfecciun
De ceo ke en ceste livere entendun
Autre [fin] nepurkant i unt,
Mès a toste tutes ordines sunt,
Une fin i ad, bien sai e crei,
Ke est fermeté de nostre fei
Ke nostre vei issi sanz dutance
Vers le ciel addresce nostre creance.
Ceste liver verraiment
La veie enseigne, ke gard en prend.

Estre ceo, une fin generale
I ad e une autre especiale ;
La tierce est propre entendu :
Deu me doint ke me seit rendu
La generale [est] verraiment
Ke jeo vendrai ke tote gent (*fol.* 5)
En fussent trestuz amendez
Ke l'averunt oï ou regardez.
Le especiale fin ke mon quer sent
Est pur saluz e amendement
De mes especiaus amis ;
Ce est la resun pur quei le fiz.
La propre fin est k'en tens en sun
Ke Deu me face remissiun
De mes pechez e ke meliur grace
En pus aver de ver sa face.

De ceste liver est l'enti[t]lement,
Ceo m'est avis asez proprement,
Solum ma petite science :
La lumere as lais ici comence.
Lumere as lais l'ai nomé
Pur ceo k'en puent estre esluminé,
Ne mie pur ceo veraiment
Ke clers n'en puent ensement
Estre enluminez par regarder,
Endreit de saver e endreit de amer,
Ke duble i ad eluminement,
De saver et de aver ensement :
De saver, kar meint en savera
Choses k'avant aparceü n'a ;
Enluminé put estre d'amur
Ki en quer le prent vers nostre Sei-
Pur ceo puent en veritez [gnur,
Clers e lais estre enluminez,
Mès pur ceo fraudes est entendables
A leis, pur ceo l'ai nomé sanz fable
La lumere as lais, car principaument
L'ai feit pur lais verraiment ;
Pur ceo le fiz en tele langage
Ke il pussent estre le plus sage
E ke meuz conustre nostre Seignur
Ke pussent aver vers li amur.
Deus lur doint a ceo sa grace
E a mei ausi la face. (*b*)

Ici comence la Lumere as lais.

Ore comence la romance
Ke n'est pas a fous n'en a fance :
Enfant entendre nel put,
Le fol entendre nel veut ; [mer,
L'enfant ne puent l'em pur ceo bla-
Mès le fol, ke nel veut saver.
De pe le pas fol ke par nature
Defaute unt de sen e de mesure,
Ke cil sunt cum li enfant
K'ariere ne souent ne avant,
Mès ces ke sutif sunt e sage
E mettent lur sen en mal usage,
[Ces sunt les fous apertement,]
Devant Deu n'averont escusement.
Ore entendez de la Deu part
Ke n'est perdu tost s'en depart.

C'est le primere chapitre : que Deu est.

Le disciple le mestre opose :
Ke me dites iceste chose

---

600 *Corr.* Mès a ceo — 603 vei, *corr.* fei — 612 *Corr.* vodrai — 641 *Corr.* p. c. [que] fraunceis — 648 *Corr.* Pussent e vers li aver — 651-2 *Corr.* romanz... ne a enfanz — 657 *Corr.* N'apele pas — 660 *Corr.* sèvent — 663 *Vers omis, rétabli d'après Gg.* — 666 *Corr.* par Deu.

Pus k'est escrit ke nul ne seit
Quei Deus est, par quel endreit
Devum crere ke ne savum
E pur quei fere le devum? 672
Ke ceo resemble grant folie
De crere a ceo ke ne savum mie...

Fin :

Mès or vous pri a chef de tur
Ke vous pur le amur nostre Seignur
Ke cest romance oy avez,
Pur PERE ke en ad travaillez
Priez ke Deu pust ben servir
Issi ke sa joie puist venir;
E quant ke orrunt volanters cest [romanz,
Vieuz, emfenes[1], femmes e enfanz,
Amen dient devoutement.
A ceo chascun e ceo ke apent,
Ceo est Pater noster e Ave Marie
A la dame ke pur nous prie
Que issi seit sun fiz Jhesu Crist
Amen, amen, issi finist[2].
Que ceste livere escrit e escrivera
De toz mauz li fende Deu ke purra;
Deu omnipotent tut pussant
Or doin a li sa grace, e pus avant
Tuz iceus ke lisent e bien entent
De tuz lur pecchez face il amen- [dement!
Amen, amen, par seinte charité
Nous aide Deus ke mainte en trinité!
Explicit liber.

2. — LE MANUEL DE PÉCHÉS.

Plus heureux que Pierre de Peckham, William de Waddington, son compatriote et probablement son contemporain, a eu la chance d'être traduit en anglais. Le *Handlyng Synne* de Robert de Brunne, commencé en 1303, est une traduction, traduction assez libre, n'excluant ni les additions ni les retranchements, du *Manuel de péchés* de William. Grâce à cette circonstance, le *Manuel de péchés* a de bonne heure attiré l'attention des érudits anglais[3], et a été publié en 1862 par M. F. J. Furnivall pour le Roxburghe Club, en regard du texte anglais de Robert de Brunne[4]. Dès 1800, l'abbé de La Rue avait fait connaître l'ouvrage de W. de Waddington par une notice publiée dans le t. XIII de l'*Archæologia* (p. 236-40). C'est d'après cette notice, plus tard reproduite par La Rue dans

1. *Corr.* e juefenes. — 2. *Ici s'arrête le poème dans la plupart des mss. Je ne retrouve les vers qui suivent que dans le ms. Old Royal* 15 D. II.

3. Voy. Warton, *The history of the english Poetry*, éd. de 1824, I, 62. Warton, induit en erreur par la rubrique d'un ms. du Musée britannique : « Here bygynneth the boke that men clepyth in frenshe *Manuel Peché*, the which boke made yn frensch Robert Grosteste, bishop of Lincoln », a cru que William avait traduit un ouvrage de l'évêque de Lincoln, mais cette rubrique, bien qu'elle se trouve dans les deux mss. connus du poème, peut fort bien n'être pas de Robert de Brunne et contient en tout cas une erreur évidente, comme R. Price l'a remarqué dans une note de l'édition précitée de Warton. Tanner avait commis, avant Warton, la même erreur. M. Cowie enfin, décrivant le ms. de Saint John's, n'hésite pas à attribuer le *Manuel de pechés* à Robert Grosseteste.

4. ROBERD OF BRUNNE'S *Handlyng Synne* (written A. D. 1303), with the french treatise on which it is founded, *le Manuel des Pechiez* by WILLIAM OF WADINGTON, now first printed from mss. in the British Museum and Bodleian libraries, edited by Frederick J. Furnivall. London, 1862. 4°, lxviij-466 pages.

ses *Essais sur les bardes, les jongleurs et les trouvères* (III, 225-34), que notre auteur fut mentionné d'abord par Roquefort, *État de la poésie française*, 262-8, puis par Daunou dans son *Discours sur l'état des lettres en France au XIII^e siècle*[1]. La courte mention de Daunou est tout ce que William de Waddington a obtenu de l'*Histoire littéraire jusqu'à ce jour*, mais l'article qui devait lui être consacré n'a été que différé et il paraîtra, rédigé par G. Paris, dans le prochain volume de cet ouvrage. Je connais du *Manuel de péchés* les mss. dont voici l'énumération :

Cambridge, University Library, Ee. 1. 20, fol. 1-78[2].
— — Gg. 1. 1, fol. 294.
— — Mm. 6. 4.
— Saint John's, F. 30.
Everingham Park (Yorkshire)[3].
Londres, Musée britannique, Old Royal 20 B .XIV.
— — Harley 273, fol. 113.
— — — 337, fol. 12 (fragment).
— — — 4657.
— — — 4971, fol. 97.
— Royal Society[4].
Oxford, Bodleienne, Hatton 99 (anc. 32, Bernard, p. 184).
Paris, Bibl. nat., Fr. 14959.
York, Bibl. du chapitre, 16. K. 7.
— — 16. K. 13.

L'édition précitée de M. Furnivall est faite d'après les mss. Harl. 273 et 4657.

Ici comence le manuel de pechez.

La vertu del seint Esperit
Nos seit aidant en cest escrit
A vos deus choses mustrer
Dont home se deit ben confesser,
E ausi en laquelle manere
Que ne fet mie bon a tere
Ke ceo est la vertu del sacrement
Dire le peché et coment.
Tuz pechez ne pourra pas cunter
Mès par taunt se poet mender
E ses pechez bien remembrer
Qui cest escrit volt regarder....

---

1. *Hist. littéraire*, XVI, 218.

2. Voir sur ce ms. le Bulletin de la Société des anciens textes français, 1878, p. 125.

3. A quarto volume upon vellum, written in the 14th cent., containing the french poem by William de Wygetone, called the *Manuel des pechés*. In a hand of the xvth century, at the top of the first leaf occurs this inscription : « Liber « monasterii beatæ Mariæ Eboraci, emptus per fratrem Clementem Warthwyke. « Qui alienaverit anathema. » The same vol. contains a translation of the Dominical Gospels into french verse, beginning :

Un homme de Pharisenus estoit
Que Nichodeme a noun avoit [Joan. III].

(*First Report of the Royal commission on the historical manuscrits*, 45 *b*.)

4. Ms. indiqué par l'abbé de La Rue, *Archæologia* XIII, 240, *Essais*, III, 232. Ce doit être le n° 278 de la bibliothèque du duc de Norfolk, Bernard, *Catalogi*, II, 80 *b*. Sur cette collection, voir la préface de sir C. G. Young au *Catalogue of the Arundel manuscripts in the library of the College of Arms* [London], 1829, 8°.

Fin.

De Deu seit benit chacun home
Qui prie pur Willam de Vuadigtone :
Qui pur autre prie e oure
Par sei mesmes ben labore.
En Deu finisse cest escrist,
En pere, en fiz, en saint Espirist
En pere en fiz en seint espirist | Deu lui amene (sic) *qui cest escrist. Amen.*

Iste liber constat Johanni Strelley de Lindeby.

III.

G 5. — Roman de la Rose. — La bonté des femmes. — Pastourelle.

Vélin, 0^m240 sur 0^m170. Ms. portant les initiales du comte de Southampton. La copie du roman de la Rose est du milieu du XIV[e] siècle environ. A l'explicit le nom du copiste, ainsi qu'il suit :

Jehen du Clos escrist cest livre
Qui n'estoit pas ne fols ne yvre.

Quoique le nom des auteurs du Roman de la Rose soit assez généralement connu, M. Cowie, décrivant le ms. G 5, nous donne cette information extraordinaire : « The Roman de la Rose was written by Guillaume de Lauris, finished « Jean Duclos » (*sic*, M. Cowie veut dire *by* Jean Duclos).

A la suite du Roman de la Rose ont été reliés quelques feuillets, écrits par une main anglaise au XV[e] siècle et contenant deux petits poèmes. Le premier, contenant environ 300 vers, est un plaidoyer ingénieux et sincère en faveur des femmes, dont un texte assez différent et en somme meilleur se trouve dans le ms. de l'Université de Cambridge Gg. 1. 1, sous cette rubrique : *Ci comence de le bounté des femmes*. Je publierai ce texte en entier lorsque j'en serai à la description de ce ms. Présentement un extrait du ms. de Saint John's suffira.

[C]il fablers trop me grevent
Rimer qe ne sevent,
Chaunter, lire, dire, fors que fables.
Ore escutez une dit creables :
De dames e de damoisels,
Vous en dirray bones noveles
Dount lour los crestra
Si bien ert qi l'escotera.
A touz iceus qe sount en mounde
Ky vivent e qi a vesture sount,
Vous face asavoir communement
Ke amours me prie courtoisement
Ke say gardeyn de son covent,
Par qei me prent coer et talent
Pur bien defendre sa meson
Et a devener son champion
Et son sarjaunt & son countour,

---

10 *Corr.* a neste. *Après ce vers neuf vers ont été omis.* — 14 *Vers superflu manque dans Gg.*

A Wymouster et a la Tour,
Et ailours par Engletere,
En temps de pes ou de gere
Tort & fort, tout maytenaunt,
Countre chescun mesdisaunt,
Pour les dames a l'issir
Et pour les damoiseles revenir.
Mes ja d'eles ne pas l'errour,
N'en issera de la meson
Pur counsail prendre a nul vivant,
Kar tout sui prest mayntenant,
Lour dreit defens defenderay
Saunz assoingne & saunz delay
Pour l'amour de nostre Sauveour
Qui fyst a femme taunt de honour
Que une pucele salua
Par son angele que ly envoya;
Le non Eva fust tout chaungé, (*b*)
Kar de Eva fist l'angele *ave*.
« Ave, dist il, de grace pleyne,
« Vous sauverez lignée humeyne,
« Vous porterez le benoit fruit
« Par qei enferne serra destruit. »
Ceo fui, sachiez, le doutz salu
Dount nous avint le grant preu.
Benoit soit le oure que ele nasqui,
Desprisoné sumes tous par lui,

Car femme porta le raunson
Qe nous restent d'enfernal prison.
Par femme est la deité
Joynt a nostre humanité.
Ki vout les estores serchier,
Apertement purra veer
Qe Dieux ad fait graynour honour
Et mustre graynour amour
A femme par sa curtoisie
Qe a nul home qe seit en vie.
Nostre Seignour, bien dire le os,
Fist Adam de tay et Eve de une os:
Os saunz char est nette et pure
Et forte en sei, pure et dure,
Et si est blank come flour de may;
Mes Adam qui fuit fait de tay,
De vile tere, ceo dist l'escrit,
Coment seroit nette et parfit
Ceo que fu fait de poreture?
Ceo serroit tout encountre nature.
Dount jeo die pur jugement
Qe femme est naturelment
Blaunche, nette, fyne et pure.
De ceo jeo chescun assure,
Kar home [qui] fut fait de bowe (*d*)
A la barbe et a la jowe,
Puit bien saver sa matire...

Fin:

De lour bounté ay aukes dist,
Mès ma langue pas ne suffit,
Mès que jeo fui escriven bon
Et auxi sage com Salomoun,
Et vivere puisse saunz fin
Ja en romaunz ne en latin,
Ne purray tout counter ne dire

Bounté de femme ne escrire,
Et si nul homme soi delit
De aver bounté de femmes escrit,
Veingne a moy quant seray a layser
Et jeo ly dirray a plaiser [1].

Ci finist comendat' [2] *de dames.*

Les vers qu'on vient de lire ont été visiblement composés en Angleterre (voy. v. 18-9) et au XIII[e] siècle. A la suite est copiée une poésie certainement moins ancienne et d'origine française [3]. C'est un fragment de 120 vers (la fin manque) où on peut reconnaître la forme des pastourelles de Froissart. Peu versé dans la

---

23-4 *Gg*. Pur les chivalés a l'issir | E pur les dames al revenir — 25 *Gg*. de l'eil en parleron — 46 *Gg*. Q. r. remt (*pour* reenst).

1. *La fin est différente dans Gg*. — 2. *Commendatio*.

3. Elle n'est pas mentionnée dans le catalogue.

littérature du XIVe siècle, je ne saurais dire si cette pièce est connue. Le texte en est fort corrompu. J'en transcris ici quelques vers :

En mon deduit a moys de may,
Pensant aloy juxt' une boscage,
Les floures divers devisay,
Oseux chauntheantz a lour estage;
De cele disport me confortay,
Mès une penser point moun co-
[rage,
Que morir m'estoit, mès quant,
[ne say,
Ne ou devenir, a quele ostage.
En cele repense si regarday
Une crois paynte de bele ymage,
Pensant nescies que tendir et tay,
Le vie passe come fait le umbrage,
Et rien detors que pecché n'ay
Que quert a l'alme trés grant da-
[mage;
En Jhesu Crist dounques me delitay
Merci criant de moun outrage.

De faire bien, de mal retrere
Mes de ceo metter en long respit
Avient sovent mult grant con-
[trere....

Derniers vers conservés :

Ceo qe le cors vers vous mesprent
A l'alme voillés relesser.

IV.

I 11. — GERVAIS DE TILBURY, Otia imperialia. — La petite Philosophie. — Description de la Terre d'Outremer.

Volume provenant de Th. Baker[1]. Il y a sur le plat inférieur une note sommaire du contenu qui montre, selon une indication fournie par M. Bradshaw, qu'il a appartenu plus anciennement à l'abbaye de Syon[2]. M. Cowie, qui a consacré dans son catalogue une assez longue notice à ce ms., n'a guère réussi à identifier les ouvrages qui s'y trouvent. Les deux écrits qu'il indique sous les titres de « 1° Liber de mundi creatione et historia mundi usque ad Noachum [fol. 1] ; 2° Liber qui dicitur Mappa mundi [fol. 37] », ne sont autre chose que les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury[3]. Suit la chronique de Martin le

---

6 *Corr.* un penser — 7 *Corr.* m'est — 9 *Corr.* cel penser — 11 *Peut-être* nescier.... cendir? *Je ne sais que faire de ce vers.*

1. Ce volume, comme tous ceux cotés I 1 à I 39, a appartenu à Th. Wagstaff, † 1712, *non-juror* comme Baker, avant de passer dans la collection de ce dernier. La liste des mss. de Wagstaff, au nombre de 47, est imprimée dans les *Catalogi* de Bernard, II, 85-6.

2. Voir sur ce monastère le *Monasticon Anglicanum*, nouv. éd., VI, 540-1.

3. J'avais pris, en 1874, de cette partie du manuscrit une notice assez détaillée, ayant sous les yeux l'édition de Leibniz (*Scriptores rerum Brunsvicarum* I, 881-1004, II, 751-84), mais cette notice, qui en tout cas n'aurait pu trouver place ici, devient inutile, le ms. ayant depuis été étudié par un érudit allemand, sans doute en vue d'une nouvelle édition, qui serait bien désirable, des *Otia imperialia*.

Polonais. Ces deux ouvrages occupent la première partie du volume. La seconde, qui formait originairement un manuscrit par soi, contient trois opuscules. Le premier et le plus important (fol. 152-69) est un poème français de 2790 vers qui a pour titre *la Petite Philosophie*. C'est une composition analogue, par le sujet, à l'*Image du Monde*, mais faite en Angleterre, comme le montre, pour ne citer qu'un fait, le mélange des rimes *é* et *ié*. Je me bornerai actuellement à en rapporter ici le commencement et la fin, me proposant de l'étudier de plus près à l'occasion de deux autres exemplaires du même poème, les mss. Dd. 10. 31 et Gg. 6. 28 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge. Dans le ms. Dd, les 370 derniers vers ou environ manquent, mais il y a de plus un prologue que le ms. de Saint John's n'a pas. Une quatrième copie de la *Petite Philosophie* se trouvait jadis dans le ms. Douce 210, à la Bodleienne; mais ce ms. est depuis fort longtemps très mutilé, et de notre poème il ne reste plus que la fin (ff. 13-5), environ 450 vers.

La *Petite Philosophie* est, si je ne me trompe, demeurée jusqu'à ce jour complètement inconnue. Th. Wright, qui pourtant était « Cantabrigien », n'en souffle mot dans sa *Biographia britannica litteraria*. V. Le Clerc mentionne en passant, dans son article sur l'*Image du Monde*[1], le ms. Dd de l'Université de Cambridge, dont l'existence lui fut révélée par un catalogue; mais faute d'indications suffisantes il n'a pu dire si l'ouvrage qui s'y trouve était ou non distinct de l'*Image du Monde*.

On remarquera que le début transcrit ci-après est en vers octosyllabiques, tandis que la fin est en décasyllabes monorimes. Que le lecteur veuille bien croire que je n'ai point ici réuni par erreur le commencement d'un poème et la fin d'un autre. Trois cents vers environ avant la fin, l'auteur passe de la rime accouplée à la rime *unisonante*, comme diraient les *Leys d'Amors*, puis, une centaine de vers plus loin, il adopte le vers décasyllabique.

Il n'y a pas lieu, dans une notice de manuscrit, de tenter la restitution du texte. Je me borne à donner les principales variantes du ms. Dd. 10. 31. de la Bibliothèque de l'Université, pour le début, et du ms. Douce pour la fin.

Ici comence la petite philosophie. . [(*f.* 152)
Li sage qui jadis esteient
De mult grant sen s'entremetteient,
E mult sagement enquistre[nt]
Les choses dunt il puis escristrent.
Chascun mustra sa sentence
Solonc la sue sapience,
En plusors lues diviserent,
Lur escriz trestuz assemblerent
E lor sentences ordeinerent,
Les dotances totes osterent
E la verité confermerent,
Kar en touz poinz la proverent
E cum provée l'acerterent.
. . . . . .
Ces escriz puis longes corurent,
Dunt plusurs avaunt guarni furent
De bone et de mal' aventure,
Ke tuit diseit lur escripture
Par tuit le munde apris aveint
Les aventures k'il saveient.

1. *Hist. litt.* XXIII, 329.

3 *Dd* m. estreitement — 14 *Je marque ici une lacune sans être bien sûr qu'elle existe, le ms. Dd étant conforme au ms. de S. John's. La faute peut remonter à l'auteur.*

Deu meimes en acune guise
Mustre al munde ceo qu'il devise
Par aventure de la feiture
Ke faut et creist en sa mesure;
Il en eurent grant garde prise,
Por ceo en sorent la devise.
Le mund trestot amesurerent,
Terre et eve, fuz, eir anumbrerent,
Les qualitez de touz cercherent
Dount la force de touz troverent,
Et la provée troveüre
Mistrent en sage lettreüre,
Por cels garnir ke puis vendreient
E lur sen aprendre voldreient.
Mès nul ke seit en ceste contempre
A lor sen guaires ne s'atempre,
Nul ne porveit par aventure
Por rien k'avaunt Deu figure,
Dunt terre est mult afeblie
E la gent, tant euste de vie
Par les pledurs e les legistres
Ki sunt Antecrist ministres : (*b*)
Cil porvertent tuit dreiture
Por terriene poreture ;
Nul ne doute la Deu manace,
Dunt la gent sunt cum feu sur glace;
Nul ne garde la creature,
Par taunt del creator n'ont cure.

Ore ceo face en ceste escripture
De tuit le munde la purtreiture,
Coment la terre set entere,
Des ewes tuit la manere,
De l'eir e de l'ethre ensement,
E la force del firmament,
D'enfer, del ciel et des planetes,
Del soleil, de la lune e des cometes,
Des doze signes e de lor cors,
Pur quel sunt longes e corz les jors,
Dunt li vent vient, dunt le tuneire,
Dunt feu, dunt foudre, dunt escleire,
Dunt pluie, dunt neif, dunt gelée,
Dunt gresil, dunt niwele, dunt rosée,
Dunt le feu vient c'um chaïr veit
Ke l'en quide k'esteile soit,
E dunt vient cele blaunche veie
Ke parmi le ciel se desploie
Ki a ces choses vodra entendre
Mult i purra grant sens aprendre
E saver en totes maner[e]s,
Ke mult est sages li crieres,
E qu'il est poissaunt par nature
E ke ses aveals par tut dur[e] ;
E ki li sert a sa volunté,
Tot veit par sa poesté,
E ki defaut de son servise
Mult deit doter sa grant justise.
Non done al livere ki l'endite
La *Philosophie petite*.
Ki plus voet oïr par requeste
Le fruit li dirrai sans areste.

Ki vost del mund oïr l'image (*c*)
E la feiture e son estage,
Escote ore ad bon corage,
E jeo l'em ferai certein e sage.
Li mond est rond(e) cum une pelote,
Nient estable mès tut dis mote.
Unc ne fu ne ja n'ert estable
Mès tutdis est moble et remuable;
Par elemenz est destinctez
Cum par un oef veer porrez :
L'escale l'aubun defors enclost,
L'aubun le mouel dedenz reclost,
Le mouel enclot une gote
Ke de gresse est formée tote;

23-4 *Dd* e par f. | K'il fet e tret en sa m. — 37 *Corr. d'après Dd* mal'a. — 40 *Dd* E la g. trestut de vie ; *corr.* dev[i]ie — 49 *Corr.* (*Dd*) Por c. faz — 56 *Dd omet* des — 73-4 *Dd* E ke tut ke lui seit a v. | Tut vendra p. — 85 *Corr.* (*Dd*) come p. — 88 *Dd* novele e r.

L'escale est ausi cum le ciel,
L'eir cum l'aubun sor le mouel,
Le mouel enclot la crasse gote
E l'eir purceint la terre tote.
Savoir poet ki sens ad parfond
Ke le ciel enclot tuit le mond.

De creacione mundi.

De ceste mund la creaciun
Faite en cink maners le trovun :
L'un fu einz ke nule rien fust
Ke Deu en sun penser conceust
Devaunt tuit le secle a portraire,
Coment il voet le mund faire ;
Cist est architipes dist
De Deu le prince ke tut purvit ;
Prince est dit *arcos* en gregeis,
Tipus est figure en franceis ;
Dunt cesti mund itel non ad
Kar Deu le prince li figurad.
L'autre est quant Deu par cest [essample
Cest mond criad veable e ample,
Trestot forma en matire
Kanke porvit son sage enpire ;
Dunt l'escrit dit : « Cil ki fin n'ad
Ensemble totes riens criad »,
Ensemble par voil debonaire
E par aparissant(e) matire. (*d*)
La tierce fu quant trestot forma
E par sis jors tuit ordena,
Dunt l'escrit dit que a sis jornées
Furent de Deu tuz biens criées.
La quarte manere Diu mustra
Quant une rien de autre criad,
Alsi cum il uncore fet
Quant un home de autre estret,
Beste de beste fet venir,
Arbres e herbes reverdir ;
N'est chose (que), solonc sa semence,
Dunt Deu le mund(e) ne recomence
Dunt l'escrit dit : « Mi peres overe »,
Deu ses bontez pas ne covere.

La quinte manere a dire est veire :
Kant Deu volt le mond refaire
E tut oster le puillencie
E vestir tuit de novelerie,
Dunt li prophete dist verrai :
« Tote riens renovelerai. »

De quatuor elementis.

Ore escotez des elemenz
Ceo est de l'*yle* les liemenz.
Tant dit *yle* cum fet mateire,
Dunt tutes riens pernent afaire.
Yle ceo est mateire divine
Dunt totes riens pernent orine.

Les elemens soul quatre sunt
Par quai totes riens estunt :
Ceo sunt feu e eir, ewe et terre,
Dunt chescun a autre s'aserre ;
Par si a une concordaunce
Ke nul a autre n'est grevaunce,
Kar, si cum cercle returnée
En sei turnet saunz meillée,
Le feu en l'eir tut dis se turne,
Li eir en l'ewe ben sojorne,
L'ewe en la terre cole e plie,
La terre en l'ewe se demie ;
Par meïmes ceste manere (*f.* 153)
La terre se turne en ewe clere,
E l'ewe en l'eir trés bien se mue,
E l'eir el feu tut dis tresue.
Ces quatre par grant cumpaignie,
Chescun a autre bien se lie
Par lor quatre propr[i]etez
Cum par un braz entrelacez,
Si ke lur naturele descorde

---

98 *Pour l'origine de cette comparaison, voy.* Hist. litt. *XXIII*, 307, *notes*. — 115 *Dd* E trest en forme e en m. — 117-8. *Cf.* Eccli. xviii, 1 — 133 Jo. v, 17 — 134 *Dd* Encore s. — 154 *Dd* Ensement turnent.

Remeint tut dis e bien s'acorde.
La terre ke est secche e freide
A l'ewe freide pas ne pleide,
E l'ewe ke freide est e mostie
A l'eir moiste tient cumpaignie,
E l'eir que est moiste e chaude
A chaud feu est par itaunt baude,
Le feu par chaude seccheresce
La terre secche pas ne blesce.

De ces quatre cum plus pesaunt
La terre mist en bas seant,
Le feu, si cum le plus leger,
Volt sor les autres Deu poser,
Les autres deus, cum miliueins,
Quant toz atemprent ne sont pas [veins
Desquelz .ij. l'ewe plus pesaunte
De la terre plus près se haunte....

Fin:

Ai! Deus de glorie, cō ert li bien [dublez
Kant ceste char que v9 morir veez,
Cest cors cheitif de vermin percez,
Ke ci nasqui & vesqui en pechez,
Par un petit que serad espenez
De quer parfit, de bone volentez!
Puis [re]serra de sa alme restorez,
Al grant juïse a destre Deu posez,
Od les benez joint [1] & coronez
Ou les pecheurs que ci furent haitez,
Kar de touz mals est tant bien [eschapez
E ne vodreient ci espenir [2] lur pe- [chez
Od les malfez serrunt tut dis damp- [nez;
E il serra en ciel halt menez
Od les angeles, princes & poestés
De tant plus lez, plus joius, plus [haitez,
Kar de touz mals est tant bien [eschapez
E en touz bienz pur poi de paine [entrez,
U jamès puis n'ert dolent ne irrez
Ne de nul mal enblemiz [3] ne tuchez,
Ainz se lusera [4] com soleil en estez
E plus assez, que ja n'ert reconsez,
Ne de sa joie n'ert jamès fastengez,
Kar ben celestre cō v9 plus en [averez
Plus le vodriez & plus le desirez.
Ne cel desir nen ert jamès finez,
Kar mal nen ist, mès tut biens [adurez.
Jhesu nos doint par sa seinte pitez
Si espenir noš mals & nos pechez,
Que ensemble od lui seon en ses [regnez
U li beneiz serront sanz [fin feffez
Icil l'otroie ki est saunz] [5] nul de- [grez
Treis en persones un en majestez.
Amen.

A la suite de la *Petite Philosophie*, le ms. I 11 contient (ff. 170-2) le rapport à Innocent III sur la situation de la Terre Sainte. Il en existe un si grand nombre de copies que je n'entreprendrai pas d'en dresser la liste. Ce document a été publié d'après un ms. de Bruxelles par K. Hopf dans ses *Chroniques gréco-romanes* (Berlin 1873), pp. 30-4. On en trouvera une autre version dans les *Historiens occidentaux des croisades*, II, 520. Voici le début et la fin de la leçon du ms. de Saint John's.

---

1 choisez — 2 E ne voudrent — 3 embloiz — 4 A. reluira — 5 *Rétabli d'après Oxf.*

Recapitulatio Terre Sancte et descriptio ejusdem.

Li apostoille de Rome Innocent vout savoir les uses et les custumes de la terre des Sarrazins, einz que l'ost des chrestiens ert apresté & aparaillé. Si maunda al patriarche de Jerusalem q'il enqueist la veritee e les custumes e les nuns des hautz Sarazins qe tenent les terres, e il le maundast a l'eglise de Rome par lettres. Li patriarches enquist la verité de la terre e fist asavoir a l'apostoille en tele manere cum v9 orrez après.

Deus frers esteient, mout hautz hūmes Sarrazins. Li uns avoit a nun Saladin e li autre Saphadin, et avint que Saladin aveit noef fiz, e morut. Saphadin remist vifs e ocist touz les fiz Saladin sun frere fors un soul. Cil out a non Noradin e tient la terre de Halape plus que v^{c}, qe citez qe chastels fors....

Fin :

... E sachez que les chevres e les berbiz i faünent deus fez en l'an. Ore v9 ai dit coment li apostoille maunda al patriarche de Jerusalem, e coment la patriarche li remaunda le contenement e les custoumes de la terre des Sarrazins.

Suit (fol. 172 *d*) :

Recapitulatio Rome et descriptio ejusdem.

Quoniam hujus splendide urbis....

Fin :

... continet pedes XXXIIII. M.

Expliciunt Mirabilia mundi.

TABLE DES MSS. DÉCRITS.

B. 9 . . . . . p. 309 G. 5. . . . . p. 324
F. 30. . . . . 325 I. 11. 336

TABLE DES OUVRAGES.

[Bonté des femmes (la)]. . . . . p. 334
Crestien, Vie de S. Guillaume d'Angleterre 315
Description de la Terre d'Outremer. 340
Mirabilia Romæ. 341
Pastourelle du XIV^{e} siècle (poésie en forme de). 336

Paule, voy. Vie de sainte —.
Petite Philosophie (la). 337
Pierre de Peckham. 325
Quinze signes (les). 313
Rose (le roman de la). 334
Somme le Roi (la). 322
Terre d'Outremer. Voy. Description de la —.
Vie de sainte Paule 320
Vie des Saints, en prose. 320
Wace, la Conception. 310
William de Waddington. 332

Paul MEYER.

LE

ROMAN DU CHATELAIN DE COUCI[1]

Le nom de l'auteur de ce joli roman est resté longtemps inconnu. Le poète annonce, avant les derniers vers, que dans ces vers il fera entrer son nom, mais il ajoute que celui qui ne devinera pas l'*engin* ne pourra pas l'y découvrir. Voici cette annonce et les vers qui la suivent (v. 8225 ss.) :

En l'onnour d'une dame gente
Ai ge mis mon cuer et m'entente
A rimer ceste istoire cy,
Et mon nom rimerai ausy,
Si c'on ne s'en percevera
Qui l'engien trouver ne sara,
J'en sui certain, car n'aferroit
A personne qui fait l'aroit,
C'on le tenroit a vanterie
Espoir ou a (*éd.* en) melancolie ;
Mès se celle pour qui fait l'ay
En set nouvelle, bien le say,
Si li plaist, bien guerredonné
Sera, mès quel reçoive en gré.
A li m'otri et me present,
Qu'en face son comandement.
En li (*éd.* lui) ai mis tout mon soulas,
S'en chant souvent et haut et bas,
Et liement me maintenray
Pour li (*éd.* lui) tant conme viveray.

1. Cet article est destiné, avec quelques modifications, à paraître dans le tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France*, actuellement sous presse. Je serais bien reconnaissant aux critiques qui me donneraient un supplément d'information ou m'indiqueraient des corrections à faire.

L'éditeur du roman, Crapelet, n'avait pu réussir à trouver l'*engin*, pourtant bien simple, de ces vers. En 1858, un zélé paléographe, M. Chassant, s'avisa que l'auteur avait simplement eu recours, comme un grand nombre de ses contemporains, à l'acrostiche. En rassemblant les premières lettres des dix-sept derniers vers, il obtint *e s q i a c e m e s s a q e s e p*, d'où, par quelques interversions et suppressions qu'il jugea nécessaires, il fit *Jacques Saquespée* [1]. M. Paul Lacroix [2] crut arriver à un résultat plus satisfaisant en substituant le jeu de mots à l'acrostiche ; il soutint que le poète s'était nommé dans les mots *J'en sui certain*, qu'on pouvait entendre de deux façons, de la plus naturelle d'abord, et d'une autre, où ils signifieraient : « Je suis Jean Certain » ; et il reconnut dans l'auteur du *Roman* l'abbé-poète Certain, dont nous possédons un singulier jeu-parti [3]. Mais on répondit [4] que ce *Certain* ne s'appelait pas *Jehan*, que l'auteur du *Roman* emploie souvent sans aucune arrière-pensée la locution *J'en sui certain*, et qu'à son époque le nom de *Jehan* faisait encore deux syllabes et ne pouvait se confondre avec *J'en*. On fit d'ailleurs remarquer que les changements introduits dans le texte par M. Chassant étaient inutiles : en ne partant que du vers 8231, et en substituant dans le manuscrit, suivant l'usage picard qui était certainement celui de l'original, *k* une fois à *c* et l'autre fois à *qu*, on obtenait le nom *Jakemes Sakesep*. *Jakemes* est une forme de nominatif qui apparaît à chaque instant dans les chartes du nord de la France et qui peut avoir pour régime aussi bien *Jakemon* que *Jakeme* [5]. Quant à *Sakesep*, mot composé du verbe *sakier*, picard, pour *sachier*, « tirer », il est, quoique moins naturel, tout aussi admissible que *Sakespée*. M. Tobler crut plus tard avoir le premier reconnu l'acrostiche et appela notre poète *Jaquemet Saquesep* [6] ; mais ni le diminutif, ni l'orthographe par *qu* ne sont justifiés. La forme la plus vraisemblable est *Jakemon Sakesep*. Cependant ce résultat a été ébranlé par un fait nouveau : P. Meyer a signalé ici [7] l'existence, dans la bibliothèque de lord Ashburnham, d'un manuscrit du *Roman* resté jusqu'alors inconnu. Dans ce texte, qu'il qualifie d'excellent, le vers 2838, que nous avons donné ci-dessus d'après le ms. de Paris, *Sera, mès quel reçoive en gré*, se lit : *Me sera, s'il li vient a gré*,

1. *Bulletin du Bouquiniste*, 1858, p. 157.
2. *Bulletin du Bouquiniste*, 1858, p. 213 ; *Enigmes et Découvertes bibliographiques*, Paris, 1866, p. 81.
3. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 537.
4. *Bulletin du Bouquiniste*, 1858, p. 325 ; *Revue critique*, 1868, t. II, p. 79.
5. Ce nom est écrit *Jakemes* (*Jacemes*) au nominatif dans des chartes où le régime est *Jakemon*. L'*e* n'était sans doute introduit au nominatif que sous l'influence du cas-régime : on prononçait *Jacme*.
6. *Jahrb. für rom. Literatur*, XIII, 109.
7. *Romania*, II, 142.

en sorte que le nom de famille de Jakemon serait *Makesep*. « Cela, dit Meyer, ne ressemble guère à un nom. » Il est certain en tout cas que *Sakesep* est moins étrange et a pour lui des analogies ; en outre le vers du ms. d'Ashburnham-Place paraît moins bon que celui du ms. de Paris : ce dernier est, il est vrai, quelque peu obscur, mais c'est précisément ce qui aura pu induire à le modifier, d'autant plus qu'il contient une forme assez archaïque, *quel* pour *que le*. Nous croyons donc avoir pour nous la vraisemblance en maintenant à notre poète le nom de *Jakemon* (ou *Jakeme*) *Sakesep*.

L'époque où il a écrit n'est pas facile à déterminer. Crapelet plaçait vers 1240, par des raisonnements assez vagues, la composition du poème qu'il publiait. Il est clair que cette date est beaucoup trop reculée. Comme l'a remarqué M. Tobler [1], si on fait attention à l'état de la langue, aux mœurs et aux usages représentés, aux fréquentes descriptions d'armoiries, à la correspondance échangée entre les deux amants, et, ajouterons-nous, au caractère général du style, on sera porté à assigner au poème une époque sensiblement plus moderne. C'est au commencement du XIV^e^ siècle ou à la fin du XIII^e^, donc sous le règne de Philippe le Bel, qu'il a dû être composé.

I.

Le roman du *Châtelain de Couci*, depuis qu'il est publié, occupe à bon droit une place honorable dans l'histoire littéraire du moyen âge. Il roule sur un sujet intéressant, et il le traite avec simplicité et avec une habileté réelle. L'auteur est moins prolixe que la plupart de ses contemporains ; il accorde aux formules toutes faites, aux chevilles, aux rimes banales, moins de place dans ses vers ; il manie avec une certaine élégance une langue qui n'a plus la souplesse et la fermeté de celle du XII^e^ siècle, mais qui est encore simple, exempte de prétentions, et qui reste généralement très fidèle aux règles de la grammaire. Ecrivant probablement dans le Vermandois, où est la scène de son récit, il en avait employé le dialecte, comme l'attestent certaines rimes ; mais dans le manuscrit d'après lequel on a publié son œuvre, les traits spécifiques de son langage ont été le plus souvent ou effacés ou mêlés avec d'autres. Il se plaît, comme les poètes qui avaient alors le plus de succès, à représenter la vie élégante de son temps, les fêtes, les joutes, les tournois, les *caroles ;* il s'attache particulièrement à décrire les armoiries des personnages qu'il met en scène : tous ces détails, qui n'ont pas grande valeur au point de vue littéraire, offrent souvent de l'intérêt à l'historien. L'in-

1. *Jahrbuch*, l. l.

vention n'est pas sa partie forte : il a puisé dans des récits plus anciens non-seulement, comme nous le verrons, le dénouement célèbre de son roman, mais plusieurs des épisodes qu'il y a fait entrer. En revanche il possède un réel talent d'observation : les sentiments de ses héros sont retracés, soit dans leurs entretiens, soit dans leurs monologues, avec une finesse d'analyse qui indique que le poète avait fréquenté une société déjà assez raffinée. La morale qu'il y avait trouvée et qu'il fait sienne est loin d'être rigoureuse : mais en prenant parti pour l'amour contre les obligations légales le poète ne fait aucune de ces théories étranges qu'on rencontre si souvent dans la littérature française du moyen âge. Il n'accable pas de ses invectives, comme d'autres, le mari trompé et jaloux, et il n'accorde ses sympathies qu'aux amants *loyaux*, qui s'aiment uniquement, comme firent ceux dont il raconte l'histoire.

Il la commence d'une manière assez originale. D'ordinaire un roman d'amour débute en nous apprenant comment le héros s'éprit de l'héroïne. Jakemon Sakesep ne procède pas ainsi. Après quelques réflexions préliminaires sur la double décadence, à son époque, de l'amour et de la poésie, qui renaîtraient l'un et l'autre s'ils étaient plus encouragés, il nous dit simplement que Renaut, châtelain de Couci, jeune chevalier doué des plus brillantes qualités et habile à faire des *partures* et des chants (v. 71), était amoureux de la dame de Faiel et se résolut un jour à aller lui faire visite. Son mari étant absent, elle le reçut à souper, et lui offrit même, suivant l'usage, l'hospitalité pour la nuit ; mais elle accueillit avec une grande froideur la déclaration qu'il lui fit. Le châtelain, qui s'aperçut bien cependant qu'il ne lui déplaisait pas, voulut se rendre digne d'elle en illustrant son nom, en rechercha toutes les occasions, et y réussit. En effet la dame, entendant souvent parler de lui comme du chevalier le plus brave et le plus courtois, sent bientôt croître son penchant. Un jour il revient à Faiel à l'heure du dîner ; le seigneur de Faiel l'accueille fort bien, et étant obligé d'aller, dans l'après-midi, *à un plaid*, le laisse avec sa femme. Celle-ci est moins sévère ; elle promet au châtelain de lui donner une manche richement brodée, qu'il pourra porter aux grandes joutes qu'Enguerrand, seigneur de Couci, doit prochainement donner entre Vandeuil et La Fère. Ces joutes, où de nombreux chevaliers étrangers sont venus former un camp, tandis que les chevaliers du pays forment l'autre, durent trois jours ; l'auteur les décrit en détail, ainsi que les fêtes qui les accompagnent. Le châtelain obtient le prix des chevaliers du pays et gagne tout à fait par là, autant que par ses manières enjouées et sa grâce à *caroler*, le cœur de sa dame. Elle l'engage à venir à Faiel le mardi suivant : son mari doit s'absenter pour quelques jours, et ils pourront se concerter pour se voir en secret. Dans cette entrevue, le châtelain conseille à la dame de s'ouvrir à

quelque *chambrière* fidèle, qui sera entre eux un intermédiaire nécessaire. Elle lui dit qu'elle y a pensé, et qu'elle en a une, Isabel, dont elle est d'autant plus sûre qu'elle est sa cousine germaine, et qui les servira certainement. Au reste elle a déjà songé que près de sa garde-robe il y a un *huisset* donnant sur un petit bois où elle allait jadis se promener ; l'huisset depuis longtemps ne sert plus, mais elle le remettra en état, et dès le soir même il pourra venir y frapper : Isabel lui ouvrira, et il arrivera sans peine dans la chambre de la dame. Le châtelain parti, la dame s'ouvre de ses desseins à sa chambrière et cousine. La réponse de celle-ci est assez piquante. Elle commence par avouer que le châtelain est fort digne d'amour ; cependant elle ajoute (v. 2539) :

Et nonpourquant vous avés tort,
Qui (*éd.* Que) avés fait de ce acort ;
Car mout m'esmerveill [je], par m'ame,
De vous, qui estes haute dame,
S'avés mari preu et vaillant,
Et sus ce faites un amant.
Si ne di pas pour ce qu'amer
Ne puist bien dame un baceler
En honnesté et avoir chier ;
Et se li puet, s'il a mestier,
D'aucun bel jouel faire don :
Tout ce puet faire par raison ;
Mais s'onnour doit si bien garder
C'o lui ne se puist aseuler
En lieu privé, car je vous di :
Li lieu en ont fait maint hardi.
Et nonpourquant, se vous l'amés,
Si en faites vo volentés.

Malgré cette conclusion bénigne, la morale d'Isabel a fait réfléchir sa maîtresse. Elle veut au moins éprouver son amant : cette nuit, on le laissera se morfondre à l'huisset ; s'il n'aime pas *loyaument,* il se tiendra pour joué et ne reviendra plus ; s'il supporte bien cette épreuve, on ne pourra lui tenir rigueur. Le pauvre châtelain passe en effet toute la nuit, par la pluie et le plus affreux orage, à gémir devant la petite porte ; les deux femmes l'écoutent de l'autre côté, et, malgré la prière d'Isabel, on ne lui ouvre pas. Il rentre à Saint-Quentin fort triste et convaincu que le seigneur de Faiel est revenu à l'improviste ; mais il le rencontre le lendemain qui retourne à Faiel et lui dit qu'il en est absent depuis deux jours. Le châtelain, accablé de douleur, se dirige vers son *manoir,* où il tombe gravement malade. La dame de Faiel l'apprend et s'en désole ; mais comment lui rendre l'espoir ? Le hasard la sert. A une noce, elle se trouve avec la dame de Hangest, parente du châtelain ; celle-ci va faire visite à son

cousin malade et demande à la dame de Faiel de lui prêter sa chambrière pour l'accompagner, la sienne ayant été blessée la veille dans un accident arrivé au *char* où elle voyageait avec sa maîtresse. Isabel profite de cette visite pour remettre secrètement au châtelain des *tables* de cire où elle a écrit de bonnes paroles. On devine que le malade est bientôt sur pieds. Il se rend à Saint-Quentin, y trouve un *garçon* qu'il charge de porter une lettre à Faiel, à la *demoiselle de maison,* dont il est, dit-il, amoureux. Le garçon remet sa lettre à Isabel, et rapporte au châtelain une réponse qui lui assigne un rendez-vous à quinze jours de là. Au soir fixé, il arrive à la petite porte : cette fois on lui ouvre, et il jouit de son bonheur, le plus vif, au sentiment du poète, qui puisse exister en ce monde.

Ils menèrent ainsi longtemps leurs amours ; mais un incident survint qui dérangea cette douce vie. A une grande fête, où se trouvaient le châtelain et son *amie*, était aussi une dame, noble et belle, qui depuis longtemps avait conçu pour lui une inclination qui s'augmenta par le voisinage où elle se trouva de lui à table. Il répond d'une manière évasive aux avances qu'elle lui fait ; mais elle se doute bien qu'il est heureux ailleurs, quoique l'extrême prudence des deux amants l'empêche de fixer ses soupçons. Rentrée chez elle, elle a recours à l'espionnage pour s'assurer de la vérité. Elle fait suivre le châtelain par un *varlet*, qui finit par le voir se glisser un soir dans la petite porte que lui ouvre Isabel. La dame furieuse se prend d'une grande compassion pour « le bon seigneur de Faiel, » qu'on trompe si indignement, et jure de l'éclairer. L'occasion lui en est bientôt fournie : son mari amène un jour à dîner l'époux de sa rivale. Dans une scène joliment conduite, elle excite d'abord ses soupçons, les dirige ensuite, et enfin lui apprend tout ce qu'elle sait. Le seigneur de Faiel hésite encore : il a pour sa femme une estime sans bornes ; il croit le châtelain incapable de le tromper. Sur le conseil de la dame, il feint une longue absence et se porte chaque soir aux environs de l'huisset. Pendant trois jours il ne voit personne, et son écuyer Gobert, qui est attaché au châtelain, essaie de le détourner de poursuivre. Mais il revient la quatrième nuit, et il voit le châtelain arriver à pied, armé cependant, entrer dans le petit bois, frapper à la porte : elle s'ouvre doucement et se referme sur lui. La nuit suivante, le mari s'embusque près de là ; quand il voit le châtelain approcher, il heurte avant lui, entre par la porte qu'a ouverte Isabel, la tient ouverte jusqu'à ce que le châtelain soit entré à son tour, et, appelant ses gens, l'accable d'invectives et de menaces. La scène qui suit est vive et bien contée. Le châtelain proteste au seigneur de Faiel qu'il s'est mépris : il ne venait pas pour sa femme, mais pour Isabel ; celle-ci l'avoue en baissant les yeux ; la dame, qui entend tout de sa chambre, feint de s'éveiller

au bruit, descend, et quand elle apprend l'aventure, éclate en reproches contre Isabel et la chasse d'une maison qu'elle déshonore. Le pauvre mari, interdit, hésitant, ne sait que croire ; il laisse aller le châtelain, accorde à Isabel huit jours de répit pour quitter la maison sans scandale, mais dès le lendemain il fait murer la petite porte du bois, et de ce jour la jalousie ne le quitte plus.

Ici commence une série d'épisodes sur lesquels nous glissons légèrement[1]. Grâce à la complicité de Gobert, qui passe finalement à son service, le châtelain peut encore souvent voir celle qu'il aime : il pénètre dans le château sous l'apparence tantôt d'un chevalier grièvement blessé, qu'on couche dans une salle basse, tantôt d'un colporteur, qu'on fait venir pour voir ses marchandises, tantôt d'un aveugle, qu'on héberge par charité. Ces ruses rappellent plus d'une fois celles qu'emploient, pour en arriver au même but, Tristan et Iseut dans les poèmes alors si célèbres qui racontaient leurs aventures. Un autre stratagème, grâce auquel les deux amants passent quelques heures ensemble, a fourni le sujet d'une des *Cent nouvelles nouvelles* et a été mis en vers par La Fontaine (*On ne s'avise jamais de tout*) ; il figure déjà au XII^e^ siècle dans le poème d'*Eracle* et se retrouve dans une anecdote contée au XIII^e^ siècle par Jacques de Vitri ; il est certainement d'origine orientale[2]. — Le seigneur de Faiel, toujours tourmenté par des soupçons que plus d'une fois il a cru voir confirmés, trouve pour se débarrasser du châtelain une combinaison fort ingénieuse. C'était l'époque où on parlait partout de la croisade que devaient faire les deux rois de France et d'Angleterre, Philippe et Richard. Le seigneur de Faiel fait part à sa femme de son projet de se croiser et lui demande si elle ne voudra pas l'accompagner en Terre-Sainte. Celle-ci, qui s'attache en tout à complaire à son époux, l'assure qu'il réalise en lui faisant cette proposition un de ses vœux les plus chers. Elle se désole cependant en secret ; mais le châtelain, dans une entrevue qu'il se ménage avec elle, la rassure en lui disant qu'il se croisera aussi. De la sorte ils ne seront pas éloignés l'un de l'autre. Gobert, à qui son maître expose ce plan, l'approuve fort et ajoute même (v. 6862) :

Par mon sens vous vous croiserés
Et ou pellerinage irés ;
Car mieux pourés joir de li
Ens ou pays de la que ci.

---

1. La vengeance humiliante que le châtelain tire de la dame qui l'a trahi, bien que méritée, est peu courtoise. Il feint de céder à son amour, lui donne un rendez-vous, et, quand elle va tomber dans ses bras, appelle Isabel et Gobert, qui sont embusqués, et les rend témoins de sa honte.

2. Voy. Et. de Bourbon, éd. Lecoy de la Marche, § 457, et la note.

Le châtelain part en effet pour l'Angleterre, où le roi Richard donne un grand tournoi, et, paraissant céder à l'éloquence d'un cardinal qui, après la fête, prêche la guerre d'outre-mer, il prend la croix et revient en Vermandois. C'est bien ce qu'avait calculé le mari de sa maîtresse : une fois croisé, Renaut ne pouvait, sans être à la fois excommunié et déshonoré, ne pas prendre part à la croisade ; quant au seigneur de Faiel, il n'avait jamais eu l'intention d'y aller. Sa femme lui rappelait souvent que le temps marchait, qu'ils devraient bien prendre leurs croix ; il trouvait toujours des raisons de surseoir. Enfin un jour un cardinal vient dans le pays et prêche la croix dans l'église où les deux époux entendent la messe. Le discours fini, beaucoup de gens se lèvent et vont prendre la croix des mains du cardinal ; la dame de Faiel se levait aussi, mais son mari l'arrête et lui dit : « Dame, nous ne prendrons pas la croix cette fois ; je me sens faible et hors d'état de supporter les fatigues du voyage. »

Et la dame mout simplement
Couvri son angoisseus talent ;
Mais quant elle fu esseullée,
Adont a dolour demenée (v. 7076).

Les deux amants se revoient encore une fois en secret et échangent de douloureux adieux : la dame donne au châtelain un anneau et ses longues tresses blondes.

Arrivé en Terre-Sainte, le châtelain, qui suit la fortune de Richard, se couvre de gloire ; les Sarrazins le redoutent et l'ont surnommé le vaillant chevalier « qui sur son heaume porte tresses », car il a mis autour de son casque les cheveux de sa dame, plus brillants que de l'or. Mais au bout de deux ans, il reçoit une flèche empoisonnée dans un combat où il a sauvé la liberté du roi d'Angleterre. Espérant guérir en France, il s'embarque ; mais le mal empire en mer, et il sent la mort approcher. Il appelle alors son fidèle Gobert, lui remet le coffret d'argent où sont les tresses, avec une lettre qu'il trouve encore la force d'écrire, et lui ordonne, quand il sera mort, de prendre son cœur, de le mettre dans le coffret et de le porter à celle pour laquelle seule il a battu. — Il rend le dernier soupir entre les bras d'un cardinal, qui lui assure la félicité éternelle, puisqu'il est mort au service de Dieu. — Gobert débarque à Brandis (Brindes), y enterre son maître, fait ce qu'il lui avait prescrit et arrive en France. Il se glisse près du château de Faiel, cherchant l'occasion propice pour s'acquitter de son funèbre message ; mais le seigneur de Faiel le rencontre dans ce même petit bois où il avait autrefois surpris son maître. Croyant celui-ci revenu, il veut tuer Gobert, qu'il suppose envoyé à sa femme : Gobert se jette à genoux, lui apprend la mort du

châtelain et lui montre comme preuve la cassette ; l'autre s'en saisit, l'ouvre violemment, lit la lettre et, laissant aller Gobert, il porte le cœur au château. Là, son *queux*, exécutant ses ordres, l'accommode avec art, et on le sert à la dame de Faiel, au dîner, tandis que les autres convives mangent un mets différent, quoique de même apparence. La dame trouve ce qu'elle vient de manger exquis :

Ce dist : « Et pourquoy et comment
N'en atourne nos queus souvent?
Y est la coustengue trop grande
De atourner telle viande?
— Dame, n'aiés nulle merveille
S'elle est bonne, que sa pareille
Ne poroit on mie trouver
Ne pour nul denier recouvrer.....
Que vous en ce mès cy mengastes
Le cuer qu'el mont le mieus amastes,
C'est du chastelain de Coucy. »

La dame refuse d'abord de le croire ; mais, convaincue par la lettre et les cheveux, elle s'écrie (v. 8080) :

Par Dieu, sire, ce poise my ;
Et puis qu'il est si faitement,
Je vous affi certainement
Qu'a nul jour mès ne mengeray,
N'autre morsel ne metteray
Deseure si gentil viande.

Elle se pâme, et bientôt après elle meurt de douleur. Son mari, qui craint la vengeance de ses parents, et qui d'ailleurs aimait celle qu'il a tuée, lui fait faire un service solennel ; mais il n'évite la guerre dont il est menacé qu'en faisant à son tour un pèlerinage en Terre-Sainte :

Si revint, mès ne fu joians,
Ne ains deduit ne demena
Puissedi tant com il dura (v. 8162).

Avant d'examiner les sources et le fondement historique de ce roman, signalons quelques passages intéressants pour l'histoire des mœurs et des usages, que nous n'avons pas relevés dans l'analyse précédente.

Bien que le héros du roman soit appelé constamment *châtelain*, c'est-à-dire gouverneur, de Couci, il ne paraît pas habiter ce château. Son *manoir* est à trois lieues de Chauvigni (v. 2771, 2806), où il faut reconnaître le hameau de Cauvigni, réduit aujourd'hui à quelques maisons, mais souvent cité dans des documents anciens, faisant partie de la commune de Trefcon, canton de Vermand [1]. Il séjourne en outre

1. Matton, *Dictionnaire topographique de l'Aisne*.

fréquemment à Saint-Quentin, mais il n'y a qu'un *hostel*, c'est-à-dire qu'il est reçu habituellement chez un bourgeois. Cette distinction entre le *manoir* ou domicile réel, qui est aux champs, et l'*hostel* en ville, est à signaler : elle marque la transition entre le moyen âge, où les seigneurs n'habitent que leurs châteaux, et l'époque plus moderne où ils passent au moins une grande partie de l'année dans les villes : les *hôtels* des familles nobles étaient sans doute à l'origine, comme celui du châtelain, les maisons bourgeoises où ils descendaient d'habitude. — On remarquera que le château du seigneur de Faiel paraît à peine fortifié. Il est bien question (v. 2143) du pont par lequel on va à la *salle;* mais la petite porte par laquelle entre le châtelain donne directement sur le bois, sans qu'il soit parlé de fossés. Dans l'intérieur des murs est enfermé un beau *verger* où l'on va se promener et se divertir (v. 735) ; et il y a encore un *jardinet* (v. 2239) près de cette même petite porte. Nous reconnaissons ici ces belles maisons de France, entourées de préaux et de jardins, qu'admirait Brunetto Latino [1], et qui contrastaient pour lui si vivement avec les forteresses où s'enfermaient les seigneurs italiens. Il y a encore un château à Faiel, aujourd'hui Fayet (canton de Vermand), à une lieue de Saint-Quentin [2] : nous ignorons s'il a conservé quelques vestiges de l'ancienne résidence seigneuriale [3].

Parmi les usages observés aux repas, nous remarquons celui de passer un *surcot* par-dessus ses vêtements, au moment de se mettre à table, pour éviter les taches (v. 441) ; ces surcots avaient d'ordinaire la forme de blouses ; parfois ils étaient ouverts par devant, et alors il arrivait qu'on les gardait entre les repas (v. 726). — Les dames voyageaient en char, comme on le voit par un passage que nous avons cité et par un autre (v. 6234) ; cependant, au besoin, elles faisaient encore de longues chevauchées sur leurs palefrois (v. 6239). — Aux fêtes, les caroles, ou danses en rond, avaient lieu aux chansons, entonnées par une dame ou un chevalier et reprises en chœur par les autres, plutôt qu'au son des instruments. Les musiciens donnaient des concerts à part, et on se rassemblait autour des jongleurs et des ménestrels (v. 1862). Ceux-ci d'ailleurs allaient encore de château en château; c'est un ménestrel qui apporte à Faiel la première chanson faite par le châtelain en l'honneur

1. Cf. *Hist. litt.*, XX, 296.

2. Matton, *l. l.;* dans les anciens titres la forme du nom est toujours *Faiel*. L'idée de M. Peigné-Delacourt de reconnaître Faiel dans Failloüel (*Note* citée plus loin, p. 6) est de tout point malheureuse.

3. Belloy dit que de son temps il y a encore près du château de Fayet un beau bois, où le seigneur permet aux bourgeois de Saint-Quentin de venir se promener les jours de fête.

de la dame du lieu (v. 409); c'en est un autre, revenu de la grande fête donnée par le roi Richard, qui apprend à la dame de Faiel que son ami a pris la croix en Angleterre (v. 6970). — Notre poème est particulièrement intéressant dans sa peinture des fêtes guerrières qui, en temps de paix, tenaient une si grande place dans la vie chevaleresque. Nous voyons entre autres par ses descriptions que ce qu'il appelle des *joutes* différait beaucoup de ce qu'il nomme un *tournoiement :* là des chevaliers de camps opposés joutaient un contre un et n'employaient que la lance ; ici c'était une mêlée, où les écuyers prenaient part, et où il s'agissait surtout, pour emporter le prix, de résister aux violentes poussées de ceux qui essayaient de vous faire tomber de cheval.

II.

Nous allons maintenant étudier les éléments historiques et romanesques à l'aide desquels Jakemon Sakesep a composé son poème.

Il n'est pas douteux qu'il ait voulu prendre pour son héros un personnage très réel, ce châtelain de Couci dont les chansons tendres et gracieuses comptent parmi les meilleures productions de la poésie lyrique française. Notre auteur ne se contente pas de nous dire que l'amant de la dame de Faiel

Partures savoit faire et chans (v. 71).

Il intercale à plusieurs reprises [1] dans son récit les chansons que le châtelain est censé avoir composées sur les diverses péripéties de ses amours, et nous reconnaissons quelques-unes des pièces les plus célèbres conservées dans les mss. sous le nom du châtelain de Couci. Mais il ne s'en suit pas que le châtelain ait eu des aventures semblables à celles qui lui sont ici prêtées, ou même qu'une tradition ancienne les lui ait attribuées. L'auteur du roman ne connaissait sans doute le châtelain que par le manuscrit où il avait lu ses chansons, et qui ne les présentait même pas sous une forme bien ancienne : au moins le texte de celles qu'il a intercalées dans son ouvrage offre-t-il généralement des leçons altérées et rajeunies. Il avait si peu de renseignements particuliers sur le chevalier poète dont il prétend raconter l'histoire que la première chanson qu'il lui fait composer, et qu'il lui attribue certainement sur la foi de son manuscrit, n'est pas de lui. Elle nous est arrivée dans six manuscrits, dont cinq, — parmi lesquels les meilleurs et les plus anciens, — la laissent anonyme,

1. Après les v. 364, 820, 2604, 5976, 7033, 7373. En outre M. Tobler a remarqué que le roman en contenait trois autres, omises par le ms. de Paris, après les vers 3722, 4968, 7587.

tandis que le sixième la donne à Gace Brulé [1]. — Jakemon Sakesep a simplement pris le châtelain pour le héros de son roman parce que ses chansons l'avaient rendu célèbre et en avaient fait de bonne heure un des types du chevalier amoureux. Eustache le Peintre, dans des vers plusieurs fois cités [2], le met sur le même rang que Tristan et Blondel ; un poète anonyme du XIII[e] siècle commence ainsi une de ses chansons :

Li chastelains de Couci ama tant
Qu'ainc por amors nus nen ot dolor graindre ;
Por ce ferai ma complainte en son chant [3].

En son chant, c'est-à-dire en reproduisant le rhythme qu'il a employé ; et en effet les couplets de cette chanson anonyme sont exactement taillés sur le patron de ceux de la chanson du châtelain :

A vous, amant, plus qu'a nule autre gent [4].

Cette chanson paraît d'ailleurs avoir été particulièrement célèbre ; elle est citée dans le roman de la *Chastelaine de Vergi* [5], et c'est sans doute en la lisant que Jakemon Sakesep a eu l'idée de faire de l'auteur le héros des aventures qu'il voulait rimer. Le châtelain l'a en effet composée dans une situation d'esprit fort analogue à celle où le roman représente son héros, en partant pour la Terre-Sainte malgré lui ; elle est d'un bout à l'autre empreinte d'une profonde mélancolie, et l'une des strophes contient les plus sombres pressentiments [6] :

Je m'en vois, dame ; a Dieu le creator
Comant vo cors, en quel lieu que je soie ;
Ne sai se ja verrés mais mon retor :
Aventure est que ja mais vous revoie.

Si Jakemon Sakesep, comme nous le pensons, ne connaissait du châtelain de Couci que ce qu'il en avait trouvé dans un manuscrit, les circonstances qu'il en rapporte, et qui jusqu'à présent ont seules servi de base à sa biographie, doivent perdre toute valeur aux yeux de la critique. Ces circonstances, en dehors de l'histoire de ses amours, se réduisent d'ailleurs à fort peu de chose. Le poète laisse dans le vague tout ce qui ne touche pas directement à son sujet. Il nous apprend cependant que le châtelain s'appelait Renaut (v. 69) :

Bien sai que Regnaus avoit nom ;

---

1. *Por verdure ne por prée*, éd. Michel, I ; *Romans*, v. 320. Aux cinq manuscrits cités par M. Michel, il faut ajouter le ms. Clairembault, récemment décrit par G. Raynaud, qui donne la chanson comme anonyme.
2. *Chansons du Châtelain de Coucy*, p. 100 ; cf. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 562.
3. *Chansons du Châtelain de Coucy*, p. 101.
4. *Chansons du Châtelain de Coucy*, XXII.
5. Barbazan-Méon, t. IV, p. 296 ; *Chansons*, etc., p. 80.
6. *Chansons*, etc., p. 83.

mais ce nom lui était peu familier, car dans tout le cours du poème il ne le lui donne plus qu'une fois (v. 6046), et se borne à l'appeler *le châtelain*. La plupart des recueils qui nous ont conservé les chansons du châtelain de Couci le désignent aussi par ce seul titre ; cependant un manuscrit de la seconde moitié du XIII^e^ siècle, signalé par P. Meyer [1], place en tête d'une des chansons qu'a reproduites notre auteur le titre suivant : *Mess. Reignaut chastellain de Couchy ;* il est probable que ce nom figurait aussi dans le ms. dont s'est servi Jakemon Sakesep, et, en l'absence de toute autre indication, on n'a aucun droit de le contester. C'est en tout cas bien à tort que La Borde et d'autres ont voulu reconnaître Raoul II, sire de Couci, dans l'auteur des chansons ; cet auteur était châtelain de Couci, ce qui est tout autre chose que sire de Couci. Des documents, dont M. Peigné-Delacourt a autrefois signalé [2] et plus tard publié une partie [3], montrent que la châtellenie de Couci était un fief héréditaire, comme plusieurs charges du même genre, et nous font connaître les personnages, apparentés à la famille de Couci, qui la possédèrent au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. — D'après le roman, le châtelain prit part à la croisade de Richard Cœur de Lion, en 1190, et reçut sa blessure mortelle en défendant ce prince contre une attaque imprévue des Sarrazins. Or il est impossible de concilier ce récit avec le nom de Renaut que portait le châtelain. En effet, nous voyons figurer Gui, châtelain de Couci, dans des actes qui vont de 1186 à 1202. Ce Gui prit part en effet à la croisade de 1190 ; mais il n'y mourut pas, car il se croisa de nouveau en 1198, fit partie, en 1203, de l'expédition qui devait se terminer par la prise de Constantinople [4], et mourut en mer dans le voisinage de Négrepont [5]. — On pourrait admettre que le nom de Renaut est une invention ou une erreur de quelque copiste de chansonnier, et que Gui est l'auteur des chansons, sinon le héros du roman. Mais il y

1. Brit. Mus., *Egerton,* 274 (*Docum. man.*, I, p. 47).

2. *Note sur le châtelain de Coucy et sur la dame de Fayel*, Amiens, 1854 (extrait des *Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie*). Les conclusions que M. Peigné-Delacourt a voulu tirer de ces documents sont d'ailleurs bizarres et inconsistantes.

3. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie : Documents inédits concernant la province. Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp.* Amiens, 1865, in-4°. Voyez aussi, du même auteur, l'*Histoire de l'abbaye d'Ourscamp*, Amiens, 1876, in-4°.

4. Tous ces faits sont attestés par des actes de Gui, châtelain de Couci, insérés dans le cartulaire d'Ourscamp et dans celui de Saint-Crépin de Soissons (B. N. lat. 18372), que m'a fait connaître P. Meyer (n^os^ LIII, LIV, LVI et LVII). Un *Guido senex castellanus de Couci* figure dans une pièce de 1167 (Cart. de S. Crépin, n° LII) et semblerait avoir eu un fils du même nom, également châtelain, s'il ne fallait lire dans cette pièce à un endroit *patris* au lieu de *fratris*. Ce « Gui le vieux » laissa deux fils, Jean, châtelain de Noyon, et Ivon, qui figure comme châtelain de Couci dans un acte de 1176 (ib. n° LV). Ivon mourut sans doute jeune et fut remplacé par Gui de Couci.

5. Villehardouin, § 124.

eut réellement deux châtelains de Couci du nom de Renaut à une époque peu postérieure. A la mort de Gui, le fief de la châtellenie de Couci échut à sa tante Mauduite, sœur, suivant toute probabilité, de Jean de Couci, et mariée à Renier de Magni. Renier et sa femme (*Malduta* et *Madulta*) figurent déjà dans un acte de Gui de 1198, ainsi que leurs enfants, parmi lesquels *Rainaldus canonicus beate Marie Noviomensis* et son frère *Arnulfus* (un fils plus âgé de Renier, nommé Jean, était mort à cette époque) [1]; ces mêmes personnages (*Rainerus* et *Malduta*) apparaissent encore dans le dernier acte de Gui, fait en 1201 [2]. — En 1204, un an après la mort de Gui, *Matulda* (sic) est qualifiée de *castellana Cochiaci;* à côté d'elle figurent ses deux fils, *Rainaldus clericus*, *meus major natu filius*, et *Arnulfus* [3]. — Dans une charte de la même année nous lisons : « Ego Malduta castellana Cochiaci et domina de Magniaco..... donationes quas Guido castellanus Cochiaci nepos meus fecerat [ratas habui].... Ego et filii mei Rainaldus et Arnulphus..... cum post ejusdem Guidonis decessum castellania Cochiaci in manum meam devenit.... Sciendum quod dominum Rainerum de Magniaco, maritum meum, cum de Jherosolomitana peregrinatione eum redire contigerit.... inducere teneor.... ut hec.... concedat [4]. » — Renaut de Magni quitta la vie cléricale et le canonicat dont il était investi à Notre-Dame de Noyon, sans doute quand il eut appris la mort de son père; nous le voyons figurer dans un acte de 1205 comme « Rainaldum de Magniaco, Maldute castellane Cochiacensis filium [5], » sans qu'il soit fait mention de sa cléricature. — En 1207, sa mère était sans doute morte aussi [6], et il était devenu châtelain de Couci; car une charte de son frère Arnoul débute ainsi : « Ego Arnulphus de Magniaco, miles, domini Rainaldi castellani Cochiacensis frater [7] ». — Plusieurs chartes de 1210 et 1211 sont faites au nom de *Rainaldus castellanus Cochiaci*, *Rainaldus castellanus Cochiaci et dominus de Magniaco* [8]. — Dans une donation qu'il fait à Ourscamp en 1211, on lit : « Donationem istam concessit Aanor uxor mea cum liberis nostris Guidone et Renaldo [9]. » Nous le retrouvons encore en 1218 [10]. — Mais

1. Cartulaire d'Ourscamp, nº CLXXI, p. 113.
2. Ib. nº CLXXVII, p. 115.
3. Ib. nº CLXXIII, p. 118.
4. Ib. nº CLXXXIII, p. 118.
5. Ib. nº DCLXXXIV, p. 422.
6. M. Peigné-Delacourt, dans la *Note* citée, indique un acte de 1211, où figurerait Mauduite, qualifiée de veuve (*relicta*) de Renauld (*lisez* Renier) de Magni. Il y a sans doute là quelque étrange confusion : aucun acte semblable ne se trouve dans le *Cartulaire* auquel renvoie l'auteur.
7. Ib. nº DCCXCVII, p. 482.
8. Ib. nºs CLXXXIV, CLXXXV, p. 118, 119.
9. Ib. nº CLXXVII, p. 120. — 10. Ib. nº CCI, p. 120.

le *Reginaldus miles, castellanus Cochiaci*, qui paraît dans des actes de 1236[1], 1240[2], 1241[3], 1243[4], 1247[5], 1249[6], 1255[7], est certainement son fils; il avait une femme appelée Mabile, nommée dans les actes de 1236, 1240 et 1255. — En mars 1260, nous trouvons un nouveau châtelain, Simon : « Je, Symons, chastelains de Couci et sires de Nancel, escuiers, fais assavoir que comme mesires Renaus, mes oncles, chastelains de Couchi, chevaliers jadis, cui heritage je tieng.....[8] » Ce Simon (ainsi que son frère Renaut, mentionné dans des actes de 1268[9]) était donc *neveu* du second Renaut, châtelain de Couci; ce nom n'empêche pas toutefois qu'il ne pût être ce que nous appelons son neveu à la mode de Bretagne, et par conséquent le petit-fils d'Arnoul de Magni, frère du premier Renaut, et, comme Simon, seigneur de Nancel. — Des deux Renaut de Magni, père et fils, châtelains de Couci, l'un de 1207 à 1218 (au moins), l'autre de 1236 à 1260 (au plus tard), lequel est l'auteur des chansons? Assurément le premier. En effet, une de ses chansons, citée dans notre poème, est également encadrée dans le roman de *Guillaume de Dole*[10]. Or ce roman, dont l'auteur se vante d'avoir inventé ce genre de compositions où des chansons sont intercalées dans un récit[11], est par là même antérieur au roman de *Gérard de Nevers*, et ce dernier a été composé par Girbert de Montreuil entre 1225 et 1243[12]. — On ne trouve pas dans la comparaison des armoiries le secours qu'on espérerait en tirer. Nous possédons plusieurs sceaux des châtelains de Couci; les uns ont été reproduits par M. Peigné-Delacourt, soit d'après les originaux, soit d'après Gaignères, dans son *Cartulaire d'Ourscamp* ou son *Histoire de l'abbaye d'Ourscamp;* les autres sont décrits ou photographiés dans l'*Inventaire des sceaux de la Picardie* de M. Demay (Paris, 1877). Ces sceaux appartiennent à Gui, à Renaut I, à Renaut II et à Simon. Un des trois sceaux de Gui porte une effigie chevaleresque, dont l'écu est *vairé*, comme celui des membres de la famille de Couci, à

---

1. Cart. de S. Crépin, n° LVIII.
2. Cart. d'Ourscamp, n° CLXXVIII, p. 120.
3. Cart. de S. Crépin, n° LIX.
4. Cart. d'Ourscamp, n° CCII, p. 127.
5. Cart. de S. Crépin, n° LX.
6. Cart. d'Ourscamp, n° CLXXIV, p. 121.
7. Ib. n° CXCI, p. 122.
8. Ib. n° CXCIV, p. 123.
9. Ib. n° CXCII, p. 122, etc.
10. Fol. 73 *b* du ms. de Rome (*Arch. des Missions,* I, 279; *Jahrbuch,* XI, 160): *Li noviaus tens et mais et violete.*
11. Voy. *Hist. litt.*, XII, 826.
12. Marie, comtesse de Pontieu, à qui le livre est dédié, ne mourut qu'en 1251 ; mais elle contracta en 1243 un second mariage, qui a été certainement inconnu du poète (voy. p. 309).

laquelle il appartenait[1]; l'autre porte une simple fasce[2]; sur le troisième la fasce est surmontée d'un lionceau passant de droite à gauche[3]. Le sceau de Renaut I, châtelain de Couci, dont son frère Arnoul déclare s'être servi pour sceller sa charte de 1207 (voyez ci-dessus), nous présente de même une fasce et au-dessus un lionceau passant[4]. Des deux sceaux de Renaut II, l'un porte un chevalier armé[5], l'autre une simple fasce[6]; enfin un sceau de Simon a le lionceau passant[7]. Ce dernier attribut est donc commun à tous les châtelains, sauf à Renaut II, mais il est le seul que nous connaissions pour Renaut I. D'autre part, le ms. fr. 844 (anc. 7222) portait, en tête des chansons du châtelain, une miniature qui le représentait. Cette miniature a été anciennement coupée, mais M. Francisque Michel assure l'avoir retrouvée dans une copie de ce ms. passée depuis en Angleterre, et il l'a reproduite à la p. i de son édition des *Chansons*[8]. L'écu porte une simple croix, insigne du pèlerin, mais un lion est brodé sur la housse du cheval. Jakemon Sakesep, qui avait sans doute sous les yeux un manuscrit où les armes de Renaut étaient peintes en tête de ses chansons, les décrit à deux reprises, au v. 716 et surtout au v. 1280 :

Bien sai qu'il avoit escu d'or
D'une barre d'azur fassié,
Et si ot au chief entaillié
Un lioncel vermeil passant[9].

Ces armes sont bien celles de Renaut I, mais elles ont aussi été celles de Gui, et c'est sans doute par hasard, puisque nous les retrouvons sur le sceau de Simon, que nous n'avons pas conservé de sceau de Renaut II où elles figurent.

Toutefois les remarques faites plus haut nous autorisent à affirmer que l'auteur des *Chansons*, qui s'appelait Renaut, était le premier et non le deuxième des châtelains de Couci qui ont porté ce nom, c'est-à-dire Renaut de Magni, fils de Renier de Magni et de Mauduite de Couci[10]. Il

1. Cartulaire d'Ourscamp, pl. A, n° 14 (ann. 1199).
2. *Sceaux de la Picardie*, n° 1016 (reproduit dans les planches photographiques).
3. Ib. n° 1017.
4. *Histoire de l'abbaye d'Ourscamp*, p. 161.
5. Cartulaire d'Ourscamp, pl. G, n° 76 (ann. 1243).
6. Ib. pl. I n° 90.
7. *Sceaux de la Picardie*, n° 1018.
8. Voy. la note de la p. ꝑ.
9. C'est d'après ces vers que M. Michel a fait graver les armes du châtelain en tête de son édition des *Chansons*. Mais, contrairement au témoignage de tous les sceaux, le lion, dans cette gravure, passe de gauche à droite.
10. On pourrait ébranler la certitude de cette conclusion et soutenir que l'auteur véritable des chansons est Gui, mort en 1203, en supposant que le ms. Egerton et le chansonnier (perdu) qu'a suivi l'auteur du *Roman* avaient un même original, et que cet original avait attribué par erreur au châtelain le nom de

est intéressant de savoir qu'il avait d'abord été clerc : son éducation ne fut sans doute pas sans influence sur son style et sur sa musique. Encore qualifié de *clericus* en 1204, il avait en 1211 deux enfants de sa femme Aanor ; il dut se marier en 1207 ou 1208, une fois qu'il fut châtelain de Couci. On ne peut rien conclure sur son âge de ce qu'il était dès 1198 chanoine de Notre-Dame de Noyon : ces prébendes se donnaient même à des enfants, quand ils étaient de grande famille. On ne voit pas bien à quelle époque il faut placer ses chansons et son pèlerinage en Terre-Sainte ; peut-être des recherches dans les archives du Vermandois feront-elles retrouver sur lui des renseignements à joindre à ceux, déjà si précieux, que nous a fournis le cartulaire d'Ourscamp [1]. — La part prise par un Renaut, châtelain de Couci, à la croisade de Richard d'Angleterre, est donc une pure fiction, compliquée d'anachronisme, de l'auteur de notre roman. Il raconte d'ailleurs cette croisade avec la plus grande inexactitude, et commet des méprises, déjà relevées en partie par l'éditeur de son poème, qui indiquent bien qu'il ne travaillait pas sur un document contemporain.

Rien dans les chansons du châtelain ne nous fait connaître quel était l'objet de sa passion. Nous voyons seulement par l'une d'elles [2] qu'il était déjà croisé avant d'avoir obtenu de sa dame tout ce qu'il en souhaitait, et par une autre, citée plus haut [3], que ses désirs avaient été comblés quand il prit congé d'elle pour aller, comme il dit, « morir en terre estraigne. » Cela ne concorde pas avec le roman, où le châtelain ne se décide à prendre la croix que quand il est heureux depuis des années. — Sa maîtresse est nommée par Jakemon Sakesep dame de Faiel ; s'appuyait-il sur quelque tradition ? C'est fort peu probable, si on tient compte de ce que nous avons observé de son ignorance à l'endroit du châtelain lui-même et de l'époque où il vivait. Mais ce nom soulève une question délicate. On possède et on a souvent publié une charmante chanson qui met dans la bouche d'une femme des sentiments analogues

---

Renaut, qui pendant plus de cinquante ans fut réellement celui des châtelains de Couci. Pour le blason, cela ne ferait pas de difficulté. On aurait l'avantage de trouver dans l'histoire la confirmation du voyage de l'auteur des chansons en Terre-Sainte. Mais il faut avouer qu'une telle supposition est peu vraisemblable. D'ailleurs, Renaut put fort bien prendre part à la cinquième croisade (1217-1221). Il est vrai qu'alors il aurait été père de famille quand il exprimait si vivement son amour pour une autre femme que la sienne ; mais il pouvait être veuf ; puis le cas ne serait pas sans exemple.

1. M. Fr. Michel dit que le châtelain « vivoit certainement entre les années 1187 et 1205, ou peut-être 1221 », à cause des mots d'une de ses chansons : *la croiz que Turc ont*, la croix ayant été prise en 1187 par Saladin et recouvrée en 1205 ou en 1221. Mais la chanson où se trouve ce vers est sans contestation possible de Conon de Béthune.

2. Ch. VI : *Li nouviaus tens et mais et violete.*

3. Ch. XXII : *A vos, amant, plus qu'a nule autre gent.*

à ceux que devait éprouver l'héroïne de notre roman. Cette chanson, qui nous est parvenue dans cinq manuscrits [1], est anonyme dans trois; le quatrième [2] l'attribue à Guiot de Dijon [3]; un seul, le célèbre ms. de Berne, lui donne pour auteur « lai dame dou Fael [4]. » Quel rapport faut-il admettre entre cette poésie et notre roman? La lecture de la chanson nous montre que la personne qui y exprime ses regrets et ses craintes au sujet d'un ami qui guerroie en Palestine n'était pas mariée : elle attendait le retour du chevalier absent pour l'épouser, et refusait tous les partis qu'on lui présentait :

Il est en pelerinage,
Dont Deus le laist retorner ;
Et maugré tot mon lignage
Ne quier ochoison trover
D'autre face mariage :
Fous est cui j'en oi parler [5].

Malgré cela, l'analogie des situations aurait pu porter Jakemon Sakesep, s'il avait lu ce morceau sous le nom de la dame de Faiel, à donner ce nom à son héroïne; mais alors on ne comprendrait pas comment il n'aurait pas intercalé dans son poème la chanson de la dame de Faiel comme il a fait celles du châtelain. Bien loin de là, il ne lui attribue nulle part le moindre talent poétique, et semble même, dans un passage curieux, la représenter comme moins habituée à écrire que sa chambrière [6]. Nous pensons que le nom de la dame de Faiel a au contraire été mis en tête de la chanson en question postérieurement à notre poème et par un scribe qui le connaissait. Il ne se trouve, avons-nous dit, que dans le ms. de Berne ; or si ce ms. est de la fin du XIII^e^ s.,

---

1. P. Meyer, *Recueil*, n° 41, p. 368. Aux mss. cités à cet endroit il faut ajouter le ms. Clairembault.

2. B. N. fr. 844, f. 174.

3. On lit *Guyot de Provins* dans l'*Hist. litt.*, XXIII, 555 ; c'est un *lapsus calami*.

4. Cette forme lorraine ou bourguignonne de *lai* pour *la*, mal comprise, a fait désigner cette pièce comme le « Lai de la dame de Fayel. »

5. La chanson en question était célèbre et méritait de l'être. C'est certainement à elle que Guillaume de Lorris fait allusion dans les vers 2689 et suivants (éd. Michel) du *Roman de la Rose* : *Si me semble que por ce dist Une dame qui d'amer sot En sa chanson un cortois mot : « Moult sui, fet ele, a bone escole Quant de mon ami oi parole ; Se m'aist Dieus, il m'a garie Qui m'en parle, quoi qu'il en die. » Cele de Dous Parler savoit Quanqu'il en iert, car el l'avoit Essaié en maintes manieres.* Cela se rapporte à ce passage de la chanson : ... *Ou cil est qui m'assoage Le cuer quant j'en oi parler.* Il semble que Guillaume ait su qui était cette dame ; malheureusement il ne nous l'a pas dit.

6. Quand Isabel et la dame de Faiel reçoivent la première lettre du châtelain, Isabel dit à sa maîtresse qu'il faut lui répondre, et elle ajoute : *Je meismes escrire say ; De l'escrire bien ouverray, Et vous a fait deviserés Ce que vous mander li vorrés* (v. 3105 ss.).

les rubriques, à ce que nous apprend Wackernagel [1], n'ont été exécutées qu'environ un demi-siècle plus tard. Elles contiennent les fautes les plus grossières et les attributions les plus fausses ; elles n'ont aucune valeur pour la critique. Leur auteur aura eu l'idée de mettre cette pièce, où on pleure l'absence d'un croisé, sous le nom de la dame de Faiel, dont l'histoire, telle que la raconte notre poète, était rapidement devenue célèbre [2]. Quant à celui-ci, il a dû prendre ce nom au hasard, comme celui d'un des châteaux du Vermandois, où il plaçait la scène de son récit.

III.

Ce récit lui-même n'est pas de son invention, il s'en faut, au moins en ce qui concerne l'épisode final, auquel il doit sa renommée. La légende du cœur d'un amant mangé par sa maîtresse, qui refuse ensuite de prendre aucune nourriture, se retrouve sous plusieurs formes bien antérieures à notre roman. Elle paraît d'origine celtique ; au moins les deux plus anciennes versions qui nous en soient parvenues sont-elles des « lais de Bretagne », et elles diffèrent assez profondément entre elles pour que nous reconnaissions dans leur divergence même ces variations qui se produisent naturellement dans les traditions vraiment populaires. Nous nous occuperons d'abord de la première, celle qui a aussi le plus de rapport avec notre roman.

Nous ne possédons plus le *lai Guiron*, auquel plusieurs anciens poèmes font allusion ; mais l'un d'eux, dans un passage dont les derniers vers ont un charme singulier, nous en fait connaître le contenu. La reine Iseut, séparée de Tristan, distrait sa tristesse en chantant un lai sur la harpe :

En sa chambre se set un jor,
Et fait un lai pitus d'amor :
Cument dans Guirun fu supris,
Par l'amur de la dame ocis
Qu[e] il sur tute rien ama,
Et cument li cuns puis (li) dona
Le cuer Guirun a sa moillier
Par engin un jor a mangier,
E la dolur que la dame out
Quant la mort de sun ami sout.
La dame (*ms.* reine) chante dulcement,

1. *Altfr. Lieder u. Leiche*, p. 87.
2. La forme *dou Fael* est fautive ; on trouve toujours, dans les actes authentiques comme dans le *Roman*, *Faiel* et non *le Faiel*.

La voiz acorde a l'estrument ;
Les mainz sunt bel[e]s, li lais bons,
Dulce la voiz [e] bas li tons [1].

Thomas, l'auteur du poème où se trouvent ces vers, écrivait au XII^e^ siècle, puisqu'il a été traduit par Gotfrid de Strasbourg dès les premières années du XIII^e^ ; d'ailleurs le *lai Guiron* est cité dans deux chansons de geste au moins aussi anciennes [2]. Il appartenait à ces vieilles traditions celtiques qui, par l'intermédiaire des Normands de France et d'Angleterre, firent irruption, dès la première moitié du XII^e^ siècle, dans les littératures romanes et germaniques. L'amour coupable et la vengeance féroce qui en sont le sujet présentent bien les caractères généraux de cette poésie à la fois mélancolique, amoureuse et barbare, qui a trouvé sa plus belle expression dans la merveilleuse histoire de Tristan [3]. La scène devait être au fond des grandes forêts où les princes bretons ou gallois menaient leurs chasses, et nous trouvons sans doute un écho du récit primitif dans celles des versions plus récentes où le cœur de l'amant est offert à son amie comme celui d'une bête fauve que le mari aurait percée de ses flèches. Mais cette sauvage histoire, transportée dans un autre milieu, a beaucoup perdu et de sa vraisemblance et de sa poésie, et a fini, comme nous le verrons, par devenir presque comique. Guiron, dans le vieux lai, devait être un poète, un harpeur, en même temps qu'un chasseur et un guerrier, comme Tristan qu'il rappelle par tant de côtés ; du moins il est remarquable que ses aventures, transportées en Provence, en France et en Allemagne [4], y aient été attribuées à des poètes célèbres.

---

1. *Tristan*, éd. Michel, t. III, p. 39.
2. *Tristan*, l. l., p. 95-6.
3. Je ne trouve aucun rapport entre cette aventure, où ne sont en jeu que des sentiments humains, et la vieille fable indienne ou germanique du *cœur mangé* (par le renard, par Loki, par Regin), que M. Beschnidt en rapproche, encore moins avec l'épisode du cœur de Hœgni dans la version eddique des *Nibelungen*. Il y a un peu plus de ressemblance avec l'acte féroce de Gudrun qui, dans le même récit, fait manger à Atli, pour venger ses frères, les cœurs rôtis des enfants qu'elle a eus de lui ; mais cela rappelle bien plutôt le mythe de Térée et de Procné. Il n'est nullement nécessaire d'admettre un lien quelconque entre ces diverses histoires.
4. On les trouve aussi en Espagne, mais à une époque bien postérieure et dans une forme où les rôles sont renversés. C'est, je pense, Legrand d'Aussy (éd. de 1829, t. IV, p. 176) qui a le premier rapproché de notre conte l'aventure du marquis d'Astorga, arrivée sous Charles II, et plusieurs auteurs l'ont citée après lui, toujours en renvoyant aux « Mémoires d'Espagne, I, 203 », et d'ordinaire sans se douter de la différence des deux récits. Je ne sais ce que c'est que les *Mémoires d'Espagne;* mais je vois par l'article *Astorga* de la Biographie Didot que ce fut la marquise d'Astorga qui joua le rôle du seigneur de Faiel : « transportée d'une jalouse rage, elle tua de sa main la maîtresse de son mari, en servit à celui-ci le cœur qu'elle avait apprêté ; puis, après lui avoir

C'est au troubadour Guilhem de Cabestaing que nous les trouvons rapportées dans le récit le plus ancien qui nous soit arrivé. Ce poète, auquel on doit quelques-unes des chansons les plus passionnées que nous ait laissées la littérature provençale, fut sans doute choisi à cause de cela par un conteur qui voulut naturaliser dans son pays l'aventure de Guiron. Nous possédons de lui deux biographies ; la seconde est une amplification de la première, et n'ajoute au récit que des détails plus ou moins romanesques. La première [1] nous apprend que Guillem de Cabestaing, chevalier de la contrée du Roussillon, avait gagné par sa bonne grâce et ses chansons l'amour de dame Sermonde, femme de Raimon de Castel-Rossillon. Le mari le sut. « E quant venc un dia, Raimons de Castel-Rossilhon trobet passan Guillem de Cabestaing ses gran compaignia, e aucis lo, e trais li lo cor del cors e fez lo portar a un escudier a son alberc ; e fez lo raustir e far pebrada e fez lo dar a manjar a la moilher. E quand la dompna l'ac manjat, en Raimons li dis aque el fo [2]. Et ella, quand o auzi, perdet lo vezer e l'auzir ; e quand ella revenc si dis : « Seigner, ben m'avetz dat si bon manjar que ja mais non manjarai d'autre. » E quand el auzi so qu'ella dis, el correc sobre lieis ab l'espaza e volc li dar sus en la testa. Et ella s'en anet al balcon e se laisset cazer jos, e fon morta. » Un groupe de manuscrits ajoute un long récit sur la vengeance que le roi d'Aragon prit de Raimon, sur le monument qu'on éleva aux deux amants, sur le pèlerinage dont il était l'objet, etc. Tout indique que le premier biographe, ainsi sans doute que ses interpolateurs et continuateurs, a puisé dans un roman, analogue à celui qui fait l'objet de cette notice, et sans doute également écrit en vers. Il est bien inutile, comme on l'a fait, de chercher de l'histoire dans ces contes, et de se servir des faits prétendus historiques qu'ils contiennent pour établir les dates de la vie de Cabestaing.

Il ne nous paraît même pas prouvé que la sanglante histoire de Guiron ait originairement été, en Provence, attribuée au troubadour Guillem de

---

révélé le secret de cet affreux festin en montrant à ses yeux la tête de sa rivale, elle alla se jeter dans un couvent, où elle mourut folle peu de temps après. » Le trait de la tête coupée paraît emprunté à l'un des remaniements de la biographie de Cabestaing (voy. ci-dessous, p. 363, n. 2). L'intervention du cuisinier est ici évitée, la marquise se chargeant elle-même de l'apprêt du cœur. En somme, il faudrait des autorités bien sérieuses pour voir ici autre chose qu'une imitation de notre légende.

1. Le texte que je donne ci-dessous est emprunté à la restauration critique, fort convaincante, qu'en a fournie M. Beschnidt dans sa thèse récente, dont je parlerai plus loin, sur Guilhem de Cabestaing.

2. Le remaniement que M. Beschnidt désigne par *y* et dont le texte a été le plus répandu ajoute plus haut que Raimon coupa la tête de Guilhem et l'apporta avec le cœur, et dit ici qu'il la montra à sa femme après lui avoir révélé ce qu'elle venait de manger. Voy. ci-dessus, p. 362, n. 4, l'histoire de la marquise d'Astorga.

Cabestaing. Nous n'en trouvons pas, il est vrai, d'autre version provençale; mais Boccace[1] nous a conservé un récit très semblable dont le héros s'appelle Guardastagno et non Cabestaing. Boccace dit expressément qu'il puise à des sources provençales, « secondo che raccontano i Provenzali » ; et on s'est jusqu'à présent accordé à penser qu'il avait pris son conte dans la biographie de Cabestaing ; mais il serait bien surprenant en ce cas qu'il n'eût mentionné en aucune manière le talent poétique du héros, ni parlé des chansons imprudentes qui, d'après la biographie la plus détaillée[2], causèrent sa perte[3]. Suivant lui, Guiglielmo Guardastagno est tout simplement, comme Guiglielmo Rossiglione, un noble et puissant chevalier ; les deux seigneurs sont amis intimes, et c'est ce qui irrite le plus le mari, quand il apprend la liaison de Guardastagno avec sa femme. Le ton simple et la brève allure du conte de Boccace montrent qu'il a dû suivre de près son original, et son récit contient plusieurs traits qui le distinguent de ceux des biographes provençaux et dont quelques-uns paraissent plus anciens. Ainsi le mari qui, de ses propres mains, a ouvert la poitrine de Guardastagno et lui a arraché le cœur[4], le donne à apprêter à son cuisinier comme un cœur de sanglier; il ne s'agit pas de la tête ; la dame, quand elle apprend le repas qu'elle a fait, s'écrie : « A Dieu ne plaise que sur une si noble viande que le cœur d'un chevalier aussi valeureux et aussi courtois que fut messire Guillaume Guardastagno aille jamais aucune autre viande ! » et elle se lance d'elle-même par une haute fenêtre. On remarquera que ces paroles coïncident à peu près textuellement avec celles que Jakemon Sakesep met dans la bouche de la dame de Faiel (voy. ci-dessus, p. 351); elles doivent donc provenir d'une source commune à lui et à Boccace, et elles ne sont pas à beaucoup près aussi semblables dans la biographie provençale. Nous pensons donc que l'aventure attribuée d'abord à un chevalier nommé Guardastaing a été mise plus tard, à cause de la ressemblance des noms,

---

1. *Decam.*, IV, 9.

2. Le texte le plus ancien et le plus authentique dit déjà : *E cantava de lieis en fazia sas cansons*. Les textes plus modernes indiquent, parmi les chansons de Guillem, celles qu'il composa à diverses occasions et qui trahirent son secret. Ces chansons n'ont en réalité aucun rapport avec les circonstances où on veut qu'elles aient été faites. Il en est de même pour beaucoup des chansons citées dans les biographies de troubadours. Il en est de même encore des chansons du châtelain de Couci dans notre roman : elles s'adaptent fort mal au récit où elles sont encadrées.

3. Pétrarque a certainement connu les biographies auxquelles il fait allusion en parlant de

quel Guglielmo
Che *per cantar* ha 'l fior de' suoi dì scemo.

4. La plus ancienne forme de la biographie provençale le dit aussi ; voy. ci-dessus.

sur le compte du troubadour Cabestaing, et que Boccace a suivi le récit le plus ancien.

C'est aussi à un poète, à un *minnesinger* connu, que nous voyons le même récit s'attacher en Allemagne. Reinmann de Brennenberg, qui vivait au milieu du XIII^e^ siècle et qui nous a laissé quelques chansons, est devenu, longtemps après sa mort, le héros d'un récit semblable à la biographie de Cabestaing. Un *Meistergesang*, imprimé à la fin du XV^e^ siècle, nous raconte que « le Brennberger », aimé de la duchesse d'Autriche, se trahit par ses chansons. Le duc lui fit trancher la tête; le cœur fut arraché, cuit et servi à la duchesse, qui, lorsqu'elle sut ce qu'elle avait mangé, jura qu'aucune nourriture n'entrerait plus dans sa bouche. Elle tint parole : « elle vécut onze jours et au douzième elle trépassa. » Ce dénouement, que nous ne trouvons que là, doit être celui de la légende primitive : il est le seul qui s'accorde pleinement avec les paroles que tous les récits prêtent à l'amante infortunée. Au reste il faut remarquer que, d'après le *Meistergesang*, la duchesse était innocente ; le Brennberger n'avait pour elle qu'une passion respectueuse, et elle ne l'avait jamais pressé dans ses bras[1]. Les imitateurs modernes du roman du *Châtelain de Couci* ont présenté les choses de même[2].

Jusqu'ici nous avons vu le cœur de l'amant arraché par le mari du sein de celui qu'il vient de tuer ; notre roman raconte les choses autrement, d'une façon moins atroce, mais aussi moins conforme à la vraisemblance poétique. L'idée de l'amant, quand il se sent mourir, d'envoyer par son écuyer son cœur embaumé à sa maîtresse, est d'ailleurs parfaitement d'accord avec certains usages du XIII^e^ siècle. Il était fréquent alors d'enterrer le cœur, avec ou sans les entrailles, dans un autre endroit que le corps ; on l'envoyait souvent à une église lointaine, à laquelle on avait une dévotion particulière; pour le voyage il était naturellement embaumé. On comprend qu'on ait pu imaginer qu'un amant exalté avait fait pour sa dame ce que d'autres faisaient pour un saint de prédilection[3]. Mais si dans le récit primitif on admet que l'épouse infidèle

---

1. Voy. Hagen, *Gesammtabenteuer*, t. I, p. CXVII. L'histoire du Brennberger est racontée, d'après le *Meistergesang*, dans Grimm, *Deutsche Sagen*, n° 506.

2. Le *Meistergesang* du Brennberger a été imité dans des chansons en bas-allemand et en néerlandais (voy. Lambel, *Erzæhlungen und Schwænke*, p. 273). — Dans une chanson suédoise (Lambel, ib.), c'est un père et non plus un mari qui exerce l'atroce vengeance, ce qui se rapproche, comme on l'a fait remarquer, d'un autre conte de Boccace, *Guiscardo et Ghismonda* (IV, 1) ; mais je ne crois pas que cette histoire ait la même origine que la nôtre.

3. C'est une sorte de réalisation matérielle de l'idée, si souvent exprimée par les poètes du moyen âge, que le cœur reste, quand on est éloigné, en la possession de la personne qu'on aime. Un désir comme celui qui est prêté au châtelain n'est pas en dehors de la vraisemblance, même depuis le moyen âge. « Un des administrateurs généraux des Postes m'a assuré qu'on lui avait adressé d'Italie

ait pu manger ce qu'on lui servait en le prenant pour un cœur de cerf ou de sanglier, on conçoit difficilement, comme on l'a déjà remarqué, qu'un cœur desséché et embaumé ait pu paraître à la dame de Faiel aussi exquis qu'elle le dit. L'auteur de ce changement n'est d'ailleurs pas Jakemon Sakesep ; il s'est produit dans un poème antérieur au sien, où il en a puisé la matière.

Ce poème ne nous est pas parvenu ; mais nous pouvons nous en faire une idée exacte par l'imitation qu'en a rimée le poète allemand Conrad de Wurzbourg. On a supposé, il est vrai, que Conrad avait eu pour source le roman même du *Châtelain de Couci ;* mais, outre qu'il n'aurait sans doute pas omis le nom d'un personnage aussi célèbre ou au moins la mention de son talent poétique, les dates respectives des deux ouvrages excluent cette supposition. Le roman de Jakemon ne peut, comme nous l'avons dit, être plus ancien que la fin du XIII^e^ siècle ; Conrad de Wurzbourg mourut en 1287, et *le Cœur* ne paraît pas être une de ses dernières compositions. On y retrouve la charpente générale du roman français avec quelques divergences[1]. La longue introduction manque, ainsi que tous les épisodes dont nous avons parlé. Dès le début, le voyage d'outre-mer est annoncé par le mari ; l'amant veut faire aussi le pèlerinage ; c'est la dame qui le décide à partir seul, pour sauver son honneur. Arrivé en Terre-Sainte, il ne fait que languir et finit par mourir de regret. Comme on le voit, il ne s'agit pas ici de croisade ni de blessure. Quand il se sent près de sa fin, il charge son écuyer de porter à sa dame, dans une boîte d'or, son cœur embaumé et l'anneau qu'elle lui a donné en partant. Le mari, comme dans notre roman, rencontre le messager et lui arrache la boîte. Quand la dame apprend la vérité, elle jure, après cette nourriture si noble, de n'en prendre aucune autre, et, tordant ses mains, elle expire de douleur. — L'étroite parenté qui existe entre ce court poème (592 vers) et notre long roman est évidente ; il paraît également certain que c'est Jakemon qui a amplifié de toutes façons le poème, traduit par Conrad, qu'il avait sous les yeux. Il a donné des noms aux héros, et a choisi le châtelain de

---

une boîte contenant un cœur et une lettre, qu'une Dame, à l'article de la mort, avait donné ordre d'envoyer à un Français qu'elle avait aimé (J. de Belloy, *Œuvres*, t. IV, p. 329). » Huit romances espagnoles, bien connues par le ch. XXIII de la seconde partie de *Don Quichote*, racontent comment Durandarte, mourant à Roncevaux, chargea son cousin Montesinos de porter son cœur à Paris à Belerma, et comment Montesinos s'acquitta de sa funèbre commission (Duran, *Romancero general*, n^os^ 387-394). On connaît le couplet final de la chanson du Déserteur : *Que l'on mette mon cœur Dans une serviette blanche; Qu'on le porte au pays, Qu'on le donne à ma mie, Disant : voici le cœur De votre serviteur.*

1. Hagen, *G. A.*, n° XI, t. I, p. 229 ss. Ce poème a été récemment réédité dans les *Erzæhlungen und Schwænke* p. p. M. H. Lambel (*Deutsche Class.*, t. XII), p. 269 ss.

Couci, dont le pèlerinage était connu par ses pièces les plus célèbres, pour pouvoir intercaler neuf chansons dans son œuvre et la diversifier ainsi, à l'exemple de poètes plus anciens [1]. Il a inventé tous les incidents, d'ailleurs assez peu caractéristiques, des amours du châtelain et de la dame, excepté ceux qu'il a empruntés, comme nous l'avons dit, à des contes plus anciens. Enfin et surtout il a donné pour cadre à son récit la peinture brillante de la haute société de son temps. Certains traits mettent bien en lumière la relation de son ouvrage avec la source de Conrad. Ainsi celui-ci ne fait joindre au cœur envoyé par l'amant que l'anneau donné par sa dame : Jakemon ajoute une lettre, ce qui a visiblement un caractère plus moderne. L'anneau lui-même est remplacé par les tresses blondes que la belle a coupées lors du départ de son amant ; mais, ce qui montre l'imitateur pris pour ainsi dire sur le fait et en flagrant délit de distraction, Jakemon nous raconte, comme Conrad, que la dame, au moment de la séparation, donna son anneau au chevalier ; seulement plus tard il oublie cet anneau pour ne songer qu'aux tresses, et il ne le fait pas joindre au funèbre envoi [2].

Nous espérons, par les recherches qui précèdent, avoir mis en lumière les éléments que Jakemon Sakesep a fait entrer dans la composition de son poème, et avoir montré les procédés dont il s'est servi. Il nous reste à parler du succès qu'obtint son ouvrage ; mais nous devons d'abord dire un mot d'une autre forme, plus étrange encore, sous laquelle nous est parvenue la légende celtique du cœur mangé. Un poète qui écrivait certainement au XII^e siècle, Renaut, est le plus ancien qui nous l'ait con-

1. Il y intercale aussi des chansons à danser, toujours à l'exemple de *Guillaume de Dole* et d'autres romans. Mais il n'y insère plus de *chansons de toile* ou *d'istoire;* ce genre avait cessé d'être populaire de son temps.

2. Un *exemple* cité dans un des Sermons du recueil intitulé *Sermones parati*, souvent imprimé au XV^e siècle, paraît bien provenir du poème imité par Conrad plutôt que du roman de Jakemon. D'abord les héros de l'aventure y sont anonymes, puis l'amant meurt en Terre-Sainte de maladie et non de blessure. Le prédicateur envisage d'ailleurs l'histoire à un tout autre point de vue que les romanciers. « Quidam miles turpiter adamavit uxorem alterius militis. Contigit autem ipsum mare transire ; cumque ibi infirmaretur et morti appropinquaret, ita fatuus erat et ita excecatus amore mulieris quod nec communicare nec confiteri voluit. Precepit autem servo suo ut eo mortuo cor suum amice sue in pixide portaret ; quod cum fecisset et reversus vellet intrare castrum illius domine, occurrit ei vir ejus et quesivit ab eo quid de transmarinis partibus portaret ; et cum nihil responderet coegit eum ut diceret ; et accipiens cor istud conditum in pixide (et) bene coctum dedit uxori sue ut comederet. Cumque comedisset quesivit de domina dicens : Dilexisti etiam illum militem qui mare transivit. Et illa rubedine perfusa loqui non audebat. Et dixit miles : Sciatis, domina, quod cor dilecti vestri vobis de transmarinis partibus missum comedistis. Et illa respondit : Et certe ego post illum cibum nunquam alium cibum comedam. Et interfecit seipsam. Ecce quomodo luxuria istos duos fatuos fecit et excecavit (Serm. CXXIV, neuvième dimanche après la Trinité). » Je dois cette indication à M. Hauréau.

servée. D'après lui, le bel Ignaure (et non *Ignaurès*, comme on l'imprime d'habitude) était en même temps amoureux et aimé de douze dames, dont les maris possédaient en commun le même château ; ils apprennent leur honte, le tuent et servent son cœur à leurs femmes réunies à table. Les douze dames vantent ce manger exquis et refusent de prendre aucune nourriture après celle-là. Cette bizarre exagération du thème primitif, traitée dans un style également bizarre par le poète français, a été répandue hors de France. Les Provençaux en connaissaient une version un peu différente ; au moins Arnaut de Marsan nomme le chevalier qui fit tant de malheureuses *Linaure*, et le traître qui fut cause de sa mort *Massot* [1], tandis qu'il n'est pas nommé dans notre *lai*. Une autre version avait de bonne heure passé en Italie ; nous la trouvons dans les *Cento novelle antiche* [2], où se sont conservés tant de vieux récits français et provençaux. Là, les dames, dont le nombre n'est pas indiqué, mais qui sont, l'une comtesse « d'Ariminimonte in Brettagna », les autres ses suivantes, se sont toutes laissé séduire par un ribaud, un « portiere. » Après l'abominable repas, elles ne se condamnent pas à mourir de faim, mais se font simplement nonnes, et le couvent où elles se retirent impose aux hôtes qu'il héberge une singulière obligation [3]. Si le *novellatore* ne plaçait pas la scène en Bretagne, on serait tenté de reconnaître dans *Ariminimonte* Remiremont, et de supposer que la légende s'était localisée en Lorraine et prétendait expliquer à sa façon l'origine du célèbre chapitre de femmes de cette ville ; ce qui semble favoriser cette conjecture, c'est qu'un texte de notre nouvelle, qui paraît préférable [4], porte *Borgogna* au lieu de *Brettagna* et que Bourgogne et Lorraine ont pu facilement se prendre l'une pour l'autre. Quoi qu'il en soit, le conte d'Ignaure pénétra aussi en Allemagne ; plusieurs *minnesinger* y font allusion [5]. Seulement ils donnent au héros le nom de Gralant ; le *lai de Graelent*, qui nous est parvenu, raconte de tout autres aventures. N'est-ce pas sous l'influence de semblables récits que Sordel, dans son célèbre *sirventes*, invite tous les princes de son temps, pour se donner un courage digne de leur rang, à manger un peu du cœur de Blacatz, tandis que Bertran d'Alamon propose de le partager entre les femmes qu'il a aimées [6] ?

Revenons au roman de Jakemon Sakesep. Il fut de bonne heure fort

---

1. Raynouard, *Choix*, II, 308.
2. Nov. 62 ; voy. *Rom.* III, 177.
3. Cette partie de la nouvelle, où est racontée la condition bizarre mise par les nonnes à l'hospitalité très complète qu'elles accordaient aux voyageurs, se trouve isolément dans un ms. de Florence, d'après lequel M. Papanti l'a publiée (*Novelle antiche*, Livorno, 1871), p. 36.
4. Voy. *Libro di novelle antiche*, Bologna, 1868, p. 32.
5. Hagen, l. l., p. CXX.
6. Raynouard, *Choix*, IV, 67 ; Hagen, l. l., p. CXIX.

goûté. Le chevalier de La Tour Landry, Froissart, Christine de Pisan, dans des passages plusieurs fois cités [1], parlent des aventures du châtelain. Un charmant poème anglais, composé au xv^e^ siècle, a évidemment pour base un récit oral des aventures de notre héros, qu'il appelle bizarrement *the Knyght of Courtesy* [2]. Le compilateur d'une chronique rédigée au xv^e^ siècle a raconté en abrégé, d'après notre poème, qu'il cite expressément (*si comme l'histoire le raconte qui parle de leur vie, dont il y a romans propre* [3]), l'histoire des amours du châtelain et de la dame de Faiel [4]. Nous ne possédons plus cette chronique, ou plutôt sans doute elle se cache dans quelqu'un des dépôts où se sont dispersés les manuscrits réunis par le président Fauchet. C'est d'après l'un d'eux, — qui lui avait déjà fourni l'histoire de Blondel et de Richard Cœur-de-Lion, — qu'il inséra dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise* [5]

---

1. Voy. F. Michel, *Chansons*, etc., note 13, p. xxxiii.

2. Ce poème a été publié par Ritson, *Ancient Engleish Metrical Romances* (Londres, 1802), t. III, p. 193. Le nom de *Courtesy* n'est pas une simple altération matérielle ; l'auteur le donne expressément à son héros : *All men spake of his hardynesse, Ryche and poure of eche degre, So that they called him, doubtlesse, The noble knyght of Courtesy*. L'auteur, comme les imitateurs postérieurs, a supposé que les amours du chevalier et de la dame de « Faguell » étaient absolument chastes, et il a mis cette circonstance en relief avec un véritable charme. « *Our love, he said, shalbe none other, But chaste and true, as is betwene A goodly sister and a brother, Fro luste our bodies to kepe clene..... This lady, white as any flour, Replete with feminine shamefastnesse, Begayn to chaunge her fare coloures, And to him sayd : My love, doubtelesse, Under such forme I shall you love With faithful herte in chastitè, Next unto God that is above, Both in welth and adversitè.* » C'est le mari qui engage le chevalier à aller *à Rhodes* combattre les Turcs. En passant par la Lombardie il combat et tue un dragon terrible. Arrivé à Rhodes, il accomplit des exploits merveilleux et se fait reconnaître aux tresses blondes qu'il porte sur son casque. Mortellement blessé, il dit à son page d'envelopper son cœur dans les tresses de sa dame et de le porter à Faguell. Quand la dame sait ce que son époux lui a donné à manger, elle se lamente et dit : « *But sythe it is buried in my body, On it shall I never eate other meate.* »

3. Cela ne signifie nullement, comme le croit M. Beschnidt (p. 25), que l'auteur désigne par ce *romans propre* autre chose que *l'histoire qui parle de leur vie*, et qu'il faille entendre par cette histoire « un vieux récit vraisemblablement latin ». Cette phrase veut dire : « comme le raconte l'histoire de leur vie, car il existe un *roman* qui leur est particulièrement consacré. »

4. Les concordances que M. Beschnidt veut trouver entre la *Chronique* et la *Biographie* provençale me paraissent tout à fait insignifiantes. D'ailleurs, comment s'expliqueraient-elles? Le thème primitif de toutes les versions, y compris la *Biographie* de Cabestaing et la nouvelle de Boccace, aurait-il déjà attribué l'aventure, comme la *Chronique* et le *Romans*, à Renaut, châtelain de Couci? Ou l'auteur de la *Chronique* consultait-il, outre le *Romans*, une source indépendante? M. Beschnidt remarque d'ailleurs que les rapprochements de la *Chronique* se produisent tantôt avec telle rédaction de la biographie, tantôt avec telle autre. Les rédacteurs provençaux successifs auraient donc été reprendre dans la source commune des traits négligés par leurs prédécesseurs? Toutes ces suppositions compliquées sont aussi invraisemblables qu'inutiles.

5. P. 124-130; cf. Michel, *Chansons*, etc., p. 1.

le passage relatif aux aventures du châtelain [1]. Cet extrait devait, un siècle après, donner lieu à tout un mouvement littéraire et rappeler vivement l'attention publique sur les amours et les malheurs prétendus du châtelain de Couci [2].

Ce mouvement remonte en réalité tout entier au roman de Mlle de Lussan, publié en 1733, *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* [3]. Le costume de ce roman est ridicule : Monsieur de *Fajel*, Madame de *Fajel*, Raoul de Coucy et les autres personnages s'y comportent comme des gens du XVII^e^ siècle, sinon du XVIII^e^ ; leur langage, leurs manières et leurs sentiments sont également inadmissibles à l'époque où ils sont censés vivre. Mais on ne peut dire autant de mal de la composition même du roman. En feignant que Raoul de Coucy et « madame de Fajel » s'aimaient dès l'enfance et avaient été séparés malgré eux, mais surtout en représentant la jeune femme comme résistant à sa passion et ordonnant elle-même à celui qu'elle adore de partir pour Jérusalem, en en faisant la victime innocente des fureurs jalouses de son mari, Mlle de

---

1. C'est d'après la chronique ou le roman qu'Henri Estienne a très brièvement raconté notre histoire, sans donner de noms aux héros, dans l'*Apologie pour Hérodote* (XIX, II). Il l'introduit par ces mots, qui suivent un autre récit atroce : « Laquelle histoire me fait souvenir (ou pour mieux dire entresouvenir) d'un' autre, qui est telle à peu près. » En effet, il ne fait que *s'entresouvenir*, c'est-à-dire se souvenir vaguement.

2. Ils n'avaient jamais été oubliés, au moins par les lettrés. En 1634, le polygraphe anglais Howell, retournant dans son pays, voyageait en coche de Paris à Rouen. Il y fit rencontre d'un « knowing gentleman », qui lui raconta l'histoire du châtelain, dont Howell fit le sujet d'une lettre à son ami et « père » Ben Jonson. L'histoire s'était passée, disait ce gentilhomme, il y a cent et quelques années ; le héros était « Captain Coucy, Keeper of Coucy Castle, which is yet standing and in good repair. » Sa belle ayant épousé « Monsieur Fayel », il alla guerroyer les Turcs *en Hongrie*, et fut blessé mortellement « not far from Buda. » Il ordonna à son écuyer « to take his heart out of his breast, and put it in a earthen Pot to be bak'd to powder, then to put the powder into a handsom box, with that Bracelet of hair he had worn long about his left wrist, which was a lock of *mademoiselle Fayels* hair, and put it amongst the powder together with a little Note he had written with his own blood to her. » Le mari fait prendre la poudre (!) à sa femme comme un cordial pour le mal qui l'alanguit, et lui révèle ensuite la vérité. « In a sudden exaltation of joy she with a far-fetch'd sigh said, *This is a precious Cordial indeed*, and so lick'd the Dish (!) saying, *It is so precious, that 't is pity to put ever any meat upon 't.* » Le lendemain on la trouva « stone-dead » dans son lit. « This gentleman told me that this sad story is painted in *Coucy*-Castle, and remains fresh to this day. » Cette dernière circonstance, de pure invention, est venue plus d'une fois s'adjoindre aux récits légendaires (Howell, *Letters*, 7^e^ éd., London, 1705, t. I, 6^e^ sér., p. 244).

3. Il faut en excepter la belle ballade d'Uhland, *Der Kastellan von Couci*, qui remonte directement aux sources anciennes. Uhland a d'ailleurs, comme Mlle de Lussan et *The Knyght of Courtesy*, mais d'une autre façon, représenté comme purs les amours du châtelain et de la dame. Il a sans doute pris dans Boccace l'idée du cœur de cerf auquel le mari substitue le cœur embaumé qu'il vient d'arracher à l'écuyer ; mais l'erreur de la dame est ici bien difficile à admettre.

Lussan a rendu cette tragique histoire plus intéressante et plus tendre. Aussi son œuvre inspira-t-elle des imitateurs qui ne s'écartèrent pas de cette voie. La romance du duc de La Vallière [1] mérite réellement, par la simplicité du style, la grâce touchante des sentiments et des expressions, l'immense succès qu'elle obtint. C'est elle qui inspira la tragédie de Belloy, qui, après avoir réussi presque autant que le *Siège de Calais*, ne put se soutenir au théâtre. L'auteur suit pas à pas Mlle de Lussan, si ce n'est qu'à l'exemple du duc de La Vallière il restitue au mari le nom de Fayel. Mais comme lui et comme elle il appelle la femme Gabrielle de Vergy. On s'est perdu en conjectures sur l'origine de ce nom, et Belloy lui-même, dans une savante dissertation, a essayé de prouver que Vergy était une altération de Levergies ou Levergier, château voisin de Faiel. On a déjà fait voir [2] que le nom de Vergy donné, comme nom de fille, à la dame de Faiel, provenait d'une confusion avec la châtelaine de Vergy, héroïne d'un joli petit poème du XIII^e^ siècle, mis plus tard en prose et imprimé au XVI^e^ siècle, puis rajeuni et amplifié au XVIII^e^ [3]. Mais cette confusion ne s'est pas faite, comme on l'a dit, « parmi le peuple » [4]; il n'y a jamais eu, à ce sujet, d' « opinion populaire ». Les amours du châtelain de Couci et de la dame de Faiel appartiennent au pur domaine littéraire; les prétendues traditions que des amis de Belloy recueillaient à Fayet pour les lui envoyer sont du même acabit que les traditions relatives à Clotilde de Surville, qu'on retrouverait encore aujourd'hui autour de son château. C'est Mlle de Lussan seule qui a eu l'idée de donner à son héroïne le nom de famille de Vergy, de même que c'est elle qui a inventé le prénom de Gabrielle, absolument inconnu au moyen âge. Belloy a supposé que « Raoul de Coucy » n'était pas mort après la lettre écrite à sa dame et saisie par l'époux, et que cette lettre donnait à « Fayel », quand il a tué Raoul, l'idée de lui arracher le cœur et de l'apporter à sa femme. Mais le dénouement du roman, conservé par Mlle de Lussan, ne pouvait être transporté au théâtre. Belloy se contente de nous montrer un « vase », dans lequel Gabrielle, qui l'ouvre croyant y trouver du poison préparé pour elle, aperçoit avec horreur le cœur sanglant de son ami. « Il est nécessaire d'observer, remarque l'auteur,

1. Voy. *Chansons*, etc., p. 105.
2. *Hist. litt.*, XVII, 646; XVIII, 786; *Chansons*, etc., p. XI.
3. *Hist. litt.*, XVIII, 778; Michel, *Chansons*, etc., p. XI. On s'était accoutumé, comme le dit M. Michel, à citer ces deux noms à côté l'un de l'autre, comme ceux de deux illustres *victimes d'amour*. Le rapprochement tenait certainement en partie à cette circonstance matérielle que l'un était châtelain et l'autre châtelaine, ce qui amenait le souvenir de l'un à propos de l'autre. Boccace a rapproché la dame de Vergi de « Guiglielmo, » c'est-à-dire sans doute de son Guiglielmo Guardastagno : « Dioneo e la Fiammetta cominciarono a cantar di messer Guiglielmo e della dama del Vergiu (Giorn. II, *in fin.*). »
4. Michel, l. l.

que le vase est fait de manière que le spectateur ne voit rien. » C'est dans une hallucination que Gabrielle se figure que son mari accomplit l'acte féroce raconté par le vieux poème :

Sous les couteaux tranchants j'entends ce cœur gémir;
Vois ses lambeaux épars que Fayel vient m'offrir :
Arrête, monstre, arrête! Eh quoi! tes mains fumantes
Osent porter ce cœur sur mes lèvres sanglantes!

Fayel, qui est représenté comme plein de remords, qui vient d'ôter le vase et de le donner à « un garde » qui l'emporte, « tombe désolé sur un siège » et s'écrie :

Dieu! suis-je assez puni!

GABRIELLE
(d'une voix éteinte et respirant à peine)
Ce coup finit mon sort :
Tout mon sein se remplit des glaces de la mort.

La même année que Belloy (1770), d'Arnaud publia une tragédie intitulée *Fayel* et tirée également du roman de Mlle de Lussan [1]; mais nous ne pensons pas qu'elle ait été représentée [2]. Quant à Belloy, il se passionna pour le sujet qu'il avait traité et même pour la famille de Couci en général. Il crut avoir retrouvé une branche de cette grande famille tombée dans l'obscurité, et s'efforça de la remettre en lumière; enfin dans un mémoire exprès, fort érudit bien que peu critique, il réunit tous les témoignages relatifs au châtelain, essaya de démontrer la parfaite authenticité de ses aventures, et conclut par ces paroles : « Il y a dans l'histoire peu d'événements particuliers auxquels on puisse ajouter foi,

1. D'Arnaud a voulu se donner les airs d'avoir étudié l'histoire du châtelain de Couci; il lui consacre une dissertation, où on lit entre autres ceci : « On a des vers de Raoul de Couci que dans le tems on mettoit à côté de ceux d'Abélard, qui étoit mort en 1138; il composa un poème intitulé *Le retour de Vénus dans les cieux*, où se trouvent ces vers (c'est l'Amour qui parle à Junon)... » Suivent huit vers empruntés, si je ne me trompe, au *Roman de la Rose*, et les trois vers de Conon de Béthune qui commencent par : *Por li m'en vois sospirant en Surie.*

2. Il était difficile qu'elle le fût. Le dénouement, mieux respecté que par Belloy, est d'un extrême ridicule. Fayel, après avoir tué Raoul de Couci et lui avoir arraché le cœur (ainsi reparaît la forme primitive du récit), qu'il ordonne à son écuyer de faire cuire, a avec sa femme une explication terrible. Celle-ci se retire pour souper et revient peu d'instants après. Fayel alors lui dit (acte V, sc. XI) :

Tu sors de cette table où t'appeloit ma haine,
Où la vengeance étoit assise à tes côtés...
— Eh bien!... — Parmi les mets que l'on t'a présentés,
Le cœur de ton amant... frémis... tu dois m'entendre.
Ce cœur est dans le tien. — Son cœur! — Meurs sur sa cendre!

Il prononce ces mots en tirant son poignard et en courant sur Gabrielle, qui s'est jetée sur le corps de Raoul, apporté sur la scène.

si celui-ci ne paraît mériter aucune croyance [1]. » L'ouvrage de La Borde, *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy* (Paris, 1781), n'ajoute rien de nouveau aux faits rassemblés par Belloy, et reproduit même des erreurs que celui-ci avait dissipées ; ainsi il rend au châtelain le nom de Raoul de Coucy, tandis que Belloy avait reconnu qu'il devait s'appeler Renaut et qu'il n'appartenait sans doute pas à la famille de Couci. La Borde joignit à son livre, orné des portraits prétendus authentiques de Raoul de Coucy, d'Aubert de Faiel et de Gabrielle de Vergy, les chansons du châtelain avec la musique, et c'est à cette vogue renouvelée de notre roman et de ses imitations que ces chansons ont dû d'être imprimées si anciennement : elles ne partagent ce privilège qu'avec celles du roi de Navarre. Une meilleure édition en a été donnée par M. Michel, dont la préface et les notes nous ont fourni plus d'un utile renseignement. Le roman lui-même, imprimé en 1829, a précédé la plupart de nos anciens poèmes. L'édition qu'en a donnée Crapelet laisse à désirer à beaucoup d'égards, bien qu'elle soit fort estimable, ainsi que la traduction, si on considère la date où elle a paru. Mais il serait fort à souhaiter qu'elle fût remplacée par une autre. Aucun des manuscrits qui figurent dans les anciens inventaires royaux ne s'est à la vérité retrouvé ; mais le manuscrit d'Ashburnham-Place, qui provient de la bibliothèque du duc de Penthièvre et plus anciennement de celle de Dufay [2], paraît offrir un texte supérieur à celui de la Bibliothèque nationale. Espérons qu'il sera permis à quelque philologue de le collationner et de nous donner ainsi une édition satisfaisante d'un ouvrage qui, par le talent de l'auteur, par l'intérêt du sujet, par le succès qu'il a obtenu de prime abord et qui s'est rajeuni à plusieurs reprises, mérite assurément d'être présenté au lecteur sous une forme aussi correcte et aussi complète que possible [3].

Gaston Paris.

---

1. De Belloy, *Œuvres*, éd. de 1779, t. IV, p. 335.
2. Peigné-Delacourt, *Note*, etc., p. 1.
3. Cet article, écrit depuis assez longtemps, était sous presse quand j'ai reçu la dissertation de M. Emil Beschnidt (Marburg, 1879) : *Die Biographie des Trobadors Guillem de Capestaing und ihr historischer Werth*, que j'ai citée plus d'une fois ci-dessus. L'auteur a le mérite d'avoir classé d'une façon qui me paraît satisfaisante les diverses rédactions de la biographie, et d'avoir démontré l'impossibilité de l'attribution à Cabestaing des aventures qui lui sont prêtées : il est seulement étonnant qu'on ait pu jusqu'à présent conserver des doutes sur ce point. J'ai contesté plus haut les rapprochements mythologiques de M. Beschnidt et son opinion sur le rapport des différentes versions de notre histoire. Il attribue encore le *Roman* à 1220 environ, et ne paraît pas connaître le poème de Conrad de Wurzbourg, non plus que le *Lai Guiron*. Malgré ces lacunes, sa dissertation témoigne d'un bon jugement et fait bien augurer de l'édition qu'il nous promet des chansons de Guilhem de Cabestaing.

LE SACRIFICE D'ABRAHAM.

MYSTÈRE ENGADINOIS.

Ce mystère se trouve à la fin de quelques exemplaires d'un livre intitulé : *PHILOMELA*, | *quai ais* | *CANZVNS SPIRITVALES sün divers temps & occasions in part da nœv componidas & in part our da outras linguas vertidas, drizadas la plü part à 4. vuschs in las melodias dal cudesch musical dal* Rvd. Sgr. *Johan Vilhelm Simler de Turi.* | *Tras* | *JOHANNEM* | *MARTINVM* | *Minister de las BASELGIAS da* | *SENT ET DA REMVOSCH.* | *Sun eir adjunctas alchünas Canzuns ant co huossa componidas da meis Rev :* | *chiar Bap.* | Martino ex Martinis *f. m.* | *Stat Minister da la Baselgia da Remuosch.* | *Stampâ à Tschlin in Engiadina Bassa* | *Tras Nuot. C. Janet.* | *Cun licētia et Privilegio da* | *superiuors da* | *las excelsas 3. Ligias. Ao.* 1684. Il manque dans les autres éditions.

M. A. de Flugi traite, dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, II, 515 ss., des drames ladins du XVI^e^ siècle, surtout d'après ce qu'en a dit Campell. Il dit que notre drame se trouve dans le ms. Planta et dans la copie de Barbla Piran. La publication d'après l'édition de la *Philomela* est justifiée par l'assertion de M. de Flugi que celle-ci est supérieure au manuscrit.

Le sujet de notre mystère a été très goûté au moyen âge et depuis. Nous savons qu'on représentait un mystère d'Abraham en 1562 à Lenzburg, en 1566 à Schaffhouse, en 1586 à Soleure. M. Gœdeke n'indique pas dans son *Grundriss*[1] moins de onze éditions de la pièce allemande et son énumération est loin d'être complète. Voyez aussi le *Viel Testament*, p. p. M. de Rothschild, p. XXVIII ss.

---

1. § 146, 68. 96. § 147, 153. 173. 182. § 148, 260. § 149, 266. § 150, 314. § 157, 345. § 152, 360. § 155, 73.

Je crois que notre drame est une traduction d'un original allemand.

Quant à la langue, elle est bas-engadinoise. Je peux donc renvoyer aux *Saggi Ladini*, § I, C, II, pour la phonétique. J'ajoute seulement que *an* + cons. est noté quelquefois *o*, quelquefois *a* et quelquefois *au*, et que des mots écrits de ces trois manières riment ensemble. Ces trois notations ont dû exprimer un son intermédiaire entre *a* et *o*. Cf. *cumond : grand :* 3, *grand avaunt* 33, etc. Le poète rime même *granda : avuonda* 33 et *zuond : pussant* 385. Les formes verbales qui se trouvent dans notre texte sont trop peu nombreuses pour qu'on puisse établir une table de flexions; je renonce à les enregistrer, d'autant plus qu'un de mes amis, M. Stürzinger, donnera bientôt un traité de la flexion engadinoise. Je me borne à faire quelques remarques sur la rime. Elle est souvent inexacte :

1° La voyelle n'est pas la même : *Patroun : boen* 477. *gio : sü* 505. *œlg : tschel* 913. *iagün : complir* 63. *benedi : plü* 257. *dir : dur* 579.

2° La consonne n'est pas la même : a) elle est d'un autre degré : *perd : tschert* 385. *ruond : pussant* 583. *vusch : prus* 5. — b) elle est d'un autre ordre : *saung : uffant* 79. *Bap : statt* 201. *chiara : cumandava* 273. *chiara : chiasa* 401. *filg : tapin* 889. — c) d'un côté il y a une consonne de plus : *vaun : uffant* 353. *craing : plain* 355. *tard : fatt* 491. *Bap : part* 306.

3° La consonne et la voyelle diffèrent : *brichia : inguotta* 53.

4° Des rimes masculines sont mêlées avec des féminines : *hasch : chiasa* 23. *dolur : hura* 167. *chiara : ludá* 215. *quia : stupi* 943, etc.

O Abraham, sta süe,
Mia vusch qui taidla tüe!
Taidla sü meis cumonde
Da'l Segner, teis Deis gronde.
Cognoschas mia vusche
O Abraham, tü pruse,
Quel chi tschantscha cun taie,
Resposta rend' à maie.
Abraham responda :
Tü esch ilg Segner grande,
El Schaddai pussante,
Ch'hasch fat ligia cun maie,
Et eug jürà à taie.
Eug sun qui teis famalge;
Vœlg cert & cun chiavalge
A teis plæd obedire,
Da quel zuond brick guinchire.
Deis. Schi t'volg eug scuvernare,
Mia voeglia t' palantare,
Quai ch'eug giavüsch da taie
Ch' tü desses far à maie.
'N offert' am' deisch tü fare,
Chi sea mai adachiare;
Dal' melger chia tü hasche
In tuotta tia chiasa.
Abr. Tü esch meis Segner bune,
Meis Deis & meis Patrune;
A tia pussanta vusche
Am' rend' eug voluntuse.
Schi vöglias dumandare,
Schi vol teis famailg fare;
Tuott mia raba granda
Sta tuott' in teis cumonde.
Deis. Tuot tia raba granda

A mai ais brick avuonda;
'N' offerta plü 'navaunte
Giavüsch eug da teis maune.
Abr. O Deis, meis Segner grande,
Che vousch tü plü'n avante?
Vousch forza da meis maune
Prus saung da crastiaune?
Offertas da quell sorte,
O segner Zebaothe,
Non hasch ma giavüschae
D'ingün dals Soinchs passadse.
Schi hasch ferm scumandae
Cun tuns eir manatschae
Saung innozaint da sponder;
Quai ma non vainst à volver.
Scuvernam' teis cumonde
O Deis, ch'eug stun tremblante,
Eug stun quia be schmorte,
O Deis ve cun cufforte!
Deis. Tia raba vœlg inguotta,
Famailgs, fantschellas brichia;
Un auter vœlg eug toure
Chi plascha à meis coure.
Isacc quell teis Filg chiare
A mai deist turnantare,
Da teis mauns del morire,
In tschendr' il deisch far ire.
Ilg loe naig ordinae,
L'Pagiais da Moriahe.
Surchia d' trais dits sagüre
Deisch tü quell fatt complire.
Pür guard' à nu' 'ntardare,
Il fat our à drizare
Voust esser meis famailge,
Guard' è fa cun chiavailgie.
Abr. O Deis che stip cummonde
Ais quaist, ô Deis pussante!
Non poss sün pe plü stare,
Sto via per terra dare.
Dess eug meis mauns lavare
Cun saung da meis filg chiare
Schi stov eug via alguare?
Meis cor quell sto crapare.
Co vain il Muond quell fatte
Schladand sch' eug fatsch quell [tratte!
Ch' eug sea 'n saschin dalg saunge
Da Isacc, meis uffante!
Schi sasch, ô Deis pussante,
Chia quell zuond chiar uffante
Cuffort ais è dalette
Da mia Mulger sulette.
Che vain pür Sara fande,
Sch' eug pilg seis chiar uffante,
Our d' chias' il dess manare
Et ma plü 'l turnantare!
Dess eug quai palantare
Ant co chi dess dvantare?
Schi vain l' ad impedire
Chia 'l fat non s'po complire.
Dess eug ilg fat zupare,
Meis filg davent manare
Mazar & l'arder zuonde?
Che veng eug lhura dschande?
Co dess eug comparaire,
Quell fat far à savaire?
Co dess eug cumanzare
Mia Sar' à confortare.
Co vain ell' à bragire
Cur ella stov' udire
Ch' eug nhai' Isacc mazae
Cun ün curtê schianae!
Eug veng à stuair inclere
Dürs rœngs da mia Mulgere
Ch'eug sea 'n saschin dalg saunge
Dad' Isacc, seis uffante.
Hasch forz' eir invlidae
Quai t'hasch à mai jürae,
Meis sem da benedire,
Quell saimper far schflorire?
Sco stailas d' firmamainte
Hasch tü cul saramainte
'Mpromiss quell d'adampchiare
Chi non s'possa dumbrare.
Pro quai hasch declarae
Et clær specifichiae
Ch'in Isacc dess per certe
Quel sem esser parderte

Ch'our d'quel dess nascher zuonde
Ilg Schilo Raig dalg muonde,
Salüd à tuott alg muonde,
In el chi s'fida zuonde;
Chia tras quell tuots pagiaise
Et pœvels tants e quantse
Dessen gnir beneditse
Cun tai esser cuvgnidse.
Siond tü Deis d'vardate
Schi sto quai gnir salvade.
Ant stuvess tuott il' muonde
A frack ir tuott 'nil fuonde.
Schi co po quei restare
Sch' eug dess Isacc mazare?
Qui volg eug gient guardare
Co tü la vost manare.
O Deis, ô Deis, per tante
Siond t'esch tuott pussante,
Vœglias teis plaed müdare,
Scha quai ma po dvantare.
Deis. O Abraham, tu pruse,
Ta' rend à mia vusche.
Ilg plaed, ch'eug nhâ tschantschae,
Non po gnir tschassantae.
Usche voelg eug havaire,
Quai deisch tü pür savaire;
Non ais eir autra via
Meis plaed da mütschar via.
Plü nun güstrar cun maie
Tias schüsas salv' à taie!
Scha tü non voust perire,
A mai stousch obedire.
Mo sch' tü à mia vusche
Ta rendas voluntuse,
E vainst quel trat à fare,
Non vainst à t'inrüglare.
Abraham plonscha.
O Isacc meis uffante!
O laed ch' tü 'm laschas tante!
Co dess eug tai 'nvlidare,
Tai our d'meis sen laschare!
Am' dess eug d'tai spartire!
Eug viver, tü morire!
Sulett restar a quae!
O stramantus cumgiae!
Davent, davent dalette!
Pür pass' our suott meis tette!
In terra cun dolure
Va meis cheu grisch aunt hura!
Impro, ô Deis pussante
Eug sun qui teis uffante!
Non t' grittantar sün maie
Ch'eug nha tschantscha cun taie.
Cun tai non vœlg güstrare
O Deis, ô Segner chiare,
Eug puolvr' è tschendra sune,
Tü meis sulett Patrune.
Schabain, ô chiar Segnure,
Ch'ais granda stramanture
Sch'eug dess meis filg mazare
Impro la vœlg guagiare.
O Deis, dam' ardimainte
In meis cor aint dadainte,
Ch'eug poss' il fat complire
Num laschar inschnuire.
Ilg bœn non ais in maie,
Quai sto tuot gnir da taie,
O Deis, schi stam' tü proe
Infina al' plü davoe.
Deis. O Abraham meis chiare
Eug non t'vœlg bandunare
Sco nuo hvain qui tschantschae,
Quai sea usche serrae.
Abraham cun Isacc.
Seas salüdâ, filg chiare,
Chi fasch meis cor legrare.
Ilg Segner sea cun taie
Tüfilg da tuotta faie.
A meis œlgs üna fluore
'Na rœs' eir al' meis coure,
Che fasch tü, prus uffante,
Tü meis carissem saunge?

---

133 L'édition porte *po qnei.* — 139 L'édition a *plaep.*
163 L'édition porte *snlett* — 172 *tschantscha* = *tschantschâ.*

Isacc. Bain vgnüd il meis chiar
Ingio eschat vuo statte? [Bape;
Increschamtüm ch'eug nhae
Cur vuo non eschat quae.
Eug sun qui voss uffante,
Spett saimper voss cummonde;
A quell vœlg obedire,
Schabain eug dess morire.
Abraham cun Sara.
E tü, mia Mulger Sara,
Da Deis seas salüdada.
Co sta in chasa tia,
Mia chiara Compagnia?
Sara. Bain vgnüd, meis Segner
Meis cheu e meis Patrune [bune,
Cun mai e nossa chiasa
Sta bain, Deis sea ludae.
Mo che vol manigiare,
O Abraham meis chiare?
Ch'eu vez aqui chi vaine
Suspürs our d'teis cour plaine?
Tia colur ais schmüdada,
Tia tschera fick scrudada;
Vœglias quai palantare,
Da læd t'vœgl Deis ustare!
Abra: O Sara, mia Mulgere,
Non hagias d'quai pissere;
Ilg Segner ais cun nuoe
Infin il plü davoe.
Quai sola bain gratgiare,
Chia 'l temp s'soula müdare,
Ilg sen da far plü leive
Talvotas eir plü greive.
Quai tuott maina noss Deise
Cun sabi cussailg seise.
L'ha tuott bain ordinae,
Mo tuott brick palantae.
Sara. Schi dim' ô Segner chiare,
Chè eug à tai dess fare,
Ch'eug t'poss far adachiare,
Teis sen a surlevgiare.
Abr. O Sara, mia Mulgere,
Non hagias d'quai pissere.
Cul temp vain Deis a dare
Ch'nuo gnin à ns allegrare.
Sara. Quai hvain nuo gia pruvae
Aint in il temp passae
Quai vain nuo tuott chiattae
Chia Deis ha bain manae.
— In eistra terra sgüre
Ais ell statt noss ferm müre.
Ell ha nuo benedie
Cun rab' & auter plüe.
Isacc hal' tngü 'mpromisse
Et quai hal' salva fisse
Incunter cuors dal' muonde
Et la natüra zuonde
L'bastun d'nossa veldüme
Cuffort in la suldüme
Quell vain à ns confortare
In læd à ns allegrare.
Abr. Quell ais eir un vair plæde
Cuffort eir in noss læde
L'ais bœn à s'algurdare
Co noss Deis sa manare.
Sara cun Isacc.
Isacc, tu meis filg chiare,
Pür vœlgias dumandare
Da teis Bap intravgnire
Che fatt è 'l fa schmorire.
Tu esch seis filg novelle
Schi vain seis cor in elle
Ilg fatt our' à schburflare
Siond ch' tü l'esch sche chiare.
Isacc. Quai ch'vuo, mia Mamma
A mai qui cumandava [chiara,
Gugent vœlg eug quai fare
Meis Bap vœlg dumandare.
Isacc cun Abraham.
O meis chiarissem Bape,
Palantâ mai quell fatte
Ch'ais tanta magunia,
Chia vuo zupanta via?
Eug sun voss agien coure,

214 L'édition porte *ch'eu*

A mai quell fatt dit oura,
Scha vuo plü lœnch taschaivat,
Nuo tuotts vuo conturblaivat.
Sch'eug s'poss far adachiare
Schi vœgliat cumandare,
Schi s'voelg eug obedire,
Cun vit' è saung servire.
Abr. O tü meis chiar uffante,
A mai sta zuond l'avaunte
Chi dvaint in nossa chiasa
'Na zuond granda müdada.
Per quai vœlg eug guardare
Un di duos contriare
Sch'auter non vain à 'gnire
A Deis lain offerire.
Auter da t'palantare
Non ha eug, meis filg chiare.
Quai, ch'ais bœn da taschaire,
Non fa bsœng da savaire.
Isacc. Per quai, ô meis Bap chiare,
Non s'vœgliat conturblare ;
Schabain Deis da müdada,
Ais ell in nossa chiasa.
Pigliain scodün sia parte,
Mia Mamma, vuo, chiar Bape
Eir eug vœlg tour ilg mieue
Patiaint gio d'maun da Dieue.
Sch'nuo dessen dcheu müdare,
Our d'quaista terra trare,
Vain Deis à ns compagniare,
Sia 'mpromischun salvare.
Voss sem sto gnir dampchiae,
Sco Deis ha 'nuo jürae
D'meis Sem sto nascher zuonde
Ilg Schilo Rai dal' muonde.
'Ns vless Deis impro spartire
Stuvand nuo tuots morire,
Schi ns pilgia Deis pro elle
Our d'larmas sgür in Cele.
Abr. Noss Deis sea aut ludae,
Ch'ell ha tai be fittae
In tia jüvn' ætate
Cun duns e pietate.
Schi lain nuo qui, filg chiare,
La crusch da Deis purtare
Sch'nuo hvain qui da güstrare,
Vain ell vitorg' ans dare.
Isacc cun Sara.
O Mamma chiara mia,
Che granda magunia
Meis Bap ha tgnü zupae
Qual chiauss' hal' palantae.
Ad ell sta zuond l'avante
Sco noss Deis tuot pussaunte
Veng' alck cun nuo a fare
Müdada baut à dare.
Cun tuott vol ell spettare
Un di duos contriare ;
Sch'auter non vol dvantare
Offertas vol' ell fare.
Sara. Quai ais bain un grand fatte,
O meis chiar filg Isacce !
Laschans quells dits orare,
Pro Deis perseverare,
A nuo ch'ell non chiastia
In ir' & furia sia,
Ch'l'ans vœglia cuffortare,
Our d'læd algretia fare.
Sara cun Abraham.
Deis t'vœglia surleivgiare,
Ô Abraham meis chiare,
E passa temp & hura,
E resta tia dolure.
Tuott tias œgliadas vaune
Sün Isacc noss uffaunte ;
Teis oelgs suvent sun craingse,
Teis cour d'suspürs eir plaine.
Che quai vol manigiare ?
Non sâ eug, Segner chiare,
Quai da d'ingiavinare ;
Vœglias quai declarare.
Abr. D'quai strauni non t'laschare !
L'ais davo tai l'plü chiare,
Sch'ell d'nuo spartir stuvesse

---

291 L'édition porte *nosa chiassa*.

A mai fick increschesse.
Sara. Quai non suleivas fare,
O Abraham meis chiare,
Tü hveivas ardimainte
In scodün provamainte,
Dormivas & mangiavasch,
A mai tü confortavas,
Huossa ch'nuo stain tuots baine,
Fom, sœn à tai non vaine,
Schi ha pür Deis tschantschae,
Davart noss filg prædgiae,
Seis sem dad adampchiare;
Quai vain ell à salvare.
Abr. O Sara, quell meis Deise
Ais meis & eug sun seise,
Tschaint in ell mia fidanza,
Cuffort & tuott mia spranza.
Sia vusch vœlg eug udire,
A quell eir obedire,
Schabain è dess custare
Quai ch'ais à mai l'plü chiare.
Mia spranz'eug ma non perde,
Quai cragia pür per tscherte
Impro fraschleza vaine
D'intant ch'nuo qui vivaine.
Hoz ais ilg terz di quae
Ch'eug nhai ün plæd tschantschae
Sch'auter non veng'a gnire
Ch'eug vœglia offerire.
Quai vœlg huossa salvare
Meis Deis per buniare.
Ell vain l'offerta mia
Guardar cun gratia sia.
Cun quella vain noss læde
A passar via per certe;
Deis vain ans confortare
Noss cors ad allegrare.
Cun tuott, mia Mulger chiara
Reista qui 'n tia chiasa;
Nuo vlain passar davente
N'offerta far gugente.
D'intant fa, Sar', il tieue
Cun Oratiun, via Dieue,
Ch'ell vœlg ilg fatt drizare,
Chi sea d'ell adachiare.
Sara. Gugent vœlg eug quai fare,
O Abraham, meis chiare,
Deis vœlg eug tgnair rugae
Infina ch'vuo turnae.
Deis s'vœglia parchürare,
Da mal è læd ustare;
Deis s'voeglia compagniare,
Tuots sauns vuo turnantare!
Abr. Isacc, tu meis filg chiare,
A mai deisch compagniare;
Tü stousch esser pro maie,
Non poss far zainza taie.
Isacc. Eug sun qui voss filg chiare,
Gugent s'vœlg compagniare,
Cun vuo vœlg eug bain ire,
Quell fatt güdar complire.
Abr. Tü fasch indrett il tieue,
Schi via in maun da Dieue;
Laschans baut chiaminare,
Davent da qui passare.
Et vuo, mia famailgia,
Parderschai pro la laina;
Non lascherai davoe
Tuott quai chi auda proe.
S'mettai vuo sün la via
Et chiaminâ pür via
Infina ch'vuo rivae
'N l'pagiais da Moriahe.
Eug & meis filg Isacce
Hvain baut pardert noss fatte;
Non vlain lœnch contriare
Mo vlain davent passare.
Famalgia.
Quai ch'vuo hvai cumandae
Ais huossa tuott sittae,
Schi ns mettain sün la via
E giain da compagnia.
Isacc. A Dieu, o chiara Mamma,
Cun Dieu restâ vuo sauna;
A Dieu zuond adachiare
Gnin nuo 'n' offert' à fare.
Sara. A Dieu, tü meis filg chiare!
Dieu s'vœlgia compagniare

Quai ch'ell cumond à taie,
Pür seas obeid' è d'faie.
Isacc. Tott quai, chia meis Bap
A mai vol cumandare, [chiare
Gugent vœlg obedire
'Nfina la mort servire.
Abr. Qui eschn' ün clap passae.
Infina qui rivae.
Qui vlain impa pussare
E nuo 'mpa 'ns refraschiare.
Uzond meis lœgs à quia
Vez eug ilg lœ tschavia.
Ingio nuo hvain dad' ire
Noss' ovra à complire.
Cun tuott, mia famalgia,
Schiargiâ gio qui la laina;
Via Deis, noss Segner bune,
Stat sald in l'oratiune.
La laina deit chiargiare
Sün Isacc, meis filg chiare;
Quai stov' usche dvantare,
Ilg reist vœlg eug purtare.
Eug & meis Isacc chiare
Vlain plü 'navant passare;
Tschavia lain nuo orare
E baut pro vuo turnare.
Fama: ô Segner, noss Patrune,
Sch'à vuo paress per bœne,
Vless'n nuo vuo compagniare,
L'offerta güdar fare.
Abr. L'offerta, ch'nuo lain fare,
Non pudai vuo güdare;
Ant sch'vuo gnisset à gnire,
Gnisset am' impedire.
Fama: Schi lain nuo qui restare;
Dieu s'vœlgia compagniare.
A quell lain nuo ruguare
Ch'ell vœlg' il fatt drizare.
Abr. Isacc, passa cul fasche
E chiaminain quell passe,
Ch'nuo, ant chi vegnia tarde,
Possen gnir our d'ün fatte.
Isacc. Chiar Bap, qui ais parderte
Curtè, fœ, laina certe,
Schi 'ngio ais, o Bap chiare,
L'offerta ch'nuo lain fare?
Abr. O dutsch, ô chiar filg meise,
Nos buntadaivel Deis
Vain tuott ad ordinare,
L'offert' a nuo mussare.
Huossa, chiar filg Isacce,
Qui rivain nuo sül' plaze;
Qui stuvain nuo fermare
Noss fatt oura drizare.
La laina bütta gioe,
Schi lain nuo drizar süe
L'scanlær ch'nuo possen fare
L'offert' à noss Deis chiare.
Isacc. Mo meis chiarissem Bape,
L'scanlaer ais huossa fatte;
Huoss' aise da cerchiare
L'offerta ch'nuo lain fare.
Abr. Schi ns mettain gio pussare,
Schi t'vœlg eug raschunare,
Isacc meis chiar uffante,
Taidla melginavante!
O meis chiarissem filge,
Qui eschn' a quell tapine
Ch'eug t'sto manifestare
Un' ovra, ch'eug sto fare.
Hoz ais à quâ 'l terz die,
Ch'eug nhai la vusch udie,
Retschvü ün ferm cumonde
Dal Segner, noss Deis grande.
Quells dits nhai passantae,
Dulur 'n il' cor purtae;
Non t'ha vlgü palantare
Ant hura t' conturblare.
Quell cumond va sün taie,
O filg da tuotta faie;
Ell ha mai cumandae,
Cun sia vusch clamae,
Da cêl ha ell clamae,
Cun sia vusch cumandae,
Ch'eug tai dess qui manare,
Our d'tai 'n'offerta fare.
Qua nhai eug fick ruguae,
Per terra m'ha büttae,

Ch'ell vœlgia gratia fare,
D'quell fasch à mai schiargiare.
Non ha pudü gurbire
Cun larmas & bragire.
L'ha vlgü quai cuffermare,
Ch'usche stova dvantare.
Quai esch nuo qui per fare,
O Isacc, meis filg chiare;
Cun tuott non t'inschnuire!
Chiar filg, qui stousch morire!
Non crair, ô chiar uffante,
Ch'eug hvess usche 'n frai saunge,
A tai dad' amazare,
Schi non stuvess dvantare.
Mo quai vol Deis havaire;
Chiar filg, quai deisch savaire,
A quell stain obedire
Cun viver & morire.
Quaist craja, meis filg, certe
Ch'eug fuoss zuond bain parderte
Cun tai da barattare,
Scha quai pudess dvantare.
Mo Deis ha tai tschernüe
In flamma, ch'tü geas süe,
Una buna savure
Ad ell, noss grand Segnure.
Siand, ô chiar filg meise
Ch'asche vol pür noss Deise
Schi m'vœlgias pardunare
Quai, ch'eug cun tai sto fare.
Cun tuott, ô chiar filg meise
T'remett' in maun da Deise
Voust gnir in beadenscha,
Schi t'rend in obedentia.
Quai ais usche il fatte,
Sententia da Deis tratte,
Schi guarda, chiar uffante,
Che t'esch a Deis culpante.
Isacc. O Bap che chiaus'ais quella!
Che stuta pür novella!
Co m'pudai vuo quai dire,
Cun mai tschantschar sche düre!
Co punschai vuo meis coure!
Lai vuo mia vita toure!
Eug flaivel veng qui zuonde!
Ah güda Deis pussante!
Non poss, ô chiar Bap, craire
Chia Deis quai vœlg' havaire
Ch'vuo m'desset qui manare
Cun agen maun mazare.
Ha Deis ma giavüschae
D'alchün dals soinchs passadse,
Ch'ell vœlgia da lur maune
Offert' ün Crastiaune?
Abel ha offerie,
Enoch, Noah & plüse,
Non haun ma lgieut mazae
Ne Deis quai giavüschae.
Da quai sa schgrisch' ilg muonde
Et la natura zuonde;
Limargias eir schanaien
Lur frutt & quell nudraien.
Quaist fuoss bler plü schgrischure
E lœnsch plü stramanture,
Svess seis uffant mazare,
Cun ün curtè schianare.
Quaist, saig eug bain per certe
Chia l' Satan ais parderte
Ilg muond à cradantare,
La lgieut a far mazare.
Cun tuott guardâ, chiar Bape,
S'impissa bain sü'l fatte,
Ch'vuo non seat ingianae,
D'un eistra vusch clamae.
Abr. O Isacc, meis filg chiare,
T'quai non ta dubittare;
Quai ch'eug n'hai qui tschantschae
Usche ais in vardae.
Quaist crai', ô chiar filg meise,
Ch'eug nha la vusch da Deise
Aint in meis cor fichiae;
Non poss gnir ingiannae.
Deis ha bain scumandae
E ledschas sü drizae,
Ch'ingün dess amazare,
Bler main seis filg schianare.
Mo chi vol dispittare
Cun quell grand Deis drettare?

Chi vol dir t'esch ligiae
Non hasch plü libertae?
Ell redscha cun honure
Sur ledschas tuott Segnure,
Sch' l'ha ledschas sü drizae,
Seis dretts hal' resalvae.
Cun tuott non star tü scuntra.
Non far à noss Deis frunta,
Mo vœglias segundare,
A quell grand Deis sœngiare.
Isacc. O meis chiarissem Bape,
Quai ais bain un grand fatte
A mai stvair qui morire
E vuo stuvair udire,
Stuvair udir dal' muonde
Gni vuo cun dœli zuonde,
Ch'vuo hagiat perantae,
Voss agen filg mazae.
Sch'vuo deit quell nom purtare
Vain quai voss cor furare;
Purtar stuvai dolure
Schi tuorp è mandhunure.
Che lai vo lura fare,
Co s'lai vuo pür schüsare?
Ingün quai vain à craire
Chia Deis sche vœlg havaire.
Abr. Schabain l'ais ün greiv fatte,
O meis chiar filg Isacce,
Impro per non perire
A Deis stain obedire.
Eug nhai, meis chiar uffante,
Mia spranz'in Deis pussante;
Eug lasch ad Ell manare,
M'voelg saimper d'ell fidare.
Ell sa tour la suldüme,
Raschun far gnir à lgüme;
Ell sa tour la dolure,
Our d'tuorp far gnir honure.
Cun tuott, ô meis filg chiare,
Massa non t'stramantare!
Pro Deis vœglias star schlasse
Et far gugent quell passe.
Isacc. Eug lasch usche passare
Chia Deis quai veng' à fare.
Impro, ô meis Bap chiare,
Un puonch da'l plü da fare.
Un plæd ha Deis tschantschae,
Non po gnir tschassantae
Ch'ell vœglia benedire
Meis sem & far schflorire;
Ch'ell vœglia far früttare,
Sco stailas adampchiare,
Ch'our d'mai dess nascher zuonde
Ilg Schilo Rai dal' muonde.
Sch'eug dess à qui morire,
In tschendra stuvair ire,
Schi sto quell plæd tschassare
Auter non po dvantare.
Abr. Schi taidla, meis uffante,
Deis ais bain tuott pussante;
Ell po quai tuott güdare,
Sia 'mpromischun salvare.
Sch' t'hasch huossa da morire,
In tschendra stuvair ire;
Vain l'à t'far resüstare,
Our d'tschendra t'turnantare.
Ell sa far sü alvare,
Las plantas vivantare,
Ch'eiran tuott mortas via,
D'fradüra sechia via.
Ell sa far sü levare
Blerüra far früttare,
Ilg sem in terra morte
Per noss bœn & cufforte.
L'ha savü far früttare,
Tia Mamma far purtare,
Incunter cuors dalg muonde
Et la natüra zuonde.
L'ha pudü tuott ilg muonde,
Cun che chia l'aint ais zuonde,
Our d'nœglia tuott creare,
Tschel, terra & la mare.
Sch' l'ha quai tuott savü fare,
Deck cun seis plæd creare;
Non t'pol' forza bler ante
Far viv', ô chiar uffante?
Schi craja sald' è ferme,
Chia quell grand Deis æterne

Fand tai sü resüstare,
Seis plæd veng' à salvare;
Schi sea quaist teis cufforte,
Chiar filg, in tia morte:
Voul Deis usche havaire,
Schi t'vend' à seis plaschaire.
Per raba da quaist muonde,
Dindet chi dschvainta zuonde,
S'metten blers cun cufforte
Eir aint in mez la morte.
Quant plü, ô meis filg chiare,
La desses tü guagiare,
Ilg cêl per possidaire,
Per hierta quell güdaire.
Tü vezes eir, filg chiare,
Co qui soula d'vantare,
Ch'ün per ün bun amie
Metta sia vita quia.
Eir ün sudâ, ch'ais bune,
S'daporta da barune,
Sch'ell vain chiatsch' â ta morte
Schi va ell cun cufforte.
Non desses, chiar uffante,
Cur Deis da svess cumande,
A sia vusch obedire
Gialgiardamaing morire?
Sch'tü vainst quell tratt à fare,
A teis Deis seguondare,
Vain ell à t'allegrare,
Cun glori' incorunare.
Mo quell chi s'vol retrare,
Sia vita per spendrare,
Vain Deis al perantare,
A saimper condemnare.
Schi guarda, meis filg, baine
La letta qui chi t'vaine;
Pür sguond à teis Patrune,
Et t'bütta da Barune.
La mort passa dindette,
Crusch dür' un cuort tempette;
Sch' t'hast quella passantae,
Da Deis vainst allegrae.
Isacc. O Bap, eug sun à quia.
Che dess eug pür dir plüe?
Tuott quai, ch'vuo quitschantschae,
Ais sgür & tuott vardae.
Voul Deis usche havaire,
Ais quai seis bain plaschaire;
Hei schi vœlg eug da coure
'Na letta quia toure.
Schi chiatt eug ardimainte
In meis cour aint dadainte.
Schi s'vœlg eug seguondare
In maun da Dieu guagiare.
Quaist s'roug eug, ô Bap chiare
Siand chi sto dvantare
Ch'vuo vœlgiat festinare
Baut larc a mai güdare.
Isacc plonscha.
O Mamma, chiara mia
Che granda magunia
Per mai gniv' à purtare
Dieu s'vœglia cuffortare.
Non hvai quai brick pissae
Ch'eug nhaia tut cumgiae
Ch'eug stov' usche passare
E ma pro vuo turnare.
Qui vain tuott voss dalette
Pers & tschunck via dindette
Cun larmas & bragire
In terra gniv' ad ire.
Eug fick gugent havesse,
Scha quai dvantar pudesse,
Chia vuo pro quaist tapine
Fuossat à mia fine.
Mo che vœlg eug gragiare
Quei chi non po dvantare?
Quaist s'roug eug, ô Bap chiare,
La vœgliat confortare.
Abr. O tü bun cor & d'faie
Non hagias pisser d'quaie!
Noss Deis vain à manare,
Tia Mamma confortare;
L'ai'n buntadaivel Deise
Chi non bandun' ils seise;
In laed & in la morte
Surcuorr' ell cun cufforte.
Dad' ell ta deisch fidare,

L'pisser sün ell chiargiare;
Noss cors vain l'à müdare,
La crusch güdar purtare.
Isacc. Schi sea in maun da Dieue,
Schi vœlg eug far ilg mieue;
Da qui vœlg eug spartire,
Vœlg voluntus morire.
Eug sun qui voss uffante
M'remett aint in voss maune;
Gugent s'vœlg pardunare
Quai ch'vuo cun mai stvai fare.
Abr. Schi sea laud & honure
Al' Segner grand Segnure,
Ch'ell t'sta pro cun cufforte,
Ch'tü t'rendas in la morte.
Schi t'recomond' à Deise,
Isacc, tü chiar filg meise,
Ch'tü posses leid morire,
Beadamaing spartire.
Isacc. Eug m'volv'huossa via taie,
O Bap, da Cêl & d'faie;
In gratia piglia süe
L'offerta ch't'hasch tschernüe!
O Bap, a mai sta proe
'N il' zuock meis plü davoe!
Spendram' our d'quaist tapine,
Dam' üna leida fine!
Ilg læd da meis Bap chiare
Vœlgias tü surlevgiare,
A mai huoss' allegrare,
Mia Mamma cunfortare!
Schi piglia l'orma mia
Huoss aint in chüra tia.
A tai, Bap tuott pussante,
Eug t'quella recumande!
Bap chiar, eug nha urae,
Deis in agüd clamae,
Mia oratiun complie
El ha meis rœ udie.
Schi via, chiarissem Bape,
Laschans gnir our d'ün fatte.
L'ouvra chia fatt sto gnire,
Mettai maun à complire.
A mai baut larck güdae
Vuo baut a chia turnae;
Mia Mamma salüdae
Ch'eug nhaia tut cumgiae.
Eug m'chiatt zuond bain containte
Schi via cun ardimainte.
Laschain usche d'larmare,
L'un l'auter conturblare.
A mai huossa pigliae,
Su'n quaist scanlær ligiae,
Fat quai chi sta à vuoe,
Guarda brick inavoe!
Abr. Noss Deis sea aut ludae,
Ch'ell ha' tai imprastae
Un tal cor & cufforte
Eir aint in mez la morte.
Siand tü qui terrae,
Da tai vœlg tour cumgiae
Ant co à tai ligiare
Na vout' ans lain branclare.
A Dieu, tü meis filg chiare,
Dieu t'vœglia allegrare!
A Dieu obeid, uffante,
A Dieu, chiarissem saunge!
Isacc. A Dieu, ô meis Bap chiare,
Dieu s'vœglia confortare!
Insembel dcheu ns manare
Ch'nuo ns possen allegrare!
Abr. Qui sta meis filg ligiae;
O Deis, cuschidr' impae;
O Deis, ô chiar Segnure,
Dans cor aint in quaist' hura.
Schi sea in maun da Deise
Cun ardimaint, filg meise;
Volva teis œlgs in via,
Rend' à Deis l'orma tia.
Isacc s'recomonda & Abraham cun l'curtê masüra intant la botta cun seis bratsch tschassanta.
O Bap, tü tuott pussante,
Mi' orm' eug t'recomande!
Pigl' in teis maun, ô Bape,
Qui ais huossa tuott fatte.
Deis clomma.
Abraham, Abrahame,

Retengia sü teis maune!
Pür guard' à non tuccare
Isacc, quell teis filg chiare.
Pür schlargia sü teis filge,
Sea larck da quell tapine;
Eug sun containt da taie,
T'hasch fatt avuond à maie.
Quai sea dalœnsch da maie,
Ch'eug dess gragiar da taie
Ch'tü desses amazare
Isacc, quell teis filg chiare.
Quaist nhai eug vulgü fare,
A tai deck per pruvare
Sch'tü amasch sul à maie
Cun ün cor drett & d'faie.
Huossa nhai eug chiattae,
Ch'in tai non ais fusdae;
A mai per seguondare
Leivas teis filg mazare.
Eug nhai à tai tschantschae,
Quai sea ferm & serrae;
Ingün dess tschassantare,
Mia 'mpromischun chiassare.
A tai vœlg benedire
A saimper far schflorire,
Eug vœlg esser teis Deise,
Tü desses esser meise.
Guard' impa cun teis œlge
Las stailas aint in tschele!
Sasch tü quellas dumbrare?
Sche dess teis sem dvantare.
Da l' sem dad Isacc chiare
Vœlg eug sü schdrualgiare
Ilg Schilo Rai pussante,
Salüt à tuott al'muonde.
Al' vœlg dar aint à maune
L'pagiais da Canaane;
Quell del' per hiert havaire
Sco agien possidaire.
Seis sem dess Segnurare
Sur seis fadivs regnare,
Dad' ell cumond spettare,
Avant Ell s'inclinare.
Schi t'lascha sün meis plæde
In temp da dutsch è læde.
Sün quell ta deisch fidare,
Eug non t'vœlg brick fallare.
Abr. O Segner Deis banduse,
Che dalettaivla vusche
Ais quaist, ô Deis pussante,
Chi spendra meis uffante!
Ha ma 'na vusch clamae,
Un cour usche legrae,
Sco quaist allegra maie,
O Bap da Cêl è d'faie?
In mai nouda meis coure,
Lengua non po dir oura
Meis sentimaint à quia,
D'algretia sta stupie.
Isacc ais darcheu meise,
Il' qual eir' miss our d'peise;
A mai l'ha Deis turnae,
Sco l'fuoss d'la mort alvae.
O Deis, ô Segner chiare,
A tai vœlg eug lodare;
O laud à tai, Deis bune,
In têis Autissem thrune!
Sche fasch, ô Deis pussante,
Cun tuots teis chiars uffanse.
Sch' ells ston impa cridare,
Baut soulas allegrare.
Seas larck, ô chiar uffante,
Da quaist teis strett ligiame;
Sün pe sta cun cufforte,
Spendra esch de la morte!
Huoss hasch tu fatt ilg tieue,
L'comondamaint da Dieue;
Non hasch da t'inrüglare,
Mo t'pousch huoss' allegrare.
Isacc. A Deis vœlg eug ludare
Cun vuo, ô meis Bap chiare;
Sea laud à tai, Deis bune,
In teis Autissem thrune.
Eug eira qui manae,
Sün quaist scanlær ligiae,
Sco sta sül baunck tschantae
'N vadê per gnir schianae.
Schi meis chiarissem Bape

L'curtê gia hveiva tratte,
In mai quell per chiatschare,
Schi 'm hasch vulgü spendrare.
Abr. Uzond meis œlgs à quia
Vez eug ün thier tschavia,
Un botsch à lâ rantae,
Quell ha Deis qua manae.
Schi Deis l'ha qua manae,
L'offerta ordinae;
Schi lain nuo quell schlargiare,
Cun quell l'offerta fare.
Quell stigia sü, meis filge,
Sea quell in teis tapine
Quell lain nuo qui mazare,
Cun quell l'offerta fare.
O Buntadaivel Deise,
Co tü güdas als teise!
Darcheu sasch mez chiattare,
A tai da satisfare.
Schi sea, ô chiar Segnure,
A tai quaista savure
Passada sü in baine!
A chiasa nuo turnaine!
Huossa lain nuo turnare
A chias' ans allegrare,
Chiar filg, chi passain via,
Giain leids da compagnia.
Eug vez nossa famalgia
Ch'haun tgnü mana la laingia;
Cun desideri grande
Spettan è ns guarden gniande.
Mia chiara Servitüte,
A vuo sea noss salüte!
Hvai vuo da cor urae
Sco eug s'ha cumandae?
Famalgia. Bain vgnüds, ô chiars [Segnurse!
Cun cors fick arsiuse
Hvain nuo a Deis urae,
Per vuo da tschiert ruguae.
Abr. Schi giain davent da quia!
Nuo hvain giâ tuott complie;
A chiasa lain turnare,
A lâ s'vœlg raschunare.
Mia Sar 'ans guarda gnianda
Cun desideri grande,
Schi rivain nuo be drette
In chiasa suott noss tette.
Deis t'vœglia allegrare
Na buna saira dare!
Da Deis seas salüdada,
Sara, mia mulger chiara!
Isacc. Da mai, ô Mamma chiara,
Da cor seat salüdada;
Nuo tuots à qui turnaine,
D'algretia nuos chiattaine. [bune,
Sara. Bain vgnüd, meis Segner
Meis cheu & meis Patrune!
Bain vgnüd seas eir tü tante,
Isacc, meis chiar uffante!
In nom da Deis sead gnüdse
Cun nossa Servitüte!
Co voss fatt sea passae
A mai sü raschunae!
Abr. Ed ais passa tuott baine,
D'algretia nuo turnaine;
Tuott mia magunia
Ais huossa passa via.
Sara. Schi sea noss Deis ludae
Ch'ell ha tai surlevgiae,
La tschania nha settae,
A maisa sa tschantae.
Abr. Huossa t'vœlg raschunare
Ilg fatt tuott sü quintare,
Ilg læd ch'eug nha purtae,
Aint in meis cour zupae.
Deis hvett da tschel clamae
A mai ferm cumandae,
'N'offerta ch'eug dess fare
Cun Isacc, noss filg chiare.
In Moriah dess ire,
Noss filg la far morire,
Cun aigan maun mazare,
Ch'eug guard' à nun 'ntardare.
Trais dits hal' tgnüt termie
Chia quai dess gnir complie;
Sch'eug quai non gniss à fare,
A mai less ell schbüttare.

Stuvand usche dvantare,
Pudand brick palantare,
Algua'v il cour in maie,
Meis saung eira gnü fraie.
Cur eug cun ell mangiava,
Cun mai ell chiaminava,
Cur ell am' dumandava,
Quai tuot meis cour furava.
Cun meis œlgs ilg guardava,
In meis cor il' mazava,
Cun tai dir non pudeiva,
Ilg cour da Mamm' eug tmeiva.
Quai feiv' à mai larmare,
Suvent eir suspürare,
Qua manglav' eug cufforte
In meis cour eir ell morte.
Siand il terz di quae
Noss filg nhai eug manae
'N'l'pagiais da Moriahe,
Sco Deis hvett cumandae.
L'scanlær nhai sü drizae,
Noss filg sün quell ligiae,
L'*ais stat* obediainte,
Morir leiv' ell cuntainte.
Hvetgiâ tratt il' curtêe
Pal' schianar sc'ün vadêe.
Meis bratsch hvet tschassantae,
La botta masürae,
Qua ha noss Deis clamae,
Mia früda padimae,
Meis bratsch dindett fermae,
Sia vœlgia palantae,
Ch'eug guarda da fermare,
Meis filg a nun tuccare,
Ch'ell dess gnir sü schlargiae,
Da quell tapin spendrae;
Ch' l'hagia deck vlü pruvare,
Sch'eug tengia ad ell chiare;
Ch'ell m'hagia chiatta d'faie
Et sea containt da maie.
Eug l'ha schligia bain baute
Meis oelgs uzâ in aute,
Nhai vis ün botsch rantae,
Da Deis statt qua drizae.
Quell hvain nuo offerie,
In flam' ell ais id süe,
Hvain fatt ingratiamainte
All Bap omnipotainte.
In quai hal' renovae,
L'mpromischun sgürae
Meis sem dad' adampchiare
Sco sabluns de la mare.
Ch'our d'quell dess nascher zuonde
Ilg Schilo Rai pussante,
Salüt in tuots chiantunse,
A tuottas natiunse.
Schi t'haig eug raschunae,
Ilg fatt eir sü quintae;
Schi sea noss Deis ludae,
Ch' l'ha müraviglius manae!
Sara. O Segner Abrahame
S'ais usche ids à maune,
Eug deck usche m'perd via
Da quaista nova tia!
Teis plæds am faun stupire,
Teis plæds am faun schmorire,
E para chi m'pass oura
Na spada tras il coure.
O dalettaivel filge,
Eiras à quell tapine,
A stvair usche morire
Da mai usche t'spartire?
Hveivas mai invlidae
Da fatta tut cumgiae?
Leivas usche passare
E ma pro mai turnare?
Isacc. Sün cumond da noss Deise
Cuntaint eir' ilg cour meise,
Dad'ir aint in la morte
Eug eira plain d'cufforte.
Non s'hveiva brick schmanchiae,
Per vuo hveiv' eug ruguae,
Chia Deis s'less cuffortare,
Meis Bap s'dess salüdare.

1143 L'édition porte : *cuffartare.*

Sara. O stramantus salüte!
Chia quell à mai fuoss gnüde,
D'dolur & magunia
Fuoss eug bain morta via.
Sch'eug hvess quell fatt savüe,
Fuoss eug in bratsch salgie;
Hvess l'ovra impedie,
Chia'l fatt non fuoss complie.
Meis Segner ha fatt drette
Ch' l'ha tngnü quell fatt secrette;
Ell ha zuond bain savüe
Meis fraschel cour cuntschüe.
Abr. Schi sea nos Deis ludae,
Et saimper ingratiae,
Ch'ell sa sche bain manare
Nuo tuotts usche legrare!
Da quell ans lain fidare,
Pro ell eir ferm restare
Ain in scodün tapine
'N fina la mia fine.
La Serra.
O Deis, vœlgias güdare,
La crett' in nuo dampchiare
Cun tai ch'nuo sean containtse
In scodün provamainte.
Güdans à qui güstrare
Ch'nuo possen baut müdare
Our d'privel, crusch & fame
In tschel pro Abrahame.
Amen.

A.

a, préposition, à, *ad* devant une voyelle, s'emploie souvent pour désigner l'accusatif (cf. l'espagnol), 345. 370. 418. 659. 772. 899. 965. 1060. 1073. Je crois que les formes des pronoms pers. *am*, *at*, *ans*, *as* sont composées avec *a*.

adachiar 22 répond au vfr. *aaisier*. M. Ascoli le dérive de l'all. *achten*. Dans notre texte la signification « stimare » qu'il indique ne convient nullement. *adachiar* pourrait encore venir d'*adaptiare* comme *catschau* de *captiatus*.

adampchiar 115 augmenter (*adamplicare*).

agen 588 propre (all. *eigen*).

alck 335 quelque chose (*aliquid*).

alguar 75 fondre.

algurdar 263 se souvenir (*recordare*).

alvar 693 élever, lever.

amazar 551 tuer.

audir pro 432 appartenir (cf. all. *gehœren*).

avuond 892, *avuonda* 34 assez (*abundare*).

B.

bandunar 190 abandonner.

barattar 559 changer, troquer.

baunch 971 banc.

baut 336 bientôt (all. *bald*).

blerüra 698 multitude.

botta 1088 coup. *masürar la botta* calculer le coup.

botsch 979 bouc.

bragir 101 crier (braire).

branclar 865 embrasser.

brichia 54 ne .... pas.

brick 16 ne .... pas.

bsœng 300 besoin.

buniar 394 réconcilier.

büttar 505 jeter.

C.

clap 457.

compagnia 212 compagne.

contriar 293 tarder.
cradantar 607 faire croire, tromper.
crair 549 croire.
craing 355 mouillé, humide.
crapar 76 crever.
crastiaun 40 homme
cretta 1166 la foi.
cumgia 164 congé.
curté 104 couteau.
cuschidrar 874 considérer.
cuvgnir 128 (*convenire*) réunir.

Ch (Chi).

chiattar 247 trouver.
chiatschar 975 chasser, tuer.
chiavailg 14. *cun chiavailg* vite.
cheu 168 tête. *dcheu* derechef.

D.

dalett 83 délice.
davo al plü 189 au dernier point.
deck 710 seulement.
dir oura 942 exprimer (all. *aussprechen*).
dit 63 jour.
drettar 626 combattre (all. *rechten*).
drizar oura 504 accomplir (all. *ausrichten*).
dschvantar 722 (*disventare*) diminuer.
dumbrar 116 compter.
dvantar 90 arriver.

E.

eir 109 aussi.
eister 249 étranger.

F.

fadiv 926 ennemi.
famailg 13 serviteur.
famalgia 465 vfr. mesnie.
fick 222 beaucoup.
fittar 322 attacher.
frak 132 (*fractum*).
früda 1090 coup (*feruta*).
fusda 902 fausseté (*falsitas*).

G.

gnir 186. 244 (*venire*).
gragiar 894 exiger (all. *begehren*).
gratgiar 229 arriver (*gerathen*).
grisch 168 gris.
grittantar 171 irriter.
guagiar 180. 726. 768 oser (all. *wagen*).
gugent 275 (*gaudiens*) joyeux.
guinchir 16 se détourner.
gurbir 541 se procurer (all. *erwerben*).

Gi.

gialgiardamaing 740 joyeusement.
giavüschar 19 désirer.
gient 136 joyeux.
gir 444 aller.
gio 308 vfr. jus.
güstrar 149 jouter, combattre.

H.

hierta 728 héritage.
huossa 393 à présent.
hvetgiar 1085 aiguiser (all. *wetzen*).
impa 459 un peu.
impissar 610 se soucier.
incler 105 comprendre, entendre.
increscher 464 affliger.
increschamtüm 203 affliction.
inguotta 53 (une goutte) point.
ingiavinar 359 deviner.
ingün 44 aucun.
inrüglar 156 se repentir.
inschnuir 547 effrayer.
invlidar 109 oublier.

L.

læd 224 affliction, chagrin (all. *leid*).
lama 494 bois.
larck 890 libre.
letta 750 choix.
lgieut 595 gens (all. *leute*).
lgüm 662 lumière.
limargia 595 animal.

M.

magunia 279 vfr. mehaigne.
mandhunur 648 déshonneur.

manglar 1075 avoir besoin (all. *mangeln*).
mussar 500 montrer.

N.

nœglia 707 rien.

P.

padimar 1090 empêcher.
palantar 18 manifester (*palam*).
parderscher 430 apprêter (*perdirigere*).
pardert 120 prêt.
perantar 643 faire périr.
pissar 777 penser.
pisser 226 pensée, souci.
plæd 15 mot, parole.
privel 1177 danger (*periculum*).
pussar 459 reposer.

Q.

Quintar 1046 conter.

R.

raba 31 fortune.
rantar 979 attacher.

S.

scanlar 510 bûcher.
scrudar 222 tomber.
scuvernar 17 découvrir.
segundar 635 obéir.
settar 1043 mettre, apprêter (it. *assettare*).
sittar 442 mettre, apprêter.
spendrar 746 sauver.
star à convenir (all. *anstehen*).
star pro 187 (all. *beistehen*) assister.
stigiar 985 monter (all. *steigen*).
stip 69 escarpé, roide.
stramantar 666 effrayer.
stramantur 178 effroi.
stramantus 164 effrayant.
strauni 361 chose étrange.
suldüm 288 solitude.

Sch.

schdrualgiar 918 faire naître.
schflorir 112 fleurir.
schgrisch 597 terreur.
schgrischur 601 terreur.
schianar 104 tuer.
schladar 78 divulguer (*dislatare*).
schlarglar 879 délivrer.
schmanchiar 1141 oublier (*dismenticare*).
schmort 51 effrayé.

T.

tadlar 2 entendre (*titulare*).
tapin 890 malheur.
thier 978 animal (all. *thier*).
turnantar 58 tourner.

Tsch.

tschania 1043 le manger.
tschantar 379 mettre.
tschantschar 7 parler.
tschassantar 144 retirer.
tschunck 782 perdu, ruiné.

V.

veldüm 257 vieillesse.

Z.

zuock 826 moment.
zuond 95 beaucoup.
zupantar 280 cacher.
zupar 93 cacher.

Jacob ULRICH.

CHUTE DE *L* MÉDIALE

DANS QUELQUES PAYS DE LANGUE D'OC.

La chute de *l* médiale, ordinaire en portugais, a longtemps été présentée comme un phénomène particulier à cette langue et unique dans les langues romanes. On a même voulu avoir recours à une influence locale, basque ou ibérique, pour expliquer ce traitement particulier.

Dernièrement cependant, dans son étude sur la langue de la vallée de Bagnes, M. Cornu [1] a recueilli un bon nombre de mots qui présentent la chute de *l* entre deux voyelles.

La disparition de *l* médiale n'est pas non plus étrangère aux dialectes du domaine de la langue d'oc. On peut du moins l'observer actuellement dans certaines langues du midi de la France.

Je me propose de signaler deux ordres de faits : 1° *l* vocalisée est absorbée, dans le corps des mots, par le voisinage de *u*, venant soit de *ū*, *ŭ*, soit de *ō*, *ŏ* ; 2° elle disparaît entre deux voyelles et à la fin des mots, mais pour une autre cause et en suivant une marche différente : la disparition de la liquide a été précédée du changement de *l* en *r*.

I.

C'est dans la partie du Rouergue située au nord, entre le Lot et la Truyère, que je constate d'abord le premier fait (il se trouve ailleurs). Il se produit dans une région qui comprend le canton de Saint-Amans-des-Cots (arr. d'Espalion) et une partie de celui de Sainte-Geneviève, tandis qu'au sud et au sud-est, à Entraygues, et à l'est, à Laguiole, par exemple, je trouve l'*l* bien conservée. Ainsi l'on dit, à Entraygues et à

1. *Phonologie du Bagnard*, dans la *Romania*, 1877, p. 396-7.

Laguiole, *álo*, *úlo*, de *ala*. aile, **ola*, marmite ; on dit à Saint-Amans *áuo, úo*. Pour abréger, je désigne par le nom de Saint-Amans la région où se remarque la chute de *l* médiale, et quand il y a lieu d'opposer aux exemples produits des formes mieux conservées, je cite ordinairement les mots que j'ai recueillis à Entraygues.

A. — Traits généraux du traitement de *L* dans la région de Saint-Amans [1].

L initiale reste intacte.

L simple, dans l'intérieur des mots entre deux voyelles, se change en *u*, et cet *u* s'unit à la voyelle précédente pour former une diphthongue :

	ENTRAYGUES.	SAINT-AMANS.	
a l a m,	*álo*,	*áuo*,	aile,
id. suff. dimin.	*olèto*,	*ouèto*,	petite aile,
*a l h e n u m -a m,	*olé*,	*oué*, masc.,	haleine,
pour a n h e l u m -a m,	*oléno*,	*ouéno*, fém.,	*id.*
*a l h e n a r e pour a n h e l a r e,	*olená*,	*ouená*,	respirer,
» *masc.*,	*boláts*,	*bouátch*,	balai,
» *fémin.*,	*boládzo*,	*bouájo*,	*id.*
p a l a m,	*pálo*,	*páuo*,	pelle,
s a l a r i u m,	*solári*,	*souári*,	salaire,
*s t ē l a m,	*estèlo*,	*estèuo*,	étoile,
t e l a m,	*tèlo*,	*tèuo*,	toile.

é venant de *ē*, *ĭ*, ordinairement bien conservé, devient *è* devant *l*, *u*, et se confond ainsi avec *è* venant de *ĕ*, qui ne se diphthongue pas quand il est immédiatement suivi de *u*, *l* : *gĕlu*, *jèu*.

L se vocalise également à la fin des mots :

---

1. Voici la valeur de quelques signes employés dans la transcription des sons.
Voyelles :
è = *e* ouvert ; *e* a toujours le son d'*é* fermé.
u = *ou* du français.
ü = *u* du français.
y = le *yod* allemand.
au, *ai*, *eu*, *ei*, *ou*, *oi* sont toujours de vraies diphthongues. *ū* et *ú* sous l'accent ne font diphthongue ni avec la voyelle précédente ni avec celle qui suit.
Consonnes : J'exprime par *k* le son de la gutturale forte, et par *g* celui de la gutturale douce.
j a la même prononciation que dans le français, seulement il dégage après lui un son mouillé, qui est parfois noté dans les textes par *i : giau* = *jiau*.
s a toujours le son dur ; le son doux est rendu par *z*. Je marque par *dz* un son plus doux que celui de *ts*.
ly. J'adopte avec M. Cornu *ly* pour marquer *l* mouillée.
' J'omets le signe de l'accent lorsqu'il se confond avec celui de *è*.
Dans les textes cités je conserve l'orthographe de l'auteur.

Aprilem,	*Obriól*,	*Obrióu*,	Avril,
calet,	*kal*,	*káu*,	il faut,
caelum,	*sèl*,	*sèu*,	ciel,
fel,	*fèl*,	*fèu*,	fiel,
malum,	*mal*,	*máu*,	mal,
mel,	*mèl*,	*mèu*,	miel,
qualem,	*kal*,	*káu*,	qui ? (interrog.)

Suff. -olus, -ola :

aureolum,	*ouriol*,	*ourióu*,	1° le loriot ; 2° châtaigne dorée et séchée par la fumée,
filiolum, -am,	*filyuól*,	*filyóu*, *filyóuo*,	filleul, filleule,
sciuriolum,	*eskiluól* et *eskiruól*,	*eskilóu*,	écureuil.

Suff. -alis :

casale,	*kozál*,	*kozáu*,	masure et nom de village,
Natalem,	*Nodál*,	*Nodáu*,	Noël,
pectorale,	*peitrál*,	*peitráu*,	poitrail, partie du harnais,
Martialem,		*Morsáu*,	nom propre.
Vitalem,		*Bidáu*,	id.

Dans quelques mots *l* finale disparaît, soit qu'elle tombe simplement par apocope, soit qu'elle ait été d'abord changée en *u* :

cumulum (dans la plupart des dialectes *kumúl*) *kúmu*, adj. comble,
tremulum (Honnorat *tremúl*) *trému*, peuplier, tremble,
*nibulum pour *nubilum* (dans la plupart des dialectes *nibúl*), *nibu*, 1° nuée, 2° adj., couvert de nuages.

L devenue finale, mais primitivement suivie d'une consonne, se vocalise ou persiste selon le traitement que subit *l* devant une consonne dans le corps des mots. Dans cette position, le traitement de *l* présente quelques particularités.

1° *L* devient *u*, devant les labiales :

albam,	*áuo*,	aube,
talpam,	*táupo*,	taupe,
salviam (Toulouse *salbia*),	*sáubio*,	sauge,
calfare,	*koufá*,	chauffer,
salvare,	*soubá* et *souá*,	sauver.

Devant les gutturales :

calcare,	*kouká*,	fouler aux pieds,
qualemque,	*káuke*,	quelque,
circulum, *cilculum,	*sèukle*,	cercle,
sarculare, *salculare,	*souklá*,	sarcler.

Devant *m*, *n* :

palmam,	*páumo*,	paume de la main,
pulmonem,	*poumú*,	poumon,
*alenam,	*áuno*,	aune.

2° Devant les dentales, et devant *r*, *s*, *z*, les exemples de vocalisation sont rares :

solidare, *soudá*, plus souvent avec le préfixe ad, *osoudá*, souder.

Presque toujours *l* persiste :

altare,	*oltá*,	autel,
saltare,	*soltá*,	sauter.

Dans cette position, *l* est si ferme qu'elle s'assimile le *d* suivant :

excaldare, *eskollá*, échauder.

Elle se change en *n* par assimilation dans in altum = *nalt*, le plus souvent *nant*, haut, *en nant* (en haut) ; et dans nos alteros *nántres*, nous (à Entraygues *náut*, *náutres*).

salsam,	*sáuso*,	sauce,
sĭlicem,	*sélze*,	caillou,
*calciata,	*kolsádo*,	chaussée,
*altiare,	*olsá*,	hausser,
molere,	*muólre*,	moudre,

L mouillée persiste, mais *ll* devient *l* simple :

callosum,	*kolús*,	tige de plante, d'arbuste,
bullam,	*búlo*,	boule,
medullam,	*miúlo*,	moelle,
scutellam,	*esküdèlo*,	écuelle,
paleam,	*pályo*,	paille,
malleolum,	*molyóu*,	maillet.

Les mêmes faits se reproduisent à la finale :

1° *Mariscalcum, *Menescáu*, nom propre (anc. prov. *manescalc*) :

*Seniscalcum,	*Seneskáu*, fém, *Seneskáuo*,	nom propre.
solidum,	*sóu*,	sou.

2° Mais on a :

calidum,	*kal*, fém. *kállo*,	chaud,
*Gastaldum,	*Gostál*, fém. *Gostállo*,	nom propre,
*Grimaldum,	*Grimál*,	nom propre,
gallum,	*gal*,	coq,
bellum,	*bèl*,	beau,
vitellum,	*bedèl*,	veau.

Et de même dans tous les diminutifs en -ellus, -ella.

L mouillée devient *l* simple :

aĭium,	*al*,	ail,
articulum,	*ortél*,	orteil,
filium,	*fil*,	fils,
milium,	*mil*,	maïs,
malleum,	*mal*,	gros maillet.

L persiste également quand elle provient d'un groupe dans lequel elle suit une consonne :

rotulum, *rul*, bille, tronc d'arbre ayant la forme d'un rouleau.

Par suite de ce double traitement d'*l* à la fin des mots, les dérivés présentent *l* médiale maintenue, ou bien *u* venant de *l* vocalisée, comme pour *l* médiale simple. Ainsi de pellem, *pèl*, peau, on a le verbe *espelá*, ôter la peau, et de pilum, pilare, *pèu*, poil, *peuá* et *pouá*, éplucher, peler ; on a encore, correspondant à la forme *pial*, très usitée dans les pays voisins : *piouá*, éplucher.

B. — Chute de *L*.

Voilà les principaux traits qu'il convenait d'exposer d'abord. Quelles en sont les conséquences ? Il se produit alors ce qu'on observe d'ordinaire lorsque deux *u* sont en présence : l'un des deux est absorbé par l'autre, ou bien les deux sons se fondent en un seul, et donnent *ū* :

*rauba, **rauuo*, *ráuo*, robe,

salvum, **sauue*, *sáue*, sauf,

pavorem (Entraygues, *póu*), *pūr*, peur (ancien prov. *paor*), puis **poúr*, **puúr*, *pūr* : la forme *poúr* est restée dans *pourük*, peureux, *empourüá* (pour *empourüga*), effrayer.

De même, si le son provenant de *l* vocalisée se trouve à côté d'un *u*, quelle que soit son origine, ce son disparaît en se fondant avec celui de l'*u*, qui précède ou qui suit, indistinctement. L'allongement de l'*u* né de cette combinaison est d'ordinaire sensible ; mais très souvent cet *ū* a le sort de toutes les voyelles atones, dont la quantité est très mobile et très difficile à apprécier. Ce qui est constant, c'est que l'*u*, même quand il s'abrège, ne forme jamais diphthongue avec la voyelle contiguë, et l'hiatus persiste. Ce trait est caractéristique, car il n'en est pas ainsi dans le cas où la chute d'une consonne met *u* en contact avec une autre voyelle ; par exemple : cubare, *kuá*, couver, cubat, *kuó*, cubatum, *kuát*, focaciam, *fuáso*, fouace, fagum, *fáu*, hêtre.

1° *u* précède :

	Entraygues.	Saint-Amans.	
bodula[1],	*búlo*,	*búo*,	borne, limite,

1. Voy. Diez, *Etym. Wœrt.* IIc, BORNE.

—	*bulá*,	*būá* [1],	limiter, confiner,
—	*bulón*,	*būón*,	faucille,
colare,	*kulá*,	*kūá*,	filtrer,
colat, suff. -onem,	*kulodú*,	*kūodú*,	filtre,
mespilum, *mespúlam (fém. avec déplacement de l'accent et changement de *m* en *n*),		*nespúo*,	nèfle (*nespúlo* dans Honnorat),
ollam, *olam,	*úlo*,	*úo*,	marmite,
— suff. -atam,	*uládo*,	*ūádo*,	le contenu de la marmite,
— suff. dimin.	*uléto*,	*ūéto*,	petite marmite,
*soliculum,	*sulél*,	*sūél*,	soleil,
tabulam,	*táulo*,	*táulo* et *táuo*,	table,
tegulam, avec déplacement de l'accent	*teúlo* et *tiúlo*,	*teúo* et *tiúo*,	ardoise,
*tegulare,	*tiulá*,	*tiūá*,	couvrir une maison,
*tegulatam,	*tiuládo*,	*tiūádo*,	toit,
*tegulator,	*tiuláire*,	*tiūáire*,	couvreur,
volare,	*buá*,	*būá*,	voler,
*volatam,	*buádo*,	*būádo*,	subst. volée,
convolare,		*kobūá*,	sauter par-dessus,
*reculare,	*rikulá*,	*rikūá* [2],	reculer
*rotulare, *catal.* rodolar,	*redulá*,	*redūá*,	rouler sur une pente,
—	*trontulá*,	*trontūá*, neutre et actif,	chanceler, balancer [3],
De colare : recolare,	*rekulá*,	*rekūá*,	transvaser un liquide,
transcolare,	*treskulá*,	*treskūá*,	disparaître derrière une colline, à un tournant [4],
*rebiscolare,	*rebiskulá*,	*rebiskūá*, actif et neutre,	revenir à la vie, faire revivre.

1. Je marque *ū*, même dans le cas où il paraît être aussi souvent bref que long, pour indiquer que l'*u* dans la prononciation se sépare de la voyelle suivante. Sous l'accent, la voyelle étant toujours longue, j'omets ce signe devenu inutile.

2. L'*i* du préfixe est dû à l'influence de l'*i* qui suit la gutturale dans le primitif, cūlum, *kiúl*, *riculá*, *kiū*, *rikūá*.

3. Voy. Raynouard, *Lex. rom.*, V, 406, *trantol*.

4. Comp. l'espagnol *trascolar*, 1° filtrer, 2° passer d'un côté à l'autre d'une montagne, *transgredi* (Dict. de l'Académie de Madrid). *Transcollem*, proposé par Honnorat, est inadmissible pour notre mot en particulier, dans lequel *ll* ne serait pas devenu *u*. Par une figure analogue à celle que présente l'italien dans *il tramontar del sole*, *degli astri*, *treskulá-treskūá* s'emploie habituellement pour désigner le coucher du soleil, des astres.

2° *u* suit :

	Entraygues.	Saint-Amans.	
*talonem,	*tolú*,	*toú*,	talon,
zelosum,	*dzolús*,	*joús*,	jaloux,
—	*folurt*, *folúrdo*,	*foúrt*, *foúrdo*,	étourdi, au propre et au figuré[1],
bestiale,	*bestial*,	*bistiáu*,	bétail,
— suff. dim. -onem,	*bestiolú*,	*bistioú*,	petit bétail,
caulem,		*káu*,	chou,
— suff. dim.,	*koulét*,	*kouét*,	petit chou,
de-ab-ante, suff. -alem,	*domontál*,	*domontáu* et *debontáu*,	tablier,
— suff. dimin.,	*domontolú*,	*domontoú*,	petit tablier,
pratum, suff. -alem,	*Prodal*,	*Prodáu*,	nom de lieu et nom propre,
— suff. -onem,	*Prodolú*,	*Prodoú*,	nom propre,
scalam,	*eskálo*,	*eskáuo*,	échelle,
— suff. dimin.,	*eskolú*,	*eskoú*,	petite échelle.

La disparition de *l* est bien due à la fusion avec *u* du son provenant de *l* vocalisée. En effet, dans le cas où ce son ne se trouve pas dans le voisinage d'un *u*, il persiste :

palum,	*pal*,	*páu*,	pieu, bâton,
*palencum,	*polenk*,	*pouénk*,	palanque,
*palitia,	—	*pouíso*,	palissade,
*in salatam,	*ensoládo*,	*ensouádo*,	salade,
*salatam, suff. dim.,		*souodèlo*,	petite oseille (*rumex acetosella*, Linné),

*solam (fémin. refait sur le pluriel de solum, comp. l'it. *suola*, l'esp. *suela*), *suólo*, *sóuo*, aire d'un four, plante des pieds.

Il faut de plus remarquer ici l'action de *l* vocalisée sur *ŏ* : de même que nous l'avons vue exercer son influence sur *ĕ*, *ē*, *ĭ*, de même elle empêche la diphthongaison de l'*ŏ*. Ainsi encore :

mŏlam,	*muólo*,	*móuo*,	meule,
dolet,	*duól*, *dóu*,	et subst. verbal *lu duól*, *lu dóu*,	le deuil.

Mais on voit bien clairement la différence du traitement de l'*u* venant de *l*, si l'on compare les dérivés d'un même mot :

*dextralem,	*destrál*,	*destráu*, fém.,	hache,

1. M. Bugge, *Romania*, IV, 355, cite *belorda*, dans Bridel, « maladie des vaches provenant d'un ver dans la tête ». Je trouve *folúrt*, *foúrt* employé de même pour désigner une brebis, un mouton qui a le tournis : *üno fédo foúrdo*, *en mutú foúrt*.

id. suff. dimin.,	*destrolẹ́to*,	*destrouẹ́to*, fém.,	petite hache,
id. suff. dimin. -onem,	*destrolú*,	*destroú*,	petite hache,
hospitale,	*ustál*,	*ustáu*,	maison,
id. suff. -atam,	*ustoládo*,	*ustouádo*,	l'ensemble des gens de la maison,
id. suff. -onem,	*ustolú*,	*ustoú*,	petite maison,
id. suff. dimin.,	*ustolunẹ́t*,	*ustoūnẹ́t*,	petite maisonnette,
solum,	*suọ́l*,	*sóu*,	aire à battre les grains.

ŏ, *ō* atones devenant *u*, l'on a :

*in-solare, *esūá*, étaler les gerbes sur l'aire,

*solatam, *suládo*, *sūádo*, tout ce qui recouvre l'aire, ou le sol en général : *suádo de blat*, *suádo de nèu*.

De même dans les dérivés de diminutifs en : *-olus* :

*quaquila[1],	*kálli* et *káli*,	(*kályo* rare),	caille,
id. suff. -olum,	*kolyuól*,	*kolyóu*, fém. *kolyóuo*,	bigarré, arlequin,
id. suff. -atam,		*kolyūádo*, subst.,	arlequinade, grosse plaisanterie.

On voit l'application constante de ces lois dans la conjugaison :

volat,	*ḅuólo*,	*bóuo*,	il vole ;

mais partout où l'*o* n'étant plus accentué devient *u*, *l* vocalisée disparaît :

volabat,	*bulábo*,	*būábo*,	il volait,
	prétérit *bulẹ́t*,	*būẹ́t*,	il vola,
transcolat,	*treskuólo*,	*treskóuo*,	il disparaît,
	rebiskuólo,	*rebiskóuo*,	il revient à la vie,
	imparf. *treskūábo*,	prétér. *treskūẹ́t*,	
	rebiskūábo,	*rebiskūẹ́t*,	

*rotulat, *redóuo*, il roule ; — *rikóuo*, il recule ; — *trontóuo*, il chancelle ; — imparf. *redūábo*, *rikūábo*, *trontūábo*, prétér. *redūẹ́t*, *rikūẹ́t*, *trontūẹ́t*.

Plusieurs de ces formes ont été refaites évidemment sur l'analogie de volat, *bóuo*. Par exemple, à côté de *trescóuo*, de transcolat, dans le simple on a le changement de *ō* en *u*, même sous l'accent :

cōlat, *kúo*, il filtre, et recōlat, *rekúo*, il transvase.

Dans les troisièmes personnes du pluriel du présent de l'indicatif et du subjonctif (toutes refaites par analogie sur la 3e et la 4e conjugaison, et actuellement terminées en *u*) on peut observer, au moment même où elle s'accomplit, cette fusion de *u* venant de *l* avec l'*u* de la désinence :

	ENTRAYGUES.	SAINT-AMANS.	
gelare,	*dzolá*,	*jouá*,	geler,

1. Voy. Diez, Étym., Wœrt. I, Quaglia.

gelat,	*dzálo*,	*jèuo* et *jáuo*,	il gèle,
3e pers. plur.	*dzálu*,	*jèu-u*, et plus ordinairement *jáu-u*,	ils gèlent.

Ici la prononciation est encore hésitante et nous présente des nuances : tantôt on peut distinguer deux fois le son *u*, le premier s'appuyant sur la voyelle précédente et formant avec elle une diphthongue, tantôt on ne distingue plus qu'un seul *u*, le premier s'unissant à l'*u* de la désinence : *já-ū*. — De *pala*, *páuo*, pelle, qui désigne aussi les pinces ou dents antérieures des animaux, on a tiré un verbe pour exprimer l'apparition des pinces de remplacement : *palare, *pouá*, partic. *pouát*, de même qu'on dit en français, « l'animal a mis deux pelles. » La chute des pelles est rendue par *despouá* (*de-expalare). *palat, *páuo, despáuo*, imparf. *pouábo, despouábo*, 3e pers. plur. *páuu, despáuu* et *páū, despáū*.

Fr. atteler, *otolá, otouá*, 3e pers. sing. *otáuo*, 3e pers. plur. *otáuu* et *otáū*.

Avec les préf. de-ex-, *dezotolá, dezotouá*, dételer, 3e pers. sing. *dezotáuo*, plur. *dezotáū*.

Pĭlum, pĭlare, *peuá* (*ĭ* donne *é*, mais sous l'accent devant *l*, *u*, cet *é* devient *è*), 3e pers. sing. *pèuo*, 3e pers. plur. *pèuu* et *pèū ;* on a aussi : *piuá* infin. et *piúo* 3e pers. s. ; *pouá* et *piouá* de *piol* ne me semblent pas usités au présent de l'indicatif.

Dans ces exemples qui présentent *áu* avant la désinence, la prononciation *áu-u* me paraît beaucoup plus ordinaire que *á-ū ;* c'est le contraire qui a lieu dans les cas où la désinence est précédée de *óu*. Ainsi l'on dit ordinairement *bóū* ils volent, *redóū* ils roulent, *rikóū* ils reculent, *rebiskóū* ils reviennent à la vie, *treskóū* ils disparaissent, *trontóū* ils chancellent, et non *bóuu, redóuu*, etc.

Dans toutes ces formes, l'accent perd beaucoup de sa force au profit de la voyelle suivante, qui acquiert une intensité plus grande. Cet affaiblissement de l'accent est très sensible quand on compare soit les troisièmes personnes du sing. *bóuo, redóuo, trescóuo*, soit les substantifs tirés du thème verbal, *lu bóu, lu trescóu, redóus* plur.

Dans les verbes dont le thème présente un *u*, on n'a plus qu'une seule prononciation, avec la même nuance dans la syllabe accentuée : colat *kúo*, 3e pers. plur. *kúū ;* *tegúlat, *tiúo*, 3e pers. plur. *tiúū*.

A cette catégorie appartiennent des verbes dont l'aspect peut paraître singulier à première vue :

	Entraygues.	Saint-Amans.	
accumulare,	*okumulá*,	*okumūá*,	combler.
annubilare *annibulare,	*s'onibula*,	*s'onibūá*,	se couvrir de nuages,
*excapulare,	*eskopulá*,	*eskopūá*,	ébaucher, dégrossir,

	imparf. *okumūábo*,	*eskopūábo*,
indic. prés. 3e pers. sing.	*okumóuo*,	*s'onibóuo*, *eskopóuo*, plus ordin. *eskopúo*,
— — plur.	*okumúū*,	*eskopúū*.

Il semble extraordinaire tout d'abord que ces mots aient été conservés complets, sans qu'aucune des syllabes atones ait disparu. Cumulare a dû donner *kumblá* qui existe en effet avec le sens de remplir un creux, combler un fossé ; de *capulare*, **excapulare* on doit avoir **koplá*, **eskoplá*, qui existent probablement, avec une métathèse de *l*, dans les mots *klopá*, *esklopá*, tailler, dégrossir une pièce de bois. A côté de *s'onibula*, on a *nèplo*, brouillard, de nĕbula, et le verbe *neplá*, qui se dit des récoltes gâtées par le brouillard. Cependant il est difficile de voir une formation savante dans *okumūa*, *onibūa*, *eskopūa*.

Je pense qu'il faut rattacher ces verbes aux substantifs cités plus haut, *nìbu*, *kúmu*, que l'on trouve plus ordinairement dans les autres dialectes provençaux, sous la forme *nibúl*, *kumúl*. Dans *nìbu*, *kúmu*, il faut voir non le maintien de l'accentuation latine, qui aurait donné à ces mots une autre forme, mais un retour de l'accent sur la première syllabe. Ce fait n'a rien d'extraordinaire et il se présente dans des cas où il est moins attendu : par exemple, tēmónem, *timú* est plus ordinairement *tému* et *tímu*, dans certaines localités. Dans les mots qui nous occupent, le déplacement me paraît encore démontré par l'exemple de trĕmulum, *trému*, peuplier, tremble, dans lequel ĕ, s'il eût été accentué, aurait certainement donné *è*, comme dans crĕmat, *krèmo*, il brûle ; et par celui de l'adj. trĕmulus qui, accentué sur la pénultième, a donné *trebúl*, *trebulá* (verbe), à Saint-Amans *trébu*, *trebūá* (se dit de l'eau agitée et par suite troublée), et qui proparoxyton a donné *trèple*, *treplá*, avec le même sens. Pour *eskopūá* on a de même *eskápu* (*scāpulum, dim. de scapus?), qui désigne une pièce de bois ébauchée, et qui donne encore *eskopúun*, copeau, débris de bois, *eskopūáire*, sorte de tille, aisceau.

C'est à la présence de ces substantifs que sont dues les formes complètes des verbes cités, soit qu'ils aient été refaits sur les formes nominales, soit que celles-ci aient maintenu intactes des formes verbales qui existaient déjà [1].

1. Cette explication me paraît convenir également à un mot de la charte landaise publiée par M. P. Meyer, *Romania*, III, 433 : *ij sarcs escapoers*. On dit actuellement dans les Landes *eskapuá*, et *deskapuá*, partic. *deskapuát*, couper le sommet des plantes, étêter ; *eskapuá lu mil*, *eskapuá lo forúchö*. On me cite spécialement cette forme pour la commune de Tosse, canton de Soustons, arrond. de Dax. Toutefois ce n'était pas sans de solides raisons que M. P. Meyer hésitait à admettre l'étymologie de *escapoer*, expliqué par le verbe *escapolar* (*Rom.*, IV, 464). En effet, dans le parler des Landes, *l* médiale ne tombe pas ; on dit : *álö* (ala), *pálö* (pala), *úlö* (*ola), *tolú* (*talonem), *yölús* (zelosus), *bulá* (volare), *kulá* (colare). Mais on a la vocalisation et la chute de *l* finale : *ustáu* (hospitale), *káu* (calet), *máu* (mălum), *páu* (palum);

Le traitement de *l* médiale que nous venons d'étudier n'est pas un fait définitivement accompli de nos jours. Nous l'avons vu pour la conjugaison. Voici encore quelques mots qui offrent, dans la même région, la chute ou la persistance de *l* indifféremment :

calorem,		*kolúr* et *koúr*,	chaleur,
dolorem,		*dulúr* et *dūúr*,	douleur,
molinum,		*muli* et *mūi*,	moulin,
solum,		*sul*, fém. *súlo*,	seul,
—	suff. dimin.,	*sulét* et *sūét*,	seul,

dolere, *dólre* et *dóure*, 3e pers. plur. *dólu* et *dóū*.

Dans un certain nombre de mots, *l* médiale est restée sans changement :

colorem,		*kulúr*,	couleur,
consolare,		*kunsulá*,	consoler,
mūlam,		*mǔlo*,	mule,
mūlum,	suff. dimin.	*mülét*,	mulet,
talem,		*tal*, fém *tálo*, (*táu* et *táuo* me semblent peu usités),	
valorem,		*bolúr*,	valeur,
valent, *valunt,		*bálu*,	ils valent,
volunt,		*buólu*,	ils veulent.

Enfin parfois un *g* est introduit dans la prononciation entre les deux voyelles : *dugur*, *jogus*. Mais ce fait n'est pas général, et je ne l'ai remarqué que dans un petit nombre de cas.

C. — Chute de *l* mouillée.

Dans la même région où se produit la chute de *l* par suite de la vocalisation, on observe aussi un autre traitement, fort connu d'ailleurs, et que je me borne à constater ici. *L* en contact avec un *i* se combine avec lui pour donner une *l* mouillée (*ly*), qui est elle-même remplacée quelquefois par *yod ;* il en est de même de *l* mouillée, quelle que soit d'ailleurs son origine.

*mespúl, suff. arium, *nespoulier* (dans Honnorat), *nespuyé*, néflier,
Prodal, suff. ia, **Prodolyó*, *Prodoyó*, nom de lieu[1].

Mais dans le cas où *l*, primitivement suivie d'une consonne, se maintient à la finale, le changement n'a pas lieu :

---

la chute : *otá* (altare), *sō* (solidum, fr. sou), *sū* (solem), *sū* (de sōlum, seul). Il semble donc que *escapoer*, *eskopua* ont été formés sur un substantif *eskapu*, qui aurait perdu la consonne finale. L'accent était vraisemblablement sur la dernière syllabe, comme dans d'autres dialectes ; mais les exemples précédents montrent que la chute de *l* peut avoir lieu même dans une syllabe finale accentuée.

1. Au nord du canton, le nom d'une autre localité se présente sous la forme *Prodouyó*.

Maurellum, *Mourèl*, suff. *Mourilyó*, Raynaldum, *Reynál*, suff. *Reynollyó*, noms de lieu.

Cette transformation n'est point encore généralisée, et dans la plupart des cas les deux formes sont employées concurremment :

articulum, *ortél*, suff. alem, *ortilyáu* et *ortiyáu*,		foulure des doigts du pied,
calebat,	*kolyó* et *koyó*,	il fallait,
meliorem,	*milyúr* et *miyúr*,	meilleur,
molebat,	*mulyó* et *muyó*,	il moulait,
valebat,	*bolyó* et *boyó*,	il valait,
volebat,	*bulyó* et *buyó*,	il voulait.

C'est le même procédé qu'il faut voir, je pense, dans les exemples recueillis par M. Cornu dans le Bagnard, *Romania*, VI, 397, candelam, *tsandeiya*, *stelam, *eteiya*, telam, *teiya*. *L* par son contact avec l'*i* de la dipht. *ei* (issue de *ē*, *ĭ*, *ĕ*) a dû prendre d'abord un son mouillé *ly*, devenu plus tard *yod* : **teilya*, *teiya*. De même : tam lĕve, **talyey*, *tayey*. Je verrais le même phénomène dans certains mots portugais, comme *moyer* (mulier), *sahir* (salire).

II.

Au nord-est de la contrée où l'on peut observer les faits précédents, dans les communes de Cantoin et de La Calm (canton de Sainte-Geneviève), à l'extrême limite du Rouergue, je constate une chute de *l* médiale dans de tout autres conditions. On trouve en effet à la finale [1] :

bestiale,	*bistiâ* [2],	bétail,
hospitale,	*ustáu* et *ustâ*,	maison,
qualem,	*káu* et *kâ*,	qui, interrogatif.

A la médiale, où elle est remplacée par un fort hiatus entre les deux voyelles :

calorem,	*coûr*,	chaleur,
gelare,	*joâ*,	jeler,
gelat,	*jâo*,	il gèle,
male habitum,	*moâut*, *moâute*,	malade,
molinum,	*muê*,	moulin,
pilare,	*pioâ*,	peler, éplucher,
pilat,	*piâo*,	il épluche,
*salatum,	*soât*,	salé (l'*èrbo soâdo*, *rumex acetosella*, Linné),
*in salatam,	*ensoâdo*,	salade.

1. Le fait n'est pas général, et dans les mêmes communes on a la conservation et la vocalisation de *l*.

2. La voyelle accentuée est prononcée avec une intensité plus grande : c'est ce que j'essaie de rendre par l'accent circonflexe.

Mais ici l'on constate un mélange de formes qui décèle l'influence d'un dialecte voisin. En effet, la chute de *l*, telle que nous l'offrent les mots cités, est constante dans la variété du dialecte auvergnat parlé dans les communes limitrophes, depuis Paulhenc, au sud du canton de Pierrefort, jusqu'à Saint-Urcize, canton de Chaudesaigues (arrond. de Saint-Flour). Aux exemples précédents, je puis ajouter encore pour *l* finale :

calet,	*tchá* (à l'est), *tsá* (à l'ouest),	il faut,
diurnale,	(*ol*) *jurnâ*,	(à la) journée,
malum,	*mâ*,	mal,
mulum,	*miô*,	mulet,
palum,	*pâ*,	pieu, bâton,
solidum,	*sô*,	sou,
ad tale (?),	*otâ*,	ainsi,
*volet,	*bô*,	il veut.

L médiale :

alam,	*aô*,	aile,
	boâts masc., *boâjo* fém.,	balai,
calorem,	à l'est *tchoûr*, à l'ouest *tsoûr*,	chaleur,
hospitale, suff. -atam	*ustoâdo*,	tous les gens de la maison,
molam,	*môo*,	meule,
mulam,	*miôo*,	mule,
*olam,	*ûo*,	marmite,
palam,	*pâo*,	pelle,
solamente,	*sūomèn*,	seulement,
*talonem,	*toû*,	talon,
volat,	*bôo*,	il vole.

Assez souvent on entend distinctement un *g* introduit entre les deux voyelles :

volo,	*bôe* et *bôge*,	je veux,
dolorem,	*dugûr*,	douleur,
gelat,	(à Paulhenc) *tsâo*,	il gèle,
	partic. *tsaât* et *tsagât*,	gelé,
male habitum,	*mogâute*,	malade,
salatum, -am,	*sogât*, *sogâdo*,	salé, salée,
zelosam,	(à Paulhenc) *tsogûs*,	jaloux.

Pour découvrir l'origine de ces faits, il faut s'élever plus au nord dans les montagnes de la Haute-Auvergne. Dans toute cette région, dont les points principaux sont Saint-Flour et Murat (au sud de la chaîne du Cantal, à Aurillac, *l* est bien conservée) *l*, *ll* et même *l* mouillée se changent en *r*. Mais dans ces contrées l'*r* a une prononciation particulière : il se prononce du gosier et le plus souvent il prend un son guttural plus fort, qui ressemble assez au son du *ch* allemand ou de la *jota*. On trouve cette double nuance exactement indiquée dans la traduction de Ruth et

de la parabole de l'Enfant prodigue, faite par l'abbé Labouderie dans le patois de *Nahrte* Ouvérgnā (Haute-Auvergne) [1].

L'auteur écrivait dans le patois de Chalinargues, commune du canton de Murat. Il prévient dans l'avant-propos que « l'*h* devant l'*r* lui imprime une forte aspiration, comme dans le ר des Hébreux ou le *j* des Espagnols. » Je conserve la notation de l'abbé Labouderie, dont j'ai pu constater l'exactitude pour bon nombre de mots que j'avais recueillis avant de connaître cette traduction [2].

A la finale, il écrit par *r* simple (mais c'est toujours *r* prononcée du gosier) :

ad illum, *ar* (ar vespre),
ecce illum, *aquer*,
annellum, *aner*,
bellum, *ber* (*ber païre*),
capitellum, *cadér*,
collum, *couér*,
mantellum, *manter*,
vetulos, *viers*,
vitellum, *veder*,
filium, *fir*.

Par *hr* (son guttural plus fort) :

caelum, *ciahr*,
calet, *tzahr* (il faut),
hospitale, *oustahr*,
malum, *mahr*,
qualem, *quahr* (qui, interr.),
solum, *sohr* (aire),
*volet, *vohrt* (il veut).

L devant une consonne :

alterum, *ahrte*,
vos alteras, *vahrtrās*
ausculta, *escouhrte*,
qualemque unum, *quahrqu'un*.

Enfin entre deux voyelles, au milieu d'un mot :

alas, *ahrās*,
consolare, *counsouhra*,
consolat, *counsohre*,
anc. prov. talament, *tahrament*,
volo, *vohre*,
*voletis, *vouhrez*,
volunt, *vohron*.

Voici encore quelques mots qui appartiennent au parler de Saint-Flour et des environs [3] :

r gutturale douce :

follem, *for*, fou enragé (*en tcho for*, à Saint-Urcize *en tchi fó*).
mulam, *miôro* ou *miâro* (son de *o* se confondant avec celui de *u*), mule.
*soliculum, *surêly*, soleil.
mulcere, *mûrze*, traire.

---

1. *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, III, 18, IV, 4. Paris, 1831, in-octavo.

2. Dans les mots empruntés à ce texte, *ou* a la valeur de *ou* dans le français, *u* celle de l'*u* français ; *ā* représente « un son qui participe de l'*a* et de l'*e*, semblable à celui de l'*a* final des Espagnols ».

3. Je ne garde ici de la notation de l'abbé Labouderie que le signe *hr*.

Par *r* gutturale forte (= *hr*) :

malum,	*máhr*,	mal,
*excapulare,	*estchopuhrá*,	tailler, dégrossir,
molam,	*môhro*,	meule,
solum, suff. dim.	*suhrêt*,	seul,
solamente,	*suhrömén*,	seulement,
salutare,	*sohrüdá*,	saluer,
prétér.	*sohrüdét*, partic. *sohrüdát*,	
tabulam,	*tôhro*,	table,
tegulam (avec déplacement d'accent),	*tiûhro*,	ardoise.

Souvent l'élément guttural tend à devenir prédominant et le son de l'*r* s'affaiblit de manière à être presque imperceptible. C'est ce que je marque en ne laissant subsister que l'*h* du groupe *hr* :

hospitale,	*ustáhr* et *ustáh*,	maison,
	bohráts et *bohát*s,	balai,
calorem,	*tsohrûr* et *tsohûr*,	chaleur,
*bola,	*bûhro* et *bûho*,	borne,
dolorem,	*duhrûr* et *duhûr*,	douleur,
molinum,	*muhré* et *muhé*,	moulin,
*salatum,	*sohrât* et *sohât*,	salé.
*in salatam,	*ensohrádo-ensohádo*,	salade.

Le son guttural me paraît dominer seul dans :

mulum,	*mioh*,	mulet,
palum,	*páh*,	pieu, bâton,
solidum,	*soh*,	sou,
malehabitum,	*mohâute*,	malade,
*talonem,	*tohû*,	talon,
volo,	*vôhe*[1], *váhe*,	je veux,
zelosum,	*tsahûs*,	jaloux.

Enfin l'élément guttural s'affaiblit lui-même et il ne reste plus qu'un fort hiatus entre les deux voyelles :

calet, *tsá* (*me tsá onâ ati*, il me faut aller là),
— *espaálya*, éplucher,
gelare, *tsaá*, geler,
gelatum, *tsaát*, gelé.

Ce dernier cas devient de plus en plus général à mesure qu'on descend vers le sud ; de sorte que sur les confins de l'Auvergne et du Rouergue, il ne reste plus, comme nous l'avons vu, qu'une sorte d'aspiration affaiblie, un fort hiatus entre les deux voyelles, ou l'allongement de la voyelle finale : *me tchâ*, ou *tsâ*, il me faut, *en pâ*, un bâton[2].

1. Dans ce mot le son de l'*o* se rapproche beaucoup de celui de l'*a*.
2. Ce résultat rappelle les faits analogues que présente le portugais. Remar-

Dans certains cas le son guttural adouci a donné naissance au son *g* entre les deux voyelles, comme le montrent les exemples cités plus haut. Mais, comme on le voit, l'origine de ce *g* est autre que celle du *g* purement épenthétique qu'offrent certains mots dans le parler de Saint-Amans.

Nous avons donc ici une chute de *l* médiale provenant du changement de *l* en *hr*, remplacé lui-même par un son guttural qui s'affaiblit peu à peu et finit par disparaître.

A côté on trouve aussi des exemples du maintien de *l* :

candelam,	*tsondèlo*,	chandelle.
callosum,	*calôs*,	tige des plantes, d'arbustes,
*astella pour astula,	*estèlo*,	éclat de bois, bûche,
verbe	*estelâ*,	fendre le bois.

III.

Il me reste à parler d'un fait dont je dois la connaissance aux bienveillantes indications de M. P. Meyer. Dans un recueil de Noëls composés dans le Velay de 1631 à 1648 [1], on trouve les mots *giavado* (gelée) p. 29, str. 3, *giavo* (il gèle) p. 7, str. 7, *estiavas* p. 23, str. 4, (étoiles), *souveil* [2] (soleil) p. 23, str. 4, *tavou* (talon) p. 32, str. 8, p. 54, str. 21, p. 64, str. 15.

L'éditeur nous apprend que ces Noëls ont été écrits au midi de la Haute-Loire, dans le canton de Solignac. En effet, au nord, et au Puy, par exemple, *l* médiale persiste : *sulīly*, *tolú*, *gioládo*, *estèlo*. Dans les chants populaires publiés par M. Smith, *Romania*, janvier 1879, on lit p. 122, st. 7 : *pendoulabo* (il pendait), qui est dans la région du Rouergue où *l* se vocalise, *pendūábo ;* le changement de *l* en *n* (si les exemples sont bien sûrs) p. 121, st. 2 et 5 *l'antro* (l'autre), p. 122 str. 6 *quanquantra* (quelque autre), str. 7 et 8 *quanque* (quelque), montre que *l* ne se vocalise pas généralement, même devant une consonne.

Ce n'est donc qu'au sud et au sud-ouest qu'on trouve un traitement différent. Comment s'est produit le phénomène que nous présentent les mots *giavado*, *souveil*, etc. ? Avons-nous ici un exemple de la chute de *l*, telle qu'on l'observe dans la Haute-Auvergne, avec un *v* introduit pour éviter l'hiatus ? L'examen du petit recueil de Cordat suffit pour montrer qu'il n'en est rien, et que nous avons ici encore, comme dans la région

---

quons que la *jota* proprement dite est inconnue au dialecte auvergnat aussi bien qu'au portugais.

1. *Recueil de Noëls Vellaves par l'abbé Natalis Cordat*, publiés par l'abbé J.-B. Payrard. Le Puy, 1876, in-8°.

2. Dans le texte de l'auteur, *ou* = *u*, *u* = *ü*.

de Saint-Amans-des-Cots, une vocalisation de *l*, avec cette différence que l'*u* persiste. *LL* reste : *bel*, *troupel*, *padelo* (patellam), *nouvelo* ; mais *l* simple devient *u* : 1° devant une consonne :

inaltum, *naut*, p. 62, str. 11.
calidum, suff. dimin. *chaudet*, p. 7, str. 6.
qualemque, *quauque*, p. 20, str. 8.
qualemque unum, *quauqu'un*, p. 74, str. 15.
saltum, *saud*, p. 63, str. 12.

2° constamment à la finale :

caelum, *ciau*, p. 73, str. 13.
calet, *chau*, p. 77, str. 2.
dentale, *dentau*, p. 91, str. 11 (pièce de bois dans laquelle s'enclave le soc de la charrue).
hospitale, *oustau*, p. 91, str. 11.
malum, *mau*, p. 7, str. 7 et 8, *et passim*.
Martialem, *Marçau*, p. 71.
Natalem, *Nadau*, p. 69, str. 6.
sal, *sau*, p. 65, str. 17.
talem, *tau*, p. 43, str. 2.
Vitalem, *Vidau*, p. 63, str. 12.

Dans le suff. -olus :

bressoüou, berceau, p. 3, str. 4.
linteolum, *lencoüou*, drap de lit, p. 48, str. 4.
solum, *soüou*, sol, p. 48, str. 4. (La mesure du vers montre que l'accent est sur *ou* (= *u*) pénultième, et l'auteur a pris soin de le marquer une fois p. 3, l. 2 : *soùou* ; le tréma indique que les deux sons *ou* sont distincts.)

De même à la médiale, *l* est devenue d'abord *u*, puis cet *u* s'est durci en *v*. Par exemple, à côté de *giau* (gelu), p. 9, str. 1, p. 12, 2, on a eu *giaudo* et *giauo* (gelat), comme à Saint-Amans-des-Cots, puis *giavado*, *giavo* ; de même **estiauas*, *estiavas*, etc. C'est ce qu'on voit clairement par un exemple, sans doute moins usité ou peut-être créé par le poète, dans lequel l'*u* est conservé : angelum *angiau*, p. 5, str. 12, p. 17, str. 34, + suff. dim. -onem *angiauou* (petit ange)[1]. On a encore les deux formes : *souvamen* p. 14, str. 7, et *soulamen* p. 97, str. 26[2].

Dans le verbe *volo* seul nous constatons la chute de *l*, à côté des formes bien conservées :

---

1. D'après les renseignements que j'ai pu me procurer sur la prononciation actuelle, le *v* ne représente pas dans ces mots le son de *v* consonne, mais le son du *w* anglais : *giawádo*, *giáwo*. *Angiauou* présenterait donc une notation différente du même son.

2. La langue actuelle présente la même hésitation ; on a *moláute* et *mowáute*, *tolú* et *towú*.

volo, *voüo*, p. 48, str. 2, p. 81, str. 11, et *vouole*, p. 83, str. 15.
*volet, *vou*, p. 80, str. 9 et p. 81, str. 10.
*voletis, *vouet*, p. 77, str. 2 et *voulet*, p. 91, str. 11.
volunt, *voüoü*, p. 73, str. 14, et *voüolon*, p. 91, str. 10.

Dans plusieurs mots, *l* persiste entre deux voyelles : *doulour*, p. 93, str. 23, *malament*, p. 93; str. 15, *malaute*, p. 96, str. 23, *mouli*, p. 40, str. 5; mais ces mots conservent aussi *l* médiale dans la région où la vocalisation est ordinaire. Il n'en est pas de même de *alos* (=alos) p. 77, str. 3, et de *salados*, *ibid.*

En résumé nous constatons dans les montagnes de la Haute-Auvergne le changement de *l* en *r*, la chute de cette *r*, ou son remplacement par la gutturale douce *g*; des deux côtés de ce pays, sur deux points opposés, nous trouvons une tendance très marquée à changer *l* en *u*, qui, dans l'une des deux régions au moins, disparaît sous certaines conditions. Le rapprochement des divers pays où l'on observe ces phénomènes n'indique-t-il pas un certain rapport entre les causes physiologiques qui le produisent ?

O. Nigoles.

CHANTS POPULAIRES

DU VELAY ET DU FOREZ.

QUELQUES NOELS.

En 1585, le forézien Duverdier, parlant des noëls, écrivait[1] : « Il y en a plusieurs livres imprimés et de maintes sortes, et infinis autres qui onques ne furent imprimés et desquels les auteurs sont en grand nombre[2] : car n'y a en France presque paroisse où l'on n'en fasse pour les chanter tous les ans aux fêtes de Noël. »

L'usage que constatait Duverdier n'a guère cessé que vers la fin du XVIII^e^ siècle. Qu'on juge de la quantité de noëls que chanta chaque province de France !

Le Velay et le Forez furent, comme les autres provinces, fertiles en ces sortes de chants, aussi peu durables qu'ils étaient abondants. Quelquefois des mains pieuses les transcrivirent, des familles les conservèrent et, longtemps après leur apparition, un érudit tint, en les faisant imprimer, à leur assurer une vie relative[3].

---

1. Voyez *Bibliothèque françoise*, au mot *Noëls*.

2. Duverdier cite, dans le cours de son ouvrage, très peu d'auteurs de livres de Noëls. Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque*, passe au contraire en revue, avec une certaine complaisance, les auteurs de noëls imprimés ou manuscrits ; il est vrai que la plupart de ces auteurs appartiennent au Maine ou à l'Ouest de la France, et le bibliographe mettait sans doute à les indiquer une sorte de vanité locale.

Les noëls de deux de ces auteurs, l'un, il est vrai, mentionné par Lacroix du Maine à un autre titre que celui d'auteur de noëls, ont récemment été exhumés par M. Henri Chardon à la suite de deux *Études* : la première, sur la vie et les poésies de Jean Daniel ; la seconde, sur les noëls de Samson Bedouin (Le Mans, 1874).

Duverdier a omis de signaler le recueil de pièces anonymes publié, en 1582, sous le titre de *Bible de noëls*, par Hernault d'Angers. Ce recueil semble cependant avoir été recherché dès le moment de son apparition, puisque Hernault en multiplia promptement les éditions. C'est probablement le succès qu'elles eurent qui engagea un libraire de Lyon, Benoist Rigaud, à entreprendre un recueil analogue, mis au jour vers 1590, également sous le titre de *Bible de noëls*.

3. Le prêtre Chauve réunit et fit imprimer à Saint-Étienne, en 1779, les

Il ne faudrait pas croire que les noëls, que chaque année voyait naître, fussent populaires, quoiqu'ils se produisissent la plupart sous forme patoise. Faits le plus souvent par des prêtres, destinés à être chantés à l'église, ils avaient, en général, une certaine solennité qui n'invitait pas le peuple à les retenir. De ces compositions périodiques il ne reste aujourd'hui, en dehors des chants que l'imprimerie nous garde en leur muette existence, rien ou presque rien.

Des quelques chants qui survivent, ceux qui sont en français nous sont, pour la plupart, venus du dehors, apportés par ces *Bibles de noëls* que répandirent à profusion, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle et surtout au XVIII[e], les presses de Tours, Troyes, Orléans et Angers.

Ceux qui sont en patois furent composés, on ne sait par qui, non pour des cérémonies religieuses, mais pour être librement dits en famille ; se confondant par la donnée avec les noëls des autres provinces, leur familiarité en a fait des chants populaires, leur langage des chants locaux.

Sept noëls patois, deux noëls français suffiront peut-être à donner au lecteur une idée des chants qu'en notre pays l'oubli n'a pas encore trop entamés.

Le premier des noëls français n'est, à vrai parler, qu'une traduction d'un chant provençal ; le second, tout enfantin qu'il est et peut-être même à cause de ce caractère, a été redit partout en France et s'est implanté au Canada.

CHANTS FRANÇAIS.

I.

L'ANNONCIATION.

1 Ah! l'ange Gabriel va voir la Sainte Vierge,
Il la va voire, la va donc saluer.
Sitôt la Vierge n'a tremblé.

---

noëls attribués à l'abbé stéphanois Jean Chapelon, qui vécut dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Ce recueil a été plusieurs fois réédité à Saint-Étienne même. L'édition que nous avons sous les yeux est de 1837.

L'abbé J.-B. Payrard a publié au Puy, en 1876, les *noëls* que Cordat, vicaire à Cussac en Velay, composa annuellement de 1631 à 1648.

Il s'est fait dans l'est de la France, depuis une quarantaine d'années, un assez remarquable mouvement de publications de noëls patois. C'est ainsi qu'ont été édités ou réédités, par les soins de MM. Ph. Leduc, Th. Belamy, Max Buchon et Louis Jouve, les noëls bressans, les noëls de Besançon, les noëls de Franche-Comté, les noëls des Vosges.

Il est difficile de ne pas rappeler, — quoique ce ne soit guère le cas, — les fréquentes réimpressions de Saboly, dont l'œuvre fut imprimé pour la première fois en 1699, vingt-quatre ans après la mort de l'auteur, qui, célèbre de son vivant, est aujourd'hui assez illustre en Provence pour que son centenaire soit devenu une fête régionale.

2 — Ah! l'ange Gabriel, que cé venez donc faire?
— O Sainte Vierge, je viens vous annoncer
Le fils de Dieu vous porterez.

3 — Ah! l'ange Gabriel, en quel temps doit-il naître?
— O Sainte Vierge, au plus fort de l'hiver,
Dans une étable, tout découvert.

4 — Ah! l'ange Gabriel, serai-je toute seule?
— O Sainte Vierge, Joseph, votre époux,
Sera toujours auprès de vous.

5 — Ah! l'ange Gabriel, y aura-t-il pas quelqu'autre?
— O Sainte Vierge, les anges y seront,
Et de leurs ailes vous couvriront.

6 — Ah! l'ange Gabriel, y aura-t-il pas quelqu'autre?
— O Sainte Vierge, les bergers y seront,
Devant vous se prosterneront.

7 — Ah! l'ange Gabriel, y aura-t-il pas quelqu'autre?
— O Sainte Vierge, les trois rois y seront,
Trois beaux présents vous offriront.

8 — Ah! l'ange Gabriel, présent quel doit-il être?
— O Sainte Vierge, l'or, la myrrhe et l'encens ;
Ça vous fera trois beaux présents[1].

II.

NOEL DES BERGÈRES.

1 D'où viens-tu, bergère, d'où viens-tu?
— Je viens de l'étable de Béthléem,
De voir un miracle qui me plaît fort bien.

2 — Qu'as-tu vu, bergère, qu'as-tu vu?
— J'ai vu dans la crèche un petit enfant,
Qui crioit sans cesse et bien tendrement.

3 — Y a rien plus, bergère, y a rien plus?
— La Vierge Marie lui donnoit du loit,
Saint Joseph, son père, le gardoit du froid.

4 — Y a rien plus, bergère, y a rien plus?
— Un bœuf et un âne étoient au-devant,
Et, par leur haleine, échauffoient l'enfant.

---

1. Chanté à Roche-en-Regnier (Velay) par Véronique Girard. Ce noël est aussi populaire au sud du Forez qu'en Velay. Cf. D. Arbaud, *Ch. pop. de Provence*, I, 21, *L'anounçiation*. Voyez aussi, dans le numéro de *Mélusine* du 20 juin 1877, *L'anjo Grabiel*, en languedocien de Carcassonne.

5 — Est-il beau, bergère, est-il beau?
— Plus beau que la lune et que le soleil ;
Jamais de la vie n'ai vu son pareil.

6 — Que demande-t-il, bergère, que demande-t-il?
— Il ne te demande que ton petit cœur,
C'est ce qu'il demande à tous les pécheurs.

7 — Allons-y, bergères, allons-y,
Portons-lui des langes, aussi des drapeaux,
Et pour sa couchette un petit berceau [1].

C'est à dessein que je passe sous silence les noëls bilingues, dans lesquels les anges, les saints, les personnes de qualité parlent français, les hommes du commun patois. Ces compositions, dont les exemples ne nous manquent point, sont trop artificielles pour pouvoir être vraiment populaires. On y sent l'effort, on y sent l'esprit qui tient à se montrer, la naïveté cherchée qui, si elle n'est pas la bêtise, du moins y confine. Je me souviens qu'en un de ces noëls un ange dit au berger de donner son cœur à Dieu ; le berger répond : « Comment faire pour le détacher? » En un autre, l'ange dit qu'il descend du ciel ; le berger réplique : « Vous descendez de bien haut; où trouverez-vous une échelle pour remonter? » La simplicité rustique n'a jamais eu ou tant de finesse ou tant de sottise. Arrivons aux noëls patois, à ces noëls dont les auteurs sont inconnus et qui n'en peuvent avoir, tant leur texte est mobile, tant leurs variantes sont nombreuses. Les chanteurs qui les ont adoptés en ont respecté le rythme primitif et, changeant incessamment les mots, ils ont fidèlement gardé le mouvement du vers et le balancement de la phrase. C'est la vraie poésie populaire, celle qui est, pour ainsi dire, — il serait peut-être plus exact de parler au passé et de dire qui a été, — dans ses détails, l'œuvre spontanée des chanteurs.

CHANTS PATOIS [2].

I.

LES ANGES ET LE BERGER.

1 L'autre zour, iéou m'enanave, ei couors de la mianeit,
Rencountrai 'na troupa d'anze, n'y aiot bé sot ou hieit ;

1. Saint-Didier-la-Séauve (Velay), Gabriel Salichon. — Cf. Gagnon, *Ch. pop. du Canada*, p. 309.

2. Les noëls patois proviennent de différents lieux. On ne sera donc point surpris de voir diversement écrit un mot ayant même sens français. Le mot Dieu, par exemple, est écrit *Dio* au noël IV, *Giun* au VI, *Dicv* à la variante du VII. Nombre de mots motiveraient même remarque. Le patois d'une même région varie tellement d'une localité à une autre que des paysans, se rendant dans un

2 Si touté hieit se paousoun dessoubre en abrouki [1].
Talamen que bé chantavoun, nen fasien rézouzi.

3 Passei de prè la broncho pr' arrapa lou pu bé,
L'arrapei per l'alo bloncho, crésiou qu'ère en oucé.

4 Mai couma l'arrapave, se bouta-t-à me parla :
« Iéou nen sei toun boun anze, que te vèn avisa.

5 « Eilaï, soubre la pailha, ès neichut en éfontou,
Ès toun Dieou, toun païre, dins aquel establou. »

6 Mon bon anze filède, oh ! ne m'abandonnez pas,
Priez Dieu qu'il me pardonne à l'heure de mon trépas [2] !

VARIANTE.

1 A l'aoutra co, iou anave à la messa de mianoué,
Troubaire d'oucé que voulavoun, i n'aïo sé ou voué.

2 Quittaire mes sabotes, me boutai-t-à m'amusa,
Regardai la passade, vonte s'anavoun posa.

3 Touté s'anairoun posa à la cima d'un auguéspi [3],
E touté i tsantavoun, i fasiou bel augi.

4 Passai derrié-t-una brantsa, n'attrapai e le plus bai,
L'attrapai par l'ala blantsa, se bouté-t-à me parla :

5 « O berger, je suis-t-un ange, qui te viens-t-avertir
. . . . . »

6 Eila ! mon angedéie [4], ne reculez pas le pas ;
Prions Dieu qu'il nous pardonne, à l'heure des trépas [5] !

II.

NOEL DE BERGÈRES.

1. Lou zaïeçantave : « Lou rei ei ninchu! »
Meisaneuie, meisaneuie ei vingiu, Lou pastre [6] in soun cournet,

---

bourg situé à quatre ou cinq lieues de chez eux, ont parfois de la peine à lier conversation ; ce n'est pas sans effort qu'ils comprennent et se font comprendre.

Un noël peut avoir été écrit en un lieu et appris dans un autre. Il appartient alors au patois du lieu où il a été appris. Les indications de nos correspondants ne sont pas toujours complètes en ce point.

Je ne saurais garantir l'exactitude, la correction des noëls que je donne. D'ordinaire, je reçois d'un même noël deux ou trois copies, mais ces copies ne sont pas parfaitement semblables. On excusera mes correspondants. Il n'est pas aisé d'écrire une langue dont les règles vous ont été enseignées; à plus forte raison est-il difficile de découvrir et de traduire soi-même, par l'écriture, les règles d'un langage qu'on ne parle que suivant un instinct traditionnel.

1. Arbrisseau.
2. Écrit à Saint-Pierre-Eynac (Velay) par l'abbé Badiou, vicaire à Saint-Germain-Laprade.
3. Aubépin.
4. Ange de Dieu, traduction des chanteuses.
5. Écrit par nous, à Vorey, sous la dictée des demoiselles Farigoule.
6. Probablement sous-entendu *soino,* sonne en son cornet.

O lan li de lan lada!
Lou pastre in soun cournet,
Pré adoura quin poupounet.

2.

Las campanetas dous enviroun
Soinoun à double carilioun;
Amaïe i fon trin trin,
O lan li de lan lada!
Amaïe i fon trin trin :
Aco s'appèla pius de çagrin.

3.

Anein toutes à l'estaun [1],
Farein en fio couma en roudaun [2],
Amaïe farein lou laï,
O lan li de lan lada!
Amaïe farein lou laï
D'aquel efon qu'ei ton baï.

4.

Tout lou mounde de nouste pays
Se soun tous réugnie,
E toute i on pourta,
O lan li de lan lada!
E toute i on pourta
De péquis poulès guin en pla.

5.

Lous berzies, d'en uantre [3] coustá,
Soun arribas bien mantelas,
On quitta iur mantelou,
O lan li de lan lada!
On quitta iur mantelou
Pre couvri aquel efontou.

6.

Ena berzaira y o pourta
En puan de laïe deguins en pla,
Amaïe en plin biçou,
O lan li de lan lada!
Amaïe en plin biçou
Pre la maïra et l'efontou [4].

III.

NOEL DE BERGÈRES.

1 Quan vesce[5] aquel efon qu'ein ninchu guin en' establa?
Simbla que y o quanquins que s'impressa de l'ana vire.
Anein y nuantres tous, anein y faïre la cour.

2 Y pourtarein dous poulès, qu'on ena ton bella cresta,
De péquis perous moulès ena gronda plina servieta,
De péquis perous moulès et incara en brave grelet [6].

3 « Boinzour, zouqui pequi, que fasez guin quel establa?
Nuantres vous voulein impourta, vous et vousta sainta maëra,
Nuantres vous voulein impourta, e touta vousta mina.

4 « Vous farein bintena [7] par notra zinta berzaira,
Vous farein bintena par tauta nousta minada,
Vous farein bintena par touta nousta mina.

---

1. Hôtel.
2. Crible circulaire de vaste dimension.
3. D'un autre.
4. Ecrit par sœur Hippolyte Chauchat, qui l'a appris d'une personne de Saugues (Haute-Loire), chef-lieu d'un canton dont le territoire, voisin du Velay, appartenait au Gévaudan. Sœur H. Chauchat, née à Saint-Jean-la-Chalm, petite commune d'un canton du Velay limitrophe de la Haute-Auvergne, est, depuis longtemps, institutrice à Chamalières, d'où elle nous a envoyé plusieurs communications.
5. Qui est-ce.
6. Grelot.
7. Bercer.

5 « Çà y ouri de ginsas [1], de ginsas et de iounnaires [2],
Çà y ouri de ginsas, de ginsas pre lou miuda [3].

6 « Berzaira que fiala, que fiala ton be la lana,
Y fialaré be de bassous, pre quel efon ton aimabla,
Y fialaré be de bassous, pre bouta à sous prenous [4].

7 « Y fialaré be en coutiliou, amaïe èna çamisèta,
Y fialaré be en coutiliou, pre la màëra e l'efontou.

8 « Berzié que seste [5] ilaï, que garda vosta parzada,
Y dounaré be en agnai, en agnai e ena fèda,
Y dounaré be en agnai à daquel efon qu'ein ton bai [6]. »

IV.

NOEL DE NOURRICES.

Ei pays de lé Bouteire [7],
Tou lai vai de plo en plo,
Tou lai vai de peira en peira,
Sans solié, ni sans esclo.
Hé! vio, vio, vio!
Anen faïre fio à la peira,
Hé! vio, vio, vio!
Per adoura le fils de Dio!

Anen viste, camarada,
Adoura le fant qu'e neichu,
I toutsaron una aubada,
Per lou faïre redzauju.
Hé! toumberoun ton, ton!
Chi moun tambour y agrada,
Hé! toumberoun ton, ton!
I toutsaron naque son.

Le bio que manza la pailho,
Fai nitsère à soun breciau ;
Le paure fant que varailho [8],
Touta la neu par le siaou [9],
Hé! moâ, mi, mi!
Fai de cri coumo un patèra ;
Hé! moâ, mi, mi!
Eco m'empètsa de dormi.

Nostra poulèta, pecaïre [10]!
Touta la neu on tsanta,
Oïa gui qu'anavon faïre
En io fraitse per y porta.
Hé! ka, ke, ra, ka, ka!
Nostra poulèta, pécaïre!
Hé! ka, ke, ra, ka, ka!
N'on pa poudiu decutsa [11].

Un de ces chants, si répandus dans chaque province, dans lesquels on

---

1. Couvertes.
2. Bandelettes.
3. Changer.
4. Petits pieds.
5. Qui êtes.
6. Écrit par sœur Hipp. Chauchat.
7. Les Boutières, assez vaste territoire du Vivarais qui touche le sud-est du Velay.
8. Remue, s'agite.
9. Sol de l'étable.
10. Pitié!
11. Poudre. — Écrit par nous, à Retournaguet, sous la dictée de Marie Chambefort, femme Montchalin. Ce noël nous a été répété, avec d'insensibles nuances, à Chamalières, par Madeleine Gravier. La *Revue des langues romanes*, nº des 15 novembre-15 décembre 1877, a donné une variante vellavienne du noël ci-dessus et des deux noëls suivants.

voit les hommes de métier venir tour à tour, au pied de la crèche, offrir leurs services à Jésus, est, grâce à son refrain :

Chut, chut, chut, chut,
L'enfant dort et pas de bruit!

devenu, en Velay, familier aux nourrices. Les visiteurs sont assez mal reçus par Joseph, qui se détourne d'eux et les accueille en maugréant. Cette attitude soupçonneuse et gauche, qui amuse un moment les chanteuses, ne les empêche pas d'avoir en ce saint une confiance particulière et de le choisir fréquemment pour patron de leurs enfants.

V.

CHANT DE NOURRICES.

(Chant des métiers.)

1.

Venez viste, venez iuan [1],
Adoura lou rei din chuan [2],
In ninchu din quena crètsa.
Saint Zounzé touzour se frèta [3].

Refrain.

Tsiu, tsiu, tsiu, tsiu!
L'efon dor, e pa de bru!

2.

D'inlaï nin vinguet en carpanquié,
Pre y faïre en breceuvé ;
Din tin que pregni l'aiscèta [4],
Saint Zounzé prin l'aistacèta [5].

3.

D'inlaï nin vinguet en boulanzié,
Pre y faïre en pasté ;
Din tin pregni farina,
Saint Zounzé fagi la mina.

4.

D'inlaï nin vinguet en tinché,
Pre y faïre en drappelet ;
Din tin qu'escarpia [6] la lana,
Saint Zounzé lou bouta foira.

5.

D'inlaï nin vinguet en maçou,
Pre y faïre ena minsou ;
Din tin que pregni la peira,
Saint Zounzé vaï à la feira.

6.

D'inlaï nin vinguet en tayeu,
Pre y faïre en abit ;
Din tin que pregni l'estofa,
Saint Zounzé pregni sa pioça.

7.

D'inlaï nin vinguet en courdougné,
Pre y faïre de solié ;
Din tin que pregni sa fourma,
Saint Zounzé s'anave escoundre [7].

8.

D'inlaï nin vinguet en mioulaquié [8],
Pre pourta en puan de vié ;
Din tin que pregni l'umina,
Saint Zounzé prin la bachina.

9.

Lou bouyé vinguet d'inlaï,
In soun zoun [9] e sous bieus ;

1. Promptement.
2. Ciel.
3. Se frotte, se gratte ; ici, geste d'interrogation.
4. Hachette.
5. Attachette, cordelette du berceau.
6. Etire.
7. Cacher.
8. Muletier; au siècle dernier, le muletier était, dans nos montagnes, le principal et peut-être l'unique transporteur de vin.
9. Joug.

Din tin que prin la çarura [1],
Saint Zounzé prin la trétura [2].
— Très poulas e tré poulagna [3]!
Nin tsoudro pa fara l'agna [4]!

10.

Lou manéssuan vinguet d'inlaï,
In sous clous e soun martaï.
Tsiu, tsiu, tsiu, tsiu!
L'efon dor, e pa de bru [5]!

Le Velay avait, comme la plupart des provinces de France, des noëls de paroisse, sortes d'appels faits aux villages, aux hameaux, aux maisons notables de la circonscription, de se rendre à l'église du bourg, où, d'ordinaire, la crèche était figurée. Ces noëls se chantaient en allant à la messe de minuit, ils égayaient le trajet, souvent long (car les paroisses étaient généralement plus étendues que ne le sont nos communes depuis la division de 1790) de la maison à l'église. Deux de ces chants m'ont été communiqués : l'un, de Polignac, tellement altéré qu'on ne saurait le reproduire ; l'autre, de Saint-Germain-Laprade, qu'on peut, à la rigueur, imprimer, malgré ses lacunes probables, l'ordre incertain de ses couplets, et les libertés que, sans doute, on a prises avec ses noms propres.

VI.

LE NOEL DE SAINT-GERMAIN.

1 Zouinessa d'avé Fay [6], sourta de la veillada,
Anarein vé Saint-Zirman, ei boin Giun [7] aco 'grada,
Y dounarein nouste cœur, aco saro nouste boinheur.

Refrain : E y anein iuan,
Veire aquen inziuan [8],
Ninchu guin quena cretsa!

2 Passarein davon lou Breuï, vinrein de la fenestra,
Veire chi nin giurmoun pa, chi courboun pa la testa,
E iur guirein, son minqui, qu'aneuï nin tsau pa giurmi.

3 Quon saguèroun vé lou poin, aqui pringuèroun la gouta,
Passèroun in puan piu loing, aqui pringuèroun la déinrouta [9].

1. Charrue.
2. Clavicule que l'on plante dans le bras de la charrue pour retenir l'anneau qui rattache à la charrue le joug des bœufs. En Poitou, on dit *tréture*, *tritouïre*, *tritouère*. Voyez ce mot dans le *Dict. du patois poitevin* de M. Lalanne.
3. Trois poulains et trois pouliches! Sorte de juron.
4. Ne faudra pas ferrer l'âne.
5. Communiqué par sœur Hipp. Chauchat.
6. Au couplet 1 *Fay*, *Saint-Zirmon ;* au 2 *Breuï* ; aux 5, 6, 7 et 8, *Sanza*, *Sarza*, *Blavosi*, *Servissas*, *Noustevet* sont probablement des noms de lieux ; au couplet 3, *Faynet ;* au 4, *La Sogna*, des noms de personnes.
7. Dieu.
8. Ange.
9. On n'a pas su me dire la signification du mot *déinrouta*. Peut-être prendre

N'inbludachas [1] pa faynet, qu'es aqui in soun lardat [2].

4 Oumins n'inbludachas pa aquen granzié : Lo Sogna,
Acos en ome de secours, vous quiraro de peina,
Nin sounaro sous bouyés e lous boutaro proumiés.

5 Avé Sanza soun amoun, ei mei de quaucas rotsas,
Que nin poidoun rien ougi din bru de la parossa,
Quon-t-on ougi lous tsis, tout de chuta soun courighis.

6 Avé Sarza soun inlaï, ei mei d'ena garnassa [3],
Que nin poidoun rien veire din fio de las farassas,
On d'abras à traversa, de ressuan à sounta.

7 Avé Blavozi soun inlaï, ei mei de quaucas peiras,
Que nin poidoun rien ougi din bru de la ribeira,
On en' aigua a sounta, de farassas à pourta.

8 Vé Servissas v' on ougit, chi nin prin la déinrouta,
On passa vé Noustevet pre n'agrangui la troupa,
N'on fourma en batayou pre adoura quen efontou.

9 Nin mountaio be ei clussié, ai paour de vegni bègue,
Crindaio noustous vègis pre me vegni en aide,
Nin sounaio quaucous cos, tout lou mounde s'acroussaio.

E y anein iuan,
Veire aquen inziuan,
Ninchu guin quena cretsa [4] !

La légende qui termine cette courte série n'a rien du caractère local des chants de paroisse. C'est le récit sommaire de l'acte de charité d'un laboureur qui sauva Jésus de la poursuite des cavaliers d'Hérode. La Vierge et l'enfant fuient devant ces durs soldats, ils rencontrent un laboureur qui sème son grain. « Veux-tu nous cacher ? dit la Vierge. — Je le ferai si je le puis, ma bonne dame. » Aussitôt le grain germe, le blé mûrit, le laboureur va chercher sa faucille, moissonne et couvre d'une javelle la Vierge et l'enfant. Vient Hérode et ses cavaliers. « Bouvier, où sont cet enfant et cette femme ? — Je semais mon blé quand ils passaient et maintenant il est coupé. » Les cavaliers fouillent les javelles, n'en oubliant qu'une toute petite, sous laquelle la Vierge et l'enfant étaient cachés. On sent qu'une telle légende était un titre pour

---

la déroute, est-ce quitter la route pour suivre un chemin qui s'en écarte, un chemin de traverse. Peut-être cette expression signifie-t-elle se débander, cesser de marcher en ordre.

1. N'oubliez pas.
2. Petite maladrerie.
3. Nom que porte une terre inculte, d'ordinaire couverte de genêts et d'arbrisseaux.
4. Communiqué par sœur Hipp. Chauchât.

les laboureurs et l'on admet volontiers qu'ils aient tenu à en composer une complainte.

Qui a composé la complainte? Sont trois jeunes laboureurs,
Qui l'ont faite et l'ont chantée en l'amour du Seigneur.

Ainsi s'achève une des variantes de ce chant, où le laboureur figure comme le sauveur de Jésus lui-même.

Nous donnons de ce noël deux variantes. La première s'éloigne, mais par quelques menus détails seulement, de la légende, telle que nous venons de la reproduire en sa forme la plus ordinaire.

VII.

LE NOEL DES LABOUREURS.

1 Bien de bonjour, bouyer, brave ôme,
Le gente blá que semená, — Jésus, Jésus!
Le gente blá que semená. — Jésus, Maria!

2 Obé, obé, ma bravo dâmo,
Le gente éfan que vous pourtá, — Jésus, Jésus!
Le gente éfan que vous pourtá. — Jésus, Maria!

3 Obé, obé, bouyer, brave ôme,
Chi me le pouïa sounvá, — Jésus, Jésus!
Chi me le pouïa sounvá! — Jésus, Maria!

4 Obé, obé, ma bravo dâmo,
Bouta lou sou moun mantelá, — Jésus, Jésus!
Bouta lou sou moun mantelá. — Jésus, Maria!

5 Oh! vain te quère ta fouchée,
E vène minssouna toun blá, — Jésus, Jésus!
E vène minssouna toun blá. — Jésus, Maria!

6 D'alayen ven le rin Hinrode
Ounbe sa troupo de soudar, — Jésus, Jésus!
Ounbe sa troupo de soudar. — Jésus, Maria!

7 N'as pa vedhu passa 'no dâmo
Ounbe soun efantou[1] oun bra, — Jésus, Jésus!
Ounbe soun efantou oun bra? — Jésus, Maria!

8 Deguien le temps que ne passâvo,
Iéu sèmenavou moun blá, — Jésus, Jésus!
Adinro[2] in flouri, amain[3] graná. — Jésus, Maria!

9 D'alayen ven uno muia[4] de plôvo,
Que lou soudar n'a intouffá, — Jésus, Jésus!
Que lou soudar n'a intouffá. — Jésus, Maria[5]!

---

1. Une des transcriptions porte *sou nefantou*.
2. Aujourd'hui. — 3. Aussi. — 4. Trombe.
5. Transmis par une institutrice de Monistrol-sur-Loire, native de Saint-Didier-la-Séauve.

VARIANTE.

1.

Ava, ava, va las coumbètas,
En bouyer sèmenava de bla.

Refrain.

O vrai Diev!
En bouyer sèmenava de bla.

2.

Véguet veni la senta Vierza,
Eub' soun ton bel éfon ei bra.

3.

— Mai disa thu, bouyer, vrave ôme,
Thu me pouïas pa souva?

4.

— Si fét, si fét, ma buona fêna,
Iéu farei ço que poudrei.

5.

Vésoun veni lou rei Hérode,
Eube sa troupa de soudar.

6.

— Mai disa thu, bouyer, vrave ôme,
Thu n'ouïas pa vista passa.

7.

Ena ton bella pèlerina,
Eub' soun ton bel éfon ei bra!

8.

— Mai despeis que iéu la véguère,
Lou bla nen soun flouri, grana.

9.

Mai si n'ot dit, d'élaï, la canlia[1] :
— Ès sous en pettsit zavèlàs.

10.

Mai la girounda[2] vou escoutavo,
Si n'ot dit : — Vou créguessiat[3] pa.

11.

Si viroun touta la zavela,
Laissant qu'en pettsit zavèlàs.

12.

O vaï, vaï, vaï, maudita canlia,
Per lou pays[4] thu niçaras.

12.

E thu, e thu, bella girounda,
Sou lou thubert[5] thu niçaras,

O vrai Diev!
Sou lou thubert thu niçaras[6].

Serait-ce le souvenir de la discrétion de l'hirondelle au passage des cavàliers d'Hérode qui inspira aux jeunes filles de prendre cet oiseau pour messager ordinaire de leurs envois, titre que semble lui attribuer une ronde partout chantée :

J'ai une commission à faire,
Je ne sais qui la fera :
Si je le dis à l'alouette,
Elle le répétera ;
Si je le dis à l'hirondelle,
Ma commission se fera.

Victor SMITH.

---

1. Caille.
2. Hirondelle.
3. Cela croyez pas.
4. « Pays » signifie ici « espace vide, désert ».
5. Couvert.
6. Ecrit par l'abbé Badiou, sous la dictée d'une femme de Polignac. — Voy. Milá y Fontanals, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 130, *El rey Herodes ;* — D'Arbaud, *Ch. pop. de la Provence*, I, 33 ; II, 235, *La fuito en Egypto ;* — Eugène Muller, *Chansons de mon village*, journal *Le Mémorial de la Loire* du 23 septembre 1867. — Le Miracle du Semeur est inséré dans le *Jeu des trois rois*, publié, en 1837, par A. Jubinal, au t. II des *Mystères inédits du XV^e siècle.*

MÉLANGES.

I.

LAI.

Dans son introduction aux *lais inédits* qu'il a publiés ici (t. VIII, p. 26 et suivantes), M. G. Paris constate que le lai est un genre de poésie d'origine celtique, c'est-à-dire ordinairement bretonne ou galloise. Mais il cite (p. 36) un exemple d'un lai exécuté par un musicien irlandais. Il paraît vraisemblable que le français « lai » vient de l'irlandais *lôid*, plus tard *laid* [1] : c'est la littérature irlandaise qui nous offre les exemples les plus anciens de ce genre de poésie et du mot par lequel on le désigne.

Le célèbre Priscien de Saint-Gall, du VIII^e^ siècle ou du commencement du IX^e^, contient un quatrain où le mot *lôid* apparaît concurremment avec le nom d'un autre genre de poésie, le *trîrech* : tous deux sont employés métaphoriquement pour désigner le chant des oiseaux.

Voici ce quatrain :

Do-m farcai fidbaidae fal ;
Fo-m chain lôid luin lûad, nad cêl ;
Huas mo lebrán indlinech
Fo-m chain trîrech inna én.

M'entoure de bois une haie ;
Pour moi se chante le *lôid* du merle rapide, vraiment ;
Sur mon petit livre interligné
Pour moi se chante le *trîrech* des oiseaux [2].

Le *trîrech* paraît être une espèce de quatrain en vers de sept syllabes,

1. *Lôid* = *laudi-s*. C'est un thème en *i* qui paraît avoir la même étymologie que le substantif latin *laus*, *laudis*, bien que ce dernier soit un thème consonantique. Comparez aussi l'allemand *lied* = *laud*.

2. Whitley Stokes dans *Beitraege*, VIII, 320 ; Cf. O'Curry, *On the Manners*, III, 387 ; Nigra, *Reliquie Celtiche*, p. 18 ; Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 118.

dont le second et le quatrième seuls assonent. O'Curry signale un *trîrech* que le livre de Leinster (XII^e siècle) attribue à un personnage du nom de Cormac, probablement l'auteur du glossaire, mort en 903 [1]. Ce *trîrech* se compose de deux quatrains dont voici le premier :

In-tocêb mo churcan ciar
For-inn-ocian n-uchtlethan n-ân[2] *?*
In-rag, a-rî richid rêill
As-mo-thoil fein ar-in-sâl ?

Lancerai-je ma barque noire
Sur l'océan à la large poitrine, splendide ?
Irai-je, ô roi du ciel brillant !
Selon mon désir à moi sur la mer[3] ?

Le *lôid* ou *laid* suit un système différent, si nous en jugeons d'après les exemples que nous offre la composition épique connue sous le nom de *Seirglige Chonchulain*, « Maladie de Cûchulain », que nous a conservé le ms. dit *Leabhar na h-Uidhre*, écrit vers l'an 1100. Cette composition est en prose : on y trouve intercalées des pièces de vers, et, dans l'édition que O'Curry en a donnée en 1858 et en 1859 aux tomes I et II de l'*Atlantis*, on peut remarquer, t. I, p. 388, t. II, p. 102, 116 et 118, quatre exemples où le texte en prose annonce des pièces de vers en leur donnant le titre de *laid*. Les quatre morceaux en question consistent en quatrains où le premier vers rime avec le second, et où le troisième vers rime avec le quatrième. Prenons un exemple : la déesse Fand a été abandonnée successivement par Manannan, fils de Ler, dieu de la mer, son premier mari, et par le héros Cûchulain, son second mari. Manannan revient à elle ; elle va retourner à ses premières amours ; elle les chante en un *laid* dont voici quelques quatrains :

Fégaid mac laechraidi Lir
Do maigib Eôgain Inbir,
Manannân ûas domun lind ;
Ro-boi tan-rop inmain li-m.

Voyez le fils de Ler le vaillant,
Des plaines d'Eogan Inber,
Manannan, qui surpasse le monde par sa beauté,
Un temps fut où il m'était cher.

La ro-ba-sa ocus mac Lir
Hin-grianan dûni Inbir,

---

1. *On the Manners*, t. III, p. 388.
2. Ce vers a une syllabe de plus que les autres. C'est probablement le résultat d'une faute de copie. Elle ne se trouve pas dans le vers correspondant du second quatrain.
3. Whitley Stokes dans *Beitraege*, VIII, 348.

Ro-po-doig lind cen-anad
No-co-bïad arn-imscarad.

Un jour j'étais avec le fils de Ler
Dans la chambre du midi au palais d'Inber :
Nous avions la pensée, — aucun doute ne nous semblait possible,
— Que jamais entre nous il n'y aurait divorce.

Dan am-thuc Manannan mass,
Ro-bam cêle comadas :
No-co-berad orm ria-lind
Cluchi crail ar-fidchill.

Quand le grand Manannan me prit,
J'étais une compagne égale à lui :
Jamais sur moi, de son temps,
Il ne gagna partie d'échecs.

Dan-am-thuc Manannan mass,
Ro-bam cêle comadas :
Dornasc dór athromtha[1]
Tuc da-m il-lûag m-imdergtha.

Quand le grand Manannan me prit
J'étais une compagne égale à lui :
Un bracelet des plus pesants
Fut ce qu'il me donna : il demandait pardon de m'avoir fait rougir[2].

Ces vers du *laid* irlandais riment deux à deux comme les vers du lai narratif français. Le nombre des syllabes est différent : sept au lieu de huit ; mais la préférence pour le vers de sept syllabes est un caractère de la poésie irlandaise.

Le *d* final de l'irlandais *lôid* ou *laid* n'a pas laissé de trace en français. Mais le *d* de ce mot est celui que Zeuss appelle *infectus*, et qui aujourd'hui se prononce *y*. Or, ce phénomène, bien que postérieur au VIII^e^ siècle, s'était probablement accompli déjà quand le mot *laid* a pénétré dans la langue française, c'est-à-dire au XII^e^ siècle. Quant à la diphthongue du mot français, *ai*, elle est identique à celle qu'on trouve vers 1100, en Irlande, dans le texte du *Seirglige Chonculain* conservé par le *Leabhar na h-Uidre*, puisque dans ce document la forme *laid* est substituée à la forme *lôid* du Priscien de Saint-Gall.

Un jour viendra sans doute où l'on connaîtra mieux la poésie irlandaise et les lois de la versification auxquelles cette poésie était soumise. On pourra signaler d'autres *laid* que ceux que contient le *Seirglige Chonchulain*, et on publiera des textes qui nous apprendront comment les grammairiens irlandais comprenaient les caractères distinctifs du *laid*[3].

1. Il manque une syllabe à ce vers.
2. *Atlantis*, II, 118-120.
3. Je crois qu'il n'y a rien à tirer du *lôid* publié dans *Ancient laws of Ireland*,

Suivant le traité connu sous le titre de *Leabhar Ollaman*, ou « livre de l'Ollam », c'est-à-dire du poète de premier ordre, le *laid* était un des quatre genres de composition poétique réservés pour la onzième des douze années du cours régulier d'études [1]. Ruman Mac Colmain, que les *Annales de Tigernach* (XI^e siècle) font mourir en 747, aurait composé un poème dans la mesure dite *Laid-luascach* [2]. Bien plus anciennement, le roi Niall-Des-Neuf-Otages, mort en l'an 404 de notre ère, avait, dit-on, un poète en chef appelé *laid-cenn*, « tête du *lôid* ou *laid* » [3]. Mais ces indications ne nous fournissent aucun renseignement sur les règles auxquelles était soumis ce genre de poésie.

H. D'A. DE J.

II.

BRERI.

Thomas, l'auteur du beau poème de *Tristran* qu'ont traduit plus ou moins librement, au XIII^e siècle, dans leurs idiomes respectifs, Gotfrid de Strasbourg, le moine norvégien Robert et l'auteur du *Sir Tristrem* (voy. *Rom.* VIII, 282), s'exprime sur sa source, dans un passage souvent cité (éd. Michel, t. II, p. 40) de la manière suivante :

Seignurs, cest cunte est mult divers...
Entre ceus qui solent cunter
E del cunte Tristran parler,
Il en cuntent diversement.
Oi en ai de plusur gent,
Asez sai que chescun en dit
E ço qu'il unt mis en escrit ;
Mès sulum ço que j'ai oi
Nel dient pas sulum Breri,
Ky solt les gestes et les cuntes
De tuz les reis, de tuz les cuntes
Ki orent esté en Bretaingne.

---

t. I, p. 8-12 : le texte en est trop corrompu. O'Curry, *Mss. materials*, p. 577-578, 580-581, a publié d'après Mac Firbis, auteur du XVII^e siècle, deux *laoidh* (orthographe moderne du mot *lôid*, *laid*), dont la versification est conforme aux lois énoncées plus haut ; mais le second de ces *laoidh* est d'un auteur mort en 1420, et nous ignorons la date du premier, que Mac Firbis dit seulement avoir copié dans un vieux livre.

1. Livre de Ballymote, fin du XIV^e siècle, ms. de l'Académie royale d'Irlande, cité par O'Curry, *On the Manners*, t. II, p. 173.

2. Ms. de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford cité par O'Curry, *On the manners*, III, 37.

3. Ms. H. 2. 16 de Trinity-College à Dublin (fin du XIV^e siècle), cité par O'Curry, *On the manners*, II, 287, note.

Ce passage a évidemment servi de modèle à celui de Gotfrid de Strasbourg (éd. Bechstein, v. 131 ss.) :

Ich weiz wol, ir ist vil gewesen
Die von Tristande hânt gelesen ;
Und ist ir doch niht vil gewesen
Die von im rehte haben gelesen. . . . . .
Sine sprâchen in der rihte niht,
Als Thômas von Britanje giht,
Der âventiure meister was
Und an britûnschen buochen las
Aller der lanthêrren leben
Und ez uns ze künde hât gegeben.

M. Bossert dit là-dessus (*Tristan et Iseult*, p. 49) : « Il ne faut voir dans les paroles de Gotfrid, comme dans celles de Thomas, qu'une expression naïve d'admiration pour la science du maître. » M. Kœlbing (*Tristan Sage*, p. cxlv) approuve complètement cette remarque. Elle n'est cependant pas tout à fait exacte [1]. La coïncidence entre Thomas et Gotfrid n'est pas fortuite, et cette phrase est au contraire intéressante en ce qu'elle prouve que Gotfrid a connu le poème entier de Thomas ; bien que son imitation s'arrête avant ce passage, il l'a extrait du contexte où il se trouvait et l'a transporté en tête de son récit, afin de donner à ce récit plus d'autorité. Mais ne connaissant pas Breri, qui n'avait d'ailleurs aucun intérêt pour ses lecteurs, et voulant seulement leur inspirer du respect pour Thomas, son garant, il a transporté à Thomas ce que celui-ci disait de Breri : si Breri savait « les histoires et les contes de tous les rois et comtes qui avaient vécu en Bretagne, » Thomas, son représentant, « avait lu dans des livres bretons [entendez dans le livre de Breri] la vie de tous les princes du pays ; » et si Thomas reproche à ceux qui ne content pas comme lui de ne pas parler « selon Breri », Gotfrid blâme ses prédécesseurs (en avait-il d'autres qu'Eilhart d'Oberg?) de ne pas parler « comme Thomas de Bretagne. » La reproduction est flagrante, et le procédé très simple.

Breri est-il une autorité réelle ou un personnage imaginaire ? La première hypothèse est de beaucoup la plus vraisemblable. Il semble même que Thomas s'adresse à des gens qui appréciaient Breri et pour qui son nom devait être une bonne garantie de l'authenticité d'un récit sur les anciennes traditions « bretonnes ». Il est clair que Thomas composait son poème pour un public qui connaissait déjà sous des formes variées les aventures de Tristran : il polémise ici et ailleurs contre les versions cou-

1. Quant à l'étrange interprétation que M. Heinzel a donnée de ce passage, il est maintenant inutile de la discuter longuement.

rantes, et il essaie de donner, au milieu de variantes contradictoires, un récit logique et cohérent (c'est ce qu'il appelle *en uni dire*, si je comprends bien). Ces variantes étaient pour la plupart des narrations purement orales ; Thomas signale ceux « qui solent cunter et del cunte Tristran parler ; » ils en *content* diversement, il l'a *entendu* de plusieurs gens, il sait ce que chacun en *dit*, et il n'ajoute qu'accessoirement *et ce qu'on en a écrit*. Il ne suit donc nullement de ces vers, comme l'a cru Gotfrid, que Thomas traduisît un livre composé par Breri : il en résulte simplement que Breri était un homme qui passait pour avoir su mieux que personne l'histoire traditionnelle de « Bretagne », et que Thomas prétendait lui devoir son récit, le seul authentique, sur Tristran. Je dis qu'il passait *pour avoir su*, car l'emploi du passé dans les vers *Qui sot les gestes et les cuntes De tuz les reis... Ki orent esté* montre que Breri était mort à l'époque où Thomas parlait ainsi de lui. Thomas avait donc beau jeu à lui attribuer l'inspiration de son œuvre, et rien ne prouve qu'il dît la vérité. Le contraire semble même résulter du passage immédiatement suivant, où il combat un récit divergent du sien en se plaçant au simple point de vue de la vraisemblance, et où il a l'air de modifier la tradition de sa propre autorité.

Mais cela n'empêche pas de se demander qui était ce Breri invoqué par Thomas. On l'a jusqu'à présent recherché en vain. L'abbé de La Rue dit avec raison : « Il faut d'abord remarquer que le poète dit non pas que Breri eût écrit cette histoire, mais seulement qu'il savait *les gestes et les contes* de ces princes. » Il ajoute : « Walter Scott pense que ce Breri était un jongleur armoricain ; je pourrais soutenir que c'était un barde gallois ; nos deux opinions paraîtraient également vraisemblables, mais nous n'aurions l'un et l'autre aucun moyen d'appuyer nos conjectures (*Essais*, t. II, p. 262). » L'abbé de La Rue se trompait : sa conjecture pouvait s'appuyer sur un texte qui lui est resté inconnu. On lit en effet au ch. XVII de la *Descriptio Kambriæ* de Giraut de Barri (éd. Dimock, t. VI, p. 202), à propos des pêcheurs gallois, qui transportent d'une rivière à l'autre, pour prendre les saumons, leurs légères barques d'osier couvertes de cuir : « Unde famosus ille fabulator Bledhericus, qui tempora nostra paulo prævenit, super hoc casu sic ænigmatice proloqui consueverat : Sunt apud nos gentes quæ, cum ad prædandum deproperent, equos humeris impositos usque ad prædam ipsam portant ; ad prædam vero capiendam equis insiliunt, eaque capta statim equos humeris iterum injectos domum redeundo reportant. » Le nom de *Bledhericus* devait donner en français *Bleri*, dont *Breri* est une variante facilement explicable par l'assimilation de l'*l* à l'*r*. Ce Bleri était évidemment un de ces bardes, si nombreux alors dans le pays de Galles, dont le même auteur vante l'habileté et la fécondité (*ib.*, p. 187). Or les bardes gallois

du XII^e siècle n'étaient pas seulement des poètes ; ils étaient les dépositaires des traditions historiques et généalogiques du pays, dont ils avaient écrit une partie, mais qu'ils conservaient surtout dans leur mémoire. Il faut citer ici un autre passage de Giraut de Barri, qui atteste ce fait (l. I, c. II, p. 167) : « Hoc etiam mihi notandum videtur, quod bardi Kambrenses et cantores seu recitatores genealogiam habent prædictorum principum in libris eorum antiquis et authenticis, sed tamen kambrice scriptam, eamdemque memoriter tenent, a Rotherico magno usque ad beatam Virginem, et inde usque ad Silvium Ascanium et Æneam, et ab Ænea usque ad Adam generationem linealiter producunt. Sed quoniam tam longinqua, tam remotissima generis enarratio multis trutanica potius quam historica esse videretur, eam huic nostro compendio ex industria inserere supersedimus. » On voit donc qu'il était bien naturel que Bleri ou Breri connût « les gestes et les cuntes De tuz les reis, de tuz les cuntes Ki orent esté en Bretaigne » ; ce qui, dans les récits de ce genre, semblait à Giraut *trutanicum* devait précisément plaire aux conteurs normands.

Il résulte de ce rapprochement que par *Bretagne* et *Bretons*, dans le *Tristran* de Thomas, il faut entendre l'Angleterre celtique et ses habitants, et que les sources de ce poème sont galloises et non armoricaines. Thomas écrivait donc en Angleterre. La date attribuée par Giraut de Barri à la vie du « fameux » Breri s'accorde aussi très bien avec celle que nous pouvons assigner au poème de Thomas, — que Gotfrid a appelé Thomas « de Bretagne » à cause de la mention qu'il fait de ce pays. Giraut étant né vers 1150, Breri, dont il dit « qui tempora nostra paulo prævenit, » devait florir sous le règne d'Étienne; et c'est sans doute peu de temps après, probablement entre 1150 et 1170, qu'a été composé le poème de Thomas, traduit en allemand par Gotfrid avant 1203 et en norvégien par le frère Robert en 1226.

G. P.

III.

SUR LE MIRACLE DE L'IMAGE DE JÉSUS-CHRIST

PRISE POUR GARANT D'UN PRÊT.

M. Ulrich a certainement déjà relevé plusieurs répétitions des récits miraculeux qu'il a publiés dans la *Romania*, t. VIII, p. 15 et suivantes, outre celles qu'il a indiquées. Ainsi les n^os^ I, IV, X, XII se trouvent dans la belle collection norvégienne éditée par M. Unger, *Mariu Saga*, aux pp. 922, 986, 97 et 714, 979. La légende qui fait le sujet du n° III m'a par hasard spécialement occupé : je l'ai retrouvée, en dehors des endroits cités par Unger, p. v, dans les ouvrages suivants : Vin-

cent de Beauvais, *Spec. Hist.*, l. VII, c. 82 (cette version latine a l'air d'être l'original de toutes les autres) ; Berceo, *Milagros de N. S.*, nº 23 ; Horstmann, *Altenglische Legenden*, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. LVI, p. 232 ; Mone, *Anzeiger*, t. VIII, p. 355, nº 8 (il n'y a que le titre d'une feuille volante) ; P. Paris, *Manuscrits françois*, t. IV, p. 9, nº 160.

F. J. Child.

IV.

NOTICE SUR UN NOUVEAU MANUSCRIT DE LA CHRONIQUE DE REIMS.

La chronique de Reims a été publiée trois fois ; d'abord en 1837 par M. Louis Paris, puis une vingtaine d'années plus tard, en 1856, par M. de Smet, sous le titre de *Chronique de Flandre et des croisades*, et enfin en 1876 par M. Natalis de Wailly sous le titre fort bien choisi de *Récits d'un ménestrel de Reims*. Cette dernière édition est de beaucoup supérieure aux deux précédentes et par plusieurs raisons. M. de Wailly nous a donné une édition critique de ces charmants récits, ayant eu à sa disposition six manuscrits, desquels deux seulement avaient été utilisés par MM. Paris et de Smet ; en outre, il a essayé, et d'une manière très satisfaisante, de restituer l'orthographe de l'original en prenant pour base celle d'un registre officiel rédigé à Reims dans la dernière moitié du XIIIe siècle ; bref, sauf quelques légères fautes qui se sont glissées dans le vocabulaire [1], l'édition est excellente.

Un manuscrit a pourtant échappé aux recherches de M. de Wailly, bien que M. Abrahams l'eût mentionné, il y a plus de trente ans, dans la description qu'il nous a donnée des manuscrits français conservés à la bibliothèque royale de Copenhague [2].

Ce manuscrit (anc. fonds Royal, nº 387, in-fol.) date sans doute du commencement du XIVe siècle et contient 128 feuillets de parchemin à deux colonnes, chacune de 37 lignes ; les initiales sont en rouge et bleu et l'écriture est très belle et lisible. Voici une table sommaire des ouvrages qu'il renferme.

I. Chronique de France (f. 1-44).

II. Roman de Troie par Jean de Flicicourt (f. 45-60).

---

1. Je signalerai notamment l'art. *aleir* (p. 253), où *voyez* est donné comme appartenant au subjonctif de ce verbe : la seule forme possible est *voisiez ; voiez* au passage cité est tout simplement le subj. de *veoir*. — Le surnom *Poe Dieu*, attribué (§ 16) à Louis le Jeune, n'est expliqué nulle part : il provient sans doute d'un jurement familier : *poe* = patte.

2. P. 106-7.

III. Chronique de Turpin (f. 61-78).

IV. Livre du Castiement et des Proverbes de Pierre Alphonse (f. 80-99).

V. Chronique de Constantinople par Robert de Clari (f. 100-128).

On sait que les différents mss. qui nous restent de la chronique de Reims se divisent en deux familles, et les belles recherches de M. de Wailly ont suffisamment indiqué les différents traits fondamentaux qui les distinguent. Un premier coup d'œil permet de constater que le ms. de Copenhague n'appartient pas au premier groupe ; d'abord il est divisé en chapitres (voy. ci-dessous), et M. de W. a montré qu'il n'existe dans les trois mss. (A, B, C) qui forment le premier groupe aucune trace ni de chapitres ni de rubriques. En second lieu, notre ms. est, comme ceux de la deuxième famille (D, E, F), écrit en dialecte picard ; le texte de A, B et C au contraire est conforme à la langue de l'Ile-de-France. Enfin notre ms. ne contient pas le célèbre conte de la Chèvre et du Loup, où le spirituel ménestrel, sous figure allégorique, a représenté les querelles de Marguerite, comtesse de Flandre, avec son fils Jean d'Avesnes (éd. de Wailly, § 404-409) ; ce conte ne se trouve pas non plus dans les mss. de la seconde famille, où on a fait disparaître toute trace du blâme exprimé contre Jean d'Avesnes dans la rédaction originale qui nous est représentée par les mss. A, B et C.

Il est donc tout à fait évident que le ms. de Copenhague, que j'appellerai G, n'appartient pas à la première famille ; il ne constitue pas non plus un groupe à part : il appartient à la deuxième famille. Dans son intéressant mémoire sur la classification des mss. de la chronique de Reims [1], M. de Wailly a mentionné un certain nombre de lacunes communes aux mss. de la seconde famille (§§ 50, 64, 84, 103, 130), et toutes ces lacunes se retrouvent dans notre ms.; une dernière lacune signalée dans G et F (§ 371), et commune aussi à D (et pour cause, puisque D omet en bloc les §§ 367-397, ce que ne fait pas G), ne se retrouve pas dans notre ms., qui dit bien : « et li frere le roi et leur femes prisent congie a le roine em plourant » (f. 35, v. 1). Presque toutes les mauvaises leçons, portant surtout sur des noms propres, communes aux mss. de la seconde famille [2], se retrouvent dans notre ms.

Ainsi : contesse de *Gales* (de *Guelles*, § 21).

§ 289, *Peroune* au lieu de *Pontoise*, de même dans D. G a *Paris* et T *Perouse*.

§ 315, la forest de *Viscongne* au lieu de *Mormail*.

---

1. *Notices et extraits des mss.*, vol. XXIV, 2e partie, p. 289 et suiv.
2. De Wailly, l. c., p. 314.

§ 361, *Bierlegme* (aussi dans D) au lieu de *Bellesme*.

§ 363, *Lerinon* (D, E, F) au lieu de *Lezinnon* (A, B).

§ 426, *Saint Quintin* (D, E) au lieu de *Douai* (A, B, C, F).

Nous avons déjà remarqué que notre ms. ne contient pas le conte du Loup et de la Chèvre, et de même, si l'on veut se reporter au récit du procès de la comtesse Marguerite avec les deux fils de Bouchard d'Avesnes (éd. de Wailly, §§ 398 et suiv.), on verra facilement que sa version s'éloigne tout à fait de celle des mss. de la première famille, favorable à la comtesse, et suit de très près la version contenue dans D, E, F, remaniée à l'avantage des fils de Bouchard ; notre ms. se rapproche ici surtout de E (éd. Smet, p. 669-70). Plus tard, à l'occasion de la mort de Jean d'Avesnes, les mss. A, B et C disent : « e a la pardefin mourut a Bins en Hainnaut en grant pauvretei » (éd. de Wailly, § 433) ; le ms. de Copenhague (G) et D au contraire la racontent tout autrement : « en le parfin morut a Valenchienes et fu enfouys en l'eglise saint Pol si comme il afferi a si haut homme et a si gentil homme que il estoit. »

Je pourrais citer encore un grand nombre d'exemples, mais ceux qui précèdent suffiront, je pense, pour prouver que G appartient à la seconde classe de mss., et l'on aura sans doute aussi remarqué que le ms. de Copenhague suit à l'ordinaire de préférence le texte contenu dans D (ms. 28430 du fonds français) et publié par M. de Smet. Les passages suivants montreront encore plus clairement l'étroite parenté qui existe entre ces deux mss.

	D. G.
§ 20 : li cuens n'oublia pas la poire au feu.	Li cuens n'oublia pas *les prieres ou il fu*.
§ 109 : en un mui de cuidance n'a pas plain *pot* de sapience.	*Pot* est remplacé dans les deux mss. par *boistel*.
§ 111 : A bele eure vial tondre.	Ce proverbe manque dans D et G.
§ 126 : li rois Richars qui estoit armeiz d'*unes armes vermeilles*.	Li rois Richars qui estoit armés *d'unes armes a iij lupars d'or passans*.
§ 181 : Et puis apres li mist on le *phanon* au braz senestre, qui senefie astinence ; car li braz senestre qui est liez doit retenir, et li braz destres qui est desliez doit donneir. Et puis après prist on *l'estole* et li mist on parmi le col, qui senefie obedience. Après li vesti on la *tunique* qui doit estre verz en laqueil on lit l'epitre qui senefie souffrance et puis après *l'aumatique* en laqueil on lit l'evangile qui doit estre blanche qui senefie droiture. Et par deseure touz	Et puis le *fanon* qui senefie qu'il doit plourer et terdre ses pechies et les autrui ; et puis *l'estole* entour le col qui senefie obedience, et en après le *tunike* la ou on list l'epistre qui senefie patience et après le *dalmatique* (tunique daumatique D) qui senefie droiture, et après le *casure* deseure tous les autres vestemens, qui senefie carité, car sans carité toutes autres vertus sont mortes (G, f. 18 r. 2).

les autres vestemenz li vesti on la *chesure* qui doit estre de pourpre vermeille qui senefie charitei.	
§ 279 : Mais en pou d'eure Dieus labeure, etc.	Mais *Diu merchi* en peu d'eure Diex labeure.
§ 303 : On dist piece a que *cuers vrais* ne puet mentir.	On dist piecha que *boins cuers* ne puet mentir.
§ 344 : Et quant li cuens de *Retest* les vit outre, si tourna le dos et s'enfui, et li Moignes de Mognon i fu navreiz et pris (§ 348). Adont passerent tuit, car Marne estoit petite adont.	Et quant li cuens de *Retel* vint outre si tourna le dos et s'enfui, car Marne estoit petite adont.
§ 350 : Mieuz vaut folie *relaissier* que folie *poursivre*.	Miex vaut folie *laissie* que folie *parsivie* (D *poursuivie*).
§ 426 : vint en ost en Hainnaut *a vj liues* pres de Valencienes.	*A viij liues*.
§ 428 : Il chevauchoit touz armeiz sour un grant destrier fres et nouvel et bien *peu* et regarda, et voit, etc.	Il chevauchoit armes sur un grant cheval et avoit aveukes lui *peu* de gens car il estoit auques seus et mal afferoit a si grant seigneur que ses gens ne li estoient plus près, si avint que il vit, etc.

Dans tous ces passages (et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici) D offre une version à part qui ne se trouve dans aucun des autres mss., et l'on aura vu qu'il est toujours suivi très fidèlement par le texte de G.; l'accord des deux mss. semble donc prouvé : il s'agit d'essayer de préciser un peu plus la parenté qui les unit. Nous avons déjà dit que le ms. D contient une lacune considérable portant sur le récit de la croisade de saint Louis (éd. de Wailly, § 367-397) ; cette lacune ne se retrouve pas dans le ms. de Copenhague (G) : nous pouvons donc constater que G ne dérive pas de D. G n'est pas non plus l'original de D : quoique, à tout prendre, G semble supérieur à D, ce dernier a parfois gardé le vrai texte de l'original, où il a été faussé par G ; ainsi pour prendre un exemple : en parlant du comte Jean de Bretagne les mss. A, B et D ajoutent « qui ore *est* cuens de Bretaigne » (§ 353), mais G donne « qui puis *fu* cuens de Bretagne » (f. 33, v. 2) ; il a donc été écrit après 1286, année de la mort de ce comte. Donc il faut voir dans D et G des copies d'un original commun perdu (O), et ici le système de division de G nous vient en aide. On sait que les trois manuscrits de la seconde famille ont employé chacun un système différent de division : ainsi D contient 142 chapitres, E 32 et F 54 ; notre ms. semble avoir suivi un quatrième système : il contient 75 chapitres ; mais malgré cela il y a une concordance incontestable entre nos deux mss. : G semble avoir le mieux reproduit la division originaire de O ; D de son côté a

suivi le même système, et tous les 75 chapitres du ms. de Copenhague ont leurs correspondants dans D, mais le copiste a subdivisé un grand nombre de chapitres, qu'il a sans doute trouvés trop longs, en deux ou trois autres, et voilà la raison du grand nombre de rubriques de ce manuscrit. Enfin le copiste de D a parfois été plus explicite dans les titres qu'il a donnés ; ainsi par exemple :

G.	D.
§ 17 : Du conte de Blois (f. 7 r.).	§ 22 : Comment li conte de Blois fu noiés a sen repairier.
§ 18 : Du conte Henri (f. 7 r.).	§ 23 : Comment li contes Henris de Champaigne brisa le col.
§ 21 : De le prison le roi Richart.	§ 26 : De la prise le roy Richart que li dus d'Osterriche tenoit en prison.

mais, à l'ordinaire, les chapitres correspondants des deux mss. portent un titre tout à fait pareil.

Je finirai en citant quelques passages où le texte de l'original a été mal compris ou mal lu par le copiste du ms. G.

§ 122 (éd. de Wailly) : « Faites mandeir vostre arriere ban de quoi il y a asseiz et mandeiz *secours ;* et sour avoir et sour fié perdre que nus n'i demeurt » ; G. porte : « .... mandez *sur cors* et sur avoir et sur fief perdre que », etc.

§ 134 : « dirons dou roi de Jherusalem qui fu faiz par election et regna *huit* ans » ; D « *XIIII* ».

§ 184 : En parlant de l'évêque Milon de Beauvais, il est dit : « et couvint qu'il s'en revenist par *Chanteleu.* » Cette locution proverbiale [1] n'a pas été comprise par notre copiste, qui a remplacé *chanteleu* par *cautele.*

§ 243 : « et fu baus de l'empire de Constantinople tant comme il vesqui pour *la jonesce de son genre* » ; D a ici un contresens évident : « pour *le nieche* de son genre », et notre ms. nous donne la clef de cette énigme en portant : « pour le *nicheté* de son genre » (f. 28, v. 2).

Il résulte donc de l'étude qui précède que le manuscrit de Copenhague (G) contient une version très analogue à celle du ms. D, d'après M. de Wailly le plus ancien et le meilleur de ceux de la seconde famille ; il ne changerait en rien, je crois, le texte dressé par M. de Wailly, et c'est seulement pour compléter ses recherches, d'ailleurs si approfondies, sur les récits du spirituel ménestrel de Reims, que j'ai dépouillé notre manuscrit.

K. Nyrop.

1. Est-ce que l'explication de M. de Wailly est bien assurée? N'y aurait-il pas un certain rapport entre cette locution et le proverbe cité par Le Roux de Lincy (I, p. 330) :

I ressane Monsieur de Canteleu,
S'il avanche d'ein pas, i recule ed' deux.

V.

FIGER.

« Dans le latin du moyen âge, *figĕre* était devenu *figēre*, et avait pris le sens de finir, se terminer. C'est cette conjugaison qui a donné *figie* dans *sangofigie*. Il est donc vraisemblable que *figer* est ce *figēre*, avec une acception nouvelle. » Cette étymologie de Littré paraît avoir été écrite par l'illustre savant, si j'ose le dire, dans un moment de distraction. La première phrase est composée de deux assertions sans aucune preuve ; la seconde est fort obscure et porte *sangofigie* au lieu qu'à l'*historique* on lit *sangofegie* ; la troisième ne se rattache nullement aux deux premières : comment du sens de « finir, se terminer », arrive-t-on à celui de « figer »? Au reste, je ne vois nulle part ni que *figĕre* soit devenu *figēre*, ni que *figere* ait signifié « finir, se terminer ». *Figĕre* a fait en afr. *fire* dans *claufire* (= *clavo figere*). *Figēre* ne pourrait, pas plus que *figĕre*, donner *figer*, d'abord parce que les verbes de la 2e ou 3e conjugaison, en anc. fr., ne passent pas à la première, ensuite parce qu'un *g* latin devant *e*, *i* ne persiste pas en fr., mais devient *jod* ou se fond dans la voyelle suivante : *pagesis païs*, *regina reïne*, etc. — MM. Brachet et Scheler disent simplement : « *Figer*, du lat. *figere*, fixer. »

La forme la plus usitée en afr. est non pas *figer* ou *figier*, mais *fegier* : *Quant il l'a par trestout curé, Le sanc fegié d'entour osté* (*Tyolet*, v. 572) ; G. Guiart, cité dans Sainte-Palaye ; plus tard *fegé* (*Perceforest*, cité dans Sainte-Palaye). Cependant la forme avec *i* paraît assez ancienne ; voy. Littré, Sainte-Palaye au mot *figé*. *Fegier* a le sens de « cailler » et se dit surtout du sang ; dans le passage emprunté par Littré à Du Cange (au mot *sanguifluus*) : *Elle s'estoit delivrée et avoit eu un monstre* de sangofegie *ou char rouge*, il faut sans doute lire *de sang fegié*.

L'étymologie de *fegier* est bizarre, et cependant certaine. Le sang coagulé a paru ressembler au foie par sa couleur et sa consistance, et on a dit, sans doute déjà en latin vulgaire, du sang qui se caillait, que « se ficatabat ». J'ai expliqué ailleurs (*Rom.* VI 132) les diverses transformations de *fīcāto* en *fīcáto*, *fícăto*, *fícido*, *fídico* ou *fédico* ; c'est à *fédico*, *fédiio*, *fédio*, que se rattache *fediare*, *fegier* (*figier* peut remonter à *fídico*). Le mot n'existe à ma connaissance dans aucune langue romane autre que le français ; je ne vois à relever que le sicilien *ficatatu* (Traina), qui signifie « spongieux », et qui semble être le participe de l'ancien verbe *ficatare*. On peut comparer, pour le fond, le nom de *foie* donné autrefois en chimie (*foie de soufre*, *d'antimoine*, etc.) à des substances « dont la couleur ressemble à celle du foie (Littré). » Mais le rapprochement décisif

est fourni par l'allemand du moyen-âge. On y trouve en effet, à côté du mot *leber*, « foie, » le verbe *liberen*, qui signifie « cailler », et qui s'emploie, comme *fegier*, particulièrement en parlant du sang : *daz geliberet bluot ;* voy. le dictionnaire de Lexer et les passages auxquels il renvoie. — Un autre synonyme de *cailler*, en anc. fr., était *beter*, d'où le nom de la *mer betée*, qui se dit en latin *mare coagulatum* et en anc. all. *lebermer ;* on ne trouve pas en fr. *mer fegiée*.

G. P.

VI.

FRENCH ETYMOLOGIES.

AGACER.

Scheler supposes that *agacer*, irriter, provoquer, and *agacer*, to set the teeth on edge, are essentially different words, deriving the former from OHG. *hazjan*, G. *hetzen*, to incite, irritate, set on. Littré hesitates between *hazjan* and a Fr. dialect *agasser*, to cry like a pie (*agace*), driving away other birds, and thence (as he supposes) « piquer, provoquer et enfin irriter les dents ». It is a fatal objection to the proposed etymologies that they give no explanation of the old sense, vouched by Palsgrave and Cotgrave, of making blunt, taking off the edge of what was sharp. Palsgrave has : « Blont, not sharpe, rabatu, *agasse*. Bluntnesse of any edged toole, *agasseté*, *agassure* ». And Cotgrave explains *agacer*, « to egg, urge, provoke, exasperate, also to set the teeth on edge, also to blunt or dull a weapon. » Perhaps indeed the sense of making blunt or dull may be virtually preserved in the phrase of *agacer les dents*, as the sensation in question is expressed in G. and Du. by the terms *stumpff machen*, and *stomp*, or *sleeuw maken*, to make blunt or dull. Now all the senses of the word are satisfactorily accounted for by a derivation from OHG. *hwassi*, MHG. *wasse*, an edge. When a verb is formed from this noun, it may signify either to give an edge or to take it away, according to the nature of the ellipse, as to bridle a horse is to put a bridle on, to bark a tree, to take the bark off. It will be observed that the first word by which Cotgrave renders *agacer*, is *to egg* (from AS. *ecg*, edge) i.-e. to urge or provoke. The same sense is conveyed by MHG. *wetzen*, from *wasse*, or from *was*, sharp. « Sus begunde in *wetzen* unde reizen uf den tôt. » — Wigalois. The corresponding form in E., *to whet*, to sharpen or give an edge to, is used in the same metaphorical way :

« When she to murder *whets* the timorous thane » (Rosciad. v. 815). The derivation from *wasse*, an edge, seems to be directly felt in the phrase *agacer*, or, as Rabelais writes it, *esguasser les dens*, to set the teeth on

edge, in Dutch, *eggig maken*. It may however be, as we have already suggested, that *agacer* is here to be proximately understood as blunting the teeth, or making them feel as if they had lost their edge [1].

BLAIREAU.

It is universally recognised that this name of the animal, as far as the form of the word is concerned, might be a dim. of Lat. *bladarius*, or as it would be more to the purpose to say, of Fr. **blaier* [s. Cotgrave; *bladier* is a meridional form], a corndealer, « marchand de grain qui approvisionne les marchés à dos de mulet. » — Hécart. As the E. name, *badger*, has precisely the same signification, there is a strong presumption that the appellation was really given in the sense of a little corndealer. And Diez is only prevented from accepting this explanation because, as he says, the badger does not lay up a sore of grain. Littré also calls for some intermediary steps to complete the evidence. The wanting link is supplied by a passage of Herrick, which shews that the popular belief of the 17th century regarded the badger as a hoarder of grain. And of course a foundation in popular belief is sufficient to justify the derivation. Herrick is describing the furniture of Oberon's cave, and among the odds and ends with which it is strewed he mentions :

« Some thin
Chippings the mice filcht from the bin
Of the gray farmer. » — *King Oberon's Palace.*

The passage would have had no meaning if it had not been a common belief that the badger (or *gray*, as he was also called) did store up a private bin of corn. It will be remembered that he is personified under the name of *Grisard* in Reynard the Fox [2].

BOULANGER.

The derivation of this word from *boule*, as signifying a baker of round loaves, is very unsatisfactory, resting as it does upon a hypothetical *boulange*, in the sense of « pain arrondi » — Scheler. It appears from the treatise of Walter de Bibelesworth at the close of the 13th century

1. [Il faudrait, pour avoir sur ce mot une solution définitive, tenir compte de la forme *aacier*, seule usitée au m. â. au sens d' « agacer » les dents ; voy. Littré, aux mots *agacement* et *agacer ;* add. *Jahrb. f. r. L.* VI, 169, où le rapprochement avec *adescar* est d'ailleurs erroné. Or il est sans exemple qu'un *w* allemand, surtout dans un composé où il entrerait comme lettre initiale du mot principal, soit tombé en français. — G. P.]

2. [M. Rolland, *Faune populaire de la France*, I, 47, révoque en doute cette étymologie et se demande si le blaireau ne doit pas plutôt son nom à la couleur de son pelage, qui aurait rappelé celle « d'un froment grisâtre ». Le rapprochement de l'angl. *badger* appuie très puissamment l'étymologie de Diez, et le passage cité vient encore la confirmer. — G. P.]

that a baker was then known by the name of *pestour* in Fr., while *boulenger* would properly signify a bolter of fine flour, from *bolenge*, bolting of flour.

De fine farine vent la flour,
bulting-clot
Par la *bolenge* le pestour.
bultingge
Per *bolenger* est ceveré
of brenn
La flur et le furfre demoré.
(Th. Wright, *A Volume of Vocabularies*, p. 155.)

The origin of *bolenge* is doubtless to be found in Du. *buidelen*, *builen*, to bolt flour, whence *builkist*, a bolting-hutch, *buildoek*, a bolting cloth.

GUIGNON.

Ill-luck, period when the stars are against us. Commonly explained from *guigner*, sp. *guiñar*, to wink, to look askew; *guiñon*, a wink or sign with the eye. But we have no authority for *guigner* in the sense of casting an evil eye, and the word may find a satisfactory origin in OE. *wanion*, chiefly used in the expression, *with a wanion!* exactly synonymous with the Irish curse, *bad luck to you!* « Ha, Clodpate, where art thou? Come out with a vengeance, come out *with a wanion!* » — *Ozell's Rabelais.* « Come away, or I will fetch thee *with a wanion.* » — *Pericles.* Sir Thomas More writes it *waniand*, in a participial form, and thus puts us on the track of a complete understanding of the word. It appears to be the present participle of the OE. *wanien*, *wanye*, to wane, applied to the waning of the moon, which is known to have been considered an ill-omened period for the commencement of any undertaking. « Young cattle, » says Bacon « that are brought forth in the full of the moon, are stronger and better than those that are brought forth in the wane. » The *waniand* then is the waning of the moon, and implicitly an ill-omened period, a time of malign influence. « He would by lykelyhood bind them to carts, and beate them, and make them wed in the *waniand* »: that is, make them wed under an unlucky star, with the ill omen of a forced marriage. — The french popular form *guigne* finds its correspondent in the E. *wanie*, which bears the same relation to *wanion* as *guigne* to *guignon*. « The pope... sent into France Hildebrand, his cardinal chaplain (as meet a mate for such a feat as was in all Satan's court), and made him *with a wanie* to come again coram nobis. » Fox, *Eccles. History*, in Nares.

PILORI.

Littré justly observes that the derivation from *pilier*, the post on which

the pillory was fastened, is hardly compatible with the Provençal form *espitlori* or the Mid.-Lat. *spilorium*. The course of corruption is always from the fuller to the more contracted form. *Pilori* might naturally spring from *espitlori*, but never the converse. Now the essential part of the pillory consisted of a framework of two boards locking together, and shaped so as to form when shut a circular opening in the middle, which clasps the neck of the victim, and keeps his head exposed to the gaze of the multitude as if he was looking down upon them through a peephole. Hence in the argot of E. thieves, to stand in the pillory was « to peep through the nutcrackers ». Or « to play bopeep », as in the following passage : « And evyll bakers, the which doth nat make good breade of whete, but wyl myngle other corne with whete, or do nat order and seson hit, gyvinge good wegght, *I wolde they myghte play bo pepe thorowe a pillery*. » Andrew Boorde (Early Engl. Text Society), p. 260 n. It seems probable therefore that *espitlori* may be explained from catalan *espitllera*, a loophole, peephole, little window, corresponding to a Lat. *specularium* from *specula*, a lookout.

SENTINELLE.

The great variety of the conjectures offered in explanation of this word shew how little satisfaction has been found in any one of them. There is little or no analogy between the duties of a sentinel and those of the Lat. *sentinator* which is the favorite derivation. The business of the *sentinator* was to empty the *sentina*, not to watch it, nor indeed is it possible to deduce such a form as *sentinelle* from *sentinator*. Scheler derives the word from another *sentina* (for which he adduces no authority whatever), with the signification of a detachment or picket, either from the OHG. *sentan*, to send, or the Romance *sentar*, to place. Such vague suggestions of possibilities are of little worth. It is obvious in the first place from the feminine gender of the word that it does not in the first instance signify the agent himself, but some impersonal thing connected with his duties. I suppose in my Dictionary that this fundamental signification was the beat or short path to which the sentinel was confined when on guard, from the O. Fr. *sente*, a path, of which numerous diminutives are cited by Roquefort, *sentée*, *sentine*, *sentelle*, *sentelet*, *senteret*, etc. As nothing is more common than the doubling of a diminutive termination, there is nothing forced in the supposition of a form *sentinelle* to signify the very short path which constitutes the sentinel's beat. Indeed the word seems to have this fundamental signification in a passage cited by Littré. « Qui se fasche quand on l'appelle à la porte, *à la sentinelle*, à la tranchée, et au rempart, il n'est point de la bonne part ». — *Sat. Mén.* Here *sentinelle* is mentioned among several other localities of the fortress or camp

to which a soldier may be called by his duty. The meaning also remains in the expression *lever*, or *relever de sentinelle*, to relieve a sentinel, to take him from his beat. It is a strong confirmation of this etymology that in English we have the synonymous forms *sentinel* and *sentry*, neither of which can possibly be derived from the other, while the descent of each from the OFr. *sente* is equally transparent, the latter of the two, *sentry*, being a mere adaptation of the Fr. *senteret*, one of the diminutives cited by Roquefort. *To keep sentry* then, as Fr. *demeurer en sentinelle*, is for a soldier to keep the limited path appointed for his guard [1].

SOMBRER.

To founder or sink in the open sea. Usually explained from *sombre*, as if signifying to go down into the dark, « une figure où l'on représente le navire comme entrant dans l'ombre ». — Littré. But this appears to me a very cold metaphor, from a point of view in which the disaster would be most unlikely to occur to a sailor's mind. One would expect the action of the waters to take a much more prominent place in the representation. And in this point of view we are brought to ON. *sumbla*, to overwhelm, to swallow down; N. *sumla*, to splash. « *Sumlaðisk* konungrinn ok sopaðisk meðr öllum sinum kerrum, riddarum ok hestum í sióvarins bylgium. » — The king was overwhelmed and swept away with all his cars, horsemen and horses, in the billows of the sea. The word is closely allied to E. *swamp*, to sink a boat by the dashing in of the water. Sw. dialect *sumppa*, to drown.

Hensleigh WEDGWOOD.

VII.

ÉTYMOLOGIES NORMANDES.

*ÉGAILLER, norm. DÉGAILLER, pr. EIGAR, *EIGALHAR, DEGALHAR.*

M. Littré a admis dans le supplément de son dictionnaire le mot *égailler*, mais sans en donner l'étymologie; cette étymologie n'est rien moins que difficile, je crois, à découvrir, et il me semble qu'il faut la chercher dans un dérivé du radical *aequare*. On trouve, en effet, dans le proven-

1. [Le mot *sentinelle* n'est pas ancien en français (le premier en date des exemples cités par Littré est celui de Desportes ou de la *Satire Ménippée*); il vient de l'italien, et c'est en italien qu'il faut en chercher l'étymologie, comme celle de beaucoup de termes militaires. Cela rend moins vraisemblable l'explication qu'on vient de lire; elle est en tout cas fort ingénieuse et bien supérieure à celles qu'on a proposées jusqu'ici. — G. P.]

çal : *eiga(r)*, « arranger, préparer, » lequel vient évidemment de *exaequare* ou *ex(e)quare* = *eisgar*, d'où *eigar*, après la chute de *s* (Cf. *eibranca(r)*, *eifloura(r)*, *eifraya(r)*, etc.). De *eigar* a dû se former le diminutif **eigalhar* = **ex(e)quaculare* (cf. it. *aggualiare* = **ad(e)quaculare*). Je ne connais pas ce verbe, il est vrai, mais, s'il n'existe pas, il est du moins représenté par le substantif **eigalher* (Hon. *eigaié*, Avril[1] *eigahié*) ; or ce substantif, qu'Avril traduit par « éparpilleur », désigne d'après lui « l'homme qui dans une airée a soin de tourner la gerbe pour qu'elle passe tour à tour sous les pieds des chevaux, » c'est-à-dire celui qui « étend, éparpille ; » mais c'est précisément le sens du français et normand *s'égailler :* « s'éparpiller, s'étendre, » comme le traduit E. du Méril. C'est encore ce sens ou un sens analogue que présente le verbe normand (du Bessin) se *dégailler* (*dégāyé* = *d* + *égailler*), lequel signifie « s'étendre sur le dos, se rouler, prendre ses ébats ». On voit d'après cela comment *exaequare* ou *aequare*, qui convient à merveille pour la forme, convient aussi pour le sens comme étymologie de *égailler*. Comme dans les dialectes français à *égailler* correspond *dégailler*, de même en provençal à *eiga(r)* correspond *degaia* (degalhar), avec le sens de « déranger, gâter, dissiper. » Ainsi *degaiha l'argent* (Avril), « prodiguer l'argent ; » — et *degailher* Bartsch, *Chrest.* 285, 12, *degaié* Hon., *dégahié* Av. : « prodigue, gaspilleur. »

GADE, GADELLE, GADELLIER.

Le français n'a qu'un mot pour désigner les fruits du *ribes rubrum* et du *ribes uva-crispa*, c'est le vocable *groseille*, auquel il ajoute dans le premier cas l'adjectif « petite, » dans le second l'adjectif « grosse » ou « verte » ou encore la périphrase « à maquereau ; » la plupart des patois sont plus riches et ont un substantif différent pour désigner ces fruits eux-mêmes si différents. En Normandie, par exemple, le mot *groseiller*, sous sa forme dialectale *grouèséyé*, ne sert à désigner que le *ribes uva-crispa* ; le *ribes rubrum*, au contraire, porte le nom de *gadellier* (ou, dans le Bessin, *gradélié*), et ses fruits s'appellent suivant les localités des *gades* ou des *grades*, des *gadelles* ou des *gradelles*. M. Littré donne ces différentes formes, — moins celles avec *r* toutefois, — mais sans en indiquer l'origine. Cette origine, il la faut chercher, je crois, dans les langues germaniques où se trouve déjà, on le sait, celle de *groseille*, a. *krausel* (*beere*) : baie hispide. L'*r* des formes *grade*, *gradelle*, *gradellier* est évidemment épenthétique et a peut-être été ajouté par analogie avec les mots *groseille*, *grappe ; gadelle*, d'un autre côté, étant un diminutif, nous sommes ramenés à la forme *gade ;* or on trouve en norois le mot *gaddr*

1. *Dictionnaire provençal-français*, par J.-T. Avril. In-8°. Apt, 1840.

(aiguillon), got. *gazds* (id.); c'est de cette racine que me paraît venir notre mot *gade*, et dans cette hypothèse on voit que la *gade* ou *gadelle* est, comme la groseille, « le fruit à aiguillon. » Il est vrai que les gades sont glabres, mais elles n'en portent pas moins en français un nom qui semble indiquer qu'elles sont hispides; cette circonstance ne peut donc faire rejeter l'étymologie que je propose et à laquelle on ne peut faire aucune objection au point de vue phonétique.

Charles JORET.

VIII.

CREVETTE, CREVUCHE (CREVICHE).

Dans leurs dictionnaires étymologiques, MM. Scheler et Brachet considèrent le mot *crevette*, nom du *palaemon serratus*, comme un diminutif de *crabe* (ags. *crabba*, a. *krabbe*)[1], sans remarquer l'impossibilité qui, au double point de vue du sens et de la phonétique, rend cette étymologie inadmissible. Je ne vois guère quelle analogie on peut trouver entre un crabe et une crevette, qui appartiennent non-seulement à des genres très différents, mais offrent encore la plus grande différence de forme ; aussi aucun idiome roman, que je sache, n'a donné à ces crustacés de dénomination indiquant une ressemblance qui par le fait n'existe pas entre eux. Mais si pour le sens cette étymologie présente déjà une difficulté qu'on ne saurait guère résoudre, sous le rapport phonétique elle en offre une bien plus insoluble encore. L'*a* de *crabba*, en effet, est en position et par suite il doit persister, qu'il soit accentué ou atone : cela a lieu dans *crabe* ; il ne saurait en être autrement pour son diminutif, qui dès lors serait, non *crevette*, mais *cravette*, ou mieux *crabette*[2], puisque le *b* étant redoublé ne peut s'atténuer en *v*, mais doit rester sans modification, comme le prouve d'ailleurs le mot *crabe* lui-même. Aussi ce n'est pas *crabba* qui est l'étymologie de *crevette*, laquelle, on va le voir, n'est pas germanique, mais latine. On sait que le diminutif **capretta* de *capra* (chèvre) a donné le vocable *chevrette*, qui sert à désigner la *crevette* sur

---

1. Sans dire que *crevette* est un diminutif de *crabe*, M. Littré n'en fait pas moins venir ce mot de *krabbe* ; c'est aussi de ce vocable, de préférence à *carabus*, que le tire Diez (*Etym. Wœrterbuch*, II *c*, s. v.). *Carabus* ne pourrait guère convenir phonétiquement et il ne convient pas pour le sens, aussi, comme il n'a pas passé dans les autres langues romanes, il y a toute raison, je crois, de le rejeter, ainsi d'ailleurs que l'a fait Diez, mais trop en hésitant.

2. M. Brachet, qui donne ces formes *crabette* et *cravette*, ne nous dit pas pourquoi le *b* de la première est devenu le *v* de la seconde, ni comment l'*a* conservé dans *crabe, crabette* et *cravette* s'est changé en *e* dans *crevette* ; c'est pourtant ce qui est en question.

les côtes de l'Océan ; c'est sa transformation en **crapetta* qui a formé le nom porté par ce crustacé sur les côtes de la Manche. Les deux mots **capretta* et **crapetta* ne diffèrent que par la transposition de *r* ; or cette transposition est fréquente dans les langues romanes : on la trouve dans l'it. *grancio*, pr. *cranc* = *cancrum*, dans le pr. *trempar*, fr. *tremper* = *temperare*, etc.; mais sans aller chercher si loin, les idiomes de la région d'où le mot *crevette* paraît être originaire nous en fournissent des exemples, et, ce qui est plus, dans des mots de la même famille. Ainsi au français *chevron* (**capronem*) correspond dans le normand *crevon* ou *crévon*, comme à *chevrette* (**capretta*) répond dans ce patois *crevette* ou *crévette*. On voit donc que phonétiquement l'étymologie **crapetta* = **capretta* convient fort bien [1], et l'analogie de *chevrette* montre qu'elle n'est pas moins acceptable pour le sens ; aussi je n'hésite pas à la proposer à la place de celle qui a été donnée jusqu'ici.

Faut-il voir dans *crevuche* ou *crévuche*, — *creviche* dans Littré, — nom de la crevette grise (*crangon vulgaris*) en Normandie [2], un dérivé, autre seulement [3], du même radical latin *crap*.. pour *capr*..? Je ne le pense pas, et il me semble que ce mot a, lui, une origine germanique et vient de l'a. h. a. *krepaz* ou *chrepazo*, a. m. *krebs* (écrevisse), v. fr. *crevice* (La Curne dans Littré), w. *graviche* (Scheler) [4]. On admettra, je crois, d'autant plus facilement cette étymologie qu'il y a non-seulement analogie

---

1. Il n'est même pas nécessaire à la rigueur de supposer le changement de **capretta* en **crapetta ;* en normand et en picard **capretta* donnerait *quevrette* ou *kevrette ;* il a très bien pu se faire que, — peut-être par analogie avec le mot *crevuche*, — *kevrette* se soit changé directement en *crevette*.

2. Cf. *Mémoires de la Société de linguistique*, III, 407, s. v. *crévète* et *crévuche*, où j'ai admis à tort que ces deux noms étaient de la même famille. Quant à *creviche*, j'ignore au juste dans quelle région ce nom est usité et s'il sert à désigner le *crangon*, comme le mot *crevuche*, ou le *palaemon*, comme le vocable *crevette*.

3. M. Littré dit que *creviche* est une « autre forme de *crevette* ». *Dict.*, s. v. *creviche*.

4. Il peut paraître surprenant au premier abord que deux crustacés désignés par le même vocable en français portent des noms d'origine si différente en normand ; mais il ne faut pas oublier que les patois distinguent bien souvent et avec raison des choses ou des êtres confondus dans la langue littéraire. On en a un exemple pour les fruits du *ribes uva-crispa* et du *r. rubrum* que le français confond sous la dénomination de groseilles, tandis que le normand, comme on l'a vu plus haut, pour indiquer leur différence spécifique, donne aux premiers le nom de *grouèséles*, aux seconds celui de *gades*, *grades* ou *gradéles*. La différence caractéristique qui existe entre le *palaemon* et le *crangon*, — en particulier le sabre ou éperon qui termine la tête du premier, — ne devait pas moins frapper les populations de nos côtes, aussi ont-elles éprouvé le besoin de la marquer en leur donnant des dénominations différentes, et si on peut se demander pourquoi les mots *crevette* et *crevuche* ne sont pas empruntés à des idiomes de la même famille, on ne doit pas s'étonner qu'ils soient autres, puisque les crustacés qu'ils désignent portent encore, dans notre province, les noms non moins divers de *bouquet* et de *cardon*. Cf. *Mémoires de la Société de linguistique*, III, 392 et 397, s. v.

de sens, la crevette grise et l'écrevisse offrant une grande ressemblance de forme [1], mais que phonétiquement, *z* germanique se changeant régulièrement en *ch* dans le normand, *krepazo* répond lettre pour lettre, moins *a*, à *crevuche* ou *creviche* [2].

Charles JORET.

IX.

UNE BALLADE POLITIQUE.

1415.

La ballade que nous publions ici emprunte peut-être son principal intérêt à sa provenance. Nous l'avons trouvée dans le 14e registre du *Conseil* du Parlement de Paris [3], écrite sur un feuillet blanc à la suite de la session terminée en septembre 1415. L'écriture est celle de Clément de Fauquembergue, qui devint un peu plus tard greffier en titre de la cour [4]. La note suivante, placée par lui en marge, précise le sujet et la date de cette composition : *Hec omnia his metris contenta habebantur his diebus .CCCCXV. in hoc regno.*

Clément de Fauquembergue est-il l'auteur même de cette ballade, ou s'est-il borné à la transcrire? Bien que nous penchions pour la première opinion, nous ne voudrions pas être trop affirmatif. Ce dont nous sommes sûr du moins, c'est que cette pièce, qui rappelle tout à fait la manière d'Eustache des Champs, ne figure pas dans le volume des œuvres de ce poète qui est conservé à la Bibliothèque nationale. D'ailleurs Eustache des Champs était probablement mort en 1415.

Ces 21 vers n'ont pas besoin de grand commentaire philologique ni historique. Le style est facile et généralement clair, sauf à la dernière strophe où la construction nous échappe et appelle peut-être une correction. Au premier vers, tout le monde reconnaîtra Charles VI, et au

---

1. Cette analogie de sens est confirmée par la ressemblance ou l'identité de nom ; en effet, *crevuche* ou *creviche* (crevette grise) est tout simplement la forme normande et picarde du v. fr. *crevice* (écrevisse).

2. On pourrait se demander si *krepazo* ne pourrait pas être la racine de *crevette*, comme il l'est de *crevuche* et de *creviche ;* il n'y a pas d'objection à faire sans doute pour la première partie du mot, *krep-* donnant régulièrement *crev-*, seulement resterait à montrer comment au suffixe germanique *azo* se serait substitué le suffixe roman *etta*, substitution aussi peu explicable que peu vraisemblable. En tout cas cela ne nous ramène pas à *krabbe*.

3. Archives nationales, X1a 1480.

4. Voyez sur ce personnage la *Notice sur les Archives du Parlement de Paris*, p. cliij et clvij-viij en tête des *Actes du Parlement*, de Boutaric. M. Grün, qui signale divers passages de notre registre intéressants au point de vue historique, ne semble pas avoir remarqué cette ballade.

second, son fils Louis, duc de Guyenne, premier dauphin, qui gouvernait de nom pendant la folie du roi. Par *sang,* au troisième vers, il faut entendre les princes du sang divisés par la longue querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Enfin les vers 8 et 15-16 semblent bien faire allusion à la bataille d'Azincourt livrée le 25 octobre 1415.

Chief essoignié de piteuse aventure,
Jeune regent plain de sa volenté,
Sang si divis, l'un de l'autre n'a cure,
Conseil suspect de parcialité,
Peuple destruict par prodigalité
Feront encor tant de gens mendier
Qu'a un chascun fauldra faire mestier.
Noblesse fuit, encontre sa nature,
Le clergié craint et cele verité,
L'umble commun obeit et endure
Fains protecteurs lui faire adversité;
Mais trop souffrir induit necessité,
Dont avendra, que ja veir ne quier,
Qu'a un chascun fauldra fere mestier.
Foible ennemi en grant desconfiture
Victorien, et pou debilité,
Provision verbal qui petit dure,
Dont nulle riens n'en est executé;
Regne, des tiens mesmes persecuté,
Ta fin sera et ton estat dernier
Qu'a un chascun fauldra faire mestier.

Antoine Thomas.

COMPTES-RENDUS.

Die formelle Entwicklung des Participium praeteriti in den romanischen Sprachen (Inaugural-Dissertation) von Jacob Ulrich. Winterthur, 1879, in-8°, 24 p.

Ce travail, écrit avec une concision qui ne manque pas d'élégance, mais qui va parfois jusqu'à l'obscurité, est dans sa brièveté digne de l'attention des romanistes. L'auteur y fait preuve, non seulement de bonne méthode et de lecture, mais d'intelligence et de pénétration. Les études qui, s'attachant à un point particulier de la grammaire, après l'avoir bien défini dans le latin, le poursuivent soigneusement dans toutes les langues romanes, méritent des encouragements particuliers ; on est sûr, quand elles sont bien dirigées, qu'elles renouvellent le sujet et préparent la reconstruction de la grammaire romane, dont Diez a posé les bases, mais dont le plan et les détails devront être modifiés souvent, non seulement dans leur exécution, mais dans leur esprit. L'esprit qui règne aujourd'hui dans la philologie romane est surtout caractérisé par la tendance à examiner les formes qu'a prises le latin vulgaire depuis qu'il se développe librement (c'est-à-dire depuis la chute du latin classique comme langue parlée) en les rattachant toujours à leur point de départ. En d'autres termes, nous accordons au latin vulgaire, — ce qui en beaucoup de points ne signifie autre chose que l'usage familier du latin, — une importance que Diez, sans la méconnaître, n'a pas aussi constamment mise en relief. C'est ce que M. Ulrich exprime fort bien en disant : « Le roman est le latin vulgaire. On peut fixer un *terminus a quo* pour les littératures, mais non pour les langues romanes. » C'est dans cet esprit que je fais depuis quelques années à l'École des hautes études l'*Esquisse d'une grammaire du latin vulgaire*. De cette grammaire, que nous sommes loin de pouvoir écrire encore, mais dont nous possédons les grandes lignes, M. Suchier disait récemment, avec un peu d'exagération, qu'elle était l'α et l'ω de la philologie romane.

M. Ulrich a donc cherché dans le latin vulgaire la cause et le point de départ de phénomènes observés dans le roman, et il a commencé par montrer que le latin vulgaire lui-même n'était que la continuation du latin archaïque, dont le latin classique représente une phase artificiellement immobilisée. Sur ce latin vulgaire, les renseignements, comme on le sait, sont malheureusement rares et presque tous indirects : l'accord des langues romanes, dans les points où elles diffèrent du latin, est l'indice le plus sûr. Cet accord peut même servir à éclaircir des points restés obscurs de la grammaire du latin classique. Tel est

le cas notamment pour la quantité des voyelles placées devant deux consonnes, qui, assimilées à des longues dans la versification, n'en conservaient pas moins leur quantité naturelle, et la représentent d'ordinaire dans les mots romans où elles survivent. C'est ce que Diez avait pressenti, mais ce qu'a reconnu le premier M. Schuchardt, ainsi que M. U. le remarque justement (p. 7). La grammaire latine elle-même doit aller ici à l'école des langues romanes. Cependant ces langues divergent parfois entre elles ou contredisent les renseignements que nous avons d'autre part sur la quantité des voyelles latines en question. C'est ce qui semble avoir lieu notamment pour les participes passés : plusieurs modifiaient en latin la quantité du verbe : *lĕgere* faisait *lēctus*, *tĕgere tēctus*, *rĕgere rēctus*, *dĭcere dictus*, *vĭncere victus*, *frŭi frūctus*, etc. Les langues romanes, suivant certainement le latin populaire, et allant dans la même voie plus ou moins loin l'une que l'autre, ont tendu à rapprocher le participe du verbe : de là en fr. *dit* et non *deit* (mais it. *detto*) à cause de *dire*, *lit* (conservé dans *élite*) et non *leit* à cause de *lire* (de m. it. *létto*). Cette hésitation se trouvait déjà en latin, où Gellius[1], cité par M. U. (p. 7), nous apprend que les uns prononçaient *āctus* (c'était l'ancienne prononciation), les autres *ăctus* (sous l'influence de l'analogie avec *ăgere*). M. U. a relevé ces divergences sans en donner la cause. Elle apparaît bien clairement quand on voit que les participes de cette classe dont les verbes n'ont point passé en français (par exemple) ont conservé leur quantité traditionnelle : *tēcto* (*di*)*rēcto*, n'étant pas influencés par *tĕgere*, *rĕgere* disparus, ont fait *toit*, *droit*, contrairement à *lecto* (cf. l'it. *rètto* à cause de *règgere*). De même *dĭctus*, soustrait dans des composés à l'influence de *dicere*, a conservé sa quantité naturelle : *Benoît*, afr. *beneeit*, *maleeit*. C'est ainsi que s'explique l'opposition du fr. *oint*, *point* et du lad. *ig*, *pig* ; les deux premiers ont subi l'influence de *ŭngere pŭngere*, les deux autres représentent fidèlement *ūnctus*, *pūnctus*.

Après avoir exposé la formation du participe passé en latin, M. U. passe à son développement en roman. Il distingue les participes en *forts* et *faibles*, les premiers formant quatre classes, les seconds cinq. Les quatre classes de forts sont ceux en *-tus*, *-sus*, *-stus* et *-ŭtus*. Dans chaque classe, l'auteur examine les participes latins conservés et ceux qui n'existaient pas en latin. Ces derniers sont nombreux parmi les participes en *-ĭtus*, et je ne sais pourquoi on n'en trouve ici qu'une petite partie. *Movitus penditus tonditus* etc. auraient pu figurer aussi bien que *premitus* ou *tollitus* (voy. Canello, dans le t. I de la *Rivista di filologia romanza*, etc.). Pourquoi le roman a-t-il créé ces participes, inconnus au latin classique, et dont plusieurs remontent certainement très haut ? M. U. ne s'est pas posé cette question, et elle était à vrai dire en dehors de son sujet. C'est en général, parce que la forme classique s'éloignait trop du thème verbal : on ne reconnaissait plus dans *motus to(n)sus pressus* etc. le suffixe *-tus* ajouté aux thèmes connus *mŏv-*, *tond-*, *prĕm-*. On créa donc, à l'aide du suffixe *-ĭtus*, qui grâce à son *i* pouvait s'adapter à tous les thèmes sans les altérer, les partic. *movitus*

1. Je ne puis me résigner à écrire le nom grotesque d'*Aulu-Gelle*. Je comprends à la rigueur que l'on conserve de pareilles bizarreries pour des noms d'une célébrité générale ; mais pourquoi infliger à ce grammairien, connu des seuls grammairiens, un travestissement aussi barbare ? Ce n'était presque pas la peine de l'avoir débarrassé du masque qui le cachait au moyen âge sous le nom d'*Agellius*.

tonditus premitus etc. [1]. Mais plus tard, développés en roman, ces participes, devenus *muevto*, *tonto*, *priemto*, semblèrent à leur tour confondre le thème et le suffixe. Pour retrouver des formes où les deux composants fussent suffisamment distincts, on emprunta leur participe aux verbes en *-uere*, faisant de *-utus* un suffixe, et on eut *mov-uto*, *tond-uto*, *prem-uto*. D'autre part il faut remarquer qu'en latin un assez grand nombre de verbes étaient dénués de participe passif. Le roman était obligé de leur en donner un à tous, parce qu'il fallait que tous les verbes possédassent les nouveaux temps du passé qu'il formait avec ce participe et le verbe *habere*. Mais les participes créés de la sorte par le roman sont pour la plupart faibles, en *-ato* (*stato constato* etc., *tonato*), en *-ĭto* (*ferito*), surtout en *-uto* (*tenuto doluto valuto jacuto oluto penduto saputo*) ; nous en trouvons cependant en *-ĭto* comme *fúgito bíbito trémito* et *péndito* antérieur à *penduto*. On voit quelle activité a régné dans cette période de la vie de la langue latine qui devait se continuer par la différentiation des parlers romans.

Entre les formes *-to* et *-so*, le latin hésitait déjà ; M. U. en donne des exemples. *So* est une modification euphonique de *-to* et lui est postérieur. « On serait donc tenté de croire, dit M. U., que partout où le latin hésite, le roman a préféré *-so*. Ce n'est pas tout à fait exact. » En général cependant c'est le cas, et en outre « la forme *-so* a fait des progrès incontestables. » On trouve par exemple en fr. *semons* en regard de *summonitus*. M. U. remarque que ce changement se produit après *r*, *l* et *n*, et il l'attribue à ces consonnes. Il s'est sans doute ici exprimé trop brièvement ; le changement de *t* en *s* dans ces conditions est inconnu à la phonétique romane. C'est en latin seulement que ce changement s'est opéré ; mais une fois accompli dans certains verbes, l'analogie a poussé en roman à remplacer, dans les verbes semblables, *-to* par *-so*. Mais en roman le suffixe *-so* s'est appliqué directement au thème du verbe. Il est inexact de dire que *sorctus* donne *sortus* changé en fr. en *sors* (conservé dans *source*) : du thème *surg-* dans *surgere* on a fait *surg-sus*. J'en dis autant de la série *adhaeritus adhaertus aers;* c'est au thème *ader-*, tiré d'*aderdre*, qu'on a ajouté l'*s* participiale pour former *aders*, etc. [2].

Sous le titre : « Passage de la forme *-so* à la forme *-sto*, » M. U. signale les sept participes it. *rimasto*, *ascosto* (pr. *rescost*), *mosto* (vieux), *visto* (pr. *vist*), pr. *respost*, *somost*. Tous ces participes s'expliquent sans doute moins par l'influence de la forme *-sto* que par l'addition du suffixe *-to* au thème du parfait (*rimasi ascosi mossi respos somos*) ; quant à *visto*, je crois qu'il se rattache à *visere*.

Un paragraphe excellent est celui qui a pour titre : « Changements des participes forts ». Il s'agit des « changements de nature psychologique qui reposent sur l'analogie. » On y voit les participes se modifiant sous l'influence du présent (*finctus* pour *fictus*, etc.), du parfait (roum. *puns* pour *punctus* etc., fr. *mis* pour *mes* etc.), enfin d'autres participes. Ces derniers exemples sont les plus

1. Ce procédé ressemble beaucoup à celui qui a fait dire *finctus* au lieu de *fictus*, et que M. U. a caractérisé (p. 17).

2. L'it. *morso* pour *mortuus* est un *lapsus*. La série *solitus soltus sols* (d'ailleurs imaginaire) devrait commencer par *solvitus* pour ne pas faire croire que l'auteur rapporte le fr. *sols* à *solere*. *Eschars* ne rentre pas « à proprement parler dans la série en *rs* », car déjà fort anciennement en bas latin on trouve *scarpsus*. Ce mot en roman n'est d'ailleurs qu'un adjectif.

intéressants. M. U. montre notamment que les participes de l'a. fr. *chaeit* et *toleit* ne viennent pas, comme je l'ai cru (*Rom.* VII, 624), de *cadĭtus tollĭtus*, mais sont refaits sur le modèle de *coilleit*, qui est le latin *collectus* (où l'*ĕ* de *lectus* a conservé sa quantité; ils peuvent aussi avoir été influencés par *beneeit maleeit* (cf. ci-dessus, p. 446).

On sait que beaucoup de participes forts, qui n'existent plus comme tels, vivent dans diverses langues romanes comme noms abstraits, généralement du féminin. M. U. aurait dû en donner une liste complète. Il combat avec raison Diez, qui prétend que *vente tente* etc. sont des substantifs verbaux, analogues aux pr. *venda* et *tenda*, tirés du thème du verbe, mais où le *d* s'est changé en *t*. Seulement je crois que M. U. va trop loin en sens inverse. « Si l'on compare, dit-il, le prov. *tenda* à *tente*, le pr. *renda* à *rente*, on y verra les types *vendĭta*, *tendĭta*, *rendĭta*, réfléchis de deux façons. En fr. l'*ĭ* est tombé avant que le *t* pût s'amollir en *d*, et on a eu *vendta tendta rendta*, fr. *vente tente rente*. En pr. il faut que l'*ĭ* soit tombé plus tard, aussi a-t-on eu *vendida tendida rendida*, d'où *vendda* etc., et enfin *venda*, etc. » Rien n'autorise à admettre cette différence d'évolution entre le gallo-roman du sud et celui du nord, et pourquoi ne pas accepter *tenda venda*, etc., au même titre que *falha*, it. *tema*, esp. *prenda?*

Les cinq classes des participes faibles sont *-atus*, *-etus*, *-estus*, *-utus* et *-itus*. Sur la première classe, M. U. se trouve encore en contradiction avec Diez. D'après Diez les adjectifs verbaux en *o*, comme l'it. *privo*, *tronco*, sont les participes *privato*, *troncato* abrégés; les langues romanes n'ont pas tiré d'adjectifs directement du thème verbal, comme elles ont fait des substantifs. Il y a longtemps que P. Meyer a contesté cette théorie et proposé pour ces mots l'explication que donne aujourd'hui M. Ulrich (voy. *Rev. crit.* 1866, t. I, p. 363). Ces mots ne sont pas propres à l'italien. Meyer cite dans le parler populaire du centre, d'après le comte Jaubert, *dompte*, *use*, *cache*, *étanche*, dans l'ancien français *gaste* et *gonfle;* M. U. y ajoute *enclin* et *delivre*. Il y en a d'autres. On ne saurait expliquer *lâche* autrement que comme l'adjectif verbal de *lâcher* (le rapport est sensible dans *une corde lâche*, d'où les autres sens se sont développés). J'explique de même *trouble, comble*, *étale*, *largue*, et quelques autres. Diez a lui-même remarqué que déjà en latin on trouve des adjectifs dont la forme est toute semblable à celle des adjectifs romans qui nous occupent : *parcus promus* etc.; il paraît difficile de séparer l'it. *privo* du lat. *privus*. Pourquoi donc Diez les a-t-il séparés, et pourquoi a-t-il voulu reconnaître dans *privo* une contraction de *privato* contraire à toutes les règles de la phonétique? « Uniquement, dit M. U. (p. 20), parce que les langues romanes auraient d'ailleurs été si riches en suffixes de dérivation qu'elles ont laissé perdre ce procédé. » P. Meyer ne s'est pas expliqué non plus le parti pris par Diez au sujet de ces mots : « Puisqu'ils n'ont pas, dit-il, la forme de participes, et qu'ils ont le sens d'adjectifs, pourquoi ne pas les ranger dans cette dernière catégorie? » La raison qu'a eue Diez est bien simple, et il la donne lui-même (trad. fr., t. II, p. 138) : « Le participe passé d'un nombre assez considérable de verbes rejette les lettres *a* et *t*, qui en contiennent précisément l'essence : *cercato* s'abrège en *cerco*, à côté duquel persiste d'ailleurs la forme complète..... L'existence parallèle d'un grand nombre d'adjectifs latins en *us* ou de participes forts et de participes

en *atus* dérivés de ces derniers, comme *albus albatus*, *decorus decoratus*, *dictus dictatus*, poussa la nouvelle langue à abréger de cette manière des participes de la première conjugaison avec une signification transitive. Un petit nombre seulement avaient leur modèle en latin, comme *desto*, *lacero*, *netto*, *pesto*, *privo*, dans *excitus*, *lacer*, *nitidus*, *pistus*, *privus*. Tous ces mots expriment un sens d'adjectif, mais sont aussi susceptibles d'une signification verbale : *egli è dimentico* il est oublieux, *l'ho dimentico* je l'ai oublié. » Diez a regardé ces mots comme des participes parce qu'ils en ont la fonction : en effet *l'ho cerco* et *l'ho cercato* sont synonymes. Mais c'est là un accident propre à l'italien, et le phénomène prend un tout autre aspect si on examine les mots français. Au reste, le développement italien peut s'expliquer : tous ces adjectifs expriment un état ; entre eux et le participe passif, qui avait perdu le sens de passé, il y avait une synonymie à peu près complète : *sono gonfio*, *scevro*, *pago* et *sono gonfiato*, *scevrato*, *pagato* reviennent au même (en français aussi on peut dire presque sans différence de sens *cette corde est lâche* ou *lâchée*, *la mesure est comble* ou *comblée*, *j'ai les mains gonfles* ou *gonflées*). De là à employer *gonfio*, *scevro*, *pago*, etc. pour le participe correspondant même quand le participe sert à former le passé périphrastique, il n'y avait qu'un pas ; toutefois ce pas était assez hardi, et l'italien est seul à l'avoir fait ; c'est plus tard qu'il a créé quelques adjectifs de la même forme qui n'expriment pas un état, comme *cerco*, *compro*, etc. Si Diez avait connu plus de formes françaises, il aurait certainement modifié son opinion et serait revenu à celle qu'il avait émise dans sa première édition ; mais en critiquant ses conclusions dernières, il ne faut pas supprimer du débat l'argument qui a pour lui été décisif[1].

Sur les conquêtes de la forme *-estus*, issue de *comestus*, M. Ulrich a déjà exprimé son idée dans la *Romania* (VIII, 264 ; cf. 301) ; il y a rattaché les mots *admonester* et *carestia*. Il reproche à tort à l'étymologie d'*admonester* indiquée jadis (*Rom.* III, 377) par M. Cornu d'être invraisemblable, « parce que *molestare* devrait donner *moûter* » ; l'*e* de *molestare* ne peut tomber, ni par conséquent l'*l* se vocaliser.

Sur les participes en *-itus* et *-utus* M. U. fait des remarques justes et fines. Le suffixe *-utus*, emprunté aux verbes en *uere*, a été appliqué aux verbes de trois manières différentes. On l'a joint, sauf des exceptions insignifiantes, au thème verbal en français et en romain, — au thème du présent en italien, — au thème du parfait en provençal. L'hispano-roman, qui aujourd'hui a éliminé ces participes au profit des participes en *-ido*, les formait autrefois comme le français.

Riche d'idées et de faits, bien méditée, bien disposée, la thèse de M. Ulrich est un des meilleurs débuts de ces dernières années. L'auteur, qui a été élève de l'École des hautes études, l'a dédiée à A. Darmesteter.

G. P.

---

1. M. Ascoli (*Arch. Glottol.* II, 451) a aussi parlé de ces formes ; en les désignant comme « *apparentemente* ridotte », il semble indiquer qu'il ne partage pas l'opinion de Diez ; mais il ne s'est pas expliqué catégoriquement.

Le bon berger ou le vrai régime et gouvernement des Bergers et Bergeres : composé par le rustique JEHAN DE BRIE, le bon berger. Réimprimé sur l'édition de Paris (1541) avec une notice par Paul LACROIX (Bibliophile Jacob). — Paris, Liseux, 1879. Petit in-12, xxij-160 pages.

Entre les œuvres du XIVe siècle qui n'ont pas encore été éditées ou rééditées à notre époque, il en est peu qui méritent mieux les honneurs de l'impression que le *Bon Berger* de Jehan de Brie. C'est un petit livre, de lecture facile et même agréable, très riche en informations toutes spéciales et qu'on trouverait difficilement ailleurs, abondant, à cause même de la nature du sujet, en mots rares, et se présentant à nous avec un nom d'auteur et des indications de provenance qu'on n'a pas souvent aussi complètes pour les ouvrages de la même époque. C'est à Jehan de Brie lui-même que nous devons toutes les notions biographiques que nous possédons jusqu'à présent sur sa personne. Il était originaire de « Villiers-sur-Rongnon »[1], où, âgé de huit ans, il gardait les oies et oisons « en deffendant yceulx oues et oysons des escoufles, des huas, des pies, « des corneilles et d'aultres choses a eulx contraires ou nuysibles ». Puis, au bout d'environ six mois, « il fut mené en la ville de Nolongne[2], hors dudit « Villiers » où il fut chargé de garder les pourceaux, rude besogne pour un si jeune enfant, « car ce sont rudes bestes et de maulvaise discipline. Et au vespre, « au retour des champs et de leur pasture, s'en repairoient si forment et rade- « ment que ledict Jehan, qui lors estoit jeune, ne les pouvoit aruner, retenir « ne acconsuyr, et souvent ne sçavoit se il en avoit perdu aulcuns, ou se il « en avoit son droit compte. »

Après avoir exercé ce métier pendant environ un an, notre Jehan eut pour emploi de conduire les chevaux de labourage. Mais il y renonça au bout de trois mois, ayant été blessé d'un coup de pied de cheval, et fut mis à garder les vaches. Là encore un accident lui arriva. Il fut blessé grièvement par une de ses bêtes et déclara que jamais plus il ne garderait les vaches. « Et lors luy « fut baillée la garde de iiijxx aigniaulx debonnaires et innocens qui ne heur- « toient ne bleçoient. » Il fut « comme leur tuteur et curateur, car ilz estoient « soubz aage et mineurs d'ans. » Sur quoi, Jehan, qui paraît s'être procuré, nous ne savons comment, une instruction très supérieure à son état, remarque facétieusement que « pour ce que ledit Jehan n'estoit pas noble et que « il ne luy appartenoit pas de lignage, il n'en peut avoir le bail, mais il en eut « la garde, gouvernement et administration quant a la nourriture ». Parvenu à l'âge de onze ans, on lui confia cent vingt moutons « aultrement ditz chastris, « lesquels estoient chastes par default de membres genitaulx, et n'avoient aul- « cune coinquination a femelle. » Et à ce propos notre honnête berger a soin de nous faire savoir qu'il n'était pas de ceux qui échangent une brebis grasse contre deux maigres en gardant pour eux le profit de cette opération, ou qui

1. Ce lieu, que l'éditeur n'a pas identifié, est Villers-sur-Rognon, commune d'Aulnoi, canton de Coulommiers. Le Rognon est un ruisseau qui se jette dans le Grand-Morin (r. dr.) un peu au-dessus de Coulommiers.

2. « Peut-être Bologne-sur-Marne », dit M. Lacroix (p. xviii). Non, mais Nolongue, commune de Jouarre, à 2,500 mètres environ au N.-E. de Villers-sur-Rognon.

« fendent les grasses oeilles par le ventre et en ostent le suif et la gresse, et « appliquent à leur prouffit furtivement, et laissent les bestes maigres et lan- « goureuses, et par leur coupe, » opération dont je ne me rends pas bien compte.

Jehan de Brie fut par la suite successivement employé comme berger à Messy, près de Claye (Seine-et-Marne), puis comme « clavier » ou maître d'hôtel à l'hôtel de Messy chez « messire Matthieu de Ponmolain[1], seigneur lors du Tueil « et l'un des conseilliers du roy es enquestes de son parlement à Paris. » Enfin étant, selon son expression, « licencié et maistre en ceste science de bergerie, « et qu'il estoit digne de lire en la rue au Feurre, auprès la cresche aux « veaulx, ou soubz l'ombre d'ung ourmel ou tilleul derrière les brebis », il vint demeurer en l'hôtel de Messire Arnoul de Grantpont, trésorier de la sainte Chapelle royale à Paris, lequel étant mort, il passa au service de Maître Jehan de Hetomesnil, maître des requestes de l'hôtel et chanoine de la Sainte Chapelle, « avecques lequel il a depuis demouré et encore demouroit au temps « de la confection de cest traicté. »

La date de la composition du traité, l'auteur nous la fait connaître dans son prologue où il nous dit qu'il a écrit pour obéir à la volonté et commandement du roi Charles V, en 1379.

Voilà bien des renseignements, et qu'il eût été facile de compléter à l'aide de quelques recherches aux Archives nationales sur les personnes mentionnées par l'auteur. Ces recherches, l'éditeur ne les a pas faites. Il aurait pu au moins, sans beaucoup de peine, trouver dans le recueil des Mandements de Charles V, publié il y a peu d'années dans les *Documents inédits* par M. Delisle, des indications chronologiques sur Jehan de Hetomesnil, qu'on voit figurer dans les actes depuis 1365 (n° 248) jusqu'en 1379 (n° 1892).

Si la préface est insuffisante, on ne peut pas dire que le texte soit irréprochable. On ne connaît pas de ms. du *Bon berger*. M. Lacroix exprime à ce propos l'espoir que le ms. présenté à Charles V se retrouvera un jour dans une des bibliothèques publiques ou particulières de l'Angleterre. C'est un espoir que je ne partage guère, d'autant plus qu'il est douteux que ce livre, bien que composé à la requête du roi, ait jamais fait partie de sa bibliothèque. Du moins il ne figure pas sur les anciens inventaires que nous en possédons. A défaut du ms. restent les anciennes éditions, qui sont au nombre de trois, et que M. L. décrit dans sa préface, d'après Brunet. De ces trois éditions deux, non datées, appartiennent aux premières années du XVI[e] siècle. La troisième est de 1542. C'est celle-là que M. L. a reproduite, sans doute parce qu'il l'avait sous la main à la bibliothèque de l'Arsenal. Il eût été certainement préférable de choisir l'une des deux précédentes, par exemple celle de Simon Vostre dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire que M. L. mentionne, avec sa cote, à la p. x de sa préface. L'examen de cette édition m'a prouvé qu'elle était de tous points meilleure que celle de 1542, qu'elle avait notamment conservé des formes anciennes qui ont disparu de l'édition suivante. Je le montrerai par un petit nombre d'exemples que me fournit la dédicace :

---

1. *Pomolain* Cassini, *Pontmoulin* Etat-Major, *Pont-Molin* Dict. des Postes, comm. de Coulommiers, à l'endroit où le Rognon se joint au Grand-Morin.

P. 3, ligne 1, le texte de M. Lacroix porte d'après l'édition de 1542 : « A « la gloire, louenge et a l'honneur... » Mieux, dans l'édition Vostre : « A la « gloire, *a la* louenge... » — Ligne 4 *voulut*, l'édit. Vostre a conservé la forme ancienne *voult*. — L. 6 : « pour la redemption et delivrance *des* oeilles de l'umain lignaige » ; éd. Vostre : « *de ses* oeilles... » — L. 15 : « *chastellenie* », éd. Vostre : *chastellerie*, qui est la forme la plus usitée anciennement. — P. 4, l. 2 « et le *siziesme* du regne... », éd. Vostre : *seziesme*, qui est naturellement la seule leçon possible, puisqu'il s'agit de l'année 1379.

Ces exemples, pris dans un morceau très court, montrent suffisamment que l'éditeur a choisi le plus mauvais texte. Mais M. L. a commis en outre des fautes dont il est seul responsable. Ainsi le début du second prologue (p. 7) est ainsi écrit : « On doit entrer en la bergerie par l'huys, et qui y entre par ailleurs il « est larron, comme sainct Jehan le nous dist au diziesme chapitre : *Nous « entrerons par l'huys a l'ayde de Dieu*, et procéderons briefment... » L'emploi des italiques montre que M. L. a pris les mots imprimés en ce caractère pour une citation, tandis qu'ils appartiennent à l'auteur, ainsi que le contexte le montre clairement. D'ailleurs il était bien facile de vérifier le texte de l'évangile (Jo. X, 1). — P. 25, « ne aulcuns des hystoriographes du temps passé ; « Neys le chetif ; Helinant, moine de Froitmont... » M. L. serait sans doute en peine de nous dire qui était ce « Neys le chetif » ; lisez : « neys le chetif Helinant ».

Il n'y a dans cette édition ni notes ni glossaire. Pourtant le nombre de mots qu'il serait utile de trouver réunis en ordre alphabétique ne laisse pas d'être considérable eu égard au peu d'étendue de l'ouvrage. Voici quelques-uns de ceux qui auraient dû être relevés au glossaire. Je les donne le plus souvent sans explication, m'étant borné à quelques recherches superficielles dans les glossaires de l'ancienne langue ou de patois qui se sont trouvés sous ma main.

Affilée, voy. bet.

Almadurie, choros. Ces deux mots figurent dans une énumération d'instruments de musique à cordes, p. 35, sans doute la mandore et le choron.

Bet. L'auteur dit que le berger doit faire couler quelques gouttes du premier lait de la brebis, avant de donner le pis à l'agneau nouveau-né : « car ces « premieres goutes de laict sont nommées bet et ne sont pas saines ; car si « l'aignelet le goustoit, il en pourroit encourir une maladie que l'on appelle « l'*affilée* » (p. 89). Ce premier lait est ce qu'on appelle encore *beton*.

Boisset. Encore doit le berger avoir « boisset ou coutel a forte alemele a « trencher son pain » (p. 72).

Bouchet. « Car aucunes fois, pour alaicter les meres lassées, vient aux « aigneaux une maladie que l'en appelle le bouchet, de laquelle yceulx aigneaux meurent souvent » (p. 91). Bouchet se trouve dans Cotgrave et encore dans M. Littré, mais non en ce sens.

Buhos. « Le berger... en yver temps, par dessus ses chausses doit avoir « vuagues de cuyr des buhos d'ung[s] vieulx houseaulx pour la pluye » (p. 69). Le *buhot* désigne la tige des bottes ; ce mot a le sens général de tuyau ; voy. Du Cange-Henschel VII, buhot et buiot. Le « buhotiaus » de Robert de

Clari (éd. Riant, p. 68, éd. Hopf p. 67), qui était « du grant a une fleuste dont « chil pasteur fleustent », était non pas un verrou[1], mais un tube.

CHAILLIE. « Et est assavoir que lors une herbe nommée CHAILLIE leur est « moult prouffitable » (p. 110). Quelques lignes plus loin, CHAILLÉE.

CHOROS, voy. ALMADURIE.

CHOYER. « ... et les doit (les brebis) CHOYER et defendre de toutes les choses « qui leur pourroient porter dommage » (p. 48). Quelle que soit l'étymologie de ce mot (cf. *Romania*, III, 331 et IV, 353) il est à remarquer que M. Littré n'en cite aucun exemple ancien sous la forme actuelle.

CLOCLEMAN, voy. SONNAILLIER.

ESCORCHE-VEL, nom d'un vent. « « Les bergers les appellent vent d'amont, « vent d'aval, vent de bise, vent de ESCORCHE-VEL, vent de France, vent de « galerne » (p. 66).

ESCOUFLE, voy. HUAS.

ESTAHIEUX. « Et aulcunes fois l'eau leur entre es oreilles et en deviennent « lours et ESTAHIEUX, tellement qu'il en sont tous affolez » (p. 104)[2].

FAISSIE. « Mesmement, quant il (un certain cri) est prononcé par la cor- « neille bise que l'on nomme FAISSIE » (p. 54).

GRUIS. « Et au commencement leur doit on donner de l'avaine meslée avec- « ques bran que aulcuns nomment GRUIS ou TIERCEUL » (p. 95).

HARAGE. « La panetiere doit estre de cordelle trelliée et nouée au droit neu, « en maniere de la HARAGE au potier de terre » (p. 73). Ce mot n'est connu jusqu'à présent que comme désignant une sorte de grand bouclier ; voy. Du Cange, HARAGIUM. Là se trouve sans doute l'étymologie, jusqu'ici non trouvée, de *harasser*.

HOULETTE. Voici une nouvelle étymologie de ce mot : « Au premier bout de « la hante ou baston doit estre le fer dessus dict concave et un peu courbe, « pour coper et houler la terre legere sur les brebis, car de *houler* est elle dicte « HOULETTE » (p. 77).

HUAS. « Le HUAS que l'on appelle *escoufle* » (p. 51). M. Littré n'a de ce dernier mot qu'un ex. du XV^e^ siècle. Ici *huas* et *escoufle* sont donnés comme synonymes. Au contraire, dans un passage de notre auteur cité tout au commencement du présent article, ils désignent manifestement deux espèces distinctes d'oiseaux de proie, deux espèces fort voisines toutefois, car Cotgrave définit ainsi l'*escoufle* : « a kite, puttock or glead » (*glead* est un nom local du milan, *kite*, voy. Halliwell ; *puttock* est la buse), et à l'article *hua* on voit que cet oiseau est une espèce de milan noir dont la queue n'est pas fourchée.

LUIRE et LUYTER toujours joint à « saillir ». « Au moys de septembre que « les moutons saillent et LUYSENT les brebis portieres » (p. 40). « Quand elles « ont esté LUITES et saillies » (p. 83). « En celuy mois de septembre ... les « brebis portieres sont LUITÉES et saillies » (p. 117). « Quand ilz sont en estat

---

1. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, I, CCIX.

2. [Ce mot existe en anc. fr. sous la forme *estaïf*, *estaï* ; c'est ainsi qu'on a *eschif*, *eschi*, *eschieu* : *Ombrages iert et estaïs A Dieu servir*, G. de Coinci dans Sainte-Palaye, au mot *Estaïs* ; *Estaïf le fist et ombrage*, Calendre, dans *Rom. Stud.* III, 204 ; *estaï* dans *Eust. le Moine*, v. 206, etc. — G. P.]

« de saillir et LUYTER les brebis portières » (p. 152). C'est ici le lieu de remarquer qu'en Morvan, et sans doute ailleurs, *luron*, *leuron* a le sens de « bélier » (E. de Chambure, *Gloss. du Morvan*). Il reste à trouver si ce mot est originairement différent de *levron*, dérivé de *levrier* ; voy. Cotgrave et Littré.

MIELLAZ. « Car avec la rosée se mesle aulcunes fois brouillas ou MIELLAZ, « qui moult empirent les herbes et les fueilles » (p. 103).

PLONGEL. « Et mesmement ung des vens que l'on appelle PLONGEL, qui vient « de devers occident » (p. 99).

POUSSET. « Chascun berger doit savoir que la longue demeure de plus de « quinze jours avec la mere souloie engendrer communement aux aigneaux une « maladie que l'on appelle le POUSSET » (p. 90).

REBBARDEURE. « Les entrailles que l'on appelle trippes, et la teste du mou- « ton ou de la brebis que les gens de Picardie nomment REBBARDEURE ou « demie REBBARDEURE (p. 34).

SOLERRE. « Le vent de SOLERRE, que aulcuns appellent Nort, qui vient de « devers midy » (p. 100). Cotgrave interprète ce mot par *the East-wind*.

SONNAILLIER. Il s'agit d'un mouton favori à qui on met au cou une sonnette pour le reconnaître : « pourquoy en Brie il est appelé le SONNAILLIER, et en « aulcuns aultres pays est nommé CLOCLEMAN (p. 57). » M. Littré n'a qu'un ex. tiré de Cotgrave. Cf. Trévoux, CLOCHEMAN.

TIERCEUL, voy. GRUIS.

TUME. Contre la clavelée (*clavel*, mot dont M. Littré n'a pas d'ex. ancien), « le berger doit cueillir, la veille de la nativité sainct Jehan Baptiste, une « herbe, laquelle est appelée TUME, aultrement JUSCARIME, ou HENVEBONNE » (p. 140).

Je termine en exprimant le vœu qu'on nous donne bientôt une édition du *Bon berger*, publiée d'après la plus ancienne impression, et accompagnée de tous les secours nécessaires à la complète intelligence de cet intéressant petit livre.

P. M.

La Comedia de Dant Allighier (de Florença) traslatada de rims vulgars toscans en rims vulgars cathalans per N' Andreu FEBRER (Siglo XV). Dala á luz, acompañada de ilustraciones critico-literarias, D. Cayetano VIDAL Y VALENCIANO, catedrático en la Facultad de Filosofia y Letras de Barcelona, individuo de la Sociedad de Dantofilos de Alemania, etc. Tomo I. El Poema. Barcelona, A. Verdaguer, 1878, in-8°, xxij-598 pp. et un fac-similé.

On connaissait depuis longtemps l'existence d'une traduction en vers catalans de la *Divine Comédie* par le poète Andreu Febrer. Ce n'est pas Perez Bayer, comme le dit M. Vidal, qui le premier l'a signalée : le marquis de Santillana, trois siècles plus tôt, en avait déjà parlé dans sa fameuse lettre au connétable de Portugal : « Mossen Febrer fiço obras notables, é algunos afirman aya « traydo el Dante de lengua florentina en catalan, non menguando punto en la « orden del metrificar o consonar » ; mais c'est bien au savant continuateur de Nicolas Antonio que revient l'honneur d'avoir découvert le manuscrit de l'Escurial, le seul, probablement, qui nous reste aujourd'hui de cette œuvre importante du XV[e] siècle. Plus tard feu Cambouliu publia quelques strophes de la traduc-

tion de Febrer d'après une copie assez incorrecte du ms. de S. Laurent [1]. Nous voici enfin pourvus d'une édition complète. D. Cayetano Vidal y Valenciano, connu déjà par diverses publications catalanes, a suivi le précepte d'Horace avant de nous livrer son travail. Il a longuement révisé sa transcription et réuni en même temps les matériaux nécessaires au commentaire critique de son auteur et à l'histoire de la littérature *dantesque* en Espagne. Aujourd'hui M. Vidal ne nous donne que le texte du poème avec des notes explicatives à la suite de chaque chant. Un second volume qu'il prépare contiendra une étude biographique et bibliographique, en particulier des recherches sur le texte italien qu'a suivi Febrer [2], puis un glossaire des mots difficiles ou peu usités et des *italianismes*, et, pour finir, une revue critique des traducteurs, imitateurs et commentateurs espagnols de la *Divine Comédie*. Il est fort à désirer que ce second volume ne se fasse pas trop attendre, car je crois que la plupart des lecteurs de cette traduction ne pourront la bien comprendre et l'apprécier qu'en ayant sous les yeux le commentaire critique que l'éditeur nous fait espérer, commentaire d'autant plus indispensable que les courtes notes du premier volume ne suffisent nullement à lever les nombreuses obscurités et singularités de la version de Febrer. Le système suivi par M. Vidal dans sa transcription du ms. de l'Escurial est en général bien conçu : il a conservé la graphie de l'original, en substituant à l'*s* longue l'*s* courte ou finale, à l'*ff* initial l'*f* simple et en écrivant *v* pour *u* « dans tous les cas où cette distinction est pratiquée par l'usage moderne. » Sur ce dernier point il y aurait cependant des réserves à faire. Quant aux apostrophes, je ne partage pas la manière de voir de l'éditeur, et surtout je ne puis admettre qu'on écrive, par exemple, *Qu'ell sobiran Emperador* au lieu de *Quell*, ou, à la rigueur, *Que ll'*, car c'est là consacrer une erreur, l'existence d'un article masculin *el* pour *lo* en catalan.

J'ai été déçu, je l'avoue, en lisant pour la première fois de longs passages de cette traduction si vantée. Littérairement parlant, c'est un ouvrage médiocre. Le style de Febrer n'a rien de personnel, ce n'est qu'un calque plus ou moins heureux, généralement exact [3], de la phrase italienne. La forme métrique est également reproduite : Febrer a traduit presque « non menguando punto en la orden del metrificar o consonar », comme dit le marquis de Santillana. Mais ici encore il a fait œuvre de copiste plutôt que de poète. Son vers bien souvent ne tient et ne se distingue de la prose que par l'accent de la dixième syllabe ; il semble n'avoir pas compris l'économie rhythmique de l'*endecasillabo* de Dante, et il n'a pas non plus suivi la règle catalane de l'accentuation constante de la quatrième et de la dixième syllabe. Ainsi dans le seul premier chant on trouve des vers ainsi construits :

(3) *Que la dreta via era fallida*
(12) *Que la vera via abandoné*
(24) *Mira l'aygua perillosa é mol vada*
(66) *Ques que sies d'ombra ó home cert*,

---

1. *Essai sur l'histoire de la littérature catalane*, Paris, 1857, p. 40.
2. Il faudrait déterminer aussi de quel commentaire il s'est servi.
3. Surtout quand le traducteur ne comprend pas, car il ne fait alors que cataloniser des mots italiens. Reste à savoir si le procédé est admissible.

où le rythme n'est marqué que par l'accent de la dixième syllabe. En somme, la traduction de Febrer a surtout une valeur linguistique. L'historien de la langue catalane y trouvera un certain nombre de mots rares, et beaucoup d'autres dont la forme ancienne ou certaines nuances de sens n'ont pas encore été enregistrées dans les dictionnaires. Les *italianismes* ne me semblent présenter qu'un médiocre intérêt, Febrer n'ayant pas réussi, malgré la réputation que lui valut cet ouvrage, à faire passer ces mots exotiques dans l'usage courant de la langue littéraire de son pays.

Ce n'est pas le moment d'entreprendre la critique grammaticale du texte de Febrer et de l'interprétation de son éditeur : il faut attendre, comme on dit vulgairement, que celui-ci ait vidé son sac; mais il est bon de rappeler encore à M. Vidal que ses notes explicatives sont beaucoup trop sommaires. Je n'ai examiné avec une certaine attention que les trois premiers chants de l'*Enfer*, et déjà dans ce court fragment j'ai trouvé bien des passages qui doivent être corrigés ou du moins notés comme obscurs ou incorrects. Je signalerai dans le premier chant les vers 41 à 43, que l'auteur me paraît avoir écrits sans comprendre l'original. Que signifie *croya* au vers 76? N'est-ce pas *noya* qu'il faut comme dans l'italien? Pour *Ab ells*, au v. 123, il faut certainement lire *Ab ella*. Au chant II, v. 12, je lirais *al alt passo m'afiu* au lieu de *al alt pas som afiu*. Le v. 32, à ce qu'il semble, doit être rétabli *No Enea io, ne sent Pau no son*, et le v. 36 *Entan ho tu mils que io no'n rahon*. Çà et là j'ai remarqué des négligences qu'il faudra faire disparaître dans un errata. Ainsi I, 25 *enquer es* pour *enqueres*, 98 *omptex* pour *omplex*, II, 89 *ad' altruy* pour *ad altruy*. Un autre reproche que je dois faire à M. Vidal, c'est de n'avoir pas transcrit son manuscrit avec toute l'exactitude voulue. Je ne fonde, il est vrai, ma critique que sur le passage (*Inf.* XXV, 73-99) reproduit en fac-similé : il se peut que partout ailleurs M. V. ait bien lu et bien copié, mais c'est trop déjà d'avoir laissé passer trois fautes dans ces quelques tercets. Au v. 91 le ms. porte *ell*, non pas *e'l;* au v. 99 *poetant*, non pas *poetan;* enfin, faute beaucoup plus grave, M. V. écrit le dernier mot du v. 80 *fortyer*, ce qui ne signifie rien, tandis que le ms. donne *bartzer* (cat. mod. *barser*), qui traduit très exactement l'italien *siepe*.

Je ne terminerai pas sans féliciter M. Vidal d'avoir heureusement accompli la première partie de sa tâche difficile : reste le commentaire, qui, je l'espère, ne laissera rien à désirer aux plus exigeants.

Alfred Morel-Fatio.

L'idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent, par A.-L. Sardou. Nice; Paris, Champion, 1878. Gr. in-8°, 90 p. (Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.)

M. Sardou a écrit cette brochure pour montrer que l'idiome niçois appartient à la langue d'oc, ce qui n'est mis en doute par aucun homme compétent, et ne saurait être contesté sérieusement. Toutefois comme, les passions politiques aidant, on s'efforce parfois, avec plus de zèle que de bon sens, de rattacher le

niçois aux dialectes italiens[1], il n'est pas inopportun d'établir, sans parti pris, par une étude détaillée, les véritables caractères de ce langage. Pour atteindre pleinement le but, il ne suffit pas de montrer que le niçois est un dialecte de langue d'oc, ce qui est une vérité trop générale, il faut faire connaître en quoi il diffère de la langue d'oc parlée ailleurs. Il faut, en d'autres termes, en faire la grammaire. A cet égard la brochure de M. S. est loin de donner toute satisfaction. Elle contient beaucoup de matières étrangères au sujet, et il s'en faut de beaucoup que le sujet lui-même y soit traité à fond. Les pages 11 à 36, c'est-à-dire tout le premier chapitre intitulé « Première période (du VII^e^ au XII^e^ siècle), premiers documents en langue d'oc », et une partie du chapitre suivant, sont occupées par des morceaux appartenant en général (non pas toujours cependant) à la littérature provençale, mais n'ayant pour la plupart aucune connexion avec Nice. L'examen de ces morceaux, qui sont ici autant de hors-d'œuvre, donne une très médiocre idée des connaissances de l'auteur en philologie provençale. Il est visible qu'en dehors de Raynouard et de quelques publications plus ou moins arriérées, M. S. ne connaît rien de ce qui a été écrit sur la littérature de la France méridionale. Le premier texte cité est celui des serments de 842, qu'il cherche vainement à rattacher au provençal, et qu'il reproduit d'après Chevallet, comme le montre la fausse lecture *vi er* (à la fin du second serment), au lieu de *iv er* (leçon de Diez que je persiste à considérer comme la plus probable). Entre ces morceaux figurent les 12 premiers vers de *Boëce* où sont religieusement reproduites toutes les fautes de Raynouard, M. S. n'ayant point entendu dire, apparemment, que depuis 1817 ce poème a été l'objet de nombreux travaux, et que le texte a été amélioré par une collation nouvelle du ms. Plus loin est cité le début de la *Nobla Leyczon*, attribuée naturellement à l'an 1100, M. S. étant profondément ignorant des travaux qui ont été publiés depuis Raynouard sur la poésie des vallées vaudoises[2]. En voilà assez pour permettre au lecteur instruit de porter un jugement équitable sur cette première partie. Les pages 40-45 contiennent des notices extrêmement superficielles sur les poètes italiens qui ont composé en provençal. Encore ici il est visible que M. S. ne connaît ni les *Leben und Werke der Troubadours* de Diez, ni les travaux des érudits italiens (Cavedoni, Bartoli, etc). Aux pages 46-53 sont publiés et traduits des textes véritablement niçois, du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, mais déjà connus. Ce qu'il y a de plus intéressant dans tout le travail de M. S., c'est le § intitulé « Deux livres en langue niçoise publiés en 1492 et 1493 » (p. 53-5). Les deux derniers chapitres : « État présent de l'idiome niçois, Réformes indispensables » et « Système rationnel d'orthographe niçoise », contiennent sans doute çà et là d'utiles remarques, mais présentées sans ordre et mêlées de bien des considérations étrangères au sujet, comme lorsque l'auteur insiste pendant trois pages sur les emprunts faits par l'italien ancien au provençal et traduit à ce propos plusieurs articles du livre de Nannucci, *Voci e locuzioni italiane derivate dalla lingua provenzale* (Florence, 1840).

1. Nous avons déjà rencontré cette tendance dans un livre italien dont nous avons rendu compte ici, V, 497.
2. Cf. *Revue critique*, 1866, art. 18.

D'ailleurs la préoccupation de l'auteur est plutôt de déterminer un système orthographique que de faire connaître avec précision le système des sons niçois.

P. M.

C. Ayer. **Introduction à l'étude des dialectes du pays romand.** Neuchâtel, 1878, in-4°, 37 pages.

Le but que se propose l'auteur de cette brochure est « de donner au romand ce qui lui a manqué jusqu'ici, c'est-à-dire une orthographe rationnelle qui puisse s'appliquer à tous ses dialectes. »

M. Ayer n'est pas partisan du système phonétique. Il a contre ce système certains préjugés qu'il partage avec la plupart des amateurs de patois, mais que l'on est étonné de retrouver chez un savant à qui l'on doit une grammaire française scientifique d'un certain mérite.

« Le système orthographique que je propose se distingue complètement des autres en ce qu'il est à la fois étymologique, phonétique et grammatical, » dit l'auteur. Il est phonétique en ce sens « que chaque son a son signe particulier et que chaque signe ou lettre a un son qui lui est propre et n'en a pas d'autre. » Seulement il faudrait ajouter qu'il y a beaucoup de lettres qui ne représentent aucun son quelconque, tout comme dans l'orthographe académique du français.

L'auteur restitue les consonnes finales étymologiques et grammaticales des mots. Or ces consonnes sont entièrement tombées dans les patois de la Suisse française, la plupart même devant les mots commençant par une voyelle. Ignore-t-il que leur chute s'est effectuée non pas simultanément, mais à différentes époques ? Une phrase transcrite selon ce système est donc un musée d'antiquités appartenant à tous les âges. C'est un non-sens scientifique. Le procédé de restauration des consonnes finales disparues a en outre un grave défaut, c'est qu'il ne peut naturellement s'appliquer qu'aux mots dont le primitif latin est exactement connu. Que fait l'auteur quand l'origine d'un mot lui est inconnue? Il est bien obligé de l'écrire phonétiquement, non pas dans l'exposé des faits phonétiques, où il s'en tient naturellement à des vocables dont l'étymologie est universellement reconnue, mais dans les chansons et proverbes qu'il nous donne à la fin de sa brochure. Ces mots-là, écrits phonétiquement, ne sont donc que provisoirement orthographiés ? Ils ne seront fixés orthographiquement que lorsque leur primitif latin aura été trouvé ? Combien y en aura-t-il qui, même à la fin du monde, attendront encore leur forme définitive, qui auront été écrits des façons les plus diverses, reflétant les hypothèses avancées par les différents savants qui se seront occupés de l'étude des patois de la Suisse française?

Exemple : l'*a* nasal à la fin des mots doit se rendre, selon l'auteur, tantôt par *an*, tantôt par *ant*, tantôt par *am*, tantôt par *and*, tantôt par *amp*, voire même par *amb*, *ank*, *ang*. Comment écrira-t-il les mots suivants que j'extrais au hasard du glossaire de Bridel : *boulan*, *bourian*, *fian*, *ebran*, *denan*, *tredan?*

La part que fait l'auteur à l'étymologie ne se borne pas à cette restauration de consonnes disparues. Le son *o*, selon lui, doit se transcrire tantôt par *o*, tantôt par *au*, par *au* quand il remonte à *al* latin. M. Ayer écrit *lyoba*, mot dont non seulement l'étymologie est inconnue, mais même la signification. Pour quelle raison ne l'écrit-il pas *lyauba ?*

Le signe ç représente dans le dialecte de la Gruyère deux sons particuliers (!), le *ch* allemand (dans *ich*) et le *th* anglais :

graçious de *gratiosum* (= *ch*) — *cerçlyo* de *circulum* (= *th*)

Le groupe latin *fly* devient également *ç ;* mais pour raison d'étymologie, et parce que ce groupe se maintient dans des dialectes voisins, l'auteur veut que l'on garde la transcription *fly !* Encore une fois que faire lorsqu'on ne connaît pas le primitif latin ?

Ces exemples suffisent pour montrer à quelle variabilité et à quelle hésitation cette orthographe est soumise. Je ne puis voir dans ce travail de M. A. une tentative sérieuse en vue d'établir un système orthographique qui puisse s'appliquer aux dialectes de la Suisse romande. C'est bien plutôt un amusement, un jeu savant.

La brève exposition des faits phonétiques du dialecte de la Gruyère, dialecte choisi par l'auteur pour montrer « les avantages de son système », n'est guère ordonnée de façon à faciliter l'étude comparative des patois. Les rapprochements inutiles y abondent. Les observations neuves y font trop défaut.

M. A. appelle *romand* « l'ensemble des dialectes parlés dans ce qu'on appelait autrefois le *Pays romand* et aujourd'hui la *Suisse française*, à l'exception peut-être du patois de Porrentruy qui se rattache au *franc-comtois*. » Qu'il appelle *romand* (avec ou sans *d*, peu m'importe) l'ensemble des dialectes de la Suisse française, passe encore, quoique ce terme prête constamment à équivoque ; mais excepter du *romand* le dialecte de Porrentruy, parce que celui-ci est regardé comme un dialecte français et non provençal (ou franco-provençal), c'est par trop changer le sens d'un terme qui, par son étymologie et par sa valeur géographique, rappelle un tout bien déterminé. La *Suisse romande* est la Suisse parlant des dialectes *romans*, c'est-à-dire *latins* ou *néo-latins*, si l'on veut. On peut appeler l'ensemble de ces dialectes le *roman suisse*. Excepter du *roman suisse* le dialecte ou les dialectes français, c'est identifier les termes *roman* et *provençal*, ou *franco-provençal*, si M. A. est de l'opinion de M. Ascoli. C'est retourner à une idole bien ancienne ou en introduire une nouvelle qui n'a guère la chance d'être vénérée par d'autres que l'auteur.

La division du *romand* en dialectes du Jura, du plateau des Alpes, est prématurée et peut-être arbitraire. L'auteur ne dit pas un mot des études qu'il a faites à ce sujet (si étude il y a), et sur quoi se base cette distinction.

Il est à désirer que la *Société des patois vaudois*, à qui la lecture de cette brochure est tout spécialement recommandée par l'auteur, n'adopte pas ce système étymologique, phonétique et grammatical, si toutefois son intention est de fournir à la science des matériaux dont celle-ci puisse aisément profiter. Je n'irai pas jusqu'à dire que les matériaux patois habillés à la façon de M. A. soient inutiles, car en somme le système que nous rejetons au point de vue scientifique est en soi plus conséquent, quoique souvent absurde, que l'orthographe arbitraire employée par les auteurs non initiés à la science philologique ; mais il est certain qu'il entraverait considérablement les études dialectales. Le système de M. Ayer est-il à la portée des collaborateurs que pourra se procurer la Société ? S'imagine-t-on la confusion orthographique que présenterait l'ensemble des travaux des différents collaborateurs, instituteurs et autres personnes, ayant pour base le système préconisé par l'auteur de notre brochure ?

J. GILLIÉRON.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 3e série, t. I, nos 4-6 (avril, mai et juin 1879). — P. 157, Chabaneau, *La langue et la littérature provençales*, leçon d'ouverture du cours de langue romane (*sic*) faite à la faculté des lettres de Montpellier le 7 janvier 1879. Leçon bien composée et bien écrite contenant des vues générales sur le provençal et sa littérature. Quelques-unes de ces vues me paraissent manquer d'exactitude. Ainsi M. Chabaneau divise la France romane entre trois langues : langue d'oui, langue d'oc et gascon. Je n'ai contre cette division que les objections générales que j'ai fait valoir naguères ici même contre une division du même genre proposée par M. Ascoli [1] ; je crois fermement que ces distinctions en langues, dialectes, sous-dialectes, auxquelles se complaisent les philologues de la Société des langues romanes, reposent sur une conception inexacte du développement du roman. Mais ce qui soulève une objection particulière, c'est l'idée émise par M. Ch. que la distinction du roman de la Gaule en trois langues serait dans un rapport direct avec la division de la Gaule de César en trois peuples : Belges, Celtes, Aquitains. « On peut dire en « somme, » dit M. Ch., « que le français et le provençal sont respectivement « le résultat du conflit du latin, resté victorieux, mais non sans blessures, avec « la langue nationale des Belges et avec celle des Celtes. Un conflit pareil en « Aquitaine produisit le gascon... » (p. 158). M. Ch. ne sait peut-être pas qu'il ne fait que ressusciter une idée que Fauriel défendit jadis avec plus de chaleur que de bonnes raisons, et contre laquelle j'ai fait valoir, il y a quinze ou seize ans, quelques arguments [2], mais qui maintenant ne serait plus soutenue par aucun philologue autorisé. L'opinion établie est celle que vient d'exprimer avec précision M. H. Nicol dans l'article France de l'*Encyclopædia Britannica* (IX, 629) : « The language introduced was at first nearly uniform over the whole empire... As legions became stationary, as colonies were formed and as the natives adopted the language of their conquerors, this language split up into local dialects, the distinguishing features of which are due, as far as can be ascertained (except, to some extent, as to the vocabulary), not to speakers of different nationalities misspeaking Latin, each with the peculiarities of his native language, but to the fact that linguistic changes, which are ever occurring, are not perfectly uniform over a large area, however homogeneous the speakers. » Une opinion plus soutenable, très soutenable même en principe, mais que, je

1. Voy. *Romania*, IV, 294-6 ; V, 505-6 ; cf. plus bas la notice des *Archives des Missions*.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5, IV, (1863), pp. 368-9, 377-9.

le crains, M. Ch. exagère un peu, est celle qui considère la langue des-troubadours comme n'étant à l'origine que le dialecte limousin. Il est incontestable que c'est du Limousin ou des régions adjacentes que sont sortis les principaux et, à peu d'exceptions près, les plus anciens d'entre les troubadours ; et il n'y a pas de doute que l'emploi des formes limousines dans des poésies qui bientôt devinrent des modèles en quelque sorte classiques dut exercer une certaine influence sur les troubadours postérieurs ; mais il faut se garder d'exagérer cette influence. M. Ch. annonce à cet égard des preuves tirées de la comparaison du limousin moderne avec la langue des troubadours. Nous verrons si ces preuves ont la portée générale qu'il leur attribue. En attendant, notons qu'il est imprudent de considérer comme une preuve à l'appui de la thèse de M. Ch. le fait que la langue du midi de la France est désignée par les Catalans comme limousine. Cette désignation est venue aux Catalans du grammairien Raimon Vidal, dont l'opuscule a eu beaucoup de succès au sud des Pyrénées. La seconde partie de la leçon contient sur le développement de la littérature provençale des vues correctes et bien présentées. Pourtant je ne puis laisser passer sans protestation la qualification de « constants imitateurs des troubadours » appliquée à Dante et à Pétrarque. Les dernières pages contiennent un résumé de l'histoire des études provençales qui dégénère un peu trop en compliments quand l'auteur arrive aux érudits modernes. — P. 179, Balaguer y Merino, *Ordinacions y bans del comtat d'Empurias* (fin), article contenant le glossaire. Il est tout à fait regrettable que ce glossaire ne porte pas de renvois au texte auquel il s'applique. Tel qu'il se présente, il n'offre qu'une bien faible utilité. — P. 183-256, Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (fin). M. Gazier a réimprimé (p. 193-217) le célèbre rapport de Grégoire « sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française ». Viennent ensuite quelques lettres supplémentaires dont l'une de Volney. Dans plusieurs de ces lettres sont exprimées des propositions relatives à la création d'un nouvel alphabet et d'une nouvelle orthographe pour la langue française. Ces lettres révèlent en général une assez grande inexpérience des conditions que devrait remplir une orthographe rationnelle de notre langue, mais l'idée est bonne et mériterait d'être reprise. Avec les progrès qu'a faits la science des langues en général et celle de notre langue en particulier, il est honteux que nous en soyons encore à l'orthographe de l'Académie. P. M.

II. — Zeitschrift für romanische Philologie, III, 1. — P. 1. A. Morel-Fatio, *Vicente Noguera et son Discours sur la langue et les auteurs d'Espagne*. Cette intéressante étude sur un personnage curieux du XVII^e^ siècle dépasse le cadre de notre recueil. — P. 39, Grœber et von Lebinski, *Collation du Chansonnier de Berne* 389, comparé minutieusement avec l'édition qu'en a donnée Brakelmann. — P. 61, Coelho, *Romances populares e rimas infantis portuguezes;* première partie d'une collection faite dans la province du Minho, et contenant d'intéressantes variantes de beaucoup de pièces publiées dans les *Romanceiros* de M. Braga.

Mélanges. I. *Histoire littéraire*. P. 73, Kœhler, *La Fabula del Pistello da l'agliata ;* sous ce titre on vient de publier un petit poème du XV^e^ siècle, dont

le cadre ressemble à celui de *Partonopeus*, et où le mortier aux aulx joue le même rôle que le balai dans le *Zauberlehrling* de Gœthe. Le poète a sans doute puisé directement, comme Gœthe, ce conte dans le *Philopseudes* de Lucien ; mais il ne l'a pas heureusement mêlé à son récit ni habilement modifié. — II. *Bibliographie*. P. 78, Bartsch, *Mss. français indiqués dans l'ancien catalogue de l'abbaye de Peterborough*. — III. *Textes*. P. 80, Vollmœller, *Description d'un ms. espagnol du XVI^e s.* (Oxford, All Souls College 189) contenant des poésies variées. — [P. 90, Baist, *Sur* Blanquerna. 1. Dans mon article sur le roman moral de Ramon Lull (*Romania*, t. VI, p. 504 et suiv.) j'ai cru devoir donner la préférence à la forme *Blaquerna*, autorisée par le ms. Piot et l'imprimé latin du *Liber amici et amati* : je ne connaissais pas alors le ms. de Munich (cf. *Romania*, t. VII, p. 156). M. Baist penche pour la forme *Blanquerna*, dont il a relevé des exemples dans plusieurs mss. de Lull, du XIV^e et du XV^e siècle ; en outre il observe que l'étymologie probable *Blachernae* (*palatium Blachernarum*) ne vient pas à l'appui de la forme sans *n*, attendu que Muntaner (dans les mss. et les éditions) a écrit *Blanquerna* le nom du palais de Constantinople, sans qu'on puisse d'ailleurs expliquer philologiquement l'intercalation de l'*n*. — 2. Le texte catalan manuscrit (Piot, et Munich, Esp. 67) du *Liber amici et amati* diffère beaucoup de l'imprimé latin de 1505 et de l'imprimé valencien de 1521. Au contraire la version latine manuscrite (Munich, mss. lat. 10553 et 10525) suit de près l'ancien texte catalan et son style rappelle assez la manière de Lull. Un *Blanquerna* latin a pu exister ou existe peut-être encore : on sait en effet que Lull a publié une bonne partie de ses œuvres dans les deux langues, latine et vulgaire, et Salzinger cite dans son catalogue un *Blanquerna magnus* en latin. — 3. Extrait du ms. de Munich, Esp. 67. La langue en est très pure. — 4. Le ms. Piot est indépendant du ms. de Munich : pour les leçons, ils se valent à peu près ; pour la langue, ce dernier est à préférer. M. B. juge comme moi que Lull a écrit dans le catalan qui nous est connu par les documents diplomatiques, et qu'il ne peut pas s'être servi du dialecte, si imprégné de formes provençales, que nous offre le ms. Piot. M. B. termine par la transcription d'une lettre catalane de Jacques I^er, de l'an 1259, tirée d'un registre des archives d'Aragon. Je remercie le jeune savant de ses intéressantes observations : j'en ferai mon profit. A. M.-F.] — IV. *Critique des textes*. P. 96, Nyrop, *Sur Robert de Clari ;* collation du ms. de Copenhague avec l'édition Hopf. — V. *Exégèse*. P. 98, Tobler, *Assaillir la limace ;* additions importantes à l'art. précédent de M. Baist sur le même sujet (voy. *Rom.* VII, 629). — VI. *Étymologie*. P. 102, Rœnsch, *Étymologies romanes*, II (remarques érudites, mais assez peu concluantes, empruntées à la latinité de la décadence). — P. 105, Fœrster, *Les Part. passés français en* -eit, -oit ; l'auteur montre, comme l'a fait de son côté M. Ulrich (voy. ci-dessus, p. 448) que *toleit* et *chaeit* ont pour point de départ *coilleit* de *collectus*, et rattache à la même forme les participes *creeit foeit fuieit seeit oeit* qu'il cite dans divers textes.

Comptes-rendus. P. 107. Dunger, *Dictys-Septimius* (M. Ludwig regarde la question de l'original grec de Dictys comme tranchée par cette dissertation, et je suis de son avis, quand même l'auteur se serait trompé sur quelques détails : il n'a existé ni un Dictys grec, ni un Dictys latin plus étendu que le nôtre. Sur

la date du Dictys latin, voir une intéressante notice de M. Havet dans le t. II de la *Revue de Philologie*). — P. 109, Loewe, *Prodromus Corporis Glossariorum latinorum* (Ludwig ; éloge mérité de cet excellent travail). — P. 112, Canello, *Saggi di critica letteraria* (Stengel ; quelques objections à côté de grands et justes éloges). — P. 121. Guerrini, *Cesare Croce* (Liebrecht ; cf. ci-dessous, p. 476). — P. 127, Castelli, *Credenze ed usi popolari siciliani* (Liebrecht). — P. 130, Hardung, *Romanceiro portuguez* (Lemcke : utile réunion de tout ce qui a paru jusqu'ici de romances portugaises). — P. 131, Fœrster, *Las Mocedades del Cid de D. Guillem de Castro* (Lemcke : publication très bien faite). — P. 123, Michel, *Les voyages merveilleux de S. Brandan* (Grœber : mauvaise édition du texte déjà imprimé par M. Suchier, voy. *Rom.* IV 499). — P. 134, Stengel, *Das altfranzœsische Rolandslied* (Suchier : voy. *Rom.* VII 636). — P. 135, Ten Brink, *Dauer und Klang* (Suchier : cet article est une pièce importante à joindre au dossier de la question ; je note seulement que M. S. se prononce comme moi sur l'opinion émise par M. Ten Brink à propos d'*Aucassin et Nicolete*). — P. 143, Fischer, *Zwei Fragmente des mittelniederl. Romans des Lorreine* (Stengel ; cf. *Rom.* VI 636). — P. 146, *Romanische Studien*, III, 2 (notes instructives de M. Tobler sur le travail de M. Morf ; M. Grœber discute à son tour l'art. de M. Bœhmer, *Timbre et non Quantité*). — P. 148, *Romania*, n^os^ 28 et 29 (M. Suchier critique les remarques phonétiques de M. Cornu ; M. Grœber fait diverses remarques sur le *Lai d'Amors*, dont la plupart, je l'avoue, ne me semblent pas fondées, et revient sur une critique qu'il m'avait adressée et à laquelle j'ai répondu *Rom.* VIII 136 : on ne peut, dit-il, affirmer que *pouoir* ne doit pas se lire *povoir ;* je m'appuie sur l'absence, au moins à ma connaissance, de graphies comme *pouuoir, pouuons,* semblables à *trouuer, trouuons,* et surtout d'une forme *pueuent* et d'une rime de cette forme avec *truevent*, pour croire que le *v* intercalaire de *pouvoir peuvent pouvons* etc. n'est pas antérieur au XVI^e^ siècle ; je ne saisis pas encore bien l'objection de M. Gr. à *vueut :* le ms. donne *vuelt*, dérivé parfaitement correct de **volet ;* je crois devoir vocaliser *l*, et j'écris *vueut*, forme qui a très bien pu exister. M. Gr. conteste ensuite l'opinion de M. Havet sur l'*V* dans le *S. Léger*, et donne quelques observations sur d'autres articles. Sur le n° 28, notons de précieuses additions de M. R. Kœhler aux notes de M. Cosquin sur ses contes lorrains, et une discussion de M. Suchier, à laquelle je ne puis répondre ici, sur l'explication de *mon* et *mien* donnée par M. Cornu et moi. [Les pages 154-6 sont occupées par des récriminations de MM. Bartsch et Varnhagen contre moi, à propos des remarques publiées ici même, VII, 465-7. Je ne vois là rien qui ait le moindre intérêt scientifique, rien que la preuve d'une mauvaise humeur assez naturelle chez des personnes à qui on a fait voir d'un peu près leurs erreurs, rien par conséquent qui puisse motiver une réplique de ma part. — P. M.] — P. 158, *Giornale di Filologia romanza*, I (note additionnelle de M. Tobler, où il rappelle avec raison qu'il a le premier, *Gœtt. Gel. Anz.* 1874, p. 1904, ramené les pronoms italiens *vi* et *ne* à *vos* et *nos*, comme le fait M. Caix, voy. *Rom.* VII 464 ; il essaie ensuite de démontrer que toutes les formes de pronoms romans en *ui* ont pour point de départ *cui*, ce qu'il rend en effet très vraisemblable, bien qu'il paraisse difficile de séparer absolument *lui* de *lei*, *costui* de *costei*). G. P.

III. — Romanische Studien, t. IV, 1 (XIII). — [P. 1, *Sermons gallo-italiques* ..... publiés par W. Fœrster. Ces sermons, tirés du ms. de Turin Misc. lat. D. VI. 10, ont été pour la première fois signalés dans le catalogue des mss. de la bibliothèque royale de Turin, par Pasini, puis par M. P. Lacroix, en 1839[1], qui en donna quelques extraits copiés avec peu d'exactitude. Dès les premiers temps de mes études romanes, ces fragments avaient vivement piqué ma curiosité, et en 1863 je m'étais procuré par un ami de passage à Turin de nouveaux extraits du ms. et un fac-simile de quelques lignes. Depuis, l'an dernier, j'en fis la copie complète, non point toutefois en vue d'une publication immédiate pour laquelle d'importants éléments me font encore défaut. Cette copie, où les abréviations sont conservées, m'a servi à constater la parfaite exactitude de l'édition de M. Fœrster. La comparaison de plusieurs pages de son édition avec ma copie ne m'a révélé aucune différence. Le ms., du reste, est d'une belle écriture de la fin du XII[e] siècle, qui, malgré la pâleur de l'encre, ne présente aucune difficulté de lecture. D'ailleurs, M. F. a pu faire collationner ses épreuves sur le ms. Ces sermons sont dénués de toute valeur littéraire ou historique. Leur seul intérêt est celui de la langue. Je suis disposé à croire, comme M. F., que nous les avons tels qu'ils ont dû être prononcés, sauf que vraisemblablement le prédicateur, s'adressant à un auditoire laïque, traduisait les citations latines qui y sont fort nombreuses. M. F. a justement remarqué que dans ce texte on voit mêlées des formes de langue française (ou plutôt, pour éviter de trop préciser, de langue d'oui) avec des formes véritablement piémontaises, et il explique ce mélange par la supposition que le copiste était français et a fait disparaître beaucoup des traces de l'idiome original. Cette opinion s'appuie en partie sur une circonstance qui, pour M. F., paraît hors de doute, c'est que l'écriture trahirait une main française. Mon attention s'est aussi portée sur ce point lorsque j'avais le ms. sous les yeux, mais j'avoue qu'à cet égard je n'oserais me montrer aussi affirmatif que M. Fœrster. Cherchant des textes comparables à celui des Sermons, l'éditeur a trouvé un terme de comparaison dans un document imprimé originaire de Chieri (un peu à l'est de Turin). Pour ma part j'inclinerais à considérer la langue des sermons comme plus occidentale, plus voisine des Alpes, et je me proposais de n'en point entreprendre la publication jusqu'à ce que des recherches dans les archives du Piémont m'eussent mis en possession d'éléments de comparaison plus nombreux que ceux dont M. F. a dû se contenter. Quoi qu'il en soit, sa publication est faite avec soin, le dépouillement des formes grammaticales et le glossaire donnent toute satisfaction. — P. M.] — P. 93, *Sur les Sermons de saint Bernard;* M. Kutschera avait cru pouvoir prouver (voy. *Rom.*, VIII, 636) que le ms. des Sermons français de S. Bernard datait de 1207; M. B. montre que cette démonstration n'a pas de valeur; il annonce en même temps qu'il a copié tous ces Sermons et les publiera bientôt. — [P. 98, Bœhmer, *Sponsus, mystère des vierges sages et des vierges folles.* Sous ce titre, M. Bœhmer nous donne une nouvelle édition, accompagnée de remarques sur la métrique et

1. *Notices et extraits des mss. concernant l'histoire de France et la littérature française conservés dans les Bibliothèques d'Italie*, dans les *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire*, n° VII (1839), p. 113-116, réimprimé dans le t. III (p. 325-327) des *Mélanges* de Champollion (*Documents inédits*).

sur la langue, d'un drame ecclésiastique déjà maintes fois publié que renferme le ms. B. N. lat. 1139, ms. qui est du XII[e] siècle, je ne me lasserai pas de le répéter, et non du XI[e], comme le prétendent à peu près tous les éditeurs. Le titre de *Sponsus* convient aussi bien à l'ouvrage que celui de « Mystère des vierges sages et des vierges folles », mais de ce que dans le ms. le mot *Sponsus* est écrit à l'encre rouge à l'endroit où commence le mystère on ne peut conclure avec certitude que ce mot soit placé là comme titre : les rubriques contiennent ordinairement, dans le ms., les noms des personnages, et doivent par conséquent prendre place auprès des paroles prononcées par chacun d'eux, mais elles sont souvent mal placées, ce qui peut être ici le cas. Cette édition nouvelle se distingue des précédentes surtout par une disposition typographique (des espaces à l'intérieur des vers) destinée à mieux faire ressortir le rhythme ; elle se distingue aussi par des corrections entre lesquelles il en est qui surprendraient beaucoup partout ailleurs que dans un travail de M. Bœhmer. Ainsi le v. 14 est dans le ms. *Atendet un espos Jhesu salvaire a nom,* il y a deux syllabes de trop. Au lieu de supprimer soit *Jhesu,* soit *salvaire,* M. B. corrige les premiers mots ainsi : *Tendet au spos,* ce qui ne se discute même pas. Plus loin, v. 74, la leçon admise comme étant dans le ms. est celle-ci : *Alet areir a vostras saje seros,* vers trop long d'une syllabe ; M. B. corrige *a vosts sajes ;* mais dans le ms. je ne puis lire *saie ;* la leçon, assez peu nette il est vrai, est plutôt *sinc,* ce qui convient au sens, puisqu'il est de tradition que les vierges sages et les vierges folles étaient ensemble au nombre de dix. M. B., d'accord avec M. Bartsch, montre, contre Raynouard et autres, que les parties en langue vulgaire de ce mystère sont en français et non en provençal, opinion que je suis d'autant moins porté à contester que je l'ai moi-même émise en 1866[1]. — P. M.] — P. 111, Bœhmer, *Sur la Passion ;* quelques corrections tendant à franciser le texte. — P. 112, Bœhmer, *Sur le De vulgari eloquentia* (à propos de la récente édition de M. Giuliani). — P. 118, Heiligbrodt, *Sur la légende de Gormund et Isembard.* J'ai montré il y a longtemps (*Rev. crit.* 1868, t. I, art. 116) que la troisième partie du roman de *Lohier et Mallart,* dont nous ne possédons qu'une traduction allemande publiée par M. Simrock, était la mise en prose d'un poème du XIII[e] siècle sur la guerre d'Isembard et de Gormond contre le roi Louis. M. H. compare brièvement cette version avec celle de Mousket d'après un ms. de *Loher und Maller* qu'il a trouvé à Hambourg. — [P. 124, R. Heiligbrodt, *Synopsis der Tiradenfolge in den Handschriften des Girart de Rossilhon,* tableau synoptique du poème dans l'ordre où les tirades s'y succèdent, avec renvoi aux éditions des différents mss. Il m'est impossible de concevoir l'utilité qu'il peut y avoir à publier ce travail tout mécanique. Il tombe sous le sens que les personnes, en bien petit nombre, qui travaillent sur *Girart de Roussillon* ont dû tout d'abord se faire une concordance des mss. et des éditions, soit par un tableau comme celui-là, soit par des chiffres de renvois écrits sur les marges de l'édition de M. Fr. Michel, qui offre l'avantage d'être imprimée sur bon papier à la cuve[2]. Le seul fait intéressant

1. *Jahrbuch für romanische Literatur,* VII, 74. La même opinion est exprimée par M. Sepet (*Le Drame chrétien au moyen âge,* p. 120), qui adopte aussi le titre d' « Epoux. »

2. Dans ma traduction de *Girart,* qui s'imprime actuellement, chaque alinéa correspond à une tirade et est numéroté. Jusqu'ici je suis d'accord avec la numérotation

que m'ait révélé le présent travail, c'est que l'auteur d'une petite brochure sur *Girart de Roussillon* dont j'ai dit ce que je pensais (ci-dessus p. 128) est un élève de M. Bœhmer. Je n'aurais pas osé le supposer. — P. M.] — P. 141, De Cihac, *Sur les études roumaines de M. Hajdĕu ;* ces observations nombreuses, d'un ton quelque peu acerbe, paraissent généralement fondées et devront être prises en sérieuse considération pour le second volume du grand ouvrage où M. Hajdĕu a pour collaborateur M. Schuchardt (voy. *Rom.* VIII, 636). — P. 185, *Appendice.* Koschwitz, *Cours et exercices de philologie romane dans les universités allemandes de Pâques* 1872 *à Pâques* 1879 ; suite de cet intéressant tableau, qui montre la belle activité de l'enseignement supérieur chez nos voisins. — P. 192, *Publications nouvelles.* — P. 193, Bœhmer, *Trouver ;* M. B. se plaint qu'on le traite de *fou.* — P. 194, Bœhmer, *Herr Darmesteter.* [M. B., avec une ténacité qui dégénère en monomanie, revient encore sur cette question de la découverte de l'*e* = ĭ, ē. Je le renvoie aux dernières lignes de ma réponse à sa précédente réclamation, *Rom.* VIII, 633. — A. D.] — P. 196. Au milieu d'un *errata*, M. Fœrster intercale cette note : « Puisque tout a été permis jusqu'à présent pour expliquer l'énigmatique *andare*, je voudrais faire usage de la même liberté et le tirer tout simplement du lat. *vadere*, où 1) *v* serait tombé dans la syllabe *atone*, 2) *n* aurait été intercalée comme dans *rendre*, et 3) on aurait passé de la 3e conj. à la 1re. Sur 1) cf. le paradigme sarde méridional dans Rossi (Casteddu, 1846) : *andu* ou *bandu*, *andas* ou *bandas*, *andat* ou *bandat*, *andant* ou *bandant*, *andi* ou *bandictz*. » A joindre au dossier, mais pour mémoire seulement. *Addare* me paraît réellement satisfaisant, au moins pour les langues autres que le provençal et le français ; et comment séparer *aler* et *anar* d'*andare ?*

G. P.

IV. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1878, n° 1. — P. 104-45, P. Meyer, *De quelques chroniques anglo-normandes qui ont porté le nom de* Brut. Toutes les chroniques générales de la Grande-Bretagne composées en français au moyen âge sont fondées sur l'*Historia Britonum* de Geoffroi de Monmouth. Cette fabuleuse histoire ayant été connue assez généralement sous le nom de *Brutus*, les chroniques françaises, en vers ou en prose, qui en ont reproduit la substance, ont été fort souvent désignées par le nom de *Brut*, quelquefois qualifié par une épithète ou un déterminatif quelconque (le *petit Brut*, le *Brut d'Angleterre*). L'emploi du même titre pour désigner des ouvrages fort différents est une cause de confusion que le mémoire publié par la Société des anciens textes a pour but de prévenir. L'auteur répartit les chroniques anglo-normandes dont il s'est occupé entre trois groupes. Le premier ne contient qu'une chronique fort courte, conservée par un seul manuscrit appartenant à l'Université de Cambridge. Le second contient deux chroniques, courtes aussi, et assez analogues pour pouvoir être classées ensemble : l'une, conservée dans trois ou quatre mss., paraît avoir été rédigée peu après 1283 ; l'autre, dont on n'a qu'un ms., pousse l'histoire jusqu'à la mort d'Edouard I, et se donne

---

donnée par M. Heiligbrodt, sauf que je suis de deux numéros en arrière, n'ayant pas traduit les deux premières tirades auxquelles je ne comprends pas grand'chose.

comme rédigée pour Henri de Laci, comte de Lincoln, par un certain Raüf de Bohun. Sir Fr. Madden et M. W. W. Skeat, et d'après eux l'*Histoire littéraire* (XXVII, 406-10) l'avaient déjà fait connaître. Le troisième groupe, le plus important, est formé par les nombreux mss. (l'auteur en mentionne dix-huit) d'une chronique qui paraît s'être arrêtée originairement à la mort de Henri III (1272) et avoir été continuée successivement jusqu'en 1307 (mort d'Édouard I) et 1333, sans parler d'un ms. (Corp. Chr. Oxford), étudié dans un appendice spécial, qui a une continuation s'étendant jusqu'en 1398. Cette chronique se divise en deux rédactions, lesquelles diffèrent notablement à partir d'Édouard II ; en outre l'une des rédactions intercale à la fin des règnes de Henri III, Édouard I et Édouard II des prophéties de Merlin. Cette rédaction, mise en anglais au XV^e^ siècle, a été englobée dans les *Chronicles of England* imprimées par Caxton en 1480 et 1482 et souvent réimprimées depuis. Les mss. qui contiennent les chroniques étudiées dans ce mémoire sont au nombre de 26, dont trois à Paris, les autres en Angleterre et en Irlande. Tous, sauf trois, ont été vus par P. Meyer, qui n'a pas eu la prétention d'épuiser le sujet, pensant bien que plusieurs mss. ont dû lui échapper, mais qui a cherché simplement à mettre de l'ordre en une matière jusque-là fort confuse.

V. — Anglia, II. — P. 135. Kœhler, sur le *Milleres tale* de Chaucer ; nouvelle variante allemande (voy. *Rom.* VII 474). — P. 137, Kœhler, chanson anglaise sur l'homme de la lune, citée dans un drame de Rowley. — P. 191-199, article intéressant de M. Zupitza sur Tanner, *Guy von Warwick* ; M. Tanner promet une édition prochaine des mss. français de ce poème. — P. 215-224, Suchier, *Sur la versification anglo-normande ;* M. S. défend contre M. Koschwitz ses idées sur ce sujet (voy. *Rom.* VI 145). — P. 388, Kœhler, *How the Plowman lerned his Pater noster ;* M. K. réunit plusieurs versions de ce conte (voy. Pauli, *Schimpf und Ernst*, 338), sans doute originairement français.

VI. — Germania, XXIII. — P. 129, Kœlbing, *Fragment d'une version de* Pamphilus *en ancien norvégien.* — P. 223. Behaghel, *le* Tristan *de Gotfrid de Strasbourg et sa source ;* M. B. signale l'importance de la *Tristram Saga*, deux fois publiée depuis. Il y joint une remarque sur le poème de Berol ; cette remarque en elle-même est peu fondée ; mais M. B. dit : « Jusqu'à quel point Heinzel a rencontré l'approbation pour les détails de sa division [en douze chansons du poème de Berol], c'est ce que j'ignore. » Je saisis cette occasion de dire que, pour ma part, je n'ai jamais accepté ni l'ensemble ni les détails de cette thèse, où l'auteur a montré assurément beaucoup d'esprit, et dont la lecture est aussi instructive qu'intéressante, mais où il a fait fausse route presque tout le temps ; une connaissance trop imparfaite de l'ancien français, jointe à la défectuosité de l'édition de Berol, le prédestinait d'ailleurs à des erreurs qu'il n'a pas évitées. — P. 441. Behaghel, *Le fragment de* Lancelot *bas-allemand ;* M. B. montre que ce fragment ne provient pas d'une version nouvelle du roman français (en prose), mais se rapporte à la traduction connue en haut-allemand. — *Comptes-rendus.* Birch-Hirschfeld, *die Sage vom Gral* (M. Bartsch n'admet pas les conclu-

sions de l'auteur sur le rapport de Wolfram aux poèmes français et sur la non-existence de Kyot).

VII. — Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXIX (1878). — P. 421-480, Delisle, *Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque* (voy. *Rom.* VIII 142). — *Comptes-rendus*. P. 351, Neumann, *Zur Laut- und Flexionslehre des Altfranzœsischen* (M. Raynaud entre dans des détails intéressants sur l'assimilation de *an* à *en* en picard; cf. *Rom.* VII 612). — P. 512, Gautier, *Les Épopées françaises*, t. I (d'Arbois de Jubainville).

— XL (1879), 1. — P. 48-67, Raynaud, *Le chansonnier Clairambault de la Bibliothèque nationale;* description et table du précieux ms. dont nous avons raconté la récente acquisition et qui porte maintenant à la B. N. le n° *Nouv. acq. fr.* 1050 (cf. *Rom.* V, 127); M. R. a joint à ce travail une liste utile de tous les anciens chansonniers français. — *Comptes-rendus*. P. 96, *Aucassin et Nicolete*, éd. de G. Paris et de H. Suchier (M. Raynaud a tort de vouloir lire *a ce que* pour *ne que*, et d'intervertir avec M. S. *carboucle* et *carbonnee*, voy. *Rom.* VIII 285, 288, 293). — P. 100, Angellier, *Étude sur la chanson de Roland* (Raynaud).

— XL, 2. — *Comptes-rendus*. P. 219, Chazaud, *Les Enseignements d'Anne de France* (cf. *Rom.* VIII 144; M. Raynaud critique avec raison la partie linguistique du travail de l'éditeur). — P. 230, Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer* (Cet excellent livre contient un grand nombre de documents importants en picard du XIII^e^ siècle; M. Havet relève dans l'édition qu'en a donnée M. G. un certain nombre d'erreurs; on pourrait en signaler d'autres, ainsi dans la curieuse pièce LXXXVI, § 1 *li l'achate*, l. *si;* § 4 *sor* I *cheval*, l. *chevalier;* § 7 III *paroles ne* II *ne voel, io ment ke vus aihes*, l. *trois paroles ne deus ne voel jo nient ke vus aihés*, etc. N° XLIV, l. 5 *Et chil ki vient acater se hanse cui peres a en le hanse*, l. *Et chil ki vieut acater se hanse cui peres a eu le hanse*, etc. La ponctuation et l'accentuation des textes montrent trop souvent chez l'éditeur une préparation philologique insuffisante). G. P.

VIII. — Tidskrift (Nordisk) for filologi. Nouv. sér., t. IV. — *Comptes-rendus*. P. 72-78, Gaster, *La ténue gutturale en roumain* (voy. *Rom.* VIII 124); M. Nyrop donne une bonne analyse de ce travail, avec quelques remarques intéressantes.

IX. — Revue des questions historiques, janvier 1879. — A. Longnon, *les Quatre fils Aymon*. M. Longnon fait profiter depuis quelque temps de son érudition et de sa critique l'histoire de notre épopée nationale. Après s'être occupé de Girard de Roussillon dans la *Revue historique*, de Huon de Bordeaux dans la *Romania*, il s'attaque ici à Renaut de Montauban. Il montre que le Charles contre lequel combattent les fils d'Aimon n'est ni Charlemagne ni un de ses successeurs, mais bien Charles Martel. En effet : 1° un rhythme du XIII^e^ siècle nomme Agilolf l'archevêque de Cologne sous lequel Renaut mourut, et Agilolf était contemporain de Charles Martel; 2° le roi de Gascogne

Yon, auprès duquel se réfugient les fils d'Aimon, est évidemment Eudon, appelé duc, prince ou roi de Gascogne dans les textes du VIII[e] siècle, qui eut avec Charles Martel plus d'une guerre et d'un différend, notamment pour avoir donné asile à des ennemis de Charles, tels que le roi de Neustrie Chilpéric. On peut regarder ce point important comme acquis à la science : le second argument surtout est irréfutable, *Yon* répondant toujours en a. fr. au nom latin *Eudo ;* sur le premier on pourrait se demander si saint Agilolf, très populaire à Cologne et objet, au XIII[e] s., de divers écrits fabuleux, n'a pas été mis là au hasard par l'auteur du rhythme ; il faut remarquer que cet auteur suivait le poème néerlandais, comme le prouve M. Longnon, et n'est point par conséquent une source originale. — M. L. a joint à sa belle démonstration plusieurs remarques intéressantes pour l'histoire ou l'histoire littéraire : il indique lui-même quelques-unes des nombreuses difficultés que présente encore la critique de la tradition qu'il étudie ; il lui a fait faire en tout cas un pas décisif. G. P.

X. — Archives des Missions scientifiques et littéraires, 3[e] série, t. V, 3[e] livraison (1879). P. 423-71, A. Thomas, *Rapport sur une mission philologique dans le département de la Creuse.* La mission de M. Thomas, jeune philologue dont le nom n'est point inconnu à nos lecteurs, « avait pour objet de « rechercher les limites des trois variétés principales qui se partagent dans des « proportions inégales les patois méridionaux du département, » patois qui appartiennent sans conteste à la langue d'oc, tandis que ceux du nord du même département oscillent entre la langue d'oc et la langue d'oui. Le travail de M. Th. est de tout point remarquable : j'en caractériserai la valeur en disant que c'est la première fois qu'on aborde la recherche des limites d'un dialecte ou d'un patois (le nom ne fait rien à la chose[1]) avec une perception claire de l'objet à rechercher. Cet objet, je l'ai dit mainte fois ici, n'est pas une ligne où viendraient s'arrêter les caractères principaux à l'aide desquels on a constitué un dialecte, une telle ligne ne se rencontrant dans l'intérieur du domaine roman qu'en des cas exceptionnels ; ce qu'il faut chercher c'est la ligne à laquelle vient s'arrêter chacun des caractères observés. S'il se trouve que cette ligne est la même pour plusieurs caractères, ne fût-ce que pour deux, on pourra avec quelque raison fixer une limite dialectale à la ligne où ces caractères seront venus s'arrêter, mais c'est là une chance à laquelle il ne faut pas s'attendre. Cette chance, M. Th. ne l'a pas rencontrée : chacun des caractères qu'il a étudiés a ses limites propres, et comme on ne peut raisonnablement constituer un dialecte avec un seul caractère, il a dû renoncer à déterminer les limites des patois qu'il étudiait et se borner à déterminer les limites de chaque caractère. Il montre (p. 427-8) que, même à se contenter de deux caractères, on ne peut arriver à les faire coïncider : « Choisissons, » dit-il, « deux caractères « phonétiques seulement. A Aubusson le *d* se mouille devant un *i*, tandis qu'à « Pontarion (arr. de Bourganeuf) il reste intact : ici on dira donc *dimar* (mardi)

1. J'applique le nom de « dialecte » à l'état ancien (moyen âge) de la langue, le nom de « patois » à l'état moderne. Quant il s'agit d'un idiome qui a conservé traditionnellement un état littéraire et officiel, je ne me sers ni du mot « dialecte » ni du mot « patois », mais du mot « langue ».

« et là *guimar*. D'autre part l'*ŏ* latin, dans une syllabe fermée, sous l'influence « d'une gutturale ou d'un *i* en hiatus, donne à Aubusson un son *sui generis* que « nous noterons par *öi*, tandis qu'à Pontarion il aboutit à la diphthongue *ei;* « on dira donc à Aubusson : *lo nöi dòu guimar* (la nuit du mardi), et à Ponta- « rion : *lo nei dòu dimar*. Voilà deux caractères bien tranchés. Mais qu'arri- « vera-t-il si, partant d'Aubusson, l'on étudie le patois jusqu'à Pontarion ? A « la vérité, sur quelques points (entre la Pouge et le village de Faye, par ex.), « on trouvera d'un côté *lo nöi dòu guimar* et de l'autre *lo nei dòu dimar*, ce qui « donne une limite très précise ; mais ailleurs, au Monteil-au-Vicomte, à la « Chapelle-Saint-Martial, etc., on aura ceci : *lo nöi dòu dimar*, c'est-à-dire « qu'on trouvera réunies une forme du patois d'Aubusson et une forme du « patois de Pontarion. On comprend combien un pareil fait est embarrassant. « Si nous tenons absolument à avoir une limite, nous devons faire abstraction « d'un caractère linguistique pour prendre l'autre seul en considération, et « alors, de deux choses l'une : ou nous regarderons le *mouillement* comme « caractère essentiel du patois de l'est, et nous classerons la forme complexe en « question dans le patois de l'ouest, ou nous considérerons le son *öi* comme « suffisamment caractéristique, et cette forme sera encore pour nous du patois « de l'est. Voilà précisément en quoi réside l'arbitraire, l'artificiel des délimita- « tions de dialectes. » M. Th. a pris l'une après l'autre les particularités des patois de la Creuse et s'est attaché à donner aussi exactement que possible la délimitation géographique de chacune d'elles. C'est la bonne méthode et la seule bonne. Dans une première partie (pp. 429-50), M. Th. étudie les patois de l'est et de l'ouest, et il les distingue par un seul caractère, qui est le mouillement de *t d s z l n* devant *i* et *u*, fait qui s'observe dans l'est, tandis que dans l'ouest les consonnes susdites se prononcent comme, par exemple, en francais. « Ce mouil- « lement consiste proprement en l'adjonction intime aux consonnes ci-dessus « énumérées d'un *y* semi-consonne qui en modifie le son de la façon suivante : « *t* passe à *k* palatal (français *qui*), *d* de même à *g* palatal (fr. *languir*), *s* et *z* « aux sons représentés en français par *ch* et *j*, enfin *l* et *n* à *l* et *n* mouillées. » M. Th. marque sur la carte jointe à son rapport la limite occidentale de ce phénomène. Les autres faits linguistiques de la même région sont également analysés et limités avec soin, mais ne figurent pas sur la carte. L'auteur aurait peut-être bien fait de les y noter, mais il a pu craindre de rendre sa carte confuse. Dans la deuxième partie, « patois de l'est et du sud » (pp. 451-5), M. Th. s'attache principalement à faire ressortir un caractère qui lui sert à limiter du côté du nord les patois de cette région : c'est le passage des sons *ch* (*tch*) et *j* (*dj*) aux sons *ts* et *dz*, caractère qui se rencontre aussi dans le Bas-Limousin. M. Th. l'a marqué sur sa carte. En appendice, M. Th. donne : 1° la traduction, faite par lui, de la parabole de l'Enfant prodigue en patois de Saint-Yrieix-la-Montagne (canton de Felletin), patois qui appartient à la variété orientale, mais qui, pour la conjugaison, se rapproche beaucoup plus des patois de l'ouest que de celui de l'est (toujours la même impossibilité de constituer des dialectes à limites précises); 2° une notice des textes provençaux (c'est-à-dire en langue vulgaire) relatifs au département de la Creuse, notice contenant le texte bien établi et bien annoté au point de vue géographique des chartes partiel-

lement en langue vulgaire du cartulaire de Blessac (4 kil. ouest d'Aubusson). Au cours de ses recherches, M. Th. a fait une petite découverte fort intéressante et parfaitement constatée, c'est que la terminaison *-etz* de la 2e pers. plur. des verbes correspondants aux 2e, 3e et 4e conjugaisons latines, a en provençal ancien le son ouvert, dans le patois de la Creuse *iĕ*. Ce fait, que j'ai déjà constaté ici même, d'après M. Th.[1], est fort étrange, puisque, pour la seconde conjugaison au moins, le type latin est *ētis*, ce qui indiquerait un *e* fermé. Mais le fait est néanmoins assuré, je l'ai vérifié après M. Th. sur un très grand nombre de rimes, pour la langue ancienne[2], et dans beaucoup de documents modernes. Au contraire, cette même terminaison *etz* a le son fermé au futur (*ei* dans la Creuse) et au subjonctif présent de la première conjugaison[3]. Le travail de M. Thomas est à recommander comme modèle à tous ceux qui dorénavant étudieront la géographie des patois romans. P. M.

XI. — Archivio Storico per le provincie napoletane, ann. IV, fasc. I. — Torraca, *Sacre Rappresentazioni del Napoletano*. Ce travail curieux, fruit de recherches bien dirigées, comble une lacune du livre de M. d'Ancona sur les *Origini del teatro in Italia*, et montre que les « représentations » sacrées n'ont pas été aussi ignorées à Naples, aux XVIe et XVIIe siècles, qu'on le croyait jusqu'ici.

XII. — Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XLVII, no 4 (avril 1879). — Potvin, *Une énigme littéraire : quel est l'auteur de Li Ars d'amours, de vertu et de boneurté ?* L'auteur de ce traité moral, écrit au XIVe siècle dans les provinces du nord, publié en deux volumes à Bruxelles en 1867 par M. Petit, a caché son nom et celui de son patron dans une énigme dont M. Petit avait cru trouver l'*engin ;* il faisait de l'auteur Jehan d'Arckel, évêque d'Utrecht de 1348 à 1364, et de son patron Jehan Le Bel. M. Potvin montre que cette interprétation est très forcée ; il regarde un Jehan, évêque d'Utrecht, qui serait probablement Jehan d'Arckel, comme le patron de l'œuvre, dont l'auteur se serait appelé Jehan de Saint-Venant, personnage d'ailleurs inconnu. Cette interprétation n'est pas plus évidente que la première. Nous ferons seulement remarquer que *nom*, dans l'ancien usage, désigne toujours, quand il est opposé à *surnom*, ce que nous entendons par « prénom », et *surnom* ce que nous entendons par « nom de famille ». Il faut partir de là pour expliquer cet *engin* et tous les autres pareils.

XIII. — Rivista europea, 1879, gennaio. — Caix, *Chi fosse il preteso Ciullo d'Alcamo*. M. Caix essaie de démontrer, par une argumentation fort ingénieuse,

1. Ci-dessus, p. 158.

2. *Girart de Roussillon*, qui pour d'autres raisons encore ne peut être considéré comme de pure langue d'oc, fait exception : il confond dans les rimes toutes les finales en *etz*.

3. La même distinction résulte implicitement d'une remarque de M. Chabaneau disant qu'à Nontron au présent de l'indicatif d'*avei* (*habere*), 2e pers. du plur., *e* reste « pur » (c'est-à-dire ouvert) : *avê* « vous avez, » mais *chantarei*, « vous chanterez » (*Grammaire limousine*, p. 270). Le mérite de M. Thomas est d'être arrivé à constater le fait dans l'ancienne langue.

que l'auteur du célèbre *contrasto* n'est autre que Giacomino de Pouille, et que le nom de Ciullo d'Alcamo doit disparaître de l'histoire littéraire. Le témoignage exprès de Dante, qui cite un vers du *contrasto* comme spécimen du dialecte sicilien, sera toujours opposé aux conclusions de M. Caix.

XIV. — Revue critique, janvier-juin. — Art. 90. *Saga af Tristram,* udg. af Brynjulfson (Vetter). — 119. Stimming, *Bertran de Born* (Clédat : article important).

XV. — Jenaer Literaturzeitung, janvier-juin. — 3. *Decamerone*, illustrato da Bozzo. — 11. *Aucassin et Nicolete*, hgg. von Suchier ; Ten Brink, *Dauer und Klang ;* Vockeradt, *Lehrbuch der italienischen Sprache.* — 13. Rambeau, *Die Assonanzen der Chanson de Roland* (article négatif de M. Ottmann). — 19. Vœgelin, *Herder's Cid* (Tobler). — 25. Stimming, *Bertran de Born* (Stengel) ; Wœlfflin, *Lateinische und romanische Comparation ; Tristram Saga*, hgg. von Kœlbing ; *Saga af Tristram*, udg. af Brynjulfson (Lœschhorn).

XVI. — Literarisches Centralblatt, janvier-juin. — 1. *Versions nordiques du Mantel mautaillé*, p. p. Cederschiœld et Wulff. — 2. *Partalopasaga* utg. af Klockhoff. — 3. *Le Mystère de la Passion*, p. p. Paris et Raynaud. — 7. Meister, *die Flexion im Oxforder Psalter* ; Neumann, *zur altfr. Laut- und Flexionslehre.* — 10. Voigt, *Kleinere lat. Denkmäler der Thiersage.* — 11. Rolland, *Devinettes ou énigmes populaires.* — 18. *Aucassin et Nicolete,* hgg. von Suchier. — 23. *Tristram Saga,* hgg. von Kœlbing ; *Saga af Tristram*, udg. af Brynjulfson (H. P.).

XVII. — Gœttingische Gelehrte Anzeigen, 1879. — N° 2, Zumbini, *Studi sul Petrarca ;* Ferrazzi, *Bibliografia Petrarchesca.*

CHRONIQUE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 13 juin 1879, a décerné le premier des prix fondés par le baron Gobert à M. P. Meyer, pour son édition, avec traduction, introduction, notes et glossaire, de la *Chanson de la Croisade albigeoise*.

— Le prix Archon-Despérouse, institué à l'Académie française pour les meilleurs travaux sur la langue française, a été divisé en deux. La moitié du prix (2000 fr.) a été attribuée cette année à M. Chabaneau pour son *Histoire de la Conjugaison française* (*Rom.* VIII 143); l'autre moitié a été une seconde fois partagée entre MM. Luchaire (*Rom.* VIII 304) et de Chambure (*Rom.* VIII 144).

— M. L. Couture a été nommé professeur de langues et littératures romanes à la faculté libre de Toulouse. Ceux qui connaissent les essais qu'il a publiés, principalement dans la *Revue de Gascogne*, dont il est le rédacteur en chef, sur divers points de la littérature ou de l'histoire du sud-ouest de la France, ne pourront qu'applaudir à cette nomination, sachant à quel degré s'unissent chez M. Couture la justesse des vues et la distinction de la forme. La leçon d'ouverture par laquelle il a inauguré son enseignement, ou du moins ce qu'il a jugé à propos d'en publier dans la *Gazette du Languedoc* du 11 avril, nous a confirmé dans l'excellente opinion que depuis bien des années nous avons conçue de ce professeur à qui on ne peut reprocher qu'une trop grande timidité à aborder les grands sujets. Le cours doit embrasser l'histoire littéraire du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie jusqu'à la Renaissance.

— M. Delius, professeur ordinaire à l'Université de Bonn, justement célèbre par ses travaux sur Shakspere, a cessé de faire des leçons et est devenu professeur honoraire. Les cours de M. Delius avaient très souvent pour objet les langues ou les littératures romanes.

— Nous avons appris avec regret la mort de M. l'abbé Bellanger, dont nous avons apprécié ici le livre sur la *Rime*. M. Bellanger est mort à 32 ans, à Angers, où il était professeur à l'université catholique, d'une maladie de poitrine dont il souffrait depuis son enfance. Les qualités de son esprit et de son caractère l'avaient fait aimer de tous ceux qui l'avaient connu.

— M. Long, archiviste des Hautes-Alpes, qui se proposait de publier un mystère en dialecte du Queyras qu'il avait découvert aux archives de Gap, est mort, jeune encore, il y a quelques mois. Souhaitons que cette publication, dont l'intérêt linguistique est incontestable, soit reprise par quelque philo-

logue compétent. Le successeur de M. Long aux archives des Hautes-Alpes serait naturellement désigné pour cette tâche.

— M. Lionardo Vigo est mort récemment à Aci Reale. Nous nous réservons de donner une courte notice sur ce savant et poète distingué.

— La *Société des anciens textes français* va imprimer une édition critique de *la Vie de saint Grégoire*, donnée par M. A. Weber d'après les cinq manuscrits connus. Elle a actuellement sous presse : le t. IV des *Miracles de Notre-Dame* publiés par MM. Paris et Robert, *la Vie de saint Gile*, publiée par MM. Paris et Bos, trois versions de l'*Évangile de Nicodème*, par les mêmes éditeurs, une *Chronique normande* du XIV^e^ s., publiée par M. Luce, la chanson d'*Elie de S. Gile*, publiée par M. G. Raynaud, le *Voyage du seigneur d'Anglure à Jérusalem*, publié par MM. Bonnardot et Longnon, le t. II des *Œuvres d'Eustache Deschamps*, p. p. M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, l'*Amant rendu cordelier*, de Martial d'Auvergne, publié par M. A. de Montaiglon, sans parler du t. II du *Mistere du vieil Testament*, offert par M. le baron de Rothschild aux membres de la Société. — La Société a tenu le 18 juin sa cinquième assemblée générale; elle a nommé président M. A. de Montaiglon, vice-présidents MM. G. Paris et F. Baudry. — Rappelons que la Société a mis en distribution, au commencement de cette année, les ouvrages suivants : *Le Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, suivi de *The Debate between the Heraldes of Englande and Fraunce, compiled by* John Coke, édition commencée par L. Pannier et achevée par P. Meyer (cet ouvrage complète l'exercice 1877), le t. I des *Œuvres d'Eustache Deschamps*, publiées par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, et le t. III des *Miracles de Nostre-Dame* (ces deux ouvrages appartiennent à l'exercice 1878 qui sera complété par les *Voyages du seigneur d'Angleterre*).

— Le « Congrès bibliographique international, tenu à Paris, du 1^er^ au 4 juillet 1878, sous les auspices de la Société bibliographique », a publié un compte-rendu de ses travaux. On y remarque un rapport de M. Sepet sur « Les études relatives à la littérature française du moyen âge depuis 1867. » Ce travail, où on peut relever çà et là un peu d'optimisme ou de partialité, est d'ailleurs bien fait et bien disposé. L'auteur a su donner des détails précis sans aridité, et faire lire avec intérêt un exposé qui, moins habilement présenté, n'aurait été qu'une sèche nomenclature.

— Le compte-rendu de la réunion des philologues scandinaves qui a eu lieu à Copenhague en 1876 contient une étude de M. J. Storm « sur la quantité des voyelles dans les langues romanes et le développement de cette quantité depuis le latin. » Cet intéressant travail touche le même sujet que les récentes études de MM. Bœhmer et Ten Brink, et sera ici en même temps l'objet d'une appréciation.

— Le dernier volume (t. IX) de la nouvelle édition de l'*Encyclopædia Britannica* contient, p. 629-36, sous le titre de *French language*, un article dû à M. H. Nicol, bien connu par d'excellents essais sur différents points de philologie française[1]. C'est un résumé très condensé et très précis de l'histoire et de

1. Voy. *Romania*, II, 273-4; III, 428.

la grammaire de notre langue. Sur tous les points l'auteur est au courant des dernières recherches, sur certains il est même en avance sur les idées courantes. Nous avons eu occasion ci-dessus, p. 464, de citer ses vues sur un point important, et on a pu voir avec quelle netteté M. Nicol sait exprimer une pensée juste.

— La *Biblioteca delle tradizioni popolari siciliane,* publiée par G. Pitrè et qui lui a valu une si juste célébrité, était suspendue depuis quelque temps. Elle vient de recommencer avec le premier fascicule d'un recueil de proverbes qui ne comprendra pas moins de trois volumes. La richesse du peuple sicilien en proverbes est moins surprenante encore que le zèle et la peine qu'il a fallu pour les rassembler : au reste l'éditeur ne travaille pas à son recueil depuis moins de vingt ans. Il a joint à chaque proverbe des rapprochements, sagement limités à l'Italie. Les trois volumes de proverbes seront les tomes VIII, IX et X de la *Biblioteca* (les t. I et II sont le recueil des *Chants populaires*, le t. III les *Études de poésie populaire*, les t. IV-VI l'inappréciable collection de *Contes*) ; viendra ensuite un volume consacré aux *Spectacles et Fêtes populaires*, un autre aux *Usages, croyances, superstitions et jeux* ; le XIII^e^ et le XIV^e^ contiendront des chants et des contes inédits ; enfin le t. XV^e^ réunira les appréciations émises en Italie et à l'étranger sur les traditions populaires de la Sicile [1]. Après l'achèvement d'une pareille œuvre, M. Pitrè pourra se flatter d'avoir élevé à sa patrie et à la science un monument dont elles lui seront à jamais reconnaissantes.

— M. Emile Templier, l'un des directeurs de la librairie Hachette, vient de faire don au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale d'un manuscrit contenant la chanson de *Florence de Rome*. Ce petit manuscrit, qui est du XIII^e^ siècle, offre une rédaction différente de celle qui a été analysée dans l'*Histoire littéraire* d'après le ms. du XV^e^ siècle seul connu jusqu'ici.

— M. F. Vetter achève de préparer une édition des fragments du *Tristran* de Thomas, qu'il compte offrir à la *Société des anciens textes français*. Il s'occupera ensuite de publier le fragment du poème de Berol sur le même sujet, qu'il a collationné avec le manuscrit de la Bibl. nationale.

— Dans la collection des grammaires romanes qu'a entreprise la librairie Henninger à Heilbronn, c'est M. Ed. Stengel qui s'est chargé de la grammaire provençale.

— M. de Cihac publiera incessamment la suite de son dictionnaire étymologique de la langue roumaine, qui comprendra les *Éléments slaves, magyars, turcs, grecs modernes* et *albanais*.

— M. Mercier, professeur à Nantes, fait imprimer un ouvrage, qui doit être sa thèse de docteur ès lettres, sur le *Participe passé en français*.

— M. Constans, professeur à Nîmes, a soumis à la Faculté des lettres de Paris le manuscrit d'une thèse sur le *Roman de Thèbes*, dont il se propose de donner plus tard une édition critique d'après tous les manuscrits.

— M. Pio Rajna a presque achevé un ouvrage étendu sur l'*Épopée carolingienne en Italie*.

---

1. En souscription et en vente chez Pedone Lauriel, à Palerme.

— Le premier fascicule de l'édition du *Poema del Cid*, par M. Vollmœller, paraîtra au commencement d'octobre. Cette édition est particulièrement destinée aux cours universitaires. — M. Vollmœller prépare aussi une édition de la *Cronica rimada del Cid*.

— Livres adressés à la *Romania :*

The romance of Daude de Pradas on the four cardinal Virtues, edited with brief notes by Austin Stickney. Florence, Würtenberger, in-18, 101 p. — Il est assez curieux de voir un poème provençal publié par un Américain en Italie chez un éditeur allemand. Le poème de Daude de Pradas est une paraphrase du traité de Martin de Braga sur les quatre vertus cardinales ; M. Stickney l'a imprimé, avec beaucoup de soin, d'après le manuscrit unique de Venise, en joignant au texte des notes et des rapprochements avec l'original latin.

Du rôle historique de Bertrand de Born (1175-1200), par Léon Clédat. Paris, Thorin, in-8°, 122 p.

Bertran de Born, sein Leben und seine Werke, mit Anmerkungen und Glossar herausgegeben von Albert Stimming. Halle, Niemeyer, in-8°, vj-370 p. — Nous espérons rendre prochainement un compte détaillé de cet important ouvrage et du précédent.

De Fratre Salimbene et de ejus chronicæ auctoritate disseruit L. Cledat. Paris, Thorin, in-8°, 118 p. — On connaît l'importance de la chronique de Salimbene pour l'histoire religieuse et littéraire de l'Italie au XIII^e^ siècle. M. Clédat fait connaître les parties restées inédites de la chronique ; il a joint à sa thèse le fac-similé d'une des pages du ms. de Rome.

Registres des Comptes municipaux de la ville de Tours, publiés avec notes et éclaircissements par J. Delaville-Leroulx. Paris, Picard, gr. in-8°, viii-440 p. — C'est ici le premier volume d'une publication considérable, entreprise sous les auspices de la *Société archéologique de Touraine*. Les comptes de la ville étant rédigés en français, ils intéressent le philologue aussi bien que l'historien. Le présent volume comprend les années 1350-1366 ; la publication est faite avec grand soin.

La Vita e le Opere di Giulio Cesare Croce, monografia di O. Guerrini. Bologna, Zanichelli, in-8°, xiij-513 p. (prix 10 fr.). — Croce (1550-1609) est l'auteur de deux livres facétieux, encore aujourd'hui dans toutes les mains italiennes, de *Bertoldo* et de *Bertoldino*. Après avoir retracé la vie pénible et besogneuse du pauvre poète bolonais, M. Guerrini recherche les origines de ses deux écrits. Il montre que le *Bertoldo* est une imitation du célèbre roman de *Salomon et Marcolf*, et que le *Bertoldino* est une suite du *Bertoldo* où l'auteur, tout en suivant en maint endroit la tradition populaire, a voulu être plus original. Il dit ensuite quelques mots du *Cacasenno* de Banchieri, faible continuation des deux ouvrages de Croce. Le livre se termine par divers appendices et par un essai bibliographique très méritoire. L'auteur se plaint du manque, à Bologne, des livres les plus nécessaires à de semblables études ; cette condition désavantageuse se fait effectivement sentir à plus d'un endroit de son travail ; mais on doit lui rendre la justice qu'il n'a négligé aucune des informations qu'il pouvait se procurer, et qu'il les a mises en œuvre

avec sobriété et jugement. En attendant une investigation plus approfondie, son volume, simplement écrit, sera utile à consulter et agréable à lire. Ce qui en rehausse notablement l'intérêt, ce sont les détails qu'il donne sur la société italienne du temps où vivait Croce.

Herders Cid, die franzœsische und die spanische Quelle, zusammengestellt von A. S. Vœgelin. Heilbronn, Henninger, in-12, x-366 p. — On sait que M. Kœhler a démontré que le *Cid* de Herder était fait non sur l'espagnol, mais sur une version française des romances castillanes (voy. *Rev. critique*, 1867, t. I, art. 44) (cette version, ajouterons-nous, est probablement de Couchut, fantasque écrivain, passionné pour la littérature espagnole et collaborateur de la *Bibliothèque des Romans*). M. Vœgelin a rendu la chose sensible et permis d'étudier complètement le procédé de Herder et celui de son modèle français, en mettant en regard : 1° le texte espagnol des romances avec une version allemande littérale; 2° le texte français de la *Bibliothèque des Romans*; 3° le texte allemand de Herder. C'est un intéressant document de littérature comparée.

Der Priester Johannes. Erste Abhandlung, enthaltend Capitel I, II und III, von Fr. Zarncke. Leipzig, Hirzel, in-4°, 204 p. — Nous avons ici une édition nouvelle, complètement refondue, de quatre dissertations imprimées en 1874-75. Le *second mémoire* a paru en 1876; l'auteur nous fait espérer le troisième et dernier pour cette année. Nous posséderons ainsi en entier, sous sa forme définitive, un des ouvrages les plus érudits et les plus curieux qui aient été consacrés de notre temps à la littérature du moyen âge.

Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste, recueillies et publiées par Charles Potvin. Louvain, Lefevre, in-8°, xcj-550 p. (Publication de l'Académie royale de Belgique). — Plusieurs pièces, et non des moins importantes, étaient inédites ; l'édition des autres est ici sensiblement améliorée.

Sechs Bearbeitungen des altfranzœsischen Gedichts von Carls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, herausgegeben von Dr Ed. Koschwitz. Heilbronn, Henninger, in-8°, xix-186 p. — Nous parlerons au long, dans notre prochain numéro, de cette intéressante publication.

Chants populaires messins recueillis dans le val de Metz, en 1877, par Nérée Quépat. Paris, Champion, in-12, 84 p. — Complément intéressant du recueil de M. de Puymaigre. Les chansons sont reproduites par M. Quépat avec une grande fidélité; beaucoup ont été recueillies, malheureusement, dans une forme très altérée.

Notice sur Jehan Chaponneau, docteur de l'église réformée, metteur en scène du Mistère des Actes des Apôtres joué à Bourges en 1536, par Émile Picot. Paris, Morgand et Fatout, in-18, 23 p. — M. Picot montre que Chaponneau fut chargé de rajeunir et d'arranger le grand mystère des frères Gréban, quand on le représenta à Bourges en 1536. Il donne ensuite de curieux détails sur la vie de ce personnage, devenu plus tard un des suppôts, puis un des adversaires de Calvin à Genève.

Étude sur la Chanson de Roland, par A. Angellier. Paris, Boulanger, in-18, 74 p. — Analyse avec quelques réflexions purement littéraires.

Vita Adæ et Evæ, herausgegeben und erklært von Wilhelm Meyer aus Speyer. Munich, Franz, in-4°, 66 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie royale de Bavière). — Ce texte important, que M. Meyer publie d'après des mss. des IX^e^, X^e^ et XII^e^ s., est, ainsi que l'*Apocalypse* grecque *de Seth*, la traduction d'un roman juif probablement antérieur à Jésus, plus tard interpolé dans les idées chrétiennes et utilisé par Mahomet pour son récit des premiers temps du monde. Telle est l'opinion que l'éditeur rend très vraisemblable dans une savante introduction, où on trouvera plus d'une notice précieuse pour l'histoire des diverses littératures du moyen âge.

Dante-Forschungen, Altes und neues, von K. Witte. Heilbronn, Henninger, 1877, 1879. Deux vol. pet. in-8° de 511 et 604 pages. — Ces deux volumes renferment la plupart des mémoires et articles que M. K. Witte a publiés sur le poète auquel il a consacré tous les loisirs d'une vie longue et studieuse. Le nombre total de ces travaux divers s'élève à 52. Le plus ancien, qui n'est pas le moins important, remonte à 1824 (t. I, p. 21-65) ; les plus récents datent de ces dernières années. Beaucoup sont des comptes-rendus de livres relatifs à Dante, mais ces comptes-rendus ont fourni à l'auteur l'occasion d'exprimer des vues originales, d'indiquer la voie à suivre pour l'interprétation du poète. Peu d'hommes ont contribué autant que M. Witte à faire sortir les études dantesques du domaine de la fantaisie et du caprice individuel pour les faire entrer dans la voie de la critique et du bon sens. A ce point de vue, plusieurs des articles contenus dans ces volumes, alors même qu'ils discutent à fond des questions sur lesquelles tout le monde est maintenant d'accord, ont une importance en quelque sorte historique dans la série des écrits relatifs à Dante. Ajoutons que la plupart de ces mémoires ont été, principalement dans le second volume, revus, corrigés, augmentés de paragraphes entiers par l'auteur. Nous espérons que l'accueil fait à ces deux volumes, indispensables à qui veut entreprendre de Dante une étude approfondie, sera assez favorable pour décider M. Witte à recueillir en un troisième tome ceux de ses opuscules dantesques qui sont encore épars en diverses revues.

Sull' uso del pronome personale nelle lingue francese ed italiana. Saggio grammaticale letterario... da D^r^ Oscar Knuth. Drossen, Knuth, in-18, 80 p. — On aura une idée de la préparation linguistique de l'auteur par cette assertion de la première page : « Le lingue differiscono fra loro per consonanti, i dialetti per vocali. »

Ueber die als echt nachweisbaren Assonanzen des Oxforder Textes der Chanson de Roland. Ein Beitrag zur Kenntniss des altfranzœzischen Vokalismus, von D^r^ Adolf Rambeau. Halle, Niemeyer, in-8°, x-232 p. — La *Romania* consacrera prochainement un article étendu à cet important travail, où on essaie d'établir sur des bases nouvelles la classification des manuscrits du *Roland*.

Lateinische und romanische Comparation. Von D^r^ Ed. Wœlfflin. Erlangen, 1879, in-8°, vj-89 p. — Travail intéressant sur lequel nous reviendrons.

Beitrag zur Geschichte der Flooventsage, von Fr. Bangert. Heilbronn, Henninger, in-4°, 23 p. — L'auteur conteste plusieurs des conclusions de la thèse d'A. Darmesteter ; nous reparlerons de ce mémoire.

Histoire élémentaire de la littérature française depuis l'origine jusqu'à nos jours, par J. Fleury, lecteur en langue française à l'université de Saint-Pétersbourg. Paris, Plon, in-12, viij-508 p. — Sous un très petit volume, cet ouvrage nous paraît offrir ce qu'on a encore de plus pratique en ce genre, surtout pour l'usage des étrangers. On pourrait relever des erreurs, des omissions et des disproportions dans les deux parties extrêmes — les plus difficiles — du livre, celles qui traitent du moyen âge et de la littérature contemporaine ; mais l'ensemble est fait avec beaucoup d'intelligence et de clarté.

Ueber Sprache und Quellen des mittelenglischen Heldengedichts vom Sowdon of Babylon. Von E. Hausknecht (dissertation de docteur de Berlin), in-8°, 50 p. — Le *Sowdon of Babylon* est un des poèmes anglais imités du *Fierabras ;* il a été publié en 1854 par le Roxburghe Club ; M. H. en annonce une nouvelle édition. Dans ce mémoire, il assigne pour date au poème le commencement du XV^e^ siècle, pour patrie la région moyenne de l'Angleterre, pour source un ms. français qui, comme le ms. de Hanovre, contenait le *Fierabras* précédé de la *Destruction de Rome.* Dans une première digression il traite du *Sir Ferumbras*, l'autre version de *Fierabras* (sans la *Destruction*) que la *Early English Text Society* va aussi bientôt publier ; dans une seconde il combat avec succès l'opinion de M. Grœber sur le rapport de la *Destruction* et du *Fierabras.* Nous aurons très prochainement l'occasion de revenir sur toutes ces questions. La dissertation de M. Hausknecht mérite en général tout éloge ; on y remarque certaines négligences, comme συνδον p. 45 pour σινδών.

G. Schleich. Prolegomena ad carmen de Rolando anglicum (dissertation de docteur de Berlin). In-8°, 46 p. — Dans cette dissertation faite avec soin l'auteur cherche à établir que le *Roland* anglais n'est pas antérieur au XV^e^ siècle, qu'il appartient au sud-ouest de la région moyenne de l'Angleterre, et qu'il a pour source, — sauf un trait emprunté au faux Turpin, — un manuscrit français appartenant à la famille des manuscrits rimés. La première de ces thèses aurait besoin d'être, à ce qu'il semble, plus solidement établie. Il ne reste du poème anglais que 1048 vers ; l'auteur aurait pu les joindre à sa brochure.

Engelsk Filologi. Inledning til et videnskabeligt Studium af det engelske Sprog ..... af Joh. Storm. I. Det levende Sprog. Kristiania, in-8°, xiv-350 p. — Cet excellent ouvrage, où on trouve réunies une grande lecture, une méthode rigoureuse, une rare faculté d'observation et une exposition parfaite, nous intéressera de plus près dans la partie où l'auteur étudiera l'histoire de la langue anglaise, dont il expose ici l'état actuel, tant littéraire que populaire. Nous en parlerons en détail.

Sur la Transitivité du verbe français. Esquisse historique par Axel Klint. Stockholm, Normans, in-8°, 182 p.

G. Cederschioeld. Clarus Saga, Clari fabella, islandice et latine. Lund, in-4°, 38 p. — L'université de Lund a publié cette *Saga* à l'occasion du jubilé de l'université de Copenhague (4 juin). La *Saga* a été rédigée par Yón Halldórsson, évêque de Skálholt en Islande de 1322 à 1339 d'après un poème

latin qu'il avait connu dans son séjour en France. C'est jusqu'à présent la plus ancienne version occidentale connue du conte qu'on peut appeler, d'après le nom du héros dans la version de Grimm, « le roi Drosselbart ». On doit savoir gré à M. Cederschiœld d'avoir pris la peine de joindre à son édition une traduction latine, d'après laquelle il sera facile de comparer la *Saga* aux autres versions du même récit. On ne connaît jusqu'à présent aucun vestige du poème latin qu'a traduit (ou imité) Yón Halldórsson ; mais l'existence d'un poème de ce genre composé au moyen âge n'est pas invraisemblable ; on en possède quelques-uns de comparables, comme le *Raparius* ou l'*Asinarius*. Rappelons en deux mots le sujet : un prétendant, dédaigné par une princesse, l'attire, déguisé, auprès de lui au moyen de joyaux merveilleux, la punit de son orgueil en se faisant passer, une fois que le sort de la princesse est indissolublement lié au sien propre, pour un mendiant malade et en lui infligeant la vie la plus dure, et finalement la fait régner avec lui. Ce conte, qui remonte certainement à une très haute antiquité et a sans doute une base mythique, présente ici quelques traits particuliers et bizarres.

Grammaire romane du XIII^e^ siècle appliquée au *Roman de la Rose* par J. Croissandeau. Orléans, Herluison, 1879, in-12. — Ceci est un tirage à part, à 60 exemplaires, du t. V d'une édition du *Roman de la Rose* que M. Croissandeau vient de publier, en l'accompagnant d'une traduction en vers. La plupart des remarques de l'auteur sont extraites des ouvrages courants ; les idées qui lui sont propres sont dépourvues de toute valeur. On pourrait attendre, dans un ouvrage de ce genre, un utile dépouillement grammatical du texte à propos duquel il est fait. Il n'y a ici rien de pareil, et la *Grammaire* de M. Cr. est aussi inutile que sa bizarre édition du poème de Guillaume de Lorris et Jehan de Meun.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

LA

VIE LATINE DE SAINT HONORAT

ET RAIMON FÉRAUT.

L'édition de la vie provençale de saint Honorat publiée en 1875 par M. Sardou m'a fourni l'occasion d'examiner ici, il y a trois ans, les rapports de cette vie, composée aux environs de l'an 1300 par Raimon Féraut, avec une vie latine du même saint, imprimée successivement en 1501 et en 1511, et dont un exemplaire, le seul qu'on connût alors (il appartient à l'édition de 1501), avait été mis très obligeamment à ma disposition par M. F. Denis, le savant conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le premier et évident résultat de cet examen fut que cette vie latine ne pouvait être l'original latin que Féraut avait suivi, le texte provençal offrant nombre de détails, même de récits plus ou moins longs, qui ne se retrouvaient pas dans la vie latine, et qui cependant avaient l'air d'être traduits du latin. Nous n'avions pas le texte qu'avait traduit Féraut ; mais pourtant le texte latin imprimé en 1501 ressemblait singulièrement, en maint endroit, à la rédaction de Féraut. Comment expliquer ces ressemblances ? Deux hypothèses étaient possibles : « ou bien « la vie latine était faite sur le provençal (auquel cas elle n'aurait pour « nous aucune valeur), ou bien cet imprimé n'était que l'abrégé d'une « vie plus ample que Féraut aurait eue à sa disposition » (*Romania*, V, 239). Après avoir pendant quelque temps flotté entre ces deux hypothèses, je me décidai pour la seconde et m'efforçai de la démontrer, sans dissimuler qu'on pouvait rencontrer dans le poème et dans la vie latine des passages parallèles dont la concordance n'excluait pas absolument l'autre hypothèse ; mais il suffisait pour établir mon opinion qu'en certains cas il fût impossible de regarder le latin comme dérivé du provençal.

Peu de temps après la publication de mon article parut à Berlin une

dissertation de doctorat dont l'auteur, M. S. Hosch, essayait de soutenir l'hypothèse que j'avais rejetée, prétendant que la vie imprimée en 1501 — M. Hosch avait trouvé à Münich un exemplaire de cette rare édition — était dérivée du poème provençal, et non point, comme je l'avais soutenu, d'une vie latine antérieure à Raimon Féraut et utilisée par lui. Les arguments invoqués par M. Hosch ne produisirent sur moi aucun effet, par la raison que je les connaissais déjà : ils s'étaient présentés d'eux-mêmes à mon esprit au cours de mes recherches et ne m'avaient pas paru mériter d'être accueillis ; la recommandation de M. Hosch ne suffisait pas à leur assurer un meilleur accueil. Je ne crus même pas qu'il y eût utilité à les discuter, et la *Romania* se borna à faire connaître à ses lecteurs, sans un mot de controverse, l'existence de la thèse de M. Hosch [1].

J'étais d'ailleurs convaincu que tout érudit ayant quelque habitude des recherches critiques qui voudrait étudier impartialement la question arriverait aux mêmes conclusions que moi. Et cette persuasion fut justifiée : M. Stengel, rendant compte de la brochure de M. Hosch, reprit la comparaison de la vie latine avec la vie provençale, et se prononça d'une façon très nette pour la thèse que j'avais défendue [2].

Peu après la publication de cet article, il arriva, par une coïncidence singulière, qu'une découverte faite en même temps et d'une façon tout à fait indépendante par les deux personnes intéressées à la faire, à savoir M. Stengel et moi, est venue apporter une éclatante confirmation à l'opinion que nous avions l'un et l'autre soutenue. Cette découverte est celle de la vie latine qu'a traduite Féraut, dont M. Stengel et moi avons rencontré chacun un manuscrit en août 1878, M. Stengel à la Bodleienne, et moi à Dublin, dans la bibliothèque de Trinity College. Le texte imprimé en 1501 est bien, comme je l'avais dit il y a trois ans, un simple extrait, souvent remanié dans la forme, de cette vie que Féraut a eue sous les yeux. M. Hosch ne pourra désormais se refuser à reconnaître que si sa dissertation conserve à ses yeux le mérite de lui avoir valu le titre de docteur de l'université de Berlin, elle n'a d'ailleurs servi qu'à embrouiller pour un temps une question qui venait d'être éclaircie.

Le ms. de Dublin appartient au commencement du XIV^e^ siècle, ou tout au plus à la fin du XIII^e^. Le ms. d'Oxford a été exécuté en 1449. Mais, comme l'a fait remarquer M. Stengel en décrivant ce dernier ms. [3], l'âge de ces deux exemplaires est ici une circonstance indifférente, car il ne peut y avoir de doute que l'ouvrage qu'ils contiennent est réellement l'original de R. Féraut et de l'abrégé imprimé en 1501 et 1511.

1. *Romania*, VI, 339.
2. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II, 136-42.
3. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II, 584.

Après avoir décrit le ms. de Dublin, je donnerai quelques extraits de la vie de Saint Honorat qu'il renferme, en les comparant avec le texte de la vie latine imprimée. Pour cette comparaison je me servirai, non, comme précédemment, de l'édition de 1501, qui n'est plus à ma disposition, mais de l'édition de 1511, dont un exemplaire a été récemment placé sur les rayons de la Réserve à la Bibliothèque nationale (n° H 1584 de l'inventaire) [1].

L'édition de 1511 est un in-4° de 45 ff. numérotés en chiffres romains. La première page contient l'adresse au lecteur qui a été imprimée d'après l'édition de 1501, *Romania*, V, 240 [2]. L'explicit, copié *mutatis mutandis* de celui de l'édition de 1501 qui a été reproduit dans la *Romania* V, 239, est ainsi conçu :

Impressum parrhisiis auctore deo : ad laudem ipsius [3] monastici ordinis decus. Qui talibus ab initio : ipsa scilicet christi predicatione : & deinceps per omnia tempora : fundatoribus ac reparatoribus claruit floruitque. Cura autem et impensis Joannis parvi in vico ad sanctum Jacobum ducente ad intersignium Lilii Aurei, commorantis Arte et solertia ioannis marchant. Anno salutis 1511, quarto kalendas Augusti.

Cette édition n'est pas de tout point conforme à celle de 1501. N'ayant plus cette dernière à ma disposition je n'ai pu comparer l'une à l'autre, mais pour l'un des passages que j'ai cités dans mon précédent article j'ai trouvé dans l'édition de 1511 une variante considérable qui sera indiquée en son lieu (ci-après, p. 497, note).

En même temps je ferai connaître un texte qui, si j'avais su l'apprécier en temps opportun, aurait pu depuis longtemps me fournir les mêmes notions que le ms. de Dublin. Ce texte est une traduction catalane de la vie latine. Le ms. qui contient cette traduction est à Paris, c'est le n° 154 du fonds espagnol (*olim* 7696 de l'ancien fonds) de la Bibliothèque nationale. Les douze premières colonnes du ms. ont été éditées par Bruce Whyte dans son *Histoire des langues romanes* [4], mais, n'ayant de ce livre qu'un souvenir confus et en somme très peu favorable, je n'avais pas eu la pensée d'y rechercher des renseignements sur saint Honorat. Ainsi se vérifie une fois de plus l'adage qu'il n'est si mauvais livre dont il n'y ait quelque chose à tirer. Je n'ai connu la vie qui occupe la presque totalité du ms. esp. 154 que par une indication de M. Morel-Fatio [5], et, comme lui, je crus d'abord qu'il s'agissait d'une mise en

1. C'est l'édition que mentionnent les Bollandistes, voy. *Romania*, V, 238.
2. Dans l'exemplaire de M. Denis le premier feuillet était refait assez grossièrement. Au lieu de *relinque sue*, ou (selon la correction que je proposais) de *sive relinquas*, lisez *relinquasve*.
3. *et* est omis.
4. Paris, 1841, 3 vol. in-8° ; II, 406-14. L'édition de ce morceau est dépourvue de ponctuation et abonde en mauvaises lectures.
5. *Romania*, V, 453.

prose du poème de Féraut. L'idée d'y regarder de plus près ne me vint que lorsque je fus en possession d'extraits de la vie latine du ms. de Dublin, et je constatai alors que la vie catalane était la traduction de cette dernière. La vie catalane de saint Honorat a été imprimée à Valence à la fin du XV^e^ siècle [1]. Le livre est fort rare et je ne l'ai jamais vu. Mais Mendez (*Tipografia española*, éd. Hidalgo, p. 46) en donne le début, qui est ainsi conçu : « [E]n aquell temps como lo diable enich e corajos del humanall linage... » Ce sont les mots mêmes du ms. de Paris, avec une orthographe un peu différente, comme on le verra plus loin, p. 486.

Le ms. de Trinity College est un livre en parchemin de 34 cent. sur 23. Il contient environ 180 feuillets non paginés — ce qui est le cas, il faut le dire, de la plupart des mss. de Tr. C., — ou du moins, s'il existe une ancienne pagination, elle n'est marquée qu'à chaque nouvel ouvrage, ce qui la rend médiocrement utile. L'écriture, qui est grosse et belle, trahit une main anglaise et peut être rapportée au commencement du XIV^e^ siècle. Je la ferais volontiers un peu plus ancienne, n'étaient certains ornements tels que des vignettes, qui me semblent appartenir plutôt au XIV^e^ siècle qu'au XIII^e^. Les ouvrages contenus dans ce ms. sont tous, sauf la Vie de saint Honorat, d'origine anglaise. L'un d'eux au moins, la vie de saint Guthlac par Pierre de Blois, est une trouvaille, car on savait que cette vie existait, mais elle était considérée comme perdue. C'est donc un ms. qui mérite à tous égards une description détaillée [2] :

1. *Vita et passio sancti Thome archiepiscopi et martiris.*

Sacrosanctam ecclesiam jugiter impugnat... (6 ff.) [3].

2. *Vita sancti Edwardi regis et confessoris.*

Incipit prologus dompni Aelredi abbatis Rievallensis in vita S. Edwardi regis et confessoris.

Multa veterum studio fuisse didicimus... (22 *feuillets*) [4].

3. *Incipit genealogia regum Anglie et regis David Scocie.*

Quoniam de moribus optimis religiosi regis David Scocie pauca lamentando descripsimus... (10 *ff.*) [5].

4. [Geoffroi de Monmouth, *Historia Britonum.*]

Cum multa mecum et de multis sepius animo revolvens... (54 *ff.*).

5. *Incipit prologus in vitam sancti Eadmundi gloriosissimi Anglorum regis et martiris.*

---

1. *Romania, ibid.*

2. Il en existe une description sommaire dans les *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ* de Berrard, II, II, 46, sous lino 794.

3. C'est l'ouvrage de Jean de Salisbury, voy. Th. Duffus Hardy, *Descriptive Catalogue*, II, n° 414.

4. Twysden, *Histor. Anglic. Scriptores X*, 370 ; voy. Th. D. Hardy, I, n° 1239.

5. Comme le précédent, l'œuvre de l'abbé de Rievaulx, Twysden, 350 ; voy. Th. D. Hardy, II, n° 345.

Domino sancte metropolitane Dorobernensium ecclesie archiepiscopo Dunstano... Abbo Floriacensis... (16 *ff.*)[1].

6. *Incipit inventio cum translatione sancti Ragenerii militis et martiris consanguinei sancti Eadmundi regis et martiris.*

Temporibus Deo dilecti regis Anglorum Edwardi filii Ethelredi regis, erat quidam venerabilis vite sacerdos Bruningus nomine apud Northamtoniam... (4 *ff.*).

7. *Incipit vita et passio sanctissimi Freemundi, regis et martiris, sancti Eadmundi regis et martiris ex sorore nepotis, a quodam clerico Burghardo nomine veraci stilo conscripta, sed et ejusdem corporis inventio a beato Berino, eo tempore Dorchacensis ecclesie episcopo, prout viderat, exarata.*

Ad laudem domini nostri Jhesu Christi, ego Burghardus licteris anglicis et latinis instructus... (6 *ff.*)[2].

8. *Incipit vita sanctissimi Rumwoldi pueri confessoris filii...*[3] *regis Northamhimbrorum et filii Pende regis Merciorum.*

Legitur quia Christi magnalia enarrare... (1 *feuill.* 1/2)[4].

9. *Incipit vita et passio beatissimi regis Oswaldi martiris, a paganis interfecti.*

Interfecto in pugna nobilissimo rege Eadwimo... (5 *ff.*)[5].

10. *Vita sancte Wereburge virginis.*

Filia regum et sponsa Christi decentissima... (3 *ff.* 1/2)[6].

11. *Vita sancte Atheldrethe virginis.*

Beata et gloriosa virgo Etheldretha nobilissimis parentibus orta...

A cette vie sont joints l'hymne *Alma Deus trinitas que secula cuncta gubernas* (Bède, IV, xx) et le récit des miracles de la sainte (en tout 15 ff.).

12. *Vita sancti Guthlaci anachorete. Incipit epistola magistri Petri Blesensis ad dompnum Henricum abbatem Croilandie de vita beati Guthlaci.*

Reverendissimo patri et domino dompno Henrico abbati Croilandie Petrus Blesensis Bathoniensis archidiaconus... (14 *ff.*)[7].

13. *Vita sancti Egwini espiscopi et confessoris.*

[D]ivinorum series et altitudo mysteriorum quanto sepius recitatur, attencius auditur... (8 *ff.* 3/4)[8].

14. *Incipit vita sancti Vulganii heremite et confessoris...*

Igitur gloriosus Christi confessor Vulganius... (4 *ff.* 1/4).

Vient ensuite, commençant en belle page (ce qui semblerait indiquer que la copie a été faite d'après un ms. distinct de celui qui a fourni les

---

1. Voy. Th. D. Hardy, I, n° 1098.
2. Voy. Th. D. Hardy, I, n° 1091.
3. Espace laissé en blanc.
4. Voy. Th. D. Hardy, I, n° 670.
5. Tiré de Bède, *Hist. eccles.*, III, 1 et suiv.
6. Cette vie est divisée en neuf leçons, voy. Th. D. Hardy, I, n° 949.
7. Ce doit être l'ouvrage que les Bollandistes mentionnent, sur la foi d'un renseignement, au 11 avril, p. 37, § 4, et dont je ne vois pas qu'on ait jamais signalé aucun ms. Sir Thomas, qui indique sous les nos 920 à 932 du t. I de son *Descriptive Catalogue* de nombreux écrits relatifs à saint Guthlac, ne fait aucune allusion à celui de Pierre de Blois.
8. Voy. Th. D. Hardy, I, n° 944.

légendes qui précèdent), la vie de saint Honorat. L'encre est un peu plus blanche que celle du reste du volume, mais l'écriture paraît être la même. La lettre initiale et la vignette (au sens propre du mot) ont le même caractère que celles qu'on rencontre en d'autres endroits du ms. Cette vie occupe les 27 derniers feuillets; il y a 39 lignes par page. Elle est divisée en 49 alinéas de longueurs fort inégales. J'en transcrirai quelques morceaux, et d'abord le début, plaçant en regard les parties correspondantes de la version catalane. Je comparerai ces morceaux tant avec l'abrégé imprimé qu'avec R. Féraut.

(*Ms. de Dublin.*) Cum diabolus pronus et sollicitus humani generis inimicus intrasset in cor Johannis Gauni, et una cum Machometo mago pervertisset Affricam et occasum, ut prophana rabies aspiraret et perfida heresis suos funiculos faceret longiores, et multitudo seducta gentem sibi attraheret grandiorem, Marsilius, dux Spanorum et totius occasus, frater magni Aigolandi, qui predictam seductionem totis viribus amplexatam faciebat per suos subditos et vicinos inviolabiliter observari, ut secum ad interitum subduceret Leonem, Constantinopolitanum imperatorem, Andriocho fratri predicti imperatoris, regi Nichomedie et culminis Cumanorum, Helemborch speciosam sororem suam tradidit in uxorem, cum bellatorum multitudine copiosa. Erat enim tunc guerra valida inter dictum imperatorem et Budach regem Turchorum, quorum bellatorum strenuitate dictus imperator vallatus, Andream, caput regni Turchorum, obtinens, violenter obsidebat afflictam Ascaloniam, munitissimam civitatem. Andriochus itaque Helemborch uxoris sue dolositate seductus facinorosam heresim suscipiens, cum suis subditis repudiavit catholicam unionem. Qui predictam Helemborch cognoscens,

(*Fol.* 1.) En aquest temps, com lo diable enic e coratjos enemich del(s) homenal linatge fos entrat en lo coratge d'en Johan Gaui (*sic*), e ensemps ab Mahomet encantador hagues pervertida tota la terra d'Africa e de occident, per tal que la rabia de aquela error cresques pus fortment e la malvada eretgia faes las sus branques pus longues, e encara la gran multitut decebuda per aquela error tornas a si major gent, per amor de aco Marcili, qui era rey d'Espayna e de tot Occident e frare del gran rey Angulan, lo qual abraçava e defenia la dita error ab totes les sues forces, feya a tots los seus sotsmesos e a tots aquells qui entorn ell eren la damunt dita secta de error fortment observar; (*b*) e per tal que ell ab si matex ensemps pogues amenar a mort eternal l'emperador de Contastinoble (*sic*), dona sa sor na E[le]mbroch, molt bela fembra, per muler a n And[r]ioch rey de Nicomedia e de la senyoria dels Comans, qui era germa del dit emperador, ab gran multitut d'omens d'armes. Era adoncs guerra molt fort entre l'emperador e Budach rey dels Turchs, e asetgat molt fort ab gran destret Scalonia que era ciutat molt forts. A[n]drioch donchs, decebut per l'engan de la sua muler na Elembroch, pres e rebe la eretgia e secta plena de peccat de Machomet, e desempara la unitat de la fe catholica. E com el conegues na Elembroch sa muler carnalment, engenra en ella

filium genuit ex eadem. Que cum puerum gestaret in utero, paululum ante partum dum dormiret, diluculo prospiciebat in visu ex medio ventris sui igneam columpnam mire fulgoris procedere et pertingere usque celum, ex cujus fulgore radii progredientes ab universo occasu fugabant caliginem tenebrosam. Andriochus enim in obsidione positus contra Turchos, eadem hora dormiens prospiciebat in sompnis uxorem suam parere lucidissimam flammam igneam, cujus scintille clarissime ab occasu fugabant erroneam se-[du]ctionem. Expergefacti itaque uterque parentum sompnium semotim interpretari per providos faciebant, quorum una et eadem interpretantium sentencia promulgatur, quod ab Helemborch proles succederet nascitura que sectam in occasu exortam de novo penitus extirparet. De cujus proventu tristabantur parentes, et quam viderant visionem et interpretationem illius alter ab altero occultabat. Formidabat itaque mater plurimum, que virum induxerat ad errorem, ut si hec Andriochus presentiret, infantulum deperiret. E converso, vir anxius cogitabat quod si mater didisceret visionem, filium extingueret, suam progeniem consumptura. Qua de causa Andriochus treugam suscipiens ab obsessis ad locum sollicite properavit ubi Elemborch morabatur. [*Imprimé, ch. II.*] Cumque vera lux puerum vocaret ad lucem, cameraria nunciavit Andriocho uxorem suam filium peperisse. Qui, gradu concito properans, deputavit puerum sub sincera custodia nutriendum, ne genitrix furiosa cognita visione, quem genuerat deperiret ; quem Andronichum appellavit. Crescebat itaque puer et erat omnibus gratiosus. Cum vero Andronichus factus esset indolis pla-

.j. fill. E na Elembroch, mentre era preyns del fil, un poch de temps enans quel degues enfantar, dementre que dormia, ella vee en visio que de mig del seu ventre exia una coloma de foch qui era de maravelosa resplandor, e tocava fins al cel, de la qual colona exian rags resplandens qui encalcaven de tot occident una o[m]bra tenebrosa. Andrioch, com ell fos posat en lo setge damunt dit contra (*c*) los Turchs, aquela matexa hora de na [Ele]mbroch que ella dormia, vee en sompnis una flama de foch de la quall exian balugues molt clares que encalcaven la ombra.

E quànt ells foren despertats, ells feren enterpretar lur sompni, e fo donada una matex sentencia per los enterpretadors, ço es asaber que de na Elambroch exiria nodridura la qual gitaria de tot en tot la secta nada novelament en Occident, de la qual cosa ells foren molt trits. E quant hagueren vista la visio e sabuda la explanacio d'aquella, cadaü d'ells se amaga del altre, cor la mare se feyia que hagues enduit lo marit en error, e que si n'Andrioch o sentia, temias que ell no faes perir l'infant. Pelo contrari aci lo marit era tant angoxos que si la mare sabia la vesio, que ocis la nodridura la qual devia consumar son linatge. Per la qual cosa Andrioch pres treva ab los Sarrayns, anass'en ab gran cuyta al loch on stava na Elembroch. Car Deus es verdadera lum, hac apellat l'infant a la lum d'aquest mon ; e quant la cambrera vench anunciar a n' Abrioch (*sic*) que la sua muler havia infantat .j. fill, per que ell cuytosament venc a pendre l'infant (*d*) e liura lo a nodrir sots ferma guarda, per tal que la sua mare, si per ventura sabia la vesio, ax[i] com furiosa no faes perir ço que havia enfantat, e mes li nom Adronich. L'infant cresch e era a tots gracios ; e quant ell fo vengut a edat covinent e

cide venustatis, constituit eum genitor cum sodalibus palatinis qui illum more juvenum ad lasciviam et oblectationes seculi concitarent, jocis lubricis involventes. Qui, licet inter lascivos persisteret hylaris et jocosus, nunquam tamen ad immundiciam scelerum annuit inclinari. [*Imprimé, ch. III.*] Erat namque ante Nichomediam foresta regalis lata et spaciosa ac delectabilis valde, diversis fluminibus irrigata et ingentibus arboribus fructuosis constipata, ubi Constantinus imperator[1] pater Andriochi regis, palacium construxerat mire pulcritudinis et amenitatis ingenio Cumanorum, ubi sua festa et consilia celebrabat. Ibi enim cum nutriretur puer, omni studio servabatur a catholica nocione.

Quadam igitur die, dum Andronichus cum suis sodalibus sub una arbore commederet in foresta, superveniens quidam juvenis christianus, amore Jhesu regis paradisi elemosinam postulavit. Andronichus vero extimans (*sic*) nominatum regem paradisi amicum patris sui, precepit liberaliter dicto juveni necessaria ministrare. Erat enim tanta et tam benigna liberalitate dotatus quod etiam illa que solent animos puerorum illascire, indifferenter indigentibus prodigaliter offerrebat. [*Imprimé, ch. IV.*] Ad palacium autem Andronicho remeante, eum Elembroch leta suscipiens petebat ab eo que viderat in foresta. Cui puer inter alia dixit ei quod quendam viderat de familia Jhesu Christi regis paradisi, petens ab ea si ille Jhesus attineret patri suo, aut inimicus existeret vel amicus. Quod audiens mater, acuto dolore percussa,

fos de plaent beutat, son pare li dona compayons de son palau, per tal que l'infant, segons la costuma dels homens jovens, tirasen ell'acostumasen als delits e a les vanitats d'aquest mon. E jas (*sic*) fos so que l'infant entre los jovens lauges e vans se mostras alegre e joyos, empero nul temps nos volch inclinar a nenguna legesa de peccat. Era denan la ciutat de Nicomed[i]a una forest real, gran, speciosa e molt delitabla e de diversos flums regada e de grans e de bells arbres enarborada, en lo (*sic*) qual Costanti pare del rey Andrioch havia bastit .j. palau de maravelosa belesa e de gran plaer, lo qual havia bastit per art e per engin dels Comans, en lo qual ell celebrava les sues festes e los seus secrets (*fol.* 2) consells; e aqui hom nodria l'enfant Andrionich, e ab gran estudi hom lo guardave de tota conexensa de crestians e de la fe catholica. Esdevench se .j. jorn, dementre que Andrionich ab sos compayons menyaven dins la forest dejus .j. bell arbre, que sobravench .j. jove crestia, e demanà almoyna per amor de Jhesu Crist rey de pareys. E quant Andrionich hoy nomenar rey de pareys, pensas que fos amic de son pare, e mana que liberalment ell fos aministrat de tot ço quel dit jovençell hagues mester ; cor ell era de tanta benigna franquea dotat que aquelles coses que solen los coratges des homens enlassar, sens tota diferencia donava habundantment a aquells qui mester o havien. Cant Andrionich s'en fou tornat al palau na Elembroch lo reebe mot benignament e alegrament e demana li que havia vist en la forest ; e l'enfant, entre les altres coses, li dix que havia vist un hom qui era de la companya de Jhesu Crist rey de pareys, (*b*) e demana a sa mare aquell Jhesu Crist si atannya res a son pare, o si era amic seu. E quant la mare hoy aquestes paraules, fo ferida de aguda dolor

1. *Ce mot en marge avec renvoi.*

paululum lacrimando, ne juvenis terreretur, aït : « Fili mi, non est nec « vivit nec fuit ille Jhesus Christus rex, « sed fuit quidam maleficus qui fuit « propter sua maleficia crucifixus, et « omnes illi qui illum maleficum colunt « sunt leprosi, putridi et infecti, et « non possunt sanari nisi unguantur « sanguine nobilium puerorum ; et « vocantur christiani, et sunt homines « blandi, pauperes, miseri, susurrores « et fictores, oculos exterminantes et « vultum, ut appareant circumspecti. » Exinde igitur curavit mater sollicite ne agnosceret christianum, nec eorum monita vel doctrinam.

(2) Cumque invalesceret rabies seductorum, exterminabatur ecclesia occidentis et trucidabantur immaniter christiani...

(*Je n'ai pas copié assez loin dans le texte latin, mais la version catalane, ci-contre, tiendra lieu de l'original.*)

e plora .j. poch, e per ço que l'enfant no s'espaventas, dix li : « Fill meu, « aquell Jhesu Crist no es rey ne fo « rey, ans fo .j. hom encantador qui « per ços maleficis fo crucificat ; e « tots aquells qui aquell encantador « colen o honren son lebrosos e pudrits « e taquats, e no poden esser sanats, « si no son untats de sanch de nobles « infants; e son apellats crestians, e son « homens blans e suaus e pobres mes- « quins, qui per tal que ells sien vists « sants e savis affeblexen se los uylls e « la cara. » E d'aqui avant la mare ab gran diligencia e cura feu guardar que l'enfant no conegues null crestia ne lur nom ne lur doctrina.

(2) E com la rabia dels Sarrayns deçebuts per error hagues poder e fos fortment creeguda, tota la sgleya d'occident era fort perseguida, e los crestians eren turmentats sens (*c*) tota humanitat, e no era quils defenes, ne havien ne esperaven negun ajutori sino de Deu. Per ço, guarnits de lagremes e de suspirs, liuraven se a mort en les mans dels furioses, los quals no perdonaven a negu ne guardaven condicio ne linyatge ne edat, mas com aquesta persecucio cresques e tota la sancta sgleya fos fort languida en occident, nostre senhor Jhesu Crist hac merce del seu pople e va apparer a sent Capras e a sent Magonsi e a sent Leonsi.....

Je vais maintenant transcrire la partie correspondante de l'abrégé imprimé et de R. Féraut. Commençons par l'abrégé. Laissant au lecteur le soin de faire la comparaison détaillée des deux textes, je me bornerai à indiquer les tendances les plus notables de l'abréviateur. Ces tendances peuvent se ramener à quatre : 1° Supprimer autant que possible les développements par trop fabuleux auxquels l'auteur de la vie s'est complu. Ainsi on verra qu'ici l'abréviateur a fait disparaître cet étrange « Johannes Gaunus » que l'hagiographe introduit au début de son récit en compagnie de Mahomet[1]. Nous verrons plus loin la même tendance

1. Quelques recherches dans les écrits du moyen âge relatifs à la légende de

amener la suppression de passages considérables de la vie latine. — 2° Abréger la narration, en supprimant les longueurs, voir par ex. le début du ch. v. — 3° Orner le récit par des citations bibliques, comme au ch. iv, ou par des additions tirées d'écrits anciens relatifs à saint Honorat, comme on peut le constater aux chapitres 24-7 du premier livre, où j'ai signalé (*Romania*, V, 245) des extraits de saint Hilaire et de saint Eucher. — 4° Améliorer le style en remplaçant par des mots de bonne latinité des termes qui sentaient trop le moyen âge. Ainsi, au ch. iii, *foresta* a fait place à *silva*, et, dans ce même chapitre, de légers changements dans l'expression, de simples déplacements d'épithètes donnent de la correction et même de l'élégance à une narration primitivement lourde et embarrassée.

Vie latine imprimée, l. I, ch. I. — Honoratus itaque regio genitus sanguine, prius vocatus Andronicus, patrem habuisse legitur Andriochum regem, cujus ditioni suberat Nichomedia cum tota circumjacenti regione, et etiam, ut ferunt, illa que nunc dicitur Ungaria. Mater vero ejus Elemborch dicebatur, speciosa valde, regali similiter exorta progenie ; ambo tamen parentes gentilitatis errore tenebantur involuti. Andriocus igitur uxorem suam cognoscens, divino nutu hunc Deo dignum filium generavit. Quem cum mater ejus gestaret in utero, paulo ante tempus pariendi dum dormiret vidit in somnis quasi igneam columnam miri fulgori[s] ex medio ventris prodeuntem et celum usque pertingentem, ex cujus splendore radii emicantes orbem illuminare videbantur. Patri vero ejus longius posito non dispar ostenditur visio. Prospiciebat namque in somnis uxorem suam parere lucidissimam flammam ignis, cujus scintille usquequaque diffuse tenebras effugabant totius occidentis. Expergefacti utrique parentum somnum suum interpretari separatim per providos et discretos viros procurabant. Quorum omnium una eademque interpretantium sententia fuit, quod ab Elemborch proles nasceretur que splendore virtutum caliginosas infidelium hominum mentis irradiaret, et plurimos frigore vitiorum torpentes ad amorem sui conditoris inflammaret.

De ortu sancti Honorati et ejus infantia, cap. II. — Cunque vera lux hunc puerum produxisset in lucem, eum pater suus deputavit sub diligenti cura nutriendum ; quem Andronicum appellavit. Puer autem speciosus et quam plurimum elegans crescebat quottidie, cujus infantia admodum dulcis, insolita quadam gratia rutilabat. Cum vero paululum adolevisset, constituit eum genitor suus cum juvenibus palatinis[1] ut eum more juvenili ad lasciviam et oblectamenta seculi allicerent, jocis ac lubricitatibus assuescerent. Qui, licet inter lascivos juvenes persisteret hylaris et jocundus, nunquam tamen per immundiciam scelerum annuit inquinari. Divina quoque preveniente gratia, ei siquidem affuit

---

Mahomet n'ont amené aucun résultat. Il va sans dire que l'assimilation que M. Sardou fait de « Johan Gaunes », comme dit Féraut (p. 4), avec Ganelon n'offre aucune vraisemblance.

1. Ed. *paletinis*.

dulcis infantia, modesta pueritia, adolescentia gravis [1] majorque semper inventus omnes etatum gradus gratia semper ac virtute transcendebat, ita ut nullus ambigere posset quin divino quodam educaretur presagio. Sed, quod magis mirandum reor, absque aliqua suorum instantia omni sapientia eruditus apparuit, atque preter ullam hominum sollicitudinem, baptismi innocentiam, licet necdum consecuti, Deo juvante servavit.

De paupere christiano elemosynam postulante, cap. III. — Erat autem ante Nichomediam quedam regalis silva, lata et spatiosa ac delectabilis valde, diversis irrigata fluminibus, variisque arboribus condensa fructiferis, in qua constructum erat regale palatium mire magnitudinis et amenitatis, in quo rex solitus erat sua festa celebrare et inire consilia. Ibi cum nobilis puer Andronicus nutriretur industria suorum, venationi et ludorum varietatibus implicabatur. Quadam itaque die, dum Andronicus ex venatione fatigatus in predicta silva sub una reficeretur arbore, superveniens quidam juvenis christianus, amore Jesu Christi regis Paradisi elemosynam postulavit. Andronicus vero audiens nominatum regem Paradisi, estimans illum amicum patris sui, eidem juveni cuncta necessaria jussit affluenter ministrari. Erat enim idem puer Andronicus tanta et tam benigna liberalitate dotatus, ut etiam illa que solent animos puerorum et pro novitate habendi amplius allicere, miseratione prodigus indigentibus offerret.

De matris dissuasione, qualiter conabatur eum impedire a fide Christi, c. IV. — Ad palatium autem Andronico remeante, occurrens ei mater sua, eumque, ut sibi moris erat, leta suscipiens, sciscitabantur ab eo quid egisset, quidve vidisset in nemore. Cui simplex puer et innocens inter alia respondit se vidisse quendam de familia Jesu Christi regis paradisi, petens ab ea si rex ille cognitus esset sibi vel patri suo, an inimicus existeret vel amicus. Quod audiens mater, interius acuto dolore percussa, paululum cepit ingemiscere, eique dixit : « Fili mi, non « est neque vivit nec fuit ille Jesus Christus rex, sed fuit quidam maleficus qui « propter sua facinora fuit a Judeis crucifixus. » Exinde cepit mater sollicite precavere ne agnosceret christianos, aut eorum monita perciperet vel doctrinam. Sed, quemadmodum scriptum est : « Dominus dissipat consilia gentium, reprobat « consilia principum, consilium tamen ejus in eternum manet [2] », qui hunc puerum prescivit et predestinavit conformem fieri ymaginis filii sui, mirabiliter atque invisibiliter in ejus pectore flammam sue dilectionis accendit. Ceperunt namque ei inesse presentia cuncta fastidio, eterna desyderio, ut necdum salutari tinctus lavacro, contemptis labentibus, fieret omnino perhennium sollicitus.

De relatione facta sancto Caprasio et sociis ejus, cap. V. — Cum autem venit plenitudo temporis a Deo preordinati, ut puer iste electus atque preelectus ad cognitionem fidei vocaretur, apparuit Dominus sanctissimo seni Crapasio, perfecte consummateque gravitatis viro, ejusque sociis, Magoncio videlicet atque Leoncio.....

Arrivons enfin à R. Féraut. Je joindrai au passage que je vais transcrire d'après l'édition (en prenant soin de numéroter les vers, ce que

1. Ed. *granis*.
2. Ps. XXXII, 10, 11.

n'a pas fait l'éditeur) les variantes des trois mss. de la Bibliothèque nationale : fr. 13509 (*B*), 24954 (*C*), 2098 (*D*) :

Al temps ancianor, zo retray l'escriptura,
Que Maümetz de Mecha, malvaysa creatura,
E Johan Gaunes feron ley de falsa figura ;
De peccat e d'error,
Don foron verinat man duc e man persant.
Pinabel de Bugia e Sidrac d'Oriant,
Marsili de Maroc am son frayre Aygolant,
Que foron rey clamat
D'Agen e de Girona, de Murcia la bella,
De Toleta la gran tro intz en Compostella,
Granada, Saragoza, de trastota Castella,
E rey de Panpalona ;
Aquist cresian la ley de la malvaysa gesta,
Bafum e Travagan onrravan en lur festa,
Per zo qu'en Crestians poguessan far conquesta
E menar a desrey ;
Ad Andrioc d'Ongria doneron lur seror
Princep de Cumania e de tota l'onor,
Frayre Leon lo grec, que fon de gran riquor
E de gran manentia,
Herenborc la plus bella de cara, de fayson,
Huelltz vars e saura testa con fil d'aur environ
Bel vis, boca risent e colorat menton,
Flor de tota Castella.
Rosa fresca de may non es plus colorada,
Gent cors e bellas mans de fayson mesurada,
Gent parlant e plasent, c'a totas gentz agrada,
E sas beutats retray.
Detz milia conbatentz ac per ella d'ajuda
L'enperayres Leons tro que agues vencuda
La guerra de Budac c'avia lonc temps aguda,
Qu'era reys veramentz
De Sur, de Nicosia, d'Acre e d'Eschalona,
De Domas, de Nichea, d'Antiocha la bona.

---

1 *B* El t., *D* En lo — 3 *B* fezeron — 4 *B allonge par des chevilles les petits vers, afin de les rendre égaux aux autres, sans nul souci de la rime (ce petit vers rime avec le premier hémistiche du quatrain) ; ici il ajoute :* e d'eregia granda ; 8 e foron de fach ; 12 del pays de Navarra ; 16 *le petit vers est omis ;* 20, 24 *pas d'addition ;* 28 a flor de lis florada ; 32 ainsi en escrich si troba ; 36 am trastota sa terra ; 40 e trastotz sos vanadors — 5 *D* f. henverinas (*sic*); *C* motz d. e mots presans ; *D* molt dux e mays poysans — 6 *D* Prinses ; *B* de Burgia — 15 *B* que de c; *C* qu'els — 17 *B* A. rey d'O. — 18 *Edition* princpe, *sans doute une erreur typographique*, *B* primpce, *ici et au v.* 37 — 22 *B* e testa saura — 26 *D* Bel c. e gentes m. — 28 *B omet* e

L'emperayres Leons li bayset la corona
E li tolc la Turquia.
Ab Andrioc son frayre, prince de Cumania,
Que la bella Herenborc avia en sa bayllia,
Tant s'esforzet li donna que mes en eregia
L'emperador el frayre.
Ay! Jesu Crist lo payre, quals dantz e quals dolors!
Que per aquesta donna perda tan granz segnors
Andrioc e son frayre li leys crestianors
E trastot lur repayre!

Ayzi retray l'estoria lo pantays de la bella Helenborc e del rey Anarioc d'Ongria.

Pieys non tarzet lonc temps quel donna si sentia
Encencha de son cors, e mentre que dormia
En son palays auzor sotz pali de Suria
Vi una vision de mot grant espavent :
Iyssir vi de son cors una flama lusent
En forma de colonna que tro al cel s'estent.
Li ray d'aquesta flama am la bella clayror
Venian tro en Espaigna e la ley payanor
Vencia et encauzava e gitava d'onor,
Et Andriochs le reys que era en Turquia
Pantayset aquel ser quel donna s'ajassia.
Una flama lusentz del ventre li iyssia,
Et aquisti clardatz d'Espaigna e d'Aragon
Cazava la crezenza de Mahon lo gloton
De tota payania tro a Mont Melion.
En gran pensament son le reys e li reyna
D'aquesta vision, e cascuns s'ataïna.
Non restet en lur terra ni devins ni devina.
L'uns non o dys a l'autre, en son cor o celava ;
Als savis de lur ley cascuns o entervava.
D'aquesta vision tot le plus s'acordava
Que Helemborcs li reïna portava un enfant
Que de tota Castella e d'Espayna la grant
Encauzava la ley Mahom e Tervaguant.
Li bella Helenborcs avia mot gran paor
Que, si saupes le reys la vision major,
Fezes auzir l'enfant a mot gran deysonor.
Ara laysa le reys la guerra de Turquia,

---

37 *M. Bartsch*, Chrest. 337, 11 *lit* A Bandrioc — 41 *D* com si pot aiso fayre — 43 *Le second hémistiche de ce vers et le v.* 44 *manquent dans B; C* la ley ; *D* las leys. — 45 *C* gran t. — 46 *C* domens qu'ella ; *D* dementre que d. — 47 *C* Dins — 52 *B* Venia entro en — 55 *C* que la donna jassia ; *D* que Helenborc s'ajassio — 57 aquisit, *faute typogr. dans l'édition* — 58 *B* la ceuta ; *cf. v.* 64 *et* 68 ; *D* la heregia — 59 *B* Monmilion — 64 *B* de lur seuta — 63-5 *D* Que non ho demandesson. Tot lo plus s'acordava — 68 *B* la seuta

Cavalca sas jornadas tro que fom en Ongria
E trobet Helenborc qu'en payllola jasia :
Alliurada jasia d'un precios enfant
Qu'es de clara fayson e de bellesa grant.
Andronic li mes nom le reys, car l'amet tant ;
Noyrizas fetz venir e guardas li queria
Que guardessan l'enfant, car grant paor avia
Que per la vision li maires l'auceria.
Ara creys e meyllura Andronics le plasentz ;
Le reys li fetz venir escudiers e sirventz
Que trastotz sons plasers li aguessan presentz.
Pres de Nicomedia avia fach Costantins,
Le payres d'Andrioc, en forestz, en jardins,
Un gran palays reyal on si noyri Andronincs.
Andronix lo joios s'es noiritz el palays :
De solatz, de baudor, a tan con vol e mays,
Mays anc non si donet a nuyl malvays relays.
Un dia s'esdevenc Andronix le plasentz
Manjava en la forest ab alcuns de sa gentz,
C'uns crestians li venc e ques li humilment :
« Almosna, fyl de rey, mi fa far a ta gent,
« Per Jhesu Crist lo rey de Paradis plasent. »
Tantost li fetz donar trastot son compliment.
Emfas de pietat e de gran esperanza
Es le beltz Andronix e de gran aondanza
A paures vergoynos, a gent de malannanza.
Cant tornet el palays, el vay trobar sa mayre,
La bella Helemborc e diys li son vejayre :
« Car fyl, e qu'aves vist defora el repayre?
— Donna, venc de deport et ay vist un message
« De Jhesu Crist lo rey que es de gran paraje ;
« Es el nostre cosins ni de nostre lignaje?
« Aperten a mon payre ni a l'emperador?
« Reys es de paradis, zo dizon li plusor.
— Bell fyl, » diys Helenborc, « ben parllas de follor.
« Non plaza a Mahomet que cest Jhesu Crist sya
« Enperayres ni reys ni de lur compaynia!
« Homs fom malaüros, pendutz per sa follia.
« Ciyll que creson en luy son falz gualiador,
« Lebros e malannant, e vivon a dolor
« Tro sy baynan en sanc d'enfantz d'enperador. »

---

74 *C* t. que en p. H. si p. — 75 *D omet le premier hémistiche* — 76 *C* Net de ; *D* Que es de bella — 83 *B* li a. en p. — 87 *C* lo plasent — 88 *B D* ay tant — 90 *D* un jort ; *B* s'e. cant A. ; *C* que A. — 93 *B* almoarna. — 98 *Lacune dans D après ce vers* — 99 *C* al p. — 101 *C* que a fach — 108 *C* Baffumet — 109 *C* l. manencia — 111 *C* en el — 113 *B* el s.

Si on compare ces vers au texte latin correspondant, on reconnaîtra qu'en somme Féraut a fait acte de traducteur fidèle. On pouvait croire, et j'avais cru moi-même, que l'introduction de Marsille et des musulmans d'Espagne dans la vie de saint Honorat était le fait du poète provençal : on voit que toute la liberté qu'il s'est donnée a consisté à intercaler çà et là quelques noms propres. Ainsi, aux noms de Marsille et d'Agolant, fournis par le latin, ont été ajoutés ceux de Pinabel de Bougie et de Sidrac d'Orient, le premier emprunté à l'épopée carolingienne, où il avait déjà mauvaise réputation, et converti en sarrazin par l'adjonction d'un surnom barbaresque, le second inspiré peut-être par le livre de Sidrac, si répandu au temps de Féraut et dès lors peut-être traduit en provençal [1]. Puis, désireux de faire parade de son érudition géographique et d'orner ses vers de noms retentissants, il a introduit toute une énumération de villes espagnoles et fait de la belle Eremborc la fleur de toute la Castille (v. 24), lorsque dans le latin l'Espagne n'est mentionnée qu'à propos de Marsille « dux Spanorum et totius occasus ». La vie latine, supposant une guerre entre l'empereur Léon et le fabuleux Budach, roi des Turcs, fait mention de deux villes, « Andream, caput regni Turcorum », et Ascalon. Je crains qu'*Andream* soit un mot corrompu ; la version catalane, peu exacte à cet endroit, nous laisse dans l'embarras. Féraut fait ici intervenir (v. 33-4) jusqu'à sept noms de villes de l'Asie-Mineure, de la Palestine ou de Chypre. Au v. 17, Andrioc est qualifié par le surnom « d'Ongria » (cf. v. 73). De même au 1er chap. de la vie imprimée : « ... Andriochum regem cujus ditioni suberat Nichomedia « cum tota circumjacenti regione et etiam, *ut ferunt, illa que nunc dicitur* « *Ungaria* ». Cette coïncidence a fourni à M. Hosch à peu près le seul argument de quelque valeur qu'il ait rencontré. C'est Féraut, dit-il (p. 57 de sa dissertation), qui a imaginé de rattacher le père de saint Honorat à la Hongrie. Il l'a fait parce que l'ouvrage devait être présenté à Marie de Hongrie, femme du comte de Provence Charles II, et, dès l'instant que cette mention de la Hongrie se retrouve dans l'imprimé latin, c'est à Féraut qu'elle a dû être prise. Ce n'était pas mal raisonné ; il me paraît en effet que Féraut est le premier qui ait introduit ici la Hongrie ; du moins je ne trouve point ce pays mentionné dans ce que j'ai lu de l'original latin. Il est certain toutefois que l'argument de M. Hosch ne peut plus avoir la portée qu'il lui attribuait, maintenant que le simple rapprochement des textes latins transcrits ci-dessus montre que l'imprimé n'est qu'un abrégé de l'ancienne vie. Il reste seulement à trouver ce qui a pu donner lieu à Féraut de faire Andrioch roi de Hongrie, car voir là, avec M. Hosch,

1. La traduction provençale de ce livre, Bibl. nat. fr. 1158, est plutôt antérieure que postérieure à Féraut.

une invention pure et simple, inspirée par un désir de flatterie, me paraît assez peu vraisemblable. Je crois trouver dans l'original latin le point de départ de l'idée de Féraut. L'hagiographe latin, peu soucieux de la vérité historique, mais passablement versé dans la connaissance de l'épopée du moyen âge, a fait d'Andrioch un « regem Nichomedie et culminis [1] Cumanorum ». Nicomédie (Ismîd) est en Asie-Mineure, sur la mer de Marmara, et, selon la géographie fabuleuse des chansons de gestes, les « Cumani » habitaient sinon l'Asie-Mineure, du moins une région voisine. Ainsi, Huon de Bordeaux, dans une partie du poème qui n'appartient pas à la légende primitive [2], traverse la terre de Femenie, qui est placée dans les environs de la Mer Rouge, et de là passe en la terre des « Conmains », gens dont le poète nous fait une description effroyable [3]. Mais, pour un homme ayant de vagues notions de géographie réelle, les *Cumani* pouvaient aisément être confondus avec les Hongrois; et c'est l'erreur que paraît avoir faite R. Féraut. Ils habitaient la Thrace. Raimon de Saint-Gilles eut affaire à eux entre Durazzo et Constantinople [4]; l'armée de Pierre l'Hermite les rencontra, au sortir de la Hongrie, alliés aux Bulgares, aux Petchenègues et aux Hongrois, sous le commandement du prince Nichitas [5]; Guillaume de Poitiers (le troubadour) leur livra bataille près d'Andrinople [6]. Il est fréquemment question d'eux dans Villehardouin. D'autres témoignages sur ce peuple ont été réunis par Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstæmme* (Münich, 1837, p. 743-5) [7], qui indique les divers noms sous lesquels il a été connu. Il semble résulter de l'article passablement confus de Zeuss que les *Cumani* étaient de race turque. Comme au XIII^e^ siècle et depuis la fin du XI^e^ au moins on les rencontrait dans des pays voisins de la Hongrie, on peut supposer que Féraut a pris texte de la mention des *Cumani* pour

---

1. *Culmen* est un titre byzantin (voy. Du Cange) qui paraît assez mal appliqué ici; en tout cas le sens doit être celui qu'indique le catalan : « la senyoria dels Comans ». Le même mot reparaît dans un morceau cité plus loin, p. 499, l. 8.
2. Voy. *Romania*, VIII, 3.
3. C'est une gent qui ne goustent de blé,
Mais le car crue comme gainon dervé.
Tot adès gisent au vent et a l'oré,
[Il n'i ont drap ne chausse ne sollez,
Les eulx ont rouges com charbon alumez,]
Plus sont velu que viautre ne sengler,
De lour oreilles sont tout acoveté.

Edit., p. 87. Les deux vers entre [ ], omis dans l'édition, sont ici rétablis d'après le ms. *B*.
4. Raimon d'Aiguilles, fin du ch. I.
5. Albert d'Aix, I, XI (X dans l'édition des *Histor. des crois.*, t. IV).
6. Albert d'Aix, VIII, XXIV, XXV.
7. On y peut voir une description qui a quelques traits communs avec celle de *Huon de Bordeaux*.

rattacher son héros à la Hongrie. Reste à expliquer la phrase de l'abrégé « ... Andriochum regem cujus ditioni suberat Nichomedia cum tota « circumjacenti regione *et etiam, ut ferunt, illa que nunc dicitur Unga-* « *ria.* » On s'explique très bien que l'abréviateur ait passé sous silence les *Cumani*, peu connus sans doute de son temps. Mais comment la Hongrie a-t-elle été introduite là? Par les moines de Lérins, selon toute vraisemblance. Les deux éditions de la vie abrégée n'ont pas été faites, apparemment, pour l'amour de la belle littérature, mais simplement pour attirer les pèlerins aux lieux où le saint continuait d'opérer des cures merveilleuses. A Lérins, où l'abrégé fut préparé en vue de l'impression, s'était introduite, depuis le temps de Féraut, la notion que saint Honorat était d'origine hongroise, et cette notion traditionnelle (*ut ferunt*) a pris place dans le petit livre imprimé sans qu'il soit nécessaire d'admettre qu'on l'ait puisée directement dans le poème.

L'original latin et l'abrégé se correspondent assez bien jusqu'à l'endroit où la vie originale raconte comment Honorat délivra Charlemagne prisonnier des Sarrazins. Ce récit se trouve à la même place dans l'original latin que dans la vie provençale. Dans l'imprimé, au contraire, il a été transporté beaucoup plus loin, au chap. xxx du livre III. J'ai transcrit ce chapitre dans mon premier article (*Romania*, V, 243-4); je vais maintenant rapporter le texte original. Le lecteur qui voudra comparer les deux rédactions reconnaîtra que l'abréviateur, qui s'intéressait médiocrement à la légende de Charlemagne, a cette fois abrégé à outrance [1]. Au contraire, la version de Féraut est d'une grande fidélité

1. Je dois faire remarquer que l'édition de 1511, la seule que j'aie pour le moment à ma disposition, s'écarte considérablement pour ce morceau de l'édition de 1501, d'après laquelle j'ai publié ci-dessus, V, 243-4, le ch. xxx du livre III. Voici le passage où les différences se manifestent; les additions de l'édition de 1511 sont en italiques :

Nam, prout alibi scriptum reperimus, ipse idem magnus Karolus meritis beati Honorati a multis periculis in bello ereptus *et ingentes fuit victorias consecutus. Cujus devotioni immense qua erga dictum sanctum tenebatur non modicum dedit incrementum cujusdam nobilis* (*cui Guido nomen erat et inter primores aule ejus principis habebatur*) *stupenda e manibus Sarracenorum liberatio in quas* (*ut fieri assolet*) *dum fortiter pugnando cecidisset, multis et diversis injuriis et contumeliis in christiane religionis opprobrium a barbaris afficiebatur. Cui inter tot angustias nulla amplius spes supererat preterquam in meritis sancti Honorati, cujus ab ineunte etate assiduus et devotissimus cultor extiterat. Contigit igitur quod barbaro tum principi filia, que erat unica et* super omnem mundi gloriam chara, quadam die a diabolo *fuit* arrepta et incredibili cruciatu *vexata.* Quod rex audiens, diro amaritudinis jacula sauciatus..... desideraret. Cui Honoratus : « Volo ut *Guido* captivus habeat liberam quocunque voluerit abeundi libertatem.... *Guidonem* cum pluribus aliis concaptivis liberum dimisit. Ereptus igitur *Guido ab infelici hostium servitute, Galliam repetens, primo Lyrinense cenobium visitavit, postremo, cum ante conspectum Caroli devenisset, cepit res prout geste fuerant ex ordine narrare, ac palam collata in eum ejusdem sancti miracula profiteri. Quo factum est ut idem* Carolus erga sanctum Dei confessorem Honoratum majori ceperit devotione fervere. »

On voit que la modification consiste simplement dans la substitution, très

en même temps que d'une remarquable élégance. Je ne la transcrirai pas : on la trouvera aux pages 34 à 40 de l'édition (ch. XVII–XIX), ou, d'après un autre ms., dans l'*Hist. poét. de Charlemagne* de G. Paris, pp. 496–500. Le morceau qui suit forme le septième paragraphe de la copie de Dublin et se trouve au 5[e] feuillet v°, à partir du commencement de la vie. Cette fois je m'abstiens de transcrire la version catalane [1].

Cumque exaucta seductio Johannis et Machometi existeret pluribus furiosis et potentibus principibus convallata, [et] contra Pipinum Bavarre (*sic*) principem, qui Ludovicum regem Gaunorum (?) expugnaverat et errorem illorum nitebatur totis viribus demolliri, acies direxissent, eum apud Carnotum debellantes, vix ab eorum faucibus est ereptus [2]. Qui Karolum, ejusdem Pipini filium, capientes ibidem, eum apud Toletum adduxerunt cum multitudine captivorum. Ex hoc igitur exultante audaciter impia progenie Ismaelis, captivus Karolus tristabatur, et optans mori Deum assidue precabatur ut finem imponeret vite sue. Sacerdotes namque et pontifices Machometi, in ignominiam et blasphemiam christiane fidei, in suis sollempnitatibus Karolum in eminenti exspectaculo (*sic*) populo exhibebant, tamquam feram indomitam, cathenatum, et post, vinculis absolutum, dampnatum perpetuo reducebant angarizandum ad aquarium Toletanum. Cum vero sic triennio tam viliter Karolum afflixissent, apparuit beatus Jacobus apostolus Honorato, ipsum increpando austere quod necdum sua limina et captivum Karolum visitasset. Cumque Honoratus sancto Caprasio exponeret apostolicam visionem, cognovit divinitus sanctus Caprasius visionem ministerium importare [3], injungens Honorato ut que placebant apostolo adimpleret. Arripiens celere iter suum cum sancto Maguncio Honoratus, renitente Venancio et remanente invito, ad Compostellam veniunt, ubi in honorabili basilica residet beatus Jacobus tumulatus, ante cujus sepulchrum in suam faciem corruentes hii duo catholici Deum adorantes, cum diu in orationibus perstitissent, nubes clara circumdedit eos, et stans inter illos beatus Jacobus, dixit

---

maladroitement opérée, d'un certain Gui, présenté comme l'un des principaux personnages de la cour de Charlemagne, à Charlemagne lui-même. Pourquoi cette substitution? Simplement parce que, au commencement du XVI[e] siècle, la fable de Charlemagne prisonnier des Sarrazins paraissait trop invraisemblable. On crut diminuer l'invraisemblance en remplaçant l'empereur par un inconnu. Il ne s'agissait pas pour les propagateurs de cette légende, qui n'est qu'un vaste faux du premier mot jusqu'au dernier, de respecter la vérité historique, mais il était de leur intérêt de ne pas la violer trop ouvertement.

1. On trouvera le passage correspondant au fol. 12 *b* du ms. 154.

2. Cette phrase est un peu embarrassée et j'ai dû ajouter [*et*] pour en rétablir la construction. Voici le catalan : « Depuys que la malvada seduccio de « Johan Gaui e de Maphomet fo acompanyada e raforçada de molts princeps « malvats e poderoses, ells ameneren lurs osts contra Pipi princep de Bovaria « (*sic*) qui havia vensut Lodovich rey dels Guaneses, e qui ab totes ses forçes « se esforçave de destruir la error, per que ells lo van conbattre fortment a « Xarçes, si que a penes poch escapar a lurs mans. » Les *Gauni* ou *Guaneses* du catalan doivent être les sectateurs du mystérieux « Johannes Gaunus » du commencement. Leur roi Louis m'est parfaitement inconnu. Féraut ne nomme pas le lieu où Pépin aurait été battu, qui est ici Chartres.

3. Catalan : « que la visio portava alcun ministeri. »

Honorato : « Non mei visitatione tantum sollicitus te induxi ut mea limina « visitares, sed ut Karolum, catholicorum athletam, liberares de manibus « Aygolandi. » Quo dicto disparuit ab eisdem. Complentes igitur orationes suas Maguncius et Honoratus, ceperunt inquirere sapienter ubi Karolus captivus teneretur ; cumque didiscerent quod Tholeti, illuc dirigunt gressus suos. Erat enim regi Aygolando unica filia speciosa valde, Sibilia nomine, regina Saxonie, quam diligebat pre cunctis mortalibus Aygolandus. Cum vero ipse Aygolandus festum sui culminis celebraret et sub ignominiosa expectatione Karolum solito exhiberent, arripitur a diabolo Sibilia filia Aygolandi, que corruens ante regem vix erigitur semiviva. Sibiliam igitur diabolo agitante, invitat rex medicos, premia pollicetur ; que, cum ullorum medicorum medicamine non reciperet sanitatem, advocantur exorcizatores et phitonice incantatrices. Qui, cum per suas invocationes fallaces et ritus nepharios, mugientes in aere et aspirantes in ampne ac in terra, nodosos carecteres conscribentes[1] secundum diabolica documenta, nequirent Sibilie aliquale remedium impartiri, sed potius in eorum aspectibus crebrius torqueretur, edicitur ab Aygolando quod prestanti Sibilie sanitatem quid peteret conferretur. Honoratus igitur, venustus juvenis et facundus, prerogativa eminentis eloquentie predotatus, qui a matre sua diserte didiscerat arabicum ydioma, audiens que edicta fuerant publice per preconem, accessit ad palacium ubi Sibilia servabatur. Quam prospiciens, cognovit diabolice tormentatam, et accedens ad presencia[m] Aygolandi, dixit se scire Sibilie remedium impertiri. Aygolandus igitur, prefixe prospiciens Honoratum, militibus suis dixit : « Nisi hunc agnoscerem Arabem vestibus et loquela, « sororis mee Helembroch genitum extimarem, quia non fuit sibi similis sicut « iste. » Et nomen ejus exquirens, promisit sibi conferre sine qualiter[2] diminutione et difficultate quecumque peteret, si Sibilie remedium largiretur. Rediens igitur Honoratus ad triclinium[3] ubi Sibilia servabatur, sal et aquam postulans, benedixit, et aspergens aqua benedicta olive ramusculo faciem mulieris, discessit ilico malignus spiritus ab eadem ; que aperiens oculos carpsit frendenter genua Honorati, proclamans flebiliter : « Non dedigneris felicitatem meam conspernere « vir diserte[4], sed quecumque possideo accipe et me serva, et libera me ab « incomparabili passione. » Honoratus itaque causam infirmitatis Sibilie indicavit, nec posse sanari nisi respueret fictionem diaboli abdicatam, et crederet Jhesum Christum. Annuit afflicta credere et observare firmiter que sibi injungeret Honoratus. Honoratus igitur, edocens Sibiliam et instruens catholicis documentis, cathecuminam benedixit, et aquam exorcizans, Sibiliam baptizavit, et confestim a languoribus est sanata. Nunciatur igitur Sibilie sanitas Aygolando, qui accessit celeriter ad eandem, quam prospiciens solito pulcriorem, summa alacritate profusus, dicebat Honorato quod majora quam promiserat sibi daret. Honoratus attamen impetit Aygolandum ut quod promiserat observaret. Assentit pater et instat filia et postulanda confirmat. Tunc Honoratus, tacens aliquantulum, ex profundis visceribus suspirat. Sibilia vero circa promissa

1. Féraut : *Li un fan sortz el fuec, li autre en l'ayga clara.*
2. *Sic*, corr. *qualicumque.*
3. Ms. *trichinium.*
4. « No vuylles meynsprear aquesta malauyrada, hom savi. »

hesitare extimans Honoratum, importune eum expetit fiducialiter dicere quecumque voluit postulare. Honoratus itaque, erga captivos exhibens sui animi pietatem, instanter postulat ut libertas Karolo quo ire voluerit largiatur. Aygolandus igitur que Honoratus petierat parvipendens, Karolum cum duodecim sociis quos eligeret de captivis tradidit Honorato cum pluribus muneribus preciosis. Advocans autem Karolum cum duodecim sociis suis electis Honoratus, in presencia Aygolandi et Sibilie, erogavit eis sufficiencia necessaria ex muneribus que sibi obtulerat Aygolandus, et cetera respuens, concessit eis libertatem progredi quocumque vellent. Leti igitur catholici juvenes ex libertate et muneribus que ipsis contulerat Honoratus, extabat inter reliquos lecior Baudoynus, quem Sibilia prospiciens lascivire visceraliter adamavit, quem adoptavit in virum tempore succedente. Honoratus itaque Aygolando et Sibilie et Karolo et suis sociis vale prebens humiliter, ad Argen concite cum sancto Maguncio properavit.

Je supprime la fin du morceau, qui correspond au ch. xx de Féraut, et je transcris presqu'en entier le paragraphe qui vient après et qui est l'original des chapitres xxi à xxiii de Féraut. Ce morceau, où Charlemagne joue encore un rôle, manque dans la vie imprimée.

Cumque Aygolandus et Marsilius, una cum Arnulpho rege Longobardorum exterminare catholicos niterentur, et Leo imperator Constantinopolitanus instanter et pluries requisitus recusaret ecclesie auxilium impertiri, Stephanus papa secundus; de consilio Romanorum, imperium transtulit ad Latinos, electionem imperatoris concedens principibus Germanorum qui soli ecclesiam defensabant; qui, post aliqua curricula temporum, una cum Leone papa et catholicis principibus, Karolum ducem Bavarie, quondam Pipini filium, ad imperium assumpserunt. Qui, cum secrete Romam accederet assumpturus, per Alpes transiens, ad sanctos qui in monte Argen morabantur accedens inscius, agnovit ilico Honoratum, et procidens ad ejus genua provolutus, de receptis beneficiis gratias exsolvebat; et indicans sanctis suum salubre propositum, ab illis meruit benedici, qui divinitus predixerunt Karolo queque sibi ardua et adversa succederent; de quibus nil defuit quin succederet veritati. Erat enim quidam nobilis vir cum Karolo, nomine Vezianus, qui, nequiens passiones et caumata itinerum subportare, infirmatus graviter, apud Argen remansit, sub custodia Honorati, qui se adeo affectualiter connexerunt quod vix Karolus postmodum dictum Vezianum de sanctorum consorcio potuit separare. Procedens igitur Karolus animatus contra perfidos ad occasum, obsedit primitus Aralatum ubi fuit dictus Vezianus cum suis omnibus prodicionaliter[1] interemptus per principem Atrapensem. Percussa igitur civitate a Karolo, percunctabatur sollicite qualiter posset vindicare mortem nobilis Veziani, et commovens suos exercitus, circumdedit undique

1. Il y a dans Féraut, p. 44 :

Car le tracher malvaytz payans
Princes de la Trapa, allayron
L'auciys et a gran tracion.

M. Sardou prend *allayron* (à larron) pour un nom propre.

insulam Atrapensem, ubi corruit Badoynus princeps Saxonensis [1]. Cum Karolus Atrapam debellaret, habitatores ejus nequientes insolentiam terribilis impetus tolerare, post multorum excidium, post captionem plurimorum, preter illos quos in terra marique seviens gladius trucidabat et manus catholica insaciabiliter devorabat, cives atoniti, in desperationis angustia constituti, se in incertis et ambiguis passibus exponentes, quo melius et celerius poterant fugientes, transfretaverunt ad insulam Aurianam, que distat versus meridiem ab insula Attrapensi archario trino jactu [2]. Quos subsequentes valide Christiani penitus consumpserunt [3]; quod Karolus nunciare non distulit Honorato, se suis et suorum consociorum orationibus recomendans, sciens se eorum precibus universos perfidos superare.... Karolus igitur perfidos persequendo cum obsideret patriam Narbonensem, consurgens diluculo consuete ad divinum obsequium Honoratus cum ad ecclesiam properaret, semitam prospexit nigra et frigida fuligine circumplexam, et quidnam esset obtractans, cognovit nigerrimam nivem esse.....

Lorsque j'écrivais mon premier article sur Féraut, ne connaissant pas encore le ms. de Dublin, j'étais disposé à trop attribuer à l'invention du poète provençal. Tout en maintenant (ce que l'événement a vérifié) que celui-ci avait eu sous les yeux une vie latine plus ample que l'imprimé de 1501 et 1511, j'admettais qu'il avait ajouté de son cru les récits qui ont quelque rapport avec la légende carolingienne. Les fragments du ms. de Dublin, que je viens de transcrire, prouvent que je me trompais, et qu'en somme Féraut n'est guère plus qu'un habile traducteur, que ses plus grandes libertés consistent à introduire de temps à autre dans la narration quelques noms propres qui prouvent une certaine connaissance de notre littérature épique. Voici, à ce propos, un point sur lequel je dois me rectifier. Je me suis exprimé ainsi, *Romania*, V, 247 : « Aux « ch. 44 et 45, Féraut raconte comment les hérétiques d'Arles appelè- « rent à leur secours Girart de Vienne pour expulser de la ville saint « Honorat, leur archevêque. Mais, peu de temps après, Louis [le pieux] « rassemble une armée où figurent Garin, duc de Lorraine, le comte « Engelier et Bérenger, comte de Bretagne. Il marche contre Girart de « Vienne, le défait et le met en fuite, lui enlevant ses enfants et tout son « équipage... Le nom de Girart a été introduit ici (tout de même que « Garin le Lorrain, etc.) par Féraut, car le personnage en question est « appelé dans le latin *Prevatus* (pour *Privatus*) :

« Nam die eodem, anno tamen revoluto quo beatus Honoratus fuerat ab Arelate expulsus, Prevatus, Viennensis princeps, licet per prius multis felix divitiis,

1. Ici Féraut (p. 45) développe un peu, et, par un souvenir de la *Bataille d'Aliscamps*, il fait dire à Charles que Vesian (qu'il identifie avec le Vivien de la geste de Guillaume d'Orange) a été tué « en Aliscamps ».
2. Féraut (p. 46) : *Treş tiradas i a d'arquier*.
3. Féraut développe un peu ici et fait intervenir Ogier le Danois.

pluribusque victoriis auctus, inita adversus cum hostili congressione, novissime cum omni exercitu suo contritus, miserabiliter interiit (l. II, ch. IX). »

J'ai fait ici une méprise déjà relevée avec raison par M. Hosch. *Prevatus* n'est pas un nom propre ; c'est une mauvaise leçon de l'édition, pour *prefatus*. Ce qui est curieux, c'est que la même erreur a été commise par l'édition de 1511, où on lit *privatus*. Cette mauvaise correction, dans laquelle l'éditeur de 1511 et moi nous sommes rencontrés, s'explique par ce fait que le prince de Vienne, rappelé par le mot *prefatus*, a bien été mentionné précédemment dans l'abrégé, au chap. VIII, mais sans être nommé : il y a seulement « princeps Viennensis ». L'éditeur de 1511 a cru, comme moi, que sous cette forme (*prevatus*), évidemment fautive, se cachait le nom du personnage. J'ai cru que c'était Féraut qui, par un souvenir des chansons de geste, avait de son chef donné à ce prince de Vienne le nom de Girart, en quoi je me trompais, car ce nom est donné par la vie originale. Mais je me trouve avoir deviné juste en supposant que les noms de Garin, duc de Lorraine, et autres, étaient une interpolation de Féraut :

Guarins dux de Lorena e le comps Hengeliers
I son e Berenguiers qu'era comps de Bretayna (p. 88).

Dans la vie originale comme chez Féraut les hérétiques d'Arles s'adressent à *Sevus*, consul de la cité (le *Sevi* de Féraut, p. 85), et, portant des accusations calomnieuses contre Honorat, ils le chargent de transmettre leurs plaintes à Girart, prince de Vienne. Honorat est expulsé;

sed... eodem die et anno revoluto quo fuit Honoratus ab Aralato exulatus, dictus Girardus, ante illustris et fortunatus, meritoria pusillanimitate complexus, in prelio contra Ludovicum regem Franchorum corruit eminenter, et, disperso suo exercitu, cum uxore et liberis, diu per latebra clamitans, vix evasit. Ludovicus vero, ipsius Girardi urbes demoliens, munitiones confregit, distraxit opes et destruxit patriam et parentes.

Je ne pourrais, sans dépasser les limites que l'intérêt du sujet comporte, poursuivre plus loin cette comparaison, qui ne nous révélerait plus rien d'important. Je me borne à dire que la suite des miracles est semblable, sauf deux ou trois interversions sans conséquence, dans la vie originale et dans la version de Féraut. Nous avons vu (*Romania*, V, 248-9) que des interversions plus considérables existaient dans l'imprimé. En somme, comme l'a remarqué M. Stengel [1], la seule addition de quelque importance que Féraut se soit permise est celle du miracle de la dame de Cipières (ch. CXIX). Mais le poète nous avertit lui-même que

1. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II, 586.

ce miracle ne se trouve pas dans le latin [1]. Ajoutons enfin que, contrairement à l'opinion que j'avais jadis exprimée, les chartes fausses qui ornent l'abrégé imprimé [2] ne se trouvent pas dans l'original. Elles ont été ajoutées par les moines en vue de l'impression. La pratique du faux comme moyen d'édification était, comme l'on voit, traditionnelle dans cette abbaye.

Je ne suis pas en état de déterminer avec précision l'époque où a été fait le faux principal, c'est-à-dire la vie du saint. La limite inférieure étant marquée par le temps même où Féraut commençait son œuvre de traducteur (fin du XIII^e siècle), la limite supérieure m'avait paru pouvoir être fixée par une bulle fausse d'Honorius III que renferme l'abrégé imprimé (l. III, ch. XLVIII). « On ne peut guère, » disais-je (*Romania*, V, 251), « supposer que cette bulle ait été faite du vivant même d'Ho-« norius : il était plus sûr et tout aussi efficace d'attribuer la pièce fabri-« quée à un pape décédé depuis quelque temps déjà. Honorius étant « mort en 1227, c'est entre cette date et 1300 qu'il conviendrait, à mon « avis, de placer la composition de l'ouvrage perdu, dont l'imprimé de « Venise paraît n'être que l'abrégé. » Je ne puis plus maintenant tirer argument de l'emploi de cette fausse bulle, puisqu'en fait elle n'a pas été employée par l'auteur de la vie originale. Mais néanmoins mon opinion quant à l'époque où fut fabriquée cette vie n'est pas considérablement modifiée. Il suffit des passages rapportés ci-dessus pour montrer que la composition n'en peut pas être reportée au-delà des dernières années du XII^e siècle. Les récits épiques dont elle est farcie ont été incontestablement tirés de chansons de geste françaises. Si dénaturés que soient ces récits, on peut cependant démêler qu'ils n'appartiennent pas à un état bien ancien de notre épopée. Et c'est pourquoi j'indique la fin du XII^e siècle ou la première moitié du XIII^e comme l'époque de la fabrication de notre pieuse légende. Quant au lieu de la composition, c'est visiblement le monastère de Lérins : « is fecit cui prodest. » Féraut nous dit, au début de son prologue, que la vie a été trouvée à Rome et a été apportée à Lérins par un moine de cette abbaye :

> Li vida s'atrobet en un temple jadis,
> De Roma l'aportet uns monges de Leris ;
> De lay si trays li gesta d'una antigua scriptura.

Il le dit et le croyait probablement. D'ailleurs, ces vers n'excluent pas l'idée d'une composition latine faite à Lérins. On a pu réellement apporter de Rome les écrits de saint Hilaire, de saint Césaire et autres, qui ont fourni, je ne dirai pas la matière de la nouvelle vie, mais l'idée

1. Cf. *Romania*, V, 250.
2. *Ibid.*, 246, 249.

de la fabriquer. Ce qui résulte des paroles mêmes de Féraut, c'est qu'il ne connaissait que par tradition, peut-être par une rubrique de son manuscrit, les circonstances dans lesquelles avait vu le jour la biographie que son abbé le chargeait de traduire ; que par conséquent il avait dû s'écouler un certain laps de temps, un demi-siècle ou un siècle, jusqu'au moment où il avait pris la plume pour mettre en vers élégants un écrit bien digne d'être rangé parmi ces vies de saints qui, selon Guibert de Nogent, « multo deteriora neniis, ne subulcorum quidem essent « auribus inferenda [1]. »

Après avoir raconté en quatre livres la vie de saint Honorat et ses miracles, R. Féraut composa un cinquième livre consacré à la vie de saint Porcarius. Ce cinquième livre est publié sous le titre d' « Appendice » par M. Sardou et occupe les pages 191-208 de son édition. Là encore Féraut n'a guère fait que traduire un récit latin qu'il n'a pas été chercher bien loin, car il l'a trouvé à la suite de la vie latine de saint Honorat. La légende latine de saint Porcarius se trouve à cette place dans le ms. de Dublin [2]. En voici le début et la fin, d'après la version catalane, le temps ne m'ayant pas permis, lorsque j'étais à Dublin, de copier plus de quelques lignes que je donnerai en note :

(*Fol.* 58 *d* [3].) En apres que Karles Maynes fo passat d'aquesta vida en sancta e en molt honrable veyllea, los seus successors qui apres la mort d'ell foren romases, partiren lo regne, e, procurant lo diable enemic de pau e de concordia, gran ayrament se mes entre ells, e per enveya los uns robaven e toyllien als altres ço que havien, e tots greuges e peccats ells acuyllien. La qual cosa Deus reguarda de lessus dels cels e gira la sua cara d'ells, e pres los en gran desgrat, e dona los per affligir a homens sens raho, infeels e malvats, los quals los encalsaven de lurs encontrades e de lurs habitacions vergonyosament, e longament los tengren cativats sots tribut. E levarense encontra ells Geserich, duc del malvat poble dels Sarrahins, e Miramoli rey de Marchia, e Acuba, princep dels Barbres, e Ferral Archimalech rey de Granada e de la maritima d'Espayna, e en Fers-brases, duch dels Gayçis ; e aquests ab gents sens comte vengren ab gran audacia e occuparen malvadament tots los ribatges de Gallia e deça los munts, e en axi com vengren abridavament e soptosa, prengren Arlet. Encontra los quals Lothari e Luys, reys, trametren a contrastar lo comte Raynaut el

---

1. *De pignoribus Sanctorum*, I, III.

2. Elle ne se trouve pas dans le ms. d'Oxford ; voy. Stengel, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 586.

3. Voici le texte original : « Postquam Karolus in sancta et venerabili senec- « tute migraverat ab hac vita, et sui diviserant regnum ejus, instigante diabolo, « pacis et concordie inimico, lamentabile odium oritur inter eos, et facti sunt « ad invicem diffederes (?) invidi et raptores, et coluerunt omnia genera pecca- « torum. Quod Deus ex alto prospiciens, avertit faciem suam ab ingratis... »

comte Bertran, el comte Guischart, e Vesia duch, e Arnaut duch, e Armon (*sic*) duch, e Archin duch; el princep de Narbona, el princep d'Aurenga ab clara companya de fills seus e frares e de nebots, los quals esvehien no saviament les compaynes de la gent sacrilega qui foren desbaratats e morts, en aquell loc on Vesia era estat mort; per la qual cosa tots los crestians foren espaventats qui eren de la mar tro als munts, e tots s'en puyaren a les muntayns per salvar e per escapar a les mans des Barbres.

Si maintenant on se reporte à la version de Féraut (édit. Sardou, p. 192-3), on trouvera qu'elle offre le degré de fidélité que nous avons constaté en d'autres endroits. Le texte est bien rendu, mais développé par places, là où il offre matière à description, et de plus, au début, Féraut a rappelé, d'après Turpin qu'il cite expressément, la bataille de Roncevaux. Voici, comme échantillon, quelques vers qui correspondent à la fin du morceau transcrit ci-dessus :

Non lur pot contrastar fort castell ni palays ;
Ad Arlle la cieutat son intrat de rellays.
Mays Loys, reys de Fransa e Lotiers d'Alamagna,
Am mantz nobles vassaltz c'avien en lur compagna,
Los comptes Raynoart e Guiscart e Bertran
E Vezian lo duc am cavallaria gran,
E Arnaut lo baron e n' Aymon lo marques,
E lo primpce d'Aurenga ell primpce Narbones,
Am filltz et am nebotz de lur noble lignaje,
Plus de quatre vintz milia, totz homes de paraje.

La légende se termine ainsi :

(*Fol.* 62 *a.*) Cant los malvats Sarrayns hagren morts los sants monges innocents de la ylla de Lirin, ells destroyren tots los edificis de la ylla de Lirin entrosc' als fons, e trencharen les colones e les pedres qui eren obrades e entayllades maraveyllosament, e los sanctuaris, e per gran vituperi de Jhesu Christ, ells o gitaren tot en mar. E en apres ells se partiren de la dita ylla e vengren s'en a [A]gason, en lo qual loch aquells .iiij. monges, los quals amenaren catius, acabaren ab gran instancia que fossen gitats en terra per fer purgacio natural. E quant foren en terra, entraren s'en en les espessees del boscatge, e per les valls escurs ells s'en fugiren ab lo adjutori de Deu. E corrent tota la nuyt, ells s'en vengren a Arluch. E aqui ells atrobaren una pocha barcha ab la qual ans de l'alba ells foren retornats a la ylla de Lirin; e atrobaren [1]

1. Voici la partie correspondante de l'original : « Et invenientes tantorum « sanctorum venerabilia corpora lacerata, dire doloris acerbitate sauciati cepe- « runt voces lugubres renovare; quos agnoscens Eleutherius, prosiliit a caverna, « et jungens se cum illis, corruerunt cum multis fletibus et ululatibus super « corpora trucidata, constristantes et querelantes plurimum quod non meruе- « rant cum sanctis martiribus coronari. Cum vero claresceret lux diurna, mul- « titudo innumerabilis avium gavinarum persistens in aere ipsius insule, obum-

aqui los corssers (*sic*) dels martiris peçeyats e morts, e ab dolor de coratge comensaren greument a plorar, los quals conech e hoy Eleuteri, e demantinent isque de la caverna, e ajusta s'ab ells, e ab molts plors e ab molts crits ells se lexaven caure desobre los sants corssors morts, planyents e quereyllants com ells no eren estats dignes de esser coronats ab los sants martirs. E quant la claredat del dia fo venguda, gran multitut d'oçells qui han nom gavines estegren en l'ayre de la dita ylla, ahombrants los corssors dels sants, e gitaven cruels veus e plants per la mort dels sants pares. E quant los mesquins qui eren romases hagren longament plorat sobre los corssers (*sic*) morts, e hagren molt plant la lur absencia, ells los soteraren ab aquella reverencia e honor que pogren, estants en l'ayre losdits oçells continuament cridants, entroque tots los corssors dels sants foren soterrats. Apres quels ministres de vera feeltat hagren soterrats los corssers (*sic*) dels sants e hagren plant e plorat longament el perdiment el dissipament de la terra e de tants pares, lexaren trists e ab grans plants la ylla de Lirin solitaria ennobleyada de tants nobles tresaurs, e anaren s'en en la ciutat de Roma per ensercar lurs companyons escampats ; e significaren al sant Pare la mort el destroyment dels sants mongers (*sic*) e del monestir de Lirin. — Aci fenex la vida els miracles de sent Honorat, placiali que en aquesta present vida ell vulla esser avocat per nos altres en tal manera que per les sues pregaries e per los seus sants merits puscham venir al gog de paradis. Amen.

Celui qui a remanié et abrégé la vie latine de saint Honorat, en vue de l'édition imprimée en 1501 et 1511, avait sûrement sous les yeux cette même légende de saint Porcarius, mais il n'a pas jugé à propos de la transcrire ni même de la résumer. Il lui consacre (liv. III, ch. XXIV) un chapitre où, au milieu de vagues éloges, on distingue cependant un trait emprunté à la légende du saint ; c'est la mention de Genseric :

De martyrio sancti Porcarii abbatis Lyrinensis et sociorum ejus brevis commendatio.
Cap. xxiiij.

Sed quia nimis longum esset atque tediosum beati abbatis Porcarii et preclare illius congregationis Lyrinensis opera virtutum per singula describere..... Nam, preeunte sancto Porcario pastore, eorum quingenti sub Genserico Vuandalorum duce, pro labore quem perpessi sunt diri martyrii, coronas decoris recipere meruerunt de manu Domini. Quorum passionis hystoria publice in sancta Dei ecclesia legitur die natalis eorum que pridie idus Augusti celebris habetur...

« brans sanctorum corpora, crudeles voces et planctus in occisione tantorum « patrum emictere videbatur. Cumque miseri superstites super truncata corpora « diu luxissent et planxissent absenciam eorumdem, ea sepelierunt cum quanta « potuerunt reverencia et honore, astantibus in aere avibus continuo cum cla- « matu, usquequo fuerunt sanctorum corpora omnia tumulata. Postquam vero « predicti ministri sincere fidelitatis, sepultis sanctorum corporibus, usque ad « dissolutionem viscerum planxissent et luxissent consumptionem tantorum « patrie atque patrum, relinquentes tristes et dementes cum multis planctibus « et ploratibus sanctam insulam Lyrinensem solitariam custodem venerabilium « talentorum, adierunt urbem Romam, suos dispersos consocios requirentes, et « significaverunt summo pontifici sanctorum monachorum et monasterii Lyri- « nensis interitum et ruinam. »

D'où vient cette légende, si évidemment apocryphe, de saint Porcarius? En faut-il attribuer la fabrication à l'auteur de la vie de saint Honorat, ou est-ce une pièce plus ancienne qu'on aura annexée à cette dernière vie, à cause de la connexité du sujet?

Les deux légendes ne se présentent pas à nous dans les mêmes conditions. Celle de saint Honorat est unique. Celle de saint Porcarius existe sous deux formes : indépendamment du récit que nous connaissons déjà par le ms. de Dublin et les textes dérivés (la version catalane et Féraut), il existe une légende latine publiée sous le titre de *Martyrium sancti Porcarii* par Surius et par les Bollandistes au 12 août, par Vincent Barral dans sa *Chronologia sanctorum... ac abbatum sacræ insulæ Lirinensis* (Lyon, 1613), I, 220. Ce document diffère considérablement en certaines parties, dans le commencement surtout, de la légende de Dublin, tandis qu'en d'autres il lui est identique. Il s'agit de déterminer le rapport de ces deux textes.

M. Stengel [1], qui s'est occupé de rechercher la source du cinquième livre de Féraut à propos d'un remaniement de ce livre qui se trouve dans un ms. de Lyon (Bibliothèque du Collège, n° 1102), jadis signalé par moi dans mes *Recherches sur l'épopée française*, a bien vu que Féraut devait avoir fait usage d'une relation en partie conforme avec le *martyrium*, et c'est ce qu'on pouvait dire de mieux quand on ne connaissait pas la légende conservée par le ms. de Dublin. Maintenant nous pouvons pousser la recherche plus loin et nous demander quelle est des deux rédactions latines celle qu'on peut considérer comme originale. La différence capitale entre elles — différence qui n'exclut pas en divers endroits une parfaite identité — est que celle de Surius et des Bollandistes place le martyre du saint au temps de Charles Martel et ne mentionne ni Genseric ni les Vandales, tandis que celle que nous offrent le ms. de Dublin, la traduction catalane et Féraut, place les événements peu après la mort de Charlemagne (*postquam Karolus in sancta et venerabili senectute migraverat ab hac vita...*), ce qui ne l'empêche pas de faire intervenir Genseric et les Vandales. L'opinion qui, à première vue et sans entrer dans une recherche approfondie, me paraît la plus probable, est que la légende, telle que la donnent Surius et les Bollandistes, existait antérieurement à la composition de la vie latine de saint Honorat, au XI^e^ siècle ou au XII^e^ par exemple; que l'auteur de la vie de saint Honorat l'a remaniée, plaçant le récit après la mort de Charlemagne, ce qu'il était bien obligé de faire puisqu'il avait fait de saint Honorat, prédécesseur de saint Porcarius, un contemporain de Charlemagne.

---

1. *Giornale di filologia romanza*, I (1878), 216.

J'appelle de tous mes vœux une édition qui nous donnerait réunis en un volume : 1° le texte des légendes latines de saint Honorat et de saint Porcarius, établi d'après les mss. de Dublin et d'Oxford avec l'aide de la version catalane ; 2° un texte critique du poème de Féraut d'après les nombreux mss. qu'on en possède [1].

Paul MEYER.

---

1. J'en ai donné la liste dans mon compte-rendu de l'édition de M. Sardou, *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, II, 57, mais j'ai commis une erreur en indiquant comme provençal le ms. 462 de Carpentras, qui contient une traduction française de la vie latine imprimée.

LA VIE

DE

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND.

Le poème que nous publions n'a rien de commun avec la célèbre légende de S. Grégoire, dont la plus ancienne forme française, imprimée par M. Luzarche, va être publiée avec plus de critique par M. Alfred Weber pour la *Société des Anciens Textes;* le titre de cette légende porte bien le nom de Grégoire, mais on ne peut l'identifier à aucun des papes de ce nom. Le poème qu'on va lire raconte au contraire la vie de Grégoire I^er^, dit le Grand, et n'est que la traduction de l'ouvrage bien connu de Jean le Diacre. Il se trouve, avec une traduction des Dialogues de S. Grégoire, dans un précieux manuscrit de la Bibliothèque d'Evreux qu'a décrit M. Chassant (*Mémoires de la Société de l'Eure,* 1847, in-8°, p. 126-32) dans sa notice sur le poème de l'*Advocacie Notre-Dame,* dont il a fait un petit volume en 1857.

Qu'il suffise ici de rappeler que ce manuscrit d'Evreux, n° 8 actuel, ancien n° 95, haut de 0^m^,298 et large de 0^m^,210, se compose de 165 feuillets de parchemin, écrits à deux colonnes dans la première moitié du XIV^e^ siècle. Il provient de l'abbaye normande de Lire, comme on le voit par cette mention :

> Iste Dialogus beati Gregorii est de cenobio Lirensi. Qui rapuerit aut furto eum abstulerit, sit anathema. Scriptum II. Idus Junii 1469. *Alecis.*

particulièrement curieuse en ce qu'elle est de la main du bon moine de Lire, le poète normand Guillaume Alexis, bien connu par le *Blason des fausses amours.*

Ce manuscrit se compose de quatre parties :

Folio 1. *Dialogue S. Gregore* (livre I, f° 1 ; livre II, f° 25 v° ; livre III, f° 56 v° ; livre IV, f° 93 v°.

Folio 135. *Vie S. Gregore.*

Folio 147 v°. *Advocacie Notre-Dame.*

Folio 160 v°. *Chapele de Baiex.*

Je reviendrai ailleurs sur l'*Advocacie*, dont le texte complet est déjà imprimé et auquel il me reste à ajouter la collation du ms. de Dijon, qui a été signalé par M. Gaston Paris dans une note du Bulletin de la *Société des Anciens textes*. La *Chapelle de Baiex* est un petit poème relatif à un procès dont la chapelle du château de Bayeux fut le sujet en 1321; il a été analysé dans le *Bulletin de la Société de Bayeux* pour 1850-1 (p. 103-49) par M. Pezet qui l'attribue, mais sans raison suffisante, à Jean de Justice, chantre et chanoine de Bayeux, le fondateur du collège de Justice à Paris. Tout le volume peut fort bien être d'un même auteur, mais celui-ci ne peut pas être nommé; rien, dans aucun des quatre poèmes, ne permet d'arriver même à une supposition, encore moins à une identification précise.

Nous n'avons à parler ici ni de la vie de Jean le Diacre, ni du *Dialogue*, qu'on a voulu retirer à saint Grégoire et que Dom Ceillier lui maintient, se fondant sur ce que dès le VII^e^ siècle — S. Grégoire est mort en 602 — il est couramment cité sous son nom; mais il est nécessaire de signaler dans notre Bibliothèque nationale un second manuscrit de la traduction d'Evreux. C'est un volume in-folio sur papier, d'une assez mauvaise écriture de la seconde moitié du XV^e^ siècle (Lancelot 140, Regius 7271[3-3], nouveau 914). C'est parfaitement le même texte avec seulement les différences d'orthographe résultant de la postériorité de la transcription.

Voici le commencement du Prologue du traducteur :

Evreux.	Lancelot.
David le prophete commande	David le prophete commande
Et a touz par son psautier mande	Et a touz par son psaultier mande
Que Dieu soit en ses sainz loé	Que Dieu soit en ses sains loué
Celui par est trop erroé	Celuy par trop est erroé
Et bien en doit avoir reprouche	Et bien en doit avoir reproche
Qui ne peut de cuer ou de bouche	Qui ne peut de cueur on de bouche
Dieu en ses Sainz glorifier,	Dieu en ses Sains gloriffier
Et henourer, et mercier...	Et honnourer et mercier...

celui du *Prologue de S. Gregoire :*

[f° 2 v°, col. 1.]	[f° 5 verso.]
Pour la grant secularité	Pour la grant secularité
Ou il a tant de vanité	Ou il a tant de vanité
Et pour les négoces du monde	Et pour les négoces du monde
Ou par droite force m'afonde	Ou par droicte force m'afonde
Plus assez que je ne deusse	Plus assez que je ne deüsse
Se bon cuer et bien ferm eusse...	Si bon cueur et bien ferme eüsse...

le commencement du premier livre, 9 v° :

	[9 verso.]
Jadis Venance le grant prince	Jadis Venance le grant prince
Es parties de la province	Es parties de la province
Que le peuple Samnie apele	Que le peuple Samnie apelle
Out une vile bonne et bele	Out une ville bonne et belle
Et uns hons qui li coultivoit	Et ungs homs qui cultivoit (*sic*)
Ses terres (et) dont miex se vivoit...	Ses terres dont mieux se vivoit...

le commencement du second livre, 70 v° :

[ch. 1.]	
Uns hons fut de vie hennourable	Ungs homs fut de vie honourable
A Dieu et au monde agreable,	A Dieu et au monde agreable
Plein de grace et de bon renon,	Plein de grace et de bon renom
Benoiet iert son propre non.	Benoit yert son propre nom.

La vie de S. Grégoire — on pourra voir ici le texte d'Evreux — commence au feuillet 369 r° :

Saint Gregoire le tres noble homme,	Des Senateurs extrait et né.
Celuy qui fut Pape de Romme,	Moult fut saiges et homs sené ;
Le grant Docteur de saincte Esglise,	Son pere ot à nom Gordien
Fut, si com l'Ystoire divise,	Qui fut moult très bon crestien...

Elle se termine f° 401-2.

Icy se define mon livre,	Quant est de faire l'escripture,
Et Maistres Jehan le Confès,	Dieu luy envoyt bonne aventure.
Qui en a bien porté son fès	*Explicit per Dei gratiam.*

Actum per me, Anthonium [Si]monet, et patratum vicesima die mensis marcii anno Domini M° quadringentesimo septuagesimo secundo, ad instanciam Domine Domine (*sic*) comitisse Panthevrie, cujus optata compleat Deus pienter in exitu presenti, scilicet ingressum regni celestis. Amen.

Il doit s'agir de Louise de Laval, femme de Jean de Brosse, III[e] du nom, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Bonnac et de l'Aigle, mariée en mai 1468 et morte en 1480. On a vu que le ms. est daté de 1472.

Il était impossible de donner ici en entier la traduction des *Dialogues*, surtout alors qu'il existe une autre traduction en vers plus ancienne (voy. Meyer, *Recueil*, II); mais, comme celle d'Evreux est d'une bonne langue, il était intéressant d'en faire connaître un spécimen en donnant les liminaires personnels et la *Vie de saint Gregoire*.

On y retrouvera avec intérêt l'histoire de Trajan et de la veuve, que Dante a faite immortelle et qu'Eugène Delacroix a si admirablement représentée dans la célèbre toile du Musée de Rouen.

M. Gaston Paris a étudié cette légende dans le volume de *Mélanges*

publié par l'École des hautes études, à l'occasion de son dixième anniversaire (1878), et nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à sa curieuse et savante étude de cette belle légende.

CY COMENCHE LE PROLOGUE

DU DYALOGUE SAINT GREGORE.

David le prophète commande
Et a touz par son psautier mande
Que Dieu soit en ses sainz loé.
Celuy par trop est erroé
Et bien en doit avoir reprouche
Qui ne peut de cuer et de bouche
Dieu en ses sainz glorifier
Et henourer et mercier.
Mes, quant bouche et cuer sont ensemble,
La chose en vaut miex, ce me semble.
Autrement, ce dit Ysaïe,
Est-ce mal et ypocrisie,
Et saint Mahieu, qui ce recorde
En l'Evangyle, s'i acorde
Et dit qu'acuns des levres ourent
Mès les cuers loing de Dieu demorent;
Chascun doit Dieu loer de cuer
Soit en eglyse ou hors de cuer.
Face donc chascun des sainz feste
Quant Dieu si bel en admonneste
Et les malades et les sains;
Quer, qui de cuer loe les sains,
Il en retient, bien dire l'os,
Devers soy l'eneur et le los.
Or doit l'en entendre et savoir
Qui leur veut heneur fere avoir,
L'en doit ramentevoir leur fez
Sanz mentir, sanz dire en seurfez,
Quer ce n'est mie leur entente
Que nulz, pour els loer, mente,
Quer ja plus glore n'en auroient
Ne ja por ce grey n'en sauroient;
Mès leur bons fez, leur bonne vie
Est-ce bien reson que l'en die.
L'en loe Hector et Achillès,
Et autres, dont plus de mil lès,
Qui mout souvent leur cors penerent
Pour le fet d'ames qu'il menerent,
Et si n'estoit et n'est encore
Que pour .I. poy de vaine glore.
Aucuns coquars par leur folie
Dient par leur melancolie
De pluseurs les grans menteries,
Dont les ames sont ja peries.
Dieu ne veut que nul homme lot
Ne Parcheval, ne Lancelot;
Quer tant n'est fors trufle et menchonge;
Un coquart le trouva en songe,
Qui tel folie fete en a
Que les menchonges ordena;
Tel menchonge est fole et mauvèse;
Ne cuide nuly qu'à Dieu pleise.
L'en a fet mainte forte jouste
Et maint fet d'armes qui mout couste,
Ou maint homme a esté blechié
Par grant orguyel et par pechié;
Mès cels qui ce font, quant a voir,
Font tout cela pour los avoir
Et quant telz gens seuffrent tant peine
Pour .I. petit de glore vaine,
Donc doit on bien sans contredit,
Puisque Dieu le commande et dit,
Loer les sainz de paradis,
Qui tant ourent paine jadis
Et non mie pour vanité,
Mès pour cognoistre verité.
Aucuns en furent martyrez
Ars, escorciez et descirez,
Et mis a persecution;
Aucuns par contemplation
L'amour de Dieu bien deservirent
Quer tout le Monde relenquirent;
Les autres, dont il i a tant
S'alerent forment combatant

Encontre les temptacions
En souffrant granz afflictions,
Mès els vainquirent en la fin ;
Pour ce sont il vers Dieu afin;
Tels ne furent pas enleurdis,
Quer en leur fez et en leur dis
Furent toujours humiliant.
Les autres en estudiant
Metoient grant paine et grant cure
En savoir la sainte escripture ;
Tels doit sainte eglyse honeurer,
Quer au jor d'uy peüst plourer
Et estre mout desconfortés
Se par els ne fust enortée ;
Quer leur science et leur doctrine
Toute sainte eglyse enlumine
Et garnist devant et derriere,
Si qu'el ne craint cop de perriere
Ne assaut de nul mescreü.
Le peuple Dieu est acreü
Et tout l'estat de sainte eglyse
Par la cure qu'els y ont mise,
Par les .IIII. especiaument
De cui l'en fet principaument
En l'eglyse solemnité :
Augustin, qui la trinité
Par son sens si bien devisa
Qu'autres clercs bien en avisa :
[Cil] fist si grant foison de livres
Que nul ne se verroit delivres
Qui a lire les emprendroit,
Quer jamès a fin n'en viendroit.
L'autre doctor fut saint Ambroise,
Qui souffri mainte grande noise,
Si con l'en treuve en l'escripture,
Pour l'eglyse et pour sa droiture,
Et fist tant d'exposicions
Qu'encor sont ses opinions
Tenus et amez et creüz
Pour confondre les mescreüz.
Ces .II. doctors evesques furent,
Et tous .II. sainte eglyse acrurent;
Mès saint Ambroise son priz a,
Quer saint Augustin baptiza.
Et saint Jeroime fut le tiers,
Qui fut tres sage entremetiers
Et tres loyal et tres pesible
Pour translater toute la bible
D'ebrieu et de grec en latin;
Maint jour en leva mout matin;
Tant fist et tant estudia
Que sainte eglyse edyfia ;
Icestuy fut cardinal prestre.
Mout est creü, si doit il estre,
Quer sainte eglyse est esclergie
De son sens et de sa clergie.
Le quart doctor fut saint Gregore,
Dont je tretteray quant a ore,
Et je m'en doy bien entremettre ;
Je fuy mis a sa feste a letre,
Et, combien que petit en sache,
A grant honour ma vie en sache;
Si en suy a ly plus tenu ;
Pour ce m'en est il souvenu.
Charitables hons fut et sage ;
Il fonda de son heritage
Sept monstiers et fut ou septi(e)sme
Moine et pere abbé il meïsme ;
Icestuy fut pape de Romme;
L'escripture plus le renomme
Que nul des autres et le prise,
Quer il fut chief de sainte eglyse.
Onques cestuy ne reposa ;
La sainte escripture glosa
Si bien qu'il n'i a que reprendre,
Mès toujors i peut l'en aprendre ;
Mout fut de grant auctorité.
Sus Job fist la Moralité
Qui devroit a .I. clerc souffire
S'en sa vie la poueit lire,
Et si fist il le Dyalogue,
Et a chascuns tres beau prologue ;
Et si refist tant d'omelies
Si beles et si bien polies
Qu'il n'est nul qui bien les oïst
A cui tout le cuer n'esjoïst ;
Et si fist il le Pastoral,
Qui est si bon et si moral
Que prelat n'i porroit mesprendre
Qui bien i voudroit garde prendre.
Et, pour ce qu'il m'est bien avis
Que je n'ay mie tant d'avis
Ne que mon sens ne peut soufire
A rien de saint Gregore dire
Qui li doie par reson plere,
Un advocat me convient fere
Qui pour moy vueille Dieu prier
Que grace me vueille otroier

De retrere et dire tel chose
Que saint Gregore a la parclose
S'en vueille tenir pour content,
Quer c'est ce ou ma reson tent.
Mès, ains que plus avant m'enbate,
Je requier la bonne advocate,
La tres douce vierge Marie,
A cui nule ne s'aparie,
Cele qui au besoig ne faut,
Qu'amander vuielle mon defaut
Et me vueille si afetier
Que je puisse si bien tretier
De saint Gregore et de ses fès
Qu'aegier en puisse mesfès,
Et mon dit soit si delectable
Qu'a plusours gens soit profitable;
Mès nul homme ne doit entendre
Que touz ses fès pense a comprendre.
Nenil; je ne suis pas si rogue;
J'entent sans plus le Dyalogue,
Qu'en .IIII. livres composa
Ou grant plenté de beaus mos a,
De latin en franchoiz estrere,
Et je croy que mout devra plere
A celz qui de cuer l'entendront,
Quer moult de bien i aprendront.
Sainte eglise mout le renomme.
Quatre livres contient en somme
Et chascun livre a ses chapitres
Et chascun chapitre ses titres.
.XII. chapitres, ce me semble,
Contient le premier livre ensemble,
Et .XXXVIII., ceu dit la letre,
En vout u second livre metre,
Et le tiers .XXXVIII. en a,
Saint Gregore ainsi l'ordena,
Et le quart livre a, je m'en vante,
De chapitres .II. et sexante.
Le bon douctour dont j'ey parley
Si enquiest par lonc et par ley
Des sains peres qui jadis furent,
Et par celz qui bien les cognurent
Sout il lour maniere de vivre,
Et de ceu compila .I. livre
Que Pierres, son clercq, li fist fere,
Ou il a maint bel exemplere.
Pierres li fesoit ses demandes,
Qui estoient beles et grandes,
Et saint Gregore responnoit
Selon ce que reson donnoit,
Et saint Gregore pour cela
Le Dyalogue l'apela,
Quer ce vaut « parole de .II. »,
Qui des fès aux sains parle et d'eus.
Je ne ferey pas chose neuve;
Mès, si conme en ce lieu treuve,
Combien qu'il me doie couster,
Sans fausseté nule ajouster
A quoy je corrompe la letre,
Vueil le latin en franchoiz metre.
Mès mout convendra metr' i vers,
Ou trop aura de moz divers
Si comme est aucun propre non,
Dont l'en ne soit ne o ne non
En France ne en ces parties,
Et nons de pluseurs abeïes,
De villes, de citez, de bours.
Mès, se je les nomme a rebours,
Ou mal proprement ou a honte,
Cels qui l'orront n'en tiegnent conte;
Toujours iert, nul ne s'en esmaie,
La sentence certeine et vraie.
Celz, se Dieu plest, preu i avront
Qui le sens du latin savront.
Et, se vie et santé avoie,
Mout volentiers, se je savoie,
Estreroie aprez ceu sa vie,
Non pas toute, mès en partie.
Et cil qui ne faut ne ne ment
Soit a cestuy commencement
Et si me vueille endoctriner
Que cest livre puisse affiner
Si bien qu'a saint Gregore plese.
Or n'est pas temps que je me tese;
Il n'i a point du reposer;
Son prologue vueil exposer
Et puis son livre tout a trenche.
Einsi saint Gregore commenche,
Non mie par parole fainte
Mès a maniere de complainte,
Si comme il pert a sa parole,
Et a Pierres, son clercq, parole.

Cy commencent les chapitres du premier livre du Dyalogue.

Le premier de Henouré, l'abbé du monstier de Funde.
Le segont de Libertin, le prevost du monstier de Funde.
Le tiers d'un moine, courtillier du monstier de Funde.
Le quart de Equité, l'abé de la province de Valiere.
Le quint de Constant, le mesnagier de l'eglyse Saint Estienne.
Le siexte de Marcellin, l'evesque de Anthonice la cité.
Le septiesme de Nonose, le prevost du monstier qui est appelé Soractis.
Le huitiesme de Anastaise, l'abbé du monstier qui est apelé Supentone.
Le noviesme de Boniface, l'abbé de la cité de Ference.
Le diesiesme de Fortuné, l'evesque de Tudertine.
Le onziesme de Martirey, le moinne de la province de Valiere.
Le douziesme de Sever, le prestre de la province de Valiere.

Ci commence le secont livre du Dyalogue que saint Gregore compila de la vie mon seigneur saint Benoiet. Vez ci les chapitres :

Le premier du crible qui fut froissié que il ressouda.
Le segont de la temptation de sa char que il sourmonta.
Le tiers du verre que il rumpi par la vertu du signe de la croiz.
Le quart du moine qui ne pouet ourer ne estre en pès, qu'il rapela a son salu.
Le quint de l'eaue qu'il fist saillir de la pierre u caquevel de la montaigne.
Le sieste du fer qui du fons de l'eaue retourna al manche.
Le septiesme du disciple qui ala tot a pié sus l'eaue sans affonder.
Le huitiesme du pain envenimé que le corbel emporta bien loing.
Le nouviesme de la pierre que l'en ne pouet mouveir qu'il fist legiere par ourer.
Le diesiesme du feu qui ardoit la cuisine, ce paroit, et ce n'estoit que fantosme.
Le onsiesme du genne moyne que la parey escacha, que il gari.
Le douziesme des moynes qui mengierent contre leur rieulle.
Le tresziesme du frere le moyne Valentin.
Le quatorziesme du roy Totile qu'il reprist de sa faintise.
Le quinsiesme de la prophecie qu'il dist de celuy roy Totile.
Le .XVI. du clercq qui fut delivré du deable.
Le .XVII. de la prophecie de la destruction de son monstier.
Le .XVIII. du flascon qui fut mucié, que le saint Esprit li revela.
Le .XIX. des touailles que .I. moyne prist.
Le .XX. du moine qui s'enorgueilli en sa pensée et il fut bien prist.
Le .XXI. de .CC. mieuz de ferine que l'en trouva devant sa celle par la famine.
Le .XXII. du demonstrement qu'il fist du monstier de Tarente par vision.
Le .XXIII. des nonnains qui demourerent en lour sepoutures en la sainte colation.
Le .XXIIII. du genne moyne que la terre jetoit hors de sa sepouture.
Le .XXV. du moynne qui se departi de son monstier et encontrast .I. dragon en sa voie.
Le .XXVI. du mesel qui fut gueri.
Le .XXVII. des .XII. sols qui furent trouvez par miracle qu'il donna a .I. detour.
Le .XXVIII. de l'omme qui but le vin et il le gueri par touchier.
Le .XXIX. de l'ampoule de verre qu'il jeta sur les roches sans depechier et du tonneau vuit qu'il emplit par ourer.
Le .XXX. du moyne qu'il delivra du deable.
Le .XXXI. d'un vilein pris et lié qu'il delivra par son commandement.
Le .XXXII. de l'omme mort qu'il resuscita.
Le .XXXIII. du miracle de sainte Euscolace, sa seur.
Le .XXXIIII. de l'ame de sa seur, comme elle parti du cors.
Le .XXXV. de tout le monde qu'il vit devant soy ensemble.

Le .XXXVI. de la rieulle aus moynes que il fist et ordena.
Le .XXXVII. de la prophecie de sa mort qu'il denoncha a ses freres.
Le .XXXVIII. de la fame erragie qui gueri en sa fosse.

Vey chi les chapitres du tiers livre du Dyalogue :

Le premier chapitre de saint Paulin, l'evesque de Nolane.
Le segont de Jehan le pape.
Le tiers de Agapite, pape.
Le quart de Dace, l'evesque de Melan.
Le quint de Sabin, l'evesque de Canuse.
Le .VI. de Casse, l'evesque de Narne.
Le .VII. de l'evesque Andrieu de Fonde.
Le .VIII. de Constant, l'evesque de la cité d'Aquin.
Le .IX. de Frigidien, l'evesque de Luque.
Le .X. de Sabin, l'evesque de Plesence.
Le .XI. de Cerbon, l'evesque de Populone.
Le .XII. de Fulgent, l'evesque de l'eglise Utreculisse.
Le .XIII. de Hailan, l'evesque de Perouse.
Le .XIIII. de Ysaac, le serjant Dieu.
Le .XV. de Euthice et Florent, les serjans Dieu.
Le .XVI. de Martin, le moyne du mont de Marsique.
Le .XVII. du moyne du mont Argentier qui resuscita .I. mort.
Le .XVIII. du moyne qui avoit nom Benoit.
Le .XIX. de l'eglise saint Zenon.
Le .XX. du prestre Estienne de la province de Valiere.
Le .XXI. de la pucele qui delivra .I. homme du deable.
Le .XXII. d'un prestre de la province de Valiere.
Le .XXIII. de l'abbé du mont Prenestin et de son prestre.
Le .XXIIII. de Theodore, coustour de Saint Pierre de Romme.
Le .XXV. de Aconce, le coustour de Saint Pierre.
Le .XXVI. de Mena, le moyne solitaire.
Le .XXVII. de .XL. vileins que les Lombars constraintrent a mengier les chars de lour faus sacrefices.
Le .XXVIII. des chetis qui furent ochis pour ce qu'ilz ne vourent aourer la teste d'une chievre.
Le .XXIX. de l'evesque Arrien qui avueugla.
Le .XXX. de l'eglise arrienne qui fut dediée des Crestiens.
Le .XXXI. de Herminigilde, filz de Liuvigilde, roys des Gothiex, qui fut ocis par son pere pour la foy crestienne.
Le .XXXII. des evesques d'Aufrique qui eurent les langues trenchiées.
Le .XXXIII. du saint homme Eleuthere.
Le .XXXIIII. des manieres de compunction.
Le .XXXV. du prestre qui avoit nom Amant.
Le .XXXVI. de Maximien, l'evesque de Sarragosce.
Le .XXXVII. du prestre qui avoit non Sanctule.
Le .XXXVIII. de l'evesque Redut.

Ci fenist le tiers livre du Dialogue.

Ci commenche le quart livre :

U premier chapitre desclaire que les choses espirituelz sont meins crues des hommes mortiex pour ce que il ne coignoissent pas par experiment ceu qu'eulz en oient dire et raconter.

Le segont, comme les mescreans ne vivent pas sans foy.

Le tiers, comme .III. manieres d'esperiz sont qui vivent.

Le quart, la question Salemon, savoir se la mort des hommes et des bestes est une.

Le quint, la question pour quoy l'ame n'est veue quant elle part du cors.

Le sixte, si comme l'en apèrchoit la vie de l'ame u cors mortel par le mouvement des membres, ainsi la doit on penser après la mort du cors par la vertu des miracles.

Le septiesme, du trespassement des ames.

Le huitiesme, du trespassement de l'ame Germain, l'evesque de Capes.

Le nouviesme, du trespassement de l'ame Specieus le moyne.

Le diesiesme, de l'ame d'un reclus.

Le onziesme, de l'ame d'un abbé qui avoit non Esperance.

Le douziesme, du trespassement d'un prestre de la province de Neursie.

Le treziesme, du trespassement l'evesque Probe, de la cité de Reatine.

Le .XIIII. du trespassement de Galle, la chamberiere Dieu.

Le .XV. du trespassement de Servulus le paralitique.

Le .XVI. de Romule, l'amie Dieu.

Le .XVII. de Tarsille.

Le .XVIII. de Muse la pucelle.

Le .XIX. comme le regne des cieulx est clos a aucuns enfans pource qu'eulz sont mauvesement nourris et endoctrinés de lour peres, et de l'enfant qui mesdit de Dieu.

Le .XX. du trespassement Estienne, le serjant Dieu.

Le .XXI. comme la trinité (*l.* merite) de l'ame n'est pas aucune foiz demonstrée en son trespassement, mès ele est desclairée aprez.

Le .XXII. des .II. moynes a l'abbé Valent.

Le .XXIII. du trespassement a l'abbé Suran.

Le .XXIIII. du trespassement du dyacre de Marse.

Le .XXV. de la mort de l'omme Dieu qui fut envoié en Bethel.

Le .XXVI. se les ames sont receues es ciex devant la resurrection des cors.

Le .XXVII. comme ceulx qui meurent dient aucune foiz aucunes choses a venir, et de la mort d'un advocat, et de la revelation de Geronce, et de la mort d'un enfant vachier, et de la diversité des langages.

Le .XXVIII. de la mort Theophane.

Le .XXIX. aussi com l'en croit que les ames des bons sont en Paradis, aussi doit on croire que les ames des mauvez soient en enfer aprez lour mort.

Le .XXX. par quel maniere l'en doit croire que le feu d'enfer, qui est corporel, puisse tenir les ames sans cors.

Le .XXXI. de la mort Theodoric, le roy arrien.

Le .XXXII. de la mort Reparé.

Le .XXXIII. de la mort d'un curial de qui le feu arst la sepouture.

Le .XXXIIII. comme les bons s'entrecognoissent en paradis, et les mauvez en enfer.

Le .XXXV. d'un homme religious qui vit les prophetes a sa mort.

Le .XXXVI. comme les ames d'aucuns, qui onques ne s'entrecoignurent vivans, s'entrecoignoissent aucune foiz au point de la mort quant, pour lour coupes, semblables tourmens ou, pour lour biaus fez, semblables louiers doivent rechevoir, et de la mort Jehan et Ursin et de Eumorphin et de Estienne.

Le .XXXVII. de cels qui sont menez, ce semble, ainsi com par errour, hors de lour cors, et de la revelation Pierres le moyne et du resuscitement Estienne aprez sa mort et de la vision d'un chevalier.

Le .XXXVIII. de Dieudonna qui edefioit sa meson au samedi.

Le .XXXIX. de la paine des Sodomites.

Le .XL. comme aucunes ames, qui sont encore en lour cors apercheivent aucunes choses des paines espirituelz, et de Theodore et de la mort Crisore et de la mort du moyne Ysantie.

Le .XLI. a savoir se le feu de purgatoire est aprez la mort.

Le .XLII. de l'ame Paschase, le dyacre.

Le .XLIII. pour quoi mout de choses sont apparoissans des ames vers la fin du monde, qui devant estoient muchiées et couvertes.

Le .XLIIII. en quel lieu l'en doie croire que enfer soit.

Le .XLV. a savoir s'il n'est que .I. feu d'enfer ou plusours.

Le .XLVI. se chelz qui sont en enfer ardront toujours sans fin.

Le .XLVII. comme est l'a[me] dite immortel s'einsi est qu'elle soit punie par dampnement de mort.

Le .XLVIII. comme l'ame est immortel en mourant.

Le .XLIX. d'un saint homme qui s'esbahi a sa mort.

Le .L. de .III. hommes desquiex l'un avoit non Antoine et l'autre Merle et le tiers Jehan.

Le .LI. a savoir se l'en doit croire en songes et quantes manieres sont de songes et de celuy a cui l'en pramist par songe a vivre longuement et il fut mort en brief espace.

Le .LII. a savoir s'il profite aux ames se lour cors sont enterrez en eglises.

Le .LIII. d'une nonnain qui fut enterrée en l'eglise saint Lorens, le martir, qui apparut demie arse.

Le .LIII. de la sepulture Valerien.

Le .LV. du cors Valentin qui fut jetté hors de terre aprez sa mort.

Le .LVI. du cors d'un teinturier qui fut enterré en une eglise, et aprez ne fut pas trouvé en son sepulture.

Le .LVII. quel chose peut edier aux ames aprez la mort, et du prestre de Centencelle qui fut requis d'un esperit que il li aidast par le sacrement de l'autel, et de Juste le moyne.

Le .LVIII. de la vie et du trespassement de Cassïe, l'evesque de Narne.

Le .LIX. d'un homme qui fut priz de ses einemis et ses liens rompoient toudis a l'oure que l'on celebroit messe pour luy, et de Varraca le marinier, qui fut delivré du peril de la mer par le sacrement de la messe.

Le .LX. de la vertu et du mistere du saint sacrement de la messe.

Le .LXI. de la contriction du cuer entre les sains misteres du sacrement, et de la garde de la pensée aprez la contriction.

Le .LXII. de relaschier les coupes aus autres a la fin que les nos nous soient relaschiées.

Et je, qui cest livre ay finé
En franchois, ne puis afiné
Estre, c'est bien verité fine,
Vers Dieu, s'aucun saint ne m'afine.
Pour ce ay je mené a fin
De saint Gregore, mon afin,
Le Dyalogue, qu'il fina
En latin, ou maint fet fin a,
Si qu'il m'aïst a afiner
Vers Jhesucrist pour miex finer;
Quer en nul bon definement
Ne puis bien venir finement,
Mès suy a trop male fin nez
Se celz, que Dieu a afinez
Et de nuyz et de jours ne finent
De li servir, bien ne m'afinent,
Et lors pourray bien estre fin,
Fors que de pechier preigne fin.
J'ai fait ceste translation
Le plus près, a m'entencion,
Que je puis le latin espondre,
Tant en demander qu'en respondre,
Et, se ge ay de rien mespris,
Saint Gregore, li ne ses pris,
N'en est de rien amenuisié.
J'ai le franchois pris et puisié
Au latin, c'est verité fine,
Et rimé et fet leonine,
A cele fin que les oians
Qui de bien oïr sont joians
Compreignent aucun bon essample,
Quer le Dyalogue est mout ample

Et l'on y peut aprendre assez.
Mains beaux fez y a entassez,
Mès plusors gens les livres voient
Et les escoutent et les oient
Et non pas a la fin d'aprendre
Mès pour moquier et pour reprendre,
Et dient li envenimé :
« Cest livre n'est pas bien rimé, »
Ou : « La translation est fausse, »
Et vont devisant de la sausse
Qu'elz ne sauroient destremper.
Telz gens ne sceivent atremper
Leurs langues ; feu d'enfer les arde ;
Tel langue blesche et point et larde,
Puis dit que ce ne sont que gogues.
Et saint Geroisme, en ses Prologues,
Se plaint trop et se va clamant
De tel langue et si diffamant,
Et telz langues acomparage
A chiens abaians pleins de rage.
Poy me chaut de telz ennemis.
Se j'é rien en mon livre mis
Qui ne doie estre par reson,
Celuy qui sera sages hon
Prendra le bien qui luy plera
Et le remenant en tera.
J'ay fet l'interpretation,
Dieu le scet, par devocion
Selon ma petite science ;
Dieu m'en gart de malivolence,
Quer j'ai fet ce que j'ai peü :
Je n'en fuy onques miex peü,
Ne ce ne fut onques m'entente
D'avoir en plus meuble ne rente ;
Mès je voil que de saint Gregore
Soit le Dyalogue en memore,
Si que chascun le puisse entendre.
C'est la fin a quoy je voil tendre,
Si qu'a celz qui latin n'entendent,
Qui a bons mos oïr s'atendent,
Puisse valoir et profiter.
Mès or me convient aquiter
De ce que j'ay piecha pramis
A saint Gregore, mes amis,
Dont je voil parfournir mon livre ;
C'est de sa maniere de vivre.
Mès mout volentiers, si j'osasse,
Quant a present me reposasse
Quer je scey bien que tel estrère
Est a ma santé trop contrère ;
Non pour tant quant pramis li ey
Et par pramesse m'i liey,
Combien qu'il me doie couster,
Sans menchonge nule adjouster,
De sa vie estreré sans doute
Une partie, non pas toute,
Quer tant n'ay pas d'entendement.
Si direy au commencement
Dont il fut né, qui fut son pere
Et con l'en appela sa mere,
Et comme il fut moyne et abbé,
Ja par moy n'en sera gabé,
Comme il fut courtois et metable,
Douz et devot et charitable
Et en tres grans vertuz parfez,
Si comme il le monstra par fez,
De quoy plusours eurent envie.
Ainsi se commence sa vie.

CY COMENCHE LA VIE SAINT GREGORE.

Saint Gregore, le tres noble homme,
Celi qui fut pape de Romme,
Le grant doctour de sainte eglise,
Fut, si con l'istore devise,
Des senatours estret et né ;
Mont fut sages hons et sené.
Son pere out a non Gordien
Qui fut mout tres bon crestien,
Et sa mere dame Silvine,
Qui estoit bonne dame et fine ;
Et Tarsile, la noble dame,
Qui fut bonne de corps et d'ame,
Qui oït la grant melodie
Quant elle dut partir de vie,
Fut sa tante ; de ce me vant
J'en ay ja parlé par devant.
Gregore vaut autant en letre,
Qui le grec veut en franchois metre,
Comme fet « cil qui est veillant » ;
Ne s'en voise nul merveillant ;

Pour ce fut, ce n'est pas celé,
Tout a point Gregore appelé,
Quer curiousement veilla
Et en veillant se traveilla,
Non pas pour soy tant soulement,
Ne pour ses soubjez ensement,
Mès, pour tous celz qui puis vendroient,
Qui la crestienté tendroient,
Veilla et greva mout nature
Pour bien exposer l'escripture
Et pour fere en de toute neuve,
Que toute sainte eglise apreuve;
Si avoit, se dient li sage,
Souverainement beau langage,
Et bien par ses livres apert
Qu'il fut sains et sage et apert.
Aprez la mort de son bon pere
Il fit fere, c'est chose clere,
En Cesile .VI. abbeïes,
Qui du sien furent enrechies,
Et ce fut grant chose en Cezile;
Et a Romme, dedens la vile,
C'est aussi voir com patenostre,
En l'enour saint Andrieu l'apostre
Fist en son propre la septisme,
Et en celuy monstier meïsme
Prist l'abit de religion
Pour vivre en contemplation,
Estre tout povre regulier
Et lessier l'abit seculier
De saie a pierres et a or,
Pour quoy tres bon loier a or;
Et illecques par la Dieu grace,
Fut, dedens assez brief espace,
De si tres grant perfection
Que par sa conversation
Vout estre par diz et par fez
Conté u nombre des parfez.
En cel monstier, c'est chose clere,
Fut il depuis abbé et pere,
Et pour ceu, a m'antencion
Quant il [en] feisoit mencion
Son propre monstier le nommoit,
De quoy forment le renommoit.
Il fut de si austere vie
Qu'il en prist si grant maladie
Que mout souvent tuyt si afin
Cuidoient qu'il fust a sa fin.
J'ay ja, j'en suy aperchevant,
En .I. autre lieu ci devant
Sa maladie racontée
U Dyalogue et devisee,
Et il meesmes en devise,
Toute la maniere et la guise.
Une foiz que qu'il escrivoit
Et contre sa char estrivoit,
.I. angre li vint en l'eglise
En tel estat et en tel guise
Comme .I. homme en mer perillié,
Nu et despers et essillié
Qui va querant son pain par terre,
Et prist saint Gregore a requerre,
En plourant, que bien li feïst
Et que pas ne l'escondeïst.
Gregore, selon sa coustume,
En out au cuer telle amertume
Qu'il fist tout maintenant par gent
Donner li .VI. deniers d'argent.
Quant il les out, il s'en ala,
Mès au tiers jour retourna la,
Et dist que tout iert esperdu,
Et que grant chose avoit perdu
Et petit avoit recouvré,
« Et, quant Dieu a einsi ouvré
Qu'il m'est einsi mal avenu
Que je suy remez pauvre e nu,
Donnez moy dont chevir me puisse,
Ou je ne scey ou confort truisse. »
Angoisse de cuer debouta
Saint Gregore qui l'escouta;
Si li refist autant donner
Quant einsi l'oy jargonner,
Car de sa lamentation
Li prist trop grant compassion.
Quant il les tint, il s'en parti;
Ne scey conme il les departi
Ne conment il les aourna,
Mès au tiers jour s'en retourna
Au saint homme sans detrier,
Et prist a brere et a crier
A trop grant importunité
Qu'il eüst de sa charité.
Cil, qui puis fut pape de Romme,
Quant il entendi le povre homme
Et il vit que si fort gemi,
Le cuer u ventre li fremi;
Si ne pout endurer cela.
Son procureour apela;

Si li commanda, s'il peüst,
Que de sa charité eüst.
Cil dist que conseil n'i savoit,
Quer que donner ne li avoit
Qui le pendroit par my la goule,
Fors l'escuele d'argent soule
Que sa mere, la dame sage,
Toute pleine de beuv[e]rage
Li souloit envoier souvent;
Plus n'avoit en tout le couvent
Que l'en li peüst bien donner.
Le sains hom, sans plus sarmonner,
Commanda tantost sans demoure
Que donnée li fust en l'oure.
A! Dieu, com l'omosne fut haute
Qui(l) fut donnée en tel defaute!
Misericorde li aprist.
Le povre volentiers la prist,
Puis s'en ala grant aleüre,
Lié et baut, c'est chose seüre.
Diex, quel tens est il maintenant!
Les riches sont trop plus tenant
D'assez qu'il ne souloient estre;
Poy y a mès ne clercq, ne prestre,
Archediacre, ne chanoyne,
Ne abbé, ne priour, ne moyne,
Ne evesques, ne grans seignours,
Ne cels qui sont tous les greignours,
Qui ne pense plus d'amasser
Que de mort ne de trespasser.
Les biens de sainte eglise tiennent,
De quoy les grans estaz maint[i]enent
Plus qu'il n'aferist orendroit,
Et si est contenu en droit
Que les biens de l'eglise, voir,
Qui bien veut fere son devoir,
Sont aux povres certeinement,
Fors le vivre et le vestement
Qui doit estre sur cela pris,
Sans outrage, einsi l'ey apris,
Et sans nule defaute avoir;
Quer clercq qui trop assemble avoir
Des biens de l'eglise a outrage,
Il fet que fol et n'est pas sage,
Quer conte rendre en convendra
Devant Dieu, quant le jour vendra
Que nul ne se pourra deffendre
Que conte ne conviegne rendre.
Les estaz meinent et les moues,
Et les boubans et les chipoues,
De quoy les laiz sont engaignié.
Mès qu'avront les gens laiz gaaignié
S'elz ront pour leur mauveise vie
Mort pardurable deservie?
Nule chose, c'est chose pleine,
Quer ja n'en avront meins de peine.
Saint Gregore le dit sans doute
Que celz qui ardront soulz, sans route,
N'ardront pas meins que s'ilz eüssent
Plusors qui avec elz ars fussent.
Les laiz heent les clers a mort;
Chescun a mesdire en s'amort :
Elz dient que les clers honnissent
Tout le monde, et s'en esjoïssent;
Dès ce qu'ilz en oient mal dire,
Tout le cuer lour esmeut a rire;
Et quant joie font d'autrui coupe,
L'esjoïssement les encoupe,
Quer chescun doit pleindre la perte
De son prochein, c'est chose aperte.
Elz cuident que pour les pechiez
Des clercs soient desentechiez
De lour mal. Non sont vraiement,
Quer, quant vendra au jugement,
Chescun rendra reson de sey,
Si com par l'escripture scey.
S'un mauvès prestre entre mil a,
Qui pour son pechié avila
L'estat que maintenir deüst
Se dedens soy reson eüst,
Les laiz y prennent trop bien garde;
Mès aus .IX. cens nul n'i regarde
Qui selon Dieu et reson vivent
Et le mal heent et eschivent.
Mès voire est, com j'é devisé,
Que pas ne sont bien avisé
Tous les clers, de quoy c'est damage,
Ne les laiz ne resont pas sage
Qui du pechié aus clercs ont honte
Et du lour ne tiennent nul conte.
Il sont si fol et si testu
Qu'elz voient .I. petit festu
En l'ieul aus clers apertement,
Et dedens lour ieul proprement
Ne peuent .I. grant tref voier;
Il se deüssent avoier
Et esrachier le tref anchiez
Qui dedens leur yeul est lanchiez,

Et puis aprez eulx acoster
De lour procheins pour myex oster
Le festu qui en l'ieul les blesche;
Qui ainsi son prochein adresche,
Sans li poindre de langue et mordre,
Il garde de charité l'ordre.
Des estaz du mont tant en scey
Chascun est bel et bon en sey;
L'un estat doit l'autre secourre
Et l'un pour l'autre aidier a courre,
Quer a bien poy est nul mestier
Qui(l) n'ait bien de l'autre mestier;
Mès touz ne font pas lour devoir,
Ce scey je sans doute de voir.
Sans faille se ne sont les roys,
Mès en celz n'a il nul desrois,
Quer, si Dieu aiment bien et croient,
De lour despens lors rien n'acroient
Qui(l) ne soit si paié a point,
Que de defaute n'i a point :
Elz vivent de lour heritage
Sans faire excez et sans outrage;
Eulz aiment Dieu et sainte eglise
Et la gardent en sa franchise;
Elz heent qui ses droiz retaille;
Eulz n'i font ne conte ne taille;
Eulz n'ont cure de tendre las
Pour acuser clers ne prelas,
Mès les aiment et les soustiennent
Et les delivrent quant il viennent;
Et eulz ont de justice a fere
Pour tost aler en lour affere;
Es prieres de sainte eglise
Ont si lour esperance mise
Qu'eulz ne veulent n'or ne avoir
Fors que les oreisons avoir,
Et, s'il avient qu'aucuns gloutons
Preignent pour eulz beus ne moutons,
Chevaux, blez, vins, fein et avene,
Elz tiennent cele prise a vene,
S'el n'est paie sur le doy.
Autrement croire ne le doy,
Quer qui iroit querre aux viscontes,
Aux baillis, aux mestres des contes
Pour sa debte son paiement,
Il despendroit plus grandement
Que le principal ne vaudroit,
Ou par aventure il faudroit.
Et, quant les rois ainsi se portent,
Toute sainte eglise confortent,
Et sainte eglise les deporte
Et leur euvre des ciex la porte;
Quer, quant einsi sont ordenez,
Lour gens doivent estre senez,
Loiaus et atrempez et sages
Sans faire forces par outrages;
Quer l'en coignoist, et c'est reson,
Aux menistres de la maison
Que le seigneur est et veut estre,
Soit roy ou duc, ou clers ou prestre.
Eulz doivent maintenir justice
Et garder, quer c'est leur office,
L'eglise et le peuple commun,
Et autressi bien touz comme un,
Sans flechir de la ne de cha.
En tel maniere s'adrecha
Le glorieux roy saint Loys;
Ceulz doivent bien estre esjoys
Qui sont descendus de sa ligne
Et en doivent estre plus digne;
Quer j'ay tous jours oy retrere
Que qui des bons est souef flere.
Et je repuis dire autelz contes
De chevaliers, de duz, de contes :
Ceulx aiment Dieu et son servise
Et les menistres de l'eglise,
Et lour subgez de rien ne grievent,
Et sans cause amendes ne lievent,
Mès sont de lour rentes contens
Sans riotes ne sans contens,
Et font ausmosne et charité
Selon lour possibilité;
En paradis droit s'en iront
Quant de cest siecle partiront
Tout aussi com fist saint Gregore,
De qui je treite quant a ore,
Qui fut des cenatours de Romme,
Et si fut si tres parfet homme
Que pour Dieu tout le sien donna
Aus povres et abandonna;
Et le povre qui l'out requis,
Qui .III. foiz l'out cerchié et quis
Tout aussi com pour truander,
Out quant qu'il li vout demander.
.II. foiz en .I. jour tout de route
Vint a tout sa robe derroute
Et emporta XII deniers,
Et, quant il vint aux derreniers,

Le sains hons ne s'en courcha onques.
Que feront les omosniers donques
Aus rois, aus contes, aus prelas?
J'en puis por moy bien dire helas!
Quer, s'aucun a defaute grande
Et .II. foiz le jour lour demande,
Eulz le feront fuster et batre
Ou par despit a terre abatre
Sans rien savoir de verité
Comme il a grant necessité.
Mès, se lour mestres les veïssent
Je croy qu'ilz les en repreïssent,
Quer la maniere est trop rebourse,
Et l'omosne vient de lour bourse :
L'omonier n'i met que la main.
Pour ce a cest propos l'amain,
Quer Gregore autrement feisoit,
Dont s'omosne a Dieu plus plesoit,
Quer, sans batre et sans ledengier,
Donnoit aus povres a mengier
Et ne les aloit pas batant.
Or lerray cest propos a tant,
Quer bien apert par verité
Qu'il fust plein de grant charité. [me,
Quant saint Gregore, le noble hom-
Estoit en s'abbeïe a Romme,
.I. jour envoia par la terre
.II. freres acheter et querre
Pour l'ostel la neccessité.
Or avint, c'est bien verité,
Einsi comme acheté avoient
Ce que pour le monstier queroient,
.I. d'elz, si com pechié le tint,
Embla devers soy et retint
Du priez que lour chose out cousté.
Mal out a cele foiz jousté,
Quer le deable l'abati,
Qui dedens son cors s'embati
Quant au monstier fut retourné.
Mal fut, ce semble, a cel jour né,
Quer l'enemy trop le plessa;
Aprez ceu .I. poy le lessa.
Lors fut requis se rien savoit
Du larrechin et s'il l'avoit.
Il le nia tout hautement,
Et le deable soudement
Le tourmenta tout de rechief
Et par la teste et par le chief.
Par .VIII. foiz nia le pechié
De quoy il estoit entechié,
Et par .VIII. foiz fut tourmenté.
Ce fist Dieu par sa volenté
Pour donner li contriction
De venir a confession
Et de dire sa coupe toute.
Aprez l'uytisme foiz sans doute
Que le deable le lessa,
De ce pechié se confessa
Et en rechut sa penitance,
Ne onques depuis, sans doutance
Le deable ne l'assailli,
Quer son pouer sur li failli.
Diex, com vez chi tres beau notable,
Tres horrible et tres delectable,
A cui bien y veut regarder!
Chescun s'i devroit bien garder.
Il est horrible aus mesfaisans
Qui de lour pechiez sont teisans :
Par ceci peut l'en bien savoir
Que qui retient autrui avoir
Et n'a esperance du rendre
Que le deable le peut prendre,
Quant a Dieu plest et il li hete;
Quer conscience n'est pas nete
Ou l'autri a tort se repose,
Et pour ce le deable y ose
Habiter, quer c'est sa nature
D'estre la ou sent tel ordure.
Mès aussi, qui bien veut entendre,
Peut l'en bien en cest conte prendre
Parfecte delectation
Par la sainte confession :
C'est ce qui nous espurge et monde
Des malz que nous feison u monde;
C'est ce qui nous soustient et porte;
C'est ce droitement qui la porte
De paradis tout sus nous euvre;
Ja ne feron si mauvese euvre
Se par bonne contriction
Dison nostre confession
Et nous en feison penitance
Que le deable sans doutance
N'oublie trestouz les pechiez
Dont nous estion entechiez;
Quer l'eynemi, de ce me vant,
Se memore en a par devant,
Par la confession la pert,
Si com par cest essample apert,

Qui avint, si com je dis ore,
En l'abbeïe saint Gregore.
J'ay dessus parley du sot moyne
De cui saint Gregore tesmoyne
Qu'il mucha d'or les .III. deniers,
Dont il ne pout au derreniers
En saint lieu sepulture avoir.
Qui voudroit tout le fet savoir,
Pleinement et plus a delivre
Est u Dyalogue u quart livre,
U chapitre sept et chinquante;
La le treuve l'en, je m'en vante,
Et la voit on apertement
La vertu du saint sacrement;
Pour ce n'en voil plus ci retrere,
Quer j'ay trop autre chose a fere,
Mès du grant bien qu'il out en sey
Raconteray tant com j'en scey.
.I. jour avint que cel saint homme
Passoit par le marchié de Romme;
Si vit marcheans qui tenoient
Enfans que pour vendre menoient.
Les enfans furent beaus e gens
Et regardez de mout de gens;
Beau cors ourent a grant merveille,
Bele face clere et vermeille,
Vis bien fet, la chiere seüre,
Et tres bele cheveleüre,
Clere, resplendissant et blonde,
Recercelée a la reonde.
Le sains hons qui les regarda
A cil qui les enfans garda
Et a ceulz qui delez s'estoient,
Demanda lors dont il estoient.
Il li respondi : « De Bretaigne,
Une terre de ci loi[n]taigne,
Et touz celz qui sont u païs,
Qui en sont estrez et naïs,
Sont aussi beaus, n'en doute nus,
Que ceulx ci qui en sont venus. »
Lors s'est derrechief dementé
S'il avoient crestienté.
Le marcheant respondi donques :
« Nenil voire, ne l'ourent onques,
Ne ceulz du païs dont il viennent,
Mès l'errour des paiens maintiennent. »
Quant Gregore oy cela dire,
Il gemi et souspira d'ire
Et se troubla en son courage :
« Ha! las », dist il, « com grant damage
Que nulle teile creature
Pourssiet l'einemy de nature,
Enfans si clers et si polis
Comme est vermeille rose o lis,
Si plesans et si douche chiere! »
Lors li redemanda arriere :
« Amis, ne me soit pas celé
Comme est le païs appelé
Ou il furent nourri et nez,
Dont tu les as ci amenez. »
Quant cil s'oy einsi requerre,
Il dist : « Sire, sont d'Engleterre. »
Lors li refist plusors demandes
Pour les enfans beles et grandes
Et par les responses nota,
Esqueles maint soutil mot a,
Qu'a Dieu estoit bien agreable
Que tiex [gens] fussent au deable
Ostez et hors de ses liens,
Et qu'elz fussent bons crestiens.
Dont s'en ala le sains hons sage
Maintenant au pape Pelage,
Et dist : « Saint pere, entent a moy.
Tu siez bien que touz jors amoy
La foy crestiene a haucier
Et a croistre et a essaucier;
Je croy que tu l'as esprouvé.
Or est voir que j'ei huy trouvé
En ceste vile en plein marchié,
De quoy j'ay le cuer trop carchié,
Les plus beaus enfans a devise
Qui puissent estre en nule guise,
Et sont d'Engleterre venus.
Mès il n'i a nule ne nus
En tout le païs au jour d'ore
Qui ne soit sarrazin encore
Et souz les mains a l'einemi.
Pour Dieu, saint pere, envoie m'i
Pour preechier en cel païs,
Ou Dieu et son nom est haïs,
Et, si Dieu me veut donner grace,
Je cuit tant fere en brief espace
Que les avroy si avertis
Qu'a Dieu les avroy convertis.
Tu y deüsses envoier
Sans fere t'en de rien proier,
Et chescun preudomme y doit courre
Pour tel peuple au deable escourre,

Qu'il a tenu trop longuement;
Envoie m'y hastivement
Pour monstrer lour lour delivrance;
Je t'en requier a grant instance. »
Le pape vit sa grant bonté
Et oït ce qu'il out conté:
Si li acorda, mès a peine,
Quer bien vit que trop avroit peine.
Quant Gregore out l'acort eü,
Il li fut tart qu'il fut meü;
Si retourna a sa meson
Et ordena, ce fut reson,
Si comme il dut fere sen erre
Pour passer s'en en Engleterre.
Et, quant il fut parti de Romme,
Li commun peuple et li grant homme
Les uns as autres en parlerent
Et touz desconfortez alerent
Parler en au pape Pelage
Aussi comme touz pleins de rage
Et li distrent en ceste guise :
« Pere, tu es chief de l'eglise,
Mès tu vas trop contre saint Pierre,
Qui a[s] lessié son deffendierre
Aler en estrange païs,
Dont nous nous tenons pour trahis.
Tu as Romme destruite acertes;
Les choses en sont tout apertes;
Tu en as Gregore envoié
Par cui estion avoié.
Qui t'a osé si conseillier
D'oster nous notre conseillier?
Qui deffendra ceste cité
Se nous avons neccessité?
La mer passer li convendra;
Se devient, ja n'en revendra;
Qu'a il a fere en Engleterre?
Renvoie le i vistement querre,
Ou jamès a jour, c'est la somme,
N'avras paiz au peuple de Romme;
Il ont lour deffensour perdu,
De quoy il sont tuit esperdu. »
Quant le pape oy cela dire
Il ne li prist talent de rire,
Mès il dist pour oster leur noise :
« Il revendra, comment qu'il voise. »
Lors s'en tournerent ceulz grant erre,
Et le pape l'envoia querre;
Mès ja s'iert par mons et par pleines
Esloignié .III. jornées pleines,
Et ja savoit, tant iert il digne,
Par vray mystere et par vray signe,
Que retourner le conviendroit
Et qu'aucun querre le vendroit.
Tout ce dist a sa compaignie
En maniere de prophecie :
« Or tost, metons nous a la voie, »
Dist il, « c'est le miex que g'i voie;
Fetes tost; si vous aprestez,
Que nous ne soion arrestez;
Je dout que l'en ne nous atrape. »
Mès les ambasseteurs le pape,
Si comme il disoit cela vindrent,
Qui contre son gré le retindrent
Et li distrent qu'il retournast
Et que la plus ne sejournast,
Quer le pape einsi le commande;
Et, quant il vit qu'ainsi le mande,
Il rechut tout en pacience
Et revint par obedience,
Ja soit ce, quant est a voir dire,
Qu'il out de retourner grant ire,
Quer volentiers, s'a Dieu plëust,
Son peuple a sa foy acreüst.
Et, quant a Romme fut venu,
Il fut a grant hennour tenu,
Et lors le trest le pape a sey,
Ce dist l'ystore, bien la scey,
Et le fist, si fist son devoir,
Son cardinal dyacre voir.
Aprez avint, ce vit maint homme,
Que le fleuve qui court a Romme
S'escrut si hors son propre cours
Que nul i pout metre secours.
Il couroit a tres grand randon
Par dessus les murs a bandon;
Parmy les monstiers s'embati
Et plusours mesons abati.
Lors avint chose estrange et neuve,
Quer en la mer parmy cel fleuve
Descendi .I. grant dragon rude
Et de serpens grant multitude;
Més naiez furent et tuez
De l'eau et a rive ruez,
Et fut l'air pour cele aventure
Si corrompu de pourreture
Que tout le païs en puy,
Dont la pestilence ensuy,

Que l'en voiet corporelment
Saietes trenchans cruelment
Devers les cyex jus avoler
Et tuer gens et afoler.
Maint en fut mort de tel malage,
Et premier le pape Pelage
En fut feru, dont il mourut;
Onques nul ne l'en secourut;
Mès pas ne teré sur sylence
Comme cele grant pestilence,
A quoy l'apostole parti,
Sur l'autre peuple s'esparti;
Quer a Romme avoit maint manoir
Ou plusour souloient manoir,
Qui povres et nuz, j'en di tant,
Remestrent sans nul habitant.
Mès, quant le bon pape Pelage
Fut mort, dont ce fut grant damage,
Et fut en terre hebergié,
Tout le peuple et tout le cle[r]gié
Pour faire pape assemblez furent
Et par acort Gregore eslurent,
Ja soit ce qu'il le refusast;
Mès cent mille langues usast
Anciez qu'autre de luy preïssent
Ne que pape d'autre feïssent.
Mès a plein ne vout obeïr,
Et, quant l'en le dut beneïr
Et celle grant mortalité
Degastoit toute la cité,
A tout le peuple sarmonna
Et bonne essample lour donna
Et ala par devotion
Li meesme a procession
Et la letanie ordena,
Et luy meesmes la mena
Et par .VII. ordres deviser
Vout tout le peuple et aviser:
U premier, selon la devise,
Fut le clergié de sainte eglise;
U secont moynes, ce me semble,
Et touz religiouz ensemble;
Les nonneins u tiers ordre estoient
Et u quart les enfans s'estoient;
U quint tous les laiz estre durent;
Les veuves fames mises furent
Et les continens u sisiesme,
Les mariées u septiesme,
Et a touz dist que, sans attente,
Priassent Dieu par bonne entente
Que la pestilence abatist
Et de lour malz les esbatist.
En ce que illec demouroient
Et que pour celle chose ouroient,
IIII[xx] hommes sans demoure
Furent mors en une soule houre
De celle horrible pestilence
Devant li [et] en sa presence;
Mès pour ce pas ne s'arresta,
Quer tout le peuple amonesta
Et lour dist: « Ne nous recreon,
Mès Dieu devotement preion
Si qu'a tant que par sa pitié
Soion de cest meschief quitié,
Et vuille sur nous, sans atendre,
Sa grant misericorde estendre. »
Quant il out ainsi sarmonné
Et bonne essample a touz donné
Et la procession fut fete,
Tele com l'ei dessus estrete,
Il pourpensa en son courage
De fuyr en aucun lieu sauvage
Et tout a la fin, c'est la somme,
Qu'il ne fut fet pape de Romme.
Mès son convine fut sceü
Et de plusors aperceü;
Si fist l'en, si con dist la letre,
Aus portes bonne garde mettre
Que de Romme yessir ne peüst
Pour peine que metre y sceüst.
Quant einsi se vit atraper
Et qu'il ne pourroit eschaper,
Il fist tout son habit changier
Pour miex le païs estrangier,
Et fist vers .I. chareton tant,
Si com l'istore va contant
Qui le fet mot a mot regrete,
Qu'en .I. tonnel sur sa charete
Le jeta tout hors de la vile.
Nul ne veut mes fere tel guile,
Quer maintenant, quant a voir dire,
Chescun les grans hennours desire.
Ici sa grant vertu apert:
Conbien qu'il fust sage et apert,
Il ne vouloit en nule guise
Estre souverain sur l'eglise;
Miex vouloit estre povre hermite
Et clamer cel grant hennour quite.

Quant il fut hors de la cité,
Il s'en fuy par verité
Bien avant, es parfons boscages,
En cavernes grans et sauvages;
Illecques .III. jours se tapi,
Sans avoir coute ne tapi.
Quant l'en sout qu'il s'en fut fuy,
L'en le quist partout et suy,
Et en ce que ceulx de la terre
Le feisoient cha et la querre,
Dessur luy haut des ciex pendoit
Une columpne et descendoit
Aussi clere com feu ardant.
Plusors l'alerent regardant,
.I. reclus especiaument,
Qui vivoit bien et loiaument
Dejouste la cité de Romme;
Par cele clarté vit cel homme
Les anges descendre et monter.
Si l'ala au peuple conter,
Et touz communement grant erre
L'alerent en sa fosse querre;
Si en fut hors tret et sachié
Et, vousist ou non, esrachié
Et ramené à la cité.
Lors fut, par grant sollempnité
Sacré en souverain pastour;
Quer il ne seut trouver pas tour
Ne voie, pour rien qu'il sceüst,
Par quoy deffendre s'en peüst;
Et l'en peut bien apercevoir
Par ses escriptures le voir
Comme il se tenoit a grevé
D'estre a tel hennour eslevé
Et con souvent se repenti
C'onques s'i estoit assenti.
Mès, quant il fut tout confermé,
Si con j'ai dit et affermé,
Et cele grant mortalité
Degastoit encor la cité,
Il resumt les devocions
Des gens, et les processions
Fist que pasquerez ordena,
Et entour Romme les mena
En chantant la grant letanie.
L'ymage a la vierge Marie,
Qui a Romme est encor gardée,
Plusors gens l'i ont regardée,
Fist porter pour l'enemy veintre
Que saint Luc, le tres noble peintre,
Fist de sa main a la semblance
De la mere Dieu sans doutance.
Saint Gregore, le bon, le sage,
Fist tant devant porter l'image
Hautement par grant reverence
Que toute celle pestillence,
Qui maint homme avoit ja hurté
Et de l'air toute l'oscurté,
Ce pout chescun apercevoir,
Donnoit lieu a l'image voir
Aussi con se par tres grant crainte
Fuïst devant l'ymage sainte,
Et sembloit que la pestilence
N'osast remaindre en la presence
Du saint ymage nostre dame.
Ce vit maint homme et mainte fame;
Touz alerent apercevant
Que l'oscurté fuyoit devant
Qui plusors gens a mort feri,
Et l'air estoit douz et seri
Par derriere et asseüré
Et cler et net et espuré;
La tempeste devant fuyoit
Et le temps souef la suyoit.
Diex! con cil est sage et sené
Et fut de tres bonne houre né
Qui met son cuer et s'esperance
En dame de si grant puissance!
Par ceci est il bien voiable
Que pestilence ne deable,
Ne teniebres ne oscurté,
Ne meschief ne maleürté,
Ne nul peril de cors ne d'ame
Ne peut avoir homme ne fame
Qui la mere Dieu de cuer aime
Et a son besoing la reclaime.
Qui l'ayme et l'apele, elle est preste,
Et nul deable ne s'arreste,
Ne tempeste, ne pestillence,
La ou elle est, en sa presence,
Et, quant s'ymage hors chacha
Les teniebres et esfacha,
Et fut de tel auctorité
Qu'elle osta la mortalité,
Donques peut bien chescun savoir
Que nul ne peut meschief avoir,
Ne peril, ne encombrement,
Qui la mere au roy qui ne ment

Avec soy de bon cuer heberge;
Et pour ce l'apele l'en verge,
Quer le deable fiert e bat
Quant vers ses amis meut debat.
Delez la graciouse ymage,
Qui chacha le divers orage,
Pout l'en en l'air angres oïr
Chanter pour le peuple esjoïr,
Et disoient en ceste guise,
Et de la le tient sainte eglise,
C'est bien reson que chescun l'oie :
« O reyne des ciex, fei joie,
Quer cil, que par ton bien portas,
Resuscita, dont confort as,
Si conme il le dist et pramist. »
Saint Gregore aprez cela mist,
Quant lour antiene ourent fenie :
« Prie Dieu pour nous, je t'en prie. »
Celz qui cest antiene chantoient
A chescune clause adjoustoient
« Alleluya », sans point d'atente ;
« Loez Dieu des ciex », c'est l'entente.
Et, quant la tempeste tarda,
Saint Gregore en haut regarda,
Si vit sur le chastel Crecent,
Si conme virent plus de cent,
.I. angre tenir en la nue
Une espée sanglente et nue
Qui toute de sanc degoutoit,
Et au feurre la reboutoit
Quant du sanc bien terse l'avoit.
Par ce saint Gregore savoit
Que cessée estoit la tempeste,
Dont il out grant joie et grant feste,
Et ledit chastel pour cela
Le Chastel de l'Angre appela,
Et encor y est appelé ;
Cestuy ne peut estre celé.
Quant ce divers tens fut passé,
Qui saint Gregore out mout lassé,
Il li resovint d'Engleterre,
Que piecha vout a Dieu aquerre
Quant le peuple l'en desvoia,
Mès maintenant y envoia
Augustin, Jehan et Meslite,
Et autres plusors gens d'eslite,
Et furent les gens du païs,
Ou Dieu estoit devant haïs,
A la foy crestiene atret

Sagement, a point et a tret,
Conbien que devant fussent fieres,
Par son bien et par ses prieres.
Saint Gregore, c'est verité,
Fut de si grant humilité
Qu'il ne vouloit, bien dire l'os,
Oïr de li retrere los
Si con par ses livres apert ;
Quer qui à grace en soy la pert
Souvent por sei loer oïr ;
Si ne s'en doit nul esjoïr ;
Plus doit estre humble qui plus a.
Pour ce Gregore refusa
Le nom que prist de elacion
Jehan par usurpation,
L'evesque de Costentinnoble :
Il vouloit apparer si noble
Que il se feisoit, ne quier celer,
Pape universel appeler
Et sire sur toute [l']eglise,
Et escrivoit en cele guise
Quant aucune letre envoiet,
Quer son orguieul le desvoiet.
Mès saint Gregore osta cela,
Quer en ses letres s'appela
« Serf des sers Dieu » premierement,
Et vout que mout estroitement
Fust desorenavant gardé,
Quer pour bien l'avoit regardé
Et pour grant bien l'institua.
Par ce pert bien qu'orguil tua ;
Tous dis fut d'orguil si delivres
Qu'il ne vout onques que ses livres
Fussent publiez li vivant ;
Adez en aloit escrivant
A ceulz qui avoir les vouloient,
Et disoit que rien ne valoient
U regart d'autres escriptures.
Mout est or autres creatures,
Qui sont d'orguil si enlourdis
Qu'il voulent adez que lour dis
Et lour fez soient mis avant,
Et cuident estre plus savant
Que saint Gregore et saint Ambroise
Et font de lour fez greignour noise,
Mès des ce qu'a cela s'aherdent
La greignour part de lour sens perdent.
Saint Gregore, qui s'i avise,
Ne fut mie de cele guise.

Il out parfecte humilité
Et fut de si grant charité
Et de si mervellous afaire,
Quant estoit pour omosnes faire,
Que il ne feisoit pas soulement
Bien a ceulz qui presentement
Sen omosne querre venoient,
Mès aux moynes qui demouroient
Au mont de Synay donnoit
Lour despens et abandonnoit.
Il avoit touz les noms escris
Des besoignous en ses escriz,
Et, quant tens et lieu en venoit,
Mout tres bien d'eulz li souvenoit
Et lour aidoit en leur defaute;
C'estoit grant charité et haute.
Il establi, ce conta l'en,
.I. monstier en Jerusalem,
Et a ceulx qui la demouroient,
Qui Dieu de bon cuer hennouroient,
Administroit par charité
Lour vivre et lour neccessité.
Il estoit si tres charitable
Que tous diz avoit a sa table
Par cause d'ospitalité
Pelerins. Or fut verité
Qu'une fois .I. en y avoit,
Mès dont il iert nul ne savoit;
Mès saint Gregore, le saint homme,
L'ennourable pape de Romme,
Qui pas n'estoit d'umblesce aver,
Si li vout donner a laver;
Orguil a cest cop desdeigna;
Humilité li enseigna,
Qui ses biens a telz gens depart.
Il se tourna de l'autre part
Pour le pot a tout l'eaue prendre;
Ainsi conme a ce vout entendre
Et il se retourna arriere,
Il garda devant et derriere,
Dessus et dejus et sour coste,
Mès il ne trouva pas son hoste,
Ne onques ne sout qu'il devint.
Tout ce sourent bien plus de vint,
De quoy mout fort se merveilla;
Mès Dieu li dist et conseilla
La nuyt aprez par vision:
« Tu m'as par grant devocion
Autrefoiz peü en mes membres;
J'entend bien, voir, que t'en remembres
En mes povres, en mes amis,
Quer touz tes biens as tu la mis;
Mès huy pas n'en ez deceü;
As moy meïsme receü,
Et ce qu'en non de moy veus fere
J'en doy bien l'ennour a moy trere. »
Des lors fut plus larges assez
Qu'il n'out esté u tems passez
Et aus filles Dieu delivra
.XV. livres d'or et livra
Pour lour garnisons seulement
Et pour tout lour estoirement,
Et leur donna d'or, a m'entente,
.IIII xx. livres d'autiel rente;
Einsi estoit,con j'ei retret(e),
Son cuer en charité perfet(e).
.I. jour dist, con hons qui bien pense,
A cil qui feisoit sa despense,
Courtoisement, sans ledengier,
Que .XII. povres pour mengier
Vousist a son disner semondre,
Et cil le fist sans plus respondre
Et les fist si bien asseer
Que le pape les pout veer
Tout en apert, non pas en l'ombre.
Mès saint Gregore par droit nombre
.XIII. en conta certeinement.
De rechief ententivement
Les reconta pour miex prouver
Se meins en y pourra trouver;
Touz diz en trouva .XIII. voir,
Ne meins ne pout apercevoir.
Quant le saint homme vit cela,
Son despensier lors appela:
« Pour quoy », dist il, « donques,
As tu .XIII. povres la mis? [amis,
Que .XII. n'en y doit avoir. »
Cil les conta pour miex savoir
Plusors foiz mout diligeanment:
« Beau pere », dist il, « loiaument,
Foy que doy Dieu qui tout ovra,
De povres que .XII. n'i a;
Contez les ay par grant entente.
Ne cuidiez pas que je vous mente
Ne que je face tel offense. »
Le saint homme adonques s'apense;
Si se prist du plus prochein garde,
Qui trop volentiers le regarde.

Si le vit muer le visage ;
Maintenant iert de grant aage,
Maintenant jenne et puis chanu ;
Son visage vit tout a nu
Et le vit changier et muer,
Plusors foiz sans li remuer ;
Mont li tarda que levez fussent
Et que ses gens disné eüssent.
Quant de table furent dreciez (*ms.* leuiez)
Vers les povres s'est adreciez
Et cel treziesme en acena
Et en sa chambre le mena,
Mès nul ne pout apercevoir
Fors li du treziesme le voir.
Quant il le tint priveement :
« Di, » dist il, « par ton serement,
Qui tu es et ton propre non,
Et n'en di se verité non. » [grandes ;
Cil dist : « Ces choses sont mout
Pour quoy est ce que tu demandes
De mon non, qui est merveillous ?
Je suy le povre fameillous
Qui vint a toy comme essillié
Et comme .I. chetif perillié,
A cui l'escuele donnas.
De cel don bon guerredon as ;
L'escuele d'argent ta mere
Me donnas, c'est bien chose clere,
Qu'elle t'envoiet comme sage
Souvent plaine de beuv[e]rage ;
Et sachez bien certeinement
Que des icel jour droitement
Que tu me donnas l'escuele
D'argent, qui estoit bonne et bele
Et en grant chierté la tenoies,
Dieu destina que tu seroies
Apostole et u lieu saint Pierre
Et de l'eglise deffendierre. »
Quant Gregore cil entendi,
Il li dist, gueres n'atendi :
« Amis, je le suy, quant a voir ;
Comme peüs tu lors savoir
Que je deüsse en nule guise
Gouverner toute sainte eglise ? »
Cil li dist : « Je suy angre, amis,
Et Dieu pour toy garder m'a mis
Et pour toy de peril deffendre,
Et par moy, ce dois tu entendre,
Quant qu'a Dieu demander savras,
Soiez certein que tu l'avras. »
Quant il out cela raconté
Au saint homme plein de bonté,
Qui l'escoutoit mout bonnement,
Il s'esvanoui soudement,
Si qu'il n'en vi ne vent ne voie,
Et le sains hom remest a joie.
En ce tens fust .I. saint hermite,
De grant bien et de grant merite,
Qui demouroit illec entour,
Non pas en palaiz ne en tour,
Mès en .I. bien povre hermitage ;
Lessié out tout son heritage
Et out quanqu'il avoit vendu
Et es povres Dieu despendu.
Il avoit Dieu tant hennouré
Qu'i ne li estoit demouré
Chose en quoy cuer d'omme s'esbate,
Fors tant soulement une chate
Qu'en son geron souvent tenoit
Et tout son soulas y prenoit.
Une bonne foiz s'apensa,
Comme homme qui vain pourpens a,
Si pria Dieu a grant instance
Qu'il eüst vraie demonstrance
Avecques qui y pourroit estre
Per a per u regne celestre.
Par nuyt li fut dit en son somme
Qu'avecques le pape de Romme,
Gregore, avroit sa mansion
Et n'en feïst plus question.
Quant l'ermite fut esveillé,
Courouchié fut et merveillé
Qu'il n'avoit rien plus desservi,
Combien que Dieu eüst servi
En povreté et en destresce,
Que Gregore en sa grant hautesce,
Qui es grans richeces abonde
Et es grans hennours de cest monde.
En ce qu'il pensoit sans sejour
A cela de nuyt et de jour,
Dieu li dist et li revela
La nuyt ensuyant pour cela :
« Tu as greignour affection
Et greignour dilectation
En ta chate, que tu manies,
Quant tu la tiens et aplanies,
Que Gregore en ses grans richesces ;
Quer il en fet les grans largesces

Et en mes povres les depart.
Il en retient la mendre part ;
Il n'en retient fors son usage.
N'en parle plus, si tu es sage.
Comment es tu de tel afaire
Que compareson ose[s] faire
Des biens que Gregore a en garde
Et de ta disete? Or y garde.
Possession de grant avoir
Ne fet pas, ce dois tu savoir,
.I. homme riche, or t'y avise,
Mès la mauveise convoitise.
Quer, s'aucun a des bien plenté
Et est riche et tres bien renté,
S'a bonnes gens les habandonne
Et aus povres pour Dieu les donne,
Il n'a pas pour ceu en li vice
Ne n'est pas espris d'avarice ;
Mès qui les acomble et assemble
Et les par garde trop, il semble
Que cil est droitement aver ;
Nuluy ne l'en pourroit laver. »
Quant l'ermite ceu entendi,
A Dieu grans graces en rendi
Et pria Dieu qu'il li pleüst
Que perpetuelment eüst
Avec Gregore mansion :
C'estoit toute s'affection.

Aprez ce ala ce saint homme
Celebrer une messe a Romme,
Le jour de Pasque, il iert ja jour,
A Nostre Dame la majour.
Quant le point vint qu'il prist a dire :
« O vous soit le paix nostre sire, »
L'angre redist, chescun le scet :
« Et avec toy remaigne et seit. »
Et, pour cele bele aventure,
Quant le pape par aventure
Y vient a Pasques chanter messe
Et dit : « Pax Domini », on lesse
A respondre li, en memore
Du beau miracle saint Gregore.

A Romme avoit une matrone
Qui a celle sainte persone,
Gregore, chescun dyemenche
Que la semaine se commenche,
Fesoit du pain oblation,
Puis prenoit la communion
Du cors Dieu quant la messe iert dite.
Mès sa foy par iert trop petite,
Quer une foiz, par verité,
Que l'en out la sollempnité
De la messe toute parfete,
Vers l'autel s'est boutée et trete ;
Si vout estre acommuniée.
Saint Gregore a celle fiée
La vout bien acumenier ;
Si aporta, sans detrier,
Le cors Jhesucrist sans doutance,
Et dist, quer c'est l'acoustumance :
« Le cors Jhesucrist proprement
Gart t'ame pardurablement. »
Quant il out ce dit, la cheitive
Sourit com fame trop jolive,
Et, quant il vit celle maniere,
Il se trest de la fame arriere,
Le cors Dieu en sa main tenant
Et se retourna maintenant
Devers l'autel et l'i posa,
Puis luy dist pour quoy elle osa
A ce point si sotement rire ;
Celle li prist tantost a dire :
« C'est pour ce que tu deïz ore
De ce pain que vez la encore
Que c'est le cors Dieu proprement,
Et je scey bien certeinement
Que de mes mains le composey :
C'est pour ce que je rire osey ;
Foy que doy li sains esperis,
C'est la cause pour quoy je ris. »
Quant le sains hom cela oy,
Courcié fut, non pas esjoy ;
Si se mist en prostration
Et oura par devocion
Dieu que tant feïst par sa grace
Que touz veïssent en la place
Que c'estoit proprement son cors.
Dieu fut a s'oreison concors :
Bien y parut a la maniere,
Quer, quant il fut levé arriere,
La grace Dieu bien esprouva ;
Quer une piecete en trouva
De cel saint pain toute sanglente,
Et si sembloit, que je ne mente,
Estre .I. doy petit d'une main.
Il n'atendi pas l'endemain,
Mès devant touz a ceste fame
Le monstra, qui amenda s'ame,

Et crut bien, ce fut chose voire,
Ce que devant ne vouloit croire.
Adonc derrechief s'estendi
A terre, et de cuer entendi
A Dieu prier (pour) que tant feïst
Que cel tant de char remeïst
En fourme de pain proprement
Si comme il iert premierement.
Ainsi fut il, ne plus ne meins;
Alors la reprist entre meins
Et a la fame la donna.
Mez tout anchiez li sarmonna
Et de teu errour la reprist,
Et cele a mout bon gré le prist.
Le fet fut bel et delectable
Et aus fiebles cuers profitable.
Aucuns princes en cel tempore
Envoierent a saint Gregore
Messagiers pour querre reliques
Des sains martirs bien autentiques.
Lors prist des dras tant soulement
Dessur quoy le saint sacrement
Du cors Dieu celebré avoit
Et dont la vertu bien savoit,
Quer en commemoration
Des martyrs par devocion
Y avoit plusors messes dites.
Il en fist piecetes petites,
Blances et netes, non pas moistes,
Et puis en mist en plusieurs boistes,
Quer plusors pieces en tailla
Et aus messagiers les bailla
Seelées estroitement.
Lors se partirent lieement,
Et, quant dehors Romme se virent,
Lour boistes maintenant ouvrirent,
Et les drapelès aperchurent
Que de saint Gregore rechurent,
Et lors a engigniez se tindrent.
A tout maintenant s'en revindrent
Arriere a la cité de Romme,
Et distrent einsi au saint homme :
« Pere, nous sommes deceü ;
Avoir cuidion receü
De toy les os de maint martir,
Quant de toy nous feïs partir;
Ton convenant n'a[s] pas gardé.
Nous avons dedens regardé :
Y n'i a os, y n'i a peaus,
Y n'i a fors petis drapeaus.
Tu t'es, ce pert, moquié de nous. »
Lors se mist le pape a genous,
Si pria Dieu devotement,
Et, quant ouré out longuement,
Releva soy, il n'i out el,
Et d'un assez petit coutel
Depercha touz les drapelez,
Qui n'estoient sales ne lez,
Mès au perchier pas ne failli,
Quer [sanc] de chescun treu sailli.
Quant les messages aperchurent
Et touz les autres qui la furent
Le miracle et la chose toute,
Il ourent grant creinte et grant doute;
Et lors les vout amonnester
Que maintenant, sans arrester,
En prostration se meïssent,
Tant que la grace Dieu veïssent.
Lors furent par devocion
A la terre en prostracion
Touz ensemble tant longuement,
Saint Gregore premierement,
Et clers et laiz, et mans et clos,
Que les partuz furent reclos
Quanqu'es drapeaus fet en avoit.
Le saintisme homme bien savoit
Tout quanque devoit avenir
Pour cela u temps avenir.
Aprez cela ne scey combien,
Je ne scey pas la seson bien,
Mès, si com l'istore renomme,
.I. des riches hommes de Rome
Si delessa sa propre fame
Contre droit, et pour cel diffame
Le pape l'escommenia,
Et, pour ce qu'einsi le lia
Et qu'il ne s'en peut pas vengier,
Quer tiex hons n'osast ledengier,
Il fist tant par sa mescheance
Vers les maistres de nigromance
Que l'einemy par art metroient
En son cheval et abatroient
Ainsi en .I. mont tous les deux,
Qui qu'en deüst fere les deux,
Et par ceu occiront, ce semble,
Le pape et le cheval ensemble.
.I. jour avint par aventure
Que cele sainte creature

Chevauchoit avau la cité.
Les mauvez pleins d'iniquité
Desloïaus nigromanciens,
Qui pas n'estoient crestiens,
Tant firent et tant s'esforchierent,
. . . . . .
Et, quant du cheval prez se virent,
Par lour desloial art tant firent
Que l'einemy mistrent dedens,
Et lors prist de piez et de dens
A geter a rechignier
Et a saillir et a vignier;
Il prist a brere et a henir;
Nul[i] ne le pouoit tenir,
Nul[i] n'i osoit la main tendre
Ne nul[i] ne l'osoit attendre,
Quer le cheval parmy la rue
Mort et saut, et regibe et rue,
Et puis si se levoit arriere
Tout droit sur les .II. piez derriere.
Gregore eüt esté peris
Se ne fust li sains esperiz
Qui li dist que li einemis
S'iert u cheval bouté e mis,
E, si com Dieu li enseigna,
Du signe de la croix seigna
Le cheval, qui tout soudement
Fut sain et gari netement,
Et les malfeitours qui ce firent
Puni pour cela, touz le virent;
Quer onques puis, ce n'est pas doute,
Ne virent des yex nule goute;
Et, quant les chetis aperchurent
Que pour lour pechié puniz furent,
Crestienté tantost requistrent
Et en la bonne foy se mistrent.
Saint Gregore ne pria mie
Que mès veïssent en lour vie,
A la fin qu'elz ne desvoïassent
Et a lour art ne retournassent,
Mès il les fist en toute guise
Nourrir des biens de sainte eglise
Et trouver lour neccessité,
Quer touz diz ama charité.
Jadis .I. emperiere a Romme
Fut, que l'istore Trajan nomme,
Qui fut trop forment debonnere,
Justicier et de bon afere.
En une des pars de sa terre
S'esmut contre li trop grant guerre;
Quant il le sout, il vint tantost,
Quant assemblé out son grant ost,
Pour aler sans dilation
Abatre la rebellion.
Et quant il se fut mis a voie,
Une veuve fame sans joie
Vint encontre li acourant,
En gemissant et en plourant,
Et dist : « Ha! gentil emperiere,
L'en dit que tu as tel maniere
Que tu fez a chascun justice.
Or me fey donc de ton office
Droit de celuy qui a tué
Mon enfant et a mort rué.
Se je suy povre fame et niche,
Et celuy est puissant et riche
Et noble et de grant parenté,
S'il n'est ochis et tourmenté,
De justice me faudras donques;
L'en dit que tu n'en faillis onques.
L'omicide, que Dieu maudie,
Est ici en ta compaignie. »
Quant l'emperiere oy ce dire,
Trop courcié fut et trop plein d'ire,
Quer cil estoit de grant puissance
Et d'estat et de contenance,
Et noble homme et de haut lignage;
Si aperchut bien le damage
Qui s'ensuivroit de la deffaute
De si grant persone et si haute,
Quer, combien qu'il fust omicide,
Bien avroit besoin de s'aïde
En la bataille ou il aloit;
Et se de justice failloit,
La coupe iert trop grieve et trop fele.
Toutes voies dist il a cele :
« Bonne feme, or entent a moy.
Touz les jours de ma vie amoy
A justice et a droit tenir,
Et, si je me puis revenir
De ma guerre et de ma bataille,
Vien a moy, et, comment qu'il aille,
Je te ferey si bien droiture
Je ne lerey pour creature
Que ton cuer en iert esclariez.
— Sire, et, se vous n'en repariez, »
Dist celle, « qui me le fera?
— Cil », dist il, « qui aprez sera

Emperiere le fera, voir.
— Donques n'en devras tu avoir, »
Dist celle, « ne gré ne merite.
Que cuides tu qu'il te profite
Quant cil qui aprez toy vendra,
Droit et justice me tendra? »
Trajan respondi à la fame :
« Rien ne me vaudra quant a l'ame;
Mèz je voiz en .I. grant voiage
Ou je puis avoir grant damage
Se celi maintenant demoure. »
La bonne fame dist en l'oure :
« Trajan, je voil bien que tu sachez
Qu'il vient miex que justiche fachez,
Combien qu'aucun poy t'en esmaies,
Et que les merites en aies
Qu'a nul la commentes a fere. »
Trajan, qui fut tres debonnere,
Quant la bonne femme entendi,
Tantost du cheval descendi,
Et, combien que besoing eüst
Du riche homme et bien le sceüst,
Pitié et besoing, ce me semble,
S'entrecombatirent ensemble,
Mès, si com l'en treuve en l'istore,
Pitié en porta la victore,
Quant lors, sans plus soy atenir,
Fist celuy devant soy venir
Et li dist acertes sans ruse
Ce de quoy la fame l'acuse,
Et fist si tres bien son devoir
Qu'il sout de tout le fet le voir;
Mès jamès celuy ne creüst
Que justice fere en deüst :
Mès il failli a sa cuidance,
Et bien qu'il fust de grant puissance,
Quer Trajan, l'emperiere honeste,
Li fist tantost couper la teste.
Il fut bien si juste et si sage
C'onques ne lessa, pour lignage
Ne combien qu'il fust riches hon,
Qu'il ne feïst fere reson.
Ainsi venja la povre fame
Trajan et fist le preu de s'ame;
Touz diz ama justice, voir,
Sans crestienté recevoir;
Justiciers et doux fut ensemble.
S'il est prince qui li ressemble,
Par foy, si ne scey [je] mès qui,
Quer, tant comme en pouer vesqui,
Fut vers les felons despitouz
Et envers les povres pitouz,
Et, combien qu'il fust debonnere,
Onques n'esperna de droit fere,
Ne grant, ne petit, ne maien,
Et si vesqui touzjours paien,
Dont doivent bien les crestiens
Estre par droit obediens
A faire droit et equité
Pour celuy qui est verité,
C'est Jhesucrist meesmement
Qui onques ne faut ne ne ment,
Quant celuy qui ne l'out pas chier
Ne vout de justice laschier
Pour puissance ne pour noblesce,
Pour lignage ne pour richesce.
Bien y deüssent regarder
Ceulx qui ont justice a garder,
Et fere droit et equité
A touz, sans fere iniquité;
Mès comment peut cil droit tenir
A cui on ne peut avenir,
Et qui ne veut pas d'une cause
Escouter une seule clause,
Ou il ne sceit, ou il ne deigne?
Mal fet qui tel conseil enseigne;
Quer, quant vendra au derrenier,
Que mestier n'y avront denier
Devant le tres souverain juge,
Qui si bien par equité juge
Que tous les desloiaus confont,
Ceulx qui les tors sans reson font
Seront lors jugié si a point
Que de faute n'i avra point;
Ceulx qui encor(e) jugiez seront
Des jugemens que ci feront
Devent bien et a point jugier
Sans felonie et sans drugier,
Aussi comme Trajan juga;
Bon fut né qui si bon juge a,
Quer c'est trop grant aesement.
Il fist .I. autre jugement,
Tel qu'il n'est, ce croy, roy ne conte
Qui en feïst par si grant conte.
Il avoit .I. beau filz genne homme,
Qui parmy la cité de Romme
Aloit une foiz chevauchant,
Mès il entendoit plus au chant

Et a soy esbatre et a rire
Qu'a son cheval a droit conduire.
Le jenne homme fut desreé
Et le cheval si effreé,
Je ne scey s'il morst ou rua,
Mès en my le chemin tua
Le filz a une veuve fame
Et le lessa tout mort sanz ame.
Le valeton, c'est chose clere,
Soustenoit de tous poinz sa mere,
Qui estoit povre de substance,
Et li queroit sa soustenance.
Quant la mere sout le meschief
Et vit qu'ele n'avoit mès chief
Qui li peüst querre son vivre,
De grant deul ne fut pas delivre ;
Lors s'en ala a l'emperiere
Et li dist en ceste maniere :
« Emperiere, noble seignour,
Tu es sur touz princes greignour ;
Si dois a touz fere droiture
Miex que nule autre creature.
Sire, je ne me puis aidier,
Ne je ne scey mie pleidier,
Mes tout mon conte sera voir.
Tu dois certeinement savoir
Que ton propre filz a tué
Le mien filz et tout mort rué
Par sourfet et par mescheance.
Il me queroit ma soutenance ;
Je suy une fieble vieillote
Qui ay mout eü de riote.
J'estoie par luy confortée,
Couchiée, levée et portée.
Or scey bien que de fain mourrey
Quer de pain querre ne pourrey.
Sire, tu es loiaus et juste.
Or punis donc ton fils et fuste
Selon ce que droit en devise,
Quer je t'en carche ; or cy avise.
Angouisse a plourer me conseille ;
Si ne dois pas avoir merveille
Se je te vieng ci rioter,
Quer besoing fet vielle troter. »
Quant Trajan la fame entendi,
Il souspira et s'estendi
Et fut troublé en son courage
Pour son filz qui out fet l'outrage,
Dont perdre devoit cors et ame,
Et pour la pitié de la fame,
Et, quant sur cela out pensé,
Il fist, comme bien appensé,
Savoir du fet la qualité,
Et trouva que c'iert verité.
Lors dist a celle : « Bele amie,
Or te tez ; ne t'esmaie mie,
Quer droit a ton proufit ferey ;
Ja pour mon filz ne lesserey.
Povre es, si l'ey bien entendu ;
Se mon filz estoit ja pendu,
Povre con devant demourroies
Et a ton dit de faim mourroies ;
Miex vient il que tu soies vive.
Par sentence diffinitive
Je te doins par tel couvenant
Mon filz pour le tien maintenant
Qu'en tous besoings te servira
Con le tien et t'obeira,
Et sera, pour luy plus grever,
A ton couchier, a ton lever,
A ton boire et a ton mengier ;
Je ne t'en puis pas miex vengier.
S'einssi est que mon dit te plese
Et a la fin que plus a ese
Puisses desorenavant vivre,
Je di et vuil que l'en te livre
Pour toy et pour luy tant d'avoir
Que vous en puissiez bien avoir
Bon hostel et bonne chevance
Touz jours mes en grant habondance,
Sans povretey et sans souffrete ;
Et, se cecy bien ne te hete,
Je t'en vengerey maintenant :
Ja n'en faudrey de couvenant. »
Quant celle, qui n'avoit en coffre
Denier ne maaille, oy l'offre,
El dist : « Sire, je t'en mercy.
Tout aie je le cuer nercy
De mon filz que le tien a mort,
Fieblesce et povreté m'amort
A ce que tu devises prendre ;
Je nen t'en vuil de rien reprendre. »
Einsi fut il, ne plus ne meins ;
A son filz la mist entre meins,
Qui onques de ce n'estriva,
Mes premierement le priva
De toute sa succession,
Et bien tint la condicion

Sans mentir, onques ne flechi,
Quer de touz poinz les enrechi
Si c'onques puis n'ourent defaute.
Cy a bele justice et haute
Et pour le filz assez cruele.
Nul roy ne fet mes nulle tele;
L'en souloit justice tenir,
Pour ce souloit bien avenir
A ceulz qui justice tenoient
En tous les lieuz ou il venoient.
J'ay veü en unes croniques,
Qui sont vraiez et autentiques,
Que le niez au grant Chalemaine,
Charle le Chauf, c'est chose plaine,
Qui fut emperiere de Romme
Et roy de France et puissant homme,
Out .I. filz fel et diffamé,
Dont meins fut de son pere amé,
Et souvent pour sa mesprison
Le feisoit jeter en prison
Et forment estreindre et lier,
Et, quant ne le pout chastier,
Il li fist les .II. yex crever,
Si que nul ne peüst grever.
Ainsi deüst on encor fere
A ceulz qui sont de mal afere,
Combien qu'il soient de parage.
Justice vaux miex que lignage ;
Diex gart qui justice tendra,
Quer a la fin bien l'en vendra,
Aussi con Trajan la tenoit,
Quer nule foiz n'i mesprenoit,
Dont bien s'aperchoit au jour d'ore
Par les merites saint Gregore,
Si com je direy, se je puis.
Tel chose n'avint ains ne puis
C'onques veisse en escripture.
Gregore .I. jour par aventure
Par le marchié Trajan passa,
Grant piece puis qu'il trespassa.
Lors li souvint de sa bonté
Dont l'en li out assez conté,
Comme il fut loial en justice
Sans fere a nuly prejudice
Et comme il fut misericors.
Mès, quant li souvint que le cors
N'avoit eü crestienté,
Il fut trop en cuer tourmenté
Et de grant angoisse fremy,
Et dist : « Ha! las, ce poise my
Qu'estre doie a dampnation
Prince de tel condicion
Qu'il feiseit droit, con l'en recorde,
Atrempé de misericorde. »
Saint Gregore fut trop carchié
D'angouisse en passant le marchié,
Et pensa mout en quel maniere
Yl ayderoit a l'emperiere,
Qui fut de si tres bon afere
Et si juste et si debonnere
Qu'il tint droit si comme il couvint.
Quant a saint Gregore en souvint,
Il s'en ala, sans demourer,
A l'eglise saint Pierre ourer.
Lors se mist par devocion
De bon cuer en prostation,
Et pria Dieu bien longuement,
En plourant angoissousement,
Qu'il vousist par sa grant pitié
Que cil fust absouz et quitié
Qui tant avoit amé justice,
Combien qu'il fust coupable en vice
Par l'errour de sa fausse loy.
Saint Gregore oy sans deloy
Une vouiz qui li dist : « Gregore,
Tu es essaucié quant a ore.
Trajan sera par ta merite
Delivré, mes tu n'es pas quite.
Tu as Dieu prié longuement
Pour un hons qui a dampnement
Estoit pour sa defaute mis ;
Dieu le tenoit pour einemis
Puisqu'il n'avoit crestienté ;
Mes tu t'en es tant dementé
Et prié à si grant instance
Qu'empetrie as sa delivrance.
Mes, pour ce que tu as ploure
Pour .I. paien et Dieu ouré,
Dieu me dist, quant de li parti,
Que je te face .I. gieu parti :
Je te le ferey maintenant;
Or en soiez bien souvenant.
Quant de cest siecle partiras,
U feu de purgatore iras,
En quoy seras .II. jors touz pleins
Et y orras de hidouz pleins,
Ou, de cest jour cy en avant,
Soiez en seür et savant,

N'avras jamès, en nule place,
Houre de santé ne espace,
Mes avras touz jours maladie,
Et, se tu veuz que je la die,
Tu auras mal en tes costez,
Qui ne te pourra estre ostez,
En piez, en mains, en chief, en bras,
Pour ce que tu te remembras
De requerre le roy celestre
Pour cil qui dampné devoit estre.
Or pren lequel que tu voudras,
Quer du moins grevouz te doudras,
Et pour telz gens ne fey requeste
Jamès, quer elle est deshonneste. »
Le tres sage pape Gregore
Lessa le feu de purgatore,
Et vout miex avoir maladie
Touz les jours qu'il seroit en vie
Que .II. jours puis sa mort remaindre
En ce feu qui art sans destaindre,
Et lors out touz jors par le cors
Maladie, j'en suy recors,
Et puis dist souvent quant a voir
Qu'il amast miex la mort avoir
Que si tres granz malz soustenir
Dont a fin ne pouet venir.
En cecy monstra bien par fet
Comme en charité fut parfet,
Quant pour cil qu'onques n'out veü
Fut si espris et esmeü
De prier Dieu a grant instance
Qu'il en out si grant penitance
Qu'adez puis en out, tant en scey,
Plusors malladies en sey ;
Et par ce pert com Dieu l'ama,
Quer, des ce qu'il le reclama,
Trajan fut tout hors delivré,
Qui a dampnement iert livré,
Dont peut [l'en] bien voier acertes
Com ses vertus furent apertes.
Il fut, si com j'ai recité,
De tres parfecte humilité,
Quer, si com l'istore desqueuvre,
Petit prisoit soy et sen euvre.
Il fut, si comme l'en recorde
De parfecte misericorde ;
Les povres le nous font savoir,
A cuy donnoit tout son avoir.
Si comme l'istore retrete,
Il fut de charité parfete ;
Le fet de Trajan bien le note,
Dont il soufri tant de riote.
Il ne fut onques negligent,
Mès curiouz et diligent ;
Ses livres en font bien la preuve,
Quer mout en fist, si con l'en treuve,
En quoy son cors forment pena,
Et l'antiphenier ordena,
Et si establi le servise
Qui est chanté en sainte eglise.
Il y avoit si mis sa cole
Qu'il fist pour ce fere une escole,
Ne scey ou de fust ou de pierre,
Dejouste l'eglise saint Pierre,
Quer la estoit son droit repere,
Et si en fist une autre fere
Au Latran, ou souvent venoit
Et les effans y aprenoit,
Quer mout y avoit grant delit.
Encor y monstre l'en le lit
Ou aucune foiz se couchoit
Quant tres grant travail le touchoit ;
Encor y sont les escourgiées,
Trenchans et aspres et deugiées,
Dont les enfans pour miex aprendre
Fesoit menacier et reprendre ;
Encor y est l'antephenier,
Dont l'en ne prendroit nul denier,
Quer il est bons et autentiques
Et est gardé comme reliques.
L'en doit mout amer saint Gregore
Et avoir ses fez en memore,
Quer en bonnes euvres usa
Tout son tens ; onques ne musa,
Et Dieu, qui sus touz a puissance
Regarda sa perseverance ;
Si vout comme de son affin
Metre sa mortel vie a fin.
Le siege gouverna de Romme
.XIII. ans, .VI. moys, .X. jours, en [somme,
Puis trespassa, devot et humble,
De bonnes euvres plein et comble,
U moiz de mars, en la quarte ide.
Diex nous doint grace par s'aïde,
Si qu'aprez nostre mort u regne
Nous mete en quoy il vit et regne.
Amen.

Aprez sa mort en brief termine
Out u païs si grant famine
Que les povres de fain mouroient.
Au pape qui lors iert couroient
En criant a trop grant instance
Qu'il lour donast lour soustenance
Con le bon Gregore fesoit.
Au pape trop fort desplesoit
Le murmure et la grant criée
Que il en oit mainte fiée.
Si disoit en ceste maniere :
« Fuiez de cy, tournez arriere;
Riens ne vous donrrey quant a ore;
Alez querre vostre Gregore,
Qui departoit tout son avoir
Pour la glore du monde avoir;
Il ne li chaloit qu'il feïst
Fors que le monde le veïst. »
Ainsi par Gregore despire
Cuidoit et par tel chose dire
Sa grant avarice excuser;
Il fesoit les povres muser
Souvent a sa porte et attendre,
Ne sa main ne lour vouloit tendre,
Mes les renvoiet vuilz et nus
Si comme il estoient venus.
Quant saint Gregore out enduré
Du fol pape desmesuré
Plusors foiz la detraction,
.III. foiz la nuit (*ms.* a luy) par vision
S'aparut a luy et s'esta
Delez luy et l'amonnesta
Qu'il delessast son avarice
Qu'il maintenoit trop comme nice,
Et se gardast bien que de li,
Dont le cors iert enseveli,
Ne deïst jamès nul diffame,
Ou de pis l'en seroit a l'ame,
Et fut cel amonnestement
Fet assez amiablement;
Mès le pape, bien dire l'ose,
Ne s'amenda de nule chose :
S'anchiez out dit poignans paroles,
Il en dist aprez plus de foles,
De mal et [de] detraction.
A la quarte apparicion,
Saint Gregoire le corrija
Pour ce qu'il ne li oblija
Et mout cruelment le reprist,
Et aprez par le chief le prist
Et si mortelment le feri
Qu'assez tost fut mort et peri
Pour la doulour et pour l'ardure
Qu'il eut de celle bateüre.
L'en ne doit pas de celz mesdire
Qui regnent avec notre sire.
En ce que la fain devant dite,
Qui grande estoit, non pas petite,
Estoit en cel païs encore,
Aucuns einemis saint Gregore,
Qui avoient eü envie
Sur li, tant comme il fut en vie,
Et ne le pouoient amer,
Le pristrent lors a diffamer,
Et disoient en ceste guise
Que tout le tresor de l'eglise
Avoit en prodigalité
Degasté par iniquité,
Et pour ceu a droit regarder
Devoit l'en ses livres arder,
Quer l'en ne pourroit autrement
Avoir de li bon vengement.
A ceu esmurent par outrage
De plusors autres le courage;
Quant il ourent par leur envie
De se[s] livres ars grant partie,
De quoy mout de gens se douloient,
Et les autres arder vouloient
Si com desloiaus et trichierres,
Son bon amy dyacre Pierres,
Por qui il fist son Dyalogue,
Quant il vit qu'il furent si rogue
Que touz les voulloient bruller,
Il prist a brere et a uller,
Puis se mist entr'elz vistement
Et lour dist tout apertement
En criant haut a longue alaine :
« Certes vous perdez vostre paine,
Qui cuidez par ce le memore
Destaindre tout du bon Gregore.
Ses livres sont partout semez;
Il n'en i a nul soul remez
De quoy l'en n'ait, n'en doutez mie,
Par tout le monde la copie;
Pour nient a ce fere tendez.
Or vous tesiez, si m'entendez,
Et je vous direy une chose;
C'est merveille que dire l'ose,

Vous en devrez faire grant conte,
Quer bien scey, se je la vous conte
Et je vous la recorde et di,
Tantost serey de mort redi
Ains que de la place me meuve,
Et ce sera tres bonne preuve
Que ses livres par verité
Sont de très grant auctorité.
Je la vous direy maintenant,
S'il vous plest, par tel convenant
Que, se je muyr de mort soubite
Quand la chose vous avrey dite,
Ses livres lesserez ester,
Et, se plus me veez ester
Que mort ne soie soudement,
Si les ardez hardiement. »
Quant il out cela recordé,
Il fut de chescun acordé.
Lors vesti, si fist son devoir,
Vestement a dyacre, voir,
Puis prist, si com l'en me conta,
Les evangiles et monta
Haut u letron apertement,
Certein de son trespassement.
Lors fist partout fere silence
Et dist ainsi en audience :
« Or entendez bien, entendez,
Qui aus livres ardoir tendez.
Je scey bien que ma mort s'apreuche,
Mes je n'en aurey ja repreuche.
Quant mon tres bon seigneur servoie,
Dont s'acointance desservoie
Ja soit ce qu'assez fuisse rude,
Une foiz entra en s'estude
Ou longuement estudia ;
Je fuy dehors, si m'ennuya ;
Lors me vint en melencolie,
Comme jenne homme qui colie,
D'aler savoir et espier
Comme il pouet estudier.
Si fis par ma bonne adventure
.I. pertuset en la closture
Qui acloet le lieu et l'estre
Ou pour escrire vouloit estre,
Mes d'estre oy bien me gardey.
Par le pertus lors regardey ;
Si vi une coulombe blance,
Plus que n'est la neif sur la brance,
Dont la chose trop me plesoit ;
Quer, quant mon seignour se tesoit,
Son bec en sa bouche tenoit,
Et bien vi qu'el li aprenoit
Tout quanqu'il devoit fere et dire ;
Quer il commenchoit a escrire
Des que son bec avoit retret.
Ce me sembloit trop noble tret,
Que je vi tout apertement
Qu'il escrivoit bien longuement,
Et, des ce qu'il se reposoit,
La coulombe li reposoit
Son bec dedens sa bouche arriere ;
Souvent le fist en tel maniere.
En l'ame de moy je le vi,
Et quant plusours foiz out chevi
Ainsi, il lessa s'escripture
Et s'en yessi de sa closture.
Lors ne me poy onques tenir,
Quant envers moy le vi venir,
Qu'il ne me convenist sousrire,
Et maintenant me prist a dire
Pourquoy j'aloie sousriant.
Je li aley .I. poy niant,
Quer pas n'osey apertement
Recoignoistre le vraiement.
Lors me fist il jurer acertes
Que les choses feroie apertes
Pour quoy aussi sousris avoie.
Je li dis ce que je savoie
Quant ainssi m'oy conjurer,
Quer trop me crain a parjurer,
Et, quant cela dire m'oy,
Il n'en fut de rien esjoy
Et bien y parut a sa chiere,
Mes me dist en ceste maniere :
« Ha! Pierres, tu m'as deceü ;
« Tu as mon grant secré veü ;
« Mès, si con tu aimes ta vie,
« Garde que (tu) ne le dies mie ;
« Quer, puisque le sceiz, quant a voir,
« Tu dois bien entendre et savoir
« Qu'en la place ou tu le diras
« Jamès d'illec ne partiras,
« Mès [tu] mourras tout soudement :
« Sachez le bien certeinement :
« Je ne vuil pas encusé estre. »
Ainssi me pramist mon bon mestre
Qu'en la place et u lieu mourroie,
Ou a nulluy recorderoie

Le miracle de la coulombe.
Je l'ey dit ; or querez ma tombe,
Quer je mourrey en brief espace. »
A tant chay mort en la place,
Mès sache chescun sans mentir
Que ce fut sans doulour sentir,
Puis fut aprez enseveli.
Chescun out grant pitié de li,
Quer trop fut plein de charité ;
Miex vout mourir pour verité
Dire et du monde estre delivre
Que voir celer et assez vivre.
Les livres a tant demourerent ;
Toutes gens puis les hennourerent
Ne puis n'en i out nul peris ;
Bien virent que sains esperis
Les avoit au saint home apris
Et que son sens out il la pris.
Environ cel tens out .I. moyne
Si conme l'istore tesmoyne,
En l'abbeïe saint Gregore,
. . . . . .
Qui devers soy out par sa honte
Pecune, je n'en scey le conte.
Saint Gregore par vision
En fist la demonstracion
A .I. autre de l'abbeïe
Et li dist que de sa folie
Le coquart moyne repreïst
Et que hors d'entour luy meïst
La pecune sans demourance
Et en feïst sa penitance,
Quer au tiers jour aprez mourroit,
En vie plus ne demourroit.
Quant le moyne out ce entendu,
Longuement n'a pas attendu ;
A l'autre le dist vraiement
Qui s'en esbahi malement,
Si fist la penitance, voir,
Et de rendre fist son devoir.
Maintenant fievres l'asaillirent,
Qui si griement le malbaillirent
Que si qu'a la fin le menerent,
Et au tiers jour tant le penerent
Du matin si qu'a tierche droite,
Et fut sa peine si destroite,
Si comme l'istore retrete,
Que hors de la bouche avoit trete
Sa langue par la grant ardure,
Et sembloit par celle aventure
Tant estoit mat et dequassey,
Que ja fust mort et trespassey.
Les moynes qui entour estoient
Lour psalmodie entrerrompoient
Pour dire par detractions
De li grans diffamations ;
Le chetif moyne a quelque peine
S'en revint et reprist aleine
Et les .II. yex arriere ouvri,
Puis lour dist et lour descouvri
Pour quoy il avoit fet tel chiere,
Et lour dist en ceste maniere :
« Frere, e! Dieu, qui en croiz drechié
Fut, vous pardoinst vostre pechié ;
Pour quoy m'avez vous diffamé ?
Bien pert que poy m'avez amé,
Quer vous m'avez certeinement
Fet trop grant empeechement ;
Quer j'ai esté, c'est chose ferme,
Accusé tout en .I. soul terme,
Devant le pere esperitable,
De vous, sachiez, et du deable,
Qui du tout me vouloit confondre.
Si ne savoie auquel respondre,
Et, se jamès peut avenir
Que vous voiez aucun fenir,
Qui qu'il soit ne de quelz merites,
Gardez bien que de li ne dites
Paroles de detraction,
Mès de vraie compassion,
Ne de celi meesmement
Qui va pour oyr jugement
Et sentence devant tel juge
Qui ne veut ne bourde ne druge,
Et qui va o son adversaire
Pour oïr son jugement faire ;
Quer sachiez bien certeinement
Que j'ai esté au jugement,
Et le deable en ma presence
Qui vouloit contre moy sentence ;
Mès, par l'aïde saint Gregore,
J'ai respondu mout bien encore
A toutes ses objections
Et ai fet satisfacions,
Fors que d'un point suis confondu,
Quer n'i puis avoir respondu,
Ne ma response a rien ne monte,
Et pour ceu [ke] j'en oy tel honte

Fuy jeu ore si traveillié,
Dont vous fustes si merveillié,
Quant de mes fez mesdisiez,
De quoy trop fort me nuysiez;
N'encor n'en suy je pas delivre,
Quer assez d'angoisse me livre. »
Le couvent qui lez li s'estoit
Li enquist quel chose c'estoit
A quoy il ne savoit respondre
Et dont l'en le vouloit confondre
En la presence nostre sire.
Cil dist : « Je ne l'ose pas dire
Ne conter en nule maniere,
Quer, quant a vous je vi(e)ng arriere
Par saint Gregore a sa requeste,
Le deable, la male beste,
Cuida que ce fust, sans doutance,
Pour venir fere penitance
Du cas dont acusé m'avoit
Et, pour ce que rien n'en savoit,
Il prist a crier et a brere
Et si tres forte fin a fere
Qu'il ne se vouloit estanchier;
Et adonc me fist fianchier
Le tres gracious saint Gregore,
Qui avec moy estoit encore,
Que de ce cas rien ne diroie :
Jamès pour rien ne mentiroie,
Quer bien voi quel peril i a. »
Aprez ce le moyne cria :
« O Andrieu, Andrieu, fel trichierre,
Mauvès, desloial, dechevierre,
En cest an puisses tu perir
Et male mort te puist ferir
Qui tant a mal faire veillas
Que le conseil me conseillas,
Dont l'en me reprent et remort,
Et dont suy en peril de mort. »
En ce qu'a ce dire entendi
Les yex clost, le cors estendi
Et fut mort tres horriblement
Et tres espuanteblement.
Un homme avoit en la cité,
Andreu nommé, c'est verité,
Que maladie tant quassa
Des que le moyne trespassa
Et qu'il [l']out maudit en apert,
Combien que devant fust apert,
Que touz distrent, grant et menu,
Qu'il estoit a la fin venu;
Mès, combien que fort fust malade
Et qu'il fust sec et fieble et fade,
Il ne pouet venir a fin;
Ce virent bien tuyt si afin.
Quant il vit qu'il ne pout fenir,
Les moynes fist tantost venir
Du monstier saint Gregore a li
Combien qu'il fust megre et pali,
Et dist : « Seignors, je suy en chartre
De mon cors, mes j'ay mainte chartre
De vostre hostel prise et ravie
En desheritant l'abbeie,
Et tant fis et me traveilley
Qu'en estranges mains les bailley,
Dont grant avoir ay recheü,
Dont or me tieng a decheü,
Mes bien vous fez certeins en tant
Que le moyne en fut consentant,
Qui est mort derrenierement. »
Quant ceu out dit, horriblement
Fut mort, ce dirent plus de vint;
Nul ne sceit que l'ame en devint,
Fors cil, sans plus, qui est vray juge,
Qui chascun selon reson juge.
Mal fet autri desheriter,
Quer nul ne s'en peut acquiter
S'il ne rent; mes comment peut rendre
Qui(l) n'a que donner ne que prendre?
Puis la mort chescun peut savoir
Que l'en n'a ne or ne avoir;
Donques fet il bon rendre anchiez,
Quer, quant l'en est mis et lanchiez
En enfer, c'est sans retourner.
Illecques convient sejourner
Ou sans fin a touz jors mes arde;
Chescun y doit bien prendre garde
Et rendre l'autrui ains sa mort.
Fouls est qui a ravir s'amort;
Onques saint Gregore en sa vie
Ne vesqui de chose ravie,
Mes donnoit a Dieu comme sage
Tout son meuble et son heritage,
Si con j'ey par devant conté :
Bien pert qu'il fut de grant bonté.
J'ay de saint Gregore parlé
Ci dessus par lonc et par lé,
Non pas quanque l'en en peut dire,
Quer mon sens n'y porroit soffire;

Mes qu'aus parechouz trop n'ennuyt,
Je m'en delivrer[ai] ennuyt.
J'ay de ses vertus raconté,
De son sens et de sa bonté
Et de sa maniere de vivre.
J'ai ceu que j'ay mis en mon livre
De Jehan le dyacre pris,
Si n'en doy pas estre repris,
Quer il escrist toute sa vie,
De quoy j'ay pris une partie;
Et encore en direy .I. conte
Que cel Jehan de soy raconte,
Qui li avint quant il vivoit.
En ce que la vie escrivoit
Saint Gregore, qui mout est bele,
Tout soul de nuyz a le chandele,
.I. homme vestu comme prestre
S'esta delez luy en son estre;
Jehan ne dist pas: « Qui es tu? »
Cil avoit, ce sembloit, vestu
Par dessus .I. blanc vestement
Si deugié merveillousement
Que l'en voiet, c'est chose voire,
Parmy la cote dessouz noire.
De Jehan plus prez s'apreucha,
Mes onques a li ne toucha
Et, quant bien prez fut, a voir dire
A pleine goule prist a rire;
Onques ne s'en pout detenir.
Jehan, qui si le vit venir,
Quant vit que prez de li s'estoit,
Li demanda pour quoy c'estoit
Q'uns hons de si tres grant office
Estoit si coquart et si nice
Qu'il osoit si baudement rire;
Celuy li prent tantost a dire :
« Je ri pour ce qu'en tes escris
Mez les fez des mors et escris,
Qu'en lour vie ne veïs onques. »
Jehan li respondi adonques,
Et dist : « Tu as mauvez estry;
Et, se j'ay de celuy escry
Que ne vi onques li vivant,
Pour quoy en vas tu estrivant?
J'escri ceu que j'en ay leü
Et par l'escripture sceü.
— Et tu as, dont me doy douler,
Si con[me] voy, fet ton vouler,
Et je ce que pourré ferey;
Ja pour toy ne m'en cesserey. »
Quant parlé out en tel maniere,
Celuy li desteint sa lumiere
Et l'effrea si malement
Que Jehan cuida vraiement
Que l'einemy, quant a voir dire,
Le deüst de gleyves ochire.
Si cria de grant crainte en l'oure,
Mez saint Gregore sans demoure
Vint pour estre de sa partie,
Et avoit en sa compaignie
Pierre son dyacre a senestre
Et saint Nicolas a sa destre,
Et, quant li vit fere tel chiere,
Il li dist en ceste maniere :
« Homme de foy petite et nue,
Pourquoy as tu tel doute eüe?
L'einemy ne peut fere engaigne
A cely qui fet bonne ouvraigne. »
En cela saint Gregoire, voir,
Fesoit Jehan apercevoir
Qui de grant crainte fremissoit;
Le deable s'atapissoit
Lez le lit, aprez la courtine,
En autressi petit couvine
Com garson que l'en bat et torche.
Lors prist saint Gregore la torche
Que Pierres le dyacre avoit;
A l'einemy, que bien savoit
Qui se muchoit delez la couche,
Brulla le visage et la bouche
Si fort qu'au dit Jehan sembla
Qu'Ethiopien ressembla,
Tant fut narchi de desmesure;
Dessus sa blanche vesteüre
Qui si deugiée iert et si bele
Chay, sans plus, une estencele
Qui l'ardi toute et devoura
Si bien que rien n'i demoura;
Et, quant ainssi fut escheü,
Il fut par tout tres noir veü.
Lors dist Pierres a saint Gregore :
« Sire, nous l'avon quant a ore
Assez nerchi et enfumé;
De mal feu soit il alumé. »
Dist saint Gregore : « Dieu merchi,
Nous ne l'avon mie nerchi,
Mes monstré avon d'aventure
Qu'il est tout noir de sa nature. »

Quant le deable oy ce conte,
Il s'en fuy a sa grant honte
Conme povre chose esbahie.
Saint Gregore et sa compaignie
S'en alerent à Dieu arriere,
Mès eulz lessierent grant lumiere
A Jehan pour estudier,
De quoy bien les dut merchïer,
Quer de peril le delivrerent
Et la lumiere li livrerent
Dont il pout escrire son livre.
Sage est qui a cest saint se livre
Qui sait si ses sers delivrer,
Et pour ce m'y vuil je livrer,
Si que par li soie delivre
Et m'empetre grace de vivre
Vers cil qui a mort se livra
Pour nous, et qui se delivra
De celuy qui tous nous livroit
A mort, s'il ne nous delivroit.
Se de peril nous delivron,
De tous poins a Dieu nous livron
Et aprez a sa douche mere,
Qui n'est ne fele ne amere
N'onques n'out en lié rien amer.
Preste est touz jors de nous amer,
Pour tant que loyaument l'amon ;
Se de bon cuer la reclamon,
Elle accourra a la clamour,
Quer tant ayme de vraye amour
Qu'ele ne faut a nul qui l'ayme
S'a besoing de cuer la reclayme.
Or ay besoing ; si la reclaim
Et du deable a lié me claim
Qui me het, n'onques ne m'aima,
Quar hayne vers toute ame a.
Si requier le bon saint Gregore,
De qui j'ai devant fet memore,
Qu'i me vuille tant otroier
Que pour moy vuille deprier
La tres douce vierge Marie
Qui mainte ame a de mort garie,
Se l'einemy me veut sus courre,
Qu'elle viegne pour moy rescourre,
Et je scey bien, s'elle y acourt,
Que l'einemy s'i tendra court,
Que tout maintenant s'en courra
Et que de ses mains m'escourra.
Saint Gregore, et tu me secour,
Se l'einemy m'acuse ; cour
Tout aussi comme tu couris
A Jehan que tu secouris,
Qui de ta vie escrit le cours
En beaus livres, non mie cours,
Mès grans et lons, bien est sceü ;
Et j'ey fet ce que j'ey peü,
Si te pri que ne me desdeignes,
Mès mon petit livre a gré preignes.
C'est ceu a quoy m'oreison tent;
Dieu fut du petit don content
Que la povre fame donna,
Et cil, qui fors petit don n'a
Et le donne de cuer entiers,
L'en le doit prendre volentiers.
Je n'ay rien de noef controuvé,
Mes le vray latin approuvé
Ay je translaté en rommant.
Saint Gregore, a toy me commant,
Et te pri que me recommandes
Par tes merites, qui sont grandes,
A Dieu et a sa douce mere,
Quer, se tu veux, saintisme pere,
Vers eulx me peus si affiner
Que sauf serey au definer.
En l'an mil. CCC. vint et sis,
U vendredi saint que je sis
Tout soul a l'oure de complie,
Fust ceste euvre toute acomplie.
Et Dieu, qui ne faut ni ne ment,
Qui a ycel jour proprement
Toute l'escripture acompli,
Me vuille metre en si bon pli
Que sa volonté aemplisse
Ains que m'ame de son temple ysse,
Tant com le temple est encor tel,
C'est a dire mon cors mortel,
Quer puis la mort n'est nul fet monde
S'il ne le dessert en cest monde.
Pour ce pour ma peine requier
Saint Gregore, et de li ne quier
Fors qu'il face vers nostre sire
Tant qu'il me pardoinst toute s'ire
Et que j'aie avec li partie,
Quant m'ame iert de mon corps partie.
Et tous ceulz qui orront le livre,
Dieu vuille qu'il soient delivre
De tout peril de cors et d'ame
S'il prient pour moy nostre dame

Et saint Gregore son affin
Qu'avecques eulz soie a la fin
De mal et de peril delivre.
Yci se define mon livre.

Et mestre Jehan le confez,
Qui en a bien porté son fez
Quant est de faire l'escripture,
Dieu li envoit bonne aventure.
Amen.

A. DE MONTAIGLON.

CONTES POPULAIRES LORRAINS

RECUEILLIS DANS UN VILLAGE DU BARROIS

A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE)

(*Suite*).

XLIII.

LE PETIT BERGER.

Il était une fois un roi et une reine qui n'avaient qu'une fille ; c'était une enfant gâtée, à qui l'on passait tous ses caprices. Se promenant un jour dans les champs avec le roi et la reine, elle vit un troupeau de moutons et voulut avoir un agneau. Ses parents s'adressèrent à la bergère ; celle-ci leur dit que les moutons ne lui appartenaient pas et les renvoya au fermier, qui n'était pas loin ; finalement, la princesse eut son agneau. Elle voulut ensuite le mener aux champs elle-même. Cette nouvelle fantaisie contraria fort ses parents ; ils regrettèrent de lui avoir acheté l'agneau. « Il fait bien chaud dans les champs, » dirent-ils à leur fille ; « tu te gâteras le teint. D'ailleurs, il n'est pas convenable pour une princesse de garder les moutons. »

Au bout de quelque temps, l'agneau devint brebis et mit bas un petit agneau ; l'année suivante il en vint d'autres, si bien que la princesse finit par avoir un troupeau. Elle en était toute joyeuse et disait à sa mère qu'elle vendrait la laine de ses moutons. « Nous n'avons pas besoin de cela, » répondait la reine.

Il fallait un berger au troupeau. Le roi, étant sorti pour en chercher un, fit la rencontre d'un jeune garçon qui avait l'air très doux et très gentil. « Où vas-tu, mon ami ? » lui demanda le roi. — « Je cherche un maître. — Veux-tu venir chez moi ? je suis le roi. — Cela dépend des

gages que vous me donnerez. » Le roi lui fit une offre dont il fut content, et le jeune garçon le suivit.

« Maintenant, » dit le roi à sa fille, « tu n'as plus besoin d'aller aux champs. » La princesse répondit : « J'irai conduire mon troupeau le matin, et, le soir, j'irai le rechercher. — C'est au mieux, » dit le roi ; « le matin il fait frais aux champs, et aussi le soir ; ainsi le soleil ne te gâtera pas le teint. »

Tous les jours le roi donnait au petit berger de la viande et une bouteille de vin. La princesse, un matin, conduisit le petit berger dans une belle plaine, près d'un petit bois. « Gardez-vous bien d'entrer dans ce bois, » lui dit-elle ; « il y a là trois géants. — Je n'y entrerai pas, ma princesse, » répondit-il.

Mais elle ne fut pas plus tôt partie qu'il entra dans le bois ; il avait tiré de sa poche un petit couteau de deux sous à sifflet, et sifflait joyeusement. Tout à coup, il vit venir un géant tout vêtu d'acier qui lui cria : « Que viens-tu faire ici, drôle ? — Je me promène en gardant les moutons du roi. » Le géant tourna autour de lui. « Qu'as-tu donc sur le dos ? » lui demanda-t-il. — « C'est une gibecière, » répondit le berger ; « j'ai dedans du pain, de la viande et du vin. En veux-tu ? » Le géant accepta. Après avoir mangé toutes les provisions du berger, il prit la bouteille et la vida d'un trait. Il n'eut pas plus tôt bu qu'il se laissa aller à terre et s'endormit : les géants ne sont pas habitués à boire du vin. Aussitôt le petit berger lui enfonça son couteau dans la gorge. Ensuite il fit le tour du bois et trouva une maison toute d'acier ; il y entra : dans l'écurie était un cheval d'acier ; dans les chambres, chaises, tables, cuillers, fourchettes, tout était d'acier. C'était la maison du géant.

Le soir, quand la princesse arriva, le petit berger était revenu dans la prairie. Elle lui demanda : « Êtes-vous entré dans le bois ? — Non, ma princesse. — Tant mieux ; j'étais en peine de vous. — Ah! » dit-il, « ma princesse, qu'il faisait chaud aujourd'hui ! J'ai eu bien soif. — Si vous n'avez pas eu assez d'une bouteille, » dit la princesse, « demain vous en aurez deux : une de mon père, comme à l'ordinaire, et une que je vous donnerai ; mais n'en dites rien à mon père. »

Le lendemain, la princesse le conduisit encore dans la plaine et lui défendit d'aller dans le petit bois ; mais, comme la veille, dès qu'il l'eut perdue de vue, il y entra en sifflant dans son sifflet. Cette fois, il rencontra un géant tout vêtu d'argent, qui lui dit : « Que viens-tu faire ici, drôle ? — Je me promène, » répondit le berger. « Quoique tu sois plus gros et plus grand que moi, tu ne me fais pas peur. » Le géant tourna autour de lui et lui demanda : « Qu'as-tu donc sur le dos ? — C'est une gibecière ; il y a dedans du pain, de la viande et du vin. As-tu faim ? — Oui, je mangerais bien un morceau. » Le berger lui donna son dîner,

puis il lui présenta une de ses bouteilles, que le géant vida d'un trait. L'autre bouteille y passa également, et le géant s'endormit. Alors le berger lui enfonça son couteau dans la gorge. Il fit ensuite le tour du bois et vit une maison toute d'argent : dans l'écurie était un cheval d'argent ; dans les chambres, chaises, tables, assiettes, cuillers, fourchettes, tout était d'argent. C'était la maison du géant.

En arrivant le soir, la princesse dit au berger : « Êtes-vous entré dans le petit bois ? — Non, ma princesse. — Vous avez bien fait. — Ah ! » dit-il, « ma princesse, qu'il a fait chaud aujourd'hui ! — Demain, » dit-elle, « je vous donnerai deux bouteilles ; avec celle que mon père vous donnera, cela fera trois bouteilles. Mais surtout, n'en dites rien. »

La princesse conduisit, le jour suivant, le petit berger dans la même plaine et lui défendit d'entrer dans le bois ; mais, aussitôt qu'elle eut le dos tourné, il y entra en sifflant dans son sifflet. Il eut à peine fait quelques pas qu'il se trouva en face d'un géant tout vêtu d'or. « Que viens-tu faire ici, drôle ? — Je me promène. » Le géant tourna autour de lui. « Qu'as-tu donc sur le dos ? — C'est une gibecière : il y a dedans du pain, de la viande et du vin. As-tu faim ? — Oui, j'ai faim. — Eh bien ! mange. » Quand le géant eut mangé, le berger lui donna une bouteille, qu'il vida d'un trait. « En veux-tu une autre ? » lui demanda le berger. — « Oui. — En veux-tu une troisième ? — Oui. — En veux-tu une quatrième ? — Mais tu en as donc un tonneau ? — Oh ! bien, » dit le berger, qui n'en avait plus, « je la garde pour quand tu auras encore soif. » Le géant une fois endormi, le petit berger lui enfonça son couteau dans la gorge, puis il fit le tour du bois et vit une maison toute d'or : dans l'écurie était un cheval d'or ; dans les chambres, chaises, tables, assiettes, cuillers, fourchettes, tout était d'or. C'était la maison du géant.

Cependant le roi, qui voulait marier sa fille, fit préparer trois pots de fleurs : plusieurs seigneurs devaient combattre à qui gagnerait ces pots de fleurs et épouserait la princesse. Celle-ci dit au petit berger : « Venez demain, à neuf heures, et tâchez de gagner le prix. »

Le petit berger promit de venir. Le lendemain, en effet, il s'habilla tout d'acier, de sorte que personne ne le reconnut. « Ah ! le beau seigneur ! » disait le roi, « je voudrais bien qu'il eût ma fille. » Mais la princesse pleurait, ne voyant pas venir son berger. Après avoir combattu longtemps, le berger gagna un pot de fleurs, ce dont le roi fut enchanté.

Le soir, quand la princesse vit le berger, elle lui dit tout affligée : « Pourquoi n'êtes-vous pas venu ? — La chaleur m'avait rendu malade. — Ah ! » dit la princesse, « vous n'êtes pas bien ici ; vous dépérissez. » Durant les trois jours qu'il avait rencontré les géants, il n'avait ni bu ni mangé. — « Je tâcherai d'y aller demain, » répondit-il.

Le lendemain, il s'habilla tout d'argent. « Voilà, » dit le roi, « un superbe chevalier! Il est encore plus beau que celui d'hier. » Ce fut encore le berger qui gagna le second pot de fleurs, à la grande satisfaction du roi.

Le soir, la princesse fit des reproches au berger. « Ah! ma princesse, » dit-il, « que voulez-vous que je fasse au milieu de ces grands seigneurs? Je n'oserai jamais y aller. — Je vous prêterai les habits de mon père, » dit la princesse. — « Vous êtes bien bonne, ma princesse, mais je n'en ai pas besoin ; j'irai demain. — Eh bien, » dit-elle, « on vous attendra. »

Le jour suivant, il s'habilla tout d'or et se présenta à neuf heures au château. « Ah! le beau jeune homme! » dit le roi, « je voudrais bien qu'il eût ma fille. — Mon père, » dit la princesse, « si l'on attendait jusqu'à neuf heures et demie? » A neuf heures et demie, ne voyant toujours pas venir le berger, elle dit : « Mon père, attendons jusqu'à dix heures. » Dix heures sonnèrent; elle demanda un nouveau délai. « Nous attendrons jusqu'à onze heures, » dit le roi, « mais pas plus tard ; je ne suis pas cause si ton berger ne veut pas venir. » A onze heures précises, le combat commença; il dura longtemps, et ce fut encore le petit berger qui gagna le dernier pot de fleurs.

Le soir venu, la princesse se rendit auprès de lui tout éplorée et lui dit : « C'est vous que je voulais épouser, et mon père va me donner à un autre. — Oh! » dit le berger, « si je ne suis pas venu, c'est que j'ai encore été un peu malade. »

Le lendemain, pourtant, il pria la princesse de le suivre dans le petit bois, et il lui montra les trois pots de fleurs qu'il avait mis dans la maison d'acier. « C'est moi, » dit-il, « qui les ai gagnés, et, de plus, j'ai vaincu les trois géants : voici la maison du premier. » Il lui fit voir aussi la maison d'argent et la maison d'or, en lui disant : « Tout cela m'appartient. — Hélas! » dit la princesse, « maintenant vous êtes trop riche pour moi! » Mais le petit berger se présenta avec elle devant le roi. Celui-ci, ayant appris que c'était lui qui avait gagné les trois pots de fleurs, consentit avec joie à lui donner sa fille en mariage, et les noces se firent le jour même.

Nous pouvons d'abord rapprocher de notre conte lorrain un conte du Tyrol allemand (Zingerle, II, p. 326). Un jeune homme s'engage chez un comte comme berger. Il doit prendre garde que son troupeau ne s'aventure dans certaine prairie enchantée. Un jour, fatigué de surveiller ses bêtes, il les laisse aller dans la prairie. Tout à coup apparaît un dragon à une tête. Le berger, qui, par suite de circonstances trop longues à raconter ici, est en possession d'une épée merveilleuse, abat la tête du monstre; il l'ouvre et y trouve une clef de fer, qu'il met dans sa poche. Le lendemain, il tue un dragon à deux têtes, dont l'une renferme une clef d'argent ; le jour d'ensuite, un dragon à

trois têtes, dans l'une desquelles il trouve une clef d'or. Au moyen de ces trois clefs, il pénètre dans trois grandes salles souterraines, l'une toute de fer, l'autre d'argent, la troisième d'or, où sont trois chevaux, l'un noir, l'autre rouge, l'autre blanc, et trois armures : de fer, d'argent et d'or. Le comte ayant fait annoncer un grand tournoi, dont le prix est la main de sa fille, le berger s'y rend sur le cheval noir et avec l'armure de fer. Il réussit à enlever une fleur que tient la jeune fille, assise au haut d'une colonne, et s'enfuit à toute bride. Voyant que le vainqueur ne revient pas, le comte ordonne un second, puis un troisième tournoi, où le berger paraît d'abord avec le cheval rouge et l'armure d'argent, puis avec le cheval blanc et l'armure d'or, et où il remporte encore la victoire. Après chaque tournoi, il fait secrètement hommage de la fleur à la fille du comte. Celui-ci, ayant appris que les trois fleurs étaient revenues entre les mains de sa fille, lui demande de qui elle les tient. Le berger est interrogé, et le comte lui donne sa fille en mariage.

Voilà bien tout l'ensemble de notre conte lorrain. Dans certains des contes que nous allons résumer brièvement, nous rencontrerons épars bon nombre des détails caractéristiques de notre conte qui manquent dans le conte tyrolien.

Prenons d'abord un conte hongrois (Georg von Gaal, *Mærchen der Magyaren*, Vienne, 1822, p. 32). Tous les porchers d'un roi disparaissent successivement; aussi personne ne se présente pour les remplacer. Un jeune homme appelé Pista tente l'aventure. Le plus vieux verrat du troupeau lui conseille de demander au roi *une miche de pain et une bouteille de vin :* il les donnera au dragon qui viendra pour le dévorer. Pista suit ce conseil, et il offre le pain et le vin au dragon, en le priant d'épargner sa vie. *Après avoir bu, le dragon s'endort.* Alors Pista *tire son couteau de sa poche et lui coupe la gorge.* Il trouve dans la gueule une clef de cuivre, au moyen de laquelle il ouvre la porte d'un château de cuivre. Dans le jardin du château, il cueille une rose si belle que, quand il revient chez le roi, la plus jeune des trois princesses la lui demande en présent. Le lendemain, le vieux verrat lui conseille de se pourvoir de *deux fois plus de pain et de vin.* Même aventure lui arrive avec un second dragon, plus fort que le premier, et Pista pénètre dans un château d'argent. Enfin, le jour d'après, il tue de la même manière un troisième dragon et se met en possession d'un château d'or. Vient ensuite l'histoire du tournoi où Pista se rend trois jours de suite, avec trois équipements différents, pris successivement dans chacun des trois châteaux. Chaque fois, il abat d'un coup de lance une pomme d'or sur laquelle est écrit le nom d'une des trois princesses, et s'enfuit. Il va ensuite, sous ses vêtements ordinaires, réclamer au roi son salaire de porcher. Comme il a mis les trois pommes d'or dans son chapeau, il le garde sur sa tête. La plus jeune des princesses le lui enlève, et les pommes d'or tombent par terre. Il est reconnu pour le vainqueur et épouse la princesse.

Dans un second conte du Tyrol allemand (Zingerle, II, p. 91), la fermière chez laquelle sert le berger lui recommande de ne pas laisser aller les moutons dans la prairie des *trois géants.* Ces géants demeurent dans un magnifique château, et on en a si grand'peur que le roi a promis sa fille en mariage à quiconque les tuerait. Le berger s'en va droit de ce côté *en chantant et jouant de la cithare.* Un des géants accourt au bruit, et les réponses du berger à ses

questions lui plaisent tant qu'il va chercher du pain et du vin pour qu'ils mangent et boivent ensemble. Le berger met un narcotique dans le vin du géant, qui ne tarde pas à s'endormir ; puis il tire son couteau de sa poche, coupe la tête du géant et prend la langue. Il se met de nouveau à chanter et à jouer de son instrument. Le second géant arrive ; il a le même sort que le premier, et aussi, un peu après, le troisième. La fin de ce conte tyrolien se rapproche d'un passage de notre n° 5, *les Fils du Pêcheur*. Un forestier, qui a trouvé les cadavres des géants, va porter les têtes au roi et réclame la récompense promise ; mais le berger, qui a gardé les trois langues, dévoile l'imposture.

Nous mentionnerons encore deux autres contes tyroliens (*Ibid.*, p. 96 et 372), qui ont, l'un et l'autre, les trois géants et le tournoi. Dans celui de la page 96, — où le berger apparaît successivement sous une armure d'abord d'acier, puis d'argent et enfin d'or, — nous relèverons un trait de notre conte lorrain qui ne s'était pas encore présenté à nous : l'amour de la princesse pour le berger. Ce dernier trait figure dans deux contes italiens du même genre (Comparetti, n°s 22 et 62). Le second de ces contes a même un détail qui, sur ce point, le rapproche particulièrement de notre *Petit Berger*. La princesse conseille au berger d'aller, lui aussi, combattre à la joute ; mais il fait le niais. Ce n° 62 de la collection Comparetti est altéré dans sa première partie. Le n° 22 est beaucoup mieux conservé : nous y trouvons la défense de passer un certain ruisseau ; le serpent à trois têtes, dans chacune desquelles est une clef qui ouvre la porte d'un château ; les trois châteaux, de cristal, d'argent et d'or ; la joute et la triple apparition du berger avec « cheval de cristal et bride de cristal, cheval d'argent et bride d'argent », etc.

A ces rapprochements il faut ajouter la première partie d'un conte flamand, qui correspond à peu près à la première partie du nôtre (J.-W. Wolf, *Deutsche Mærchen und Sagen*. Leipzig, 1845, n° 2), un conte autrichien assez peu complet (Vernaleken, n° 23), un conte allemand (J.-W. Wolf, *Deutsche Hausmærchen*, p. 269), et un conte slave de Moravie (Wenzig, *Westslawischer Mærchenschatz*, p. 1). Ces deux derniers contes ont en commun un détail particulier : quand, pour la troisième fois, le héros s'enfuit après le tournoi, le roi ou les princes qui ont pris part à la fête cherchent à l'empêcher de s'échapper et le blessent à la jambe : c'est à cette blessure qu'il est ensuite reconnu pour le vainqueur (Comparez la fin d'un des contes tyroliens mentionnés plus haut, Zingerle, II, p. 96). Ce trait, on s'en souvient peut-être, se rencontre dans un de nos contes lorrains, *le Prince et son Cheval* (n° 12). Du reste, l'idée générale de ce dernier conte n'est pas sans analogie avec celle de notre *Petit Berger* et des contes étrangers du même type : l'un des contes italiens dont nous avons parlé (Comparetti, n° 62) emprunte à ce thème du *Prince et son Cheval*, au lieu d'un simple détail, tout un épisode, l'histoire des rapports du héros avec ses deux beaux-frères ; un autre conte, recueilli dans le « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 11), après une première partie analogue à la première partie du *Petit Berger*, — combat du chevrier contre le dragon de cuivre, le dragon d'argent et le dragon d'or, et prise de possession par lui de trois châteaux, de cuivre, d'argent et d'or, — donne, comme *le Prince et son Cheval*, le récit de trois batailles où le chevrier, devenu marmiton chez le roi, relève, sans être connu, la fortune

de l'armée royale. Ici, il accourt la première fois à la tête de soldats aux armures de cuivre ; la seconde fois, avec des soldats aux armures d'argent, et enfin avec des soldats aux armures d'or. Ces trois armées, il les fait successivement apparaître en secouant une bride de cuivre, une bride d'argent et une bride d'or, qu'il a rapportées des châteaux des trois dragons.

Dans un conte allemand de la collection Müllenhoff (n° 15), le tournoi est remplacé par le combat du héros contre un monstre que le roi, son maître, lui a ordonné d'aller tuer. Le premier jour, ce monstre a trois têtes ; le second, six ; le troisième, neuf. Jean les abat avec les trois épées de cuivre, d'argent et d'or qu'il a trouvées chez les géants. — Un conte breton, recueilli par M. F.-M. Luzel (5e *Rapport sur une mission en Basse-Bretagne*, p. 34), présente cette même idée d'une façon qui la rapproche tout à fait de nos contes *les Fils du Pêcheur* (n° 5) et *la Reine des Poissons* (n° 37). Il ne s'agit pas seulement de tuer un monstre, mais de sauver une princesse qui doit lui être livrée. C'est là pourquoi le berger combat trois jours de suite un serpent à sept têtes. Notons qu'ici encore il arrive chaque fois sous une armure différente, — couleur de la lune, couleur des étoiles, couleur du soleil, — qu'il a trouvée dans le château du sanglier (dans ce conte breton, c'est un sanglier qui tient la place des géants ou des dragons). Malgré l'introduction de cet épisode du combat contre le serpent, le conte se termine par le tournoi, mais avec une altération, nécessaire pour qu'il n'y ait pas double emploi. Le chevalier inconnu ayant disparu après avoir tué le serpent, le roi fait publier dans tout le royaume un grand tournoi qui doit durer trois jours. Le berger s'y rend, équipé en chevalier, et la princesse le reconnaît. — Dans un conte souabe (E. Meier, *Deutsche Volksmærchen aus Schwaben*, n° 1), un berger va successivement dans trois vallées où il lui était défendu d'aller ; chaque fois il tue un géant et découvre un château dans l'écurie duquel est un cheval de couleur différente. Or, son maître a promis sa fille au diable. Le berger, qui a vu dans chacun des trois châteaux une bouteille de vin et une épée qui doivent donner le moyen de vaincre le diable, le vainc en effet par trois fois. La troisième fois, le diable, qui a paru d'abord sous la forme d'un serpent, puis sous celle d'un dragon, puis enfin sous celle d'un aigle, lui fait une blessure à la main. Le gentilhomme, maître du berger, le surprend pendant qu'il examine sa blessure, et le berger est obligé d'avouer ses exploits.

M. Müllenhoff mentionne une variante allemande recueillie par lui, dans laquelle l'histoire du berger et de ses trois chevaux merveilleux est combinée avec « le conte bien connu où le héros gravit à cheval une montagne de verre pour conquérir la main d'une belle princesse. » Ce second thème est au fond le même que celui du tournoi. C'est ce qui se voit plus nettement encore peut-être dans les contes de ce type où, au lieu d'avoir à gravir à cheval une montagne de verre, les prétendants à la main d'une princesse doivent faire sauter leur cheval jusqu'au troisième étage du château royal (contes russe, polonais, finnois cités par M. R. Kœhler dans ses remarques sur le conte esthonien n° 15 de la collection Kreutzwald, *Ehstnische Mærchen*. Halle, 1869).

En Orient, nous avons à citer un conte des Avares du Caucase, dont nous avons déjà dit un mot à propos de notre n° 40, la *Pantoufle de la Princesse* (*Mém. de l'Ac. de St-Pétersbourg*, VIIe série, t. XIX, n° 6, p. 33). Un jeune homme,

le dernier de trois frères, obéissant aux dernières volontés de son père, passe successivement trois nuits sur la tombe de celui-ci. La première fois, à minuit, paraît un superbe cheval « bleu »; le jeune homme le dompte et le cheval lui dit d'arracher un crin de sa crinière : si jamais le jeune homme a besoin de ses services, il n'aura pour le faire venir qu'à brûler ce crin. La seconde nuit, même aventure avec un cheval rouge, et, la troisième, avec un cheval noir. Quelque temps après, la nouvelle se répand que le « souverain de l'Occident » donnera sa fille à celui qui sautera avec son cheval par-dessus une certaine tour. Le jeune homme, à l'insu de ses frères qui n'ont pour lui que du mépris, brûle le crin du premier cheval, et aussitôt le cheval « bleu » se trouve devant lui, apportant à son maître une armure bleue et des armes bleues. Le jeune homme s'en revêt et se rend à la ville du « souverain de l'Occident ». Il saute avec son cheval par-dessus la tour et enlève la princesse. Suivent deux autres exploits semblables, que le jeune homme accomplit, d'abord tout équipé de rouge et avec le cheval rouge, puis tout équipé de noir et avec le cheval noir. Dans ces deux occasions, il enlève les deux sœurs de la princesse. Il garde pour lui la plus jeune et donne les deux autres à ses frères. — Le récit s'engage ensuite dans un autre cycle d'aventures.

Nous ferons remarquer que la triple veillée du héros sur la tombe de son père forme également l'introduction des contes esthonien, russe, polonais, finnois, mentionnés ci-dessus. Voici, par exemple, en quelques mots le conte esthonien : Un père, en mourant, dit à ses trois fils de passer chacun à son tour une nuit sur sa tombe. C'est le plus jeune, méprisé par ses frères, qui passe les trois nuits, et, chaque fois, l'âme de son père lui dit que quand il aura besoin de beaux habits pour aller parmi les grands seigneurs, il n'aura qu'à venir frapper sur la tombe. Le roi du pays ayant promis la main de sa fille à celui qui gravirait à cheval une montagne de verre sur le sommet de laquelle est la princesse, endormie d'un sommeil magique, le jeune homme s'en va frapper sur la tombe de son père : aussitôt paraît un cheval de bronze et, sur la selle de ce cheval, une armure de bronze. Une seconde fois, c'est un cheval d'argent et une armure d'argent, et enfin un cheval d'or et une armure d'or. Le jeune homme gravit d'abord un tiers de la montagne, puis les deux tiers; enfin il arrive au sommet, et la princesse est délivrée.

XLIV.

LA PRINCESSE D'ANGLETERRE.

Il était une fois une princesse, fille du roi d'Angleterre. Le prince de France ayant envoyé des ambassadeurs pour demander sa main, elle répondit qu'il n'était pas digne de dénouer les cordons de ses souliers.

Le prince alors se rendit en Angleterre sans se faire connaître, et s'annonça au palais comme un habile perruquier venant de Paris. La princesse voulut le voir, et le prétendu perruquier sut si bien s'y prendre que bientôt elle l'épousa en secret. Quand le roi apprit ce qui s'était

passé, il entra dans une grande colère et les mit tous les deux à la porte du palais.

Le perruquier emmena sa femme à Paris et descendit avec elle dans une méchante auberge. « Hélas! » pensait la princesse, « faut-il avoir refusé le roi de France et se voir la femme d'un perruquier! »

Un jour, son mari lui dit : « Ma femme, vous irez demain vendre de l'eau-de-vie sur la place. » Elle obéit et alla s'installer sur la place avec ses cruches. Bientôt arrivèrent des soldats, qui lui demandèrent à boire ; ils lui donnèrent cinq sous, burent toute l'eau-de-vie, puis cassèrent les cruches et les verres. La pauvre princesse n'osait rentrer à la maison ; elle ne se doutait guère que c'était le prince de France, son mari, qui avait envoyé tous ces soldats. Elle se tenait donc debout près de la porte ; son mari lui dit : « Ma femme, pourquoi n'entrez-vous pas ? — Je n'ose, » répondit la princesse. — « Combien avez-vous gagné aujourd'hui ? — J'ai gagné cinq sous. — C'est déjà beau pour vous, ma femme. Moi, j'ai gagné trois louis à faire des perruques chez le roi. — Allons, » dit la princesse, « nos affaires vont donc bien aller! Nous paierons l'aubergiste et nous irons ailleurs. »

Le jour suivant, le perruquier dit à sa femme : « Vous irez vous mettre sur le grand pont pour y décrotter les souliers des passants. » La princesse s'y rendit. Elle y était à peine que le roi son beau-père, passant par là, se fit décrotter les souliers et lui donna un louis. La reine vint ensuite et lui donna trois louis ; puis tous les seigneurs de la cour vinrent l'un après l'autre, et, à la fin de la journée, elle avait gagné soixante louis. Le soir venu, elle s'en retourna à l'auberge; mais, arrivée à la porte, elle s'arrêta. « Eh bien ! ma femme, » lui dit son mari, « vous n'entrez pas ? — Je n'ose. — Combien avez-vous gagné aujourd'hui, ma femme? — J'ai gagné soixante louis. — Et moi, ma femme, j'en ai gagné trente à faire des barbes chez le roi. — Allons, » dit la princesse, « nos affaires vont donc bien aller! Nous paierons l'aubergiste et nous irons ailleurs. »

Une autre fois, le perruquier l'envoya vendre de la faïence sur la place. Elle était à peine installée quand survinrent des soldats qui brisèrent toute sa marchandise : c'était le prince de France qui leur en avait donné l'ordre. La pauvre femme vint raconter son malheur à son mari et lui demanda si l'on ne pourrait pas faire punir ces gens-là. « J'en parlerai au roi, » dit-il, « mais que voulez-vous qu'on leur fasse? — Hélas! » pensait la princesse, « faut-il avoir refusé le roi de France et se voir la femme d'un perruquier! — Moi, » reprit le mari, « j'ai gagné douze louis aujourd'hui. — Ah! tant mieux, » dit la princesse, « nos affaires vont donc bien aller! Nous paierons l'aubergiste et nous irons ailleurs. »

Le perruquier dit un jour à sa femme : « Le roi va donner un grand festin : comme je suis bien vu au palais, je demanderai qu'on vous emploie à servir à table. Je vous ferai faire des poches de cuir pour y mettre les restes qu'on vous donnera. » Il lui fit faire en effet des poches de cuir ; mais ces poches étaient attachées par des cordons si faibles que la moindre chose devait les rompre.

La princesse alla donc servir à table. Au commencement du repas, elle ne trouva rien à mettre dans ses poches : de chaque plat il ne revenait guère qu'un peu de sauce ; plus tard, elle put y mettre quelques bons morceaux. Mais, comme elle portait une pile d'assiettes, elle glissa et se laissa choir ; les cordons cassèrent, et le contenu des poches se répandit sur le plancher : la pauvre princesse ne savait que devenir.

Alors le roi son beau-père s'approcha d'elle et lui dit : « Ma fille, ne soyez pas si honteuse. Ce n'est pas un perruquier que vous avez épousé ; c'est mon fils, le prince de France. — Ah ! mon père, » dit le prince, « vous n'auriez pas dû le lui apprendre encore. Elle a dit que je n'étais pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. Eh bien ! mademoiselle, vous les avez dénoués à bien d'autres. »

De ce moment il n'y avait plus qu'à se réjouir, et l'on fit des noces magnifiques.

Comparez, dans la collection Grimm, le conte n° 52, qui ressemble beaucoup notre conte lorrain, et, dans la collection Gonzenbach, le conte sicilien n° 18. Dans ses remarques sur ce dernier conte, M. R. Kœhler mentionne, comme se rapportant à ce thème, deux contes allemands, un conte danois, un conte norwégien, un conte italien. Nous ajouterons à cette liste un conte italien de Bologne (n° 15 des *Novelline popolari bolognesi*, publiées par M^me^ Coronedi-Berti dans la revue *il Propugnatore*, vol. VII, 1874), un conte sicilien (Pitrè, n° 105) et un conte irlandais (P. Kennedy, *Fireside Stories of Ireland*, p. 114). Au XVII^e^ siècle, Basile insérait un conte analogue dans son *Pentamerone* (n° 40) ; auparavant, un autre Italien, Luigi Alamanni, avait déjà pris ce même thème comme sujet de sa nouvelle *La comtesse de Toulouse et le comte de Barcelone*. La *Romania* a parlé récemment (ci-dessus, p. 479) de la *Clarus-Saga*, qui traite le même sujet d'après un poème latin composé en France au XIII^e^ siècle au plus tard.

XLV.

LE CHAT ET SES COMPAGNONS.

Un jour, un homme était allé dans une ferme pour y chercher cinq chats. Comme il les rapportait chez lui, l'un d'eux s'échappa, et l'homme ne put le rattraper.

Après avoir couru quelque temps, le chat rencontra un coq. « Veux-

tu venir avec moi? » lui dit-il. — « Volontiers, » répondit le coq. Et ils s'en allèrent de compagnie.

Ils ne tardèrent pas à rencontrer un chien. « Veux-tu venir avec nous? » lui dit le chat. — « Volontiers, » dit le chien. Plus loin, un mouton se trouva sur leur chemin ; le chat lui proposa de les suivre, et le mouton y consentit. Plus loin encore, un bouc se joignit à eux, puis enfin un âne.

A la nuit tombante, nos compagnons arrivèrent dans un bois. « Voyons, » dit le chat, « qui sera le plus tôt à ce grand arbre-là. » Ils se mirent tous à courir, mais le chat fut le premier à l'arbre ; il y grimpa et, regardant de tous côtés, il dit aux autres : « Je vois là-bas une clarté : c'est bien loin d'ici, il nous faut jouer des jambes. » Ils se remirent donc en route et arrivèrent près d'une maison habitée par des voleurs.

« Or çà, » dit le chat, « voici ce que nous allons faire : l'âne se placera ici, au bas de cette fenêtre ; le bouc montera sur l'âne, le mouton sur le bouc, le chien sur le mouton et le coq sur le chien, et nous sauterons tous par la fenêtre. »

Aussitôt fait que dit : le chat sauta par la fenêtre et, après lui, tous ses compagnons, avec un bruit épouvantable. Les voleurs, qui étaient couchés, se réveillèrent en sursaut, se disant les uns aux autres : « Qu'est-il arrivé? — Je vais me lever, » dit l'un d'eux, « et aller voir ce que c'est. »

Cependant, le chat s'était blotti dans les cendres du foyer, le coq s'était mis dans le seau, le chien dans la maie à pain, le mouton derrière la porte, le bouc dans le lit et l'âne devant la porte, sur le fumier. Le voleur, s'étant levé, s'approcha de la cheminée pour allumer une allumette : le chat lui égratigna la main. Il courut au seau pour y prendre de l'eau : le coq lui donna un coup de bec. Il alla chercher un balai derrière la porte : le mouton lui donna un coup de pied. Il voulut se jeter dans le lit, car il avait la fièvre de peur : le bouc lui donna de ses cornes dans le ventre. Il ouvrit la maie à pain : le chien lui mordit la main. Il sortit devant la porte : l'âne lui donna un grand coup de pied dans le dos. Après quoi, les animaux quittèrent la maison.

Le lendemain matin, le voleur qui avait été si maltraité raconta son aventure à ses compagnons en s'en allant avec eux par la forêt : « Je me suis approché du foyer, » dit-il ; « il y avait là un charbonnier qui m'a râclé la main avec sa harque [1]. J'ai voulu prendre de l'eau dans le seau : il y avait là un cordonnier qui m'a donné un coup de son alène. Je suis allé derrière la porte : il y avait là un charpentier qui m'a donné un coup de son maillet. Je me suis jeté dans le lit : il y avait là un

1. Outil de charbonnier.

diable qui m'a donné un grand coup de tête dans le ventre. J'ai ouvert la maie à pain : il y avait là un boulanger qui m'a pris la main avec sa manique [1]. Enfin, je suis allé devant la porte : il y avait là un grand ours qui m'a donné un grand coup dans le dos. »

Voilà ce que raconta le voleur à ses compagnons. Moi, je marchais derrière eux et je suis vite revenu à la maison.

Ce conte correspond au conte westphalien n° 27 de la collection Grimm, ainsi qu'au conte sicilien n° 66 de la collection Gonzenbach. Dans ses remarques sur ce dernier conte, M. R. Kœhler en rapproche des contes recueillis en Allemagne, en Suisse, dans l'Autriche allemande, dans la Silésie autrichienne, en Bohême, en Transylvanie, en Danemarck, en Ecosse. Nous mentionnerons en outre trois contes : l'un recueilli en Irlande (P. Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*, p. 5) ; l'autre, en Norwège (Dasent, *Tales of the Fjeld*, traduits d'Asbjœrnsen, p. 267) ; le troisième, en Catalogne (*Rondallayre*, 2e série, p. 80).

Dans deux des contes de ce type, il se trouve un homme en compagnie des animaux : dans le conte irlandais, le fils d'une pauvre veuve s'en va chercher fortune et emmène avec lui un âne, un chien, un chat, un coq, dont il fait la rencontre; dans le conte suisse (E. Meier, *Deutsche Volksmærchen*, n° 3), un garçon meunier, qui a vieilli au service de son maître, quitte la maison sans être payé ; les animaux de la maison, cheval, bœuf, chien, chat, oie, l'accompagnent.

Deux autres contes remplacent les voleurs par des bêtes sauvages. Ainsi, dans le conte catalan, le chat, qui s'en va à Rome pour se faire dorer la queue, s'établit avec ses compagnons, le coq, le renard et le bœuf, dans la maison de sept loups pour y passer la nuit. L'un des loups étant venu et ayant voulu allumer sa lumière (*sic*), il lui arrive, à peu près, les mêmes aventures qu'au voleur de notre conte lorrain. Dans le conte norwégien, un mouton, qui apprend qu'on l'engraisse pour le tuer, s'enfuit en emmenant avec lui un cochon. Ils rencontrent et prennent avec eux une oie, un lièvre et un coq. Ils se bâtissent une maison dans la forêt. Deux loups des environs veulent savoir si ce sont de bons voisins; l'un d'eux va dans la maison neuve demander du feu pour allumer sa pipe. Le mouton lui donne un coup qui le fait tomber la tête en avant dans le poêle ; le cochon le mord ; l'oie lui donne des coups de bec, etc. Le loup décampe au plus vite, et va raconter à son compagnon que le cordonnier a lancé contre lui sa forme à souliers, qui l'a fait tomber la tête la première dans un feu de forge ; que deux forgerons l'ont battu et pincé avec des tenailles rouges, etc.

La plupart des autres contes ont les voleurs, avec le récit de ses mésaventures fait par celui qui a été envoyé en éclaireur. Ainsi, dans le conte irlandais, le capitaine des voleurs raconte qu'il a trouvé sur l'âtre de la cuisine une vieille femme occupée à carder du lin, qui lui a égratigné la figure avec ses cardes (le chat) ; près de la porte, un cordonnier, qui lui a donné des coups d'alène (le chien) ; au sortir de la chambre, le diable lui-même qui est tombé sur lui avec ses griffes et ses ailes (le coq) ; enfin, en traversant l'étable, il a reçu un grand

1. Espèce de gant de cuir dont se servent certains ouvriers.

coup de marteau qui l'a envoyé à vingt pas (le coup de pied de l'âne). — Ce récit manque dans le conte catalan dont nous venons de parler, dans le conte de l'Autriche allemande (Vernaleken, n° 12), dans le conte sicilien, dont toute la fin, du reste, est complètement altérée.

Un poëme allemand de la fin du XVI[e] siècle (1595), le *Froschmeuseler*, de Rollenhagen, a donné place dans un de ses épisodes à un conte analogue aux précédents. Les héros sont le bœuf, l'âne, le chien, le chat, le coq et l'oie. Ils s'emparent d'une maison bâtie au milieu d'une forêt et habitée, comme dans les contes catalan et norwégien, par des bêtes sauvages. C'est le loup qui, toujours comme dans ces deux contes, est envoyé à la découverte, et il revient faire à ses compagnons le récit des désagréments qui lui sont arrivés.

Il se trouve dans la collection Grimm (n° 41) un autre type de conte qui a la plus grande analogie avec le conte que nous étudions. Rappelons ce n° 41 de Grimm : Le coq et la poule s'en vont en voyage. Sur leur chemin ils rencontrent et prennent successivement avec eux dans leur voiture un chat, une meule de moulin, un œuf, un canard, une épingle et une aiguille. Ils arrivent chez « Monsieur Korbes » et s'établissent dans la maison. Le coq et la poule se juchent sur une perche ; le chat se met dans la cheminée ; le canard, dans la fontaine de la cuisine ; l'œuf s'enveloppe dans l'essuie-mains ; l'épingle se fourre dans le coussin de la chaise ; l'aiguille, dans l'oreiller du lit, et la meule s'installe au-dessus de la porte. Rentre « Monsieur Korbes ». Il veut allumer du feu : le chat lui jette des cendres à la figure. Il court à la cuisine pour se laver : le canard l'éclabousse. Il va pour s'essuyer à l'essuie-mains : l'œuf roule, se casse et lui saute aux yeux. Il s'assied sur la chaise : l'épingle le pique. Il se jette sur le lit : c'est au tour de l'aiguille de le piquer. Il s'enfuit furieux ; mais, quand il passe sous la porte, la meule tombe sur lui et le tue. (Comparez le conte espagnol de *Benibaire*, dans Fernan Caballero, *Cuentos, oraciones, adivinas y refranes populares é infantiles*, p. 55 de l'éd. Brockhaus, Leipzig, 1878.)

Dans l'extrême Orient, chez les tribus qui habitent la partie de l'île Célèbes appelée Minahasa, M. J.-G.-F. Riedel a recueilli un conte tout-à-fait de ce genre (voir la revue hollandaise *Tijdschrift voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde, uitgegeven door het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen* (tome 17, Batavia, 1869, p. 311). Voici le résumé de ce conte : Une pierre à aiguiser, une aiguille, une anguille, un mille-pieds (sorte d'insecte) et un héron sont grands amis. Un jour, ils veulent aller en pirogue, mais ils font naufrage. Arrivés tous enfin sur le rivage, ils se disent qu'il faudrait chercher un endroit où demeurer. Ils entrent dans un bois et arrivent à une maison, habitée seulement par une vieille femme. Ils lui demandent la permission de s'arrêter chez elle, et chacun s'installe à sa manière. La pierre à aiguiser se met par terre devant la porte au bas des degrés ; l'anguille s'étend sur le seuil ; le héron va se placer près de l'âtre ; l'aiguille se glisse dans le ciel de lit ; le mille-pieds, dans le vase en bambou où l'on conserve l'eau. Pendant que tout le monde dort, un rat ayant fait remuer le ciel de lit, l'aiguille tombe, et elle tombe juste dans l'œil de la vieille femme. Celle-ci se lève pour rallumer son feu, afin de voir ce qui est arrivé ; mais le héron se met à battre des ailes si fort qu'il envoie des cendres plein les yeux de la vieille. La vieille va chercher de l'eau pour se laver le

visage; le mille-pieds la pique. Elle veut sortir de la maison, mais elle marche sur l'anguille et glisse en bas des degrés où elle tombe sur la pierre à aiguiser et se tue. Les cinq amis restent donc maîtres de la maison.

Au Japon, un conte analogue fait partie des petits livres à images que, de longue date, l'on met entre les mains des enfants. M. A. B. Mitford en a donné la traduction dans ses *Tales of Old Japan* (London, 1871, p. 264). Nous trouvons également ce conte, sous une forme plus nette, dans un livre récent sur le Japon (W.-E. Griffis, *The Mikado's Empire*. New-York, 1877, p. 491). En voici les principaux traits : Un crabe a fort à se plaindre d'un certain singe, qui, après lui avoir joué des mauvais tours, l'a finalement roué de coups. Vient à passer un mortier à riz, qui voyage avec une guêpe, un œuf et une algue marine, ses apprentis. Le crabe leur fait ses doléances, et ils lui promettent de l'aider à se venger. Ils marchent vers la maison du singe, qui justement est sorti, et, y étant entrés, ils disposent leurs forces pour le combat. L'œuf se cache dans les cendres du foyer, la guêpe dans un cabinet, l'algue marine près de la porte, et le mortier sur le linteau de cette même porte. Le singe, étant rentré et voulant se faire du thé, allume son feu : l'œuf lui éclate à la figure. Il s'enfuit en hurlant et veut courir à la fontaine pour apaiser sa douleur avec de l'eau fraîche ; mais la guêpe fond sur lui et le pique. En essayant de chasser ce nouvel ennemi, il glisse sur l'algue, et le mortier, tombant sur lui, lui donne le coup de grâce. « C'est ainsi que le crabe, ayant puni son ennemi, s'en revint au logis en triomphe, et depuis lors il vécut toujours sur le pied d'une amitié fraternelle avec l'algue et le mortier. Y a-t-il eu jamais un aussi plaisant conte? »

XLVI.

BÉNÉDICITÉ.

Il était une fois des pauvres gens qui n'avaient qu'un fils, nommé Bénédicité ; le jeune garçon avait déjà dix-huit ans, et jamais il n'était sorti de son lit. Son père lui dit un jour : « Lève-toi, Bénédicité ; il est temps enfin que tu travailles. »

Bénédicité se leva donc et alla s'offrir comme domestique à un fermier des environs, auquel il demanda pour salaire sa charge de blé au bout de l'année ; du reste, il entendait ne pas se lever avant cinq heures et manger à son appétit. Le fermier accepta ces conditions.

Le lendemain, tous les gens de la ferme devaient se lever à deux heures du matin pour aller chercher des chênes dans la forêt. Le maître appela Bénédicité à la même heure que les autres ; mais il fit la sourde oreille et ne se leva qu'à l'heure convenue, pas une minute plus tôt. La fermière lui dit alors de venir manger la soupe, et lui en servit une bonne écuelle. « Oh! » dit Bénédicité, « voilà tout ce qu'on me donne de soupe? Il m'en faut une chaudronnée et quatre miches de pain. » La

fermière se récria, mais son mari avait promis au domestique qu'il mangerait à sa faim; elle fut bien obligée de lui donner ce qu'il demandait.

Quand Bénédicité eut mangé, le fermier lui dit de prendre dans l'écurie les cinq meilleurs chevaux et de les atteler à un grand chariot pour aller au bois retrouver les autres domestiques. Bénédicité partit avec les chevaux les moins bons. Arrivé au bois, il ne se donna pas la peine d'aller jusqu'à l'endroit où étaient les autres domestiques; il prit quatre chênes et les mit sur son chariot, puis il voulut retourner à la ferme; mais les chevaux ne pouvaient seulement ébranler le chariot. « Ah! rosses, » dit Bénédicité, « vous ne voulez pas marcher! » Et il mit encore un chêne sur le chariot, puis encore un autre, et fouetta l'attelage; mais il eut beau faire et beau crier, les pauvres bêtes n'en avancèrent pas davantage. Alors Bénédicité dételа les cinq chevaux, les mit sur le chariot par-dessus le bois et ramena le tout à la ferme. Les autres domestiques, qui étaient partis bien avant lui, s'étaient trouvés arrêtés par une grosse pierre, et Bénédicité fut de retour avant eux.

Le fermier commença à s'effrayer d'avoir chez lui un gaillard d'une telle force; il l'envoya couper un bois qui avait bien dix journaux[1], lui disant que, si tout n'était pas terminé pour le soir, il le mettrait à la porte. Bénédicité se rendit au bois et s'étendit au pied d'un arbre. A midi, quand la servante vint lui apporter sa chaudronnée de soupe, il était toujours couché par terre. « Comment, Bénédicité, » lui dit-elle, « vous n'avez pas encore travaillé? — Mêle-toi de ta cuisine, » répondit Bénédicité. A l'heure du goûter, la servante vit qu'il n'avait encore rien fait. Avant le soir, tout le bois était coupé et Bénédicité était de retour à la maison. Le maître ne pouvait revenir de son étonnement.

Le lendemain, il dit au jeune homme d'aller passer la nuit dans un moulin qui était hanté par des esprits et d'où jamais personne n'était revenu. Bénédicité entra le soir dans ce moulin et s'installa dans la cuisine. Au milieu de la nuit, il entendit un grand bruit de chaînes : c'était un diable qui descendait par la cheminée. « Que viens-tu faire ici? » lui dit Bénédicité. Et, sans attendre la réponse, il le tua. Le lendemain matin, il était de retour à la ferme.

Le maître, ne sachant comment se débarrasser de lui, le chargea d'aller porter une lettre à son fils, qui était capitaine en garnison à Besançon. Il y avait trente lieues à faire. Bénédicité prit un cheval et le porta sur ses épaules pendant quinze lieues, puis il se fit porter par le cheval le reste du chemin. Arrivé à Besançon, il remit au capitaine la lettre du fermier, laquelle recommandait de faire bon accueil au messa-

1. Mesure locale.

ger, de lui donner à manger tant qu'il en demanderait, et, à la première occasion, de le tuer.

Un jour que le jeune garçon se promenait, le capitaine fit tirer sur lui à balles ; Bénédicité se secoua et continua son chemin. « Eh bien! Bénédicité, » lui dit le capitaine, « comment vous trouvez-vous ici? — Oh! » répondit l'autre, « il y a des mouches dans votre pays, mais elles ne sont pas bien méchantes. » Le capitaine fit tirer le canon sur lui, mais les boulets ne firent pas plus d'effet que les balles. Enfin, de guerre lasse, il le renvoya chez le fermier.

Celui-ci dit alors à Bénédicité de curer un puits profond de cinq cents pieds, qui était comblé depuis cinq cents ans. Bénédicité eut bientôt fait la besogne. Pendant qu'il était encore dans le puits, on jeta dedans, pour l'écraser, une meule de moulin qui pesait bien mille livres : la meule, ayant un trou au milieu, lui tomba sur les épaules et lui fit une sorte de collier ; du reste, il n'eut pas le moindre mal. On jeta ensuite dans le puits une cloche de vingt mille livres, qui tomba de telle façon que Bénédicité s'en trouva coiffé. Tout le monde le croyait mort, quand tout à coup on le vit sortir du puits. Il ôta la cloche de dessus sa tête avec une seule main. « Voilà mon bonnet de nuit, » dit-il, « prenez garde de me le salir. » Puis il ôta la meule en disant : « C'est mon écharpe ; il faut me la garder pour dimanche..... Maintenant, maître, mon année est-elle finie? — Oui, » répondit le fermier. — « Eh bien! donnez-moi ma charge de blé. »

On lui en apporta deux sacs. « Qu'est-ce que cela? » dit-il ; « j'en porterai bien d'autres. » On apporta encore huit sacs. « Bah! c'est seulement pour mon petit doigt. » On en apporta trente-deux. « Allons, » dit-il, « en voilà pour deux doigts. » Son maître alors lui déclara qu'il lui en donnerait cent, mais pas davantage. Bénédicité s'en contenta ; il chargea le blé sur ses épaules et s'en retourna chez ses parents.

Dans une variante de ce conte, également recueillie à Montiers-sur-Saulx, nous relevons les passages suivants :

Louis a déjà deux ans, et il ne s'est pas encore levé. « Louis, levez-vous ! » lui disent ses parents. — « Quand vous m'aurez donné une blouse et une culotte, je me lèverai. » A huit ans, il est toujours au lit. « Allons donc, Louis, levez-vous ! — Donnez-moi une blouse et une culotte, et je me lèverai. » Quand il a douze ans, on le presse encore de sortir du lit ; mais il répète toujours : « Apportez-moi d'abord une blouse et une culotte. » Enfin, lorsqu'il a quinze ans, on lui fait des habits avec trente-six pièces, et il se lève.

Il se met, comme Bénédicité, au service d'un fermier, aux mêmes conditions. Il lui faut tous les jours un tombereau de pain et une feuillette de vin.

Quand il va au bois rejoindre les autres domestiques, il les trouve essayant

de tirer leur chariot des ornières ; il dételle les chevaux et dégage le chariot sans être aidé de personne.

Voir les remarques de notre n° 14, le *Fils du Diable*, très voisin de ce conte et de la variante. Aux contes allemand, norwégien, roumain, tchèque, — et aussi aux contes orientaux (avare du Caucase et kariaine de Birmanie), — mentionnés dans ces remarques, il convient d'ajouter un conte du nord de l'Allemagne (Kuhn et Schwartz, *Norddeutsche Sagen, Mærchen und Gebræuche,* p. 360), un conte du Tyrol allemand (Zingerle, II, p. 220), un conte suisse (Sutermeister, n° 21), un conte flamand (J. W. Wolf, *Deutsche Mærchen u. Sagen*, n° 22), et un conte danois (Grundtvig, *Dænische Volksmærchen.* 2te *Sammlung*, übersetzt von Ad. Strodtmann. Leipzig, 1879, p. 67). Ce qui, dans les contes étrangers de notre connaissance, ressemble le plus au commencement du conte lorrain et surtout de la variante, c'est le début d'un conte irlandais (P. Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*, p. 23) : Une veuve est si pauvre qu'elle n'a pas de vêtements à donner à son fils. Elle le met dans le cendrier auprès du foyer et entasse autour de lui les cendres chaudes ; à mesure que l'enfant grandit, elle fait le trou plus profond. Quand le jeune homme a dix-neuf ans, elle finit par se procurer une peau de bique qu'elle attache autour des reins de son fils, et elle l'envoie gagner sa vie. Le jeune homme, qui est d'une force extraordinaire, fait toute sorte d'exploits et épouse une princesse. — Dans une chanson populaire russe (Grimm, III, p. 341), le héros reste trente ans sans rien faire ; alors sa force se révèle.

Ailleurs, c'est pour avoir été allaité pendant plusieurs années, soit par un géant (conte allemand : Grimm, n° 90), soit tout simplement par sa mère (contes allemands : Grimm, III, p. 160 ; Kuhn et Schwartz, *loc. cit.*; — conte roumain de Transylvanie, *Ausland*, 1856, p. 692), que le jeune homme est devenu si fort[1]. Dans le conte norwégien, le héros, sorte de monstre, est né d'un œuf que des bonnes femmes ont trouvé et couvé. Enfin, dans un second conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 16), un forgeron qui n'a pas d'enfants s'en forge un, à la demande de sa femme, et l'enfant devient d'une force extraordinaire.

Nous raconterons brièvement ce dernier conte, qui est curieux. Comme « Jean de fer », — c'est le nom de l'enfant, — mange tant qu'on ne peut le rassasier, ses parents lui disent d'aller s'engager comme domestique. Il s'en va donc avec le fouet de fer que son père lui a forgé et entre au service d'un pope. Il commence par manger tout le souper des douze valets ; le lendemain, il dort jusqu'à midi, mange d'abord à la maison le dîner des servantes, puis, aux champs, celui des valets et s'étend par terre pour dormir. Pendant son sommeil, les valets, pour se venger, lui promènent des branches d'arbre sur le visage. Jean de fer,

---

1. Dans un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 17), qui se rattache au même thème que notre n° 1, *Jean de l'Ours*, le héros Jean le Fort a été allaité pendant vingt et un ans par sa mère, qu'une malédiction a transformée en vache. Notons à ce propos que le très intéressant conte avare d'*Oreille d'Ours*, déjà cité par nous dans les remarques de nos nos 1 et 14, réunit, juxtaposées, deux séries d'aventures se rapportant aux deux thèmes de *Jean de l'Ours* et de *Bénédicité*. (Il en est de même dans le conte suisse ci-dessus indiqué.)

impatienté, se lève, empoigne les douze valets par le pied et se sert d'eux comme d'un râteau pour ramasser le foin de toute la prairie. Le lendemain, les douze valets vont au bois. Jean de fer part plus tard ; un loup et un lièvre à trois pattes (*sic*) lui ayant mangé chacun un bœuf de son attelage, il les attelle à la place des bœufs ; un diable ayant brisé l'essieu du chariot, il le met à la place, puis il ramène sur son chariot moitié de la forêt. Sur son chemin, il rencontre les douze valets embourbés ; il dégage leurs douze voitures, et il est rentré avant eux à la maison. Pour se débarrasser de lui, le pope lui dit d'aller à la recherche d'une de ses filles que les diables lui ont enlevée, lui promettant en récompense un sac rempli d'autant d'argent qu'il en pourra porter. Jean de fer se met en route. Arrivé à la porte de l'enfer, il fait claquer son fouet et demande qu'on ouvre. Celui des diables auquel il a déjà eu affaire l'ayant reconnu, la panique se met parmi les diables, qui s'enfuient tous. Jean de fer enfonce la porte et ramène au logis la fille du pope, puis il réclame son salaire. On lui fait un sac avec cent aunes de toile; le pope met dedans tout son grain et, par-dessus, tout son argent. Jean de fer porte le sac à ses parents et s'en va courir le monde.

Le conte roumain, également de Transylvanie, mentionné ci-dessus, et dont nous avons donné le résumé dans les remarques de notre n° 14, nous a déjà offert divers traits du conte lorrain qui n'existent pas dans le conte de *Jean de fer :* ainsi, l'épisode du moulin du diable et celui du puits (où il n'est parlé que de la meule et non de la cloche). Ce second épisode se retrouve dans le conte hessois n° 90 de Grimm, dans le conte tyrolien indiqué plus haut, dans le conte flamand, dans le conte danois, et aussi, — avec la meule et la cloche, tout à fait comme dans notre conte lorrain, — dans un autre conte hessois (Grimm, III, p. 160) et dans le conte suisse ci-dessus. Comparez encore les remarques du n° 90 de la collection Grimm.

Le moulin du diable figure, en dehors du conte roumain, dans le conte tyrolien et dans le conte flamand.

Du reste, on pourrait également rapprocher de quelque conte étranger tous les détails, pour ainsi dire, de notre conte lorrain. Ainsi, dans le conte hessois (Grimm, n° 90), le « jeune géant » refuse de se lever quand on l'appelle ; il mange, avant d'aller à la forêt, deux boisseaux de pois en purée ; il est revenu bien avant les autres valets. Dans un conte grec moderne (Hahn, n° 64), dont tout le reste se rapporte à un autre thème, Jean, étant aux champs avec son père et ses frères, se couche par terre et dort jusqu'au soir ; alors il prend sa faux et il a encore terminé sa besogne le premier.

Dans le conte allemand de la collection Kuhn et Schwartz, le héros s'est mis au service d'un laboureur. Les autres valets, un jour qu'il y a du bois à aller chercher dans la forêt, se mettent en route de grand matin, avec les meilleurs chevaux de l'écurie, pendant que leur camarade dort. Celui-ci prend les deux rosses qui restent. Arrivé au bois, il déracine deux chênes et les met en travers du chemin, de sorte que les autres valets, lorsqu'ils veulent revenir à la ferme, ne peuvent passer. Quant à lui, sa voiture chargée, il débarrasse le chemin et s'en va devant eux. Ses mauvais chevaux ne voulant pas marcher, il en met un sur la voiture, attelle l'autre par derrière et traîne la voiture lui-même; il est encore le premier à la maison. — Comparez le conte hessois de Grimm, et aussi

le conte tyrolien, le conte flamand, le conte danois, ainsi que le conte tchèque mentionné dans les remarques de notre n° 14.

Pour le passage où l'on fait tirer à balles et à boulets sur Bénédicité, comparez un conte suisse (Sutermeister, n° 52), où le roi fait aussi tirer sur le héros : celui-ci rejette les balles aux soldats, qu'il tue. Comparez aussi le conte norwégien déjà cité. Mais le récit qui, sur ce point, présente le plus de ressemblance avec le nôtre est le conte avare du Caucase où le roi chez lequel sert Oreille-d'Ours le fait attaquer par toute une armée, qui le crible de flèches ; mais, dit le conte avare, « les flèches ne firent pas sur Oreille-d'Ours plus d'effet que des puces. »

Enfin, au sujet de la charge de blé promise comme salaire, on peut ajouter aux contes cités dans ces remarques et dans celles de notre n° 14 un conte allemand de la collection Müllenhoff (n° 220 des Légendes).

XLVII.

LA CHÈVRE.

Il était une fois un homme et une femme et leurs sept enfants. Ils avaient une chèvre qui comprenait tout ce qu'on disait et qui savait parler. Un jour, le père dit à l'aîné des enfants d'aller à l'herbe avec la chèvre et de lui donner bien à manger : si, en revenant, la chèvre n'était pas contente, il le tuerait.

Le petit garçon conduisit la chèvre derrière une haie ; il se mit vite, vite, à couper de l'herbe pour elle, et lui en donna tant qu'elle en voulut. Avant de la ramener au logis, il lui dit : « Eh bien ! ma petite biquette, as-tu assez mangé ? — Ah ! » dit la chèvre,

« Je suis soûle et moule,
J'ai assez de lait dans ma toule[1]. »

Quand l'enfant fut de retour avec la chèvre, le père dit à celle-ci : « Eh bien ! ma petite biquette, as-tu assez mangé ? — Ah ! » dit la chèvre,

« Je ne suis ni soûle ni moule,
Je n'ai point de lait dans ma toule. »

En entendant ces mots, l'homme prit sa hache et coupa la tête à l'enfant, malgré les pleurs de la mère. Le lendemain, il envoya le second de ses fils mener la chèvre au pâturage. Le petit garçon donna à la chèvre autant d'herbe qu'il en put couper, et lui dit avant de se remettre en

1. Nous ne nous chargeons pas de donner l'origine philologique des mots *moule* et *toule*, qui nous ont l'air d'avoir été forgés pour rimer avec le mot *soûle*. Au moins ne s'en sert-on jamais dans l'usage ordinaire du patois.

chemin : « Eh bien! ma petite biquette, as-tu assez mangé? — Ah! » dit la chèvre,

« Je suis soûle et moule,
J'ai assez de lait dans ma toule. »

L'enfant la ramena donc au logis. « Eh bien! » dit l'homme, « ma petite biquette, as-tu assez mangé? — Ah! » dit la chèvre,

« Je ne suis ni soûle ni moule,
Je n'ai point de lait dans ma toule. »

Le père prit sa hache et tua le petit garçon. Même aventure arriva aux autres enfants, et le père les tua tous, l'un après l'autre, et la mère après les enfants [1].

Il fallut bien alors que l'homme conduisît lui-même sa chèvre aux champs. Quand il la crut rassasiée, il lui dit : « Eh bien! ma petite biquette, as-tu assez mangé? — Ah! » dit la chèvre,

« Je suis soûle et moule,
J'ai assez de lait dans ma toule. »

Rentré à la maison, il lui demanda encore si elle avait bien mangé. « Ah! » dit la chèvre,

« Je ne suis ni soûle ni moule,
Je n'ai point de lait dans ma toule. »

Et, en disant ces mots, elle sauta sur l'homme et le tua. Elle devint ainsi la maîtresse du logis.

Comparez l'introduction du conte hessois n° 36 de la collection Grimm. Dans ce conte, le tailleur ne tue pas ses trois fils ; il les met à la porte de sa maison. Quand il voit que la chèvre l'a trompé, il lui rase la tête et la chasse à coups de fouet. La chèvre se réfugie dans le trou d'un renard et elle effraie le renard et l'ours qui ont voulu la faire partir ; mais une abeille, en la piquant, la force à déloger.

Il est à remarquer que cette seconde partie se retrouve avec de légères variantes (ainsi, fourmi ou hérisson à la place de l'abeille) dans tous les contes, moins le dernier, dont il nous reste à parler. Voici quelques indications sur ces contes :

Dans un conte tchèque de Bohême, analysé par M. Th. Benfey (*Pantchatantra*, t. II, p. 550), un paysan a une chèvre qui est très gourmande. Un jour, sa femme la mène au pâturage ; à son retour, le paysan demande à la chèvre si elle a bien mangé. « Oui, joliment ! » répond la chèvre ; « on ne m'a rien donné du tout. » Le lendemain, même aventure arrive à la fille de la maison. Le troisième jour, le paysan conduit lui-même la chèvre aux champs, et, comme à son retour elle recommence à se plaindre, il lui écorche la moitié du corps et la chasse. La chèvre se cache dans un trou de renard, etc.

1. Dans la forme originale de ce conte, le même récit revient huit fois de suite. Nous faisons grâce au lecteur de cette plaisanterie par trop prolongée.

Un conte allemand du sud de la Bohême (Vernaleken, n° 22) a un trait qui le rapproche encore plus de notre conte lorrain. Les mensonges de la chèvre sont cause que le paysan *coupe la tête* à ses deux fils, à sa fille et à sa femme. Suivent les aventures de la chèvre écorchée.

Dans un conte hongrois (Gaal-Stier, n° 19), le père tue deux de ses fils; mais, comme il a épié la chèvre pendant que son troisième fils la gardait, il voit qu'il a été trompé, et, avec l'aide de son fils, il écorche toute vive la méchante chèvre, etc.

Citons encore un conte serbe (n° 28) publié dans l'*Archiv für slavische Philologie*, 2e vol., 1877, p. 630. Là, le bouc, qui remplace la chèvre, se plaint à son maître de ce que les deux belles-filles, les deux fils et la femme de celui-ci lui auraient mis une muselière pour l'empêcher de manger. Même fin ou à peu près que dans les contes précédents.

Enfin un conte italien (Gubernatis, *Zoological Mythology*, t. I, p. 425), présente quelques traits particuliers. Une sorcière envoie un petit garçon conduire sa chèvre au pâturage, et elle ordonne à l'enfant de veiller à ce qu'elle mange bien, mais à ce qu'elle ne touche pas au grain. A son retour, la sorcière demande à la chèvre si elle est bien rassasiée; elle répond qu'elle a jeûné toute la journée. Sur quoi, la sorcière tue le petit garçon. Même sort arrive à onze autres petits garçons. Mais le treizième, plus avisé, caresse la chèvre et lui donne le grain à manger, et la chèvre répond à la question de la sorcière : « *Son ben satolla e governata, — Tutto il giorno m'ha pastorata.* » (Je suis bien rassasiée et bien traitée ; il m'a fait paître toute la journée), de sorte que le petit garçon est, en récompense, bien traité par la sorcière.

XLVIII.

LA SALADE BLANCHE ET LA SALADE NOIRE.

Il était une fois une femme qui avait deux enfants, un petit garçon et une petite fille. Un jour qu'elle venait de cuire, elle leur donna à chacun de la michotte[1] et dit à la petite fille d'aller dans les champs cueillir de la salade. L'enfant mit sa michotte dans son panier et partit.

Chemin faisant, elle rencontra la Sainte-Vierge qui lui dit : « Où allez-vous, ma chère enfant? — Je vais chercher de la salade, madame. — Qu'avez-vous dans votre panier? — De la michotte, madame. En voulez-vous? — Non, mon enfant, » dit la Sainte-Vierge, « gardez-la pour vous. Tenez, voici une boîte que vous n'ouvrirez pas avant d'être rentrée à la maison. Allez cueillir votre salade, mais passez par la porte blanche et non par la porte noire. »

La petite fille passa par la porte blanche : c'était la porte du ciel. Elle

1. Sorte de galette.

trouva de belle salade blanche qu'elle cueillit. De retour à la maison, elle fut grondée par sa mère, qui lui demanda pourquoi elle était restée si longtemps dehors. Au premier mot que répondit la petite, il lui sortit de la bouche des perles, des diamants, des émeraudes. La boîte que lui avait donnée la Sainte-Vierge en était également remplie.

La mère, tout émerveillée, dit alors au petit garçon d'aller à son tour cueillir de la salade, dans l'espoir qu'il aurait la même chance. Elle lui mit aussi de la michotte dans son panier, et le petit garçon partit. Il ne tarda pas à rencontrer la Sainte-Vierge, qui lui dit : « Où vas-tu, mon ami ? — Cela ne te regarde pas. — Que portes-tu dans ton panier ? — De la michotte, mais ce n'est pas pour toi. — Tiens, » dit la Sainte-Vierge, voici une boîte ; tu ne l'ouvriras pas avant d'être rentré à la maison. Va maintenant cueillir ta salade et passe par la porte noire. »

Le petit garçon passa par la porte noire, qui était celle de l'enfer : il trouva de vilaine salade noire, qu'il cueillit et rapporta à la maison. Quand il rentra, sa mère, voyant la salade noire, lui demanda où il l'avait été chercher. « Je n'en sais rien, » dit le petit garçon ; « je suis passé par une porte noire. »

Pendant qu'il parlait, il lui sortait des vipères de la bouche ; la boîte aussi en était pleine. La mère, au désespoir, fit des reproches à la petite fille qu'elle croyait cause de l'aventure arrivée à son frère.

Une nuit, on entendit les deux enfants chanter. La petite fille disait :

« Fleurs et roses ! »

Et le petit garçon répondait :

« Couleuvres et serpents !
— Fleurs et roses !
— Couleuvres et serpents ! »

En disant ces mots, ils moururent tous les deux.

L'idée de ce conte est la même que celle du conte de Perrault *les Fées*, et aussi que celle d'un conte recueilli, au XVII^e^ siècle également, par le Napolitain Basile (*Pentamerone,* n° 37), et du conte hessois n° 13 de la collection Grimm (Voir les remarques de ce dernier conte et ajouter aux contes qui y sont mentionnés le conte lithuanien traduit par M. Chodzko, *Contes des Paysans et des Pâtres slaves*, p. 315). Mais il existe des variantes de ce même thème qui se rapprochent davantage sur certains points de notre conte lorrain.

Ainsi, dans un conte tyrolien (Zingerle, I, n° 1), une petite fille est allée cueillir des fraises avec son frère. Elle répond poliment aux questions d'une belle dame, qui est la Sainte-Vierge, tandis que le petit garçon répond malhonnêtement. La Sainte-Vierge donne à la petite fille une boîte d'or, au petit garçon une boîte noire. Quand ce dernier ouvre sa boîte, il en sort deux serpents qui l'emportent. De la boîte de la petite fille sortent deux anges, qui emmènent l'enfant au ciel. — Comparez un conte allemand de la collection Kuhn et Schwartz (p. 335).

Là le petit garçon refuse de donner de son déjeuner à un petit homme, et c'est le diable qui sort de la boîte pour lui tordre le cou.

Dans un conte souabe (E. Meier, nº 77), une petite fille s'en va aux fraises. Auprès de la porte de la forêt, elle rencontre un ange, à qui elle donne d'abord tout son déjeuner, puis plus tard une partie des fraises qu'elle a cueillies. L'ange lui dit qu'auprès de la porte elle trouvera une boîte : elle devra prendre cette boîte, mais ne l'ouvrir qu'une fois rentrée au logis. Or, la boîte est remplie de pierres précieuses et de pièces d'or. Une autre petite fille ayant appris la chose, s'en va, elle aussi, au bois ; mais elle répond grossièrement à l'ange et refuse de lui rien donner. Aussi, dans la boîte qu'elle a rapportée de la forêt, il ne se trouve que « des diablotins tout noirs ». — Ajoutons encore, à cause d'un détail particulier, un conte flamand (J. W. Wolf, *Deutsche Mærchen und Sagen*. Leipzig, 1845, nº 38), où nous retrouvons un petit frère et une petite sœur. Ici, c'est le petit frère qui se montre bon envers la Sainte-Vierge, et ensuite envers Jésus, qui ont pris la forme de vieilles gens. Jésus donne au petit garçon une boule blanche, à la petite fille une boule noire, et les boules, en roulant, conduisent les enfants à deux portes : le petit garçon à une *porte blanche*, d'où sortent des anges qui l'emmènent au Ciel ; la petite fille, à une *porte noire*, d'où sortent des diables, qui l'emportent en enfer.

Dans un conte écossais cité par M. Loys Brueyre (*Contes populaires de la Grande-Bretagne*, p. 55), une princesse, qui a quitté la maison paternelle où sa marâtre la rendait trop malheureuse, partage avec un vieillard ses provisions de route. Sur le conseil du vieillard, elle va s'asseoir sur le bord d'un certain puits, d'où il sort successivement trois têtes d'or qui demandent à la princesse de les laver et de les peigner. La jeune fille leur rend gracieusement ce service, et, de ce moment, entre autres dons que lui ont faits les trois têtes, toutes les fois qu'elle parle, il tombe de ses lèvres un diamant, un rubis, une perle. La fille de la marâtre veut aussi tenter l'aventure. Elle se montre brutale à l'égard du vieillard et des trois têtes, et, au lieu de pierres précieuses, c'est un crapaud et une grenouille qui s'échappent de sa bouche à chaque parole qu'elle prononce.

Le service rendu aux « têtes d'or » se retrouve sous une forme moins adoucie dans d'autres contes. Dans un conte tyrolien (Zingerle, II, p. 39), qui offre beaucoup de ressemblance avec le conte du même pays analysé plus haut, ce qu'un vieux petit homme demande à un petit frère et une petite sœur, c'est de lui chercher ses poux. Il en est à peu près de même dans deux contes serbes : dans le premier (Vouk, nº 35), une jeune fille reçoit deux dons d'une femme envers laquelle elle a été complaisante : quand elle pleure, ses larmes sont des perles ; chaque fois qu'elle rit, une rose d'or tombe de ses lèvres. Dans le second (nº 36), c'est à l'égard d'un dragon que la jeune fille ne manifeste point de dégoût ; comme de plus elle a fait pendant plusieurs jours le ménage du dragon, celui-ci lui dit, quand elle s'en va, de choisir entre plusieurs coffres. Elle prend modestement le plus léger, et, revenue chez sa marâtre, elle le trouve plein de ducats. La marâtre s'empresse d'envoyer chez le dragon sa fille à elle, qui fait tout le contraire de sa belle-sœur. Elle rapporte à la maison le coffre le plus lourd ; mais, quand elle l'ouvre, il en sort deux serpents qui lui arrachent les yeux, ainsi qu'à sa mère.

Le thème que nous examinons se rattache à un autre thème bien connu, celui du n° 24 de Grimm (*Frau Holle*). Dans une forme irlandaise de ce dernier thème (P. Kennnedy, *Firestories of Ireland*, Dublin, 1875, p. 33), une jeune fille est jetée dans un puits par sa marâtre. Quand elle reprend connaissance, elle se trouve dans une belle prairie. Elle se montre charitable et obligeante à l'égard de divers êtres qu'elle rencontre sur son chemin et arrive enfin à une maison isolée où demeure une sorcière qui lui offre d'entrer à son service : comme salaire, elle aura, quand elle partira, le choix entre trois coffrets, dont l'un contient plus de trésors que n'en possède un roi. Grâce à ses obligés, la jeune fille peut exécuter plusieurs tâches qui lui sont imposées par la sorcière et savoir quel coffret choisir (des trois coffrets, d'or, d'argent et de plomb, il faut prendre le dernier). Avec leur secours également, elle échappe, quand elle s'en retourne, à la poursuite de la sorcière. Elle revient à la maison paternelle, où sa marâtre est bien surprise de voir les trésors qui sortent du coffret. La marâtre dit à sa fille à elle de se jeter dans le puits, comme sa belle-sœur, espérant qu'elle aura le même bonheur. Mais la méchante fille est hautaine et désagréable avec tout le monde, et il lui arrive les plus fâcheuses aventures. De retour chez elle, plus morte que vive, avec le coffret d'or, elle l'ouvre, et il en sort des crapauds et des serpents qui remplissent toute la maison.

Chez une peuplade qui habite entre la mer Caspienne et la mer Noire, on a recueilli un conte tout à fait du genre de ce conte irlandais. Il s'agit de deux jeunes filles, l'une laborieuse, l'autre fainéante. Un jour, pendant que la première tire de l'eau d'un puits, la corde casse, et le seau tombe au fond du puits. De peur d'être grondée, la jeune fille va chercher le seau. Elle arrive chez Ivan Moroz (Jean la Gelée), qui la prend à son service. Comme récompense, elle reçoit de lui une bague ornée de brillants et plein son seau de pièces de cinq kopeks. La paresseuse veut, elle aussi, avoir un beau cadeau. Elle descend dans le puits ; mais elle ne rapporte de chez Ivan Moroz que des glaçons dans son seau. Ainsi que dans le conte de Grimm, le coq de la maison salue le retour de chacune des jeunes filles : « Kikeriki ! dans le seau de la travailleuse il y a des pièces de cinq kopeks ! — Kikeriki ! dans le seau de la paresseuse, il y a des morceaux de glace ! » (*Mémoires de l'académie de St-Pétersbourg*, 7e sér., t. 17 [1872], n° 8, p. 59).

Il faut encore citer un conte de l'extrême Orient, très altéré, qui a été recueilli chez les Kariaines de Birmanie. En voici l'analyse, telle qu'elle a été donnée par M. F. Mason dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. 34 (1865), 2e partie, p. 228. « Un jour, une petite fille s'en était allée au ruisseau pour puiser de l'eau. Elle laissa échapper son seau, qui fut emporté par le courant. Elle se mit à courir sur la rive pour le rattraper, et arriva près d'un barrage qui appartenait à un géant. Peu après le géant vint pour pêcher et il allait la manger ; mais l'enfant lui raconta naïvement son histoire, et le géant l'épargna et l'emmena chez lui. La géante aurait bien aimé de se régaler d'un aussi friand morceau, mais le géant protégea l'enfant, qui devint leur fille adoptive. — Un jour les géants, étant allés chercher des provisions, laissèrent la petite fille à la maison en lui recommandant de ne point regarder dans deux paniers qui étaient dans un coin de la chambre. A peine se vit-elle seule, qu'elle jeta un coup d'œil dans les paniers : l'un était plein d'or

et d'argent ; l'autre, de crânes humains. Après avoir fait cette découverte, elle ne cessa d'importuner les géants pour qu'ils lui permissent de retourner chez elle, et finalement ils y consentirent ; mais la vieille géante demanda à la petite fille, avant que celle-ci se mît en route, de lui chercher ses poux. En lui examinant la tête, la petite fille fut bien étonnée de la voir remplie de serpents verts et de mille-pieds. Elle demanda une hache et se mit à frapper et à tailler dans la tête de la géante, jusqu'à ce que celle-ci ne pût plus y tenir, et alors la permission de partir lui fut donnée. (Comparez la forme bien conservée dans les contes serbes mentionnés ci-dessus.) Avant son départ, les géants lui dirent qu'elle pouvait emporter un des deux paniers, celui qu'elle voudrait. La jeune fille leur dit : « Comme vous commencez à devenir âgés et que vous ne pourrez plus facilement tresser des paniers, je prendrai le vieux. » Elle savait que le vieux panier contenait l'or et l'argent. Voilà donc la jeune fille partie ; mais auparavant la géante lui avait donné un conseil : « Quand tu arriveras auprès d'une eau noire, peigne tes cheveux et nettoie tes dents. Quand tu arriveras auprès d'une eau rouge, essuie tes lèvres ; enfin, quand tu arriveras auprès d'une eau blanche, baigne-toi dedans. » La jeune fille se conforma à ces instructions et elle parvint saine et sauve à la maison, où bientôt le bruit de ses richesses amena auprès d'elle tous ses parents et ses amis : elle donna à chacun d'eux une tasse pleine d'or et d'argent. — Parmi ceux à qui elle avait fait ce présent il y avait un jeune homme qui ne se trouva point satisfait. Il résolut de tenter la fortune et de chercher à obtenir des géants un plein panier d'or et d'argent. Il réussit à se faire adopter comme fils par les géants ; ceux-ci, dans la suite, lui permirent de s'en retourner et lui dirent d'emporter un panier. Le jeune homme n'avait pas regardé dans les paniers ; il choisit le vieux, comme avait fait la petite fille. Mêmes avis lui furent donnés, au sujet des rivières qu'il avait à traverser ; mais il n'y prêta aucune attention et fit diligence pour arriver chez lui le plus tôt possible. Rentré au logis, il ouvrit le panier : à sa grande horreur et à son grand désappointement, il le trouva rempli de crânes humains. Mais il n'eut pas beaucoup de temps pour songer à sa déconvenue, car le géant, qui était à ses trousses, tomba sur lui et le mangea sur l'heure. »

Au Japon, les petits livres à l'usage des enfants, dont nous avons déjà parlé, contiennent un conte qui se rapproche beaucoup du type que nous avons principalement étudié. Dans ce conte, traduit par M. A.-B. Mitford (*Tales of Old Japan*, p. 249), un vieux bonhomme a un moineau qu'il aime beaucoup. Un jour, en rentrant chez lui, il ne le retrouve plus et il apprend de sa femme que celle-ci a coupé la langue à l'oiseau, parce qu'il lui avait mangé son empois, et qu'elle l'a chassé de la maison. Très désolé, le bonhomme s'en va à la recherche de son moineau, qu'il finit par retrouver, et le moineau l'introduit dans sa famille, où il est fort bien régalé. Quand le bonhomme est sur le point de s'en retourner, le moineau lui dit d'emporter comme souvenir celui de deux paniers d'osier qu'il voudra. Le bonhomme, alléguant qu'il est vieux et faible, choisit le plus léger. Arrivé chez lui, il trouve le panier plein d'or, d'argent et d'objets précieux. A cette vue, la vieille femme, qui est très cupide, déclare qu'elle veut, elle aussi, aller rendre visite au moineau. Elle se fait admettre dans la maison de celui-ci, qui se donne fort peu de peine pour la bien recevoir. La vieille lui ayant

demandé un souvenir de lui, le moineau lui présente, comme à son mari, deux paniers : la vieille choisit naturellement le plus lourd et l'emporte. Mais, quand elle l'ouvre, il en sort toute sorte de lutins qui se mettent à la tourmenter. (Comparez, pour cette fin, le conte souabe cité plus haut; comparez aussi le second conte tyrolien et le conte allemand de la collection Kuhn et Schwartz, également mentionnés.)

Dans des contes orientaux nous retrouvons encore un détail de nos contes européens. Le héros d'une histoire du *Touti-Nameh* persan (t. 2, p. 72 de la traduction allemande, faite par M. G. Rosen d'après la version turque. Leipzig, 1858) a ce don particulier que, toutes les fois qu'il rit, des roses tombent de ses lèvres. Dans un conte populaire actuel de l'Inde recueilli par miss M. Frere (*Old Deccan Days*, n° 21), ce sont des perles et des pierres précieuses qui s'échappent de la bouche d'une princesse, dès qu'elle l'ouvre. Comparez l'Introduction du *Pantchatantra*, de M. Th. Benfey, p. 379-380.

XLIX.

BLANCPIED.

Il était une fois un homme, appelé Blancpied, qui avait emprunté une certaine somme au seigneur de son village. Le seigneur, qui n'avait jamais reçu un sou de son argent, finit par lui dire qu'il était las d'attendre, et que, tel jour, il viendrait lui réclamer son paiement. En effet, au jour dit, il sortit pour l'aller trouver.

Ce jour-là, Blancpied avait mis sur le feu une marmite remplie de pommes de terre, et, tandis qu'elles achevaient de cuire, il ruminait un moyen de se tirer d'embarras. Dès qu'il aperçut de loin le seigneur, il se hâta de couvrir le feu et de mettre la marmite au milieu de la chambre.

« Eh! » dit le seigneur en entrant, « voilà une marmite singulièrement placée! Qu'y a-t-il dedans? — Monseigneur, » répondit Blancpied, « ce sont des pommes de terre, et je n'ai pas besoin de feu pour les faire cuire ; je n'ai qu'à souffler avec le soufflet que voici. Tenez, voyez comme elles sont bien cuites. Avec un pareil soufflet, on épargne bien du bois! — Donne-moi ton soufflet, » dit le seigneur, « et je te tiens quitte de deux cents écus. — Je le veux bien, » répondit Blancpied.

Le seigneur prit le soufflet, et, de retour au château, il le remit à un de ses domestiques pour en faire l'essai sur sa marmite. Le domestique souffla vingt-quatre heures durant, mais la marmite ne voulut pas bouillir.

Le seigneur, très mécontent, courut chez Blancpied et lui dit : « Tu m'as vendu un soufflet qui devait faire merveilles. Eh bien! mon domestique a eu beau souffler pendant vingt-quatre heures, le pot est resté

froid comme devant. — Monseigneur, » répondit Blancpied, « votre domestique est un peu vif ; il aura soufflé trop fort, et le ressort se sera brisé. »

Le seigneur s'en retourna au château et dit à son domestique : « Blancpied a dit que tu es un peu vif : tu auras soufflé trop fort et le ressort se sera brisé. »

Quelque temps après, Blancpied acheta à la foire une vieille rosse de cinquante sous et lui mit un louis d'or sous la queue. Le seigneur, qui était venu reparler de sa créance, alla voir le cheval et ne fut pas médiocrement étonné en voyant un louis d'or tomber sur la litière. « Eh quoi ! Blancpied, » dit-il, « tu trouves de l'or dans le fumier de ton cheval ? Vends-moi la bête, et je te quitte encore cent écus. — Monseigneur, le cheval est à vous si vous le désirez, » dit Blancpied ; « du reste, il sera mieux chez vous qu'ici. Surtout, faites-lui donner bien régulièrement un picotin d'avoine le matin et du foin après midi. »

Le seigneur emmena le cheval et chargea un de ses domestiques d'en avoir bien soin. Au bout de trois jours, la pauvre bête mourait de vieillesse.

Le seigneur retourna chez Blancpied pour lui conter l'affaire. Quand il eut fini ses doléances, Blancpied, qui l'avait écouté fort tranquillement, lui dit : « Monseigneur, comment avez-vous nourri le cheval ? — Chaque jour, » répondit le seigneur, « je lui faisais donner un picotin d'avoine à neuf heures du matin, et à deux heures après midi une botte de foin. — Belle merveille si le cheval est mort, » dit Blancpied, « c'était à dix heures qu'il fallait lui donner l'avoine, et à une heure le foin. — Allons, » dit le seigneur, « n'en parlons plus. Mais où est ton père ? Il y a longtemps que je ne l'ai vu. — Monseigneur, il est à la chasse : tout ce qu'il tue, il le laisse, et tout ce qu'il ne tue pas, il le rapporte. — Est-ce possible ? » dit le seigneur. « Si tu m'expliques la chose, je te tiens quitte de tout ce que tu me dois encore. — Eh bien ! monseigneur, mon père est à la chasse.... de ses poux. Tout ce qu'il tue, il le laisse, et tout ce qu'il ne tue pas, il le rapporte. A présent, monseigneur, je ne vous dois plus rien. »

Ce conte est une variante d'un thème qui s'est déjà présenté à nous dans nos nos 10, *René et son Seigneur*, et 20, *Richedeau*. On se rappelle que nous avons constaté l'existence de contes de ce type dans un grand nombre de pays d'Europe et, de plus, en Orient, chez les Tartares de la Sibérie méridionale, chez les Afghans du Bannu et dans l'Inde. Voir le résumé que nous avons donné de ces divers récits dans les remarques de nos nos 10 et 20, et dans l'appendice de notre cinquième partie.

Un détail particulier à notre variante actuelle, c'est le moyen employé par Blancpied pour écarter les reproches du seigneur : il lui dit qu'on s'y est mal

pris en se servant des objets qu'il a vendus. Dans deux contes étrangers analogues, un conte sicilien (Pitrè, n° 157) et un conte islandais (Arnason, p. 581 de la traduction anglaise), le héros fait de même.

Le dénouement ordinaire des contes de ce type, — le héros dans le sac, et la ruse par laquelle il s'en tire et amène ensuite ses ennemis à se noyer, — est remplacé ici par une facétie sous forme d'énigme, que nous rencontrons dans plusieurs contes différents du nôtre, et toujours en compagnie d'autres énigmes.

Citons d'abord un conte picard (*Mélusine*, 1877, col. 279). Un seigneur envoie son intendant chez des pauvres gens pour leur réclamer de l'argent qu'ils lui doivent. Un petit garçon, qui garde la maison, répond à toutes les questions de l'intendant d'une manière énigmatique. L'intendant rapporte cette conversation au seigneur, lequel, fort intrigué, lui ordonne d'aller trouver de nouveau l'enfant et de dire à celui-ci que ses parents seront libérés de leur dette s'il peut expliquer ses énigmes. La seconde énigme est conçue absolument dans les mêmes termes que celle de notre conte lorrain (Cf. un autre conte picard, *Romania*, 1879, p. 253). — La remise de la dette est également le prix de l'explication d'une série d'énigmes dans un conte du Tyrol italien (Schneller, n° 46).

Dans un conte breton publié par M. F.-M. Luzel (*Mélusine*, col. 465) et dans un conte gascon (Bladé, *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac*, p. 14), l'énigme de notre conte lorrain se retrouve, à peu près identiquement, ainsi que dans une devinette suisse du canton d'Argovie, citée par M. Eugène Rolland dans son petit livre *Devinettes ou énigmes populaires de la France* (Paris, 1877, p. 41-42).

Nous emprunterons à la préface que M. Gaston Paris a mise à ce dernier ouvrage quelques curieux rapprochements. M. Paris trouve cette énigme au XVI^e^ siècle, sous diverses formes latines. Au moyen-âge, Pierre Grognet, dans son livre *Les mots dorez du grand et saige Cathon, en françoys et en latin*, la donne d'abord en latin :

Ad silvam vado venatum cum cane quino :
Quod capio, perdo ; quod fugit, hoc habeo;

puis en français :

A la forest m'en voys chasser
Avec cinq chiens à trasser ;
Ce que je prens je perds et tiens,
Ce qui s'enfuys ay et retiens.

« C'est, dit le bon Grognet, quand on va chasser en sa teste avec cinq doigts de la main pour prendre et tuer ces petites bestes. »

Au moyen-âge encore, dans un passage de la vieille histoire latine de *Salomon et Marcolphus*, qui donne presque toute la série d'énigmes des contes picard, breton, etc., notre énigme reparaît, mais sous une forme altérée. Marcolphe répond à Salomon, qui lui demande où est son frère : « Frater meus extra domum sedens, quicquid invenit, occidit. » Même altération dans le *Bertoldo* italien de Croce (fin du XVI^e^ siècle). (Vid. M. R. Kœhler, *Mélusine*, col. 475, et *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, 1863, p. 8.)

Comparez encore, dans le recueil d'énigmes versifiées par Symposius, qui vivait à la fin du IV^e^ siècle de notre ère, l'énigme n° XXX :

Est nova notarum cunctis captura ferarum,
Ut, si quid capias, id tecum ferre recuses,
At, si nil capias, id tu tamen ipse reportes.

Enfin, il faut rappeler l'énigme posée à Homère, d'après la légende, par des enfants, des petits pêcheurs, et que ni Homère, ni ses compagnons ne purent deviner : « Tout ce que nous avons pris, nous le laissons ; ce que nous n'avons pas pris, nous l'emportons. » Ὅσσ' ἕλομεν, λιπόμεσθα· ἃ δ' οὐχ ἕλομεν, φερόμεσθα. (Suidas, *verbo* Ὅμηρος.)

L.

FORTUNÉ.

Il était une fois une princesse qui était gardée dans un souterrain par un léopard. Un jour qu'elle était allée se promener avec lui au bois, elle disait : « Ah! ma grosse bête! qu'il fait bon aujourd'hui! le beau soleil! comme les oiseaux chantent bien! — Oui, ma princesse, » dit le léopard; « mais vous ne savez pas ce qui est encore plus beau : demain votre sœur aînée se marie. — Oh! ma grosse bête, je voudrais bien aller à la noce. — Non, vous n'irez pas : je ne vous laisserai point partir. — Oh! ma grosse bête, je serais si contente! — Eh bien! vous irez, mais à une condition : le premier morceau qu'on vous servira, vous me le jetterez sous la table ; sinon, je vous emporte sur-le-champ. »

Quand on revit la princesse, tout le monde fut dans une grande joie ; on la croyait revenue pour toujours. Mais, au festin, elle ne pensa plus à ce que le léopard lui avait dit : elle mangea le premier morceau qu'on lui servit, et, au même instant, le léopard l'emporta. On la chercha partout, mais on ne put la retrouver.

Un autre jour, la princesse était encore au bois avec le léopard. « Ah! ma grosse bête, » disait-elle, « qu'il fait bon! Je serais bien contente si vous me conduisiez ici tous les jours ; le soleil est si beau! les oiseaux chantent si bien! — Vous ne savez pas ce qui est encore plus beau, ma princesse : votre sœur cadette se marie demain. — Oh! ma grosse bête, je voudrais bien aller à la noce. — Non, je ne vous y laisserai pas aller : vous m'avez oublié l'autre jour. — Cette fois je penserai à vous. — Eh bien! le premier morceau qu'on vous servira, vous me le jetterez sous la table ; sinon, je vous emporte sur-le-champ. »

Tout le monde fut bien joyeux de revoir la princesse ; on la croyait revenue pour toujours. Cette fois, elle jeta sous la table le premier morceau qu'on lui servit, et le léopard la laissa se divertir à la noce tant qu'elle voulut ; mais, quand tout fut fini, ses parents furent obligés de la ramener au souterrain.

Or, il y avait un jeune homme, appelé Fortuné, qui s'en allait chercher fortune. Un jour, sur son chemin, il rencontra un loup, un aigle et une fourmi qui se disputaient auprès d'une brebis égorgée et qui ne pouvaient s'accorder sur le partage. Fortuné partagea entre eux la brebis : à l'aigle il donna la viande, au loup les os, et à la fourmi la tête pour se loger dedans. Chacun des animaux fut content de son lot, et le loup dit à Fortuné : « Quand tu voudras te changer en loup, tu te changeras en loup. » L'aigle lui dit : « Quand tu voudras te changer en aigle, tu te changeras en aigle. » La fourmi lui dit : « Quand tu voudras te changer en fourmi, tu te changeras en fourmi. »

Le jeune homme continua sa route et arriva dans un village. Il trouva tout le monde triste et vêtu de noir, car c'était ce jour-là même qu'on ramenait la princesse au souterrain. « Voyons, » se dit Fortuné, « si les trois animaux ont dit vrai. Je voudrais être changé en aigle. » Il se changea en aigle. « Je voudrais redevenir homme. » Il redevint homme. « Je voudrais être changé en loup. » Il se changea en loup. « Je voudrais redevenir homme. » Il redevint homme. « Je voudrais être changé en fourmi. » Il se changea en fourmi. « Je voudrais redevenir homme. » Il redevint homme.

Arrivé auprès du souterrain, il se changea en fourmi et entra par le trou de la serrure ; quand il fut dans la chambre, il reprit sa première forme. En le voyant, la princesse poussa un grand cri. « Ah ! mon ami, comment êtes-vous entré ici ? Jamais homme vivant n'a pu y pénétrer. » Le jeune homme lui raconta comment il s'y était pris. Au même instant, le léopard, qui avait entendu le cri de la princesse, accourut dans la chambre. Fortuné n'eut que le temps de se changer en fourmi et de se cacher sous la robe de la princesse. « Qu'avez-vous donc, ma princesse ? » demanda le léopard. — « Ah ! ma grosse bête, j'ai rêvé qu'on vous tuait, et j'en étais toute chagrine. — Rassurez-vous, ma princesse : ni poignards, ni épées, ni sabres, ni fusils ne peuvent rien sur moi. Pour me tuer, il faudrait des œufs de perdrix : si l'on m'en cassait un sur la tête, je tomberais roide mort. »

Fortuné, qui était sous la robe de la princesse, entendait tout ce que disait le léopard. Celui-ci parti, le jeune homme alla chercher des œufs de perdrix et les apporta à la princesse. Quand le léopard revint, elle lui dit : « Venez donc auprès de moi, ma grosse bête, que je vous cherche vos poux. » Le léopard s'approcha ; aussitôt elle lui cassa les œufs sur la tête, et il tomba roide mort. Puis la princesse et Fortuné forcèrent les portes du souterrain et se rendirent ensemble au palais du roi, auquel ils racontèrent tout ce qui s'était passé. Peu de temps après, Fortuné épousa la princesse.

Ce conte se compose de deux éléments que nous n'avons jamais vus réunis ou plutôt juxtaposés ailleurs.

L'introduction, jusqu'à l'entrée en scène de Fortuné, paraît se rattacher au thème de *la Belle et la Bête*. Dans certains contes de ce type, le monstre permet, en lui imposant certaines conditions, à la jeune fille qu'il retient chez lui, de rendre visite à sa famille (parfois même, comme dans un conte islandais d'Arnason, p. 278 de la trad. anglaise, d'aller successivement à la noce de ses trois sœurs). Seulement, dans ce thème, le monstre est un prince enchanté qui finit par être délivré et par épouser la jeune fille. Ainsi, dans un conte allemand (Müllenhoff, *Sagen, Mærchen und Lieder der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg*, p. 384), l'ours, à qui un roi a été forcé de donner sa plus jeune fille, ramène un jour celle-ci chez ses parents. Il recommande à la princesse, quand elle sera au festin, de lui présenter son assiette sous la table, puis de danser avec lui et de lui marcher fortement sur le pied. La princesse obéit, et l'ours se change en un beau prince.

Quant à la seconde partie du conte lorrain, nous avons déjà étudié, dans les remarques de notre n° 15, *les Dons des trois Animaux*, le thème auquel elle appartient. Aux contes mentionnés dans ces remarques nous ajouterons un conte italien, recueilli au XVII^e siècle par Straparola (n° 9 de la traduction allemande des contes, publiée par Valentin Schmidt) ; un conte flamand (J. W. Wolf, *Deutsche Mærchen und Sagen*. Leipzig, 1845, n° 20) ; un conte russe, sommairement résumé par M. Schiefner dans ses remarques sur un conte esthonien de la collection Kreutzwald (p. 361) ; un conte basque (W. Webster, p. 80), et un conte danois (Grundtvig, *Dænische Volksmærchen*, 2^te *Sammlung*, übersetzt von Ad. Strodtmann. Leipzig, 1879, p. 194).

Il est assez curieux de faire remarquer que le héros du vieux conte italien de Straparola porte le même nom que celui de notre conte lorrain : il s'appelle *Fortunio*. Dans ce conte italien, les trois animaux entre lesquels le héros partage un cerf sont, comme dans notre conte, un loup, un aigle et une fourmi. Fortunio attribue au loup les os et ce qu'il y a de dur dans la chair ; à l'aigle, les entrailles et la graisse ; à la fourmi, la cervelle. Suivent les dons faits à Fortunio par les trois animaux. C'est là, d'ailleurs, tout ce que ce conte a de commun avec notre *Fortuné*. Le reste peut être rapproché en partie, — pour l'épisode de la sirène qui retient Fortunio captif au fond de la mer, — de notre n° 15, *les Dons des trois Animaux*.

Dans le conte basque, où les animaux sont un loup, un chien, un faucon et une fourmi, le héros donne à la fourmi la tête de la brebis, comme dans notre conte, les entrailles au faucon et il coupe en deux le reste pour le loup et le chien. Même partage à peu près dans le conte danois : la tête à la fourmi « parce qu'il y a dedans tant de petits trous et de petites chambres où elle peut se fourrer, » les entrailles au faucon, les os au chien, le reste à l'ours.

Notre conte lorrain est écourté, les dons faits à Fortuné par le loup et par l'aigle ne lui servant à rien dans le cours de ses aventures.

Le passage relatif aux « œufs de perdrix », qu'il faut casser sur la tête du léopard pour le faire mourir, est tout à fait altéré, plus encore que le passage correspondant de notre n° 15, où l'idée première est pourtant bien obscurcie.

Nous avons montré, dans les remarques de ce n° 15, quelle est la véritable forme de ce thème et nous avons cité, à cette occasion, outre bon nombre de contes européens, des récits orientaux qui se trouvent chez les Tartares de Sibérie, les Arabes, les Siamois, les Hindous, et même un conte de l'Égypte pharaonique. Nous renverrons de plus à un épisode du conte indien du Bengale dont nous donnons plus loin, dans notre appendice, le résumé complet. Les « œufs de perdrix » sont un souvenir confus de l'œuf dans lequel le monstre a caché son âme, sa vie.

Il faut toutefois faire remarquer que, sur un point, le passage en question est mieux conservé dans *Fortuné* que dans notre n° 15 : dans *Fortuné*, en effet, comme dans la plupart des contes de ce type, la jeune fille retenue prisonnière par le monstre apprend de lui-même le moyen de le tuer. Seulement, en général, c'est par ruse qu'elle découvre le secret. Nous ne ferons à ce sujet que deux rapprochements.

Dans le conte basque, le héros est entré, sous la forme d'une fourmi, dans le château du « Corps sans âme », où la fille du roi est prisonnière. Le Corps sans âme étant arrivé, le jeune homme se cache, toujours transformé en fourmi, et écoute la conversation du monstre avec la princesse. Celle-ci, qui s'est concertée avec son futur libérateur, dit au Corps sans âme : « Que je serai malheureuse si vous mourez! — Je ne mourrai pas, » répond le monstre. « Celui qui connaîtrait le moyen de me tuer connaîtrait un grand secret. » Il refuse d'abord de révéler la moindre chose à la princesse, « car ce ne serait pas la première fois qu'une femme aurait trahi un homme. — A qui le dirais-je? » répond la princesse. « Personne ne peut pénétrer ici. — Eh bien! » dit à la fin le monstre, « il faudrait tuer un terrible loup qui est dans la forêt : dans le loup, il y a un renard ; dans le renard, un pigeon ; dans la tête du pigeon, un œuf, et, si l'on me lançait cet œuf à la tête, on me tuerait. » (Pour être complet, le conte basque aurait dû dire expressément que dans l'œuf était la vie du « Corps sans âme ».)

Dans le conte indien du Deccan, dont nous avons cité un passage dans les remarques de notre n° 15, la reine, captive du magicien, feint de consentir à l'épouser ; mais elle le prie d'abord de lui dire s'il est vraiment immortel et si rien ne pourrait menacer sa vie, afin que, quand elle sera sa femme, elle puisse veiller à détourner de lui tout danger. — Comparez aussi le passage du conte indien du Bengale indiqué ci-dessus.

LI.

LA PRINCESSE ET LES TROIS FRÈRES.

Il était une fois trois frères ; le plus jeune était un peu bête, comme moi. Or, il y avait en ce temps-là une princesse qui était à marier, mais dont la main n'était pas facile à obtenir. Les deux aînés, se flattant de réussir, voulurent tenter l'aventure ; ils partirent en disant au plus jeune

de garder la maison, et comme celui-ci s'obstinait à vouloir aller avec eux, ils le chassèrent. Mais le jeune garçon les suivit à distance.

Après avoir fait un bout de chemin, il vit par terre un cul de bouteille. Il le ramassa en criant à ses frères : « Hé ! vous autres ! retournez donc ; j'ai trouvé quelque chose. » Ses frères accoururent et lui demandèrent ce qu'il avait trouvé. « J'ai trouvé ce cul de bouteille. — Voilà tout ! » dirent ses frères. « Ne t'avise plus de nous faire retourner pour rien, ou tu auras des coups. »

Un peu plus loin, le sot ramassa un oiseau mort qu'il vit par terre. « Hé ! vous autres ! » cria-t-il, « retournez donc ; j'ai encore trouvé quelque chose. » Ses frères rebroussèrent chemin. « Quoi ! » dirent-ils ; « tu nous fais retourner pour un méchant oiseau ! » Ils le battirent et se remirent en route.

Cependant le sot les suivait toujours. Ayant trouvé une corne de bœuf, il la ramassa et se mit à souffler dedans. Il fit encore retourner ses frères ; ceux-ci le rouèrent de coups et le laissèrent à demi mort.

Ils arrivèrent bientôt au château de la princesse. L'aîné se présenta le premier devant elle. « Bonjour, ma princesse. — Bonjour, monsieur. — Qu'il fait chaud aujourd'hui, ma princesse ! — Oh ! pas encore si chaud qu'en haut de mon château. » Le jeune homme ne comprit pas ce que la princesse voulait dire, et, ne sachant que répondre, il s'en alla.

Le second frère entra ensuite. « Bonjour, ma princesse. — Bonjour, monsieur. — Il fait bien chaud aujourd'hui, ma princesse ! — Oh ! pas encore si chaud qu'en haut de mon château. » Le jeune homme ne comprit pas mieux que son frère et se retira.

Le sot se présenta à son tour. « Bonjour, ma princesse. — Bonjour, monsieur. — Il fait bien chaud aujourd'hui, ma princesse ! — Oh ! pas encore si chaud qu'en haut de mon château. — Bon ! » dit le sot, « j'y ferai donc cuire mon oiseau. — Et dans quoi le mettras-tu ? — Je le mettrai dans ce cul de bouteille. — Mais dans quoi mettras-tu la sauce ? — Je la mettrai dans cette corne. — Bien répondu, » dit la princesse. « C'est toi qui auras ma main. »

On prépara un grand festin, et le jeune homme épousa la princesse.

Le thème auquel se rattache ce conte a été, de la part de M. Kœhler, l'objet d'une étude spéciale, insérée, en 1869, dans la revue la *Germania* (p. 269) ; M. Kœhler analyse dans ce travail des contes recueillis dans la Basse-Autriche (Vernaleken, n° 55), en Norwége (Asbjœrnsen, t. I, p. 27 de la trad. allemande), en Angleterre (Halliwell, *Popular Rhymes and Nursery Tales*, p. 32). De plus, la *Germania* a publié, également en 1869, un conte allemand de ce type, recueilli dans le Mecklembourg-Strélitz.

Nous ajouterons à cette liste un conte allemand du Harz (Aug. Ey, *Harz-mærchenbuch*. Stade, 1862, p. 50-52), qui a été omis par M. Kœhler.

Jetons un coup d'œil rapide sur ces divers contes.

Dans le conte de la Basse-Autriche, une princesse ne veut épouser que celui qui saura répondre aux questions posées par elle. Les deux fils aînés d'un paysan tentent l'aventure et ils échouent. Le troisième, pauvre niais, veut essayer à son tour. Il ramasse sur son chemin un clou, puis un œuf ; il met aussi une ordure dans sa poche. Quand il est arrivé auprès de la princesse, celle-ci lui dit : « J'ai du feu dans le corps. — Et moi, » dit le garçon, « j'ai un œuf dans mon sac ; nous pourrons le faire cuire. — Notre poêle a un trou. — Et moi, j'ai un clou ; nous pourrons avec cela boucher le trou, » etc. Le garçon a réponse à tout et il épouse la princesse.

Dans le conte anglais, Jack le sot se présente devant la princesse avec un œuf, une branche crochue de noisetier et une noisette, tous objets qu'il a ramassés sur la route. En entrant dans la chambre, il s'écrie : « Que de belles dames ici ! — Oui, » dit la princesse, « nous sommes de belles dames, car nous avons du feu dans la poitrine. — Eh bien ! faites-moi cuire mon œuf. — Et comment le retirerez-vous ? — Avec ce bâton crochu. — D'où vient-il, ce bâton ? — D'une noisette comme celle-ci. »

Dans le conte du Mecklembourg, Jean se rend avec ses deux frères aînés auprès de la princesse. Les objets ramassés sont un oiseau mort, le cercle d'un seau et une ordure. La conversation avec la princesse commence ainsi : « Mon (*sic*) est très chaud (*Mein ist heiss*) », dit la princesse. — « Nous y ferons cuire un oiseau. — Oui, mais la poêle éclatera. — J'y mettrai un cercle, » etc.

Les objets ramassés sont, dans le conte norwégien, un brin d'osier, un débris d'assiette, un oiseau mort, deux cornes de bouc, une vieille semelle de soulier. Voici le début du dialogue : « Ne puis-je pas faire cuire mon oiseau ? » dit le niais. — « J'ai bien peur qu'il ne crève, » répond la princesse. — « Oh ! il n'y a pas de danger : j'attacherai ce brin d'osier autour. — Mais la graisse coulera. — Je mettrai ceci dessous (le débris d'assiette), » etc.

Le conte du Harz présente une combinaison de notre thème avec d'autres. Là, c'est une sorte de vieille fée qui donne au jeune homme les divers objets (gluau, oiseau, assiette) qu'il emporte en allant chez la princesse ; c'est cette même fée qui lui indique d'avance ce qu'il aura à dire.

Enfin M. Kœhler signale un petit poème du moyen âge qui traite exactement le même sujet (von der Hagen, *Gesammtabenteuer*, n° LXIII. Stuttgart, 1850). Les trois objets avec lesquels Konni se présente devant la princesse sont un œuf, une dent de herse et une ordure. Il commence ainsi l'entretien : « O dame, comme votre bouche est rouge ! — Il y a du feu dedans, » répond la princesse. — « Eh bien ! dame, faites-y cuire mon œuf. » Le reste du dialogue est assez grossier.

LII.

LA CANNE DE CINQ CENTS LIVRES.

Il était une fois un petit garçon qu'on avait trouvé dans le bois et qui était bien méchant. Quand il fut grand, il entra un jour chez un forgeron et lui commanda une canne de cinq cents livres. « Tu veux dire une canne de cinq livres? » lui dit le forgeron. « — Non, » répondit le jeune garçon, « une canne de cinq cents livres. » Et en même temps il donna un grand soufflet au forgeron. Celui-ci lui fit une canne comme il la voulait, et le jeune garçon se mit en route.

Sur son chemin, il rencontra un jeune homme qui jouait au palet avec une meule de moulin. « Camarade, » lui dit-il, « veux-tu venir avec moi? — Je ne demande pas mieux. »

Un peu plus loin, il vit un autre jeune homme qui tordait un chêne pour s'en faire une hart. « Camarade, veux-tu venir avec moi? — Volontiers. »

Les voilà donc en route tous les trois. Après qu'ils eurent marché quelque temps, ils arrivèrent près d'un grand trou ; le jeune garçon s'y fit descendre et y trouva une vieille femme. « Indiquez-nous, » lui dit-il, « où il y a des demoiselles à marier. — Je n'en connais pas. — Vieille sorcière, tu dois en connaître. — J'en connais bien une, mais il y a un léopard qui la garde. — Oh bien! ce n'est toujours pas le diable, puisque le diable est là sur ton lit. »

« Léopard, léopard, ouvre-moi ta porte. — Méchant petit ver de terre, je ne ferai de toi qu'une bouchée, et encore quelle bouchée! — N'importe, ouvre-moi toujours ta porte. »

Pendant que le jeune homme cherchait à forcer l'entrée, le léopard passa la tête par la chatière de la porte : aussitôt, le jeune homme la lui abattit d'un coup de sa canne de cinq cents livres. Puis il enfonça la porte et ne trouva rien. Arrivé à une seconde porte, il la brisa également et trouva une belle princesse qui lui dit : « Avant qu'on ne nous ait enfermées ici, mes sœurs et moi, notre père nous a donné à chacune un mouchoir de soie et une pomme d'or, pour en faire présent à celui qui nous délivrerait. » Et elle lui offrit le mouchoir et la pomme d'or.

Le jeune homme les prit, puis il fit remonter la princesse hors du trou par ses compagnons, elle et toutes ses richesses. Il voulut ensuite remonter lui-même; mais, quand il fut presque en haut, ses compagnons le laissèrent retomber et s'emparèrent de la princesse et du trésor.

Le jeune homme alla retrouver la vieille. « Dis-moi où il y a d'autres princesses ; mes compagnons ont pris la mienne. — Je n'en connais

plus. — Vieille sorcière, tu dois encore en connaître. — J'en connais bien une, mais il y a un serpent qui la garde. — Oh bien! ce n'est toujours pas le diable, puisque le diable est là sur ton lit. »

« Serpent, serpent, ouvre-moi ta porte. — Méchant ver de terre, je ne ferai de toi qu'une bouchée, et encore quelle bouchée! — N'importe, ouvre-moi toujours ta porte. »

Ils combattirent deux ou trois heures; enfin le serpent fut tué. Le jeune garçon enfonça une porte et ne trouva rien, puis une autre et encore une autre. A la quatrième, il trouva une princesse encore plus belle que la première. Elle lui dit : « Avant qu'on ne nous ait enfermées ici, mes sœurs et moi, notre père nous a donné à chacune un mouchoir de soie et une pomme d'or, pour en faire présent à celui qui nous délivrerait. » En même temps, elle lui remit le mouchoir et la pomme d'or.

Alors le jeune homme la fit remonter avec toutes ses richesses, comme il avait fait pour sa sœur; mais, quand il voulut remonter lui-même, ses compagnons le laissèrent encore retomber et s'emparèrent de la princesse et du trésor.

Le jeune homme retourna près de la sorcière. « Dis-moi où il y a encore des princesses; mes compagnons ont chacun la leur. — Je n'en connais plus. — Vieille sorcière, tu dois encore en connaître. — J'en connais bien une, mais il y a un serpent volant qui la garde. — Oh bien! ce n'est toujours pas le diable, puisque le diable est là sur ton lit. »

« Serpent, serpent volant, ouvre-moi ta porte. — Méchant ver de terre, je ne ferai de toi qu'une bouchée, et encore quelle bouchée! — N'importe, ouvre-moi toujours ta porte. »

Le jeune homme lui abattit d'abord une aile; puis, comme le serpent volant combattait toujours, il lui abattit l'autre, et le combat finit. Il ouvrit une porte et ne trouva rien; il en ouvrit une deuxième, une troisième, une quatrième, toujours rien; enfin, à la cinquième, il trouva une belle princesse, encore plus belle que les deux premières. Elle lui dit : « Avant qu'on ne nous ait enfermées ici, mes sœurs et moi, notre père nous a donné à chacune un mouchoir de soie et une pomme d'or, pour en faire présent à celui qui nous délivrerait. »

Il prit le mouchoir et la pomme d'or et fit remonter la princesse avec ses richesses; il voulut remonter ensuite, mais ses compagnons le laissèrent retomber et emmenèrent la princesse avec son trésor.

Le jeune homme courut retrouver la sorcière et lui dit : « Mes compagnons avaient chacun leur princesse, et voilà qu'ils ont encore pris la mienne! — Je n'ai plus de princesse à t'indiquer, » dit la vieille; « mais pour t'aider à sortir d'ici, voici un aigle qui t'emportera jusqu'en haut [1],

1. Le texte littéral est : « Voici un aigle pour t'aider à monter la côte. »

et un pot de graisse. Si l'aigle vient à crier, tu te couperas le mollet et tu le lui donneras à manger ; autrement, il te jetterait en bas. Puis tu te frotteras la jambe avec la graisse, et il n'y paraîtra plus. »

Le jeune garçon se laissa enlever par l'aigle. Arrivé presque en haut, l'aigle se mit à crier ; le jeune garçon se coupa le mollet et le lui donna ; puis il se frotta avec la graisse et il n'y parut plus. Quand ils furent en haut, l'aigle le déposa par terre.

Après avoir marché quelque temps, le jeune homme rencontra des petites oies. Il leur demanda : « Les princesses de Pampelune sont-elles de retour ? — Adressez-vous à nos mères qui vont jusque dans la cour du roi ; elles pourront vous le dire. » Lorsque le jeune homme vit les mères oies, il leur dit : « Mères aux petites oies, les princesses de Pampelune sont-elles de retour ? — Oui, » dirent les oies, « et elles doivent se marier demain matin à neuf heures. — Combien y a-t-il d'ici à Pampelune ? — Il y a trente lieues. »

Le jeune homme fit grande diligence, arriva à Pampelune et entra dans le jardin du roi. Tout en se promenant, il tira de sa poche un de ses mouchoirs de soie et laissa tomber une pomme d'or comme par mégarde. Justement les princesses regardaient par la fenêtre. « Mes sœurs, » s'écria l'une d'elles, « ce doit être le jeune homme qui nous a délivrées. — En effet, c'est lui, ma sœur. »

Un instant après, il laissa tomber la seconde pomme, puis la troisième. On lui criait : « Monsieur, vous perdez quelque chose. » Mais il faisait semblant de ne pas entendre.

Les princesses coururent avertir leur père et lui racontèrent toute l'histoire. Le roi fit alors venir les deux jeunes gens qui devaient épouser ses filles, et dit en leur présence aux princesses : « Mes enfants, quand j'ai dû me séparer de vous, je vous ai remis à chacune un mouchoir de soie et une pomme d'or. A qui les avez-vous donnés ? — Mon père, nous les avons donnés à celui qui nous a délivrées. — Eh bien ! » dit le roi aux deux jeunes gens, « où sont vos pommes d'or ? » Mais ils n'en avaient pas à montrer.

Le roi dit alors au jeune garçon de choisir pour femme celle de ses filles qu'il aimerait le mieux. Il choisit la plus jeune, qui était aussi la plus belle. Quant aux deux compagnons, ils reçurent chacun un coup de pied dans le derrière et ils partirent comme ils étaient venus.

Ce conte est une variante de notre n° 1 *Jean de l'Ours ;* voici une troisième version qui se rapproche davantage de ce n° 1.

Plus loin, il est dit encore : « Quand ils furent en haut de la côte. » Evidemment le narrateur ne se rend pas bien compte du lieu où se passe l'action qui est le monde inférieur.

Il était une fois un soldat, nommé La Ramée, qui revenait de la guerre. Sur son chemin, il rencontra Jean de la Meule, qui jouait au palet avec une meule de moulin. « Camarade, » lui dit La Ramée, « veux-tu venir avec moi? — Je le veux bien. » Les deux compagnons rencontrèrent plus loin Tord-Chêne, qui tordait un chêne pour lier ses fagots. La Ramée lui proposa de le suivre, ce que Tord-Chêne accepta. Ils firent route tous les trois ensemble. Étant arrivés près d'un château, ils y entrèrent et s'y établirent. Ils convinrent que, chaque jour, deux d'entre eux pourraient aller se promener ; le troisième resterait pour faire la cuisine. Ce fut d'abord le tour de Tord-Chêne de garder la maison. Pendant qu'il était occupé à préparer le dîner, il vit entrer un petit galopin qui lui dit : « Bonjour, Monsieur. — Bonjour, mon ami. — Voudriez-vous, » dit le petit garçon, « me permettre d'allumer ma pipe? — Volontiers, mon ami, prends du feu. — Oh! non, je n'ose pas : si vous vouliez m'en donner? — Je le veux bien volontiers, » dit Tord-Chêne. Comme il se baissait, le petit garçon le poussa dans le feu et s'enfuit. La Ramée et Jean de la Meule, à leur retour, trouvant Tord-Chêne tout dolent, lui demandèrent ce qu'il avait. Il leur raconta son aventure. Le lendemain, ce fut Jean de la Meule qui resta au château, et même chose lui arriva. C'était alors le tour de La Ramée. Mais, quand le petit garçon vint lui demander du feu, il lui dit d'en prendre, si bon lui semblait, mais que pour lui il ne lui en donnerait pas. Le petit garçon, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, s'enfuit par une ouverture qui communiquait avec une sorte de remise. La Ramée le poursuivit, un fusil à la main, mais il ne put l'atteindre. Ayant enlevé une planche du plancher, il vit un grand trou et, quand ses compagnons furent rentrés, il s'y fit descendre au moyen d'une corde. Arrivé en bas, il se trouva en face d'une bête à sept têtes qui lui dit : « Que viens-tu faire ici? — Je ne viens pas pour toi, » répondit La Ramée, « mais pour les princesses que tu gardes. — Tu ne les auras pas, » dit la bête. La Ramée prit un grand sabre et combattit contre la bête. Il lui abattit deux têtes : la bête ne fit que devenir plus terrible ; il lui en abattit deux autres, puis, à force de combattre, deux autres encore, et enfin la dernière. Il entra ensuite dans une chambre où il trouva trois belles princesses qui travaillaient à de beaux ouvrages. Ces trois princesses étaient sœurs. La première lui donna un mouchoir de soie et un beau bracelet orné de perles, de rubis, de diamants et d'émeraudes. Il la fit remonter par ses compagnons avec ses richesses, et retourna auprès de la seconde princesse qui lui donna aussi un mouchoir de soie et un bracelet orné de pierres précieuses ; il la fit remonter, comme sa sœur, et, après avoir reçu de la troisième le même présent, il la fit remonter à son tour. Quand lui-même les suivit et qu'il fut presque en haut, ses compagnons le laissèrent retomber. Par bonheur il rencontra une fée qui lui donna un pot de graisse pour l'aider à monter la côte (*sic*), et lui dit : « Voici le roi des oiseaux : il vous portera hors d'ici. Si, avant d'être arrivé là-haut, il vient à chanter, coupez-vous un morceau du mollet et donnez-le-lui ; sinon il vous jetterait en bas. » La Ramée monta donc sur le roi des oiseaux. A moitié chemin, celui-ci se mit à chanter. La Ramée se coupa un morceau du mollet et le lui donna. Quand il fut arrivé en haut, ses camarades étaient partis, emmenant les princesses. En voyageant, La Ramée arriva justement dans le pays des

princesses, et il entra comme ouvrier chez un marchand vitrier. Ce dernier avait entendu dire que le roi promettait une grande récompense à celui qui lui ferait des bracelets semblables à ceux qu'il avait donnés à ses filles avant qu'elles fussent prisonnières de la bête à sept têtes. La Ramée dit au vitrier qu'il se chargeait de l'affaire. Le vitrier l'alla dire au roi, qui ordonna qu'un des bracelets fût prêt dans huit jours. La Ramée dit alors au vitrier qu'il lui fallait, pour faire le bracelet, un boisseau de noisettes à casser; il mangea les noisettes, puis il alla trouver le vitrier, qui lui demanda où était le bracelet. La Ramée lui présenta l'un de ceux que lui avaient donnés les princesses. Le vitrier courut porter le bracelet au roi, qui fut bien surpris. Il fallait le second bracelet dans huit jours, sous peine de mort. Cette fois, La Ramée demanda un boisseau de noix à casser, et, quand il eut fini de manger les noix, il porta le bracelet à son maître. Quand il s'agit de faire le troisième bracelet, il se fit donner un boisseau d'amandes. Les amandes mangées, La Ramée dit au vitrier : « Cette fois, c'est moi qui irai porter le bracelet au roi. » Les princesses le reconnurent et dirent au roi que c'était ce jeune homme qui les avait délivrées, et le roi lui donna la plus jeune en mariage.

Citons encore un trait d'une quatrième version, toujours de Montiers-sur-Saulx, dont nous avons déjà cité un passage dans les remarques de notre n° 36, *Jean et Pierre*. Ici les trois compagnons sont Jean-sans-Peur, Jean de l'Ours et Tord-Chêne. Au moment où ce dernier, qui est resté au château pour faire la cuisine, va tremper la soupe, survient un petit garçon qui jette des cendres dans la marmite, si bien que Tord-Chêne est obligé de refaire la soupe. Le lendemain, le petit garçon étant revenu et ayant encore jeté des cendres dans la marmite, Jean de l'Ours, qui ce jour-là est de service, court après lui et lui coupe la tête ; mais le petit garçon continue de fuir en tenant sa tête dans ses mains. C'est alors le tour de Jean-sans-Peur de rester. Le petit garçon revient une troisième fois, portant sa tête dans ses mains, pour jeter des cendres dans la marmite. Jean-sans-Peur court après lui, mais il ne peut l'atteindre et il le voit disparaître par une ouverture qui se trouve au plancher, etc.

Le commencement de la *Canne de cinq cents livres*, — ce petit garçon qu'on a trouvé dans le bois et qui est si « méchant », — est évidemment un souvenir affaibli de l'introduction de Jean de l'Ours, fils d'une femme enlevée par un ours pendant qu'elle allait au bois; Jean de l'Ours, on se le rappelle, est, lui aussi, très « méchant » et il se fait renvoyer de l'école.

Nous ajouterons ici, puisque c'en est l'occasion, quelques rapprochements à ceux que nous avons donnés dans les remarques de notre n° 1 relativement à cette introduction. Aux contes russe, serbe, allemands (du grand-duché d'Oldenbourg et du Hanovre), catalan, avare du Caucase, que nous avons indiqués, il faut ajouter un troisième conte allemand, *Jean l'Ours* (*Johannes der Bær*), dans Prœhle, *Mærchen für die Jugend*, n° 29 ; un conte picard (*Mélusine*, 1877, col. 110) ; un conte flamand de Condé-sur-l'Escaut (Deulin, *Contes du roi Cambrinus*, n° 1), où le héros s'appelle *Jean l'Ourson*, mais seulement parce qu'il a

été trouvé avec des oursons par un bûcheron ; un conte basque (*Mélusine*, p. 159), dont le début seul se rapporte à notre thème.

La suite du récit présente encore, à l'endroit où le jeune garçon descend dans le « grand trou », une autre altération. Dans un conte hanovrien de la collection Colshorn (n° 5), le passage correspondant est beaucoup mieux motivé : Pierre l'Ours et ses compagnons, dont les noms correspondent à ceux de Tord-Chêne, etc., s'établissent, comme Jean de l'Ours et aussi comme le La Ramée de notre variante, dans une maison isolée. Les compagnons de Pierre l'Ours sont successivement battus par un nain à grande barbe. Quant à Pierre l'Ours, il empoigne le nain et l'attache par la barbe à un bois de lit. Pendant que les quatre camarades sont à manger, le nain se dégage. Pierre l'Ours le poursuit et le voit disparaître dans un puits. Il y saute après lui avec sa canne de fer de trois quintaux et entre à sa suite dans une vieille maison. Il y trouve *une vieille sorcière*, qu'il force à lui dire où est le nain. Jetant les yeux par la fenêtre, il aperçoit un beau château. « Vieille sorcière, dis-moi ce que c'est que cette maison ! — Ah ! il y a là une princesse enchantée, gardée par quatre géants, » etc.

Nous ferons remarquer à ce propos qu'il y a une catégorie de contes appartenant à ce thème qui, n'ayant pas l'introduction de *Jean de l'Ours* ni l'épisode de la maison isolée, motivent d'une façon tout autre, mais très naturelle, la descente du héros dans le monde inférieur.

Dans plusieurs, par exemple dans un conte grec moderne (Hahn, n° 70), un conte breton (F.-M. Luzel, 5e Rapport, p. 10), un conte sicilien (Gonzenbach, n° 64), un conte russe (Ralston, *Russian Folk-tales*, p. 73), etc., c'est afin de poursuivre un monstre qui, dans la plupart de ces contes, vient voler des fruits d'or dans le jardin d'un roi, que le plus jeune des fils de ce roi se fait descendre dans un gouffre béant.

Dans un conte autrichien (Vernaleken, n° 54), le héros, ancien soldat, s'en va, de compagnie avec deux tailleurs, à la recherche de trois princesses disparues. Une vieille femme lui montre un puits ; il s'y fait descendre. Il ouvre une porte et voit un dragon qu'il tue. Il ouvre une seconde porte et tue un autre dragon, etc. Comparez un conte russe (A. de Gubernatis, *Zoological Mythology*, I, p. 192).

Cette dernière forme d'introduction, — plusieurs compagnons à la recherche de princesses disparues, — se trouve combinée, dans le conte flamand mentionné plus haut, avec l'épisode de la maison isolée et même avec l'introduction de *Jean de l'Ours*. Dans ce conte flamand, le roi fait publier qu'il donnera une de ses deux filles en mariage à qui les délivrera de captivité. Jean l'Ourson demande qu'on lui forge une canne de fer grosse comme le bras, puis il se met en campagne. Il rencontre d'abord sa mère nourrice l'ourse, qui le guide, puis Tord-Chêne, qu'il prend avec lui. Ils arrivent dans un château. Suit l'aventure de Tord-Chêne, puis de Jean l'Ourson avec un petit vieux qui rosse Tord-Chêne, mais qui est battu comme plâtre par Jean. Descendu dans le monde inférieur, ce dernier tue le petit vieux, dont une vieille femme était en train de panser les plaies. Cette vieille femme indique à Jean où sont les princesses et lui donne de la graisse qui guérit toutes les blessures, etc.

Arrêtons-nous un instant sur l'épisode de la maison isolée. Dans notre n° 1,

c'est un géant, comme dans un conte sicilien (Gonzenbach, n° 59), qui bat les compagnons de Jean de l'Ours. Dans les deux variantes lorraines que nous donnons ci-dessus, c'est un petit garçon qui leur joue des mauvais tours. Ce petit garçon rappelle le nain qui figure à cet endroit dans presque tous les contes de ce genre. Ainsi, dans le conte des Avares du Caucase, pendant que celui des compagnons d'Oreille-d'Ours qui correspond à Tord-Chêne est occupé à préparer le repas, arrive, chevauchant sur un lièvre boiteux, un petit homme, haut d'une palme, avec une barbe longue de trois palmes. Il demande un peu de viande, puis encore un peu, et, comme alors le compagnon d'Oreille-d'Ours l'envoie promener, il saute à bas de sa monture, s'arrache un poil de la barbe et en un instant il a garrotté notre homme et mangé toute la viande. Dans un conte lithuanien (Schleicher, p. 128), un petit homme à longue barbe prie le tailleur, un des compagnons du héros, de l'asseoir sur le banc auprès du feu, puis il lui demande un petit morceau de viande. Quand il a le morceau, il le laisse échapper de ses mains, et, tandis que le tailleur se baisse pour le ramasser, il tombe sur lui à coups de poing (comparez ci-dessus notre troisième version lorraine). Dans un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 17), pendant qu'un des compagnons de Jean le Fort prépare le dîner, survient un petit homme avec une barbe longue de sept aunes, tout geignant et disant qu'il a bien froid. Quand l'autre lui dit de venir se chauffer, il s'approche du foyer, renverse la marmite et s'enfuit à toutes jambes (comparez le fragment cité de notre dernière variante lorraine). Il est inutile de multiplier ces citations.

Dans les remarques de notre n° 1, nous n'avons pas attiré l'attention, comme il eût fallu, sur un des éléments de notre thème, ces personnages d'une force extraordinaire, Tord-Chêne, Jean de la Meule, Appuie-Montagne, qui deviennent les compagnons de Jean de l'Ours. Cet élément a été emprunté à un autre thème, celui dans lequel divers personnages, doués de dons merveilleux, force, finesse d'ouïe, rapidité à la course, etc., se mettent à la suite du héros et l'aident à mener à bonne fin des entreprises à première vue impossibles (voir, par exemple, Grimm, n° 71). M. Benfey a traité à fond ce thème dans la revue l'*Ausland* (1858, n° 41-45). Le seul personnage qui, en général, passe de ce thème dans celui de *Jean de l'Ours* est l'homme fort, le *Bondos* du n° 28 du *Pentamerone* de Basile, qui peut porter une montagne; le *Forte-échine* du *Chevalier Fortuné* de M^me^ d'Aulnoy, qui correspond à notre Tord-Chêne ; comme aussi le *Bondos* d'un conte arabe traduit par Chavis et Cazotte, véritable parodie des contes de ce type, et le *Tranche-mont* du même conte, qui se retrouve sous le nom de *Brise-montagne* dans le conte picard mentionné ci-dessus. L'emprunt est, à vrai dire, assez inutile ; car, après leur association avec Jean de l'Ours, la force de ces personnages ne leur sert plus à rien, et il semblerait même qu'elle ait disparu. Du reste, la combinaison de cet élément avec notre thème ne doit pas être récente et elle existait évidemment déjà à la source ; car nous la constatons dans des contes recueillis aux deux extrémités de l'ancien continent, dans le conte des Kariaines de la Birmanie, résumé dans notre n° 1 (où les compagnons de Ta-ywa sont *Longs-Bras* et *Longues-Jambes*), aussi bien que dans notre conte lorrain, en passant, par exemple, par le conte avare (où les compagnons d'Oreille-d'Ours correspondent à Tord-Chêne et à Jean de la Meule).

Nous avons maintenant à nous occuper d'un trait qui manquait dans *Jean de l'Ours*, l'épisode de l'aigle qui transporte le héros hors du monde inférieur. Ce trait se rencontre dans un grand nombre de contes, dont plusieurs ne se rapportent pas à notre thème : nous n'essaierons pas d'en dresser ici la liste complète. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns, en insistant sur les formes orientales à nous connues.

Dans notre conte *la Canne de cinq cents livres*, c'est la sorcière qui donne l'aigle au jeune homme. Il en est ainsi dans le conte hanovrien de la collection Colshorn ; de même aussi, à peu près, dans le conte flamand de la collection Deulin ; mais ce n'est point là certainement la forme primitive ; un élément important fait défaut : un service rendu à l'aigle par le héros. Ce trait se trouve dans la majeure partie des contes européens de ce type. Ordinairement, le héros a sauvé d'un serpent les petits de l'aigle ; voir, par exemple, deux contes russes (Gubernatis, *Zoological Mythology*, I, p. 193 et 194), un conte bosniaque (*Serbian Folk-lore*. Translated by Madam Csedomille Mijatowies. London, 1874, p. 123), un conte tsigane de la Bukovine (Mémoires de l'Académie de Vienne, t. XXIII [1874], p. 280, n° 2), un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 17), etc. Dans un conte de l'Agenais, l'*Homme de toutes couleurs*, publié par M. Bladé dans la *Revue de l'Agenais* (1875, p. 448), le service a été rendu personnellement à l'aigle, que le héros a fait sortir d'une cage où il était enfermé.

En Orient, prenons d'abord le conte avare d'Oreille-d'Ours. Abandonné par ses compagnons dans le monde inférieur, Oreille-d'Ours délivre une fille de roi d'un dragon à neuf têtes, auquel on était forcé de livrer chaque année une jeune fille (voir cet épisode dans les remarques de notre n° 37). Le roi lui ayant offert sa fille en mariage, Oreille-d'Ours demande pour toute récompense que le roi lui donne le moyen de revenir dans le monde supérieur ; mais pour le roi c'est chose impossible : il n'y a qu'un certain aigle, habitant la forêt des platanes, qui soit en état de le faire. Le roi envoie un messager à l'aigle, qui refuse. Alors Oreille-d'Ours se rend lui-même à la forêt des platanes. Au moment où il arrive auprès du nid, l'aigle est absent et un serpent noir à trois têtes s'approche pour dévorer les aiglons. Oreille-d'Ours le taille en pièces. A son retour, l'aigle demande au sauveur de ses petits quel service il peut lui rendre pour lui témoigner sa reconnaissance, et, à la prière d'Oreille-d'Ours, il le porte dans le monde supérieur. Auparavant, Oreille-d'Ours a dû charger l'aigle de la chair de cinquante buffles et de cinquante outres faites avec les peaux et remplies d'eau. Chaque fois que l'aigle crie : « De la viande! » il lui donne de la viande ; quand il crie : « De l'eau! » il lui donne de l'eau. Un instant avant le terme du voyage, la viande manque, et Oreille-d'Ours est obligé de se couper un morceau de la cuisse, qu'il donne à l'aigle. (Dans notre conte, il est dit d'avance au héros qu'il lui faudra se couper un morceau du mollet et l'on ne voit pas qu'il ait emporté la moindre provision. Il y a là une évidente altération.) L'aigle, ayant déposé Oreille-d'Ours sur la terre, s'aperçoit qu'il boite et, apprenant pourquoi, il rejette le morceau de chair et le remet à sa place.

Avant de passer à une autre forme orientale, il sera peut-être intéressant de faire remarquer que tout ce passage du conte avare se retrouve presque exacte-

ment dans un conte grec moderne (Hahn, n° 70). Le prince ayant tué le serpent à douze têtes auquel il fallait livrer la fille du roi, ce dernier offre au libérateur de la princesse la main de celle-ci. Mais le jeune homme lui demande seulement de le faire ramener dans le monde supérieur. Alors le roi lui conseille d'aller sur une certaine montagne, au pied d'un certain arbre sur lequel des aigles ont leur nid, et de tuer un serpent à dix-huit têtes, ennemi de ces aigles, qui, par reconnaissance, le porteront dans le monde supérieur. Le prince combat pendant vingt-quatre heures contre le serpent et, après l'avoir tué, s'endort de fatigue sous l'arbre. Pendant son sommeil, les aiglons viennent l'éventer avec leurs ailes. Le père et la mère, étant revenus et l'apercevant, veulent d'abord l'écraser sous des quartiers de roc ; mais leurs petits leur crient que ce jeune homme a tué le serpent et les a délivrés, et, quand il se réveille, les aigles lui demandent de leur dire ce qu'ils peuvent faire pour lui. Le prince les prie de le transporter dans le monde supérieur. Le roi des aigles lui dit alors de se procurer la chair de quarante buffles et quarante outres d'eau et de plus un joug d'argent. Le jeune homme attellera les aigles à ce joug et s'y attachera lui-même. Quand les aigles crieront *kra!* il leur donnera de la viande ; quand ils crieront *glou!* de l'eau. Le jeune homme se conforme à ces instructions ; mais, avant qu'on atteigne le monde supérieur, toute la viande est mangée ; l'un des aigles ayant crié *kra!* le prince se coupe la jambe et la lui donne. Arrivés en haut, les aigles remarquent qu'il boite; le roi des aigles ordonne à celui des siens qui avait avalé la jambe de la rendre au prince, et on la lui rattache au moyen de l'eau de la source de vie (Cf. pour tout cet épisode de l'aigle le conte bosniaque mentionné plus haut. Dans ce conte, le roi donne au héros une lettre pour l'oiseau-géant ; ce trait rappelle le messager du conte avare).

Chez les Tartares de la Sibérie méridionale, nous retrouvons un épisode du même genre dans une sorte de légende héroïque recueillie dans les tribus Kirghizes. Comme ce passage rappelle, dans son ensemble, le thème principal auquel se rapportent *Jean de l'Ours* et *La Canne de cinq cents livres*, nous le résumerons en entier. (W. Radloff. *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stæmme Süd-Sibiriens*, III. Theil, p. 315 seq.) Le « héros » Kan Schentæi, après avoir épousé la fille d'Aïna Kan, s'en retourne vers son peuple avec sa femme, emmenant avec lui soixante chameaux, quarante jeunes gens et quarante jeunes filles. Un jour qu'il a pris les devants, le « héros » Kara Tun, un « djalmaous » à sept têtes, qui habite sous la terre, apparaît à la surface du sol, avale la femme de Kan Schentæi, les soixante chameaux, les quarante jeunes gens, les quarante jeunes filles et toutes les richesses, puis il rentre sous terre. Trois « héros », qui s'étaient joints à Kan Schentæi, dont ils avaient appris les exploits, veulent descendre à la suite de Kara Tun dans le trou par lequel celui-ci a disparu ; mais quand ils y mettent le pied, leur pied se trouve coupé ; de même pour leur main. Ils restent donc assis, mutilés, auprès du trou. Kan Schentæi, ayant fait un mauvais rêve, revient sur ses pas, et il apprend des trois héros qu'un « djalmaous » a avalé tous ses gens. Il s'attache à une corde et se fait descendre dans l'abîme. Parvenu au fond, il trouve un autre monde et se met à marcher vers l'Orient. Un jour il arrive auprès d'immenses troupeaux, et, au milieu de ces troupeaux s'élève une maison haute comme une montagne. Kan Schentæi entre dans cette

maison : c'était celle du djalmaous à sept têtes, qui dormait en ce moment ; car de temps en temps, il dormait sept jours et sept nuits de suite. Auprès de lui la femme de Kan Schentæi était assise et pleurait. En voyant son mari, elle lui dit qu'il périra, car il n'est pas assez fort pour combattre le djalmaous. Kan Schentæi tire son épée et en porte un coup à la tête du djalmaous ; celui-ci bondit, et ils combattent pendant sept jours et sept nuits. Alors ils conviennent de se reposer. Comme Kan Schentæi était à se dire que sa force ne suffirait pas pour vaincre le djalmaous, paraît un homme à barbe blanche qui frappe le djalmaous avec une massue de fer, et le djalmaous meurt. Kan Schentæi se lève, fend le ventre du monstre, et tous les hommes qu'il avait avalés se retrouvent vivants. Il les amène tous avec les troupeaux à l'ouverture par laquelle il était descendu ; mais ses trois compagnons, mutilés comme ils sont, ne peuvent les faire remonter. Il s'éloigne désespéré. Un jour qu'il s'était endormi sous un grand tremble, il est réveillé par un bruit très fort. Il lève les yeux et voit en haut de l'arbre un nid, et dans ce nid trois jeunes oiseaux qui poussent des cris d'effroi ; un dragon, en effet, était en train de grimper à l'arbre et allait les dévorer. Kan Schentæi tire son épée et coupe en deux le dragon. Les oiseaux le remercient et lui font raconter son histoire. Ensuite ils lui disent : « Notre mère est un oiseau nommé le héros (*sic*) Kara Kous ; il n'y a personne de plus grand qu'elle. Elle te portera où tu voudras. » Ici, comme dans les contes précédents, le gros oiseau dit au sauveur de ses petits de lui apporter beaucoup de viande : soixante élans. Il en mange trente avant de prendre son vol et on charge sur son dos les trente autres, ainsi que tout le bétail et le peuple de Kan Schentæi. Ici encore, la viande faisant défaut, Kan Schentæi se voit obligé de se couper la chair des cuisses et de la jeter dans le bec de l'oiseau, qui, arrivé en haut, la lui rend et le rétablit dans son premier état.

L'épisode de l'oiseau se rencontre encore dans d'autres récits orientaux, mais ceux-ci tout différents, pour l'ensemble, de *La Canne de cinq cents livres*. Ainsi, dans un conte du *Bahar-Danush* persan (trad. de Jonathan Scott, Shrewsbury, 1799, t. III, p. 101, seq.), le prince Ferokh-Faul, qui voyage avec un fidèle ami à la recherche d'une princesse dont il a vu le portrait, se repose un jour au pied d'un arbre. Sur la cime de cet arbre un *simurgh* (oiseau fabuleux) avait construit son nid, et justement un monstrueux serpent noir venait de s'enrouler autour du tronc pour aller dévorer les petits ; le prince tire son sabre et le tue ; puis il s'endort, ainsi que son compagnon. Vers le soir, le simurgh revient, et apercevant les deux jeunes gens, il les prend pour des ennemis de sa couvée, et il allait les mettre à mort quand ses petits lui font connaître le service que leur a rendu le prince. Le simurgh réveille Ferokh-Faul et lui demande de quelle façon il peut lui témoigner sa reconnaissance. Le prince lui expose l'objet de son voyage et, le lendemain, le simurgh prend les deux jeunes gens sur son dos et les dépose le soir dans la ville où ils voulaient se rendre et qui était pour ainsi dire inaccessible.

Dans un conte indien recueilli dans le Deccan (Miss M. Frere, *Old Deccan Days*, p. 13) et que nous avons eu déjà l'occasion de citer dans les remarques de notre n° 15, *les Dons des trois Animaux*, un jeune prince dont la mère est retenue captive par un magicien s'est mis en campagne pour chercher à trouver

l'endroit où il sait que le magicien a caché son âme, sa vie. Comme le héros du conte persan, il s'endort au pied d'un arbre; il est réveillé par un grand bruit et tue un serpent qui est au moment de dévorer des aiglons. Les aigles, reconnaissants, disent à leurs petits de se mettre au service du prince, et ceux-ci le portent dans le lieu où il veut pénétrer, puis ils le ramènent, après qu'il s'est saisi du petit perroquet dans lequel est cachée la vie du magicien.

Citons enfin un passage d'un roman hindoustani, dont M. Garcin de Tassy a donné la traduction dans la *Revue orientale et américaine* (4e année, 1861, p. 1, seq.). Le prince Almâs s'est mis en route vers la ville de Wâkâf, où il doit trouver le mot d'une énigme dont la solution lui obtiendrait la main d'une princesse. Un jour, il s'endort au pied d'un arbre sur lequel l'oiseau simorg avait son nid ; il est réveillé par le hennissement de son cheval qui lui signale l'approche d'un dragon. Après un long combat, il parvient à tuer le monstre qui déjà grimpait à l'arbre. Puis, entendant les petits du simorg crier de faim, il les rassasie de la chair du dragon et se rendort de fatigue. Le simorg, à son retour, n'entendant plus crier ses petits et voyant un homme endormi au pied de l'arbre, s'imagine qu'Almâs a détruit sa couvée, et il est au moment de laisser tomber sur lui une pierre énorme quand sa femelle l'arrête. Par reconnaissance, le simorg porte le prince, par delà sept mers, dans la ville de Wâcâf, après lui avoir fait prendre une provision de chair d'âne sauvage, qu'Almâs doit lui donner peu à peu pendant le trajet.

Arrêtons-nous un instant avant de finir, sur un tout petit trait qui est particulier à notre troisième version lorraine et qui évidemment n'a pas dû frapper au premier abord. Quand il s'agit de faire les trois bracelets, La Ramée demande à son maître, d'abord un boisseau de noisettes, puis un boisseau de noix, puis enfin un boisseau d'amandes. Nous pouvons d'abord rapprocher de ce trait un passage du conte hanovrien de la collection Colshorn cité plus haut. Pierre l'Ours, qui s'est engagé chez un orfèvre après avoir délivré les trois princesses, se charge de fabriquer l'anneau commandé par le roi. Il prie son maître de lui donner pour la nuit une tonne de bière, un *muid de noix* et deux pains. — On se demandera peut-être si ce n'est pas du hasard que provient cette ressemblance dans un si petit détail ; mais le doute à ce sujet diminuera certainement quand on verra que, dans le conte flamand de la collection Deulin, également cité par nous, Jean l'Ourson, en pareille circonstance, se fait donner un *sac de noix* par son patron. De même, dans le conte allemand de la collection Prœhle, mentionné aussi précédemment, Jean l'Ours, qui a promis de faire trois boules pareilles à celles qu'avaient les princesses, se remplit la poche de *noisettes* avant de se mettre ou plutôt de faire semblant de se mettre au travail. Un conte grec moderne (Hahn, n° 70), que nous avons aussi résumé en partie, se rapproche encore davantage de notre conte lorrain. Ici le héros est entré comme compagnon chez un tailleur. Or son maître a reçu du roi l'ordre de faire en trois jours pour la princesse un vêtement sur lequel sera brodé la terre avec ses fleurs : ce vêtement doit être renfermé dans une noix. Le jeune homme se fait donner par le tailleur un setier d'eau-de-vie et *une livre de noix;* il s'enferme dans l'atelier, mange et boit à son aise, puis il ouvre une noix que la princesse lui a donnée dans le monde inférieur et en tire le vêtement merveilleux. Quelques jours après, la princesse commande

un vêtement sur lequel sera brodé le ciel avec ses étoiles et qui sera renfermé dans une amande ; le jeune homme fait de même que la première fois ; seulement il demande des *amandes* au lieu de noix : le vêtement est dans une amande que lui a donnée la princesse. Et enfin, quand la princesse commande un vêtement renfermé dans une noisette et représentant la mer et ses poissons, il se fait donner des *noisettes* et tire le vêtement d'une noisette qu'il a également rapportée du monde inférieur.

Un dernier rapprochement de détail. Dans le conte hanovrien de Colshorn, Pierre l'Ours, apprenant que la plus jeune des trois princesses est malade de ne point le voir venir, s'habille en mendiant et se présente au palais. Les gardes le repoussent et le blessent. Pierre l'Ours tire de sa poche le mouchoir que la princesse lui avait donné et s'en sert pour étancher le sang qui coule de sa blessure. Justement la princesse regardait par sa fenêtre et elle reconnaît son mouchoir. — C'est à peu près, comme on voit, la fin de la *Canne de cinq cents livres*.

LIII.

LE PETIT POUCET.

Il était une fois des gens qui avaient beaucoup d'enfants ; l'un d'eux était un petit garçon qui n'était pas plus grand que le pouce : on l'appelait le petit Poucet.

Un jour sa mère lui dit : « Je m'en vais à l'herbe ; toi, tu resteras pour garder la maison. — Maman, » dit-il, « je veux aller avec vous. — Non, mon Poucet, tu resteras ici. »

Le petit Poucet fit mine d'obéir ; mais, quand sa mère partit, il la suivit sans qu'elle y prît garde. Arrivé aux champs, il se cacha dans la première brassée d'herbe que sa mère cueillit, si bien que celle-ci le mit sans le savoir dans sa hotte. On donna l'herbe à la vache ; voilà le petit Poucet avalé.

Le soir venu, la mère voulut traire la vache. « Tourne-teu, Noirotte. — Nenni, je n'me tournerâme. » La femme, tout étonnée, courut chercher son mari. « Tourne-teu, Noirotte. — Nenni, je n'me tournerâme. »

De guerre lasse, on appela le boucher, qui fut d'avis qu'il fallait tuer la bête. La vache fut donc tuée et dépecée, et l'on jeta le ventre dans la rue, où une vieille femme le ramassa et le mit dans sa hotte. Mais, comme elle était trop chargée, force lui fut de s'arrêter à moitié d'une côte, au sortir du village, et d'abandonner sur la route le ventre de la vache.

Vint à passer un loup qui avait grand'faim ; il avala le ventre et le petit Poucet avec, puis il se remit à rôder dans les environs. Il n'était pas loin d'un troupeau de moutons, quand le petit Poucet se mit à crier : « Berger, garde ton troupeau ! berger, garde ton troupeau ! »

En entendant cette voix, le loup prit peur..., si bien que le petit Poucet se trouva tout d'un coup par terre. Il se nettoya du mieux qu'il put et s'en retourna chez ses parents. Sa mère lui dit :

« Te vlà not' Poucet! j'te croyeuille pordeu.
— J'ateuille da' l'herbe, et veu n'avêm' veu.
— Ma fi no, not' Poucet, j'te croyeuille tout d'bo pordeu
— Eh bé! mama, me vlà r'veneu[1]. »

VARIANTE.

LE PETIT CHAPERON BLEU.

Un jour, un fermier et sa femme, s'en allant faire la moisson, laissèrent à la maison leur petit garçon, qu'on appelait le petit Chaperon bleu, parce qu'il portait un chaperon de cette couleur, et lui dirent de venir aux champs à midi leur porter la soupe.

A l'approche de midi, le petit garçon versa la soupe dans un pot-de-camp et se mit en devoir de le porter à ses parents. Comme il passait par l'étable, voyant que la vache n'avait rien à manger, il posa son pot à côté d'elle et alla chercher du fourrage. Mais, par malheur, la vache donna un coup de pied dans le pot, et toute la soupe se répandit par terre. Voilà le petit garçon bien en peine. Il ne trouva rien de mieux à faire que de se cacher dans une botte de foin.

Les parents, ne le voyant pas arriver, revinrent au logis ; on l'appelle, on le cherche partout : point de petit Chaperon bleu. Cependant la vache, qui avait faim, se mit à beugler ; on lui donna la botte de foin où le petit garçon s'était blotti. La vache avala l'enfant avec le foin.

Un instant après, quand on voulut renouveler la litière, on s'aperçut que la vache ne pouvait plus bouger : on avait beau la pousser, la frapper ; rien n'y faisait. « Vache, tourne-teu, vache, tourne-teu ! — Je n'me tournerâme. » En entendant la vache parler, les gens furent bien étonnés et la crurent ensorcelée ; ils ne se doutaient guère que c'était le petit Chaperon bleu qui répondait pour elle. On courut chercher le maire. « Vache, tourne-teu ! — Je n'me tournerâme. » Enfin on appela le curé, qui dit à la vache en français : « Vache, tourne-toi ! — Je n'comprenme le français ; je n'me tournerâme. »

Le fermier, ne sachant plus que faire, fit venir le boucher. La bête fut tuée et dépecée ; le ventre fut jeté dehors et ramassé par une vieille femme, qui l'emporta dans sa hotte.

---

1. Te voilà, notre Poucet! je te croyais perdu. — J'étais dans l'herbe, et vous ne m'avez pas vu. — Ma foi non, notre Poucet; je te croyais tout de bon perdu. — Eh bien! maman, me voilà revenu.

A peine était-elle hors du village, que le petit garçon se mit à chanter :

Trotte, trotte, vieille sotte!
Je suis au fond de ta hotte.

La vieille, bien effrayée, pressa le pas sans oser regarder derrière elle. Comme elle passait près d'un troupeau de moutons, le petit garçon cria : « Berger, berger, prends garde à tes moutons ! Voici le loup qui vient. » La vieille, à demi folle de frayeur, disait en se tâtant : « Je ne suis pourtant pas le loup ! Qu'est-ce que cela veut dire ? » Arrivée chez elle, elle ferma la porte, déposa sa hotte par terre et fendit le ventre de la vache. Dans un moment où elle tournait la tête, le petit garçon sortit tout doucement de sa prison et se blottit derrière l'armoire.

La vieille prépara les tripes et les accommoda pour son souper. Elle commençait à se remettre de sa frayeur et ne songeait plus qu'à se régaler, quand tout à coup le petit garçon se mit à crier : « Bon appétit la vieille ! » Cette fois, la pauvre femme crut que le diable était au logis et commença à trembler de tous ses membres. « Ecoute, » lui dit alors le petit garçon sans quitter sa place, « promets-moi de ne dire à personne où tu m'as trouvé et de me reconduire où je te dirai. Je serai bien aise de n'être plus ici, et toi tu ne seras pas fâchée d'être débarrassée de moi. » La vieille promit tout, et le petit Chaperon bleu se montra. Elle le reconduisit chez ses parents, qui furent bien joyeux de le revoir.

Dans une seconde variante, également de Montiers-sur-Saulx, des gens ont un petit garçon pas plus haut que le pouce : on l'appelle *P'tiot Pouçot*. Un jour, le petit Poucet part pour chercher un maître. Il arrive à un village et entre dans la première maison qu'il voit. Il demande si on veut le prendre comme domestique. La femme, qui en ce moment se trouve seule à la maison, lui répond qu'il est trop petit. « Prenez-moi, » dit le petit Poucet; « je travaille bien. » Le mari, étant revenu, le prend à son service.

La femme l'envoie chercher une bouteille de vin chez le marchand. Le petit Poucet dit à celui-ci de lui donner un tonneau. Le marchand se récrie; mais le petit Poucet n'en démord pas. On lui donne le tonneau, et il s'en va en le poussant devant lui. Sur son chemin les gens sont ébahis. « Un tonneau qui marche tout seul! »

Ensuite la femme l'envoie chercher une miche de pain chez le boulanger. Le petit Poucet se fait donner toutes les miches, qu'il pousse aussi devant lui.

Un jour que la femme fait la galette, il tombe dedans sans qu'on s'en aperçoive. On met la galette au four. Quand elle est cuite et qu'on la coupe en deux, on coupe l'oreille au petit Poucet. « Oh! prenez garde! vous me coupez l'oreille. » Mais on ne fait pas attention à lui, et on le mange avec la galette.

Voir dans la collection Grimm le n° 37, conte rhénan, et le n° 45, conte résultant de la fusion faite par les éditeurs de divers contes de la région du

Mein, de la Hesse et du pays de Paderborn, — ce qui, disons-le en passant, est un procédé assez peu scientifique.

Dans un conte catalan (Rondallayre, III, p. 88), le héros est un petit garçon pas plus gros qu'un grain de mil. Un jour ses parents l'envoient chercher pour un sou de safran. Il arrive chez le marchand. « Donnez-moi pour un sou de safran. » On regarde, mais l'on ne voit qu'un sou qui remue. A la fin on entrevoit le petit garçon, on prend le sou et on met le safran à la place. Tandis que le petit retourne vers la maison, de grosses gouttes commencent à tomber; il se met à l'abri sous un chou. Arrive un bœuf, qui mange chou et enfant. On cherche le petit partout. « Où es-tu? — Dans le ventre du bœuf; il n'y tonne ni n'y pleut. » Personne ne sait ce que cela veut dire. Tout à coup le bœuf fait un p.., et voilà le petit retrouvé.

Un conte basque de la Haute-Navarre (*Revue de linguistique*, 1876, p. 242) est presque identique : Il était une fois un petit petit garçon; il avait nom Ukaïltcho (Petite poignée). Un jour, sa mère l'avait envoyé garder la vache. La pluie ayant commencé, Ukaïltcho se cacha sous un pied de chou. Comme on ne le voyait pas revenir, sa mère s'en fut le chercher. « Ukaïltcho! où êtes-vous? — Ici! ici! — Où? — Dans les boyaux de la vache. — Quand sortirez-vous? — Quand la vache fera ... » La vache avait avalé Ukaïltcho, pensant que c'était la feuille du chou.

Même histoire dans un conte languedocien cité par M. Gaston Paris (*Le petit Poucet et la Grande-Ourse*), où Peperelet (Grain de poivre), s'en allant porter à manger à son père et à ses frères qui coupent du bois dans la forêt, voit venir le loup et se cache sous un chou; — et aussi dans un conte du Forez (*ibid.*, p. 37), où Plen Pougnet (Plein le poing) s'étant assis derrière un mur, un bœuf le prend pour un chardon et l'avale.

Les quatre contes cités jusqu'ici ne se composent que de cet épisode. En voici d'autres dans lesquels vient s'y ajouter le second épisode de notre conte lorrain.

Dans un conte allemand (Prœhle, *Kinder- und Volksmærchen*, n° 39), Poucet (*Daumgross*) est allé cueillir des fleurs dans un pré, il est ramassé avec l'herbe fauchée et donné à la vache, qui l'avale. Toutes les fois que la servante vient traire la vache, Poucet lui adresse la parole. La servante finit par ne plus oser aller à l'étable, et on tue la vache. Les tripes sont données à une mendiante, qui les met dans son panier. A partir de ce moment, à toutes les portes auxquelles elle se présente, elle entend répondre non : c'est Poucet qui lui joue ce tour; mais il meurt d'avoir été cuit avec les tripes.

Dans un conte gaëlique d'Écosse (Campbell, n° 69), Thomas du Pouce est allé se promener; la grêle étant venue à tomber, il s'abrite sous une feuille de patience. Un taureau mange la plante et, en même temps, Thomas du Pouce. Son père et sa mère le cherchent. Il leur crie qu'il est dans le taureau. On tue la bête; mais on jette justement le gros boyau dans lequel était Thomas. Passe une mendiante, qui ramasse le boyau. Pendant qu'elle marche, Thomas lui parle; elle jette de frayeur ce qu'elle porte. Un renard prend le boyau et Thomas se met à crier : « Tayaut! au renard! » Les chiens courent sus au renard et le mangent, et ils mangent aussi le boyau, mais sans toucher à Thomas, qui revient sain et sauf à la maison.

Dans un second conte basque, dont M. W. Webster ne dit qu'un mot (p. 191), le petit héros est d'abord avalé par un bœuf, puis par un chien, pendant qu'on lave les tripes du bœuf.

Venons maintenant à un conte grec moderne (Hahn, n° 55). Là, Demi-pois est avalé par un des bœufs de son père, pendant qu'il leur donne du foin. Le soir, pendant que ses parents sont à table, ils entendent une voix qui sort d'un des bœufs : « Je veux ma part, je veux ma part. » Le père tue le bœuf et donne les boyaux à une vieille femme pour qu'elle les lave. Comme celle-ci se met en devoir de les fendre, Demi-pois lui crie : « Vieille, ne me crève pas les yeux, ou je te crève les tiens ! » La vieille, effrayée, laisse là les boyaux et s'enfuit. Le renard passe et avale les boyaux avec Demi-pois; mais celui-ci lui rend la vie dure. Dès que le renard s'approche d'une maison, Demi-pois crie à tue-tête : « Gare à vous, les gens ! le renard veut manger vos poules. » Le renard, qui meurt de faim, demande conseil au loup; celui-ci l'engage à se jeter par terre du haut d'un arbre; le renard suit le conseil et il est tué roide. Le loup dévore son ami et avale en même temps Demi-pois; mais voilà que toutes les fois qu'il approche d'un troupeau, il entend crier dans son ventre : « Holà ! bergers, le loup va manger un mouton. » Désespéré, le loup se précipite du haut d'un rocher. Alors Demi-pois sort de sa prison et retrouve ses parents.

M. Gaston Paris rapproche de ce conte grec, particulièrement pour la fin, un conte du Forez. Le voici : Le *Gros d'in pion* (Gros d'un poing) faisait paître un bœuf; il s'était mis derrière un chou. En mangeant le chou, le bœuf mangea le *Gros d'in pion*. Le maître tua le bœuf, et le chat qui passait mangea à son tour le *Gros d'in pion*. Le chat fut tué, et le *Gros d'in pion* fut cette fois mangé par le chien. Enfin le loup dévora le chien. Mais, à partir de ce jour-là, plus moyen pour le loup de manger des moutons. Quand il allait vers les bergeries, le *Gros d'in pion*, qui était dans son ventre, criait : « Gare, gare, le loup vient manger vos moutons. » Survint compère le renard qui conseilla au loup « de passer entre deux pieux très rapprochés l'un de l'autre, afin que la pression pût le délivrer d'un hôte aussi incommode; ce qui fut fait. »

M. Gaston Paris fait remarquer que le collectionneur, M. Gras, « ne dit pas, ce qui doit être dans l'histoire, que le loup resta pris au corps par les pieux et mourut là misérablement. » « C'est, on le voit, — ajoute M. Paris, — le pendant exact du conte grec; seulement ici, conformément à la tradition, le loup est bafoué par le renard. » Il l'est également, ajouterons-nous à notre tour, dans une variante grecque de *Demi-pois*.

D'autres contes du même type vont nous offrir de nouvelles aventures se surajoutant aux premières. Ainsi le n° 37 de Grimm commence par raconter comment Poucet (*Daumesdick*) conduit la voiture de son père, en se mettant dans l'oreille du cheval; comment il est acheté par des étrangers, émerveillés de son adresse; comment ensuite il s'échappe et s'associe à des voleurs. Vient, après cette première partie, l'histoire que nous connaissons. Poucet avalé par une vache dans une brassée de foin; la terreur de la servante à qui il crie de ne plus donner de foin à la bête; la vache tuée; le ventre jeté sur le fumier et avalé par un loup. Finalement Poucet indique au loup le garde-manger d'une certaine

maison, qui est celle de ses parents; le loup s'y introduit, mais n'en peut plus sortir. Il est tué et Poucet délivré.

Dans un conte russe, dont M. Gaston Paris donne la traduction (*Op. cit.*, p. 81), même première partie, à peu près : Petit Poucet se glisse dans l'oreille du cheval et laboure à la place de son père; il est vendu par celui-ci à un seigneur et s'échappe; il s'associe à des voleurs, vole un bœuf et demande les boyaux pour sa part. Il se couche dedans pour passer la nuit et il est avalé par un loup. Comme dans les contes cités précédemment, il crie aux bergers de prendre garde au loup. Celui-ci, en danger de mourir de faim, dit à Petit Poucet de sortir. « Porte-moi chez mon père, et je sortirai. » Le loup l'y porte; Petit Poucet sort du grand ventre par derrière, s'assied sur la queue du loup et se met à crier : « Battez le loup! » Le vieux et la vieille tombent sur le loup à coups de bâton et, quand il est mort, ils prennent la peau pour en faire une « touloupe » à leur fils.

Ce conte russe n'a pas le passage où Poucet est avalé par un bœuf. Ce trait va se retrouver dans un très curieux conte du pays messin, qui a beaucoup de rapport avec le conte russe (*Mélusine*, 1877, col. 41). Jean Bout-d'homme est vendu par son père le terrassier à un seigneur qui l'a trouvé très gentil. Après s'être d'abord échappé, il est rattrapé par le seigneur qui le met dans un panier suspendu au plafond de la cuisine : de là il doit observer ce qui se passe et en rendre compte à son maître. Un jour, il est aperçu par un domestique qui, pour le punir de son espionnage, le jette dans l'auge aux bestiaux (cf. Grimm, n° 45); il est avalé par un bœuf. Le seigneur ayant fait tuer ce bœuf pour un festin qu'il doit donner, les tripes sont jetées sur le grand chemin. Une vieille femme, passant par là, les ramasse et les met dans sa hotte. Elle n'a pas fait dix pas, qu'elle entend une voix qui sort de sa hotte et lui dit :

Toc! toc!
Le diable est dans ta hotte!
Toc! toc!
Le diable est dans ta hotte!

La vieille jette là sa hotte et s'enfuit. Suivent les aventures de Jean Bout-d'homme avec le loup, aventures à peu près identiques à celle du Petit Poucet russe. « Tais-toi, maudit ventre! » dit le loup, désespéré d'entendre toujours une voix qui prévient les bergers de son approche. — « Je ne me tairai pas, tant que tu n'auras pas été me déposer sous la porte de mon père. — Eh! bien, je vais y aller. » Quand ils arrivent, Jean Bout-d'homme sort du ventre du loup, se glisse dans la maison en passant par la chatière, et, au même instant, saisissant le loup par la queue, il crie : « Venez, venez, père, je tiens le loup par la queue. » Le père accourt et tue d'un coup de hache le loup dont il vend la peau.

Certains contes étrangers ont, des aventures de Poucet, uniquement celles que nous avons vues en dernier lieu s'ajouter au fond commun à tous les contes cités. Ainsi, le Poucet d'un conte lithuanien (Schleicher, p. 7) laboure en se tenant dans l'oreille d'un bœuf; il est acheté par un seigneur; il aide des voleurs à voler les bœufs du seigneur et ensuite attrape les voleurs eux-mêmes. Le conte finit là-dessus. Dans un conte albanais (Hahn, n° 99), Noisette laboure, assis

sur la pointe de la charrue; il s'associe à des voleurs et devient fameux sous le nom du « voleur Noisette ».

Un poème anglais, l'histoire de *Tom Pouce*, qui a été sans doute imprimée dès le XVI[e] siècle, mais dont la plus ancienne édition connue est de 1630, a conservé, au milieu de toute sorte de fantaisies plus ou moins poétiques, un trait de notre thème. Tom Pouce est attaché par sa mère à un chardon pour que le vent ne l'enlève pas. Une vache mange le chardon et Tom Pouce avec. « Où es-tu, Tom? » crie partout la mère. — « Dans le ventre de la vache. » Tom finit par en sortir.

Nous ne connaissons pas, dans les autres collections, de conte que nous puissions rapprocher directement de notre seconde variante, où le héros est si fort malgré sa petite taille.

LIV.

LE LOUP ET LE RENARD.

Un loup et un renard, deux grands voleurs, s'étaient associés et faisaient ménage ensemble. Ils s'embusquaient à la lisière des bois, ils rôdaient autour des troupeaux, ils s'aventuraient même jusque dans les fermes ou dans les maisons, quand il ne s'y trouvait que des enfants.

Un jour, ils volèrent un pot de beurre; ils le cachèrent au fond du bois pour le trouver quand viendrait l'hiver. Quelque temps après, le loup dit au renard : « J'ai faim : si nous entamions le pot de beurre ? — Non, » dit le renard, « n'y touchons pas tant que nous pouvons attraper des moutons ou quelque autre chose ; gardons nos provisions pour la mauvaise saison. » Le renard, qui était bien plus fin que son camarade, voulait manger le beurre à lui tout seul.

A midi, au coup de l'Angelus, il dit au loup : « Ecoute ! voilà qu'on m'appelle pour être parrain. — Pour être parrain ? » dit le loup tout étonné. « — Oui, » dit le renard, et il courut au bois, à l'endroit où était le pot de beurre. Il en mangea une bonne partie, puis il revint trouver son compagnon.

« Te voilà revenu ? » lui dit le loup ; « eh bien ! quel nom as-tu donné à l'enfant ? — Je l'ai appelé le *Commencement*. — Le *Commencement !* quel vilain nom ! — Bah ! c'est un nom comme un autre. »

Quelques jours après, quand sonna l'Angelus, le renard dit au loup : « Ecoute ! voilà qu'on m'appelle encore pour être parrain. — Ah ! » dit le loup, « tu as bien de la chance ! et moi, qui ai si faim, jamais on ne m'appellera ! »

Le renard retourna au pot de beurre, et se régala comme il faut. Quand il fut revenu, le loup lui demanda : « Quel nom as-tu donné à l'enfant ?

— Je l'ai nommé la *Moitié*. — La *Moitié !* oh ! le vilain nom que tu as donné là ! » Le renard crevait de rire.

Le lendemain, avant la nuit, il dit au loup : « J'oubliais : je dois encore être parrain demain. — Cela ne finira donc pas ? » dit le loup. « Moi, je n'aurai jamais pareille chance. — Oh ! pour cela non : tu es trop bête. Au revoir donc ; je ne serai pas longtemps, et je te rapporterai quelque chose du repas. »

Il acheva le pot de beurre, et rapporta au loup des os qui étaient bien depuis trente ans sur un tas de pierres. Le loup essaya de les manger et s'y cassa les dents. « Voilà, » dit-il, « un beau régal ! — Que veux-tu ? » dit le renard ; « les temps sont durs ! Encore est-ce là ce qu'il y avait de meilleur et de plus friand au repas du baptême. Mange donc. » Mais le loup ne pouvait en venir à bout. « A propos, » demanda-t-il, « quel nom as-tu donné à l'enfant ? — Il s'appelle *J'â-veu-s'cû*[1]. — *J'â veu s'cû !* fi ! le vilain nom. »

A quelque temps de là, le loup dit au renard : « Maintenant, il faut aller à nos provisions. » Le renard avait eu soin de casser le pot et de mettre parmi les débris des souris mortes et des limaces. A cette vue, le loup s'écria : « Nous sommes volés ! — Ce sont pourtant ces vilaines bêtes qui nous ont joué ce tour, » dit le renard. « — Hélas ! » reprit le loup, « moi qui ai si faim ! — J'ai cru bien faire, » dit le renard en se retenant de rire ; « je voulais mettre le beurre en réserve pour l'hiver. — Et moi, » dit le loup, « je t'avais dit qu'il ne fallait pas attendre ; je savais bien que nous ne pourrions pas le garder si longtemps. — C'est qu'aussi on ne trouve pas toujours à prendre ; il faut bien ménager un peu. Si nous allions pêcher ? — Comment ferons-nous ? » demanda le loup. — « Nous nous approcherons des charbonniers pour leur faire peur ; ils s'enfuiront et nous prendrons leurs paniers pour attraper le poisson. »

Ce jour-là, il gelait bien fort. « Tiens ! » dit le renard en montrant au loup les glaçons qui flottaient sur la rivière, « tout le poisson est crevé : le voilà sur l'eau ; il sera bien facile à prendre. » Il attacha un panier à la queue du loup, et le loup descendit dans la rivière. « Oh ! » criait-il, « qu'il fait froid ! » Cependant les glaçons s'amassaient dans son panier. « Ah ! que c'est lourd ! — Tire, tire, » disait l'autre, « tu as des poissons plein ton panier. — Je n'en peux venir à bout. »

A la fin pourtant, le loup parvint à sortir de l'eau, mais sa queue se rompit et resta attachée au panier. « Comment ! » dit le renard, « tu laisses là ta queue ? Mais quelles bêtes as-tu dans ton panier ? — Ce sont les bêtes que tu m'as montrées. — Eh bien ! essaie d'en manger. » Le loup se cassa encore deux ou trois dents et dit enfin : « Mais ce n'est que

1. « J'ai vu son cul », le fond du pot.

de la glace ! Ah ! que j'ai froid et que j'ai faim ! — Regarde là-bas, » dit le renard, « voilà de petits bergers qui teillent du chanvre auprès du feu. Allons-y : ils auront peur et laisseront là leur chanvre. Je t'en referai une queue. »

A leur arrivée, les enfants s'enfuirent en criant : « Ah ! le vilain loup ! le vilain loup ! — Tourne le dos au feu, » dit le renard à son camarade, « et chauffe-toi bien. Je vais te remettre une queue. » Il prit du chanvre et en refit une queue au loup, puis il y mit le feu. Le loup bondit de douleur, et se mit à courir et à s'agiter, en criant d'une voix lamentable :

J'â chaou la patte et chaou le cû.
Ma grand'mère, j' n'y r'vanra pû[1].

Le renard lui dit : « Viens avec moi : on va faire la noce à la Grange-Allard[2] ; il y a des galettes plein le four. »

A quelque distance de la ferme, le renard grimpa sur un chêne. « Oh ! » dit-il, « que cela sent bon la galette ! Mais j'entends les cloches ; les gens vont revenir de la messe.... Oui, oui, voici la noce ; il est temps d'approcher de la chambre à four. — Comment faire pour entrer ? » demanda le loup. — « Voici une petite lucarne, » dit le renard ; « tu pourrais bien passer par là. — C'est trop étroit ; il n'y a pas moyen. — Passe ta tête : là où la tête passe, le derrière passe. Quand tu seras dans la chambre à four, tu mangeras le dessus des tartes, et tu me jetteras le reste par la lucarne. J'en ferai une petite provision pour nous deux.

Après bien des efforts, le loup parvint à entrer dans la chambre à four ; le renard resta dehors, et tout ce que le loup lui jetait par la lucarne, il le mangeait ; c'était la meilleure part. Les gens de la noce arrivèrent bientôt ; le renard s'enfuit, laissant là son camarade.

Un instant après, les femmes entrèrent dans la chambre à four pour prendre les galettes. Les voilà bien effrayées : « Au loup ! au loup ! » Tout le monde accourt avec des bâtons, des fléaux, des pelles à feu. Pendant ce temps, le renard riait de toutes ses forces dans sa cachette. Le pauvre loup avait essayé de repasser par la lucarne ; mais, comme il avait beaucoup mangé, il ne put y réussir. On tomba sur lui, et on lui donna tant de coups, qu'il rendit tout ce qu'il avait mangé. Les bas blancs, les beaux jupons en furent tout gâtés ; il fallut changer d'habits. Quant au loup, il fut si maltraité, qu'il en mourut.

Dans une variante, également de Montiers-sur-Saulx, et qui met en scène plusieurs personnes du pays, mortes aujourd'hui, le loup et le renard s'en vont sur le chemin de Ligny. Passent trois charretiers, le père Charoy, le père

1. J'ai chaud la patte et chaud le cul ; Ma grand'mère, je n'y reviendrai plus.
2. Ferme voisine de Montiers-sur-Saulx.

Maquignon et le père Merveille, avec leur vanne à charbon. Le renard court en avant, s'étend sur la route et fait le mort. « Ah! le beau renard! » disent les charretiers, quand ils arrivent auprès de lui; « il faut le mettre sur notre vanne. » Sur leur vanne ils avaient mis, avant de partir, diverses provisions, du pain, du vin, du lard, du beurre. Le renard jette tout sur la route, puis il saute en bas de la vanne et va porter les provisions dans le creux d'un arbre. — Suit l'histoire du parrainage. Le renard mange d'abord la moitié d'un pot de beurre, et l'enfant s'appelle « la Moitié »; puis il achève le pot, et l'enfant s'appelle « Bé r'liché » (Bien releché). La troisième fois, il mange le lard et n'en laisse que la couenne; « La Couenne » est le nom de l'enfant. — Cette variante a aussi l'épisode de la pêche; le renard mange tous les poissons et le loup en est pour sa queue arrachée.

Dans notre conte et sa variante, nous trouvons quatre suites d'aventures, dont certaines forment parfois des contes séparés.

L'épisode des charretiers, particulier à la variante, se retrouve dans un conte allemand de la Marche de Brandebourg (A. Kuhn, *Mærkische Sagen u. Mærchen.* Berlin, 1843, p. 297). Dans ce conte, le renard s'y prend absolument de la même manière que dans le conte de Montiers, pour voler un charretier qui conduit une voiture chargée de barils de poissons salés. Le loup, l'ayant vu ensuite en train de manger ces poissons, lui demande où il se les est procurés. Le renard lui dit qu'il les a pêchés dans tel étang. Suit l'histoire de la pêche. Quand la queue du loup est bien gelée, le renard attire du côté de l'étang les gens du village voisin, qui tombent sur le loup à coups de bâton et de fourche. Le loup y perd sa queue. — Mêmes aventures et même enchaînement des deux épisodes, dans un conte esthonien, où l'ours tient la place du loup (Grimm. *Reinhart Fuchs*, p. cclxcvj), et dans un conte russe (*Magasin pittoresque*, 1874, p. 226). — Comparez encore un conte allemand assez altéré, *le Lièvre et le Renard* (L. Bechstein, *Mærchenbuch.* 24te Ausgabe, 1868, p. 120).

— Dans un conte hottentot, publié par W.-H. Bleek (voir l'article de M. F. Liebrecht dans la *Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, t. V, 1868), le chacal fait le mort et se met sur le chemin d'une voiture chargée de poissons; le charretier le ramasse, comptant en tirer une belle fourrure pour sa femme. Le chacal jette sur la route une bonne partie des poissons, puis il saute en bas de la voiture et les emporte. La hyène, qui veut l'imiter, n'est point ramassée parce qu'elle est trop laide; en revanche elle reçoit force coups de bâton.

On peut, croyons-nous, rapprocher de ces divers contes un conte du Cambodge (*Textes Khmers*, avec traduction sommaire, par E. Aymonier. Saïgon, 1878, p. 34) : Le lièvre rencontre un jour une vieille femme qui porte des bananes au marche. Il s'étend roide et immobile sur la route. « Bonne aubaine! » dit la femme, « cela me fera un bon civet. » Elle ramasse le lièvre, le met sur sa hotte et continue sa route. Pendant ce temps le lièvre mange les bananes. A la première occasion il saute à terre et disparaît.

L'épisode de la queue gelée se rencontre, en dehors des trois contes que nous venons de mentionner, dans un conte bavarois (Grimm, III, p. 124); dans un

conte norwégien, *le Renard et l'Ours* (Asbjœrnsen, t. I, nº 17, de la trad. allemande); dans un conte lapon (nº 1 des Contes lapons traduits par M. F. Liebrecht, *Germania*, 1870).

Un conte français recueilli à Vals (Ardèche) par M. Eugène Rolland (*Faune populaire de la France. Les Mammifères sauvages*. Paris, 1877, p. 150), présente une petite différence : Le loup et le renard vont pêcher des truites. Le renard attache à la queue du loup un panier destiné à recevoir le produit de la pêche, puis il se met en besogne; chaque fois qu'il plonge, il prend une truite qu'il croque immédiatement, et, en guise de poisson, il va mettre dans le panier une grosse pierre. Finalement, il s'enfuit en se moquant du loup. Celui-ci, furieux, s'élance à sa poursuite; mais toute la peau de sa queue reste attachée au panier chargé de pierres. Il en est à peu près de même dans un conte du Forez, analysé par M. Kœhler (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. IX, p. 399).

En Orient, nous avons à citer un conte des Ossètes du Caucase, traduit par M. A. Schiefner (*Mélanges asiatiques*, publiés par l'Académie de S.-Pétersbourg. 1863, p. 104). Le renard a trouvé des poissons. Les autres renards se rassemblent autour de lui et lui demandent d'où ces poissons lui viennent. Il leur répond : « J'ai tout simplement laissé pendre ma queue dans l'eau : voilà comment j'ai eu les poissons. » Les renards plongent leur queue dans l'eau et l'y laissent toute la nuit. Le matin, quand ils tirent, leur queue reste dans la glace. (Il y a ici une altération : le conte commence par des tours joués par le renard *au loup* et non à ses frères les renards.)

Venons à l'histoire du baptême. Elle se retrouve, avec le pot de beurre, dans le conte du Forez mentionné plus haut. Les noms des enfants sont « Quart Mindzot » (quart mangé), « Méto-Mindzot » et « Tut-Mindzot. » Là aussi, les deux personnages sont le loup et le renard. Il en est de même dans un conte gaëlique d'Écosse (Campbell, nº 65), dans un conte du Holstein (Müllenhoff, p. 468), dans un conte grec moderne (Hahn, nº 89), dans un conte espagnol (F. Caballero. *Cuentos, oraciones, adivinas y refranes populares é infantiles*, p. 6). Un conte norwégien (Asbjœrnsen, t. I, nº 17 de la trad. all.) met en scène le renard et l'ours; un conte hessois (Grimm, nº 2), le chat et la souris; un conte poméranien (Grimm, III, p. 7), le coq et la poule; un autre conte allemand (*ibid.*), le renard et le coq; un conte des nègres de la Guyane française (L. Brueyre. *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, p. 365), le chat et le chien; enfin un conte islandais (Arnason, p. 606 de la traduction anglaise), une vieille femme et son vieux mari. Dans tous ces contes, il s'agit d'un pot de beurre, comme dans notre conte lorrain. Le conte grec et le conte espagnol ont seuls un pot de miel. Les noms donnés aux prétendus enfants ont partout beaucoup de ressemblance avec ceux qui figurent dans le conte lorrain. Ainsi, dans le conte espagnol, *Empezili* (de *empezar*, « commencer »), *Mitadıli* (de *mitad*, « moitié ») et *Acabili* (de *acabar*, « terminer »); dans le conte créole, *Koumansman* (« Commencement »), *Mitan* (« Milieu ») et *Finichon* (« Fin »), etc.

En Orient, tout cet épisode se raconte chez les Kirghiz de la Sibérie méridionale (W. Radloff. *Proben der Volkslitteratur des türkischen Stæmme Süd-Sibiriens*, t. III, p. 369). Le voici en substance : Un loup, un tigre et un renard sont camarades. Ils trouvent un jour un pot de beurre et le mettent en réserve

en un certain endroit. Le renard dit aux autres : « La femme de mon frère aîné vient d'avoir un enfant ; je vais aller voir cet enfant et lui donner son nom. — Va, » lui disent le loup et le tigre. Le renard court au pot de beurre, en mange la largeur du doigt et revient trouver ses compagnons. « Eh bien ! » lui demandent ceux-ci, « quel nom as-tu donné à l'enfant? — Je l'ai appelé « Large-d'un-doigt ». Le lendemain, le renard retourne donner un nom à l'enfant de son second frère, et il l'appelle quelque chose comme « la Moitié ». Le nom du troisième enfant correspond à peu près au *Bé r'liché* de notre variante lorraine.

Le dernier épisode, — celui du ventre gonflé et de l'ouverture étroite, qui rappelle la fable de *la Belette entrée dans un grenier*, — fait partie du conte français de Vals que nous avons cité et du n° 6 des *Contes populaires recueillis en Agenais*, par M. J.-F. Bladé (Paris, 1874). Il existe également dans le conte allemand n° 73 de la collection Grimm. Dans ses remarques sur le conte agenais, M. Kœhler mentionne encore un conte allemand (Curtze. *Volksüberlieferungen aus dem Fürstenthum Waldeck*, p. 173, n° 32) ; un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, *Zur deutschen Thiersage*, n° 3) ; un conte danois (Grundtvig, II, p. 119) ; un conte hongrois traduit par E. Teza (*Rainardo e Lesengrino*. Pisa, 1869, p. 69). Nous ajouterons à cette énumération un conte allemand de la Marche de Brandebourg (A. Kuhn, *op. cit.*, p. 296).

La revue la *Germania* (t. II, 1857, p. 306) a publié un curieux passage d'un manuscrit de la Bibliothèque de Munich, datant du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle et contenant des sermons en latin. Ce passage sera intéressant à citer ici en entier : « Diabolus quidam Rainhardus duxit feneratorem Isengrimum ad locum multarum carnium, qui, cum tenuis per foramen artum intraverat, inflatus exire non potuit. Vigiles vero per clamorem Rainhardi Isengrimum usque ad evacuationem fustigaverunt et pellem retinuerunt. Sic dæmones usurarium, cum per congregationem rerum fuerit inflatus, a pelle carnali exutum, animam in infernum fustigabunt, ut ossa cum pelle et carne usque ad futurum judicium terræ commendent. »

C'est, comme on voit, tout à fait notre épisode final, et, bien que le sermonnaire remplace le renard et le loup par un diable et un usurier, il a conservé les noms de Rainhard et d'Isengrim, si connus dans la littérature du moyen âge.

APPENDICE.

Comme nous l'avons fait déjà, nous donnerons en appendice l'analyse des contes orientaux, analogues aux nôtres, que nous avons découverts depuis la publication de nos précédentes séries. Il est important, on le comprendra facilement, de constater en Orient, — chez les peuples qui n'appartiennent pas à la race âryenne, tout comme chez les autres, — l'existence des récits merveilleux ou plaisants qui forment le fond de nos collections européennes. Rien, à notre avis, n'est plus décisif contre cette théorie qui fait des contes populaires européens le dernier terme de la décomposition de mythes autrefois communs aux différentes branches de la souche âryenne, décomposition qui se serait opérée d'une manière indépendante et pourtant identique chez chacun des différents

peuples de cette race. Si les premiers auteurs de cette théorie, les frères Grimm, avaient eu à leur disposition la masse de documents que nous possédons aujourd'hui et qui grossit chaque jour, ils n'auraient jamais eu même l'idée de ces prétendus « contes âryens ». Ils auraient admis avec le bon sens, au lieu de le nier expressément, que les contes merveilleux, comme les fabliaux, se sont tout simplement répandus dans le monde de proche en proche et par voie d'emprunt. Des points les plus divers ces savants seraient arrivés à l'Inde, ce foyer commun d'où les contes rayonnent dans tout le continent asiatico-européen.

Dans les remarques de notre nº 8, *le Tailleur et le Géant*, nous avons résumé plusieurs contes, se rattachant à ce thème, qui se trouvent en Orient, — chez les Avares du Caucase, chez les Mongols (dans le livre du *Siddhi-Kûr*) et chez les habitants du Deccan, dans l'Inde. — Voici encore un conte oriental de ce type ; il a été recueilli dans le Cambodge et se rapproche particulièrement du conte avare (*Textes Khmers*, avec traduction sommaire par E. Aymonier. Saïgon, 1878, p. 19) : « Jadis un homme du nom de Kong, voyageant avec ses deux femmes, traversait un pays infesté de tigres. Attaqué par l'un de ces animaux féroces, il se blottit dans le creux d'un arbre, à demi mort de peur, tandis que ses deux femmes, abandonnées à elles-mêmes, parviennent à tuer le tigre. Kong alors sort de sa cachette et, armé d'un bâton, frappe le cadavre. Aux reproches de ses femmes, il répond avec hauteur que jamais tigre n'a été tué par une femme. Ils emportent la bête. Les gens du pays s'extasient sur cet exploit, dont Kong s'attribue tout le mérite. Il donne une représentation de la lutte, bondit, gesticule, simule les coups portés, au grand ébahissement de la foule, qui, à partir de ce jour, ne l'appelle plus que Kong le brave. Sa renommée se répand jusqu'au roi, qui le nomme général et l'envoie à la guerre. Kong est terrifié ; mais il ne peut éluder l'ordre royal et il est tenu de soutenir sa réputation. Ses femmes l'encouragent et lui offrent de l'accompagner. Il part enfin, assis sur le cou d'un éléphant. Ses femmes sont assises sur le bât, derrière lui. L'armée qu'il commande l'escorte, disposée selon les règles de la guerre. Arrivé en vue de l'ennemi, il commence à trembler de tous ses membres. L'éléphant croit que son conducteur l'excite (les cornacs font marcher les éléphants en les frappant à petits coups plus ou moins précipités derrière l'oreille) et il se lance en avant de tous. A la vue de ce général qui fond droit sur elle, l'armée ennemie est prise de panique et se disperse de tous côtés. Kong le brave se gonfle, se pavane devant ses troupes. Toutefois les sceptiques se doutent de la vérité en apercevant sur l'éléphant des preuves irrécusables de la frayeur de leur général. Le roi le comble de faveurs, puis il lui ordonne de s'emparer d'un crocodile monstrueux, la terreur des bateliers. Kong se croit cette fois perdu sans ressource. Il se rend, suivi de ses serviteurs, sur le bord du fleuve où l'attend une foule immense. Désespéré, il se précipite dans l'eau. Le crocodile surpris fait un bond et s'engage par le milieu du corps entre deux branches qui se dressaient près de la rive tout près l'une de l'autre. Kong, revenu sur l'eau, voit la bête qui ne peut ni avancer ni reculer. Il crie, il appelle ; les gens accourent, et bientôt le pays est délivré du monstre. Ce haut fait ajoute encore à la réputation de Kong le brave, et sa faveur auprès du roi augmente d'autant. »

Cette même collection de contes du Cambodge, — pays dont les habitants,

comme on sait, ne sont pas de race âryenne, — renferme encore un conte qui présente, sous une forme altérée, le dénouement de nos n^os^ 10 et 20, *René et son Seigneur* et *Richedeau*. Nous donnerons ce conte en entier, le commencement, bien qu'il ne se rapporte pas à nos contes, étant nécessaire pour l'intelligence du reste. Voici ce conte (*Textes Khmers*, p. 8) : « Un jeune homme aurait bien voulu manger un porc que sa mère élevait pour le vendre. Un jour, il prétend que les esprits célestes lui ont indiqué la place d'un trésor. Muni d'un panier, il se fait suivre par sa mère au fond de la forêt. Tout à coup il s'élance, applique son panier contre le sol, puis il recommande à sa mère d'appuyer ferme pendant qu'il va chercher une pelle et une pioche pour déterrer le trésor. Il court alors à la maison, tue le cochon et invite amis et voisins à faire ripaille. Sa mère, après l'avoir attendu longtemps, mourant de faim et à bout de forces, lâche le panier et regarde dedans. Furieuse de n'y rien trouver, elle retourne à la maison, se doutant du mauvais tour que lui a joué son fils, et elle arrive au milieu du festin. Alors, outrée de colère, elle charge son frère d'enfermer le jeune homme dans un sac et d'aller le jeter à la rivière. Quand il est sur le bord de l'eau, le menteur demande par pitié qu'on lui donne son traité sur l'art de mentir qu'il a laissé à la maison sur une poutre : au moins ce traité l'aidera à gagner sa vie là-bas dans le monde des trépassés. L'oncle consent à aller chercher le livre. Pendant qu'il est absent, par hasard passe un lépreux ; le menteur l'aperçoit et feint de se parler à lui-même : Il y a longtemps qu'il est entré en retraite dans ce sac pour se guérir de la lèpre ; il croit être guéri, mais il voudrait bien s'en assurer. Le lépreux dresse l'oreille et ouvre le sac sur l'invitation de l'autre, qui sort en disant : « Je suis bien guéri, ma foi! » Le lépreux demande à le remplacer dans le sac, et le menteur s'empresse de l'y enfermer en lui recommandant, s'il veut une guérison prompte et radicale, d'observer une retraite rigoureuse, de ne pas répondre aux questions, d'être muet, dût-il être insulté et même frappé. A peine le menteur s'est-il esquivé que l'oncle revient, furieux de sa course inutile. Il tombe à grands coups de bâton sur le lépreux, qui s'efforce de tout supporter sans mot dire. Après l'avoir bien frappé, l'oncle jette le sac à l'eau.

« Échappé de là, le menteur rencontre sur le bord de la rivière un autre garçon, habile comme lui à tromper. Ce dernier, après avoir plongé, revient à la surface de l'eau, montrant de la menue monnaie, faible partie, dit-il, de son gain au jeu effréné que l'on joue là-bas. Le menteur se déshabille, plonge à son tour et donne de la tête contre une souche. S'apercevant alors que l'autre jeune homme s'est moqué de lui, il revient en songeant au moyen de lui rendre la pareille. « En effet, » lui dit-il, « on joue là un jeu d'enfer. J'ai beaucoup gagné, mais on me renvoie à toi pour le paiement. Comme je me suis obstiné à exiger mon gain, j'ai reçu cette rude taloche, avec injonction de me faire payer ici. » L'autre voit qu'il s'est adressé à plus fort que lui. Il partage ses sapèques, et les deux menteurs se lient d'amitié. »

Nous avons donné, dans les remarques de nos n^os^ 10 et 20 et dans l'appendice de notre cinquième partie, des formes orientales bien mieux conservées de ce conte, provenant des Tartares de la Sibérie méridionale, des Afghans du Bannu et des Hindous.

Enfin un passage d'un autre conte du Cambodge (p. 19) se rattache à un thème que nous avons également étudié déjà, l'épisode de la porte qui tombe sur les voleurs, dans notre n° 22, *Jeanne et Brimboriau*. Citons d'abord un conte européen qui fera lien entre ce conte oriental et notre conte lorrain. Dans un conte bosniaque (*Serbian Folk-lore, Popular Tales selected and translated by Madam Csedomille Mijatowies*. London, 1874, p. 259), un vieux bonhomme et une vieille bonne femme s'en vont au bois, la vieille emportant sur son dos la porte de la maison, car ainsi, pense-t-elle, la porte sera mieux gardée. Ils montent sur un arbre, la femme toujours avec sa porte, pour y passer la nuit. Surviennent des voleurs qui s'établissent sous l'arbre et se mettent à festoyer. Tout à coup, la porte tombe sur eux, et ils s'enfuient épouvantés. Le vieux et la vieille descendent de l'arbre et font honneur au repas des voleurs. L'un de ces derniers, qui ne s'est pas enfui bien loin, revient sur ses pas et demande au vieux et à la vieille de partager leur souper. Ils le lui permettent et s'entretiennent de diverses choses, quand tout à coup le vieux bonhomme crie au voleur : « Prenez garde! vous avez un cheveu sur la langue! Ne vous étranglez pas, car il n'y a pas moyen de vous enterrer ici. » Le voleur prend la plaisanterie au sérieux. La vieille femme lui dit : « Je vais vous ôter ce cheveu de la bouche, et cela gratis. Seulement tirez la langue et fermez les yeux. » Elle prend un couteau et lui coupe un bon bout de la langue. Le voleur s'enfuit du côté où sont allés ses compagnons, en criant : « Au secours! » Les autres croient entendre qu'il leur dit que la police est à leurs trousses et ils s'enfuient encore plus vite.

Dans le conte du Cambodge, une femme astucieuse a joué à quatre voleurs le mauvais tour de les faire entrer dans un bateau chinois, où ils sont retenus comme esclaves. En revenant chez elle, surprise par la nuit, elle monte sur un arbre pour attendre le jour. Surviennent les voleurs, qui se sont enfuis du bateau en brisant leurs chaînes. La nuit est très obscure ; ils montent sur l'arbre qui sert déjà de refuge à la femme. Trois d'entre eux s'établissent sur les branches inférieures. Le quatrième grimpe jusqu'au sommet ; il reconnaît la femme et croit tenir sa vengeance. La femme lui montre de l'argent qu'elle a, lui propose le mariage et le partage à deux. Le voleur est alléché. La femme feint alors de douter de son amour. Il propose toute sorte de serments ; elle n'exige qu'un baiser donné et reçu sur la langue. Le voleur commence, et, lorsqu'elle lui rend son baiser, elle lui mord violemment la langue, dont elle enlève le bout. En même temps, elle le pousse rudement et le fait dégringoler à terre, où il se roule en poussant des cris inarticulés, *lol lol*. Les autres voleurs croient entendre les Chinois à leur poursuite. Ils sautent en bas de l'arbre, suivis par le mutilé qui s'obstine à vouloir leur parler et leur expliquer son malheur ; mais il ne peut que répéter *lol lol*, et les autres s'enfuient à toutes jambes [1].

1. Il sera intéressant, croyons-nous, de signaler l'existence en Europe d'un conte qui ressemble beaucoup à un autre passage de ce même conte du Cambodge. Dans ce passage, la femme voudrait se débarrasser de son mari pour en prendre un autre. Un jour, le mari, occupé à la récolte des ignames dans la forêt, va se reposer pendant la chaleur dans le temple d'un génie. Précisément pendant ce temps arrive la femme, apportant des offrandes au génie pour lui

Dans l'Inde, nous avons trouvé un conte du Bengale, fort curieux, qui se rapporte au thème de notre n° 19, *le Petit Bossu*, avec quelques traits de nos n^os^ 1 et 52, *Jean de l'Ours* et la *Canne de cinq cents livres*. Ce conte complétera la série des contes orientaux, — autre conte du Bengale, roman hindoustani, conte arabe, poème et conte des Tartares de la Sibérie méridionale, conte des Avares du Caucase, — que nous avons cités dans les remarques de notre n° 19. Voici le résumé de ce conte indien (*Indian Antiquary*, 1872, p. 115) :

Un roi avait deux « reines », Duhâ et Suhâ. Cette dernière avait deux fils ; Duhâ n'en avait qu'un, et il était boiteux. Une nuit, le roi rêva qu'il voyait un arbre dont le tronc était d'argent ; les branches, d'or ; les feuilles, de diamant ; et des paons se jouaient dans les branches et mangeaient les fruits, qui étaient des perles. Quand le roi eut ce spectacle devant les yeux, il perdit subitement la vue, et ensuite il rêva encore que, s'il était en présence de l'arbre merveilleux, il la recouvrerait : autrement, il resterait aveugle pour le restant de sa vie. A son réveil, le roi, plongé dans une profonde tristesse, ne voulut dire mot à personne. Ce ne fut qu'aux deux fils de Suhâ qu'il consentit à raconter ce qui lui était arrivé. Les princes dirent à leur père qu'ils trouveraient le moyen de découvrir l'arbre ; ils montèrent à cheval et se mirent en campagne.

Le pauvre boiteux, fils de Duhâ, ayant appris ce qui s'était passé, dit à sa mère qu'il voudrait, lui aussi, se mettre à la recherche de l'arbre. Sa mère lui répondit que le roi ne pouvait le souffrir et qu'il n'y fallait pas penser. A la fin pourtant, elle l'envoya demander la permission au roi. Le prince se rendit au palais, mais il n'osa s'approcher de son père. Après un entretien avec son premier ministre, qui lui fit connaître les intentions du prince, le roi dit à ce dernier de faire comme bon lui semblerait ; il lui donna un peu d'argent et un cheval, et le congédia.

Le prince alla trouver sa mère et, en la quittant, il lui donna une certaine

---

demander la mort de son mari : celui-ci, ayant entendu sa prière, se cache derrière l'idole et, déguisant sa voix, il ordonne à la femme d'acheter une poule couveuse et ses œufs et de servir ce mets à son mari, qui en mourra. La femme se retire et va exécuter cet ordre. Le soir, le mari mange tout ce qui lui est servi et feint de tomber gravement malade. Alors la femme fait entrer son amant, que le mari trouve moyen de faire périr. — Dans un conte du Tyrol italien (Schneller, n° 58), une femme voudrait rendre son mari aveugle pour être plus libre. Elle lui dit un jour qu'elle va aller se confesser. Le mari, qui se méfie d'elle, lui parle d'un certain prêtre, très habile, dit-il, dans toute sorte de sciences occultes, qui se tient à tel endroit dans le creux d'un chêne. Elle s'y rend : c'est le mari lui-même qui s'est mis dans le chêne. Elle demande au prétendu magicien comment elle pourrait rendre son mari aveugle. Il répond qu'il faut lui faire cuire chaque jour une poule. De retour au logis, elle raconte que le prêtre lui a dit qu'elle devait montrer plus d'égards à son mari, le bien soigner, et chaque jour elle lui fait manger une poule. L'homme fait semblant de perdre peu à peu la vue, et, quand elle le croit tout à fait aveugle, elle appelle son amant, que le mari fait périr (Cf. Prœhle, *Kinder- und Volksmærchen*, n° 51). — Le *Pantchatantra* indien (liv. III, 16^e^ récit) nous offre à peu près les mêmes traits : une femme apporte des offrandes à une déesse et lui demande le moyen de rendre son mari aveugle ; le mari, caché derrière la statue, répond qu'il faut lui donner tous les jours des gâteaux et des friandises ; plus tard il feint d'être aveugle et finalement bâtonne si bien l'amant de sa femme que celui-ci en meurt.

plante : « Mère, » lui dit-il, « ayez soin de cette plante et regardez-y chaque jour : si vous la voyez se flétrir, vous connaîtrez par là qu'il me sera arrivé quelque malheur ; si elle meurt, ce sera signe que moi aussi je serai mort ; si elle est bien fleurie, vous pourrez être sûre que je serai en bonne santé [1]. »

Le prince se mit en route et il rejoignit ses frères, qu'il trouva assis au pied d'un arbre. Le soir venu, les deux fils de Suhâ se couchèrent par terre et s'endormirent ; le fils de Duhâ veilla. Or, au sommet de l'arbre il y avait un nid d'oiseaux ; le père et la mère étaient justement partis pour aller chercher à manger pour leurs petits. Tout à coup le prince voit un serpent qui s'enroule autour de l'arbre et qui grimpe vers le nid ; il tire son épée et tue le monstre. Les oiseaux étant revenus, leurs petits leur apprirent ce qui s'était passé et leur demandèrent qui étaient ces trois hommes. Après avoir entendu l'histoire des princes, les petits demandèrent à leurs parents si ces princes trouveraient l'arbre merveilleux. La mère répondit qu'ils le trouveraient s'ils descendaient dans le puits qui était au pied de l'arbre. Or, pendant cette conversation, le fils de la reine Duhâ était éveillé et il entendit tout. Le matin il en parla à ses frères et leur demanda s'ils voulaient descendre dans le puits ; mais ils lui dirent d'y aller lui-même, pensant qu'il périrait. Le jeune homme n'hésita pas ; il s'attacha à une corde et dit à ses frères de le descendre dans le puits : ils le remonteraient quand il agiterait la corde.

Parvenu au fond du puits, le prince vit un sentier devant lui et arriva à une ville bâtie de pierre : tout y était couvert d'ossements humains. Le prince entra dans une des maisons et y vit une femme étendue morte sur un lit : près d'elle il y avait, d'un côté, une baguette d'or; de l'autre, une baguette d'argent. Le prince prit ces baguettes et toucha par hasard le cadavre de la femme avec la baguette d'or : aussitôt elle fit un mouvement et se réveilla. « Qui êtes-vous? » s'écria-t-elle en voyant le jeune homme, « et pourquoi êtes-vous venu ici? Vous êtes dans une ville de *râkhshasas* (mauvais génies), qui vous tueront et vous mangeront. » Le prince lui fit connaître le motif de son voyage. Quand les râkhshasas furent au moment de revenir, elle lui dit de la toucher avec la baguette d'argent, et elle redevint comme morte. Alors il se cacha, ainsi que la femme le lui avait recommandé, sous une grande chaudière. Les râkhshasas, à leur retour, rendirent la vie à la femme, et celle-ci leur fit la cuisine.

Après leur départ, le jeune homme dit à la femme qu'il fallait savoir du plus vieux des râkhshasas comment ils pouvaient être exterminés ; voici comment elle s'y prendrait : quand elle laverait les pieds du râkhshasa, elle se mettrait à pleurer, et, quand il lui demanderait pourquoi, elle dirait : « Vous êtes maintenant bien vieux et vous mourrez bientôt : que deviendrai-je alors? les autres râkhshasas me tueront et me mangeront. Voilà pourquoi je pleure. » Elle ferait alors bien attention à ce qu'il répondrait.

La femme ayant suivi ces instructions, le vieux râkhshasa lui dit : « Il est impossible que nous mourions. Votre père a un certain étang ; au milieu de cet étang se trouve une colonne de cristal avec un grand couteau et une colo-

---

1. Ce trait du conte indien est à ajouter aux rapprochements faits dans les remarques de notre n° 5, *les Fils du Pêcheur*.

quinte. Or, dans un certain pays, il y a un roi, et ce roi a une reine nommée Duhâ, et cette reine a un fils boiteux : si ce fils venait ici, qu'il plongeât dans l'étang, les yeux couverts de sept voiles, et que, dès le premier plongeon, il retirât la colonne de cristal ; puis, qu'il coupât d'un seul coup cette colonne, alors il trouverait au milieu la coloquinte, et dans la coloquinte deux abeilles. Si quelqu'un, s'étant couvert les mains de cendres, pouvait réussir à saisir les deux abeilles au moment où elles s'envoleraient et à les écraser, nous mourrions tous ; mais si une seule goutte de leur sang tombait par terre, nous deviendrions deux fois plus nombreux que nous ne l'étions auparavant. » La femme répondit qu'elle était rassurée : jamais le fils de la reine Duhâ ne pourrait pénétrer jusqu'ici.

Avec l'aide de la femme, le prince parvint à tuer les abeilles, et tous les râkhshasas périrent [1].

Pendant quelque temps ensuite, le prince et la femme vécurent tranquillement, quand un jour l'envie prit au prince de visiter le pays. — Nous raconterons rapidement cette partie du conte. Le prince se propose d'abord de visiter la « partie nord ». La femme lui dit de ne pas aller à l'extrémité le plus au nord. Le prince désobéit et, à la suite de diverses circonstances, il est métamorphosé en mouton. La femme le délivre.

Dans la partie sud et dans la partie est, il est encore, en conséquence de sa désobéissance, changé en animal : en singe d'abord, puis en cheval, et encore délivré par la femme.

Dans la partie ouest, il va également dans un endroit où il lui était défendu d'aller. Là, il arrive auprès d'un puits, dans lequel étaient tombés un homme, un tigre, un serpent et une grenouille. Homme et animaux l'appellent à leur secours. Le prince déroule la toile de son turban, la fait descendre dans le puits et retire d'abord le tigre. « Prince, » lui dit le tigre, « si jamais il vous arrive malheur, pensez à moi, et j'accourrai pour vous aider ; mais surtout ayez soin de ne jamais prêter assistance à une créature qui n'a pas de queue. » Ensuite le prince retire le serpent, qui lui tient le même discours que le tigre. Il passe alors à la grenouille (les grenouilles n'ont point de queue), qui lui crache au visage et s'en va ; puis à l'homme (créature également sans queue), qui, pour tout remerciement, lui lie pieds et poings et le jette dans le puits. Le prince est encore délivré par la femme [2].

Quelque temps après, le prince réfléchit qu'il s'était mis en campagne pour chercher le remède qui devait guérir son père, et voilà qu'il a rencontré cette femme et tout oublié. Il se met à pleurer. La femme lui demande ce qui le chagrine ; il le lui explique et elle dit qu'il faut en effet partir. Elle met des provisions pour dix ou quinze jours dans une calebasse ; mais ensuite elle continue à s'occuper tranquillement de son ménage, sans avoir l'air de songer au départ. Le prince, furieux de cette conduite, prend le grand couteau qu'il a rapporté de l'étang et coupe en deux la femme d'un seul coup. A peine l'avait-il fait que

1. Encore un passage à ajouter aux rapprochements faits dans les remarques de nos nos 15 et 50, *les Dons des trois animaux* et *Fortuné*.

2. Pour cet épisode, voir l'étude de M. Th. Benfey sur un conte du *Pantchatantra* (I, p. 193 seq.).

les jambes de la femme devinrent un tronc d'argent; ses deux bras, des branches d'or ; ses mains, des feuilles de diamant ; tous ses ornements, des perles, et sa tête, un paon, dansant dans les branches et mangeant les perles. A cette vue, le prince comprit que c'était là l'arbre même qu'il cherchait, et il se dit que c'était grand'pitié qu'il eût tué la femme en cet endroit ; car, s'il l'avait amenée à son père, il aurait pu le guérir, tandis que l'arbre était trop grand pour qu'il pût le transporter. Il était au moment de le couper en morceaux, quand le couteau lui échappa des mains : à peine eut-il touché le sol, que l'arbre disparut, et à sa place se trouva la femme qui dit au jeune homme : « Prince, si j'ai paru ne pas faire attention à votre impatience de partir, c'était pour vous donner l'occasion de voir l'arbre. Maintenant, en me tuant, vous pourrez faire paraître l'arbre devant votre père : quand vous laisserez tomber le couteau par terre, je reprendrai ma forme naturelle. Allons donc trouver mon beau-père et lui rendre la vue. »

Ils allèrent au puits par lequel le prince était descendu et agitèrent la corde. La femme dit au prince : « Faites-vous remonter le premier ; autrement, quand vos frères m'auront vue, ils ne voudront plus vous tirer d'ici. » Mais le prince répondit : « Si je remonte le premier et que vous ne me suiviez pas, mon père ne sera pas guéri. » Ils convinrent alors de remonter tous les deux ensemble.

Quand ils furent arrivés en haut, les frères du prince, voyant la beauté de la femme, résolurent de la prendre pour eux-mêmes et de se débarrasser du fils de la reine Duhâ en le jetant à la mer quand ils s'embarqueraient pour revenir dans leur pays ; ils diraient à leur père qu'ils avaient longtemps cherché l'arbre merveilleux, mais qu'ils n'avaient pu le trouver et avaient ramené seulement une femme.

Ils exécutèrent leur projet et jetèrent le prince à la mer, pieds et poings liés. La femme, qui de l'intérieur du vaisseau avait vu ce qui s'était passé, jeta au prince la calebasse qu'elle avait emportée : le prince se mit dessus et, quand il avait faim, il mangeait des provisions qui y étaient renfermées. A la fin, il pensa au serpent ; celui-ci arriva et, donnant sa queue à tenir au prince, il le tira sur le rivage et lui dit ensuite de penser à son ami le tigre pour que ce dernier vînt briser ses liens.

Cela fait, le prince se rend chez sa mère, puis chez son père, à qui il raconte ses aventures. Le roi lui dit alors que, si le jeune homme peut changer la femme en arbre d'argent, elle lui appartiendra, et que, s'il lui rend la vue, à lui, il aura tout son royaume. Le prince fait ce qui lui est demandé; il devient roi et ses frères sont bannis.

Emmanuel COSQUIN.

(*A suivre.*)

MÉLANGES.

I.

NOTES SUR LA LANGUE VULGAIRE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL

au haut moyen âge (712–1200).

I. ACETORE, AZTOR, AÇOR (autour).

1° Le 26 novembre 1057, Sancho V de Navarre vendait à Sancho Fortuñez le monastère de San Miguel de Yécoza avec toutes ses dépendances. Il recevait en payement un cheval du prix de 500 sous (d'argent?), et deux autours dressés, l'un à la chasse du héron, l'autre à celle du canard sauvage, estimés 200 sous chacun (Llorente, *Provincias Vascongadas*, t. III, escr. 46) : « Accepi ex te unum cabalum », dit ce prince dans l'acte de vente, « in precio de quingentos solidos, et uno *acetore* garcero in precio de ducentos solidos, et alio *acetore* anatero in precio de ducentos solidos ». — Cent ans plus tard, le 26 octobre 1124, un seigneur portugais, Egaz Gundesindiz, déterminant les limites de son *pueblo* de Cernancelhe, dans la charte de privilèges qu'il lui octroie, fait mention de la source, ruisseau, ou étang des *Autours* (*Monum. Port.*, *Leg. et consuet.*, p. 364) : « Suis terminis per illam aquam de Tega, et per illam aquam de Aradros, et per illam aquam de *Acetores*[1]. »

Dans les chartes latines de la Castille, de Léon et de la Galice appartenant à la période du haut moyen âge espagnol, ni *acetore* ni son équivalent phonétique *aztor* ne figurent une seule fois, à ma connaissance. Ceci est également vrai des chartes asturiennes de la même époque. Il existe toutefois sous ce rapport une différence entre ces deux classes de documents. Les chartes d'Oviedo, à l'exclusion des autres, renferment la preuve indirecte de l'existence dans la langue vulgaire, non pas seulement d'*acetore* et d'*aztor*, mais aussi d'*azor*, et cela dès la fin du

1. Un des trois mss. de ce fuero, celui qui provient de Moscagata, porte aquam de *açatores*.

VIII^e siècle. On voit, en effet, couramment employé par les *notarii* de cette province, aux premières années du siècle suivant, le dérivé *aztorera* ou *azorera* avec la signification de « bouquet de bois » ou de « forêt », qu'il a gardée jusqu'en ces derniers temps dans quelques districts du Portugal[1], et qui s'explique par le fait bien connu du grand nombre d'autours que nourrissent les forêts asturiennes.

2° Chose vraiment curieuse, c'est *azorera*, dérivé d'*azor*, transformation la plus moderne du primitif *aztore*, qui, dans l'ordre historique, se montre le premier. De 812 à 967, sauf l'apparition d'*aztorera* à l'état de variante dans la charte d'Ordoño I^er citée plus loin, les documents asturiens ne semblent connaître qu'*azorera*, et n'emploient que lui. C'est d'*azorera* que se servent successivement Alphonse-le-Chaste en 812 (*Esp. sagr.*, t. XXXVII, escr. 8), les moines Severin et Ariulphe en 853 (*E. s. ib.* 9), Ordoño I^er en 857 (*E. s. ib.* 10, p. 326), Alphonse-le-Grand en 891 et 905 (*Esp. sagr. ib.* 12 et 11), les deux fils de ce prince et ses successeurs dans les Asturies, Froila en 912 et Ramire en 926 (*E. s. ib.* esc. 13 et 14), enfin, en 967, Don Diègue, évêque d'Oviedo (*E. s.*, t. XXXVIII, escr. 6). A ce moment *azorera* s'éclipse, et son doublet *aztorera* fait son entrée en scène, le 14 mars 976. Car c'est bien à cette date, et non un siècle plus tard, comme l'a cru et imprimé Risco, le savant continuateur de l'*España sagrada*, que fut rédigée et signée la donation du comte Froylan Velez, où *aztorera* fait sa première apparition en compagnie de *gavilanzera*, autre mot dérivé de même genre et de signification analogue, mais de moins fréquent usage : « Omnes has villas integras..... cum officiis salinarium secus litus oceani maris, *aztoreras*, gavilanzeras, venationes in omnibus montibus » (*Esp. sag.*, *ibid.* escr. 23)[2]. Les autres pièces de provenance asturienne où ce mot est encore employé exclusivement sous cette forme sont les chartes du roi de Léon Bermude II en l'an 992 (*aztoreas*, *Esp. sag.*, *ib.* esc. 5), des rois de Castille et de Léon Ferdinand I^er en 1036 (*ib.* escr. 15), Alphonse VI en 1085 (« *aztoreras* et gavilanzeras..... *aztoreras* et venationes » *ib.* escr. 26, p. 333 et 336), enfin Alphonse VII en 1126 (Yepes, *Coronica de San Benito*, I, esc. 52, « aztoreira »). *Aztorera* dis-

1. Voy. Constancio, *Novo Diccionario crit. e etym. da Ling. Port.*, in-4°, 1868, v° *azoreira*.

2. Un coup d'œil jeté sur les noms des principaux signataires de cette pièce eût convaincu Risco de son erreur, ou plutôt l'eût averti de sa distraction. En 976 (era MXIIII), et non en 1076 (era MCXIIII), un Ramire régnait à Léon. A cette même époque, exclusivement à toute autre, les sièges épiscopaux de Leon, d'Oviedo, d'Astorga, de Numance (Zamora), de Lugo et de Mondoñedo étaient respectivement occupés par Sisenand, Bermude (*Virmandus*), Gonzalo, Jean Pélage et Sabaric. — Notre document était d'ailleurs produit, dès 1056, par l'évêque d'Oviedo, Froylan, dans un procès que son église eut alors à soutenir (*Esp. sagr.*, *ibid.*, esc. 17).

paraît alors à son tour, pour ne plus reparaître qu'en Portugal, dans ce passage du fuero octroyé aux habitants de Coleirôs, en 1126, par le roi Alphonse Ier : « Termina de istius ville..... per carvalias et per lombo de *azoreira* (*Mon. Port. Leg. et cons.*, p. 387). »

3° De tout ce qui précède, on peut, je crois, tirer deux conclusions très acceptables : l'une qu'*açor* vient par *aztor* d'*acceptor*, comme le veut Diez, et non d'*asturius*, et à plus forte raison d'*astur;* l'autre que les *açores* bien dressés étaient encore fort rares dans le nord-ouest de l'Espagne au XIe siècle, puisque le roi de Navarre achetait chacun des siens au prix que coûtait alors un bon cheval de guerre [1].

II. ACOLZETRA, COZEDRA.

1° Outre *colcedra*, cité par Diez comme appartenant au haut espagnol (*Etym. Wœrt.* 3e édit., I, p. 134), et que je n'ai pu encore retrouver, cette langue possédait certainement, dès le milieu du Xe siècle, les deux dérivés du bas latin *culcitra* inscrits en tête de cet article, et ayant tous deux le sens de « couette », « lit de plume ». Je rencontre *acolzetra* dans la donation d'une dame castillane, Doña Eylo, au célèbre monastère de San Pedro de Cardeña, en date du 27 décembre 942 : « Spontanea mihi accessit voluntas, ut..... traderem meipsam, vel propriam substantia mea, lectum meum, genape, et *acolzetra* seu plumazo, pallio, et sernas » (Berganza, *Antiguedades de España*, esc. 31). La magnifique dotation de Saint-Sauveur de Lorenzana, en Galice, par le saint comte Osorio Gutierrez, me donne *cozedra*. Voici ce que je lis dans cet acte passé vingt-sept ans après le précédent (17 juin 969) : « alium peculiare « de liteyra et sex lectos cum tapetes... *cozedras*, almuzallas, plu- « mazos », etc. (*Esp. sagr.*, t. XVIII, escr. 17, n. 7).

2° Le haut espagnol *cozedra* donna le diminutif *cocedreta*, écrit *cocederta* dans le *Fuero viejo de Castilla :* « Si algund judio tomare peños de « algund cristiano a logro, et los peños fueren como ropas de vestir o « *cocedertas*, o otras ropas » (lib. III, tit. V, 5). *Cocedreta* doit être, je crois, entendu ici dans le sens de « coussin » ou d' « oreiller ».

III. ACREPANTAR.

Une charte hispano-latine datée de l'an 897, mais qui en réalité n'a pu être écrite avant l'année 937 [2], nous offre le verbe *acrepantar* employé

1. Voyez *Nouv. mél. d'Arch.*, p. 257, not. 2.

2. En 897, Ordoño, âgé à peine de 26 ans, ou n'était pas marié, ou venait d'épouser Doña Elvire (Geloira) sa première femme, qui vécut jusqu'en 921. Or dans notre donation, Gondesinde parle de cette reine comme morte depuis quelque temps déjà (Donna Geloira regina, que *fuit mulier* de Ordonius rex, mater Ranemirus principe). Au lieu de « era DCCCCXXXV » que porte le ms., il faut donc lire « era DCCCCLXXV », ou « era DCCCCLXXXV (ann. 937 ou 947).

avec la signification de « forcer quelqu'un à faire quelque chose », signification que l'antique *crepantar*, d'où notre verbe est formé par la simple addition de l'*a* préfixe, n'a eue ni alors, ni plus tard. Il n'y a d'ailleurs aucun doute possible sur le vrai sens d'*acrepantar* dans le document en question. Gondesinde Erotiz, neveu par alliance d'Ordoño II de Léon, et possédant de vastes domaines dans le Portugal léonais, déclare en termes très nets, par une des clauses de cette pièce, qu'il donne à sa fille Froilo cent esclaves de l'un et de l'autre sexe, pour la servir, d'un libre service, sa vie durant; avec droit, après la mort de leur maîtresse, pour eux et toute leur postérité, d'aller où ils voudront, sans qu'aucun des parents du donateur puisse *les contraindre à le servir :* « Serviant ad illa pro ingenuos, dum vida vixerit. Et post ovito suo, vadant ubi voluerint, illos et filios et neptos qui de eos nati fuerint, et ex progenie illorum. Et non abeant licentia ex genere meo *acrepantare* illos pro a servitio » (*Mon. Port.*, *ibid.* escr. 12).

IV. ANAZIAR, ANAZIADOR.

1° Après avoir, dans sa note sur la 128e glose de Reichenau (*Anc. gloss. rom.*, p. 36 de la trad. franç.), constaté l'existence d'un verbe *anetsare*, signifiant « pousser, presser », Diez ajoute que par son *ts*, qui semble indiquer un *tz* ou *z* allemand, ce verbe fait penser à l'ancien haut allemand *anazan* = *excitare*, *instigare*, *impellere*, mais avec affaiblissement en *e* de l'*a* primitif de la syllabe dérivative. Cet *a* primitif ainsi que le *z* allemand s'étaient conservés au XIIe siècle dans la forme portugaise de ce verbe *anaziar* et de son seul dérivé certainement connu, *anaziador*. Je rencontre le premier dans ce passage du Fuero de Sena, aujourd'hui Seia (a. 1136) : « Et si (*de?*) illos qui *anaziarent* ad mauros « (al. *mouros*), prendat rex suam mediam partem » (*Mon. Port. Leg. et consuet.*, p. 371). Le second m'est fourni par un fuero plus ancien de vingt-deux ans, celui que le comte Henri de Portugal octroyait aux *pobladores* de Tavares en 1114. Dans la partie qui traite des délits et des peines, je lis ce qui suit : « De judicio infiado, x quartarios, medio a « senior et medio a concilio; de feridas unus cum alio..... v quartarios « a senior; de homicidium La modios.....de *anaziador*, aprehendent « illum quantum abuerit; de rausum, La modios..... qui autem arran- « caverit armas in villa perdet eas » (*ib.*, *ib.*, p. 360). J'avais un moment songé à reconnaître le substantif verbal d'*anaziar* ou *anassiar* dans le mot *annassia*, que je rencontrais dans une charte de privilèges de l'an 1062, donnée par le roi Ferdinand Ier en faveur du monastère de San Pedro de Arlança, et que Yepes a publiée (*Coron. de S. Benito* I, esc. 31); mais, outre que le double *n* d'*annassia* m'embarrasse quelque peu, je crains que ce mot ne soit chez le docte bénédictin le résultat d'un

déchiffrement inexact. Je ne serais pas surpris qu'un nouvel et plus sérieux examen de la pièce originale, ou de l'ancienne copie dont Yepes s'est servi, eût pour résultat la substitution de *manneria* à *anassia* dans le diplôme de Ferdinand.

2° Quel était en Portugal le sens précis d'*anaziar* et de son dérivé? C'est ce que, pour le moment, et jusqu'à ce que de nouveaux textes plus explicites me passent sous les yeux, il m'est difficile de dire. Ce que je sais, c'est que l'*anazia* était en certain cas un crime très grave, puisque le comte Henri de Portugal décrète la confiscation de tous les biens de l'*anaziador*, tandis que le rapt et l'homicide ne sont punis que d'une amende de cinquante muids de blé. Je sais aussi, d'autre part, que l'*anazia* chez les Mores donnait au roi droit de partage avec l'*anaziador* (Fuero de Seia). Tout ceci pourrait à la rigueur s'entendre du brigandage à main armée, pratiqué en pays chrétien et alors sévèrement puni (Fuero de Tavares), ou en pays arabe, et dans ce cas toléré ou même encouragé, moyennant l'abandon de la moitié du butin au roi (Fuero de Sena). Malheureusement pour cette interprétation, le roi Alphonse Henriquez mentionne dans ce même Fuero de Seia la razzia ou brigandage armé contre les musulmans, et n'exige pour sa part que le cinquième, et non la moitié du butin : « Homines qui fuerint trans « ermio, et prendiderint maurum qui fugiat, aut mulo, aut cavalo, aut « asino, aut bovem, aut vaca, et illi fueri[n]t..... de terra de Mauros..... « dent quintam ad illo rege, et alia alcaidaria non dent » (*Mon. Port.*, p. 371).

La langue moderne connaît un verbe *anaçar* « agiter, mêler, battre, brouiller (des œufs et autres substances liquides) »; si ce verbe est identique à l'*anaziar* de nos textes, on pourrait donner à celui-ci le sens de « se révolter, s'insurger, former des factions ».

Jules TAILHAN.

II.

RINDON

CONTE HAGUAIS [1].

Il y avait une fais, coume no dit trejouous une fais, une bououne femme qui avait filáe un gros paquet de fi. Olle avait biein envie d'en faire de la tèle, mais les t'lieis ne travaillent pas pouour riein, et o n'était

1. M. Jean Fleury nous communique ce conte transcrit fidèlement, d'après le parler de la Hague, dans une forme qui ne s'écarte de l'orthographe française que là où le son est différent de la prononciation française ordinaire. Le conte lui-même est bien connu ; M. Carnoy en a donné ici une version picarde et M. Cosquin une version lorraine ; voy. encore *Zeitschrift für rom. Philol.*, III, 311.

pas riche, la pououre femme! Tandis qu'olle épéqu'vinait coument faire, un houme entrite. — J'te tîtrai ta tèle pouour riein, qu'i li dit, si tu peux me dire men nom en trais fais. Si non, la tèle sera pouour mé. Veux-tu ?

La bououne femme li baillit sen fi. Mais quand i fut parti atout, la bououne femme eut peue : si ch'était l'Petit Capet[1], pouourtant! Bououn Dieu, bououne Vieirge, aidiei-mé à d'vináe señ nom !

I faisait un gros vent qui gaoulait les branques sèques dans les abres. O s'en allit trachiei des buquettes dans l'bois. Tout en ramasant les branquettes que le vent avait fait tumbáe, olle écoutait, e i li sembliait que des voix prêchaient dans le vent. Nos entendait coume un t'liei qui faisait taquiei sen métiei et qui cantait en riant :

Clliin, cllias, clliin, cllias,
La bououne femme qui est la-bas,
Si o savait qu'j'euss'nom Rindon,
O n's'rait pas si gênáée.
Clliin, cllias, clliin, cllias, etc.

La bououne femme se doutit biein que ch'était sen t'liei ; o s'en retouounit tcheu liei atout sen faix d'buquettes, et olle attendit.

Ou bout d'un moment, notre houme arrive. — Ta tèle est prête ; men nom, achteu ?

— N'est-che páe Gliaoume ?

— Vraiment nennin.

— N'est-che páe Robert ?

— Vraiment nennin.

— Ch'est donc Rindon ?

— Tieins, gueuse, v'la ta tèle, dit le petit homme furieux, en la jetant sus l'aire. Et no n'le r'vit pus.

Jean Fleury.

III.

TAPABOR.

Au dossier de ce mot obscur, dont l'étymologie *taper à bord* est suspecte, et qui peut être étranger comme l'objet qu'il désigne, il y a lieu de joindre le passage suivant des *Mémoires* de La Porte (éd. de Paris, 1791, p. 72) : « Mais la Reine [*Anne d'Autriche*] ne put s'empêcher de lui reprocher sa folie d'une plaisante manière : elle me commanda de faire faire un *tababare*, ou bonnet à l'anglaise, de velours verd, chamaré de passemens d'or, doublé de panne jaune, avec un bouquet de plumes vertes et jaunes, et de le porter de sa part au duc de Lorraine. »

L. Havet.

1. Nom familier du diable.

COMPTES-RENDUS.

Ed. Wœlfflin, **Lateinische und Romanische Comparation.** Erlangen, Deichert, 1879.

M. Wœlfflin a divisé le sujet de son livre en neuf parties : 1° *Introduction ;* 2° *De la comparaison du positif par les adverbes ;* 3° *De la périphrase du comparatif et du superlatif ;* 4° *Des renforcements du comp. et du superlat. ;* 5° *De la comparaison double ;* 6° *De l'objet avec lequel on compare ;* 7° *Du déplacement des degrés ;* 8° *De* quisque *avec le pos., le comp. et le sup.;* 9° *Réflexions finales.*

Le titre de cet ouvrage, qui est exécuté avec soin et montre que l'auteur est extrêmement versé dans la basse latinité, promet plus qu'il ne tient. En effet, M. W. ne traite, comme on peut le voir par le contenu, que de la partie syntactique de la comparaison latine et de quelques points de la comparaison romane. Je ne parlerai ici que des points qui intéressent le romaniste.

L'auteur voit dans le redoublement du positif pour former l' « élatif » (comme il appelle le superlatif absolu), c'est-à-dire dans des expressions comme *fa freddo freddo*, une influence de l'hébreu. Le fait est que cette manière d'insister sur une idée en redoublant le mot qui l'exprime est commune à beaucoup de langues et ne se borne pas à l'adjectif[1] ; cf. l'allemand : *Hinab, hinab in der Erde Ritzen rinnet, rinnet, rinnet dein Blut* (*Braut von Messina*), et l'angl. : *Scrooge went to bed again, and thought and thought, and thought it over and over and over* (Dickens, *Christmas Carol*, 2).

Dans la deuxième partie, M. W. parle de *multum, valde, sane, vehementer, fortis, bene*, et des autres renforcements du positif. Quant au fr. *bien*, il ne croit pas qu'un malade dise, en parlant sérieusement : *je suis bien malade*, doute qui n'est nullement justifié. L'auteur cite quelques exemples de *per* qui sont instructifs, parce qu'ils montrent *per* séparé de l'adjectif comme en afr.: cf. *Socrates per fuit familiaris.*

La partie suivante, qui traite de la périphrase du comp. et du superl. et qui intéresse particulièrement le romaniste, ne le satisfait pas ; en effet, le bas-latin ne donne pas de réponse à la question de savoir pourquoi, dans certaines régions, on a préféré *magis*, et *plus* dans les autres.

Plus loin, M. W. réfute avec raison l'opinion qui voit dans l'ablatif qui suit le comparatif un cas instrumental; il déclare que *Me doctior es* veut dire : « Tu es le plus savant, envisagé de mon point de vue. » Je ne comprends pas comment l'auteur, partant de cette explication, a pu voir dans la construction italienne : *È più*

1. Kuhn dit dans son Journal (I, 12) : « Doppelt gesagt ist nachdrücklicher gesagt. »

ricco di me, l'influence de l'hébreu, tandis qu'elle renferme la même idée. Il est du reste à remarquer que l'hébreu dit simplement : *È ricco di me*, c'est-à-dire que l'adjectif n'a pas de comparatif. M. W. montre ensuite que déjà Tacite disait : *Vehementius quam caute*, au lieu de *cautius*. A la fin, l'auteur donne une étymologie d'*aller*, à laquelle il aurait pu mettre comme préambule les paroles de M. Fœrster (voy. *Rom.* VIII 466) : « Puisque tout a été permis jusqu'à présent pour expliquer l'énigmatique *andare*, je voudrais faire usage de la même liberté. » Il dérive *aller* d'*amb(u)lare*, ce qui n'a même pas le mérite de la nouveauté, et dit que la consonne du milieu devait tomber. Pour montrer l'inexactitude de cette assertion, il suffit de comparer *trembler*, où le *b* a été intercalé. *Ambler* existe du reste en ancien français et est le seul représentant régulier d'*ambulare*.

J. Ulrich.

Studi di Etimologia italiana e romanza, osservazioni ed aggiunte al « Vocabolario etimologico delle lingue romanze » di F. Diez del Dre N. Caix, professore nel R. Istituto di studi superiori di Firenze. Firenze, Sansoni, 1878. In-12, xxxv-213 p. — Prix : 2 fr. 50.

Cet excellent petit livre est le précurseur d'un dictionnaire étymologique italien que nous promet l'auteur et qui comblera une lacune vivement ressentie. M. Caix a réuni, *en les abrégeant*, *mais avec des additions*, la plupart des articles étymologiques qu'il a insérés çà et là et dont nous avons parlé à diverses reprises. Il y a ajouté de nouvelles notes, et il a divisé le tout en quatre parties. La première comprend des étymologies données par Diez et réfutées par l'auteur; la seconde, des additions à des articles de Diez; la troisième est un petit glossaire de mots toscans, expliqués très souvent pour la première fois; la quatrième a une autre forme, elle traite des perturbations étymologiques dues 1° à l'influence d'un son sur un autre (dans le corps d'un mot), 2° à l'influence d'un mot sur un autre, et donne de nombreux exemples d'assimilation, de dissimilation, d'étymologie populaire, d'analogie, de fusion de deux mots en un. Dans une introduction substantielle, l'auteur expose sa méthode étymologique, montre le danger des constructions phonétiques pures, et insiste sur la nécessité de l'historique et des variantes dialectales.

Sans parler du dernier chapitre, et d'une petite liste de doublets donnés dans l'introduction, les *Studi* ne contiennent pas moins de 667 articles. On comprend, grâce à la grande information, à la pénétration et à la critique de l'auteur, quel enrichissement un pareil recueil apporte à l'étymologie italienne. La troisième partie surtout, qui compte 543 numéros, est féconde en véritables révélations. Les rapprochements de l'auteur ne sont pas toujours à l'abri de tout doute; quand il nous dit par exemple, sans aucun argument à l'appui, que *spillónzora*, « femme gaie et jeune », est « pour **pullónzona* = *pulzellona* », on se demande où sont les formes intermédiaires dont l'auteur proclame ailleurs si hautement la nécessité. On peut en dire autant de beaucoup de mots, où les rapprochements sont très ingénieux, mais non probants. En général on peut reprocher à l'auteur, habitué à suivre et à démontrer les plus singuliers effets, notamment dans les idiomes populaires, de l'analogie et de la déformation des mots, de ne pas tenir assez de compte des exigences de la phonétique; non certes qu'il les ignore, mais

il sait que si une loi phonétique, prise à la rigueur, ne peut pas avoir d'exception plus qu'une loi naturelle quelconque, l'application en est contrecarrée par des sollicitations physiologiques et psychologiques aussi nombreuses que variées, qu'on ne peut pas toujours exactement reconnaître, et qui produisent, en la modifiant, des déviations souvent très étranges. L'italien, il faut le dire, offre plus de ces altérations anomales qu'aucune autre langue romane. M. C. sait aussi que dans le toscan même le plus pur ont pénétré des mots et des formes appartenant à d'autres dialectes, et dont l'étymologie contredit dès lors les règles strictes. Ces considérations expliquent ce qu'on peut trouver parfois de trop hardi dans ses rapprochements, mais ne le justifient pas tout à fait. Un peu plus de sévérité encore aurait été de mise dans un ouvrage dont l'auteur prétendait écarter autant que possible les conjectures, et où, ne donnant que des mots choisis, il pouvait en effet n'admettre que des résultats assurés. Mais la plupart des étymologies de M. C. sont aussi probables que bien trouvées. Non seulement il a le mérite d'expliquer d'une manière satisfaisante un grand nombre de mots italiens d'une forme souvent bizarre, mais ses explications ajoutent avec la plus grande vraisemblance un nombre considérable de mots à la liste des mots latins survivant dans les langues romanes. A ce titre, il intéresse tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la langue latine.

Un dictionnaire étymologique est un travail d'autant plus méritoire qu'il ne rapporte pas à son auteur un honneur aussi assuré que d'autres plus faciles. On ne peut du premier coup en apprécier toute la valeur ; ce n'est qu'à l'usage qu'on lui rend justice, et comme chacun le consulte d'ordinaire à l'occasion de mots qu'il a particulièrement étudiés, on le trouve souvent en faute, tandis qu'on n'accepte qu'avec doute ce qu'il renferme sur les mots dont on n'a pas fait l'objet de recherches personnelles. Quand on le lit de suite, on est de même plus frappé des omissions et des erreurs que des nouveautés heureuses, dont on ne mesure avec certitude ni l'originalité ni le bonheur. De là vient que ces sortes de travaux sont rarement, à leur apparition, l'objet de critiques sérieuses et qu'on ne leur rend pleine justice que quand ils commencent à devenir surannés. Il en sera de même du travail de M. Caix. Discuter chacune de ses étymologies, indiquer les bonnes, les douteuses, les fausses, serait refaire son travail. Je n'en ai nullement la prétention. En recommandant vivement son livre à l'attention des lecteurs compétents, je me borne à relever quelques points qui m'ont paru discutables à une rapide lecture, surtout dans les deux premières parties, où l'étymologie italienne touche de plus près à l'étymologie romane en général. Les objections que je vais présenter brièvement ne sont pas, en beaucoup de cas, de nature à détruire les conclusions de l'auteur ; seulement il aurait dû, me semble-t-il, les signaler et y répondre lui-même. La plupart sont naturellement tirées du français, qu'il aurait pu faire figurer plus souvent dans ses comparaisons. Je dirai en revanche que souvent le rapprochement du français, omis par M. C., vient confirmer ses explications, ou qu'elles éclaircissent, en même temps que des mots italiens, des mots français dont il n'a point parlé.

Ancidere n'est, d'après M. C., qu'une variation de *alcidere* pour *aucidere* de *occidere;* c'est possible, mais il a pu y avoir une influence de *incidere*, qui a donné le pr. afr. *encis*, *ancis* (v. Du C. s. v. *ancisus*). — *Arboscello* est rattaché à

**arboricellus* ainsi que le fr. *arbrisseau;* mais *arbrisseau*, afr. *arbroissel*, ne peut venir d'*arboricellus* qui aurait fait *arbroisel;* il suppose *arboriscellus*, d'où aussi l'it. (cf. les formes *arbuscello*, *albuscella*, etc.); *arbriscellus* se trouve d'ailleurs dans les Gloses de Reichenau. — *Badare* rattaché à **pandare*, *sbadigliare* à **expandiculare* sont tout à fait inadmissibles : le changement de *p* initial en *b*, dans tout le domaine roman, est inouï. — L'explication de *bastardo* par « mulet » est ingénieuse; mais est-il bien vrai que « *i veri bastardi cioè portatori dei basti erano muli* »? Les ânes méritaient bien autant ce titre. « Cosi anchè l'espressione francese *fils de bast* è perfettamente chiara. » Je ne vois pas comment. En outre les expressions *enfant de la balle*, all. *bankert* (né sur un banc), me semblent confirmer l'explication donnée par Mahn à *bâtard*. Le bât, la balle (ballot de marchandises), le banc sont opposés au lit conjugal, où sont conçus les enfants légitimes. J'ai supposé (*Hist. Poèt. de Charl.*, p. 441) que *fils de char* pouvait avoir eu le même sens. — *Bettola* ne pourrait-il pas venir de *bibita* (cf. fr. *bette, boite*)? L'étymologie *baitôn* paraît peu probable. — Aux mots rapprochés de *bilenco* il faudrait ajouter l'afr. *bellinc*, *bellin* et p. e. *berlenc*, car l'étymologie admise, *brettling*, me semble assez douteuse. — *Biscia* vient d'être rattaché avec toute vraisemblance à *bestia*. — Je ne pense pas, malgré Diez, qu'on doive séparer *broncio* et ses dérivés de l'a. fr. *embronc*. Diez objecte que le fr. n'a pas le simple, mais c'est une erreur; outre que *broncher* est sans doute de la même famille, *bronc* a existé, bien qu'il soit rare : *Soz les hialmes et bron et quei* (*Troie*, v. 2346). — *Crojo* de *crudius* n'est pas sans difficultés; mais le faire venir de *corieus* paraît encore bien moins vraisemblable, et pour la forme et pour le sens. Et il faudrait que le pr. *croi* eût fait la même évolution que l'italien. — M. C. a, je crois, parfaitement raison de rapporter à la même origine (*vice*) toutes les formes romanes qui signifient « fois », qu'elles présentent comme initiale un *v* ou un *f*. L'explication de la chute du *c* dans l'it. *viata* de **vicata* (= pr. *vegada*, fr. *fiée*) par l'origine méridionale du mot est ingénieuse, mais il ne faut pas citer le sic. *moniali* comme un exemple analogue : ce mot vient du b. lat. *monialis*. — Que *grezzo*, *greggio* viennent d'*agrestis*, c'est ce qui me paraît assez douteux; mais en tout cas il est inexact de dire avec Diez que *st* « est assimilé en *z* en espagnol, en *ss* en prov. et en français (trad. fr. I 224) »; dans *angoisse tesson* (*testione*) *huis puis*, *st* est suivi d'*i* atone en hiatus, et c'est la seule condition où le phénomène se produise; il en est de même en provençal. Le *z* espagnol, prononcé autrefois *ts*, n'est nullement une « assimilation », et Diez n'emploie d'ailleurs pas ce mot. — Le rapprochement fait par Diez du pr. mod. *esfarfalhà* avec *sparpagliare* rend peu vraisemblable l'étym. *palea* de M. Caix. — Le fr. *mince* et l'it. *mencio*, que M. C. en rapproche avec raison, viendraient de **minutire* « qui a très bien pu (?) donner *ammencire*, dont *mencio* serait le participe tronqué pour *ammencito*, comme *fino* pour *finito*, etc. ». J'ai parlé récemment ici (VIII, 448) de ces « participes tronqués », qui sont proprement des adjectifs verbaux. *Mince* en est un à joindre à ceux que j'ai signalés. *Minutiare* a donné en a. fr. un verbe à formes distinctes suivant l'accent : inf. *mincier* (d'où s. d. l'angl. sax. *minsjan*), pr. ind. *menuis*, *menuises*, *menuise*, *minçons*, *minciez*, *menuisent*, etc. (cf. *percier* et *pertuise*). Puis *mincier* s'est assimilé toutes les autres formes et a produit l'adj. *mince*. L'it. *mencio* est-il formé d'un *menciare*

perdu ou vient-il du français? En tout cas *ammencire* dérive de *mencio* et non l'inverse. — Sur *pantois* et autres mots de la même famille j'ai déjà remarqué (*Rom.* VI, 628) que la confusion de deux thèmes, *pant-* et *anxia, anxiare*, etc. était inutile : *pantaisar* est *phantasiare, pantasma* est *phantasma*. — L'explication des différents mots romans signifiant « reprocher » est difficile; en tout cas *reprobare* n'a pu donner l'a. fr. *reprouvier*, comme le veut M. C.; il n'a fait que *reprouver*. — *Strapazzare*, plutôt que de se rattacher à *pazzo*, peut bien venir de *strappare* avec le suffixe péjoratif *-azz-*; mais comment résulte-t-il de là (p. 205) que « le fr. *estrapasser* et l'esp. *estrapazar* sont donc des mots parallèles et non dérivés de l'italien »? *Strappare* n'existe ni en esp. ni en fr.; *estrapasser* est un mot usité seulement au XVI^e^ siècle et dont l'*s* prononcée indique la provenance étrangère. — L'article *baraonda* est intéressant : l'origine hébraïque de ce mot paraît assurée, et si on en rapproche des variantes comme *baracunda*, sic. *baragunna*, etc. signifiant « confusion, tumulte », on sera porté à rattacher à la même famille le fr. *baragouin*, dont l'étymologie reçue m'a toujours paru fort extraordinaire. Il faut noter que le plus ancien exemple connu de *barragouyn* (XIV^e^ s.) semble donner au mot un sens opposé à celui de « chrétien » (voy. Littré). — L'art. *bisciancola* est fort intéressant et ingénieux; il paraît hardi de rattacher le fr. *bascule* à *bisantlare*, et cependant ce n'est pas impossible. — A propos de *bisticciare*, M. C. parle du fr. *tencer*, et conteste l'étym. de Diez, *tentiare*, parce que, dit-il, elle n'explique pas la double forme *tence tençon*, et il veut tirer ce mot de *contentio*. Mais les féminins n'ont pas de formes du nominatif (excepté *suer*); *tençon* est *tentione*, *tence* est le subst. verbal de *tencier*.— *Calotta* viendrait de *calyptra;* mais comment séparer ce mot du fr. *cale*, qui a à peu près le même sens? — A propos de *ciolla*, M. C. conteste l'étym. de *souil* donnée par Diez, *suillus*. M. Scheler a déjà remarqué que *souil* est simplement le subst. verbal de *souiller* et, rejetant pour ce dernier mot l'origine allemande que propose de nouveau M. C., il s'en est tenu, avec raison je crois, à *suculare*. — On dit à Arezzo *crialesa* et *cria* pour « raganella », la crécelle du jeudi saint. Il faut y joindre le mentonais (Andrews) *criao*, m. s.; mais surtout il faut se demander si nous n'avons pas là l'origine, vainement cherchée jusqu'ici, du fr. *crécelle*. M. C. montre que *cria* et *crialesa* viennent de *Kyrie, Kyrie eleison*, « parce que cet instrument convoque les fidèles à chanter ces litanies ». *Crécelle* ne serait-il pas pour *crelesse* et n'aurait-il pas la même origine? Il pourrait venir autrement encore de *Kyrie eleison*. Littré cite au mot *Kyrielle* la forme *kysielle* du XV^e^ siècle; de là p.-ê. *crisielle, criselle, creselle, crecelle*. Il est curieux qu'on ne trouve dans les patois (sauf le génevois *crenelle* qui paraît bizarre) aucune variante de ce mot, du moins à ma connaissance. — Je ne relèverais pas la faute d'impression *gris-de-lis* pour *gris-de-lin*, à l'art. *gridellino*, si elle n'était encore répétée aux *additions et corrections*. — *Guitto*, « sordido, abbietto, vile », viendrait de *vietus*, ce dont je doute fort. En tout cas, il est inexact de dire que l'esp. *guiton*, « vagabondo, ozioso, accattone », paraît dérivé de l'italien (on en rapprocherait plutôt l'arag. *guito*, cat. *guit*). L'esp. *guiton* est un substantif et répond certainement à l'a. fr. *guiton*, « jeune homme, varlet, » qui se trouve par exemple dans *Renaut*, p. 156, v. 30; *Horn*, v. 139; *Partonopeus*, v. 632; *Blancandin*, v. 1159, etc. Quant à l'origine de ce mot, elle paraît germanique, mais

je ne la devine pas : on ne peut guère songer à *wicht*. — A *scartabello*, il eût été bon de citer le fr. *cartable* (Littré, *Supplément*), anc. *cartabelle*, *cartabel* (wallon), qui provient sans doute de l'esp. *cartapel*. — M. C. tire *sciagattare* de *succutare* pour *succutere*, ce qui est bien peu vraisemblable. Il rapproche le fr. *secouer*, mais c'est une forme toute moderne où l'infinitif a été refait sur les formes mal interprétées de l'ind. prés. : *il secout* est devenu *il secoue* et a produit *secouer* (voy. les exemples dans Littré) : un verbe en *ēre*, *ĕre*, *ire* ne passe pas à la conjug. en *are* dans la première période de la langue. Quant au fr. *saccader*, il est formé sur *saccade;* l'origine de *saccade* est inconnue, mais ce mot, évidemment étranger, n'a rien à faire avec *succutere*. — Comment, à l'article *vescia*, à côté des mots germaniques, M. C. ne cite-t-il pas le latin *visire?*

Un index termine le volume. Il ne comprend malheureusement que les mots italiens. L'auteur l'aurait rendu bien plus utile s'il avait également disposé par ordre alphabétique les mots d'autres langues romanes dont il s'est occupé, et aussi les mots latins ou germaniques auxquels il les a ramenés.

G. P.

Apuntaciones criticas sobre el lenguage bogotano por Rufino José Cuervo. Segunda edicion notablemente aumentada[1]. Bogotá. Imprenta de Echeverria hermanos. 1876. xxxij-527 pp. in-8°.

La philologie romane compte enfin un adepte dans les pays de langue castillane, ce qui ne veut pas dire que cette science ait pénétré dans la patrie du Cid : c'est de bien plus loin, c'est de Bogotá, capitale de la Nouvelle-Grenade, que nous vient aujourd'hui la lumière. A vrai dire, l'ouvrage de M. Cuervo n'est ni une grammaire historique ni un recueil de recherches étymologiques ou phonétiques. L'auteur poursuit un but tout pratique. Passant en revue les particularités de la langue parlée dans sa province, il montre ce qui doit être proscrit comme contraire au bon usage castillan, ancien ou moderne, et ce qu'on peut tolérer dans les innovations grammaticales d'un peuple qui n'a plus ni les mœurs ni les institutions de la mère patrie. Mais il a compris qu'il ne pouvait donner une base solide à ses critiques qu'en s'appuyant sur l'histoire de la langue, aussi son livre est-il semé de remarques qui intéressent au plus haut point nos études et qui témoignent de sa part une connaissance sérieuse de nos principaux maîtres, tels que Diez et Littré[2]. On ne saurait reprocher à M. Cuervo de n'avoir pas suivi dans son livre un ordre strictement scientifique : ce manuel critique du bon langage s'adresse à un public qu'il convient de ne pas effrayer ou ennuyer, si l'on veut qu'il lise la leçon et en profite. N'ayant pas à garder ici les mêmes précautions, nous grouperons dans l'ordre adopté par Diez tous les faits linguistiques de l'étude de M. C. qui nous paraissent mériter l'attention.

Accent. — Comme les Espagnols d'aujourd'hui, les Bogotains tendent à

1. La première édition a été publiée en 1872 : nous ne l'avons pas vue.

2. Dès le prologue de son livre, M. Cuervo donne une preuve de son sens philologique en rejetant pour les mots *prenda*, *prendar*, l'étymologie *prender*, proposée par l'Académie espagnole, et en adoptant celle de Cabrera : *pignora*, *pignorare*.

reculer l'accent de quelques paroxytons, ils disent volontiers *cólega*, *intérvalo*, *méndigo*. L'*esdrújulo*, assez rare en castillan, passe pour plus élégant que le simple *llano*, et le faux puriste croit se distinguer du commun en rejetant ainsi l'accent en arrière. Ce recul s'observe même dans des formes verbales des plus usitées : le bogotain conjugue *háyamos*, *háyais*; *váyamos*, *váyais*; *séamos*, *séais*; *véamos*, *véais*. — Dans *resedá* pour *reséda* M. Cuervo voit avec raison une influence française.

PHONÉTIQUE. VOYELLES. — Quelques verbes ne diphtonguent pas au présent leur voyelle accentuée *e* ou *o* : *apretan*, *goberna*, *poble* pour *aprietan*, etc. L'usage castillan, on le sait, n'est pas très logique sur ce point ; il diphtongue généralement, mais parfois aussi il conserve la voyelle pure de l'infinitif. A Buenos-Ayres, au contraire, la diphtongaison est de règle pour les verbes en *o* : on dit *muenta* (pour *monta*), *ruempa* (*rompa*), *duebla* (*dobla*), etc.[1] — Dans les groupes *ea*, *eo*, l'*e* passe facilement à l'*i*, c'est un fait bien connu : *pior*, *golpiar*, *diotro*, *diallá* pour *peor*, *golpear*, *de otro*, *de allá* ; il en est de même à Buenos-Ayres (Maspero, p. 54). — Les voyelles atones sont peu stables : on trouve *e* pour *a* : *arrellenarse* pour *arrellanarse*, et, par contre, *a* pour *e*, surtout après *r* : *liendra*, *hojaldra* pour *liendre*, *hojaldre* ; *e* pour *o* : *revoletear* (*revolotear*) ; *i* pour *e* : *chiminea* (*chimenea*), *siminario* (*seminario*) ; *i* pour *e*, *a*, *u*, avant ou après *ñ* : *alfiñique* (*alfeñique*), *añidir*[2] (*añadir*), *biñuelo* (*buñuelo*), *estriñido* (*estreñido*); *o* pour *e* : *chocozuela* (*choquezuela*) ; *u* pour *o*, *e*, surtout avant ou après une labiale : *culumpiar* (*columpiar*), *ucupar* (*ocupar*), *fundillo* (*fondillo*), *muchila* (*mochila*), *tuvillo* (*tovillo*), *uvillo* (*ovillo*), ou devant une liquide : *cartulon* (*cartelon*), *confiturìa* (*confiteria*). A Buenos-Ayres on dit aussi *ahugado* (*ahogado*), *afurtunado* (*afortunado*), voy. Maspero, p. 56. — *Eu* se réduit à *u* : *Ugenio*, *Ustorgio*, *Usebio*, de même à Buenos-Ayres (Maspero, p. 55). — L'*a* initial tombe dans plusieurs mots : *chaques* (*achaques*), *cecinar* (*acecinar*), *lacena* (*alacena*), *maca* (*hamaca*).

CONSONNES. — M. C. ne dit pas que les sifflantes *c*, *z*, aient perdu leur élément dental comme à Buenos-Ayres (Maspero, p. 63) et dans d'autres parties de l'Amérique, cependant il reproche quelque part à ses compatriotes de confondre trois mots de prononciation et d'origine distinctes : *azar* (pour *azahar*), fleur de l'oranger, *azar*, malheur imprévu, et *asar*, rôtir, ce qui tout au moins laisse entrevoir une tendance à assimiler le *c* (*z*) à l'*s*. — *L* mouillée s'est conservée, mais seulement dans l'intérieur du pays : « Ya que tenemos la suerte de no confundir, a guisa de Andaluces, Antioqueños y costeños (les habitants de l'état d'Antioquia et de la côte), á *pollo* con *poyo*, á *halla* con *haya*, á *calló* con *cayó*, debemos oponernos á que las cocineras y fregatrices, nuevos Salmoneos, pretendan arrebatar á Júpiter tonante el manejo de sus *rayos* : conténtese esa gente bahuna con *rallar* (râper) en un *rallo* pan, yuca ó, á lo sumo, nuez moscada. » Et plus loin : « En varios puntos de esta República, lo mismo que en Andalucía, cambian la *ll* en *y*, como en *caballo*, *gallina*, *cabayo*, *gayina*, y en muchas de nuestras señoritas se observa la ridícula y necia

1. Voy. G. Maspero, *Sur quelques singularités phonétiques de l'espagnol parlé dans la campagne de Buenos-Ayres et de Montevideo* (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. II, p. 51 à 65).

2. Cette forme est usitée en ancien castillan.

afectacion de imitar este vicio ; en cambio no faltan quienes escriban *Popallan* por *Popayan*, y á un guatemalteco le acharon que escribia *'oll* por *hoy !* » A Buenos-Ayres on a été plus loin : non seulement *ll* a passé à *y*, mais *y* a passé au son chuintant du français *j* (Maspero, p. 64)[1]. — Le passage de *s* à *j* aspiré, noté par M. C. dans *quijo* pour *quiso*, ne s'explique bien que par l'intermédiaire d'un *x* (= franç. *ch*) : on a dit *quiso*, puis *quixo* et enfin *quijo*. — La réduction de *st* à *t* (*pueto* = *puesto*, *gato* = *gasto*) s'observe aussi dans le langage de la conversation à Madrid. — On sait qu'aujourd'hui dans tout le domaine castillan le *d* final tombe : le bogotain est aussi avancé sur ce point que le castillan d'Europe ou des autres états d'Amérique. — L'échange entre les liquides *r* et *l*, *n* et *l* mérite à peine d'être signalé, tant le fait est commun. A Lima, d'après M. C., qui cite un couplet de romance, on substitue *d* à *r* final : *amod* (*amor*), *caballedo* (*caballero*), *queded* (*querer*). A Buenos-Ayres on dit *reclaracion* pour *declaracion ; resertores* pour *desertores* (Maspero, p. 62).

Genres. — La terminaison peut influer sur le genre d'un substantif, c'est ainsi que le bogotain dit *un porcion* pour *una porcion*. De même l'emploi de l'article *el* pour *la* devant des substantifs féminins commençant par un *a* accentué fait attribuer à ces substantifs le genre masculin, par ex. *mucho hambre* pour *mucha hambre*.

Déclinaison. — Addition d'une *s* à des indéclinables : *las onces*[2], *mis onces*, *miles trabajos*, *miles dificultades*, *los inclusives*, *avesmarias*. — Le pluriel *pieses* suppose un singulier *pies* (pour *pié*), qui n'a jamais pu exister. — Les adjectifs à deux terminaisons s'assimilent ceux qui ne devraient en avoir qu'une : M. C. cite *serviciala*, fém. de *servicial ; seglara*, fém. de *seglar*.

Conjugaison. — D'abord quelques archaïsmes, qui ne méritent pas les censures de M. C. : *doldrá*, futur de *doler*, au lieu du moderne *dolerá*, c'est une bonne forme, très usitée dans l'ancien castillan ; *andó*, *andara* pour *anduvo*, *anduviera* sont également autorisés par la vieille langue ; nous en dirons autant de *haiga*, *huiga* pour *haya*, *huya*. — M. C. cite ensuite deux formations nouvelles bien curieuses : *i*, 2e pers. sing. de l'impératif formée sur la 2e pers. du pluriel *id* ou sur l'infinitif *ir* ; *ereis*, 2e pers. plur. du présent de *ser* (pour *sois*), formée sur la 2e pers. du singulier *eres*. — Dans les parfaits *cantaste*, *dijiste*, *cediste* le bogotain ne sent plus la seconde personne du singulier, aussi leur ajoute-t-il la caractéristique habituelle de cette personne, il dit : *cantastes*, etc. ; dans *sientense* l'agglutination du pronom avec le verbe est si complète que le bogotain croit avoir affaire, non pas à un composé, mais à une forme verbale simple, forme qui ne le satisfait pas, car il lui manque l'*n* du pluriel, c'est pourquoi il l'ajoute : *sientensen ;* et cet *n* apparaît aussi dans les composés du pronom et de la troisième personne du singulier : *hágamen*, *digalen*. Il en serait de même en Espagne, d'après M. Hartzenbusch[3] : « *Sientesen ó váyasen*, cualquier

1. M. Maspero fait tort aux Espagnols lorsqu'il dit : « *Ll* a pris *comme en Espagne* le son *y*. » Une bonne partie du domaine castillan d'Europe est restée jusqu'ici fidèle à *l* mouillée.

2. Le *lunch* qu'on fait à onze heures. M. C. dit à ce propos : « Hay quien crea que se alude en esta expresion al *aguardiente*, por las *once* letras de su nombre. » Il fallait ajouter que cette opinion (de M. Sbarbi) est parfaitement absurde.

3. Lettre adressée à M. Cuervo et imprimée par ce dernier p. xxvij et suiv. de son prologue.

honrado labriego lo dice muy grave ; y alguna vez he advertido esa *n* añadida á un infinitivo referente á un sustantivo plural, diciendo *al irsen ellos*, en vez de *al irse.* » — Voici quelques autres singularités : *vas* pour *vayas : no vas allá ; deque*, 3e pers. subj. formée sur *daca* (= *da acá*) ; *entretiéneme* impératif de *entretener* au lieu de *entretenme*, etc.

DÉRIVATION ET MOTS COMPOSÉS. — M. C. est trop sévère pour des dérivés tels que *pueblada*, tumulte populaire (de *pueblo*), *suelazo*, coup qu'on se donne en tombant par terre (de *suelo*), auxquels nous ne trouvons rien à reprendre. Il voudrait qu'on dît *poblada ;* mais il existe en castillan beaucoup de dérivés qui conservent l'accentuation du simple ; en vieillissant la langue a perdu de sa sensibilité, les formes se sont cristallisées, et un mot simple en s'allongeant d'une syllabe n'est plus capable de modifier la forme que lui avait donnée l'accentuation primitive. — L'expression *mal haya* est devenue un mot composé équivalant à *maldito : malhaya sea mi padre Adan !* En Espagne aussi un poète contemporain, qui jouit actuellement d'une grande réputation, D. Gaspar Nuñez de Arce, a dit : « *Malhaya sea mi memoria.* »

SYNTAXE. — Surtout des fautes d'accord. M. C. nous cite ces belles paroles d'un président de la République : « Los servicios que *vos* y *vuestros* compañeros *han* prestado á la Nacion. » Il est clair que ce président devait dire « *habeis* prestado, » ou substituer à *vos* et *vuestros* les mots *Su Señoria* et *sus*. — Dans d'autres phrases, telles que : « Yo no *le* tengo miedo á *las balas*, *le* dice á *todos* que vengan, » on peut se demander si l'on n'a pas affaire plutôt à un accident de phonétique, à la suppression d'une *s*, qu'à une substitution voulue du singulier du pronom au pluriel. — « Se *le* veia siempre en los hospitales, » en parlant d'une femme, est une faute qui a sa source dans la construction propre au castillan du régime personnel des verbes actifs : dans « se veia *á esta mujer* siempre en los hospitales, » le bogotain croit voir un datif au lieu d'un accusatif, et en remplaçant le nom de la personne par le pronom, il écrit en conséquence *le* au lieu de *la*. — Voici des idiotismes plus curieux et tout à fait contraires à la syntaxe castillane : « Yo soy *es* Pérez, llegué *fué* ayer, ya hablaba *era* de usted, él quiere *es* frutas. » — « Pañuelos seda, sombreros paja » sont des gallicismes (comp. franç. *toile pur fil*).

VOCABULAIRE. — Comparé au castillan d'Europe, le bogotain est plus archaïque, il a conservé bien des mots de la langue des *conquistadores* auxquels l'espagnol a renoncé ; d'autre part il s'est enrichi d'une ample collection de mots nouveaux, soit en déformant ou en développant par le procédé de la dérivation des racines castillanes, soit en exploitant les langues indigènes. M. C. a dressé deux listes, l'une de mots dérivés de racines castillanes et qui ne sont pas castillans, l'autre de mots empruntés aux idiomes indigènes ou de formation *arbitraire* (onomatopées, etc.) ; il a signalé aussi quelques mots pris au français et qui ont subi d'étranges déformations : *ran contan* (*argent comptant*), *plus-café* (*pousse-café*), etc. — Il y a des cas plus intéressants : nous citerons, par exemple, le néologisme *yo menesto* dérivé de l'impersonnel *es menester*, ou le développement du sens de *sendos* (*singulos*), qui a perdu et sa valeur distributive et la signification *quelques*, qu'il a parfois en castillan [1], pour devenir l'équiva-

1. Quoi qu'en dise M. C., qui n'admet que le sens *uno cada uno*.

lent de *grande*, *descomunal*, *repetido*. — *Prestar*, à côté de l'acception seule admise en castillan, *prêter*, a pris celle d'*emprunter*.

Par les extraits que nous venons de donner des observations critiques de M. C., le lecteur peut se rendre compte de la valeur et de l'intérêt de ce travail si méritoire. Le savant bogotain a des connaissances philologiques étendues et solides, qui lui font d'autant plus d'honneur qu'il lui a fallu beaucoup de temps et de grands efforts pour les acquérir ; il connaît à fond aussi sa langue classique, comme on peut le voir par les exemples qu'il cite à l'appui de ses critiques. Peut-être se montre-t-il çà et là un peu trop puriste, mais il est bien permis à un grammairien de s'opposer à l'invasion de barbarismes qui détériorent la langue. Comme son confrère chilien Bello, M. Cuervo défend avec chaleur l'unité de la langue castillane, il ne veut pas de particularisme : aucune nation hispano-américaine n'a le droit, dit-il, d'imposer aux autres ses idiotismes ou ses variantes dialectales. Ainsi, au point de vue de la langue, les Américains ne se sont pas encore séparés de la mère patrie, ils restent soumis à l'Académie de Madrid et accueillent ses décisions avec une déférence qu'on ne trouve pas toujours dans les livres écrits en Espagne.

Alfred Morel-Fatio.

PÉRIODIQUES.

I. — Zeitschrift für romanische Philologie, III, 2. — P. 161, Varnhagen, *Le* c *en ancien normand*. M. V. commence une série d'études surtout paléographiques pour résoudre la question soulevée par M. Joret relativement à la prononciation du *c* en « ancien normand ». Il examine ici le Psautier de Montebourg, où, comme on sait, le *c* porte des signes diacritiques qui marquent évidemment des différences de prononciation. De cet examen très soigneux il résulte que *c* devant *a* latin a pris dans le Ps. M. un son « palatal », qui est sinon *tch*, au moins un acheminement vers *tch*, que l'*a* ait d'ailleurs persisté en français (*carrum*), se soit changé en *o* (*causa*), en *e* (*capillus*) ou en *ie* (*caput*). Devant *e*, *i*, le *c* a le son *ts*. Le son provenant de *j* placé après *p* (*sapiat*, *repropiat*, *propianus*, *krippia*) semble avoir été *ts* et non *tch*, ce qui paraît bizarre, mais ce qui s'accorde avec le fait observé dans beaucoup de textes au moins pour le mot *sace*, que l'on voit rimer p. ex. avec *face* de *faciat*. M. V. joint à son travail des remarques sur la valeur graphique primitive de l'*h* après *c* (*g*) : elle était simplement destinée, je le crois aussi, à marquer que le *c* (*g*) *n'avait pas son son normal*, c'est-à-dire celui de *k* devant *a*, *o*, *u*, celui de *ts* devant *e*, *i* : c'était au lecteur à déterminer le son à lui attribuer; ainsi *chose* signifiait qu'il ne fallait pas prononcer *kose*, *chi* qu'il ne fallait pas prononcer *tsi*; en fait on prononçait *tchose* (ou approchant), *ki*. Ce qui est à la fin de la note p. 165 ne me paraît pas clair. — P. 178, Tobler, *Une collection de poésies de Fra Jacopone da Todi* (suite; voy. *Zeitschr.* II, 25; *Rom.* VII, 465). — P. 193, Coelho, *Romances populares e rimas infantis portuguezes* (suite). — P. 201, Reinsch, *Les* Joies Notre Dame *de Guillaume le Clerc de Normandie*. Des cinq poèmes qui peuvent seuls *avec certitude* être attribués à cet auteur, *le Besant de Dieu*, *le Bestiaire divin*, *les Joies de Notre Dame*, *les Trois Mots de l'évêque de Lincoln* et *Tobie*, les deux premiers seuls sont publiés (le second fort mal). M. Reinsch promet d'imprimer bientôt le dernier et imprime ici les deux autres. Il les fait précéder de remarques qui attestent de la lecture et des connaissances bibliographiques. Le dialecte de Guillaume n'est pas anglo-normand, bien qu'il ait sans doute visité l'Angleterre, comme beaucoup de clercs normands; les preuves alléguées par M. R. (p. 202) sont erronées : *el* pour *ele* se trouve sur tout le territoire français (Diez, trad. fr., II, 96); *icel* pour *icele* n'est pas dans Guillaume : aux v. 429 et 841 il faut lire *cele*. Les rimes inexactes attribuées à notre poète (p. 201) ne sont pas de lui; au v. 617 l. *dont*, au v. 893 *fust*; *plusors* 985 est une faute pour *pluros*. Les vers trop courts devaient être corrigés et peuvent l'être sans peine. Voici des

remarques sur le texte des deux poèmes. I 10 *Mes la ou li veris solail raie*, éd. *seris*, l. *veirs*. — Il faut deux points après 14, un après 15 et une virgule après 16. — 46 aj. *rien*. — 49 au lieu de *reis*, aj. *deus*. — 158 Il est inutile de lire *recreu ; receu* convient très bien ; je ne connais pas *recroire* comme intransitif, si ce n'est dans un sens tout particulier qu'il ne peut avoir ici. — 70 *les murs d'areine bis*, M. R. lit *arein*, à tort ; la locution est bien connue. — Mettez une virg. après les v. 73 et 74. — 74 l. *sembler*, ou plutôt l. *veit* au v. 70 et *puet* au v. 74. — 111 Ms. *les autres qui esteiens pas*, éd. *qui n'esteient pas*, correction inacceptable (il faut ajouter une virgule après ce vers et supprimer celle du v. 112), mais je ne vois pas la bonne leçon. — Après 116 deux points. — 130 *li*, leçon fort bonne, mal à propos corrigée en *il*. — 150 *Lors dist aucun : A mon avis Donques*, etc. ; ponctuez ainsi. — 159 aj. *mult* av. *bon*. — 235 l. *la ou*. — 248 l. *onques*, proposé par M. R. — 273 l. *E si tost*. — 302-3, point et virgule après *avenues*, virg. après *Messies*. — 317 aj. *qui*. — 355 virg. après *pareit*, 359 point d'interr. après *devant*. — 374 et 435 *l'i*, l. *li*. — 410 aj. *la*. — 430 deux points au lieu de ? — 456 *prophete*, l. *prophecie*. — 466 aj. *la*. — 470 *vis*, l. *jus*. — 487 aj. *qui*. — 509 *la*, l. *sa*. — 515 *ilors*, M. R. corrige *alors ; ilors* non seulement est bon (voy. *Comput*, 2005, etc.), mais est probablement la forme primitive de *alors*, qui en vient comme *aluec* de *iluec*. — Le v. 528 *si tost come il l'ont guerpi*, n'est pas trop court, si, comme on a peut-être le droit de le conclure de plusieurs exemples, l'*e* de *come* ne s'élidait pas nécessairement. — 587 ms. *cest*, éd. *ceo*, l. *ceste*. — 603 *ne il*, corrigé à tort en *s'il*. — 615 suppr. la virg. après *Deus*. — 653 *asovore*, l. *asavore*. — 669 *Qu'om*, l. *Qu'onc*. — 718 *Quant les foles retornerent*, M. R. aj. *s'en ;* c'est plutôt *Quant* qui est fautif. — 720 *il*, l. *i*. — 759 ms. *suens*, éd. *siens* à cause de la rime avec *biens*, mais il faut au contraire *buens*. — 762 *Qui le nurri e aleita*, éd. *l'aleita*, inutile. — 763 *quil*, l. *qu'il*. — 775 *l'antievre*, forme intéressante, qu'il ne faut pas corriger en *antienne*. — 807 *S'i*, l. *Si* — Les v. 836-7 ne sont pas clairs, mais en tout cas *pra* n'est pas « *prai* de *praier* = *praedari* ». — 855-65 *Il l'aime tant que jeo quit mie Que il ja de rien l'escundie ;* M. R. change sans raison l'ordre des mots du second vers ; en revanche au premier il faut *ne* pour *jeo*. — 868-70 *Ele plaide por nus nos plaiz : E puis fine pur la merci Avons nus, bone dame, ici*. Cette ponctuation montre que M. R. n'a rien compris à ces vers : l. *Ele plaide por nus nos plaiz, E puis fine pur la merci : Avons nus bone dame ici ?* — 907 ms. *Enueit*, éd. *Enveeit*, l. *Enveiet*. — 942 *Le jonc sans non* (!), l. *sans nou*. — 943 *Que*, l. *Qui*. — 944 *le*, pourquoi corr. *se ?* — 955 *prente*, c.-à-d. *priente*, est le part. de *premere*, et n'a rien à faire avec *preinz*. — 989 l. *beneeite*. — Dans tout ce morceau les fautes de ponctuation sont nombreuses et graves, je ne les relève pas ; l. seulement *Deus !* au v. 992. — 1057 et 1070 il faut *vostre* au lieu de *nostre*. — Après *toute jur* v. 1074 M. R. met un *sic*, et un (!) après *est* au v. 1076 *E tele hore est quites clamez ;* il montre simplement par là qu'il n'a aucune habitude de l'ancien français. — II 14 *ne*, l. *n'i*, 15 *ele*, l. *ese*. — 34 *Ceo*, l. *Cele*. — 46 *aese*, l. *a ese*. — 53 *en orgoilli*, l. *enorgoilli*. — 101 l. *parmorir*. — 123, 161, 424 l. *deraain*. — 193-5 l. *suie, essuie, leve*. — Après 236 l'éditeur admet avec vraisemblance une lacune. — 252-3 l. *Crapouz colovres e serpenz Une trop grande infinité*. — 264 *Que*, l. *Se*. — 273 *veum*, l. *veium*. — 281 *feit*, l. *seit*. — 286 *Asis, homes, de males bestes*, l. *Asis*

somes de m. b. — Les vers 287-8 doivent être mis entre guillemets, et il faut une virg. après *di.* — 310 aj. *li* av. *fait?* — 317 *eschascier*, l. *esclarcier?* — 320 *lune*, l. *luite.* — 322 *Ne*, l. *N'a.* — 330 aj. *sus* av. *en.* — 335 l. *Qui si le defent.* — 365 l. *come*, qui ferait le vers juste (voy. la rem. sur 528). — 373 l. *ne ne s'i enlace.* — 383 l. *E i avon.* — 449-50 l. *E savez quele porveance? Confession e repentance.* Pas de lacune. — 457 *aveite*, l. *a feite.* — 468 *a sei*, l. *a seur.* — 470 *N'en*, l. *Nen.* — 478 aj. *tant.* On voit par ces observations trop nombreuses (et encore n'ai-je pas comparé le manuscrit) que M. R. a beaucoup à apprendre pour être en état de publier correctement de l'ancien français. Il fera bien de se donner une préparation sérieuse avant de songer à une édition des œuvres d'Herman de Valenciennes, si c'est lui qui est l'éditeur annoncé p. 206. Il y a peu de tâches aussi intéressantes et qui méritent autant d'être remplies que celle-là; mais il serait très fâcheux qu'elle fût mal exécutée.

Mélanges. I. *Histoire littéraire*, l. 232. Gaspary, *les* Cinque Canti *de l'Arioste* devaient originairement trouver place dans l'*Orlando* même, après XLVI, 68. — P. 233, Stengel, *le Mystère des Vierges sages et folles.* M. St. suppose que la partie romane de ce texte n'est qu'une traduction du latin correspondant, et que des deux textes nous n'avons que des fragments. Il propose ensuite, d'ailleurs avec réserve, une restitution française des vers romans qui prête à la critique de beaucoup de façons. Je ferai observer que le mélange de rimes en *é* et *ié*, qui l'empêche seul de regarder ce petit texte comme de langue d'oïl, n'est nullement un obstacle. Dans plusieurs monuments fort anciens du centre ou de l'ouest méridional, région à laquelle appartient sûrement le mystère, la distinction de *é* et *ié* n'est pas observée ; il suffit de citer l'*Épître farcie* sur S. Étienne. — II. *Manuscrits.* P. 237, Vollmœller, *les* Obras satiricas *de Villamediana* dans le ms. du Brit. Mus. Lansd. 735. — III. *Textes.* P. 241, Mussafia, *le ms. fr. IV de S. Marc ;* quelques corrections à l'éd. Kœlbing du *Roland*, dont M. M. constate d'ailleurs l'exactitude. — P. 242, Fœrster, *Révision du texte de* Richart le Biel *sur le ms. de Turin*, d'après lequel M. F. l'a publié. — IV. *Corrections.* P. 244, Mussafia, *sur* Guillaume de Palerme *éd. Michelant ;* longue liste de corrections et de conjectures, toutes intéressantes et à peu près toutes certaines. C'est par distraction qu'au v. 5951 : *Arme nule nel puet garir Qu'il ne le fende ou colt par mi*, M. M. voit dans *colt* le lat. *collum*, fr. *col; colt* est le subj. de *colper.* Il n'y a pas besoin de tirer *moitie* de *moitiée* pour admettre cette forme ; M. Tobler, dans l'article auquel renvoie M. M., ne conteste nullement l'existence de la forme *moitie*, mais l'explication qu'on en proposait. Sur le nominatif employé dans l'apposition à un subst. au cas-régime, voy. *Rom.* VII 620. Les vers 1686-88 me paraissent clairs : Alexandrine dit à Melior : « Si vous n'acceptez pas Guillaume pour ami, *Ne quit que voie demain vespre* » ; le poète ajoute : *Mais ja ne cuide veoir tant Cele, se lues ne li otrie Que ja de lui* (= *lei*) *face s'amie*, c'est-à-dire : « Mais elle de son côté ne pense pas pouvoir vivre même aussi longtemps si elle ne lui accorde pas ce qu'il demande. » V. 2773 *S'ele s'em part* est bon et signifie : « Si elle s'en sépare. » — P. 256, Mussafia, *sur les v.* 240ª, 455, 3860 *du* Roland ; il lit : *De voz baruns or li enveiez un, Lui doüsez escolter e oir,.....e sunt acumingiet.* — P. 257, Mussafia, *sur* Aiol 7644-5, 8186, *por le secor aidier*, l. *por le sien cors aidier* (cf. 7715) ;

feuté, l. *feeuté*. — P. 257, Gaspary, *sur l'expression* Vattel' a pesca : *pesca* est ici un impératif, appelé par l'idée générale, au lieu de l'infinitif qu'exigerait la syntaxe; M. G. montre ainsi que *rosseggia* dans le vers du *Purg.* II, 14, ne peut être un infinitif, et qu'il faut lire *Ed ecco qual sul* (et non *suol* avec Scartazzini) *presso del mattino Per li grossi vapor Marte rosseggia.* — V. *Etymologie.* P. 259, Fœrster, *Étymologies romanes :* l'auteur se propose non seulement de donner de nouvelles étymologies, mais de montrer la fausseté d'étymologies reçues ou de rappeler de bonnes étymologies négligées. I. It. *menzogna,* sûrement de *mentitionea*, comme le fr. *mençonge*, *mençoigne.* — 2. It. *rúvido*, non de *ruidus*, mais de *rugidus ;* la formation (de *ruga*) paraît douteuse, et les analogies du *g* devenant *gu*, *gv*, puis *v* (très admissible pour *rogare*, *roguare*, *rovare*) ne paraissent pas acceptables ici, ce phénomène n'ayant lieu que devant *o*, *u* et rarement *a ; fulvido* de *fulgidus* est influencé par *fulvus* (Diez). — 3. Fr. *moite ;* M. F. met hors de doute la dérivation de *muccidus* (pour *mucidus*). — 4. V. fr. *roiste*, différent de *ruiste* et de *roit ;* identique au pr. *raust,* au catal. *rôst.* — 5. Fr. *ornière.* L'anc. fr. a *ordiere*, *orniere*, *ormiere ;* le premier serait *orbitaria*, et le second identique au troisième, qui viendrait de *orme* = it. *orma.* Cela est peut-être admissible pour *ormiere*, mais pourquoi en tirer *orniere*, au lieu de le rattacher à l'anc. fr. *orne*, qui convient si bien? *Orne* est une des deux formes qu'a prises le mot plus ancien *ordene*, l'autre est *ordre.* Je tirerais *ordiere* de *ord(r)iere* ou *ord(n)iere*, car *orbita* est inconnu à toutes les langues romanes. Le wall. *ourbire* peut difficilement venir de *orbitaria*, où le *b* serait tombé ; j'y verrais une altération de *ormiere.* — 6. Fr. *fléchir ;* il est clair qu'il ne peut venir de *flectere.* M. F. tire *fleschir* de *flexus,* mais comment expliquer le *ch?* Je pense que M. Scheler a parfaitement raison de reconnaître dans *S. Éloi* (92 b) : *Genous fleches*, *enclin le chief*, un adj. *fle[s]che. Flesche* vient de *fleschier* (= *flexare*) comme *lasche* de *laschier* (*Rom.* VIII 448). On aurait ensuite tiré *fleschir* de *flesche.* Sur *fleschier*, voy. Gachet, le *Brut* de Munich, etc. — 7. Fr. *hère* (*pauvre*) ; M. F. y reconnaît l'anc. fr. fém. *here ; pauvre hère* serait proprement « triste figure. » La locution n'est pas ancienne, et il paraît plus vraisemblable de la rattacher, comme on le fait d'habitude, à l'all. *herr*, par dénigrement. — 8. Fr. *son.* M. F. rappelle avec raison que la forme *seonnum* dans Du Cange écarte l'étymologie *summum.* Il n'en propose pas d'autre. Je crois reconnaître notre mot *son*, *seon*, qui aurait été plus anciennement *sedon*, dans ce passage de la première lettre de Frodebert à Importunus, où il s'agit de mauvais pain : *Fecimus inde commentum*, *Si domnus imbolat formentum ;* je lis *Sidomnus :* « le son vole le blé, il y a plus de son que de blé », en anc. fr. : *Fesimes ent comment*, *Sedons emblet forment.* La terminaison *-omnus* n'a pas de valeur ; elle s'explique par l'influence de *domnus ;* mais quel est le vrai suffixe? Pour le thème, on peut songer aux mots latins, dérivés du grec, *sitona* (Ulpien) « préposé à l'achat des blés », *sitonia* « fonctions du *sitona* », *sitonium* (Grég. le Gr.) « grenier public ». Mais plus probablement le mot se rattache à *seta*, qui a donné le gr. mod. σήτα, σίτα « tamis », et de nombreux mots slaves et roumains (voy. De Cihac II 345). En français il n'est représenté que par son dérivé *setaceum*, qu'on trouve en bas-latin écrit *sidacium. Sedon*, *seon* serait alors synonyme de « criblure » ; cf. roum. *zăsíte*, « recoupe ». Toutefois l'identité

de *sidomnus* et *seon* n'est pas assurée, et il est possible aussi que *seon*, comme le pense Littré, se rattache au lat. *secundum*. — 9. L'anc. fr. *tarier*, étant trisyllabique (il rime avec *marier*), ne peut venir du néerl. *targen*, comme le veut Diez. — 10. Fr. *charade*, rattaché à l'anc. fr. *charaude* (aussi *charaie*, *characte*, *caracte*, etc.) du bas-lat. *characta* pour χαράκτηρ, proprement « formule magique. » L'étymologie, déjà suggérée par M. C. Hofmann et ici fort savamment appuyée, serait plausible : 1° si on avait des exemples de *charade* pour *charaude;* 2° si on expliquait comment *charaude* a changé *en français propre* son *au* en *a* ou est venu au français d'un dialecte; 3° si on trouvait des preuves de la transition du sens; le mot *charade* ne paraît pas plus ancien que la fin du XVII[e] siècle : d'où sortait-il? Il faudrait tenir plus de compte que ne le fait M. F. de l'origine méridionale mentionnée par Littré. — 11. It. *accia*, fr. *hache*, etc., ne viennent pas de l'all. *haccan*, mais de l'anc. h. all. *happâ* pour *hapjâ*. — 12. Ital. *arcigno* vient bien du fr. *rechin*, mais celui-ci n'a rien à faire avec *rèche* (Diez) ; il vient de *reschignier reskignier*, « grincer des dents », composé de *eskignier*, tiré de l'anc. h. all. *kînan*, m. s. (cf. *Jahrb.* VIII, 82, *chinur* = *gannio*). Le raisonnement est fort bon ; j'avoue seulement que jusqu'ici les exemples allégués du changement de *ki* all. en *chi* fr. me paraissent douteux ; c'est un point qu'il faudrait éclaircir. — 2. P. 26. Ulrich, *Verbes allemands en roman ;* explique par des verbes allemands formés avec le suff. *-anjan* les verbes romans *sparagnare, caragnare, lorgner, guadagnare, bargagnare, magagnare*, esp. *bornear* (= fr. *borgnier* d'où *borgne*) : à prendre en sérieuse considération. — 3. P. 266, Ulrich, fr. *accoutrer*, rattaché à *culcitra* (?). — P. 267, Mussafia, anc. fr. *cateron* (*de la mamele*, cf. *Rom.* VIII, 293), rattaché à *caput*. — 5. P. 267, Mussafia, Sur *mien* de *meum ;* fait remarquer avec raison que le peu d'antiquité du fém. *mienne* parle pour cette dérivation. — VI. *Grammaire*. P. 267, Mussafia, *Sur les part. pass. en* -ect *et* -est. M. M. rappelle qu'il a il y a longtemps rapproché *tollectus* (qui existe aussi en italien, v. fr. *toleit*) de *collectus*, mais est porté à expliquer les autres part. pass. en *-eit* (*caeit*, *foeit*, etc.) plutôt par l'influence de *benedictus* (voy. *Rom.* VIII 448). A propos d'*amonester, moneste* (voy. Diez s. v. *amonestar*), M. M. discute les explications de MM. Ulrich et Ascoli pour les participes en *-est;* il donne la préférence à la seconde, mais il n'ose rattacher sûrement *amonestar* à un part. *monest*. — VIII. *Vocabulaire*. P. 270, Mussafia, le v. it. *ricentare* signifie « rafraîchir » et se rattache au lat. *recente*, étymologie du v. fr. *roisant* (*Rom.* IV, 480). Je suis tout à fait d'accord aujourd'hui avec mon savant ami pour ne pas attribuer *voisin* de *vīcīno* à l'influence de *vĭce ;* mais je ne crois pas non plus qu'il y ait exactement dissimilation de *ī-ī* en *e-ī* ; voici la règle que je crois avoir trouvée pour le traitement de l'*ī* atone à la 1[re] syllabe : il persiste régulièrement, mais il se change en *ĭ*, devenu en fr. *e*, quand la syllabe accentuée immédiatement suivante a pour voyelle un autre *ī : dīvīsat-devise, dīvīnat-devine, dixisti-desis, fīnīre-fenir, pītīttus-petit, spīrītus* (bas-latin) *-esperit, vīcīnus-veisin* (cf. *vīc(ī)nato-visnê*), *vītĭcula-veille, pītuīta-pepie*. Les deux formes existent souvent l'une à côté de l'autre, et alors celle qui a un *i* est la plus ancienne (à moins que, comme dans *finir*, l'*i* n'ait été restauré par analogie avec d'autres formes) ; ainsi à côté de *veille* on a *viille* (*Rom.* III 160, IV 155), *espirit* à côté d'*esperit*, *pipie* à côté de *pepie*, *pitit* à côté de *petit*.

Comptes-Rendus. P. 272, *Dos obras didácticas y dos legendas*, publiées pour la société des Bibliophiles espagnols (par M. Knust; les deux légendes sont celles de S. Eustache et celle de Guillaume d'Angleterre, fidèlement traduites du poème français de Chrétien, qui n'est pas Chrétien de Troyes, voy. *Rom.* VIII, 315; M. Kœhler fait sur ces textes de précieuses remarques). — P. 277, Dante Allighieri's *Gœttliche Komœdie*, *übersetzt und erlæutert von Bartsch* (long et favorable article de M. Pfleiderer). — P. 289, Darmesteter et Hatzfeld, *Le seizième siècle en France* (M. Ulbrich rend pleine justice à la valeur de ce livre, et présente plusieurs remarques additionnelles sur la grammaire; signalons surtout la liste supplémentaire des mots qui ont changé de genre). — P. 304, *Romania*, n° 29. M. Mall présente d'intéressantes observations sur les lais inédits que j'ai publiés, et me fait remarquer, avec toute raison, qu'en disant (p. 39) : « M. Mall, *si je ne me trompe*, est maintenant d'avis que Marie de France est plus ancienne que Guillaume de Dampierre », j'ai oublié qu'il avait formellement exprimé cette opinion (*Ztschr.* I, 356) et que j'en avais pris acte (*Rom.* VI, 627). Il voudra bien me pardonner un de ces *lapsus* auquels ma mémoire devient trop sujette; cela tient à ce que mon opinion personnelle sur ce point était faite il y a déjà longtemps. M. Tobler fait quelques corrections aux *Miracles* provençaux de M. Ulrich. M. Grœber propose des corrections métriques aux *chansons* françaises de M. Stickney, s'occupe de *disner* (je reviendrai sur ce mot dans un prochain article), ajoute quelques exemples français de « *t* final non étymologique » à ceux qu'a donnés P. Meyer et pour le provençal C. Chabaneau, et conteste à ce dernier la leçon *gauzignaus* dans Marcabrun. — P. 308, *Romania*, n° 30, M. Bartsch annonce pour le prochain cahier une réfutation de l'article de H. d'Arbois de Jubainville sur la versification irlandaise, mais trouve qu'il ne peut attendre aussi longtemps pour exprimer les gracieuses idées que voici : « M. d'Arbois de Jubainville n'entend rien à la métrique, et aussi peu à la celtique qu'à la française, bien qu'il soit Français de naissance. Dans mon article je répondrai aussi aux objections de G. Paris, que j'aurais passées sous silence, parce qu'elle me semblaient trop insignifiantes, si sa note à la fin de l'article de son collaborateur ne me contraignait à parler. » Voilà un début qui ne promet pas poires molles, comme dit M. Tibaudier. Attendons. M. Stengel ajoute quelques notes au compte-rendu de l'article de P. Meyer sur « l'imparfait du subjonctif en *-es* en provençal ». M. Tobler dit avec raison, à propos de *la Vie saint Alexi :* « L'éditeur s'est, à ce qu'il me semble, laissé induire par son habitude du français moderne à imprimer une forme qui, si le poème est bien au plus tard, et je le crois volontiers, de la première moitié du XIII^e^ siècle, ne peut y être acceptée : v. 260 *Nus n'a por or ne por argent* D'ele *treves ne tensement*, et v. 290 *A tant* d'ele *par nuit se part.* ». Il est parfaitement vrai que *ele* comme cas oblique ne se trouve pas avant le XIV^e^ siècle; il faut ici *de lé*, forme qui est bien d'accord avec la graphie de ce poème. Le même savant fait diverses corrections au texte de Terramagnino; la plus importante consiste à lire v. 185 *Cell qui fes l'acort* (cf. v. 4) au lieu de *la cort*, ce qui fait tomber la remarque de Meyer sur ce vers. M. Tobler veut bien m'attribuer l'amicale attention de ne rien lui laisser dire à quoi on puisse faire la plus légère objection; il est vrai qu'il m'a habitué à ne lui voir rien dire que de certain. Il veut que son expli-

cation du passage d'*Aucassin,* XXIV, 4, où il change *nouer* en *naier* rentre dans cette catégorie; je ne puis partager son avis; j'ai dit (*Rom.* VIII, 293) que son explication me paraissait peu claire; maintenant qu'il l'explique, elle me paraît clairement erronée. Il cite quatre exemples de Gautier de Coinci où on voit que le mot *naie* est à peu près synonyme de « charpie », et qu'on employait de la *naie* à sécher les plaies; le même sens est dans *Renart*. Le verbe *naier* ne lui est connu que dans un passage : *De totes parz est plus naiez Que viez tonel a malvès fonz;* il s'agit d'un malade (toujours dans G. de Coinci), « mais la comparaison montre que l'expression était aussi applicable à un mauvais tonneau », et, par conséquent, je suppose que *naie* peut vouloir dire « pièce, morceau ». Mais ce n'est pas « l'expression » qui était applicable à un tonneau, c'était la chose même; on se servait de *naies* pour clore hermétiquement un tonneau; c'est ce qui ressort d'un autre passage où le verbe *naier* est employé, mais où il n'a généralement pas été compris, et a par là échappé aux recherches de M. Tobler. C'est dans Joinville (éd. Didot, § 125) : *Et puis reclost l'en la porte et l'emboucha l'on bien, aussi comme l'on naye un tonnel*, où j'ai eu tort de proposer *come* [*quant*] *on naie*, comprenant alors avec M. de Wailly (bien que l'*a* m'étonnât) *naie* comme « noie ». *Naier* veut dire « calfeutrer ». Sur ce que c'est, en Champagne, en Bourgogne et ailleurs, encore aujourd'hui que *nayer* (ou *naiger*) un tonneau, sur ce que veulent dire les mots *nay*, *nayette*, et notamment *naye* « bande de linge roulée autour du jable des vieux tonneaux », M. T. lira avec fruit l'article *naiger* du *Glossaire du Morvan* (où le passage de Joinville est correctement expliqué). *Naier* en anc. fr. veut donc dire « boucher, calfeutrer avec une *naie* ». Ce sens se prête-t-il au passage d'*Aucassin?* [*Les ronces et les espines*] *li desronpent ses dras, qu'a paines peust on naier* (ms. *nouer*) *desus el plus entier*. J'en doute fort, et je ne crois pas qu'un dernier passage de G. de Coinci, allégué par M. T., emporte la balance en sa faveur : *Tiex eust certes povres braies, Tiex fu cinceus e plains de naies... Qui traine pelicé grise. Naie* veut dire « charpie » et aussi « chiffon, vieux linge », ce qui est le sens de *cince* en anc. fr., mais il n'en résulte nullement que *naier* signifie « mettre une pièce ». Etre plein de *naies*, ce n'est pas être plein de pièces, mais de haillons, c'est-à-dire exactement le contraire. M. Tobler me paraît au contraire avoir rencontré juste en tirant *carestia*, non de **carestus* avec M. Uhlrich, mais de *acharistia*. M. Grœber révoque en doute, sans grande raison à ce qu'il me semble, l'origine auvergnate du texte publié par MM. Thomas et Cohendy, — fait des objections sérieuses, mais non rédhibitoires, à mon étymologie de *sancier*, — rapporte, d'après une communication de M. Fœrster, le *fragment inconnu* publié p. 266 à *Cligès*, — et ne se prononce pas définitivement sur l'article de M. Clédat relatif au serventois *Bem platz*. M. Kœhler joint d'utiles remarques aux *Contes*, etc. publiés par M. H. Carnoy. — P. 316. *Revue des langues romanes*, n° 5-10 (Grœber).

A la fin du n° on trouve une réponse de M. Fœrster à M. Stengel, toujours sur la question capitale de savoir quelle *était* en 1875 l'opinion de M. Léon Gautier sur la classification des manuscrits du *Roland*. Les deux professeurs allemands mettent l'un après l'autre M. Gautier en demeure de répondre « tout de suite » et « par oui ou par non » aux questions qu'ils lui posent; lui, qui ne sait pas au juste ce qu'on lui veut, répond de son mieux à chacun, et

chacun triomphe de la réponse. M. Fœrster accuse du reste M. Stengel de lui chercher « une querelle d'Allemand ». C'est d'un comique achevé. Au fond, il paraît évident que M. Fœrster et M. Stengel ont conçu indépendamment l'un de l'autre leur classification des mss. du *Roland*, que M. Gautier ne s'était jamais posé la question avec la précision qu'ils y ont apportée, et que M. Fœrster s'est avisé de le faire intervenir, comme premier auteur de l'hypothèse Stengel-Fœrster, pour faire pièce à son collègue de Marbourg.

G. P.

II. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, I. — P. 174-187. Le Héricher, *Ebauche d'une néréide populaire de Normandie ;* recueil intéressant, mais dépourvu d'ordre et de précision, de noms populaires de poissons, de crustacés, de coquillages, etc. — P. 202-220, Joly, *Quatre miracles inédits de Saint-Nicolas ;* un seul est donné en latin, les autres sont traduits ou analysés d'après un manuscrit d'Alençon. Celui dont M. J. donne le texte est l'attribution à saint Nicolas, avec quelques circonstances différentes, du Miracle de la Vierge dont M. Child a rapporté ci-dessus (p. 428) plusieurs variantes.

III. — Revue critique, juillet-septembre. — Art. 129, Hegel, *Ueber den historischen Werth der ælteren Dante-Commentare* (Meyncke). — 149, Zingerle, *Reiserechnungen Wolfger's von Ellenbrechtskirchen* (mentions curieuses de jongleurs français et provençaux).

IV. — Rassegna Settimanale, 10 août. — M. Caix rattache l'it. *trippa* à l'arabe *therb*, « membrane intestinale », qui existe en outre sous la forme plus savante *zirbo*.

V. — Literarisches Centralblatt, juillet-septembre. — N° 27. Caix, *Studi di Etimologia* (art. très favorable). — 29. Bormans, *Guillaume d'Orange* (c.-à-d. *Foulque de Candie* ; voy. *Rom.* VIII, 301) ; Wœlfflin, *Lateinische und romanische Comparation.* — 30. Gaspary, *Die sicilianische Dichterschule ;* Graf, *I complementi di* Huon de Bordeaux. — 32. Picot, *la Sottie en France.* — 37. Meyer, *la Légende de Girart de Roussillon.*

VI. — Jenaer Literaturzeitung, juillet-septembre. — N° 27, Giuliari, *Opere di Dante* (très long article de K. Witte).

CHRONIQUE.

M. Morel-Fatio m'a signalé, trop tard pour qu'il m'ait été possible d'en faire usage dans l'article imprimé ci-dessus, la mention suivante d'un ms., d'ailleurs inconnu, de la Vie de saint Honorat. Cette mention est tirée de l'inventaire des livres de la reine Dª Maria d'Aragon, femme d'Alphonse V († 1458), publiée dans la *Revista de Archivos y Bibliotecas*, t. II, p. 11 ss. « Nº 68. Item un altre libre appellat *Vida de sant Honorat,* scrit en pergamins a corondells ab posts cubertes de cuyro vermell picades, ab huyt bolles, quatre trancadors de llautó, comença : *Cum diabolus preuuisset* (lisez *pronus et*) etcª, e feneix : *sanctorum monachorum et monasteria, lumen interitum et ruinam. Amen.* » — P. M.

— Dans la séance du 22 août de l'Académie des Inscriptions, M. L. Delisle a lu une note sur le manuscrit de Fauchet où se trouvait racontée l'histoire du châtelain de Couci. Je disais en parlant de la chronique citée par Fauchet (*Rom.* VIII, 369) : « Nous ne possédons plus cette chronique, ou plutôt sans doute elle se cache dans quelqu'un des dépôts où se sont dispersés les manuscrits réunis par le président Fauchet. » M. Delisle a montré que le ms. en question n'est autre que le ms. fr. 5003 de la B. N. Je connaissais bien ce ms., qui a été signalé par M. Guessard dans la préface de *Macaire*, et dont j'ai donné des extraits dans un appendice de mon *Histoire poétique de Charlemagne* (p. 483) ; mais je n'y avais pas reconnu le ms. d'où Fauchet a tiré l'histoire du Châtelain et aussi celle de Blondel. Cela tient à ce que je n'avais pas examiné le ms. pour l'époque postérieure aux Carolingiens. — G. P.

— M. G. Raynaud publiera prochainement, à la librairie Vieweg, un ouvrage important pour la connaissance de l'ancienne poésie lyrique française. Le premier volume contiendra toute la partie française du célèbre chansonnier de Montpellier dont Coussemaker a fait connaître l'importance musicale. Dans le second volume on trouvera tous les motets contenus dans divers manuscrits de France et d'Angleterre, des notes philologiques et littéraires, un glossaire complet, et une étude de M. Lavoix sur la musique au XIIIe siècle, accompagnée de fac-similés de musique ancienne et de transcriptions en notation moderne.

— M. I. del Lungo vient de publier[1] deux volumes de son travail si impatiemment attendu sur la chronique de Dino Compagni. Le texte, précédé de la notice des mss., accompagné d'un commentaire historique et philologique très copieux et suivi d'un appendice composé de sept *excursus*, et d'une table des noms, forme un volume in-8° de XXXV-645 pages. Le premier volume, contenant

1. Florence, Le Monnier.

une introduction conçue selon un plan très étendu, se divise en deux parties, dont la première (509 pages), qui contient une véritable histoire de Florence au temps de Dino, a seule paru. La seconde paraîtra dans peu de mois. C'est dans cette seconde partie que sera exposée l'histoire de la chronique de Dino depuis le moment où elle sortit des mains de son auteur. C'est là par conséquent que M. del Lungo examinera pour les réfuter les opinions émises en ces dernières années au sujet de l'authenticité de l'ouvrage. Mais dès maintenant on peut dire que par le commentaire historique de M. del Lungo la preuve de l'authenticité est faite. A tout le moins est-il impossible désormais, en présence du fac-similé du ms. d'Ashburnham-Place joint au t. II (cf. ci-dessus, 107-10), de soutenir que la chronique ait été composée au XVII^e^ siècle ou au XVI^e^, comme l'ont fait, à l'aide d'arguments d'ailleurs bien faibles, MM. Scheffer-Boichorst et Bœhmer. Nous reviendrons sur cette importante publication lorsqu'elle sera achevée, mais nous ne voulons pas terminer cette brève annonce sans indiquer aux amateurs de la poésie dantesque toute une série de notes (II, 495-627) où, à l'occasion de Dino, M. del Lungo fournit des éclaircissements historiques sur divers passages de la Divine Comédie.

— On annonce la publication à Heilbronn, chez les frères Henninger, d'une *Altfranzœsische Bibliothek*, dirigée par M. W. Fœrster. Cette collection comprendra des textes choisis, accompagnés d'introductions, de notes et de glossaires. Les deux premiers volumes, dont l'apparition est très prochaine, comprendront trois ouvrages du poète anglo-normand Chardry, publiés par M. John Koch, et le « Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople » publié par M. Koschwitz. Sont annoncés comme en préparation : l'*Yzopet* de Lyon, l'*Octavian* du ms. d'Oxford Hatton. 100, *Jaufre*, la *Vie de sainte Catherine* de Tours, le *Planctus sanctae Mariae* (prov.) d'après quatre mss., la *Vie de saint Thomas* de Guarnier de Pont-Sainte-Maxence.

— M. Sarradin a soutenu à la faculté de Paris, pour l'obtention du grade de docteur ès lettres, deux thèses, l'une en latin sur Joseph d'Exeter et son poème *de Bello Trojano*, l'autre en français sur *Eustache Deschamps*. Ces ouvrages ont paru à la librairie Durand.

— L'Académie des Inscriptions a décerné le prix sur la bibliographie de la poésie française au moyen âge, dont nous avons donné le programme (VI, 479), à M. Pawlowski.

— Nous apprenons que M. Bœhmer a définitivement résigné ses fonctions de professeur à l'université de Strasbourg.

— Livres adressés à la *Romania :*

Le Livre des Métiers d'Etienne Boileau. Glossaire-index par François Bonnardot. Paris, imp. Nationale. — Cet intéressant glossaire-index est tiré à part du gros volume de l'*Histoire générale de Paris,* publié par la Ville, qui contient la réimpression du *Livre des Métiers*.

Canti e racconti del popolo italiano publicati per cura di D. Comparetti ed A. d'Ancona. Vol. VII. Fiabe mantovane raccolte da Isaia Vizentini. Roma, Lœscher. — Nous avons parlé en son temps du premier volume de cette belle collection (*Rom.* I, 255) et, à divers intervalles, des cinq autres publiés

jusqu'ici : *Canti meridionali,* racc. da Casetti e Imbriani (t. II-III); *Canti marchigiani* racc. da Gianandrea (t. IV); *Canti istriani* racc. da Ive (t. V); *Novelline popolari italiane* racc. da Comparetti (t. VI). Le présent volume contient cinquante contes recueillis à Mantoue et fidèlement transcrits. M. Comparetti, dans le volume de commentaires qu'il doit joindre à son recueil, s'occupera aussi, nous l'espérons, des contes mantouans, qui ne le cèdent pas aux autres en intérêt.

Ueber Flexion und attributive Stellung des Adjectivs in den ältesten franzœsischen Sprachdenkmælern bis zum Rolandsliede einschliesslich. Von Ludwig Eichelmann (diss. de docteur de Marbourg). — Bon travail, mais l'auteur est un peu trop sûr de lui-même. Ce qu'il décrète sur le nom. sg. fém. des adj. uniformes ne suffit pas à convaincre, non plus que pour ce qui touche l'existence de *grande*, etc. dès le XI^e^ siècle. *Verte* ne peut venir de *virida*, et *virida* dans une charte de 1334 (et non « *ann* I, 334 ») ne prouve rien pour le latin vulgaire. Ce qui est dit sur la place de l'attribut relativement au substantif est intéressant, mais trop absolu et parfois peu clair.

Die Flexion in Cambridger Psalter. Grammatische Untersuchung, von Emil Fichte. Halle, Niemeyer, in-8°, 96 p. — Travail utile et soigné.

Les Patois romans du canton de Fribourg. Grammaire, choix de poésies populaires, glossaire par F. Hæfelin. Leipzig, Teubner. — Nous reparlerons de cet ouvrage intéressant.

La Chanson de Roland, texte critique, traduction et commentaire, grammaire et glossaire, par Léon Gautier..... septième édition, revue et augmentée; édition classique. Tours, Mame, M DCCC LXXX (*sic*). — M. Gautier déclare dans son introduction qu'il considère le ms. d'Oxford, celui de Venise et le texte rimé comme formant trois familles distinctes, et qu'il a adopté la leçon donnée par deux de ces familles contre la troisième. Un tel procédé, tout à fait nouveau chez lui, a sans doute amené un remaniement considérable du texte : nous examinerons plus au long cette édition, qui a été l'objet dans toutes ses parties d'une révision sérieuse.

Die Gredner Mundart, von D^r^ Theodor Gartner. Linz, 4°, XI-167 p. — Travail digne de tout éloge, sur lequel nous espérons revenir.

Wace's *Roman de Rou*..... hgg. von H. Andresen, II. Heilbronn, Henninger; Paris, Vieweg. — Nous rendrons, à l'occasion de ce volume, un compte détaillé de la publication tout entière (cf. *Rom.* VI, 318).

Leben und werke des Trobadors Ponz de Capduoill. Von Max von Napolski (diss. de Marbourg).

Dictionnaire d'étymologie daco-romane. Eléments slaves, magyars, turcs, grecs-modernes et albanais. Par A. de Cihac. Francfort, St-Goar, XXIV-816 p. (voy. *Rom.* I, 126). — Ouvrage d'une importance et d'une valeur capitales.

La Chanson de Heruis de Mes. Inhaltsangabe und Classification der Handschriften, von Heinrich Hub (dissertation de docteur de Marbourg). — L'auteur conclut que les trois mss. de ce poème, E (ms. fr. 19160), N (Arsenal) et T (Turin) se classent en deux familles, E et N T, remontant d'ailleurs à un original qui avait déjà des fautes et des interpolations. Il ajoute à cette recherche, faite avec beaucoup de soin, une analyse très attentive du poème.

Die Pseudo-Evangelien von Jesu und Maria's Kindheit in der romanischen und germanischen Literatur. Mit Mittheilungen aus Pariser und Londoner Handschriften. Von Dr Robert Reinsch, Halle, Niemeyer, in-8°, 138 p — Les textes en vieux français que contient cet ouvrage, et dont plusieurs sont intéressants (par ex. le petit poème publié p. 21 ss. et attribué sans aucune vraisemblance à Wace), sont malheureusement remplis de fautes (cf. ci-dessus, p. 627) de lecture, de coupe, d'accentuation et de ponctuation.

Poésies populaires en langue française recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais par M. Jean-François Bladé. Paris, Champion, in-8°, xi-131-12 p. — En recueillant dans ces deux provinces les monuments de la littérature populaire du cru, M. Bladé a trouvé aussi un assez grand nombre de chansons françaises. Il les publie ici à part, avec des rapprochements utiles et la musique de trente-quatre pièces. Ce recueil, dont il faut lui savoir gré, est loin cependant d'avoir l'intérêt qu'on peut se promettre des trois collections patoises, — *Chansons*, *Proverbes* et *Contes*, — dont l'auteur nous annonce la publication plus ou moins prochaine.

Un canto popolare piemontese e un canto religioso popolare israelitico, note e confronti di Cesare Foa. Padova, Prosperini. — Il s'agit du *Chant du Chevreau*, dont nous avons donné ici (I, 218 ss.) diverses formes. M. F. en communique plusieurs autres, étudie le rapport de toutes celles qu'il connaît, et conclut que le chant israélite a pour base une version italienne. Je reviendrai quelque jour sur ce sujet, pour lequel j'ai recueilli de nouveaux matériaux; ceux que fait connaître M. F. sont précieux, et ses réflexions sont intéressantes.

Ueber die altfranzœsische Vorstufe des Shakespeare'schen Lustspiels Ende gut, alles gut)... von H. von Hagen (dissertation de docteur de Halle). — Nous avons déjà parlé (IV, 477) de la présence dans la *Magus-Saga* d'un récit semblable au sujet de *All's well that ends well*. M. von Hagen compare les différentes versions de ce sujet, y compris une version de la *Magus-Saga*, plus ancienne que celle qu'a analysée M. Wulff, publiée en 1877 par M. Cederschiœld. Il conclut avec vraisemblance que la source de tous les récits connus est un poème français perdu, dont le roman en prose du *Chevalereux d'Artois* est la dérivation qui se rapproche le plus. Il cherche, sans succès à notre avis, à prouver que Shakspere a connu, outre la nouvelle de Boccace, traduite par Paynter (*Gilette de Narbonne*, *Dec.* III, 8), une comédie tirée de cette même nouvelle par Bern. Accolti. L'auteur rapporte à tort à ce cycle le conte de Dietrich de Glaz (Hagen, *Ges. Ab.* I, 455), *la Ceinture*. Ce conte est identique à l'histoire d'Adonio dans l'Arioste, si bien imitée par La Fontaine (*Le petit chien qui secoue des perles*), et a également pour source, comme l'a montré M. Rajna (*Le Fonti dell' Orlando*, p. 505 ss.), la fable de Céphale et de Procris. Il n'a aucun rapport avec le sujet de cette étude.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

A. Longnon. L'élément historique de *Huon de Bordeaux* 1
Miracles de Notre-Dame en provençal, publiés par J. Ulrich (cf. p. 428). . . 12
Lais inédits de *Tyolet*, de *Guingamor*, de *Doon*, du *Lecheor* et de *Tydorel*, publiés par G. Paris 29
Chansons françaises tirées d'un ms. de Florence par A. Stickney 73
H. d'Arbois de Jubainville. Des rapports de la versification du vieil-irlandais avec la versification romane. 145
P. Meyer. L'imparfait du subjonctif en *es* (provençal) 155
La Vie de saint Alexi en vers octosyllabiques, publiée par G. Paris. 163
P. Meyer. Traités catalans de grammaire et de poétique (*suite*) 181
Strophes au saint esprit, suivies des statuts d'une confrérie du saint esprit en dialecte auvergnat, publ. par A. Thomas et M. Cohendy. 211
H. Carnoy. Contes, petites légendes, croyances populaires, coutumes, formulettes, jeux d'enfants recueillis à Warloy-Baillon (Somme). 222
P. Meyer. Les manuscrits français de Cambridge. I. *Saint John's College* . . . 305
G. Paris. Le roman du *Châtelain de Couci* (cf. p. 633). 343
Le Sacrifice d'Abraham, mystère engadinois, publié par J. Ulrich 374
O. Nigoles. Chute de *l* médiale dans quelques pays de langue d'oc. 392
V. Smith. Chants populaires du Velay et du Forez. Quelques noëls. 410
P. Meyer. La vie latine de saint Honorat et Raimon Féraut (cf. p. 633). . . 481
Vie de saint Gregoire le Grand en vers, publiée par A. de Montaiglon. . . . 509
E. Cosquin. Contes populaires lorrains (*suite*). 545

MÉLANGES.

L'italien *anche*, le français *encore* (L. Havet) 93
Dîner (G. P.) 95
Rigot : à tire-larigot = à tire le rigot (G. Raynaud). 100
Non' et *on* (Ch. Joret) 102
Un testament marseillais en 1316 (G. Raynaud) 103
Un ms. du xv^e^ siècle de la chronique de Dino Compagni (P. M.). 107
T final non étymologique en langue d'oc (C. Chabaneau) 110
Changement de *ts* final en *cs* et en *tch* (J. Bauquier) 114
L'âme en gage (R. Kœhler) 118
Chants populaires du Velay et du Forez : fragments de bestiaires chantés (V. Smith) 121
Étymologies : *amonestar*, *carestia*, *desver* (J. Ulrich). 222
Sancier, *essancier* (G. P.) 265
Un fragment inconnu (G. P.) (voy. p. 631) 266
Le sirventes *Bem plai lo gais temps de pascor* (L. Clédat) 268
Lai (H. d'Arbois de Jubainville) 422
Breri (G. P.) 425

Sur le miracle de l'image de J.-C. prise pour garant d'un prêt (F. J. Child) . . 428
Notice sur un nouveau manuscrit de la Chronique de Reims (K. Nyrop) . . . 429
Figer (G. P.). 434
French Etymologies : *agacer, blaireau, boulanger, guignon, pilori, sentinelle, sombrer* (H. Wedgwood) 435
Étymologies normandes : *égailler, gade* (Ch. Joret) 439
Crevette, crevuche (Ch. Joret) 441
Une ballade politique (A. Thomas) 443
Notes sur la langue vulgaire d'Espagne et de Portugal au haut moyen âge (Jules Tailhan) 609
Rindon, conte haguais (J. Fleury) 613
Tapabor (L. Havet). 614

COMPTES-RENDUS.

Aucassin et Nicolette, trad. p. Bida, révision du texte et préface p. Paris (G. P.). 285
Aucassin und Nicolete, hgg. von Suchier 285
Ayer, Introduction à l'étude des dialectes du pays romand (J. Gilliéron) . . . 458
Bida, voy. *Aucassin et Nicolette.*
Brynjulfson, voy. *Tristram Saga.*
Caix, Studi di etimologia italiana (G. P.) 616
Cuervo, Apuntaciones críticas sobre el lenguage bogotano (A. Morel-Fatio). . . 620
Dante, voy. Febrer.
Diez, Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen. Vierte ausgabe, mit einem Anhang, von Scheler (G. P.) 127
Doniol, Les patois de la Basse-Auvergne (P. M.) 130
La Comedia de Dant Allighier, traslatada per Febrer, dala á luz Vidal y Valenciano (A. Morel-Fatio) 454
Graf, La leggenda del Paradiso terrestre (G. P.) 129
Jehan de Brie, *Le bon Berger*, réimprimé par Lacroix (P. M.) 450
Joly, voy. Wace.
Kœlbing, Die nordische u. die englische Version der Tristan-Sage. I (Fr. Vetter). 281
Lacroix, voy. Jehan de Brie.
Marguerite (*La Vie de sainte*), voy. Wace.
Paris, voy. *Aucassin et Nicolette.*
Sardou, L'idiome niçois (P. M.). 456
Scheler, voy. Diez.
Schweppe, Études sur *Girart de Rossilho* (P. M.) 128
Suchier, voy. *Aucassin und Nicolete.*
Tristram (*Saga af*) *ok Isond* [udg. af Brynjulfson] (K. Nyrop) 276
Ulrich, Die formelle Entwicklung des part. præter. in den romanischen Sprachen (G. P.) 445
Vidal y Valenciano, voy. Febrer.
Wace, *La Vie de sainte Marguerite*, p. p. Joly (P. M.) 275
Wœlfflin, Lateinische und romanische Comparation (J. Ulrich). 615

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

Andresen, Maistre Wace's *Roman de Rou*, II. 635
Angellier, Étude sur la *Chanson de Roland*. 477
Aubertin, Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge, II. 144
Bangert, Zur Flooventsage. 478
Bastin, Étude philologique de la langue française, II 144

Bladé. Poésies populaires françaises 632
Blanchemain, *La Fricquassée crotestyllonnée*. 304
Bonnardot, Glossaire du *Livre des Métiers*. 634
Cederschiœld, *Clarus Saga* 479
Chabaneau, Histoire et théorie de la conjugaison française, 2e éd. 143
Chambure (De), Glossaire du Morvan. 144
Chazaud, Les Enseignements d'Anne de France. 144
Cihac (De), Dictionnaire d'étymologie daco-romane, II. 635
Circa, Gramàtic'a limbei romanesci, I. 143
Clédat, De fratre Salimbene. 476
Clédat, Du rôle historique de Bertrand de Born. 476
Croissandeau, Grammaire romane du XIIIe siècle. 480
Delaville-Leroulx, Registres municipaux de Tours. 476
Eichelmann, Ueber Flexion und Stellung des altfranzœsischen Adjektivs. . . . 635
Fichte, Die Flexion im Cambridger Psalter. 635
Fleury, Histoire de la littérature française. 479
Foa, Un canto popolare piemontese. 636
Gartner, Die Gredner Mundart. 635
Gautier, *La Chanson de Roland*, 7e éd. 635
Guerrini, La vita e le opere di Croce. 476
Hæfelin, Les patois romans de Fribourg. 635
Hagen (Von), Die altfranzœsische Vorstufe von *Ende gut alles gut*. 636
Hausknecht, Ueber den *Sowdon of Babylon* 479
Hub, La chanson de *Heruis de Mes*. 635
Jarnik, Index zu Diez' Etymologisches Wœrterbuch. 144
Klint, Sur la transitivité du verbe français 479
Knuth, Sull' uso del pronome personale. 478
Koschwitz, Sechs Bearbeitungen des Gedichts von Carl's Reise nach Constantinopel. 477
Luchaire, Études sur les idiomes pyrénéens. 304
Meyer, Vita Adæ et Evæ. 478
Napolski (Von), Ponz de Capduoill. 635
Ovidio (D'), Saggi critici. 304
Picot, Notice sur Jehan Chaponneau. 477
Potvin, Œuvres de Ghillebert de Lannoy. 477
Quépat, Chants populaires messins. 477
Rambeau, Ueber die Assonanzen der *Chanson de Roland*. 478
Raynaud, Notice sur René Macé. 143
Reinsch, Die Pseudo-Evangelien..... in den rom. und germ. Literaturen. . . 636
Schleich, Prolegomena ad carmen de Rolando anglicum 479
Stickney, The romance of Daude de Pradas. 476
Stimming, Bertran de Born. 476
Storm, Engelsk Filologi, I. 479
Ten Brink, Dauer und Klang. 144
Vizentini, Fiabe mantovane 634
Vœgelin, Herder's Cid. 477
Witte, Dante-Forschungen 478
Zarncke, Der Priester Johannes, I. 477

PÉRIODIQUES.

Anglia, t. II 467
Antologia (Nuova), 15 déc. 1878. 137

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, LX 301
Archivio storico per le provincie napoletane, IV, 1 471
Archives des Missions scientifiques et littéraires, 3e série, V, 3. 469
Bibliophile (Le) belge, t. XIII. 301
Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXIX, t. XL, 1-2. 468
Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e série, XLV. 347
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1878, 1. 466
Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, IX, 1 632
Germania, t. XXII 467
Gœttinger gelehrte Anzeigen, 1879, n° 2 472
Jenaer Literaturzeitung, octobre–décembre 1878 140
— janvier–juin 1879. 472
— juillet–septembre 1879 632
Literarisches Centralblatt, octobre–décembre 1878. 140
— janvier–juin 1879 472
— juillet-septembre 1879. 632
Mémoires de la Société de linguistique de Paris, IV, 1. 302
Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Auvergne, 1879 . . . 628
Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. VIII 139
Rassegna settimanale, 10 août 1879. 632
Revue celtique, III, 3-4 139
Revue critique, octobre-décembre 1878. 140
— janvier-juin 1879. 472
— juillet-septembre 1879 632
Revue des langues romanes, 2e série, t. VI, 5-10. 132
— — — 11-12, III, 1-3 294
— — t. III, 4-6. 460
Revue des questions historiques, janvier 1879. 468
Revue historique, novembre–décembre 1878 138
Rivista Europea, janv. 1879 471
Romanische Studien, III, 3 299
— — IV, 1 464
Tidskrift (Nordisk) for Philologi, 1878. 468
Zeitschrift für deutsches Alterthum, N. F. X 138
Zeitschrift für romanische Philologie, II, 3 134
— — II, 4 296
— — III, 1 461
— — III, 2 625

CHRONIQUE.

Janvier. 141
Avril. 303
Juillet 473
Octobre. 633